Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a

28x

The Institute has attempted to obtain the best original

										T			Ī		T		11/
10x		4	14x		18x	,		22x		_		26x			3	30x	
				tio checked b luction indiqu		us.											
\checkmark		al comm ntaires s	ents / upplémer	ntaires: P	agination	n mult	iple.										
	apparais	ssent dar	ns le texte	's d'une e, mais, lors pas été film	que cela												
	within th	e text. W	henever p	restoration possible, the peut que ce	ese have b	peen	,		co filn	loratio	ons v	ariab	les o	u des	déco	sant aya loratior eilleure	ns sont
		ou de la		e serrée pe on le long					dis	colou	ration	s are	filme	d twice	e to e	oloura: nsure ti	he best
		dition disp ding may		adows or di	stortion al	long			pe	lure, e	etc., o	nt été	é film	•	nouve	et d'erra eau de f	
	•	tion avail							tis: po	sues, e ssible	etc., h e ima	ave l	peen Les	refilme s pag	ed to e	nsure to	he best ent ou
			material es docum							•				• •		by errat	a slips,
		•		strations / s en couleu	r								_	materi upplén		re	
			•	e que bleue	ou noire))				ality c alité i	-			ession	l		
		•		ın blue or b	•			V	Sh	owthre	ough.	/Trar	nspar	ence			
				éographique		•			Pa	ges d	etach	ed / F	ages	détac	hées		
				e de couver	ture man	aue				_				etées o			
			and/or lan	ninated / u pelliculée									•	pellicul ned or f		1	
	Couvertu	•	/ mmagée							_				ıminate			
		ıre de co							Pa	ges da	amag	ed / F	ages	s endor	mmag	jées	
	Coloured								Со	ioured	i page	es / P	ages	de co	uleur		
signif		hange t	•	ction, or method o		•		ou q	ui p	euven	t exig	ger ur	ne me		tion d	ige repi ans la ssous.	
may i	be bibliog	raphicall	ly unique,	tures of this , which may	alter an	y of		plaire	e qu	i sont	peut	-être	uniqu	ues du	ı poin	de cet t de vu	e bibli-

20x

16x

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

VOL. 10.



JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DU CANADA.

DEPUIS LE 20^{me} JOUR DE MAI, JUSQU'AU 30^{me} JOUR D'AOUT, CES DEUX JOURS INCLUS.

ÉTANT LES 14mº ET 15mº ANNÉES DU RÈGNE DE NOTRE, SOUVERAINE DAME

LA REINE VICTORIA.

ÉTANT LA QUATRIÈME SESSION DU TROISIÈME PARLEMENT PROVINCIAL DU CANADA.

SESSION 1851.

Imprimés par ordre de l'Assemblée Législative.

Vol. 10.



PROCLAMATIONS.

Province du ELGIN ET KINCARDINE. Canada.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, désenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite province, en notre cité de Toronto, qui devait commencer et être tenue le dix-neuvième jour du mois de septembre courant, et à chacun de vous,-

SALUT:

PROCLAMATION.

Parlement prorogé nu 23 octobre 1850.

TTENDU que le dixième jour du mois d'août dernier, nous avions jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au dix-neuvième jour du mois de scptembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Toronto. Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant, et par ces pré-sentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Parlement Provincial, en notre cité Toronto, mercredi, le vingt-troisième jour du mois d'octobre prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du Canada, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos pré-sentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province: Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin James, Comte d'Elgin et Kincardine, Chevalier du très-ancien et très-noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur en chef de nos provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du PrinceEdouard et vice-amiral d'icelles, etc., etc. etc. A Toronto, dans notre dite province ce quatorzième jour de septembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante, et de notre règne la quatorzième.

Par ordre,

FÉLIX FORTIER,

G. C. C.

Province du { ELGIN ET KINCARDINE. Canada.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la province du Canada, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'Assem-blée Législative de notre dite province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite province, en notre cité de Toronto, qui devait commencer et être tenue le vingt-troisième jour du mois d'octobre courant, et à chacun de vous,-

SALUT:

PROCLAMATION.

A TTENDU que le quatorzième jour du mois de Parlement septembre dernier, nous avions jugé à propos proregé au de proroger notre Parlement Provincial au vingt-troisième jour du mois d'octobre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Toronto. Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés suiets. nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Parlement Provincial, en notre cité de Toronto, jeudi, le vingthuitième jour du mois de novembre prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du Canada, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En soi de quoi, nous avons sait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles sait apposer le grand sceau de notre dite province: Témoin, notre très-sidèle et bienaimé cousin, James, Comte d'Elgin et Kincardine, Chevalier du très-ancien et très-noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur en ches de nos provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Toronto, dans notre dite province, ce dix-neuvième jour d'octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante, et de notre règne la quatorzième.

Par ordre.

FÉLIX FORTIER,

G. C. C.

Province du Canada. ELGIN ET KINCARDINE.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la province du Canada, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Légisative de notre dite province sommés, et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite province, en notro cité de Toronto, qui devait commencer et être tenue le vingt-huitième jour du mois de novembre courant, et à chacun de vous,—

SALUT:

PROCLAMATION.

Parlement porogé au 2 janvier 1851. ATTENDU que le dix-neuvième jour du mois d'octobre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au vingt-huitième jour du mois de novembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Toronto. Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Parlement Provincial, en notre cité de Toronto, jeudi, le deuxième jour du mois de janvier prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du Canada, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait opposer le grand sceau de notre dite province: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé cousin James, comte d'Elgin et Kincardine, Chevalier du très-ancien et très-noble Ordre du chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur en chef de nos provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Toronto, dans notre dite province, ce vingt-troisième jour de novembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante, et de notre règne la quatorzième.

Par ordre.

FÉLIX FORTIER,

G. C. C.

Province du Canada ELGIN ET KINCARDINE.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la province du Canada, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite province sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite province, en notre cité de Toronto, qui devait commencer et être tenue le deuxième jour du mois de janvier prochain, et à chacun de vous,—

SALUT

PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingt-troisième jour du mois parlement de novembre dernier, nous avions jugé à propos prorogé au 6 de proroger notre Parlement Provincial au deuxième jour du mois de janvier prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Toronto. Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convo quant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Parlement Provincial, en notre cité de Toronto, jeudi, le sixième jour du mois de février prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du Canada, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province: Témoin, notre très-fidèle et bienaimé cousin James, comte d'Elgin et Kincardine, Chevalier du très-ancien et très-noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur en chef de nos provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et vice-amiral d'icelle, etc., etc., etc. A notre hôtel du Gouvernement, en notre cité de Toronto, dans notre dite province, ce vingt-huitième jour de décembre, dans l'année de Notre-Seigneur,

mil huit cent cinquante, et de notre règne Province du) la quatorzième.

Par ordre,

FELIX FORTIER,

G. C. C.

Province du Canada. ELGIN ET KINCARDINE.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reinedu Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la province du Canada, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite province, en notre cité de Toronto, qui devait commencer et être tenue le sixième jour du mois de février courant, et à chacun de vous,—

SALUT:

PROCLAMATION.

Parlement prorogé au 12 mars 1851.

TTENDU que le vingt-huitième jour du mois de décembre dernier, nous avions jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au sixième jour du mois de février courant, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Toronto. Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus manquer. grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Parlement Provincial, en notre cité de Toronto, mercredi, le douzième jour du mois de mars prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du Canada, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province: Témoin, notre très-fidèle et bienaimé cousin James, comte d'Elgin et Kincardine, Chevalier du très-ancien et très noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur en chef de nos provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre hôtel du Gouvernement, en notre cité de Toronto, dans notre dite province, ce premier jour de février, dans l'annéc de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-et-un, et de notre règne la quatorzième.

Par ordre,

FELIX FORTIER,

G. C. C.

 $\left. egin{array}{l} ext{Province du} \\ ext{\it Canada.} \end{array} \right\} \ ELGIN ext{\it ET} \ KINCARDINE.$

VICTOR. A, par la grâce de Diru, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la province du Canada, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite province, sommés et
appelés à une assemblée du Parlement Provincial de
notre dite province, en notre cité de Toronto, qui
devait commencer et être tenue le douzième jour du
mois de mars courant, et à chacun de vous,—

SALUT:

PROCLAMATION.

TTENDU que le premier jour du mois de février dernier, nous avions jugé à propos de proroger prorogé au notre Parlement Provincial au douzième jour du mois de mars courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Toronto. Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant, et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre l'arlement Provincial, en notre cité de Toronto, jeudi, le dix-septième jour du mois d'avril prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du Canada, et y agir comme de droit. Ge à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province: Témoin, notre très-fidèle et bienaimé cousin James, comte d'Elgin et Kincardine, Chevalier du très-ancien et très-noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur en chef de nos provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre hôtel du Gouverne-ment, en notre cité de Toronto, dans notre dite province, ce huitième jour de mars, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-et-un, et de notre règne la quatorzième.

Par ordre,

FÉLIX FORTIER,

C. C. C.

Province du Canada. ELGIN ET KINCARDINE.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la province du Canada, et à nos chevaliers, ci-

toyens et bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée ront, par le conseil commun de notre dite province, Législative de notre dite province, sommés et appelés être ordonnées. à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite province, en notre cité de Toronto, qui devait En soi de commencer et être tenue le dix-septième jour d'avril courant, et à chacun de vous-

SALUT:

PROCLAMATION.

l'arlement prorogé au 20 mai 1851

TTENDU que l'assemblée de notre Parlement Provincial se trouve prorogée au dix-septième jour d'avril courant, néanmoins, pour certaines causes et considérations, nous avons jugé à propos de le proroger de nouveau à mardi, le vingtième jour de mai prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître le dix-septième jour d'avril courant, et nous voulons qu'en conséquence, vous et chacun de vous soyez entièrement déchargés à cet égard; vous commandant, et par ces présentes enjoignant à chacun de vous, et à tous autres y intéressés, de paraître personnellement et être en notre dite cité de Toronto, mardi, le vingtième jour de mai prochain, pour la dépêche des affaires, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en notre dit Parlement Provincial, pour-

En soi de quoi, nous avons sait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province: Témoin, notre très-sidèle et bienaimé cousin James, comte d'Elgin et Kincardine, Chevalier du très-ancien et très-noble Ordre du Chardon, Gouver-neur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur en chef de nos provinces du Ca-nada, de la Nouvelle-Ecosse, du Noureau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre hôtel du Gouvernement, en notre cité de Toronto, dans notre dite province, ce douzième jour d'avril. dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent cinquante-et-un, et de notre règne la quatorzième.

Par ordre,

FÉLIX FORTIER,

G. C. C.

JOURNAUX

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

טם

CANADA.

SESSION, 1851.

Martis, 20° die Maii;

Anno 14º Victoria Regina, 1851.

Message de Son Excellen-

ESSAGE de Son Excellence le Gouverneur-VI Général, par Frederick Starr Jarvis, écuyer, gentilhomme huissier de la verge noire:—

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre, dans la Chambre du Conseil Législatif.

En conséquence, M. l'Orateur s'est rendu avec la Chambre dans la Chambre du Conseil:—Et étant de

Writs émanés .

M. l'Orateur a informé la Chambre que, durant la durant la va- vacance, il avait émané ses warrants au greffier de la couronne en chancellerie, pour dresser de nou-veaux writs pour l'élection de membres pour servir dans le présent parlement provincial, en remplacement de membres dont les siéges étaient devenus vacants; et que le greffier de cette Chambre avait reçu du greffier de la couronne en chancellerie les certificats suivants des rapports des membres élus sur les dits nouveaux writs :-

Certificat do l'élection de M. Letellier pour Kamouraska

Province du Canada.

Bureau du greffier de la couronne en chancellerie, Toronto, 21 février 1851.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un writ d'élection, daté le vingt-troisième jour de décembre dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur-Général et adressé au régistrateur pour le comté de Kamouraska, officier rapporteur ex officio pour le dit comté, (Jean G. Taché, écuyer,) pour l'élection d'un membre pour représenter le dit comté de Kamouraska, en remplacement de seu Pierre Canac dit Marquis, écuyer, décédé, Luc Letellier, écuyer, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le

rapport du dit writ, daté le premier jour du présent mois de février, lequel est maintenant déposé dans les registres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER, Greffier de la couronne en chancellerie. A W. B. Lindsay, écuyer, Gressier de l'Assemblée Législative.

Province du Canada.

Bureau du greffier de la couronne en chancellerie, Toronto, 5 mai 1851.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un writ mand. d'élection, daté le dix-neuvième jour de mars dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au shérif du comté de Haldimand, officier rapporteur ex officio pour le dit comté, (Richard Martin, écuyer,) pour l'élection d'un membre pour représenter le dit comté de Haldimand, en remplacement de feu David Thompson, écuyer, décédé, William Lyon Mackenzie, écuyer, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le rapport du dit writ, daté le vingt-et-unième jour d'avril dernier, lequel est maintenant déposé dans les registres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER. Greffier de la couronne en chancellerie. A W. B. Lindsay, écuyer, Greffier de l'Assemblée Législative.

Luc Letellier, écuyer, membre pour le comté de Ka-Membres qui mouraska, et William Lyon Mackenzie, écuyer, prennent leurs membre pour le comté de Haldimand, ayant préalament leurs membre pour le comté de Haldimand, ayant préalament leurs membres qui le comté de Haldimand, ayant préalament leurs membres qui le comté de Haldimand, ayant préalament le comté de Ka-Membres qui mouraska, et William Lyon Mackenzie, écuyer, membre pour le comté de Ka-Membres qui mouraska, et William Lyon Mackenzie, écuyer, prennent leurs production de la comté de Ka-Membres qui mouraska, et William Lyon Mackenzie, écuyer, prennent leurs p blement prêté le serment, conformément à la loi, et souscrit devant les commissaires le rôle qui le contient, ont pris leurs siéges dans la Chambre.

Ordonné, Que l'honorable procureur-général Bald-Bill pour faire win ait la permission d'introduire un bill pour prêter serment pourvoir à l'administration du serment d'office aux juges de paix.

l'élection de M. Mackenzie

aux personnes nommées juges de paix en cette [[pal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois.

Sur motion de M. De Witt, secondé par l'honorable M. Price,

Port des lettres adressées aux et par les membres.

Ordonné, Que le greffier soit chargé de porter au compte des dépenses contingentes de la Chambre, le port de toutes les lettres et de tous les papiers imprimés adressés aux membres, ou par les membres de cette Chambre, durant la présente session.

M POrsteur fait rapport du discours de Son Excellence.

M. l'Orateur a fait rapport que, lorsque cette Chambre s'était rendue ce jour, auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, dans la Chambre du Conseil Législatif, il avait plu à Son Excellence de prononcer un discours aux deux Chambres du parlement provincial, et que, pour prévenir des erreurs, il en avait obtenu une copie, qu'il a lue à la Chambre, comme suit :-

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative,

En vous rencontrant de nouveau pour nous acquitter de nos devoirs législatifs, j'éprouve une vive satisfaction de pouvoir vous féliciter sur la prospérité générale de la province.

La récolte de l'année dernière a été abondante, le revenu des douanes et le trafic sur les canaux provinciaux augmentent d'une manière ferme et constante; et les effets de la province sont à un prix élevé.

L'effet des changements récents dans les lois de navigation de l'empire commence aussi à se faire sentir dans le plus grand nombre des vaisseaux étrangers quifréquentent nos ports de mer. Cependant, des personnes liées avec les intérêts maritimes prétendent que certaines dispositions de l'acte d'immigration nuisent à l'extension d'une branche importante de notre commerce d'importation.

C'est un sujet d'une haute importance, et je le recommande à votre considération.

Dans ces circonstances favorables, l'attention publique s'est grandement portée depuis peu vers les moyens d'améliorer davantage les communications intérieures. Dans plusieurs parties du Canada-Ouest, des capitaux ont été employés sur une grande échelle et avec beaucoup d'avantage par des personnes intéressées dans les diverses localités et autres, à la construction de bons chemins ruraux, et il a été pris, dans les deux sections de la province, des mesures dans le but de promouvoir des voies importantes de chemins à rails.

Le parlement a déjà fourni des preuves de sa disposition à donner à des entreprises de ce genre, qui sont de nature à être avantageuses à la province, toute l'aide qui peut leur être donnée convenablement sans . affaiblir le crédit de la province, ou encourager un esprit aventureux de spéculation. J'ai l'assurance que, dans toute législation ultérieure que vous jugerez à propos d'adopter sur ce sujet, vous adhérerez aux principes de cette politique judicieuse.

Je suis heureux de pouvoir vous informer qu'une augmentation considérable a eu lieu dans la correspondance depuis la mise en opération de la nouvelle loi des postes. Ce fait qui nous donne une preuve conclusive de l'avantage qui résulte au public de l'adoption de cette mesure, fait en outre naître l'espoir que les recettes du département ne tarderont pas à sortir de l'état de dépression qui a été la suite de l'adoption d'un tarif postal considérablement réduit.

Sous l'opération des mesures que les législatures des piverses provinces de l'Amérique du Nord ont récemment adoptées, le commerce intercolonial prend des proportions d'une grandeur croissante et promet l'assurance que vous ferez tous vos efforts en reposant de devenir une branche considérable de notre industrie. Je vous soumettrai une dépêche du princi-lavancer ses meilleurs intérêts dans le même esprit.

dans laquelle il soumet à votre considération une proposition pour la construction d'un chemin à rails entre Halifax et Québec ou Montréal, qui se rattache éminemment à ce sujet.

La question du territoire en litige, qui est depuis si longtemps pendante, entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, a été la source de beaucoup d'inconvénients pour les deux provinces, comme elle s'est fait assez durement sentir à ceux qui ont quelque intérêt dans le territoire qui est le sujet des prétentions opposées. En conformité d'une suggestion venue du secrétaire d'état, je priai le Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick de me rencontrer ici l'automne dernier, dans la vue d'arranger les détails d'un projet d'arbitrage pour le réglement de cette question. J'ai lieu de croire que le rapport des arbitres nommés par suite de l'arrangement dont il fut convenu alors entre les gouvernements des deux provinces ne tardera guère à être présenté.

Avec le conçours de l'Exécutif de cette province. le Gouvernement Impérial de Sa Majesté a permis au gouvernement des Etats-Unis d'ériger sur le Horse Shoe Reef, dans la rivière Niagara, à la décharge du lac Erié, un phare qui promet d'être très avantageux aux vaisseaux qui fréquentent ces parages.

Le temps n'est pas encore venu de parler avec assurance des résultats de la grande exposition qui se tient maintenant à Londres. D'après les rapports qui me sont parvenus, j'ai lieu d'espérer cependant que les produits naturels et industriels du Canada se trouveront avoir été assez dignement représentés en cette intéressante occasion. Beaucoup est dû à ceux qui ont travaillé pour cet objet.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

J'ai reçu du principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, une communication que je mettrai devant vous, annonçant qu'il a plu à Sa Majesté de recevoir très gracieusement l'adresse au sujet des réserves du clergé, que vous m'aviez confiée pour être transmise, pendant la dernière session, et expo-sant les vues du Gouvernement Impérial de Sa Majesté sur le sujet de cette adresse.

Je ferai mettre devant vous les comptes du revenu et de la dépense, ainsi que le budget pour l'année, et j'attends avec confiance que vous pourvoirez convenablement aux exigences du service public et au maintien du crédit provincial.

Honorables Messieurs et Messieurs,

Il vous sera soumis une mesure pour effectuer une réduction dans certaines charges auxquelles il est pourvu dans l'acte de la liste civile de 1846, et je mettrai devant vous la correspondance qui a eu lieu sur le sujet entre ce Gouvernement et le secrétaire d'état.

Je recommande de nouveau à votre considération le sujet important d'une augmentation dans la représentation parlementaire de la province.

Vous serez probablement appelés à considérer la convenance d'amender les lois des écoles et des municipalités du Canada-Est, dans quelques uns de leurs détails, dans la vue d'assurer, d'une manière plus ample, à cette section de la province, les avantages que ces lois étaient destinées à lui conférer.

A mesure que la province avance en richesses et en population et que l'autorité du parlement local s'étend et se consirme, le poids de la responsabilité qui pèse sur les membres de la législature va nécessairement s'augmentant. Le peuple du Canada, tout en sachant apprécier dans une juste mesure les exigences d'un age de progrès, reste attaché à ses insti-tutions et fidèle à ses anciennes traditions, et j'ai une humble confiance dans la divine providence pour

Adresse proposée.

M. Ross a proposé, secondé par M. Morrison, et ||du secrétaire d'état, a prié le Lieutenant-Gouverneur la question ayant été proposée, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence du discours gracieux qu'elle a prononcé du trône à l'ouverture de la présente session du parlement provincial:
Pour assurer Son Excellence que cette Chambre

partage cordialement la satisfaction exprimée par Son Excellence au sujet de la prospérité générale de la

Qu'elle est profondément reconnaissante au Tout-Puissant de ce que la récolte de l'année dernière a été abondante, et se réjouit de ce que le revenu des douanes et le trafic sur les canaux provinciaux augmentent d'une manière ferme et constante; et que les effets

de la province commandent un prix élevé:

Qu'elle apprend avec plaisir que l'effet des change-ments récents opérés dans les lois de navigation de l'empire commence aussi à se faire sentir par l'arrivage d'un plus grand nombre de vaisseaux étrangers dans nos ports de mer; et elle ne manquera pas de prendre en considération l'acte d'immigration, dans le but de faire disparaître tous les obstacles qui nuisent à l'extension de cette branche importante de notre

commerce d'importation :
Qu'elle se félicite, dans des circonstances aussi favorables, que l'attention publique se soit dirigée depuis peu vers les moyens d'améliorer davantage les communications intérieures; que dans plusieurs parties du Canada-Ouest, des capitaux aient été employés sur une grande échelle et avec beaucoup d'avantage par des personnes intéressées dans les diverses localités et autres, à la construction de bons chemins ruraux, et qu'il ait été pris, dans les deux sections de la province, des mesures dans le but de promouvoir des lignes importantes de chemins à rails:

Que le parlement ayant déjà fourni des preuves de sa disposition à donner à des entreprises de ce genre, qui sont de nature à être avantageuses à la province, toute l'aide qui peut leur être donnée convenablement, sans affaiblir le crédit de la province ou encourager un esprit aventureux de spéculation, cette Chambre est disposée, dans toute législation ultérieure qu'il sera jugé à propos d'adopter sur ce sujet, à adhérer aux principes d'une politique aussi judicieuse :

Que cette Chambre est heureuse d'apprendre qu'une augmentation considérable ait eu lieu dans la correspondance depuis la mise en opération de la nouvelle loi des postes. Ce fait donne la preuve concluante de l'avantage qui résulte au public de l'adoption de cette mesure, et sait en outre naître l'espoir que les recettes du département ne tarderont pas à sortir de l'état de dépression qui a été la suite de l'adoption d'un tarif postal considérablement réduit :

Qu'elle apprend avec plaisir que sous l'opération des mesures que les législatures des diverses provinces de l'Amérique du Nord ont récomment adoptées, le commerce intercolonial prend des proportions d'une grandeur croissante, et promet de devenir une branche considérable de notre industrie, et elle ne manquera pas de considérer, avec la plus grande attention, comme se rattachant éminement à ce sujet, la dépêche que Son Excellence a bien voulu promettre de soumettre à la chambre, et dans laquelle le principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies soumet, pour être prise en considération, une proposition pour la construction d'un chemin à rails entre Halifax et Québec ou Montréal :

Qu'elle se réjouit d'apprendre que, dans le but d'arranger les détails d'un projet d'arbitrage pour régler la question de frontière, qui est depuis si longtemps pendante, entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, et qui a été la source de beaucoup d'inconvénients pour les deux provinces, et qui a porté d'une manière assez lourde sur ceux qui ont quelque intérêt dans le territoire qui est le sujet des prétentions opposées, Son Excellence, en conformité d'une suggestion venue

du Nouveau-Brunswick de le rencontrer ici l'automne dernier dans ce but, et qu'il y a lieu de croire que le rapport des arbitres nommés par suite de l'arrangement dont il fut convenu alors entre les gouvernements des deux provinces ne tardera guère à être présenté :

Que cette Chambre est heureuse d'apprendre qu'avec le concours de l'Exécutif de cette province, le Gouvernement Impérial de Sa Majesté à permis au gouvernement des Etats-Unis d'ériger, sur le Horse Shoe Reef, dans la rivière Niagara, à la décharge du lac Erié, un phare qui promet d'être très avantageux aux vaisseaux qui fréquentent ces parages:

Que quoique le temps ne soit pas encore venu de parler avec assurance des résultats de la grande exposition qui se tient maintenant à Londres, cette Chambre éprouve un juste orgueil en apprenant que, d'après les rapports qui sont parvenus à Son Excel-lence, elle a lieu d'espérer que les produits naturels et industriels du Canada se trouveront avoir été assez dignement représentés en cette intéressante occasion; et elle est pleinement d'accord avec Son Excellence pour rapporter à ceux qui ont travaillé à promouvoir cet objet, tout l'honneur qui leur est dû:

Que cette Chambre assure Son Excellence qu'elle est reconnaissante envers Sa Majesté de ce qu'elle a bien voulu recevoir gracieusement son adresse de la dernière session au sujet des réserves du clergé, et qu'elle ne manquera pas de donner toute son attention à la communication du principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, exposant les vues du Gouvernement Impérial au sujet de cette adresse :

Qu'elle s'occupera avec attention des comptes du revenu et de la dépense, ainsi que du budget pour l'année, aussitôt qu'ils lui seront soumis, et que Son Excellence peut s'attendre avec confiance qu'elle pourvoira convenablement aux exigences du service public et au maintien du crédit provincial:

Que cette Chambre s'occupera attentivement de toute mesure qui pourra lui être soumise pour opérer une réduction dans certaines charges auxquelles il est pourvu dans l'acte de la liste civile de 1846, et elle remercie Son Excellence de la promesse qu'elle lui a faite de mettre devant elle la correspondance qui a eu lieu sur le sujet entre ce gouvernement et le secrétaire d'état :

Que cette Chambre s'occupera avec soin du sujet important d'une augmentation dans la représentation parlementaire de la province, et de la convenance d'amender les lois des écoles et municipalités du Canada-Est, dans quelques un de leurs détails, dans a vue d'assurer, d'une manière plus ample, à cette section de la province les avantages que ces lois étaient destinées à lui conférer :

Que cette Chambre est intimement convaincue qu'à mesure que la province avance en richesses et en population, et que l'autorité du parlement local s'étend et se confirme, le poids de la responsabilité qui pèse sur les membres de la Législature va nécessairement s'augmentant, et elle se réjouit de penser avec Son Excellence que le peuple du Canada, tout en appréciant dans une juste mesure les exigences d'un siècle de progrès, n'en reste pas moins attaché à ses institutions et fidèle à ses anciennes traditions, et cette Chambre assure à Son Excellence qu'elle fera tous ses efforts tout en reposant son humble confiance dans la divine providence, pour avancer les meilleurs intérêts du peuple dans le même esprit.

Et des débats s'étant élevés sur la question ;

Sur motion de l'honorable procureur-général Baldwin, secondé par l'honorable procureur-général La-Fontaine,

Ordonné, Que les débats soient ajournés à demain.

Fontaine.

Impression des votes et délibératione

Ordonné, Que les votes et délibérations de cette Chambre soient imprimés, après avoir été revisés par M. l'Orateur, et qu'il en ordonne l'impression; et que nul autre que celui qu'il désignera ne se province : permette de les imprimer.

Comités per manents nomRésolu, Qu'il soit nommé des comités spéciaux permanents de cette Chambre pour la présente session, pour les objets suivants :-

1. Des priviléges et élections.

2. Des lois expirantes.

- 3. Des chemins de fer et lignes télégraphiques.
- 4. Des divers bills privés.
- 5. Des ordres permanents.

6. Des impressions.

7. Des dépenses contingentes;

lesquels dits comités auront respectivement pouvoir d'examiner et s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport, de temps à autre, de leurs observations et opinions sur iceux, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Réponse au discours prise en considéra-tion avant toute autre offaire.

Résolu, Que dans la présente session du parlement, jusqu'à ce que l'adresse de cette Chambre en réponse à la harangue du trône, prononcée à l'ouverture de la session ait été adoptée, et qu'ordre ait été donné de la présenter, il soit disposé de l'ordre du jour pour la prise en considération de toute proposition relative à cette adresse, ou à quelque amendement à icelle, ou tendant à l'ajournement des débats sur cette prise en considération, proposition ou amendement qui aura été inscrit au livre d'ordre pour un jour déter-miné, avant que cette Chambre ne s'occupe des affaires de routine journalière, conformément à l'ordre permanent de cette chambre du 28 juin 1841, ou de toute motion dont avis aura été inscrit au livre d'ordre.

l'étitions présenté es.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Sherwood,—la pétition de N McKinnon et autres, marchands de bois, propriétaires de moulins et autres, de Bayham, et townships dans les environs.

Par M. Notman,-la pétition de la municipalité du township de Bayham.

Par l'honorable procureur-général Baldwin, pétition de la municipalité du township de Brock.

Par M. Ross,—la pétition du maire et des conseil-lers de la cité de Québec.

Par M. Polette, -la pétition de F. Boucher, écuyer, et autres, de la seigneurie de Maskinongé, comté de St. Maurice.

Par M. Mackenzie, -la pétition de Martin McKinnon, du township de Vaughan; et la pétition de W. Allison, écuyer, et autres.

Alors, sur motion de M. Christie, secondé par M. Malloch,

La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 21° die Maii;

Anno 14° Victoriæ Reginæ, 1851.

Motion pour une adresso.

Sur motion de l'honorable procureur-général Bald-||Son Excelience du gracieux discours qu'elle a prowin, secondé par l'honorable procureur-général La- noncé du trône à l'ouverture de la première session du parlement provincial :-

Pour assurer Son Excellence que cette Chambre partage cordialement la satisfaction exprimée par Son Excellence au sujet de la prospérité générale de la

Qu'elle est prosondément reconnaissante au Tout-Puissant de ce que la récolte de l'année dernière a été abondante, et se réjouit de ce que le revenu des douanes et le trafic sur les canaux provinciaux augmentent d'une manière ferme et constante, et que les effets de la province commandent un prix élevé:

Qu'elle apprend avec plaisir que l'effet des changements récents opérés dans les lois de navigation de l'empire commence aussi à se faire sentir par l'arrivage d'un plus grand nombre de vaisseaux étrangers dans nos ports de mer; et elle ne manquera pas de prendre en considération l'acte d'immigration, dans le but de faire disparaître tous les obstacles qui nuisent à l'extension de cette branche importante de notre commerce d'importation:

Qu'elle se félicite, dans des circonstances aussi favorables, que l'attention publique se soit dirigée depuis peu vers les moyens d'améliorer davantage les communications intérieures; que dans plusieurs parties du Canada-Ouest, des capitaux aient été employés sur une grande échelle et avec beaucoup d'avantage par des personnes intéressées dans les diverses localités et autres, à la construction de bons chemins ruraux, et qu'il ait été pris, dans les deux sections de la province, des mesures dans le but de promouvoir des lignes importantes de chemins à rails

Que le parlement ayant déjà fourni des preuves de sa disposition à donner à des entreprises de ce genre, qui sont de nature à être avantageuses à la province, toute l'aide qui peut leur être donnée convenablement sans affaiblir le crédit de la province ou encourager un esprit aventureux de spéculation, cette Chambre est disposée, dans toute législation ultérieure qu'il sera jugé à propos d'adopter sur ce sujet, à adhérer aux principes d'une politique aussi judicieuse:

Que cette Chambre est heureuse d'apprendre qu'une augmentation considérable ait eu lieu dans la correspondance depuis la mise en opération de la nouvelle loi des postes. Ce fait donne la preuve concluante de l'avantage qui résulte au public de l'adoption de cette mesure, et fait en outre naître l'espoir que les recettes du département ne tarderont pas à sortir de l'état de dépression qui a été la suite de l'adoption d'un tarif postal considérablement réduit :

Qu'elle apprend avec plaisir que sous l'opération des mesures que les législatures des diverses provinces de l'Amérique du Nord ont récemment adoptées, le commerce intercolonial prend des proportions d'une grandeur croissante et promet de devenir une branche considérable de notre industrie, et elle ne manquera pas de considérer avec la plus grande attention, comme se rattachant éminemment à ce sujet, la dépêche que Son Excellence a bien voulu promettre de soumettre à la Chambre, et dans laquelle le principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies soumet, pour être prise en considération, une proposition pour la construction d'un chemin à rails entre Halifax et Québec ou Montréal:

Qu'elle se réjouit d'apprendre que, dans le but d'arranger les détails d'un projet d'arbitrage pour régler la question de frontière, qui est depuis si longtemps pendante, entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, et qui a été la source de beaucoup d'inconvénients pour les deux provinces, et qui a porté d'une manière assez lourde sur ceux qui ont quelque intérêt dans le ORDRE du jour, pour reprendre les débats qui Excellence, en conformité d'une suggestion venue du avaient été ajournés sur la question proposée secrétaire d'état, a prié le Lieutenant-Gouverneur du hier, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier dernier dans ce but, et qu'il y a lieu de croire que le ment dont il fut convenu alors entre les Gouvernements des deux provinces, ne tardera guère à être présenté:

Que cette Chambre est heureuse d'apprendre, qu'avec le concours de l'Exécutif de cette province, le Gouvernement Impérial de Sa Majeste a permis au gouvernement des Etats-Unis d'ériger, sur le Horse Shoe Reef, dans la rivière Niagara, à la décharge du lac Erié, un phare qui promet d'être très avantageux aux vaisseaux qui fréquentent ces parages:

Que quoique le temps ne soit pas encore venu de parler avec assurance des résultats de la grande exposition qui se tient maintenant à Londres, cette Chambre éprouve un juste orgueil en apprenant que, d'après les rapports qui sont parvenus à Son Excellence, elle a lieu d'espèrer que les produits naturels et industriels du Canada se trouveront avoir été assez dignement représentés en cette intéressante occasion, et elle est pleinement d'accord avec Son Excellence, pour rapporter à ceux qui ont travaillé pour cet objet, tout l'honneur qui leur est dû:

Que cette Chambre assure Son Excellence qu'elle est reconnaissante envers Su Majesté, de ce qu'elle a bien voulu recevoir gracieusement son adresse de la dernière session au sujet des réserves du clergé, et qu'elle ne manquera pas de donner toute son attention à la communication du principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, exposant les vues du Gouvernement Impérial au sujet de cette adresse :

Qu'elle s'occupera avec attention des comptes du revenu et de la dépense, ainsi que du budget pour l'année, aussitôt qu'ils lui scront soumis, et que Son Excellence peut s'attendre avec confiance qu'elle pourvoira convenablement aux exigences du service public et au maintien du crédit provincial:

Que cette Chambre s'occupera attentivement de toute mesure qui pourra lui être soumise pour opérer une réduction dans certaines charges auxquelles il est pourvu dans l'acte de la liste civile de 1846, et elle remercie Son Excellence de la promesse qu'elle lui a faite de mettre devant elle la correspondance qui a eu lieu sur le sujet entre ce Gouvernement et le secrétaire d'état :

Que cette Chambre s'occupera avec soin du sujet important d'une augmentation dans la représentation parlementaire de la province, et de la convenance d'amender les lois des écoles et des municipalités du Canada-Est, dans quelques-uns de leurs détails, dans la vue d'assurer, d'une manière plus ample, à cette section de la province les avantages que ces lois étaient destinées à lui conférer :

Que cette Chambre est intimement convaincue qu'à mesure que la province avance en richesses et en population, et que l'autorité du parlement local s'étend et se consirme, le poids de la responsabilité qui pèse sur les membres de la Législature va nécessairement s'augmentant, et elle se réjouit de penser avec Son Excellence que le peuple du Canada, tout en appréciant, dans une juste mesure, les exigences d'un siècle de progrès, n'en reste pas moins attaché à ses institutions et sidèle à ses anciennes traditions, et cette Chambre assure à Son Excellence qu'elle fera tous ses efforts tout en reposant son humble confiance dans la divine providence, pour avancer les meilleurs inté-rets du peuple dans le même esprit.

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à

Pétitions pré-

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:-

Par l'honorable procureur-général Baldwin,-la pétition de William Roe et autres, de l'ancien arpen- jeudi, le vingt-neuf du courant.

rapport des arbitres nommés par suite de l'arrange- tage du township de Gwillimbury-Ouest, comté de Simcoe; la pétition de Septimus Tyrwhitt et autres, du township de King, comté de York; et la pétition de John Black, et autres, des lots Nos. 7 et autres, jusqu'à 14, inclusivement, première concession du nouvel arpentage, township de Gwillimbury-Ouest.

Par M. Notman, deux pétitions du conseil municipal du comté de Middlesex.

Par l'honorable M. Robinson,—la pétition de la municipalité du township d'Orillia; et deux pétitions du conseil municipal du comté de Simcoe.

Par M. Egan,-la pétition de John McLean, du township de Lochaber, comté des Outaouais; la pêtition de James Wadsworth, et autres, résidant sur les deux côtés de la rivière des Outaouais; la pétition de la municipalité du comté des Outaouis, division numéro 1 ; et la pétition de Peter Aylen et autres, du comté des Outaouais.

Par M. Cauchon, la pétition de N. F. Belleau, écuyer, et autres, marchands et autres, du district de Québec; la pétition du révérend J. H. Dorion, et autres, missionnaires catholiques dans les townships de l'Est; et la pétition de d'E. Boudreau, écuyer, et autres, de la Baie St. Paul, comté de Saguenay.

Par l'honorable M. Price, la pétition de John Laurie et autres, du township de Vaughan.

Par l'honorable M. Chabot,-la pétition des membres de l'école de médecine de Québec; la pétition du maire et des conseillers de Québec; et la pétition du barreau du Bas-Canada, section du district de

Par M. Letellier,-deux pétitions du conseil municipal de Kamouraska.

Par M. Cartier,-la pétition de P. Malot, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Mathieu de Belwil, comté de Verchères.

Résolu, Qu'il soit nommé un comité spécial de Comité chargé onze membres, composé de l'honorable pro de préparer cureur-général Baldwin, M. Boutillier, M. Car. une liste des membres des tier, l'honorable M. Cayley, M. Chauveau, Sir comités per-Allan N. MacNab, M. McConnell, M. Morri- manents. son, M. Richards, M. Ross, et M. Sherwood, de Brockville, pour préparer et faire rapport, avec toute la diligence convenable, des listes des membres pour composer les comités spéciaux permanents ordonnés par cette Chambre pour la présente session.

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Corn-Bill relatif aux wall, ait la permission d'introduire un bill pour terres et té-faciliter le louage des terres et ténéments.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Corn-Bill pour a-wall, ait la permission d'introduire un bill pour mender la loi amender ultérieurement l'administration de la loi criminelle. criminelle,

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi, le trente du courant.

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Corn- Bill relatif a wall, ait la permission d'introduire un bill pour tion des biens mieux administrer les biens des personnes dé- des personnes décédées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour

Bill relatif aux titres eréant des dettes en couronne.

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Cornwall, ait la permission d'introduire un bill pour rendre compulsoire l'enregistrement des titres et instruments qui créent des dettes en saveur de la couronne.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le second jour de juin prochain.

Bill en faveur desmarchands, Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Cornwall, ait la permission d'introduire un bill pour venir en aide aux marchands, commerçants et

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le second jour de juin prochain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur-général Baldwin, secondé par l'honorable M. Price, La chambre s'est ajournée.

Jovis, 22° die Maii;

Anno 14º Victoriæ Reginæ, 1851.

Pétitions présentées.

ES pétitions suivantes ont été séparément pré-La sentées et mises sur la table :-

Par M. Fortier,—la pétition du révérend P. De Villers et autres, du township d'Arthabaska, district des Trois-Rivières: la pétition du révérend Antoine Racine et autres, de Stanfold, Blandford, Bulstrode et Maddington, district des Trois-Rivières; la pétition de P. Prince, écuyer, et autres, des townships de Stanfold et Blandford, district des Trois-Rivières; la pétition de Bernard Garnaud, et autres, du town-ship de Warwick, district des Trois-Rivières; la pétition de M. Noël et autres, d'Arthabaska, Chester et Warwick, district des Trois-Rivières; la pétition d'Edouard G. Paradis et autres, du township de Chester, district de St. François; et la pétition d'Ignace Portneuf et autres, sauvages du Sault St. Louis, district de Montréal, et de St. François, district des Trois-Rivières.

Par M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes,-la pétition de F. Popino et autres, chess et chess de familles des tribus sauvages d'Algonquins et de Nipissings, résidant au Lac des Deux-Montagnes.

Par l'honorable M. Merritt,—la pétition de M. L. Helliwell et autres, résidant près de la ligne du canal Welland.

Par M. Laurin,—la pétition de Peter Paterson, écuyer, et autres marchands de Québec : la pétition d'Urbain Beaudet et autres, de la paroisse de St. Jean Deschaillons; et la pétition du révérend Edouard Faucher et autres, de la paroisse de St. Louis de Lot-

Par M. Smith, de Durham,—la pétition de John G. Bowes, écuyer, et autres, chefs de municipalités dans le Haut-Canada.

Par Sir Allan N. Mac Nah,-la pétition du révérend Stephen Lett, L. L. D., et autres, clergé et laïques, membres de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le diocèse de Toronto.

Par M. Chauveau, -la pétition d'Edouard Robitaille et autres, de Charlesbourg, et autres paroisses, comté de Québec; et la pétition de l'honorable F. W. Primrose et autres, du comté de Québec.

Par M. le solliciteur-général Drummond,-la pétion de Stephen S. Foster, écuyer, président, et autres, directeurs, au nom de l'académie de Shefford.

Par l'honorable M. Robinson,—la pétition de Prudence Richardson, de Barrie, comté de Simcoe.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions sui- Pétitions lues, vantes ont été lues :-

De N. Mc Kinnon et autres, marchands de bois de construction, propriétaires de moulins-et autres, de Bayham et des townships environnants, et de la municipalité du township de Bayham; demandant l'imposition d'un certain droit sur l'exportation des plancons de pin manusacturés, ou bois de construction, destiné aux marchés étrangers.

De la municipalité du township de Brock; demandant que certains townships dans ce comté soient mis de côté pour former un nouveau comté.

Du maire et des conseillers de la cité de Québec: demandant qu'un relevé et une estimation soient faits au Cap-Rouge, ainsi qu'à Deschambault, dans le but de construire un pont suspendu sur le fleuve Saint-Laurent, à l'un de ces endroits.

De F. Boucher, écuyer, et autres, de la seigneurie de Maskinongé, comté de St. Maurice; demandant que l'acte qui pourvoit à la régie de la commune de cette seigneurie soit remis en vigueur et amendé.

De Martin McKinnon, du township de Vaughan; se plaignant d'une injustice qui lui a été faite, relativement à une rectorerie qu'il occupait, et demandant justice,-et aussi, que les rectoreries soient abolies, que les terres des réserves du clergé soient vendues au bénéfice des écoles libres-et que le clergé de l'église d'Angieterre soit placé sur le même pied que les ministres des autres dénominations religieuses, et qu'il soit choisi par les diverses congrégations, et non pas par la couronne, soit directement soit indirectement.

De W. Allison, écuyer, et autres ; demandant qu'il soit passé un acte pour protéger les magistrats et les constables dans l'accomplissement de leurs devoirs, contre les procès vexatoires qui peuvent en résulter.

L'honorable procureur-général Baldwin, l'un des Asile des conseillers exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la aliénés. Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,-Rapport des directeurs de l'asile provincial des aliénés pour l'année 1850.

Pour le dit rapport, voir appendice (C.)

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre les débats Adresse prequi avaient été ajournés sur la question proposée posée. mardi dernier, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé du trône à l'ouverture de la présente session du Parlement Provincial:-

Pour assurer Son Excellence que cette Chambre partage cordialement la satisfaction exprimée par Son Excellence, de la prospérité générale de la province:

Qu'elle est profondément reconnaissante au Tout-Puissant de ce que la récolte de l'année dernière a été abondanto, et se réjouit de ce que le revenu des douanes et le trafic sur les canaux provinciaux augmentent d'une manière ferme et constante, et que les essets de la province sont à un prix élevé:

Qu'elle apprend avec plaisir que l'effet des changements récents dans les lois de navigation de l'empire commence aussi à se faire sentir dans le plus grand nombre des vaisseaux étrangers qui fréquentent nos ports de mer; et elle ne manquera pas de prendre en considération l'acte d'immigration, dans le but de faire disparaître tous les obstacles qui nuisent à l'extension de cette branche importante de notre commerce d'importation:

Qu'elle se félicite de ce que, dans ces circonstances favorables, l'attention publique s'est grandement portée depuis peu vers les moyens d'améliorer davantage les communications intérieures; que dans plusieurs parties du Canada-Ouest, des capitaux ont été employés sur une grande échelle et avec beaucoup d'avantage

Appendice C.

par des personnes intéressées dans les diverses localités et autres, à la construction de bons chemins ruraux, et qu'il a été pris, dans les deux sections de la province, des mesures dans le but de promouvoir des voies importantes de chemins à rails :

Que le Parlement ayant déjà fourni des preuves de sa disposition à donner à des entreprises de ce genre, qui sont de nature à être avantageuses à la province, toute l'aide qui peut leur être donnée convenablement, sans affaiblir le crédit de la province ou encourager un esprit aventureux de spéculation; cette Chambre est disposée, dans toute législation ultérieure qu'il sera jugé à propos d'adopter sur ce sujet, à adhérer aux principes de cette politique judicieuse:

Que cette Chambre est heureuse d'apprendre qu'une augmentation considérable a eu lieu dans la correspondance depuis la mise en opération de la nouvelle loi des postes. Ce fait donne une preuve conclusive de l'avantage qui résulte au public de l'adoption de cette mesure, et fait en outre naître l'espoir que les recettes du département ne tarderont pas à sortir de l'état de dépression qui a été la suite de l'adoption d'un tarif postal considérablement réduit :

Qu'elle apprend avec plaisir que sous l'opération des mesures que les législatures des diverses provinces de l'Amérique du Nord ont récemment adoptées, le commerce intercolonial prend des proportions d'une grandeur croissante et promet de devenir une branche considérable de notre industrie, et qu'elle ne manquera pas de considérer avec la plus grande attention, comme ce rattachant éminemment à ce sujet, la dépêche que Son Excellence a bien voulu promettre de soumettre à la Chambre, et dans laquelle le principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies soumet, pour être prise en considération, une proposition pour la construction d'un chemin à rails entre Halifax et Québec ou Montréal:

Qu'elle se réjouit d'apprendre que, dans le but d'arranger les détails d'un projet d'arbitrage pour le réglement de la question de frontière, qui est depuis si longtemps pendante, entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, et qui a été la source de beaucoup d'inconvenients pour les deux provinces, comme elle s'est fait assez durement sentir à ceux qui ont quelque intérêt dans le territoire qui est le sujet des prétentions opposées, Son Excellence, en conformité d'une suggestion venue du secrétaire d'étut, a prié le Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick de le rencontrer ici l'automne dernier dans ce but, et qu'il y a lieu de croire que le rapport des arbitres nommés par suite de l'arrangement dont il fut convenu alors entre les gouvernements des deux provinces ne tardera guère à être présenté:

Que cette Chambre est heureuse d'apprendre qu'avec le concours de l'Exécutif de cette province, le Gouvernement Impérial de Sa Majesté a permis au gouvernement des Etats-Unis d'ériger, sur le Horse Shoe Reef, dans la rivière Niugara, à la décharge du lac Erié, un phare qui promet d'être très avantageux aux vaisseaux qui fréquentent ces parages:

Que quoique le temps ne soit pas encore venu de parler avec assurance des résultats de la grande exposition qui se tient maintenant à Londres, cette Chambre éprouve un juste orgueil en apprenant que, d'après les rapports qui sont parvenus a Son Excellence, elle a lieu d'espérer que les produits naturels et industriels du Canada se trouveront avoir été assez dignement représentés en cette intéressante occasion; et elle ést pleinement d'accord avec Son Excellence pour reconnaître que beaucoup est dû à ceux qui ont travaillé pour cet objet :

Pour assurer Son Ecellence que cette Chambre est reconnaissante à Sa Majesté de ce qu'elle a bien voulu recevoir gracieusement son adresse de la dernière session au sujet des réserves du clergé, et qu'elle ne des mesures dans le but de promouvoir des voies immanquera pas de donner toute son attention à la com- portantes de chemins à rails:

munication du principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, exposant les vues du Gouvernement Impérial sur le sujet de cette adresse :

Qu'elle s'occupera avec attention des comptes du revenu et de la dépense, ainsi que du budget pour l'année, lorsqu'ils lui seront soumis, et que Son Excellence peut s'attendre avec confiance qu'elle pourvoira convenablement aux exigences du service public et au maintien du crédit provincial:

Que cette Chambre s'occupera attentivement de toute mesure qui pourra lui être soumise pour effectuer une réduction dans certaines charges auxquelles il est pourvu dans l'acte de la liste civile de 1846, et elle remercie Son Excellence de la promesse qu'elle lui a faite de mettre devant elle la correspondance qui a eu lieu sur le sujet entre ce Gouvernement et le secrétaire d'état :

Que cette Chambre s'occupera attentivement du sujet important d'une augmentation dans la représentation parlementaire de la province, et de la convenance d'amender les lois des écoles et des municipalités du Canada-Est, dans quelques-uns de leurs détails, dans la vue d'assurer, d'une manière plus ample à cette section de la province, les avantages que ces lois étaient destinées à lui conférer :

Que cette Chambre est intimement convaincue qu'à mesure que la province avance en richesses et en population, et que l'autorité du parlement local s'étend et se confirme, le poids de la responsabilité qui pèse sur les membres de la législature va nécessairement s'augmentant, et se réjouit de penser avec Son Excellence que le peuple du Canada, tout en sachant apprécier, dans une juste mesure, les exigences d'un âge de progrès, reste attaché à ses institutions et fidèle à ses anciennes traditions, et cette Chambre assure à Son Excellence qu'elle fera tous ses efforts, en reposant une humble consiance dans la divine providence, pour avancer les meilleurs intérêts du peuple dans le même esprit.

Et la question ayant été de nouveau proposée:-La Chambre a repris les dits débats ajournés.

Et la question ayant été mise;

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Résolution Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence du gracieux discours adresse. qu'elle a prononcé du trône à l'ouverture de la présente session du Parlement Provincial:

Pour assurer Son Excellence que cette Chambre partage cordialement la satisfaction exprimée par Son Excellence de la prospérité générale de la province :

Qu'elle est profondément reconnaissante au Tout-Puissant de ce que la récolte de l'année dernière a été abondante, et se réjouit de ce que le revenu des douanes et le trafic sur les canaux provinciaux augmentent d'une manière ferme et constante, et que les essets de la province sont à un prix élevé:

Qu'elle apprend avec plaisir que l'effet des changements récents dans les lois de navigation de l'empire commence aussi à se faire sentir dans le plus grand nombre des vaisseaux étrangers qui fréquentent nos ports de mer; et elle ne manquera pas de prendre en considération l'acte d'immigration, dans le but de faire disparaître tous les obstacles qui nuisent à l'extension de cette branche importante de notre commerce d'im-

Qu'elle se félicite de ce que, dans ces circonstances favorables, l'attention publique s'est grandement portée depuis peu vers les moyens d'améliorer davantage les communications intérieures; que dans plusieurs parties du Canada-Ouest, des capitaux ont été employés sur une grande échelle et avec beaucoup d'avantage par des personnes intéressées dans les diverses localités et autres, à la construction de bons chemins ruraux, et qu'il a été pris, dans les deux sections de la province,

sa disposition à donner à des entreprises de ce genre, llence peut s'attendre avec confiance qu'elle pourvoira qui sont de nature à être avantageuses à la province, toute l'aide qui peut leur être donnée convenablement, sans affaiblir le crédit de la province ou encourger un esprit aventureux de spéculation; cette Chambre est disposée, dans toute législation ultérieure qu'il sera jugé à propos d'adopter sur ce sujet, à adhérer aux principes de cette politique judicieuse:

Que cette Chambre estheureuse d'apprendre qu'une augmentation considérable a eu lieu dans la corres-pondance depuis la mise en opération de la nouvelle loi des postes. Ce fait donne une preuve conclusive de l'avantage qui résulte au public de l'adoption de cette mesure, et fait en outre naître l'espoir que les recettes du département ne tarderont pas à sortir de l'état de dépression qui a été la suite de l'adoption d'un tarif postal considérablement réduit :

Qu'elle apprend avec plaisir que sous l'opération des mesures que les législatures des diverses provinces de l'Amérique du Nord ont récemment adoptées, le commerce intercolonial prend des proportions d'une grandeur croissante et promet de devenir une branche considérable de notre industrie, et qu'elle ne manquera pas de considérer avec la plus grande attention, comme se rattachant éminemment à ce sujet, la dépêche que Son Excellence a bien voulu promettre de soumettre à la Chambre, et dans laquelle le principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies soumet, pour être prise en considération, une proposition pour la construction d'un chemin à rails entre Halifax et Québec ou Montréal:

Qu'elle se réjouit d'apprendre que, dans le but d'arranger les détails d'un projet d'arbitrage pour le règlement de la question de frontière, qui est depuis si longtenips pendante, entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, et qui a été la source de beaucoup d'inconvénients pour les deux provinces, comme elle s'est fait assez durement sentir à ceux qui ont quelqueintérêt dans le territoire qui est le sujet des prétentions opposées, Son Excellence, en conformité d'une sugges-tion venue du scerétaire d'état, a prié le Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick de le rencontrer ici l'automne dernier dans ce but, et qu'il y a lieu de croire que le rapport des arbitres nommes par suite de l'arrangement dont il fut convenu alors entre les gouvernements des deux provinces ne tardera guère à être présenté:

Que cette Chambre est heureuse d'apprendre qu'avec le concours de l'Exécutif de cette province, le Gouvernement Impérial de Sa Majesté a permis au gouvernement des Etats-Unis d'ériger, sur le Horse Shoe Reef, dans la rivière Niagara, à la décharge du lac Erie, un phare qui promet d'être très avantageux aux vaisseaux qui fréquentent ces parages :

Que quoique le temps ne soit pas encore venu de parler avec assurance des résultats de la grande exposition qui se tient maintenant à Londres, cette Chambre éprouve un juste orgueil en apprenant que, d'après les rapports qui sont parvenus à Son Excellence, elle a lieu d'espérer que les produits naturels et industriels du Canada se trouveront avoir été assez dignement représentés en cette intéressante occasion; et elle est pleinement d'accord avec Son Excellence pour reconnaître que beaucoup est dû à ceux qui ont travaillé pour cet objet:

Pour assurer Son Excellence que cette Chambre est reconnaissante à Sa Majesté de ce qu'elle a bien voulu recevoir gracieusement son adresse de la dernière session au sujet des réserves du clergé, et qu'elle ne manquera pas de donner toute son attention à la communication du principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, exposant les vues du Gouvernement Impérial sur le sujet de cette adresse:

Qu'elle s'occupera avec attention des comptes du revenu et de la dépense, ainsi que du budget pour revenu des douanes et le trafic sur les canaux provin-

Que le Parlement ayant déjà fourni des preuves de ll'année, lorsqu'ils lui seront soumis, et que Son Excelconvenablement aux exigences du service public et au maintien du crédit provincial:

> Que cette Chambre s'occupera attentivement de toute mesure qui pourra lui être soumise pour effectuer une réduction dans certaines charges auxquelles il est pourvu dans l'acte de la liste civile de 1846, et elle remercie Son Excellence de la promesse qu'elle lui a faite de mettre devant elle la correspondance qui a cu lieu sur le sujet entre ce gouvernement et le secrétaire d'état:

> Que cette Chambres occupera attentivement du sujet important d'une augmentation dans la représentation parlementaire de la province, et de la convenance d'amender les lois des écoles et des municipalités du Canada-Est, dans quelques-uns de leurs détails, dans la vue d'assurer, d'une manière plus ample à cette section de la province, les avantages que ces lois étaient destinées à lui conférer :

> Que cette Chambre est intimement convaincue qu'à mesure que la province avance en richesses et en population, et que l'autorité du parlement local s'étend et se confirme, le poids de la responsabilité qui pèse sur les membres de la législature va nécessairement s'augmentant, et se réjouit de penser avec Son Excellence que le peuple du Canada, tout en sachant apprécier, dans une juste mesure, les exigences d'un âge de progrès, reste attaché à ses institutions et fidèle à ses anciennes traditions, et cette Chambre assure à Son Excellence qu'elle fera tout ses efforts, en reposant une humble confiance dans la divine providence, pour avancer les meilleurs intérêts du peuple dans le même esprit.

Résolu, Que la dite résolution soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable procureurgénéral Baldwin, M. Ross, M. Morrison, Sir
Allan N. MacNab et M. Dickson, pour préparer et rapporter le projet d'une adresse en réponse au discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, aux deux Chambres de la législature, en conformité de la dite résolution.

Ordonné, Que le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général soit renvoyé au dit comité.

L'honorable procureur-général Baldwin du comité Adresse rapspécial nommé pour préparer une adresse à Son portée. Excellence le Gouverneur-Général, a fait rapport que le comité avait préparé une adresse en conséquence, et laquelle a été lue comme suit :-

A Son Excellence, le très-honorable James, Comte d'Elgin et Kincardine, Chevalier de l'ordre très ancien et très noble du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique-Britannique du Nord et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef des provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, les loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté, les communes du Bas-Canada, réunis en parlement, remercions humblement Votre Excellence de votre gracieux discours.

Nous assurons Votre Excellence que cette Chambre partage cordialement la satisfaction exprimée par Votre Excellence au sujet de la prospérité générale de la province.

Nous sommes profondément reconnaissants au Tout-Puissant de ce que la récolte de l'année dernière a été abondante, et nous nous réjouissons de ce que le ciaux augmentent d'une manière ferme et constante, $||Eri\acute{e}|$, un phare qui promet d'être très avantageux aux et que les effets publics de la province commandent vaisseaux qui fréquentent ces parages: un prix élevé:

Nous apprenons avec plaisir que l'effet des changements récents opérés dans les lois de navigation de l'empire, commence aussi à se faire sentir par l'arrivage d'un plus grand nombre de vaisseaux étrangers dans nos ports de mer; et nous ne manquerons pas de prendre en considération l'acte d'immigration, dans le but de faire disparaître tous les obstacles qui nuisent à l'extension de cette branche importante de notre commerce d'importation:

Nous nous félicitons, dans des circonstances aussi favorables, que l'attention publique se soit dirigée depuis peu vers les moyens d'améliorer davantage les communications intérieures; que dans plusieurs parties du Cana la-Ouest, des capitaux aient été employés sur une grande échelle et avec beaucoup d'avantage par des personnes intéressées dans les diverses localités et autres, à la construction de bons chemins ruraux, et qu'il ait été pris, dans les deux sections de la province, des mesures dans le but de promouvoir des lignes importantes de chemins de fer :

Le parlement ayant déjà fourni des preuves de sa disposition à donner à des entreprises de ce genre, qui sont de nature à être avantageuses à la province, toute l'aide qui peut leur être donnée convenablement, sans affaiblir le crédit de la province, ou encourager un esprit aventureux de spéculation, cette Chambre est disposée, dans toute législation ultérieure qu'il sera jugé à propos d'adopter sur ce sujet, à adhérer aux principes d'une politique aussi judicieuse :

Cette Chambre est heureuse d'apprendre qu'une augmentation considérable ait eu lieu dans la correspondance, depuis la mise en opération de la nouvelle loi des postes. Ce fait donne la preuve concluante de l'avantage qui résulte au public de l'adoption de cette mesure, et fait en outre naître l'espoir que les recettes du département ne tarderont pas à sortir de l'état de dépression qui a été la suite de l'adoption d'un tarif postal considérablement réduit :

Nous apprécions avec plaisir que sous l'opération des mesures que les législatures des diverses provinces de l'Amérique du Nord ont récemment adoptées, le commerce intercolonial prend des proportions d'une grandeur croissante, et promet de devenir une branche considérable de notre industrie; et nous ne manquerons pas de considérer avec la plus grande attention, comme se rattachant éminemment à ce sujet, la dépêche que Votre Excellence a bien voulu promettre de soumettre à la Chambre, et dans laquelle le principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, soumet pour être prise en considération une proposition pour la construction d'un chemin à rails entre Halifax et Québec ou Montréal:

Nous nous réjouissons d'apprendre que, dans le but d'arranger les détails d'un projet d'arbitrage pour régler la question de frontière, qui est depuis si longtemps pendante entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, et qui a été la source de beaucoup d'inconvénients pour les deux provinces, et qui a pesé d'une manière assez lourde sur ceux qui ont quelque intérêt dans le territoire qui est le sujet des prétentions opposées, Votre Execellence, en conformité d'une suggestion venue du sccrétaire d'état, a prié le Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick, de rencontrer Votre Excellence ici l'automne dernier dans ce but, et qu'il y a lieu de croire que le rapport des arbitres nommés, par suite de l'arrangeement dont il fut convenu alors entre les gouvernements des deux provinces, ne tardera guère à être présenté:

Cette Chambre est heureuse d'apprendre, qu'avec le concours de l'Exécutif de cette province, le Gouver-

Quoique le temps ne soit pas encore venu de parler avec assurance des résultats de la grande exposition qui se tient maintenant à Londres, nous éprouvons un juste orgueil en apprenant que, d'après les rapports qui sont parvenus à votre excellence, elle a lieu d'espérer que les produits naturels et industriels du Canada, se trouveront avoir été assez dignement représentés en cette intéressante occasion; et nous sommes pleinement d'accord avec Votre Excellence pour rapporter à ceux qui ont travaillé à promouvoir cet objet, tout l'honneur qui leur est dû:

Nous prenons la liberté d'assurer Votre Excellence, que cette Chambre est reconnaissante envers Sa Majesté, de ce qu'elle a bien voulu recevoir gracieusement son adresse de la dernière session, au sujet des réserves du clergé, et qu'elle ne manquera pas de donner toute son attention à la communication du principal secrétaire de Sa Majesté pour les colonies, exposant les vues du Gouvernement Impérial au sujet de cette adresse:

Cette Chambre s'occupera avec attention des comptes du revenu et de la dépense, ainsi que du budget pour l'année, aussitôt qu'ils lui seront soumis, et que Votre Excellence peut s'attendre avec confiance, qu'elle pourvoira convenablement aux exigences du service public et au maintien du crédit provincial:

Cette Chambre s'occupera attentivement de toute mesures qui pourra lui être soumise pour opérer une réduction dans certaines charges, auxquelles il est pourvu dans l'acte de la liste civile de 1846, et elle remercie Votre Excellence de la promesse qu'elle lui a faite, de mettre devant elle la correspondance qui a eu lieu sur le sujet entre ce Gouvernement et le secrétaire d'état.

Cette Chambre s'occupera avec soin du sujet important d'une augmentation dans la représentation parlementaire de la province, et de la convenance d'amender les lois des écoles et des municipalités du Canada-Est, dans quelques uns de leurs détails, dans ia vue d'assurer d'une manière plus ample à cette sectionde la province, les avantages que ces lois étaient destinées à lui conférer.

Cette Chambre est intimement convaincue qu'à mesure que la province avance en richesses et en population, et que l'autorité du Parlement local s'étend et se confirme, le poids de la responsabilité qui pèse sur les membres de la législature va nécessairement s'augmentant, et elle se réjouit de penser avec Votre Excellence, que le peuple du Canada, tout en appréciant dans une juste mesure les exigences d'un siècle de progrès, n'en reste pas moins attaché à ses institutions et fidèle à ses anciennes traditions, et cette Chambre assure à Votre Excellence qu'elle fera tous ses efforts, tout en reposant son humble confiance dans la divine providence, pour avancer les meilleurs intérêts du peuple dans le même esprit.

La dite adresse ayant été lue une seconde fois, elle Adresse adopa été adoptée.

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par toute la \mathbf{C} hambre,

Ordonné, Que tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, pour savoir de Son Excellence quand il lui plaira recevoir cette Chambre avec son adresse.

L'honorable procureur-général Baldwin, l'un des son Excellen-conseillers exécutifs de Sa Majesté, s'est levé à sa ce fixe l'herrille l'e nement Impérial de Sa Majesté a permis au gouver-nement des Etats-Unis d'ériger sur le Horse Shoe Reef, dans la rivière Niagara, à la décharge du lac Chambre avec son adresse en réponse du discours de

Son Excellence, à l'ouverture de la présente session, demain à trois heures et demie, P. M., à la maison du Gouvernement.

Alors, sur motion de M. DeWitt, secondé par l'honorable M. Price,

La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 23° die Maii;

Anno 14º Victoriæ Reginæ, 1851.

La chambre se rend auprès de Son Excellence avec son adresse.

A l'heure fixée, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec l'adresse de la Chambre,

Et étant de retour,

M. l'Orateur a fait rapport, que la Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence, avec son adresse en réponse au discours de Son Excellence aux deux Chambres de la Législature; à laquelle il a plu à Son Excellence de faire la réponse suivante:—

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je reçois votre loyale adresse avec beaucoup de suisfaction, et je vous remercie bien sincèrement de l'assurance qu'elle me donne de votre cordiale assistance dans les mesures propres à l'avancement des intérêts de la province.

Rapport du blbhothécaire.

M. l'Orateur a communiqué à la Chambre un rapport reçu du bibliothécaire, touchant l'état actuel de la bibliothèque de la Chambre, conformément à un ordre permanent du 19 juin 1841; lequel rapport est comme suit:—

Le bibliothécaire a l'honneur de soumettre le rapport suivant:

Pendant la dernière session de la législature provinciale, votre honorable Chambre a votée la somme de £2000 pour rétablir la bibliothèque du Parlement, avec injonction de dépenser cette somme sous la direction de l'honorable Orateur, agissant de concert avec l'honorable Orateur du Conseil Législatif.

Conformément à cet ordre, des listes de livres des diverses classes de la littérature, ont été préparées pendant la vacance et placées entre les mains des agents, pour être envoyées en Europe, où doit se faire l'achat des ouvrages qui y sont nommés. Aucun de ces ouvrages n'a encore été reçu, mais comme ordre a été donné de les envoyer le plus promptement possible, on peut espérer qu'ils arriveront de bonne heure pendant la présente session.

Depuis la dernière session de votre honorable Chambre, il a été reçu des présents d'ouvrages légaux, parlementaires et autres, du congrès des Elats-Unis, à Washington; des Etats du Vermont et de New-York, et de la province de l'Isle du Prince-Edouard, dont des listes sont annexées au présent rapport, appendice A.

En retour de ces dons, des copies des Journaux de votre honorable Chambre, avec les Appendices, de la dernière session, et telles autres publications parlementaires convenables de notre législature provinciale, ont été transmises, par l'ordre du greffier de l'assemblée à la bibliothèque du congrès, et à la bibliothèque de l'Etat du Vermont.

En consormité d'une résolution et de l'ordre de votre honorable Chambre, d'après une recommandation du comité conjoint de la bibliothèque, des soumissions ont été demandées par annonces, et un contrat fait pour la reliure des journaux de la Chambre des Communes Impériales, ainsi que les votes et délibérations du même corps, présentés à la bibliothèque dans l'année 1850. Les soumissions les plus basses ayant été saites par MM. Armour et Ramsay, l'ouvrage leur a été consié, et il a été exécuté d'une manière très ayantageuse et satissaisante.

Pendant la vacance quelques achats ont été faits, pour une légère somme, consistant en copies extras des journaux pour compléter des séries. Une série unique, et presque complète de la gazette officielle du Haut-Canada jusqu'à l'époque où elle a cessé de paraître; quelques dictionnaires et autres ouvrages d'une très grande utilité. Une liste de ces ouvrages est annexée à ce rapport, et marquée A.

Par ordre des Orateurs des deux Chambres, il a été pris et mis de côté, à même l'allocation de l'année dernière une somme de £270, pour se procurer des ouvrages sur l'histoire du Canada et de l'Amérique, pour remplacer en partie la riche collection qui avait été ci-devant faite par M. Furibault. Ce mousieur a été chargé de l'acquisition de ces livres, dans la conviction qu'on n'aurait pu la placer entre de meilleures mains. La plus grande partie des ouvrages choisis par lui a déjà été reçue et est énumérée dans l'appendice B, qui se trouve à la fin de ce rapport. On peut s'attendre que le reste arrivera à temps.

Le nombre des volumes actuellement dans la bibliothèque (à part la collection américaine, qui est encore à Québec,) peut être estimé à environ £3,500; le tout est en bon ordre.

Le tout est respectueusement soumis.

WILLIAM WINDER,
Bibliothécaire de l'Assemblée Législative.
Bibliothèque Parlementaire,

21 mai 1851.

APPENDICE A.

Liste des livres présentés à la bibliothèque, depuis le dernier rapport du bibliothécaire de la dernière session.

Présentés par l'honorable H. J. Boulton, M.P.P.

Statutes of State of New-York, pour 1817. 2 vols. Statuts Revisés du Bas-Canada; avec tables. 2 vols. Charlemagne: poême, par L. Bonaparte. 1814. Chappel's Voyage to Newfoundland and Labrador. 1818.

Haliburton's History of Nova Scotia. 2 vols. 1829. Boulton's (H. J.) Sketch of Upper Canada. 1826. Trials arising out of disputes between Lord Selkirk and the North-West Company. 1819. Epitome of Laws of Nova Scotia. 1 vol. 1832.

Présenté par l'honorable W. B. Robinson, M.P.P.

Mirror of Parliament of Canada, pour 1846.

Don du Conseil Législatif de la Nouvelle-Ecosse. Laws of Nova Scotia, de 1758 à 1850. 8 vols. Journals of Legislative Council of Nova Scotia, de 1838 à 1850. 13 vols.

Don du Conseil Législatif de l'Île du Prince-Edouard.

Journals of the Legislative Council of Prince Edward's Island, de 1836 à 1850. (Moins ceux de 1839.) 15 vols.

ward's Island, de 1831 à 1850. 20 vols.

Laws of the Island, pour 1850.

Présentés par E. B. O'Callaghan, écuyer, M. D.

First Report of English Poor Law Commissioners. Report on Patents in the United States, pour 1849. Part I.

Présenté par l'honorable R. C. Winthrop.

Hickey's American Constitution. 1851. Patent Report pour 1849. Part I. Obituary Adressess, on the death of President Taylor. 1850.

Présenté par la Société Historique du Vermont.

Tolman's Digest of the Laws of Vermont. 1808.

Présenté par G. F. Houghton, écuyer, du Vermont.

Vermont State Papers. 1823.

Don de la Bibliothèque du Congrès des Etats-Unis.

Diplomatic Correspondence of the United States, de 1783 à 1789. 7 vols.

10 vols. Nouvelles Séries.

Laws, &c., of United States respecting Public Lands. 2 vols.

Cases of Contested Elections in Congress, de 1789 à 1834.

Digest of Commercial Regulations between the

United States and Foreign Countries. 3 vols.
Treatics between the United States and Indian Tribes, de 1778 à 1837.

Military Laws of United States.

Tone's School of Cavalry for the United States.

Lallemand's Treatise on Artillery. 2 vols.

Infantry Tactics for Army of United States.

Nouvelles Séries. 3 vols. Tactics for the Cavalry, Light-Infantry and Riflemen

of the United States.

Manœuvres of Artillery. 4 vols.
Tactics, &c., for Militia and Volunteers of the United States

Barton on Marine Hospitals.

Silliman on the Sugar Cane and Sugar.

Report on Explosions of Steam-Boilers.

Compendium, and Tables, of the Sixth Census in the

United States, en 1840. 2 vols. Statistics of the United States, under Sixth Census. Census of Revolutionary or Military Pensioners, under the Sixth Census.

African Repository and Colonial Journal, pour diverses années, de 1831 à 1848. 10 vols.

American Archives. 4me série. Vol. 1 à 5.

Congressional Papers, Journals, and other Documents, de 1841 à 1849. 142 vols.

Don de l'Etat du Vermont.

Vermont Reports, de 1834 à 1850. 15 vols. Washburn's Digest of Vermont Reports. 1845. Thompson's History of Vermont. 1842.

Laws of Vermont; revised, jusqu'à 1834. 2 vols.

Revised, jusqu'à 1839.

De 1830 à 1850. 6 vols. (Excepté celles de 1840, pas envoyées.)

Vermont Senate Journals, de 1836 à 1850. 6 vols.

Representatives' Journals, de 1836 à 1850.

(Excepté ceux de 1840, pas envoyés.) 8 vols.

Council of Censors' Journals, held between

1820 and 1849.

Conventions Journals, held between 1821 and 1850.

Geology Reports, de 1845 à 1848.

Common School Reports, pour 1828, et de 1846 à 1850.

Auditor of Accounts' Reports, de 1843 à

Catalogue of Vermont State Library. 1850. Digest of Patents. United States. 1790 à 1839.

Don de l'Etat de New-York. (En addition à ceux envoyés l'année dernière.)

Laws of New York, pour 1850.

Senate Journals and Documents, pour 1850. 4 vols. Ungewitter's Europe, Past and Present. 1850.

Proceedings in Senate on Slavery Question, en 1850. Assembly Journals, and Documents, pour 1850. vols.

> Reports on Common Schools, pour diverses années, 1838 à 1850. 3 vols.

on State Normal School, de 1846 à 1850. on Hartford Deaf and Dumb Asylum, pour

1837 à 1845.

Report on the Perkins' Institution for the Blind, pour 1846.

O'Callaghan's Documentary History of the State of New York. 1er vol.

Ajoutés à la Biblothèque par achat, ou par échange Parlementaire, pendant la dernière session, et pendant la vacance.

British American Journal of Medical and Physical

science. Vols. 1 à 5. 1845-1850. Journals of the House of Commons. Vols. 104 et 105, pour 1349 et 1850.

- of the House of Lords, pour 1849.

Hansard's Parliamentary Debates, du vol. 104 au vol. 113. (Fin de la session 1850.)

Report of the Canada Committee, en 1828.

Canadian Review. Vols. 1, 2 et 3. 1824-1826.

Collections, in print and in manuscript, made by the late David Chisholme, écuyer, towards a History of Lower Canada. 5 vols.

Windham and Huskisson's Select Speeches. 1845.

Cannigs's Select Speeches. 1836.

Angell and Ames. On Corporations.

Whitelock's Notes on the King's Writ for choosing
Members of Parliament. 2 vols. 1766.
Bouvier's American Law Dictionary. 2 vols. 1846.

Grant's Reports of Cases in Chancery in Upper Canada. Vol. 1. 1850.

Cooper's Rules and Practice of the Court of Chance-

ry in Upper Canada. 1851. (Deux emplaires.)

Majoribank's Travels in New South Wales. 1847.

Travels in New Zealand. 1850.

Journals of Assembly of New Brunswick, pour 1850. Laws of New Brunswick, pour 1850.

Journals of Newfoundland, pour 1850.

The Holy Bible.

Gilbart on Banking. 2 vols. 1849. Gilbart on Banking in America. 1837.

Tooke on Currency.

Smith's Canada; Past, Present and Future. Vol 1. 1851. (Deux copies.)
Agricultural Journal of Lower Canada. Vols. 1, 2,

et 3, pour 1848, 1849 et 1850.

le même ouvrage. 3 vols.

Imperial Statutes, pour 1850. (Deux copies.)
Boyer's French and English Dictionary. 1848. Webster's American Dictionary of the English Lan-

guage. 1850

Andrews' Latin and English Lexicon. 1851.

Riddle and Arnold's English-Latin Lexicon. Boiste. Dictionnaire Français. 1851. Putnam's, World's Progress; a Dictionary of Dates

1850.

Appleton's Library Manual. 1849. Cushing's Rules for Deliberative Assemblies. 1850. (Deux exemplaires.)

American Almanac, pour 1851. Canada. Selected Papers from Sessional Papers of the House of Commons, respecting,—de 1832 à 1849. 13 vols.

Hunt's Merchants Magazine, de 1839 à 1850. 23 vois.

Home and Colonial Library. Volumes complétant les séries:

Head's Stokers and Pokers. St. John's Libyan Desert. Gleig's Life of Monro. Buxton's Memoirs.

Irving's Life of Oliver Goldsmith.

Canada Gazette pour 1850. (Deux exemplaires.) Statutes of last Session. (Anglais) cinq exemplaires.

(Français) cinq exemplaires.

Rowsell's Directory for York and Toronto, pour 1850-

Huston, Répertoire National, ou Recueil de Littératurc Canadienne. Vols. 1 à 3. 1848. Whittaker's Edition of Pinnock's Goldsmith's History

of England. 1849.

Sundry duplicate Copies of Provincial Journals and Statutes.

Upper Canada Official Gazette, pour 1822, et de 1826, jusqu'à sa discontinuation en 1845. 20

Statutes of Upper Canada, de 1791 à 1834. 4 vols. Journals of the Legislative Council of Upper Canada, pour 1828, et de 1830 à 1839-40. 13 vols.

- of Canada, pour 1846, 1847, 1849 et 1850. 4 vols.

Journal of Education of Upper Canada, pour 1848, 1849 et 1850. Vols. I to 3. Watts' Bibliotheca Brittanica; or General Index to

British and Foreign Literature. 4 vols. 1824. Report on Schools of Nova Scotia, pour 1850. Keele's Provincial Justice. Nouvelle Edition. 1851.

Aussi quelques pamphlets non énumérés.

Livres de loi achetés avec l'autorisation du Comité de la Bibliothèque, et reçu depuis l'ouverture de la présente Session.

American Law Library; 5c Série; comprenant les réimpressions suivantes des meilleurs livre de loi anglais, viz:-

- (l.) Sugden on Powers. 2 vols en 1. 1847.
- (II.) Smith's Mercantile Law. 1841. Comyn on Usury. 1834. Willock on the Office of Constable. 1840.
- (III.) Woolrych on the Law of Ways. 1834.

Beames' Doctrine of Courts of Equity, respecting Costs. 1838.

Sugden's Letters on Estates. 1834.

(IV.) Cross on the Law of Lien and Stoppage. 1841.

Ellis on Fire and Life Insurance. 1834.

Cornish on Uses. 1834. (V.) Stephen's Criminal Law. Ram's Science of Legal Judgement. 1835.

Bennet on the Master's Office. 1842. (VI.) Shelford's Law of Marriage and

Divorce. 1841.

(VII.) Wooddesson's Lectures on the Law of England; with notes by Williams. 3 vols. Vols. 1 et 2. 1842.

(VIII.) Vol. 3. 1842.

Goldsmith's Doctrine and Practice of Equity. 1843.

Pitman's Law of Principal and Surety.

(IX.) Wordsworth's Law of Joint Stock Companies, 1843, Joy on Confessions and Challenge

of Jurors. 1843.
(X.) Macpherson's Law relating to Infants. 1843.

Wills' Rationale of Circumstantial Evidence. 1843.

(XI.) Bisset on Estates for Life. 1843. Preston on Estates, with reference to the Law of Merger. 1843. Winslow on Plea of Insanity in Criminal Cases. 1843.

(XII. & XIII.) Smith's Leading Cases; with American Notes. 2 vols. 1847.

(XIV.) Browne on Actions at Law. 1844. Joy on the Evidence of Accomplices. 1844.

(XV.) Sewell on the Law of Sheriff. 1845.

(XVI.) Best on Presumptions of Law and

Fact. 1845. Miller on Equitable Mortgages. 1845.

Russell on Factors and Brokers. 1845.
Notes on Leading English Cases.

(XVII.) Hubback on Succession to Property and Peerages. 1845. (XVIII.) Bell on Contracts of Sale.

1845. Archbold's Law of Nisi Prius. Vol. 1. 1848.

Vol. 2. 1848. Broom's Legal Maxims. 1850. (XIX.)

(XX.) Tamlyn's Law of Evidence in Chancery. 1846. Billing's Law of Awards and Arbitrations. 1846.

Grady's Law of Fixtures and Dila-1846.

pidations. 1846. (XXI.) Lewis on the Law of Perpetuity. 1846.

Notes to recent English Leading Cases.

(XXII.) Archbold's Law of Landlord and Tenant. 1846.

Cooke on the Law of Defamation. 1846.

(XXIII & XXIV.) Crabb on the Law of Real Property; with American Notes. 2. Vols. 1846.

(XXV.) Smith's Law of Contracts. 1850. Broom on Parties to Actions. 1847. Cole on Criminal Informations and

Quo Warranto. 1847. (XXVI.) Pulling's Law and Usage of Mercantile Accounts. 1847. Blackburn on Contracts of Sale. 1847.

Phillimore's Law of Domicil. 1847. (XXVII.) Lee on Abstracts of Title to Real

Property. 1847. Oliphant's Law concerning Horses, Racing, Wagers, and Gaming. 1847.

(XXVIII.) Watson on Arbitrations and Awards. 1848.

Macqueen on Husband and Wife. Part 1. 1848.

(XXIX.) Smith on Actions at Law; with American Notes. 1848.

Worthington on Wills; with American Notes. 1848.

Long's Discourses on Jurisprudence. 1848.

Coode on Legislative Expression. 1848.

with American Notes. 1848. (XXXI.) Williams' Principle of the Law of Personal Property. 1848. Raymond on the Bill of Exceptions. 1848. Notes of recent English Leading Cases. 1848.

Whitworth's Equity Precedents;
with Notes on Pleading and
Evidence. 1848. (XXXII.) White and Tudor's Leading Cases in Equity; with American Notes. 1849. (XXXIII.) Sugden on the Law of Property; with American Notes. 1849. (XXXIV.) Russell on Arbitrators, Submissions and Awards. 1849. (XXXV.) Macqueen on Husband and Wife. Part II. 1849. Lewis' Supplement to his Treatise on the Law of Perpetuity. 1849. Best on the Principles of Evidence. 1849. (XXXVI.) Batten's Law of Contracts. 1850. Bell on Property of Husband and
Wife. 1850.

(XXXVII.) Adams on the Doctrine of Equity. 1850. Forsyth on the Custody of Infants. 1850. (XXXVIII.) Coote on the Law of Mortgages; with American Notes. 1850. (XXXIX.) Wildman's Institutes of International Law. Vol. I. 1850. Jarman on Wills; with American Notes, by Perkins. 2 vols. 1849. Blydenburgh. On the Law of Usury. 1844. Reeve. On the Law of Descents in American States. 1825. Gilpin's Opinion's of Attorneys General of the United States, from 1789 to 1841. 2 vols. 1841. Hare and Wallace. American Leading Cases. vols. 1851. Thornton's Conveyancing, Testamentary and Registry Laws of the American States. 1847. Smith's Commentaries on Statute and Constitutional Law. 1848. Bullard and Curry. Digest of the Laws of Louisiana. 1842. Marvin's Legal Bibliography. 1847. Wharton's American State Trials, during the Washington and Adams Administrations. Hilliard's American Jurisprudence. 1848. Livingston's Penal Laws of Louisiana. 1833. Lieber's Manual of Political Ethics. 2 vols. 1838.

Ouvrages sauvés lors de la destruction des bibliothèques du parlement, à *Montréal*, et remis à la bibliothèque depuis la date du dernier rapport:—

Bancroft's History of the United States. Vols. 1 à 3.

1842-1848.

Repton. On Landscape Gardening. 1840. Mémoires de Madame Roland. 2 vols. 1821. Pepys' Memoirs and Diary. Vols. 1 à 3. 1828. Sully, Duc de. Mémoires. 10 vols. 1788.

Ouvrages achetés sous la direction du comité de la bibliothèque, pour en encourager la publication; et qui seront distribués comme il sera ci-après ordonné:—

Christie's History of Lower Canada. Vol. 3. 150 Copies.

(XXX.) Byles on Bills of Exchange, etc.; Keefer's Prize Essay on Canals. Édition Anglaise. with American Notes. 1848.

XXXI.) Williams' Principle of the Law of

-Edition Française. 408 Copies.

Huston. Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne. Vols. 1 à 4. 100 Copies, N. B. Ces livres ne sont pas encore arrivés mais M. Huston dit qu'ils seront reçus sous peu.

Continuation des publications périodiques que l'ancienne Bibliothèque recevait. Ces volumes ont été envoyés, par quelque erreur de nos agents, quoique ordre ait été donné d'en discontinuer l'envoi.

Edinburgh Review. Vol. 91.
Gentleman's Magazine, for 1850. 1 vol.
Repertory of Patent Inventions. Vol. 15.
Index Volume to Edinburgh Review.
Mcchanics' Magazine. Vol. 52.
Reçu en vertu de l'Acte concernant la propriété littéraire.
Keele's Provincial Justice, or Magistrates' Manuel.

troisième Edition. 1851. APPENDICE B. Liste des ouvrages relatifs à l'Histoire de l'Amérique, acquis depuis la dernière session de 1850, par G. B. Faribault, écuyer. Alegambe. Mortes illustres de Societate Jesu. 1657. American Political Tracts. 1774 à 1807. Acuna's Rivière des Amazones. Atwater's Western Antiquities. Almanach de Québec. 1846 et 1849. Almanach de Montréal. 1831. Abstract of the Custom of Paris. 1774. Answer to Observations on Government of Canada. 1790. Anspach's History of Newfoundland. 1819. Address. Affairs in America. 1766. Resources of Lake Superior. Agassiz. Belknap's New Hampshire. 3 vols. 1842. Bradford's Massachusetts. 3 vols. 1822. Burton's Empire in America. 1685. Bartram's Travels. 1751. Barton's Commerce of the Western Lakes. 1846. Beamish's Discovery of America. Blome's Description of Jamaica. 1678. Barrère. La France équinoxiale. 1751. Bridel. Avis aux Émigrés. 1803. Bosworth's Hochelaga Depicta. 1839. Barbé-Marbois. La Louisianc. 1829. Bandini. Vita di Amerigo Vespucci. 1750. Bossu. Voyages en Amérique. Beverly's Virginia. 1722. Barloe's Vision of Columbus. 1787. Beltrami. Voyage à la Rivière Sanglante. 1824. Blome. State of Jamaica. 1687 Expédition contre les Indiens. 1767. Bouquet. Birbeck's America. 1818. Blackford. Colonies Anglaises. 1765. Customs of Micmac Indians. 1758. Considerations on Colonies. 1765. Considerations on Settlements on Mississippi. 1720. Chauncey. Reduction of Louisbourg. 1745. Concessions to America. 1807. Church's Indian Wars. 1829. Cavendish's Debates on the Canada Bill. 1774. Camus. Mémoires de Debry. 1802. Cornuti. Canadensium Plantarum. 1635 Charlevoix's Voyage to N. America. 2 vols.

History of Paraguay. 2 vols.

Histoire du Paraguay. 6 vols. 1766. 1769. Correspondance de Lord Germaine. 1784. Columbia. Account of the Country. 2 vols. Cobbett. Porcupine's works. 13 vols. 1811. 1822.

Cluny's American Traveller, 1769. Chevalier. Lettres sur l'Amérique. 1838. Chas et Lebrun. Révolution de l'Amérique. 1801. Head's (Sir F. B.) Narrative. Campaigns at New Orleans. Canadian Pamphlets. 1814-1836. Champlain. Voyages en la N. France. 1619.

Autre Édition. 1627. - Autre Édition (réimpression). 2 vols. Catlin's Notes on American Indians. 2 vols. 1841. Canada. Tracts, from 1827 to 1829. Colden's Five Indian Nation. 2 vols. 1755. Coréal. Voyages aux Indes. 3 vols. 1738. Calvetonis. Novæ novi orbis Historiæ. 1578. Creuxis' Historia Canadensis. 1664. Connecticut. History of its Settlement. 1781. Connecticut. Sketch of. 1824. Correspondance de Cortès avec Charles-Quint. 1779. Canadian Freeholder. 3 vols. 1777. Conduct of War under Gage, etc. 1780. Cugnet. Traité des Fiefs. Drake's Cincinnati. 1815. Documents on Mississippi River.

Douglass' Summary of N. America. 2 vols.

Dulac. Voyage dans les deux Louisianes.

Le même en Anglais.) 1755. 1805. Duvalion. La Colonie Espagnole du Mississippi. 1803. DuPratz. Histoire de la Louisiane. 3 vols. 1758. Dufey. Révolutions de l'Amérique. 2 vols. 1827. Débats entre la Compagnie du N. Ouest et le Lord Selkirk. Diereville. Voyage en Acadie. 1708. Dumont. Mémoires sur la Louisiane. 1763. Description of Nova Scotia. 1825. Darby's Tour from New-York to Detroit. 1819. Dauberteuil. Essai sur les Anglo-Américains. 2 vols. 1781. Denton's New-York. 1845. Dutertre. La Guadeloupe. Disputed North-East Boundary. Ellis's Journey to New Britain. 1820. Egmont's Memorial. Early Jesuit Missions in Canada. Engel, sur les Pays Septentrionaux. 1765. Emigration. Information relating to. 1832.

Practical advice to Emigrants. 1834.

Hints, and disadvantages of. 1833 Egede's Greenland. Enquiry into Conduct of Gen. Putnam. Essay on the course pursued towards the Colonies. 1755. England and America. 1834. Edward's West Indies. 2 vols. 1776. Endowment of Education in Canada. 1838. Force's Tracts on Origin, etc., of the American Colonies. 2 vols. 1836. Flint's Letters from America. 1822. Feuilletons Historiques. 1826-1836. Falconer's Discovery of the Mississippi, etc. 1844. Folsom's Despatches of Cortès. 1843. Franklin on Emigration to America. 1784. French Proposals relating to Newfoundland. 1712. Garcilasse. Histoire des Incas. 2 vols. 1704. Garcias. Origen de los Indias. 1729. Galvano's Discoveries of the World. 1601. Gedley's Letters from America. 2 vols. 1844. Gage. Voyage dans la Nouvelle Espagne. 2 vols.

Survey of West Indics. 1667.

Gordon's United States. 4 vols. 1788.

Histoire de la Guerre d'Amérique. Howe's Narrative. Head's Forest Scenes. 1838.
Histoire des Colonies Anglaises. 1755.
Histoire de la Nouvelle Écosse. 1749. Horni. De Originibus Americanis. 1652. Hennepin. Description de la Louisiane. 1687. Nouveau Voyage. 1698. Hubbard's Indian Wars. ĭ775. Howison's European Colonies. 2 vols. 1834.

Humboldt's Researches. 2 vols. 1814.

Personal Narrative. 3 vols. 1815. Hawkins' Guide to Quebec. 1841. Interest of Great Britain regarding Canada, etc. 1760. Johnson. Taxation no Tyranny. 1775. Jeffery's History of the French Dominions in America. 1775. James. Naval Occurrences. 1817. Jefferson's Notes on Virginia. 1782. Journal d'un Voyage à la Louisiane. 1768. Keith's British Plantations. 1738.Knickerbocker's History of New York. Knox's Journal of Campaigns in North America. 2 vols. 1769. Letter to a Noble Lord on the Expedition to Canada. 1712. Linschot. Navigation aux Indes. 1619. Lafiteau. Mœurs des Sauvages Américains. 2 vols. 1724. Lescarbot. Histoire de la Nouvelle France. 1618. Léry. Voyage au Brésil. 1611. Long. Voyages chez les Sauvages de l'Amérique. Long. 1795.Lact. Notæ ad dissertationem de Origine Gentium. 1643. Letter to a friend on the Expedition to Canada. 1712. Letter to Commander of Forces in Canada. 1760. Letter on Posture of Affairs in America. 1766. Letters to a Nobleman on War in America. 1766. Lyon's Narrative-Account of affair at Prescott. 1843. Histoire des Indes Occidentales. 1642. Las Casas. Voyages et découvertes des Espagnols. 1698. Labat. Voyages aux Isles de l'Amérique. 6 vols. 1722. Lahontan. Voyages dans l'Amérique Septentrionale. 2 vols. 1728. Le Beau. Aventures parmi les Sauvages. 2 vols. 1728. Leclercq. Nouvelle Relation de la Gaspésie. 1691. Life of Lord Sydenham. Lake George in 1845. Lower Canada Watchman. Memoirs of the Historical Society of Pennsylvania. 3 vols. 1826-40. Minot's History of Massachusetts. 1788. Macdonald's Narrative-Lord Selkirk's Settlement. Morse's Annals of the American Revolution. 1824. Mante's History of the War in America. 1762. Maxwell's Run through the United States. 2 vols. 1841.

Marquette et Joliet. Découvertes des Pays et Nations

Mémoires des Commissaires-Possessions en Amé-

Gray's Letters from Canada, 1809. Gomara. Voyages aux Indes. 1588. Holmes' Annals of America. 2 vols. 1826. Masères. Commissions, &c.: Province of Quebec. 1772. Canadian Freeholder. 3 vols. 1777. History of the American War. 3 vols. 1779. Murrays Account of British America. 3 vols. 1839.

Sauvages. 1681.

rique. 3 vols. 1755.

Murray's History of the United States. 3 vols. || Rogers' Concise Accounts of North America. 1844. Morse's American Gazetteer. McCarthy. Dictionnaire de Droit du Canada, Missions du Diocèse de Québec. 2 vols. Missions du Diocèse de Montréal. Malouet. Administration des Colonies. 5 vols. 1801. Magrath's Letters from Canada. 1833. Mackenzie's Voyages,--Montreal to the Pacific. Massachusetts. Historical Collections. 29. vols. 1806—1846. McCulloch's Researches on the Aborigines of America. 1829. McGregor's Observation on Emigration. 1829. Mercure Français de 1605 à 1644. 25 vols. Memoirs of Sergeant McLeod, of Wolfe's Army. Notices et Documents sur les Biens des Jésuites. Narative of Boston Massacre. 1770. Navigation of the Mononghela, &c. 1808.

Nova Scotia,—Description of. 1825.

Her Majesty's Right to the Colony. 1756. Nouvelle-Écosse,—Histoire de sa Géographie. 1749. Neptune Americo-Septentrional (Atlas).—1780. Occurences in Lord Selkirk's Settlement. 1817. Otis on Rights of British Colonies. 1765. Objections to taxing British Colonists. 1765. Occurences of the War in North America. 1766. Orr on Possession of Louisiana by the French. 1803. Ordinances of Quebec. 1764—1767. Prince's Sermon on the Taking of Louisbourg. Proposals for uniting English Colonies. 1757. Political Debates on Canadian Affairs. 1766. Paine's Common Sense. 1776. -Letter to Raynal on America. 1781. Proceedings between Governor Carleton and Chief Justice Livius. 1779. Petitions from the province of Quebec for a Constitution. 1791. Priest's American Antiquities. 1841. Paw (de) Recherches sur les Américains. 3 vols. 1771. Pernetty. Examen des Recherches de DePaw. 2 vols. 1772. Palmer's Travels in Canada, etc. 1818. Pilote de Terre-Neuve, avec Atlas. 1784. Payan's Description of the River Amazones. 1661. Pownall's American Colonies. Progress of Discovery in North America. Political Annals of Lower Canada. 1828. Quebec-Proceedings of Inhabitants for a House of Assembly. Additional Papers to the above. 1776. Robson's Account of Hudson's Bay. 1752. Recueil des Lois des Colonies Anglaises. 1778. Regulations respecting Taxes in the Colonies. Reply to Observations of Gen. Howe. 1781. Remarks on Lord Durham's Report. 1839. Rochefort. Histoire des Antilles. 2 vols. 1667. -Relation de Tobago. 1676. Rogers. Ponteach, a Poem. 1776. Ramusio. Delle Navigatione et Viagi. 3 vols. 1563. Rafinesque. American Nations. 1836. -Travels and Researches in America. 1836. -Annals of Kentucky. 1824. Robinson on Measures respecting the Colonies. 1774. Remarks on the Government of Quebec. Report on Claims of Lorette Indians. Report on Crown Lands. Report on Education.

Responsible Government. 1842.

1765. Report of State Trials at Montreal. 2 vols. 1839. Relief of Montreal Sufferers by fire in 1765. Soulés. Troubles de l'Amérique Anglaise. 1787. State of British and French Colonies. 1755. State of Government—Province of Quebec. Smith's True Travels and Adventures. 1630. Smith's History of Virginia. 1819. Smyth's Tour in the United States. 2 vols. 1784. Smith's Discourses-Events of the war. 1759. Smith's Description of New England. 1616. 1766. Smith's History of New-York. Smyth's Topography of Upper Canada. 1813. Sketch of British Fur Trade. 1816. Strachan's Letter to the Earl of Selkirk. Simon's Indians of America identified. Indians' Descent from the Tribes of Israel Schoolcraft's Expdedition through Upper Mississipi. 1834. State of Present Form of Government of Quebec. 1789. Sheffield's Observation on Commerce.
Silliman's Tour between Hartford and Quebec. 1817. Travels of Missionaries in America. 1714. The Late Dispute between Britain and America. Thoughts on the Canada Bill, 1791. Tocqueville. Démocratic en Amérique. 3 vols. 1837. Trumbull's Reminiscences. 1840. Tracts on Canada. View of the United States. 1833. Voyage dans la Pennsylvanie. 1801. Voyages au Nord. 10 vols. 1731. Vergennes. Mémoires sur la Louisiane. 1820. Vie de la R. M. Catherine de St. Augustin. 1671. Williamson. French and Indian Cruelty. 1762. Winthrop's History of New England. 2 vols. 1825. Winterbotham. View of the United States. 4 vols. 1799. Wafer. Voyage to Isthmus of Ameria. 1699. Warden. Chronologie Historique de l'Amérique. 10 vols. 1826. Woods' Residence in Illinois. 1822. Wytsiet. Histoire des Indes Occidentales. 1607. Warburton. Hochelaga. 2 vols. 1846.

The Conquest of Ganada. 2 vols. 1849. Wilkes, Narrative of United States Expedition, and Atlas. 5 vols. 1845. Whitbourne. Discovery of Newfoundland. 1620. M. l'Orateur a informé la Chambre, qu'outre les M. l'Orateur livres donnés pour rétablir la bibliothèque parlemenfait rapport des
taire, et dont il a fait rapport le 17 mai 1850, à la
bibliothèque.
suite des lettres circulaires qu'il avait adressées aux

présidents de certaines législatures locales, etc., de nouveaux dons de livres avaient été reçus depuis cette époque, tant par la libéralité du Congrès Américain, des législatures de l'état de Vermont et de New-York, et du Conseil Législatif de la Nouvelle-Ecosse, que par la courtoisie spontance de certains individus.

Il a alors communiqué à la Chambre quelques autres lettres sur le même sujet, ainsi qu'une liste des dons sus mentionnės:---

Cité de Washington.

26 novembre 1850. Monsieur,—Par ordre du comité conjoint de la Congrès des bibliothèque du Congrès, j'ai l'honneur de vous en- E. U. voyer, pour la bibliothèque de l'Assemblée Législative du Canada, une copie des journaux imprimés du Sénat et de la Chambre des représentans des Etats-Unis, ainsi qu'une copie des documents exécutifs,

bliothécnire du

rapports de comité, documents divers, etc., publiés par les Chambres du Congrès, lors de leurs sessions annuelles, depuis l'année 1842, jusqu'à l'année 1849, ces deux années incluses.

J'envoie aussi, une copie de la "Diplomatic Correspondance of the United States," en sept volumes, et une copie des einq premiers volumes des "American Archives," qui ont été publiés,-les autres volumes seront envoyés à mesure qu'ils seront publies, -avec copie de disserens livres, inscrits sur la liste accompagnant cette lettre.

C'est l'intention du comité de la bibliothèque du Congrès de four nir à l'Assemblée Législative du Canada copie des journaux, rapports des comités, documents exécutifs et divers autres, etc., en continuation de ceux envoyés actuellement, aussitôt qu'ils pourront, après chaque ajournement du Congrès, être reliés pour

Le comité a appris avec grand plaisir, par la voie d'Alpheus Todd, écuyer, votre assistant bibliothécaire, que copies des journaux, etc.. de l'Assemblée Législative du Canada, seront à l'avenir régulièrement envoyées à la bibliothèque du Congrès; il m'enjoint de vous informer que ces documents seront très cordialement reçues, et que le compliment est apprécié posée, elle est adoptée unanimement. avec reconnaissance.

> Je suis, avec un sincère respect, Votre obéissant serviteur, John S. Meehan, Bibliothécaire du Congrès.

A l'honorable A. N. Morin, Orateur de l'Assemblée Législative du Canada.

État du Vermont,

Département Exécutif,

Montpelier, 14 nov., 1850.

Monsieur,-J'ai l'honneur de vous transmettre ciincluse, copie d'une résolution passée par la Législature de cet État. En conséquence, j'ai fait transmettre à votre adresse, comme un don de l'État à la province du Canada, tels rapports, statuts, journaux législatifs et documents publics dont peut se passer la bibliothèque de l'Etat, et pour lesquels vous aurez la bonté de m'envoyer un reçu à votre loisir.

Quand à l'autre partie de la résolution, je serai heureux de recevoir annuellement de vous tous statuts. journaux, rapports, et documents de la province du Canada, dont I'on pourra convenablement se passer.

J'ai l'honneur, Monsieur, D'être avec la plus haute considération, Votre obéissant serviteur,

CH. V. WILLIAMS,

A l'honorable Orateur du Parlement Provincial.

> Halifax, Nouvelle-Ecosse, 9 août 1850.

Monsieur,-J'ail honneur de vous transmettre copie d'une résolution passée par le Conseil Législatif de la Nouvelle-Ecosse, dans sa session locale, et d'envoyer aussi à l'Assemblée Législative du Canada, une série des journaux du Conseil Législatif et des lois de la province de la Nouvelle-Ecosse.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant et humble serviteur, JOHN C. HALLIBURTON,

G. C. L.

Au Greffier de l'Assemblée Législative, Toronto, Canada-Ouest.

Halifax, Nouvelle-Ecosse, Chambre du Conseil Législatif,

23 janvier 1850. Le président informe la Chambre, que pendant la vacance, il a reçu une lettre, datée, "Montréal, Canada, 3 juillet 1849," de l'honorable A. N. Morin, Orateur de l'Assemblée Législative du Canada, l'informant de la destruction par le feu, de la bibliothèque Législative, contenant 25,000 volumes, et qu'il a été autorisé par l'Assemblée Législative à communiquer officiellement avec les principaux corps représentatifs en Amérique et en Angleterre, pour les informer de l'étendue de cette perte, et solliciter leur généreuse assistance dans le rétablissement de la bibliothèque, en envoyant des copies des journaux de la Législature. des lois et autres documents publics dont l'on peut se

Alors, M. McDougall, propose la résolution suivante:-

Résolu, Que le greffier transmette à l'Orateur de l'Assemblée Législative du Canada, copies de tous les journaux, lois, ou autres livres qui se trouvent en double dans la bibliothèque de cette Chambre.

Laquelle étant secondée, et la question ayant été

JOHN C. HALLIBURTON, Greffier du Conseil Législatif.

Liste des dons de livres de la bibliothèque parlemen. Liste des dons taire reçus depuis la clôture de la dernière ses faits à la bibliothèque.

Du Conseil Législatif de la Nouvelle-Ecosse.

Laws of the Province of Nova Scotia, de 1758 à 1850. 8 vols.

Journals of the Legislative Council of Nova Scotia, de 1838 à 1850. 13 vols.

De la bibliothèque du Congrès des Etats-Unis. Diplomatic Correspondence of the United States, de 1783 à 1789. 7 vols.

-New Series: Edited by Jared Sparks. 10 vols.

Laws, &c., of the United States, respecting Public Lands. 2 vols.

Cases of Contested Elections in Congress, de 1789 à 1834.

Digest of Commercial Regulations between the United States and Foreign Countries. 3 vols.

Treaties between the United States and Indian

Tribes, from 1778 to 1837.

Military Laws of the United States

Tones School of Cavalry for the United States.

Lallamand's Treatise on Artillery. 2 vols, Infantry Tactics for the United States Army. 2

vols.

- New Series; prepared by General Scott. 3 vols.

Tactics for the Cavalry, Light-Infantry, and Rislemen of the United States.

Manœuvres of Artillery. 4 vols.

Tactics, &c., for Militia and Volunteers of the United States.

Barton on Marine Hospitals of the United States. Silliman on the cultivation of the Sugar Cane. Report on Explosions of Steam-Boilers.

Compendium, and Tables, of the Sixth Census in the United States, in 1840. 2 vols.

Statistics of the United States, under the Census Act 1841.

Census of Revolutionnary or Military Pensioners, under the Sixth Census, 1841.

American Archives; Fourth Series. Vols. 1 to 5. 1837-1844.

Congressional Papers, Reports, Journals and other Documents, respecting the Executive of the United States, the Senate, and the House of

partement exé-cutif de l'Etat de Vermont.

ettre du gref-

tier du conseil

législatif de la

N. E.

^{*} Cette liste a été omise, car les informations qu'elle contient se trouvent dans la liste générale des donations qui suivent ces lettres oflicielles.

Reprensentatives; pour les sessions de 1841 à 1849, inclusivement. 142 vols.

De l'État du Vermont.

Vermont Reports of cases decided in the Supreme Court, depuis 1834, jusqu'à 1850. 15 vols. 8vo. Washburn's Digest of the Vermont Reports. 1845. Thompson's History of Vermont, 1842.

Laws of Vermont, of a public and permanent nature, to 1834: Edited by Slade and Thompson.

vols. 1825-1835.

Revised Statutes, jusqu'à 1839.

Acts of the State of Vermont, de 1830 à 1850, (ex-

cepté 1840, pas envoyé). 6 vols. Senate Journals of Vermont, de 1836 à 1850. 6

Journals of House of Representatives of Vermont. de 1836 à 1850, (excepté de 1840, pas envoyé.) 8 vols.

of Council of Censors, Vermont en 1820, 1821, 1827, 1834-5, 1841-2, et 1848-9. 1 vol. of Conventions held in Vermont en 1821-2, 1828, 1836, 1843, et 1850. 1 vol.

Reports on Geology of Vermont, de 1845 à 1848, by

the State Geologist. 1 vol.

Reports of Commissioners and Superintendant of Common Schools in Vermont, pour 1828, et de 1846 à 1850. 1 vol.

Reports of Auditor of Accounts of Vermont, de 1843

à 1850. 1 vol.
Catalogue of Vermont State Library, 1850.
Digest of Patents issued by the United States, de 1790 à 1839. I vol.

African Repository, and Colonial Journal; pour les années 1831-2, 1838 à 1844, 1846 à 1848. 10 vols.

De l'État de New-York.

(En addition à ceux déjà envoyés.)

Reports on Common Schools in the State, fait en 1838, 1840, 1841, 1844 et 1848 à 1850. vols.

Reports on the State Normal School, pour les années 1846 à 1850. 1 vol.

Reports on Hartford Deaf and Dumb Asylum, pour 1837 et 1845; reliés avec un Report on the Perkins' Institution for the Blind, pour 1846.

O'Callaghan's Documentary History of New York. 1er vol. 1850.

Laws, Senate and Assembly Journals, and Documents of the State, pour 1850. 15 vols.

D'E. B. O'Callaghan, écuyer, M. D.

First annual Report of the English Poor Law Commissioners. 1835.

Report of Commissioners of Patents, in United States, pour 1849. Part I.

De l'Honorable R. C. Winthrop, M. C. des E. U.

Hickey's View of the American Constitution. 1851.

Patent Report, pour 1849. Part. I. Proceedings and Speeches in the Senate respecting the Slave Question, in 1850.

Obituary Addresses before Congress, and Funeral Sermon, on the death of the late President Taylor. 1850.

De la Socité Historique de l'État du Vermont, par Henry Stevens, écuyer.

Tolman's Digest of the Laws of Vermont, up to 1807. 2 vols. in 1. 1808.

De G. F. Houghton, écuyer, de l'État de Vermont. Vermont State Papers; compiled by W. Stade: 8vo. 1823.:

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:

Par M. Boutillier,—la pétition de C. T. DeMontigny, écuyer, et autres, censitaires de l'augmentation de la seigneurie de Mille-Isles, comté de Terrebonne, et la pétition du révérend Joseph Crevier et autres, de la paroisse de St. Pie, comté de St. Hyacinthe.

Par M. De Witt,—la pétition de Julien Brossois et autres, censitaires de la paroisse de St. Clément de Beauharnois, comté de Beauharnois.

Par M. Prince,-la pétition de Peter Desjardins, écuyer, et autres, du township de Tilbury-Ouest, comté de Kent.

Par M. Laurin,—la pétition de Joseph Bruneau et autres, miliciens du Bas-Canada; la pétition de Louis Giguère et autres, miliciens, du Bas-Canada, et la pétition de Gervase Maccomber et autres, miliciens de Montréal.

Par M. Sanborn,-la pétition de William Brooks, écuyer, et autres, syndics de l'académie de Sherbrooke, et la pétition de J. Lougee et autres, syndics de l'academie dans le township de Compton, district de St. Francois.

Par M. Dumas,—la pétition de L. Archambault et autres, censitaires de la seigneurie de L'Assomption, comté de Leinster; la pétition de la corporation du collége de L'Assomption, et la pétition de J. O. A. Turgeon, écuyer, maire, et A. Gorrie, secrétaire trésorier, de la municipalité du comté de Terrebonne.

Par M. Morrison,-la pétition d'Angus D. Macdonell et autres, et la pétition du conseil municipal du comté d'York.

Par Sir Allan N. MacNab,-la pétition de Peter Hunter Hamilton, écuyer, de la cité de Hamilton; la pétition de la compagnie du grand chemin de fer occidentale, et la pétition de Margaret Powlus et Catharine John, de Brantford.

Par M. Smith de Durham,-la pétition de James Madison Andrews et autres, de Port Hope, comté de Durham.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions sui- Pétitions luesvantes ont été lues :-

De William Roe et autres, de l'ancien arpentage du township de Gwillimbury-Ouest, comté de Simcoe; demandant que cette partie du dit township en soit détachée et annexée au comté d'York.

De Septimus Tyrwhitt et autres, du township de King, comté d'York; demandant que l'ancien arpentage du township de Gwillimbury-Ouest, ainsi que partie du nouvel arpentage d'icelui, soient détachés du dit township, et annexés aux townships voisins, dans le dit comté d'York.

De John Black et autres, des lots No. 7 et autres, jusqu'à 14 inclusivement, 1re concession du nouvel arpentage du township de Gwillimbury-Ouest; demandant que les dits lots, ainsi que l'ancien arpentage du dit township, soient annexés au comté d'York.

Du conseil municipal du comté de Middlesex; demandant qu'il soit pris des mesures pour empêcher l'exportation de billots de pin de la province.

Du conseil municipal du comté de Middlesex; demandant que les terres réservées pour le clergé soient vendues, et que les deniers en provenant soient employés aux fins de l'éducation en général.

De la municipalité du township d'Orillia; demandant qu'on fasse un octroi de terres aux habitants qui sont établis sur la ligne d'un certain chemin qui traverse la partie nord du dit township, ainsi que le township de Matchedash.

Du conseil municipal du comté de Simcoe; demandant qu'on ne retranche aucun township du dit comté.

Du conseil municipal du comté de Simcoe; demandant que l'ancien arpentage du township de Gwillimbury-Ouest ne soit pas détaché du dit comté.

De John McLean, du township de Lochaber, comté de l'Outaouais; se plaignant de n'avoir pas reçu sa part de terres pour ses services comme quartier-maître dans la milice, durant la dernière guerre avec les Etats-Unis, et demandant justice.

De James Wadsworth et autres, résidant sur les deux rives de la rivière des Outaouais: demandant une allocation pour améliorer la navigation de la dite rivière, en construisant des écluses aux rapides de Paquet et des Allumettes.

De la municipalité du comté de l'Outaouais, division No. 1; demandant une allocation pour ouvrir un chemin depuis le Long-Sault, sur l'Outaouais, ou la Grande Rivière, jusqu'à la tête du Grand Calumet, et pour construire des écluses au Joachim.

De Peter Aylen et autres, du comté de l'Outaouais; demandant une allocation pour construire un chemin depuis le Long-Sault sur la Grande Rivière ou rivière des Outaquais, jusqu'à la tête du Grand Calumet.

De N. F. Belleau, écuyer, et autres, marchands, et autres du district de Québec; demandant l'adoption de mesures pour protéger les pêches dans le golse St. Laurent, entre la Pointe des Monts et les Blancs

Du révérend J. H. Dorion et autres, missionnaires catholiques des townships de l'Est; demandant qu'il soit pris des mesures pour coloniser et améliorer les dits townships, amender les lois municipales, changer les conditions qui régissent les lots du clergé, et établir et améliorer certains chemins et ponts dans les dits townships.

D'E. Boudreau, écuyer, et autres, de la Baie St. Paul, comté de Saguenay; demandant une allocation pour faire un arpentage dans le but d'ouvrir un chemin à partir de la paroisse de St. Urbain, ainsi que de Ste. Agnès, jusqu'à la baie des Ha! Ha! et de là, jusqu'au lac St. Jean.

De John Laurie et autres, du township de Vaughan: demandant la révocation des actes 12 Vic. chap. 29, et 13 et 14 Vic. chap. 81, et de tous autres actes qui auraient pour but de taxer les habitants pour la construction du chemin de fer de Toronto et du lac Huron, on tout autre.

Des membres de l'école de médecine de Québec; demandant l'allocation ordinaire en faveur de la dite

Du maire et des conseillers de Québec; demandant qu'il soit pris des mesures pour promouvoir la construction d'un chemin de ser de Québec à Halifax.

Du conseil municipal de Kamouraska; demandant une aide pour l'ouverture d'un chemin, et l'octroi de terres pour le même objet.

Du conseil municipal de Kamouraska; demandant une allocation pour reconstruire le pont sur la rivière Kamouraska, dans la paroisse de St. Louis.

De P. Malot, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Mathieu de Belwil, comté de Verchères; demandant l'adoption de mesures pour l'abolition de la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada.

Du barreau du Bas-Canada, formant la section du district de Québec; demandant l'abrogation de cette disposition de la loi qui confère aux juges de la cour supérieur le droit d'établir, changer et modifier les tarif, et que ce pouvoir soit transféré au barreau du Eus-Canada.

M. Boulton,

pour l'usage des membres de cette Chambre.

L'honorable procureur-général Baldwin, du comité Comités perspécial, nommé pour préparer et rapporter des listes de membres pour composer les sept comités parmanents ordonnés par cette Chambre, a fait rapport que le comité avait préparé des listes de membres en conséquence; lesquelles ont été lues comme suit :

.- Des priviléges et élections. - L'honorable procureur-général Baldwin, l'honorable M. Boulton, l'honorable M. Cameron, de Cornwall. M. Cartier, M. Gugy, l'honorable M. Papincau, M. Polette, M. Richards et l'honorable M. Robinson.-(9.)

-Des lois expirantes. - M. Boulton, de Toronto, M. Mongenais, M. Chauveau, M. le solliciteur-général Brummond, M. Hopkins, M. Laurin, M. Lyon, M. Sanborn, et M. Smith, de Frontenac. **-(9.)**

3.-Des chemins de fer et lignes télégraphiques.-L'honorable M. Budgley, M. Cauchon, M. Dickson, M. Dumas, l'honorable M. Hincks, M. le solliciteur-général Macdonald, l'honorable M. Macdonald, Sir Allan N. MacNab, M. Morrison, M. Ross, M. Sherwood, de Brockville, M. Smith, de Durham, et M. Taché.—(13.)

-Des divers bills privés .- M. Boutillier, l'honorable M. Chabat, M. Fournier, M. Lacoste, M. Malloch, M. McFarland, l'honoraule M. Merritt, M. Prince, et M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes.—(9.)

-Des ordres permanents.—M. Chrysler, M. Fergusson, l'honorable M. La Terrière, M. Lemieux, M. Letellier, M. Notman, M. Scott, de Bytown, l'honorable M. Sherwood et M. Wilson.—(9.)

6.—Des impressions.—M. Burritt, M. Hall, M. Holmes, M. Mackenzie, M. McConnell, M. McLean, M. Méthot, M. Sauvageau et M. Stevenson.—(9.)

Des dépenses contingentes.—M. Armstrong, M. Bell, M. Christie, M. DeWitt, M. Flint, M. Fortier, M. John, M. Johnson et M. Seymour.—(9.)

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération, lundi prochain.

L'honorable procureur-général Baldwin, l'un des Cautions et Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la cautionne-Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur- ments. Général, un état détaillé des cautions et cautionnements enregistrés, préparé, en conformité de la 15c sect. 4 et 5 Vic., chap. 91.

Pour le dit état, voir Appendice (D.)

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par M. Bill relatif au Christie, et la question ayant été mise, qu'il lui soit pensions et permis d'introduire un bill pour empêcher que les deniers publics soient employés à des objets qui n'auraient pas au préalable, été autorisés par une loi, et pour limiter l'octroi des pensions; la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cayley, Chauveau, Christie, De Witt, Dickson, Hopkins, Leteller, Mackenzie, Sir Allan N. Mac Nab, Maloch, McConnell, McFarland, Merritt, Meyers, Prince, Robinson, Sanborn, Seymour, Sherwood, de Brock-VILLE, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, et Stevenson.—(26.)

Messieurs le procureur-général Baldwin. Bell, Sur motion de M. Christie, secondé par l'honorable Boutillier, Cartier, Cauchon, le solliciteur-général Drummond, Dumas, Egan, Fergusson, Fortier, Ordonné, Que la pétition du barreau du Bas-Canuda, section du district de Québec, soit imprimée cureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Morrison, Price, Ross, Sauvageau, Scott, du Lac des

Appendice D.

Impression d'une pétition. DEUX-MONTAGNES, Smith, de WENTWORTH, et Taché. (25.)

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi le neuf de juin prochain.

Bill pour autoriser la tenue d'un second terme de la cour supérieure danc le district de Gaspé. Ordonné, Que M. Christie ait la permission d'introduire un bill pour autoriser la tenue annuelle d'un second terme de la cour supérieure du district de Gaspé, aussitôt que les grands jurés auront représenté ce terme comme nécessaire.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Bill relatif aux pêcheries du golfe St. Laurent. Ordonné, Que M. Christie ait la permission d'introduire un bill pour lever tous les doutes quant au droit des sujets de Sa Majesté en Canada, de faire la pêche pans le golfe St. Laurent; de prendre possession à cette fin de toutes les places non occupées sur la rive nord, ou côte du Labrador, dans les limites de la province, et d'occuper celles qu'ils jugeront convenables, et d'y exploiter librement les pêcheries.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi le neuf de juin prochain.

Bill relatif anx jugoments des commissaires, B.-C. Ordonné, Que M. Laurin ait la permission d'introduire un bill pour rendre exécutoire les jugements des cours des commissaires dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Bill relatif aux actions réelles ou mixtes, B.C.

Ordonné, Que M. Chauveau ait la permission d'introduire un Bill pour amender la loi du Bas-Canada, en ce qui concerne le district dans lequel les actions réelles ou mixtes peuvent être intentées.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Alors, sur motion de M. De Witt, secondé par M. McFarland,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Luna, 26° die Maii;

Anno 14°, Victoriæ Reginæ, 1851.

pour l'année expirée le 31 décembre 1850.

3me parlement du Canada, 1850.

Pour les dits comptes, voir appendice (E.)

Pour le dit rapport, voir appendice (F.)

L'ORATEUR a mis devant la Chambre les

comptes de la maison de la trinité de Quêbec,

Maison de la Trinité de Québec.

Appendice E.

Distribution des Statuts.

Appendico F.

Pétitions pré-

schtées.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Et aussi, rapport de l'impression et distribution des

actes publics, locaux et privés de la 3me session du

Par M. De Witt,—la pétition du conseil municipal du comté de Huntingdon.

Par M. Fortier,—la pétition de la corporation du séminaire de Nicolet.

Par M. Armstrong,—la pétition du révérend F. T. Lahaye, agent général de la communauté de St. Viateur, pour les collèges de l'Industrie, Chambly et Rigaud.

Par M. Sauvageau;—la pétition d'A. Merizzi, écr., et autres, censitaires du comté de Huntigdon,

Par M. Notman,—la pétition de James Rae, et autres, conseillers du township de Westminster.

Par M. Cauchon,—la pétition de N. F. Belleau, écuyer, maire, au nom des citoyens de Québec.

Par M. Guillet,—la pétition de David Trudel et autres, censitaires du comté de Champlain.

Par M. Laurin,—la pétition de C. H. Lassiseraye, de Montréal.

Par M. Fergusson,—deux pétitions du conseil municipal du comté de Waterloo; la pétition de W. D. Powell, écuyer, président, et Thomas Sanders, greffier de la paix, au nom des magistrats de la cour des sessions trimestrielles pour le comté de Waterloo, et la pétition de la municipalité du township de Guelph.

Par M. Lacoste,—la pétition de la corporation du collége de Chambly.

Par M. Dumas,—la pétition d'A. M. Delisle et W. II. Bréhaut, écuyers, de Montréal; et la pétition de L. G. Brown, écuyer, et autres, du comté de Beauharnois.

Par M. Taché,—la pétition du révérend P. Boucher et autres, des paroisses de Ste. Anne et Cap Chat; la pétition de F. X. Poulin, écuyer, M. D., et autres, de la paroisse de St. Germain de Rimouski; la pétition de William E. Pagé et autres, de Métis, comté de Rimouski; et la pétition de Joseph Morency et autres, pilotes, pour le port de Québec.

Par M. Holmes,—la pétition du révérendissime évêque catholique romain de Montréal et autres, la congrégation de l'église de St. Patrice, dans la cité de Montréal.

Par l'honorable M. Boulton,—la pétition de John Rolph, écuyer, et autres, licenciés en médecine; et la pétition de la compagnie du chemin de ser et du havre de Woodstock et du Lac Erié.

Par l'honorable M. Cameron, de Cornwall,—la pétition de la compagnie des havre et quai de Port Hope.

Par l'honorable M. La Terrière,—la pétition de Joseph Painchaud, écuyer, et autres, médecins et chirurgiens du district de Québec; la pétition de Baptiste Tremblay et autres, de St. Louis de l'Isle aux Coudres, comté de Saguenay; et la pétition de Louis Harvey, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Louis de l'Isle aux Coudres, comté de Saguenay.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions sui- pétitions lues.

Du révérend Antoine Racine et autres, de Stanfold, Blanford, Bulstrode et Maddington, district des Trois-Rivières; et de M. Noël et autres, d'Arthabaska, Chester et Warwick, district des Trois-Rivières; demandant qu'il soit pris des mesures pour coloniser et améliorer les townships de l'Est, amender les lois de municipalités, et celles qui régissent les lots du clergé, ouvrir certains chemins et construire des ponts dans les dits townships.

Du révérand P. De Villers et autres, du township d'Arthabasku, district des Trois-Rivières; d'Edouard G: Paradis et autres, du township de Chester, district de St. François; de P. Prince, écuyer, et autres, des townships de Stanfold et Blanford, district des Trois-Rivières, et de Bernard Garnaud et autres, du township de Warwick, district des Trois-Rivières; demandant une allocation pour améliorer le chemin d'Arthabaska, et construire un pont sur la rivière Bécançour.

D'Ignace Portneuf et autres, sauvages du Sault St. Louis, district de Montréal, et de St. François, district des Trois-Rivières; demandant certains amendements à l'acte pour mieux protéger les terres et prepriétés des sauvages dans le Bas-Canada.

De F. Papino et autres, chef et chefs de famille de la tribu des Algonquins et Nipissings, résidant au Lac des Deux-Montagnes; demandant l'adoption de certaines mesures pour leur protection, et dans l'intérêt de certaines tribus sauvages dans le Bas-

De M. L. Helliwell et autres, résidant près de la ligne du canal Welland; demandant une loi pour incorporer une compagnie aux fins d'acheter les terrains dépendant du canal Welland, entre Ste. Catharines et Thorold, et d'encourager l'établissement de manufactures sur iceux.

De Peter Paterson, écuyer, et autres, marchands de Québec, demandant que l'acte qui autorise l'établissement de compagnies à fonds communs dans le Bas-Canada, s'applique également aux compagnies pour l'achèvement des bômes sur les rivières Bécancour, Gentilly et Nicolet.

D'Urbain Beaudet et autres, de la paroisse St. Jean les Chaillons, demandant d'apporter certaines modifications à la tenure seigneuriale du Bas-Canada.

Du révérend Edouard Faucher et autres de la paroisse de St. Louis de Lotbinière, demandant qu'il soit pris des mesures pour remédier aux inconvénients qui résultent de la destruction par le feu, des registres de mariages, baptêmes et sépultures, dans la dite paroisse.

De John G. Bowes, écuyer, et autres, chefs de municipalités dans le Haut-Canada, demandant une loi aux fins d'incorporer la compagnie du chemin de fer || ses terres pour la commodité du public. de jonction de Kingston et Toronto.

Du révérend Stephen Lett, L. L. D., et autres, membres du clergé et séculiers, de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le diocèse de Toronto, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Trinity College."

D'Edouard Robitaille et autres, de Charlesbourg, et autres paroisses, comté de Québec, et de l'honorable F. W. Primrose et autres, du même comté, demandant que le chemin de Charlesbourg qui s'étend au-delà du mille et demi qui doit être macadamisé par delà l'église de Charlesbourg, soit placé sous le contrôle des commissaires des chemins à barrières de Quéhec, jusqu'à la distance de deux milles dans la direction du lac Beauport, et de quatre milles et demi dans la direction de Stoneham.

De Stephen S. Foster, écuyer, président et autres, directeurs pour et au nom de l'académie de Shefford, demandant l'allocation d'usage en faveur de la dité

De Prudence Richardson, de Barrie, comté de Simcoe, demandant qu'il lui soit permis, malgré l'expiration du temps fixé à cet effet, de réclamer les dommages qu'il a soufferts par suite de la construction de travaux publics sur la rivière Trent.

De C. T. DeMontigny et autres, censitaires de l'augmentation de la seigneurie de Mille-Isles, comté de Terrebonne; du réverand Jos. Grevier et autres, de la paroisse de St. Pie, comté de St. Hyacinthe; de Julien Brossois et autres, censitaires de la paroisse de St. Clément de Beauharnois, comté de Beauharnois; et de L. Archambault et autres, censitaires de la seigneurie de L'Assomption, comté de Leinster; demandant l'adoption de mesures pour définir les droits des seigneurs, et pour abolir la tenure seigneuriale.

De Peter Desjardins, écuyer, du township de Tilbury-Ouest, comté de Kent; demandant une loi pour annexer le dit township au comté d'Essex.

De Joseph Bruneau et autres, du Bas-Canada, miliciens; de Louis Giguère et autres, du Bas-Ca-nada, miliciens; de Gervase Maccomber et autres, de Montréal, miliciens; demandant une loi pour prolonger le temps fixé pour présenter les réclamations de milice.

De William Brooks, écuyer, et autres, syndics de l'académie de Sherbrooke; demandant la subvention ordinaire en sa faveur.

De J. Lougee et autres, syndies de l'académie du township de Compton, district de St. François; demandant une allocation en faveur de cette institution.

De la corporation du collége de L'Assomption ; demandant que l'allocation ordinaire en sa faveur soit augmentée.

De J. O. A. Turgeon, écuyer, maire, et A. Gorrie, secrétaire-trésorier, de la municipalité du comté de Terrebonne; demandant qu'un acte soit passé pour transporter au village de Terrebonne, le siège des assemblées du conseil de cette municipalité.

De Angus D. Macdonald et autres; demandant un acte d'incorporation qui leur permette de construire un canal pour les bâtiments autour du Sault Ste.

Du conseil municipal du comté d' Fork; demandant certains amendements à l'acte des conseils municipaux.

De Peter Hunter Hamilton, écuyer, de la cité d'Hamilton; demandant qu'un acte soit passé pour lui octroyer une certaine partie d'une réserve de chemin dans la quatrième concession du township de Barton, en compensation d'un chemin accordé par lui à travers

De la compagnie du chemin de fer grand occidental; demandant qu'un acte soit passé pour refondre et amender les dispositions de leur charte.

De Margaret Powlus et Catherine John, de Brantford; demandant une allocation, en considération des services de leur père, seu le chef Teyendanaga-colonel Joseph Brant, et aussi de leur frère le capitaine John Brant.

De James Madison Andrews et autres, de Port Hope, comté de Durham; demandant qu'un acte soit passé pour leur conférer, ainsi qu'à d'autres personnes respectivement, certaines parties des réserves de chemins y désignées, au lieu de terrain par eux donnés pour la commodité du public.

Ordonné, Que la pétition de Julien Brossois et autres, sensitaires de la paroisse de St. Clément pétitions. de Beauharnois, comté de Beauharnois, soit imprimée pour l'usage des membres de cette Chambre.

- Ordonné, Que la pétition de F. Papino et autres, chefs et chefs de familles des tribus sauvages des Algonquins et Nispissings, résidant au Lac des Deux-Montagnes, soit imprimée pour l'usage des membres de cette Chambre.
- Ordonné, Que la pétition du révérend Edourd. Faucher et autres, de la paroisse de St. Louis de Lotbinière, soit imprimée pour l'usage des membres de cette Chambre.
- Ordonné, Que les comptes de la maison de la tri- Comptes de la nité de Québec, pour l'année finie le 31 décem- maison de bre 1850, soient imprimés pour l'usage des membres de cette Chambre.

Résolu, Que la pétition de Peter Paterson, écuyer, Pétitions ren-et autres, marchands de Québec, soit renvoyé à comités: un comité spécial. composé de M. Laurin, M. P. Paterson et Boutillier, M. Fortier, M. Fourquin et M. autres.

Gnillet, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec teute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir, personnes papiers et records.

Résolu, Que la pétition du révérend Edouard Faucher et autres, de la paroisse de St. Louis de Lotbinière, soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. Laurin, M. Christie, l'honorable M. Laterrière, l'honorable M. Chabot et M. Fournier, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par

M. Hopkins,

Du rov. E. Fancher et

Tinvaux pu-

blics.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre, par l'officier qu'il appartient, un tableau de tous les chemins planchéiés ou macadamisés, ponts de péage, moulins, chaussées, glissoires et havres, en la possession ou sous le contrôle du Gouvernement Provincial pendant ou depuis l'année 1849, indiquant le montant des recettes annuelles en provenant, les dépenses annuelles ou accessoires soit d'administration ou de réparation, avec indication de chaque chef; les ventes qui ont été effectuées de ces ouvrages ou de quelques uns d'entre eux; la date de ces ventes respectivement; les noms de cenx qui les ont acquis; les dates auxquelles les acquereurs ont été respectivement mis en possession, et les recettes des revenus ou profits en provenant; le montant du prix d'achat, et les termes de paiement dans chaque cas; le montant du cautionnement exigé et du cautionnement donné; et également des copies de toute correspondance entre quelque membre du Gouvernement et les personnes qui ont traité de ces achats.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Acto de la compagnie re-latif au dépôt

M. Mackenzie a proposé, secondé par M. Taché, et la question ayant été mise, qu'il lui soit permis d'introduire un bill pour révoquer certaines parties de l'acte qui concerne la compagnie de dépôt et prêt; la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs De Witt, Letellier, Mackenzie et Taché. -(4.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Badgley, le procureur-général Baldwin, Bell, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Dickson, le solliciteur général Drummond, Dumas, Egan, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Johin, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin Muselondel de Kinggroy Malloch Ma Farland rin, Macdonald, de Kingston, Malloch, McFarland, Merritt, Meyers, Morrison, Notman, Price, Prince, Richards, Robinson, Ross, Sanborn, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Seymour, Sherwood, de Brock-ville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, et Stevenson. - (47.)

Ainsi elle a passée dans la négative.

Comptea pu-Mica.

Appendice(B.)

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, les comptes publics pour l'année 1850.

Pour les dits comptes, voir appendice (B.)

Sur motion de M. le solliciteur-général Drummond, secondé par l'honorable procureur-général La Fontainc,

Ordonné, Que les entrées dans les journaux de Tenure seicette Chambre du 26 de juin 1850, relatives à gneuriale. certaines résolutions sur la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada soient maintenant lues.

Et les dites résolutions ont été lues comme suit :-

"1. Résolu, Que la tenure seigneuriale dans le " Bas-Canada est un sujet d'ordre public dont " il est du devoir de la législature provinciale de "s'occuper plus particulièrement, depuis que " cette question a attiré l'attention publique à un "haut degré; qu'il importe en conséquence d'effectuer, à une époque aussi rapprochée que " possible, la conversion de cette tenure, en une "tenure libre, en protégeant et réglant équita-blement tous les intérêts concernés.

"2. Résolu, Que la dite commutation de tenure ne peut avoir lieu qu'au moyen d'une indemnité " suffisante en faveur de tous ceux dont les justes " droits seront lésés en l'effectuant."

Résolu, Que les dites résolutions soient renvoyées à un comité spécial de neuf membres, composé de M. le solliciteur-général Drummond, l'honorable M. Badgley, l'honorable M. La Terrière, M. Davignon, M. Boutillier, M. Polette, M. Gugy, M. Lemieux et M. Armstrong, pour faire rapport de temps à autres des différens plans suggérés jusqu'ici pour effectuer la commutation y mentionnée, et aussi de sa propre opinion, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que l'honorable procureur-général La- Bill relatif aux Fontaine ait la permission d'introduire un bill, municipalités, intitulé: "Acte des municipalités du Bas-Ca-B.-C. " nada."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le trois de juin prochain.

Ordonné, Que l'honorable procureur-général La-Bill relatif aux Fontaine ait la permission d'introduire un bill, chemins, B.-C. intitulé: "Acte de voierie du Bas-Canada."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le trois de juin prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Corn- Bill relatif à la wall, ait la permission d'introduire un bill pour navigation inamender un Acte, intitulé: "Acte pour obliger térioure. " les vaisseaux à porter une lumière durant la " nuit, et établir diverses dispositions pour régler " la navigation des eaux dans cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi, le cinq de juin prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Corn-Bill relatif a la wall, ait la permission d'introduire un bill pour preuve, H.-C. amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour " améliorer la loi relative à la preuve dans le " Haut-Canada."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Corn- Bill relatif au wall, ait la permission d'introduire un bill pour transport de la amender un acte passé dans la douzième année propriété indu règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour II.C. " simplifier le transport des immeubles dans le " Haut-Canada, et pour soumettre à la suisie certains droits et intérets en iceux."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu, pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardiz le troisième jour de juin prochain.

Bill relatif aux pothécuires.

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Cornwall, ait la permission d'introduire un bill pour venir en aide aux créanciers hypothécaires.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif aux délèndeurs absents.

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Cornwall, ait la permission d'introduire un bill pour établir un recours contre les défendeurs absents.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, la cité de Montréal. le quatre de juin prochain.

Bill relatif pour amender l'acte relatif au bois de construction.

Ordonné, Que M. Laurin ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte pour régler l'inspection et le mesurage du bois de construc-

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif au bon ordre dans les églises.

Ordonné, Que M. Jobin ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte du Bas-Canada, passé pour le maintien du bon ordre dans les églises et autres places de culte public.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Bill relatif & la ligne de divi-sion de la proOrdonné, Que M. le solliciteur-général Drummond ait la permission d'introduire un bill pour définir et établir la ligne de division entre le Haut et le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bili à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le trois de juin prochain.

ments.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour louage des ter- faciliter le louage des terres et ténéments.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre, mercredi prochain.

Comités permanents

L'ordre du jour pour prendre en considération le rapport du comité spécial nommé pour préparer et rapporter des listes de membres pour composer les sept comités spéciaux permanents ordonnés par cette Chambre, étant lu ;-

Et le dit rapport ayant été lu de nouveau.

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le comité dans le dit rapport.

Alors, sur motion de M. De Witt, secondé par M. Richards,

La Chambre s'est ajournée.

Martis, 27° die Maii;

Anno 14º Victoriæ Reginæ, 1851.

Maison de la Trinité de

L'ORATEUR a mis devant la Chambre les réal, pour l'année finie le 31 décembre 1850.

Pour les dits comptes, voir appendice (E.)

Et aussi, les comptes des syndics des chemins à Chemins à barrières de Montréal, depuis le 1er janvier au 31 décembre 1850.

Pour les dits comptes, voir appendice (G.)

Montréal. Appendice (G.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présen- petitions pretées et mises sur la table :

Par M. Dewitt,-la pétition de Joseph Deschamps et autres, censitaires de la paroisse de St. Timothée, comté de Beauharnois; la pétition de Joseph A. Asselin, junior, et autres, censitaires de la paroisse de St. Zotique, comté de Vaudreuil, et la pétition de R. B. Somerville et autres, du village de Huntingdon, et de certains townships et paroisses dans le comté de Beauharnois.

Par M. Fortier,—la pétition de P. A. C. Munro, écuyer, M. D., et autres, médecins et chirurgiens de

Par M. Egan,—la pétition de Michael Mahoney, maire, et John Stars, secrétaire-trésorier, au nom de la municipalité de l'Outaouais, division numéro deux.

Par M. Fournier,-la pétition du révérend S. L. Beaubien et autres, de St. Thomas, comté de L'Islet.

Par M. Sanborn, la pétition du conseil de Bishop's College, à Lennoxville, diocèse de Québec.

Par M. Lacoste,-la pétition de B. Holmes, écuyer, et autres, censitaires, de la paroisse de St. Luc, comté de Chambly.

Par M. Guillet,-la pétition d'Alexis Marchand et autres, de la paroisse de St. François-Xavier de Batiscan, comté de Champlain.

Par M. Letellier,—la pétition de l'honorable A. Dionne, président, et autres, actionnaires de la société pour la colonisation de L'Islet et Kamouraska, et autres.

Par M. Cartier, - la pétition de MM. Frothingham let Workman et autres, marchands et citoyens de Montréal, et la pétition de John Young, écuyer, et

Par M. McConnell,-la pétition de Ralph Merry, écuyer, et autres, du district de St. François.

Par M. Chauveau,-la pétition du conseil municipal du comté de Québec.

Par l'honorable M. Merritt,-la pétition de Jacob Ker et autres, du township de Caistor, et deux pétitions du conseil municipal des comtés unis de Lincoln

Par sir Allan N. MacNab, -la pétition d'Angus Kennedy, capitaine dans le second régiment de milice de Glengarry, en son nom et en celui de partie de la compagnie sous son commandement, durant la dernière guerre avec les Etats-Unis.

Par l'honorable M. Hincks,-la pétition du conseil municipal du comté de Kent.

Par l'honorable M. Sherwood,-la pétition de la compagnie d'assurance britannique américaine contre les accidents du seu et sur la vie.

Ordonné, Que M. Mackenzie ait la permission d'in-Bill relatif aux troduire un bill pour établir des cours de conci-cours de con-liation dans la Haut-Canada ciliation H.C.

tentiaire.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le quatre de juin prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. Price ait la permis- Bill relatif à la sion d'introduire un bill pour mieux régler et régie du peniadministrer le pénitentiaire provincial.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chamcomptes de la maison de la trinité de Mont- bre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a éte ordonnée pour mardi prochain.

Bill relatif à la discipline des prisons et des maisons de correction.

Ordonné, Que l'honorable M. Price ait la permission d'introduire un bill pour établir un meilleur mode de discipline, et pour pourvoir à une administration plus économique des prisons, ainsi qu'à la construction et entretien de deux maisons de correction pour les jeunes délinquants.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi

prochain.

Bill pour a-mender l'acte relatif aux salaires des officiers de la jus-tice, B.-C.

Ordonné, Que l'honorable procureur-général La-Fontaine ait la permission d'introduire un bill, pour amender l'acte qui crée des salaires au lieu et place des honoraires perçus dans certains cas dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Bill relatif aux de rédations, etc., commis cages.

Ordonné, Que M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes ait la permission d'introduire un bill pour donner un recours plus efficace aux personnes qui souffrent des déprédations et des empiètements commis par les gens de cages. Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Cham-

bre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le onze de juin prochain.

Bill pour s

mender l'acte monder l'acto relatif a la Maison do la Trimité de Montréal.

Ordonné, Que l'honorable procureur-général La-Fontaine ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte relatif à la maison de la trinité de Montréal.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Bill relatif aux divisions to ri-toriales, H.-C.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks ait la permission d'introduire un bill pour effectuer certains changements dans les divisions territoriales du Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi, le 13 de juin prochain.

Message de Son Excel-

L'honorable procureur-général Baldwin, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les membres de la Chambre étant découverts; et il est comme suit :-

ELGIN et KINCARDINE.

Déséches.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, des copies de la correspondance échangée avec le secrétaire d'état de Sa Majesté, telles qu'énumérées dans la liste ci-jointe.

Hôtel du Gouvernement,

Toronto, 26 mai 1851.

Liste des dépêches annexées au message de Son Excellence le Gouverneur-Général à l'Assemblée Législative, en date du 26 mai 1851:

- 1. Le comte Grey, au comte Elgin, No. 513, 26 juil-let 1850.—En réponse à la loyale adresse de l'Assemblée Législative à la Reine, de la dernière
- 2. Le comte d'Elgin au comte de Grey, No. 244, 31 décembre 1850.-Transmettant une minute du Conseil Exécutif sur les revenus et les dépenses, et recommandant certaines modifications à la liste civile.
- 3. Le comte Grey au comte d'Elgin, No. 568, 14 mars 1851.—En réponse à la minute ci-dessus.

4. Le comte Grey au comte d'Elgin, No. 551, 27 janvier 1851.-En réponse à l'adresse de l'Assemblée Législative à la Reine, au sujet des réserves du clergé.

(Copie,)-No. 513.

Burcau Colonial, Downing Street, 26 juillet 1850.

Milord,-J'ai l'honneur d'accuser réception de la En 16ponse à dépêche de Votre Seigneurie, No. 194, datée le 5 du la loyal courant, transmettant à la Reine une adresse de la se à la Reine. Chambre d'Assemblée du Courant, Chambre d'Assemblée du Canada, exprimant sa reconnaissance pour les avantages que la province retire de sa connexion avec le royaume-uni; sa détermination de maintenir cette connexion intacte, et son désaveu formel de toutes les tentatives faites pour changer la constitution actuelle du pays.

J'ai soumis cette adresse à la Reine, et Sa Majesté m'a ordonné de vous informer qu'elle a reçue avec la plus grande satisfaction cette preuve de la loyauté de ses sujets canadiens et de leur attachement à la cons-

titution qui les gouverne aujourd'hui.

J'ai, etc., (Signé,)

GREY.

Au très-honorable

Comte d'Elgin et Kincardine, etc., etc., etc.

(Copie,)-No. 244.

Hôtel du Gouvernement. Toronto, 31 décembre 1850.

Milord,-Le Conseil Exécutif de cette province Revenu et deayant pris en considération les rapports faits à l'As-penses, modi-semblée Législative durant sa dernière session, par liste civile. un comité chargé de s'enquérir de l'état des revenus et des dépenses de la province, a soumis une minute, dont je vous transmets copie par le présent, et m'a prié de l'expédier à Votre Seigneurie, dans la vue d'obtenir la sanction du Gouvernement de Sa Majesté pour une réduction du montant des pensions, et de certains salaires fixés par l'acte de la liste civile, que le Conseil désire recommander au parlement local d'adopter. Le comité dont il est question ici a été nommé à la demande du Gouvernement, et composé de membres choisis parmi les différents partis politiques représentés dans la Chambre. Je transmets, dans une dépêche séparée, un volume imprimé contenant copic des rapports présentés à la Chambre par le comité, et des témoignages qui les accompagnaient. La plus grande partie de ces témoignages, qui sont volumineux, sont des exposés par écrit dans lesquels sont discutés des plans pour effectuer un changement complet dans le système financier et administratif de la province. Le comité n'a cependant pas donné

d'opinion sur cette partie du sujet. 2. Pour ce qui regarde les recommandations contenues dans la minute que j'inclus ici, je ne puis qu'ex-primer mon regret que le Consil ait cru de son devoir de les faire. Je ne pense pas en vérité qu'il puisse résulter un grand inconvénient pratique pour le Gouvernement de restreindre, dans les plus étroites limites, ou peut-être même de retirer entièrement le pouvoir très restreint que la couronne possède en vertu de l'acte de la liste civile, de donner d'autres pensions que celle des juges. L'exercise de ce pouvoir par la couronne est regardé avec une si grande jalousie,-jalousie qui tend à empêcher, non seulement l'abus, mais l'usage convenable de ce pouvoir, -que je pense que ceux qui ont rendu des services au public qui leur donnent des droits à la considération, souffriraient moins d'injustice, s'il était entendu que la couronne n'a pas le moyen de les récompenser de cette manière, qu'ils n'en souffrent maintenant qu'on leur permet d'avoir des espérances qui peuvent. entraîner du désappointement pour eux, quand mêmo l'elles seraient très légitimes. Par conséquent, dans

mon opinion, il résulterait peu de mal d'un changement de cette nature, à moins qu'il ne conduise à faire revivre la politique de cabale personnelle, et de sollicitations qui obtiennent tout et avec des essets si nature dépendent des votes des assemblées populaires, au lieu d'être accordées sous la responsabilité de ministres à qui l'on peut demander compte de leurs actes.

- 3. La proposition de réduire les salaires des juges et des chess de départements, dans mon opinion, présente encore plus d'objection. Soit que je considère les dépenses nécessaires pour vivre dans les villes, ou les revenus réalisés par les hommes de profession de grande pratique, ou les salaires assignés aux personnes remplissant des situations de confiance auprès des particuliers et dans des corporations, comme les banques et les compagnies des terres, je ne puis déconvrir aucune raison suffisante de penser que les salaires de £1000 courant, ou de £800 sterling, dont jouissent maintenant ces hauts fonctionnaires, sont excessifs, s'il est vrai, comme c'est le cas dans les situations correspondantes en Angleterre, que les services qu'ils rendent au public requièrent tout leur temps et toute leur attention. Je pense, en conséquence, qu'il est beaucoup à regretter qu'on ait cru nécessaire de recommander une mesure de cette nature, d'autant plus qu'un pacte solennel avec la couronne, passé après mûre délibération par le l'arlement Provincial, pour la vie durante de la souveraine, donne à la liste des salaires actuels un caractère de permanence qui ne s'attachera pas facilement à tout nouvel arrangement.
- 4. Dans quelques-uns des exposés soumis au comité de l'Assemblée Législative, l'on a prétendu que des salaires plus modiques étaient accordés par les gouvernements locaux des états qui forment l'union américaine; et cet allégué est vrai jusqu'à un certain point. Les rétributions nominales attachées à des emplois du plus haut grade dans plusieurs cas, sous ces gouverirements, sont si minimes qu'ils se trouvent hors de la portée des personnes qui ne jouissent pas d'une fortune indépendante résultant de la possession de propriétés foncières, ou acquise par l'exercise d'une profession ou par le commerce. Par exemple, dans quelquesuns des états les plus riches et les plus peuplés, la rétribution accordée au gouverneur est plus modique que celle qu'on alloue au même titulaire dans le territoires des Etats-Unis.
- 5. Les témoignages soumis au comité sur ce chapitre sont minces et de peu de valeur, vu que les témoins n'étaient pas soumis à être transquestionnés pour servir de guide à la solution de ces questions. Il ne fut donné, par exemple, aucune information sur l'étendue à laquelle la pratique de payer des honoraires, qui a été en grande partie abandonnée en Canada depuis l'union, prévaut dans les états auxquels on faisait allusion. On n'a institué aucune enquête dans la vue d'assurer jusqu'à quel point la perspective d'un emploi futur, plus lucratif, sous le gouvernement tédéral, ou même l'espoir d'obtenir les avantages attachés à la situation de membre du Congrès, peut induire des personnes de talents et de caractère à accepter temporairement, dans plusieurs états, des fonctions qui ne sont pas convenablement rétribuées. On n'a obtenu non plus aucune lumière sur la question même encore plus importante de savoir si l'expérience a prouvé que des salaires très bas contribuent à la pureté officielle ou à l'intérêt de l'économie publique.
- 6. En vérité, ce n'est pas chose facile de comparer le coût du gouvernement dans des communautés gouvernées d'agrès des systèmes grandement différents; et une comparaison de cette nature, si elle peut conduire à quelque bien ou à quelque résultat utile, doit être faite d'une manière ouverte, franche, honnête aussi grande dans le montant des taxes imposées pour et philosophique. Dire que le gouvernement d'état les sins municipales dans les deux pays, qu'on ne le rend au peuple des états les mêmes services que le croit généralement, on s'en rapporte à des tableaux

sans chercher si c'est vraiment le cas, oui ou non, est évidemment une manière un peu hâtive et peu satisfaisante de disposer d'une question; et un examen succinct des faits suffit pour en démontrer le danger. démoralisateurs, chaque fois que des faveurs de cette Il est facile de voir, d'un côté, que notre système de gouvernement colonial, comme il fonctionne ici, donne aux colons un contrôle plus entier sur leurs propres affaires, et impose par conséquent au gouvernement des devoirs d'administration beaucoup plus étendus et plus compliqués que ceux imposés par la constitution des Etats-Unis à aucun membre de la confedération en sa capacité individuelle. En preuve de cela, il suffira de citer les fonctions multipliées pour l'imposition et la perception des droits de douanes, le règlement des postes intérieures, et la direction et la vente des vastes étendues de territoire inoccupé, que le gouvernement colonial remplit, mais avec lesquels les gouvernements locaux de l'union n'ont rien à faire, ces fonctions étant dévolues à l'autorité fédérale. cette nomenclature, on pourrait ajouter certains départements d'administration criminelle qui ne tombent pas dans les attributions des officiers d'état. exemple remarquable du fonctionnement de leur système sous cerapport a été fourni dernièrement, quand les autorités de l'état de New-York refusèrent de mettre à effet les dispositions du traité d'extradition qui avait été passé entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, alléguant qu'il n'appartenait qu'aux officiers du gouvernement sédéral de le mettre à esset.

- 7. D'un autre côté, le principe de décentralisation, qui opère à un aussi haut degré sous le système des Etats-Unix, ôte aux gouvernements d'état, tout contrôle sur bien des branches d'administration locale, pour la bonne conduite desquelles le gouvernement colonial est tenu plus ou moins directement respon-Ajoutez à ces différences remarquables le fait que la séparation entière des fonctions -législatives et exécutives dans la constitution du gouvernement géneral et des gouvernements locaux des Etats-Unis, ôte aux officiers de l'Executif la plus grande partie de la responsabilité par rapport au travail de la législation ; qu'ils ne sont pas obligés, comme membres d'une assemblée populaire de proposer et de conduire à bonne fin, des plans de politique générale, ou de venger leur caractère quand on les attaque; que la durée de l'emploi est chez eux pour des périodes de temps déterminées, et non soumise aux votes des majorités parlementaires; et je pense que Votre Seigneurie verra que, pour arriver à un estimé juste du coût relatif du gouvernement dans la colonie et dans les états voisins. il faut à un observateur honnête quelque chose de plus qu'un exposé des dépenses comparatives des départements qui n'ont rien de commun que le nom.
- 8. Un pareil caractère de généralisation hâtive s'attache aux autres exposés soumis au comité, dans lesquelles on tente de démontrer que le fardeau de la taxe supporté par le peuple du Canada, qui n'a qu'un gouvernement à supporter, n'est pas aussi léger, comparativement à celui qui tombe sur les épaules des citoyens des Etats-Unis qui en soutiennent deux, qu'on pourrait l'espérer raisonnablement. Pour cette comparaison, on choisit l'état de New-York où les dépenses du gouvernement d'état et l'intérêt de la dette publique ont été depuis quelques années entièrement payés par le revenu des travaux publics : heureuse particularité qui distingue cet état des autres états de l'union d'une manière aussi marquée, que du Canada, et qui est due à un monopole du commerce de l'ouest qui sera vraisemblablement affecté sérieusement par la compétition qui commence sur le St. Laurent et les chemins de fer unissant ce fleuve aux ports de l'Atlantique au-dessous de Buffalo. Dans la vue d'établir qu'il n'y a pas une différence gouvernement colonial rend au peuple du Canada, qui paraissent donner l'état des dépenses, sur ce point,

de deux townships qui touchent à la frontière, tandis que les faits très importants et notoires que dans une section du Canada-Uni, la taxation est presque inconnue, et que dans l'autre, où elle est plus haute, elle n'approche pas la moyenne des paiements faits pour cela dans l'État de New-York, sont oubliés comme s'ils étaient moins importants pour la solution de la question. Le montant des taxes indirectes supporté par le peuple des deux pays respectivement, est computé en divisant le revenu provenant des douanes dans chacun des pays, par la somme de sa population. On ne tient cependant pas compte de la circonstance que, comme le tarif des Etats-Unis est fait dans un but de protection, les recettes du trésor ne représentent pas exactement le fardeau pécuniaire qui pèse sur le consommateur. L'article du fer, par exemple, coûte au consommateur, dans les Etats-Unis, de 6 à 10 piastres par tonneau de plus qu'au consommateur du Canada; mais la différence du prix grossit le revenu seulement pour le fer importé de l'étranger. Je sais qu'il y a en Canada des personnes qui prétendent que les bénéfices provenant de cette sorte d'impôts sont plus que compenser les inconvénients du fardeau. Cependant, le montant des charges imposées aux membres des deux communautés respectivement, et non leur nature, est l'objet de la comparaison dans les exposés dont je parle présentement; bien que je trouve étrange de voir que des pays où la cherté des capitaux est un sujet de plainte continuelle, et où l'on se plaint que beaucoup d'en-treprises avantageuses sont arrêtées par cette même rareté de capitaux, on doit considérer comme un acte de sagesse dans les Gouvernements de faire peser un lourd fardeau sur le consommateur afin de les faire adroitement détourner des canaux par lesquels ils cherchent à s'écouler quand ils sont laissés à eux-mêmes, les ramenant dans d'autres qui ne sont pas naturellement productifs.

9. J'ai cru à propos de faire ces remarques sur certaines parties des témoignages donnés devant le comité de l'Assemblée Législative, sur lesquels ce corps s'est abstenu de prononcer une opinion, le reste étant des allégués de faits dont il n'est pas facile, à distance, d'apprécier l'exactitude. Par rapport aux commen-taires que j'ai déjà faits sur la minute ci-incluse du conseil, je prends la liberté d'ajouter que, nonobstant les objections que je fais à quelques unes des propositions qu'elle contient, je n'ai pas cru de mon devoir de la rejeter. Elle ne contemple aucune intervention dans les droits des individus. Les intérêts légitimes des juges et des pensionnaires sont respectés. Les seules personnes maintenant en office qui seraient affectées par le changement sont les ministres mêmes qui le recommandent. Une question de principe très sérieuse est sans doute comprise dans la proposition de déroger en quelque chose aux termes de l'arrangement convenu entre la couronne et le parlement provincial, en 1846. Le conseil montre le sentiment qui l'anime à cet égard, par le mode sous lequel il soumet à la considération du Gouvernement Impérial de Sa Majesté, une mesure affectant la liste civile, que les procédés adoptés durant la dernière session en parlement et le tempérament du pays ont rendu nécessaire, dans son opinion.

10. Il n'entre pas dans mon plan d'anticiper sur la manière dont mes recommandations seront accueillies par votre seigneurie, je suis convaincu que le Gouvernement de Sa Majesté accueillera avec répugnance tout projet qui aurait pour but de déranger les arrangements effectués par l'acte qui règle la liste civile actuelle, projet qui pourrait être regardé par lui comme tendant à diminuer la garantie qui existe relativement à l'efficacité et l'intégrité des personnes appelées à remplir des emplois de confiance et de responsabilité nistres de Sa Majesté arriveront sur cette question. en Canada. En même temps, je ne puis taire à votre seigneurie la crainte où je suis qu'il ne résulte des inconvénients de laisser croire au peuple que la cou- Le très-honorable comte Grey, etc., etc., etc., etc.,

ronne maintient dans la colonie une échelle de salaires plus élevée que ce qui est approuvé par l'opinion publique, ou si des personnes qui ont des intentions factieuses et déloyales peuvent, en soulevant un conflit apparent entre la jurisdiction impériale et coloniale, détourner l'attention des faits clairs et patents que le Gouvernement Britannique ne peut avoir d'intérêt à maintenir les émoluments d'emplois auxquels il ne nomme plus; et que la sûreté contre l'agression ex-térieure, et l'avantage de la représentation en pays étrangers, sont des bienfaits dont jouit le Canada, sous la protection de l'Angleterre, conjointement avec une taxation minime et un gouvernement libre à un degré qu'il serait difficile de comparer dans l'histoire d'aucun autre peuple.

11. Il sera peut-être convenable, avant de terminer cette dépêche, que je disc quelques mots sur la partie de la minute du conseil qui a rapport au salaire du Gouverneur-Général, et à la discussion qui a cu lieu sur ce sujet dans le comité parlementaire. Je pense avec le conseil, que la fixité de ce salaire est d'une plus grande importance que son élévation. La pratique des Etats-Unis confirme cette opinion, puisque le salaire attaché à l'office de président en l'année 1789, quand la population de l'union était comparatiment minime, n'a jamais été changé depuis; et par un article de la constitution, il ne peut soussirir ni aug-mentation ni diminution durant le terme de la présidence d'aucun président.

12. La place de Gouverneur-Général est tenue pendant une période limitée, qui peut se terminer à tout moment s'il plaît à la couronne. Elle ne donne point droit à une pension, ou, excepté accidentellement, à d'autres emplois. Élle impose de plus à l'occupant, l'obligation de payer de forts honoraires et de faire des déboursés avant d'avoir droit à son C'est, par conséquent, une place qui ne peut être prudemment acceptée que par une personne qui a les ressources d'une fortune privée ou une demi-

paie militaire sur lesquelles elle puissent se reposer.

13. Le revenu qui s'y attache est fixé plutôt dans la vue de permettre à celui qui est chargé de cette place, de remplir certains devoirs qui entraînent des dépenses, que comme une récompense pour ses services. Il ne peut exister une grande dissérence d'opinion sur l'étendue à laquelle on doit pourvoir pour cette description de devoirs. J'appréhende, en conséquence, que si ce doit être une question ouverte, les discussions qui s'en suivront seront interminables. J'observerai sculement là-dessus que les changements qui ont eu lieu récemment dans le système de gouvernement dans cette colonie tendent, dans mon opinion, à les augmenter plutôt qu'à les diminuer. Si le Gouverneur-Général adhère fidèlement aux principes du gouvernement constitutionnel dans la conduite des affaires publiques, il devient nécessaire que sa résidence soit ouverte aux personnes influentes des disserents partis, et qu'il puisse, en visitant les parties éloignées de la province, et en prenant une part proéminente dans les travaux d'utilité publique ct de bienveillance qui n'ont pas un caractère de parti, montrer de la sympathie personnelle à toute les sections de la communauté.

14. Ayant fait ces réflexions sur un sujet sur lequel j'aurais bien voulu m'épargner la nécessité d'offrir mon opinion, je prends la liberté d'ajouter, pour ce qui me regarde, que le montant du salaire n'est pas ce qui m'a engagé à accepter les devoirs de la place que j'ai l'honneur de remplir, vu que j'ai renoncé en l'acceptantà un revenu qui l'excède considérablement; et que mon empressement à mettre mes humbles services à la disposition de Sa Majesté, chaque fois qu'ils pourront être commandés, ne sera pas affecté par la décision, quelle qu'elle puisse être, à laquelle les mi-

> J'ai l'honneur, etc., (Signé,) ELGIN ET KINCARDINE,

(Copie.)

Extrait d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil Exécutif sur affaires d'État, daté du 20 décembre 1850, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, le même jour.

" Le comité du Conseil Exécutif a pris en considération, sur la recommandation de Votre Excellence, les rapports faits à l'Assemblée Législative durant la dernière session, par un comité nommé pour s'enquérir de l'état du revenu et des dépenses de la pro-Votre Excellence ayant, dans votre discours du trône, au commencement de la dernière session, recommandé une telle enquête, la nomination d'un commité spécial a semblé aux conseillers de Votre Excellence être le moyen le plus efficace d'accomplir tous les retranchements compatibles avec l'efficacité du service public, et en même temps de faire disparaître les espérances illusoires que semble avoir formées une partie du public. Le comité du conseil regrette que le délai qui a eu lieu dans l'impression du rapport du comité spécial l'ait empêché de le prendre plus tôt en considération, et de lui donner l'attention que mérite la grande importance du sujet. En examinant les délibérations du comité spécial, il paraît qu'il a été d'abord résolu, sur motion de l'inspecteur-général, que le comité commençat son enquête par une revue des différentes sources du revenu public, et toutes les dépenses défrayées à même ce revenu, avant qu'il soit versé dans la caisse du receveur-général, et qu'il procédat ensuite à considérer les dépenses sous leurs dissérents chapitres. Bien que le comité spécial ait un peu dévié du mode de procéder convenu d'abord, le comité du conseil se propose de s'y conformer en considérant le rapport, convaince que c'est là le meilleur mode à suivre pour donner une satisfaction générale. La branche la plus importante du revenu public est celle des douanes; et on peut considérer en rapport avec ces droits, les péages provenant des canaux et des travaux publics qui sont sous la même direction générale, et en beaucoup de cas, sont perçus par les mêmes officiers. On a fait des suggestions sur l'expédience de changer le mode d'administration de ces revenus, et celui de rétribuer les officiers employés à les percevoir.

" En examinant les procédés du comité spécial, le comité du conseil trouve, non seulement que ces suggestions n'ont pas été accueillies, mais que l'échelle actuelle des salaires rencontre l'approbation unanime du comité. Le comité du conseil sera remarquer ici que des réductions considérables ont été faites sur les salaires des divers officiers employés dans le département des douanes, sur la recommandation des conseillers actuels de Votre Excellence; et il est satisfaisant pour eux, de voir que ces réductions ont été approuvées, et que les salaires actuels sont considérés comme raisonnables.

"La branche de revenu qu'on doit considérer ensuite, est celle désignée sous le titre de " revenu territorial," qui comprend le revenu provenant de la coupe des bois sur les terres de la couronne. Le comité des finances n'ayant pas émis d'opinion sur le présent système, le comité du conseil a soigneuse-ment examiné s'il ne serait pas possible de faire des changements de nature à produire une plus grande économie dans la perception du revenu, et promouvoir en même temps les intérêts de ceux qui sont engagés dans le commerce. Le comité du conseil voit que, dans la sœur-province du Nouveau-Brunswick, le droit de coupe a été converti en un droit d'exportel changement avait lieu en Canada, le revenu de se rendre plus tôt aux demandes urgentes qui lui pourrait être perçu sans aucune dépense, et le mode ont été faites, de différentes parties de la province, de perception donnerait une grande satisfaction à pour de nouveaux arpentages.

ceux qui sont engagés dans le commerce de bois. La seule objection qui se présente contre ce mode de percevoir le droit de coupe, est que les proprié-taires de terres à bois seraient sujets à un impôt dont ils sont maintenant exempts. Ce paraît être l'opinion de ceux qui sont le plus versés dans ce commerce, que maintenant de grandes quantités de bois coupé sur les terres de la couronne sont passées comme ayant été coupées sur la propriété privée; et il a été suggéré que, comme la mise en force de règlements suffisamment sévères pour prévenir la fraude opérerait plus au détriment du commerce qu'un droit modique, le système d'imposer un droit uniforme d'exportation offrirait moins d'objection que le présent droit de coupe. Le comité du conseil est d'opinion que ce sujet devrait recevoir une nouvelle considération durant la prochaine session de la législature; mais il recommande que, sur tous les nouveaux octrois de terre, il y est une réserve de droit qui pourra être imposé sur le bois. Le comité du conseil n'est pas d'opinion qu'on puisse faire aucun changement avantageux dans le mode de disposer des terres publiques. Les agents sont payés par une commission fixe et modérée sur les deniers passant par le domaine de leur agence; et comme le public serait exposé à de grands inconvénients si les agences étaient totalement abolies, le comité ne peut recommander l'adoption d'une telle mesure.

Le comité du conseil a considéré attentivement les différentes charges portées contre le revenu des terres de la couronne, ainsi que les causes qui font qu'il est si peu productif. Il paraît, d'après le témoignage du commissaire des terres de la couronne, que durant les huit dernières années, il a été émis du scrip au montant de £317,119 19s. 6d., pour subvenir aux réclamations des loyalistes des E. U., et des miliciens, sur lequel montant £291,085 15s. 10d., ont été rachetés, faisant une moyenne de £36,000 par année. Le montant restant, avec celui qui doit être émis pour régler les réclamations, peut être estimé à environ £40,000, de sorte que la cause principale du peu de produit apparent des terres publiques disparaitra bientôt. Le comité du conseil n'est pas appelé à ex-primer une opinion sur la sagesse de la politique d'avoir fait d'abord de soctrois de terres aux miliciens ou loyalistes, ou de régler ces réclamations au moyen du scrip. Il lui suffit d'affirmer que la foi de la couronne ayant été engagée envers les réclamants, le rachat du scrip était une nécessité inévitable; et, bien que le revenu des terres de la couronne et du bois ait été très modique depuis plusieurs années, on doit considérer comme une circonstance importante et satisfaisante, qu'une dette de £400,000 se trouve éteinte.

Une autre charge importante qui pèse sur le revenu territorial, ce sont les frais d'arpentage, y compris les salaires des officiers employés à la surveillance de cette branche du département des terres de la couronne. Le comité du conseil ne trouve pas non plus que les salaires de ces officiers permanents du département, et la rémunération de ceux qui sont employés à arpenter les townships, soient excessifs. Il paraît donc n'y avoir que deux modes de réduire ces dépenses; 1er. cesser les arpentages; 2d. adopter un système différent pour rémunérer les arpenteurs, savoir : celui qui existait autrefois, en les rétribuant par des octrois de terres arpentées. Le comité du conseil n'hésite pas à donner, comme son opinion, qu'il est tout-à-fait impossible, considérant les demandes des défricheurs sur les terres vacantes de la couronne, de refuser de pourvoir au mesurage de nouvelles étendues considérables de terres ; et rien autre chose que tation payable sur tous les bois, soit qu'ils soient le manque de moyens à la disposition du département, coupés sur la propriété publique ou privée. Si un n'a empêché le commissaire des terres de la couronne

Quant au mode de rétribuer les arpenteurs, le co-||juges en chef. En proposant cette réduction, le mité du conseil est assuré que le témoignage du commissaire des terres de la couronne devra convaincre le public qu'aucune épargne réelle ne peut être effec-tuée par le changement suggéré. "Les arpentages, " dit l'honorable M. Price dans son témoignage, payés " en terres, coûtent deux fois autant que ceux payés " en argent; tandis qu'il est notoire que les premiers " sont très erronés et défectueux. Le comité du " conseil est d'opinion qu'aucun retranchement appa-" rent à effectuer en réduisant le coût de l'arpentage " en argent au sacrifice du domaine public, serait " une mesure qui offrirait beaucoup d'objections." Les autres déboursés du bureau des terres de la couronne sont les salaires, les droits de poste, les annonces et autres dépenses incidentes. Le salaire du commissaire en chef, est-il proposé, pourrait subir une réduction de 20 pour cent, semblable à la réduction qui sera proposée sur les salaires des autres chefs de départements. Les salaires des officiers subordonnés ne sont pas excessifs, dans l'opinion du conseil; et à présent, on ne peut diminuer le nombre des employés. Le commissaire des terres de la couronne sent fortement la nécessité d'exercer la plus grande économie à leur faire une allocation de retraite. Dans l'opinion possible, sans nuire à l'efficacité de son département ; du comité du conseil, il serait très préjudiciable à l'inet quand le nouveau système postal sera en opération, et que les réclamations de terres auront été finalement réglées, il y a raison de croire que les dépenses du la couronne. Dans l'État de New-York, les juges département pourront être réduites.

Le revenu de l'accise se compose des droits d'encan ct des droits sur les spiritueux, et des impôts pour les licences de tables de billard, d'auberges, etc. Les officiers employés à la perception de ce revenu sont payés par commission, et leurs émoluments varient de £10 à £300 par année, la moyenne étant dans le Bas-Canada, de £100, et dans le Haut-Canada, d'environ £140 par année. Ces devoirs ne sauraient, dans l'opinion du comité du conseil, être transférés avec avantage à aucune autre classe d'officiers; et les émoluments de ces officiers ne paraissent pas ex-Le droit imposé sur les billets de banque est payé directement au receveur-général sans aucune

charge.

Le comité du conseil procèdera maintenant à la considération de la dépense générale de la province. La dépense portée contre le revenu consolidé pour divers items durant l'année 1849, a été (y compris l'appropriation pour un fonds d'amortissement de £75,000) £525,913 8s. 2d. Sur ce montant, les charges pour l'intérêt et l'appropriation du fonds d'amortissement absorbent £257,727 19s. 11d., ou près de la moitié du montant entier. La somme de £93,704 6s. 7d., a été dépensée en octrois à des institutions d'éducation et de charité, pour l'avancement de l'agriculture, l'entretien des phares, les annuités des sauvages, les pensions militaires, les explorations géologiques et le support du pénitentiaire. Le comité du conseil n'est pas d'opinion qu'on puisse réduire les dépenses pour aucun de ces objets sans causer un grand mécontentement public. Les dépenses de la grand mécontentement public. Les dépenses de la législature se sont montées à £54,001 7s. 2d. Le comité du conseil s'abstient d'entrer dans la considération de cette branche de dépense qui est sous la surveillance immédiate des comités nommés par les deux Chambres de la Législature. La charge pour l'administration de la justice a été, en 1849, de £62,740 14s. 2d., dont £37,000 ont été dépensés pour frais contingents dans le Haut et le Bas-Canada, et principalement pour l'entretien des prisons et des palais de justice. La charge sur la liste civile pour les salaires des juges des cours superieures et des procureurs et solliciteurs-généraux, a été de £21,432 Os. 10d. Le comité du conseil est d'opinion, que les salaires de tous les juges futurs soient réduits; que les salaires des juges en chef et du chancelier soient | comité des finances. Sur les salaires des officiers subalfixés à £900 par année, et ceux des juges puisnés et ternes, on ne peut effectuer aucune réduction sans prides vice-chanceliers à £800, et que les salaires des ver le Gouvernement des moyens d'obtenir une assis-

comité du conseil pense qu'il va aussi loin qu'il est possible d'aller, si l'on veut s'assurer les premières capacités du pays pour les charges judiciaires les plus élevées. Il est inutile de s'étendre d'avantage sur le chapitre des pensions, autres que celles des juges. peu d'exceptions près, ces pensions existent depuis longtemps, ayant été accordées, soit avant l'union des deux provinces ou à cette époque, pour faciliter les arrangements que nécessitait l'introduction d'un nouveau système de gouvernement. La liste des pensions se réduit annuellement, et n'excèdera pas, l'année prochaine, £4000 courant. Le chapitre de dépenses pour 1840, a été de £5,022 9s. 7d. Les pensions accordées aux juges en retraite, qui en 1849, s'élevaient à £2007 8s.. ne sont pas sur le même pied que les pensions ordinaires. Les juges tenant leurs charges quamdiù se bene gesserint, la couronnne n'a pas le pouvoir de les déplacer. L'infirmité corporelle ou l'âge avancé ne serait pas un motif suffisant pour justisser l'intervention du parlement, pour la destitution d'un juge; et quant à la résignation volontaire, on ne doit pas s'y attendre tant qu'on n'aura pas pourvu térêt public, de changer la tenue de l'office de juge, et de rendre les juges sujets à être démis au plaisir de rendus à l'âge de 60 ans reçurent un jour ordre de laisser leurs siéges vacants sur le banc. Sous l'opération de cette mesure, l'État fut privé des services de juges éminents en possession de toutes leurs facultés. On a suggéré de faire une demande spéciale au parlement pour obtenir une allocation dans chaque cas particulier. Un tel système conduirait inévitablement les juges à chercher à capter les faveurs des membres de l'assemblée populaire dont les votes leur seraient nécessaires pour obtenir leur allocation de retraite. Le comité du conseil ne croit pas nécessaire d'appuyer sur les objections que présente ce système. On a pareillement suggéré la convenance do lever une taxe suffisante sur les salaires des juges, pour défrayer les dépenses des pensions des juges. En vue des réductions proposées sur les salaires des juges, le comité ne recommande aucune autre réduction sur ces salaires. Il s'est occupé un peu longuement de ce sujet, pensant que beaucoup de personnes qui sont en principe opposées aux pensions, abandonneront leur opposition quand elles connaîtront les difficultés pratiques qu'entraîne l'abolition totale des pensions judiciaires; et plus spécialement, puisqu'on ne prétend pas que la couronne ait abusé du pouvoir à elle conféré, d'accorder des pensions aux juges pour un montant limité.

Les dépenses qui accompagnent l'organisation de la force de la milice ont été, en 1849, de £2,034 11s. Il semble au comité du conseil indispensable que ce département soit divisé en deux branches, une pour chaque section de la province. En l'absence d'aucune recommandation spéciale du comité des finances, il n'est pas prêt à suggérer aucun plan pour réduire les dépenses actuelles sous ce chapitre.

Le comité du conseil doit maintenant considérer ce qui est à la charge de la liste civile pour le Gouvernement Exécutif de la province qui était, en l'année 1849, de £32,081 11s. 2d. Cela comprend le salaire du Gouverneur-Général, £7,777 15s. 4d.; les divers départements du Gouvernement, £18,242 9s. 9d.; et les dépenses contingentes pour £6,061 6s. 1d. Une portion considérable de ce dernier item est pour les frais de poste: item qui scra considérablement réduit sous le système postal à bon marché. Les salaires du Gouverneur-Général et des chess de département semblent être ceux qui ont le plus occupé l'attention du procureurs-généraux soient les mêmes que ceux des tunce efficace. Les salaires des officiers subalternes du

l'ar rapport aux chefs des départements, il est à obser-sujet, sans avoir préalablement consulté le Gouverne-ver que, quand la liste civile a été votée, une réduc-ment de Sa Majesté. A l'égard du salaire même, il tion considérable a été opérée dans leurs émoluments il doit être évident qu'une discussion perpétuelle quant qui étaient précédemment plus élevés d'au moins 20 Il semble au comité du conseil qu'on ne saurait établir aucune échelle de salaires qui soit de désagrément pour le plus haut dignitaire de la assez hasse pour empêcher de crier ceux qui aspirent aux faveurs populaires. Le comité du conseil étant convainou que les messieurs qui se sont dévoués au service public du pays, et qui ont tenu des emplois politiques sons différentes administrations, ont été mûs par des motifs plus éleves que le désir d'une place pour l'amour de ses émoluments : il est également prêt à maintenir que ceux qui tiennent ces emplois doivent être rétribués par des salaires proportionnés aux sacrifices qu'ils sont appelés à faire, et qu'ils ne doivent pas être exposés à des pertes pécuniaires comme sur-croit de leurs responsabilités. Le comité du conseil a examiné les procédés du comité des finances au sujet des salaires avec une grande attention, et il en est | quelque arrangement par rapport à ce salaire, pour arrivé à la conclusion que les salaires des chefs des départements devraient être sixés à £800 par année. qui sont les mêmes que ceux qu'on se propose de donner aux juges puisnés.

Le comité du conseil ne croit pas devoir recommander un acte législatif pour limiter le nombre des Conseillers Exécutifs. Il peut être praticable d'unir les charges d'Orateur du Conseil Législatif et de président des comités du Conseil Exécutif à quelques autres emplois, mais cela doit dépendre des circonstances : et il ne peut être dans l'intérêt public d'entraver le choix de la couronne jusqu'au point où le vondraient aller quelques uns. Il arrivera souvent que l'assitance dont il est important pour le Gouvernement de s'assurer, ne pourra être obtenue que sous certaines conditions qu'il pourrait être dans l'intérêt publie d'accepter. Il ne peut y avoir de doute que l'opinion publique est suffisamment puissante pour prévenir toute dépense inutile de l'argent public par la séparation d'emplois qui pourraient être convenable-Le salaire attaché à l'emploi de Gouverneur-Général doit être regardé, dans l'opinion du comité du conseil, sous un jour tout-à-fait dissérent de celui sous lequel on peut considérer les autres charges portées sur la liste civile; bien que le comité du conseil, en vue des circonstances sous lesquelles l'acte qui octroie une liste civile à Sa Majesté a été passé, et considérant cet acte comme un engagement sacré de la part du peuple du Canada de payer le montant stipulé durant une période de temps spécifiée, ne puisse recommander aucune action législative dans ce pays avant que le sujet ait été soumis au préalable au Gouvernement Impérial de Sa Majesté; cependant le comité n'entretient aucun doute que, sans égard à son opinion sur l'expédience d'un changement, le Couvernement de Sa Majesté n'offrira aucune opposition à tout retranchement que la législature canadienne pourrait proposer par rapport aux salaires des serviteurs de Sa Majesté en Canada subordonnés à son représentant. Mais par rapport au Geuverneur-Général, le cas est tout-à-fait différent; et quelle que soit la force avec laquelle on puisse prétendre que la législature canadienne a le droit de déterminer le montant de tous les salaires payables sur son revenu, le comité du conseil est d'opinion que rien ne contribuerait plus à créer un malentendu sérieux avec le Gouvernement Impérial, que l'adoption d'une propo-sition quelconque pour la réduction du salaire du Gouverneur-Genéral, sans consultation préalable avec le Couvernement de Sa Majesté. Une telle consultation, en tout état de cause, aurait été simple acte de courtoisie; mais si on considère que le salaire a été voté pour la vie de la Reine et un nombre addition- de la vie de Sa Majesté, je ne saurais mieux vous nel d'années, son omission aurait été non seulement l'expliquer qu'en vous transmettant l'extrait suivant un manque de courtoisie, mais de plus la violation | d'une dépêche que j'eus l'occasion, en août dernier,

Gouvernement ne sont pas plus élevés que ceux des d'un engagement. Le comité du conseil, par consépersonnes de talents égaux dans d'autres occupations, quent, n'aurait pu recommander aucune action sur ce au montant de ce salaire, est propre à nuire à la dignité du représentant de la Reine, et à devenir une source province. Il doit être suffisamment clair qu'aucune réduction ne pourra mettre fin à l'agitation sur ce sujet. Il y aura toujours des partisans d'un salaire moins élevé que celui fixé par la loi. On aurait pu raisonnablement supposer qu'un acte qui accorde ce salaire pour une période fixe, aurait en l'effet de prévenir toute discussion sur le sujet durant cette période. Mais l'expérience prouve qu'on ne saurait obtenir un résultat semblable. Les partisans les plus marquants d'une réduction de ce salaire durant la dernière session, sont les membres du Gouvernement qui l'avaient recommandé seulement quelques années auparavant. Il paraît donc très désirable de faire, s'il est possible, le mettre hors du contrôle de la législature provinciale. Le comité du conseil n'est pas prêt, pour le présent, à faire aucune recommandation spéciale sur un sujet qui recevro, il en est assuré, la plus minutieuse considération du Gouvernement Impérial de Sa Majesté.

> Les autres charges portées au compte du revenu durant 1849, sont celles de l'impression des lois, et diverses autres dépenses, dont la plupart ne sont pas d'un caractère permanent, et ne demandent aucune remarque particulière. On pourrait observer que différents changements économiques ont déjà été faits dans l'impression des lois, et tout retranchement possible sera effectué dans les dépenses d'impression.

> Ayant ainsi passé en revue les charges qui pèsent sur le revenu public et les diverses branches des dépenses publiques, le comité du conseil prend la liberté de recommander à Votre Excellence la convenance de soumettre le sujet de la liste civile à la considération du Gouvernement de Sa Majesté, dans la vue d'obtenir son concours pour opèrer les réductions projetées relativement aux salaires des juges futurs et de certains officiers du Gouvernement Exécutif, et toute autre réduction des pensions compatibles avec le maintien de l'honneur de la couronne.

> > (Signé,) Jos. BOURRET, P. C.

(Copie.)-No. 568.

Downing street, 14 mars 1851.

MILORD,-J'ni reçu votre dépêche No. 244, en Reponse à la date du 31 décembre dernier, rensemant le travail de cédente. votre Conseil Executif sur le rapport sait à l'Assemblée Législative dans sa dernière session, par un comité nommé pour s'enquérir de l'état des dépenses et des revenus de la province. J'ai aussi reçu le rapport du comité auquel les dits procédés se rattachent. Ces documents importants et les remarques dont Votre Excellence les accompagne dans sa dépêche, n'ont pas manqué de recevoir la considération de mes collègues et de moi-même; et j'ai maintenant à vous transmettre, de la part du Gouvernement de Sa Majesté, l'autorité que demande votre conseil, et que vous approuvez, de proposer au parlement canadien, un bill pour réduire en la manière citée dans les susdits procédés quelques uns des emplois auxquels pourvoit la liste civile de 1846.

2. La raison pour laquelle le Couvernement de Sa Majesté a cru de son devoir de sanctionner les changements proposés dans un arrangement fait tout récemment par le parlement canadien pour le terme

d'adresser au Gouverneur de la Nouvelle-Galles du [grand prix. De là, comme il n'apparaît pas par votre sud, laquelle, sur ce point, est également applicable] dépêche que les principaux serviteurs publics reçoi-

"Je désire que vous compreniez distinctement " que le Gouvernement de Sa Majesté n'entretient " aucun désir d'empêcher la réduction d'emplois qui, "dans l'opinion des colons, peuvent sans danger "admettre une diminution. L'on doit protéger les " intérêts de ceux qui sont maintenant en office, parce " qu'ils ont accepté ces offices avec une attente qui " ne peut en justice être décue; mais en conservant " ces intérêts, il n'y a aucune objection à ce que la " législature établisse à l'avenir l'échelle des émolu-" ments qu'elle jugera convenable pour les services " de ses employés publics. Pour ma part, je considère " comme très peu sage de réduire le salaire attaché à " une charge, au point de n'en faire plus un objet " d'ambition pour les hommes capables et d'une posi-tion respectable dans la société. Mais c'est là un " sujet qui n'intéresse que les colons, puisque seuls ils " souffriront de l'absence des moyens pour rétribuer " convenablement ceux qui sont chargés du fonction-" nement du service public.

" Je considère toutefois qu'il est absolument essen-" tiel que, quel que soit le tarif du paiement, le salaire " des principaux officiers du Gouvernement devrait, " pour les raisons mentionnées dans le rapport du comité du Conseil Privé, être accordé permanem-" ment ; c'est-à-dire, non pas voté d'une année à l'autre, " mais accordé de la même manière que les charges " sur le fonds consolidé en ce pays par acte du parle-" ment, et consequemment, susceptible de changements " seulement par acte de la législature en la manière " ordinaire et avec le consentement de la Couronne. " Vous comprenez de là que vous n'aurez pas la " liberté de donner l'assentiment de la Couronne à " aucun acte qui serait passé tendant à réduire les " salaires de ceux qui sont actuellement dans le ser-" vice public ou à faire dépendre des votes annuels " aucun des emplois pourvus par des appropriations " permanentes. Vous réserverez ces sortes d'actes pour la signification du plaisir de Sa Majesté, hor-" mis que vous les considériez tellement susceptibles "d'objection, qu'ils nécessiteront un refus avec cette " restriction; vous êtes autorisé à exercer votre juge-" ment, à donner ou retenir votre assentiment à des " actes qui tendraient à réduire les charges fixées sur " le revenu de la province."

3. Bien que, pour les raisons que j'ai émises dans l'extrait ci-haut, je considère qu'il ne scrait pas ex-pédient pour le Gouvernement de Sa Majesté de mettre aucun obstacle à la réduction des salaires pourvu par la liste civile du Car. da, que votre conseil désire proposer au Parlement Provincial, je pense qu'il est de mon devoir d'enregistrer distinctement mon opinion, qui est que ces réductions sont en elles-mêmes peu sages, et que l'épargne, comparativement minime qui serait ainsi effectuée dans les dépenses de la province, ne serait pas reconnue à la fin comme une économie vraie et permanente. L'expérience de tous les jours me semble venir à l'appui de cette conclusion, que l'économie la plus véritable pour l'État comme pour l'individu, est celle qui accorde une rémunération libérale à ceux qui sont chargés de l'exécution de devoirs importants et accompagnés de responsabilité. Le public, non plus que l'individu, ne doit pas s'attendre à être honnêtement et efficacement servi s'il est mesquin à payer ses serviteurs. Et quand l'on considère à quelles pertes et à quels dangers la société peut être exposée à cause du manque d'honnêteté et d'habileté dans ceux qui peuvent avoir la conduite des affaires, l'on trouve que l'épargne occasionnée par la réduction des salaires de ceux qui remplissent des situations responsables au-dessous de la rémunération leur temps et leur attention aux affaires publiques vernement de Sa Majesté que cet avantage devrait au lieu de leurs affaires privées, a été acquise à entraîner avec lui des responsabilités correspondantes,

vent maintenant des salaires élevés, si on les compare avec les salaires accordés aux employés de banques ou de compagnies de commerce, je suis contraint de considérer injudicieuses les réductions de salaires telles que proposées. Cette question, toutesois, commo je l'ai déjà fait remarquer, est une de celles qui doivent être laissées à la considération du Parlement Canadien.

4. Cette partie de la minute de votre Conseil Exécutif qui se rapporte au montant du salaire maintenant attaché à la charge du Gouverneur, et vos propres remarques sur ce point important, ont attiré l'attention particulière du Gouveruement de Sa Majesté. Le salaire actuel attaché à cette charge ne me paraît pas injustement élevé; au contraire, je pense qu'il est de la plus grande importance pour le Canada que la charge de Gouverneur-Général soit consiée à des hommes expérimentés en politique et de la plus grande habileté que l'on puisse rencontrer; je regrette de voir que le salaire ne soit pas tel qu'il devrait l'être généralement pour tenter coux qui ont marché à la tête des affaires publiques en ce pays, d'abandonner leurs projets ici pour accepter cette charge. Mais j'incline à croire avec votre seigneurie et votre conseil que le montant du salaire n'est pas d'une aussi grande importance que la fixité même du salaire, quel qu'en soit le montant, et que cette question devrait cesser d'être le sujet d'une discution sans fin dans la province, puisqu'elle tend, ainsi que le remarque très justement votre conseil dans sa minute, à compromettre la dignité du représentant de la Reine. Il aurait été à désirer que la manière avec laquelle le salaire actuel du Gouverneur-Général a été accordé pour la vie de Sa Majesté par la Législature Provinciale, par acte du parlement passé librement et avec délibération, aurait eu l'effet de régler permanemment cette question, dont l'agitation est accompagnée de tant de mal.

L'expérience a prouvé toutesois que cet espoir était mal fondé, et je ne vois aucune raison quelconque de croire que si l'arrangement actuel était changé, et si Sa Majesté consentait à toute réduction possible du salaire attaché à l'office du Gouverneur, la question scrait terminée et qu'une autre réduction ne serait pas proposée aussitôt qu'il entrerait dans les vues d'un parti politique de renouveler la dis-

5. Il n'y a qu'un scul moyen que je connaisse d'empêcher pour toujours aucune discussion dans la province sur ce sujet, ce scrait de faire peser la charge du paiement du salaire du Gouverneur, non sur le trésor canadien, mais sur le trésor anglais. C'est un changement que, pour bien des raisons, j'ai depuis longtemps considéré comme désirable; et il semble au Gouvernement de Sa Majesté qu'une bonne occasion pour proposer cela se présente maintenant, en conséquence du désir manisesté par le Parlement Canadien de saire la révision de la liste civile. Mais il est impossible qu'un tel changement puisse être recommandé au parlement, excepté commo faisant partie d'une mesure générale, dont le but serait de placer les relations fiscales de la mère-patrie avec les colonies sur un pied adapté aux circonstances actuelles qui ont si grandement changées, si on les compare à celles sous lesquelles l'arrangement existant a été fait.

6. Le Canada, (comme les autres provinces de l'Amérique du Nord,) possède maintenant dans sa plus ample et plus complète étendue possible, l'avantuations responsables au-dessous de la rémunération tage de se gouverner lui-même dans tout ce qui due à des hommes de caractère et d'habileté, dédiant regarde les affaires de l'intérieur. Il semble au Gou30

et que le temps est maintenant venu où le peuple du | retour à la prospérité. Sous ces circonstances, il Canada doit être appelé à prendre sur lui une plus semble au Gouvernement de Sa Majesté que l'on ne grande part que ci-devant des dépenses encourues saurait rencontrer une meilleure occasion de placer dans son intérêt. De ces dépenses, la plus forte qui les relations fiscales de la mère-patrie avec la colonie, pèse sur ce pays, est celle encourue pour le maintien des sur un pied équitable et permanent. Il est d'autant troupes, qui protègent la colonie. Regardant le Canada comme une partie très importante et précieuse de l'empire, et pensant que la continuation et le maintien de la connexion entre la mère-patrie et la colonie sont avantageux aux deux, le Gouvernement de Sa Laurent, soit accordée pour un autre ouvrage public, Majesté est bien loin de penser que le pouvoir général militaire de l'empire ne doit pas être employé à protéger cette partie des domaines de Sa Majesté. Mais voyant les progrès rapides que le Canada fait en richesses et en population, et considérant la prospérité dont il jouit dans ce moment, le Gouvernement de Sa Majssté est convaincu qu'en justice pour le présent, pour vous faire voir que pendant que le cré-peuple d'Angleterre, celui-ci doit être déchargé d'une dit de ce pays est employé pour rendre le Canada grande partie des charges qui lui ont été imposées jusqu'à ce jour pour la protection d'une colonie maintenant très capable de faire beaucoup pour se protéger le parlement du Canada co-opérera promptement elle-même. En adoptant ce principe, je n'ai pas avec le Gouvernement de Sa Majesté dans des meelle-même. En adoptant ce principe, je n'ai pas besoin de vous faire observer que le Gouvernement de Sa Majesté retournerait simplement à l'ancienne anglais pour la défense de la province. politique coloniale de ce pays. Vous savez que, jusqu'à la période de la révolution américaine, les colonics anglaises qui forment maintenant les Etats-Unis, ainsi que les colonies des Indes Occidentales, furent obligées de prendre sur elles-mêmes une grande partie du fardeau de leur propre protection, et de contribuer aux opérations militaires, entreprises pour étendre les possessions coloniales de la couronne anglaise. Les colonies de l'Amérique du Nord se défendirent ellesmêmes, presque entièrement contre les tribus sauvages qui mettaient ces colonies, encore à leur naissance, dans des périls fréquents, et fournirent une portion considérable des forces avec lesquelles la lutte entre le pouvoir anglais et la France fut maintenue sur le continent américain ; et les colonies des Indes Occidentales n'en ont pas moins, suivant leurs moyens, fait d'efforts.

- 7. Le Gouvernement de Sa Majesté aurait cru devoir, à une période plus avancée, retourner à cette politique de l'empire, et étendre au Canada des mesures de la même description que celles déjà adoptées pour les colonies de l'Australie, n'eût-ce été, jusqu'à tout récemment, des circonstances liées avec la condition commerciale et générale du Canada, qui paraissaient devoir rendre le temps délavorable pour effectuer un changement aussi important. Les difficultés sous lesquelles le commerce et l'industrie se tronvaient, étaient d'un caractère très aggravant, et ont produit leurs conséquences ordinaires d'excitation et mécontement politiques, et l'on ne doit pas se cacher que la plus grande partie de la détresse existante devait être attribuée aux changements qui avaient ou lieu dans la législation anglaise. Les effets combinés du stimulant donné par l'acte de 1843 à l'appropriation de capitaux pour approvisionner ce pays de la fleur du Canada, et du rappel général subsequent de toutes restrictions sur les importations de blé et de sleur dans le Royaume-Uni, ont sans donte, occasionné des pertes énormes au Canada, et ja qu'à ce que ces pertes fussent couvertes, il aurait été inexpédient d'augmenter les charges de la province.
- 8. Mais la saison de la dépression commerciale est maintenant passée pour le Canada, et le rappel des lois de navigation et l'ouverture des canaux du Saint-Laurent, que la province a pu construire au moyen d'un emprunt fait sous des termes les plus favorables, sur le crédit du trésor anglais, ont donné une grande exécutés aux frais seuls de ce pays, à très grands frais, impulsion à son commerce, et l'accroissement remarquable du revenu des douanes, dont vous me faites vince. Le Gouvernement de Sa Majesté conçoit que rapport, est une preuve claire et frappante de son la charge de les maintenir devrait maintenant retom.

- plus induit à adopter cette vue sur le sujet, qu'il est préparé à recommander au parlement qu'une assistance semblable à celle qui a été si éminemment utile au Canada, pour la construction des canaux du St. consideré non moins avantageux au Canada que ses canaux. Dans une autre dépêche, j'expliquerai à Votre Excellence les vues du Gouvernement de Sa Majesté à l'égard des moyens par lesquels il faut espérer que la construction du chemin de fer d'Halifax sera complétée. J'essleure seulement le sujet à capable d'augmenter et d'étendre ses travaux publics et de développer ses ressources, je suis convaincu que sures qui tendront à diminuer la charge sur le trésor
- 9. Ayant ainsi expliqué à Votre Excellence les principes de la politique que le Gouvernement de Sa Majesté veut adopter, je vais maintenant vous expliquer plus particulièrement les mesures en contemplation pour amener à effet cette politique. D'abord, c'est l'intention du Gouvernement de restreindre à l'avenir les troupes maintenant en Canada, à l'exception d'un certain nombre de soldats enrôlés pour la station desquels, dans la province, des arrangements sont en voie de progrès, à deux ou trois places fortifiées et d'importance, probablement à Québec et Kingston sculement. Les relations d'amitié qui existent entre ce pays et les Etats-Unis, et l'heureuse fin de toutes les questions en dispute entre les deux nations, éloignent, j'en suis assuré, tout risque d'aucune attaque sur le Canada par la seule puissance qui pouvait faire appréhender le danger; et il semble au Gouvernement de Sa Majesté, que si la milice provinciale est tenue sur un pied convenable, tant que la paix continuera, en maintenant des garnisons de troupes régulières dans les deux postes importants que j'ai mentionnés, cela suffira pour pourvoir à la sécurité de la province. Dans le cas malheureux, mais i nprobable, d'une guerre avec les Etats-Unis, rien n'empêchera que la colonie et la mère-patrie soient appelées à faire de grands sacrifices et de grands efforts pour leur défense; mais je n'entretiens aucun doute que le tout sera fait de grand cour par toutes deux, si cette exigence surgissait malheureusement.
- 10. La réduction des forces anglaises en Canada opérée, il deviendra nécessaire de réduire les arsenaux qui sont dans la colonie et de disposer des casernes et autres bâtisses qui ne seront plus requises; mais si le parlement du Canada désirait garder ces easernes et bâtisses dans le cas où il en aurait besoin par la suite, le Gouvernement de Sa Majesté n'aurait aucune objection de les transporter aux autorités provinciales; et si le maintien d'une force anglaise, à aucun des postes maintenant occupés, était nécessaire pour conserver la sécurité interne, cette force serait immédiatement fournie par le Gouvernement de Sa Majesté, si la dépense encourue était payée par la province.
- 11. Une autre charge, que le gouvernement de Sa Majesté s'attend aussi à voir la province prendre sur elle-même comme partie de l'arrangement, est l'entretien des canaux sous la régie du département de l'or-donnance. Vous savez que ces canaux ont été

ber sur la province, et je me flatte qu'il n'y aura aucune difficulté sur ce sujet. Quant au département des sauvages, comme par le dernier arrangement l'extinction de cette charge (excepté ce qui regarde quelques paiements à des individus leur vie durant) est pourvue dans la durée de cinq ans, il n'est pas nécessaire de prendre d'autre mesure.

12. En conclusion, il ne me reste plus qu'à vous assurer que pendant que le Gouvernement de Sa Majesté considère qu'en justice pour le peuple de ce pays. le Canada qui peut actuellement si bien entretenir les établissements nécessaires pour sa défense et pour son avantage, devrait cesser de faire peser une charge aussi onéreuse sur le trésor anglais, et que c'est une occasion favorable pour introduire le changement, lorsque, en conséquence de procédés qui ont été pris dans la province, il devient expédient de demander au parlement de pourvoir au salaire du Gouverneur-Général,—on ne doit pas supposer un instant que ces mesures soient en contemplation dans aucune idée que la connexion entre la mère-patrie et la colonie puisse être brisée sans grand dommage au deux ou qu'il y ait quelque possibilité que cela arrive. Au contraire, ces mesures sont regardées comme sages, parce que le Gouvernement de Sa Majesté est persuadé que la grande masse du peuple du Canada est tellement satisfaite des grands bienfaits dont elle jouit sous le système du gouvernement constitutionnel maintenant heureusement établi dans la province, sous l'autorité de la couronne anglaise, que l'on peut, sans inconvénient leur laisser une part de la charge de maintenir et désendre un ordre de chose dont ils tirent tant d'avantages. Sous cette impression et dans le sincère espoir et croyance que le Canada demeurera pendant longtemps un membre important de l'empire britannique, le Gouvernement de Sa Majesté a adopté les conclusions que je viens de vous expliquer.

Je suis, etc.,

(Signé.)

GREY.

Au gouverneur le très honorable comte d'Elgin et Kincardine, etc., etc., etc.

(Copie.) No. 551.

Downing Street, 27 janvier 1851.

Réservos du clerge.

Millord, Si j'ai tardé jusqu'ici de répondre à la dépêche de votre seigneurie No. 198, du 19 juillet dernier, dans laquelle vous m'avez transmis une adresse de l'Assemblée à Sa Majesté, au sujet des réserves du clergé, c'est que, lorsque cette dépêche m'est parvenue, la session de la législature provinciale était déjà terminée, et celle du parlement impérial tirant à sa fin, il ne pouvait rien être fait pendant plusieurs mois sur le sujet dont il s'agit: en conséquence, j'ai pensé qu'il convenait de le réserver pour le soumettre à la mûre délibération du Gouvernement de Sa Majesté, suivant que la disticulté et l'importance du sujet le méritent.

2. Je dois maintenant vous prescrire d'informer la Chambre d'Assemblée, lorsqu'elle sera de nouveau réunie, que son adresse à la Reine, qui m'a été transmise dans votre dépêche, a été présentée à Sa Ma-jesté, et qu'il a plu à Sa Majesté la recevoir très gracicusement.

Vous informerez aussi la Chambre que, tout en regrettant profondément qu'un sujet aussi dishcile que celui des réserves du clergé soit encore devenu l'objet d'une discussion après un laps de plusieurs années, les dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi serviteurs de Sa Majesté sont portés à croire, après || prochain.

mure délibération, que l'on devrait accéder au désir exprimé par l'Assemblée dans cette adresse, et enconséquence, ils sont prêts à recommander au parlement de passer un acte pour donner à la Législature Provinciale plein pouvoir de faire tous les changements qu'elle trouvera convenables d'opérer dans les arrangements déjà faits relativement aux réserves du clergé, pourvu que les intérêts existants soient respectés.

- 3. En en venant à cette conclusion, le Gouvernement de Sa Majesté s'est principalement guidé sur la considération, que quelque grands que scraient, suivant lui, les avantages qu'on obtiendrait en ne troublant pas l'arrangement existant par lequel une certaine partie des terres publiques du Canada est destinée à créer un fonds pour l'instruction religieuse des habitants de la province, cependant la question de savoir si cet arrangement doit être changé ou maintenu, intéresse si exclusivement le peuple du Canada, que la décision n'en doit pas être enlevée à la Législature Provinciale à laquelle il appartient proprement de régler toutes les matières qui concernent les intérêts domestiques de la province.
- 4. Le Gouvernement de Sa Majesté a donc été d'avis qu'il lui serait impossible, sans violer les principes d'après lesquels il a toujours pensé que le Gouvernement du Canada devait être conduit, de recommander à Sa Majesté de refuser d'accéder à la demande de la Chambre d'Assemblée, et il a eu d'autant moins de peine à adopter cette conclusion qu'il remarque avec satisfaction que, dans son adresse, l'Assemblée a re-connu les droits de ceux qui jouissent maintenant de revenus provenant des fonds réalisés par la vente des terres en question, et qu'elle n'a pas demandé, dans les changements à faire à l'acte du parlement maintenant en vigueur, que la Législature Provinciale sût autorisée à intervenir pour empêcher les personnes qui les reçoivent de jouir de ces revenus leur vie durant. La marche suivie par l'Assemblée est à la fois conforme à la saine politique et à la justice, et a obvié à ce qui aurait été autrement une grande disficulté dans la voie de l'accomplissement de l'objet qu'elle a
- 5. Vous transmettrez des copies de cette dépêche aux deux Chambres du parlement du Canada à sa prochaine session.

Je suis, etc.,

(Signé,) GREY.

Au très honorable comte d'Elgin, elc., etc., etc.

Ordonné, Que cinq cents exemplaires du message Impression du et des documents qui l'accompagnent qui précé- message et des dent, soient imprimés dans chacune des langues dépeches. anglaise et française, pour l'usage des membres de cette Chambre.

Ordonné, Que M. Richards ait la permission d'in-Bill relatifa la troduire un bill pour prévenir la cruauté envers cruauté envers les animaux.

les animaux.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le neuf de juin prochain.

Ordonné, Que M. Sanborn ait la permission d'in-Bill relatif aux troduire un bill pour établir un mode plus som- propriétés illémaire et moins dispendieux pour les propriétaires galement dé-d'immeubles dans le Bas-Canada, d'en acquérir tenues. la possession lorsqu'ils en sont privés illégalement dans certains cas.

Il a, en conséquence, présentê le dit bill à la Cham-

Bal pour transfeier les records de la cidevant cour provinciale de St François Ordonné, Que M. Sanborn ait la permission d'introduire un bill pour rendre exécutoires les jugements de la ci-devant cour provinciale du district inférieur de St. François, et pour transférer les records de la dite cour en la cour de circuit de Sherbrooke.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Richards, secondé par M. Smith, de Durham.

Peries jurés, 11,-C. Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en comité de toute la Chambre, pour prendre en considération la convenance de payer les petits jurés dans le Haut-Canada, en tout ou en partie, au moyen de taxes prélevés par les municipalités locales.

La Chambre s'est en conséquence, formée en le dit comité.

M. Ross a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siègé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Ross a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Bill pour autoriser la tenue d'un second terme de la cour supéneure du district de Cas_i é.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser la tenue annuelle d'un second terme de la cour supérieure du district de Gaspé, aussitôt que les grands jurés auront représenté ce terme comme nécessaire, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi

prochain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur-général Baldwin, secondé par M. Morrison,

La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 28° die Maii;

Anno 14º Victoriæ Reginæ, 1851.

Pétitions Ité-

ES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :--

Par M. De Witt, la pétition de la compagnie des propriétaires du chemin de fer de Champlain et St. Laurent.

Par M. Mongenais,—la pétition de Joseph Lalonde et autres, censitaires de la paroisse de Ste. Marthe, comté de Vaudreuil; la pétition de G. Beaudet et autres, censitaires des paroisses de St. Clet et St. Ignace du Côteau du Lac, comté de Vaudreuil, et la pétition d'A. C. Cholet, écuyer, et autres, censitaires de la paroisse de Rigaud, comté de Vaudreuil.

Par M. Lacoste,—la pétition de G. Marchand et autres, membres de l'académie de St. Jean et autres.

Par M. Hopkins,—la pétition de George Rolph, écuyer, de la ville de Dundas.

Par l'honnrable M. La Terrière,—la pétition du révérend A. Beaudry et autres, des paroisses de St. Etienne de la Malbaie, St. Fidèle et Ste. Agnès, et la pétition du révérend N. T. Hébert et autres, des paroisses de St. Etienne de la Malbaie, St. Fidèle et Ste. Agnès.

Par M. Prince,—la pétition de John Montgomery, de la cité de Toronto, hôtelier, et la pétition du conseil municipal du comté de Kent.

Par M. Notman,—la pétition de la municipalité de Bayham.

Par M. Chauvzau,—la pétition de sœur E. Bruyère et autres, religieuses, au nom de la communauté des révérendes sœurs de la charité, à Bytown.

Par M. Mackenzie,—deux pétitions du conseil municipal du comté de Haldimand.

Par l'honorable M. Chabot,—la pétition de G. Tourangeau et autres, qui ont souffert dans les grands incendies à Québec, et la pétition de François Lapointe et autres, pilotes licenciés pour et au-dessous des havre et port de Québec.

Par l'honorable M. Boulton,-la pétition de Milton Ragland, de la cité de Toronto.

Par M. Cauchon,-la pétition de C. II. Lassiseraye.

Par l'honorable M. Merritt,—la pétition du conseil municipal des comtés unis de Lincoln et Welland.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions sui- Pétitions lucs. vantes ont été lucs :--

Du conseil municipal du village de Huntingdon, demandant que le comté de Beauharnois soit divisé en deux circuits, et qu'une cour de circuit soit tenue dans le dit village de Huntingdon.

De la corporation du séminaire de Nicolet, demandant un certain octroi d'argent.

Du révérend F. T. Lahaye, agent général de la communauté de St. Viateur, pour les collèges d'Industrie, de Chambly et de Rigaud, demandant une allocation en faveur du collège Joliette.

D'A. Merizzi, écuyer, et autres, censitaires du comté de Huntingdon; de David Trudel et autres, censitaires du comté de Champlain; et de William E. Page et autres, de Métis, comté de Rimouski, demandant qu'il soit adopté des mesures pour définir les droits des seigneurs, et l'abolition de la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada.

De James Rae et autres, conseillers du township de Westminster, demandant qu'il ne soit passé aucun bill pour diviser le nord et le sud du comté de Middlesex.

De N. F. Belleau, écuyer, maire, au nom des citoyens de Québec, demandant qu'il soit adopté des mesures pour la confection du chemin de fer projeté d'Halifax à Québec.

Du conseil municipal du comté de Waterloo, demandant la nomination d'un inspecteur de farine, ainsi que de la potasse et de la perlasse, qui résidera soit à Dundas, soit à Hamilton.

Du conseil municipal du comté de Waterloo, demandant qu'il soit passé un acte pour permettre la perception de certains arrérages d'une taxe imposée par un statut du conseil du district de Wellington.

De W. D. Powell, écuyer, président, et Thomas Saunders, greffier de la paix, au nom des magistrats de la cour des sessions trimestrielles du comté de Waterloo, demandant la passation d'un acte établissant une cédule d'honoraires que recevront les juges de paix, pour les devoirs qu'ils rempliront.

De la municipalité du township de Guelph, demandant qu'il soit adopté des mesures pour placer la régie des maisons d'entretien public, et les fonds provenant des licences d'auberges, sous le contrôle des conseils municipaux de la province.

De la corporation du collége de Chambly, demandant une allocation pour certaines fins.

D'A. M. Delisle et William H. Bréhaut, écuyers, de Montréal, exposant les pertes et les inconvénients qu'ils ont éprouvés comme greffier conjoint du district de Montréal, par l'acte de la dernière session, formant un fonds des honoraires de leur dite charge, et demandant la révocation du dit acte, ou bien que leur perte leur soit remboursée.

De L. G. Brown, écuyer, et autres, du comté de Beauharnois; demandant que la cour de circuit du dit comté se tienne dans la paroisse de St. Clément de Beauharnois, au lieu de se tenir à Ste. Martine. Du révérend P. Boucher et autres, des paroisses

de Ste. Anne et Cap Chat; demandant une allocation

pour ouvrir un chemin entre Cap Chat et Matane.

De F. X. Poulin, écuyer, M. D., et autres, de la paroisse de St. Germain de Rimouski; demandant la révocation de la loi d'éducation actuelle du Bas-

De Joseph Morency et autres, pilotes pour le port de Québec; demandant un acte d'incorporation avec certaines dispositions pour mieux les protéger dans l'exercice de leur profession.

De C. H. Lassiseraye, de Montréal; exposant qu'il s'est livré depuis plusieurs années à l'éducation de la jeunesse, et demandant une allocation pour le mettre en état de continuer ses travaux.

Du révérendissime l'évêque catholique romain de Montréal, et autres, la congrégation de l'église de St. Patrice, dans la cité de Montréal; demandant une allocation pour achever l'asile des orphelins et des émigrés pauvres dans la dite cité.

De John Rolph, écuyer, et autres, licenciés en médecine; demandant un acte d'incorporation comme école de médecine de Toronto.

De la compagnie du havre et du chemin de ser de Woodstock et du Lac Erié; demandant l'extension et la modification de sa charte.

De la compagnie du havre et du quai de Port Hope; demandant la passation d'un acte pour augmenter son

De Joseph Painchaud, écuyer, et autres, médecins et chirurgiens du district de Québec; demandant un certain amendement à l'acte pour régler l'étude et la pratique de la médecine dans le Bas-Canada.

De Baptiste Tremblay et autres, de St. Louis de l'Isle aux Condres, comté de Saguenay; demandant une allocation pour améliorer la dite isle en asséchant les marais.

De Louis Harvey, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Louis de l'Isle aux Coudres, comté de Saguenay; demandant une allocation pour construire un pont sur la dite isle.

Ordonné, Que la pétition de John G. Bowes, écuyer, et autres, chefs de municipalités dans le Haut-Canada, soit renvoyée au comité permanent des ordres permanents.

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par M. McFarland,

Ordonné, Que les règles de cette Chambre, telles que revisées durant la dernière session, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette

> Ordonné, Que la pétition de Joseph Bruneau et autres, miliciens, du Bas-Canada, et la pétition de Peter Paterson, écuyer, et autres, marchands de Québec, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable procureur-général Bald-win, secondé par l'honorable M. Price,

Résolu, Que demain, étant la fête de l'Ascension, et une sète reconnue par la loi, cette Chambre, lorsqu'elle s'ajournera, elle s'ajourne à vendredi prochain.

Ordonné, Que les ordres du jour et avis de motions, pour demain, soient remis à vendredi pro-

Ordonné, Que l'honorable M. Boulton ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte, intitulé: " Acte pour autoriser la formation " de compagnies à fonds social, pour la cons-" truction de chemins et autres travaux dans le " Haut-Canada," et pour en étendre les dispo-

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi le onze de juin prochain.

Sur motion de M. Smith, de Durham, secondé par M. Richards,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Régistrateurs Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant du Houtde faire mettre devant cette Chambre, un tableau Canada. indiquant les honoraires des différents régistrateurs dans le Haut-Canada, pendant l'année dernière, et indiquant, en autant que cela peut se faire, les différentes sources de ces honoraires, la date de la nomination des régistrateurs.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de M. Meyers, secondé par M. McConnell,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Coupe du bois Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de construction de vouloir bien ordonner qu'il soit mis devant sur les réservos de Chambre, un compte détaillé du mantent du clergé. cette Chambre, un compte détaillé du montant des deniers perçus pour la coupe du bois de construction ou autres, sur les terres de la couronne ou des réserves du clergé, et sur chacune d'elles, dans le comté de Peterborough, dans les années de 1849, 1850 et 1851, et chacune d'elle, et la description du bois de construction ou autre bois coupé, et s'il a été coupé en vertu d'une licence ou autrement.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de l'honorable M. Merritt, secondé par l'honorable M. Boulton,

Résolu, Que mercredi prochain, cette Chambre se Réciprosité. formera en comité pour prendre en considération les résolutions suivantes proposées pour baser une adresse à Sa Majesté, la priant de vouloir bien sanctionner l'introduction dans le Parlement Impérial, d'une mesure aux fins d'étendre les principes reconnus dans le ci-devant acte de navigation aux productions naturelles du Canada:

1. Que cette Chambre, tout en renouvelant l'assurance de son attachement à la personne et au Gouvernement de Sa Majesté, prend la liberté d'exprimer son plus vif désir de contribuer à Pheureuse opération de toute politique commerciale qui a dejà été, ou pourrait être adoptée par le Parlement Impérial, dans l'intérêt général de l'empire.

2. Que forte de ce sentiment, cette Chambre prend la liberté d'exposer, que depuis les changements opéres dans la politique coloniale de la Grande-Bretagne en 1845, les producteurs du Canada, (qui forment les dix-neuf vingtiemes de la population,) ainsi que ceux qui sont engagés dans le commerce ou les manufactures, ont été exposés à subir des pertes graves, si l'on compare les intérêts analogues de l'autre côté de la ligne frontière qui divise cette province des Etats-Unis, attendu que, d'après les lois commerciales existantes de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, leur sort a toujours été de recevoir les prix les moins élevés, sans pouvoir jamais réussir à obtenir les prix les plus forts,—car, chaque fois que les prix du marché dans ces divers pays, sont

règles de la chambre.

Pétition de J.

G. Bowes et

autres, ren-

voyée à un comité.

Impression do pétitions.

Ajournement.

Ordres du jour €t avis de motions remis.

Bill relatif aux compagnies & funds social.

plus élevés dans l'Amérique que dans l'Europe, ils le sont toujours moins en Canada qu'aux Etats-Unis: ainsi, lorsque les prix sont plus élevés en Europe qu'en Amérique, la fleur et le blé Canadien qui croît dans la même latitude. sur le même sol et sous le même climat, et qui est manufacturé dans les moulins qui rendent la même qualité que celle produite dans les Etats-Unis, ne commandent pas un aussi bon prix pour l'exportation que ne le font le blé et la fleur des Etals-Unis, pour la consommation dans les Etals de l'est;

- 3. Que cette Chambre expose respectueusement, que cette fluctuation des prix est due ainsi, au droit de vingt pour cent imposé par les Etats-Unis, sur le blé et les autres produits du Canada, lequel est exclusivement payé par le producteur Canadien qui les exporte, et non par le consonimateur des Etats-Unis; ce fait qui est prouvé par l'expérience et des résultats pratiques depuis 1847, se trouve ainsi consigné en juin 1849, dans une pétition adressée à cette Chambre, par la société d'agriculture du Haut-Canada:—" Nous " croyons qu'il est de notre devoir impérieux, et " nous sommes pleinement fondés à assurer " votre honorable Chambre, que c'est en vain " que nous chercherons à promouvoir l'esprit d'entreprise, et à répandre le contentement ou " la prospérité parmi les cultivateurs du Canada-" Ouest, tant que leurs produits ne pourront " obtenir les mêmes prix qu'obtiennent les culti-" vateurs de l'État de New-York."
- 4. Que cette Chambre ne demande nullement l'adoption d'aucune mesure qui aurait l'effet de faire augmenter les prix des produits du Canada, au détriment du consommateur de la Grande-Bretagne, et elle ne demande non plus aucune protection; son seul et unique but est de placer les habitants sur un pieds d'égalité avec le producteur des Etats-Unis, ce qui ne saurait avoir lieu qu'en étendant les principes de l'acte de navigation aux productions suivantes de cette province: grains et céréales de toutes sortes, végétaux, fruits, graines, animaux, cuirs, laine, fromage, suif, cornes, viandes fraîches et salées minerais de toutes sortes de métaux, plâtre de Paris, en pierre ou en poudre, alcalis, bois de construction, douves, bois de toutes sortes. Projet qui aurait l'effet d'intéresser les Etats-Unis et toutes les autres nations à enlever les droits qui sont présentement imposés sur ces articles.
- 5. Qu'afin que les vues et les intentions de cette Chambre ne soient pas mal interprétées, elle croit devoir signaler le contraste qui existe dans l'opération d'un droit fixe et d'une mesure de représailles, comme celle qui est maintenant proposée: le premier a l'effet d'augmenter les prix, tant pour le producteur que pour le consommateur indigêne, jusqu'à concurrence du droit imposé; tandis que cette dernière n'augmente les prix ni pour l'un ni pour l'autre, pourvu qu'il y ait un approvisionnement suffisant sans impôt pour rencontrer la demande: -ainsi, si dans la Grande-Bretagne, la consommation du blé est de cent mille quartiers, et la production de soixante et quinze mille, un droit fixe, disons, de 5s., par quartier, sait monter le prix jusqu'à 5s. pour le producteur, au détriment du consommateur; tandis que vingt-cinq mille quartiers importés pour combler le déficit, augmente le prix pour le consommateur dans la même proportion; et le producteur étranger reçoit 5s, moins (montant de l'impôt payé à l'État) que le producteur indigène, ainsi que cette province en a acquis l'expérience depuis plusieurs années, par l'état relatif des prix des deux côtés de la ligne frontière entre le Canada et les Etats-Unis; qu'en adoptant le principe de réciprocité maintenant pro-

posé, cette double opération qui fait augmenter les frais pour le consommateur indigène, et diminuer en même temps le prix pour le producteur étranger, ne saurait avoir lieu; les vingt-cinq mille quartiers requis, seraient fournis par les nations situées sur la mer Baltique, la Méditerranée, la mer Noire, sans impôt; de cette manière le producteur anglais ne recevrait pas de plus fort prix, et le consommateur ne paierait pas davantage; que si les Etats-Unis ou toute autre nation continuaient à prélever ce droit, les profits du producteur dans les pays étrangers seraient réduit dans la même proportion, ce qui le placerait précisément dans la même situation que le producteur canadien, lorsque ses produits sont consommés dans les Etats-Unis.

Qu'ayant acquis l'expérience de cette inégalité des prix dans le Canada, sous l'opération des droits imposés dans les Etats-Unis en 1836, 37 et 1838, lorsque les prix étaient plus élevés en Amérique que dans la Grande-Bretagne, la légisgislature demanda à Sa Majesté, dans le mois de mai 1846, d'ouvrir une négociation avec le Gouvernement des Etats-Unis aux fins de permettre l'entrée des productions de ces deux pays sur les marchés de l'un et de l'autre, sur le pied d'une égale réciprocité; que M. Pakenham entama promptement cette négociation à Washington, en juin suivant, négociation qui est restée dans le même état jusqu'à ce moment, sans aucune inclination apparente de la part du Gouvernement aux Etats-Unis, d'accéder à cette demande.

7. Finalement, que cette Chambre prend respectucusement la liberté d'exposer à Sa Majesté, que cette question concerne tous les intérêts, affecte la paix et la prospérité future de la colonie, et qu'elle est essentielle au maintien de la connexion avec la Grande-Bretagne.

8. Qu'une humble adresse soit présentée, priant Sa Majesté de vouloir bien recommander à son Parlement Impérial de passer immédiatement une loi pour imposer le même droit sur les productions de toutes les nations (ci-devant énumérées) à leur entrée dans la Grande-Bretagne, que celui qui est imposé par telle nation étrangère sur l'importation de productions semblables de la Grande-Bretagne et de ses dépendances.

Sur motion de l'honorable M. Sherwood, secondé par M. Christie,

Ordonné, Que, durant le reste de la présente ses- Témoins. sion, il ne soit rien payé par le greffier de cette Chambre, à même les fonds contingents, à aucune personne assignée à comparaître devant un comité, à moins qu'outre les formalités ci-devant observées avant de payer ces personnes, le comité permanent des dépenses contingentes ne l'ait autorisé à payer les personnes que l'on a fait venir et interrogées devant le comité, et d'après l'ordre par écrit du président du dit comité permanent ; que nulle personne résidant dans la cité de Toronto, et sommée de comparaître devant tel comité ne soit payée; et que lorsqu'un témoin aura comparu pendant quatre jours et que sa présence sera nécessaire, le comité qui l'a sommé de comparaître soit tenu d'obtenir l'autorisation du comité des dépenses contingentes, et ainsi de suite tous les quatre jours ; et qu'il ne soit fait aucun paiement, à moins qu'on ne se seit conformé aux prescriptions ci-dessus.

Ordonné, Que M. Notman ait la permission d'in-Bill pour troduire un bill pour amender l'acte pour faire le amender l'acte recensement de cette province, et obtenir des relatif au rerenseignements statistiques en icelle.

bre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et len justice pour les colons, leur donner un avis suffisant dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi d'un tel projet. prochain.

Bill relatif aux juges de paix

Ordonné, Que M. Notman ait la permission d'introduire un bill pour établir un taux uniforme d'honoraires pour les juges de paix dans le Haut-Canada, et pour abroger l'acte du Haut-Canada, passé dans la quatrième année du règne de Guillaume quatre, chapitre dix-sept.

Il a, en conséquence, présenté le dit hill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi

prochain.

Droit sur le beis étranger. Sur motion de M. Egan, secondé par M. Malloch, Résolu, Que l'humble adresse suivante soit présentée à Sa Majesté.

A Sa très Excellente Majesté la Reine.

Qu'il plaise à Votre Majesté;

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes du

Canada assemblées en parlement, demandons respectueusement qu'il nous soit permis d'adresser Votre Majesté sur un sujet que nous regardons comme d'une importance vitale pour nos commettants. Nous avons appris avec alarme, que le Gouvernement Impérial de Votre Majesté a l'intention de proposer au parlement de réduire les droits existants sur les bois étrangers, au point d'atténuer matériellement les facilités que possède maintenant le producteur colonial de se prévaloir des marchés britanniques. La différence du prix de la main-d'œuvre et du fret en faveur de l'européen qui exploite le bois et les madriers est bien connuc, et place évidemment son compétiteur, dans les colonies, dans une position d'une grande infériorité. La scule différence du fret offre un avantage de dixsept chelins par voyage de bois équarri ou quatre deniers par pied, le taux moyen actuel étant de la mer Baltique, de douze chelins à treize chelins par voyage, tandis que de Québec, le taux est de trente chelins par voyage. Il est évident qu'un contraste aussi grand devra, dans la pratique, opérer comme une prohibi-tion des bois de construction des colonies de l'Amérique Britannique du Nord; et il est à craindre que quelques-unes des branches les plus importantes de ce commerce ne soient totalement anéanties, tandis que le changement maintenant annoncé par le Gouvernement de Votre Majesté devra certainement faire subir une dépression séricuse au commerce des bois en général; la perte grave pour la province qui devra résulter de cette dépression sera plus saillante si l'on considère que les quatre-cinquième de tout le tonnage que fréquente les ports canadiens sont employés dans le commerce du bois, et que d'immenses étendues de territoire qui comprennent toute la région qu'arrosent les rivières de l'Outaouais et du Saguenay et d'autres tributaires moins considérables, dépendent directement ou indirectement de ce trafic pour s'alimenter, on calcule que pas moins de trente-cinq mille hommes sont employés directement à préparer et charger le bois, etc., et cela sans compter plusieurs miliers de cultiva-teurs, marchands et autres industriels qui sont engagés à fournir les objets nécessaires; les gages de ces hommes sont évalués à un million deux cent mille louis par année, dont une très forte proportion est employée en achat de marchandises britanniques

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer à Votre Majesté que le marché britannique est le seul qui s'offre à nous pour l'exportation de nos principaux produits, repoussés comme nous le sommes des ports des Etats-Unis par des droit prohibitifs sur le bois de vingt pour cent, ce qui fait que les chargements vers cette direc-

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Cham- [[s'agit, nous soumettons humblement que l'on devrait,

Pourquoi nous prions humblement et avec instance Votre Majesté de vouloir bien prendre les faits cidessus en votre considération favorable, dans le but de nous continuer les avantages qui sont la conséquence de notre liaison à la mère-patrie, et détourner les maux qui devront inévitablement résulter, si le changement projeté est mis à effet, et surtout sans nous en donner connaissance; et nous demandons qu'il nous soit permis de saisir cette occasion de renouveler l'assurance de notre attachement et notre dévouement à la personne et au Gouvernement de Votre Majesté.

Ördonné, Que la dite adresse soit grossoyée.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, pour informer leurs honneurs que cette Chambre a adopté une adresse à Sa Majesté, au sujet de la révocation du droit sur les bois étrangers, importés dans la Grande-Bretagne; et demandant le concours de leurs honneurs à icelle.

Ordonné, Que M. Egan porte le dit message au Conseil Législatif.

M. Hopkins a proposé, secondé par l'honorable M. Journaux de la guestion avant été proposée. Que lors-Chambre. Boulton, et la question ayant été proposée, Que lorsque les journaux de cette Chambre seront imprimés, le gressier en fasse imprimer un nombre additionnel suffisant pour en donner une copie à chacune des diverses municipalités dans cette province, et à chaque propriétaire de papier-nouvelle qui aura fourni une opie de son journal à la bibliothèque pendant un an.

L'honorable M. Hincks a proposé en amendement à la question, secondé par M. le solliciteur-général Macdonald, que tous les mots, après " que," jusqu'à la fin de la question soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots " qu'instruction soit donnée au comité permanent des impressions, de s'enquérir et faire rapport, pour l'information de cette Chambre, du moyen le plus efficace et le plus économique de distribuer des exemplaires des journaux, pour l'information du public;"

Et la question ayant été mise sur l'amendement, il a été résolu dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise,

Ordonné, Qu'instruction soit donnée au comité permanent des impressions, de s'enquérir et faire rapport, pour l'information de la Chambre, du moyen le plus efficace et le plus économique de distribuer des exemplaires des journaux, pour l'information du public.

M. Ross, du comité pour prendre en considération Petits jurés la convenance de payer les petits jurés dans le Haut- H.-C. Canada, en tout ou en partie, au moyen de taxes prélevées par les municipalités locales, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit :

Résolu, Qu'il est expédient que les petits jurés qui assistent aux cours criminelles d'assises et de nisiprius, oyer et terminer, et de délivrance générale des prisonniers, et des différentes cours de sessions trimestrielles et cours de comté dans le Haut-Canada, soient payés pour y assister à même des fonds locaux.

La dite résolution, ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

Ordonné, Qua M. Richards ait la permission d'in-Bill relatif au troluire un bill pour pourvoir au paiement des petits jurés dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi le neuf de juin prochain.

tion n'offrent qu'un bénéfice comparativement modique; si l'on jugeait à propos d'abolir le droit dont il pour amendor la loi du Bas-Canada, en ce qui concu mixtes.

paiement des

petits jurée, H.-C.

cerne le district dans lequel les actions réelles ou mixtes peuvent être intentées, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Bill relatif aux terres et ténéments.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour faciliter le louage des terres et ténéments, étant lu;

La Chambre s'est en conséquence sormée en le dit

comité.

M. Taché a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Taché a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Taché a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu ct adopté.

Ordonné, Que le bill avec l'amendement soit grossoyé, et lu la troisième fois vendredi prochain.

Alors, sur motion de M. De Witt, secondé par l'honorable M. Hincks,

La Chambre s'est ajournée.

Voncris 30° die Maii;

Anno 14° Victoria Regine, 1851.

Pétitions pré-

ES pétitions suivantes ont été séparément présentées et m'ses sur la table:—

Par M. De Witt,—la pétition de P. Buchanan et nutres, du township de Dundee, comté de Beau-harnois

Par M. Laurin,—la pétition de R. S. Noël, écuyers et autres, du comté de Lotbinière.

Par M. Notman,—la pétition de George Samuel Wilkies, de la ville de Brantford, et de Caira Robbins, son épouse; et la pétition de la municipalité de Dunwich.

Par M. Armstrong,—la pétition de la corporation des Clercs de St. Viateur; et la pétition de Pierre Guibord et autres, consituires de la paroisse de St. Paul de Lavaltrie, comté de Berthier.

Par M. Fortier.—la pétition de Norbert Béliveau, de la paroisse de St. Grégoire, comté de Nicolet; et la pétition de P. A. C. Munro, écuyer, M. D., et autres, médecins et chirurgiens, professeurs de l'école de médecine et chirurgie de Montréal.

Par M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes,—la pétition de William Morrin et autres, du comté du Lac des Deux-Montagnes.

Par M. Lemieux,—la pétition du révérend Jean Langevin et autres, de la paroisse de Ste. Claire de Joliette, comté de Dorchester; la pétition du révérend F. Caron et autres, de la paroisse de St. Joseph de la Beauce, comté de Dorchester; la pétition de N. L. Oliva et autres, censitaires et francs-tenanciers de la paroisse de Ste. Claire de la Beauce, comté de Dorchester; la pétition de Pierre Chassé et autres, censitaires et francs-tenanciers des paroisses de St. Elzéar et St. Bernard de la Nouvelle Beauce, comté de Dorchester; et la pétition de L. O. Taschereau et autres, censitaires et francs-tenanciers de la paroisse de Ste. Marie de la Nouvelle Beauce, comté de Dorchester.

l'ar M. Wilson,—la pétition de James Rac et autres, conseillers du township de Westminster.

Par M. Lacoste,—la pétition de David Lantier et autres, censitaires du comté de Chambly.

Par M. Stevenson,—deux pétitions du conseil municipal du comté de Prince Edouard.

Par l'honorable M. Boulton,—la pétition d'Andrew Thompson, du township de Woodhouse, comté de Norfolk; et la pétition de la municipalité de Woodhouse.

Par M. Dumas,—la pétition de Thomas Bedard, écuyer, du village de L'Assomption.

Par l'honorable M. Sherwood,—la pétition d'Allan Macdonell et autres, et la pétition de Thomas Haworth et autres, du Canada Ouest.

Par M. Flint,—trois pétitions du conseil municipal du comté de Hastings.

Par M. Sauvageau,—la pétition de J. Bissonette et autres, censitaires du comté de Huntingdon; et la pétition de Joseph Beaudin et autres, consitaires de la paroisse de St. Jacques le Mineur, comté de Huntingdon.

l'ar l'honorable M. Chabot,—la pétition de Lady L. Caldwell et autres, le comité des dames de l'écolo des petits enfants de Québec.

Par M. Fergusson,—la pétition de la municipalité

de Guelph.

Par M. Cartier,—la pétition de sœur M. R. Coutlée, supérieure, et autres sœurs de la charité, admi nstratrices de l'hôpital-général, dans la cité de Montréal; et la pétition du barreau du Bas-Canada, section du district de Montréal.

Par M. Prince,—la pétition de John Carey, du township de Toronto, comté d'York; la pétition de Henry Reynolds, écuyer, président, et Edwin Larwill, secrétaire, au nom de la société d'agriculture du comté de Kent; et la pétition de Donald Cameron, de Thorah.

Par M. Ross,—la pétition du révérend John Cook, D. D., ministre, et autres, anciens et syndies de l'église de St. Andrews, Québec.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions sui- Pétitions lues.

Du révérend T. H. Hébert et autres, des paroisses de la Malbaie, St. Fidèle et Ste. Agnès; demandant une allocation pour ouvrir des chemins de communication entre les paroisses situées le long de la rivière Saguenay et celles de l'intérieur.

De John Montgomery, de la cité de Toronto, aubergiste : exposant les pertes qui ont résulté pour lui de la destruction de sa propriété en 1837 sans la moindre cause de sa part, et demandant une indem-

Du conseil municipal du comté de Kent; demandant un certain amendement à l'acte des municipalités.

De la municipalité de Bayham; demandant que le dit township soit uni au comté d'Oxford pour certaines fins

De sœur E. Bruyère et autres, religieuses, pour et au nom de la communauté des révérendes sœurs de la charité, à Bytown; demandant une allocation pour le soutien de leur hôpital et asile dans la dite ville.

De Joseph Deschamps et autres, censitaires de la paroisse de St. Timothée, comté de Beauharnois; de Joseph A. Asselin, junior, et autres, censitaires de la paroisse de St. Zotique, comté de Vaudreuil; de B. Holmes, écuyer, et autres, censitaires de la paroisse de St. Luc, comté de Chambly; de Joseph Lalonde et autres, censitaires de la paroisse de Ste. Marthe, comté de Vaudreuil; de G. Baudet et autres, censitaires des paroisses de St. Clet et St. Ignace du Côteau du Lac, comté de Vaudreuil; et de A. C. Cholet, écnyer, et autres, censitaires de la paroisse de Rigaud, comté de Vaudreuil; demandant l'adoption de mesures pour définir les droits des seigneurs, et l'abolition de la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada.

De R. B. Somerville et autres, du village de Huntingdon, et de certains townships et paroisses dans le une loi pour pourvoir à l'union des comtés de Kent et comté de Beaukarnois ; demandant une allocation additionnelle pour la construction et l'entretien d'une

académie dans le dit village.

De P. A. C. Munro, écuyer, M. D., et autres, médecins et chirurgiens de la cité de Montréal; demandant que l'acte 8 Vic. chap. 81, soit amendé de manière à placer les élèves de l'école de médecine et chirurgie de la cité de Montréal, sur un pied d'égalité avec ceux du collége McGill, en ce qui concerne l'examen à subir devant le bureau provincial de médecine.

De Michael Mahoney, maire, et John Stars, sécretaire-trésorier, pour et au nom de la municipalité de l'Outaouais, division numéro deux; demandant l'ouverture d'un chemin de Grenville à Gatineau.

Du révérend S. L. Beaubien et autres, de St. Thomas, comté de l'Islet; demandant une allocation pour achever une maison d'école pour l'éducation des filles dans la dite paroisse.

Du conseil de Bishop's College à Lennoxville, diocèse de Québec; demandant l'allocation d'usage en

faveur du dit collége.

D'Alexis Marchand et autres, de la paroisse de St. François Xavier de Batiscan, comté de Champlain; demandant l'établissement d'une loi pour payer les jurés qui sont sommés de comparaître devant les tribunaux de justice dans le Bas-Canada.

De l'honorable A. Dionne, président, et autres, actionnaires de la compagnie de colonisation de l'Islet et de Kamouraska, et autres; demandant une alloca-tion pour achever la route de la Grande Baie au lac St. Jean, et pour construire des ponts sur la dite

De messieurs Frothingham et Workman et autres, marchands et citoyens de Montréal: demandant la construction d'un canal pour relier les caux du St. Laurent et du lac Champlain.

De John Young, écuyer, et autres; demandant un acte d'incorporation aux fins de construire un chemin de fer pour relier les cités de Montréal et de King-

De Ralph Merry, écuyer, et autres, du district de St. François; demandant une allocation pour faire un chemin depuis la sortie du lac Memphrémagog, jusqu'à la ville de Sherbrooke, et pour construire des ponts sur certains cours d'eau qui intersectent le grand chemin des towships de l'Est.

Du conseil municipal du comté de Québec ; demandant une allocation en faveur de la compagnie des chemins à barrières de Québec, aux fins de compléter certains chemins, suivant l'intention de l'acte de la 12

Vic., chap. 115.

De Jacob Kerr et autres, du township de Caistor; demandant une loi pour définir les limites des lots de la première et deuxième concessions du dit township, ct pour établir les lignes latérales dans toute l'étendue du dit township.

Du conseil municipal des comtés unis de Lincoln et Welland; demandant l'autorisation de prélever une

taxe pour le soulagement des pauvres.

Du conseil municipal des comtés unis de Lincoln ct Welland; exposant que la somme de £1,095 a été payée à même les fonds locaux par ses prédécesseurs, pour faire face à des dépenses liées à l'administration de la justice, bien que cette somme fût comprise dans le rapport des auditeurs nommés par le Gouvernement, et demandant que quelque mesure à cet égard siot prise de la manière qu'il paraîtra le plus juste et le plus nécessaire.

De Angus Kennedy, capitaine dans le deuxième régiment de milice de Glengary, tant en son nom, qu'au nom d'une partie de la compagnie sous ses ordres durant la dernière guerre avec les Etats-Unis; demandant l'octroi de terres pour leurs services durant la dite guerre.

Du conseil municipal du comté de Kent; demandant

Lambton, pour certaines fins.

De la compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique sur la vie et contre le seu; demandant un certain amendment à l'acte de la 6 Guil. IV, chap. 20, aux fins de modifier sa charte.

De la compagnie des propriétaires du chemin de fer de Champlain et St. Laurent; demandant l'autorisation de construire deux embranchements et un pont sur la ligne du dit chemin de fer, et demandant certains pouvoirs et amendements à sa charte.

De G. Marchand et autres, membres de l'académie de St. Jean; demandant une allocation en faveur de la

dite institution.

De George Rolph, écuyer, de la ville de Dundas ; demandant la confirmation des priviléges et avantages mentionnés dans l'acte d'incorporation de la "compagnie du chemin de la montagne de Sydenham, lui soient accordés."

Du révérend A. Beaudry et autres, des paroisses de St. Etienne de la Malbaie, St. Fidèle et Ste. Agnès; demandant une allocation pour construire un quai et

un débarcadère pour les dites paroisses.

Du conseil municipal du comté de Haldimand; demandant une loi pour qu'une partie du travail exigé par la loi, soit employé à l'amélioration des chemins tracés entre les townships.

Du conseil municipal du comté de Haldimand ; demandant l'autorisation de fermer cette partie de la rue Outaouais, dans la ville de Cayuga, qui se trouve

entre les rues Echo et Victoria.

De G. Tourangeau et autres, personnes qui ont sousserts de l'incendie à Québec; demandant certains amendements aux actes passés pour venir en aide aux incendiés de cette ville.

De François Lapointe et autres, pilotes licenciés pour et au-dessous des havre et port de Québec; demandant que les pilotes de Québec ne soient pas incor-

porés, tel que demandé.

De Milton Ragland, de la cité de Toronto; demandant une loi pour le mettre en état d'acquérir des

propriétés foncières en cette province.

De C. H. Lassiseraye; demandant que la balance à lui due comme principal instituteur de la société d'éducation des Trois-Rivières, lui soit payée.

Ordonné, Que la pétition d'Urbain Beaudet et Tenure Sei-autres, de la paroisse de St. Jean les Chaillons; gneuriale. la pétition du révérend Joseph Crevier et autres, de la paroisse de St. Pie, comté de St. Hya-cinthe; et la pétition de C. F. de Montigny, écuyer, et autres, censitaires de l'augmentation de la seigneurie de Mille-Isles, comté de Terrebonne, soient renvoyées au comité spécial sur la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada. Ordonné, Que le dit comité ait la permission de

faire rapport par bill ou autrement.

Résolu, Que la pétition de Joseph Painchaud, Pétition du Dr. écuyer, et autres, médecins et chirurgiens du Painchaud et district de Québec, soit renvoyée à un comité voyée à un spécial, composé de l'honorable M. La Terrière, comité. l'honorable M. Badgley, M. Boutillier, M. Taché, M. Fortion M. Devision et M. M. Taché, M. Fortier, M. Davignon et M. Nelson, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Résolu, Que la pétition de Joseph Monrency et Pétition de J. autres, pilotes pour le port de Québec, soit ren-Moreney et voyée à un comité spécial, composé de M. Taché, autres, renvoyée à un Letellier, M. Fournier, M. Ross, M. Caucomité. chon et l'honorable M. Chabot, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Impression d'une l'étition. autres, de la paroisse de St. Jean les Chaillons, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Measage du Conseil.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancel-

M. l'Orateur

Droit sur le bois de cons-truction.

Le Conseil Législatif a acquiescé à l'adresse à Sa Majesté, au sujet de l'abrogation des droits sur les bois étrangers importés dans la Grande Bretagne, en remplissant le blanc avec les mots "Conseil Législatif," et aussi,

Le Conseil Législatif a passé l'adresse ci-jointe à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de transmettre à la Reine l'adresse commune, au sujet de l'abrogation des droits sur les bois étrangers, importés dans la Grande Bretagne, au se-crétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, afin qu'elle soit déposée au pied du trône; à laquelle il demande le concours de cette Chambre.

A Son Excellence le très honorable James, comte d'Elgin et Kincardine, chevalier de l'ordre trèsancien et très-noble du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Septentrionale britannique, et capitaine-général et Gouverneur-enches, dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard, et vice amiral d'icelles, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, les loyaux et sidèles sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif Canada, réunis en Parlement Provincial, demandons respectueusement qu'il nous soit permis de nous approcher de Votre Excellence, pour la prier de vouloir bien transmettre notre adresse commune, à Sa trèsgracieuse Majesté, au sujet de l'abrogation des droits sur les bois étrangers, importés dans la Grande-Bre-tagne, en la manière que Votre Excellence le jugera convenable, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. Malloch, secondé par M. Sherwood, de Brockville,

Droits sur le bois de Construction.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans l'adresse de l'honorable Conseil Législatif à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de transmettre à Sa Majesté l'adresse conjointe au sujet de l'abrogation des droits sur les bois étrangers, importés dans la Grande-Bretagne, en la manière que Son Excellence le jugera à propos, en sorte qu'elle soit déposée au pied du trône; que le blanc en icelle soit rempli avec les mots "et les communes;" et que la dite adresse soit signée par M. l'Orateur, de la part de cette Chambre.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Conseil Législatif, informant leurs honneurs que cette Chambre a adopté l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de transmettre l'adresse conjointe à Sa Majesté, au sujet de la révocation du droit sur les bois étrangers, importés dans la Grande-Bretagne, en remplissant le blanc avec les mots "et les communes.

Ordonné, Que M. Malloch porte le dit message au Conseil Législatif.

Congé d'absence.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. Egan, durant six semaines pour affaires privées urgentes.

Dette publi-

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exécutiss de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par or-

Ordonné, Que la pétition d'Urbain Beaudet et | dre de Son Excellence le Gouverneur-Général, Tableaux relatifs à la dette publique de la province du Bas-Canada, jusqu'au 31 janvier 1851. Pour les dits tableaux, voir appendice (II).

Appendica

Et aussi, le livre bleu pour les années 1848, 1849 et Livre bleu.

Ordonné, Que l'honorable M. Boulton ait la per-Bill pour mission d'introduire un bill pour abolir l'emprisonnement pour dette, dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Cham-H.-C. bre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de M. Mackenzie, secondé par M.

Smith, de Wentworth,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Cour de chan-Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant cellerie. de donner les ordres nécessaires aux régistrateurs, gressiers et autres officiers comptables ou receveurs de la cour de chancellerie, de fournir à cette Chambre-1. Un état des montants en gros de tous les fonds dans la dite cour et sujets au contrôle et à la disposition d'icelle, le premier jour d'avril dernier, savoir, le montant en gros de tous les fonds déposés dans les banques, ou dans les compagnies de prêt d'argent, ou placés dans les fonds, hypothèques et autres essets publics, et de tous les autres fonds et propriétés sous le contrôle de la dite cour; le dit état devant indiquer, sous des titres distincts et séparés, tous les biens, héritiers, propriétaires, réclamants, plaideurs, gardiens, mineurs, et personnes intéressées dans les dits fonds, et pour quelles fins ils sont possédés, soit en sidéicommis, soit autrement; les dates auxquelles ils ont été reçus par les receveurs de la dite cour, et les montants précis du principal, des intérêts et de l'accumulation; si les dits fonds sont tous placés avec sûreté et de manière que ceux qui en ont la garde la plus immédiate ne puissent les gaspiller ou les mal employer, au détriment des veuves, enfants, orphelins et autres intéressés; les dits états, indiquant aussi de quel manière tous les fonds furent placés dans la dite cour jusqu'à la dite date, et sous son contrôle, en vertu d'aucune règle, ordre ou décision du ci-devant vice-chancelier, l'honorable R. S. Jamieson, ou des officiers de la cour; et spécifiant si aucuns des dits fonds (et quelle partie) appartiennent à des parties inconnues à la cour, ou qui n'ont présenté aucune réclamation durant les six années expirées le dit premier jour d'avril;-2. Un état indiquant la nature et l'étendue des garanties données par les institutions et bureaux auxquels est confié le contrôle, la régie ou l'usage des fonds déposés en chancellerie.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de M. Mackenzie, secondé par M. Smith, de Durham,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Rectorrise. Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, une liste de toutes les rectoreries établies dans le cours des seize dernières années, et copies des autorisations respectives exigées par la 31e George 3, chap. 31, section 38, en vertu desquelles elles peuvent avoir été établics, -aussi, une liste des curés (rectors) qui ont été jusqu'ici introduits dans les rectoreries,-et aussi, une liste de tous les dits curés qui sont décédés ou ont été transférés ou se sont retirés, et de l'époque où et de l'autorité en vertu de laquelle

les successeurs de ces curés ont été nommés, avec les noms d'iceux.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que l'honorable M. Sherwood ait la permission d'introduire un bill pour amender les lois relative à l'intérêt de l'argent.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le neuf de juin prochain.

Ordonné, Que M. Prince ait la permission d'introduire un bill pour confirmer les décrets, ordres et procédures de la cour de chancellerie du Haut-Canada, dans certains cas.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le neuf de juin prochain.

Bill relatif à la comparution des té moins

Bal pour amender les

argent.

lois relatives à l'intérêt de

Bill relatif aux

aidres et dé-

crets de la cour de chan

cellerie, II.-C.

Ordonné, Que M. Sherwood, de Brockville, ait la permission d'introduire un bill pour autoriser et contraindre les témoins dans les actions civiles à comparaître devant les cours de jurisdiction compétentes, en quelque part de la province qu'ils soient domiciliés.

Il a, en conséquence, présenté le dit billà la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi pro-

Bill pour omen jer l'acte relatif à la cour du banc de la Reine, B.-C.

Ordonné, Que l'honorable procureur-général La Fontaine ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte qui établit la cour du banc de la Reine, pour le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Bill relatif aux terres et ténéments.

Un bill grossoyé pour facilter le louage des terres et ténéments, a été en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Cayley porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux annes décédćea.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour biens des per- mieux administrer les biens des personnes décédées, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

Bill relatif a la loi criminelle.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bili pour amender ultérieurement l'administration de la loi criminelle, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde sois lundi prochain.

Bill relatif aux

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour rendre exécutoirs les jugements des cours des commissaires dans le Bas-Canada, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Bill relatif au

juements des

cours des com-

missaires, B.-

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour bon ordre dans amender l'acte du Bas-Canada, passé pour le maintien les églises. du bon ordre dans les églises, et autres places de culte public, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde sois lundi prochain.

Alors, sur motion de M. De Witt, secondé par l'honorable M. Price,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Luna, 2º die Junii;

Anno 14°, Victoriæ Reginæ, 1851.

ES pétitions suivantes ont été séparément présen- Pétitions pré-🔟 tées et mises sur la table :-

Par M. De Witt, -la pétition du révérend William Squire et autres, ministres de l'église méthodiste wesléyenne dans le Canada-Est, réunis en assemblée de district, dans la cité de Montréal, et la pétition d'A. Henderson, écuyer, et autres, du township de Godmanchester et autres, comté de Beauharnois.

Par M. Hall,—la pétition du révérend Robert S. C. Taylor, M. A., recteur et autres, syndics de l'église de St. John, dans la ville de Peterborough; la pétition du conseil municipal de Peterborough: la pétition de David Thornton, du township d'Emily, et la pétition de James Laidly, du township d'Emily.

Par M. Lacoste,—la pétition du révérend P. M. Mignault, fondateur du collège de Chambly, et la pétition de F. X. Cochu, étudiant en loi du district de Montréal.

Par M. Mackenzie,-la pétition du conseil municipal du comté de Haldimand.

Par l'honorable M. Robinson, -la pétition d'Alton McCarthy, de la ville de Barrie.

Par l'honorable M. Badgley,-la pétiton de dame Catherine Smyth, veuve de feu l'honorable George. Pike, de la cité de Montréal, et la pétition de Philip Durnford et autres, de Montréal.

Par M. Jobin,—la pétition du révérend A. Duran-seau et autres, de la paroisse de St. Michel de Lachine, comté de Montréal.

Par M. Bell,-la pétition de la municipalité du township de Drummond; la pétition de la municipalité de la ville de Perth ; la pétition de Charles Sparrow et autres, directeurs et syndics de la maison de refuge à Bytown; la pétition de Thomas Fergusson et autres, de la huitième concession du township d'Edwardsburgh, et la pétition de William Bacon, marchand, du village d'Ogdensburgh, État de New-York.

Par M. Taché,-la pétition de Paul Kane, artiste, de la cité de Toronto, et la pétition de Louis Dutremble et autres, censitaires, de la paroisse de Ste.

Par M. Chauveau,—la pétition de Charles N. Montizambert, écuyer, régistrateur pour le comté de Québec; la pétition du révérendissime évêque de Bytown et autres, le clergé catholique romain et autres, de Bytown, et ses environs, et la pétition du révérendissime évêque de Bytown, et autres, le clergé catholique romain et autres, de Bytown, au nom de " La communauté des révérendes sœurs de la cha-" rité," à Bytown.

Par M. Letellier,-la pétition d'Alexis Rivard et Joseph Garon, écuyers, du comté de Rimouski, et la pétition de Samuel Bradley et autres, des paroisses de St. Germain, Ste. Luce, Ste. Flavie et Métis, comté de Rimouski.

Par l'honorable M. Price,—la pétition de Thomas Helliwell et autres, syndics du cimetière général de Toronto; la pétition du conseil municipal des comtés unis de Wentworth et Halton; et la pétition d'Adam C. Stevens, Alexander Stevens, et Joseph Stevens, fils de seu Adam Stevens, du township de Niagara, comté de Lincoln.

Par M. Ross,-la pétition de William Smith Szwell, écuyer, shérif du district de Québec, et autres.

Par l'honorable M. Hincks,-la pétition du conseil de ville de la ville de Brantford.

Par l'honorable M. Cayley,—la pétition de l'honorable Christopher Widmer, M. D., et autres, de la cité de Toronto.

Par M. Holmes,—la pétition de la société bienveillante des dames de Montréal.

Par M. le solliciteur-général Macdonald,—la pétition du conseil municipal des comtés unis de Stormont, Dundas et Glengary.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De P. Buchanan et autres, du township de Dundee, comté de Beauharnois; exposant les dommages causés à leurs terres, en conséquence de la chaussée construite par le bureau des travaux publics à l'entrée du canal de Beauharnois, et demandant justice.

De R. S. Noël, écuyer, et autres, du comté de Lotbinière; demandant une aide pour reconstruire le pont Gaspard, dans la paroisse de Ste. Croix.

De George Samuel Wilkes, de la ville de Brantford, et de Caira Robbins, son épouse; demandant l'autorisation d'aliéner une certaine propriété nonobstant certaines objections légales qui existent maintenant.

De la municipalité de *Dunwich*; demandant que le comté de *Middlesex* soit divisé par la ligne est et ouest, que l'on veut établir dans le bill proposé par le Gouvernement.

De la corporation des Clercs de St. Viateur; demandant une certaine aide.

De Pierre Guibord et autres, censitaires, de la paroisse de St. Paul de Lavaltrie, comté de Berthier; du révérend F. Caron et autres, de la paroisse de St. Joseph de la Beauce, comté de Dorchester; de N. L. Oliva et autres, censitaires et francs-tenanciers, de la paroisse de Ste. Claire de la Beauce, comté de Dorchester; de Pierre Chassé et autres, censitaires et francs-tenanciers, des paroisses de St. Elzéar et St. Bernard de la Nouvelle-Beauce, comté de Dorchester; de L. O. Taschereau et autres, censitaires et francs-tenanciers, de la paroisse de Ste. Marie de la Nouvelle-Beauce, comté de Dorchester; de David Lantier et autres, censitaires, du comté de Chambly; de J. Bissonnette, censitaire du comté de Huntingdon; de Joseph Beaudin et autres, censitaires, de la paroisse de St. Jacques le Mineur, comté de Huntingdon; demandant qu'il soit adopté des mesures pour définir les droits des seigneurs, et pour abolir la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada.

De Norbert Beliveau, de la paroisse de St. Grégoire, comté de Nicolet; demandant à être indemnisé pour la perte qu'il a éprouvée dans la destruction de sa maison par des incendiaires, en raison des efforts qu'il a fait pour remplir ses devoirs comme cotiseur dans la dite paroisse.

De P. A. C. Munro, écuyer, M. D., et autres, médecins et chirurgiens, professeurs de l'école de médecine et chirurgie de Montréal; demandant l'allocation ordinaire pour la dite école.

De William Morrin et autres, du comté du Lac des Deux-Montagnes; demandant qu'il soit passé un acte pour avancer la construction d'une grande ligne de chemin de fer en suivant la ligne de la rivière des Outaouais, pour relier les cités de Montréal et Kingston.

Du révérend Jean Langevin et autres, de la paroisse de Ste. Claire de Joliette, comté de Dorchester; demandant une aide pour réparer le pont de la rivière Etchemin, vis-à-vis l'église de la dite paroisse.

De James Rae et autres, conseillers du tonwship de Westminster; demandant que tout bill demandant une division nord et sud du comté de Middlesex ne devienne pas loi.

Du conseil municipal du comté du Prince-Edouard; demandant certains amendements à l'acte des écoles.

Du conseil municipale du comté du Prince-Edouard; demandant un certain amendement à l'acte des municipalités 12 Vic., chap. 81.

De Andrew Thompson, du township de Woodhouse, comté de Norfolk; demandant qu'il soit passé un acte lui accordant une partie d'une certaine route ou ligne de concession, pour le mettre en état de mettre à profit un certain cours d'eau propre à des moulins et manufactures dans la ville de Port Dover.

De la municipalité de Woodhouse; demandant que la prière d'Andrew Thompson, lui soit accordée.

De Thomas Bédard, écuyor, du village de L'Assomption; demandant une enquête au sujet de certaines plaintes portées contre le bureau des terres de la couronne pour les années 1844, 1845 et 1847, et qu'une commission soit nommée à cette fin.

De Thomas Haworth et autres, du Canuda-Ouest; demandant la passation d'un acte pour les incorporer sous les nom et raison de "La Compagnie d'Assurance de l'Ouest."

Du conseil municipal du comté de *Hastings*; demandant que l'acte du conseil municipal soit amendé de manière à ordonner que tous les deniers prélevés pour les fins du comté soient payés au trésorier du comté.

Du conseil municipal du comté de Hastings; demandant certains amendements à l'acte des cotisations.

Du conseil municipal du comté de Hastings; demandant l'extension du temps fixé pour les octrois de péages sur les chemins planchéiés ou macadamisés, construits en vertu de l'autorité des conseils municipaux.

De madame Caldwell et autres, du comité des dames de l'école des petits enfants de Québec; demandant l'allocation ordinaire en faveur de la dite école.

De la municipalité de Guelph; demandant que la question des réserves du clergé soit finalement réglée durant la présente session.

De la sœur M. R. Coutlée, supérieure, et autres,

De la sœur M. R. Coultée, supérieure, et autres, sœurs de charité chargées de l'hôpital-général dans la cité de Montréal; demandant l'allocation annuelle en faveur de la dite institution.

Du barreau du Bas-Canada, section du district de Montréal; demandant qu'il soit adopté des moyens plus équitables que ceux qui sont maintenant en force pour prélever le montant requis pour ériger la maison de justice dans la cité de Montréal.

De Allen Macdonell et autres, exposant les grands avantages qui résulteraient de l'ouverture d'une grande voie de communication à travers le continent d'Amérique, à l'ouest du lac Supérieur; établissant une route plus courte pour se rendre dans les possessions britanniques dans les Indes, ainsi qu'aux autres marchés d'Asie, et demandant qu'une charte leur soit accordée à cette fin.

De John Carey, du township de Toronto, comté d'York; exposant les dommages causés à sa propriété par la construction du chemin ouest de Toronto, et le délai injuste et l'arbitrage final des syndies du dit chemin à cet égard, et demandant compensation et justice.

De Henry Reynolds, écuyer, président, et Edwin Larwill, secrétaire, au nom de la société d'agriculture du comté de Kent; demandant que la dite société soit déclarée la société du dit comté et puisse jouir de tous les priviléges et avantages d'icelle.

De Donald Cameron, de Thorah; demandant qu'il soit adopté certaines mesures pour obtenir pour lui et ses amis des titres pour les terres pour lesquelles ils ont reçu des billets de location.

Du révérend John Cook, D. D., ministre, et autres, anciens et syndics de l'église St. André, Québec; demandant une aide en faveur de la dite école en connexion avec la dite église.

Ordonné, Que la pétition de G. Beaudet, écuyer, Tenure seiet autres, censitaires des paroisses de St. Clet et gneuriale.

St, Ignace, du Côteau du Lac, comté de Vaudreuil, et toutes les autres pétitions au sujet de la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada (qui n'ont pas déjà été renvoyées à des comités), que cette Chambre a reçues jusqu'à ce jour, inclusivement, soient renvoyées au comité spécial sur la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada.

Pautions renvoyées à des

Ordonné, Que la pétition de William Morrin et autres, du comté du Lac des Deux-Montagnes ; la pétition de Thomas Haworth et autres, du Canada-Ouest; la pétition de la compagnie du chemin de fer et du havre de Woodstock, et du lac Erié; la pétition de John Rolph, écuyer, et autres, licenciés en médecine; la pétition de Milton Rag-land, de la cité de Toronto; la pétition de John Young, écuyer, et autres, et la pétition de la compagnie des propriétaires du chemin de fer de Champlain et St. Laurent; soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Ordonné, Que la pétition de P. A. C. Munro, écuyer, M. D., et autres, médecins et chirurgiens, de la cité de Montréal, soit renvoyée au comité spécial auquel a été renvoyé la pétition de Joseph Painchaud, écuyer, et autres, médecins et chirurgiens, du district de Québec.

Résolu, Que la pétition du barreau du Bas-Canada, section du district de Québec, soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable M. Chabot, l'honorable M. Badgley, M. Prince, M. Polette, M. Smith, de Frontenac, M. Cartier et M. Ross, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers ct records.

Ordonné, Que la pétition de François Lapointe et autres, pilotes licenciés pour et au-dessous des havre et port de Québec, soit renvoyée au comité spécial, auquel a été renvoyée la pétition de Joseph Morency et autres, pilotes pour le port de Québec.

Premier rapport du comi-té permanent

des impres-

M. Holmes, du comité permanent des impressions a présenté à la Chambre le premier rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit :-

Conformément à l'ordre de votre honorable Chambre, votre comité s'est enquis avec soin du mode le plus efficace et le plus économique de distribuer les exemplaires des journaux, pour l'information du public.

On ne peut constater axactement combien coûteront les exemplaires additionnels des journaux et des appendices, vu que l'on ne connaît pas les matières qu'ils pourraient contenir à la sin d'une session; mais votre comité a préparé un état qui indique les frais que coûtera chaque exemplaire additionnel, prenant, comme exemple, la quantité de matières qui se trouvent dans les volumes des diverses sessions, depuis l'union des provinces, comme suit :-

Dans les sessions de 1842 et 1848, le journal et l'appendice ne formaient qu'un seul volume d'environ 500 pages ;—la dépense pour les exemplaires additionnels, serait

	S.	d.
Pour le tirage	1	101
Pour le papier, 5 mains, double crown.		. 9
Pour la reliure, d'après le contrat actuel.	2	3

Dans les sessions de 1841 et 1844, ils formaient deux volumes d'environ 900 pages, qui coûteraient ensemble,

	s.	d.	
Pour le tirage	. 3	9	
Pour le papier, 9 mains	. 7	11	
Pour la reliure, 2 vols	. 4	6	
•	15	41	
Dans la session de 1850, ils formaient trois	volu		
'environ 1450 pages, qui coûteraient ensem	ble.	•	
1.9, 1.	s.	d.	
Pour le tirage	5	$7\frac{1}{2}$	
Pour le papier, 14½ mains	10	$10\frac{7}{2}$	
Pour la reliure, 3 vols	6	9	
•	23	3	
Dans les sessions de 1847 et 1849, ils	form	aient	
uatre volumes, d'environ 1700 pages, qui consemble,	ûter	aient	
abombio,		d	

	s.	a.
Pour le tirage	7	6
Pour le papier, 17 mains	12	9
Pour la reliure, 4 vols	9	0
,		
The state of the s	00	0

Votre comité est d'avis, qu'aucun mode ne serait accueilli aussi favorablement du public que celui de distribuer les journaux et appendices aux diverses municipalités de la province; il a donc constaté que le nombre exact des municipalités présentement éta-

blies par la loi, est comme suit :—	
Dans le Bas-Canada.	
Comtés et comtés divisés	39
Dans le Haut-Canada.	
Comtés 20	
Cités 3	
Villes 13	
Villages 6	
Townships	
	334
•	

Total..... La dépense de ce nombre additionnel d'exemplaires, supposé que le journal et l'appendice ne forment qu'un seul volume, comme en 1842 et 1848, s'élèverait à

£146 17

S'ils formaient deux volumes, comme en 1841 et 1844, la dépense serait de.. 286 16 111 ils formaient trois volumes, comme en

1850, la dépense serait de.....

S'ils formaient quatre volumes, comme en 1847 et 1849, la dépense serait de.. 545 10 3

Votre comité doit remarquer ici, qu'on pourrait, si on le juge à propos, opérer une réduction des deux tiers dans le prix de la reliure de chaque volume, en remplaçant la reliure actuelle en cuir par des couverts de carton ou de papier.

Finalement, votre comité, après mûre délibération sur la matière à lui soumise par votre honorable Chambre, prend la liberté de faire rapport comme son opinion:-Qu'il est expédient d'imprimer un exemplaire des journaux et appendice pour l'usage de chaque municipalité de comté, township, cité et village en Canada, savoir: les journaux et appendices, commençant avec la présente session, non compris les appendices de la session qu'il faudrait ré-imprimer ; le greffier de votre honorable Chambre serait chargé de les faire distribuer; et les exemplaires des journaux et appendices, pour chaque comté, aussitôt qu'ils seraient imprimés et achevés, seraient transmis au secrétaire de comté, et par lui remis et livrés aux diverses municipalités de son comté

rdonné, Que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que le dit rapport soit renvoyé à un comité de toute la Chambre, jeudi prochain.

Message du conseil.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:-

Bill relatif à l'ancien arpentage de Gwil-

Le Conseil Législatif, a passé un bill, intitulé: Acte pour réunir les terres comprises dans l'ancien " arpentage de Gwillimbury-Ouest, dans le comté de

limbury-ouest. "Simcoe, au township voisin de Gwillimbury-Est.
"dans le comté d'York," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Bill relatif à

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : l'ancien arpen- " Acte pour réunir les terres comprises dans l'ancien "Acte pour reunir les terres comptises dans le comté de limbury-ouest.

"Simcoe, au township voisin de Gwillimbury-Est, dans le comté d'York," a été lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour

> Sur motion de M. Letellier, secondé par M. Cauchon,

Compagnie de d'Hudson

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir ordonner, que copies soient transmises à cette Chambre, de tous les titres, baux ou concessions faits à la compagnie de la Baie d'Hudson, qui sont maintenant en vigueur, et de toute la correspondance échangée entre le Gouvernement et la dite compagnie, depuis 1848.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Géneral, par tels Membres de cette Chambre qui sorment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Bill relatif à l'exécution des jugements, B.-C.

Ordonné, Que M. Chauveau ait la permission d'introduire un bill pour faciliter l'exécution des jugements dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Mackenzie, secondé par M. De Witt,

Banques et compagnies d'assurance. Ordonné, Qu'il soit enjoint aux officiers attachés aux diverses banques établies par des chartres, banques d'épargnes et compagnies d'assurance en Canada, y compris les branches canadiennes de la banque de l'Amérique Britannique du Nord, mettent devant cette Chambre les états des affaires des dites banques et compagnies d'assurance, ainsi que requis par leurs divers actes d'incorporation.

Sur motion de M. Mackenzie, secondé par M. De Witt.

Dépôt d'argent

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Cambre un état indiquant le montant des deniers portés au crédit du Gouvernement en Canada ou du receveur-général d'icelle, agissant en son nom dans les diverses institutions de banques et autres, recevant en dépôt les deniers publics dans et hors du Canada, y compris les agents ou courtiers qui transigent les affaires de la province en Europe; et s'il est dû au Gouvernement aucun intérêt sur les deniers publics mis en dépôt; et s'il en est ainsi, en quels cas et à quel taux et condition.

Ordonné, Que la dite adresse soit présenté à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Bill relatif a la saisie dea biens des débiteurs.

Ordonné, Que M. McConnell ait la permission d'introduire un bill pour permettre aux créanciers Messieurs Armstrong, le procureur-général Bald-de saisir les biens des débiteurs qui sont sur le win, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot,

point de laisser la province, dans les affaires audessous de dix louis.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. Scott, du Lac des Deux-Monta- Bill relatif aux gnes, ait la permission d'introduire un bill pour enterrements. défendre les enterrements dans les édifices consacrés au culte public.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

les différentes divisions; également le montant du

fonds général des honoraires et des deniers reçus et

déboursés en vertu des sections 16 et 17 de l'acte de

M. Mackenzie a proposé, secondé par M. De Witt, Cour de diviet la question ayant été proposé, qu'il soit présenté sion et fonds général des une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-honoraires. Général, priant Son Excellence de faire mettre de-vant cette Chambre, un tableau indiquant les noms des juges des cours de division, leurs salaires, et le montant des honoraires et des amendes prélevées dans

la cour de division de la dernière session, et indiquant en détail la manière dont tous ces deniers ont été appropriés, soit sous l'autorité du dit acte, sous l'autorité de dispositions antérieures, et s'il en est ainsi, quel acte ou actes pour et pendant les deux années expirées, avec le dernier trimestres fiscal : Une copie de divers ordres en conseil ou autres autorités, en vertu desquelles les pensions qui suivent sont chacune an- Pensions. nuellement payées à même le revenu public du Canada, et indiquant la nature des services respectivement rendus, et le nombre d'années pendant lesquelles chacune de ces pensions a été payée, savoir :-Thomas Talbot, £444 8s. 8d; R. H. Thornhill, Thomas I albot, £444 88. 8d; R. H. Ihornhill, £125; James Fitzgibbon, £360; James Nation, £125; George Humilton, £150; Thomas Amyot, £444 8s. 10d; G. H. Ryland, £50; B. Tierney, £100; le révérend R. R. Burrage, £111 2s. 0d; Lucy Rolette, £83 6s 8d; J. G. Chewett, £150; Mme. Rottot, £40; Jane Livingston, £55 11s. 0d; Mmc. Caron (2\frac{1}{4} années), £187 10s. 0d; Sophia Shaw, £111 2s. 0d; Julie H. M. Bédard, £173 4s. 8d; (à £125 par année), également (cette année) d'une seconde pension à George H. Ryland de £100 sterling par année, sur laquelle il paraît avoir été fait récemment un paiement de £611 2s. 2d. Aussi, un compte détaillé de l'emploi de £9,871 5s. 5d., que les comptes publics de 1849 et 1850, disent avoir été payes à Thomas Harrington, savoir :- £3,772 5s. 5d. Argent payés £200, £500, et £5,399, indiquant la balance qui se Harrington. trouvait entre les mains de Harrington à la fin de l'année fiscale de 1848, la balance à la fin de l'année fiscale de 1850, et à quelles fins cet argent a été employé et à qui il a été payé: Un tableau détaillé de

L'honorable M. Hincks a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Price, que tous les mots après " trimestres fiscal" jusqu'aux mots

l'emploi de £5,000, moins £800 remboursés, payés sous l'autorisation spéciale de la loi, à W. B. Robin-

son, écuyer, un membre de l'Assemblée Législative,

somme de £6,655, que les comptes publics de l'année

dernière, page 20, indiquent comme ayant été payée

comme annuités des sauvages pendant ou durant l'an-

été payé" soient retranchés.

née expirée le 30 septembre dernier.

Et la question ayant été misc, que ces mots soient retranchés, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

et par lui distribués parmi les sauvages du lac Supé- Annuités des rieur: Et un état indiquant à qui a été payée la sauvoges.

Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Jobin, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Mac-donald, Meyers, Mongenais, Morrison, Price, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Mon-TAGNES, Smith, de Wentworth, Stevenson, et Taché.—(39.)

CONTRE Messieurs Badgley, Boulton, de Norrolk, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cayley, Christic, DeWitt, Holmes, Mackenzie, Malloch, Prince, Robinson, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, et Smith, de DURHAM.—(15-) Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été mise, la Chambre s'est divisé; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:---

POUR.

Messieurs Badgley, le procureur-général Baldwin, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cayley, DeWitt, Fergusson, Flint, Hall, Johin, le procureur-général LaFontaine, Lemieux, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Malloch, Morrison, Price, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de Brockyulle et Stepenson—(25) de Brockville, et Stevenson.—(25.)

CONTRE. Messieurs Armstrong, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Lacoste, LaTerrière, Laurin, Prince, Ross, Sher-wood, de Toronto, Smith, de Frontenac, et Ta-

-(20.) Résolu, Qu'il soit présenté une liumble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre un tableau indiquant les noms des juges des cours de division, leurs salaires, et le montant des honoraires et des amendes prélevées dans les différentes divisions; également le montant du fonds général des honoraires et des de-niers reçus et déboursés en vertu des sections 16 et 17 de l'acte de la cour de division de la dernière session, et indiquant en détail la manière dont tout ces deniers ont été appropriés, soit sous l'autorité du dit acte, soit sous l'autorité de dispositions antérieures, et s'il en est ainsi, quel acte ou actes pour et pendant les deux années expirées, avec le dernier trimestres fiscal : un tableau détaillé de l'emploi de £5,000, moins £800 remboursés, payés sous l'autorisation spécial de la loi, à IV. B. Robinson, écuyer, un Membre de l'Assemblée Législative, et par lui distribués parmi les sauvages du lac Supericur: et un état indiquant à qui a été payée la somme de £6,655, que les comptes publics de l'année dernière, page 20, indiquent comme ayant été payée comme annuités des sauvages, pendant ou durant l'année expirée le 30 septembre dernier.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

construction d'un canal, aux fins de relier les lacs Supérieur et Huron.

Il a, en conséquence présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu, pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi le seize du courant.

billets promissoires et des lettres de change, et || prochain.

pour les soustraires, sous certaines restrictions, à leures de

l'opération des lois contre l'usure: Il à, en conséquence, présenté le dit bill à la Châmbre, lequel a été reçu, et la pour la première fois, et dont la seconde lecture à été ordonnée pour mercredi le onze du courant.

Ordonné, Que M. Stevenson ait la permission d'in- Apprentis et troduire un bill pour amender la loi relative aux mineurs. apprentis et mineurs.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la séconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain:

Sur motion de M. Chauveau, secondé par M.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Exploration Excellence le Gouverneur-Général, priant Son entre le lac Excellence de faire faire une exploration, autant St. Jean et Québec. que cela est pratiquable, du territoire situé entre Québec et le lac St. Jean, plus à l'est de la direction suivie par MM. Blaiklock et Duberger, et suivant la région comprise entre les rivières Jacques Cartier et Montmorency; jusqu'à la hauteur des terres, et de là, en suivant les rivières Upica et Belle Rivière, jusqu'à la vallée des terres cultivables entre le Saguenay et le lac St. Jean, ou suivant toute autre direction qui peutêtre considérée plus favorable à une voie de communication aussi directe que possible entre les nouveaux établissements qui se forment maintenant sur les rivières du Saguenay et de Chicoutimi, et près du lac St. Jean et la cité de Québec.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Executif de cette province.

Ordonné, Que M. Boutillier ait la permission d'in-Bill relatif a troduire un bill pour amender l'acte qui continue l'érection de et amende l'ordonnance concernant l'érection paroisses, égli-des paroisses et la construction et réparation des églises et cimetières dans le Bas-Canada.

Il a, en consequence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi le onze du courant.

Résolu, Qu'il soit nommé un comité spécial, composé de M. Förtier, M. Ross, M. McConnell, Townshipe de M. Watts, M. Polette, M. Sanborn, M. Boulillier et M. Cauchon, pour s'enquérir des causes qui empêchent ou retardent l'établissement des townships de l'Est dans les districts des Trois-Rivières, St. François et Québec, et faire rapport sur les moyens les plus propres à promouvoir la colonisation des dits townships; avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et

Ordonné, Que M. Meyers ait la permission d'introduire un bill pour lever tout doute quant au mettre aux droit des corporations municipales d'acquérir des municipalités travaux publics en dehors des limites de telles d'acquérir des municipalités.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Cham-Ordonné, Que l'honorable M. Robinson ait la per-mission d'introduire un bill pour pourvoir à la dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

> Ordonné, Que M. Christie ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte d'incorporation du barreau du Bas-Canada, et d'un certain Bas-Canada. acte y mentionné.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Cham-Ordonné, Que M. Holmes ait la permission d'in-bre, lequel a été reçu et lu, pour la première fois, et troduire un bill pour faciliter la négociation des dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi

Bill relatif aux billets promis-soites et aux

Bill relatif au canal entre les lacs Supérieur

et Huron.

Bill relatif au

par M. Malloch,

Alexandre Morrison.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, copie de toute la correspondance qui a eu lieu entre le Gouvernement et Alexander Morrison, ou aucune autre personne en son nom, depuis la dernière session, ayant rapport en aucune manière à son droit à une compensation pour les pertes éprouvées par lui en raison des deux lettres patentes émises pour le même lot dans le township de Niagara, et aussi de tous les autres documents qui sont venus en la possession du Gouvernement depuis la même époque, ayant rapport en aucune manière à la même affaire.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Bill pour répri-mer l'intempé-

Ordonné, Que M. Flint ait la permission d'introduire un bill pour réprimer plus efficacement l'intempérance dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi le seize du courant.

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé

Bureau des examinateurs du bureau médicale de Toronpar M. Christie,
Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour un tableau des noms des membres de la profession médicale qui ont composé les divers bureaux d'examinateurs du bureau médical durant ses séances, depuis la dernière session du parlement, faisant une distinction entre les personnes qui étaient prosesseurs dans l'université de Toronto et celles qui n'appartiennent plus à ce corps; et aussi copies des procédures du bureau durant la dernière session du bureau.

Ordonnée, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Bul relauf aux titres créant des dettes en couronne.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour rendre compulsoire l'enregistrement des titres et instruments qui créent des dettes en faveur de la couronne, étant lu;

Le bill a été en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre, demain.

Bill pour venir en aide aux marchands,

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour venir en aide aux marchands, commerçants et autres, étant lu :

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

Bill relatif a tion des biens personnes dé-rédées.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour mieux administerr les biens des personnes décédées, étant lu;

Le bill a été en conséquence lu une seconde fois. et renvoyé à un comité de toute la Chambre, lundi

Pill pour amender la loi crininelle.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender ultérieurement l'administration de la loi criminelle, étant lu ;

Le bill a été en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre, vendredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Sherwood, secondé || cour supérieure du district de Gaspé, aussitôt que les d'un second grands jurés auront représenté ce terme comme né- terme de la cessaire, étant lu;

Le bill a été en conséquence lu une seconde fois, rici de Gassé. et renvoyé à un comité de toute la Chambre, lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour Bill relatifa la amender un acte passé dans la douzième année du loi de la preurègne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour améliorer ve, H.-C. "la loi relative à la preuve dans le Haut-Canada," étant lu ;

Le bill a été en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre, lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour venir en aide aux créanciers hypothécaires, étant lu; hypothèques.

Le bill a été en conséquence lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte qui règle l'inspection et le mesurage amender l'acte du bois de construction, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif au amender l'acte du Bas-Canada, passé pour le maintien bon ordre dans du bon ordre dans les églises, et autres places de culte les églises. public, étant lu;

M. Jobin a proposé, secondé par M. Laurin, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois.

La Chambre s'est divisée.

Pour, 15. Contre, 13.

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative. Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial composé de M. Jobin, M. Curtier, M. Cauchon, M. Laurin et l'honorable M. Chabot, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif aux établir un mode plus sommaire et moins dispendieux immeubles ilpour les propriétaires d'immeubles dans le Bas-Ca- légalement nada, d'en acquérir la possession, lorsqu'ils en sont retenus. privés illégalement dans certains cas, étant lu;

Ordonne, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif aux rendre exécutoires les jugements de la ci-devant cour jugements et provinciale du district inférieur de St. François, et aux records de pour transférer les records de la dite cour, en la cour la ci-devant pour transsérer les records de la dite cour, en la cour de circuit de Sherbrooke, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, triet de St. et renvoyé à un comité spécial composé de M. San-François. born, M. le solliciteur-général Drummond, l'honorable M. Badgley, M. Chauveau et M. Laurin, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif an amender l'acte pour faire le recensement de cette recensement province, et obtenir des renseignements statistiques en icelle, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif aux Bill pour auto-riser la tenue annuelle d'un second terme de la de paix dans le Haut-Canada, et pour abroger l'acte

cour supé-rieure du dis-

Bill relatif aus

Bill pour

relatif an bois de construc-

cour provinciale du dis-

règne de Guillaume quatre, chapitre dix-sept, étant

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

Bill relatif aux actions réelles ou mixtes.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender la loi du Bas-Canadu, en ce qui concerne le district dans lequel les actions réclles ou mixtes peuvent être intentées, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à lundi prochain.

Bill relatifaux jugements des commissaires. (II.-C.)

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour rendre exécutoires les juge-ments des cours des commissaires dans le Bas-Canada, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé. Ordonné, Que le dit bill soit renvoyé au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour rendre exécutoires les jugements de la ci-devant cour provinciale du district inférieur de St. François, et pour transsérer les records de la dite cour en la cour de circuit de Sherbrooke.

Ordonné, Qu'instruction soit donnée au dit comité de réunir les dits deux bills en un seul, s'il le trouve expédient.

Alors, Sur motion de M. De Witt, secondé par M. Hall,

Ajournement.

La Chambre s'est ajournée.

Martis, 3° die Junii ;

Anno 14º Victoriæ Reginæ, 1851.

Banque de prévoyance et d'épargnes de Québec, pour l'année expirée le 1er d'épargnes de Québec de l'année expirée le 1er d'épargnes de l'année expirée l'année expirée le 1er d'épargnes d'épargnes d'épargnes d'épargnes de l'année expirée le 1er d'épargnes d'épargnes

Pour le dit état, voir appendice (l.)

Appendice (I.)

Aussi, rapports des sociétés d'agriculture dans le Haut et le Bus-Canada, pour l'année 1850. Société d'agri-Pour les dits rapports, voir appendice (J.) culture.

Appendice (J.)

Institut des artisants de Terento.

Appendice(K.)

Pétitions présentées.

Et aussi, état des propriétés mobilières et immobilières possédées par l'institut des artisants de Toronto. Pour le dit état, voir appendice (K.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et miscs sur la table :-

Par l'honorable M. Price, -la pétition de W. S. Burnham et autres, fils de la tempérance, et la pétition du révérend John Roaf, président et autres, viceprésidents, et autres, au nom de la société pour réprimer l'intempérance, de la cité de Toronto.

Par M. De Witt, - la pétition de messieurs Greene et fils et autres, chapeliers et fourreurs de la cité de

Par M. Fortier,-la pétition du révérend Antoine Racine, et autres, de Bulstrode, Aston, et St. Grégoire.

Par M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, pétition de Samuel Jenkins, et autres, de La Chute, dans la paroisse de St. Jérusalem d'Argenteuil.

Par M. McFarland,-la pétition de John Gilbert, ci-devant matelot dans la marine royale.

Par l'honorable M. Badgley,—la pétition de Dame Margaret Lunn, directrices, et autres, dames gérantes de l'hospice de la maternité de l'université,

juges de paix, du Haut-Canada passé dans la quatrième année du | de Montréal; la pétition de la société d'horticulture (il.-C.) de Montréal; et la pétition de Joseph Guillaume Barthe, écuyer, avocat, de la cité de Montréal.

> Par l'honorable M. Robinson,—la pétition de James Cotton, écuyer, de la cité de Toronto, et la pétition d'Edward Taylor Dartnell, écuyer, de la cité de Toronto.

> Par M. Sherwood, de Brockville,-la pétition du révérend Oliver Kelly, et autres, catholiques romains de la ville de Brockville.

> Par l'honorable M. Hincks,—la pétition d'Alex-ander McPherson, et autres, de Whitby, et autres townships; la pétition du conseil municipal des townships unis de Mara et Rama; la pétition de la municipalité du township d'Uxbridge; la pétition de la municipalité du township de Whitby, comté d'York; la pétition de Kenneth Cameron, et autres, de Whitby, et autres townships; la pétition de la municipalité du township de Scott, et la pétition de George Thompson et autres, du township de Scott, comté d' York.

> Par M. Smith, de Frontenac,—la pétition de John Counter, écuyer, et autres, des comtés unis de Frontenac, Lennox et Addington.

Par M. Lemieux,-la pétition d'A. Ross, écuyer, et autres, du township de Frampton; la pétition de Pierre Paquet et autres, censitaires de la paroisse de St. George de la Beauce, comté de Dorchester; et la pétition de Joseph Busque, écuyer, et autres, de la paroisse de St. François de la Beauce, comté de Dor-

Par M. Sauvageau,-la pétition de J. Pepin et autres, censitaires du comté de Huntingdon.

Par M. Guillet,-la pétition de C. Marceau et autres, de la paroisse de Ste. Anne Lapérade.

Par M. Notman,—la pétition de Robert Fleming ct autres, de Dorchester sud, comté de Middlesex; la pétition de Thomas Vincent et autres, du township de Bayham, comté de Middlesex; la pétition d'Isaac Campbell et autres, de la partie sud des townships de Westminster et Delaware, comté de Middlesex; et la pétition de François Robinson et autres, du township d'Aldborough, comté de Middlesex.

Par l'honorable M. Sherwood,—la pétition de D. Paterson et autres, de la cité de Toronto.

Par M. McConnell,-la pétition de W. G. Cook et autres, syndics de l'académie de Charleston.

Par M. Taché,—la pétition du révérend F. X. Delage et autres, de la paroisse de Notre Dame de Bonsecours de l'Islet, comté de l'Islet; la pétition de Charles Dion, président, et autres, l'association de la bibliothèque des instituteurs du district de Québec; la pétition de Benjamin Dionne, écuyer, et autres, des paroisses de St. George et St. Arsène de Kakouna, comté de Rimouski; la pétition de Charles Dion, président, et autres, instituteurs du district de Québec; et la pétition de P. Gauvreau, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Germain de Rimouski, comté de Rimouski.

Par l'honorable M. La Terrière,—la pétition d'André Simon, écuyer, et autres, de la baie St. Paul; la pétition de Simon Ross et autres, de Bagot, et autres townships, dans la seconde division du comté de Saguenay; la pétition de Louis Tremblay, et autres, de Ste. Catherine, Rivière aux Canards, et autres lieux, comté de Saguenay.

Par M. Flint,—la pétition du révérend Enoch Wood, et autres, de la cité de Toronto, ministres de l'église méthodiste wesléyenne en Canada.

rantes de l'hospice de la maternité de l'université, Par M. Mackenzie, la pétition d'Alexandre Scobie, Montréal; la pétition du très révérend lord évêque écuyer, et autres, de Calédonia et ses environs.

12

Par l'honorable M. Chabot,-la pétition de Christopher Brown et autres, maîtres et propriétaires de vaisseaux anglais, fréquentant le port de Québec.

Par l'honorable procureur général La Fontaine,pétition des dames directrices de l'asile des orphelins protestants de Montréal, et la pétition de sœur Ste. Jeanne de Chantal, supérieure et autres sœurs de la miséricorde, directrices de l'hospice de la maternité de Montréal.

Par M. Bell,—la pétition du conseil municipal des townships unis de Bathurst et Sherbrooke sud; et la pétition de J. W. Anderson et autres, conseillers municipaux, des townships unis de Lanark et Dar-

Par M. Smith, de Durham,-la pétition de Frederick C. Capreol, écuyer, de la cité de Toronto.

Pétition de J. Montgomery.

M. Prince a proposé, secondé par M. McFarland, et la question ayant été mise, que la pétition de John Montgomery, hôtellier de la cité de Toronto, exposant les pertes qui ont resulté pour lui de la destruction de sa propriété en 1837, sans la moindre cause de sa part, et demandant une indemnité, soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable M. Hincks, l'honorable M. Price, M. le solliciteur-général Macdonald, M. Hopkins, M. McConnell et le moteur, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records; la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Pour.

Messieurs Hopkins, Mackenzie, McConnell, Mc-Farland, et Prince.—(5.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, le procureur-général Baldwin, Bell, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, De Witt, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Malloch, Merritt, Mongenais, Notman, Price, Robinson, Ross, San-born, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Monta-Merritt, GNES, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, Stevenson et Taché.—(49.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Pétitions renvovées à des comités.

- Résolu, Que la pétition du conseil municipal du comté de Haldimand, demandant qu'il lui soit permis de fermer une certaine partie de la rue Ottawa dans la ville de Cayuga, soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. Mackenzie, M. Smith, de Wentworth, M. Smith, de Durham, M. Notman, et M. Bell, pour en examiner le contenu, et en faire rapport, avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.
- Ordonné, Que la pétition du conseil municipal du comté de Haldimand; demandant une loi pour qu'une partie du travail exigé par la loi soit employée à l'amélioration des chemins tracés entre les townships, soit renvoyée au dit comité.
- Ordanné, Que la pétition de George Rolph, écuyer, de la ville de Dundas, la pétition de James Madison Andrews et autres, de Port Hope, comté de Durham, la pétition de la compagnie des havre et quai de Port Hope; la pétition du conseil municipal du comté de Waterloo; et la pétition

d'Angus D. Macdonell soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Ordonné, Que M. Smith, de Durham, ait la per- Bill relatif au mission d'introduire un bill pour régulariser le bureau des bureau des greffiers des assises dans le Hautassie, (H.-C.) Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Oodonné, Que M. Smith, de Durham, ait la permission d'introduire un bill pour réduire les frais tarif d'honoraires en loi de justice, et établir un tarif d'honoraires pour (H.C.) les cours supérieures de loi dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. Price ait la permission d'introduire un bill pour mettre à part certaines terres dans le Bas-Canada, pour l'u-

sage des sauvages de cette partie de la province. Il a. en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, Que l'honorable procureur général Baldwin, ait la permission d'introduire un bill pour abroger, les divers actes des parlements du Bas et du Haut-Canada, maintenant en force, pour la décision des élections parlementaires, contestées dans les deux sections de la province respectivement, et pour pourvoir par un acte général à la décision de toutes les pétitions relatives aux élections parlementaires.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

M. Cauchon a proposé, secondé par M. Guillet, Compagnie et la question ayant été mise, qu'il soit nommé un comité spécial de cinq membres, composé de l'honorable M. Chabot, l'honorable M. Badgley, M. Cartier, M. Ross et le moteur, aux sins de s'enquérir de l'administration et régie de la compagnie de transport de Québec, rour en faire rapport avec toute la dili-gence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records; la Chambre s'est divisée; et elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que M. Scott, du Lac des Denx-Mon- Bill relatif à la tagnes, ait la permission d'introduire un bill pour Chêne. lever et expliquer les doutes qui existent au sujet de certains actes passés pour l'amélioration de la Rivière du Chêne.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, Que M. Meyers ait la permission d'in-Bill relatif aux troduire un bill pour pourvoir à ce que les compagnies de chemins incorporés ne laissent pas leurs corporées, chemins en mauvais état de réparation, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de M. Hall, secondé par M. Laurin, Pétitions de-Résolu, Que le temps fixé pour recevoir les pé-titions, relatives à des bills privés, soit prolongé jusqu'à lundi le dix-sept du courant.

Bill pour 16. taines terres vages, (H.-C.)

Bill relatif aux elections con-

dommages en

ciers hypothe-

Bill rolatif au replevin, (II.-C.)

Ordonné, Que M. Lyon ait la permission d'introduire un bill pour amender et étendre la loi concernant le recours de Replevin dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi

Bill relatif aux commissions ger les témojus.

Ordonné, Que M. Lyon ait la permission d'introduire un bill pour faciliter l'émanation de commissions aux fins d'interroger les témoins et prendre et recevoir les témoignages dans les poursuites en loi maintenant pendantes, et qui pourront être intentées dans les diverses cours de records dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi

Bill relatif aux convictions sommaires.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Drummond, ait la permission d'introduire un bill pour faciliter l'ecomplissement des devoirs de juges de paix hors des sessions, en ce qui concerne les ordres et convictions sommaires.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi

Bill relatif aux personnes ac-cusées d'otlenees criminelOrdonné, Que M. le solliciteur-général Drummond, ait la permission d'introduire un bill pour faciliter l'accomplissement des devoirs des juges de paix hors des sessions, en ce qui concerne les personnes accusées d'offenses criminelles.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Bibliothoque.

Résolu, Qu'il soit nommé un comité spécial, composé de sir Allan N. MacNab, l'honorable M. Papineau, l'honorable John A. MacDonald, l'honorable H. J. Boulton, M. Boutillier, M. Chauveau et M. Morrison, pour aider M. l'Orateur dans la direction de la bibliothèque parlementaire, en ce qui concerne cette Chambre et pour agir au nom de cette Chambre comme membres d'un comité réuni des deux Chambres, pour la régie et administration de la bibliothèque.

Résolu, Qu'il soit renvoyé un message à l'honorable Conseil Legislatif, communiquant à leurs honneurs une copie de la résolution qui précède nommant certains membres pour agir au nom de cette Chambre, comme membres d'un comité réuni des deux Chambres, pour la direction de la bibliothèque parlementaire, et priant leurs honneurs de nommer des membres de leur honorable corps, pour s'unir aux membres de cette Chambre, nommés en la dite résolution, pour les fins susdites.

Ordonné, Que l'honorable M Sherwood porte le dit message au Conseil Législatif.

Sur motion de M. Mackenzie, secondé par M. Smith, de Durham,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, un tableau indiquant, 1er le nom de toute personne maintenant renfermée pour dette ou pour défaut de paiement de frais judiciaires, dans les prisons du Haut-Canada; depuis combien de temps elle est emprisonnée; les sommes pour lesquelles elle est ainsi emprisonnée, et au frais de qui elle est supportée : 2e le nombre des

personnes sous caution, dans des causes civiles, retenues dans les limites d'emprisonnement dans chacun des comtés ou unions de comtés, en autant que ces renseignements peuvent être obtenus commodément et promptement des autorités qu'il appartient. Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à

Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette pro-

vince.

Sur motion de M. Smith, de Durham, secondé par M. Flint,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Arbitres et 16-Son Excellence le Gouverneur-Général, priant clamation de Son Excellence de faire mettre devant cette vertu de 13 et Chambre un rapport indiquant les noms des ar- 14 Vic., c. 13. bitres nommés en vertu de l'acte 13 et 14 Vic., chap. 13, pour évaluer les dommages essuyés par les parties en conséquence de la construction des travaux publics; le nombre des réclamations pour dommages, les noms des réclamants, et les montants respectivement réclamés et alloués, et les montants payés; également, les montants non payés (s'il en est); aussi, le montant payé aux arbitres respectivement, et pour les dépenses résultant de leurs fonctions et investigations et le temps qu'ils y ont consacré.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette pro-

vince.

Un bill grossoyé pour venir en aide aux créanciers Bill relatif hypothécaires, a été, en conformité de l'ordre, lu la aux créantroisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Cornwall, porte le bill au Conseil Législatif, et de mande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill, in-Bill relatif titulé: "Acte des municipalités du Bas-Canada," aux manicipalités du Bas-Canada, lités, (B.-C.) étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mardi le dix-sept du courant.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill, în-Bill relatifaux titulé: "Acte de voierie du Bas-Canada," étant lu; chomins, Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois (B.-C.) mardi le dix-sept du courant.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif à définir et établir la ligne de division entre le Haut et la ligne de division entre le Haut et vision entre le le Bas-Canada, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde sois mardi B.-C. prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill Bill relatif à pour mieux régler et administrer le pénitentiaire l'administra-provincial étant lu : provincial, étant lu

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill Bill relatifaux pour établir un meilleur mode de discipline et pour prisons et pourvoir à une administration plus économique des inaisons de prisons, ainsi qu'à la construction et entretien de deux maisons de correction, pour les jeunes délinquants, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill Bill pour pour amender l'acte qui crée des salaires au lieu et amender l'acte place des honoraires perçus dans certains cas dans le relatif aux sa-laires des offi-Bus-Canada, étant lu; ciers de justi-(co, B.-C.)

tentiaire.

Créanciers.

Le bill a été en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre vendredi prochain.

Bill pour nité de Montreal.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte relatif à la maison de la trinité emender l'acte relatif à la pour amender l'acte re maison de tri- de Montréal, étant lu ;

Le bill a été en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre vendredi

prochain.

Bill pour mender l'acte relatif à la de la reine, (B. C.)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte qui établit la cour du banc de la Reine pour le Bas-Canada, étant lu;

Le bill a été en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre vendredi prochain.

Bill relatif a l'ancien ar-pentage de Gwillimbury, ouest.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour "réunir les terres comprises dans l'ancien ar-"pentage de Guillimbury-Ouest, dans le comté de "Simcoe, au township voisin de Guillimbury-Est. "dans le comté de York," étant lu ;

Ordonné, Que les différentes pétitions présentées à cette Chambre en faveur du dit bill, soient

maintenant lues.

Les dites pétitions ont été lues en conséquence. Ordonné, Que la pétition du conseil municipal du comté de Simcoe, contre la division du township de Guillimbury-Ouest, soit maintenant lue.

La dite pétition a été lue en conséquence.

M. Mackenzie a proposé, secondé par l'honorable procureur-général Baldwin, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois.

L'honorable M. Robinson a proposé en amendement à la question, secondé par M. Boulton de To-ronto, que le mot "maintenant" soit retranché, et les mots "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Boulton, de Toronto, Cameron, de CORNWALL, Cayley, Lyon, Malloch, McConnell, Meyers, Robinson, Sherwood, de Brockville, et Stevenson.-(10.)

CONTRE.

Messieurs le procureur-général Baldwin, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, De Witt, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Homes, Hopkins, John, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Lourin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, McFarland, Mongenais, Price, Sauvageau, Smith, de Durnam, Smith, de Wentworth, et Taché.—(34.)

Ainsi, elle a passé dans négative.

La question principale ayant été alors mise, Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. M. Mackenzie a proposé, secondé par M. Smith, de Durham, et la question ayant été proposée, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Robinson a proposé en amendement à la question, secondé par M. Boulton, de Toronto, que tous les mots après " soit," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots " renvoyé à un comité de toute la " Chambre lundi le seize du courant."

Et la question ayant été mise sur l'amendement; elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné, Que le bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi le seize du courant.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour rendre compulsoire l'enregistrement des titres et instruments qui créent des dettes faveur de la en faveur de la couronne, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à

mardi prochain.

Alors, sur motion de M. Cauchon, secondé par M. De Witt.

La Chambre s'est ajournée.

Ajournement.

couronne.

Mercurii, 4º die Junuii;

Anno 14º Victoriæ Reginæ, 1851.

ES pétitions suivantes ont été séparément pré- Pétitions pré-A sentées et mises sur la table :-

Par M. Notman,-la pétition des président, directeurs et compagnie du havre de Port Burwell.

Par M. Armstrong,-la pétition de C. A. Cuthbert et autres, des paroisses de Berthier et Sorel.

Par M. Holmes, -la pétition de F. C. T. Arnoldi, écuyer, M. D., et autres, lecteurs dans l'école de médecine St. Laurent, de la cité de Montréal.

Par l'honorable M. Merritt,—la pétition de la com-pagnie de la navigation de la Grande Rivière, et la pétition de Jacob Keefer et autres, marchands, et autres, résidant sur et près du canal Welland.

Par M. Meyers,—la pétition de Zacheus Burnham et Mark Burnham.

Par l'honorable M. Price,-la pétition de la municipalité du township d'York.

Par M. Laurin,-la pétition de Louis Edouard Pacaud, écuyer, de la cité de Montréal.

Par sir Allan N. MocNab, -la pétition de George S. Tiffany, écuyer, et autres.

Par M. Guillet,-la pétition de F. Massicotte, et autres, de la paroisse de Ste. Geneviève de Batiscan, comté de Champlain.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions sui- Pétitions lott. vantes ont été lues :-

De Thomas Helliwell et autres, syndics du cimetière général de Toronto; demandant l'autorisation d'acheter un lot de terre pour l'ajouter au fidéicommis, et de louer une certaine partie du dit fidéicommis, pour les fins d'icclui.

Du conseil municipal des comtés unis de Wentworth et Halton; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à disposer d'une certaine partie de la place du palais de justice de la dite cité de Hamilton, pour acheter un terrain mieux situé pour une prison et les bâtisses nécessaires.

D'Adams C. Stevens, Alexander Stevens et Joseph Stevens, fils du ci-devant Aaron Stevens, du township de Niagara, comté de Lincoln; demandant la passation d'un acte pour faire disparaître l'attainder prononcé contre leur père le dit seu Aaron Stevens, et les autorisant, sans préjudice aux droits de troisième parties, à posséder certaines parties de ses biens dont il n'a pas été disposé en vertu de loi.

De William Smith Sewell, écuyer, shérif du district de Québec, et autres, exposant la réduction de leur revenue respectif causée par l'acte 13 et 14 Vict. chap. 37, donnant des salaires fixes à certains officiers du Bas-Canada, et demandant une compensa-

sentées.

Du conseil de ville de la ville de Brantford; demandant la passation d'un acte accordant à la compagnie de la navigation de la Grande Rivière certains pouvoirs additionnels, et donnant aussi au dit conseil l'autorisation de se porter caution de la dite compagnie pour un certain montant.

De l'honorable Christopher Widmer, M. D., et autres, de la cité de Toronto : demandant la passation d'un acte accordant aux propriétaires adjacents d'un certain terrein réservé pour un chemin, entre la première et la dernière concessions du township de York, tel droit sur ce terrein qui puisse les mettre en état de réprimer les abus qui s'y commettent.

De la société bienveillante des dames de Montréal;

demandant une allocation en sa faveur.

Du conseil municipal des comtés unis de Stormont, Dundas et Glengary; demandant un certain amendement à l'acte des municipalités.

Du conseil municipal des comtés unis de Lincoln et Welland; demandant que l'acte 12 Vict., c. 81, soit amendé de manière à pourvoir plus efficacement à la réparation des chemins de ligne, par journée de corvée.

Du révérend William Squire et autres, ministres de l'église méthodiste weslevenne, dans le Canada-Est, réunis en assemblée de district, dans la cité de Montréal; demandant qu'il soit adopté des mesures pour abolir le travail du dimanche dans le département des postes du service public.

D'A. Henderson, écuyer, et autres, du township de Godmanchester et autres, comté de Beauharnois; demandant que le dit comté soit divisé en deux cirenits, et qu'une cour soit établie au village de Huntingdon.

Du révérend Robert S. C. Taylor, M. A., recteur, et autres, syndies de l'église de St. Jean, dans le town-ship de Peterborough; demandant l'autorisation de vendre autant de la dotation de la rectorerie de la dite église qu'il en faudra pour payer ses dettes.

Du conseil municipal du comté de Peterborough; demandant la passation d'un acte pour mettre certaines personnes à l'abri des conséquences légales qui peuvent résulter de l'abrogation d'un statut passé par le dit conseil.

De David Tornton, du township d'Emily; exposant que les blessures qu'il a reçues dans les rangs de la milice, pendant les troubles de 1837 et 1838, le rendent incapable de gagner sa vie et celle de sa famille, et demandant du secours.

De James Laidly, du township d'Emily: demandant une compensation pour des dommages causés à sa propriété par la construction de certains ouvrages sur la rivière Trent, par le bureau des travaux publics.

Du révérend P. M. Mignault, fondateur du collége de Chambly; demandant une allocation en faveur du dit collége

De F. X. Cochu, du district de Montréal, étudiant en loi; demandant l'autorisation de faire enregistrer son brevet à la chambre des notaires, dans le district de Montréal, nonobstant que le temps accordé à cet pour le loyer d'une m'égard, par l'acte d'incorporation de la dite chambre, l'usage du dit conseil. soit passé.

Du conseil municipal du comté de Haldimand; demandant l'adoption de mesures pour le soutien des personnes malades et infirmes, et autrement incapables de pourvoir à leur vie.

D'Alton McCarty, de la ville de Barric; demandant la passation d'un acte pour autoriser les cours de loi et d'équité à l'admettre, dans leur discrétion à y pratiquer comme procureur et solliciteur.

De dame Catherine Smith, de la cité de Montréal, veuve de l'honorable George Pyke; demandant une pension annuelle en considération des services rendus par feu son époux comme juge de la cour de Sa Majesté du banc du Roi.

De Philip Durnford et autres, de Montréal; demandant un acte d'incorporation pour les autoriser à se porter cautions des officiers publics, commis de banques et autres.

Du révérend A. Duranseau et autres, de la paroisse de St. Michel de Lachine, comté de Montréal; demandant un certain amendement à l'acte qui autorise l'établissement des compagnies mutuelles contre les accidents du feu.

De la municipalité du township de Drummond, et de la municipalité de la ville de Perth; demandant la passation d'un acte pour favoriser la construction de la branche principale d'un chemin de fer, par la ligne de la rivière de l'Outaouais, pour relier les cités de Montréal et de Kingston.

De Charles Sparrow et autres, directeurs et syndics de la maison de refuge de Bytown; demandant dant une allocation en faveur de la dite institution.

De Thomas Ferguson et autres, de la huitième concession du township d'Edwardsburgh; demandant certains amendements à l'acte relatif au parcours que doivent suivre les lignes de division de la dite concession.

De William Bacon, du village d'Ogdensburg, état de New-York, marchand; demandant à être indemnisé de la perte de sa part du bateau à vapeur "Sir Robert Peel," détruit par des brigands du Canada et des Etats-Unis, pendant l'année 1838.

De Paul Kane, de la cité de Toronto, artiste ; demandant une allocation pour le mettre en état de compléter une collection d'esquisses de paysages de certaines parties du nord et de l'ouest de l'Amérique, et des habitudes et coutumes de leurs habitants.

De Louis Dutremble et autres, censitaires de la paroisse de Ste. Flavie ; demandant qu'il soit adopté des mesures pour définir les droits des seigneurs, et l'abolition de la tenure seigneurial dans le Bas-Ca-

De Charles N. Montizambert, écuyer, régistrateur des titres dans le comté de Québec; demandant qu'il soit adopté des mesures pour la sûrcté des archives contenues dans son bureau, et qu'un lieu de sûreté permanent soit établi en quelque endroit permanent.

Du révérendissime évêque catholique de Bytown et autres, le clergé catholique romain et autres, de Bytown et ses environs; demandant une allocation en faveur du collège de Bytown.

Du révérendissime évêque catholique romain de Bytown et autres, le clergé catholique romain et autres, de Bytown, au nom de la communauté des révérendes sœurs de la charité, à Bytown; demandant une allocation en faveur de l'hôpital-général de Bytown, sous le contrôle de la dite communauté.

D'Alexis Rivard et Joseph Garon, écuyers, du comté de Rimouski; demandant une compensation pour leurs services comme préfet et greffier du conseil du ci-devant district municipal de Rimouski, et pour le loyer d'une maison louée par ce dernier pour

De Samuel Bradley et autres, des paroisses de St. Germain, Stc. Luce, Stc. Fluvie et Métis, comté de Rimouski: demandant une allocation pour construire un quai et un brisc-vague dans la paroisse de St. Germain, et qu'en conséquence il en soit fait un relevé.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Message du Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :- conseil. M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif informe cette Chambre que Son excellence Son Excellence le Gouverneur-Général a fixé demain fixe une heure à deux heures P. M., pour recevoir les adresses pour recevoir des deux Chambres au sujet de l'abrogation des des adresses.

seil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre, s'y rendront au temps désigné de la part du Conseil Législatif.

Et ensuite il s'est retiré.

Membres qui porteront les adresses au gouverneur.

Ordonné, Que tels Membres de cette Chambre, qui ferment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province, se rendront auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, de la part de cette Chambre, demain à deux heures P. M., avec l'adresse des deux Chambres, au sujet de l'abrogation des droits sur les bois étrangers, importés dans la Grande-Bretagne.

Patition de John Carey.

M. Prince a proposé, secondé par M. Hopkins, et la question avant été mise, que la pétition de John Carcy, du township de Toronto, comté d'York, exposant les dommages causés à sa propriété par la construction du chemin ouest de Toronto, et le délai injuste et l'arbitrage final des syndies du dit chemin à cet égard, et demandant compensation et justice, soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable M. Sherwood. l'honorable M. Boulton, M. le solliciteur-général Macdonald, l'honorable M. Price, et le moteur, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records; la Chambre s'est divisée:-Et elle a passé dans la négative.

Scrip pour terre.

L'honorable M. Price, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général:— Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général; datée le 23 juillet 1850, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant elle un état des noms de toutes les personnes auxquelles du scrip a été accordé en satisfaction de réclamations pour terres, depuis que l'acte des terres de l'année 1841 est venu en opération, indiquant la nature de la réclamation, la date du paiement, le nom de la personne à laquelle il a été ordonné, et le montant d'icelui; aussi, une liste des noms de toutes les personnes qui ont encore droit de recevoir du scrip.

Sur motion de Sir Allan N. MacNab, secondé par l'honorable M. Macdonald,

Ordonné, Que la dite réponse ne soit pas imprimée dans l'appendice des journaux.

Pétitions renvoyées à un comité.

Ordonné, Que la pétition de M. L. Helliwell et autres, résidant près de la ligne du canal Welland; la pétition de Philip Durnford et autres, de Montréal; la pétition de George Samuel Wilkes, de la ville de Brantford, et de Caira Robbins, son épouse; et la pétition du conseil municipal des comtés unis de Wentworth et Halton, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Biblio:hèque.

L'hodorable M. Sherwood a fait rapport qu'il avait porté au Conseil Législatif le message de cette Chambre au sujet de la bibliothèque parlementaire, et que leurs honneurs avaient donné pour réponse qu'ils enverraient une réponse par un de leurs messagers.

Premier rapdes ordres permanents.

L'honorable M. Sherwood, du comité permanent port du comité des ordres permanents, présenté à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel a été lu, comme

> Votre comité a examiné les pétitions de la compagnie des propriétaires du chemin de fer du lac Cham-

droits sur les bois étrangers, importés dans la plain et du St. Laurent; de James Madison Andrews Grande-Bretagne, et que tels Membres du Con- et autres, de Port Hope; et de George Rolph, écuyer; et il a vu que les avis exigés ont été donnés en chaque cas.

Quant à la pétition de Thomas Haworth et autres, demandant l'incorporation de la compagnie d'assurance de l'Ouest, l'avis n'a été publié que pendant environ six semaines seulement; mais comme la de-mande n'est pas de nature à affecter les droits d'autres personnes, votre comité recommande respectueusement que la publication de l'avis soit considérée comme

suffisante.

Relativement à la pétition de John Young, écuyer, et autres, demandant l'incorporation d'une compagnie pour construire un chemin de fer entre Montréal et Kingston, la publication de l'avis pendant deux mois entiers n'a été prouvée que par le Canada Gazette seulement, publié dans le district de Montréal. Le même avis à paru aussi dans divers papiers publics le long de la ligne du chemin de fer projeté, mais votre comité n'a pu constater pendant combien de temps il y avait été publié; il a cependant reçu le témoignage des divers Membres de votre honorable Chambre, représentant les localités dans lesquelles on se propose de faire passer ce chemin de fer, et ils s'accordent tous à dire que la demande actuelle est bien connue dans toutes ces localités, et que dans plusieurs endroits, des assemblées ont été tenues, dans lesquelles ce projet a été discuté à fond, et l'engagement pris de faire souscrire une partie du fonds par les corporations municipales. Sous ces circonstances, votre comité recommande respectueusement que la publication de l'avis soit considérée comme suffisante.

Les pétitions de Millon Ragland et de la compagnie du havre de Port Hope, n'exigent pas, suivant votre comité, la publication de l'avis mentionné dans la 6 te

règle.

La pétition de William Morrin et autres, demandant la construction d'un chemin de fer pour relier les villes de Montréal et Kingston, ne saurait être considérée, suivant votre comité, comme une demande d'un bill privé, puisque les pétitionnaires ne demandent pas l'autorisation de construire un chemin de fer pour eux-mêmes.

Sur motion du Sir Allan N. MacNab, secondé par M. Dickson,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Correspondan-Excellence le Gouverneur-Général, le priant de ce relative aux chemins de fer. vouloir bien faire mettre devant cette Chambre. copies de toute la correspondance qui a eu lieu entre la commission du bureau des travaux publics et les compagnies de chemin de fer de cette province.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que cette partie du discours de Son Ex- Chemins de cellence le Gouverneur-Général, à l'ouverture de fer. la présente session de la législature, qui a rapport aux chemins de fer, soit renvoyée au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Ordonné, Que les ordres du jour soient remis à demain.

Alors sur motion de M. le solliciteur-général Drum- Ajournement. mond, secondé par l'honorable M. Boulton, La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 5° die Junii;

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ 1851.

Pennons pré-

ES pétitions suivantes ont été séparément pré-A sentées et mises sur la table :-

Par M. Malloch,—la pétition de George Paterson et autres, de Bytown et du comté de Carleton.

Par M. Boutillier,-la pétition de la corporation du séminaire de St. Hyacinthe.

Par Sir Allan N. MacNab,—la pétition de dame Maria Wilkins, veuve de feu Richard Wilkins, écuyer, de la ville de Brantford; la pétition du maire, des échevins et conseillers de la ville de Hamilton; la pétition de Samuel W. Rickman et autres; et deux pétitions du très-révérend lord évêque de Toronto, au nom du clergé et des laïques du diocèse de Toronto, réunis en conférence à Toronto.

Par M. Fergusson,-la pétition de C. J. Mickle, président, et G. Pine, secrétaire de l'institut des agriculteurs et artisans de Guelph.

Par M. McFarland,—la pétition d'Alexandre Douglas, écuyer, et autres, du comté de Welland, et la pétition de Robert Headland et autres, du comté de Grenville.

Par M. Mackenzie,-la pétition de William Murray, entrepreneur de la cité de Montréal, et la pétition d'Alexander Campbell, de Thorah, comté d'York.

Par l'honorable M. Hincks,—la pétition d'Elias Snider et autres, membres de dissérentes municipalités, dans le comté de Waterloo, les comtés unis de Wentworth et Halton, et le comté d'Oxford.

Par M. Johnson,—la pétition de John Hearnes, écuyer, et autres, des comtés unis de Prescott et Russell.

l'entière lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De W. S. Burnham et autres, fils de la tempérance, demandant la passation d'un acte pour incorporer l'ordre des fils de la tempérance, dans le Canada-Ouest.

Du révérend John Roaf, président, et autres, viceprésidents et autres, au nom de la société de réforme et de tempérance de la cité de Toronto, demandant un acte d'incorporation.

De messieurs Greene et fils et autres, chapeliers et marchands de pelleterie de la cité de Montréal; demandant un acte pour protéger cette branche de commerce par l'imposition d'un droit sur les articles qui sont manufacturés,-et par l'admission libre de droits des articles bruts employés dans cette branche de le comté d'York serait divisé, il le soit de manière à commerce.

Du révérend Antoine Racine et autres, de Bulstrode, Aston et St. Grégoire; demandant que l'on encourage l'établissement des townships de l'Est par l'ouverture et la construction d'un chemin à barrières depuis le sud-est de la seigneurie de Bécancour, dans la paroisse de St. Grégoire, passant par le township de Bulstrode, jusqu'à la dixième concession de Stanfold.

De Samuel Jenkins et autres, de Lachute, dans la paroisse de St. Jérusalem d'Argenteuil; de John Counter, écuyer, et autres, des comtés unis de Frontenac, Lennox et Addington; du conseil municipal des townships unis de Bathurst et Sherbrooke sud; de J. W. Anderson et autres, conseillers municipaux des townships unis de Lanark et Darling; demandant un acte pour la construction d'un chemin de fer le long de la rive nord de la rivière des Outaouais, aux fins de relier les cités de Montréal et Kingston.

De John Gilbert, ci-devant de la marine royale, demandant l'octroi d'une terre comme récompense de ses services durant la dernière guerre.

De dame Margaret Lunn, directrice et autres, les dames gérantes de l'hospice de la maternité à Montréal, demandant une aide.

Du très-révérend lord évêque de Montréal, demandant un acte relatif à la gestion du temporel de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le diocèse de Montréal.

De la société d'horticulture de Montréal; demandant une allocation.

De Joseph Guillaume Barthe, de la cité de Montréal, écuyer, avocat; se plaignant de sa destitution comme greffier de la cour d'appel pour le Bas-Canada, et demandant l'adoption de certaines mesures en sa faveur.

De James Cotton, de la cité de Toronto, écuyer ; demandant un acte pour l'investir d'un certain terrein réservé pour faire un chemin dans le second rang des terres des Sauvages au Port Crédit, et aussi de certaines rues dans le village de Port Crédit.

D'Edward | Taylor Dartnell, de la cité de Toronto. écuyer; demandant un acte pour autoriser les cours de loi et d'équité à lui permettre de pratiquer dans les dites cours respectivement, comme procureur et soiliciteur en loi.

Du révérend Oliver Kelly et autres, catholiques romains de la ville de Brockville; demandant des amendements à l'acte des écoles communes.

D'Alexander McPherson et autres, de Whithy et autres townships; demandant que les dits townships forment un nouveau comté, avec le village de Whithy pour chef-lieu.

Du conseil municipal des townships unis de Mara et Rama, et de la municipalité du township d'Uxbridge; demandant que Whithy, Pickering, Reach et certains autres townships forment un nouveau comte.

De la municipalité du township de Whithy, comtes d'York; demandant que le dit township et certains autres forment un nouveau comté.

De Kenneth Cameron et autres, de Whitley et autres townships; demandant que les dits townships forment un nouveau comté avec le village de Whitby pour chef-lieu.

De la municipalité du township de Scott; demandant que, dans le cas où le comté d'York scrait de se visé, il le soit de manière à ce que le front du comté qui sera formée de la partie est de ce comté se trouve sur le lac Ontario.

De George Thompson et autres, du township de Scott, comté d'York; demandant que, dans le cas ou ce que le front du comté qui sera formée de la partie est de ce comté se trouve sur le lac Ontario. et que le dit township soit compris dans ce nouveau comté.

D'A. Ross, écuyer, et autres, du township de Frampton; demandant une allocation pour améliorer le chemin qui conduit de ce township à la cité de Québec.

De Pierre Paquet et autres, censitaires de la paroisse de St. George de la Beauce, comté de Dorchester,—ct de J. Pepin et autres, censitaires du comté de Huntingdon; demandant l'adoption d'une loi pour définir les droits des seigneurs et abolir la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada.

De Joseph Busque, écuyer, et autres, de la paroisse de St. François de la Beauce, comté de Dorchestor; demandant une allocation pour les mettre en état d'achever un pont sur la rivière Chaudière, près de l'église de la dite paroisse.

Anne LaPérade; demandant un acte pour accorder une indemnité aux jurés dans le Bas-Canada, lorsqu'ils assistent aux cours de justice.

De Robert Fleming et autres, de Dorchester Sud comté de Middlesex; de Thomas Vincent et autres, du township de Bayham, comté de Middlesex; d'Isaac Campbell et autres, de la partie sud des town-ships de Westminster et Delaware, comté de Middlesex; et de Francis Robinson et autres, du township d'Aldborough, comté de Middlesex; demandant que le dit comté soit divisé par une ligne qui s'étendrait de l'est à l'ouest, tel que projeté par un bill pour taire certains changements dans la division territoriale du Haut-Canada.

De D. Paterson et autres, de la cité de Toronto; demandant un acte pour mettre la compagnie du chemin de ser de Toronto et du lac Huron en état de reprendre ses opérations, et pour permettre aux souscripteurs qui désirent se retirer de le faire, en par eux payant leur proportion de la dette due par la com-

De W. G. Cook et autres, syndies de l'académie de Charlestown; demandant une allocation.

Du révérend F. X. Delage et autres, de la paroisse de Notre-Dame de Bonsecours de L'Islet, comté de L'Islet; demandant une allocation pour construire un quai ou un débarcadère dans la dite paroisse.

De Charles Dion, président, et autres, membres de l'association de la bibliothèque des instituteurs du district de Québec ; demandant une allocation.

De Benjamin Dionne, écuyer, et autres, des paroisses de St. George et St. Arsène de Kakouna, comté de Rimouski; demandant une allocation pour la construction d'un débarcadère à Kakouna

De Charles Dion et autres, instituteurs du district de Québec; demandant des amendements à l'acte d'é-

D'André Cimon, écuyer, et autres, de la Baie St. Paul ; demandant des amendements à la loi d'éducation du Bas-Canada.

De P. Gauvreau, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Germain de Rimouski, comté de Rimouski: demandant certains amendements aux lois relatives à la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada.

De Simon Ross et autres, de Bagot et autres townships, dans la seconde division du comté de Saguenay: demandant une allocation pour améliorer les chemins et ouvrir des communications dans les dits townships.

De Louis Tremblay et autres, de Ste. Catherine, Rivière aux Canards et autres lieux, comté de Saguenay; demandant une allocation pour ouvrir un chemin depuis la rivière Saguenay jusqu'à la rive ouest de la Rivière Noire.

Du révérend Enoch Wood et autres, de la cité de Toronto, ministre de l'église méthodiste wesléyenne en Canada; demandant un acte pour incorporer la soriété dite " Connexional Society," de l'église méthodiste wesléyenne en Canada.

D'Alexander Scobie, écuyer, et nutres, de Calécionia et ses environs; demandant que l'acte pour la protection des Sauvages soit amende de manière à les obliger de payer leurs dettes, dans tous les cas.

De Christopher Brown et autres, maîtres et propriétaires de vaisseaux britanniques venant à Québec; demandant un acte pour obliger les propriétaires de

Des dames directrices de l'asile des orphelins protestants de Montréal; demandant l'allocation ordinaire. et y avait fait des amendements.

De la sœur Ste Jeanne de Chantal, supérieure et autres, sœurs de la miséricorde, directrices de l'hospice de la maternité de Montréal; demandant que

De C. Marseau et autres, de la paroisse de Ste. H'allocation qu'il est d'usage d'accorder à un hôpital dans Montréal pour cet objet, et qui a cessé d'exister en 1849, leur soit accordé à elles, avec les arrérages.

> De Frederick C. Capreol, écuyer, de Torento; demandant un acte d'incorporation qui l'autorise à construire un canal au Sault Ste. Marie, pour relier les caux du lac Huron au lac Supérieur.

Ordonné, Que la pétition de Joseph Guillaume Impression de Barthe, écuyer, avocat, de la cité de Mont-pétitions or-réal: et la pétition de Martin McKinnon, du township de Vanghan, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que les tableaux relatifs à la dette pu- Dette publique, blique de la province du Bas-Canada, qui ont été présentés samedi dernier, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que M. De Witt ait la permission d'in-Bill relatifa troduire un bill pour autoriser la compagnie du l'embranche chemin de fer du St. Laurent et du lac Cham- ment du cheplain à faire un chemin d'embranchement jus- min de fer de qu'à la ligne provinciale, à l'est de la rivière du lac Cham-Richelieu, et construire un pont sur la dite plain.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que la pétition de la compagnie d'assurance britannique américaine contre les accidents voyées à des du feu et sur la vie; la pétition du très-révérend comités. lord évêque de Montréal; la pétition de Samuel Joukins et autres, de Lachute, dans la paroisse de St. Jérusalem d'Argenteuil; la pétition de Peter Hunter Hamilton, écuyer, de la cité de Hamilton: la pétition de Thomas Helliwell et autres, syndics du cimetière général de Toronto; la pétition de la compagnie du grand chemin de fer occidental; la pétition du révérend Stephen Lett, L.L.D., et autres, clergé et laïques, membres de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le diocèse de Toronto; et la pétition de D. Paterson et autres, de la cité de Toronto, soient renvoyées au comité permanent des ordres per-

Ordonné, Que la pétition du révérend J. II. Dorion et autres, missionnaires catholiques dans les townships de l'Est: la pétition du révérend Antoine Racine et autres, de Stunfold, Blanford, Bulstrode et Maddington, district des Trois-Rivières; et la pétition de M. Noël et autres, d'Arthabaska, Chester et Warwick, district des Trois-Rivières, soient renvoyées au comité spécial, nommé pour s'enquérir des causes qui empêchent ou retardent l'établissement des townships de l'Est, dans le district des Trois-Rivières, St. François et Québec.

Résolu, Que la pétition de W. Allison, écuyer, et autres, soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. Mackenzie, M. McFarland, M. Smith, de Durham, M. McConnell et M. Prince, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

vaisseaux nouvellement bâtis, qui font voile de Québec à leur premier voyage, de prendre une partie de leur équipage dans la colonie.

M. Jobin, du comité spécial sur le bill pour amender l'acte du Bas-Canada, passé pour le maintien du maintien du bon ordre dans les églises et autres places de culte bon ordre dans public, a fait rapport que le comité avait passé le bill les églises.

> Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre lundi prachain.

Bill relatif a la compagnio du chemin de fer de Montréal et Kingston.

Ordonné, Que M. Cartier ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Montréal et Kingston.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi

prochain.

Présentation d'adresses conjointes.

Résolu, Qu'il soit nommé un comité spécial, composé de l'honorable M. Boulton, l'honorable procureur-général Baldwin, Sir Allan N. Mac-Nab et l'honorable M. Sherwood, pour préparer des raisons pourquoi cette Chambre demande une conférence avec l'honorable Conseil Législatif, au sujet du message envoyé par le Conseil à cette Chambre hier, touchant la présentation des adresses réunies des deux Chambres, au sujet de l'abrogation des droits sur les bois étrangers par le Parlement Impérial.

Résolu, Qu'il soit demandé une conférence avec l'honorable Conseil Législatif, au sujet d'un message envoyé hier par le Conseil à cette Chambre, relativement à l'adresse des deux Chambres, touchant l'abrogation des droits sur les bois étran-

gers, par le Parlement Impérial.

Ordonné, Que l'honorable M. Sherwood se rende à l'honorable Conseil Législatif, et demande la dite

conférence.

Hill nour octreyer un cereun terrein a J.M. An. drews.

Ordonné, Que M. Smith, de Durham, ait la permission d'introduire un bill pour investir James M. Andrews et autres, d'un certain terrain réservé pour faire un chémin dans le township de Hope, dans le comté de Durham.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi

prochain.

Drois sur le bois de cons-traction étranger.

L'honorable procureur-général Baldwin a fait rapport que les membres de cette Chambre, qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province, et lui même, s'étaient rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, de la part de cette Chambre, à la maison du Gouvernement, où ils ont rencontré l'honorable M. Leslie et l'honoroble M. Taché, du Conseil Législatif, pour présenter les adresses réunies des deux Chambres, au sujet de l'abrogation des droits sur les bois étrangers, importés dans la Grande Bretagne, à Son Excellence, et qu'il avait plu à Son Excellence de dire qu'elle transmettra l'adresse à Sa Majesté au secrétaire d'état pour les colonies, afin qu'elle puisse être déposée au pied du trône.

fell relacif à l'aniversité de Terente.

Ordonné, Que l'honorable M. Sherwood ait la permission d'introduire un bill pour amender la charte de l'université de Toronto.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercre-

di, le vingt-cinq courant.

Shérifa (H .C.)

Réservos da

clergé,

Ordonné, Que M. Mackenzie ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à la nomination de shérifs dans le Haut-Canada, au moyen d'élections périodiques par les francs-tenanciers.

Sur motion de M. Mackenzie, secondé par M.

Smith, de Durham,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre un état détaillé, par forme de continuation de l'état trans mis à l'Assemblée Législative par le secrétaire provincial, le 9 avril 1849, de toutes les recettes

et de l'emploi des deniers ou fonds des réserves du clergé dans le Haut et le Bas-Canada jusqu'à une époque aussi rapprochée que les registres des bureaux publics pourront permettre aux of-ficiers comptables de donner cet état;—le dit état devant indiquer la dépense avec le détail de chaque emploi de deniers pour 1849 et 1850, y compris les paiements dans ou pour l'année 1848, si aucun il y a, qui ont été nécessairement omis dans l'état du mois d'avril 1849 ;-les salaires et pensions payés aux missionnaires de l'église d'Angleterre et à leurs veuves, dans les deux Canadas, en vertu du statut impérial 3 et 4 Vic., chap. 78;—les allocations payées aux ministres du synode de l'église d'Ecosse, et au ci-devant synode uni de l'église presbytérienne du Haut-Canada, en vertu de la même autorité:-aussi, les salaires des ministres méthodistes wesléyens; et toutes les sommes payées pour et au nom de l'église catholique romaine et autres sectes ; et à qui et pour qui ces deniers ont été payés dans les deux Canadas; l'état uans lequel se trouvent le fonds ou les fonds des réserves du clergé de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, depuis le 13 mars 1848, tels qu'administrés par la société pour la propagation de l'évangile dans les pays étrangers ;-un état des deniers reçus à même le fonds du revenu des terres réservées pour le clergé de l'église d'Angleterre dans le Bas-Canada, depuis le mois de janvier 1847, avec l'emploi qui en a été fait jusqu'au commencement de de 1848, savoir, depuis les dates comprises dans le denier état transmis à cette Chambre;-même état, relativement à toutes les réserves du clergé dans le Bus-Canada;—cet état devra aussi in-diquer les balances qui restent des deniers reçus à même les fonds des réserves du clergé; où ces deniers sont déposés; si les banques ou autres lieux de dépôt paient l'intérêt sur les dites balances; et si c'est le cas, les sommes qui ont été ainsi payées; les recettes provenant des terres vendues ou louées; le principal et les intérêts sur les ventes effectuées; les frais de régie, les déboursés, et à qui ces deniers ont été payés.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que M. Sanborn ait la permission d'in-Bill relatif à la troduire un bill pour amender l'acte d'incorporation des membres de la profession médicale dans le Bas-Canada, et pour régler l'étude et la pra-tique de la médecine et de la chirurgie en icelle, de manière à venir en aide à certaines personnes qui pratiquaient comme médecins et chirurgiens dans cette province, à l'époque où le dit acte est devenu loi.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et luspour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé

par M. Christie,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse Divisions terrià Son Excellence le Gouverneur-Général, le toriales, et popriant de faire mettre devant cette Chambre, un C.) rapport sous forme de tableau, indiquant le nombre de townships que l'on se propose de renfermer dans chacun des divers comtés qui doivent être érigés en vertu du bill des divisions territoriales dans le Haut-Canada, maintenant devant la Chambre,—le nombre d'acres de terre, le nombre d'habitants dans chaque township, et la somme totale de tel nombre d'acres de terre et d'habi-tants respectivement, dans chaque comté.

profession médicale, (B .C.)

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province. Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par M. Christic,

lacences pour exploiter les

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant un rapport sous forme de tableau, indiquant les personnes qui ont reçu des licences pour ouvrir et exploiter des mines sur les lacs Huron et Supéricur,-le prix payé ou convenu pour chaque licence, et l'étenduc de territoire donnée pour être exploitée en vertu de ces licences; et aussi, copie du traité passé avec les tribus sauvages pour la cession de toutes terres à l'égard desquelles on a accordé ou l'on a l'intention d'accorder des

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Measage du

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie : M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les résolutions sui-

Bibliothòque.

Résolu, Que les honorables messieurs de Blaquière. Taché, Bourret et Ross, soient nommés pour agir de la part de cette Chambre, comme Membres du comité conjoint des deux Chambres, pour la régie et administration de la bibliothèque parlementaire, et s'unir aux Membres de l'honorable Assemblée Législative, nommés pour le même objet, par la résolution dont copie accompagne le message à ce sujet, reçu ce jour, de la part de cette Chambre.

Résolu, Que la résolution précédente soit communiquée à l'honorable Assemblée Législative.

Bill relatif aux terres et ténénients.

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : Acte pour faciliter le louage des terres et téne-ments," sans amendement.

Et aussi.

Bill relatif a un terrein réservé pour un chemin dans le rownship d'York.

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé: Acte pour investir certaines personnes de la propriété d'une réserve pour un chemin dans le town-" ship de York," auquel il demande le concours de de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Bill relatif à un terrein réservé 46 pour un che-min dans le township d'York.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: Acte pour investir certaines personnes de la propriété d'une réserve pour un chemin dans le town-" ship d'York," a été lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par M. Christie,

Compagnie de chemin à fonds ocial.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre un rapport sous forme de tableau, indiquant les diverses compagnies formées en cette province, en vertu des deux actes passés dans la seconde session du présent parlement, chap. 56 et 84, qui autorisent des compagnies à fonds social à construire des chemins et autres travaux,—le montant du capi-tal souscrit dans chacune de ces compagnies, soit pour des chemins ou autres travaux, et l'étendue de chemin que chaque compagnie doit construire.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chamere qui forment partie de

L'honorable M. La Terrière a proposé, secondé par M. Christie, et la question ayant été mise, Qu'il soit demandant de mandant de la contraction de la contra nommé un comité spécial de neuf membres, composé l'aide pour du de M. Taché, M. Letellier, M. Fournier, M. Lemieux, chemius.
M. Cauchon, l'honorable M. Chabot, M. Christic, M. Duchesuay et le moteur, et que toute et chaque pétition recue du Bas-Canada, et présentée à cette Chambre contenant des demandes d'argent pour l'ouverture de nouveaux grands chemins, pour la construction de ponts publics, débarcadères ou quais sur les rives nord et sud du fleuve St. Laurent, soit renvoyée au dit comité, avec pouvoir d'examiner et s'enquérir de tous sujets et choses à lui renvoyées par la Chambre, et faire rapport de temps à autre de ses observations sur le sujet, et d'envover quérir personnes, papiers et records; la Chambre s'est divisée:-Et la question a passé dans la négative.

Ordonné, Que M. Meyers ait la permission d'intro- Bill relatif aux duire un bill pour encourager et protéger la pouvoirs d'en, création de pouvoirs d'eau pour les manufactures dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, Que M. Jobin ait la permission d'intro-Bill relatif als duire un bill pour autoriser l'établissement d'une compagnie d'assurance seconde compagnie d'assurance mutuelle contre mutuelle, (B. le seu pour les cantons ruraux des comtés du C.) Bas-Canada, dans lesquels il se trouve des villes et des cités considérables.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par Réunion du l'honorable M. Sherwood, Qu'il soit permis d'introduire Parlement. un bill pour fixer le temps et le lieu de la réunion du parlement, et pour d'autres fins.

M. l'Orateur a refusé de recevoir la motion, déclarant qu'elle n'est pas dans l'ordre, parce qu'elle répu-gue aux dispositions de l'acte du Royaume-Uni, 3 et

4 Vic. chap. 35, sect. 30.

Appel ayant été fait à la Chambre de la décision de M. l'Orateur, la Chambro s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme

POUR.

Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Boutillier, Burrilt, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet. Hincks, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kinc-STON, Mongenais, Morrison, Price, Richards, Ross, Sanvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Smith, de Wentworth, Stevenson, Taché et Wilson.

CONTRE. Messieurs Badgley, Boulton, de Nobrolk, Boulton, de Toronto, Cayley, Christie, Holmes, Hopkins, Lyon, Mackenzie, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, Merritt, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de To-RONTO, Smith, de DURHAM, et Smith, de FRONTENAC. (21.)

Ainsi, la décision de M. l'Orateur a été confirmée.

Ordonné, Que M. Smith, de Durham, ait la per- Bill relatif su mission d'introduire un bill pour incorporer la chemin de le compagnie du chemin de fer de jonction de Kingston et Toronto. Kingston et Toronto.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chaml'honorable Conseil Exécutif de cette province. || bre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et

dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, || plaise aux directeurs ordonner qu'il soit permis à l'inle onze du courant.

Bill telatif aux assemblées de parents et nmis.

Ordonné, Que M. Lacoste ait la permission d'introduire un bill pour permettre aux notaires de convoquer des assemblées de parents et amis dans certains cas, sans l'autorisation spéciale d'un juge, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi avant que, dans tous les cas la garantie soit accordée.

Rill re'ntif aux banqueroutiers.

Correspon-dance relative

aux chomins

Ordonné, Que M. Ross ait la permission d'introduire un bill pour vénir en aide aux banqueroutiers, et pour l'administration de leurs biens et

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonné pour jeudi, le dix-neuf du courant.

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse suivante :-

Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 4 du courant, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner à l'officier qu'il appartient, de mettre devant cette Chambre copie de toute la correspondance qui prenne les plus amples informations. a eu lieu entre la commission du burcau des travaux publics et les compagnies de chemins de fer de cette province.

Par ordre.

J. LESLIE, Secrétaire.

Burcau du Secrétaire, Toronto, 5 juillet 1851.

> Travaux Publics, Toronto, 21 mars 1851.

Monsteur,-Par suite d'un ordre général en Conseil, concernant la construction des chemius de fer récemment communiqué à ce bureau, j'ai reçu instruction de vous demander si c'est l'intention des directeurs de la compagnie du grand chemin de fer occidental de de-mander l'application de "l'acte de garantie des chemins de fer," à l'accomplissement de leurs travaux; et s'il en est ainsi, j'ai de plus reçu ordre de vous de-mander qu'il plaise aux directeurs ordonner qu'il soit permis à l'ingénieur de ce département d'avoir accès aux plans, relevés et estimations, comme à tous les contrats qui ont été passés, -enfin qu'il lui soit accordé telle liberté de communiquer avec votre ingénieur et le bureau de votre trésorier qui puisse le mettre en état de donner aux commissaires des travaux publics toutes les informations nécessaires sur les différents points dont ils croiront de leur devoir de s'enquérir, et faire rapport à l'honorable Conseil Exécutif, avant que, dans tous les cas, la "garantie" soit accordée.

(Signé,) T. A. BEGLEY,

Secrétaire.

John Gilkison, Ecuyer, Secrétaire de la compagnie du grand chemin de ser occidental, Hamilton.

> Travaux Publics, Toronto, 31 mars 1851.

Monsieur,-Par suite d'un ordre général en Conseil, concernant la construction des chemins de fer récemment communiqué à ce bureau, j'ai reçu instruction de vous demander si c'est l'intention des directeurs de la compagnie du chemin de fer de Toronto, Simcoe et le lac Huron de demander l'application de "l'Acte de garantie des chemins de fer" à l'accomplissement de leurs travaux; et s'il en est ainsi, j'vi reçu de plus l'ordre de vous demander qu'il |

génieur de ce département d'avoir accès aux plans, relevés et estimations, comme à tous les contrats qui ont été passés;—ensin qu'il lui soit accordé telle liberté de communiquer avec votre ingénieur et le bureau de votre trésorier, qui puisse le mettre en état de donner aux commissaires des travaux publics toutes les informations nécessaires sur les différents points sur lesquels ils croiront de leur devoir de s'enquérir et faire rapport à l'honorable Conseil Exécutif

T. A. BEGLEY, (Signé,) Secrétaire.

F. C. Capreol, écuyer, Secrétaire

de la compagnie du chemin de fer de Toronto et lac Huron.

Bureau du Grand Chemin de Fer Occidental,

Hamilton, le 3 avril 1851.

Monsieur,—Il m'est ordonné d'accuser réception de votre lettre du 31 du mois dernier, et de vous informer en réponse que c'est l'intention de cette compagnie de demander l'appui du gouvernement en veru de "l'Acte de garantie des chemins de fer"; et j'ai de plus à vous faire connaître le plaisir que les directeurs éprouveront à accorder toutes les facilités possibles à l'ingénieur des travaux publics pour qu'il ait accès à chaque département de la compagnie, et y

J'ai l'honneur, etc., etc., etc. (Signé,) J. GILKISON, Secrétaire.

T. A. Begley, écuyer, Secrétaire des Travaux Publics, Toronto.

Toronto, 8 mai 1851.

Monsieur,-J'ni l'honneur de vous informer que votre lettre adressée à M. Capreol a été mise devant le bureau des directeurs, et, en réponse, il m'est ordonné de vous informer qu'aussitôt que les ingénieurs auront fini leur relevé, ce qui sera fait sous peu de jours, toute information possible sera donnée à l'ingénieur employé par le bureau des travaux, lorsqu'à cette fin il viendra au bureau du chemin de fer.

J'ai de plus recu ordre de vous informer que la compagnie désire donner au Gouvernement les plus amples informations sur chacun des points concernant le progrès des travaux.

Je suis, Monsieur, Votre très obéissant serviteur, (Signé,) GEO. BARROW. Secrétaire.

T. A. Begley, écuyer.

Ordonné, Que la dite réponse soit renvoyée au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exé-Divisions tercutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une ritoriales, et adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, (H.-C.) Réponse à une adresse de l'Assemblé Législa-tive à Son Excellence le Gouverneur Général, datée ce jour, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un rapport sous forme de tableau, indiquant le nombre de townships que l'on se propose de rensermer dans chacun des divers comtés qui doivent être érigés en vertu du bill des divisions territoriales dans le Haut-Canada, maintenant devant la Chambre,—le nombre d'acres de terre, le nombre d'habitants dans chaque township, et la somme totale de tel nombre d'acres de terre et d'ha-

bitants, respectivement, dans chaque comté.

Pour la dite réponse, voir appendice (L.)

Ordonné, Que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des membres de cette Chambre.

Appendice (L.)

l'honorable M. Price,

Asia des emigrés

Résolu. Que cette Chambre se forme maintenant en comité, pour considérer s'il est expédient d'amender l'acte relatif aux émigrés.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Notman a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Notman a fait rapport que le comité avait prochain. passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Bill pour pro-téger les magistrate.

Ordonné, Que M. Morrison ait la permission d'introduire un bill pour amender et resondre les lois pour la protectien des magistrats et autres, dans l'exercice de leurs devoirs publics.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Bill relatif au nonument de Brock.

Ordonné, Que Sir Allan N. MacNab ait la permission d'introduire un bill pour exempter de toute responsabilité personnelle les personnes qui monument de Brock.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi man, prochain.

Rell relatif any meendiaires.

Ordonné, Que Sir Allan N. MacNab ait la permission d'introduire un bill pour étendre les dispositions d'un acte, intitulé: "Acte pour amen-" der la loi criminelle de cette province, relative " aux incendiaires."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Bill relatif aux rectoreries.

Ordonné, Que M. Morrison ait la permission d'introduire un bill pour abroger cette partie de l'acte impérial de la 31e Gco. 3, chap. 31, qui a rapport aux rectoreries, ou à la présentation des titulaires aux dits offices.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi, le dix-neuf courant.

Bill relatif oux propriétés vendues par exé-

Ordonné, Que M. Smith, de Durham, ait la permission d'introduire un bill pour prévenir le sacrifice inutile des propriétés vendues en vertu d'un writ d'exécution, dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif à la dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi amender un acte, intitulé : "Acte pour obliger les navigation des bre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et

Bill relatif an chemin de la Montagne de Sydenham.

Ordonné, Que M. Notman ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte concernant le chemin de la montagne de Sydenham, et pour conserer à George Rolph, écuyer, ses hoirs et ayans-cause, certains privileges y relatifs.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi

Bill relatif aux personnes aui décedent intestales.

Ordonné, Que M. Richards ait la permission d'introduire un bill pour régler la distribution des biens meubles des personnes qui décèdent intes-tates dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et ||étant lu ;

Sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par | dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

> Ordonné, Que M. Richards ait la permission d'in- Eill relactate troduire un bill pour régler les procédures et la courdo proban jurisdiction des cours dites "probate et surro- (II.-C.) gate," dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi

Ordonné, Que M. Richards ait la permission d'in-Bill pour asse. troduire un bill pour assujettir certains meubles meubles à la et effets à la saisie exécution dans le Haut-Ca- saisie, (H.C.) nada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. Richards ait la permission d'in- Bill relatte troduire un bill pour se dispenser d'un procès par procès par jus, juré, en certains cas, dans le Haut-Canada.

Il a. en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et se chargeront de surveiller la construction du dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Sur motion de M. Holmes, secondé par M. Not

Ordonné, Que l'ordre du jour, pour que la Chambre Impressions. se forme en comité sur le premier rapport du comité permanent des impressions, soit maintenant lu ;

Et l'ordre du jour étant lu,

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Johin a pris le fauteuil du comité; et après v avoir siègé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Jobin a sait rapport que le comité avait sait quelques progrès et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, Que le premier rapport du comité permanent des impressions soit renvoyé au dit comité permanent pour le considérer de nouveau.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif à la autoriser et contraindre les témoins, dans les actions comparuden civiles, à comparaître devant les cours de jurisdiction compétente, en quelque part de la province qu'ils soient domiciliés, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde sois lundi prochain.

vaisseaux à porter une lumière durant la nuit, et rieures. "établir diverses dispositions pour régler la naviga-

tion des eaux dans cette province, étant lu; Ordonné, Que le bil! soit lu une seconde sois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif et amender un acte passé dans la douzième année du fransport de la règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour simplifier inobillère. "le transport des immeubles dans le Haut-Canada, " et pour soumettre à la saisie certains droits et inté-" rêts," étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif au établir un recours contre les défendeurs absents, défendeurs absents, sents,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi

Bill relatif aux hation.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bai remai aux pour établir des cours de conciliation dans le Haut-Canada, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

Acte relatif à la navigation.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions pour baser une adresse à Sa Majesté, la priant de vouloir bien sanctionner l'introduction dans le Parlement Impérial d'une mesure aux sins d'étendre les principes reconnus dans le ci-devant acte de navigation aux productions naturelles du Canada, étant

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à de-

nai nout da recense-

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill amender l'acte pour amender l'acte pour faire le recensement de cette province, et obtenir des renseignements statistiques en icelle, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

Bill relatif aux honoraires des ages de paix, H.C)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un taux uniforme d'honoraires pour les juges de paix dans le Haut-Canada, et pour abroger l'acte du Haut-Canada, passé dans la quatrième année du règne de Guillaume Quatre, chap. dix-sept, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

Lil pour abelir l'emprisonne-uent peur deste.

full relatif a

Facaus, tion de travaux

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abolir l'emprisonnement pour dette dans le Haut-Canada, étant lu :

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de-

L'ordre du jour, pour la seconde secture du bill pour lever tous doutes quant au droit des corporations municipales d'acquérir des travaux publics en dehors des publica par les limites de telles municipalités, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde sois de-

Alors, sur motion de l'honorable procureur-général La Fontaine, secondé par M. le solliciteur-général Macdonald,

La Chambre s'est ajournée.

Veneris 6° die Junii;

Anno 14º Victoria Regina, 1851.

l'éntions préentées.

ES pétitions suivantes ont été séparément presentées et mises sur la table :

Par l'honorable M. Chabot,-la pétition de George B. Faribault, écuyer, de la cité de Québec, président de la société littéraire et historique de Québec.

Par l'honorable M. Robinson,-la pétition de Robert Cotton, écuyer, de la ville de Port Crédit,

comté d'York. Par M. Lemieux,—la pétition d'Hyppolite Dubord, écuyer, de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles; et la pétition de Jean B. Morrissette et autres, censitaires et tenanciers de la paroisse Stc. Marguerite de la Beauce, comté de Dorchester.

Par M. Guillet,-la pétition de C. Trudel, écuyer, et autres, de la paroisse de Ste. Geneviève de Batis-

Par l'honorable M. MacDonald,-la pétition de John Watkins et autres, intéressés dans la navigation du St. Laurent, entre Montréal et Kingston; la pétition de Henry Smith, écuyer, ci-devant préfet du pénitentiaire provincial du Canada; la pétition de Thomas Costen, de la cité de Hamilton, ci-devant gardien en chef du pénitentiaire provincial; et la pétition de la compagnie de l'aqueduc de la cité de Kingston.

Par M. Fergusson,—la pétition de la municipalité du township de Nichol; et la pétition de C. McGeorge et autres, du village d'Ayr.

Par M. Seymour,-la pétition de John Boys et autres, de l'Île d'Amherst.

Par M. Christie,-la pétition du bureau de commerce de Québec; et la pétilion de messieurs Allan Gilmour et compagnie, et autres, marchands de Québec, ayant des intérêts dans le commerce des bois.

Par M. Sanborn,-la pétition d'Israël Rice, du township de Ham, district de St. François.

Par M. Cauchon,—la pétition de John Evans et autres, propriétaires et maîtres de vaisseaux fréquentant le port de Québec, et qui s'y trouvent mainte-

Par M. Laurin,—la pétition d'E. E. Méthot et autres, de la paroisse de Lotbinière.

Par M. Dumas,-lapétition du révérend T. B. Pelletier et autres, de la paroisse de Terrebonne, comté de Terrebonne,

Par M. Ross,—la pétition de Michel Hamel et autres, mesureurs de bois licenciés pour les port et district de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivan- Pétitions lues. tes ont été lues:-

Du président, directeurs et compagnie du havre de Port Burwell; demandant certains amandements à leur acte d'incorporation.

De C. A. Cutbert et autres, des paroisses de Berthier et Sorel; demandant qu'il soit adopté des mesures pour la protection des rats musqués et des canards sauvages

De F. C. T. Arnoldi, écuyer, M. D., et autres, professeurs de l'école de médecine de St. Laurent de la cité de Montréal; demandant un acte d'incorporation pour la dite école.

De la compagnie de la navigation de la Grande Rivière ; demandant qu'il soit passé un acte pour les autoriser à emprunter une certaine somme d'argent pour terminer leurs travaux.

De Jacob Keefer et autres, marchands, et autres, résidant à ou auprès du canal Welland; demandant la constrution d'un canal propre aux vaisseaux pour relier les caux du St. Laurent et du lac Champlain.

De Zucheus Burnham et Mark Burnham; demandant que la réserve pour le chemin entre les lots Nos. quatre et cinq, dans la seconde concession du township de Hope, ne soit point détournée de sa destination première.

De la municipalité du township d'York; demandant que la pétition de l'honorable C. Widmer, M. D., et autres, pour la passation d'un acte accordant une certaine partie de la réserve du chemin entre les première et seconde concessions du dit township aux propriétaires des lots adjacents, ne soit pas accordée.

De Louis Edouard Pacaud, écuyer, de la cité de Montréal; demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à intenter une poursuite contre le Gouverne-Par l'honorable M. Badgley,—la pétition de l'ho-ment pour le recouvrement d'une compensation pour norable G. Moffatt et autres, de la cité de Montréal. ses services comme ci-devant commissaire de la cour puis le 21 avril 1844, jusqu'au 17 août 1846.

De F. Massicotte et autres, de la paroisse de Ste. Geneviève de Batiscan, comté de Champlain ; demandant que la loi d'éducation du Bas-Canada soit amendée ou abrogée.

De George S. Tiffanny, écuyer, et autres ; demandant qu'il soit passé un acte pour incorporer l'académie des dames de Burlington, dans la cité de Hamilton.

Présentation d'adresses con-

L'honorable M. Boulton, du comité spécial nommé pour préparer des raisons à offrir à l'honorable Conseil Législatif, pour demander une conférence au sujet d'un message envoyé par le Conseil à cette Chambre, mercredi dernier, touchant la présentation des adresses conjointes des deux Chambres, au sujet de l'abrogation des droits sur les bois étrangers par le Parlement Impérial, a fait rapport que le comité avait préparé des raisons en conséquence, lesquelles ontété lues comme

Parce qu'en communiquant son concours à l'adresse de cette Chambre à Sa Majesté, agréée durant la présente session sur le dit sujet, le Conseil Législatif s'est départi de la pratique et de l'usage suivis par le parlement en Angleterre, relativement aux adresses conjointes au souverain, et que cette Chambre est involontairement tombée dans la même erreur.

Parce que d'après la pratique en Angleterre, lorsqu'il s'agit d'une adresse conjointe des Lords et des Communes, la Chambre dans laquelle elle a originé convient d'une forme d'adresse; et laissant un blanc pour l'insertion d'un titre de l'autre Chambre, elle la communique, et demande son concours. Le blanc est alors rempli, et un message est alors envoyé, informant la Chambre de son concours, et que le blanc est rempli. L'adresse est alors présentée, soit par les deux Chambres en corps, soit par deux Pairs ou quatre Membres de la Chambre des Communes.

Parce que l'on ne s'est départi de cet usage que dans trois occasions seulement, ou celle dont il s'agit en nommant des Membres du Gouvernement Exécutif dans chaque Chambre pour présenter telles adresses, au lieu de deux membres du Conseil Législatif, et quatre Membres de l'Assemblée Législative, sans égard à leur position officielle, ou à leur liaison avec le gouvernement du jour.

Parce que c'est l'opinion de l'Assemblée Législative que la pratique du Parlement Impérial devrait être adoptée dans ce pays, et suivie rigoureusement, en ce qui concerne les Membres et le nombre d'entre eux à chosir, pour présenter au Gouverneur-Général les adresses conjointes à Sa Majesté, pour être mises aux pieds du trône, lorsque les dites adresses ne sont pas présentées par les Membres des deux Chambres en général.

Les dites raisons ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Impression de pétitions.

Ordonné, Que la pétition de G. Beaudet et autres, censitaires des paroisses de St. Clet et St. Ignace du Côteau du Lac, comté de Vaudreuil; et la pétition de F. Massicotte et autres, de la paroisse de Ste. Geneviève de Batiscan, comté de Champlain, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Scrip pour

Ordonné, Que trois cents exemplaires de la réponse à une adresse de cette Chambre à Son Excellence le Gouverneur-Général, au sujet du scrip pour des terres, misc devant cette Chambre mercredi dernier, soient imprimés, sous la direction du comité permanent des impressions, en la manière et forme qu'il prescrira, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Droit sur le

L'honorable M. Sherwood a fait rapport qu'il avait porté au Conseil Législatif le message de cette Cham | y adhère unanimement.

des banqueroutes pour le district des Tois-Rivières, de- || bre, demandant une consérence au sujet d'un message tructions envoyé par le Conseil à cette Chambre, le quatre du étranger. courant, touchant l'adresse des deux Chambres au sujet de l'abrogation des droits sur les bois étrangers par le Parlement Impérial, et que leurs honneurs avaient répondu qu'ils enverraient une réponse par un de leurs messagers.

> M. Holmes, du comité permanent des impressions, a présenté à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :

Votre comité, en conformité de l'ordre de votre Second raphonorable Chambre, a de nouveau pris en considéraport du comité des imprestion l'instruction du 28 mai, avec la résolution sur le sions. premier rapport en ordonnant le renvoi au comité, et la reprise en considération par le comité, et il prend la liberté de déclarer qu'il a convenablement réfléchi sur la dite résolution.

En faisant son premier rapport, votre comité recommandait la distribution des journaux et appendices, sous la conviction que bien que la dépense à encourir pour le pays s'élèverait à pas moins de mille louis, la diffusion, decoulant d'une source officielle, d'informations correctes et authentiques sur toutes les questions politiques d'intérêt, était ardemment désirée par le peuple du Haut-Canada. Votre comité a cru que le meilleur moyen de satisfaire ce désir était de donner les journaux de la Chambre à chaque municipalité.

Quoique votre comité n'eût aucune preuve qu'un semblable désir eût été exprimé de la part des habitants du Bas-Canada, et quoiqu'il eût été assuré que l'on ne pouvait donner aucune preuve satisfaisante que le système municipal soit approuvé par la masse du peuple dans le Bas-Canada, excepté dans les townships et dans quelques autres localités du district de Montréal, votre comité en faisant un rapport, désirait éluder l'apparence même d'une comparaison odieuse, et quoique obligé de constater dans son rapport que le nombre des Journaux requis pour la distribution dans le Haut-Canada serait de 334 exemplaires, et que le nombre requis pour les municipalités du Bas-Canada ne serait que de 39, votre comité donna instruction à son président d'expliquer, lorsque le rapport serait pris en considération par votre honorable Chambre, que des mesures seraient prises pour fournir à chaque municipalité de chaque section de la province les informations en question; et votre comité en vint à cette conclusion, en sachant que l'honorable procu-reur-général du Bas-Canada était sur le point d'introduire un bill pour amender l'acte actuel des municipalités, calculé de manière à forcer l'adoption et le fonctionnement du système municpal dans les endroits du Bas-Canada, où les habitants ont manifesté la détermination d'empêcher la fonction des municipalités, en ont, par apathie, négligé de remplir les devoirs que l'acte des municipalités leur confère.

Votre comité est de plus d'opinion que le système anglais de fournir au premier prix les journaux des Chambres en les achetant des imprimeurs, tout en fonctionnant bien en Angleterre, ne saurait répondre au but que l'on désire atteindre dans ce pays. Votre comité ne saurait non plus recommander l'impression partielle des documents qui ont été ci-devant insérés dans les appendices: ce que les uns considérent comme d'aucune importance, est considéré par les autres comme d'une importance majeure; c'est pourquoi votre comité s'abstient de recommander aucun changement dans la marche ci-devant suivie à l'égard de l'impression des documents demandés par votre honorable Chambre.

En conclusion, votre comité prend la liberté de déclarer respectueusement qu'en faisant ce second rapport qu'il ne voit aucune raison suffisante pour amender ou modifier son premier rapport, mais qu'il Ordonné, Que le dit rapport soit renvoyé au comité de toute la Chambre sur le premier rapport du dit comité permanent.

Pénnons renvoyées & des comités.

Ordonné, Que la pétition de John Counter, écuyer, et autres, des comtés unis de Frontenac, Lennox et Addington; la pétition de Frederick C. Capreol, écuyer, de la cité de Toronto; la péti-tion de George S. Tiffany, écuyer, et autres; la pétition des président, directeurs et compagnie du havre de Port Burwell; et la pétition de l'honorable Christopher Widmer, M. D., et autres, de la cité de Toronto, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Impression de sétitions.

Ordonné, Que la pétition de l'honorable A. Dionne président, et autres, actionnaires de la société pour la colonisation de L'Islet et Kamouraska, et autres; et la pétition du conseil municipal du comté de Kamouraska, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Impressions.

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par M. le solliciteur-général Macdonald, et la question ayant été mise, que tous les documents présentés à cette Chambre, soit en réponse à des adresses ou autrement soient renvoyés au comité permanent des impressions, afin que le dit comité puisse rapporter, de temps à nutre si, dans son opinion, il est expédient que les dits documents soient imprimés dans les appendices aux journaux, et que les dits rapports contiennent une estimation du coût de l'impression de chaque document:

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été

demandés, ils ont été pris comme suit :--

Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Duchesnay, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Jobin, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, LaTerrière, Laurin, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, McFarland, Merritt, Mongenais, Morrison, Price, Richards, Ross, Scott, de Byrown, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Smith, de Wentworth, et Tuché.—(31.)

CONTRE

Messieurs Badgley, Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Christie, Dickson, Holmes, Johnson, Mac kenzie. Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, Sanborn, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, et Stevenson.—(20.)

Ainsi, elle a été résolu dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par l'honorable M. Price,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en comité pour considérer s'il est expédient de de changer les péages du havre de Montréal.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Seymour a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Seymour a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu lundi prochain.

Bill de la compagnie du havre et du quai de Port Hope,

Drotte da havie de Montreal.

> Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Cornwall, ait la permission d'introduire un bill pour augmenter le capital de la compagnie du havre et du quai de Port Hope.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que M. Christie ait la permission d'in- Bill relatif aux troduire un bill relatif aux patentes des terres, patentes des par lesquelles les terres incultes ou autres de la couronne, dans le Bas-Canada, sont concédées, et pour se dispenser de certaines formalités qui y ont rapport et qui occasionnent du retard et des dépenses.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

M. Cauchon a proposé, secondé par l'honorable M. Acte des débentures des Chabot, que cette Chambre se forme immédiatement incendiés de en comité pour considérer s'il est expédient d'amender Québec. l'acte 9 Vict., chap. 62, autorisant Sa Majesté à émettre des débentures jusqu'à un montant limité, pour

venir on aide à la cité de Québec,
L'honorable M. Hincks, Membre du Conseil Exécutif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son
Excellence le Gouverneur-Général, que Son Excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Fergusson a pris le fauteuil du comité; et après avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Fergusson a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu lundi prochain.

Ordonné, Que M. Lacoste ait la permission d'intro- Bill relatif aux duire un bill pour amender un certain acte passé notaires. dans la douzième année du règne de Sa Majesté, concernant les notaires.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. Boulton ait la per-Bill pour natumission d'introduire un bill pour naturaliser Mil-raliser M. ton Ragland, et pour le mettre en état d'hériter de certaines terres en cette province, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

L'honorable procureur-général Baldwin, l'un des Réponse à des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a fait rapport adresses. à cette Chambre, que ses diverses adresses des 26, 28 ct 30 de mai dernier, ct du 2, 3, 4 et 5 juin courant, (demandant que les documents divers y mentionnés soient mis devant cette Chambre) ont été présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général, et que Son Excellence lui avait donné ordre d'informer cette Chambre qu'elle donnerait des ordres en consé-

L'honorable procureur-géneral Baldwin, a aussi Exploration fait rapport à la Chambre, que ses adresses de lundi entre Québec dernier, que Son Excellence le Gouverneur-Général et le lac St. veuille bien ordonner qu'il soit fait une exploration, Jean. autant que cela sera jugé praticable, d'une certaine étendue de territoire entre Québec et le lac St. Jean, avait été présentée à Son Excellence, et que Son

Excellence lui avait donné ordre d'imformer cette de l'asile des orphelins, en rapport avec l'église d'An-Chambre, qu'elle prendra en considération le sujet de la dite exploration, et que si elle paraît praticable, elle donnera les ordres que demande la dite adresse.

M. Notman, du comité pour considérer s'il est expédient d'amender l'acte relatif aux émigrés, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lu comme suit :-

Actes des émi-Etés.

Résolu, Qu'il est expédient d'amender l'acte des émigrés, 12 Vic., chap. 6, de manière à laisser les maîtres des vaisseaux libres de donner la garantie requise en certains cas par la dixième section de cet acte, relativement aux passagers infirmes et indigents à bord des dits vaisseaux, ou de payer une somme d'argent qui sera fixée par l'agent des émigrés, au lieu de donner la dite garantie; la somme ainsi payée formera partie du fonds des émigrés.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois,

elle a été adoptée.

Bill pour amender l'acte des émigrés.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks ait la per-mission d'introduire un bill pour pourvoir à la commutation decertains cautionnements requisen vertu de l'acte des émigrés.

Il a, en consequence, présenté le dit bill à la Chambre, lequei a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Acte relatif à la navigation.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions proposées, pour baser une adresse à Sa Majesté, la priant de vouloir bien sanctionner l'introduction dans le Parlement Impérial d'une mesure aux fins d'étendre les principes reconnus dans le ci-devant acte de navigation aux productions naturelles du Canada. étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. McFarland a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil:

Et M. M'Farland a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de sièger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau vendredi, le vingtième du courant.

Bill relatif à la division territeriale dans le

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour effectuer certains changements dans les divisions territoriales du Haut-Canada, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mardi prochain.

Ordres remis.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de Sir Allan N. MacNab, secondé par M. Dickson,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Luna 9º die Junii:

Anno 14º Victoriæ Reginæ, 1851.

Pétitions présontGes.

ES pétitions suivantes ont été séparément pré-▲ sentées et mises sur la table.

maire et des conseillers de la cité de Québec; la pé-tition de dame Marie Antoinette Gaudry, de Québec; la passation d'un acte lui permettant de dispo-

gleterre.

Par M. Guillet,—la pétition de F. E. N. Borgden et autres, de la paroisse de Ste. Anne, comté de Champlain.

Par M. Richards,—la pétition du révérend N. F. English et autres : la pétition de G. W. Allen et autres, du village de Gananoque et ses environs; et la pétition de David Stevenson.

Par M. Taché,—la pétition de J. B. Lebel et autres, du township de Whitworth. comté de Rimouski; la pétition du révérend Cyprien Tanguay et autres, de la paroisse de St. Germain, comté de Rimouski; la pétition de P. Gauvreau, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Germain, comté de Rimouski; la pétition de Joseph Garon, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Germain, comté de Rimouski; et la pétition d'Isaac Roy, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Fabien et autres, pilotes du fleuve St. Laurent.

Par M. Cauchon,—deux pétitions du conseil municipal de la municipalité de Frascreille, comté de Ri-

Par l'honorable M. Badgley,—la pétition d'Ira Gould et autres, ses fils, de la cité de Montréal.

Par M. Jobin,-la pétition de dame E. Arnoldi et autres, dames charitables, les directrices et officières de l'asile des orphelins catholiques de Montréal.

Par M. Fortier,—la pétition de Gaspard Moras et autres, censitaires, de la paroisse de St. Pierre les Becquets: la pétition de Joseph A. Mailhot et autres, francs-tenanciers des paroisses de St. Pierre les Becquets et St. Jean les Chaillons, et la pétition de J. B. Legendre, écuyer, maire, et autres, consitaires et francs-tenanciers de la paroisse de St. Gentilly.

Par M. Laurin.—la pétition de Pierre Dorion, écuver, et autres, habitants des paroisses dans les environs de Québec.

Par M. Bell,—la pétition du révérend W. Bell, A. M., et autres, le ministre et les anciens de la première église presbytérienne à *Perth* : et la pétition de *James* Allan, autres, de la ville de Perth, convoqués en assemblée publique.

Par M. Notman, -la pétition de John Eakins et autres, officiers qui ont servi dans la milice durant la dernière guerre américaine.

Par M. Mackenzie,—la pétition de John McKenzie, du township de Bosanquet, comté de Lambton; la pétition de Robert Doane, du township de Crowland.

Par l'honorable M. Boulton,—la pétition de la municipalité du township de Pickering.

Par M. Smith, de Durmam,-la pétition du conseil de ville de Port-Hope.

Par M. Gugy,-la pétition de J. Duguay et autres, au nom d'une assemblée des habitants du comté d'Yamaska: et la pétition de John Henderson, de la paroisse Reauport.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions sui- Pétitions lats vantes ont été lucs :---

De George Patterson et autres, de Bytown et du comté de Carlelon: demandant la passation d'un acto pour incorporer l'hôpital-général protestant du comté de Carleton.

De la corporation du séminaire de St. Hyacinthe; demant une allocation pour la mettre en état de construire une bâtisse mieux adaptée au besoin de la communauté de St. Hyacinthe que celle actuellement occupée par le dit séminaire.

De madame Maria Wilkins, veuve de feu Richard A sentées et mises sur la table.

Par l'honorable M. Chabot; deux pétitions du dant que la demande contenue dans la pétition de la pétition de Lady Caldwell et autres, dames gérantes ser d'une certaine propriété, ne soit pas écoutée.

Du maire, échevins et citoyens de la cité de Hamilton; demandant certains amendements à l'acte des municipalités.

De Samuel W. Rychmun et autres; demandant un acte pour les incorporer sous le nom de "l'Assurance mutuelle et des fonds agricoles des fermiers du Canada-Ouest."

Du trés-révérend lord évêque de Toronto, au nom du clergé et des laïques du diocèse de Toronto, réunis en conférence à Toronto; demandant l'établissement d'écoles communes séparées pour l'usage des enfants des membres de l'église d'Angleterre.

Du très-révérend lord évêque de Toronto, au nom du clergé et des laïques du diocèse de Toronto, réunis en conférence à Toronto; demandant qu'il ne soit adopté aucune mesure qui pourrait déranger l'appropriation des terres des réserves du clergé.

De C. J. Mickle, président, et G. Pine, secrétaire de l'institut des fermiers et des artisans de Guelph; demandant une allocation en faveur de cette institution.

D'Alexander Douglas, écuyer, et autres, du comté de Welland; demandant un acte d'incorporation pour construire un pont suspendu sur la rivière Niagara, près de la traverse de Waterloo, vis-à-vis le village de Black Rock.

De Robert Headland et autres, du comté de Grenville; demandant la passation d'un acte pour prévenir et défendre la chasse du chevreuil avec des chiens, pendant certaines saisons.

De William Murray, de la cité de Montréal, entrepreneur; demandant une compensation pour la retenue de certaines sommes d'argent par le gouvernement lorsqu'elles étaient dues, et pour des pertes qu'il a éprouvées comme entrepreneur du canal Welland.

D'Alexander Campbell, de Thorah, comté de York; se plaignant de ce qu'un lot de terre situé dans le dit township et qu'il a acheté au gouvernement en 1827, et sur lequel il s'est établi et a fait des améliorations, a été subséquemment vendu à une autre personne par le gouvernement, et demandant justice.

D'Elias Snider et autres, membres des diverses municipalités dans le comté Waterloo, les comtés unis de Wentworth et Halton, et du comté d'Oxford; demandant la passation du bill proposé pour faire certains changements dans les divisions territoriales du Haut-Canada.

De John Kearness, écuyer, et autres, des comtés unis de Prescott et Russell; demandant la passation d'un acte pour favoriser la construction d'un chemin de fer principal du nord, par la ligne de la rivière des Outaouais, pour relier les cités de Montréal et Kingston.

De George B. Faribault, de la cité de Québec, écuyer, président de la société littéraire et historique de Québec; demandant l'allocation ordinaire en faveur de cette société.

De Robert Cotton, écuyer, de la ville de Port Crédit, comté de York; demandant à être investi de la propriété d'un certain terrein réservé pour un chemin qui passe à travers ses terres près de la dite ville, en par lui en payant la valeur.

D'Hyppolite Dubord, écuyer, de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles; exposant qu'il est appelant dans une cause pendante devant la cour d'appel du Bas-Canada, laquelle cause met en question certain droit seigneurial, et demandant que les juges, propriétaires de seigneuries, soient déclarés incompétents à sièger dans les causes où les droits seigneuriaux sont mis en question.

De Jean B. Morissette et autres, censitaires et tenanciers de la paroisse de Ste. Marie de la Beauce, comté de Dorchester; demandant qu'il soit passé un acte pour définir les droits seigneuriaux et commuer la tenure seigneuriale.

De l'honorable G. Moffatt et autres, de la cité de Montréal; demandant un acte pour les incorporer sous le nom de "Compagnie d'assurance mutuelle de Montréal."

De C. Trudel, écuyer, et autres, de la paroisse de Ste. Geneviève de Batiscan; demandant la passation d'un acte pour accorder une compensation aux jurés qui assistent à la cour.

De John Watkins et autres, intéressés dans la navigation du St. Laurent entre Montréal et Kingston; demandant l'établissement d'une Maison de Trinité à Kingston.

De Henry Smith, écuyer, ci-devant préset du pénitentiaire provincial du Canada; se plaignant de la manière dont a été dirigée l'enquête sur les accusations portées contre lui, par les commisaires nommés à cette sin, ainsi que de sa suspension dans la dite charge et de sa destitution sinale, et demandant justice.

De Thomas Costen, de la cité de Hamilton, ci-devant gardien du pénitentiaire provincial; se plaignant d'avoir été destitué de sa charge, et demandant justice.

De la compagnie de l'aqueduc de la cité de Kingston; demandant un amendement à son acte d'incorporation, pour lui permettre de faire usage de la force de sa machine à vapeur pour les fins qu'elle jugera à propos.

De la municipalité du township de Nicol; demandant que, si l'on juge nécessaire, comme on le propose, de diviser le dit township, cette division se renferme dans le plan primitif du village d'Elora.

De C. McGeorge et autres, du village d'Ayr; demandant que dans la division territoriale proposée des comtés, le township de Dumfries soit annexé au comté de Brant; ou que si le dit township est divisé, alors que le dit village soit annexé au dit comté.

De John Boyes et autres, de l'Ile Amherst; demandant que leur township ne soit pas séparé du comté d'Addington et annexé au comté de Frontenac, tel qu'on le propose.

De la chambre de commerce de Québec, et de messieurs, Allan Gilmour, et compagnie et autres, marchand de Québec, faisant le commerce de bois de construction; demandant que le bill pour amender l'acte qui règle l'inspection et le mesurage du bois de construction, ne devienne pas loi.

D'Israëel Rice, du township de Ham, district de St. François; exposant que, pendant plusieurs années dans le dit township, il a été le seul résidant sur le chemin de Gosford dans une distance de 30 milles, qu'il y a sauvé la vie de plusieurs personnes, et donné à loger et à manger à de pauvres voyageurs, et n'a jamais reçu aucune compensation, et demendant que la Chambre prenne le tout en sa favorable considération.

De John Evans et autres, propriétaires et maîtres de navires, faisant le commerce et se trouvant actuel-lement dans le port de Québec; demandant que les fonds actuellement entre les mains de la chambre de commerce pour le soutien d'un corps suffisant de police soient placé sous un autre contrôle, qu'un corps de police efficace soit établi pour empêcher la désertion des matelots et maintenir le bon ordre lors des engagements, ainsi que l'amendement de l'acte qui règle l'engagement des matelots.

D'E. E. Méthot et autres, de la paroisse de Lotbinière; demandant la passation d'un acte pour réduire les rentes seigneuriales, dans le Bas-Canada, aux taux primitif, et pour pourvoir à la commutation de la tenure seigneuriale à l'option des censitaires.

Du révérend T. B. Pelletier et autres, de la paroisse de Terrebonne, comté de Terrebonne; demandant une allocation en faveur du collège Masson, situé dans la dite paroisse.

62

De Michel Hamel et autres, inspecteurs et mesureurs de bois licenciés, du port et du district de Québec: demandant la passation d'un acte pour expliquer et définir le vrai sens de la 22e clause de l'acte pour régler l'inspection et le mesurage du bois de construction.

lupreseion de pétitions

Ordonné, Que la pétition de John Evans et autres, propriétaires et maîtres de vaisseaux fréquentant le port de Québec et qui s'y trouvent maintenant, et la pétition d'E. E. Methot et autres, de la paroisse de Lotbinière, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Second rapport du comité menents.

L'honorable M. Sherwood, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel a été lu comme

Votre comité a examiné les pétitions d'Angus D. Macdonell et autres ; de Philip Durnford et autres ; de George S. Wilkes et Caira Robbins, sa femme; du conseil municipal de Wentworth et Halton (vente de la place de la cour de justice dans Hamilton); de Peter Hunter Hamilton: du conseil municipal de Waterloo (arrérage de terre); de la compagnie d'assurance contre les accidents du feu et sur la vie de l'Amérique Britannique; et de John G. Bowes, écuyer, et autres,—et a trouvé que dans chaque l'avis exigé

a été dûment publié.

La pétition de D. Paterson et autres; demandant un acte pour autoriser la compagnie du chemin de ser de Toronto et du lac Huron à reprendre ses opérations en accordant la permission aux souscripteurs qui désirent se retirer, de le faire en par eux payant leurs parts des dettes de la compagnie. Votre comité voit parts des dettes de la compagnie. qu'aucun avis n'a été publié par les pétitionnaires; mais comme ils ne demandent actuellement aucuns nouveaux pouvoirs ou priviléges, et que votre honorable Chambre n'a pas exigé la publication de l'avis pour une semblable demancie faite pendant la dernière session, votre comité recommande respectueusement que l'on dispense aussi les pétitionnaires de la publication de l'avis.

Quant aux pétitions du très-révérend lord évêque de Montréal: de John Rolph, écuyer, et autres; du révérend Stephen Lett, L.L.D., et autres; de Thomas Hellivell et autres; de George S. Tiffany, écuyer, et autres; et de l'honorable Christopher Widmer, M. D., et autres, votre comité est respectueusement d'opinion que la publication de l'avis n'était nécessaire dans aucun de ces cas, car les pétitionnaires ne demandent aucuns droits ou priviléges exclusits, ni aucuns pouvoirs qui pourraient intervenir dans les droits d'autres

personnes.

Votre comité a examiné la pétition de la compagnie du grand chemin de fer occidentat, demandant un ncte pour refondre et amender les dispositions de sa charte, en existence depuis plusieurs années, et en vertu de laquelle les travaux sont actuellement en progrès. Le comité a trouvé que l'avis a été publié pen-dant tout le temps requis par la soixante-quatrième règle, dans un journal de Hamilton, pour le comté de Wentworth; mais comme le dit chemin de fer doit passer aussi à travers les comtés d'Oxford, Middlesex, Kent et Essex, dans lesquels aucun avis n'a été publié, et comme la pétition n'indique pas la nature des amendements demandés, ou s'ils seront ou non de nature à intervenir dans les droits d'autres personnes, votre comité ne peut faire aucune recommandation, mais il soumet la question à la considération de votre honorable Chambre.

Quant à la pétition du président, des directeurs et de la compagnie du havre de Port Burwell; demandant l'autorisation d'imposer des droits de péage sur le bois de construction exporté du dit havre, votre comité voit qu'aucun avis n'a été publié. Il paraît que dans la cédule des péages contenu dans l'acte d'incorporation de la dite compagnie, le bois de cons- || " ou fin quelconque."

truction a été omis, car il ne faisait alors aucun commerce dans cet article sur le Otter Creek; mais depuis ce temps, des personnes profitant de l'omission, sont dans l'habitude de couper des billots de seinge sur le Creek, de les faire passer dans le havre et de les exporter aux Etats-Unis sans payer de péages. Votre comité est d'opinion que l'amendement demandé par les pétitionnaires ne scraient, non seulement avantageux pour eux, mais encore pour le public en général, et serait de plus une mesure de protection accordée aux manufactureurs de bois dans cette partie du pays.

Ordonné, Que la pétition de George Patterson et Patitions renautres, de Bytown, et du comté de Carleton, et voyées a un la pétition de l'honorable G. Moffatt et autres, de comité. Montréal, soient renvoyées au comité permanent

des ordres permanents.

Ordonné, Que la pétition d' E. E. Méthot et autres, de la paroisse de Lotbinière, et aussi toutes les autres pétitions au sujet de la tenure seigneuriale, dans le Bas-Canada, et que cette Chambre a reques depuis le deux du courant jusqu'à aujourd'hui, inclusivement, et qui n'ont pas déjà été renvoyées à un comité, soient renvoyées au comité spécial sur la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada.

L'honorable M. Price, l'un des Conseillers Exécutifs Compagnie de de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une la Baie d'Had-adresse à Son Excellence le Couverneur-Général, la son. réponse suivante :-

Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 2 du courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre "Copies de tous les titres, baux ou concessions faits à la compagnie de la Baie d'Hudson, qui sont maintenant en vigueur, et de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et la dite compagnie, depuis mil huit cent quarante-huit."

Par ordre, J. Leslie, Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE, Toronto, 9 juin 1851.

> Bureau du Conseil Exécutif, Toronto, 6 juin 1851.

Monsieur,-En réponse à votre lettre en date du 5 courant, contenant un extrait d'une adresse de l'Assemblée Législative, demandant "Que copie soit "transmise à cette Chambre de tous les titres, baux " ou actes de concession faits en faveur de la compagnie de la Baie d'Hudson, et qui sont actuellement " en force, avec toute la correspondance échangée " entre le gouvernement et la dite compagnie depuis " 1848," l'ai l'honneur de vous informer que les seuls documents de la description demandée qui se trouvent dans ce bureau, sont ceux dont j'ai actuellement l'honneur de vous transmettre copie.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très-obéissant serviteur, WM. H. LEE.

L'honorable James Leslie, Secrétaire Provincial.

(Copic.)

Affaire des Postes du Roi.

Ce district a été loué par la couronne à la compagnie de la Baie d'Hudson en 1842, pour vingt-et-un ans, et dans le but d'assurer à la compagnie "le commerce exclusif avec les Sauvages, et la pêche excluve du phoque.

Et pour que les locataires puissent jouir sans obstacle ou empêchement de ces droits exclusifs, la couronne s'est engagée à ne faire aucune entrée sur ces terres, si ce n'est " pour la colonisation et la cul-" ture immédiates d'icelles, et pour aucun autre objet

Cependant, on a permis à de nouveaux exploitateurs | (Copie.) de bois de se répandre, en obtenant des permis, sur ce territoire pour y couper du bois de construction, sans qu'ils eussent l'intention de coloniser ou cultiver le sol. La compagnie se plaint de ce fait comme d'un grief; et il sera du devoir du commissaire qui doit prochainement visiter ce territoire de s'assurer de ce fait, ou en d'autres mots, de s'assurer si de semblables empiétements ont été faits sur le territoire exclusivement concédé à la compagnie. (Copie.)

Département des Terres de la Couronne, Montréal, 5 septembre 1849.

Les difficultés qui s'élèvent entre le gouvernement et la compagnie de la Baix d'Hudson, à l'égard des Postes du Roi, proviennent de l'interprétation légale que cette compagnie donne à certains articles de son bail, et semblent plutôt devoir être renvoyées aux officiers en loi de la couronne qu'à la commission d'en-

Son bail, signé à Québec le 27 juin 1842, par feu le Gouverneur-Général Sir Charles Bagot, pour vingtet-un ans, à compter du premier octobre suivant, lui a été accordé " pour faire le commerce exclusif avec "les Sauvages sur le dit territoire, et pour faire la " pêche exclusive du phoque; " mais il contient ce-pendant un proviso à l'effet " que rien de contenu dans " le dit bail ne sera censé s'étendre ni ne s'étendra " jusqu'au point d'empêcher Sa Majesté, de temps à " autre et en tout temps pendant la durée du dit bail, " de concéder ou transporter aucune partie du dit " territoire, selon que Sa Majesté le jugera expédient, " et suivant que les besoins de sa province et de ses " sujets bien-aimés pourront l'exiger, et afin de les " coloniser et cultiver immédiatement, et pour aucun " autre objet ou fin quelconque."

D'après cette convention, la compagnie de la Baie d'Hudson prétend que le gouvernement n'a aucun droit quelconque d'octroyer des permis pour couper du bois de construction dans les forêts du territoire en question, et que chacun de ces permis est une infraction de ses priviléges et une violation de ses droits; et si le gouvernement doit être restreint à la lettre du bail, la compagnie de la Baie d'Hudson pourrait probablement maintenir la position qu'elle a prise.

La compagnie se plaint de ce que les commerçants de bois, ainsi que les défricheurs, font un commerce très étendu avec les Sauvages, au grand détriment de la compagnic et de la moralité des Sauvages. Quand aux défricheurs, s'ils empiètent sur les priviléges de la compagnie, elle a, on le suppose, un recours contre eux devant les cours de loi; la colonisation des terres étant autorisée, le gouvernement n'est pas responsable des actes des défricheurs, mais il peut en être autrement pour les commerçants de bois, si le gouvernement en leur accordant des licences, a outrepassé ses

Si les plaintes de la compagnie paraissent fondées, on pourrait lui proposer de résilier son bail, soit partiellement ou en totalité; mais si aucun arrangement satisfaisant ne peut être effectué, et que les aviseurs légaux de la couronne soient d'avis que des licences pour couper du bois de construction peuvent être octroyées d'après les termes du bail, la seul alternative qui reste est de poursuivre la compagnie pour les rentes qu'elle doit, et qu'elle refuse dit-on de payer, et de laisser ainsi la décision de l'affaire aux cours de

Le mémoire qui suit est le seul document concernant cette affaire qui soit parvenu à ce bureau. (Signé,) T. BOUTHILLIER,

Bureau du Conseil, 20 septembre 1849. Le comité recommande que le rapport ci-inclus, avec le document qui l'accompagne, soit envoyé à l'honorable procureur-général du Bas-Canada pour qu'il donne son opinion à cet égard.
(Signé,) J. Joseph, G. C. E.

Maison de la Baie d'Hudson, Lachine, 29 octobre 1849,

Monsieur,—Eu égard au différentes entrevues que j'ai eues avec vous, aux communications verbales et par écrit que j'ai eues avec M. Derbishire, et au résultat des conversations que j'ai eues avec vous et M. Bouthillier, au sujet du bail de la compagnie de la Baie d'Hudson des Postes du Roi, relativement auquel nous avons présenté des mémoires et des pétitions au Gouvernement depuis 1843, je vous serais bien obligé si vous aviez la bonté de me dire dans quel état se trouve la question, en autant que le Gou-

ernement y est concerné.

M. Derbishire m'a donné à entendre, verbalement, qu'avant de prendre en considération les réclamations faites par la compagnie pour les pertes que, suivant son bail, le Gouvernement lui a occasionnées, le Conseil Exécutil veut détenir la décision du banc judiciaire sur l'interprétation de la question suivante, relativement aux lettres patentes, savoir: si le droit d'octroyer des licences pour couper du bois de construction sur le territoire en question avait ou n'avait pas été réservé par la couronne; et qu'afin d'en venir promptement à une conclusion, des procédures d'une nature amicale seraient adoptées pour porter cette question devant la cour et obtenir sa décision.

Le changement du siège du Gouvernement qui doit se faire bientôt, la lenteur des communications par la voie de la poste pendant l'hiver, et la nécessité qui m'est imposée de rencontrer les vues du Gouvernement tout en servant les intérêts de la compagnie, scront j'espère auprès de vous une excuse suffisante

du trouble que je vous donne aujourd'hui.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très obéissant serviteur,

> (Signé,) G. SIMPSON,

A l'honorable James H. Price, Commissaire des terres de la couronne, Montréal.

> Département des terres de la couronne, Toronto, 22 janvier 1850.

Sir George Simpson demande à être informé des intentions du Gouvernement, relativement aux mêmoires qu'il a présentés sur le bail des Postes du Roi de la compagnie de la Baie d'Hudson.

Le Gouvernement sait, je présume, que Sir George se plaint, dans ses diverses pétitions, que l'octroi de licences pour couper du bois de construction sur le territoire loué à la compagnie, et pour lequel elle paie un prix très élevé, est une violation de ses priviléges, et lui cause annuellement des dommages pour les-quels elle demande compensation. Il paraît désirer, si le Gouvernement ne croit pas devoir accorder à la compagnie le droit qu'elle réclame, que la question soit immédiatement et amicablement portée devant

les cours en loi et laissée à leur décision.

Dans le bail, il se trouve, je suis porté à croire, des expressions qui rendent le succès de la couronne très incertain dans une poursuite judiciaire; mais sans prétendre se prononcer sur le mérite légal de la question, on pourrait probablement alléguer des considérations générales qui pouraient induire le Gouvernement à proposer quelques arrangements à la compagnie. D'après l'impression qui semble exister que le Gouvernement n'a pas outrepassé ses pouvoirs en accordant des licences aux marchands de bois qui, dans toutes les directions, ont envahi les forêts du Saguenay, il est hors de question d'indemniser la compagnie ou de lui rembourser aucune partie des rentes qu'elle doit payer; mais les priviléges de la compagnie, tels qu'ils existent actuellement, sont vus d'un œil jaloux par les défricheurs, et doivent être une source constante d'altercations et de collisions entre ces derniers et les employés de la compagnie. Avec le commerce des loup-marin sur les rives du St. Laurent. Les établis- [jeté entre Halifax, Québec ou Montréal. sements s'étendent très vite dans cette direction, et les défricheurs comptent sur cette pêche, non seulement comme une source de nourriture, mais encore comme la source d'un commerce très lucratif; et s'ils j en sont empêchés par la compagnie, ils demanderont naturellement justice au Gouvernement.

Une partie considérable des Postes du Roi, située entre les rivières Betsiamés et Aux Outardes, est aussi

demandée pour l'usage des Sauvages.

Sous de semblables circonstances, il semblerait désirable que le bail, s'il n'est pas anéanti, devrait être modifié de manière à faire disparaître tous les priviléges exclusifs qu'il donne, et qui semblent maintenant être incompatibles avec le bien-être des habitants de cette section du pays, même si l'on ne demande au-

cune rente pour l'ancienne.

D'après ce que j'ai pu apprendre de Sir George, en conversation, je crois qu'ils consentiraient à abandonner tous les droits qui penvent faire obstacle aux travaux des défricheurs, si on permettait à la compagnie de garder les Postes du Roi, moyennant une rente nominale de £30 ou £50 par année, à compter du jour où la rente actuelle ne sera plus exigible. Sil'on croit devoir faire de semblables arrangements avec la compagnie, la couronne ferait bien de se réserver le droit de prendre aucune détermination qu'elle rendra, sur le bail, après dix-huit mois d'avis. Dans tous les cas, toutes les bâtisses et les améliorations faites par la compagnie devraient être remises à la couronne sans indemnité d'aucune sorte.

T. BOUTHHLIER. (Signé,)

Licences pour la coupe des bois.

L'honorable M. Price a aussi présenté,—Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 18 avril 1849, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre: "Un état de tous les per-" mis accordés et demandés, pour couper du bois de " construction sur les terres incultes de la couronne sur la rivière des Outaouais et ses tributaires, à " l'ouest de Grenville, pendant les années 1847, 1848 et 1849, les noms des parties par ordre alphabétique, " et les noms de celles qui ont demandé les dits per-" mis, auxquelles les dits permis ont été accordés pendant les années susdites; la localité de chacun des dits permis, et l'étendue de chacun d'iceux en milles carrés, la description et qualité de bois qui a " été coupé ou qui doit être coupé sur chacun d'eux " respectivement, et si c'est pour du bois carré ou " des billots de sciage; et aussi, le montant des deniers déposés sur chacun des dits permis, lors de " l'octroi, et la quantité de bois de construction men-" tionnée dans les rapports annuels des personnes qui ont acheté les dits permis, comme ayant été coupé " sur chacun d'eux respectivement; aussi, copie des " instructions données au collecteur des droits sur les bois à Bytown, et autres agents des terres de la " couronne sur la rivière des Outaouais, relativement à l'octroi des dits permis pour couper des bois, et " copie des instructions à suivre à l'avenir pour l'oc-" troi des dits permis."

Appendice
(M.)

Pour la dite réponse, voir Appendice (M.)

Message de Son Excellence.

L'honorable procureur-général Baldwin, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et il est comme suit :-

ELGIN ET KINCARDINE.

Chemin de fer d'Halifax et Québoc ou Montifal.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'informa-tion de l'Assemblée Législative, copie d'une dépêche et de ses incluses, du secrétaire d'état de Sa Majesté taxe postale, et de toutes autres sources pour l'année

sauvages, elle réclame encore la pêche exclusive du || pour les colonies, relativement au chemin de fer pro-

Hôtel du Gouvernement, Toronto, 6 juin 1851.

Pour les documents qui accompagnent le dit mes- Appendice sage, voir Appendice (N.)

Ordonné, Que le message qui précède, et les documents qui l'accompagnent, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre; et renvoyés au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Message da Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :-M. l'Orateur

Le Conseil Législatif acquiesce à la conférence de- Présentation mandée au sujet d'un message envoyé par leurs hon-d'adress neurs à l'Assemblée Législative, mercredi, le quatre jointes. courant, relativement à l'adresse des deux Chambres, au sujet de l'abrogation des droits sur les bois étrangers importés dans la Grande-Bretagne, et informe cette Chambre que les directeurs de la part du Conseil Législatif, seront les honorables messieurs De Blaquière et Gordon, qui rencontreront le nombre de directeurs requis par l'usage parlementaire, ce jour, à quatre heures et demie de l'après-midi, dans la chambre du comité du Conseil Législatif.

Et ensuite il s'est retiré.

Résolu, Qu'il soit nommé quatre directeurs, pour Présentation rencontrer les directeurs nommés par l'honorable d'adresses con Conseil Législatif, aux temps et lieu fixés pour jointes. tenir la conférence demandée, sur le message de leurs honneurs, envoyé à cette Chambre le cinq de juin courant, relativement à l'adresse des deux Chambres, au sujet de l'abrogation des droits sur les bois étrangers importés dans la Grande-Bretagne.

Ordonné, Que l'honorable M. Boulton, l'honorable procurcur-général Baldwin, l'honorable M. Sherwood et Sir Allan N. MacNab, soient nommés directeurs de la part de cette Chambre.

Alors, les directeurs se sont rendus à la conférence; et, étant de retour,

L'honorable M. Boulton a fait rapport, que les directeurs s'étaient rendus à la conférence, et avaient remis à leurs honneurs les raisons demandant telle conférence.

Ordonné, Que la réponse au sujet de permis pour Licences por couper du bois sur les terres incultes de la cou- la coupe des ronne, sur l'Outaouais et ses tributaires, à l'ouest bois de Grenville, mis devant la Chambre ce jour, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette

Sur motion de M. Morrison, secondé par M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes,

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législa- Bill pourintif, intitulé: "Acte pour investir certaines per-"sonnes de la propriété d'une réserve pour un la propriété "chemin dans le township de York," soit lu une d'une réserve pour un la propriété seconde fois marginalisment la la contraint de la seconde fois mercredi prochain.

township de

M. Mackenzie a proprosé, secondé par M. Smith, Département de Durham, et la question ayant été proposée, Qu'il des postes. soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre, à une époque de la session la plus rapprochée possible, un rapport sous forme de tableau contenant le nom de chaque burenu de poste du Canada; le comté et le township ou paroisse où il est situé; le nom du maître de poste; le

se terminant le 5 avril dernier, avec la dépense, un rapport indiquant les contrats faits pour le transport de la malle pendant l'année dernière, leur durée, les taux de compensation accordés, le mode ou les modes de transport dans chaque cas, avec les soumissions faites par les soumissionnaires refusés; en indiquant si, et dans ce cas combien de temps chaque contrat a été annoncé dans les journaux de la section du pays à traverser; également, les mêmes renseignements sur les contrats pour le transport des malles depuis que le département est tombé sous le contrôle provincial avec une copie des réglements suivant lesquels les contrats de la malle sont proposés; un tableau indiquant les balances de revenu entre les mains de tous les comptables publics du département, avec les noms de tous les maîtres de poste qui reçoiveut une compensation de plus de £25 chaque année, avec indication des services de toutes sortes rendus par eux au département, et les montants reçus par chaque maître de poste, et les montants payés à chacun d'eux pour des commis dans tous les cas où ils sont accordés; un rapport des dépenses accessoires du département pendant l'année expirée le 5 ultimo; aussi, les dépenses des agents qui font des déboursés; et les noms des bureaux où des boîtes sont tenues ou placées; le taux chargé pour chaque boîte par année et le revenu produit par ces boîtes à ces bureaux; un tableau des noms de tous les commis et autres fonctionnaires actuellement employés dans le département du maître général des postes, avec indication de leurs résidences, la nature de leur fonction respective, et les montants des compensations à eux payées; un rapport de la valeur ou du montant moyen actuel ou probable des impressions exigées annuellement par le département et ses bureaux, indiquant en quoi ces impressions consistent principalement, si elles sont exécutées par contrat, et par qui, et à quel taux; également, les noms des contracteurs actuels ou autres personnes employées, une copie des règles ou instructions pour la gouverne des personnes agissant sous les ordres du département, y compris une copie de la convention avec les Etats-Unis pour la réciprocité postale, et des arrangements faits pour régler les balances financières avec l'Angleterre et les colonies inférieures; un rapport indiquant les noms des diverses routes postales, et le mode suivant lequel l'exactitude des rapports faits par les députés maîtres de poste de leur recette des deniers de poste, est constatée et les erreurs corrigées; également, quelles règles restent en vigueur relativement aux heures auxquelles les bureaux de Toronto, Montréal, Québec, Hamilton, et autres grandes villes, doivent être tenus ouverts pour la commodité du public, en autant qu'il est au pouvoir du département du bureau des postes de donner les dites informations.

L'honorable M. Hincks a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Price, que tous les mots après "Chambre," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, aux fins d'ajouter les mots, 10. Un tableau contenant le nom de chaque bureau " de poste en Canada, le comté et le township ou la seigneurie dans laquelle il est situé, et le nom du maître de poste et le chiffre de son salaire; 20. Des informations relatives aux contrats pour le transport des malles en force lorsque le département a été placé sous le contrôle du Gouvernement Provincial, ou qui ont été passés depuis, avec une copie des règles sous lesquelles les contrats pour le transport des malles sont offerts; 30. Un tableau des noms des commis et autres fonctionnaires maintenant employés dans le département du maître de poste général, indiquant le lieu de leur résidence, la nature de leurs devoirs respectifs, et le taux de " compensation qu'ils reçoivent actuellement; 40. "Copie des instructions pour la gouverne des personnes agissant sous le contrôle du département (les " maîtres de poste); 50. Copie de l'arrangement avec

les Etats-Unis pour la réciprocité des frais de port; 60. Copie des instructions qui sont actuellement en force quant aux heures pendant lesquelles les bureaux de Toronto, Montréal, Québec, Hamilton et autres villes incorporées, doivent rester ouverts pour la comodité du public; et 70. Le revenu brut du bureau des postes en Canada, pour la dernière année fiscale, ensemble avec les dépenses classées sous les divers chefs sous lesquels les comptes sont tenus," en leur place.

Et des débats s'étant élevés sur le sujet; L'honorable M. Boullon a proposé, secondé par l'honorable M. Sherwood, et la question ayant été mise, que les débats soient ajournés à mercredi pro-

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:-

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto. Christie, Dickson, Hopkins, Lyon, Mackenzie, Malloch, McConnell, McLean, Merritt, Sanborn, Seymour, et Sherwood, de Toronto.—(15.)

Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, le soliiciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hincks. Holmes, Jobin, Johnson, le Gugy, Guillet, Hincks. Holmes, Jobin, Johnson, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier. le solliciteur-général Macdonald, Sir Allan N. MacNab, Meyers, Mongenais, Morri-son, Notman, Polette, Price, Prince, Richards, Ro-binson, Ross, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Smith, de Durham, et Taché.—(43.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée ayant été

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre: -10. Un tableau contenant le nom de chaque bureau de poste en Canada, le comté et le township ou la seigneurie dans laquelle il est situé, et le nom du maître de poste et le chissre de son salaire; 20. Des informations relatives aux contrats pour le transport des malles en force lorsque le département a été placé sous le contrôle du Gouvernement Provincial, ou qui ont été passés depuis, avec une copie des règles sous lesquelles les contrats pour le transport des malles sont offerts; 30. Un tableau des noms des commis et autres fonctionnaires maintenant employés dans le département du maître de poste général, indiquant le lieu de leur résidence, la nature de leurs devoirs respectifs, et le taux de compensation qu'ils reçoivent actuellement; 40. Copie des instructions pour la gouverne des personnes agissant sous le contrôle du département (les maîtres de poste); 50. Copie de l'arrangement avec les Etats-Unis pour la réciprocité des frais de port; 60. Copie des instructions qui sont actuellement en force quant aux heures pendant lesquelles les bureaux de Toronto, Montréal, Québec, Hamilton, et autres villes incorporées, doivent rester ouverts pour la commodité du public; et 70. Le revenu brut du bureau des postes en Canada, pour la dernière année fiscale, ensemble avec les dépenses classées sous les divers chefs sous lesquels les comptes sont tenus.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province. Bul relatif aux lionoraires des régistrateurs. ďС

Ordonné, Que M. Smith, de Durham, ait la permission d'introduire un bill pour réduire et régler les honoraires des régistrateurs dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Sur Motion de M. Smith, de Durham, secondé par M. Richard,

Prêts aux incendiés de Quebec.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse a Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un tableau en continuation de celui envoyé le 16 juillet, 1850, indiquant le montant de la somme des arrérages et les noms des personnes qui doivent ces arrérages, tant pour le principal que pour les intérêts, sur le prêt fait aux habitants de Québec, en vertu du statut provincial 9 Vic., chap. 62, ainsi que le nombre et les noms des personnes (s'il y en a) qui on obtenu des prêts sans donner de garantie, ainsi que les dates et les montants et la nature des garanties qui ont été donnés,-et le nombre et les noms des personnes (s'il y en a) qui ont fait banqueroute ou qui sont devenus insolvables.-et le montant de la perte encourue en conséquence et par toute autre cause; et aussi, entre les mains de qui se trouvent les garanties qui ont été données; et combien du principal et de l'intérêt a été reçu par le gouvernement, et placé au crédit du fonds consolidé du revenu, et le total des frais régie de ce fonds jusqu'a ce jour.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Dill relatif a l'incorporation du collége de la Trenito.

Ordonné, Que Sir Allan N. MacNab ait la permission d'introduire un bill pour incorporer le collége de la Trinité.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Bill de la compagnie du ha-vre de l'ort Eurwell.

Ordonné, Que M. Notman ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre de Port Burwell.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Bill relatif aux biens-fonds, de Caira Robbins.

Ordonné, Que M. Notman ait la permission d'introduire un bill pour permettre à Caira Robbins Wilkes, épouse de George Samuel Wilkes, écuyer, de Brantford, de transporter en son propre nom certains biens fonds qui lui ont été légués par feu son père.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Sur motion de M. Scott, du Lac des Deux-Mon-

tagnes, secondé par M. Boutillier,

Maisons d'6cole, (B.C.)

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir faire mettre devant cette Chambre, par l'officier qu'il appartient, un tableau indiquant tous les deniers avancés par le surintendant de l'éducation du Bas-Canada, pour construire et réparer les maisons d'école dans les différentes municipalités, avec les comptes indiquant comment les dits deniers ont été dépenbâties.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette pro-

Sur motion de M. Scott, du Lac des Deux-Mon-

tagnes, secondé par M. Boutillier,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Departement Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Montréal. Son Excellence de vouloir faire mettre devant cette Chambre, par l'officier qu'il appartient, un tableau indiquant les noms des personnes qui ont été ou qui sont maintenant employées dans le département des douanes dans la cité de Montréal, avec la date de leur nomination, pour les années 1848, 1849 et 1850, jusqu'à cette date de l'année 1851, indiquant le montant du salaire attaché à chaque emploi pour le temps mentionne plus haut.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

M. Johnson a proposé, secondé par M. Bell, et la Chemins de le et lignes téléquestion ayant été mise, Que M. Scott, de Bytown, et graphiques. M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, soient ajoutés au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques: la Chambre s'est divisée; et les noms nyant été demandés, ils ont été pris comme suit :-POUR.

Messieurs le procureur-général Baldwin, Bell, Boulton, de Toronto, Burritt, Cartier, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Holmes, Hopkins, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, Lyon, Mackenzie, Malloch, McConnell, McFarland, Merritt, Meyers, Notman, Polette, Price, Sanborn, Scott, de Byrown, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Seymour, Smith, de DURHAM, Smith, de FRONTENAC, Stevenson, Taché et Wilson.—(31.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Budgley, Cameron, de Conn-WALL, Cauchon, Cayley, Chabot, Christie, Dickson, Dumas, Fournier, Gugy, Hincks, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, McLean, Mongenais, Morrison, Ross, Sherwood, de Brock-ville, et Sherwood, de Toronto.—(24.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que la pétition d'Alexander Douglas, Petitions renécuyer, et autres, du comté de Welland; la pétition de F. Boucher, écuyer, et autres, de la comités. seigneurie de Maskinongé, comté de St. Maurice: la pétition d'Edward Taylor Dartnell, écuyer, de la cité de Toronto ; la pétition d'Allan McCarthy, de la ville de Barrie; et la pétition de W. S. Burnham et autres, fils de la tempérance, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Ordonné, Que l'honorable M. Badgley ait la permission d'introduire un bill pour amender et resondre les lois criminelles de cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Cham. criminelles. bre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. Badgley ait la permission d'introduire un bill pour établir un code Bill pour cude procédure criminelle en cette province.
Il a, en conséquence, presenté le dit bill à la Chamcriminelle.

sés, et au nom de qui sont passés les titres des bre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et terreins sur lesquels les maisons d'école sont dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

des douanes,

Bill pour amender et re-fondre les lois

Bill relatif & la pratique de la médecine et de la chirurgie, (H.C.)

Examinateurs

de la profession médicale, To-

Bill relatif au grand chemin

Bill ralatif a

l'école de me-

decine, Toron-

Congé d'absen-

Péage du ha-

rre de Mont-

de fer de

j'enge≉t.

ronto.

Ordonné, Que M. Richards ait la permission d'in | troduire un bill pour amender la loi du Haut-Canada, concernant la pratique de la médecine et de la chirurgie.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi

Sur motion de l'honorable procureur-général Baldwin, secondé par l'honorable M. Hincks

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien ordonner que dans le tableau des noms des messieurs de la profession médicale, qui ont composé les divers bureaux d'examinateurs du bureau de médecine, durant ses séances depuis la dernière session du Parlement, que Son Excellence a bien voulu faire mettre devant cette Chambre, conformément à son adresse de lundi dernier, le nombre de personnes examinées et admises durant la période y mentionnée, soit aussi mentionné avec le lieu où les personnes qui ont ainsi été

examinées et admises, ont reçu leur éducation. Ordonnée, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que Sir Allan N. MacNab ait la permission d'introduire un bill pour resondre en une seule loi les dispositions des divers actes relatifs au grand chemin de ser de l'Ouest, qui sont actuellement en force.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. Boulton ait la permission d'introduire un bill pour incorporer l'école de médecine de Toronto.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le dix-huit courant.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. Flint, durant dix jours, pour cause de maladie dans sa famille.

M. Seumour, du comité pour considérer s'il est expédient de changer les péages du havre de Montréal, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit :-

Résolu, Qu'il est expédient de révoquer cette partie de l'acte 13 et 14 Vict., chap. 97, concernant les taux de quaiage du bois de chauffage, de l'écorce ou des bateaux à bois, et de pourvoir qu'au lieu de la taxe actuelle d'un denier et demi par corde sur le bois de chaussage et l'écorce, et d'y substituer la taxe de trois deniers courant par corde, et que le taux de quaiage de six deniers pour chaque bateau à bois soit biffé de la cédule B. et que ces bateaux soient à l'avenir placés sur le même pied que les autres bateaux.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks ait la permission d'introduire un bill pour modifier et amender l'acte 13 et 14 Vic., chap. 97, pour l'amélioration et l'agrandissement du havre de Montréal.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

débentures des expédient d'amender l'acte 9 Vic., chap. 62, autorisant de B. La Salle et autres, de la ville des Trois-Rivières;

Sa Majesté à émettre des débentures jusqu'à un mon-incendiés tant limité, et pour venir en aide à la cité de Québec, Québec. a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit :-

Résolu, Qu'il est expédient d'amender l'acte 9 Vic., chap. 62, permettant à Sa Majesté d'ordonner l'émission de débentures à un montant limité, et pour venir en aide à la cité de Québec.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois,

elle a été adoptée.

Ordonné, Que l'honorable M. Chabot ait la per- Bill reltiaf à mission d'introduire un bill pour amender l'acte l'emission de 9 Vic. chap. 62, qui autorise Sa Majesté à faire débentures aux une émission de débentures à un montant limité, québec. et pour venir en aide à la cité de Québec.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill pour revepour venir en aide aux marchands, commerçants et direnaide aux autres, étant lu;

L'honorable M. Cameron, de Cornwall, a proposé, secondé par M. Sherwood, de Brockville, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

M. Cauchon a proposé en amendement à la question, secondé par M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, que le mot " maintenant," soit retranché, et les mots " de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs le procureur-général Baldwin, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Duchesnay, Dumas, Fournier, Guillet, Holmes, Hopkins, Jobin, le procureur-général La Fontaine, Laurin, Lemieux, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Malloch. McConnell, Polette, Ross, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Smith, de FRON-TENAC, Stevenson, Taché et Wilson.—(29.)

CONTRE. Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cameron, de Cornwall, Cayley, Christic, Johnson, Macdonald, de Kingston, McLean, Meyers, Prince, Richards, Robinson, Sherwood, de Brockville, et Smith, de Durham,—(16.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'assirmative. La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise,

Ordonné, Que le bill soit lu une se conde fois de ce jour en six mois.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas Ordres remis été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. Richards, secondé par l'honorable M. Price,

La Chambre s'est ajournée.

Martis, 10° die Junii;

Anno 14º Victoriæ Reginæ 1851.

ES pétitions suivantes ont été séparément pré- retitions pré-🔟 sentées et mises sur la table :-

l'ar M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes,-la pétition de P. Filiatrault et autres, de la paroisse de Ste. Thérèse.

Par M. Polette,—la pétition du révérend E. Chabot et autres, des paroisses de Bécancour, Ste. Gertrude et autres lieux, dans le district des Trois-Rivières; la pétition d'U. Béliveau, écuyer, et autres, des town-M. Fergusson, du comité pour considérer s'il est ships d'Arthabaska, Chester et Warwick; la pétition

Bill relatif a l'amélioration et l'agrandisse. ment du havre

de Montréal.

Acte des

la pétition de F. Royer et autres, de la ville dest Trois-Rivières; la pétition du barreau du Bas-Ca-cutifs de Sa Majesté, a présenté en conformité d'une nada, section du district des Trois-Rivières; la péti-adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la tion du révérend S. S. Wood, A. M., et autres, au réponse suivante : nom de l'académie des Trois-Rivières; la pétition de James Fearnes et autres, de la ville des Trois-Rivières, et la pétition de J. E. Dumoulin et V. Guildu courant, priant Son Excellence de vouloir bien let, écuyers, président et secrétaire, au nom de la chambre des notaires des Trois-Rivières.

Par M. Lemieux,-la pétition du révérend F. Boissonnault et autres, de la paroisse de St. Jean Port Joli,

comté de L'Islet.

Par M. Fournier,—la pétition du conseil munici-pal de la municipalité numéro un, du comté de Rimouski.

Par M. Taché,—la pétition du révérend G. Nadeau et autres, de la paroisse de Ste. Luce, comté de Rimouski; et la pétition d'O. Grégoire, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Nicolas, comté de Rimouski.

Par M. Johnson,-la pétition du conseil municipal Bureau du secrétaire, des comtés unis de Prescott et Russell.

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exé- Dépôts publics

faire mettre devant la Chembre, un état indiquant le montant des deniers portés au crédit du Gouvernement en Canada, ou du receveur-général d'icelle, agissant en son nom dans les diverses institutions de banques et autres, recevant en dépôt les deniers publics dans et hors du Canada, y compris les agents ou courtiers qui transigent les affaires de la province en Europe: et s'il est dû au Gouvernement aucun intéret sur les deniers publics mis en dépôt, et s'il en est ainsi, en quel cas et à quel taux et condition.

Par ordre,

J. Leslie, Secrétaire.

Toronto, 10 juin 1851.

Etat indiquant le montant des deniers portés au crédit du gouvernement en Canada, ou du receveur-général agissant en son nom dans les diverses institutions de banques et autres, recevant en dépôt les deniers publics dans et hors du Canada, y compris les agents et courtiers qui transigent les affaires de la province; et indiquant aussi sur quelle portion de ces deniers l'intérêt est payable, et à quel

Noms des diverses intitutions de banques et autres.	En Angleter- re, ne por- tant pas in- terèt-	En Canada. ne portant pas întérêt	I PERMINANT	Total.
Avec la maison Glyn, Mills et Cie., Londres	6567 14 6		£ s. d.	£ s. d.
Dépôts dans la banque de Québec		1011 18 11 9944 10 4 3657, 2 0 1392 9 0		
Dépôts dans la banque de Montréal			19666 13 4 39083 6 8 85166 13 4 123333 6 8 267250 0 0	
La somme qui suit porte intérêt à 4 pour cent, savoir : Dépôt dans la banque d'épargne de la cité et district de Montréal			278250 0 0	

BUREAU DU RECEVEUR-GÉNÉRAL, Toronto, 5 juin 1851. E.E.

E. P. TACHÉ, Receveur-Général.

Rectoreries.

L'honorable M. Price, l'un des Conseillers Exé-retirés, et de l'époque ou et de l'autorité en vertu de cutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une laquelle les successeurs de cescurés ont été nommée adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général. -Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 30 ultimo, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, une liste de toutes les cures établies dans le cours des seizo-dernières années, et datée le 25 juillet 1850, demandant copies de toute la correspondance échangée entre le Gouvernement copies des autorisations respectives exigées par la 31e correspondance échangée entre le Gouvernement Geo. III. chap. 31, sec. 38, en vertu desquelles elles Exécutif et la maison de la Trinité à Québec, ou le peuvent avoir été établies; aussi, une liste des curés (R ctors,) qui ont été jusqu'ici introduits dans les curés (Rectories,) et une liste de tous les dits curés Basse-Ville de Québec. qui sont décédés ou ont été transférés ou se sont

avec les noms d'iceux.

Pour la dite réponse, voir appandice (O.)

Aussi,-Réponse à une adresse de l'Assemblée

Pour la dite réponse, voir appendice, (P.)

Appendice(0)

Marché de la Québec.

Appendice (F.)

Et aussi, Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 2 courant, demandant qu'il plaise à Son Excellence de faire mettre devant la Chambre copie de toute la correspondance entre le gouvernement et Alexander Morrison, ou toute autre personne au nom de ce dernier, depuis la dernière session, ayant quelque rapport avec sa demande d'une compensation pour la perte qu'il a éprouvée par suite de deux lettres patentes émanées pour le même lot, dans le township de Niagara; et aussi, tous autres documents venus en la possession du Gouvernement depuis la même période, ayant rapport en aucune manière au même cas.

Appendice (Q)

Pour la dite réponse, voir appendice (Q.)

Pétitions télé-

Ordonné, Que la pétition de James Cotton, de la cité de Toronto, écuyer, et la pétition de Robert Cotton, écuyer, de la ville de Port Crédit, comté d'York, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Bill relatif aux salaires des officiers publics.

Ordonné, Que M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, ait la permission d'introduire un bill pour permettre aux créanciers judiciaires des officiers publics de saisir une partie des salaires et émoluments de ces officiers, en certains cas.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill pour umender l'ordonnance relative a l'enregistrement des titres , (B. C.) Ordonné, Que M. Lacoste ait la permission d'introduire un bill pour amender l'ordonnance des bureaux d'enregistrement du Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Tenure Seigneuriale.

Ordonné, Que l'honorable M. Chabot soit ajouté au comité spécial sur la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada, à la place de M. Davignon, maintenant absent.

Message du Conseil.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie: M. l'Orateur

Bill relatif aux lois concernant l'intérêt de l'argent.

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé: "Acte pour amender et simplifier les lois relatives à l'intérêt " sur l'argent," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Ibll relatif aux lois concernant l'intérét de l'argent.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender et simplifier les lois relatives à "l'intérêt sur l'argent," a été lu la première fois. Sur motion de M. Richards, secondé par M. Holmes.

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

Bill relatif an chemin de fer du!ne Huron et Terento.

Ordonné, Que l'honorable M. Sherwood ait la permission d'introduire un bill pour remettre en vigueur et continuer l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Toronto et du lac Huron.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Bill relatif a l'assurance de l'Amérique Britannique.

Ordonné, Que l'honorable M. Sherwood ait la permission d'introduire un bill pour étendre, en fait d'assurance maritime, les pouvoirs de la compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique

contre le seu et sur la vie, et pour diminuer le nombre des directeurs de la dite compagnie.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour de-

Ordonné, Que l'honorable M. Badgley ait la per-Bill relatif à la mission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie de garantie du Canada.

Canada.

Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'honorable M. Badgley ait la per- Bill relatif aux mission d'introduire un bill pour régler l'admi-nistration des biens temporels de l'église-unie d'Angleterre, et d'Irlande, dans le diocèse de Montréal, d'Angleterre et d'Irlande, dans le diocèse de

Montréal, et pour d'autres fins y mentionnées. Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour de-

Ordonné, Que l'honorable procureur-zénéral Bald- Bill pour abolir win ait la permission d'introduire un bill pour le droit de priabolir le droit de primogéniture dans la succession mogéniture. des biens-fonds possédés en pleine propriété, ou pendant la vie d'un autre, dans le Haut-Canada, et pour en régler le partage entre les parents du dernier propriétaire, de la manière qui s'accorde le mieux avec les droits relatifs des parties intéressées au partage.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill pour comité sur le bill pour amender l'acte qui crée des amender l'acte salaires au lieu des honoraires perçus dans certains tains salaires. cas, dans le Bas-Canada, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Hall a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Hall a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements. Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill pour comité sur le bill pour amender l'acte relatif à la mai-amender l'acte relatif à la mai-relatif à la son de la Trinité de Montréal, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquecce, formée en le dit Trinité de comité.

M. Fortier a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Fortier a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé, et lu la troisième fois mardi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill pour comité sur le bill pour amender l'acte qui établit la amender l'acte qui établit la relatifa la cour du Banc de la Reine pour le Bas-Canada, du banc de la Reine.

maison de la

Montréal.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Malloch a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

18

Et M. Malloch a fait rapport que le comité avait! passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois mardi prochain.

Bill relatif aux élections.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger les divers actes des Parlements du Haut et du Bas-Canada, maintenant en force, pour la décision des élections parlementaires contestées dans les deux sections de la province, respectivement, et pour pourvoir, par un acte général, à la décision de toutes les pétitions relatives aux élections parlementaires, étant lu :

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre, vendredi, le vingt du courant.

Bill pour régler l'administration du pénitentiuire.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mieux régler et administrer le pénitentiaire provincial,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois vendredi prochain.

tion.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif aux établir un meilleur mode de discipline, et pour pourvoir sons de correc. à une administration plus économique des prisons, ainsi qu'à la construction et entretien de deux maisons de correction pour les jeunes délinquants, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois vendredi prochain.

Bill relatif à la division territoriale,(H. C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour effectuer certains changements dans les divisions territoriales du Haut-Canada, étant lu;

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par l'honorable M. Price, et la question ayant été mise, que le bill soit maintenant lu une seconde fois; la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

POUR.

Messieurs Armstrong, le procureur-général Bald-win, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Christie, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes, Johnson, Lacoste, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, McFarland, Merritt, Mongenais, Morrison, Notman, Polette, Price, Prince, Ross, Sanborne, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de TORONTO, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, et Taché.—(42.)

Messieurs Boulton, de Toronto, Cayley, Dickson, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McLean, Meyers, Robinson, Seymour et Stevenson.—(10.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde sois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre mardi prochain.

Par M. Laurin,—la pétition de F. S. R. Belle-feuille, et autres, ci-devant officiers du district muniprochain. prochain.

Bill rolatif à l'argent public et aux pensions.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour empêcher que les deniers publics soient employés à des objets qui n'auraient pas, au préalable, été autorisés par une loi, et pour limiter l'octroi des pensions, étant lu:

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par l'honorable M. Budgley, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

L'honorable M. Hincks a proposé en amendement à la question, secondé par M. le solliciteur-général Drummond, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots, "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Armstrong, le procureur-général Bald-win, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hall, Hincks, Jobin, John son, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, La-Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Mongenais, Morrison, Notman, Polette, Price, Richards, Robinson, Ross, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Taché et Wilson.—(45.)

CONTRE.

Messieurs Boulton, de Norfolk, Boulton, de To-RONTO, Christie, Hopkins, Mackenzie, Malloch, McConnell, McLean, Merritt, Meyers, Sanborn, Seymour, Smith, de Durham, Smith, de Frontenac, et Stevenson.—(15.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'assirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas Ordres du jour été dispose, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. le solliciteur-général Macdonald, secondé par M. Cauchon, La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 11° die Junuii;

Anno 14º Victoria Regina, 1851.

ES pétitions suivantes ont été séparément pré- Petitions pl

Par M. Hall,—la pétition du révérend J. B. Howard, président, au nom du bureau des syndics de l'école élémentaire de la ville de Peterborough, et la pétition de la municipalité du township d'Emily.

Par l'honorable M. Badgley,—la pétition de P. P. Russell et autres, du comté de Missisquoi.

Par M. Mongenais,—la pétition du révérend F. T. Lahaye, procureur-général de la communauté de Saint-Vialeur, pour les colléges de L'Industrie, Chambly et Rigaud.

Par M. Seymour,-la pétition de George Crawford, écuyer, et autres.

Par M. Fergusson,—la pétition du conseil municipal de la ville de Guelph.

Par M. le solliciteur-général Drummond,-la pétition de Joseph Bouchette, écuyer, auteur de la carte géographique du Canada; et la pétition de Moses Gilman, et autres, de Coldbrook, township de Brome.

Par l'honorable procureur-général Baldwin,— la pétition de David Houver et autres, de Cartwright, Mariposa et autres townships.

Par l'honorable M. Cayley,—la pétition du conseil municipal des comtés unis de Huron, Perth et Bruce; et la pétition de John McIntosh, du township de Kincardine.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions sui- Pétitions les vantes ont été lues :--

Du maire et des conseillers de la cité de Québec; demandant certains amendements à l'acte 10 Vict.,

chap. 113, pour fournir l'eau à la cité de Québec; et | aussi, l'acte 13 et 14 Vict. chap. 100, amendant le dit acte.

De madame Marie Antoinette Gaudry, veuve de seu André Gaudry, de Québec; exposant que seu son dit mari, en conséquence des soins attentifs qu'il portait à remplir les devoirs de sa charge comme officier de douanes à Québec, est mort dans le mois de mai dernier, la laissant elle et sa famille sans ressource, et demandant une aide.

De Lady Caldwell et autres, dames directrices de l'asile des orphelins de Québec, en connexion avec l'eglise d'Angleterre; demandant une aide pour le

Du maire et des conseillers de la cité de Québec ; demandant certains priviléges pour les mettre en état de recouvrer les taxes avec plus de facilité.

De F. E. N. Borgden et autres, de la paroisse de Ste. Anne, comté de Champlain; et de Gaspard Moras et autres, censitaires de la paroisse de St. Pierre les Becquets; demandant qu'il soit adopté des mesures pour définir les droits des seigneurs et pour l'abolition de la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada.

Du révérend N. F. English et autres; demandant qu'il soit passé un acte pour faire disparaître toutes les pénalités et incapacités, sauf la responsabilité légale pour les conséquences, pour les personnes qui désirent pratiquer la médecine ou guérir les maladies.

De David Stevenson: exposant qu'il a servi dans la milice durant la dernière guerre avec les Etats-Unis, et qu'en raison de circonstances dans lesquelles son serment solennel se trouvait compromis, il a été privé de tous ses biens; que dans la soixante-et-dixseptième année de son âge il se trouve sans ressource et demandant une aide.

De J. B. Lebel et autres, du township de Whit-worth, comté de Rimouski; demandant une aide pour améliorer certains chemins et construire des ponts entre le dit township et la parroisse de Kakouna.

Du révérend Cyprien Tanguay et autres, de la paroisse de St. Germain, comté de Rimouski; de-mandant une aide pour ouvrir et compléter les chemins qui vont du township de Neigèle et de Macpèse.

De P. Gauvreau, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Germain, comté de Rimouski; demandant qu'il soit adopté des mesures pour pourvoir à la construction d'un chemin de fer d'Halifax à Québec, mentionné par le Gouvernement Impérial.

De Joseph Garon, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Germain, comté de Rimouski; demandant qu'il soit construit un quai dans la dite paroisse.

D'Isaac Roy, écuyer, de la paroisse de St. Fubien et autres, pilotes dans le sleuve St. Laurent; demandant une aide pour ouvrir et construire un chemin jusqu'au port, dans la dite paroisse.

Du conseil municipal de la municipalité de Fraserville, comté de Rimouski; demandant une aide pour construire un quai et améliorer le port de la Rivière-

Du censeil municipal de la municipalité de Fraserville, comté de Rimouski; demandant une aide pour améliorer le chemin du lac Témiscouata.

D'Ira Gould et autres, ses sils, de la cité de Montréal; demandant un acte de naturalisation en leur faveur.

De madame E. Arnoldi et autres, dames charitables directrices et officiers de l'asile des orphelins catholiques de Montréal; demandant une aide en faveur de la dite institution.

De John Eakins et autres, officiers qui ont servi dans la ci-devant guerre américaine; demandant qu'il soit passé un acte pour prolonger le temps fixé pour le demander des terres en ajustement des réclamations la présenté à la Chambre le troisième rapport du dit mité des impressions a présenté à la Chambre le troisième rapport du dit margines des impressions de la Chambre le troisième rapport du dit margines de la Chambre le troisième rapport du des de la Chambre le troisième rapport du de la chambre le troisième rapport du de la chambre de de la milice.

De J. B. Legendre, écuyer, maire, et autres, censitaires et francs-tenanciers de la paroisse de Gentilly; demandant une aide pour améliorer le chemin qui va de la dite paroisse à la rivière Bécancour, dans le township de Blandford.

De Joseph A. Mailhot et autres, francs-tenanciers des paroisses de St. Pierre les Becquets et St. Jean les Chaillons; demandant une aide pour améliorer la route qui va de la rivière aux Orignaux, dans Gentilly, jusqu'aux limites de la dite paroisse de St. Jean les Chaillons, laquelle route est maintenant obstruce par des côtes résultant de profondes ravines qui la traversent.

De Pierre Dorion, écuyer, et autres, habitants des paroisses environnant Québec; demandant la révocation de cette partie de l'acte d'incorporation de la dite cité qui autorise la corporation à imposer une taxe sur le produit de leurs terres, lorsqu'ils le transportent sur les marchés de la dite cité.

Du révérend W. Bell, A. M., et autres, ministres et anciens de la première église presbytérienne à Perth; de James Allan et autres, de la ville de Perth, en assemblée publique réunis; et de G. W. Allen, du village de Gananoque et environs; demandant qu'il soit adopté des mesures pour abolir tout travail le dimanche, dans le département des postes du service public.

De John McKenzie, du township de Bosanquet, comté de Lambton; exposant qu'il est emprisonné pour dettes dans le comté de Lambton, pendant que sa famille réside à Essex, qu'il no peut en conséquence fournir cautionnement pour retourner au sein de sa famille qui réside en dehors des limites de la

prison, et demandant justice.
De Robert Doan, du township de Crowland; demandant une indemnité pour la perte de sa maison, détruite durant les troubles de 1837 et 1838.

De la municipalité du township de Pickering; demandant que le comté d'York ne soit point divisé, mais que dans le cas où l'on croirait nécessaire de le faire, le dit township reste partie intégrante du comté métropolitain.

Du conseil de ville de Port Hope; demandant que le bill proposé pour augmenter le capital de la compagnie du havre et du quai de Port Hope, ou toute autre mesure ayant pour objet de reconnaître la dite compagnie, ne devienne point loi.

De J. Duguay et autres, au nom d'une assemblée des habitants du comté d'Yamaska; demandant qu'il soit passé un acte pour amender l'acte 12 Vict., chap. 38, établissant une cour de circuit dans le dit comté, et que les limites du dit circuit soient définies.

De John Henderson, de la paroisse de Beauport, se plaignant d'avoir été illégalement mis en banqueroute, privé de ses biens et arrêté par une personne endettée envers lui-même, et demandant une enquête de la conduite du juge qui a décidé l'affaire, et demandant justice.

Résolu, Que la pétition du conseil municipal des Pétitions rencomtés-unis de Wentworth et Halton, soit ren-voyées à des voyée à un comité spécial, composé de M. Smith, comités. de Wentworth, M. Hopkins, M. Notman, M. Fergusson et M. Flint, pour en examiner le contenu et en saire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Résolu, Que la pétition de Robert Headland et autres, du comté de Grenville, soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. McFarland, M. Smith, de Frontenac, M. Smith, de Durham, M. Prince et M. Burritt, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre comité a reçu, conformément aux annonces publices à cet effet, des soumissions pour la reliure et sépultures tirés de la dite copie du regitre de la dite des journaux et des appendices de votre honorable, année mil huit cent cinquante, expédiés et certifiés Chambre, de la présente session:-

De messieurs Brewer et McPhail:-Appendice, n'excédant pas 600 pages, 2s. 7d. Journaux 2s. 5d. De M. Rollo Campbell:—

Journaux et appendices do 2s. 2½d. De M. Richard Cuthbert :-

Journaux et appendices do 2s. 10d.

Votre comité recommande l'acceptation de la soumission de M. Rollo Campbell comme étant la moins élevée, en par lui fournissant des cautions suffisantes pour la due exécution de l'ouvrage.

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le thentiques primà facié jusqu'à preuve du contraire, comité dans le dit rapport.

Rapport sur la autres.

L'honorable M. La Tecrière, du comité spécial aupétition de J. quel a été renvoyée la pétition de Joseph Painchaud, Painchaud et feuver et autres médecins et chienreiens du district écuyer, et autres, médecins et chirurgiens du district de Quabre, et un autre ordre de renvoi, avec pouvoir de faire rapport par bill ou autrement, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu

> Votre comité, après avoir examiné attentivement les allégués et conclusions des pétitions susdites, est d'opinion qu'il serait de l'intérêt public et de l'avantage du Bas-Canada, et qu'il serait expédient qu'aucame personne ne put obtenir une licence pour pratiquer la niédecine, la chirurgie on l'art obstétrique dans le Bas-Canada, à moins, d'avoir au préalable subi un examen devant le bureau provincial de médecine, et en avoir obtenu une licence pour cette fin.

> Votre comité, par conséquent, recommande avec déférence que la substance de son rapport soit substituée, et tienne lieu et place de la sixième clause de l'acte 10 et 11 Vic. chap. 26, et de l'acte 12 Vic. chap. 52, en amendement à icclui, et que la 7e clause du dit acte 10 et 11 Vic. chap. 26, soit abrogée en entier.

Pourquoi votre comité recommande respectueusement à votre honorable Chambre d'introluire un bill. pendant la présente session, basé sur les allégues du D'Alton McCarthy; et de George Patterson et autres, présent rapport qu'il soumet à la considération, de votre honorable Chambre.

Rapport sur la poution du révérend L. Fancher et autres.

M. Laurin, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition du révérend Edouard Faucher et autres, de la paroisse St. Louis de Lotbinière, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre comité, après avoir examiné les allégués et conclusions de la dite pétition et le témoignage du réverend messire E. Faucher, curé de la susdite paroisse, ainsi que les regitres que ce monsieur a soumis au comité en est venu aux conclusions suivantes:

Que pour obvier aux inconvénients et aux troubles qui pourraient, par la suite, résulter du manque des registres, surrout ceux de l'année mil huit cent cinquante, il serait absolument nécessaire de passer une loi pour autoriser le révérend messire E. Faucher. caré de la dite paroisse, à faire une copie aussi correcte que possible du regirre original de la dite année mil huit cent cinquante, sauvé, quoiqu'en partie détruit, de l'incendie de la sacristic de la dite paroisse, le quinze décembre mil huit cent cinquante; que cette copie devra être certifiée par le révérend messire E. Faucher comme étant, au meilleur de sa connaissance, correcte et conforme à l'original susmentionné, et ensuite déposée de record, dans les archives de la fabrique de la dite paroisse de St. Louis de Lothinière, laquelle copie sera considérée comme un regître ori-

Que tous extraits des actes des mariages, baptêmes par le curé ou desservant de la dite paroisse de St. Louis de Lotbinière, seront considérées comme extraits authentiques prima facie jasqu'à preuve du contraire.

Votre comité est d'opinion qu'une copie en duplicata du dit regitre original de l'année mil huit cent cinquante, faite et certifiée par le dit révérend messire E. Faucher, comme susdit, déposée au greffe du protonotaire de la cour supérieure du Bas-Canada, section de Québec, qui serait considérée comme regitre original, et que tous extraits des actes susmentionnés, expédiés et certifiés par le dit protonotaire, seraient aussi considérés comme extraits au-

Votre comité croit de plus qu'il serait expédient q'une copie de tous les regitres de la dite paroisse de St. Louis de Lothinière, jusqu'au premier de janvier de la dite année mil huit cent cinquante, devrait être faite et certifiée par le susdit protonotaire, tel qua requis par la loi, et déposée dans les archives de la dite fabrique de la dite paroisse, laquelle copie des dits regitres devrait être considérée comme les regîtres originaux de la dite paroisse, et tous extraits des actes y contenus expédiés et certifiés par le curé ou desservant de la dite paroisse comme susdit, devrait être considérés aussi comme extraits authentiques primà facie jusqu'à preuve du contraire.

Pourquoi votre comité soumet très humblement son rapport à la considération de votre honorable Chambre, et demande qu'il lui plaise de permettre l'introduction d'un bill basé sur les allégués de votre comité

L'honorable M. Sherwood, du comité des ordres permanents, a présenté à la chambre le troisième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :--

Votre courité a examiné les pétitions de W. S. Burnham et autres: d'Edward Taylor Dartnell, écuyer; de l'honorable George Moffatt et autres; de et il a constaté que dans chacun de ces cas l'avis exigé a été publié.

Il a également examiné les pétitions d'Alexander Douglas et autres, demandant à être autorisés à construire un pont suspendu sur la rivière Niagara, près de la traverse Waterloo: et de Frederick C. Capreal, écuyer, demandant l'autorisation de construire un canal autour du Sault Ste. Marie, et il a constaté que dans chacun de ces cas les règles de votre honorable Chambre ont été exactement suivies.

Sur motion de M. Mackenzie, secondé par M. Smith de Durhum.

Ordonné, Que le comité spécial auquel a été ren- Pétitions du voyée la pétition du conseil municipal du comté conseil munide Haldimand, demandant l'autorisation de fermer de Haldimand une partie de la rue Ottawa, dans la ville de Cayuga, et une autre pétition du même conseil municipal, soient déchargées.

Ordonne, Que la pétition du conseil municipal du Petitions rea comté de Haldimand, demandant l'autorisation voyées à des de fermer une certaine partis de la rue Ottawa, dans la ville de Cayuga; la pétition du conseil municipal du comté de Peterborough; la pétition du reverend Robert S. C. Taylor, M. A., recteur, et autres, syndies de l'église de St. John, dans la ville de Peterborough, et la pétition d'Ira Gould, et autres, ses fils, de la cité de Montréal, soient

comités.

renvoyées au comité permanent des ordres per- || de la part de cette Chambre, requis par l'usage parlemanents.

Réponse à une

L'honorable procureur-général Baldwin, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a fait rapport à la Chambre que son adresse du 9 du courant (que certaines particularités additionnelles soient ajoutées à l'état des noms des messieurs de la profession médicale qui ont composé les divers bureaux d'examinateurs du bureau de médecine), avait été présentée à Son Excel-lence le Gouverneur-Général, et que Son Excellence lui avait ordonné d'informer cette Chambre qu'elle donnera des ordres en conséquence.

Réponse à des piresses.

L'honorable procureur-général Baldwin a aussi fait rapport à la Chambre, que ses autres adresses du 9 du courant (que les documents qui s'y trouvent respectivement mentionnés puissent être mis devant la chambre), avaient été présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général, et que Son Excellence lui avait ordonné d'informer cette Chambre qu'elle donnera des ordres en conséquence.

roduita cana-

L'honorable M. Cayley a proposé, secondé par Sir Allan N. MacNab, et la question ayant été mise, que l'humble adresse suivante soit présentée à Sa Majesté.

A la Très Excellente Majesté de la Reine.

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE,

Nous les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes du Canada, prenons respectueusement la liberté d'exposer à Votre Majesté, que le système de protection modérée accordée aux produits coloniaux sur les marchés de la Grande-Bretagne qui existait ci-devant sous la sanction du Parlement Impé-rial, a été la principale source de la prospérité de cette dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi, le province; que l'abolition de la protection accordée à la fleur et au blé canadiens par suite de dispositions législatives récentes, a porté une atteinte sérieuse à l'industrie agricole et manufacturière: et que l'abolition projetée des droits existants sur l'importation des bois de construction étrangers dans les ports de la Grande-Bretagne menace de frapper encore plus les intérêts du Canada. Il n'est pas nécessaire de faire ressortir l'importance d'un marché favorable dans la Grande-Bretagne pour les produits coloniaux, et les désavantages qu'ils éprouvent par suite des droits quasi-prohibitifs imposés par les Etats voisins sur les importations du Canada.

En conséquence, nous prions humblement et vivement Votre Majesté de prendre les faits qui précèdent en votre favorable consideration, afin de continuer aux colonies les avantages dont elles jouissent encore sur les marchés britanniques et de rétablir générale-ment la protection dont jouissaient ci-devant les produits canadiens sur les marchés britanniques, et détourner les dommages qui devront inévitablement résulter si cette humble concession qu'elles demandent, leur

était refusée.

Et des débats s'étant élevés sur icelle,

Sur motion de l'honorable M. Cayley, secondé par l'honorable M. Badgley,

Ordonné, Que les débats soient ajournés à lundi,

le vingt-trois du courant.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :-

M. l'Orateur,

Message du conseil législa-ld.

l'résentation de l'adresee conjointe,

Le Conseil Législatif demande une nouvelle conférence avec cette Chambre sur le sujet du message du Conseil Législatif, du quatre juin courant, relativement aux adresses des deux Chambres à l'égard de l'abrogation des droits sur les bois étrangers, importés dans la Grande-Bretagne, et les directeurs, de la part de sa chambre, seront les honorables MM. De Blaquière et Ross, qui rencontreront le nombre des directeurs,

mentaire, demain, à quatre houres de l'après-midi, dans a chambre de comité du Conseil Législatif.

Et ensuite, il s'est retiré.

Résolu, Que cette Chambre enverra une réponse au dit message par l'un de ses messagers. Et le maître en chancellerie a été rappelé, et M.

Orateur l'a informé de ce que dessus. Et ensuite, il s'est retiré de nouveau.

Résolu. Que cette Chambre consent à la nouvelle Présentation conférence demandée par l'honorable Conseil Lé- de l'adresse gislatif sur le sujet du message de leurs honneurs conjointe. du quatre de juin courant, relativement aux adresses des deux Chambres à l'égard de l'abrogation des droits sur les bois étrangers importés

dans la Grande-Bretagne.
Ordonné, Que l'honorable M. Boulton, l'honorable procureur-général Baldwin, l'honorable M. Sher-wood et Sir Allan N. Mac Nab, soient les directeurs de la part de cette Chambre à la dite nouvelle conférence.

Résolu, Que la dite résolution et le dit ordre soient communiqués par message à l'honorable Conseil Législatif.

Ordonné, Que l'honorable M. Boulton porte le dit message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Corn-Bill relatif aux wall, ait la permission d'introduire un bill pour statuts des protéger les personnes qui ont agi en vertu des corporations réglements des corporations dans le Haut-Cana-dans le Haut-da, et pour limiter le temps fixé pour abroger les Canada. dits réglements.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chamdix-neuf du courant.

Ordonné, Que l'honorable M. Boulton ait la per- Bill relatif aux mission d'introduire un bill pour simplifier l'ad- actions civiles. ministration de la justice dans les actions civiles dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Cham-bre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le deux de juillet prochain.

Ordonné, Que M. Gugy ait la permission d'intro-Bill relatif à la duire un bill pour prévenir la fraude concernant vente des che-la vente et l'échange des chevaux dans le Bas- vaux. Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Résolu, Qu'il soit nommé un comité spécial, com- Débiteurs in-posé de l'honorable M. Sherwood, M. le sollici- solvables, Acte teur-général Drummond, l'honorable M. Came. 8 Vic. c. 48 ron, de Cornwall, M. Smith, de Frontenac, et M. Wilson, pour s'enquérir et rapporter si, dans son opinion, l'on peut introduire avec avantage quelques changements ou amendements à l'acte 8 Vic., chap. 48, maintenant applicable au Haut-Canada seulement, pour les cas des individus qui sont devenus insolvables et qui n'ont aucun moyen de terminer leurs assaires en conséquence de ce qu'il n'y a point d'acte des banqueroutes en force en cette province, ainsi que pour les cas des in-dividus qui pourront devenir insolvables à l'avenir, et qui ne peuvent point se prévaloir des dispositions du dit acte.

Ordonné, Que M. Malloch ait la permission d'intro-duire un bill pour incorporer l'hôpital-général l'hôpital-général protestant protestant du comté de Carleton.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu. et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour de-

Ordonné, Que M. Morrison ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie du canal du Sault Ste. Marie.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif à l'emprisonnement pour dette, (II.-C.)

Bill relatif au canal du sault

Ste. Marie.

Ordonné, Que M. Wilson ait la permission d'introduire un bill pour abolir l'emprisonnement pour dette, excepté dans les cas de fraude, et pour rendre plus efficace le recours par writs d'exécution dans le Hant-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bilt relatif aux aubains.

Ordonné, Que M. Prince ait la permission d'introduire un bill pour venir en aide aux aubains.

Il a, a en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

70e règle de la chambre.

M. Boulton, de Toronto, a proposé, secondé par M. Malloch, et la question ayant été mise, Que cette Chambre se forme maintenant en comité pour considérer s'il est expédient de rescinder la soixante-etdixième règle de cette Chambre; la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Boulton, de Norrolk, Boulton, de To-RONTO, Fergusson, Hall, Johnson, Malloch, McEarland, McLean, Meyers, Robinson, Sanborn, Sherwood, de Toronto, Smith, de Dunnam, et Smith, de FRONTENAC. ~(14.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cauchon, Chauveau, Christie, De Witt, Fortier, Gugy, Hincks. Johin, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Lemieux, le solliciteur-général MacDonald, Macken-zie, Mongenais, Morrison, Polette, Price, Richards, Ross, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, et Wilson.--(25.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Bill relatif à la profession mé-dicale, (H.-C.)

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Cornwall, ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la profession médicale dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Bill pour relatif a certains salaites,

M. Hall a fait rapport du bill pour amender l'acte amender l'acte qui crée des salaires au lieu et place des honoraires perçus dans certains cas dans le Bus-Canada, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois vendredi prochain.

Bill relatif à la les animaux.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour cruauté envers prévenir la cruauté envers les animaux, étant lu

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux pour lever tous les doutes quant au droit des sujets de pêcheries dans Sa Majesté en Canada de faire la pêche dans le golfe Laurent. St. Laurent, de prendre possession à cette fin de toutes les places non occupées sur la rive nord ou côte du Labrador dans les limites de la province, et d'occu-per celles qu'ils jugeront convenables et d'y exploiter librement les pécheries, étant lu,

Ordonue, Que le bill soit lu une seconde fois mer-

credi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif à la amender un acte, intitulé: "Acte pour obliger les navigation de "vaisseaux à porter une lumière durant la nuit, et rieures." " établir diverses dispositions pour régler la naviga-tion des eaux dans cette province," étant lu ;

Le bill a été, en consequence, la une seconde fois, et renvové à un comité de tout chambre mereredi

prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif et amender un acte passé dans la douzième année du transport des règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour simplifier immeubles. " le transport des immeubles dans le Hant-Canada, " et pour soumettre à la saisie certains droits et intérets en iceux," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill Bill relatif au pour établir un recours contre les défendeurs absents, défenseurs ab-étant lo :

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill d'amende amender l'acte qui règle l'inspection et le mesurage ment de l'acte du bois de construction, étant lu;

M. Laurin a proposé, secondé par M. Ross, et la tion. question ayant été proposée, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain;

M. Christie a proposé en amendement à la quostion, secondé par M. Scott, de Bytown, Que les mots "lundi prochain," soient retranchés, et les mots: " de ce jour en six mois," insérés en leur place.

La question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisé ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messicurs Badgley, Bell, Boulton, de Norfolk, Cameron, de Cornwall, Cayley, Christie, De Will, Gugy, Hall, Hopkins, Johnson, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Machaele, Sir Allan N. Mac Nah, Malloch, McConneil, Machaele, Statt de Paramero, Sant McLean, Meyers, Robinson, Scott, de Byrows, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Symour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, et Stevenson.—(28.)

Messieurs Armstrong, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Johin, Lacoste, ie procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemicux, Letellier. McFarland, Mongenais Morrison, Polette, Richards, Ross, Smith, de Durham, Smith, de Wentworth, et Taché.—(31.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise, la Chambre s'est divisée :- Et elle u été résolue dans L'affirmative.

de construc-

Ordre du jour remis.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. Cauchon, secondé par Thonorable M. Boulton,

La Chambre s'est ajournée,

Joris 12° die Junii;

Anno 14º Victoriæ Reginæ, 1851.

Einis de Bancurs.

L'ORATEUR a mis devant la Chambre; Etats Banque Commerciale du district de Midland, de la Banque de Québre, et de la Banque du Peuple, le 31 mai 1851; de la Banque d'Epargnes de la cité et du district de Montréal, le 1er janvier 1851, et de la Banque de Prévoyance et d'Epargnes de Montréal, le 31 mai 1851.

Pour les dits états, voir appendice (l.) Appendice (L)

pagi les d'assu-rance.

Aussi, états des affaires de la compagnie d'assurance britannique américaine contre les accidents du feu et sur la vic. le 27 mai 1851, et de la compagnie d'assurance de Kingston contre les accidents du feu et de la mer, le 6 juin 1851.

Appendice (1.) Pour les dits états, voir appendice (I.)

Emis des com-pagnies do bemins.

Aussi, états des affaires des compagnies du chemin de fer de Montréal et Lachine, et du chemin de ser du St. Laurent et du village de l'Industrie, pour l'année expirée le 21 décembre 1850, et de la compagnie du chemin de Guelph et Arthur, jusqu'au 1er juin

Pour les dits états, voir appendice (R.)

Académie industrielle.

Appendice(R.)

Saur de Ste.

Hôpital de To-

ronto. Association bienveidante des pompiers de Montréal.

Appendice (S.)

Institut des

artisans de Montréal, Appendice (K.)

Pétitions presentées.

Aussi, rapport de la corporation de l'académie industrielle de St. Laurent;

Rapport de la corporation des communauté des sœurs de Ste. Croix de la paroisse de St. Laurent;

Etat des affaires de l'hopital de Toronto, le 1er juin 1851;

Etat des fonds possédés par l'association bienveil lante des pompiers de Montréal jusqu'au 31 janvier 1851.

Pour les dits rapports, voir appendice (S.)

Et aussi, état des biens, meubles et immeubles possédés par l'institut des artisans de Montréal.

Pour le dit état, voir appendice (K.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :-

Par M. Boutillier,-la pétition du révérend L M. A. Archambault, et autres de la paroisse de St.

Hugues, comté de St. Hyacinthe.
Par l'honorable M. Budgley,-la pétition de la société d'église (Church Society) du diocèse de Québec.

Par M. Smith, de Wentworth,-la pétition de la municipalité du township de Glanford, comté de Wentworth.

Par M. Cartier,-- la pétition de dame Marie Louise Lepellé Mezières, supérieure, et autres dames, religieuses hospitalières de St. Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal; et la pétition d'A. Gérin-Lajoie, écuyer, de Montréal.

Par M. Dumas,-la pétition du révérendissime évêque catholique romain de Montréal, et autres, les directeurs du séminaire de Ste. Thérèse de Blainville.

Par M. Jobin,-la pétition de sœur Ste. Elizabeth, supérieure, et autres dames, de la communauté religicuse de la congrégation de Notre-Dame à Montreal.

Par M. Cauchon,-la pétition du conseil municipal de la 2e division du comté de Mantmorency, et la pétition d'A. Larue, écuyer, et autres, de St. Laurent, et autres paroisses, dans la 2de division du comté de Montmorency.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions sui- Pétitions lues vantes ont été lues :-

De P. Filiatrault et autres, de la paroisse de Ste. Thérèse, demandant une loi pour promouvoir la construction d'une branche de chemin de fer le long de la rive nord de la rivière des Outaouais, dans le but de relier les cités de Montréal et Kingston.

Du révérend E. Chabot et autres, des paroisses de Bécancour, Ste. Gertrude et autres lieux, dans le disdes affaires de la Banque de Montréal, de la trict des Trois-Rivières; d'U. Beliveau, écuyer, mone Commerciale du district de Midland, de la et autres, des townships d'Arthabaska, Chester et Warwick; et de B. Lasalle et autres, de la ville des Trois-Rivières: demandant une allocation pour ouvrir un chemin dans le township de Maddington.

> De F. Royer st autres, de la ville des Trois-Rivières; demandant une allocation pour la construction de glissoire sur la rivière St. Maurice.

Du barreau du Bas-Canada, section du district des Trois-Rivières; demandant l'abrogation de la clause qui donne pouvoir aux juges de la cour supérieure d'établir, changer et modifier les tarifs, et que ce pouvoir soit dévolu au barreau du Bas-Canada.

Du révérend S. S. Wood, A. M., et autres, de la part de l'académie des Trois-Rivières; demandant une allocation annuelle en faveur de la dite académie.

De James Fearnes et autres, de la ville des Trois-Rivières; demandant une allocation pour la construction de pilliers pour prévenir l'inondation de la dite ville et des paroisses environnantes.

De J, E. Dumoulin et V. Guillet, écuyers, président et secrétaire, agissant au nom de la chambre des notaires des Trois-Rivières : demandant la passation d'un acte pour permettre que les étudiants qui ont négligé de siler leur brevet au bureau de la dite chambre des notaires soient admis à la profession; et de certains autres amendements à la loi qui règle la profession dans le Bas-Canada.

Du révérend F. Boissonnault et autres, de St. Jean Port Joli, comté de L'Islet; demandant une allocation pour achever un chemin depuis la dite paroisse jusqu'à la ligne provinciale.

Du conseil municipal numéro un, du comté de Rimouski; demandant une division du dit comté pour toutes fins quelconques.

Du révérend G. Nadeau et autres, de la paroisse de Ste. Luce, comté de Rimouski; demandant une allocation pour la construction d'un quai à la Pointe-aux-Pères, et qu'en conséquence il en soit fait un relevé.

D'O. Grégoire, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Nicolas, comté de Rimouski; demandant l'abrogation de cette partie de l'acte d'incorporation de la cité de Québec, qui donne à cette corporation le pouvoir d'imposer une taxe sur les produits agricoles qui sont portés aux marchés de la cité de Québec.

Du conseil municipal des comtés unis de Prescott et Russell: demandant la passation d'une loi pour étendre le delai fixé par l'acte 12 Vici., chap. 31, communément appelé l'acte des terres.

Ordonné, Que la pétition de John Boyes et autres, Divisions terde l'Île Amherst, soit renvoyée au comité de ritoriales, (II. toute la Chambre sur le bill pour effectuer cer- C. tains changements dans les divisions territoriales du Haut-Canada.

Place de la cour de justice de Hamilton.

des comtés unis de Wentworth et Halton, a présenté à la Chambre le rapport du comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre comité a examiné la pétition qui lui a été renvoyée, demandant l'autorisation de disposer d'une partie de la place de la cour de justice de Hamilton, et dont l'argent qui en proviendra devra être employé à acheter un autre terrein et à y ériger une prison pour les besoins des comtés unis de Wentworth et Hamilton, et il est convenu de recommander à la considération favorable de votre honorable Chambre, susdit, par le Parlement Impéria!, la demande de cette pétition et la passation d'un bill nombre de cas depuis la révolution.

Pétitions renvoyées à des comités.

Ordonné, Que la pétition d'Andrew Thompson, du township de Woodhouse, comté de Norfolk; la pétition de F. C. Y. Arnoldi, écuyer, M. D., et autres, lectureurs dans l'école de médecine St. Laurent, de la cité de Montréal : la pétition d'Allan Macdonell et autres ; la pétition du maire et des conseillers de la cité de Québec, pour des amendements aux actes des aquedues, 10 Vic., chap. 113, et 13 et 14 Vic., chap. 100; et la pétition du maire et des conseillers de la cité de Québec, relativement aux arrérages de taxes, soient renvoyées au comité permanent des ordres

Ordonné, Que la pétition de P. Filiatrault et autres, de la paroisse de Ste. Thérèse, soit renvoyée au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Présentation d'adresses coni sintes.

L'honorable M. Boulton a fait rapport que les messagers nommés pour conduire la nouvelle conférence demandée par le Conseil Législatif sur le sujet du message de leurs honneurs du quatre juin courant, relativement aux adresses des deux Chambres au sujet de l'abrogation des droits sur les bois étrangers importés dans la Grande-Bretagne, avaient rencontré le Conseil Législatif à la conférence, et que leurs honneurs avaient remis aux directeurs leurs raisons pour lesquelles ils n'ont pas concoura aux raisons offertes par cette Chambre à la première conférence sur ce message, lesquelles sont comme suit :-

10. Parce qu'en référant aux journaux de la Chambre des Communes (ceux de la Chambre des Lords n'étant malheureusement plus en la possession de cette Chambre), il appert que la pratique du l'arlement Impérial, l'égard de la présentation d'adresse conjointes autrement que par les deux Chambres, encore, n'a pas été invariablement de les faire présenter par deux pairs et quatre membres de la Chambre des Communes, sans agard à leur position officielle ou à leur liaison avec le gouvernement du jour, tel que le prétend l'Assemblée Législative.

20. Parce qu'il appert, au contraire, que ces adresses conjointes, lorsqu'elles n'ont pas été présentées par les deux Chambres en corps, l'ont été en Angleterre, soit par le lord chancelier et l'Orateur de la Chambre des Communes seulement, ou par un comité conjoint des deux Chambres, le nombre des membres de la Chambre des Communes étant toujours double de celui des pairs, sur tel comité conjoint.

30. Parce qu'il appert qu'avant la révolution de 1688, ces comités conjoints se composaient de trois, six, neuf ou douze pairs et d'un nombre proportionael de membres de la Chambre des Communes; et ce n'est que depuis cette époque que le nombre en a été réduit à deux pairs et quatre membres de la Chambre. des Communes.

40. Parce que, dans la majorité des cas dans lesquels ces comités conjoints ont été nommés par les Chambres des Lords et des Communes en Angleterre, depuis la révolution comme susdit, et particulièrement

M. Smith, de Wentworth, du comité spécial auquel || dans le dernier de ces cas, deux ministres de la Coua été renvoyée la pétition du conseil municipal ronne, désignés par leurs titres officiels, ont été nommés par la Chambre des Lords pour former partie des dits comités conjoints; et même dans le cas où deux pairs ont été désignés par leurs noms pour cet objet, cette Chambre n'a aucun moyen de s'assurer s'ils ont été choisis avec ou sans égard à leur liaison avec le Gouvernement du jour.

> 50. Parce que la pratique du Parlement Canadien, depuis l'établissement du gouvernement responsable en cette province, a été invariablement, en principe sinon dans la forme, la même que celle suivie, commo susdit, par le Parlement Impéria!, dans le plus grand

> 6. Parce que, loin qu'on se soit départi de la pratique invoquée par l'Assemblée Législative dans trois cas seulement, outre le cas auquel il est référé, en nommant les membres du Gouvernement Exécutif dans les deux Chambres pour présenter des adresses, les dits membres ont été nominés pour cet objet dans huit cas sur dix,—que ces adresses ont été présentées autrement que par les deux Chambres en corps, depuis l'union des provinces.

> 7. Parce que les deux autres cas se sont présentés pendant la première session du premier Parlement, lorsque le Conseil Exécutif n'était pas nécessairement composé de membres des deux Chambres, et dans l'un de ces cas, l'adresse a été présentée par les Orateurs des deux Chambres seulement, de manière qu'il n'y a qu'un cas (lequel est survenu dans des circonstances qui n'existent plus) qui puisse être invoqué comme établissant la pratique de présenter ces adresses par deux Conseillers Législatifs et quatre membres de l'Assemblée Législative, tandis qu'il existe neuf cas dans lesquels on s'est départi de cette prétendue pratique, et dans huit de ces cas, la marche suivie a été celle dont se plaint actuellement l'Assemblée Légis-

> So. Parce qu'en communiquant son concours à l'adresse de l'Assemblée Législative sur le sujet en question, le Conseil Législatif ne s'est pas départi, comme l'on doit supposer, d'après la première et la seconde raisons soumises par l'Assemblée Législative, qu'il est accusé de l'avoir fait, de la pratique et de l'usage suivis par le Parlement en Angleterre dans les cas d'adresses conjointes au souverain, relativement au blanc à remplir dans telles adresses et à l'envoi d'un message informant l'Assemblée Législative de son concours, et que le blanc a été rempli.

> 90. Parce que, malgré que la marche suivie par le Conseil Législatif dans le cas auquel il est référé soit rigoureusement conforme à l'usage et à la pratique en cette province, et ne soit pas matériellement opposée à la pratique moderne en Angleterre, le Conseil Législatif sera prêt en tout temps à donner sa sérieuse attention à toutes raisons qui pourront être soumises par l'Assemblée Législative en faveur d'une pratique différente à l'avenir.

Résolu, Que les raisons du Conseil Législatif, re- Présentation mises à la conférence tenue ce jour, par les direc- d'adresses teurs de la part de leurs honneurs, aux direc-jointes. teurs nommés par cette Chambre, relativement au message du Conseil Législatif, du quatre du courant, au sujet de l'adresse réunie des deux Chambres par rapport aux droits sur les bois étrangers; et aussi, les raisons communiquées par cette Chambre au Conseil Législatif, à la première consérence sur le même sujet, soient renvoyées à un comité spécial, composé de l'honorable M. Boulton, Sir Allan N. MacNab, l'honorable M. Sherwood et l'honorable procureur-général Baldwin, avec une instruction de chercher des précédents, et de faire aussi rapport de ses opinions à cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par M. Christic,

Magistrats 8tipendiaires.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre un rapport, sous forme de tableau, des magistrats stipendiaires nommés par le Gouvernement en cette province, indiquant la date de leurs nominations respectives, les salaires et autres émoluments que reçoivent chacun d'eux, par quelle autorité ils ont été nommés respectivement, et le fonds, ou autre source à même laquelle ils sont payés.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Bil relatif a la distribution Jealoia.

Ordonné, Que l'honorable M. Boulton ait la permission d'introduire un bill pour abroger l'acte qui pourvoit à la distribution des exemplaires imprimés des statuts provinciaux, et pour établir de meilleures dispositions relativement à leur

ll a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi

prochain.

Relevé do la tvière Paint Maurice.

Sur motion de M. Polette, secondé par M. Guillet, Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir faire mettre devant cette Chambre, copies des livres, notes d'arpen-tage, journaux d'opérations, et autres papiers et documents mentionnés dans les rapports du relevé de la rivière St. Maurice, par Hilarion Legendre, arpenteur-juré, depuis le 15 avril, jusqu'au 2 mai 1847, et par John Bignell, arpenteur provincial, le 26 août 1847, 11 mai 1848, et qui accompagnent les dits rapports; lesquels dits rapports et les instructions pour faire le re-levé de la dite rivière St. Maurice, et la carte ou plan de la dite rivière ont été mis devant cette Chambre le 8 août dernier.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette pro-

vince.

Bul relatif aux focateurs et lo-cataires, (B.C.) Ordonné, Que M. Lemieux ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte qui règle l'exercice de certains droits des locateurs et locataires dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bul relatif a la récusation des Ordonné, Que M. Lemieux ait la permission d'introduire un bill pour permettre de récuser les juges qui sont seigneurs, dans les causes où il est question de droits seigneuriaux.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif a l'ouverture et l'antélioration des lignes de wnships, (II.-C.)

Ordonné, Que M. Mackenzie nit la permission d'introduire un bill pour autoriser les conseils municipaux, dans le Haut-Canada, à employer le travail exigé par la loi dans les townships, à l'ouverture et amélieration des lignes de townships.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi

Sur motion de M. Christie, secondé par l'honorable

M. Badgley,
Ordonné, Qu'il soit donné instruction au comité statuts prorapport de la cause du retard apporté dans l'impression et la distribution des statuts à la fin des sessions; et aussi, s'il est expédient de changer leur forme et leur distribution.

Ordonné, Que l'honorable M. Badgley ait la per-Bill relalif a la mission d'introduire un bill pour incorporer la compaguie compagnie d'assurance mutuelle maritime de d'assurance Montréal.

mutuelle mari-

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'honorable M. La Terrière ait la Bill pour a-permission d'introduire un bill pour amender la mender la lor loi relative à la pratique de la médecine, de la relative à la chirurgie et de l'art obstétrique dans le Bas-Ca-la chirurgie. nada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que M. Laurin ait la permission d'in-Bill relatif aux troduire un bill pour remédier, autant que pos- registres de la sible, aux inconvénients qui, autrement, pour-paroisse de St.

Louis de Lotraient résulter de la destruction des registres de binière. la paroisse de St. Louis de Lotbinière.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. Boulton ait la per-Bill relatif mission d'introduire un bill pour pourvoir à la réunion du réunion du Parlement, de manière à mieux ren- parlement. contrer les besoins du public.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que M. Bell ait la permission d'intro-duire un bill pour pourvoir à l'incorporation et à associations une meilleure administration des associations de littéraires et bibliothèques et des instituts des artisans.

associations aux instituts

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Cham- des artisans. bre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour définir et établir la ligne de division entre le Haut et ligne de division entre le Bas-Canada, étant lu, sion entre le Ordonné, Que le bili soit lu une seconde fois II. et le B-C.

mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif aux établir un mode plus sommaire et moins dispendieux propriétés illépour les propriétaires d'immeubles dans le Bas-Ca-galement posnada, d'en acquérir la possession lorsqu'ils en sont sédées. privés illégalement, dans certains cas, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. et renvoyé à un comité spécial, composé de M. San-born, M. le solliciteur-général Drummond, l'honorable M. Badgley, M. Dumas et M. Gugy, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Bul relatifaux cours de con-ediación.

établir des cours de conciliation dans le Haut-Canada, étant lu;

M. Mackenzie a proposé, secondé par M. De Witt. et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

M. Smith, de Frontenac, a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Sherwood, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question avant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Badgley, le procureur-général Baldwin. Cameron, de Connwall. Cartier, Chabet, Chauveau, Christie, le solliciteur-général Drummond, Dumas, Fortier, Fourquin, Gugy, Guillet, Jobin, le procu-reur-général La Fontaine, La Terrière, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNah, Malloch, Mc-Lean, Mongenais. Polette, Price, Prince, Richards, Robinson, Ross. Sauvageau. Scott, de Bytown, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, et Wilson,—(36.)

CONTRE

Messieurs Bell. Boulton, de Totonto, Boutillier, Cauchon, DeWitt, Duchesnay, Fournier, Itali, Hincks, Hopkins, Johnson, Laurin, Lyon, Mackenzie, McConnell, McFarland, Merritt, Meyers, Morrison, Sanborn, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Smith, de Durnam, Stevenson et Taché .- (24.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors misc;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

Ordres du jour

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. De Witt, secondé par l'honorable M. Price,

La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 31° die Junii;

Anno 14º Victoria Regina, 1851.

Petitions présenties.

ES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :-

Par M. Sherwood, de Brockville,—la pétition de Phonorable George Crookshank, écuyer, de la cité de Toronto.

Par M. Jobin,-la pétition de Pierre Dubreuil, et autres, de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, comté de Montréal.

Par Sir Allan N. MacNab,-la pétitien de Thomas Bracke, de la cité de Toronto, portier de l'honorable Conseil Législatif.

Par M. Lucoste,—la pétition du conseil municipal

du village de Chambly, comté de Chambly.

Par M. Richards,—la pétition de Patrick Murray, du township d'Elizabethtown.

Par M. Meyers,—la pétition du conseil municipal des comtés unis de Northumberland et Durham : et

la pétition de la municipalité du township de Percy. Par M. Fourquin,—la pétition de Pierre Hébert, et autres, de la paroisse de St. Michel d'Yamaska.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour l'd'York: la pétition de John McAlpine et autres, de la division ouest du comté d'York: la pétition de John Ballantyne, et autres, de la division ouest du comté d'York: la pétition de James Hetherington, et autres, de la division ouest du comté d'Tork: la pétition de James Foard et autres, de la division ouest du comté d'York: et la pétition de la compagnie du chemin de fer d'Ontario, Simcoe et Huron.

Par l'honorable M. Hincks,-la pétition de Thomas

Hornor, et autres.

Par M. Sanborn,—la pétition de John Moore, écuyer, et autres, d'Eaton, Newport, Clifton, et autres townships, dans le comté de Sherbrooke.

Par M. Ross,—la pétition du révérend L. Provancher, et autres, du township de Tring.

Par M. Fergusson,—la pétition de George Barron, et autres, du township de Nichol.

Par M. Cartier,-la pétition de sœur M. R. Coutlée, supérieure, et autres sœurs de la charité, administratices de l'hôpital-général de Montréal.

Par M. Prince,-la pétition d'Edwin Larwill, et autres, habitants blancs de la ville de Chatham; la pétition de George Duck, écuyer, et autres, des comtés de Kent et Lambton; et la pétitlon d'A. Currie, et autres, marchands, propriétaires de vaisseaux et commerçants de la ville de Chatham.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suis l'étitions luci, vantes ont été lucs :-

Du révérend J. B. Howard, président, pour et aunom du bureau des syndies des écoles élémentaires de la ville de Peterborough; demandant la passation d'un acte pour pourvoir plus efficacement au maintien des écoles de grammaire dans le Haut-Canada.

De P. P. Russell, et autres, du comté de Missisquoi; demandant la construction d'un canal sembla-bie à ceux du St. Laurent, pour relier les eaux du St. Laurent et du lac Champlain.

Du révérend F. T. Lahaye, agent général de la communauté de Saint Viateur, pour les colléges de l'Industrie, Chambly et Rigaud; demandant une allocation en faveur du dit colléga de Rigaud.

De F. S. R. Bellefeuille et autres, ci-devant officiers. du district municipal des Trois-Rivières; demandant le paiement des comptes qui leur sont dus par le cidevant district municipal des Trois-Rivières.

Du conseil municipal de la ville de Guelph; demandant que les réserves du clergé et des terres des rectoreries, soient employées aux fins de l'éducation.

De Joseph Bouchette, écuyer, auteur de la carte géographique du Canada: exposant que les planches de cuivre de la dite carte sont entre les mains du graveur, qui a un gage sur icelles pour une certaine somme qui lui est due, et courent risque d'être vendues à perte, et de passer entre les mains de l'étranger; et demandant à la Chambre de lui venir en aide.

De Moses Gilman, et autres, de Coldbrook, township de Brome : demandant une allocation en faveur de l'école de grammaire de Brome.

De David Hoover, et autres, de Cartwright, Mariposa, et autres townships; demandant une loi pour empêcher de prendre le poisson dans certaines saisons de l'année sur le lac Seugog et les rivières qui y premient leur source, et pour conserver le poisson dans leurs eaux.

Du conseil municipal des comtés unis de Huron, Perth et Bruce; demandant que l'acte 12 Vict., chap. 81, soit amendé de manière à laisser aux corporations municipales le soin de publier les états de leurs recettes, dépenses et engagements.

De John McIntosh, du township de Kincardine; demandant le paiement d'une certaine quantité d'ef-Par M. Morrison,—la pétition de Thomas Mc- fets par lui livrés à la milice, sur l'ordre de son colo-Micking, et autres, de la division ouest du comté nel, au fort Erié, durant les troubles de 1837 dant que le dit township soit détaché du comté de l'avis soit considérée comme suffisante. $oldsymbol{P}$ eterborough

De George Crawford, écuyer, et autres; demandant un acte d'incorporation, sous le nom de Compagnie du grand chemin de fer d'embranchement de Montréal, l'Outaouais et Kingston.

Impression ome netition Ordenné. Que la pétition du révérend J. H. Dorion, et autres, missionnares catholiques dans les townships de l'Est, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Camene rap-on de comité des ordres perL'honorable M. Sherwood, du comité permanent

Votre conité a examiné les pétitions d'Allan Mac-donell-et autres ; d'Andrew Thompson ; du conseil municipal de Peterborough, (statuts) ; du conseil municipal de Haldimand, (sermeture de la rue Ottowa); et il a trouvé que les avis exigés ont été donnés

Les pétitions d'Ira Gould et autres, ses fils, demandant à être naturalisés; et F. C. T. Arnoldi, écuyer, M. D., et autres ; demandant l'incorporation de l'école St. Laurent de médecine de Montréal, ne sont pas, suivant votre comité, de nature à nécessiter la publication des avis. Et votre comité croit aussi que c'est le cas pour la pétition du maire et des conseillers de la cité de Québec, demandant des amendements aux actes qui les autorise à fournir de l'eau à la dite cité, en autant que les pétitionnaires demandent seulement l'autorisation de fixer eux-mêmes le prix de l'eau, en laissant le maximum au taux qui est actuellement fixé par les actes en question.

Quant à la pétition du maire et des conseillers de la cité de Québec, demandant certains priviléges pour les mettre en état de recouvrer des arrérages de taxes, votre comité a constaté qu'avis n'en a pas été publié. Les pétitionnaires, dans cette occasion, cherchent à obtenir, pour la corporation, le droit de priorité sur les autres créanciers, dans la perception des arrérages de taxes; la corporation croyait qu'elle possédait ce droit, jusqu'à ce que la Couronne ent récemment donné une décision contraire. Votre comité se contente de rapporter les faits, et laisse à votre honorable Chambre à décider, dans les circonstances actuelles, jusqu'à quel point il peut être expédient de dispenser la corporation de la publication de l'avis.

Eu égard à la pétition du révérend Robert S. C. Taylor, M. A., recteur, et autres, marguilliers de l'église St. Jean à Peterborough, demandant l'autorisation de vendre une partie de la dotation de la rectorerie de la dite église;—il paraît qu'avis a été publié dans la Gazette Officielle depuis le 25 avril, mais qu'il n'a été publié dans aucun journal local; cependant, comme votre comité est convaincu, d'après les témoignages qui lui ont été fourris, que le consentement de toutes les parties concernées dans la mesure a été obtenu, il recommande respectueusement que la publication de l'avis soit considérée comme suffisante

Votre comité a examiné également la pétition de la compagnie du havre et du chemin de fer de Woodstock et du lac Erié, demandant certains amendements à sa charte. Avis de la demande a été publié pendant le temps fixé dans un journal de Woodstock (pour le comté d'Oxford), ainsi que dans le Canada Gazette; mais il n'a été publié dans aucun journal des comtés de Middlesex et Norfolk, qui scront aussi affectés par les amendements proposés. Il paraît que la compagnie ne savait pas qu'il lui était également nécessaire de publicr l'avis qu'elle donnait dans les deux comtés en dernier lieu mentionnés; et comme le journal dont il est parlé plus haut a une grande circulation dans ces comtés, (qui sont adjacents au comté d'Oxford), votre

De la municipalité du township d'Emily; deman- comité suggère respectueusement que la publication

Une pétition de F. Bender, écuyer, et autres, demandant que l'acte pour pourvoir à l'administration de la seigneurie de Maskinongé, soit remis en vigueur et amendé, a été renvoyée à votre comité le 9 courant, mais depuis cette pétition a été égarée. En l'absence de la pétition originale, votre comité a examiné une copie d'icelle certifiée, et qui lui a été fournie par M. Polette, un des membres de votre honorable Chambre, (qui avait présenté la première pétition), et votre comité est d'opinion qu'elle n'est pas de nature à nécessiter la publication de l'avis.

M. McFarland, du comité spécial auquel a été Rapport sur la L'honorable M. Sherwood, du comite permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le renvoyée la pétition de Robert Headland et autres, quatrième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions d'Allan Mac-donell-et autres : d'Andrew Thompson ; du conseil de Cranulle, de massation d'un acte pour

de Grenville; demandant la passation d'un acte pour empêcher de faire la chasse des chevreuils avec des chiens, et pour désendre de les tirer pendant certaines saisons de l'année; et votre comité recommande la passation d'une loi pour défendre de faire la chasse aux chevreuils avec des chiens, et pour rendre illégale la chasse de ces animaux dans l'hiver, pendant un temps spécifié.

pétition de Headland et

Ordonné, Que M. McFarland ait la permission Bill relatif a la d'introduire un bill pour défendre la chasse au chasse au chevreuil avec des chiens, dans certaines saisons conservation de l'année, et pour amender les lois passées pour du gibier. la conservation du gibier.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

L'honorable procureur-général Baldwin, l'un des Réponse a des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a fait rapport à adresses. la Chambre que ses adresses d'hier (que les documents qui y sont respectivement mentionnés puissent être mis devant la Chambre), avaient été présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général, et que Son Excellence lui avait ordonné d'informer cette Chambre qu'elle donnera des ordres en conséquence.

Ordonné, Que la pétition de Samuel W. Rickman, La pétition de et autres, soit renvoyée au comité permanent W. Ryckmau et autres, rendes ordres permanents.

voyce à un comité.

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité des blics. dispositions de différents actes du Parlement Provincial,—Rapport des commissaires des travaux publics. jusqu'au 10 juin 1851.

Pour le dit rapport, voir appendice (T.)

Appendice (T)

des dounnes à

L'honorable M. Hincks a aussi présenté, en con-formité d'une adresse à Son Excellence le Gouver- des dounnes neur-général, la réponse suivante :-

Montréal.

Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 9 juin 1851, pour un tableau indiquant les noms des personnes qui ont été ou qui sont maintenant employés dans le département des douanes dans la cité de Montréal, avec la date de leur nomination, pour les années 1848, 1849 et 1850, jusqu'à cette date de l'année 1851, indiquant le montant du salaire attaché à chaque emploi, pour le temps mentionné plus haut.

Par ordre,

J. LESLIE, Secrétaire.

Bureau du Secrétaire, Toronto, 13 juin 1851. Listre des officiers permanents de l'établissement de la maison de la douane du port de Montréal, pour les années 1848, 1849 et 1850, avant que la perception des revenus de la douane cut été placée sous le contrôle du Gouvernement Provincial.

Nonis.	Charges.	Date de la nomination.		Kemarques.		
			1819.	18 19.	1850.	Kem
R. H. Hamilton Thomas Thain Henry Pratt James Mills J. W. Oliver John Lewis John Travers G. P. Stone W. H. King H. Fletcher A. Henderson Isidore Mallon Robert Hampson, E. Vennor J. J. King J. J. Kin	Inspecteur de marce Ier elere et gardesmagasin. 2e do 3e do 4e do Clere de l'inspecteur préposé au débarquemer Officier de douane Do do Clere de l'inspecteur Clere Do Priseur Assistant priseur Ex gardesmagasin Officier pour prévenir la contrebande	18 10 18 10 18 15 18 15 18 15 18 15 18 11 18 11 18 16 11 18 17 18 16 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 1	212 18, 4 182 10, 0 121 13, 4 121 13, 4 121 13, 6 141, 5, 6 130, 0, 0 130, 0, 0 125, 0, 0 125, 0, 0 125, 0, 0 125, 0, 0 100, 0, 0 52, 4, 0 50, 0, 0 16, 0, 0	486 0 0 8 243 6 8 243 13 4 182 10 0 0 121 13 4 121 13 4 121 13 4 121 13 4 121 13 4 121 13 4 121 13 0 0 0 0 130 0 0 0 125 0 0 0 0 125 0 0 0 0 125 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	486 0 C 213 6 8 221 13 4 182 10 6 243 6 8 121 18 4 182 10 6 121 13 4 121 13 4 121 13 4 121 13 6 130 0 0 0 130 0 0 0 125 0 0 0 125 0 0 0 50 0 0 0	

Liste des officiers permanents de l'établissement de la maison de la douane au port de Montréal, depuis que la perception des revenus de la douane a été transférée du Gouvernement Impérial au Gouvernement Provincial, avec les salaires tels que fixés par un ordre en Conseil en date du 5 avril 1850.

Noms.	Charges.	Pate de la nomination.	Salaires pour 1851.	Remarques.
Isidore Mallon. John Jordan Léon Globensky Edward Vennor John Gray Francis Campion R. Hampson John Lewis J. H. Travers William King Themas Bell J. B. Rounier William McNider John Douglas	-3e do do	28 mars 1851 do	350 0 0 0 150 0 0 0 150 0 0 0 150 0 0 0 155 0 0 0 155 0 0 0 155 0 0 0 155 0 0 0 155 0 0 0 0	do William King, promu. do J, W. Oliver, résigne, do John Lewis, promu. do J. H. Trayers, do do J. J. King, résigné.

Bureau de l'Inspecteur-général, Département des douanes, Toronto, 10 juin 1351. R. S. M. BOUCHETTE, Com. des douanes.

Alexander Merrison,

Ordonné, Que la réponse au sujet de la réclama-strong, M. Polette. M. Sauvageau. M. Sherwood, de Membres de cette Chambre.

tion d'Alexander Morrison, qui a été présentée Brockville, M. Richards, M. McLean, M. McFarland mardi dernier, soit imprimée pour l'usage des et le moteur, pour en faire rapport de temps à autre; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Comples pu-

M. Christie a proposé, secondé par l'honorable M. à la question, secondé par M. Stevenson, que tous les La Terrière, et la question ayant été proposée, que mots après "spécial," jusqu'au mot "moteur," inclu-les comptes publics de l'année 1850 soient renvoyés sivement, soient retranchés, et les mots "de cinq à un cunité spécial, composé de l'honorable M. Bad-giy, l'honorable M. Robinson, M. De Witt, M. Arms-

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée :- Et elle a passé dans la

négative.

Et la question ayant été de nouveau Proposée, Que les comptes publics de l'année 1850 soient renvoyés à un comité spécial, composé de l'honorable M. Badgley, l'honorable M. Robinson, M. De Witt, M. Armstrong, M. Polette, M. Sauvageau, M. Sherwood. de Brockville, M. Richards, M. McLean, M. McFarland et le moteur, pour en faire rapport de temps à autre, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

M. Sherwood, de Brockville, a proposé en amendement à la question, secondé par M. Smith. de Frontenac, Que les mots "M. Sherwood, de Brockville," soient retranchés, et les mots: " l'honorable M.

Merritt," insérés en leur place;
Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée:—Et elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant

été alors mise;

Résolu, Que les comptes publics de l'année 1850 soient renvoyés à un comité spécial, composé de M. Christie, l'honorable M. Badgley, l'honorable M. Robinson, M. De Witt, M. Armstrong, M. Polette, M. Sauvageau, l'honorable M. Merritt, M. Richards, M. McLean et M. McFarland, pour en faire rapport de temps à autre, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Bill pour encender l'acte qui concerne les arpenteurs.

Ordonné, Que l'honorable M. Price ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte qui concerne les arpenteurs.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Actes relatifs aux recense. mente.

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par l'honorable M. Price, Que cette Chambre se forme maintenant en comité pour prendre en considération s'il est expédient d'amender les actes de recensement.

L'honorable M. Hincks a alors informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, que Son Excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Scott, de Bytown, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Scott, de Bytown, a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu lundi prochain.

Ordres du jour reting.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur-général LaFontaine, secondé par M. Richards, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Lune, 16° die Junii;

Anno 14° Victoriæ Reginæ, 1851.

Banone do

R. l'Orateur a mis devant la Chambre un état des affaires de la banque du Haut-Conada, le 9 juin 1851.

Appendice (L) Pour le dit état, voir Appendice (L)

Les pétitions suivantes ont été séparément présen- Pétitions prétées, et mises sur la table :-

sentés.

Par M. De Witt,-la pétition de l'honorable Robert Jones et autres.

Par l'honorable procureur-général La Fontaine,la pétition de la corporation de l'hôpital-général de Montréal.

Par M. Mackenzie,—la pétition de Leonard Wilcox, de la cité de Toronto.

Par M. Chauveau,—la pétition du conseil munici-pal du comté de Québec.

Par M. le solliciteur-général Macdonald,-la pétition de J. G. Bowes, écuyer, et autres, de la cité de Toronto; et la pétition de William P. Howland et autres, des townships d'York et Etobicoke.

Par l'honorable M. Robinson,-la pétition de David Currie et autres, du township de Mono, comté do

Par M. Fournier,—la pétition d'Olivier Plette et autres, de la paroisse de St. Roch, comté de L'Islet; et la pétition du révérend Z. Sirois et autres, de la paroisse de St. Pierre Rivière du Sud, comté de L'Islet.

Par l'honorable M. Merritt,-la pétition de John Gibson, du township de Grantham, comté de Lincoln ; et la pétition de James Benson et autres, des comtés unis de Lincoln, Haldimand et Welland.

Par M. Jobin,—la pétition de Joseph S. Armond et autres, censitaires du comté de Montréal; la pétition de M. Raymond et autres, de la paroisse de Longue-Pointe, comté de Montréal; la pétition du révérend Louis Lefebure et autres, de la paroisse de Ste. Geneviève, comté de Montréal; la pétition du très-révérend P. Billaudèle, supérieur des ecclésiastiques du séminaire de St. Sulpice à Montréal, et cur la paroisse de Montréal; et la pétition du révérend J. B. St. Germain, président de l'académie industrielle dans la paroisse de St. Laurent, comté de Montréal.

Par l'honorable M. Sherwood,—la pétition de dame Charlotte Elmsley et autres, dames de la cité de Toronto; la pétition du révérend H. J. Grasett et autres, de la cité de Toronto; et la pétition de IV. C. Keele, écuyer, procureur en loi, de la cité de Toronto.

Par l'honorable M. Price,—la pétition du révérend John Black et autres, du village de Napance et ses environs; la pétition de Matthew McElroy et autres, des townships de Kingston et Portland; et la pétition de John Ritchie et autres, du township de Storrington.

Par M. Wilson,—la pétition de C. H. Materous, ingénieur, de la ville de Brantford: et la pétition du révérend D. M. McAleese et autres, du township de Ramsay.

Par M. Morrison, -la pétition de John Watson, senior, et autres, de la division ouest du comté d'York; la pétition de la municipalité du township de Chinguacousy, division ouest du comté d'York; et la pétition de Robert Dwyer, junior, et autres, des townships de Chinguacousy et Allison, comté d'York.

Par M. Inyon,—la pétition de John McGill Chambers, du township de Montague.

Par l'honorable M. Chabot,-la pétition de sa grâce l'archevêque de Québec, et de monseigneur l'évêque de Tloa, son coadjuteur; la pétition de demoiselle Eliza Taylor, secrétaire, au nom du comité des dames conduisant les affaires de l'asile des orphelines protestantes à Québec; et la pétition du révérend George Machie, D.D., et autres, le comité de régie des écoles nationales à Québec.

Par l'honorable M. Boulton,-la pétition du conseil || municipal du comté de Norfolk.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

Du révérend L. M. A. Archambault, et autres, de la paroisse de St. Hugues, comté de St. Hyacinthe; demandant l'adoption de mesures pour définir les droits des seigneurs et pour l'abolition de la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada.

De la société d'église (Church Society) du diocèse de Québec; demandant qu'il soit passé un acte pour diviser cette corporation en deux sections, pour les districts de Montréal et Québec, respectivement.

De la municipalité du township de Glanford, comté de Wentworth; demandant que ce comté ne soit pas divisé, ainsi qu'on projette de le faire dans le bill pour faire certains changements dans les divisions territoriales du Haut-Canada.

De dame Marie-Louise Lepellé Mezière, supérieure, et autres dames, religieuses hospitalières de St. Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal; demandant que leur églises ou chapelle soit soustraite à l'opération du bill pour empêcher les inhumations dans les édifices consacrés au culte public, dans le cas où ce bill deviendrait loi.

D'A. Gérin-Lajoie, écuyer, de Montréal; demandant une aide pour le mettre en état de publier un ouvrage, intitulé: "Catéchisme Politique."

Du révérendissime évêque catholique romain de Montréal, et autres, les directeurs du séminaire de Ste. Thérèse de Blainville: demandant la subvention ordinaire en sa faveur, et aussi, une somme d'argent pour achever leur collége.

De la sœur Sainte Elizabeth, supérieure, et autres dames de la communauté religieuse de la congrégation de Notre-Dame à Montréal; demandant que le bill pour empêcher les inhumations dans les édifices consacrés au culte public, ne devienne pas loi, ou que leur église soit soustraite à son opération.

Du conseil municipal de la 2de division du comté de Montmorency; exposant les maux qui résultent de la taxe imposée par la corporation de la cité de Québec sur les produits agricoles portés au marché de cette cité.

De N. LaRue, écuyer, et autres, de St. Laurent et autres paroisses, dans la seconde division du comté de Montmorency; exposant les bienfaits qui résulteraient de l'établissement d'une ferme-modèle dans cette localité.

De l'honorable George Crookshank, écuyer, de la cité de Toronto; demandant qu'un acte soit passé pour permettre que, dans tout procès intenté par Isabella Farrell, de Woodburden, comté de Kincardine, en Ecosse, les témoignages reçus en vertu d'une commission pour prouver sa qualité d'héritier de feu Alexander Wood, puissent être reçus par les cours de loi de cette province, sans qu'il soit nécessaire d'émettre une nouvelle commission dans chaque cas particulier.

De John Moore, écuyer, et autres, d'Eaton, Newport, Clifton, et autres townships dans le comté de Sherbrooke; demandant une aide pour la construction d'un pont sur la rivière St. François, et compléter un certain chemin pour les dits townships.

De Pierre Dubreuil et autres, de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, comté de Montréal; demandant qu'un acte soit passe pour les autoriser à former une compagnie d'assurance mutuelle indépendante contre l'incendie dans le dit comté.

De Thomas Brooke, de la cité de Toronto, portier de l'honorable Conseil Législatif; exposant ses longs services, et l'âge avancé qu'il a atteint, et demandant une pension pour ces considérations.

Du conseil municipal du village de Chambly, comté de Chambly; demandant une aide pour améliorer la section numéro 1, du chemin à barrières de Chambly à Granby.

De Patrick Murray, du township d'Elizabethtown; demandant le paiement d'un certain montant à lui dû, comme loyer de sa maison à Brockville, employée comme abri par les émigrés.

comme abri par les émigrés.

Du conseil municipal des comtés unis de Northumberland et Durham; demandant que la proposition faite pour former un nouveau township au moyen de parties des townships de Murray et Cramahé, ne soit pas accueillie.

De la municipalité du township de Percy; demandant un acte pour confirmer un certain arpentage de la ligne entre la première et la deuxième concession du dit township.

De Pierre Héhert et autres, de la paroisse de St. Michel d'Yamaska; demandant que les actes qui règlent la commune de la seigneurie d'Yamaska soient remis en vigueur et amendés.

De Thomas McMicking et autres; d'A. McAlpine et autres; de John Ballantyne et autres; de James Hetherington et autres; et de John Foard et autres, tous de la division ouest du comté d'York; demandant que le bill proposé pour changer les divisions territoriales du Haut-Canada, en autant qu'il s'agit d'ériger la dite division en un nouveau comté, devienne loi avec un certain amendement.

De la compagnie du chemin de fer d'union d'Ontario, Simcoe et Huron; demandant que le bill pour remettre en vigueur la charte de la compagnie du chemin de fer de Toronto et Huron ne devienne pas loi.

De Thomas Hornor et autres, demandant certains amendements au bill pour changer les divisions territoriales, relativement aux comtés projetés de Brant et Oxford.

Du révérend L. Provancher et autres, du township de Tring; demandant l'achèvement du chemin de Lambton, et que chaque township soit érigé en district municipal avec certains pouvoirs.

De George Barron et autres, du township de Nichol; demandant que, dans le cas où le bill pour changer les divisions territoriales du Haut-Canada deviendrait loi, le dit township soit attaché au nouveau township projeté de Pilkington.

De la sœur M. R. Coutlée, supérieure, et autres, sœurs de la charité, administratrices de l'hôpital-général de Montréal; demandant que le bill pour empêcher les inhumations dans les édifices consacrés au culte public ne devienne pas loi, ou s'il devient loi, que leur église soit soustraite à son opération.

D'Edwin Larwill et autres, habitants blancs du township de Chatham; demandant l'adoption de certaines mesures pour décourager l'émigration des nègres dans cette province.

De George Duck, écuyer, et autres, des comtés de Kent et Lambton; demandant certains changements dans les frontières de certains lots dans le township de Dawn, et entre les concessions sept et huit du township de Sombra.

D'A. Currie et autres, marchands, propriétaires de vaisseaux et commerçants de la ville de Chatham; demandant de l'aide pour améliorer la navigation de la rivière Thames.

M. Mackenzie a proposé, secondé par M. McFarland, et la question ayant été mise, que telle partie de la pétition de Martin McKinnon, du township de Vaughan, qui a rapport à la vente des réserves du clergé,—l'emploi des deniers en provenant à l'éducation générale,—l'abolition des rectoreries,—et que toutes les églises soient placées sur le même pied devant la loi dans le Haut-Canada, soit renvoyée à un comité de sept membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été dem andés, ils ont été pris comme suit:—

Messieurs Boulton, de Norfolk, DeWitt, Hall, Mackenzie, McConnell, McFarland, Morrison, Notman, et Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES .- (9.)

CONTRE. Messieurs Armstrong, Badgley, le procureur-général Buldwin, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cameron, de CORNWALL, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, le solliciteurgénéral Drummond, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Jobin, Johnson, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemicux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McLean, Merritt, Mongenais, Polette. Price, Richards, Robinson, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott, de Bytown, Sherwood, de Toronto, Smith, de Wentworth, Stevenson, Taché et Wilson.-(47.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Pétitions tonvoyées à des comités,

Bareaux des

examinateurs

de la profes-sion médicale

a Toronto.

Ordonné, Que la pétition de George Crawford, écuyer, soit renvoyée au comité permanent des ordres permanents.

Ordonné, Que la pétition de F. E. N. Borgden, et autres, de la paroisse Ste. Anne, comté de Champlain; et aussi toutes les autres pétitions au sujet de la tenure seigneuriale, dans le Bas-Canada, que cette Chambre a reçues jusqu'à ce jour, inclusivement, et qui n'ont pas déjà été renvoyées à des comités, soient renvoyées au comité spécial sur la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada.

Ordonné, Que la pétition du barreau du Bas-Canada, section du district des Trois-Rivières, soit renvoyée au comité spécial auquel a été renvoyée la pétition du barreau du Bas-Canada, section du district de Québec.

L'honorable procureur-général Baldwin, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, la réponse suivante :-

Réponse à deux adresses de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datées respectivement le 2 et le 9 du courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, un tableau des noms des membres de la prosession médicale qui ont composé les divers bureaux d'examinateurs du bureau médical durant ses séances, depuis la dernière session du Parlement, faisant une distinction entre les personnes qui étaient professeurs dans l'université de Toronto, et celles qui n'appartiennent plus à ce corps; et aussi, copies des procédures du bureau durant la dernière session du bureau; et aussi, copies des procédures du bureau durant la dernière session du bureau; et aussi, un état du nombre de personnes examinées et admises durant cette période, avec le lieu où les personnes qui ont ainsi été examiné et admises ont reçu leur éducacation.

Par ordre,

J. LESLIE. Secrétaire.

Bureau du Sccrétaire, Toronto, 16 juin 1851.

Membres du bureau médical présents pendant les sessions ci-dessous mentionnées, savoir :-

Session d'octobre 1850.

L'hon. C. Widmer, président.

Dr. King, Prof. Université de Toronto.

Beaumont, Prof.

Herrick, Prof. Nicol, Prof.

Telfer.

Janvier 1851.

L'hon. C. Widmer, président. Dr. Gwynne, Prof. Université de Toronto.

King, Prof.

Beaumont, Prof. Herrick, Prof.

Nicol, Prof.

Telfer.

Avril 1851.

Dr. Gwynne, président pro tem., l'hon. C. Widmer étant indisposé.

King, Prof. Université de Toronto. Beaumont, Prof.

Herrick, Prof. Nicol, Prof. ic

Telfer.

7 avril 1851.

Le bureau s'assemble.

Présents:

Dr. Gwynne, président pro tem

King, Telfer,

66 Beaumont,

CE Nicol.

Beaumont.

Le Dr. Gwynne soumet les noms de six messieurs de la profession médicale qui desirent être présents à l'examen du bureau pendant la présente session ; la dessus le Dr. Telfer, secondé par le Dr. Beaumont, Que par suite de ce que plusieurs messieurs de la profession médicale se sont présentés pour entendre l'examen des étudiants, ce bureau s'ajourne à demain, pour avoir le temps de délibérer sur la question de sa-voir si les examens doivent se faire publiquement, ou privément comme ci-devant.

Passé pro. tem.

Le bureau s'ajourne alors à midi, à demain.

8 avril.

Le bureau s'assemble.

Présent :

Dr. Gwynne président, pro. tem.

King,

Beaument,

66 Nicol,

Herrick, Telfer.

Les délibérations d'hier étant lues, le secrétaire a présenté une communication du Dr. Widner, laquelle est lue. M. le Dr. King, secondé par le Dr. Herrick. que la dite communication soit reçue, et que le sens en soit suivi.

En conséquence, M. le Dr. King propose, secondé par le Dr. Herrick, Qu'en autant que le bureau provincial de médecine a toujours eu en vue, pendant la longue période de sa constitution, de remplir ses de-voirs avec justice et impartialité, il ne permettra au-cune intervention dans la marche qu'il a suivie et venant d'une source ne possédant aucune autorité, dont l'opinion ne peut avoir qu'une légère influence sur la masse des hommes de la profession dans cette partie de la province. Si le pays n'appréciait pas pleine-ment la valeur des services du bureau provincial de médecine, les représentants du peuple pourraient en peu de temps porter remède au mal par le moyen d'un acte de la législature : en même temps, le bureau provincial de médecine désire qu'il soit bien compris qu'il ne permettra de faire aucun changement dans le mode qu'il a suivi depuis grand nombre d'années, pour faire l'examen des candidats qui désirent obtenir des certi-

Adopté unanimement. Le Dr. King propose, secondé par le Dr. Telfer, Qu'il soit ordonné au secrétaire de lire la résolution qui précède aux messieurs intéressés, et s'ils le dé-sirent, de leur en donner copie. Ce qui nété foi t

Le Dr. Gwynne lit une communication du Dr. M. M. F. Haney, de St. Jean, se présente : il trans-Aiken, contenant une résolution, dont lecture est faite met des certificats de l'université de Buffalo, ainsi que par le président, et il est ordonné au secrétaire d'en accuser réception.

Le secrétaire met sur ta table un papier qui lui v été remis par le Dr. Aiken, avec demande d'y appeler l'attention du bureau; ce papier étant signé H. J.

Boulton, est lu par le président.

Le bureau procède alors aux affaires ordinaires de la session, après avoir adopté la résolution (afin de Louvoir faire subir l'examen à un nombre peu ordinaire de messieurs qui ont envoyé leurs noms au secrétaire comme candidats désirant obtenir des diplômes) de faire subir l'examen à deux candidats en même temps, chaque candidat passant à tour de rôle devant les différents membres du bureau.

M. James Hacket, d'Amsherstburg, se présente alors pour subir son examen: il produit un certificat d'étude à l'université de Toronto. Le bureau étant parfaitement satisfait de l'examen, lui accorde

son certificat. M. Ezru Foote paraît pour la troisième fois: il est M. D. des Etats-Unis. Son examen ayant été satisfaisant, le burcau lui accorde son certificat.

9 avril.

Le bureau s'assemble.

Présents:

Dr. Gwynne, président pro. tem.

- Telfer, Herrick, "
- King, Nicol, Beaumont.

La communication suivante est lue:-

Ecole de médecine de Toronto.

8 avril 1851. Monsieur - Voyant que le bureau médical en est venu à la conclusion de faire ses examens privément, nous prenons la liberté de retrancher nos noms de la liste des candidats qui doivent se présenter devant

> J. J. Parker. U. Potter, Walter Geikie, Jas. Ross, Joseph Moore.

Au président du bureau de médecine.

Alors, M. le Dr. Nicol, secondé par le Dr. Telfer, Qu'il soit ordonné au secrétaire d'entrer dans les minutes du bureau qu'en consultant la liste des candidats, aucun des noms mis au bas de la communication qui vient d'être luc ne s'y trouve.

Adopté.

M. Thomas Clark, de Ste. Catherine, étudiant de l'université de Toronto, s'est présenté pour subir son examen. Ses réponses étant satisfaisantes, il a obtenu Ic certificat ordinaire.

M. W. H. Hanvey, de St. Thomas, s'est ensuite présenté: il produit des certificats d'étude à l'université de Bussalo, ainsi qu'à l'université de Toronto durant la session de 1850-51. Son examen ayant été tellement brillant qu'il a été appelé et complimenté par le

bureau, et a reçu son certificat.

M. Théodore Hopkins, de New-York, s'est alors présenté: il produit des certificats d'étude de New-York et Vermont, ainsi que de l'université de Toronto durant la session de 1850-51. De même que le candidat précédent, son examen ayant été tellement brillant qu'il a été complimenté en recevant son certificat.

10 avril.

Le bureau s'assemble.

Présents:

Dr. Telfer, president, pro. tem.

- Herrick,
- King, " Nicol,
- Beaumont,
- Gwynne.

de l'université de Toronto, pendant la session de Son examen étant très satisfaisant, il a obtenu le certificat du bureau.

M. Alexander K. Stephens, de Niagara, se présente ensuite: il transmet des certificats d'étude de l'université de Buffalo, ainsi que de l'université de Torontopour la session de 1850-51. Son examen étant satisfaisant, il a obtenu le certificat ordinaire.

M. John Hyndman, s'esti alors présenté: il produit des certificats d'étude d'un cours complet suivi à l'u-niversité de Toronto. Ii s'anime tellement, que sou-

examen est remis à demain.

11 avril.

Le bureau s'assemble.

Présents:

Dr. Gwynne, président, pro. tem.

Beaumont,

King, 41

" Herrick, Nicol,

Telfer.

Le bureau procède à l'éxamen de M.H yndman. Son examen étant satisfaisant, il a obtenu le certificat ordinaire.

M. M. Cullag se présente pour la troisième fois; et ayant été examiné pendant une heure et demie, il est trouvé incapable. Le bureau refuse de lui accorder son certificat; mais en même temps, il est informé qu'il ne sera pas de nouveau interrogé sur l'anatomie, la matière médicale, et l'art des accouchements, parceque ses réponses sur chacune de ces branches ont ététrouvées satisfaisantes.

12 avril.

Le bureau s'assemble.

Présents:

Dr. Gwynne, président, pro tem.

" Telfer,

66 Nicol,

Beaumont:

Herrick.

M. Francis Owens, de Hope, alors se présente: if. ne produit, lors de son examen, aucun certificat des études qu'il a faites. Et il est trouvé si ignorant sur sa profession que le bureau refuse de lui accorder

son certificat.
M. John S. Morrison, de Dundas, un licencié des apothicaires Hall, de Dublin, se présente une seconde ois pour subir son examen. Les réponses étant satisfaisantes, il obtient le certificat ordinaire.

Ainsi se termine la session.

Edward Clarke,

M. R. C. S. Ingén. Scerétaire T. M. B.

Le nombre de messieurs qui ont subi leur examen devant le bureau médical du Canada-Ouest, pendant les sessions d'octobre 1850, janvier 1851, et avril-1851, et qui ont reçu leur éducation, savoir:—

1. Faculté de médecine et de chirurgie, Glasgow.

M. D., d'Allemagne. 1.

Université de Toronto. 4.

et Dublin. 1.

et collége M'Gill, Montréal ı.

" et Edingburg. 1. CC et Etats-Unis.

M. D., de Buffalo, Ftats-Unis

1. Licenció des apothicaires de Hall, Dublin.

1. Dans l'art des accouchements seulement, étant licencié en médecine et chirurgie du ci-devant collége des médecins et chirurgiens du Canada-Ouest.

Total-20.

Edward Clarke,

Secrétaire, T. M. B.

Nombre de messieurs qui ont été rejetés par le bureau médical du Canada-Ouest, pendant les sessions d'octobre 1850, janvier et avril 1851, savoir:

1. M. D., collége de Jefferson, Philadelphie.

1. Licencié des apothicaires de Hall, Dublin.

2. Qui n'ont jamais suivi de cours d'étude dans aucune école de médecine.

Total,—4

Edward Clarke, Secrétaire, T. M. B.

Licences pour mines.

L'honorable M. Price, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,-Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 5 du courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre un rapport, sous forme de tableau, indiquant les personnes qui ont reçu des licences pour ouvrir et exploiter des mines sur les lacs Huron et Supérieur, le prix payé ou convenu pour chaque licence, et l'étendue de territoire donné pour être exploité en vertu de ces licences; et aussi, copie du traité passé avec les tribus sauvages pour la cession de toutes terres à l'égard desquelles on a accordé ou on a l'intention d'accorder des licences.

Appendice (U.) Pour la dite réponse, voir appendice (U.)

Ordonné, Que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de M. McFarland, secondé par M. Poletle,

Pétition d'A. Douglas et

Ordonné, Que cette partie du troisième rapport du comité permanent des ordres permanents, qui a rapport à la pétition d'Alexander Douglas, écuyer, et autres, du comté de Welland, soit renvoyée de nouveau au dit comité, dans le but de permettre la preuve de l'avis, au moyen de documents qui n'ont pas encore été soumis.

Cinquieme mité des ordres permanents.

L'honorable M. Sherwood, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:

Votre comité a examiné la pétition de Samuel W. Ryckman et autres, et il a constaté que l'avis néces-

Votre comité a semblablement examiné les pétitions de James Cotton, écuyer, de Toronto, et Robert Cotton, écuyer, de Port Crédit, ayant rapport à certains terreins réservés pour un chemin près cetto dernière place; et il ne paraît pas que dans aucun de ces cas l'avis ait été publié.

Pétitions renvoyées & des-somités.

Ordonné, Que la pétition de Pierre Hébert et autres, de la paroisse de St. Michel d'Yamaska; et la pétition de la société d'église (Church Society), du diocèse de Québec, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Sur motion de M. Mackenzie, secondé par M.

Université de Toronto, collége et école de grammairo du Haut-CaRésolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cetto Chambre, par l'officier qu'il appartient, copies de tous les rapports faits en duplicata, à Son Excellence, par le bureau de dotation de l'université de Toronto et du collége de l'école de grammaire du Haut-Canada, et par les auditeurs des comptes de ces institutions, conformément aux dispositions des sections 22 et 23, 59 et 60 de l'acte de l'université de 1849, donnant un état des biens et essets, et généralement des assaires fiscales et financières des dites institutions, depuis qu'elles sont établies sur des principes "de nature à mériter la confiance et le soutien des sujets de

Sa Majesté de toutes classes et de toutes secte ;" aussi, copie de tous les rapports annuels faits en vertu de la 55me section du dit acte par le principal du collége du Haut-Canada et de l'école royale de grammaire, indiquant l'état et la condition où ils se trouvent, et les progrès qu'ils ont faits, ou ceux des dits rapports que le Gouvernement peut avoir reçus.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par

M. Gugy,
Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Chemin de fer
Son Excellence le Gouverneur-Général, priant du fort Erié Son Excellence de faire mettre devant cette jusqu'à Brant-Chambre une copie de toute pièce ou autre document reçu ou enregistré dans le bureau du régistrateur du comté de Haldimand, par toute compagnie de personnes formée aux fins de construire un chemin de fer depuis le Fort Erié

jusqu'à Dunnville et Brantford. Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette pro-

Ordonne, Que M. Smith, de Wentworth, ait la Bill relatif à permission d'introduire un bill pour autoriser le l'emplacement conseil municipal des comtés unis de Wentworth du palais de et Halton à disposer d'une partie de l'emplacement justice de Ha-du paleis de justice. du palais de justice.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi

Ordonné, Que M. Gugy ait la permission d'intro-Bill relatif aux duire un bill pour étendre les dispositions de compagnies à l'acte qui autorise l'établissement de compagnies fonds social, (B.-C.) à fonds social dans le Bas-Canada, pour la construction de chemins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi pro-

Sur motion de l'honorable M. Merritt; secondé par l'honorable M. Robinson,

Résolu, Que lundi, le 30 du courant, cette Chambre Vaisseaux à se formera en comité pour prendre en considé-vapeur entre ration les résolutions suivantes au sujet de l'éta-la Grande-Bretagne et blissement d'une ligne de vaisseaux à vapeur l'Amérique B. entre Liverpool et le fleuve St. Laurent. N.

1. Que la communication établie entre les lacs de l'ouest et l'Océan Atlantique, par la construction du canal Welland et des canaux du St. Laurent, permet de transporter, bien qu'ils ne soient pas achevés, un baril de farinc en descendant, ou un tonneau de marchandises en montant, entre le lac Erié et le port de Québec, à un prix bien moindre, et en un tiers du temps qu'il faudrait pour transporter les mêmes articles entre le lac Erié et le port de New-York.

2. Que malgré les avantages bien supérieurs qu'offrent les canaux du Canada pour le transport des produits et des marchandises entre les lacs de l'ouest et les différents ports de l'Atlantique, un baril de farine se transporte aujourd'hui du lac Erié à Liverpool à moindres frais par la voie de New-York que par celle de Québec—circonstance due à la différence dans les prix des frets de traversée de l'Océan, qui fait que le trafic du St. Laurent a été détourné vers l'Hudson, ainsi que le

démontrent les montants relatifs des taux perçus sur les deux routes, l'un étant de £750,000, et l'autre seulement de £60,000 à peu près.

3. Que le bas prix des frets de traversée de New-York à Liverpool, doit être attribué en grande partie à l'aide libéralement accordée par les Gouvernements de la Grande-Bretagne et des Etals-Unis respectivement, en établissant les lignes de bateaux à vapeur de Cunard et de Collins, aussi bien qu'aux sommes considérables qui sont annuellement payées pour le transport des malles reçues et expédiées des Etats-Unis par

ces bateaux à vapeur.

4. Que les bateaux à vapeur en question trans-portent les passagers et les articles d'un faible poids entre les ports que reliaient autrefois ensemble les différentes lignes de paquebots; for-cant ainsi ces bâtiments à entrer dans le trafic ordinaire des transports, et fournissant par là de plus grandes facilités pour le transport des émi-grés et des marchandises à New-York, et leur permettant de prendre en retour des chargements de produits à des prix purement nominaux,-circonstances qui se réunissent en favenr de New-York et du canal Erié, au préjudice de Québec et de la route du St. Laurent.

5. Que la distance de Liverpool au détroit de Belle-Isle est d'environ 2000 milles;—au port de Sidney, dans l'île du Cap Breton, 2400 milles;—de là à Québec, par la première de ces routes, 600 milles, et par la dernière, 550 milles; donnant pour distance totale entre Québec et Liverpool, de 2600 à 2950 milles,—tandis que la distance, savoir, la largeur de l'Océan entre New-York et

Liverpool, dépasse 3000 milles.

6. Que la diminution du voyage de mer d'environ un tiers de la distance totale permettrait à des bateaux à vapeur de porter le double de fret avec moitié moins de combustible,—que les dangers du voyage par mer seraient diminués par la facilité de la navigation le long de la rive nord du St. Laurent (qui en outre présente partout de bons ports) ce qui diminuerait encore le temps nécessaire pour faire la traversée.

7. Que pendant l'hiver, c'est-à-dire, pendant cinq mois de l'année, la route pourrait aboutir à Halifax ou St. André, dans le Nouveau-Brunswick, ou à quelque autre port entre lequel et le Canada une communication directe pourrait être ouverte subséquemment au moyen d'un chemin de fer.

- 8. Que l'établissement d'une ligne de bateaux à vapour entre la Grande-Bretagne et l'Amérique Septentrionale Britannique, offiriait, de l'avis de cette Chambre, de plus grandes facilités pour le commerce entre la Grande-Bretagne et les états du nord et de l'ouest, et les possessions coloniales qui bordent la vallée du St. Laurent, que ne peut en offrir le port de New-York; d'autant plus que les émigrés, les marchandises et les produits peuvent être transportés plus rapidement, et par la voie du St. Laurent, à moindres frais, et il est probable qu'avant longtemps la même ligne procurera aussi de plus grandes facilités pour le transport des malles.
- 9. Que, pour réaliser les vues énoncées dans les résolutions qui précèdent, une humble adresse soit présentée à Sa Majesté, pour la prier d'accorder, pour l'établissement d'une ligne de bateaux à vapeur entre la Grande-Bretagne et Québec et l'Amérique Septentrionale Britannique, la même nide et le même encouragement qui sont mainte-nant accordés à la "ligne Cunard," à la condi-tion que la Législature Provinciale accordera aux bateaux à vapeur projetés la même aide que le Gouvernement Américain accorde à la ligne de bateaux à vapeur transatlantique de Collins II a, en conséquence, présenté le dit bill à la Champartant du port de New-York, avec tels régle-bre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et

ments que le Gouvernement Impérial et le Gouvernement Provincial croiront les plus propres à réaliser le but désiré.

Ordonné, Que M. Richards ait la permission d'in-Bill relatifaux troduire un bill pour étendre les dispositions de solvables. l'acte concernant les débiteurs insolvables, et pour venir en aide à certaines personnes y dénom-

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Cham-bre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le vingt-quatre du courant.

Ordonné, Que l'honorable M. Badgley ait la per-Bill relatif à mission d'introduire un bill pour incorporer l'é-l'école de mécole de médecine de St. Laurent à Montréal.

decine de Si Laurent.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi pro-

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Macdonald Bili relatif aux ait la permission d'introduire un bill pour prolon-patentes de ger le délai fixé pour le paiement des honoraires couronne. sur les patentes de la couronne, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Cham-bre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le ving-quatre du courant.

Ordonné, Que l'honorable M. Badgley ait la per-Bill pour na mission d'introduire un bill pour naturaliser Ira turaliser Ira Gould, et autres, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi pro-

Gould et ses

Sur motion de M. Lyon, secondé par M. Malloch, Cours des Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à plaids communs.

Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir faire mettre devant cette Chambre, par l'officier qu'il appartient, un état indiquant quelle partie du revenu provenant des honoraires reçus par les clercs et députés-clercs de la Couronne, des plaids de la cour du banc de la Reine et des plaids communs, en vertu de la 12e Vict., chap. 63, provient de la cour des plaids communs, et les affaires qui se font dans la dite cour.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Cénéral, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que M. Taché ait la permission d'intro-duire un bill pour incorporer les pilotes pour le l'incorporation des pilotes de Québec et au-dessous.

Bill relatifa-l'incorporation des pilotes de Québec.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi

Ordonné, Que l'honorable M. Chabot ait la per-Bill relatif à mission d'introduire un bill pour amender les actes pour sournir de l'eau à la cité de Québec et aux environs.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. Lacoste ait la permission d'intro- Bill relatif aux duire un bill pour amender l'acte qui pourvoit à fonds social la formation de compagnies à fonds commun pour pour établis. l'établissement de manufactures, et autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Cham-

dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi | prochain.

Bili pour in-corporer la compagnio d'assurance de l'Onest.

Ordonné, Que l'honorable M. Sherwood ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie d'assurance de l'Ouest.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Bill relatif a E. Dartnell.

Ordonné, Que l'honorable M. Robinson ait la permission d'introduire un bill pour autoriser les cours du banc de la Reine des plaids communs et de chancellerie, dans la province du Canada, à admettre Edward Taylor Dartnell à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Bill relatif a A. McCarthy.

Ordonné, Que l'honorable M. Robinson ait la permission d'introduire un bill pour autoriser les cours de loi commune et d'équité dans le Haut-Canada, dans leur discrétion, à admettre d'Alton McCarthy à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi

Bill relatif a centains arré-rages de taxes dans le district de Wellington. Ordonné, Que M. Fergusson ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à la collection des arrérages de taxes imposées par un certain réglement du ci-devant district de Wellington, et saire disparaître certains doutes relatifs à la validité du dit réglement.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Rémunération! des propriéiine, (IL.-C.)

Bill pour amender les

actes concer-

nant le gibier

sauvage.

Ordonné, Que M. Lyon ait la permission d'introduire un bill pour régler le taux de la rémunération que les propriétaires de moulins pourront exiger dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que M. Ross ait la permission d'introduire un bill pour amender les actes pour la conservation du gibier et des oiseaux sauvages y mentionnés, en ce qui regarde le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill pour aire des offi-

Un bill grossoyé pour amender l'acte qui crée des emender l'acte salaires au lieu et place des honoraires perçus dans certains cas, dans le Bas-Canada, a été, en conforciers de justice. mité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable procureur-général La Fontaine porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Actes du rerecensement. M. Scott, de Bytown, du comité pour prendre en considération s'il est expédient d'amender les actes de recensement, a fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :

1. Résolu, Qu'il est expédient de faire un recensement général de cette province au commencement l'année 1852, et en l'année 1860, et ensuite, de dix ans en dix ans.

2. Résolu, Qu'il est expédient que ce recensement soit fait sous la direction du bureau d'enregistrement et de statistique, qui devrait être autorisé à adresser les instructions convenables aux personnes employées pour le faire, ainsi que les formes qu'elles devront suivre, --ces formes devant comprendre les renseignements indiqués sous les différents chefs énumérés dans les cédules des actes actuels, avec les autres renseignements que le dit bureau croira utiles de réunir, et de fournir aux personnes chargées de faire le dit recensement.

- 3. Résolu, Qu'il est expédient que le dit recensement soit fait sous la direction d'officiers de recensement qui devront être nommés dans les divers comtés de la province (à part des cités et villes incorporées), et dans les différentes cités et villes incorporées.
- 4. Résolu, Qu'il est expédient que ces officiers de recensement soient autorisés à nommer un ou plusieurs recenseurs dans chaque paroisse, township ou municipalité, et dans chaque quartier des cités ou villes incorporées, et à diviser toute paroisse ou township, municipalité ou quartier en deux ou plusieurs divisions de recensement, chaque fois qu'ils le jugeront expédient; le préfet, geolier ou autre officier chargé de la garde d'un pénitentiaire, d'une prison ou maison de correction ou autre lieu de détention, étant d'office recenseur de l'établissement confié à sa
- 5. Résolu, Qu'il est expédient que les dits recenseurs agissent d'après les instructions, et sous la direction des dits officiers de recensement respectivement, et leur adressent leurs rapports; et que les dits officiers de recensement, après les avoir revisés, et corrigé les omissions et erreurs manifestes qui s'y trouveront, les transmettent au bureau d'enregistrement et de statistique, où ils serviront à la compilation de tableaux et des
- 6. Résolu, Qu'il est expédient que chacun des dits offiiers de recensement reçoive à même les fonds consolidés du revenu de cette province une rétribution pour leurs services, n'excédant pas douze chelins et demi pour chaque journée pendant laquelle ils seront réellement occupés à remplir leurs fonctions officielles; et que chaque recenseur reçoive sur le même fonds une rétribution pour ses services n'excédant pas les taux suivants, savoir:—au taux de dix chelins pour chaque cent personnes dont il aura fait rapport, lorsque ces personnes habiteront les campagnes; mais avec pouvoir, pour le dit bureau, d'augmenter le dit taux jusqu'à une somme n'excédant pas quinze chelins pour chaque cent personnes rapportées, dans les cas où, à raison de la dissémination des habitations, il sera d'avis que cette addition doit être faite à la rétribution; et à une somme n'excédant pas vingt chelins pour chaque cinquante personnes lorsque la population n'excédera pas trois cents personnes sur une surface de dix milles quarrés, en proportionnant autant que possible cette rétribution au travail du recenseur; et lorsque ces personnes résideront dans une cité ou ville incorporée, alors au taux cidessus pour les premières trois mille personnes dont il fera rapport, et au taux de dix chelins pour chaque trois cents personnes apportées par lui au-dessus de trois mille.
- 7. Résolu, Qu'il est expédient que des résumés des dits rapports, et des comptes détaillés des dé-penses encourues pour faire le recensement, soient soumis au Parlement Provincial à sa prochaine session.
- 8. Résolu, Qu'il est expédient de faire reviser les dispositions de l'acte de la province du Haut-Canada qui pourvoit à l'enregistrement des ma-

un rapport quelconque avec cet enregistrement.

9. Résolu, Qu'il est expédient d'amender les actes actuels de recensement, 4 et 5 Vict., chap. 42, et 10 et 11 Vict., chap. 14, conformément aux résolutions précédentes.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde

fois, elles ont été adoptées.

Ordonné, Qu'il soit permis d'introduire un bill basé sur les dites résolutions, et que M. le solliciteurgénéral Drummond et l'honorable M. Hincks le préparent et l'introduisent.

Bill relatif à l'inspection du bois de cons-

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte qui règle l'inspection et le mesurage du bois de construction, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé. Ordonné, Que le bill soit retiré.

Bill relatif aux déprédations, etc., commises par les gens par . de cages.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour donner un recours plus efficace aux personnes qui souffrent des déprédations et des empiétements commis par les gens de cages, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde sois mercredi prochain.

Bill relatif à l'administration du pénitentiaire.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mieux régler et administrer le pénitentiaire provincial, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de-

Bill relatif aux maisons de correction et aux maisons de détention.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un meilleur mode de discipline et pour pourvoir à une administration plus économique des prisons, ainsi qu'à la construction et entretien de deux maisons de correction pour les jeunes délinquants. étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de-

Bill relatif au paiement des petits jurés, (II, C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir au paiement des petits jurés dans le Haut-Canada, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Richards, M. Wilson, M. Sherwood, de Brockville, M. Smith, de Durham, M. Burritt, l'honorable M. Cameron, de Cornwall, et M. Morrison, pour en saire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et re-

Bill relatif aux (B.-C.)

L'ordre du jour, pour que la chanibre se forme en actions mixtes comité sur le bill pour amender la loi du Bas-Canada, et réelles, en ce qui concerne le district dans lequel les actions en ce qui concerne le district dans lequel les actions réelles ou mixtes peuvent être intentées, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à

Bill relatif aux rompagnics fonds social, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte intitulé; "Acte pour amender la for-" mation de compagnies à fonds social pour la cons-" truction de chemins et autres travaux, dans le " Haut-Canada," et pour en étendre les dispositions,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois demain.

Bill pour amender l'acte relatif au recensement.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour faire le recensement de cette province, et obtenir des renseignements statistiques en icelle, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

Bill relatif aux honoraires des juges de paix,

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un taux uniforme d'honoraires pour les juges de paix dans le Haut-Canada, et pour abroger acte du Haut-Canada, passé dans la quatrième an-

riages dans cette partie de la province, en ayant || née du règne de Guillaume Quatre, chapitre dix-sept, étant lu :

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill pour amonder les lois relatives à l'intérêt de l'argent, lois relatives ; étant lu :

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde sois mer- l'argent. eredi le vingt-einq du courant, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif aux confirmer les décrets, ordres et procédures de la cour dres judiciaires de chancellerie du Haut-Canada, dans certains cas, dans la cour de

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatifà pour abolir l'emprisonnement pour dette dans le Haut- l'emprisonne-Canada, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif à autoriser et contraindre les témoins dans les actions la comparaciviles, à comparaître devant les cours de jurisdiction tion des téccompétente, en quelque part de la province qu'ils soient domiciliés, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde sois lundis prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour Bill relatifa faciliter l'exécution des jugements dans le Bas-Canada, l'exécution de étant lu :

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour rendre exécutoire les jugements de la cour provinciale du district inférieur de St. François, et pour transférer les records de la dite cour en la cour de circuit de Sherbrooke, et un autre bill, avec une instruction au dit comité.

Ordonné, Qu'il soit une nouvelle instruction au ditcomité de réunir les dits bills en un seul, s'il le trouve expédient.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour Bill relatifalis permettre aux créanciers de saisir les biens des débi- saisie des biens teurs qui sont sur le point de laisser la province, dans des débiteurs les affaires au-dessus de dix louis, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. et renvoyé à un comité de toute la Chambre mercredi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif aux amender la loi relative aux apprentis et mineurs, mineurs, mineurs, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Stevenson, M. le solliciteur-général Macdonald, M. Burritt, M. Seymour, et M. Boulton, de Toronto, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif au amender l'acte d'incorporation du barreau du Bas-Canada, et un certain acte y mentionné, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Christie, l'honorable M. Badgley, l'honorable M. Chabot, M. Lemieux et M. Polette, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Bill relatif aux comité sur le bill pour mieux administrer les biens des personnes décédées, étant lu;

'intérêt de

chancellerie, (II.-C.)

dette, (II.-C)

biens des per sonnes décédées.

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à mercredi prochain.

Bill pour auto-riser la tenue d'un second terme de la cour supérieure dans le district de Gaspé.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser la tenue annuelle d'un second terme de la cour supérieure du district de Gaspé, aussitôt que les grands jurés auront représenté ce terme comme nécessaire, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

dit comité.

M. le solliciteur-général Macdonald a pris le fauteuil du comité, et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. le solliciteur-général Macdonald a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de sièger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau lundi prochain.

Loi relative à la preuve, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour améliorer la loi relative à la preuve, dans le Haut-Canada," étant lu;
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à

mercredi prochain.

Impressions.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le premier et second rapports du comité permanent des impressions, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à lundi

prochain.

Rill relatif aux enterrements.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour défendre les enterrements dans les édifices consacrés au culte public, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi, le sept de juillet prochain.

Rill relatif à la loi criminell**e.**

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender ultérieurement l'administration de la loi criminelle, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à mercredi prochain.

Bill relatif aux municipalités faisant acquisition de travaux publics.

Bill relatif aux

billets promisoires et aux

lettres de

Bill relatif a

l'érection des

parvisses, et à

la construction etc., etc., des églises.

change.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour lever tout doute quant au droit des corporations municipales d'acquérir des travaux publics en dehors des limites de telles mumicipalités, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre mer-

credi prochain.

Bill relatif aux L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en titres créant comité sur le bill pour rendre compulsoire l'enregisdes dettes en trement des titres et instruments qui créent des dettes faveur de la en faveur de la Couronne, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à

mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter la négociation des billets promissoires et des lettres de change, et pour les soustraire, sous cer-taines restrictions, à l'opération des lois contre l'usure,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte qui continue et amende l'ordonnance concernant l'érection des paroisses et la construction et réparation des églises et cimetières dans le Bas-Canada, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mer-

credi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif aux pourvoir à la construction d'un canal, aux fins de lacs Supérieur relier les lacs Supérieur et Huron, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mer-

credi, le vingt-cinq du courant.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill pour répriréprimer plus efficacement l'intempérance dans le mer l'intempérance dans le mer l'intempérance dans le mérance. Bas-Canada, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Gugy, M. le solliciteur-général Drummond, M. Jobin, M. De Witt et M. Mc Connell, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill pour régu-pour régulariser le bureau des greffiers des assises dans le Haut-Canada, étant lu;

Bill pour régu-lariser le bureau des greffiers des assises greffiers des

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi assises, (H.-C.) prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux pour réduire les frais de justice et établir un tarif d'ho- (H. C.) noraires pour les cours supérieures de loi dans le Hant-Canada, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi

prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill receif au pour amender et étendre la loi concernant le recours Replevin. de replevin dans le Haut-Canada, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Lyon. M. Richards, M. le solliciteur-général Macdonald, l'honorable M. Macdonald, et M. Sherwood, de Toronto, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif aux ciliter l'émanation de commissions, aux fins d'inter commissaires faciliter l'émanation de commissions, aux fins d'interroger les témoins et prendre et recevoir les témoiles témoins. gnages dans les poursuites en loi maintenant pendantes, et qui pourront être intentées dans les diverses cours de record dans le Haut-Canada, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi

prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif à la pour lever et expliquer les doutes qui existent au sujet Chêne. de certains actes passés pour l'amélioration de la rivière du Chêne, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé, et lu la troisième fois

demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill pour mettre à part certaines terres dans le Bas-Cana-certaines terres da, pour l'usage des Sauvages de cette partie de la pour les Sauprovince, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mardi, le vingt-quatre du courant.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux pour pourvoir à ce que les compagnies de chemins de chemins de chemins incorporées ne laissent pas leurs chemins en mauvais incorporées. état de réparation, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu .

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux pour faciliter l'accomplissement des devoirs de juges sommaires de de paix hors des sessions, en ce qui concerne les ordres et convictions sommaires, étant lu;

vages.

vant les ma

Bill relatif aux personnes acses criminelles.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter l'accomplissement des devoirs des juges de paix hors des sessions, en ce qui concerne les personnes accusées d'offenses criminelles, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois vendredi prochain.

Bill relatif à l'ancien arpen-tage de Gwillimbury-Ouest. L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour réunir les terres comprises dans l'ancien arpentage de Gwillimbury-Ouest, dans le comté de Simcoe, au township voisin de Gwillimbury-Est, dans le comté de York," étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

comité.

M. Cartier a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Cartier a fait rapport, que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau,

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau mercredi, le vingt-cinq du courant.

Bill relatif au maintien du bon ordre dans les Eglises.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte du Bas-Canada, passé pour le maintien du bon ordre dans les églises et autres places de culte public, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Smith, de Wentworth, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fautcuil.

Bill relatif à la compagnie du Kingston.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour chemin de fer incorporer la compagnie du chemin de fer de Montde Montréal et réal et Kingston, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Bill relatif à la profession mé-dicale,(B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'incorporation des membres de la pro-fession médicale dans le Bas-Canada, et pour régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelle, de manière à venir en aide à certaines personnes qui pratiquaient comme médecins et chirurgiens dans cette province à l'époque où le dit acte est devenu loi, étant'lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

Bill relatif à la compagnie d'assurance mutuelle,

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser l'établissement d'une seconde compagnie d'assurance mutuelle contre le feu pour les cantons ruraux des comtés du Bas-Canada, dans lesquels il se trouve des villes et des cités considérables, étant lu :

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Jobin, l'honorable M. Chabot, M. Cartier, M. Mongenais et M. Lemieux, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Bill relatif aux assemblées des parents et

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour permettre aux notaires de convoquer des assemblées de parents et amis, dans certains cas, sans l'autorisation spéciale d'un juge, et pour d'autres fins,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois ven- Guillet, M. Armstrong et M. Laurin, pour en faire dredi prochain. voir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

> L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif au pour régler la distribution des biens meubles des perpour régler la distribution des biens meubles des personnes qui décèdent intestates dans le Haut-Canada, codent intestates dans le haut-Canada,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill relatifa la régler les procédures et la jurisdiction des cours dites "probate et surrogate," dans le Haut-Canada, étant

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour saisie de cre-tains effets assujétir certains meubles et effets à la saisic-exécution dans le Haut-Canada, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

M. Richards a proposé, secondé par M. le sollici-remis, teur-général Macdonald, et la question ayant été mise, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Boulton, de Toronto, Boutil-lier, Burritt, Christie, Crysler, Fortier, Guillet, La-Terrière, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Sir Allan N. MacNab, McConnell, McFarland, Mc-Lean, Meyers, Notman, Richards, Sanborn, et Smith, de Wentworth.—(20.)

CONTRE.

Messieurs Cameron, de Cornwall, Cartier, De-Witt, Fournier, Johnson, Lacoste, Laurin, Lemieux, Macdonald, de Kingston, Malloch, Price, Robinson, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de TORONTO, et Stevenson .- (15.)

Ainsi, elle a été résolu dans l'affirmative.

Alors, sur motion de M. Malloch, secondé par M. Richards,

La Chambre s'est ajournée.

Martis 17º die Junii:

Anno 14º Victoriæ Reginæ, 1851.

l'Orateur a mis devant la Chambre le rapport Sociétés annuel de la société d'agriculture du Bas-d'agriculture. Canada, et le rapport spécial de la société d'agriculture du comté de Beauharnais.

Pour les dits rapports, voir appendice (J.)

Aussi, état des affaires de la compagnie du chemin Chemin de les de ser de Champlain et St. Laurent, pour l'année

Pour le dit état, voir appendice (R.)

Et aussi, état des affaires de la banque de la cité, Banque de la le 31 mai 1851.

Pour le dit état, voir appendice (L)

Les pétitions suivantes ont été séparément présen- Pétitions prétées et mises sur la table :-

Par M. Boutillier,—la pétition du conseil municipal Le bill a été, en conséquence, lu une secondefois, et du comté de St. Hyacinthe; et la pétition de P. C. renvoyé à un comité spécial composé de M. Lacoste, Phaneuf et autres, censitaires, de la paroisse de St. l'honorable M. Chabot, M. Jobin, M. Cartier, M. Damase, comté de St. Hyacinthe.

tates.

cour de Prob. te et Surrogue

(H.-C,)

Bill relatifala dans le II.C

Ordres do ion

Appendice (1)

du lac Cham plain et da St Laurent Appendice(R)

Appendice (l.)

Par M. De Witt,—la pétition du conseil municipal de la seconde division du comté de Beauharnois; la pétition de Stephen H. Schuyler et Thomas Crawford, du village de Huntingdon, comté de Beauharnois; et la pétition de S. W. Gillett, de la ville de Constable, dans l'état de New-York.

Par M. Johnson,-la pétition de Peter M. Laurin, écuyer, et autres, du township de Calédonia.

Par M. Letellier,—la pétition de P. T. Dupont et autres, de la paroisse de St. Roch des Aulnets, comté de L'Islet.

Par M. Lemieux,-la pétition des président, vice président et directeurs de la société de construction de Québec.

Par M. Wilson,—la pétition de Francis Nichol et autres, du township de Westminster; la pétition de Manley Dixon, maire, et Edward Handy, sccrétaire, au nom d'une assemblée de township des habitants de Caradoc; et la pétition de Moses Loin et autres, habitants de couleur de la ville de London.

Par M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes,-la pétition de Joseph Lefebvre, de Bellefeuille, écuyer, et autres, de St. Eustache.

Par M. Mongenais,—la pétition de L. M. Masson et autres, censitaires et tenanciers de la paroisse de St. Michel de Vaudreuil, comté de Vaudrenil.

Par M. Laurin,-la pétition de M. Couture, écuyer et autres, de la paroisse de Ste. Croix, comté de Lotbinière ; et la pétition de Charles Benoit, et autres, du Bas-Canada.

Par M. Taché,—la pétition de la société d'agriculture du Bas-Canada; et la pétition de la municipalité numéro un, du comté de Rimouski.

Par Sir Allan N. MaciNab,—la pétition d'Elizabeth R. Thomas, et Harriet Inson, au nom de la société bienveillante des dames de la cité de Hamilton.

Par l'honorable M. Macdonald, la pétition de George Benjamin, écuyer, grand-maître de l'association loyale des orangistes de l'Amérique Britannique du Nord; la pétition de la sœur Dupuis, supérieure des religieuses de l'Hôtel-Dieu de l'hôpital de Kingston; et deux pétitions de l'université de Queen's College à Kingston.

Par M. Cartier,—la pétition du barreau du Bas-Canada, section du district de Montréal; la pétition de l'association bienveillante des pompiers de Montréal; et la pétition du maire et des échevins et citoyens de la cité de Montréal.

Par l'honorable M. Sherwood,-–la pétition du révé rend H. J. Grasett, A. M., président, au nom du comité de régie du dispensaire général et de l'hôpital de la maternité de Toronto, et de dame Augusta Draper, secrétaire du comité des dames de cette institution; la pétition de dame Mary G. Sherwood, et autres dames de la cité de Toronto; et la pétition de Joseph D. Ridout et autres, de la cité de Toronto.

Par M. Notman,—la pétition de la municipalité du township de Southwold; la pétition de la municipalité du township de Malahide; et la pétition de la municipalité du township de Yarmouth.

Par l'honorable M. Badgley,—la pétition de Théophile Roy et autres.

Par M. Hopkins,—la pétition de W. McCay et autres, du township de Nelson.

Par M. Morrison,—la pétition de Thomas Graham et autres, du township de Gore de Toronto.

Par M. McConnell,—la pétition d'Ichabod Smith et autres, syndics de l'académie de Stanstead.

Par l'honorable M. Merritt, -deux pétitions du conseil municipal des comtés unis de Lincoln et Welland.

Par M. le solliciteur-général Drummond,-la pétition du révérend F. Perreault et autres, commissaires d'écoles et autres, de la nouvelle paroisse de Ste. Brigide de Monnoir.

Par l'honorable M. Hincks,—la pétition de la municipalité du township de Dunwich; et la pétition de Thomas Jackson et autres, du township de Romney, comté de Kent.

Par l'honorable M. Robinson,-la pétition de Martin McLeod, paic-maître à demi-paie du 25e

régiment. Par M. Dickson,—la pétition de James Miller et autres, de la ville de Niagara.

Ordonné, Que le comité spécial nommé pour s'en- Etablissement quérir des causes qui ont empêché ou retardé l'établissement des townships de l'Est dans les districts des Trois-Rivières, St. François et Québec, ait le pouvoir de faire rapport de temps à autres.

Impression et distribution

des s:atuts provinciaux.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, pour prier leurs honneurs de permettre à John Fennings Taylor, écuyer, greffier, et Robert Lemoine, écuyer, assistant-greffier de leur honorable Chambre, de comparaître devant le comité permanent des impressions de cette Chambre, à dix heures du matin, vendredi prochain, pour être examinés devant le dit comité, au sujet de l'impression et de la distribution des statuts provinciaux.

Ordonné, Que M. McLean porte le dit message

au Conseil Législatif.

L'honorable procureur-général Baldwin, l'un des Réponses à des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a fait rapport à adresses. la Chambre, Que ses adresses d'hier (que les documents qui y sont respectivement mentionnés puissent être mis devant la Chambre), avaient été présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général, et que Son Excellence lui avait ordonné d'informer cette Chambre qu'elle donnera des ordres en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par l'honorable M. Price,

Résolu, Que cette Chambre se forme ce jour en Liste civile. comité, pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'acte qui accorde une liste civile à Sa Majesté, (9 Vic. chap, 114); et aussi, les actes 22 Vic., chap. 63 et 64, dans la vue de réduire certains items dans la cédule du dit acte premièrement mentionné; et aussi, pour pourvoir au salaire des Orateurs des deux Chambres de la Législature Provinciale.

Résolu, Que le temps pour l'introduction des bills Bills privés. privés soit prolongé jusqu'à lundi, le trente du courant.

Ordonné, Que M. Smith, de Durham, ait la permission d'introduire un bill pour abroger les dispositions qui limitent la distance entre le chef-lieu grammaire du (H.-C.) de comté et toute école de grammaire additionnelle dans le même comté dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Sherwood, secondé par M. Malloch,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Recense Son Excellence le Gouverneur-Général, priant (B.C.) Son Excellence de faire mettre devant cette

Bas-Canada, dans lesquelles le recensement a prochain. été fait, conformément aux dispositions de l'acte 10 et 11 Vict., chap. 14.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que l'honorable M. Sherwood ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer du lac Supérieur et de l'Océan Pacifique.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le vingt-cinq du courant.

Bill relatif aux préteurs sur

Bill relatif au

chemin de fer du lac Supé-

l'Océan Paci-

rieur et de

Ordonné, Que l'honorable M. Badgley ait la permission d'introduire un bill pour établir des réglements concernant les prêteurs et le prêt sur gages.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première tois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi

Bill relatif a la société de l'é-glise d'Angleterre, (B.-C.)

Ordonné, Que l'honorable M. Badgley ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à l'établissement d'une société d'église de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans chaque diocèse de cette église dans le Bas-Canada, et pour d'autres fins relatives à la subdivision récente du diocèse de Québec.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif aux héritiers et légataires.

Ordonné, Qu'il soit permis d'introduire un bill pour amender l'acte des héritiers et légataires dans le Haut-Canada, et que M. le solliciteur-général Macdonald et l'honorable M. Price le préparent et l'introduisent.

Bill pour expliquer l'acte concernant le bois de construction.

Ordonné, Que M. Laurin ait la permission d'introduire un bill pour expliquer certaines dispositions de l'acte qui règle l'inspection et le mesurage du bois de construction.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif à la ommune d**e** Maskinongé.

Ordonné, Que M. Polette ait la permission d'introduire un bill pour remettre en force et amender l'acte qui a rapport à la commune de Maskinongé.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif a la compagnie do Woodstock et du lac Erié.

Ordonné, Que l'honorable M. Boulton ait la permission d'introduire un bill pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer de Woodstock et du lac Erié.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi

Bill pour transporter un certain terrein a Andrew Thompson.

Ordonné, Que l'honorable M. Boulton ait la permission d'introduire un bill pour transporter à Andrew Thompson, une certaine réserve pour des chemins dans le township de Woodhouse, dans le comté de Norfolk.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et |

Chambre, un état des différentes localités du dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi

Ordonné, Que M. Mackenzie ait la permission d'in-Bill pour troduire un bill pour fermer une partie d'Ottawa Street, dans le village de Cayuga.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Cham- Street dans bre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et Cayuga. dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

fermer une rtaine partie d'Ottawa

Ordonné, Que Sir Allan N. MacNab ait la per- Bill relatif à mission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle et mobilière des fermiers du Canada-Ouest.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Hall ait la permission d'intro-Bill relatif à duire un bill pour indemniser les conseillers muni- un statut du cipaux du comté de Peterborough et autres, des conseil muni-cipar de Peterborough et autres, des conseil muni-cipar de Peter. actes par eux faits, en vertu d'un certain régle-borongh. ment du conseil municipal du dit comté, lequel a été ensuite annulé.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. Hall ait la permission d'intro-Bill relatif à duire un bill pour pourvoir à la vente d'une partie l'église St. de la dotation de l'église de St. Jean, dans la Jean de Peterville de Peterborough.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. le solliciteur-général Drummond,

secondé par M. Boutillier,
Ordonné, Qu'il soit permis au comité spécial, sur Tenure seila tenure seigneuriale du Bas-Canada, de faire gneuriale. imprimer, de temps à autre, les procédés du dit comité et les documents qui lui sont soumis, ou telle partie d'iceux que le comité jugera à propos, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'honorable M. Hincks a présenté un bill pour Bill relatif au pourvoir, d'une manière plus efficace, à faire le recen- recensement sement périodique de la province, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Un bill grossoyé pour amender l'acte relatif à la Bill relatif als maison de la Trinité de Montréal, a été, en conformaison de la Trinité de Trinité de mité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe. Ordonné, Que l'honorable procureur-général La-Fontaine porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender l'acte qui établit la Bill pour cour du Banc de la Reine pour le Bas-Canada, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

L'honorable procureur-général La Fontaine a pro-reine (B.C.) posé, secondé par M. le solliciteur-général Drummond, et la question ayant été mise, que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour amender l'acte qui éta"blit la cour du Banc de la Reine pour le Bas-Ca-" nada;" la chambre s'est divisée :- Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable procureur-général La-Fontaine porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

mobilière des fermiers du Canada-Ouest,

borough.

Montréal.

amender l'acte du banc de la

Bill telatif & la Rivière du Chêne.

Un bill grossoyé, pour lever et expliquer les doutes qui existent au sujet de cortains actes passés pour l'amélioration de la rivière du Chêne, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

deinalitús (H.·C)

Bill relatif a L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill racio des mu- intitulé: "Acte des municipalités du Bas-Canada," Ctant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mardi, le premier de juillet prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif a la voierie (B.-C.) intitulé : "Acte de voierie du Bas-Canada," étant lu ; Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mardi, le premier de juillet prochain.

Bill concernant les emigres.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la commutation de certains cautionnements requis en vertu de l'acte des émigrés, étant

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé, et lu la troisième sois vendredi prochain.

relatif au havre de Montréal.

Bill pour L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill amender l'acte pour modifier et amender l'acte 13 et 14 Vict., chap. 97, pour l'amélioration et l'agrandissement du havre de Montréal, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé à un comité de toute la Chambre vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en division territoriale, (H.-C)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en division territoriale, (H.-C) dans les divisions territoriales du Haut-Canada,

Ordonné, Que les différentes pétitions présentées à cette Chambre au sujet des divisions territoriales de la province du Haut-Canada, soient renvoyées au dit comité.

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par M. Seymour, et la question ayant été mise, Qu'il soit donné instruction au dit comité, de faire rapport qu'aucun comté ne soit divisé en vertu du dit bill, avant que les habitants du dit comité proposé ne se soient prononcés au poll, et qu'une majorité des habitants ait voté en faveur de la dite division; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Bouton, de Toronto, Cayley, Christie, Crysler, Dickson, Hopkins, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, Meyers, Sanborn, Seymour, Sherwood, de Toronto, et Stevenson.—(16.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Bell, Cartier, Chabot, Chauveau, De Witt, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, McFarland, Merritt, Morrison, Notman, Price, Prince, Ross, Scott, de Bytown, Smith, de Durham, Smith, de Wentworth, Taché et Wilson.—(39.)

Ainsi, elle a passé dans la négative. La Chambre s'est alors formée en le dit com ité. M. Dumas a pris le fauteuil du comité; et après y

avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Dumas a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siègor de nouvenu.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger

de nouveau vendredi prochain.

Ordonne, Que les ordres du jour, dont il n'a pas Ordres remis. été disposé, soient remis à démain.

Alors, sur motion de M. Richards, secondé par M. Notman.

La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 18° die Junii;

Anno 14º Victoria Regina, 1851.

L'ORATEUR a mis devant la Chambre un Compagnies état des affaires de la compagnie d'assurance d'assurance de Monyéal. de Montréal, le 31 mai 1851.

Pour le dit état, voir Appendice (I.)

Appendice (I)

Les pétitions suivates ont été séparément présentées Pétitions préet mises sur la table :-

Par l'honorable M. Sherwood,—la pétition du conseil du bureau de commerce de Toronto; et la pétition de Messrs. Whittemore, Rutherford et compagnie, et autres, marchands, commerçants et autres, de la cité de Toronto.

Par M. Flint,-la pétition de Michael Brennan et autres, catholiques romains, de la ville de Belle-

Par l'honorable M. Macdonald,—la pétition de J. Counter, écuyer, et autres, officiers et membres du comité de l'association des artisans de la cité de King-

Par M. Hall,—la pétition du révérend William Macalister et autres, de port Sarnia.

Par M. Bell,—la pétition de la municipalité du township de Burgess.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions sui- Pénisone luce. vantes ont été lues :-

De l'honorable Robert Jones et autres, demandant l'adoption de mesures pour soustraire les propriétaires de chemins et ponts à l'opération de l'acte impérial, 1 Vict. chap. 36, sect. 9, qui impose une pênalité contre toute personne chargée de la garde d'une barrière de péage qui exigera le péage de toute per-sonne, cheval ou voiture employée au transport de la

De la corporation de l'hôpital-général de Montréal, demandant l'allocation d'usage en faveur de la dite institution.

De Léonard Wilcox, de la cité de Toronto; demandant une indemnité pour la perte d'un vaisseau et autres effets saisis par le collecteur des douanes du port de York (actuellement Toronto), dans l'année

Du conseil municipal du comté de Québec; demandant que la Chambre ne procède pas maintenant sur le bill des municipalités ni sur le bill des chemins, maintenant devant la Chambre.

De J. G. Bowes, écuyer, et autres, de la cité de Toronto: demandant certains amendements à l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Toronto et Goderich.

De William P. Howland et autres, des townships de York et Etobicoke; demandant certains amendements à l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Toronto et Goderich, et que la charte de la compagnie du chemin de fer de Toronto et du lac Huron ne soit pas remise en vigueur, tel que demandé.

De David Currie et autres, du township de Mono, comté de Simcoe; demandant une allocation pour ouvrir et améliorer un chemin depuis l'angle sud jusqu'à l'angle nord-ouest du dit township.

D'Olivier Plette et autres, de la paroisse de St. Roch, comté de L'Islet; demandant une allocation pour ouvrir un chemin depuis la ligne seigneuriale entre la dite paroisse et le sief Réaume, jusqu'à la ligne frontière.

Du révérend Z. Sirois et autres, de la paroisse de St. Pierre, rivière du Sud, comté de L'Islet; demandant une allocation pour un chemin.

De John Gibson, du township de Grantham, comté de Lincoln; demandant une indemnité pour les dépenses qu'il a faites en poursuivant et arrêtant un nommé William McKenzie, pour crime de faux.

De James Benson et autres, des comtés unis de Lincoln, Haldimand et Welland; demandant un acte d'incorporation, aux fins de les autoriser à acheter "les terres du canal Welland," entre Ste. Catherine et Thorold, et pour d'autres fins.

De Joseph S. Armond et autres, censitaires, du comté de Montréal; demandant l'adoption de me-sures pour définir les droits des seigneurs, et abolir la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada.

De M. Raymond et autres, de la paroisse de Longue-Pointe, comté de Montréal; demandant la passation d'un acte pour amender l'acte 4 Guill. 4, chap. 33, de manière à autoriser l'établissement de compagnies rurales d'assurances mutuelles, sous certaines circonstances.

Du révérend Louis Lefebrre et autres, de la paroisse de Ste. Geneviève, comté de Montréal; demandant la passation d'un acte pour autoriser l'établissement d'une compagnie d'assurance mutuelle indépendante, dans le dit comté.

Du très-révérend P. Billaudèle, supérieur des ecclésiastiques du séminaire de St. Sulpice, à Montréal; et curé de la paroisse de Montréal; demandant que le bill pour prévenir les enterrements dans les édifices dédiés au culte public ne devienne pas loi, ou que le dit séminaire soit soustrait à son opération.

Du révérend J. B. St. Germain, président de l'académie industrielle, dans la paroisse de St. Laurent, comté de Montréal; demandant une allocation en faveur de cette institution.

De dame Charlotte Elmsley et autres, les dames de la cité de Toronto; demandant une allocation en faveur de l'asile des orphelins établi dans la dite cité.

Du révérend H. J. Graselt et autres, de la cité de Toronto; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La maison d'industrie de la cité de To-

De W. C. Keele, écuyer, procureur en loi, de la cité de Toronto; priant la Chambre de vouloir bien prendre quelques exemplaires de son ouvrage sur la loi criminelle, appelé "Provincial Justice," pour l'aider à défrayer les dépenses de la publication d'une nouvelle édition de cet ouvrage.

Du révérend John Black et autres, du village de Napanee et de ses environs; de Matthew McElroy, et autres, des townships de Kingston et Portland; de John Ritchie, et autres, du township de Stirringion; et du révérend D. M. McAleese, et autres, du township de Ramsay; demandant l'adoption de mesures pour abolir tout travail le dimanche dans le département des postes.

De C. H. Waterous, ingénieur, de la ville de Brantford; demandant un acte pour le naturaliser comme sujet britannique.

De John Watson, senior, et autres, de la division ouest du comté de York; de la municipalité du township de Chinguacousy, division ouest du comté de York; demandant que le bill pour changer les divisions territoriales du Haut-Canada, en ce qui concerne la séparation de la dite division pour en former un nouveau comté, devienne loi avec un certain amendement.

De Robert Dwyer, junior, et autres, des townships de Chinguacousy et Albion, comté de York; demandant que le bill pour changer les divisions territoriales dans le Haul-Canada, en ce qui concerne la séparation de la division ouest du dit comté, pour en former un nouveau comté, ne devienne pas loi.

De John McGill Chambers, du township de Montague; demandant qu'il soit nommé des commissaires pour entendre les preuves, et régler définitivement la ligne limitrophe entre la quatrième concession du dit township et Elmsley Nord.

De sa grâce l'archevêque de Québec, et de mon-seigneur l'évêque de Tlou, son coadjuteur; demandant que le bill pour prévenir les enterrements dans les édifices dédiés au culte public ne devienne pas loi.

De demoiselle Eliza Taylor, secrétaire, au nom du comité des dames conduisant les affaires de l'asile des orphelines protestantes, à Québec; demandant une allocation en faveur de cette institution.

Du révérend George Mackie, D. D., et autres, le comité de régie des écoles nationales à Québec; demandant une allocation plus considérable en faveur de ces institutions.

Du conseil municipal du comté de Norfolk; demandant la passation d'un acte pour confirmer cer-taius réglements du ci-devant district de Talbot, nonobstant les informalités qu'ils puissent contenir.

Ordonné, Que la pétition du révérend H. J. Grasett Pétitions tenet autres, de la cité de Toronto; la pétition de voyées à des James Benson et autres, des comtés unis de comités. Lincoln, Haldimand et Welland; la pétition de la compagnie de l'aqueduc de la cité de Kingston; et la pétition du conseil municipal du comté de Norfolk, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Premier rap-

port sur l'éu-blissement des

townships de

M. Fortier, du comité spécial nommé pour s'enquérir des causes qui empéchent ou retardent l'établissement des townships de l'Est dans les districts des Trois-Rivières, St. François et Québec, et saire towns rapport sur les moyens les plus propres à promouvoir la colonisation des dits townships, et autres ordres de renvoi; avec pouvoir de faire rapport de temps à autres, a présenté à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel a été lu. Pour le dit rapport, voir appendice (V.)

Appendice(V.)

Ordonné, Que le dit rapport et les documents qui l'accompagnent soient imprimés en forme de pamphlet, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'honorable M. Sherwood, du comité permanent Sixième rapdes ordres permanents, a présenté à la Chambre le port du comité : lequel a été lu comme des ordres per sixième rapport du dit comité; lequel a été lu comme

Votre comité à examiné les pétitions de George Crawford et autres, et Pierre Hébert et autres, et il a trouvé dans chaque cas qu'avis suffisant a été

La pétition de la société de l'église du diocèse de Québec, demandant la division de la dite corporation en deux sections pour les diocèses de Montréal et Québec respectivement. Votre comité ne croit pas qu'elle soit de nature à exiger la publication de l'avis. Votre comité a pris de nouveau en considération

cette partie de son troisième rapport relative à la pétition d'Alexander Douglas et autres, demandant un acte d'incorporation pour construire un pont sus-pendu sur la rivière Niagara, près de la traverse Waterloo. Il lui a été actuellement prouvé qu'un avis a été publié pendant le temps requis dans un journal de localité; mais l'avis n'est pas tout-à-fait conforme à la 65e règle, en autant qu'il déclare seulement que le port projeté sera d'une hauteur suffidessous, tandis que la règle veut que la hauteur soit particulièrement spécifiée; et de plus, il n'est-fait aucune mention du taux des péages qui seront demandés par la compagnie. Votre comité pense qu'on pourrait remédier à ces défauts en établissant dans le bill que la hauteur du pont au-dessus de l'eau, et le taux des péages qui seront demandés, soient fixés par le Gouvernement Exécutif, et à ces conditions votre comité recommande respectueusement que l'avis soit considéré comme suffisant.

Bili ielatif a la nomination des shérifs, (H -C)

M. Mackenzie a présenté un bill pour pourvoir à la nomination des shérifs dans le Haut-Canada, au moyen d'élections périodiques par les francs-tenanciers ; lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et prochain.

Ajournement.

Résolu, Que lorsque cette. Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajournera à vendredi prochain.

Sur motion de M. Letellier, secondé par M. Le-

Conseil légis. istif.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, une copie des dépêches qui peuvent avoir été échangées entre le Gouvernement Impérial et celui de cette province, au sujet de l'opportunité de rendre électif le Conseil Législatif de la province du Canada.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par M. Christie,

Universités de King's College et de Toronto. Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, un rapport sous forme de tableau, indiquant les professeurs et autres personnes, qui ont reçu des salaires ou autres émoluments de la ci-devant université de King's College, et les professeurs et autres personnes qui reçoivent des salaires de l'université de Toronto, jusqu'à ce jour, indiquant pour chaque année, le montant de lours salaires et émoluments respectivement, le nombre des étudiants qui suivent chaque cours de lectures, et si ces étudiants ont été ou non immatriculés; le prix exigé de chaque étudiant, le nombre de lecture délivrées chaque semaine par chaque professeur, et le nombre des élèves qui assistent à chaque lecture; le revenu annuel de l'université, et si quelque partie, et quelle partie de la dotation a été employée à la dépense annuelle, et durant quelles années; et quelles sont les pensions qui sont accordées à même le fonds de l'université.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Message du conseil.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en Chancellerie :-M. l'Orateur,

Impression et distribution des statuts proviaziauz.

Le Conseil Législatif permet à John Fennings Taylor, écuyer, greffier, et à Robert Lemoine, écuyer, assistant-greffier du Conseil Législatif, de comparaître

sante pour permettre à tous les vaisseaux de passer [sujet de l'impression, et de la distribution des statuts provinciaux.

Et ensuite il s'est retiré.

Ordonné, Que M. Morrison ait la permission d'in-Bill relatif à la troduire un bill pour étendre la franchise élective. franchise élec-

a, en conséquence, présenté le dit bill à la Cham-tive. bre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que M. McConnell ait la permission Bill pour a-d'introduire un bill pour amender et expliquer les mender les actes des écoles maintenant en vigueur dans le actes des écoles, (B.-C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la-première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

> Ordonné, Que M. Ross ait la permission d'intro-Bill pour renduire un bill pour rendre vacants les sièges des dre vacants les Membres de l'Assemblée Législative, dans cermembres en tains cas.

certains cas.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. Fourquin ait la permission d'in-Bill relatif à la troduire un bill pour remettre en vigueur l'acte commune de Yamaska, qui autorise les habitants de la seigneurie d'Yamaska à régler la dite seigneurie.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain...

Ordonné, Que M. Laurin ait la permission d'intro-Bill relatif aux duire un bill pour autoriser les locateurs à exer- droits locateurs cer leurs droits d'une manière plus sommaire et teurs, (B.-C.) efficace, en certains cas, dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par l'honorable M. Price,

Ordonné, Que le discours de Son Excellence le Considération Gouverneur-Général, prononcé aux deux Cham- du discours bres de la Législature Provinciale, soit mainte- d'ouverture. nant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre. le dit discours en considération.

Et le discours a été lu de nouveau.

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par l'honorable M. Price, que des subsides soient accordés à: Sa Majesté

Résolu, Que vendredi prochain, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération cette motion.

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exé-Commerce et cutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, navigation. par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, destableaux du commerce et de la navigation de la province du Canada, pour l'année 1850. Pour les dits papiers, voir appendice (A.)

Ordonne, Que la soixante-et-quatrième règle de Petition de le cette Chambre soit mise de côté par rapport à la corporation de pétition du maire et des conseillers de la cité de Québec.

Québec, relative à des arrérages de taxes.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif à la devant le comité permanent des impressions de l'Assemblée Législative, à dix heures du matin, vendredi Sa Majesté en Canada, de faire la pêche dans le golfe St. Laurent, prochain, pour être examinés devant le dit comité, au St. Laurent, de prendre possession à cette fin de toutes

Appendice (A)

les places non occupées sur la rive nord ou côte du de chancellerie du Haut-Canada, dans certains cas, cour de chan-Labrador, dans les limites de la province, et d'oc- ctant lu ; cellerie, cuper celles qu'ils jugeront convenables et d'y exploiter librement les pêcheries, étant lu;

Ordonné; Que le bill soit lu une seconde sois mer-

credi prochain.

Bill relatif à la ligne de divirion entre le

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour définir et établir la ligne de division entre le Haut et le Bas-Canada, étant lu;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois mardi

prochain.

Bill relatif a l'administra-tion du pénitentiaire.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mieux régler et administrer le pénitentiaire provincial, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mardi prochain.

Bill relatif aux rons de correc-

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un meilleur mode de discipline, et pour pourvoir à une administration plus économique des prisons, ainsi qu'à la construction et entretien de deux maisons de correction pour les jeunes délinquants, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde sois mardi prochain.

Bill relatif aux déprédations,

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour donner un recours plus efficace aux personnes qui souffrent des déprédations et des empiétements

commis par les gens de cages, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde sois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, M. Lyon, l'honorable M. Chabot, M. Jobin, M. Armstrong, l'hono-rable M. Badgley et M. Scott, de Bytown, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Bill relatif aux on mixtes,

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en actions réelles comité sur le bill pour amender la loi du Bas-Canada, en ce qui concerne le district dans lequel les actions réelles ou mixtes peuvent être intentées, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

dit comité.

M. McLean a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. McLean a fait rapport que le comité avait

passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. McLean a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif aux fonds social, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour compagnies a amender l'acte, intitulé : "Acte pour autoriser la for-" mation de compagnies à fonds social pour la con-" struction de chemins et autres travaux, dans le " Haut-Canada," et pour en étendre les dispositions, étant lu;

> Ordonné, Que le bill soit une seconde fois lundi prochain.

Bill relatifà l'emprisonnenent pour

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abolir l'emprisonnement pour dette dans le Hautdette, (B.-C.) Canada, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

Bill relatif aux

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi (II.C.) prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relation comité sur le bill pour amender ultérieurement l'ad- loi coinnie. ministration de la loi criminelle, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence formée en le dit

comité.

M. Laurin a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Lauria a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé, et lu la troisième fois, vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif au comité sur le bill pour rendre compulsoire l'enregistre- titres et instrument des titres et instruments qui créent des dettes en créent des faveur de la couronne, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Armstrong a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siége quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Armstrong a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu vendredi pro-

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Bill relatif au comité sur le bill pour mieux administrer les biens des biens des percennes décédées étant lu personnes décédées, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Résolu, Que le bill soit renvoyé à un comité spécial, composé de l'honorable M. Cameron, de Cornwall, M. le solliciteur-général Macdonald, l'honorable M. Macdonald, M. Richards et M. Burritt, pour en faire rapport, avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatifals comité sur le bill pour amender un acte passé dans la loi de la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé: preuve, (H.-C.) " Acte pour améliorer la loi relative à la preuve dans le Haut-Canada," étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Sanborn a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Sanborn a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Sanborn a fait rapport du bill en conséquence. et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill, Bill relatifa pour amender l'acte qui continue et amende l'ordonnance concernant l'érection des paroisses, et la construction et réparation des Aglices et la construction truction et réparation des églises et cimetières, dans etc., des éle Bas-Canada, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour la seconde lecture du bill, pouvoirs des confirmer les décrets, ordres et procédures de la cour pour encourager et protéger la création de pouvoirs (H.-C.)

d'eau pour les manufactures dans le Haut-Canada, la une chose que l'on ne saurait nier, pas plus que le étant lu :

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

Présentation des adresses conjointes. L'honorable M. Boulton, du comité spécial auquel ont été renvoyées les raisons du Conseil Législatif, remises à la conférence tenue le 12 de juin courant, par les délégués de la part de cet honorable corps, aux délégués nommés par votre honorable Chambre, relativement au message du Conseil Législatif du 4 du courant, concernant l'adresse conjointe des deux Chambres au sujet des droits sur les bois étrangers, —et aussi, les raisons communiquées par votre honorable Chambre au Conseil Législatif, dans une conférence antérieure sur le même sujet, avec instruction des recherches au sujet des précédents, et de rapporter aussi son opinion à votre honorable Chambre, a l'honneur de faire rapport:—

Que votre comité ne trouve pas, dans les journaux du Parlement Britannique durant plus de deux siècles (période suffisamment reculée dans l'opinion de votre comité pour faire des recherches), un seul cas où la Chambre des Lords ait nommé les Membres du Conseil Privé qui étaient Membres de cette Chambre, pour présenter, conjointement avec des Membres de la Chambre des Communes, une adresse au Souverain; et pour plus grande sureté, votre comité demande la permission d'annexer à son rapport, comme appen-dice, tous les précédents extraits sur ce sujet des journaux de la Chambre des Communes depuis l'année 1673 jusqu'à ce jour, lesquels ont, sans aucun doute, trait à des questions de relations entre les deux Chambres, de même nature que ceux que l'on pourrait trouver dans les journaux de la Chambre des Lords, si ces derniers se trouvaient dans la bibliothèque de l'une ou de l'autre Chambre; et ces précédents feront voir que la règle invariable est, que quelque soit le nombre de Pairs que les Lords nomment pour présenter une adresse conjointe des deux Chambres, leurs Seigneuries désirent que les Communes choisissent un nombre proportionnel de leurs Membres pour les accompaguer, lequel est toujours double du nombre des Pairs, excepté lorsque les Pairs nomment le Lord Chancelier seulement, et alors les Communes nomment leur Orateur seulement pour l'accompagner.

Votre comité est d'opinion, que bien que les Membres de l'une ou de l'autre Chambre aient, en diverses occasions, comme les précédents annexés à ce rapport le font voir, nommé quelques-uns de leurs Membres respectifs, sous leurs noms d'office pour porter une adresse conjointe au Souverain, cependant ces appellations n'étaient évidemment que la manière ordinairement employée daus le langage parlementaire, pour désigner avec plus de courtoisie les personnes que l'on voulait envoyer, et ne donnent nullement lieu d'inférer que c'était simplement le fonctionnaire et non l'individu que l'on choisissait dans sa capacité officielle pour remplir le devoir à lui assigné.

Le principe qui dirige à cet égard la manière de procéder dans la Chambre des Pairs et des Communes dans les rapports qu'elles ont entre elles, est de nommer dans la Chambre des Communes deux Membres pour un dans la Chambre des Pairs, et soit que les Membres soient ou ne soient pas désignés sous leur nom d'office, le nombre suit toujours dans la même proportion; et c'est là le principe qui, dans l'opinion de votre comité, doit régler les rapports existant entre l'honorable Conseil Législatif et votre honorable Chambre; et qui a été mis absolument de côté par la pratique irrégulière introduite depuis l'Union:—10. Parce qu'aucune des deux Chambres n'a connaissance officiellement du nombre de Conseillers Exécutifs qu'elle renferme dans son sein: 20. Parce que ce nombre varie constamment.

Que votre honorable Chambre soit aussi à blamer de lement placée, leurs Seigneuries on en continuant cette pratique irrégulière que l'honorable Conscil Législatif l'a été en l'introduisant, c'est de la part de cette Chambre.

là une chose que l'on ne saurait nier, pas plus que le fait que cette pratique est devenue plus générale qu'on ne le supposait d'abord, ainsi qu'il est allégué dans les raisons offertes à votre honorable Chambre par l'honorable Conseil Législatif, dans la dernière conférence; cependant votre comité est d'opinion qu'aujourd'hui il est propos de revenir à la stricte pratique établie dans le Parlement Britannique où nous avons puisé notre manière de procéder en Parlement; et votre comité à toute raison d'espérer que l'honorable Conseil Législatif voudra bien, dans sa sagesse, sans égard à la pratique irrégulière suivie par notre Parlement, acquiescer au désir qu'exprime votre honorable Chambre d'adhérer strictement aux précédents anglais.

Extraits des Journaux de la Chambre des Communes, indiquant le mode suivi pour présenter des adresses conjointes des deux Chambres du Parlement.

"27 mars 1673.

"Un Message de la Chambre des Lords, par Sir "John Coell et Sir William Bevershaw:—
"M. l'Orateur.

"Les Lords nous ont enjoint de vous informer, Que "Sa Majesté a fixé trois heures de l'après-midi "comme étant l'heure où elle recevra les comités des deux Chambres, à Whitehall, avec l'adresse des deux Chambres pour l'encouragement des manufactures de ce Royaume; et la Chambre des Pairs a nommé à cette fin un comité de neuf Lords.

"Ordonné, Que dix-huit Membres soient nommés pour former un comité aux fins d'accompagner le comité des Lords pour présenter l'adresse à Sa Majesté

" 15 mars 1688.

"Un message de la Chambre des Lords:—"M. l'Orateur,

"Nous sommes députés par les Lords pour infor"mer cette Chambre, Que les Lords ont concouru dans
"l'adresse transmise par cette Chambre; et qu'ils ont
"nommé deux Lords pour se rendre à Hampton
"Court et présenter cette adresse à Sa Majesté; et
"que leurs Seigneuries désirent que cette Chambre
"nomme un nombre proportionnel de ses Membres
"pour les accompagner.

"Résolu, Que quatre Membres de cette Chambre se rendent avec les Lords auprès de Sa Majesté

"avec l'adresse.

"31 mars 1756.

"Un message de la Chambre des Lords:—
"M. l'Orateur,

"Les Lords nous ont enjoint d'informer cette "Chambre, Que Sa Majesté a fixé deux heures, de- main, comme étant l'heure où elle recevra l'adresse des deux Chambres du Parlement, à son palais St. James; et leurs Seigneuries ont ordonné que le "Lord Steward et le Lord Chamberlain se rendent avec icelle auprès de Sa Majesté de la part de la "Chambre des Lords; et désirent que cette Chambre nomine un nombre proportionnel de ses Membres pour les accompagner.

"Résolu, Que quatre Membres de cette Chambre se rendent, avec les Lords mentionnés dans le dit message, auprès de Sa Majesté avec l'adresse.

" 23 décembre 1708.

"Un message de la Chambre des Lords:-

'M. l'Orateur,

"Nous sommes chargés par les Lords d'informer cette Chambre, Que Sa Majesté a fixé six heures, ce soir, comme étant l'heure où elle recovra l'adresse des deux Chambres, et qu'en raison des circonstances dans lesquelles Sa Majesté se trouve actuel lement placée, leurs Seigneuries ont ordonné au Vice-Chancelier de se rendre seul auprès de Sa Majesté de la part de cette Chambre.

" Ordonné, Que M. l'Orateur seul se rende alors | " auprès de Sa Majesté de la part de cette Chambre. | " 27 janvier 1708. | "

" Un message de la Chambre des Lords:— " M. l'Oratour,

"Nous sommes chargés d'informer cette Chambre, Que Sa Majesté a fixé entre sept et huit heures, demain soir, pour recevoir, à St. James, l'adresse des deux Chambres; et qu'en raison des circonstances dans lesquelles Sa Majesté se trouve actuellement placée, leurs Seigneuries ont ordonné au Lord Chancelier de se rendre seul auprès de Sa Majesté, de la part de leur Chambre.

"Ordonné, Que M. l'Orateur seul se rende alors "auprès de Sa Majesté de la part de cette Chambre. "2 mars 1708.

"Un message de la Chambre des Lords :—

"M. l'Orateur,
"Nous sommes chargés par les Lords de vous in"former que Sa Majesté a fixé demain à six heures
"du soir, pour recevoir à St. James l'adresse des
"deux Chambres; et qu'en raison des circonstances
"dans lesquelles Sa Majesté se trouve actuellement,
"leurs Seigneuries ont ordonné que le Lord Chan"celier seul se rende auprès de Sa Majesté, de la
"part de leur Chambre.
"Ordonné, Que M. l'Orateur se rende alors au-

" près de Sa Majesté de la part de cette Chambre.

" 29 janvier 1789.

"Un message de la Chambre des Lords:—

"Les Lords ont enjoint, au Lord Président et au Lord du Secau Privé de se rendre auprès de Son Altesse Royale le Prince de Galles avec les diverses résolutions adoptées par les Lords et les Communes, aux fins de suppléer à l'absence de l'exercise personnel de l'autorité royale durant la maladie de Sa Majesté, de la part de leurs Seigneuries, et désirent que cette Chambre nomme un nombre proportionnel de ses membres pour les accompagner.

"Résolu, Que quatre Membres de cette Cham-"bre se rendent avec les Lords mentionnés dans le "dit message, auprès de Son Altesse Royale le Prince "de Galles, avec les dites résolutions.

"Les Lords ont enjoint au Comte de Waldegrave, "et au Comte d'Aylesbury, de se rendre auprès de "Sa Majesté avec la résolution et l'adresse adoptée

" par les Lords et les Communes, concernant le soin à donner à la personne royale de Sa Majesté et à " l'administration de la maison de Sa Majesté, de la " part de leurs Seigneuries, et désirent que cette " Chambre nomme un nombre proportionnel de sos

"Membres pour les accompagner.
"Résolu, Que quatre Membres de cette Cham-

" bre se rendent avec les Lords mentionnés dans le dit message, auprès de Sa Majesté avec la dité ré-

" solution et adresse.

" 8 juin 1801.

"Un message de la Chambre des Lords :—

"M. l'Orateur,
"Les Lords nous ont enjoint d'informer cette
Chambre, Que Sa Majesté a fixé demain à 2 heures
pour recevoir l'adresse des deux Chambres du Parlement à son palais à Kew; et que leurs Seigneuries ont enjoint au Due de Portland, et au Lord
Stewart de la maison royale, de se rendre auprès
de Sa Majesté avec la dite adresse de la part des
Lords, et désirent que cette Chambre nomme un
nombre proportionnel de ses Membres pour l'accompagner.
"Résolu, Que quatre Membres de cette Cham-

"Résolu, Que quatre Membres de cette Cham-"bre se rendent avec les Lords mentionnés dans le "dit message auprès de Sa Majesté avec la dite "adresse.

"M. le secrétaire de la guerre rapporte à la Chambre, Que conformément à l'ordre d'hier M. Abbott, "Corry, M. Steele et lui-même, se sont rendus au-

"royale, de la part de la Chambre des Lords, pour présenter l'adresse à Sa Majesté adoptée par les deux Chambres; et qu'ils l'ont présentée, et qu'il a plu à Sa Majesté de répondre qu'elle donnerait des ordres en conséquence.

"26 juin 1816.

"Un message de la Chambre des Lords:—

près de Sa Majesté à Kew, où ils ont trouvé le Duc de Portland, et le Lord Steward de la maison

"Un message de la Chambre des Lords:—
"M. l'Orateur,

"Les Lords nous ont chargés d'informer cette
"Chambre, Que Son Altesse Royale le Prince Régent
"a fixé demain à 3 heures pour recevoir l'adresse des
"deux Chambres du Parlement, à Carlton House;
"et que leurs Seigneuries ont enjoint au Comte de
"Stanhope et au Lord Calthorpe de se rendre au"près de Son Altesse Royale avec icelle, de la part
"des Lords, et désirent que cette Chambre nomme
"un nombre proportionnel de ses Membres pour les
"accompagner.

"Résolu, Que quatre Membres de cette Chambre se rendent avec les Lords mentionnés dans le dit message auprès de Son Altesse Royale le Prince Régent avec la dite adresse.

" 1er juillet.

"M. Rose sait rapport à la Chambre que consor"mément à son ordre de mercredi dernier, M. Ba"thurst, M. Dundas, M. Peel et lui-même se sont
"rendus auprès de Son Altesse Royale le Prince
"Régent, à Carlton House, où ils ont trouvé le
"Comte Stanhope et le Lord Calthorpe de la part de
"la Chambre des Lords, pour présenter à Son Altesse
"Royale l'adresse adoptée par les deux Chambres, et
"qu'ils ont présenté la dite adresse.

" 20 juillet 1930.

"Un messege de la Chambre des Lords:—
"M. l'Orateur,

"Les Lords nous ont chargés d'informer cette
"Chambre, Que Sa Majesté a fixé jeudi prochain à
"2 heures, à son palais de St. James, pour recevoir
"l'adresse des deux Chambres du Parlement et que
"leurs seigneuries ont enjoint au Lord Stewart et au
"Lord Chamberlain de la Maison Royale, de sc
"rendre auprès de Sa Majesté avec la dite adresse de
"la part de leurs seigneuries, et qu'ils désirent que
"cette Chambre nomme un nombre proportionnel de
"ses Membres pour les accompagner.

"Résolu, Que quatre Membres de cette Cham-"bre se rendent avec les Lords mentionnés dans le "dit message, auprès de Sa Majesté, avec la dite "adresse."

Extraits des journaux de l'Assemblée Législative du Canada, indiquant le mode suivi pour la présentation des adresses conjointes.

" 20 août 1841.

" Message du Conseil Législatif:-

"Ordonné, Que l'Orateur de cette Chambre se "rende auprès de Son Excellence le Gouver"neur-Général, avec l'honorable Orateur de l'Assemblée Législative, pour savoir de Son Excellence quand il lui plaira recevoir l'adresse réunie des deux Chambres, avec les pétitions à Sa Majesté et aux deux Chambres du Parlement Impérial, au sujet des droits sur les bois, et pour les présenter.

"Ordonné, Que la résolution précédente soit com-"muniquée à l'Assemblée Législative, par le "maître en chancellerie, et qu'il lui soit enjoint "de demander le concours de la dite assemblée, "pour ce qui a rapport à son Orateur.

"Résolu, Que cette Chambre concourt dans le "message du Conseil Législatif, pour que l'Orateur "de cette Chambre se rende auprès de Son Ex-"cellence avec la dite adresse.

" 16 septembre 1841,

" Message du Conseil Législatif :--

Ordonné, Que le maître en chancellerie se rende "à l'Assemblée Législative, et informe cette "Chambre, Que le Conseil Législatif a agréé "à l'adresse à Son Excellence le Gouverneur- "Général, priant Son Excellence de transmettre "en Angleterre le bill passé dans les deux "Chambres, intitulé: "Acte pour disposer des "terres publiques," et a nommé les honorables "messieurs Sullivan et Morris, pour être un "comité de la part de l'Assemblée Legislative, "aux fins de se rendre auprès du Gouverneur- "Général, pour savoir de Son Excellence quand "il lui plairait recevoir la dite adresse." Résolu, Qu'un comité de quatre Membres soit

"Résolu, Qu'un comité de quatre Membres soit "nommé de la part de cette Chambre pour "accompagner le comité du Conseil Législatif "avec la dite adresse.

" 9 novembre 1843..

" Message du Conseil Législatif:-

"Ordonné, Que les maîtres en chancellerie se ren"dent à l'Assemblée Législative, et informent
"cette Chambre, Que Son Excellence le Gouver"neur-Général a fixé demain, à deux heures, à
"la Maison du Gouvernement, pour recevoir les
"adresses des deux Chambres, et que le Conseil
"Législatif se propose d'être là à ce temps."

L'Assemblée n'a passé aucune résolution à cet égard; mais le lendemain, M. l'Orateur fit rapport que "les deux Chambres" s'étaient rendues auprès de Son Excellence avec les dites adresses.

" 3 mars 1845.

"Ordonné, Que l'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, Que Son Excellence le Gouverneur-Général a fixé demain, à trois heures ct demie, P. M., à l'Hôtel du Gouvernement, dans cette cité, pour recevoir les adresses des deux Chambres du Parlement au sujet de la langue française; et que le Conseil Législatif se propose de s'y rendre au temps fixé."

L'Assemblée n'a passé aucune résolution à cetégard; mais le lendemain M. l'Orateur fit rapport que les deux "Chambres se sont rendues auprès de "Son Excellence," avec les dites adresses.

"27 mars 1845.

" Message du Conseil Législatif:---

"Ordonné, Que l'un des maîtres en chancellerie
"se rende à l'Assemblée Législative, et informe
"cette Chambre, Que Son Excellence le Gou"verneur-Général a fixé demain, à trois heures
"P. M., à l'Hôtel du Gouvernement; comme le
"lieu où elle recevra les pétitions des deux
"Chambres à Sa Majesté et aux deux Chambres
"du Parlement Impérial, relativement à l'abro"gation de ces dispositions de la 31e clause de
"l'acte impérial 3e et 4e Guillaume 4, chap. 59,
"qui autorisent l'importation de certains effets
"dans des vaisseaux étrangers sur les caux de
"l'intérieur; à l'extension des lois d'enregistrement du Royaume-Uni aux vaisseaux britanni"ques qui naviguent sur ces eaux; et au droit
"des personnes naturalisées par des actes pro"vinciaux, de jouir des priviléges de sujets bri"tanniques, en ce qui concerne le commerce et la
"navigation; et que le Conseil Législatif se pro"pose de s'y trouver au temps fixé."

" 28 mars 1845.

" Message du Conseil Législatif:-

"M. l'Orateur a fait rapport que les deux Chambres s'étaient rendues auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec les dites adresses. " 29 mars 1845.

" Message du Conseil Législatif:-

"Ordonné, Que l'un des maîtres en chancellerie "se rende à l'Assemblée Législative, et informe "cette Chambre, Que Son Excellence le Gouver"neur-Général a fixé demain, à deux heures l'.
"M., pour recevoir les adresses des deux Cham"bres au sujet de la capture et détention par "le Gouvernement des Etats-Unis, en 1812, de "la goêlette Lord Nelson, et qu'en conséquence de l'état avancé de la session, le Conseil Législatif a ordonné que tels Membres de cette "Chambre qui se trouvent Membres du Conseil "Exécutif, et eux seuls, se rendent alors auprès "de Son Excellence de la part de cette Chambre.

"Ordonné, Que tels Membres de cette Chambre, "qui forment partie de l'Honorable Conseil Exé-"cutif de cette province, se rendent auprès de "Son Excellence le Gouverneur-Général, de la "part de cette Chambre, avec les adresses des "deux Chambres, pour l'objet susdit:

" 22 avril 1846.

" Message du Conseil Législatif:-

"Ordonné, Que l'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, Que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement a fixé demain, à une heure P. M., pour recevoir l'addresse des deux Chambres, au sujet de l'annexion des îles de la Magdeleine, à la province de l'île du Prince-Edouard, et que le Conseil Législatif a ordonné que tels Membres qui forment partie du Conseil Exécutif se rendent auprès de Son Excellence, au temps ciudessus, de la part de cette Chambre.

"Ordonné, Que tels Membres de cette Chambre
" qui forment partie de l'Honorable Conseil Exé" cutif de cette province se rendent auprès de Son
" Excellence l'Administrateur du Gouvernement,
" de la part de cette Chambre, demain, à une
" heure P. M., avec les adresses des deux Cham" bres, pour l'objet susdit.

" ler juin 1846.

" Message du Conseil Législatif:---

"Ordonné, Que l'un des maîtres en chancellerie "se rende à l'Assemblée Législative, et informe "cette Chambre, Que Son Excellence le Gou"verneur-Général a fixé demain, à midi, pour "recevoir les adresses des deux Chambres, au "sujet de la ligne frontière entre cette province "ct la province du Nouveau-Brunswick, et "qu'en conséquence de l'état avancé de la ses"sion, le Conseil Législatif a ordonné que tels "Membres de cette Chambre qui forment partie du Conseil Exécutif, seuls, se rendent à ce "temps auprès de Son Excellence, de la part de "cette Chambre.

"Ordonné, Que tels Membres de cette Chambre, "qui forment partie de l'honorable Conseil Exé-"cutif de cette province, se rendent auprès de "Son Excellence le Gouverneur-Général, avec "les dites adresses.

"8 juin 1846.

" Message du Conseil Législatif:-

"Ordonné, Que l'un des maîtres en chancellerie "se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, Que Son Excellence le Gouverneur-Général a fixé ce jour, à trois heures, P.M. pour recevoir les adresses des deux "Chambres au sujet des malles expédiées de la

- " Grande-Bretagne et de cette province; et " aussi, demandant la réduction des frais de port, " et qu'en conséquence de l'état avancé de la ses-" sion, le Conseil Législatif a ordonné que les
- " Membres du Conseil Exécutif seuls se rendent " auprès de Son Excellence, au temps ci-dessus, " de la part de cette Chambre.
- " Ordonné, Que tels Membres de cette Chambre " qui forment partie de l'honorable Conseil Exé-" cutif de cette province, se rendent auprès de "Son Excellence le Gouverneur-Général avec
 - "les dites adresses.

" 6 juillet 1847.

" Message du Conseil Législatif :-

" Le Conseil Législatif informe cette Chambre, Que Son Excellence le Gouverneur-Général a fixé " demain, à trois heures et demie de l'après-midi, " pour recevoir les adresses des deux Chambres au " sujet de la liste civile; et que le Conseil Législatif " a ordonné que tels Membres qui forment partie du ·· Conseil Exécutif se rendent auprès de Son Excel-" lence au temps ci-dessus, de la part de cette Chambre.
" Ordonné, Que tels Membres de cette Chambre,

" qui forment partie de l'honorable Conseil Exé-" cutif de cette province, se rendent auprès de

"Son Excellence le Gouverneur-Général avec

" les dites adresses.

" 23 juillet 1849.

" Message du Conseil Législatif:-

· Le Conseil Législatif informe cette Chambre, Que " Son Excellence le Gouverneur-Général a fixé lundi " prochain, à une heure de l'après-midi, pour rece-"voir les adresses réunies des deux Chambres au " sujet des lois de navigation en autant quelles con-" cernent ou affectent cette colonie, et que le Conseil "Législatif a ordonné que tels Membres de cette "Chambre qui forment partie du Conseil Exécutif se " rendent auprès de Son Excellence au temps ci-des-" sus, de la part de cette Chambre.

" Ordonné, Que tels Membres de cette Chambre " qui forment partie de l'honorable Conseil Exé-" cutif de cette province, se rendent auprès de " Son Excellence le Gouverneur-Général avec

" les dites adresses.

" 30 janvier 1849.

" Message du Conseil Législatif :-

"Le Conseil Législatif informe cette Chambre, " Que Son Excellence le Gouverneur-Général a fixé " demain à une heure P. M. pour recevoir les adresses " des deux Chambres au sujet des lois de navigation, "et que le Conseil Législatif a ordonné que les Mem-" bres du Conseil Exécutif de cette Chambre se ren-" dent auprès de Son Excellence, à l'heure indiquée " de la part de cette Chambre.

" Ordonné, Que les Membres de cette Chambre " qui forment partie de l'honorable Conseil Exé-" cutif de cette province, se rendent auprès de

" Son Excellence avec la dite adresse.

" 14 mai 1849.

" Message du Conseil Législatif :-- .

" part de cette Chambre.

" Le Conseil Législatif informe cette Chambre, " Que Son Excellence le Gouverneur-Général a fixé " demain, à deux heures de l'après-midi, pour rece-"voir l'adresse des deux Chambres au sujet du bill passé durant la présente session, intitulé: "Acte " pour réaliser un revenu de cent mille louis à même " les terres publiques du Canada, pour les fins de l'instruction élémentaire," et que le Conseil Légis-" latif a ordonné que les Membres du Conseil Exécu-" tif, qui sont Membres de cette Chambre, se rendent "auprès de Son Excellence au temps indiqué de la

" Ordonné, Que tels Membres de cette Chambre " qui forment partie de l'honorable Conseil Exé-" cutif, se rendent auprès de Son Excellence le "Gouverneur-Général avec la dite adresse."

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif à pour autoriser la compagnie du chemin de fer du St. l'embranchement du chemin de fer du lac Champlain à faire un chemin d'embranchement jusqu'à la ligne provinciale, à l'est de la St. Laurent et rivière Richelieu, et construire un pont sur la dite riplain. vière, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill pour inpour investir James M. Andrews et autres, d'une cer-vestir James M. Andrews taine réserve pour faire un chemin dans le township d'un certain

de Hope, dans le comté de Durham, étant lu; terrein réserv Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, pour un che-et renvoyé au comité permanent des divers bills

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif à la pour incorporer la compagnie du chemin de fer de chemin de fer jonction de Kingston et Toronto, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi Toronto.

prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux pour prévenir le sacrifice inutile des propriétés ven-dues en vertu d'un writ d'exécution dans le Haut-Canada. étant lu . Canada, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde

M. Smith, de Durham, a proposé, secondé par M. Smith, de Wentworth, et la question ayant été proposée, Que le bill soit renvoyé à un comité spécial, composé de M. le solliciteur-général Macdonald, M. Smith, de Wentworth, M. Richards, M. Wilson et le moteur, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personne papiers et records.

M. Lyon a proposé en amendement à la question, secondé par M. Dickson, Que les noms de l'honorable M. Cameron, de Cornwall, et de l'honorable M. Sher-

wood, soient ajoutés au dit comité.

La question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée:

Pour, 12. Contre, 15.

Ainsi, elle a passé dans la négative. La question principale ayant été alors mise:—Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'il soit donné instruction au dit comité de retrancher le préambule à la sixième clause du dit bill.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill pour pour amender l'acte concernant le chemin de la mon-amender l'acte tagne de Sydenham, et pour conférer à George Rolph, du chemin de ceuyer, ses hoirs et ayants-cause, certains priviléges y Sydenham. relatifs, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif at pour se dispenser d'un procès par jury, en certains procès par jury cas, dans le Haut-Canada, étant lu; (H.-C.)

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et resonare les lois pour la protection des magistrats et autres, dans l'exercice de leurs devoirs publics, étant lu;

terrein réservé

de Kingston et

et renvoyé à un comité de toute la Chambre, lundi prochain.

Ordres remis.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à vendredi prochain.

Alors, sur motion de M. Lyon, secondé par M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 20° die Junii;

Anno 15° Victoria Regina, 1851.

Banque de Amérique Britannique du Nord.

L'ORATEUR a mis devant la Chambre, un état . des affaires des branches canadiennes de la banque de l'Amérique Britannique du Nord, le 2 juin, 1851.

Appendice (I.) l'étitions pré-

statées.

Pour le dit état, voir appendice (I.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :-

Par M. De Witt,-la pétition de la municipalité du village de Huntingdon; et la pétition de Joseph T. Dutton, principal de l'académie d'enseignement du jour et du soir et de pension, à Montréal.

Par M. Jobin,-la pétition du révérendissime évêque catholique romain de Montréal et autres, catholiques romain de Montréal.

Par l'honorable M. Badgley,—la pétition de la faculté de médecine du collége McGill; et la pétition de P. P. Russell et autres, membres des compagnies d'assurance mutuelle contre le feu de Missiskoui et Rouville.

Par M. Duchesnay,—la pétition du conseil municipal du comté de Portneuf.

Par l'honorable M. Chabot,—la pétition du révérend Louis Proulx, curé, et autres, marguilliers de la paroisse de Notre-Dame de Québec.

Par M. Fergusson,-la pétition du conseil munici-

pal du comté de Waterloo.

Par l'honorable M. Sherwood, deux pétitions du conseil du bureau de commerce de Toronto.

Pátitiona luca.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

Du conseil municipal du comté de St. Hyacinthe; de P. C. Phaneuf et autres, censitaires de la paroisse de St. Damase, comté de St. Hyacinthe; et de L. M. Masson et autres, censitaires et tenanciers de la paroisse de St. Michel de Vaudreuil, comté de Vaudreuil; demandant qu'il soit adopté des mesures pour définir les droits des seigneurs, et abolir la te-

nure seigneuriale dans le Bas-Canada.

Du conseil municipal de la seconde division du comté de Beauharnois; demandant que le dit comté soit divisé en deux circuits, avec une cour dans le

village de Huntingdon.

De Stephen H. Schuyler et Thomas Crawford, du village de Huntingdon, comté de Beauharnois; de-mandant qu'il soit adopté des mesures pour les mettre en état d'obtenir le paiement d'une somme qui leur est due pour la construction d'un pont sur la rivière Chateauguay, suivant les termes d'un contrat passé sous l'autorité du ci-devant conseil de district, du district municipal de Beauharnois.

De S. W. Gillett, de la ville de Constable, dans l'Etat de New-York; demandant qu'il soit adopté des mesures pour le mettre en état d'obtenir le paiement d'une somme qui lui est due pour la construction d'un pont à Dewittville, sur le chenal est de la rivière Chateauguay, ainsi que les chemins y conduisant,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde sois, | suivant les termes d'un contrat passé sous l'autorité du ci-devant conseil de district du district municipal de Beauharnois.

De Peter M. Laurin, écuyer, et autres, du township de Caledonia; demandant la passation d'un acte pour confirmer l'arpentage du dit township, suivant l'acte 59 Geo. 3, chap. 14.

De P. T. Dupont et autres, de la paroisse de St. Roch des Aulnets, comté de L'Islet; demandant une allocation pour construire un quai près de l'église de

la dite paroisse.

Des président, vice-président et directeurs de la société de construction de Québec; demandant certains amendements à l'acte pour encourager l'établissement de sociétés de construction dans le Bas-

De Francis Nichol et autres, du township de Westminster; demandant qu'il ne soit fait aucune division du comté de Middlesex, mais que dans le cas où ce comté scrait divisé, il le soit par une ligne courant du nord au sud.

De Moses Loin et autres, habitants de couleur de la ville de London; demandant l'adoption de mesures pour défendre les représentations des "Ethiopean Minstrels," ou autres grotesses représentations de cette nature.

De Joseph Lefebvre de Bellefeuille, écuyer, et autres, de St. Eustache; demandant une allocation pour améliorer le chemin du township de Wentworth à la rivière à Gagnon.

De M. Couture, écuyer, et autres, de la paroisse de Ste. Croix, comté de Lotbinière; demandant une allocation pour achever le chemin du centre de la sei-

gneurie de Ste. Croix. De Charles Benoit et autres, du Bas-Canada; demandant la passation d'un acte pour leur octroyer une compensation pour leurs services pendant la der-nière guerre avec les Etats-Unis.

De la société d'agriculture du Bus-Canada; demandant une allocation en sa faveur.

De la municipalité numéro un, du comté de Rimouski; demandant une allocation pour ouvrir un chemin à travers les terres de la couronne, en arrière de la paroisse de l'île Verte, se terminant au lac Temiscouata.

De George Benjamin, écuyer, grand maître de l'association loyale des orangistes de l'Amérique Britannique du Nord; demandant la passation d'un acte pour révoquer l'acte défendant les processions de parti dans certains cas.

De sœur Dupuis, supérieure de l'Hôtel-Dieu de l'hôpital de Kingston; demandant une allocation en faveur du dit hôpital.

De l'université de Queen's College, à Kingston; demandant une allocation en faveur de l'école de grammaire, en connexion avec la dite université, nommée "école de Queen's College," comme celle accordée aux lycées de Montréal et Québec.

De l'université de Queen's College, à Kingston: demandant une allocation en faveur de la dite uni-

Du barreau du Bas-Canada, section du district de Montréal; demandant la révocation de la disposition légale qui confère aux juges de la cour supérieure le pouvoir d'établir, modifier et amender les tarifs des honoraires, et que ce pouvoir soit conféré au barreau du Bas-Canada.

De l'association bienveillante des pompiers de Montréal; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

Du maire et des échevins et citoyens de la cité de Montréal; demandant la passation d'un acte pour amender et refondre les actes qui incorporent la dite

Du révérend H. J. Grasett, A. M., président, au nom du comité de régie du dispensaire général de

l'hôpital de la maternité de Toronto, et de dame || à la dix-neuvième section de l'acte des écoles com-Augusta Draper, secrétaire du comité des dames de cette institution; demandant une allocation en faveur de cette institution.

De dame Mary G Sherwood et autres dames, de la cité de Toronto: demandant un acte d'incorpora-tion sous le nom de "Société de l'asile des orphelins et de secours aux femmes, Toronto."

De Joseph D. Ridout et autres, de la cité de Toronto; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie hydraulique de Toronto et du

De la municipalité du township de Southwold: de la municipalité du township de Malahide; de la municipalité du township de Yarmouth ; et de la municipalité du township de Dunwich; demandant que le comté de Middlesex soit divisé par une ligne courant de l'est à l'ouest, telle que proposée par le bill pour modifier les divisions territoriales du Haut-Canada.

De Théophile Roy et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie du chemin planchéié et macadamisé de St. Athanase et Mont Johnson."

De W. McCay et autres, du township de Nelson; demandant qu'il ne soit fait aucune division du comté de Halton, et que le dit comté reste uni au comté de Wentworth.

De Thomas Graham et autres, du township du Gore de Toronto; demandant que si la division du comté d'York est crue nécessaire, les dix townships de l'est de ce comté forment un nouveau comté, et que le reste forme le comté d'York.

De Ichabod Smith et autres, syndics de l'académie de Stanstead; demandant l'allocation annuelle ordinaire en faveur de cette institution.

Dn conseil municipal des comtés unis de Lincoln et Welland; demandant un amendement à la loi de cotisation.

Du conseil municipal des comtés unis de Lincoln et Welland; demandant un amendement à l'acte 13 et 14 Vic. chap. 65, pour placer les licences d'auberges et les revenus qui en proviennent sous le contrôle des diverses corporations municipales.

Du révérend F. Perrault et autres, commissaires d'école et autres, de la nouvelle paroisse de Ste. Brigide de Monnoir; demandant une allocation additionnelle pour le soutien des écoles de la dite paroisse.

De Elizabeth R. Thomas et Harriet Inson, au nom de la société bienveillante des dames de la cité de Hamilton; demandant une allocation en faveur de cette société.

De Thomas Jackson et autres, du township de Romney, comté de Kent: demandant la passation d'un acte pour constituer le dit township en une municipalité distincte, nonobstant son manque actuel de qualification.

De Martin McLeod, paye-maître, à demi-paie du 25e régiment; demandant que sa réclamation pour des terres pour ses services militaires soit prise en

De James Miller et autres, de la ville de Niagara; demandant un acte d'incorporation pour leur permettre de construire un canal pour des fins hydrauliques, à même le canal Welland, à l'embouchure de la rivière Niagara, près de la ville de Niagara.
Du conseil du burcau de commerce de Toronto;

demandant qu'il soit adopté des mesures pour mieux protéger le commerce du Canada.

De Messrs. Whittemore, Rutherford et compagnie, et autres, marchands, commerçants et autres, de la cité de Toronto; demandant la passation d'un acte pour expliquer ou amender l'acte des cours de division, pour autoriser la poursuite d'une personne dans le comté où la dette a été contractée par le désendeur,

dans la dite poursuite. De Michael Brennan et autres, catholiques romains

de la ville de Belleville; demandant un amendement

munes, afin de pourvoir plus efficacement à l'établissement d'écoles séparées dans certains cas.

De J. Counter, écuyer, et autres, officier et membres du comité de l'association des artisans de la cité de Kingston; demandant qu'il soit adopté des mesures pour les protéger contre les dommages que leur fait éprouver le travail des détenus dans le pénitentiaire provincial.

Du révérend William Macalister et autres, de Port Sarnia: demandant qu'il soit adopté des mesures pour abolir le travail du dimanche dans le département des postes.

De la municipalité du township de Burgess : demandant la passation d'un acte pour faciliter la construction d'une branche principale de chemin de fer du nord, par la ligne de la rivière des Outaouais, pour relier les cités de Montréal et Kingston.

Ordonné, Que la pétition de W. C. Keele, écuyer, Bibliotheque procureur en loi de la cité de Toronto, soit renvoyée au comité spécial, nommé pour aider M. parlementaire.

l'Orateur dans la direction de la bibliothèque

Ordonné, Que la pétition de George Benjamin, Impression écuyer, grand maître de l'association loyale des d'une pétition orangistes de l'Amérique Britannique du Nord, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette

Ordonné, Que telle partie des pétitions de B. La- Townships de salle et autres, de la ville des Trois-Rivières; l'Est. d'U. Belliveau, écuyer, et autres, des townships d'Artabaska, Chester et Warwick, et du révérend E. Chabot et autres, des paroisses de Bécancour, Ste. Gertrude et autres lieux, dans le district des Trois-Rivières, qui se trouve relative à la colonisation des townships de l'Est, et qui indique l'endroit où l'on devrait ouvrir un chemin entre les dits townships et les seigneuries sur le fleuve St. Laurent, dans le comté de Nicolet, soit ren-voyée au comité spécial nommé pour s'enquérir des causes qui empêchent ou retardent l'établissement des townships de l'Est, dans les districts des Trois-Rivières, St. François et Québec.

Ordonné, Que la pétition de Joseph D. Ridout et Pétitions renautres, de la cité de Toronto; la pétition de voyées a un dame Mary G. Sherwood et autres dames de la com cité de Toronto; et la pétition des président, vice-président et directeurs de la société de construction de Québec, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

M. Lacoste, du comité spécial sur le bill pour per- Bill relauf sax mettre aux notaires de convoquer des assemblées de assemblées parents et amis, dans certains cas, sans l'autorisation parents et d'espéciale d'un juge, et pour d'autres fins, a fait rapport mis: que le comité avait passé le bill et y avait sait un amendement.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre, lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Sherwood,

Resolu, Que cette Chambre concourt dans le rap- Présentation port du comité spécial, auquel ont été renvoyées des adresselles raisons du Conseil Législatif, remises à la conjointes. conférence tenue le 12 de juin courant, par les directeurs de la part de leurs honneurs, aux directeurs nommés par cette Chambre, relativement au message du Conseil Législatif du quatre du courant, concernant l'adresse réunie des deux Chambres, au sujet des droits sur les bois étrangers, - et aussi, les raisons que cette Chambre a

communiquées au Conseil Législatif, à la première conférence sur le même sujet, avec une instruction de chercher des précédents, et de faire rapport aussi de ses opinions.

Résolu, Qu'il soit demandé une conférence avec l'honorable Conseil Législatif, aux fins de communiquer à leurs honneurs une copie du dit

Ordonné, Que l'honorable M. Boulton se rende au Conseil Législatif, et demande la dite conférence.

Septième rap-pert du comité des ordres petmanents.

L'honorable M. Sherwood, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel a été lu comme

 ${f V}$ otre comité a examiné la pétition du révérend ${m H}$ J. Grasett et autres, demandant un acte d'incorpora-tion de la maison d'industrie de Toronto, et il est d'opinion qu'elle ne nécessite pas la publication de

Ordresda jour renis cu viOrdonné, Que les ordres du jour qui étaient fixés pour hier, et qui ont été perdus par l'ajournement de cette Chambre, mercredi dernier, soient remis en vigueur et fixés comme ordres du jour pour lundi prochain.

Bill relatif au pont suspendu du fort Erió et Ordonné, Que M. McFarland ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie du pont suspendu entre le Fort Erié et Buffalo.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi

Bill relatif aux terreins résorrés pour des hemins dans Caledonia,

Ordonné, Que M. Johnson ait la permission d'introduire un bill pour définir certains terreins réservés pour des chemins, dans le township de Caledonia.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Bill relatif aux réglements concernant les anberges.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Drummond ait la permission d'introduire un bill pour établir des réglements concernant les auberges et autres lieux d'entretien public, et pour réprimer plus essicacement l'intempérance.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Rill relatif & l'incorporation de Québec.

Ordonné, Que l'honorable M. Chabot ait la permission d'introduire un bill-pour amender de nouveau les ordonnances qui incorporent la cité de Québec.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi

Ordres temis.

Ordonné, Que les ordres du jour soient remis à

Alors, sur motion de M. Price, secondé par M. Hopkins,

ાં મુક્ત કહ્યું છે. ઉત્તર કેન્દ્ર આ વેલાફાઈએ ફ્રાઈડિક્સેટ એક લેટી ડ્રેનિયન હોનોક સામાં કેન્દ્રીએ કેટ્રેનિયો

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Lunæ 23° die Junii ;

Anno 15° Victoriæ Reginæ, 1851.

L'ORATEUR a mis devant la Chambre un Banque de état des affaires de la Banque de Gore, le 16 Gore. juin 1851.

Pour le dit état, voir appendice (I.)

Appendice (I.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présen- Pétitions pré tées et mises sur la table :-

Par M. De Witt,—la pétition de John Fitzpatrick et autres, des paroisses de St. George de Henryville, et St. Grégoire, comté de Rouville.

Par M. Gugy, la pétition de J. O. Arcand et autres, de la partie nord du comté de Sherbrooke; et la pétition d'E. Finley et autres, officiers et membres de la grande tente de la tribu des Rechabites du Canada-Est.

Par M. Mackenzie,—la pétition de John Neilson et autres, des townships de Walpole et Rainham; et la pétition d'Eli Gorham et autres, des townships de King et Whitchurch; comté d'York.

Par M. McFarland,—la pétition de James W. Fell et autres, du village de Chippawa; et la pétition de la municipalité du township de Willoughby.

Par l'honorable M. Robinson, la pétition du conseil municipal du comté de Simcoe; la pétition du révérend Robert Harding et autres, des townships d'Ops et Emily, comté de Peterborough; la pétition de Henry Sillington et nutres, du township d'Adé-laïde, comté de Middlesex; et la pétition de John W. Branan et autres, du village de Metcalfe, comté de Peterborough.

Par l'honorable M. Sherwood;-la pétition du conseil municipal du comté d' York.

Par M. Boulton, de Toronto,—La pétition du maire et des échevins et conseillers de la cité de Toronto; la pétition de M. Jackson et autres, de Westminster, Yarmouth et Southwold, comté de Middle-sex; la pétition du révérend J. W. Boomer et autres, de Galt, comté de Halton; et la pétition du révérend George Hallen et autres, de Pinétanguishène, dans le comté de Simcoe.

Por M. Richards,-la pétition de William Smart et autres, de la ville de Yonge et Elizabethtown.

Par M. Notman,-la pétition du conseil municipal du comté de Middlesex.

Par M. Christie,—la pétition de Robert Busteed; président, au nom d'une assemblée publique des habitants de la partie ouest du courté de Bonaventure.

Par M. Hopkins,-la pétition de la municipalité du township de Nelson.

Par M. Stevenson, - la petition d'A. Farewell et autres, du Haut-Canada; la pétition du révérend Robert Blakey et autres, de la ville de Prescott; la pétition du révérend Donald Fraser et autres, de Norval et Esquesing, comté d'York; la pétition de William Carroll et autres, de Whitby, et autres townships, dans le comté d'York; et la pétition du révérend J. Gibson et autres, de Georgina, et autres lieux, dans la division nord du comté d'York.

Par M. le solliciteur-général Drummond,tion du conseil municipal du comté de Shefford; la pétition de S. S. Foster, écuyer, M. D., et autres, des townsnips et seigneuries dans les comtes de Mis-sisquoi et Shefford, et des townships de Patton et Bolton, comté de Stanstead.

Par M. Morrison,—deux pétitions du conseil mu-nicipal du comté d'York; et la pétition de W. Thompson, maire, et C. E. Romain, député maire du ||township de Toronto.

Par l'honorable M. Cayley,-la pétition de S. W. Gamble et autres, du township de Vaughan; la péti-tion du révérend H. Patton et autres, de la ville de Cornwall, comté de Stormont ; la pétition de Henry Rowed et autres, du township de Seymour, comté de Northumberland; et la pétition du révérend Frederick Mack et autres, d'Amherstburg, Anderton et Malden comté d'Essex.

Par M. Malloch,—la pétition du révérend Ralph Leeming et autres, du village de Dundas, et ses environs ; la pétition d'Andrew Pettit et autres, de Grimsby et autres lieux, dans les comtés de Lincoln et Wentworth : et le pétition de Thomas Paxton et autres, de la ville d'Amherstburg et des townships de Malden, Anderton et Colchester.

Par M. McLean, -la pétition de Joseph Mulligan et autres, de Tullamore, le Gore de Toronto, et autres lieux; la pétition de John T. Lewis et autres, de Hawkesbury Ouest, L'Orignal et autres lieux, dans le comté de Prescott; et la pétition du révérend George Graham et autres, de Nassagaweya, comté de

Par M. Dickson,—la pétition de Charles Stuart et autres, de la paroisse de St. Paul, Port Robinson, comtés de Welland et Lincoln; la pétition d'Alexander Kirkpatrick et autres, du village de Chippaouais, et des townships de Stamford et Willoughby, dans le comté de Welland.

Par Sir Allan N. MacNab,-la pétition de Thomas Baly et autres, du village de Grafton, et township de Haldimand, dans le comté de Northumberland; la pétition d'Andrew T. Kerby et autres, de Beverly, Flamborough Ouest, et Dundas, comté de Halton; la pétition de Robert Stroud, écuyer, et autres, de Norwich et Dereham, comté d'Oxford; la pétition de Sir Allan N. MacNab et autres, de la cité de Hamilton, et du township de Barton, et la pétition de Colin C. Ferrie, écuyer, président, au nom de l'institut des artisans de Hamilton et Gore.

Par l'honorable M. Macdonald,-la pétition du révérend Charles Brown et autres, de Norwich et Dereham, dans le comté d'Oxford et de Dorchester et Malahide, dans le comté de Middlesex; la pétition du révérend A. F. Atkinson et autres, de la ville de Ste. Catharine et ses environs; et la pétition du révérend Charles L. Ingles, B. A., et autres, du village de Drummondville, comté de Welland.

Par M. Seymour,—la pétition du révérend J. B. Worrell et autres, de Smith's Falls, comté de Leeds; la pétition du révérend G. A. Anderson et autres, sauvages Mohawks, de la baie de Quinté, membres de l'église d'Angleterre; et la pétition du révérend Francis Tremayne et autres, de Leeds, Tilbury et autres townships dans le comté de Lecds.

Par M. Crysler,-la pétition de Benjamin Warren et autres, du village de Bellamy, comté de Gren-ville; et la pétition de Henry Burritt, écuyer, et autres, du village de Burritt's Rapids, et du township de Malborough, comté de Carleton, et du township d'Oxford, comté de Grenville.

Par M. Lyon,—la pétition de G. G. Dinning et autres, du township de Cumberland.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions sui-Patitions lues. vantes ont été lues :-

> De la municipalité du village de Huntingdon; demandant que la charge de grand-voyer ne soit point créée par aucune loi relative aux institutions municipales, et que le comté de Beauharnois reste comme il l'est actuellement sous la loi municipale existante.

De Joseph T. Dutton, principal de l'académie d'enseignement du jour et du soir et de pension, à Montréal; demandant certains amendements au bill pour amender la loi des écoles communes du Bas-Canada.

Du révérendissime évêque catholique romain de Montréal et autres, catholiques romains de Montréal; demandant que le bill pour empêcher les enterrements dans les édifices dédiés au culte public ne passe pas en loi, ou autrement que l'église paroissiale de Montréal soit soustraite à l'opération d'une telle loi.

De la faculté de médecine du collège McGill: demandant l'allocation d'usage en faveur de cette insti-

De P. P. Russell et autres, membres des compagnics d'assurance mutuelle contre le feu de Missiskoui et Rouville; demandant un acte pour amender l'acte qui autorise l'établissement de compagnies d'assurances mutuelles contre le feu.

Du conseil municipal du comté de Portneuf; demandant que le bill des chemims du Bas-Canada ne passe pas en loi,—qu'il ne soit pas donné de plus grand pouvoirs au grand-voyer qu'aux conseils,que les institutions municipales soient abolies,—que l'autorité conférée à la corporation de la cité de Québec, d'imposer des taxes sur les produits agricoles portés au marché de la dite cité, lui soit retirée, que l'acte pour réprimer l'intempérance soit amendé,que le droit d'admettre à la pratique du notariat soit dévolu à certaines personnes.

Du révérend Louis Proulx, curé, et autres, mar-guillers de la paroisse de Notre-Dame de Québec; demandant que le bill pour empêcher les enterrements dans les édifices dédiés au culte public ne soit pas passé en loi.

Du conseil municipal du comté de Waterloo; demandant le réglement prochain de la question des réserves du clergé.

Du conseil du bureau de commerce de Toronto; demandant la passation du bill pour amender les lois relatives à l'intérêt de l'argent, avec un certain amendement.

Du conseil du bureau de commerce de Toronto; demandant que l'acte de la cour de division soit amendé de manière à ce que l'on puisse poursuivre les débiteurs dans l'endroit où ils ont contracté la dette.

De Manley Dixon, maire, et Edward Handy, gressier, au nom d'une assemblée de township des habitants de Caradoc ; demandant que le comté de Middlesex ne soit point divisé, mais que dans le cas où il le serait, il le soit par une figne courant du nord

L'honorable M. Boulton a fait rapport, qu'il avait Présentation porté au Conseil Législatifle message de cette Cham- des adresses bre, demandant une conférence, aux fins de commu- conjointes. niquer à leurs honneurs une copie du rapport du comité spécial, auquel ont été renvoyées les raisons du Conseil Législatif, remises à la conférence tenue le 12 juin courant, par les directeurs de la part de leurs honneurs, aux directeurs nommés par cette Chambre, relativement au message du Conseil Législatif, du quatre du courant, au sviet de l'adresse réunie des deux Chambres, touchant les droits sur les bois étrangers,—et aussi, les raisons que cette Chambre a communiquées au Conseil Législatif, à la pre-mière conférence sur le même sujet, avec une ins-truction de chercher des précédents, et de faire aussi rapport de ses opinions à cette Chambre; et que leurs honneurs ont répondu qu'ils enverraient une ré-Il ponse par un de leurs messagers.

Pétition de W Marray.

M. Mackenzie a proposé, secondé par M. Scott, de | former cette Chambre qu'elle donnera des ordres en Bytown, et la question ayant été mise, que la pétition de William Murray, de la cité de Montréal, demandant une compensation pour la retenue de certaines sommes d'argent par le Gouvernement lorsqu'elles étaient dues, et pour des pertes qu'il a éprouvées comme entrepreneur du canal Welland, soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable M. Merritt, M. le solliciteur-général Macdo-nald, M. Mc Farland, M. Smith, de Wentworth, et le moteur, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable; la Chambre s'est divisée : Et la question a passé dans la négative.

Pétitions renvoyées à des comités.

Ordonné, Que la pétition de J. G. Bowes, écuyer, et autres, de la cité de Toronto; la pétition de William P. Howland et autres, des townships d'York et Etobicoke; la pétition de Théophile Roy et autres; la pétition d'Elizabeth R. Thomas et Harriet Inson, au nom des dames de la société bienveillante de la cité de Hamilton; la pétition de l'association bienveillante des pompiers de Montréal, et la pétition du maire et des échevins et citoyens de la cité de Montréal, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Ordonné, Que la pétition de P. P. Russell et autres, du comté de Missisquoi, soit renvoyée au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour autoriser l'établissement d'une seconde compagnie d'assurance mutuelle contre le feu pour les cantons ruraux des comtés du Bas-Canada, dans lesquels il se trouve des villes et des cités

considérables.

mpression l'une pétition. Ordonné, Que la pétition de Gaspard Moras et autres, censitaires, de la paroisse de St. Pierre-les-Becquets, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Rectoreries.

Ordonné, Que la réponse relative aux rectoreries qui a été présentée mardi le dix du courant, soit imprimée, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Pénitentiaire.

L'honorable M. Price, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, rapports et comptes annuels du pénitentiaire provincial, pour l'année 1850.

Appendice(W)

Pour le dit état, voir appendice (W.)

Huitieme ran port du comité. manents.

L'honorable M. Sherwood, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le huitième rapport du dit comité, lequel a été lu comme

Votre comité a examiné des pétitions de Mme. Mary G. Sherwood, et autres, dames de la cité de Toronto, et de la compagnie de l'aqueduc de Kingston, et il a constaté que dans chaque cas, la publication de l'avis n'est pas nécessaire.

La pétition du président, vice-président et directeurs de la société de construction de Québec; demandant certains amendements à l'acte pour encourager l'établissement de société de construction dans le Bas-Canada, qui concerne un acte public, et ne peut en conséquence, suivant votre comité, être par lui prise en

considération.

Réponse à une

L'honorable procureur-général Baldwin, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a fait rapport à la Chambre, que ses adresses du 17 et du 18 du courant (que les papiers qui y sont respectivement mentionnés puissent être mis devant la Chambre,) avaient été présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général, et que Son Excellence lui avait ordonné d'in-

conséquence.

M. Notman a proposé, secondé par M. Scott, du Bill relatif au Lac des Deux-Montagnes, et la question ayant été havre de f mise, que la soixante-et-dixième règle de cette Cham- Burwell. bre qui exige le paiement d'un honoraire sur les bills privés, soit mis de côté en ce qui concerne le bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre de Port Burwell, et que l'on se dispense aussi d'imprimer le dit bill; la Chambre s'est divisée:—Et la question a passé dans la négative.

Ordonne, Que M. Muckenzie ait la permission d'in-Bill relatif a la troduire un bill pour autoriser les sujets de Sa plaideir dans Majesté à plaider, tant pour eux-mêmes qu'au les cours, et nom de tiers, dans les cours de Sa Majesté dans la Reine. le Bas-Canada, et pour abolir la charge de conseil de la Reine.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

L'honorable M. Price a proposé, secondé par l'ho- Réserves du norable M. Hincks, et la question ayant été proposée, clergé. Qu'il soit présenté une humbre adresse à Sa Très Gracicuse Majesté, pour remercier Sa Majesté de la manière gracieuse dont il lui a plu recevoir l'adresse de cette Chambre de la dernière session au sujet des réserves du clergé, et exprimant à Sa Majesté la profonde satisfaction avec laquelle cette Chambre et la province en général ont appris par la dépêche du irès honorable comte Grey, principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, dans laquelle il an-nonce que Sa Majesté a gracieusement reçu la dite adresse, que les ministres impériaux de Sa Majesté sont d'opinion que cette adresse doit être agréée, et qu'ils seront en conséquence prêts à recommander au Parlement Impérial qu'un acte soit passé pour donner à la Législature Provinciale plein pouvoir de faire aux arrangements actuels les changements qu'elle jugera à propos de faire, relativement à ces réserves, pourvu que les intérêts actuellement existants soient respectés.

L'honorable M. Boulton a proposé en amendement à la question, secondé par M. Hopkins, que tous les mots après "proposée," soient retranchés, et les mots "que le mode le plus direct, le plus clair et le plus "satisfaisant de faire parvenir à la Reine et au Parlement Impérial les vœux de la Législature du Canada au sujet des réserves du clergé, serait de passer un acte contenant toutes les dispositions que l'on prétend faire adopter, avec une clause qui suspendrait son opération jusqu'à ce qu'elle eût reçu la sanction formelle du Parlement Britannique; marche qui a été suivie avec avantage au sujet de la liste civile, en 1846; et que l'honorable M. Price, l'honorable procureur général Baldwin, l'honorable M. Cayley, M. Morrison et le moteur composent un comité pour préparer et rapporter un bill à cette Chambre en conséquence" insérés en leur place; Et la question ayant été mise sur l'amendement, la

Chambre s'est divisée; et les noms ayant été démandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR. Messicurs Boulton, de Norfolk, Fergusson, Hopkins, Mackenzie et Notman.—(5.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Badgley, le procureur-général Baldwin, Bell, Boulton, de Toronto, Boutillier, Burritt, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, De-Witt, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdo-

nald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McLean, Merritt, Meyers, Polette. Price, Richards, Robinson, Sanborn, Sanvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Seymour, Sherwood de Toronto, Smith, de Wentworth, Stevenson et Wilson .- (52.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question ayant été de nouveau proposée, Qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Très Gracieuse Majesté, pour remercier Sa Majesté de la manière gracieuse dont il lui a plu recevoir l'adresse de cette Chambre de la dernière session, au sujet des réserves du clergé, et exprimant à Sa Majesté la profonde satisfaction avec laquelle cette Chambre et la province en général ont appris par la dépêche du très honorable comte Grey, principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, dans laquelle il annonce que Sa Majesté a gracieusement reçu la dite adresse, que les ministres impériaux de Sa Majesté sont d'opinion que cette adresse doit être agréée, et qu'ils seront en conséquence prêts à recommander au Parlement Impérial qu'un acte soit passé pour donner à la Législature Provinciale plein pouvoir de saire, aux arrangements actuels, les changements qu'elle jugera à propos de saire, relativement bre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et à ces réserves, pourvu que les intérêts actuellement dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

existants soient respectés. Sur quoi, des débats s'étant élevés;

Ordonné, Que les dits débats soient ajournés à mercredi prochain, et que ce soit alors le premier

ordre du jour.

Ordonnance relative aux chemins a barrières.

M. Chauveau a proposé, secondé par l'honorable M. Chabot, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour considérer la convenance d'étendre les dispositions de l'ordonnance passée dans la quatrième année du règne de Sa Majesté, intitulé: " Ordonnance pour pourvoir à l'amélioration de cer-" tains chemins dans le voisinage de Québec, et y " conduisant, et pour prélever un fonds à cette fin, à certains autres chemins, et pour autoriser les commissaires à faire un autre emprunt.

L'honorable procureur général Baldwin, membre du Conseil Exécutif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, que Son Excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la

Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité

M. Richards a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Richards a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Bill relatif aux associations cuclésiastiques anglicates

Ordonné, Que l'honorable M. Badgley nit la permission d'introduire un bill pour pourvoir à l'établissement d'une association ecclésiastique, pour chacun des diocèses de Montréal et de Québec.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi

Roll related aux cours d'eau ca rivier a dans le Hous-Conada.

Ordonné, Que M. Richards nit la permission d'introduire un bill pour abroger les actes 7, Vic. chap. 36, et 10 et 11 Vic., chap. 20, au sujet des amendes imposées aux propriétaires de moulins et autres, qui jettent des croûtes de bois dans les cours d'eau et rivières du Haut-Canada, et qui en obstruent le cours de toute autre manière.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi de l'ordre, lu la troisième fois.

Ordonné, Que M. Lemieux ait la permission d'in Bill relatif au troduire un bill pour amender l'acte pour en encourager l'établissement de sociétés de construction dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordouné, Que M. Malloch ait la permission d'in-Bill relatifes troduire un bill pour incorporer la compagnie du grand chemin de fer de Montréal, de l'Outaouais et de Kingston.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'honorable M. Sherwood ait la per- Bill relatif au mission d'introduire un bill pour incorporer la société pour aider et retirer les orphelins et les femmes paufemmes de Toronto.

Ordonné, Que l'honorable M. Sherwood ait la per-Bill relatifate misssion d'introduire un bill pour incorporer la maison d'industrie de Toronto.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Sanborn ait la permission d'introduire un bill pour amender et déclarer le sens municipale da de certaines dispositions relatives à la loi muni- Bas-Canada cipale du Bas-Canada.

Il a, en conséquence, presenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Résolu, Que le temps pour recevoir des pétitions Pétitions relapour des bills privés, soit prolongé jusqu'à samedi, tives a des bill le cinq de juillet prochain.

Ordonné, Que M. Lacoste soit ajouté au comité Bill relatifab spécial, auquel a été renvoyé le bill pour autoriser l'établissement d'une seconde compagnie d'assurance mutuelle contre le feu pour les cantons (B.C.) ruraux des comtés du Bas-Canada, dans lesquels il se trouve des villes et des cités considérables.

M. le solliciteur-général Macdonald a présenté un Bill relatif sur bill pour amender l'acte relatif aux héritiers et léga-légaugnes taires, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Un bill grossoyé pour pourvoir à la commutation Bill relatif and de certains cautionnements requis en vertu de l'acte des émigrés, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "l'Acte " pour pourvoir à la commutation de certaines " obligations requises en vertu de l'acte des " émigrés."

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks porte le dit bill an Conseil Législatif, et demande son con-

Un Bill grossoyé pour amender ultérieurement l'ad- Bill pour ministration de la loi criminelle, a été, en conformité amenderla Résolu, Que le bill passe.

sociétés de

chemin de Montréal l'Ou-Kingston.

Toronto.

compagnie

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Cornwall, porte le bill au Conseil Législatif, et de-

mande son concours.

Bill relatif à la loi de la

Un bill grossoyé pour amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour améliorer la loi relative à la preuve dans " le Haut-Canada," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Cornwall, porte le dit bill au Conseil Législatif et demande son concours.

B.U relatif nux actions mixtes ou réelles.

Un bill grossoyé pour amender la loi du Bas-Canada, en ce qui concerne le district dans lequel les actions réelles ou mixtes peuvent être intentées, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième sois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit, " Acte " pour amender la loi dans le Bas-Canada, en "ce qui concerne le district dans lequel les " actions ou procédures qui affectent la propriété " foncière pourront être commencées, et pour " établir de nouvelles dispositions dans le cas où

" des absents sont parties dans la cause.

Ordonné, Que M. Chauveau porte le dit bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux mres et instrumenis qui ciéent des dertes en inveur de la couronne.

M. Armstrong a fait rapport du bill pour rendre compulsoire l'enregistrement des titres et instruments qui créent des dettes en faveur de la couronne, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soient grossoyés, et lu la troisième fois demain.

Acte relatif à la navigation.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions, pour baser une adresse à Sa Majesté, la priant de vouloir bien sanctionner l'introduction dans le Parlement Impérial, d'une mesure aux fins d'étendre les principes reconnus dans le ci-devant acte de navigation aux productions naturelles du Canada, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à mercredi prochain.

Bill relatif aux compagnies a fonds social, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte, intitulé: "Acte pour autoriser "la formation de compagnies à fonds social pour la " construction de chemins, et autres travaux, dans le "Haut-Canada," et pour en étendre les dispositions,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Ordres remis.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par M. Christie, La Chambre s'est ajournée.

Martis 25° die Junii:

Anno 14º Victoriæ Reginæ, 1851.

ompagnie Canada sur la

Appendice (L)

L'ORATEUR a mis devant la Chambre un While the desaffaires de la compagnie d'assurance sur la vie du Canada, le 30 d'avril 1850. Pour le dit état, voir appendice (I.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présen- Pétitions prétées et mises sur la table:

Par M. Armstrong,-la pétition de F. R. Tranchemontagne et autres, syndics de l'académie de Berthier; et la pétition de J. E. Faribault, écuyer, et autres, du village de L'Assomption, comté de Leinster.

Par M. Richards,—la pétition de Palmer Lee, écuyer, et autres, du Haut-Canada.

Par M. Bell,—la pétition du conseil municipal des comtés unis de Lanark et Renfrew; la pétition de Thomas L. Russell et autres, de Merrickville, et ses environs, dans les comtés unis de Leeds et Greenville ; la pétition de John Hall et autres, du chef lieu du comté de Peterborough; et la pétition du couseil municipal du comté de Peterborough.

Par M. Chauveau,-la pétition de Pierre Dorion, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Charles de Charlesbourg, comté de Québec.

Par l'honorable M. Badgley,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine. Par M. Scott, de Bytown,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de Bytown et Prescott.

Par M. Letellier,—la pétition de P. Garon, écuyer, et autres, du comté de Kamouraska; et la pétition Charles Tétu, écuyer, et autres, du comté de Kamouraska.

Par l'honorable M. Chabot,—la pétition des président et directeurs de la banque de Québec; et la pétition des directeurs de l'association charitable des dames catholiques de Québec.

Par M. Fournier,-la pétition de P. A. de Gaspé, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Jean Port Joli.

Par l'honorable M. Macdonald,—la petition de Francis M. Hill, écuyer, et autres.

Pur M. Lacoste,-la pétition de Joseph Charland et autres, du comté de Rouville.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Message du Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :-M. l'Orateur,

conjointes.

La Conseil Législatif acquiesce à la conférence Présentation désirée par cette Chambre pour communiquer à leurs des adresses honneurs une copie du rapport du comité spécial auquel ont été référées les raisons du Conseil Législatif, remises à la conférence qui a eu lieu jeudi, le 12 du courant, au sujet du message de leurs henneurs du 4 du courant, relatif à l'adresso commune des deux Chambres, au sujet des droits sur les bois étrangers; et aussi les raisons communiquées par cette Chambre, à leurs honneurs, lors de la première conférence sur le même sujet, avec instruction de cher-cher des précédents et de faire rapport de son opinion à l'Assemblée Législative; et informe cette Chambre que les directeurs, de la part de leurs honneurs, seront les honorables messieurs Knowlton et Ross, qui rencontreront le nombre des directeurs de la part de cette Chambre, voulu par l'usage parlementaire, présentement dans la Chambre du comité du Conseil Législatif.

Et ensuite, il s'est retiré.

Résolu, Qu'il soit nommé quatre directeurs pour rencontrer les directeurs nommés par l'honorable Conseil Législatif, au temps et lieu fixés pour tenir la conférence demandée par cette Chambre aux fins de communiquer à leurs honneurs une copie du rapport du comité spécial auquel ont été renvoyées les raisons du Conseil Législatif, remises à la conférence qui a eu lieu jeudi, le 12 du courant, relativement au message de cette Chambre du 4 du courant, au sujet de l'adresse réunie des deux Chambres, concernant les droits sur les bois étrangers; et aussi, les raisons que

Présentation

cette Chambre a communiquées au Conscil Lé- || ELGIN ET KINCARDINE, gislatif, à la première conférence sur le même sujet, avec une instruction de chercher des précédents, et de faire rapport de ses opinions à l'Assemblée Législative.

Ordonné, Que l'honorable M. Boulton, l'honorable M. Sherwood, l'honorable procureur-général Baldwin et Sir Allan N. MacNab, soient nommés directeurs de la part de cette Chambre.

Les directeurs se sont alors rendus à la conférence; et, étant de retour :

L'honorable M. Boulton a fait rapport, Que les directeurs avaient été à la conférence, et avaient remis à leurs honneurs le dit rapport du comité spécial.

Pétition de II. Smith.

L'honorable M. Macdonald a proposé, secondé par l'honorable M. Sherwood, et la question ayant été mise, Que la pétition de Henry Smith, écuyer, ci-devant préfet du pénitentiaire provincial du Canada, se plaignant de la manière dont a été dirigée l'enquête sur les accusations portées contre lui, par les commissaires nommés à cette fin, ainsi que de sa suspension dans la dite charge et de sa destitution finale, et demandant justice, soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. Wilson, M. Chauveau, M. Smith, de Durham, M. Christie et l'honorable M. Badgley, pour en examiner le contenu, et en faire rapport de temps à autre, avec pouvoir d'envoyer quérir, personnes, papiers et records ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cayley, Christie, Crysler, Dickson, Hopkins, Lyon, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Robinson, Sanborn, Seymour, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, Stevenson et Wilson.—(22.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Chabot, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hincks, Johin, Lacoste, le procureur général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Morrison, Price, Richards, Ross, Smith, de Wentworth, et Taché.—(29.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Maisons d'é-cole, (B.-C.)

L'honorable procureur-général LaFontaine, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté en conformité de deux adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général,-Réponse à deux adresses de l'Assemblée Législative, datées respectivement le 3 août 1850, et le 9 juin 1851, demandant un tableau de tous les deniers avancés par le surintendant de l'éducation du Bas-Canada, en aide pour construire et réparer les maisons d'écoles dans les différentes municipalités, avec les comptes, indiquant comment les dits denirs ont été dépensés, et au nom de qui sont passés les titres des terreins sur lesquels les maisons d'écoles sont bâties.

Appendice (X) Pour la dite réponse, voir appendice (X.)

Messago de son excellence

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :-

Le Gouverneur-Général transmet à l'Assemblée Estimation Législative un état du revenu et de la dépense pro- pour 1851, bable de la province durant l'année qui expirera le 31 décembre 1851, ensemble avec l'estimation des sommes requises pour le service de la même année, et conformément aux dispositions de la cinquanteseptième clause de l'acte d'union, il recommande ces estimations à la Chambre d'Assemblée.

Hôtel du Gouvernement. Toronto, 23 juin 1851.

Pour l'état et les estimations qui accompagnent le Appendice (8) dit message, voir appendice (B.)

Ordonné, Que la pétition de la municipalité du Pétitions rentownship de Drummond; la pétition de la mu-voyées nicipalité de la ville de Perth; la pétition du comité. conseil municipal des townships unis de Bathurst et Sherbrooke sud; la pétition de J. W. Anderson et autres, conseillers municipaux des townships unis de Lanark et Darling; et la pétition de la municipalité du township de Burgess, soient renvoyées au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Ordonné, Que l'honorable M. Macdonald ait la Bill pour permission d'introduire un bill pour amender amender l'acte, intitulé: "Acte pour incorporer la comde l'aqueduc de Kingston. " pagnie pour fournir de l'eau à la cité de King-" ston.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. Lemieux ait la permission d'introduire un bill pour amender l'ordonnance concernant l'enregistrement des titres dans le Bas(S.-C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Mackenzie ait la permission Bill pour ente d'introduire un bill pour prendre et enregistrer gistrer les votes des Membres de la législature, lors de noms des membres lors la passation définitive des bills.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et bills. dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

de la passatio définitive des

Ordonné, Que l'honorable M. Sherwood ait la per-Bill relatif au mission d'introduire un bill pour changer et ré- actions en gler le mode de procédure dans les actions en éviction. éviction.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Sherwood, secondé par l'honorable M. Badgley.

Résolu, Que le mercredi de chaque semaine soit Bills privés. mis à part, après les affaires de routine terminées, pour disposer des bills privés fixés pour la seconde lecture, et qu'on se propose de renvoyer au comité permanent des divers bills privés, au comité permanent des chemins de ser et lignes de télégraphes, ou à un comité général, lorsqu'un renvoi à un comité spécial ou permanent n'est pas requis par les règles de cette Chambre : les dits bills devant être pris dans l'ordre où ils se trouvent sur la liste des ordres du jour.

Conseil légis-latif.

Sur motion de l'honorable procureur-général Baldwin, secondé par l'honorable M. Hincks

Ordonné, Que l'ordre de mercredi dernier, pour présenter une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir faire mettre devant cette Chambre, une copie des dépêches qui peuvent avoir été échangées entre le Gouvernement Impérial et celui de cette province, au sujet de l'opportunité de rendre électif le Conseil Législatif de la province du Canada, soit maintenant lu.

Et lequel ayant été lu;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que l'honorable M. Badgley ait la permission d'introduire un bill pour amender les lois du jury dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première tois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Bill relatif a l'enregistre. ment des titres et instruments.

Bill relatif à la

loi du jury, (II.-C.)

Un bill grossoyé pour rendre compulsoire l'enre-gistrement des titres et instruments qui créent des dettes en faveur de la couronne, a été, en conformité de l'ordre, lu troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Cornwall, porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill relatif aux rières de Qué-

- M. Richards, du comité pour considérer la convechemins à bar- nance d'étendre les dispositions de l'ordonnance passée dans la quatrième année du règne de Sa Majesté, intitulée: "Ordonnance pour pourvoir à l'amé-lioration de certains chemins, dans le voisinage de " Québec, et y conduisant, et pour prélever un fonds à cette fin," à certains autres chemins, et pour autoriser les commissaires à faire un autre emprunt, a fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :-
 - 1. Résolu, Comme l'opinion de ce comité, qu'il est expédient d'étendre les dispositions de l'ordonnance passée dans la 4e année du règne de Sa Majesté, intitulée: "Ordonnance pour pouvoir à " l'amélioration de certains chemins dans le voi-" sinage de la cité de Québec et y conduisant, et " pour établir un fonds pour cet objet," à certains autres chemins et parties de chemins dans les environs de Québec, c'est-à-dire au chemin qui s'étend à la distance d'un mille et demi de l'église de Charlesbourg, vers la vallée St. Pierre, et jusqu'à la ferme d'un nommé Francois Lafrance, et de là en deux directions, savoir, deux milles dans la direction du lac Beauport, et quatre milles dans la direction de Stone-
 - 2. Résolu, Comme l'opinion de ce comité, que pour les fins ci-dessus et pour parachever les chemins maintenant sous la régie de syndicat des chemins à barrières, il est expédient d'autoriser les syndics des dits chemins à barrières à négocier un emprunt n'excédant pas quinze mille livres cours actuel, sous la garantie des taux et des autres derniers qui pourront venir entre leurs mains, et d'accorder une préférence et une priorité d'hypothèque sur les taux et les deniers susdits pour les intérets provenant du dit emprunt, et ce, par présérence à tous emprunts ci-devant négociés par les dits syndics sous la garantie de la province, aussi bien que relativement aux réclamations du Gouvernement de Sa Majesté pour le remboursement des avances faites aux dits syndics par le receveur-général à même les fonds de la province.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Ordonné, Que M. Chauveau ait la permission d'in-Bill relatif aux troduire un bill pour autoriser les syndics des chemins à bar-chemins à barrières de Québec à effectuer un bec. nouvel emprunt, et pour étendre les dispositions de l'ordonnance des chemins à barrières de Québec à certains autres chemins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Subsides. comité, pour prendre en considération la motion faite mercredi dernier, que des subsides soient accordées à Sa Majesté, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. La Terrière a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. La Terrière a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill Bill pour apour amender l'acte qui concerne les arpenteurs, mender l'acte étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif aux comité sur le bill pour effectuer certains changements divisions terridans les divisions territoriales du Haut-Canada, toriales, (H.-C.) étant lu:

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Fortier a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Fortier a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger du nouveau vendredi prochain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas Ordres remis. été disposé, soient remis à demain.

a translation is a service of the property and the contraction

Alors, sur motion de M. Lyon, secondé par l'honorable M. Cayley, La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 250 die Junii :

Anno 15° Victoria Recina, 1851.

ES pétitions suivantes ont été séparément pré- Pétitions pré-A sentées et mises sur la table :—
Par M. Gugy,—la pétition de John Moore, écuyer,

et autres, de la ville de Sherbrooke.
Par M. Hall,—la pétition du conseil de ville de la ville de Peterborough.

Par l'honorable M. Cameron, de Cornwall, la pétition du maire et des échevins et conseillers de la cité de Toronto; la pétition de Thomas Fisher et autres, de Moore, Enniskillen et Plympton, comté de Kent; la pétition de John W. Waddel et autres, de Port Stanley, comté de Middlesex; la pétition de John Bennett et autres, de Yonge, comté de Leeds; la pétition de R. Rolph et autres, d'Osnabruck, comté de Stormont; et la pétition d'Alexander McDonnell, écuyer, et autres, de Milford, et autres townships, comté de Prince-Edouard.

Par M. Flint, la pétition de John J. Booth, et S. F. Urquhart, au nom de la société médicale éclec-

repart a tradition of the bear and all the tra-

tique canadienne; et la pétition de Joseph Bettes, | muel Jenkins et autres, et de John Counter, écuyer, écuyer, et autres, des townships de Cramahé et Murray.

Par M. Letellier,—la pétition de J. C. Taché, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Louis de Kamouraska, comté de Kamouraska.

Par M. Fortier,—la pétition de John Evirs, du fief Courval, district des Trois-Rivières.

Par l'honorable M. Hincks,—deux pétitions de Charles P. Treadwell, écuyer, de L'Orignal, comté de Prescott.

Par l'honorable M. Cayley,—la pétition de Job Loder et autres, d'Ancaster, comté de Wentworth : la pétition de James Allen et autres, de Montague, comté de Lanark; la pétition de Thomas Christie et autres, de St. Mary's, Blanchard, Biddulph et Downie, comté de Huron; la pétition de Benjamin Young et autres, de Lansdowne, comté de Leeds ; et la pétition de Joseph Hinton et autres, comté de Carleton.

Par M. Sauvageau,—la pétition de J. Hébert, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Jean Chrysostôme, comté de Beauharnois; et la pétition de P. A. Robillard et autres, des paroisses de Ste. Martine,

et St. Urbain Premier, comté de Beauharnois.

Par M. Boulton de Toronto,—la pétition de D. Cameron et autres, des comtés d'York et Peterborough.

Par M. Richards, -- la pétition de Stuart Harrison et autres, d'Elmsley Sud, comté de Leeds.

Par M. le solliciteur général Drummond,-la pétition de Jonathan Herrick et autres, du comté de Shefford et autres.

Neuvième ranordres permanents.

L'honorable M. Sherwood, du comité permanent port du comité des ordres permanents, a présenté à la Chambre le permanent des neuvième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:

Votre comité a examiné les pétitions de Joseph D. Ridout et autres, de J. G. Bowes, écuyer, et autres, (relativement à la compagnie du chemin de fer de Toronto et Goderich), et William P. Howland et autres, et il a constaté que dans chaque cas l'avis requis a été publié.

il a également examiné la pétition de James Benson et autres; demandant un acte d'incorporation pour les mettre en état d'acheter des terres connues sous le nom de " les terres du canal Welland." Il paraît que l'avis a été publié dans le Canada Gazette, mais qu'il ne l'a pas été dans aucun journal local: votre comité entretien des doutes sur la nécessité de publier l'avis dans chacun de ces cas, puisque les pétition-naires ne désirent obtenir que l'autorisation de posséder des terres, de prêter de l'argent sur des hypothèques, et établir des manufactures, sans aucun privilége ou avantage exclusif; et en conséquence, votre comité recommande respectueusement que l'avis soit considéré comme suffisant.

Quant à la pétition du maire, des echevins et des citoyens de Montréal; demandant un acte pour réfondre les actes qui incorporent la dite cité, votre comité voit que le seul amendement demandé aux actes actuellement en force est pour soire établir une cour de Recorder dans la dite cité; dans ce cas, votre comité suggère respectueusement que l'avis ne soit pas exigé.

Eu égard à la pétition du conseil municipal du comté de Norfolk; demandant la ratification de certains statuts imposant des taxes sur les terres, il paraît qu'aucun avis n'a été publié.

La pétition de l'association bienveillante des pompiers de Montréal n'est pas, suivant votre comité, de nature à nécessiter la publication de l'avis.

La pétition d'Elizabeth R. Thomas et Harriet Inson; demandant une allocation en faveur de la mandant que le comté de Halton ne soit pas divisé,

et autres, en saveur d'une ligne nord de chemin de ser entre Montréal et Kingston, ne demandant pas des bills privés, n'auraient pas dû, suivant l'humble opinion de votre comité, lui être renvoyées.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions sui- Pétitions lues vantes ont été lues :-

De John Fitzpatrick et autres, des paroisses de St. George de Henryville et St. Grégoire, comté de Rouville; demandant l'adoption de mesures pour définir les droits des seigneurs et pour abolir la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada.

De J. O. Arcand et autres, de la partie nord du comté de Sherbrooke; demandant qu'il soit fait une exploration de la rivière St. François, depuis Sherbrooke jusqu'aux lacs Aylmer et St. François, dans le but d'en améliorer la navigation.

D'E. Finley et autres, officiers et membres de la Grande Tente de la tribu des rechabites du Canada Est; demandant que le bill pour supprimer l'intempérance dans le Bas-Canada devienne loi.

De John Neilson et autres, des townships de Walpole et Rainham; représentant l'insuffisance de la disposition en vigueur pour le soutien des écoles communes du Haut-Canada, et demandant que le produit des réserves du clergé soit employé aux fins de l'édu-

D'Eli Gorham et autres, des townships de King et Whitchurch, comté d'York; représentant certaines inégalités dans la division projetée du dit comté, et suggérant que le township de King soit ajouté à la division nord ou autrement que Whitchurch et Gwillimbury Est et Nord soient compris dans le nouveau comté d'Fork, et demandant justice.

De James W. Fell et autres, du village de Chippawa; demandant que des mesures soient adoptées pour approprier immédiatement et définitivement les fonds provenant des réserves du clergé aux fins générales de l'éducation.

De la municipalité du township de Willoughby; demandant une enquête sur l'établissement des rectoreries, et l'appropriation définitive des rectoreries et des réserves du clergé aux fins générales de l'édu-

Du conseil municipal du comté de Simcoe; demandant que les terres de l'ancien arpentage du township de Gwillimbury-Ouest ne soient pas séparées du dit

Du conseil municipal du comté d'York; représentant que les habitants du dit comté sont comme corps opposés à la division du dit comté, telle que proposée par le bill pour changer les dispositions territoriales du Haut-Canada.

Du maire et des échevins et conseillers de la cité de Toronto; demandant certains amendements à l'acte des corporations municipales.

De William Smart et autres, de la ville de Yonge et Elizabethtown; demandant qu'il soit passé une loi pour maintenir le respect du dimanche dans certaines branches du service public.

Du conseil municipal du comté de Middlesex; demandant que dans le cas où ce comté serait divisé, il le soit par une ligne se dirigeant nord et sud.

De Robert Busteed, président, au nom d'une as-semblée publique des habitants de la partie ouest du comté de Bonaventure; demandant que certaines mesures soient adoptées pour encourager la construction d'une ligne de chemin de ferentre Halifax, Québcc et Montréal.

De la municipalité du township de Nelson: desociété des dames charitables; et des pétitions de Sa- mais que dans le cas où la division projetée serait effectuée, le township de Flamborough-Est soit réuni aux autres townships formant le comté projeté de Hallon.

D'A. Farewell et autres, du Haut-Canada; demandant qu'un acte soit passé pour permettre la libre concurrence des systèmes de médecine différents, et abolir les peines portées contre ceux qui pratiquent sans licence, ou autrement de reconnaître les diplômes ou certificats des médecins botanistes et autres, reçus d'un bureau régulièrement organisé de leur propre secte médicale.

Du conseil municipal du comté de Shefford; demandant l'abolition de l'acte pour supprimer l'intempérance, et de meilleures dispositions pour régler l'octroi des licences d'auberges de manière à prévenir les maux de l'intempérance.

De S. S. Foster, écuyer, M. D., et autres, des townships et seigneuries dans les comtés de Missisquoi et Shefford, et des townships de Potton et Bolton, comté de Stanstead; demandant que le dit territoire soit érigé en district judiciaire, avec un juge résidant et une jurisdiction civile et criminelle plus étendue.

Du conseil municipal du comté d'York; demandant que les municipalités soient autorisées à contraindre les compagnies de chemins à fonds social et incorporées à réparer leurs chemins.

Du conseil municipal du comté d'York; demandant une loi pour expliquer et amender la loi de cotisation.

De W. Thompson, maire, et C. E. Romain, député maire du township de Toronto; demandant que la division projetée du comté d'York n'ait pas force de

De Collin C. Ferrie, écuyer, président, au nom de l'institut des artisans de Hamilton et Gore; demandant une allocation en faveur de la dite institution.

De G. G. Dinning et autres, du township de Cumberland; demandant une loi aux fins de promouvoir la construction d'un grand chemin de fer septentrional qui suivrait la ligne de la rivière des Outaouais, pour relier les cités de Montréal et Kingston.

De Henry Sillington et autres, du township d'Adélaide, comté de Middlesex; de John W. Branan et autres, du village de Metcalfe, comté de Peterborough; de M. Jackson et autres, de Westminster, Yarmouth et Southwold, comté de Middlesex; du révérend J. W. Boomer et autres, de Galt, comté de Halton; du révérend George Hallen et autres, de Pénétanguishine, dans le comté de Simcoe; du révérend Robert Blakey et autres, de la ville de Prescott; du révérend Donald Fruser et autres, de Norval et Esquesing, comté de York; du révérend J. Gibson et autres, de Georgina et autres lieux dans la division nord du comté d'York; de J. W. Gamble et autres, du township de Vaughan; du révérend H. Patton et autres, de la ville de Cornwall, comté de Stormont; de Henry Rowed et autres, du township de Seymour, comté de Northumberland; durévérend Frederick Mack et autres d'Amher stburgh, Anderton et Malden, comté d'Essex; du révérend Ralph Leeming et autres, du village de Dundas et de ses environs; d'Andrew Pettit et autres, de Grimsby et autres lieux, dans les comtés de Lincoln et Went-worth; de Thomas Paxton et autres, de la ville de la ville d'Amherstburgh, et des townships de Malden, Anderton et Colchester; de Joseph Mulligan et autres, de Tullamore, le Gore de Toronto, et autres lieux ; de John T. Lewis et autres, de Hawkesbury-Ouest, L'Orignal et autres lieux, dans le comté de Prescott; du révérend George Graham et autres, de Nassagaweya, comté de Halton; de Chrales Stuart et autres, de la paroisse de St. Paul, Port Robinson, comtés de Welland et Lincoln ; d'Alexander Kirkpatrick et autres, du village de Chippawa et des townships de Stamford et Willoughby, dans le comté de Welland; de Thomas "Grande Rivière à prélever, par voie d'emprunt une vière.

Bayly et autres, du village de Grafton et township de Haldimand, dans le comté de Northumberland ; d'Andrew T. Kirby et autres, de Beverley, Flamborough-Ouest et Dundas, comté de Halton; de Robert Stroud, écuyer, et autres, de Norwich et Dereham, comté d'Oxford; du révérend Charles Brown et autres, de Norwich et Dereham, dans le comté d'Oxford, et de Dorchester et Malahide, dans le comté de Middlesex; du révérend A. F. Atkinson et autres, de la ville de Ste. Catherine et ses environs; du révérend Charles L. Ingles, A. B., et autres, du village de Drummond-ville, comté de Welland; du révérend G. A. Anderson et autres, Sauvages Mohawks de la Baie de Quinté, membres de l'église d'Angleterre; du révérend Francis Toemayne et autres, de Leeds, Tilbury et autres townships, dans le comté de Leeds; du révérend J. B. Worrell et autres, de Smith's Falls, comté de Leeds; de Henry Burritt, écuyer, et autres, du village do Burritts Rapids, et du township de Marlborough, comté de Carleton, et du township d'Oxford, comté de Grenville; de Benjamin Warran et autres, du village de Bellamy, comté de Grenville; et du révérend Robert Harding et autres, des townships d'Ops et Emily, comté de Peterborough; demandant que les droits du clergé de diverses dénominations ide chrétiens dans la province, acquis par l'acte de 1840, soient respectés de manière à prévenir toute législation ultérieure sur la question des réserves du clergé.

De Sir Allan N. MacNub et autres, de la cité de Hamilton et du township de Barton; demandant que l'application de P. H. Hamilton, écuyer, pour l'investir d'une certaine allocation pour un chemin dans le dit township, ne lui soit pas accordée.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Message du Taylor, ecuyer, l'un des maîtres en chancellerie.-

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte Bill pour spour amender l'acte relatif à la maison de la Trinité de Montréal," sans amendement. Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé: "Acte "pour incorporer l'académie de Burlington, pour les "demoiselles," auquel il demande le concours de cette Chambre. Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé: "Acte "nicipaux dans le Haut-Canada," auquel il demande des conseils le concours de cette Chambre. Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : " Acte Bill relatif a la " pour autoriser la compagnie de navigation de la navigation de la navigation de Grande Rivière à prélever, par voie d'emprunt une la Grande-Rivière certaine somme d'argent, et pour d'autre fins y men-"tionnées," auquel il demande le concours de cette Chambre. Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé: Bill relatifa "Acte pour incorporer l'école de médecine de To-"ronto," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: Bill relatif a "Acte pour incorporer l'académie de Burlington, "pour les demoiselles," a été lu la première fois.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: Bill relatif a "Acte pour mieux assurer l'indépendance des conseils "municipaux, dans le Haut-Canada," a été lu la pre-

Un bill grossoyé du Conseil Législatif intitulé: Bill relatif à la Acte pour autoriser la compagnie de navigation de la Grande-Ri-

relatif à la maison de la Trinité de Montréal. Bill relatif a

l'académie des demoiselles de

Burlington.

Bill relatifa

vière.

l'école de m6-decine de To-

ronto.

l'académie des demoiselles de Burlington.

l'indépendance des conseile municipaux, (H.:C.)

" certaine somme d'argent, et pour d'autres fins y " mentionnées," a été lu la première fois.

Bill relatif à l'école de médécine de Toronto.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: " Acte pour incorper l'école de médecine de Toronto, a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par M. Sherwood, de Brockville,

Ordonné, Que le dit bill soit lu une seconde fois,

Sur motion de Sir Allan N. MacNab, secondé par M. Smith, de Wentworth,

Bill relatif à l'académie des demoiselles de Burlington.

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: " Acte pour incorporer l'académie de " Burlington pour les demoiselles," soit lu une seconde fois demain.

Sociétés d'agriculture.

Résolu, Que le rapport annuel de la société d'agri-culture du Bas-Canada, et le rapport spécial de la société d'agriculture du comté de Beauharnois, mis devant cette Chambre le dix-sept du courant, scient renvoyés à un comité spécial, composé de M. Taché, M. Sanborn, M. McConnell, M. Du-chesnay, M. Boutillier, M. Armstrong et M. Lacoste, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Commutation de tenure.

L'honorable M. Price, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,commutations éffectuées dans les censives de Québec, depuis le premier mai 1850, jusqu'au premier mai 1851, -du ci-devant ordre des jésuites dans les districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières et de la seigneurie de Lauzon, depuis le premier mai 1850, jusqu'au 1er mai 1851, conformément aux dispositions prochain. de l'acte provincial, 10 et 11 Vic., chap. 111.

Appondice (Y.).

Pour les dits états, voir appendice (Y.)

Chemin de fer de Port Erié à Brantford.

L'honorable procureur-général Baldwin, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 16 du courant, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre une copie de toute pièce ou autre document reçu ou enregistré dans le bureau du régistrateur du comté de Huldimand, par toute compagnie de personnes formée aux sins de construire un chemin de fer depuis le Fort Erié, jusqu'à Dunnville et Brantford.

Appendice.(Z)

Pour la dite réponse, voir appendice (Z.)

Trois bills re latifs au jugements des cours dans le (B,-C.)

Bill relatif à

(B:-C:)

M. Sanborn, du comité spécial auquel ont été rencertains juge-ments dans le

voyés, le bill pour rendre exécutoires les jugements de la ci-devant cour provinciale du district inférieur de Saint François, et pour transférer les records de la dite cour en la cour de circuit de Sherbrooke,-le bill pour rendre exécutoires les jugements des cours des commissaires dans le Bas-Canada,—et le bill pour faciliter l'exécution des jugements dans le Bus-Canada, avec des instructions de faire rapport des dits bills, par un ou plusieurs bills, s'il était trouvé expédient, a présenté à la Chambre un bill pour rendre exécu-toires certains jugements dans le Bas-Canada, et pour pourvoir, d'une manière plus efficace, à la mise à effet des jugements en cas de résistance à leur exécution; lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la pétition de la compagnie de navi- Pétitions rengation de Grande Rivière, et la pétition de Peter voydes à un M. Laurin, écuyer, et autres du township de comité. Calédonia, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Ordonné, Que la pétition du conseil municipal du Divisions ter-comté de Middlesex (division de comté); et la ritoriales, pétition de Francis Nichol et autres, du town- (H.-C.) ship de Westminster, soient renvoyées au comité de toute la Chambre sur le bill pour effectuer certains changements dans les divisions territoriales du Haut-Canada.

Ordonnée, Que la réponse relative à des maisons Maisons d'éd'école, qui a été présentée hier, soit imprimée colos, (B.-C.) pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que la réponse relative aux bureaux d'examinateurs du bureau médical de Toronto, qui a du bureau médéé présentée le seize de juin courant, soit impridical de Tomée pour l'usage des Membres de cette Chambre. ronto.

Ordonné, Que le message de Son Excellence le Liste civile. Gouverneur-Général, du 27 ultimo, au sujet de la liste civile de la province, et des dépêches qui l'accompagnent, soient renvoyés au comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'acte qui accorde une liste civile à Sa Majesté, et autres actes.

Ordonné, Que M. Seymour ait la permission d'in-Bill relatif aux troduire un bill pour étendre la jurisdiction des cours de div cours de division dans le Haut-Canada, et pour sion, (II.-C.)

amender la loi relative aux dites cours. Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi

Ordonné, Que M. Bell ait la permission d'introduire un bill pour diminuer le travail du dimanche département dans le département des postes.

des postes.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi proohain.

Ordonné, Que M. Bell ait la permission d'introduire un bill pour empêcher le duel.

Ordonné, Que M. Ross ait la permission d'introduire Bill relatifaux un bill pour définir la jurisdiction des juges de sessions génépaix dans les sessions générales et trimestrielles rales de la naix. de la paix.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Chabot, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, Qu'il soit donné instruction au comité Tenure seispécial sur la tenure seigneuriale dans le Bas- gneuriale. Canada, de s'enquérir du taux des cens et rentes, charges et redevances que les seigneurs du Bas-Canada exigent de leurs censitaires; si ce taux a été augmenté; si cette augmentation est, dans l'opinion du comité, contraire à la loi, et s'il ne serait pas convenable et nécessaire de définir, par une loi déclaratoire, ou de toute autre ma-

impressions

nière, le mode d'après lequel ceux qui désirent obtenir des concessions de terres de telles scigueuries, pourront contraindre les seigneurs à leur faire les dites concessions, et le taux auquel les dites concessions seront saites à l'avenir; et de suggérer les moyens de remédier aux abus qui peuvent s'être glissés dans la tenure seigneuriale et les prévenir et empêcher pour l'avenir.

Sur motion de M. McLean, secondé par M. McCon neH_{\bullet}

Ordonné, Qu'il soit donné instruction au comité permanent des impressions de considérer et rapporter à cette Chambre, si l'on peut faire quelque amélioration, et quelle, dans le mode d'imprimer et grossoyer les bills.

M. Mackenzic a proposé, secondé par M. Hall, et Compagnie du la question ayant été mise, Que la compagnie du grand chemin de fer occidental transmette, pour l'information des Membres de cette Chambre, un état indiquant la condition des affaires de la dite compagnic, les noms de tous les actionnaires, y compris les corps incorporés, avec le nombre des actions possédées par chacun, et le montant payé par chaque actionnaire, jusqu'à l'époque à laquelle les directeurs ont été élus pour l'année courante (2 juin 1851); les noms des dits directeurs; les actions souscrites et possédées par chacun d'eux, et le montant que chacun d'eux a payé en icelles actions jusqu'à la même date; un état des affaires financières de la compagnie jusqu'à la même date, avec les recettes et les débousés. Une liste de toutes les dettes dues par la dite compagnie, et de toutes les réclamations non réglées qui ont été présentées contre elle pour travaux, matériaux, dommages et autres choses quelconques, et si quelques unes de ces réclamations sont en litige: la quantité du chemin fait en tout ou en partic, durant les seize dernières années. l'étendue, son contrat, avec le coût ou le coût probable, et les conditions de tous les contrats consentis par la dite compagnie, spécifiant chaque contrat respectivement et en en donnant la date; copie des arrangements pour un emprunt de £50,000 à une banque, et quel montant a été retiré sur cette somme ; avec: une carte ou plan des routes que la compagnie se propose de suivre pour le chemin de fer et ses branches, et tels autres renseignements quelle est en état de donner, concernant les fonds réserves pour la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, quels arrangements sont proposés, et jusqu'à quel point ils sont conclus; indiquant aussi le montant brut réellement payé pour les seize dernières années par les actionnaires canadiens; l'exactitude du dit état, devant être certifié par le président de la compagnie; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:-

POUR Messieurs Mackenzie et McFarland.—(2.) CONTRE.

Messieurs Badyley, le procureur-général Baldwin, Boulton, de Toronto, Burritt, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, Dickson, Dumas, Fergusson, Flint, Fournier, Guillet, Hincks, Höpkins, Johin, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-general Macdonald, Macdonald, de Kinggrov, Sir A.N. MacNob Mallock, Matternal STON, Sir A. N. Mac Nab, Malloch, Mc Lean, Merritt, Methot, Meyers, Polette, Price, Richards, Robinson, Ross, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de Toronto, Smith, de Duriam, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, et Tache. (43.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que l'honorable M. Boulton ait la persion d'introduire un bill pour déclarer que cer-tains cautionnements et autres garanties, donnés à la Couronne ne gréveront d'aucune charge les biens-fonds des personnes qui les ont consentis.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. Cartier ait la permission d'in- Bill relatif a troduire un bill pour amender l'acte d'incorpora- l'association tion de la société bienveillante des pompiers de bienveillante

de Montréal.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambrc, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Cartier ait la permission d'in-Bill relatif à la troduire un bill pour amender et refondre les corporation de dispositions de l'ordonnance qui incorpore la cité Montréal et ville de Montréal et d'inet ville de Montréal, et d'une certaine ordonnance et de certains actes qui amendent la dite ordonnance, et pour déléguer certains autres pouvoirs à la corporation de la dite cité de Montréal.

Il a, en consequence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill pour a-pour amender les lois relatives à l'intérêt de l'argent, mender les lois étant lu :

relatives a l'intérêt de l'ar-

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de- gent. main, et que ce soit alors le premier ordre du

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre les débats Reserves du ajournés sur la question qui a été proposée lundi der-clergé. nicr, Qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Très Gracieuse Majesté, pour remercier Sa Majesté de la manière gracieuse dont il lui a plu recevoir l'adresse de cette Chambre de la dernière session, au sujet des réserves du clergé, et expriment à Sa Majesté la prosonde satisfaction avec laquelle cette Chambre et la province en général ont appris par la dépêche du très. honorable comte Grey, principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, dans laquelle il annonce que Sa Majesté a gracieusement reçu la dite adresse, que les ministres impériaux de Sa Majesté sont d'opinion que cette adresse doit être agréée, et qu'ils seront en conséquence prêts à recommander au Parlement Impérial qu'un acte soit passé pour donner à la Législature provinciale plein pouvoir de faire, aux arrangements actuels, les changements qu'elle jugera à propos de faire, relativement à ces réserves, pourvu que les intérêts actuellement existants soient respec-

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à demain, et que ce soit alors le second ordre du jour.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bfit relatit au pour incorporer la compagnie du chemin de fer de chemin de fer de Kingston et Toronto, étant lu;

Toronto

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de ser et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif à grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour un terrain reinvestir certaines personnes de la propriété d'une servé pour un chemin dans "réserve pour un chemin dans le township d'York," étant lu :

le township de York,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif nu pour incorporer le collége de la Trinité, étant lu ; collége de la Trinité,

Bill relatif aux giranties en faveur de la toutonno.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Thil pour refondre les Actes relatifs au grand chemin de l'Ouest.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour refondre en une scule loi les dispositions des divers actes relatifs au grand chemin de fer de l'Ouest, qui sont actuellement en force, étant lu;

Sir Allan N. Mac Nab a proposé, secondé par M. Dickson, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu une seconde sois; la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Badgley, le procureur-général Baldwin, Boulton, de Norrolk, Boulton, de Toronto, Burritt, Chabot, Christie, Crysler, Dickson, Flint, Fortier, Gugy, Hall, Hincks, Jobin, Johnson, La Terrière, Letellier, Sir Allan N. MacNab, Malloch, Merritt, Delta, Boling, Bolin Méthot, Meyers, Morrison, Polette, Prince, Robinson, Sanborn, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, Smith, de Frontenac, et Smith, de Wentworth.—(34.)

CONTRE.

Messieurs Mackenzie et McFarland .- (2.) Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Bill relatif au chemin de fer de Toronto et da lac Haron.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour remettre en vigueur et continuer l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Toronto et du lac Huron, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde sois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Bill relatif a l'assurance de de l'Amérique Britannique.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour étendre, en fait d'assurance maritime, les pouvoirs de la compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique contre le feu et sur la vie, et pour diminuer le nombre des directeurs de la dite compagnie,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif & la compagnie de garantie du Canada.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie de garantie du Canada,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills

Bill relatif a l'administra-:emporels.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour régler l'administration des biens temporels de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande dans le diocèse de Montréal, et pour d'autres sins y mentionnées,

L'honorable M. Badgley a proposé, secondé par M. Christie, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

M. Mackenzie a proposé en amendement à la question, secondé par M. Morrison, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots; " de ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle.

La question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Hall, Hopkins, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Morrison, et Smith, de Dunнам.—(6.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Badgley, le procureur-général Baldwin, Bell, Boulton, de Toronto, Boutillier, || sentant les dépositaires en général, dans la dite banque.

Cameron, de Cornwall, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Dickson, Duchesnay, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hincks, Johnson, Lacoste, Laurin, Letellier, Lyon, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Méthot, Meyers, Polette, Prince, Richards, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du LAC DES DEUX-MONTA-GNES, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, Smith, de Went-WORTH, Taché et Wilson.—(49.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Armstrong, Badgley, le procureur-général Baldwin, Bell, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cameron, de Connwall, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christic, Dickson, Duchesnay, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hincks, Johnson, Lacoste, Laurin, Letellier, Lyon, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Méthot, Meyers, Polette, Prince, Richards, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux-MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, Taché et Wilson.—(49.)

CONTRE

Messieurs Bell, Hopkins, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Morrison, et Smith, de Durнам.—(6.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bil relatif à pour incorporer l'hôpital général protestant du comté l'hôpital général de Carleton, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas Ordres remis. été disposé, soient remis à demain.

rai protestant de Carleton.

Alors sur motion de M. Wilson, secondé par M. Malloch,

La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 26° die Junii;

Anno 14º Victoria Regina, 1851.

ES pétitions suivantes ont été séparément pré- pétitione pré-4 sentees et mises sur la table:-

Par l'honorable procureur-général Baldwin, pétition de Peter Perry, écuyer, et autres, du Haut-

Par M. Cartier,-la pétition de William Bowman, et autres, de St. Jean et St. Athanase, Bas-Canada.

Par M. Prince,-la pétition de Messrs. J. et W. Northwood et autres, propriétaires de moulins à fleur et farine à vapeur, dans la ville de Chatham et ses

Par M. Dumas,-la pétition de J. P. Shepherd et autres, dépositaires dans la banque d'épargnes et de prévoyance de Montréal, et autres, le comité repréCitions Incs.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:-

De F. R. Tranchemontagne et autres, syndics de l'académie de Berthier, demandant une allocation en faveur de cette institution.

De J. E. Faribaut, écuyer, et autres, du village de L'Assomption, comté de Leinster; demandant que le bill relatif aux municipalités du Bas-Canada soit amendé de manière à ce que le dit village ne soit pas une municipalité séparée, mais qu'il soit incorporé avec la paroisse de L'Assomption.

De Palmer Lee, écuyer, et autres, du Haut-Canadz; demandant qu'il soit passé un acte pour abolir toutes les pénalités imposées aux personnes qui pratiquent la médecine sans avoir obtenu de diplôme, en les rendant seulement responsables des conséquences de cette pratique.

Du conseil municipal des comtés unis de Lanark et Renfrew; demandant certains amendements au bill relatif à la division des comtés.

De Thomas L. Russell et autres, de Merrickville, et ses environs, dans les comtés unis de Lecds et Greenville; demandant la passation d'un acte pour incorporer les fils de la tempérance du Canada.

De John Hall et autres, du chef-lieu du comté de Peterborough; demandant un acte d'incorporation pour les autoriser à construire un chemin de ser de-puis quelque endroit de la baie George sur le lac Huron, jusqu'à quelque endroit du St. Laurent, dans ou près des villes de Brockville et Prescott.

Du conseil municipal du comté de Peterborough; demandant la passation d'un acte pour incorporer la compagnie pour construire un chemin depuis quelque endroit de la baic George, à travers le dit comté

jusqu'à Prescott.

De Pierre Dorion, écuyer, et autres, de le paroisse de St. Charles de Charlesbourg, comté de Québec; demandant que les bills, respectivement, intitulés, "Acte des chemins du Bas-Canada," et "Acte des municipalités du Bas-Canada," ne deviennent pas

De la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine; demandant que le bill pour incorporer la compagnie du chemin de ser de Montréal et Kingston ne devienne pas loi, à moins qu'il ne soit adopté des dispositions pour protéger les droits conférés à la dite compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine par son acte d'incorporation.

De la compagnie du chemin de fer de Bytown et Prescott; demandant la passation d'un acte pour

amender l'acte qui incorpore la dite compagnie.

De P. Garon, écuyer, et autres, du comté de Kamouraska; demandant l'abolition de certains abus de la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada, et la dé-

finition des droits des seigneurs.

De Charles Tetu, écuyer, et autres, du comté de Kamouraska; demandant la passation d'un acte pour révoquer la taxe imposée sur les procédures judiciaires et l'enregistrement des titres pour acheter et réparer un palais de justice et une prison dans le district de Kamouraska.

Des président et directeurs de la banque de Québec; demandant la passation d'un acte pour amender sa charte, de manière à diminuer le nombre de directeurs qui doivent être élus aux assemblées annuelles.

Des directrices de l'association charitable des dames catholiques de Québec; demandant une allocation en

faveur de la dite institution.

De P. A. De Gaspé, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Jean Port Joli; demandant une allocation pour construire un quai près de l'église de la dite

De Francis M. Hill, écuyer, et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de Compagnie du

canal à l'île de Wolfe.

De Joseph Charland et autres, du comté de Rouville; demandant que la loi relative à l'assurance l'toutes et chacune les instructions données pour le re-

mutuelle soit amendée de manière à autoriser la compagnic pour les comtés de Chambly et Huntingdon à admettre des propriétaires dans le dit comté de Rouville.

Messsage du Conseil Législatif, par John Fennings Message du Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :-

M. l'Orateur. Le Conseil Législatif a passé les bills suivants, sans

amendement; savoir:-Bill intitulé: "Acte pour amender l'acte qui crée Bill pour a des salaires au lieu et place des honoraires perçus mender l'Acte

" dans certains cas dans le Bas-Canada."

Bill, intitulé: "Acte pour lever et expliquer les doutes qui existent au sujet de certains actes passés pour l'amélioration de la rivière du Chêne."

Et ensuite il s'est retiré.

L'honorable M. Robinson a proposé, secondé par M. Smith, de Frontenac, et la question ayant été McLeoil. mise, Que la pétition de Martin McLeod, paie-maître à demi-paie du 25e régiment, demandant que sa réclamation pour des terres pour ses services militaires soit prise en considération, soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable M. Price, M. le solliciteur général Macdonald, M. Boulton, de Toronto, M. Seymour et le moteur, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records; la Chambre s'est divisé: Et la question a passé dans la négative.

L'honorable procureur-général Baldwin, l'un des Bill relatif aux Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en arbitres pour conformité d'une adresse à Son Excellence le Goudonne de dommages dommages verneur-Général,-Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 3 du courant, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre un rapport indiquant les noms des arbitres nommés en vertu de l'acte 13 et 14 Vic., chap. 13, pour évaluer les dommages essuyés par les parties en conséquence de la construction des travaux publics ; le nombre des réclamations pour dommages, les noms des réclamants, et les montants respectivement réclamés et alloués, et les montants payés; également, les montants non payés (s'il en est); aussi, le montant payé aux arbitres, respectivement, et pour les dépenses résultant de leurs fonctions et investigations, et le temps qu'ils y ont consacré.

Pour la dite réponse, voir appendice (A.A.)

Et aussi, Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 12 de mai 1849, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre copie de toute requête présentée au Gouvernement de cette province par les habitants de Port Hope, au sujet du tracé d'un havre dans cet endroit, avec les réponses qui y ont été faites, les instructions données à Peter Fleming, ingénieur civil, pour faire le dit tracé, ensemble avec ses tracés, rapport, plans et estimations du dit havre; les instructions données à Samuel Keefer, écuyer, ingénieur civil, et son rapport sur icclui de M. Fleming, et tout autre rapport à ce sujet que peut avoir fait tout autre officier du bureau des travaux publics; aussi, toutes et chaque requête ou pétition que les habitants de Port Hope ou du Haut-Canada, ont pu présenter au Gouvernement Provincial, pour que le dit havre soit un des travaux publics, le nombre des signatures et les réponses qui ont été faites; aussi, toute la correspondance échangée entre le Gouvernement Provincial, ou aucun de ses départements, au au sujet du dit havre, ou de construction projetée d'aucun ouvrage de fortification en cet endroit, et de

relatif aux sa-laires des officiera de jus-tice, (B.-C.) Bill relatif à la rivière du Chène.

Pétition de M

dommages mentionnés dans l'acte 13

Appendice (A. A.)

Havre de Port

levé d'aucun lieu dans cet endroit, par aucun département du Gouvernement Impérial à ces fins, ainsi que les plans, tracés, estimations, rapports faits à cet égard; avec un état du montant prêté par le Gouvernement Provincial à la compagnie du havre, indiquant le montant originairement prêté, les différents paiements faits, et la balance avec intérêt encore due, et avec copie du cautionnement ou autre garantie donnée pour le paiement de cette somme.

Appendice (B B.)

Pour la dite réponse, voir appendice (B. B.)

Bill relatif à la compaguie d'assurance mutuelle, (B.-C.)

M. Jobin, du comité spécial sur le bill pour autoriser l'établissement d'une seconde compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, pour les cantons ruraux des comtés du Bas-Canada, dans lesquels il se trouve des villes et des cités considérables, et auquel avait été renvoyée la pétition de P. P. Russell et autres, du comté de Missisquoi, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre lundi prochain. Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Premier rapport du comité des bills privés.

L'honorable M. Chabot, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le pre-mier rapport du dit comité, lequel a été lu, comme suit :-

Votre comité a examiné le bill pour incorporer l'hôpital général protestant du comté de Carleton, et lui a fait certains amendements qu'il prend la liberté de soumettre à la considération de votre honorable Chambre.

Bill relatif h l'hôpital général protestant de Carleton.

Ordonné, Que le bill pour incorporer l'hôpital général protestant du comté de Carleton, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Pétitions rencomité.

Ordonné, Que la pétition des président et directeurs de la banque de Québec; et la pétition du conseil de ville de la ville de Brantford, relative à la compagnie de navigation de Grande Rivière, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Tenure sei-

Ordonné, Que la pétition de P. Garon, écuyer, et autres, du comté de Kamouraska; et aussi, toutes autres pétitions au sujet de la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada, reçues par cette Chambre jusqu'à ce jour, inclusivement, et qui n'ont pas déjà été renvoyées à un comité, soient renvoyées au comité spécial sur la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada.

Bill relatif au bureau des breOrdonné, Que M. Mackenzie ait la permission d'introduire un bill pour promouvoir l'avancement des arts utiles, par l'établissement d'un bureau de brevets d'invention (lié au bureau du secrétaire provincial) et un musée.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de M. Boulton, de Toronto, secondé par M. Seymour,

Bill relatif a l'asile provincial des alidRésolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir saire mettre devant cette Chambre, copies de la pétition de John Coppins au bureau des directeurs de l'asile provincial des aliénés, contenant diverses plaintes contre l'administration de cette institution, et de tous les témoignages reçus relativement à cette pétition, es semble avec les résultats de cette enquête et le rapport des directeurs sur icelle; avec un tableau du nombre des patients dans l'asile actuel depuis qu'il est ouvert ; le nombre des décès, la cause de ces décès, et la date où ils ont eu lieu; ainsi que le nombre de serviteurs et des charges qu'ils remplissent, lesquels ont donné leur démission pendant la même période, on ont été destitués du service par les directeurs de l'institution. avec la date de la démission ou de la destitution.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que M. Boulton, de Toronto, ait la permission d'introduire un bill pour donner de ouvriers et aumeilleures garanties aux artisans et autres, qui tres. construisent des édifices ou fournissent des matériaux pour la construction des édifices dans les cités et villes de cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi. prochain.

Sur motion de M. Boulton, de Toronto, secondé par M. Stevenson,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Bill relatifa Son Excellence le Gouverneur Général, le priant nés et à l'école de vouloir faire mettre devant cette Chambre, un de grammai tableau indiquant la somme annuellement payée de Toronto. en vertu des dispositions de l'acte 13 et 14 Vict., chap. 68, pour l'intérêt des débentures émises pour le compte de l'asile des aliénés et de l'école de grammaire de Toronto, et non encore rachetées.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son-Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que l'honorable M. Merritt ait la per- Bill pour en mission d'introduire un bill pour incorporer une courager leiscompagnie, aux fins d'encourager l'établissement manufactures de manufactures sur le canal Welland, et pour lui déléguer certains pouvoirs.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour de-

Ordonné, Que M. Christie ait la permission d'in-Bill relatif at troduire un bill pour amender l'acte, intitulé: chemin de fit "Acte pour incorporer la compagnie du chemin Toronto." de fer de Toronto et Goderich," et continuer le dit acte, tel qu'amendé, sous le titre de "Compagnie du chemin de ser prolongé de Toronto et Guelph Ouest."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Oadonné, Que l'honorable M. Price ait la permis- Bill relatif s' sion d'introduire un bill pour autoriser les syn-cimetière général de Toronlo à acqué-néral de Toronto. rir un lot de terre additionnel.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. Sauvageau ait la permission Bill relatif als d'introduire un bill pour détacher la seigneu- seigneurie de rie de Chateauguay du circuit judiciaire de Chateauguay Montréal, et l'annexer à celui de Beauharnois.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la premier sois, et cités, dans dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi complets:

Cour de chancellerie

M. Mackenzie a proposé, secondé par M. Hopkins, et la question ayant été mise, Qu'il soit nommé par cette Chambre un comité de septs membres, avec instruction de faire rapport d'un bill, ou autrement, pour l'abolition de la cour de chancellerie, et pour conférer des pouvoirs d'équité, dans certains cas, aux cours de loi commune ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cayley, Christie, Crysler, Dickson, Hall, Hopkins, Johnson, Lyon, Mackenzie, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McFarland, McClean, Meyers, Prince, Robinson, Sanborn, Scott, de Bytown, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de FRON-

TENAC, Smith, de WENTWORTH, et Stevenson.—(30.)

Messicurs Armstrong, le procurcur-général Bald-win, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Duchesnay, Dunas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hincks, Jobin, La-coste, le procuseur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Methot, Morrison, Nelson, Polette, Price, Richards, Ross, Sauvageau, Smith, de Durham, et Taché. (34.) Ainsi, elle a passé dans la négative.

Travaux publica

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,— Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative, à Son Excellence le Gouverneur Général, datée le 26 mai 1851, le priant de faire mettre devant cette Chambre un tableau de tous les chemins planchéiés ou macadamisés, pont de péage, moulins chaussées, glissoires et havres, en la possession ou sous le contrôle du Gouvernement Provincial, pendant ou depuis l'année 1849, indiquant le montant des recettes annuelles en provenant, les dépenses annuelles ou accessoires, soit d'administration ou de réparation, avec indication de chaque chef; les ventes qui ont été effectuées de ces ouvrages ou de quelques uns d'entre eux; la date de ces ventes respectivement; les noms de ceux qui les ont acquis; les dates auxquelles les acquéreurs ont été respectivement mis en possession; et les recettes des revenus et des profits en provenant, le montant du prix d'achat, et les termes de paiement dans chaque cas; le montant du cau-tionnement exigé et du cautionnement donné; et également, des copies de toute correspondance entre quelque membre du Gouvernement et les personnes qui ont traité de ces achats.

Pour la dite réponse, voir appendice (C.C.)

Appen lice

Reconsenient. 3 (c)

L'honorable M. Hincks, a aussi présenté en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse suivante :-

Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, du dix-sept du courant, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre un état des dissérentes localités du Bas-Canada, dans lesquelles le recensement a été fait, conformément aux dispositions de l'acte 10 et 11 Vict., chap. 14.

Par ordre,

Secrétaire.

Burcau du Secrétaire, Toronto, 25 juin 1851.

RAPPORT du recensement des paroisses, villes, et cités, dans le Bas-Canada, qui ont envoyé des rôles

ı	Aylmer, comté de l'Outaouais	1.004
ı	St. Jean, village de	. 2,459
١	Montréal cité de	. 48 A93.
I	Buckingham, township de	. 1,290
I	Lochaber	. 936
l	Petite Nation, seigneurie	2,610
l	Montréal, comté de	.17.185
ļ	Philipsburg, village de	445:
ĺ	Québec, cité de	
Ì	Chambly, village de	599
Ì	L'Assomption a	1,035
١	Lachine "	1.010
ı	Lachine "Laprairie "	1,663
١	Carleton, Bonaventure	753
l	Shoolbred "	993
I	Maria "	
١	New Richmond "	
I	Ristigouche "	977
ł	Matapédia "	277
l	Comté de Québec	17 166
l	Comté de Portneuf	15 905
١	Comté de Rouville	93 427
ĺ	Trois-Rivières, ville des	2 675
	1 2 / 0 to - x t t 0 t 0 / 0 1 1 1 1 0 0 C 3 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	
ļ	Ste Thérèse de Blainville village de	1.030
	Ste. Thérèse de Blainville, village de	1,030
	Ste. Thérèse de Blainville, village de	1,030
	Ste. Thérèse de Blainville, village de	1,030
	Ste. Thérèse de Blainville, village de William Henry " St. Ours " Montmorency, comté de	1,030 2,894 546 17,424
	Ste. Thérèse de Blainville, village de William Henry " St. Ours " Montmorency, comté de Côte St. Louis, Montréal	1,030 2,894 546 17,424 849
	Ste. Thérèse de Blainville, village de William Henry " St. Ours " Montmorency, comté de Côte St. Louis, Montréal	1,030 2,894 546 17,424 849
	Ste. Thérèse de Blainville, village de	1,030 2,894 546 17,424 849 2,110
	Ste. Thérèse de Blainville, village de	1,030 2,894 546 17,424 849 2,110 992 1,926
	Ste. Thérèse de Blainville, village de	1,030 2,894 546 17,424 849 2,110 992 1,926
	Ste. Thérèse de Blainville, village de. William Henry St. Ours Montmorency, comté de. Côte St. Louis, Montréal. Terrebonne, comté, savoir:— St. Vincent St. François Terrebonne. Ste. Anne	1,030 2,894 . 546 .17,424 849 2,110 . 992 1,926 1,550
	Ste. Thérèse de Blainville, village de. William Henry St. Ours Montmorency, comté de. Côte St. Louis, Montréal. Terrebonne, comté, savoir:— St. Vincent St. François Terrebonne. Ste. Anne Lacorne Sherbrooke, ville	1,030 2,894 546 17,424 849 2,110 992 1,926 1,550 1,350
	Ste. Thérèse de Blainville, village de. William Henry St. Ours Montmorency, comté de. Côte St. Louis, Montréal. Terrebonne, comté, savoir:— St. Vincent St. François Terrebonne. Ste. Anne Lacorne Sherbrooke, ville	1,030 2,894 546 17,424 849 2,110 992 1,926 1,550 1,350
	Ste. Thérèse de Blainville, village de. William Henry " St. Ours Montmorency, comté de. Côte St. Louis, Montréal. Terrebonne, comté, savoir:— St. Vincent St. François Terrebonne. Ste. Anne. Lacorne Sherbrooke, ville St Hyacinthe, comté.	1,030 2,894 546 17,424 849 2,110 992 1,926 1,550 1,350 1,006
	Ste. Thérèse de Blainville, village de. William Henry St. Ours Montmorency, comté de. Côte St. Louis, Montréal. Terrebonne, comté, savoir:— St. Vincent St. François Terrebonne. Ste. Anne. Lacorne Sherbrooke, ville St. Hyacinthe, comté. Gaspé, comté de.	1,030 2,894 546 17,424 849 2,110 992 1,926 1,550 1,350 1,006 24,790
	Ste. Thérèse de Blainville, village de. William Henry " St. Ours Montmorency, comté de. Côte St. Louis, Montréal. Terrebonne, comté, savoir:— St. Vincent St. François Terrebonne. Ste. Anne. Lacorne Sherbrooke, ville St Hyacinthe, comté. Gaspé, comté de. Missisquoi, comté de.	1,030 2,894 546 17,424 849 2,110 992 1,926 1,550 1,350 1,006 24,790 2,770 12,444
	Ste. Thérèse de Blainville, village de. William Henry St. Ours Montmorency, comté de. Côte St. Louis, Montréal. Terrebonne, comté, savoir:— St. Vincent St. François Terrebonne. Ste. Anne Lacorne Sherbrooke, ville St Hyacinthe, comté Gaspé, comté de. Missisquoi, comté de Stanstead, comté de Shefford. comté de	1,030 2,894 546 17,424 849 2,110 992 1,926 1,550 1,350 1,006 24,790 2,770 12,444 12,547
	Ste. Thérèse de Blainville, village de. William Henry St. Ours Montmorency, comté de. Côte St. Louis, Montréal. Terrebonne, comté, savoir:— St. Vincent St. François Terrebonne. Ste. Anne Lacorne Sherbrooke, ville St Hyacinthe, comté Gaspé, comté de. Missisquoi, comté de Stanstead, comté de Shefford. comté de	1,030 2,894 546 17,424 849 2,110 992 1,926 1,550 1,350 1,006 24,790 2,770 12,444 12,547
	Ste. Thérèse de Blainville, village de. William Henry St. Ours Montmorency, comté de. Côte St. Louis, Montréal. Terrebonne, comté, savoir:— St. Vincent St. François Terrebonne. Ste. Anne. Lacorne Sherbrooke, ville St Hyacinthe, comté. Gaspé, comté de. Missisquoi, comté de. Shefford, comté de. Sherbrooke, comté de. Sherbrooke, comté de. Sherbrooke, comté de.	1,030 2,894 546 17,424 849 2,110 992 1,926 1,550 1,350 1,006 24,790 2,770 12,444 12,547 12,404 14,765
	Ste. Thérèse de Blainville, village de	1,030 2,894 546 17,424 849 2,110 992 1,926 1,550 1,350 1,006 24,790 2,770 12,444 12,547 12,404 14,765 18,219
	Ste. Thérèse de Blainville, village de. William Henry St. Ours Montmorency, comté de. Côte St. Louis, Montréal. Terrebonne, comté, savoir:— St. Vincent St. François Terrebonne. Ste. Anne. Lacorne Sherbrooke, ville St Hyacinthe, comté. Gaspé, comté de. Missisquoi, comté de. Shefford, comté de. Sherbrooke, comté de. Sherbrooke, comté de. Sherbrooke, comté de.	1,030 2,894 546 17,424 849 2,110 992 1,926 1,550 1,350 1,006 24,790 2,770 12,444 12,547 12,404 14,765 18,219

Secrétaire d'Enregistrement.

Ordonné, Que les deux précédentes réponses soient imprimées pour l'usage des Membres de cette-Chambre.

Ordonné, Que M. Gugy ait la permission d'intro-Bill relatif auxduire un bill pour expliquer et amender l'acte de cours de juris-la douzième année du règne de Sa Majesté, re-diction ci-latif aux cours de jurisdiction civile en première instance dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le neuf juillet prochain.

Ordonné, Que M. Gugy ait la permission d'intro- Bill relatif auxs duire un bill pour prévenir les abus qui résultent papiers nou de ce que des personnes qui ne sont pas con-velles, etc. nues dans le Haut-Canada impriment et publient. des papiers-nouvelles, pamphlets et autres publications de même nature.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le neuf juillet prochain.

Ordonne, Que M. Mackenzie ait la permission d'in- Bill relatif a la troduire un bill pour restreindre la faculté d'ac-faculté d'accepter des charges, dans certains cas.

bre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif & l'intérôt de l'argent.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les lois relatives à l'intérêt de l'argent, étant lu :

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

Rúservea du clergé.

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre les débats ajournés sur la question qui a été proposée lundi dernier, Qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Très Gracieuse Majesté pour remercier Sa Majesté de la manière gracieuse dont il lui a plu recevoir l'adresse de cette Chambre de la dernière session, au sujet des réserves du clergé, et exprimant à Sa Majesté la profonde satisfaction avec laquelle cette Chambre et la province en général ont appris, par la dépêche du très honorable comte Grey, principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, dans laquelle il annonce que Sa Majesté a gracieusement reçu la dite adresse, que les ministres impériaux de Sa Majesté sont d'opinion que cette adresse doit être agréée, et qu'ils seront en conséquence prêts à recommander au Parlement Impérial qu'un acte soit passé pour donner à la Législature Provinciale plein pouvoir de faire, aux arrangements actuels, les changements qu'elle jugera à propos de faire, relativement à ces réserves, pourvu que les intérêts actuellement existants soient respectés.

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à lundi prochain, et que ce soit alors le premier de la dite paroisse. ordre du jour.

Ordres remis.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. Malloch, secondé par M. Dickson,

La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 27° die Junii;

Anno 15° Victoriæ Reginæ, 1851.

Pétitions présontées.

ES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :-

Par M. Lacoste, -la pétition d'E. B. Franchère et autres, des comtés de Rouville et Chambly.

Par l'honorable M. Budgley,—la pétition de Jason C. Pierce et autres, des comtés de Rouville et Cham-

l'ar M. Taché,—la pétition de la municipalité nu-méro un du comté de Rimouski.

Par M. Dumas,-la pétition de John McKenzie et autres, des paroisses de Terrebonne et Lachenaie.

Par M. Ross,-la pétition de J. Gillespie et autres, marchands, de la cité de Québec, et autres, engagés dans le commerce des bois; la pétition d'Alexander Hadden et autres, anciens, au nom de la congrégation de l'église de St. John, (free), Québec; la pétition du révérend N. A. Leclerc et autres, de Lambton, et autres townships; la pétition de Louis Cyrus Macaire, ci-devant hôtellier de la cité de Montréal; et la pétition d'Archibald Campbell, écuyer, et autres, de la cité de Québec.

Par M. Meyers,-la pétition de la municipalité du township de Murray, et la pétition de John C. Bos-let construire un chemin depuis le chemin du township

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Cham-|| well et autres, des townships de Hamilton et Haldimand.

> Conformément à l'ordre du jour, les pétitions sui- Pétitions lues, vantes ont été lucs :-

De John Moore, écuyer, et autres, de la ville de Sherbrooke; demandant un acte d'incorporation pour la dite ville.

Du conseil de ville de la ville de Peterborough; demandant un acte pour incorporer une compagnie aux fins de construire un chemin de fer depuis la baie Georgian, passant par le comté de Peterborough, jusqu'à Kingston ou Prescott.

Du maire et des échevins et conseillers de la cité de Toronto; demandant que dans tout bill introduit pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer de Toronto et Goderich, il soit inséré une clause pour autoriser la corporation de la dite cité à souscrire pour aider à la construction de ce chemin.

De John G. Booth et S. F. Urguhart, au nom de la société médicale éclectique canadienne; demandant un acte pour reconnaître, en faveur des membres de la dite société, le droit d'étudier, enseigner et pratiquer la médecine conformément à ses réglements.

De Joseph Bettes, écuyer, et autres, des townships de Cramahé et Murray; demandant l'érection d'un nouveau township formé de certaines parties des dits townships, sous le nom de township de Brighton.

De J. C. Taché, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Louis de Kamouraska, comté de Kamouraska; demandant une allocation pour aider à la construc-tion d'un quai ou débarcadère à l'Isle Brûlée, vis-à-vis

De John Evirs, du sief Courval, district des Trois-Rivières; demandant à être indemnisé de la destruction de sa grange par des incendiaires, pour avoir agi comme interprête du percepteur pour la taxe des

De Charles P. Treadwell, écuyer, d'Orignal, comté de Prescott; demandant qu'un certain octroi de deniers soit fait à chaque comté, ville ou cité représenté en parlement, pour l'achat de livres d'agriculture à certaines conditions.

De Charles P. Treadwell, écuyer, d'Orignal, comté de Prescott; demandant l'appropriation d'une somme d'argent suffisante pour procurer à chaque membre des deux branches de la législature l'appareil dit "Holbroke's School Apparatus," pour leur don-ner occasion de le présenter à la meilleure école-modèle et de grammaire, dans leur comté, ville ou cité, respectivement.

De J. B. llébert, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Jean Chrysostôme, comté de Beauharnois; demandant que le siège de la cour de circuit du dit comté demeure au village de Ste. Martine.

De P. N. Robillard et autres, des paroisses de Ste. Martine et St. Urbain Premier, comté de Beauharnois; demandant que le siége de la cour de circuit du dit comté demeure au village de Ste. Martine, et que la seigneurie de Chateauguay soit réunie au circuit de Beauharnois pour des fins judiciaires.

De D. Cameron et autres, des comtés d'York et Peterborough; demandant qu'au lieu de la translation du siège du gouvernement, la somme requise pour cet objet soit employée à la construction d'un chemin macadamisé ou planchéié depuis le lac Ontario à Whitby, jusqu'au lac Simcoe, au Détroit, ou que la translation soit dissérée encore deux ans, et la somme épargnée par là employée au dit chemin.

De Jonathan Herrich et autres, du comté de Shefford, et autres ; demandant une allocation pour ouvrir

'de l'Est conduisant de Montréal à l'est, jusqu'au che-

inin du comté de Missisquoi à l'ouest.

De Stuart Harrison et autres, d'Elmsley Sud, comté de Leeds; de Thomas Fisher et autres, de Prince-Edouard; de R. Rolph et autres, d'Osnabruck, comté de Stormont; de Job Loder et autres, d'Ancaster, comté de Wentworth ; de James Allen ct autres, de Montague, comté de Lanark; de Thomas Christie et autres, de St. Mary's, Blanchard, Biddulph et Downie, comté de Huron; de Benjamin Young et autres, de Lansdowne, comté de Leeds; et de Joseph Hinton et autres, comté de Carleton; demandant que les droits du clergé des diverses dénominations religieuses de chrétiens en cette province, acquis par l'acte de 1840, soient respectés de manière à prévenir toute législation ultérieure sur la question des réserves du clergé.

ort du comité des ordres permanents.

L'honorable M. Sherwood, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le dixième rapport du dit comité; lequel a été lu comme

Votre comité a examiné les pétitions de la compagnie de navigation de la Grande Rivière, et du consoil de ville de la ville de Brantford, et il a trouvé que les avis requis ont été publiés.

La pétition du président et des directeurs de la banque de Québec; demandant une réduction du nombre des directeurs, n'est pas, suivant votre comité, de nature à nécessiter l'avis exigé par la 64e règle.

Quant à la pétition de Théophile Roy et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie du chemin planchéié et macadamisé de St. Athanase et du Mont Johnson," il paraît que l'avis a été publié en anglais dans le district concerné, mais que l'avis n'a pas été affiché aux portes des églises des différentes paroisses, tel que requis par la 64e règle, et suivant votre comité, cette omission est très importante.

Dans le cas de la pétition de Peter M. Laurin et autres; demandant la conformation d'un arpentage, il paraît qu'aucun avis n'en a été donné.

Seesal rapport du comité des billa privéa.

L'honorable M. Chabot, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le second rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit :-

Votre comité a examiné le bill pour accorder un certain terrain réservé pour un chemin dans le township de Hope, dans le comté de Durham, à James M. Andrews et autres, et lui a fait un amendement; et votre comité a examiné aussi le bill pour incorporer le collège de la Trinité, et lui a fait plusieurs amendements; et à tous ces amendements, votre comité demande le concours de votre honorable Chambre.

Bill relatif aux propriéta.res d'imm-ubles,

Bill relatif aux

mineurs et ap

Prontis

M. Sanborn, du comité spécial sur le bill pour établir un mode plus sommaire et moins dispendieux pour les propriétaires d'immeubles dans le Bas-Canada, d'en acquérir la possession lorsqu'ils en sont privés illégalement dans certains cas, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

M. Stevenson, du comité spécial sur le bill pour avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre mercredi pro-

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit imprimé de nouveau, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que le bill pour incorporer le collège de Bill relatif att la Trinité, tel que rapporté du comité permanent collége des divers bills privés, soit rapporté à un comité Trinité. des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Ordonné, Que le bill pour investir James M. An- Bill relatifà un drews et autres, d'un certain terrein réservé pour certain terrein faire un chemin dans le township de Hope, dans accordé à J. le comté de Durham, tel que rapporté du comité Andrews. permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Ordonné, Que la pétition de la compagnie du che- Pétitions renmin de fer de Bytown et Prescott; la pétition voyées à de du conseil municipal du comté de Peterborough; la pétition de Jahn Hall et autres, du chef-lieu du comté de Peterborough; la pétition du con-seil de ville de la ville de Peterborough; et la pétition de John Moore, écuyer, et autres, de la ville de Sherbrooke, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Ordonné, Que la pétition de P. A. De Gaspé, Impression de écuyer, et autres, de la paroisse de St. Jean Port la petition de Joli, soit imprimée pour l'usage des Membres de P. A. de Gaspé et autres. cette Chambre.

Sur motion de Sir Allan N. MacNab, secondé par M. Christie,

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'honora- Chemins de ble Conseil Législatif, pour prier leurs honneurs let et lignes de permettre à l'honorable James Ferrier, un de télégraphiques. leurs Membres, de comparaître et donner son témoignage devant le comité permanent nommépar cette Chambre, sur les chemins de fer et lignes télégraphiques, mardi prochain, à onze heures du matin.

Ordonné, Que Sir Allan N. MacNab porte le dit message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que la pétition de la compagnie du che- Pétition renmin de fer d'union d'Ontario, Simcoe et Huron, voyée à un co-soit renvoyée au comité permanent des chemins mité. de fer et lignes télégraphiques.

L'honorable M. La Terrière, du comité auquel il Subsides. a été enjoint de prendre en considération la motion faite mercredi, le dix huit du courant, que des subsides soient accordés à Sa Majesté, a fait rapport d'une résolution ; laquelle a été lue comme suit :

ésolu, Que des subsides soient accordés à Sa-Majesté.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Résolu, Que vendredi prochain, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les subsides accordés à Sa Majesté.

Ordonné, Que le message de Son Excellence le Gouverneur-Général, qui transmet à cette Chambre les estimations des sommes requises pour le service de l'année 1851, ensemble avec les dites estimations, soient renvoyées au dit comité.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux amender la loi relative aux apprentis et mineurs, a pour prolonger le délai fixé pour le paiement des ho-patentes de la fait rapport que le comité avait passé le bill, et y noraires sur les patentes de la couronne, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre mardi prochain.

Bill pour a-mender l'acte relatif aux arpenteurs.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte qui concerne les arpenteurs, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

dit comité.

M. Richards a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Richards a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger

de nouveau mardi prochain.

Bill relatif and divisions terriintiales

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour effectuer certains changements dans les divisions territoriales du Haut-Canada, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

dit comité.

M. Fortier a pris le fauteuil du comité: et après y avoir siégé quelque temps

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Fortier a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger

de nouveau mardi prochain.

Ordres remis.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de M. Laurin, secondé par M.

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Luna, 30° die Junii;

Anno 15° Victoriæ Reginæ, 1851.

Pétitions pré-

ES pétitions suivantes ont été séparément pré-🔟 sentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Price, -la pétition d'Archibald McCallum et autres, du Haut-Canada.

Par M. Boutillier,-la pétition du révérend M. Townsend et autres, le bureau des directeurs de l'académie de Clarenceville; et la pétition d'E. Cartier et autres, censimires de St. Hyacinthe et autres paroisses, dans le comté de St. Hyacinthe.

Par l'honorable M. Badgley,—la pétition du révérend William T. Leach, D. C. L., et autres, les ministres, syndics et congrégation de la chapelle St. George, dans la cité de Montréal; et la pétition de la compagnie du chemin de fer de jonction de Mont-

Par M. Nelson,—la pétition du révérend Jean B. Bélanger et autres, censitaires du comté de Riche-

Par M. Letellier,-la pétition du révérend L. A. Bourret et autres, de Ste. Anne de la Pocatière et du township d'Ixworth, comté de Kamouraska.

Par M. Bell,-la pétition du conseil municipal des comtés unis de Lanark et Renfrew.

Par M. Sherwood, de Brockville,-la pétition de Jumes Jessup, écuyer, de la ville de Brockville; et deux pétitions du conseil municipal des comtés unis de Leeds et Grenville.

Par l'honorable M. Sherwood,—la pétition de Jonathan Bartlett et autres, du township de Whitby.

Par l'honorable M. Robinson,—la pétition de Thomas P. S. Brown, écuyer, et autres, de Saltslect et autres townships, dans le comté de Wentworth.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions sui- l'étitions luct. vantes ont été lues :-

D'E. B. Franchère et autres, et de Jason C. Pierce et autres, tous des comtés de Rouville et Chambly; demandant que la requête de la compagnie du chemin de ser de Champlain et St. Laurent, pour être autorisée à construire un pont sur la rivière Richelieu, ne soit pas accordée.

De la municipalité numéro un du comté de Rimouski; demandant que le bill des municipalités du Bas-Canada ne soit point passé durant la présente session.

De John McKenzie, et autres, de la paroisse de Terrebonne et Lachenaic; demandant une aide pour rendre la rivière Jésus navigable jusqu'au village de Terrebonne.

De J. Gillepsie et autres, marchands, de la cité de Québec, et autres, engagés dans le commerce des bois; demandant une aide pour la construction de glissoires et l'érection de bômes à certains endroits sur la rivière St. Maurice.

D'Alexander Haddan, et autres, anciens, au nom de la congrégation de l'église de St. John (Free), Québec; demandant qu'il soit adopté des mesures pour abolir tout travail le dimanche dans le département des postes du service public.

Du révérend N. A. Leclerc, et autres, de Lambton et autres townships; demandant une aide pour amé-liorer le chemin de Lambton et pour construire des ponts.

De Peter Perry, écuyer, et autres, du Haut-Canada; demandant qu'il soit passé un acte pour exempter toutes les personnes qui pratiquent la médecinc ou guérissent les maladies, des pénalités légales auxquelles elles sont maintenant exposées pour pratiquer sans licence, ne les rendant responsable que de l'accomplissement convenable de leurs devoirs.

De William Bowman et autres, de St. Jean et St. Athanase, Bas-Canada; demandant la construction d'un canal semblable aux canaux du St. Laurent. pour relier les eaux du fleuve St. Laurent à celles du lac Champlain.

De messieurs J. et W. Northwood et autres, propriétaires de moulins à fleur et farine à vapeur, dans la ville de Chatham et ses environs; demandant que le bill pour régler le paiement des meuniers dans le Haut-Canada ne devienne pas loi.

De J. P. Shepherd et autres, dépositaires dans la banque d'épargnes et de prévoyance de Montréal, et autres, le comité représentant les dépositaires en général dans la dite banque; se plaignant de la mauvaise administration des syndies ou directeurs de la dite banque, et du retard apporté dans le réglement des affaires d'icelle; et demandant la nomination d'un gérant ou de gérants officiels à cette fin.

De Louis Cyrus Macaire, ci-devant hôtellier de la cité de Montréal; exposant que l'hôtel qu'il tennit dans la dite cité a été incendié dans l'année 1849, pendant qu'il était en la possession des autorités civiles et militaires pour y conduire une enquête de coroner; et demandant à en être indemnisé pour ses pertes.

D'Archibald Campbell, écuyer, et autres, de la cité de Québec; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Association de la salle de musique de Québec."

De la municipalité du township de Murray; demandant qu'il ne soit fait aucun changement dans les Il limites du dit township.

De John C. Boswell et autres, des townships de la Chambre le premier rapport du dit comité ; lequel Hamilton et Haldimand; demandant que l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de Cobourg et Grafton soit amendé de manière à obliger la dite compagnie à composer pour les péages avec les personnes qui résident sur la ligne du dit chemin.

Message du Conseil.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie: M. l'Orateur.

Bill relatif aux cours et prisons de Kamouraska of Aylmer.

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé: "Acte pour appliquer les deniers provenants des droits sur les licences d'auberges, dans les comtés " de Kamouraska, Rimouski et Otlawa, à défrayer " le coût de la cour et prison construites à Kamou-" raska, et de la cour et prison actuellement en cons" truction à Aylmer," auquel il demande le concours de cette Chambre: Et aussi,

Bill relatif aux sendice de l'hôpital de Taronto.

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte incorporant les syndics " de l'hôpital de Toronto," auquel il demande le con-cours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Bill relatif aux cours et primouraska et Avlmer.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour appliquer les deniers provenants des "droits sur les licences d'auberges, dans les comtés " de Kamouraska, Rimouski et Ollawa. à défrayer " le cont de la cour et prison construites à Kamou-" raska, et de la cour et prison actuellement en cons" truction à Aylmer," a été lu la première fois.

Bill relatif aux syndics de l'hôpital de

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender l'acte incorporant les syndics " de l'hôpital de Toronto," a été lu la première sois.

Onzième rap-port du comité des ordres per-

L'honorable M. Sherwood, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le onzième rapport du dit comité; lequel a été lu comme

Votre comité a examiné les pétitions de John Moore et autres, demandant l'incorporation de la ville de Sherbrooke, et de John Hall et autres, demandant l'incorporation d'une compagnie pour construire un chemin de ser du lac Huron au St. Laurent, et il a trouvé que les règles de votre honorable Chambre ont été exactement suivies dans chacun de ces

La pétition de la compagnie du chemin de fer de Bytown et Prescott ne demande pas de nouveaux pouvoirs pour la dite compagnie, ni aucune déviation de la ligne originale du chemin, et en conséquence, votre comité ne considère pas qu'elle soit de nature à nécessiter la publication de l'avis.

La pétition du conseil municipal du comté de Peterborough, et du conseil de ville de la ville de Peterborough, n'étant seulement qu'en faveur de la pétition de John Hall et autres, mentionnée ci-dessus ; votre comité pense humblement qu'elle n'aurait pas dû lui être renvoyée.

Quatrième rapport du co-mité des inspressions. Appendice (D. D.)

M. Stevenson, du comité permanent des impressions, a présenté à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel a été lu.

Pour le dit rapport, voir appendice (D. D.) Ordonné, Que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre. Ordonné, Que le dit rapport soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

M. Christie, du comité spécial auquel ont été renvoyés les comptes publics de l'année 1850, avec pouvoir de faire rapport de temps à autres, a présenté

a été lu comme suit :-

Votre comité, dans l'accomplissement du devoir qui lui a été assigné par votre honorable Chambre, a cru devoir d'abord, et comme un préliminaire nécessaire avant toute décision de la Chambre à cet égard, examiner le compte No. 33, étant : " Etat des war-"rants émis par le receveur-général de la province "du Canada, entre le 1er février 1850, et le 31 "janvier 1851, pour payer diverses dépenses indis-" pensables du Gouvernement Civil du Canada, et " pour lesquelles un vote de subsides est demandé," se montant en tout à la somme de neuf mille sept cent onze louis, deux chelins et quatre deniers, qui a été avancée sur la responsabilité de l'Exécutif pour les divers services y spécifiés, et pour lequel montant il est nécessaire d'obtenir un vote et un acte d'indem-nité de votre honorable Chambre.

Votre comité a examiné avec soin les divers items qui forment ce montant; et il ne voit aucune raison de suggérer à votre honorable Chambre de s'opposer au vote que demande l'exécutif pour faire face à cette Votre comité doit néanmoins remarquer, quant à l'item de mille cinq cent vingt-huit louis, qui a été avancé à "Jacques Viger, écuyer, trésorier, et l'un des commissaires nommés en vertu de l'acte " 12 Vict., chap. 56, à compte des salaires et dépen-" ses contingentes de la commission des pertes occa-" sionnées par la rébellion dans le Bas-Canada, depuis le premier de septembre 1850," que s'il est fait bon de ce montant par votre honorable Chambre, cette dépense devra être portée contre l'appropriation saite par cet acte, et non payée en sus.

Quant à l'item de cent dix louis, dix-huit chelins et sept deniers, qui a été avancé pour "payer la police "riveraine de Québec et ses dépenses contingentes " pour le mois de novembre dernier," votre comité remarque aussi que cette somme a été remboursée au trésor par la chambre de commerce de Québec. conséquent, il faudra la déduire du montant (neuf mille sept cent onze louis, deux chelins et quatre deniers) indiqué dans le dit compte No 33, pour lequel on

demande un vote; cela fait, le montant dont il devra être fait bon est de neuf mille six cents louis, trois chelins et neuf deniers; et votre comité recommande en conséquence à votre honorable Chambre de passer un bill d'appropriation et d'indemnité à cet effet.

Votre comité remarque de plus, que l'item de cent quarante-neuf louis, trois chelins et trois déniers, porté dans le compte pour " la liste des paiements et dépenses contingentes de la police rurale à Nicolet, pour le mois expiré le 10 janvier 1851," l'ayant mis dans l'obligation de s'enquérir des causes qui ont nécessité cette dépense pour l'établissement d'une police temporaire dans cette localité, il a pris des renseignements sur le sujet, qui sont annexés à ce rapport.

Votre comité croit aussi devoir remarquer, que dans un des comptes qu'il a demandés et examinés relativement au dernier item dans le dit état No. 33, il est porté une dépense de quatre cent six louis, dixsept chelins, pour commission de cinq pour cent sur l'emploi de huit mille cont trente-sept louis par des personnes qui ont été employées dans cette cité comme architectes, "pour leurs services professionnels en dirigeant les travaux et adaptant les édifices du parlement aux fins législatives.". Une partie de . Une partie de cette dernière somme, il paraît, est pour l'achat de meubles et essets pour meubler les appartements et les bureaux de la législature, et sur le prix desquels îl a été alloué une commission ; après des recherches, votre comité voit que cette demande a été agréée par l'Exécutif par forme de compromis pour une ré-clamation plus considérable des architectes dont le public aurait été obligé de payer les frais, il y a tout lieu de le croire, si elle cût été soumise à un arbitrage. Votre comité suggère, qu'à l'avenir il ne soit pas

Premier rapport du comité des comptes publics.

personnes employées à réparer ou meubler des édiqui existaient dans cette localité. Je n'ai pas obtenu fices publics, au-delà de la rémunération convenue de renseignements suffisants pour décider si la préavant de donner l'ouvrage; et qu'en pareil cas, l'on sence de ces magistrats et de la police étaient bien devrait, au préalable, exiger des contrats en bonne et nécessaires dans d'antres parties du comté de Nicolet, due forme pour la confection des ouvrages donnés à ou dans le comté d'Yamaska. Cet appareil de force l'entreprise.

MINUTES DES TÉMOIGNAGES. Jeudi, 26 juin 1851.

Joseph Cary, écuyer, député-inspecteur-général, est appelé et interrogé :-

1. Eu égard à l'item du compte No. 33 (comptes de 1850), concernant les £350 payés à W. Bristow, W. Snaith et C. E. Belle, comme commissaires chargés de s'enquérir des affaires de la banque d'épargnes de Montréal, le comité désire savoir combien chacun de ces messieurs reçoit par jour, combien de temps durera la commission, et pourquoi elle est aux frais du public?—Les commissaires reçoivent 25s. par jour, chacun. M. Belle agit comme secrétaire et comme commissaire; mais il ne reçoit aucune rémunération additionnelle en qualité de secrétaire; ils ont mandé que leur rapport était terminé, et devait être transmis au gouvernement par un des bateaux à vapeur de la ligne, attendu que son volume était trop considerable pour être transmis par la malle. Ayant terminé leur rapport, leurs travaux doivent cesser; la nomination de commissaires est requise par la loi; et d'après les 13 et 14 Vict., chap. 98, la commission est regardée comme étant aux frais du public

2. Il y a un item de £149 3s, 3d., pour le maintien d'un corps de police à Nicolet, district des Trois-Rivières, est-il encore employé, et à quelle occasion est-il devenu nécessaire de l'employer?—On s'attend pouvoir se dispenser bien vite des services de la palice rurale dans le district des Trois-Rivières; la nécessité d'employer ce corps est venue de l'excitation et de l'agitation qui régnaient, et des incendies qui ont été commis dans cette partie du pays après le

départ des troupes.

Thomas Fortier, écuyer, Membre de la Chambre, est appelé, et interrogé :-

3. Le comité désire appeler votre attention sur l'item £149 3s. 3d., (dans l'état No. 33), pour liste de paiements et de dépenses contingentes de la police rurale à Nicolet, pour le mois de janvier 1851; et il serait bien aise de connaître votre opinion sur la nécessité qu'il y a d'employer ce corps de police dans le comté que vous représentez ?—Ce corps était nécessaire dans les paroisses du comté de Nicolet pour l'exécution de la loi et la conservation de la paix; mais une fois la paix rétablie vers le mois de février de la présente année, cette police n'était plus nécessaire. J'ignore la raison pour laquelle ce corps est resté dans le comté après que les émeutiers ont été amenés à la raison; car j'ai toujours été sous l'impression que la paix avait régné dans toutes les paroisses du comté de Nicolet depuis plusieurs mois. Ce n'est qu'à mon départ pour Toronto que j'ai appris d'un magistrat de St. Grégoire qu'il y avait encore une police sous les ordres du major Johnson, au village de Nicolet.

Antoine Polette, écuyer, membre du comité, est interrogé:

4. Dites au comité votre opinion sur la nécessité qu'il y a eu d'employer des magistrats stipendiaires et un corps de police à Nicolet, et dans d'autres parties des comtés de Nicolet et d'Yamaska, l'année dernière, et s'ils sont encore nécessaires; sinon, depuis quand ontils cessé de l'être ?-Il était absolument nécessaire réglement. d'employer des magistrats stipendiaires et un corpsde personnes qui ont brûlé la grange de Norbert Béliveau, sion payée d'ordinaire aux architectes. Il prévoyait

alloué de frais d'agence ou de commission pour l'em-ploi de deniers publics pour aucun de ces objets, soit à des architectes, surintendants, soit à toutes autres et aussi, pour mettre fins aux troubles et à l'excitation ne me paraît pas avoir produit un bon effet dans certaines localités où il a été déployé; je crois que sa présence dans ces localités a été regardée avec méfiance et désapprobation; et ce qui me confirme dans cet opinion, c'est que la maison d'école du village d'Yamaska a été incendiéc tandis que cette police était dans la paroisse, et à la veille même de partir. Se n'est que d'après ce qui a été déclaré par le député inspecteur-général devant ce comité, que j'ai appris qu'un des magistrats stipendiaires était encore à Nicolet avec un détachement de police. Je suis convaincu que ce corps de police a été parsaitement inutile dans toutes les parties de ces comtés depuis le dernier terme de la cour criminelle du banc de la Reine; et je pense qu'il était également inutile avant cette époque. D'après les renseignements que j'ai obtenus, le Gouvernement n'a maintenu ce corps à Nicolet jusqu'à ce jour, que sur les représentations qui lui ont été faites qu'il était nécessaire de l'y maintenir, en sorte que le gouvernement est pleinement justifiable d'avoir laissé ce corps dans cette localité; mais je suis aussi informé que ces représentations étaient exagérées, et je suis d'opinion que ce corps de police n'est plus nécessaire maintenant.

Lundi, 30 juin 1851.

Thomas A. Begley, écuyer, secrétaire des commissaires des travaux publics, est appelé et inter-

Le comité remarque dans le compte de MM. Cumberland et Ridout, architectes, contre le bureau des travaux publics (1849-50), un item de £406 17s., comme commission de cinq pour cent, sur l'emploi de £8,137 pour services professionnels en dirigeant et surveillant les changements apportés aux édifices qui servent à la législature de cette cité. La totalité de cette dépense (£8,137) a-t-elle été seulement pour services professionnels, ou comprenait-elle aussi certaines sommes pour l'ameublement de ces édifices; et si cela est, pourquoi a-t-on alloué une commission sur ces dépenses, ainsi que pour leurs services profes--Les commissaires des travaux publics se sont opposés à cette partie du compte de MM. Cumberland et Ridout, dans laquelle on portait une commission pour tapis et meubles, et pour fourniture de plans, lequel compte n'avait pas été réglé depuis le mois d'août 1850, jusqu'au mois de janvier 1851. Les commissaires voyant qu'aucune convention n'avait été faite par l'honorable M. Cameron avec MM. Cumberland et Cie.; et ces derniers ayant déclaré qu'ils avaient l'opinion des architectes de Toronto, qu'ils auraient du demander six au lieu de cinq pour cent; et aussi, d'après d'autres explications contenues dans leur lettre du 3 décembre 1850, les commissaires consentirent à leur payer cet item, déduisant la somme de £25 5s. 3d., pour plans fournis pour ouvrages sur lesquels ils avaient exigé une commission.

(Copie.)

Toronto, 3 décembre 1850.

Monsieur,-Plusieurs mois s'étant écoulés depuis que j'ai eu l'honneur de soumettre mon compte à la considération des commissaires, et comme il reste encore une balance, je vous prie de vouloir bien le met-tre de nouveau sous leurs yeux, afin d'en venir à un

J'ai vu l'honorable M. Cameron, qui a engagé mes police pour faire une enquête aûn de découvrir les services, et il est d'opinion que j'ai droit à la commis-

cette dépense lorsqu'il m'a donné ses instructions; et || reaux de Toronto, Montréal, Québec, Hamilton et comme mon compte est de un pour cent moins que ce que d'autres ont demandé pour réparations et changements, je ne puis concevoir comment l'on serait justisiable de m'imposer aucune nouvelle réduction. Je soumets que c'est moi qui ai choisi, ordonné, mesuré, contrôlé et certifié l'achat des fournitures; qu'une quantité considérable en a été obtenue dans des lieux éloignés, tels que Montréal, New-York et Hamilton, ce qui a entraîné une grande correspondance et quelques dépenses; qu'une grande partie a été préparée d'après des dessins faits dans mon bureau; et que tout a été exécuté et placé sous ma surveillance constante. L'on ne prétendra pas, sans doute, que j'ai dû entreprendre un devoir si pénible et si inusité sans espoir de récompense; et bien convaince que de cette surveillance de ma part il est résulté une grande économie pour le Gouvernement, et que les ouvrages ont été généralement approuvés, je soumets respectueusement que l'on devrait me payer la balance de mon compte, qui est encore due.

J'ajouterai de plus, que plusieurs articles de dépense importants soumis à ma régie, ne sont pas compris dans ce compte, bien qu'ils m'aient donné beaucoup de trouble et qu'ils soient de nature à justifier pleine-

ment le paiement d'une commission.
J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre très-obéissant serviteur, (Signé,) FRED. CUMBERLAND.

T. A. Begley, écuyer, etc., etc.

Ordonné, Que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Divisions ternioriales

Ordonné, Que la pétition de W. McCay et autres, du township de Nelson; la pétition de la muni-cipalité du township de Nelson, (contre la division de Halton); la pétition de Peter Desjardins, écuyer, et autres, du township de Tilbury Ouest, comté de Kent, et la pétition de George Duck, écuyer, et autres, des comtés de Kent et Lambton, soient renvoyées au comité de toute la Chambre sur le bill pour effectuer certains changements dans les divisions territoriales du Haut-

Penting rantoyés à un comité.

Ordonné, Que la pétition d'Archibald Campbell, écuyer, et autres, de la cité de Quebec; et la pétition de C. H. Waterous, ingénieur de la ville de Brantford, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Depertement de la prate.

L'honorable procureur-général La Fontaine, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 9 du courant, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre,-lo. un tableau contenant le nom de chaque bureau de poste en Canada, le comté et le township ou la seigneurie dans laquelle il est situé, et le nom du maître de poste et le chiffre de son salaire; 20. des informations relatives aux contrats pour le transport des malles en force lorsque le département a été placé sous le contrôle du Gouvernement Provincial, ou qui ont été passés depuis, avec une copie des règles sous lesquelles les contrats pour le transport des malles sont offertes; 30. un tableau des noms de tous les commis et autres fonctionnaires maintenant employés dans le départe-ment du maître de poste général, indiquant le lieu de leur résidence, la nature de leurs devoirs respectifs, et le taux de compensation qu'ils reçoivent actuellement; 40. copie des instructions pour la gouverne des personnes agissant sous le contrôle du département (les maîtres de poste); 50. copie de l'arrangement avec les Etats-Unis pour la réciprocité des frais de port; 60. copie des instructions qui sont actuellement autres villes incorporées, doivent rester ouverts pour la commodité du public; 70. le revenu brut du bureau des postes en Canada, pour la dernière année fiscale, ensemble avec les dépenses classées sous les divers chess sous lesquels les comptes sont tenus.

Pour le dit rapport, voir appendice (E.E.)

Appendice (E. E.)

Sur motion de l'honorable M. Price, secondé par Ordres appelés l'honorable M. Baldwin,

Ordonné, Que les ordres du jour soient maintenant appelés.

Et l'ordre du jour étant lu, pour reprendre les dé-Réserves du bats ajournés sur la question qui a été proposée lundi, clergé. le vingt-troizième du présent, Qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Très-Gracieuse Majesté, pour remercier Sa Majesté de la manière gracieuse dont il lui a plu recevoir l'adresse de cette Chambre de la dernière session au sujet des réserves du clergé, et exprimant à Sa Majesté la profonde satisfaction avec laquelle cette Chambre et la province en général ont appris, par la dépêche du très honorable comte Grey, principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, dans laquelle il annonce que Sa Majesté a gracicusement reçu la dite adresse, que les ministres impériaux de Sa Majesté sont d'opinion que cette adiesse doit être agréée, et qu'ils seront en conséquence prêts à recommander au Parlement Impérial qu'un acte soit passé pour donner à la Législature Provinciale plein pouvoir de faire, aux arrangements actuels, les changements qu'elle jugera à propos de faire, relativement à ces réserves, pourvu que les intérêts actuellement existants soient respectés.

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à demain, et que ce soit alors le premier ordre du

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux pour lever tous les doutes quant au droit des sujets de pêcheries du Sa Majesté en Canada de faire la pêche dans le golfe golfe St. Lau-St. Laurent, de prendre possession à cette fin de toutes les places non occupées sur la rive nord ou côte du Labrador, dans les limites de la province, et d'occuper celles qu'ils jugeront convenables, et d'y exploiter librement les pêcheries, étant lu; Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi

prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif à la pour définir et établir la ligne de division entre le sion entre le sion entre le Haut et le Bas-Canada, étant lu; sion e H.-C.
Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois B.-C.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif à la pour mieux régler et administrer le pénitentiaire pro- régle du pénitentiaire. vincial, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de-

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux pour établir un meilleur mode de discipline, et pour prisons et aux pourvoir à une administration plus économique des maisons de correction. prisons, ainsi qu'à la construction et entretien de deux maisons de correction pour les jeunes délinquants, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de-

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill pour abolir abolir l'emprisonnement pour dette dans le Haut- l'emprisonne-Canada, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de l'honoen force quant aux heures pendant lesquelles les bu- rable M. Boulton, l'honorable M. Sherwood, l'hono-

ment pour dette, (H.-C.)

cour supérieure

convenable.

Bill relatif & l'emprisonnement pour dette, (II.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abolir l'emprisonnement pour dette, excepté dans les cas de fraude, et pour rendre plus efficace le recours par writs d'exécution dans le Haut-Canada, étant lu :

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour abolir l'emprisonnement pour dette dans le Haul-Canada.

Bill relatif aux ordres et de-crets en chancellerie, (II-C)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour confirmer les décrêts, ordres et procédures de la cour de chancellerie du Haut-Canada, dans certains cas, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre mercredi prochain.

Bill relatif a l'acte du recensement.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour faire le recensement de cette province et obtenir des renseignements statistiques en icelle, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde sois jeudi prochain.

Bill relatif aux honoraires des juges do paix, (II.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un taux uniforme d'honoraires pour les juges de paix dans le Haut-Canada, et pour abroger l'acte du Haut-Canada, passé dans la quatrième année du règne de Guillaume Quatre, chapitre dixsept, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

Bill relatif a la navigation.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines ré lutions pour baser une adresse à Sa Majesté, la priant de vouloir bien sanctionner l'introduction, dans le Parlement Impérial d'une mesure aux fins d'étendre les principes reconnus dans le ci-devant acte de navigation, aux productions naturelles du Canada, étant

lu; Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à

Bill relatif a la comparation des témoins.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser et contraindre les témoins, dans les actions civiles, à comparaître devant les cours de jurisdiction compétente, en quelque part de la province qu'ils soient domiciliés, étant lu;

M. Sherwood, de Brockville, a proposé, secondé par M. Dickson, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

M. le solliciteur-général Drummond a proposé en amendement à la question, secondé par M. Chauveau, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "de ce jour en six mois," ajoutés à la sin d'icelle;

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, La Terrière, Laurin, Letellicr, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Nelson, Papineau, Price, Richards, Sanborn, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, et Taché.—(23.)

Messieurs Badgley, Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Burritt, Cartier, Cayley, || sonnes accusées d'offenses criminelles, étant lu;

rable M. Merritt, M. Smith, de Durham, et M. Wil- Christie, Dickson, Holmes, Johnson, Lyon, Malson, pour en faire rapport avec toute la diligence loch, McConnell, McFarland, Meyers, Morrison, Prince, Robinson, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, Stevenson ct Wilson .- (24.)

Ainsi, elle à passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Bell, Boulton, de Nonfolk, Boulton, de Toronto, Burritt, Cartier, Cayley, Christic, Dickson, Johnson, Lyon, Sir Allan N. MacNao, Malloch, McConnell, McFarland, Meyers, Morrison, Prince, Robinson, Sherwood, de Brock-Ville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, Stevenson et Wilson.—(24.)

Messieurs Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Letellier, le sollicitcur-général Macdonald, Mackenzie, Nelson, Pa-pineau, Price, Richards, Sanborn, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, et Taché.—(23.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill pour autocomité sur le bill pour autoriser la tenue annuelle d'un riser second terme de la cour supérieure du district de d'un second Gaspe, aussitôt que les grands jurés auront représenté ce terme comme nécessaire, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à de Gaspé.

jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Impressions. comité sur le premier et le second rapports du comité permanent des impressions, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill'relatif aux pour faciliter la négociation des billets promissoires et billets promisdes lettres de change, et pour les soustraire, sous cer-niesoires et aux lettres de taines restrictions, à l'opération des lois contre l'usure, change. étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatifà pour amender l'acte qui continue et amende l'ordon- l'érection de nance concernant l'érection des paroisses et la consconstruction truction et réparation des églises et cimetières dans etc. des églises le Bas-Canada, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif au pour pourvoir à la construction d'un canal, aux fins canal des las Supérieur et de relier les lacs Supérieur et Huron, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux pour faciliter l'accomplissement des devoirs des juges convictions de paix hors des sessions, en ce qui concerne les sommaires. ordres et convictions sommaires, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde sois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif sur pour faciliter l'accomplissement des devoirs des juges offenses crit de paix hors des sessions, en ce qui concerne les per-nelles.

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de- [] (Copie) - Circulaire.

Bill relatif au bureau du greffier des assifes, (II -C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour régulariser le bureau des greffiers des assiscs dans le Haut-Canada, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill fais de justice, pour réduire les frais de justice et établir un tarif (II.C.)

d'honoraires pour les caussies et établir un tarif d'honoraires pour les cours supérieures de loi dans le Haut-Canada, étant lu;

Ordonnė, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi

Bill relatif aux commissions our interroger ks témoins

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter l'émanation de commissions aux fins d'interroger les témoins et prendre et recevoir les témoignages dans les poursuites en loi maintenant pendantes, et qui pourront être intentées dans les diverses cours de records dans le Haut-Canada, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

rages, (B.-C.)

terres réservées pour mettre à part certaines terres dans le Bas-Ca-pour les Sau-nada, nour l'assage des sau-L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill nada, pour l'usage des sauvages de cette partie de la province, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois, ven-

dredi prochain.

Bill relatif a

L'ordre du jour, pour que la Chambre se sorme en l'ancien arpen- comité sur le bill grossoyé du Conseil Législatif, inlage de Gwillitulé: "Acte pour réunir les terres comprises dans
limbury-Quest. "L'ancien arrentere de Gwillindaux Quest, deux le " l'ancien arpentage de Gwillimbury Ouest, dans le

" comté de Simcoe, au township voisin de Gwillim-" bury Est, dans le comté d'York," étant lu;

Ordomné, Que le dit ordre du jour soit remis à lundi prochain.

Bill relatif au Brock.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill monument de pour exempter de toute responsabilité personnelle les personnes qui se chargeront de surveiller la construction du monument de Brock, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi

prochain.

Bill relatif aux incendiaires.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour étendre les dispositions d'un acte, intitulé: " Ac-" te pour amender la loi criminelle de cette province " relative aux incendiaires," étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi

prochain.

Deux messages

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exéde Son Excel- cutils de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur deux messages de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtus de la signature de Son Excellence.

Et les dits messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les membres de la Chambre étant découverts;

et ils sont comme suit :-

ELGIN ET KINCARDINE.

Grossoiement et enrolement des neies de In Législature.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'informa-tion de l'Assemblée Législative, la copic ci-jointe d'une dépêche circulaire du secrétaire d'Etat de Sa Majesté, (5 juin 1850.) communiquant certaines résolutions agréées par les deux Chambres du Parlement Impérial, au sujet du grossoiement et de l'enrô-lement des actes de la législature.

Hôtel du Gouvernement, Toronte, 26 juin 1851. 32

Downing Street, 5 juin, 1850.

Milord,—Je transmets, pour votre information, et parceque ce précédent en est un qu'il paraît désirable d'adopter, copie des résolutions agréées par les deux Chambres du Parlement qui ont mis fin dans ce pays au mode gênant et dispendieux de grossoyer les actes de la Législature.

J'ai, etc.,

(Signé,) GREY.

Au très honorable comte d'Elgin, etc., etc., etc.

GROSSOIEMENT ET ENRÔLEMENT DES BILLS.

Die Jovis, 8 februarii, 1849.

" Résolu, de par les lords spirituels et temporels, " réunis en Parlement,

1. " Qu'il est expédient de discontinuer l'usage ac-" tuel de grossoyer, et de changer le mode d'en-" rôler les bills, et d'établir à la place les dispo-" sitions ci-après mentionnées.

2. " Que cette Chambre est prête à consentir aux " arrangements suivants, s'ils sont agréés par

" l'autre Chambre du Parlement."

I. Qu'au lieu de le grossoyer, chaque bill sera imprime au net aussitôt après qu'il aura été passé dans la Chambre dans laquelle il aura originé, et que le dit bill imprimé au net sera transmis à l'autre Chambre comme étant le bill qui a été passé; il en sera disposé (eu égard au réglement ci-après mentionné,) par cette Chambre et ses officiers, de la même manière dont il est disposé maintenant des bills grossoyés.

II. Qu'après avoir été renvoyé à la Chambre où il a originé, sans amendement, (ou s'il est amendé, après que les amendements auront été agréés ou rejetés), chaque bill sera imprimé au net par l'imprimeur de la Reine, qui sera tenu d'en livrer un exemplaire bien imprimé sur velin à la Chambre des Lords, avant la sanction royale, et parcillement un duplicata du dit exemplaire imprimé au net aussi sur velin.

III. Qu'un des exemplaires de chaque bill imprimé au net sera dument authentiqué par les officiers de chaque Chambre qu'il appartient comme étant le bill

qui a été passé par les deux Chambre.

IV. Que la sanction royale sera insérée au dos de l'exemplaire imprimé au net et authentiqué dans la forme ordinaire, et sera déposé parmi les registres conservés dans la tour, pour tenir lieu du grossoie-

V. Que les exemplaires promulgués en premier lieu par l'imprimeur de la Reine, scront des impressions prises sur la même forme que les exemplaires déposés.

VI. Que pour la présente session, cet arrangement n'assectera pas les bills privés, ni les bills concernant les personnes et les localités, attendu que ces derniers bills que l'on se proposait d'introduire dans la présente session ont déjà, pour la plupart, été imprimés conformément aux ordres permanents de la Chambre des communes.

VII. Que le maître des rôles, sur une autorisation à cet effet, recevra à la place des exemplaires des actes publics généraux, tels qu'actuellement enrôles, le duplicata imprimé au net comme susdit de chaque bill public général, pour être conservé pour les mêmes fins, et sujet aux mêmes conditions auxquelles les actes enrôles sont maintenant reçus et conservés par lui.

VIII. Que dans un but d'économie, de facilité et d'expédition, et pour diminuer le danger qu'il ne se glisse des erreurs, il est expédient qu'un seul imprimeur imprime les bills publics généraux des deux Chambres; et en autant que l'imprimeur de la Reine est, en vertu de sa charge, tenu d'imprimer les actes, il scrait convenable, pour atteindre le but susmentionné, que l'imprimeur de la Reine fût employé par

les deux Chambies pour imprimer les bills publics | vernement soit prié d'adopter les mesures nécessaires généraux.

ELGIN ET KINCARDINE.

Phares.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, copies d'une communiciaon du Gouvernement de l'Isle du Prince-Edouard. et du rapport d'un comité et de l'adresse de la Chambre d'Assemblée de cette province, au sujet de l'é-rection de pharcs sur le cap nord, et à la Pointe Est de l'Isle du Prince-Edouard.

Hôtel du Gouvernement, Toronto, 26 juin 1851.

(Copie.)

Bureau du Secrétaire, Charlotte Town, Isle du P. E. 2 juin 1851.

Monsieur,-Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur me commande de vous transmettre, pour l'information du Gouvernement du Canada, copie d'un rapport du comité de la Chambre d'Assemblée de l'Isle du Prince-Edouard, sur la nécessité d'ériger des pharcs au North Cape, et à la Pointe Est de cette Isle. ensemble avec une adresse à Son Excellence sur le même sujet.

J'ai, etc., JAMES WARBURTON, (Signé,) Secrétaire Colonial.

A l'honorable James Leslie. Secrétaire Provincial, Canada.

> Dans la Chambre d'Assemblée, 12 mai 1851.

Votre comité, auquel a été renvoyée la pétition de certains habitants de George Town et les environs, demandant une aide pour construire un phare au port de Three Rivers, et qui a reçu instruction de faire rapport sur la question des phares qui devraient être ériges sur les endroits les plus utiles de cette Isle, et de donner telle autre information y relative que votre comité croira à propos de faire, fait rapport :

Que votre comité est d'opinion que comme le revenu provenant actuellement du droit des phares dans le port de Three Rivers suffirait pour entretenir un phare dans ce lieu en y ajoutant une légère taxe annuelle qui pourrait être équitablement imposée sur les propriétaires ou maîtres de vaisseaux américains faisant la pêche sur la côte de cette Isle, et cherchant régulièrement un abri dans le havre de Three Rivers; une somme d'argent sussisante pour ériger un havre à l'endroit le plus convenable à l'entrée de ce port, et le pourvoir des lampes nécessaires, devrait être mise de côté à la prochaine session de la législature. Votre comité eroit que cette somme d'argent ne devrait pas excéder deux cents louis, et il recommande qu'avant la prochaine session de la Législature, le Gouvernement Exécutif soit prié de se procurer les plans et les estimations nécessaires pour la construction d'un tel qu'aux semblables intérêts de cette colonie.

Que votre comité est également d'opinion qu'il est essentiel à la consorvation de la vic et de la propriété, et aux intérêts généraux de la classe commerciale, Chambre d'Assemblée, d'établir les dispositions nécessaires pour la construction de phares au North Cape et à la Pointe Est de cette Isle, et que les intérêts commerciaux des colonies de l'Amérique du Nord, des Etats-Unis et même de la Grande-Bretagne, profiteraient autant, si non plus, de la construction de ces phares aux endroits ci-dessus

mentionnés. Votre comité recommande que demande soit faite par la voie du Gouverneur de cette colonie, aux et renvoyé au comité spécial sur le bill pour micux gouvernements des pays dont il vient d'être parlé, d'une proportion de contribution pour la construction et l'entretien de phares au North Cape et à la Pointe

pour construire ces phares, et que cette Chambre fasse bon des dépenses qu'il faudra faire pour les con-

Que votre comité est de plus d'opinion que le Gour vernement devrait en même temps être privé de se procurer pour la Chambre les informations nécessaires quant au coût, par acte, des sites qui seront nécessaires pour y ériger les phares recommandés, tels sites devant avoir le droit de communication pour se rendre à chaque phare et en sortir.

Que votre comité recommande que la loi actuellement en force qui règle la perception des droits de phare pour l'entretien du phare à Point Prim soit amendée dans le but d'obliger les vaisseaux étrangers à payer les droits de phares en entrant dans chacun des ports de cette Isle, qu'ils soient ou non enregistrés à la maison de douane; et pour obliger également les propriétaires ou maîtres de la plus petite classe de vaisseaux caboteurs à payer un droit de phare deux deniers par tonneaux pour la saison.

Certifié.

JOHN McNetll. Greffier de l'Assemblée.

A Son Excellence Sir Alexander Bannerman, Chevalier, Licutenant-Gouverneur et commandant de cette Isle de Sa Majesté, l'Isle du Prince-Edouard, et des territoires qui lui appartiennent, Chancelier, Vice-Amiral et Ordinaire d'icelle, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Un comité spécial ayant été nommé par la Chambre d'Assemblée pour faire rapport sur la construction de nouveaux phares additionnels sur cette Isle, et ce comité ayant présenté son rapport à l'Assemblée, dont copie est avec la présente envoyée à Votre Excellence, la Chambre d'Assemblée prie respectueuse-ment Votre Excellence de vouloir bien se procurer, pendant la prochaine vacance de la Législature Coloniale les plans nécessaires et les estimations du coût de la construction d'un phare sur Broughton Point, ou autre site convenable situé près de l'entrée du ha-vre de Three Rivers, suivant la suggestion faite dans le rapport du comité spécial.

La Chambre d'Assemblée prie également votre Excellence de vouloir bien se mettre en communication avec les divers Gouvernements du Canada, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de Terreneuve, et avec le Gouvernement Impérial, pour savoir, tant pour ces Gouvernements que pour les Etats-Unis, jusqu'à quel point ils scraient portés à contribuer aux frais de construction de phares au North Cape et la pointe est de cette Isle, car ces plusres placés dans ces endroits seraient d'une plus grande utilité pour les intérêts maritines de ces pays

> (Signé.) ALEXANDER RAE. Orateur.

12 mai 1851.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill relatife la régler les procédures et la jurisdiction des cours dites cour de pro-"probate et surrogate" dans le Haut-Canada, étant gate. (H.-C.)

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, administrer les biens des personnes décédées.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatifale Est; et que si ces Gouvernements accèdent à cette pour amender l'acte d'incorporation des membres de profession me demande, votre comité recommande qu'alors le Gou-la profession médicale dans le Bas-Canada, et pour dicale (B.G.)

régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelle, de manière à venir en aide à certaines personnes qui pratiquent comme médecins et chirurgiens dans cette province à l'époque où le dit acte est devenu loi, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mer-

credi prochain.

INA rejuil aux personnes qui décèdent intestates.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour régler la distribution des biens meubles des personnes qui décédent intestates dans le Haut-Canada, Ctant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi

prochain.

Bill pour assujettir certains effera à la sair.e. (li. · C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour assujettir certains meubles et essets à la saisie exécution dans le Haut-Canada, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

Bill relatif nux touvoirs d'enu. (iI.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour encourager et protéger la création de pouvoirs d'eau pour les manufactures dans le Haut-Canada, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

Bill pour amender l'acte da chemin de la montagne de Sydenham.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte concernant le chemin de la montagne de Sydenham, et pour conférer à George Rolph, écuyer, ses hoirs et ayants-cause, certains priviléges y relatifs, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mer-

credi prochain.

Ell relatif au L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill procès par jury, pour se dispenser d'un procès par jury en certains cas (8,0) dans le Haut-Caracla étant le dans le Haut-Canada, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi

prochain.

Bill en faveur des banquerontiers.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour venir en aide aux banqueroutiers, et pour l'administration de leurs biens et essets, étant lu

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois, lundi

le quatorze de juillet prochain.

Pill relatif aux rectoreries.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger cette partie de l'acte impérial de la 31, Geo. 3, chap. 31, qui a rapport aux rectoreries, ou à la présentation des titulaires aux dits offices, étant

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

Bill relatif a l'université do Toronto.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la charte de l'université de Toronto, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

Mil relatif oux

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender un certain acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, concernant les notaires, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième sois mer-

credi prochain.

Bill relatif a la compagnie du havre et du quai de Port

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour augmenter le capital de la compagnie du havre et du quai de Port Hope, étant lu ;

Ordonne, Que le bill soit lu une seconde fois mer-

credi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux concernant les patentes en vertu desquelles il est fait patentes des des octrois de terres incultes ou autres terres de la couronne, dans le Bas-Canada, et pour se dispenser de certaines formalités y relatives qui occasionnent des délais et des dépenses inutiles, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre, mercredi

prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif à la pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie compagnie de Port Burwell. du havre de Port Burwell, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mer-

credi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill pour per-pour permettre à Caira Robbins Wilkes, épouse de mette à C. R. George Samuel Wilkes, écuyer, de Brantford, de Wilkes de dis-George Samuel Wilkes, ecuyer, de Brungoru, de manufert transporter en son propre nom, certains biens-fonds poser de certains biensqui lui ont été légués par feu son père, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mer-

credi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill pour pour amender et resondre les lois criminelles de cette amender et

province, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, lois cr et renvoyé à un comité spécial, composé de l'honorable M. Badgley, M. le solliciteur-général Drum-mond, M. le solliciteur-général Macdonald, l'hono-rable M. Macdonald, l'honorable M. Cameron, de Cornwall, M. Smith, de Durham, l'honorable M. Chabot, M. Richards, et M. Ross, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif au pour établir un code de procédure criminelle en cette code de procénelle.

refondre les

lois crimi-

province, étant lu; Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour amender et refondre les lois criminelles de cette province.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif à in pour amender la loi du Haut-Canada, concernant la médecine et la pratique de la médecine et de la chirurgie, étant lu; chirurgie, Ordonné. Que le bill soit lu une soccade frie (H.-C.)

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux pour réduire et régler les honoraires des régistrateurs honoraires des dans le Haut-Canada, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. ct renvoyé à un comité spécial, composé de M. Smith, de Durham, M. Wilson, M. Mackenzie, M. Flint et M. Richards, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir

personnes, papiers et records.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas Ordres remis. été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, secondé par M. Taché,

La Chambre s'est ajournée.

Martis 1º dic Julii:

1º Julii.

Anno 15° Victoriæ Reginæ, 1851.

Compagnio d'assurance maritime intéricure du St. Laurent.

état des affaires de la compagnie d'assurance maritime intérieure du St. Laurent, pour l'année 1850.

Appendice (I.)

Pour le dit état, voir appendice (I.)

Pétitions pré-

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:-

Par M. Armstrong,-la pétition de Joseph Beausoleil et autres, de la paroisse de St. Félix de Valois, comté de Berthier.

Par M. Stevenson,—la pétition de James Carpenter et autres, du village et des environs de Demorest-ville, comté de Prince-Edouard.

Par M. Lemieux,-la pétition de F. X. Pousant. écuyer, et autres, censitaires de la paroisse de St. François d'Assise, comté de Dorchester.

Par l'honorable M. Price, la pétition de François M. Hill, écuyer, maire, et autres, de la cité de Kingston; et la pétition de W. Eston, écuyer, capitaine, artillerie royale, au nom d'une assemblée publique des habitants de la cité de Kingston.

Par l'honorable M. Baldwin,-la pétition d'Eli Gorham et autres, du Haut-Canada; et la pétition de Thomas Mossington, écuyer, et autres, du township de Georgina, comté d'York.

Par M. McFarland.—la pétition de la municipalité du township de Wainfleet; et la pétition de la municipalité du township de Crowland.

Par M. Sanborn,—la pétition de James R. Laing, propriétaire dans le township de Melbourne, Bas-

Par M. Holmes,—la pétition de l'honorable Peter McGill et autres, de la cité de Montréal ; et la pétition du révérend Robert Mc Gill, président, et autres. le bureau protestant des commissaires d'écoles de la cité de Montréal.

Pétitions renvoyées à des comités.

Ordonné, Que la pétition du barreau du Bas-Cunada, section du district de Montréal, soit renvoyée au comité spécial auquel a été renvoyée la pétition du barreau du Bas-Canada, section du district de Québec.

Ordonné, Que la pétition de Jason C. Pierce et autres, des comtés de Rouville et Chambly, et la pétition d'E. B. Franchère et autres, des comtés de Rouville et Chambly, soient renvoyées au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Bille privés.

Résolu, Que le temps pour recevoir des bills privés ou locaux soit prolongé jusqu'à mardi, le quinze du courant.

Résolu, Que le temps pour recevoir des rapports de comités permanents et spéciaux, sur des bills privés ou locaux, soit prolongé jusqu'à vendredi, le vingt-cinq du courant.

Sur motion de l'honorable M. Merritt, secondé par M. McFarland,

Bill relatif à la navigation de la Grande-RiOrdonné, Que le bill grossoyé du Conseil Légis-latif, intitulé: "Acte pour autoriser la compa-"gnie de navigation de la Grande-Rivière à prélever, par voie d'emprunt, une certaine " somme d'argent, et pour d'autres fins y men-"tionnées," soit lu une seconde fois demain.

Sur motion de l'honorable M. Price, secondé par l'honorable M. Viger,

Ordonné, Que les ordres du jour soient maintenant Ordres appelés.

Et l'ordre du jour étant lu, pour reprendre les dé- Réserves du L'ORATEUR a mis devant la Chambre un || bats ajournés sur la question qui a été proposée lundi, clergé. le vingt-trois de juin dernier, Qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Très Gracieuse Majesté pour remercier Sa Majesté de la manière gracieuse dont il lui a plu recevoir l'adresse de cette Chambre de la dernière session au sujet des réserves du clergé, et exprimant à Sa Majesté la profonde satisfaction avec laquelle cette Chambre et la province en général ont appris, par la dépêche du très honorable comte Grey, principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, dans laquelle il annonce que Sa Majesté a gracieusement reçu la dite adresse, que les ministres impériaux de Sa Majesté sont d'opinion que cette adresse doit être agréée, et qu'ils seront en conséquence prêts à recommander au Parlement Impérial qu'un acte soit passé pour donner à la Législature Provinciale plein pouvoir de faire, aux arrangements actuels, les changements qu'elle jugera à propos de faire relativement à ces réserves, pourvu que les intérêts actuellement existants soient respectés.

> Et la question ayant été de nouveau proposée :-La Chambre a repris les dits débats ajournés.

L'honorable M. Cayley a proposé en amendement à la question, secondé par Sir Allan N. MacNab, Que tous les mots après "Qu'il," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés de manière à ajouter les mots: " Ne convient pas de déranger, par une loi ou " résolution, les appropriations ou dotations qui exis-" tent actuellement dans le Haut et le Bas-Canada " pour les fins religieuses: que le bien-être de la " société et les besoins croissants des diverses sectes " de chrétiens dans le Canada exigent que les diverses dispositions de l'acte impérial, 3 et 4 Vict., chap. " 78, soient mises à effet dans toute leur latitude : " que par le dit acte, moitié des intérêts provenant de " la vente des réserves du clergé faites en vertu du " dit acte, a été mise à la disposition du Gouverneur " du Canada, par et de l'avis du Conseil Exécutif, pour les fins du culte et de l'instruction religieuse: "que le montant à la disposition du Gouvernement " excède dix mille louis, et s'accumule rapidement, que les ventes annuelles des réserves sont considé-"rables, et que d'après l'estimation du commissaire " en chef des terres de la couronne, elles rapporte-' ront au Gouvernement un revenu annuel de plus de "cinquante mille louis: qu'il est expédient que le fonds en caisse et les revenus futurs placés par le dit acte à la disposition du Gouvernement, soient "répartis parmi les catholiques romains, l'église "libre d'Ecosse, les presbytériens, les méthodistes, "les baptistes, les suthériens et les autres sectes de "chrétiens qui n'y ont pas participé jusqu'à présent " et qui les recevront; et que cette répartition devrait "être faite définitivement d'après le prochain recen-" sement qui sera fait, et en attendant, conformément " aux derniers états du chiffre de la population en " leur place."

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cayley, Dickson, Sir Allan N. MacNab, Malloch, Meyers, Morrison, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, et Stevenson.—(13.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boulton, de Norfolk, Boutillier, Burrilt, Cartier, Cauchon,

Chabot, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le sollici-teur-général Macdonald, Mackenzie, McConnell, McFarland, Merritt, Methot, Mongenais, Morrison, Nelson, Papincau, Polette, Price, Richards, Ross, Sanborn. Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MON-TAGNES, Smith. de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Taché et Wilson.—(50.)
Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Très-Gracieuse Majesté, pour remercier Sa Majesté de la manière gracieuse dont il lui a plu recevoir l'adresse de cette Chambre de la dernière session, au sujet des réserves du clergé, et exprimant à Sa Majesté la profonde satisfaction avec laquelle cette Chambre et la province en général ont appris, par la dépêche du très honorable comte Grey, principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, dans laquelle il annonce que Sa Majesté a gracieusement reçu la dite adresse, que les ministres impériaux de Sa Majesté sont d'opinion que cette adresse doit être agréée, et qu'ils scront en conséquence prêts à recommander au Parlement Impérial qu'un acte soit passé pour donner à la Législature Provinciale plein pouvoir de faire, aux arrangements actuels, les changements qu'elle jugera à propos de faire, relativement à ses réserves, pourvu que les intérêts actuellement existants soient respectés.

L'honorable M. Sherwood a proposé en amendement à la question, secondé par M. Seymour, Que tous les mots après "Qu'il," jusqu'à la fin de la question soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Soit présenté une humble adresse à Sa Ma"jesté, pour remercier Sa Majesté d'avoir bien " voulu recevoir gracieusement l'adresse de cette "Chambre de la dernière session, au sujet des réser-ves du clergé; pour assurer Sa Majosté que cette "Chambre et la province en général sont profondément reconnaissantes pour la communication trans-" mise par le très honorable comte Grey, principal " Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, communiquant la réponse de Sa Mejesté à la dite adresse, et décla-" rant que Sa Majesté est prête à accéder aux désirs " du peuple du Canada dans les affaires qui n'affectent " que ses intérêts; et en outre, pour assurer Sa Ma-" jesté que cette Chambre est reconnaissante envers "les ministres impériaux de Sa Majesté de la bien-" veillance et la considération qu'ils ont témoignées "pour le bien-être et la prospérité future de cette province, en exprimant leur regret dans la dite "dépêche qu'un sujet aussi hérissé de dissicultés que " celui des réserves du clergé, ait de nouveau, après " un intervalle de quelques années, été remis sur le "tapis, et donnant comme leur opinion qu'en ne dérangeant pas l'arrangement existant, par lequel " certaines portions des terres publiques du Canada sont devenues disponibles, à l'effet de créer un " fonds pour l'instruction religieuse de ses habitants la province en retirerait de grands avantages," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :--

Messieurs Badgley, Cameron, de CORNWALL, Dickson, Malloch, Meyers, Robinson, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, ct Stevenson.—(10.)

Messieurs Armstrong, Baldwin, Boulton, de Non-FOLK, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Chaweau, le solliciteur-général Drummond, Duches-

nay, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier. Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Mac-donald, Mackenzie, Mc Connell, Mc Farland, Merritt, Methot, Mongenais, Morrison, Nelson, Papineau, Polette, Price, Richards, Sanborn, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGES, Smith, de DURHAM, Smith, de Wentworth, et Wilson.—(46.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Très-Gracieuse Majesté, pour remercier Sa Majesté de la manière gracieuse dont il lui a plu recevoir l'adresse de cette Chambre de la dernière session au sujet des réserves du clergé, et exprimant à Sa Majesté la profonde satisfaction avec laquelle cette Chambre et la province en général ont appris, par la dépêche du très honorable comte Grey, principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, dans laquelle il annonce que Sa Majesté a gracieusement reçu la dite adresse, que les ministres impériaux de Sa Majesté sont d'opinion que cette adresse doit être agréée, et qu'il seront en conséquence prêts à recommander au Parlement Impérial qu'un acte soit passé pour donner a la Législature Provinciale plein pouvoir de faire aux arrangements actuels les changements qu'elle jugera à propos de faire relativement à ces réserves, pourvu que les intérêts actuellement existants soient respectés ;

M. Mackenzie a proposé en amendement à la question secondé par M. McFarland, Que tous les mots après "Qu'il," et ce mot inclus jusqu'à la fin de la question, soient retranchés de manière à ajouter les mots: " Que les réserves du clergé, originairement données par l'acte constitutionnel à un clergé protestant exclusivement, ayant déjà été détournées de leurs fins, par l'appropriation qui en a été faite en faveur de l'église catholique romaine, la pratique " suivie dans le passé et l'opinion souvent exprimée du peuple du Haut-Canada, font aujourd'hui qu'il " est justifiable de rétablir pour l'avenir la tranquillité " civile et religieuse, en enlevant ces réserves à tou-" tes les fins ecclésiastiques ou d'églises quelconques, " et en les appliquant à un système général d'éduca-"tion qui puisse profiter à toutes les classes de la société et à toutes les croyances religieuses," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Boulton, de Norfolk, Hopkins, Mackenzie et McFarland.—(4.)

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, de Toronto, Boutillier, Burritt, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauvau, Dickson, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, John, Johnson, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Sir Allan N. MacNab, Malloch, Mc-Connell, Merritt, Methot, Meyers, Mongenais, Morrison, Nelson, Papineau, Polette, Price, Richards, Robinson, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Stevenson et Wilson.—(56.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ; la Chambre, s'est divisée: et les noms avant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Du-

mas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, McConnell, McFarland, Merritt, Methot, Mongenais, Morrison, Nelson, Papineau, Polette, Price, Richards, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott, du Lac DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de DURHAM, Smith, de Wentworth, et Wilson.—(45.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cayley, Dickson, Hopkins, Mackenzie, Sir Allan N. MacNab, Malloch, Meyers. Robinson, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, et Slevenson.-(16.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Comité nom mé pour rédiune adresRésolu, Qu'il soit nommé un comité spécial, composé de l'honorable M. Price, M. Morrison, M. Richards, M. Flint, et l'honorable M. Hincks, pour préparer et rapporter le projet d'une humble adresse à Sa Très Gracieuse Majesté, fondée sur la résolution qui précède.

Adtesse rapportée.

L'honorable M. Price, du comité spécial nommé pour préparer et rapporter le projet d'une humble adresse à Sa Majesté au sujet des réserves du clergé, a fait rapport que le comité avait préparé une adresse en conséquence; laquelle a été lue comme suit:-

A la Très Excellence Majesté de la Reine.

Très Gracieuse Souveraine.

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les communes du Canada en Parlement Provincial réunis, demandons respectueusement à remercier Votre Majesté pour la manière gracieuse dont il lui a plu recevoir notre adresse de la dernière session, au sujet des réserves du clergé, et exprimer à Votre Majesté la profonde satisfaction avec laquelle vos fidèles communes et la province en général ont appris par la dépêche du très honorable comte Grey, prin-cipal Secrétaire d'Etat de Votre Majesté pour les colonies, dans laquelle il annonce que Votre Majesté a gracieusement reçu la dite adresse, que les ministres impériaux de Votre Majesté sont d'opinion que cette adresse doit être agréée, et qu'ils seront en conséquence prêts à recommander au Parlement Impérial qu'un acte soit passé pour donner à la Législature Provinciale plein pouvoir de faire, aux arrangements actuels, les changements qu'elle jugera à propos de faire relativement à ces réserves, pourvu que les intérêts actuellement existants soient respectés

Et la dite adresse ayant été lue une seconde fois,

elle a été adoptée.

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée. Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, informant Son Excellence que cette Chambre a voté une humble adresse à Sa Majesté, au sujet des réserves du clergé; et priant Son Excellence de vouloir la transmettre au principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, Que les dites adresses soient présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forme partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordren remis.

Adressa a Son

Excellence

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. Richards, secondé par M. Smith, de Durham,

La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 2º die Julii;

Anno 14º Victoria Regina, 1851.

ES pétitions suivantes ont été séparément pré- Pétitions présentees et mises sur la table:-

Par l'honorable M. Chabot,-la pétition d'André Leroux Cardinal, premier messager de cette Cham-

Par M. Sanborn,—la pétition de Charles A. C. de Tonnancour, écuyer, coroner du district de St. François.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions sui- l'étitions lace vantes ont été lucs :-

D'Archibald McCallum et autres, du Haut-Canada; demandant un acte pour permettre une libre compétition entre les différents systèmes de médecine pratique, et pour abolir les pénalités imposées sur ceux qui pratiquent sans licence, ou autrement, de reconnaître les diplômes ou certificats des médecins dit botaniques ou autres, reçus d'un bureau régulièrement organisé de leur système médical.

Du révérend M. Townsend et autres, le bureau des directeurs de l'académie de Clarenceville; demandant une allocation en faveur de cette institution.

D'E. Cartier et autres, censitaire de St. Hyacinthe et autres paroisses, dans le comté de St. Hyacinthe : du révérend Jean B. Bélanger et autres, consitaires du comté de Richelieu; demandant l'adoption de mesures pour définir les droits des seigneurs, et pour abolir la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada.

Du révérend William T. Leach, D. C. L., et autres, les ministres, syndics et congrégation de la chapelle St. George, dans la cité de Montréal; demandant qu'il soit adopté des mesures pour abolir le travail du dimanche dans le département des postes.

De la compagnie du chemin de ser de jonction de Montréal et Vermont; demandant l'extension de leur charte pour construire un embranchement qui relierait ce chemin de fer avec certaines lignes du chemin de

Du révérend L. A. Bourret, et autres, de Ste. Anne de la Pocatière et du township d'Ixworth, comté de Kamouraska; demandant une allocation pour améliorer le chemin nommé "Chemin du Gouvernement." depuis la troisième concession de la dite paroisse jusqu'au troisième rang du dit township.

Du conseil municipal des comtés unis de Lanark et Renfrew; demandant un meilleur système d'économie dans les fonds du comté, et que la nomination de tous les officiers locaux soit transférée aux conseils municipaux,-que la nouvelle loi du jury soit amendée,et qu'il ne soit fait aucun changement dans le mode de faire le recensement dans le Haut-Canada pour l'assimiler à celui du Bas-Canada.

De James Jessup, écuyer, de la ville de Brockville; demandant la rémunération de ses services pour faire le recensement dans les années 1848 et 1850; et aussi, qu'il soit adopté des mesures pour rétablir l'ancien montant de son revenu comme greffier de la paix des comtés unis de Leeds et Grenville.

Du conseil municipal des comtés unis de Lecds et Grenville; demandant un certain amendement à l'acte des écoles communes.

Du conseil municipal des comtés unis de Leeds et Grenville: demandant un certain amendement à l'acte des corporations municipales.

De Jonathan Bartlett et autres, du township de Withby; demandant qu'aucune modification ne soit faite au bill pour changer les divisions territoriales du Haut-Canada, en autant qu'il a rapport au ches-lieu du nouveau comté projeté, qui sera formé avec la partie est du comté de York, ou autrement, que ce chef-lieu soit choisi par la majorité des voix des im- pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles, posables y intéressés.

De Thomas P. S. Brown, écuyer, et autres, de Saltfleet et autres townships, dans le comté de Wentworth; demandant que les intérêts acquis du clergé des diverses dénominations religieuses de chrétiens, dans la province, d'après l'acte de colonisation de 1846, soient respectés de manière à empêcher toute législation au sujet des réserves du clergé.

Pétition renroyée A un comité.

Ordonné, Que la pétition du maire et des échevins et conseillers de la cité de Toronto, soit renvoyée au comité permanent des chemins de ser et lignes télégraphiques.

Ordres remis.

L'honorable M. Sherwood a proposé, secondé par M. Malloch, et la question ayant été mise, Que les ordres du jour soient maintenant lus; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :--

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Boutillier. Chabot, Duchesnay, Flint, Fournier, Lacoste, LaTerrière, Sir Allan N. MacNab, Malloch, Merritt, Price, Robinson, Sanborn, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, et Sherwood, de Toronto.—(19.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Fortier, Fourquin, Guillet, Hall, Laurin. Letellier. le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, McConnell, McFarland, Polette, Ross, Sauvageau, Stevenson, Taché et Wilson,—(19.)

Et les voix étant également divisées, M. l'Orateur a donné sa voix prépondérante dans l'assirmative.

Biil relatif à

Et l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill l'école de médecine de Toronto, decine de Toronto, étant lu ;

> Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

Bill pour na-Ragland.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour naturaliser Millon Ragland et pour le mettre en état d'hériter de certaines terres en cette province, et pour d'autres fins, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé. Ordonné, Que le bill soit retiré.

Bill relatif au canal du Sault Ste. Marie.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du canal du Sault Ste. Marie, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif &

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill l'assurance pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle muille maritime de Montréal, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. privés.

Bill relatif & la ompagnio

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill compagnio d'assurance de l'Ouest, Ouest.

compagnie d'assurance de l'Ouest,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill pour recevoir M. Dartnell procureur,
etc.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill
pour autoriser les cours du banc de la Reine, des
plaids communs et de chancellerie, dans la province
du Canada, à admettre Edward Taylor Dartnell à
privés.

étant lu :

L'honorable M. Robinson a proposé, secondé par M. Boulton, de Toronto, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde

M. Wilson a proposé en amendement à la question, secondé par M. le solliciteur-général Drummond, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été démandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Armstrong, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cauchon, Chabot, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Four-quin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, La Terrière, Letellier. Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Malloch, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Polette, Ross, Sanborn, Stevenson, Taché et Wilson.—(32.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Bell, Boulton, de Norfolk, Cayley, Christie, Dickson, Johnson, McConnell, Merritt, Meyers, Papineau, Price, Prince, Robinson, Seymour, Smith, de DURHAM, et Smith, de WENT-WORTH.—(17.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill pour recepour autoriser les cours de loi commune et d'équité, voir D'Alton McCarthy prodans le Haut-Canada, dans leur discrétion, à admettre cureur, etc. D'Alton McCarthy à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles, étant lu;

L'honorable M. Robinson a proposé, secondé par M. Boulton, de Toronto, et la question ayant été pro-

posée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois;
M. Wilson a proposé en amendement à la question, secondé par M. Hopkins, Que le mot " maintenant," soit retranché, et les mots: " de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question avant été mise sur l'amendement : la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messicurs Armstrong, Baldwin, Cameron, de CORNWALL, Cartier, Cauchon, Chabot, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, La Terrière, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Malloch, McFurland. Methot, Mongenais, Morrison, Nelson, Polette, Ross. Sanborn, Sherwood, de Toronto, Stevenson et Wilson.—(34.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Bell, Christie, Dickson, McConnell, Merritt, Meyers, Papineau, Price, et renvoyé au comité permanent des divers bills Prince, Robinson, Smith, de Durham, et Smith, de Wentworth.—(14.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise :

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif à la pour autoriser le conseil municipal des comtés unis place du palais de Wentworth et Halton à disposer d'une partie de de justice Hamilton.

Bill relatif a l'école de médecine de St. Laurent.

pour incorporer l'école de médecine de St. Laurent à wood, de Toronto, Smith, de Durham, Taché et Montréal, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill pour natu-raliser I. Gould et soa fils.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour naturaliser Ira Gould et autres, et pour d'autres fins, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif a Ottawa street. dens Cayuga.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour fermer une partie d'Ottawa Street, dans le village de Cayuga, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills pri-

Bill relatif à la société de l'é-gliss d'Angleterre, (B.-C)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'établissement d'une société d'église de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans chaque diocèse de cette église dans le Bas-Canada, et pour d'autres fins relatives à la subdivision récente du diocèse de Québec, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. L'honorable M. Badgley a proposé, secondé par la commune de Maskinongé, étant lu; l'honorable M. Sherwood, et la question ayant été la commune de Maskinongé, étant lu; proposée, Que le bill soit renvoyé au comité perma-

M. Mackenzie a proposé, en amendement à la ques-

nent des divers bills privés;

tion, secondé par M. McFarland, Que tous les mots après " renvoyé," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "A un co-" mité spécial de sept Membres, avec des instruc-" tions de préparer et rapporter une mesure générale " de cette nature pour toutes les dénominations reli-" gieuses, et contenant les disposition suivantes, sa-"voir: 1. Que toutes dénominations religieuses jouissent au même degré des droits civils et religieux, et des mêmes priviléges dans la forme et " teneur; 2. Qu'elles possèdent, en la même manière " et au même montant, des terrains et propriétés pour "le culte public, la résidence des ministres et les " cimetières: 3. Qu'elles puissent, de la même ma-" nière et jusqu'au même point, et suivant les mêmes " dispositions, obtenir la permission de célébrer les "mariages; 4. Que tous les actes existants relatifs " aux matières susdites et incompatibles avec l'égalité "établie par le présent acte, soient révoqués et de-"viennent nuls et de nul effet; 5. Que tous les droits " civils, religioux ou ecclésiastiques et tous les privi-" léges, sous n'importe quelle autorité, actuellement " réclamés par une église, et dont ne jouissent pas "également toutes les autres, soient révoqués et an-" nulés; 6. Que pour l'enregistrement des naissances, " mariages et décès, dans des fins légales et statisti-" ques, il sera établi une loi générale, applicable en la " même manière à toutes les dénominations religieu-" ses," en leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Pour.

Messieurs Mackenzie et McFarland .- (2.)

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Dickson, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Hall, Hincks, Holmes, Johin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière,
Laurin, Letellier, le solliciteur-général Macdonald,
Malloch, McConnell, Merritt, Méthot, Meyers, Morrison, Nelson, Papineau, Polette, Price, Prince,
Pour la dite réponse supplémentaire, voir appendice. Richards, Robinson, Sanborn, Scott, du LAC DES (G.G.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Deux-Montagnes, Sherwood, de Brockville, Sher-Wilson.—(47.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Тогонто, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Dickson, Duchesnay, Du-mas, Fergusson, Hall, Hincks, Holmes, Johin, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Malloch, McConnell, Merritt. Methot, Meyers, Morrison, Nelson, Papincau, Polette, Price, Prince, Richards, Robinson, Sanborn, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, Taché et Wilson .- (47.)

CONTRE.

Messieurs Mackenzie et McFarland.—(2.) Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif à la remettre en force et amender l'acte qui a rapport à commune de Maskinongé.

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au comité permanent des divers bills

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exé- Magistrata sicutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une pendiaire adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 12 ultimo, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre un rapport, sous forme de tableau, des magistrats stipendiaires nommés par le Gouvernement en cette province, indiquant la date de leurs nomina-tions respectives, les salaires et autres émoluments que reçoivent chacun d'eux, par quelle autorité ils ont été nommés respectivement, et le fonds ou autre source à même laquelle ils sont payés.

Pour la dite réponse, voir appendice (F.F.)

Et aussi, réponse supplémentaire à une adresse de Travaux sur l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gou- l'Outsouris verneur Général, datée le 15 février 1849, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre un état indiquant les noms, la date de la nomination, les salaires et les devoirs de tous les officiers maintenant employés, sur la rivière des Outaouais et ses tributaires, à la perception des droits sur les bois et dans la régie des terres de la Couronne, en rapport avec les dits bureaux; et aussi les noms, dates de nomination, salaires et devoirs de tous les officiers maintenant employés dans la cité de Québec pour les mêmes fins; et aussi, les noms, dates de nomination, salaires et devoirs de toutes les personnes maintenant employées dans la direction et la surintendance des travaux sur la rivière des Outaouais; et aussi, un état détaillé indiquant les sommes dépensées pour les travaux sur la rivière des Outaouais, le montant dépensé dans la construction originale, celui payé pour les réparations, les pertes (s'il y en a,) provenant des erreurs commises durant les travaux, et toutes les sommes payées aux ingénieurs, ouvriers et journaliers employées sur les dits travaux, avec les noms, dates et

Pour la dite réponse supplémentaire, voir appendice Appendice (G. G.)

Appendice (F. F.)

Magistrata stipendiaires.

Ordonné, Que la réponse relative aux magistrats stipendiaires soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Bill relatif au chemin de fer de Woodstock ei le lac Erié.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer de Woodstock et du lac Erié, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Bill pour accorder à A. Thompson une réserve de

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour transporter à Andrew Thompson une certaine réserve pour des chemins dans le township de Woodhouse, dans le comté de Norfolk, étant lu; Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois,

et renvoyé au comité permanent des divers bills bills privés.

hli relatif à un matut du con seil municipal de Peterbo rough.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour indemniser les conseillers municipaux du comté de Peterborough et autres, des actes par eux faits en vertu d'un certain réglement du conseil municipal du dit comté, lequel a été ensuite annulé, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au comité permanent des divers bills

Bill relatif à l'église de St. Jean de Peterberough.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la vente d'une partie de la dotation de l'église de St. Jean, dans la ville de Peterborough, étant lu

Le bill a été, en conséquence, lu la seconde fois, privés.

Bill relatif au chemin de fer da lac Sunérieur et du Pacific.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer du lac Supérieur et de l'Océan Pacifique, étant lu;

et lignes télégraphiques.

Bill relatif à d'Yamaska.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour remettre en vigueur l'acte qui autorise les habitants de la seigneurie d'Yamaska à régler la commune de la dite seigneurie, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills

privés.

Bill relatif au chemin de fer de Montréal, l'Octaquais et Kingston.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du grand chemin de fer de Montréal, de l'Outaouais et de Kingston, étant

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé comité permanent, des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Bill en faveur de la société pour aider les erphelins et les femmes.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la société pour aider et retirer les orphelins et femmes de Toronto, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif a ia maison d'inpour incorporer la maison d'industrie de Toronto, destrie de étant lu : Toronto.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au comité permanent des divers bills

Bill relatif an pont suspendu de Fort Eric et Baffalo.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du pont suspendu entre le Fort Erić et Buffalo, étant lu

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

34

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif à pour pourvoir à l'établissement d'une association ecclésiastique pour chacun des diocèses de Montréal et de Québec, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé. Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif à grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour l'école de médecine de Toronto," étant Toronto.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif à pour amender l'acte d'incorporation de la société la société bienveillante des pompiess de Mantréal étant lu bienveillante bienveillante des pompiers de Montréal, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, de Montréal. et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif à la amender et resondre les dispositions de l'ordonnance corporation de qui incorporent la cité et ville de Montréal, et d'une Montréal. certaine ordonnance et de certains actes qui amendent la dite ordonnance, et pour déléguer certains autres pouvoirs à la corporation de la dite cité de Montréal, étant lu :

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, ct renvoyé à un comité spécial, composé de M. Cartier, M. le solliciteur-général Drummond, l'honorable et renvoyé au comité permanent des divers bills M. Badgley, M. Holmes, M. Dumas, M. Jobin et M. Mongenais, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill pour enpour incorporer une compagnie aux fins d'encourager courager les Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, l'établissement de manufactures sur le canal Welet renvoyé au comité permanent des chemins de fer land, et pour lui déléguer certains pouvoirs, étant lu ; l'établissement de manufactures sur le canal Wel-manufactures.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills pri-

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif an pour amender l'acte, intitulé : "Acte pour incorporer chemin de fer "la compagnie du chemin de fer de Toronto et Gode- de Toronto et "rich," et continuer le dit acte tel qu'amendé sous le titre de "Compagnie du chemin de fer prolongé de Toronto et Guelph Ouest," étant lu; et continuer le dit acte tel qu'amendé sous le Guelph.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatifà la grossoyé du Gonseil Législatif, intitulé: "Acte pour navigation de "autoriser la compagnie de maniferie de la compagnie de l autoriser la compagnie de navigation de Grand la Grande " River, à prélever, par voic d'emprunt une certaine Rivière. somme d'argent, et pour d'autres fins y mentionnées," étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bill pri-

M. Cauchon, a préposé, secondé par M. Smith, Ordres du jour, de Durham, et la question ayant été mise, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boutillier, Cauchon, Christie, Flint, Holmes, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Richards, Sauvageau, Smith, de Durham, Smith, de Wentworth, et Wilson.—(15.)

CONTRE.

Messieurs Cameron, de Cornwall, Chabot, Fergusson, Fourquin, Hopkins, Jobin, Lacoste, LaTerrière, Laurin, Méthot, Mongenais, Papineau, et Sherwood, de Brockville.—(13.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de M. Cauchon, secondé par M. Richards.

La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 30 die Julii;

Anno 15° Victoriæ Reginæ, 1851.

Pétitions présoniées.

ES pétitions suivantes ont été séparément pré-

Par Sir Allan N. MacNab,-la pétition de William P. McLaren et autres, de la cité de Hamilton ; et la pétition de John R. Halden, écuyer, maire, au nom d'une assemblée publique des citoyens de Hamil-

Par M. Boulton, de Toronto,-la pétition de John Coppins, ci-devant gardien de l'asile provincial des aliénés à Toronto.

Par l'honorable M. Sherwood,—la pétition de l'honorable Archibald McLean, de la cité de Toronto.

Par M. Holmes,—la pétition du bureau de commerce de Montréal; la pétition d'E. M. Leprohon, écuyer, et autres; et la pétition d'A. F. Holmes, écuyer, M. D., et autres, la faculté de médecine du collège McGill.

Par M. Wilson, la pétition de Neil Munro et autres, des townships de Mosa et Aldborough.

Par M. Morrison, deux pétitions du conseil municipal du comté d'York.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De Joseph Beausoleil et autres, de la paroisse de St. Félix de Valois, comté de Berthier; demandant la révocation de la loi des écoles du Bas-Canada, et demandant la passation d'une loi qui convienne mieux aux besoins du peuple.

De James Carpenter et autres, du village et des environs de Demorestville.comté de Prince-Edouard; demandant que le nombre des élèves que la loi exige devoir assister à l'école de grammaire du dit village, soit diminué.

De F. X. Pousant, écuyer, et autres, censitaires, de la paroisse de St. François d'Assise, comté de Dorchester; demandant l'adoption de mesures pour définir les droits des seigneurs, et pour abolir la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada,

De Francis M. Hill, écuyer, maire, et autres, de la cité de Kingston, et de W. Eston, écuyer, capitaine, artillerie royale, au nom d'une assemblée publique des habitants de la cité de Kingston; demandant l'adoption de mesures pour faire cesser le travail du dimanche dans le département des postes du service public.

D'Eli Gorham et autres, du Haut-Canada; demandant la passation d'un acte pour rendre au peuple du Haut-Canada les avantages de la tolérance médicale, ou autrement, d'affranchir de toute pénalité ceux qui pratiquent la médecine botanique, ou autres praticiens qui ont reçu des diplômes ou certificats du bureau régulièrement organisé de leur système.

De Thomas Mossington, écuyer, et autres, du township de Georgina, comté d'York; demandant que si le dit comté est divisé, comme on le propose, que l

le dit township soit compris dans la partie moitié ouest d'icclui.

De la municipalité du township de Wainfleet; demandant la passation d'un acte pour autoriser la dite municipalité, ou toute autre corporation dans le comté de Welland qui le jugera à propos, de faire l'achat d'un lot de terre situé dans le dit township, et connu sous le nom de "Great Cranberry Marsh," aux fins d'assécher et améliorer le dit marais.

De la municipalité du township de Crowland; de mandant que les réserves du clergé soient finalement employées aux fins de l'éducation en général.

De James R. Laing, propriétaire dans le township de Melbourne, Bas-Canada; exposant qu'on a exigé illégalement de lui un certain montant de droits pour graines de semence importées par lui pour l'amélioration de l'agriculture dans le Bas-Canada, et demandant le remboursement de ces droits, et que la loi qui concerne ce droit soit expliquée.

De l'honorable Peter Mc Gill et autres, de la cité de Montréal; et du révérend Robert McGill, président, et autres ; le bureau protestant des commissaires d'écoles de la cité de Montréal; demandant certains amendements à la loi des écoles du Bas-Canada.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Message du conseil. Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:-M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte supporte pour pourvoir à la commutation de certaines oblides émigrés. gations requises en vertu de l'acte des émigrés," sans aucun amendement.

Et ensuite, il s'est retiré.

M. Mackenzie a proposé, secondé par M. Smith, Pétition de L. de Wentworth, et la question ayant été mise. Que la Wilcox. pétition de Leonard Wilcox, de la cité de Toronto; demandant une indemnité pour la perte d'un vaisseau et autres effets saisis par le collecteur des douanes du port d'York (actuellement Toronto), dans l'année 1815, soit renvoyée au comité sur les subsides :-Elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que la pétition de Louis Cyrus Macaire, Pétition de la cité de Montréal, soit C. Macaire. imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que la pétition du révérend N. A. Le- Townships de clerc et autres, du township de Lambton et autres townships, soit renvoyée au comité spécial nommé pour s'enquérir des causes qui empêchent ou retardent l'établissement des townships de l'Est, dans les districts des Trois-Rivières, St. François et Québec.

Ordonné, Que la pétition d'Eli Gorham et autres, Divisions tel du Haut-Canada, soit renvoyée au comité de ritoriales. toute la Chambre sur le bill pour effectuer certains changements dans les divisions territoriales du Haut-Canada.

Ordonné, Que la pétition de J. G. Bowes, écuyer, Pétitions 181 et autres, de la cité de Toronto, et la pétition voyées à des de William P. Howland et autres, des town-comités. d'York et Etobicoke, soient renvoyées au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Ordonné, Que la pétition de Thomas Fergusson et autres, de la huitième concession du township d'Edwardsburgh; la pétition de la compagnie du chemin de ser d'union de Montréal et Vermont; la pétition de Joseph Beltes, écuyer, et

autres, des townships de Cramahé et Murray; et la pétition du révérend Enoch, Wood, et autres, de la cité de Toronto, ministres de l'église méthodiste wesléyenne en Canada, soient renvoyées au comité permanent des ordres perma-

Pouzième rap-port du comité des ordres permanents, a présenté à la Chambre le des ordres per-douzième rapport du dit comité; lequel a été lu manonts. comme suit :-

Votre comité a examiné les pétitions de C. H. Waterhouse; demandant un acte de naturalisation, et d'Archibald Campbell et autres, demandant un acte d'incorporation pour la société de la halle musicale de Québec, et il ne croit pas que, dans chacun de ces cas, la publication de l'avis soit nécessaire.

Bill relatif au paiement des petits jurés, (IL.C.)

M. Wilson, du comité spécial sur le bill pour pourvoir au paiement des petits jurés dans le Haut-Canada, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

L'honorable M. Chabot, du comité permanent des Troisième rapD'honorable M. Chabot, du comité permanent des pondu comité divers bills privés, a présenté à la Chambre le troitabills privés, sième rapport du dit comité : lequel a été lu comme sième rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit :-

> Votre comité a examiné le bill pour étendre, en fait d'assurance maritime, les pouvoirs de la compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique contre le feu et sur la vie, et pour diminuer le nombre de directeurs de la dite compagnie, et il est convenu d'en faire rapport sans amendement.

> Il a aussi examiné les bills qui suivent, et a fait à chaque certains amendements, qu'il soumet très res-pectueusement à la considération de votre honorable

Chambre :-

Bill pour incorporer la société pour aider et retirer les orphelins et femmes indigentes de Toronto.

Bill pour incorporer la maison d'industrie de Toronto.

Bill pour incorporer la compagnie de garantie du Canada.

Bill relatif a l'Amérique Britannique.

Ordonné, Que le bill pour étendre, en fait d'assurance maritime, les pouvoirs de la compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique contre le feu et sur la vie, et pour diminuer le nombre des directeurs de la dite compagnie, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif a la compagnie de garantie du Ordonné, Que le bill pour incorporer la compagnie de garantie du Canada, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Bill relatif à la société pour retirer les orphelins et les lemmes.

Ordonné, Que le bill pour incorporer la société pour aider et retirer les orphelins et femmes de Toronto, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Bill relatif a la maison d'in-dustrie de Toronto.

Ordonné, Que le bill pour incorporer la maison d'industrie de Toronto, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Grossoiement et enrôlement des bills.

Ordonné, Que le message de Son Excellence le Gouverneur-Général, au sujet du grossoiement et de l'enrôlement des bills, et les documents qui

dernier, soient imprimés pour l'usage des membres de cette Chambre.

Ordonné, Que M. Mackenzie ait la permission Bill relatif au d'introduire un bill pour faciliter la renonciation douaire. au douaire par les femmes mariées dans le Haut-Canada, et pour d'autres sins y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que la soixante et quatorzième règle de Bill relatif au cette Chambre soit mise de côté, par rapport au chemin de fer bill pour amender l'acte intitulé: "Acte pour in- de Guelph es "corporer la compagnie du chemin de fer de Toronto. " Toronto et Goderich," et continuer le dit acte, tel qu'amendé, sous le titre de "Compagnie du " chemin de fer prolongé de Toronto et Guelph " Ouest," et aussi, le bill pour remettre en vigueur Bill relatif au et continuer l'acte d'incorporation de la compa-chemin de fer de Toronto, et gnie du chemin de fer de Toronto et du lac du lac Huron. Huron.

Ordonné, Que M. Scott, du Lac des Deux-Mon-Bill relatif à tagnes, ait la permission d'introduire un bill pour l'érection des pouvoir à l'érection des paroisses pour les fins (B.-C.) civiles sculement, dans certaines parties du Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'honorable M. Badgley ait la per-Bill relatif à la mission d'introduire un bill pour améliorer la loi loi de la de la preuve dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. Boulton, de Toronto, ait la per-Bill relatif aux mission d'introduire un bill pour empêcher l'é- barrières dans rection d'aucune barrière de péage qui pourrait les cités, etc. intercepter le libre passage des habitants des ci-tés, villes ou villages en cette province, d'une partie à une autre des dites cités, villes ou villages respectivement.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. Price ait la permis- Bill relatifa sion d'introduire un bill pour mieux pourvoir à l'organisation l'organisation des sociétés d'agriculture dans le des sociétés Haut-Canada.

d'agriculture.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, Que M. Prince ait la permission d'in-Bill pour pertroduire un bill pour permettre aux femmes ma- mettre à cerriées qui résident à l'étranger de transporter des taines femmes immeubles qu'elles possèdent dans la province du mariées de Haut-Canada.

transporter des immeubles.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. Chabot ait la permission d'introduire un bill pour réduire le nom-bre des directours de la banque de Carthe bre des directeurs de la banque de Québec.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la l'accompagnent, mis devant la Chambre lundi | Chambre lequel a été reçu, et lu pour la première

fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif aux gages des ou-vriers.

Ordonné, Que M. Boulton, de Toronto, ait la permission d'introduire un bill pour défendre de payer en marchandises les gages des ouvriers et artisans, dans certains métiers, ou par le moyen de trocs, ou de toute autre manière qu'en monnaies courantes de cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Reserves du clergé.

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exécutif de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'unc adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 5 juin dernier, priant Son Excellence de vouloir faire mettre devant la Chambre, un état détaillé par forme de continuation de l'état transmis à l'Assemblée Législative par le secrétaire provincial, le 9 avril 1849, de toutes les recettes ou de l'emploi des deniers ou fonds des réserves du clergé dans le Haut et le Bas-Canada, jusqu'à une époque aussi rapprochée que les registres des bureaux publies pourront permettre aux officiers comptables de donner cet état : le dit état devant indiquer la dépense avec le détail de chaque emploi de deniers pour 1849 et 1850, y compris les paiements dans ou pour l'année 1848, si aucun il y a, qui ont été nécessairement omis dans l'état du mois d'avril 1849,—les salaires et pensions payés aux missionnaires de l'église d'Angleterre et à leurs veuves dans les deux Canadas, en vertu du statut impérial 3 et 4 Vict., chap. 78,—les allocations payées au ministres du synode de l'église d'Ecosse, et au ci-devant synode uni de l'église presbytérienne du Haut-Canada, en vertu de la même autorité; aussi, les salaires des ministres méthodistes wesleyens, et toutes les sommes payées pour et au nom de l'église catholique romaine, et autres dénominations, et à qui et pour qui ces deniers ont été payées dans les deux Canadas; l'état dans lequel se trouve le fonds ou les fonds des réserves du clergé de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, depuis le 13 mars 1848, tels qu'administrés par la société pour la propagation de l'évan-gile dans les pays étrangers; les deniers reçus à même le fonds du revenu des terres réservées pour le clergé de l'église d'Angleterre dans le Bas-Canada, depuis le mois de janvier 1847, avec l'emploi qui en a été fait jusqu'au commencement de 1848, savoir : depuis les dates comprises dans le dernier état transmis à cette Chambre; un semblable état, relativement à toutes les réserves du clergé dans le Bas-Canada; cet état devra aussi indiquer les balances qui restent des deniers reçus à même les fonds des réserves du clergé, où ces deniers sont déposés; si les banques ou autres lieux de dépôt paient l'intérêt sur les dites balances; et, si c'est le cas, les sommes qui ont été ainsi payées; les recettes provenant des terres vendues ou louées; le principal et les intérêts sur les ventes effectuées; les frais de régie; les déboursés, et à qui ces deniers ont été payés.

Appendice (il. H.)

Pour la dite réponse, voir appendice (II. II.)

Sur motion de Sir Allan N. MacNab, secondé par M. Prince.

Dr. W. Rees.

Ordonné, Que les entrées dans les journaux de cette Chambre du 3 juin 1850, relativement à la pétition de William Rees, écuyer, ci-devant surintendant médical de l'asile provincial des alienes à Toronto; demandant compensation pour les services qu'il a rendus, en ouvrant le dit asile et veillant à ses intérêts, soient maintenant lues

Et les dites entrées ont été lues en conséquence. Résolu, Que les dites entrées soient renvoyées à un comité spécial de cinq Membres, pour en faire! rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et

Ordonné, Que Sir Allan N. MacNab, M. Nelson, M. Boutillier, M. Prince et M. Ross, composent le dit comité.

Ordonné, Que M. Burritt ait la permission d'in-Bill relatif en troduire un bill pour amender l'acte d'incorpora- chemin de fer tion de la compagnie du chemin de fer de de Bytown et Bytown et Prescott.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. Christie ait la permission d'in- Bill relatif aux troduire un bill pour définir plus exactement les limites de cerlimites qui séparent les cointés de Sherbrooke, Drummond et Mégantic.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Sur motion de M. Cauchon, secondé par l'honorable M. Chabot,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Hopital de Son Excellence le Gouverneur-Général, priant marine à Son Excellence de faire mettre devant cette Québec. Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le Gouvernement, la chambre de commerce, le Dr. James Douglas, les commis-saires, le chirurgien internes et les médecins visiteur de l'hôpital de marine à Québec, et autres personnes relativement à l'administration du dit ctablissement.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette pro-

Ordonné, Que M. Taché ait la permission d'intro-Bill relatif la duire un bill relatif à la chasse et à la conservation du gibier.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que M. McFarland ait la permission Bill relatif sar d'introduire un bill pour mieux pourvoir au paie- réclamations ment des réclamations contre les propriétaires de prifégues de vaisseaux dans certains cas.

priétaires de vaisseaux.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois. ct dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. Smith, de Durham, ait la per- Bill pour aboli mission d'introduire un bill pour abolir les excep- les exceptions tions spéciales, ou pour amender de toute autre apéciales manière la pratique de la loi dans le Haut-Canada:

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Un bill grossoyé pour amender un certain acte Bill relatif aux passé dans la douzième année du règne de Sa Mannotaires. jesté, concernant les notaires, a été, en conformité de

l'ordre, lu la troisième fois. Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit :

"Acte pour amender un acte passé dans la dou-" zième année du règne de Sa Majesté pour l'or-" ganisation du notariat."

Ordonné, Que M. Lacoste porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la société bienreillante des ompiers de Montréal.

Bill pour amender les

bistolatives &

Orden du jour

Pennions pré-

43166g.

liniéret aur

largent.

Un bill grossoyé pour amender l'acte d'incorporation de la société bienveillante des pompiers de Montréal, a été, en consormité de l'ordre, lu la troisième

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour amender l'acte pour incorporer l'as-" sociation hienveillante des pompiers de Mont-" réal.'

Ordonné, Que M. Cartier porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les lois relatives à l'intérêt de l'argent, étant lu;

L'honorable M. Sherwood a proposé, secondé par M. Dickson, et la question proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois:

M. Stevenson a proposé en amendement à la question, secondé par M. Letellier, Que le mot "mainte-nant" soit retranché, et les mots: "de ce jour en six mois, " ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Baldwin, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, Duchesnay, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hopkins, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, McConnelt, Papineau, Polette, Richards, Robinson, Sauvageau. Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de WENTWORTH, Stevenson, Taché et Viger.—(33.)

CONTRE

Messieurs Armstrong, Badgley, Bell, Boulton, de TORONTO, Cayley, Dickson, Fergusson, Hall, Hincks, Holmes, Johnson, Malloch, McFarland, Meyers, Morrison, Notman, Price, Prince, Ross, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de DURHAM, Watts et Wilson.—(24.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise:

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Chabot, secondé par M. Lemieux,

La Chambre s'est ajournéc.

Veneris, 4º die Julii;

Anno 15° Victoriæ Reginæ; 1851.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:-

Par M. Christie,—deux pétitions du bureau de commerce de Quéhec; et la pétition de messieurs Allan Gilmour et compagnie, et autres, marchands et manufacturiers dans le commerce du bois de construction du Canada.

Par M. Fortier,—la pétition de Henry Woulff

Trigge, et autres.

Par M. Holmes,—la pétition du révérend Henry Wilkes, D. D., président, et Samuel Phillips, secrétaire, au nom du bureau protestant des examinateurs pour le district de Montréal; et la pétition de Simon Lafrenière et autres, pilotes entre Québec et Mont-

Par M. le solliciteur-général Macdonald, -la pétition du maire et de la corporation de la ville de Dundas.

Par l'honorable M. Badgley,—la pétition de William E. Twynam. procureur en loi de la province du Nouveau-Brunswick, maintenant résidant à Toronto.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions sui- Pétitions lues. vantes ont été lues :-

D'André Leroux Cardinal, premier messager de cette Chambre; demandant une indemnité pour les pertes qu'il a souffertes lors de l'incendie de l'édifice

du Parlement dans la cité de Montréal, en 1849. De Charles A. C. De Tonnancour, écuyer, coronaire du district de St. François; exposant qu'il a rempli les devoirs de cette charge, sans salaire, depuis l'année 1831 jusqu'à 1839, et demandant que cette Chambre prenne le dit sujet en considération.

L'honorable M. Chabot, du comité permanent des Quatrieme divers bills privés, a présenté à la Chambre le qua-trième rapport du dit comité; lequel a été lu comme

nent des diverze bills privée. Votre comité a examiné le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour investir certaines personnes de la propriété d'une réserve pour un chemin dans le township d'York," et il est convenu

d'en faire rapport sans amendement. Il a aussi examiné le bill pour incorporer l'école de médecine de St. Laurent à Montréal; et le bill pour naturaliser Ira Gould et autres, et pour d'autres fins, et il a fait un amendement à chacun de ces bills; dont il prend la liberté de recommander l'adoption à votre honorable Chambre.

Ordonné, Que le bill pour naturaliser Ira Gould et Bill pour natuautres, et pour d'autres fins, tel que rapporté du raliser l'a comité permanent des divers bills privés, soit fils. renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Ordonné, Que le bill pour incorporer l'école de Bill relatif à médecine de St. Laurent, à Montréal, tel que l'école de merapporté du comité permanent des divers bills décine de St. privés, soit renvoyé à un comité de toute la

rapport du co-

mité perma-

Chambre lundi prochain. Ordonné, Que la pétition de F. X. Ponsant, écuyer, Tenure seiet autres, censitaires, de la paroisse de St. Fran-gneuriale. cois d'Assise, comté de Dorchester, soit renvoyée au comité spécial sur les tenures sei-

Ordonné, Que trois cents exemplaires de la ré-Havre de Port ponse relative au havre de Port Hope, qui a été Hope. présentée le 26 du mois dernier, soient imprimés pour l'usage de cette Chambre.

gneuriales du Bas-Canada.

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Légis- Bill relatif à latif, intitulé : "Acte pour investir certaines per- une réserve " sonnes de la propriété d'une réserve pour un min dans le chemin, dans le township d'York," soit lu la township troisième fois lundi prochain.

Ordonne, Que M. Ross ait la permission d'intro- Bill relatif à duire un bill pour incorporer l'association de la l'association salle musicale de Québec.

de la salle musicale de Qué-

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi

Ordonné, Que la pétition de Thomas Mossington, Divisions ter-écuyer, et autres, du township de Georgina, ritoriales. comté d'York, soit renvoyée au comité de toute la Chambre sur le bill pour effectuer certains changements dans les divisions territoriales du Haut-Canada.

Ordonné, Que la réponse relative à un chemin de Chemin de ferfer depuis le Fort Erié jusqu'à Brantford, qui a de Fort Erié . été présentée le 25 juin dernier, soit imprimée Brantford. pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Bill relatif à l'assurance de l'Amérique Britannique.

Un bill grossoyé pour étendre, en fait d'assurance | montant des honoraires et des amendes prélevés dans maritime, les pouvoirs de la compagnie d'assurance || les différentes divisions; également, le montant du de l'Amérique Britannique contre le seu et sur la vie, et pour diminuer le nombre des directeurs de la dite compagnie, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : "Acte " pour étendre, en fait d'assurance maritime, les pouvoirs de la compagnie d'assurance de l'A-

" mérique Britannique contre le seu et sur la " de la dite compagnie."

Ordonné, Que l'honorable M. Sherwood porte le bill au Conseil Législatif, et demande son con-

Bill relatif aux béritiers et légataires.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte relatif aux héritiers et légataires, étant lu :

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif a la tigne de division entre le B.-C. et le H.-C

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour définir et établir la ligne de division entre le Haut et le Bas-Canada, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. le solliciteur-général Drummond, l'honorable M. Badgley, l'honorable M. Chabot, M. le solliciteur-général Macdonald et M. Mongenais, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

amender l'acte relatifaux arpenteurs.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte qui concerne les arpenteurs, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Bell a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. L'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Bell, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu lundi prochain.

Bill relatif aux divisions terricoriales, (II-C)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour effectuer certains changements dans les divisions territoriales du Haut-Canada, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Fortier, a pris le fauteuil du comité; et après y avait siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Fortier a fait rapport que le comité avait

passé le bill, et y avait fait des amendements.
L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par l'honorable M. Price, et la question ayant été proposée, Que le rapport soit reçu mardi prochain;

L'honorable M. Boulton, a proposé en amendement à la question, secondé par M. Hopkins, Que le mot mardi," soit retranché, et le mot " vendredi," inséré à sa place :

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée :- Et la question a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise; Ordonné, Que le rapport soit reçu mardi prochain.

Ordonné, Que le bill, tel qu'amendé, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général,-Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 2 tre devant la Chambre un tableau indiquant les noms des juges des cours de division, leurs salaires, et le | Huntingdon.

fonds général des honoraires, et des deniers reçus et déboursés en vertu des sections 16 et 17 de l'acte de la cour de division de la dernière session, et indiquant en détail la manière dont tous ces deniers ont été appropriés, soit sous l'autorité du dit acte, sous l'autorité de dispositions antérieures; et s'il en est ainsi, quel acte ou actes, pour et pendant les deux années expirées, avec le dernier trimestre fiscal: un tableau "vie, et pour diminuer le nombre des directeurs | détaillé de l'emploi de £5,000, moins £800 remboursés, payés sous l'autorisation spéciale de la loi, à Annuité des W. B. Robinson, écuyer, un Membre de l'Assemblée sauvages. Législative, et par lui distribués parmi les sauvages du lac Supérieur: et un état indiquant à qui a été pavé la somme de £6.655, que les comptes publics de l'année dernière, page 20, indiquent comme ayant été payée comme annuités des sauvages, pendant ou durant l'année expirée le 30 septembre dernier.

Pour la dite réponse, voir appendice (I.I.)

Appendice(II)

cial des luns

tiques,

Et aussi, réponse à une adresse de l'Assemblée Lé- Asile provisgislative, à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 26 du mois dernier, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre copies de la pétition de John Coppins au bureau des directeurs de l'asile provincial des aliénés, contenant diverses plaintes contre l'administration de cette institution, et de tous les témoignages reçus relativement à cette pétition, ensemble avec les résultats de cette enquête et le rapport des directeurs sur icelle; avec un tableau du nombre des patients dans l'asile actuel depuis qu'il est ouvert, le nombre des décès, la cause de ces décès, et la date où ils ont eu lieu; ainsi que le nombre de serviteurs et des charges qu'ils remplissent, lesquels ont donné leur démission pendant la même période, ou ont été destitués du service par les directeurs de l'institution, avec la date de la démission ou de la destitution.

Pour la dite réponse, voir appendice (J.J.)

Appendice

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas Ordres remis été disposé, soient remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de M. Taché, secondé par l'honorable M. Macdonald,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Lunæ, 7° die Junii ;

Anno 15° Victoriæ Reginæ, 1851.

ES pétitions suivantes ont été séparément pré- Pétitions pre sentées et mises sur la table :-

Par M. Smith, de Frontenac,-la pétition de Thomas Raile, écuyer, et autres, du township de Loughborough.

Par M. Nelson,—la pétition de la corporation municipale du village de St. Ours, comté de Richelieu.

Par M. Lemieux,-la pétition du révérend N. C. Fortier et autres, du village de St. Michel, comté de Bellechasse.

Par l'honorable M. Hincks,-la pétition de L Marks, président, et autres, officiers, de la société bienveillante allemande et polonaise, et autres, de la cité de Toronto.

Par M. Sauvageau, -la pétition de J. Bissonnette, écuyer, et autres, de la partie sud du comté de Hundu mois dernier, priant Son Excellence de faire met- tingdon; et la pétition de Loop Odell et autres, du district d'enregistrement numéro deux, du comté de

Cour de divi-sion et fonds general dea honoraires.

Par M. le solliciteur-général Drummond,-la pétition d'A. Dugas, écuyer, et autres, francs tenanciers du comté de Leinster; la pétition de John McBean, écuyer, et autres, de la paroisse de Berthier, comté de Berthier; et la pétition de T. D. Latour, écuyer, et autres, de la paroisse de Lanoraie, comté de Berthier.

Par M. Armstrong,—la pétition de Louis G. Lafontaine, écuyer, et autres, de la paroisse de Lanoraie, comté de Berthier ; la pétition de Charles Forneret, écuyer, et autres, de la paroisse de Berthier, comté de Berthier; et la pétition de M. Poirier, et autres, du comté de Leinster.

Par M. McFarland,-trois pétitions de la municipalité du township de Pelham.

Pétitions présentécs.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:-

De William P. McLaren et autres, de la cité de Hamilton; demandant qu'il soit passé un acte pour remettre en force et étendre l'acte qui incorpore la compagnie des bassins et de la construction des vaisseaux à la Baie Burlington.

De John R. Holden, écuyer, maire, au nom d'une assemblée publique des citoyens de Hamilton; demandant que la requête du conseil municipal des comtés unis de Wentworth et Halton, pour qu'il soit passé un acte pour leur donner le pouvoir de disposer d'une partie de la place du palais de justice dans la dite cité pour l'acquisition de terrains plus avantageusement situés, pour l'usage d'une prison et des bâtisses nécessaires, ne soit pas accordée.

De John Coppins, ci-devant gardien de l'asile provincial des alienes à Toronto; exposant certains abus dans l'administration de l'asile des lunatiques de la province, et la conduite du surintendant d'icelui, et demandant une enquête sur le sujet.

De l'honorable Archibald McLean, de la cité de Toronto; demandant que le bill pour définir certaine réserve de chemin dans le township de Calédonia ne devienne pas loi.

Du bureau de commerce de Montréal; demandant qu'il soit passé un bill pour amender les lois concernant l'intérêt de l'argent.

D'E. M. Leprohon, écuyer, et autres; demandant que certains droits et priviléges à eux conférés par des actes provinciaux comme propriétaires de chemins et ponts leur soient rendus, ou qu'ils soient autrement indemnisés pour les pertes qu'ils ont essuyées par la privation de ces priviléges et droits.

D'A. F. Holmes, écuyer, M. D., et autres, de la faculté de médecine du collége McGill; demandant que le bill pour révoquer la 7me section de l'acte 10 et 11 Vic., chap. 26, en vertu de laquelle toute personne qui a obtenu un diplôme ou un degré en médecine a droit de pratiquer sans autre examen, ne devienne pas loi.

De Neil Munro et autres, des townships de Mosa et Aldborough; demandant que si l'on croit à propos de diviser le comté de Middlesex, cette division se fasse par une ligne courant du nord au sud.

Du conseil municipal du comté d'York; demandant certains amendements à l'acte des écoles élémen-

Du conseil municipal du comté d'York; demandant que le système d'accorder des licences pour fabriquer et vendre des liqueurs fortes soit compris dans une loi générale, et que le pouvoir d'accorder les dites licences soit conféré aux diverses municipalités.

Du bureau de commerce de Québec; demandant certains amendements aux actes 13 Vic., chap. 22, sections 5 et 26, et 13 et 14 Vic., chap. 27, section 7, de manière à soustraire certaines personnes aux restrictions qui y sont imposées, relativement aux fêtes qu'elles ne sont point tennes d'observer par leur croyance religieuse.

Du bureau de commerce de Québec et de messieurs Allan Gilmour et compagnie, et autres, marchands et manufacturiers dans le commerce de bois de construction du Canada; demandant que le bill pour expliquer une certaine disposition de l'acte des bois ne devienne pas loi.

De Henry Wulffe Trigge, et autres; demandant que la pétition de Peter Paterson et autres, pour une extension de l'acte autorisant l'établissement de compagnics à fonds social dans le Bas-Canada à des compagnies pour la construction de bômes sur les rivières Bécancour, Gentilly et Nicolet, ne soit pas

écoutée en ce qu'elle a rapport à la rivière de Nicolet. Du révérend Henry Wilkes, D. D., président, et Samuel Phillips, secrétaire, au nom du bureau protestant des examinateurs pour le district de Montréal; demandant certains amendements à la loi d'éducation du Bas-Canada.

De Simon Lafrenière et autres, pilotes entre Québec et Montréal; demandant la révocation de la quinzième section de l'acte de la maison de la Trinité de Montral, de manière à permettre à certaines personnes d'obtenir des licences pour agir comme pilotes.

Du maire et de la corporation de la ville de Dun-das; demandant qu'il ne soit pas fait de changement dans la clause du bill pour changer les divisions territoriales du Haut-Canada, qui confère aux maires, (reeves) le droit de fixer le chef-lieu de leur comté respectif.

De William E. Twynam, procureur en loi de la province du Nouveau-Brunswick, maintenant résidant à Toronto; demandant qu'il soit passé un acte pour lui permettre de pratiquer comme procureur dans le Haut-Canada.

L'honorable M. Robinson a proposé, secondé par Pétition de D. M. Malloch, et la question ayant été mise, Que la Comie et au-pétition de David Currie et autres, du township de tree: Mono, comté de Simcoe; demandant une allocation pour ouvrir et améliorer un chemin depuis l'angle sud jusqu'à l'angle nord-ouest du dit township, soit renvoyée au comité des subsides:-Elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que la pétition de William E. Twynam, Pétitions ren-procureur en loi, de la province du Nouveau- voyées à des Brunswick, maintenant résidant à Toronto; la comités. pétition de la municipalité du township de Wainfleet, (grande savane des atocas); et la pétition de Jacob Kerr et autres, du township de Caistor, soient revoyées au comité permanent des ordres permanents.

Ordonné, Que la pétition de John R. Holden, écuyer, maire, au nom d'une assemblée publique des citoyens de Hamilton, soit renvoyée au comité permanent des divers bills privés.

Ordonné, Que la réponse relative à la pétition de Asile provin-John Coppins, contenant diverses plaintes contre cial des luna l'administration de l'asile provincial des aliénés, avec les procédés qui ont eu lieu sur icelle, qui a été présentée vendredi dernier, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'honorable M. Sherwood, du comité permanent Treizième rapdes ordres permanents, a présenté à la Chambre le port du comité treizième rapport du dit comité ; lequel a élé lu comme permanent des suit:

Votre comité a examiné les pétitions de Joseph Bettes et autres, et de la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et Vermont, et il a trouvé que dans chaque cas avis suffisant a été publié.

Quant à la pétition de Thomas Fergusson et autres, demandant des amendements à l'acte pour régler les lignes latérales dans la Se concession d'Edwards-burg, votre comité voit qu'aucun avis n'a été publié.

La pétition du révérend Enoch Wood et autres, demandant un acte pour incorporer la société de con-

nents.

nexion de l'église méthodiste wesléyenne en Canada, ne semble pas à votre comité être de nature à exiger la publication de l'avis.

Bill telatif à la

M. Lyon, du comité spécial sur le bill pour amenloi du replevin. der et étendre la loi concernant le recours du replevin dans le Haut-Canada, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

Sur motion de M. Méthot, secondé par l'honorable M. Chabot,

Droit de tonnage.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en comité, pour prendre en considération s'il est expédient de modifier les droits de tonnage sur les vaisseaux, dans certains cas.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Notman a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Notman a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de siéger de

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau lundi prochain.

Bill relatif aux poids et me-sures, (B.-C.)

Ordonné, Que M. Cauchon ait la permission d'introduire un bill pour amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé: " Acte pour amender la loi relative à "l'inspection des poids et mesures dans le Bas-

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif aux conseils nommés pour conduire les poursuites criminelles.

Ordonné, Que l'honorable M. Boulton ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à la nomination de conseils pour conduire les poursuites criminelles dans les cours de cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Bill pour obliger les foncuonnaires publics a faire des rapports annuels.

Ordonné, Que l'honorable M. Boulton ait la permission d'introduire un bill pour obliger certains fonctionnaires dans la province à faire des rapports annuels au Parlement.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Union de Haut

M. Boulton, de Toronto, a proposé, secondé par et du Bas-Ca- l'honorable M. Papineau, et la question ayant été proposée, Que cette Chambre se forme maintenant en comité, pour prendre en considération les résolutions proposées suivantes:-

1. Que, lorsque le gouvernement britannique pressa l'union des provinces du Haut et du Bas-Canada en 1840, même à l'encontre des vœux du peuple, cette mesure avait son utilité en ce qu'elle offrait les moyens les plus prompts et les plus faciles de relever les finances du Haut-Canada, et de rétablir la tranquillité dans le Bas-Canada; l'on prétendait aussi qu'en établissant un gouvernement général plus analogue à celui de la Grande-Bretagne, l'emploi et l'usage des mêmes lois et de la même langue auraient l'effet d'unir le peuple par une communauté d'intérêts, et de stimuler le sentiment d'attachement qui existait déjà pour les institutions et la connexion britannique.

2. Que les représentants du peuple du Haut-Canada n'ont consenti à cette mesure que dans l'espérance que le siége du gouvernement serait conservé dans les limites de la province supérieure.

3. Que le consentement des habitants du Bas-Canada n'a pas été demandé, et qu'on n'aurait pu l'obtenir qu'à la condition de rendre pleine et entière

justice aux intérêts du Bas-Canada.

4. Que la stipulation faite dans l'intérêt du Haut-Canada a été foulée aux pieds; que l'union, bien loin d'avoir obtenu les résultats qu'on attendait d'eile, et en vue desquels elle avait été formée, n'a servi au contraire qu'à semer des germes de jalousie et d'amertume entre deux pays dont la proximité et la dépendance mutuelle l'un de l'autre auraient dû faire naître et entretenir des sentiments et des rapports de bienveillance qui n'auraient pas manque de prévaloir sans cette intervention malheureuse et intempestive.

5. Que le peuple du Haut-Canada est lié à la mère-patrie par les liens les plus forts de l'attachement, de l'intérêt et de l'origine; et bien que dans le Bas-Canada ces rapports soient nécessairement modifiés par la grande prépondérance des habitants d'extraction française, il y a tout lieu de croire que l'adaptation judicieuse des lois et des institutions aux exigences locales et sociales des deux sections du Canada aurait l'effet de cimenter et perpétuer l'union avec la Grande-Bretagne, et d'assurer à la colonie la protection et l'appui si propres à consolider son bonheur et à augmenter ses progrès et son avancement.

6. Que l'accroissement rapide des deux sections de la province en richesse et en population, l'établissement annuel de nouvelles étendues de terre, la création de nouveaux districts, les institutions municipales et l'extension du système judiciaire qui en résulte, exigent un accès facile à l'Exécutif, et l'attention constante du Gouvernement; que la vaste étendue de territoire compris dans les limites actuelles du Canada, depuis le golfe St. Laurent jusqu'au lac Supérieur,-la forme existante du Gouvernement central qui fait qu'on est obligé de consulter les autorités administratives au siège du Gouvernement dans les plus petits détails,—la difficulté d'obtenir les renseigne-ments exacts des établissements reculés,—la tenue diverse des terres,—les habitudes sociales qui varient si étrangement,—les principes contradictoires qui exis-tent dans les deux sections de la province sur la loi et les droits civils sont bien propres à entraver l'action du Gouvernement et à retarder l'avancement du pays.
7. Que depuis l'Union, toute tentative de législater

pour le peuple comme un tout homogène, n'a produit que du mécontentement dans l'une ou l'autre section de la province; et l'expérience de chaque jour indique plus clairement l'impossibilité de mettre à effet le proiet de l'Union avec ses conditions primitives; que les lois adaptées à une section de la province n'ont pu recevoir leur application, ou sont restées sans opération dans l'autre; et que le mode de législater séparément pour le Canada Ouest et Est, comme deux provinces distinctes et indépendantes, se consolide graduellement.

8. Que l'effet pratique de l'union, vu cette législation distincte, est de placer trop fréquemment le pouvoir et l'autorité entre les mains de la minorité dans une section de la province, et de faire naître par la un mécontentement croissant contre un système de gouvernement qui n'offre, sous aucune circonstance, perspective raisonnable d'une action harmonieuse.

9. Qu'il est inutile de s'attendre qu'un Gouverneur et un Conseil ambulants, des Parlements siégeant alternativement dans diverses localités de la province, à des intervalles et durant un temps insuffisant, puissent remplir une seule des conditions essentielles à l'opération efficace d'un Gouvernement fort, stable et impartial; qu'un tel système tend, d'un autre côté, à démoraliser les esprits, et à ouvrir le champ à la spéculation, à l'artifice et à la fourberie, et doit nécessairement entraîner à sa suite une grande perte de temps, la dilapidation des deniers publics, et des inconvénients graves pour les intérêts généraux de la

10. Qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Majesté, fondée sur les résolutions précédentes, priant Sa Majesté de vouloir bien prendre en sa plus sérieuse considération l'état actuel de sa loyale province du Canada, dans le but d'assurer à la population britannique et française, respectivement, la jouissance des lois et des institutions les plus conformes aux habitudes, aux mœurs et aux coutumes de chacune, et les plus propres à promouvoir leur bien-être moral et social.

Et la question préalable ayant été mise, Que cette question soit maintenant mise; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :--

POUR.

Messieurs Boulton, de Norfolk, Boulton, de To-RONTO, Boutillier, Cayley, Chauveau, Chrysler, le solliciteur-général Drummond, Fournier, Fourquin, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, La Terrière, Laurin, Letellier, Lyon, Malloch, Merritt, Morrison, Notman, Papineau, Price, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Sherwood, de Brockville, et Sherwood, de To-RONTO.—(28.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Budgley, Baldwin, Cartier, Cauchon, Chabot, Christie, Dickson, Duchesnay, Dumas, Fortier, Guillet, le procureur-général La-Fontaine, Lemieux, le solliciteur-général, Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Sir Allan N. Mac Nab, McConnell, Methot, Meyers, Mongenais, Nelson, Polette, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Stevenson, Taché et Viger.—(28.)

Et les voix étant également divisées, M. l'Orateur a donné sa voix prépondérante dans la négative.

Bill relatif aux billets promissoires et aux lettres de change, (B-C) Ordonné, Que M. Holmes ait la permission d'introduire un bill pour amender le loi en force dans le Bas-Canada, concernant les lettres de change et les billets promissoires.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi

prochain.

Bill pour exempter les pompiers de errir comme iurés.

Ordonné, Que M. Boulton, de Toronto, ait la per-mission d'introduire un bill pour exempter les pompiers dans les cités, après un certain nombre d'années de service comme tels, de servir comme jurés.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi

prochain.

Réserves du clergé.

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a fait rapport à la Chambre que son adresse du 1er juillet courant, relativement à l'adresse à Sa Majesté, au sujet des réserves du clergé, avait été présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, et qu'il avait plu à Son Excellence de dire qu'elle transmettrait l'adresse à Sa Majesté au Secrétaire d'Etat pour les colonies, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

Réponse à des Edresses.

L'honorable M. Hincks a aussi sait rapport à la Chambre, que ses adresses, du 26 juin dernier et 3 juillet courant, (pour que les papiers qui s'y trouvent respectivement mentionnés puissent être mis devant la Chambre,) avaient été présentées à Son Excellence le Gouverneur Général; et que Son Excellence lui avait ordonné d'informer cette Chambre qu'elle donnerait des ordres en conséquence.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill Bill relatifa grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour une réserve du "investir certaines passannes de la passante de la pa " investir certaines personnes de la propriété d'une réserve pour un chemin dans le township d'York,"

M. Morrison, a proposé, secondé par l'honorable M. Cayley, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois; la Chambre s'est divisée : et la question a été résolue dans l'affir-

Le bill a, été en conséquence, lu une seconde sois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Morrison, reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

Un bill grossoyé pour amender l'acte relatif aux Bill relatif aux héritiers et légataires, a été, en conformité de l'ordre, héritiers et lélu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe,

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Macdonald porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

M. Bell a fait rapport du bill pour amender l'acte Bill pour qui concerne les arpenteurs, et les amendements ont amender l'acte été lus et adoptés.

relatif aux arpenteurs.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux pour lever tous les doutes quant au droit des sujets de pêcheries du Sa Majesté en Canada, de faire la pêche dans le golfe rent. golfe St. Laurent, de prendre possession à cette fin de toutes les places non occupées sur la rive nord ou côte du Labrador dans les limites de la province, et d'occuper celles qu'ils jugeront convenables, et d'y exploiter librement les pêcheries, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi.

le vingt-et-un du courant.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité, pour prendre en considération certaines résolutions pour baser une adresse à Sa Majesté, la priant de vouloir bien sanctionner l'introduction, dans le Parlement Impérial, d'une mesure aux fins d'étendre les principes reconnus dans le ci-devant acte de navigation, aux productions naturelles du Canada, étant

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à mardi, le quinze du courant.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill pour pour amender l'acté pour faire le recensement de cette ame province, et obtenir des renseignements statistiques en censement. icelle, étant lu;

Acte relatif a

la navigation.

M. Notman, a proposé, secondé par M. Fergusson, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois;
L'honorable M. Hincks, a proposé en amendement

la question, secondé par l'honorable M. Price, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "de ce jour en six mois," ajoutés à la fins d'icelle; Et la question ayant été mise sur l'amendement; la

Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Armstrong, Badgley, Boulton, de To-nonto, Boutillier, Cartier, Chabot, Christie, Crysler, Dickson, Duchesnay, Fortier, Hincks, Holmes, Jobickson, Duchesnay, Fortier, Mincks, Holmes, Jo-bin, La Terrière, Lemieux, Letellier, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, McConnell, Me-yers, Morrison, Papineau, Price, Prince, Robinson, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de Toronto, Stevenson et Wilson.—(31.)

Messieurs Fergusson, Guillet, Mackenzie, Merritt, et *Notman.*—(5.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'assirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois, de ce jour en six mois.

Bfil relatif aux henoraires des juges de paix, (H.·C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un taux uniforme d'honoraires pour les juges de paix dans le Haut-Canada, et pour abroger l'acte du Haut-Canada, passé dans la quatrième année du règne de Guillaume quatre, chapitre dix-sept, étant lu :

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Notman, M. Seymour, M. Stevenson, M. Fergusson et M. Bell, pour en faire rapport avec toute la diligence

Bill relatif & l'érection des paroisses et la construction, etc. des églises.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte qui continue et amende l'ordonnance concernant l'érection des paroisses, et la construction et réparation des églises et cimetières dans le Bas-Canada, étant lu;

Le bill a été, en conséqueuce, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Bou-tillier, l'honorable M. Chabot, M. Fortier, M. Lacoste et M. Polette, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

terme de la

Bill pour auto-riser la tenue comité sur le bill pour autoriser la tenue annuelle d'un second terme de la cour supérieure du district de cour supérieure Gaspé, aussitot que les grands juite dans le district ce terme comme nécessaire, étant lu ; Gaspé, aussitôt que les grands jurés auront représenté

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Crysler a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Crysler a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Crysler a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Impressions.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le premier et le second rapport du comité permanent des impressions, étant lu;

La Chambre s'est, en consequence, formée en le dit comité.

M. Fournier a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Fournier a fait rapport que le comité avait passé une résolution, laquelle a été lue comme suit:—

Résolu, Qu'il est expédient et convenable, dans la vue de procurer au peuple des renseignements corrects et détaillés sur lesquelles il puisse compter, relativement aux délibérations du parlement provincial, de pourvoir à ce que les journaux et les appendices de la Législature soient distribués à l'avenir d'une manière plus générale qu'ils ne le sont aujourd'hui; et qu'en conséquence, il soit imprimé et distribué un nombre additionnel suffisant des dits journaux et appendices, conformément à la recommandation du comité permanent des impressions,-une copie complète à chacun des conseils municipaux maintenant établis ou qui le scront ci-après dans la province; et qu'en attendant l'établissement des dits conseils dans le Bas-Canada un nombre du comté de Bellechasse.

égal soit imprimé pour cette section comme pour le Haut-Canada, pour être distribué dans les divers townships et paroisses, sous la direction du gressier de cette Chambre.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :--

Messieurs Badgley, Bell, Boulton, de Toronto. Burritt, Cartier, Christie, Crysler, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Fergusson, Hall, Hincks, Holmes, Hopkins, John, Johnson, le procureur-général La Fontaine, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Sir Allan N. MacNab, Malloch, Mc Connell, Methot, Mongenais, Merrison, Nelson, Notman, Papineau, Price, Prince, Sanborn, Sauvageau, Sherwood, de Brockville, Stevenson, Taché et Wilson .- (37.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Chabot, Chauveau, Duches-nay. Dumas, Fortier, Fournier, Guillet, Lacoste, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Polette, et Scott, du Lac des Deux-Montagnes.—(18.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par M. Ordres remis. le solliciteur-général Drummond, et la question ayant été mise, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain; la chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Badgley, Bell, Boulton, de Toronto, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Dumas, Fergusson, Fortier, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, Laurin, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. Mac Nab, Methot, Nelson, Notman, Papineau, Price, Prince, Robinson, Sauvageau, Sherwood, de Brock-VILLE, Sherwood, de Toronto, Stevenson et Taché. -(38.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Burritt, Cartier, Duchesnay, Hopkins, Johnson, La Terrière, Lemieux, Lyon, Mackenzie, Methot, McConnell, Mongenais, Morrison, Polette, Sanborn, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, et Wilson.—(18.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de M. Cauchon, secondé par M. Laurin,

La Chambre s'est ajournée.

Martis, 8º die Julii;

Anno 15° Victoria Regina, 1851.

L'ORATEUR a mis devant la Chambre le Rapport de l'é rapport du surintendant de l'éducation pour ducation (B. Canada, pour les appées 1849-1850 le Bas Canada, pour les années 1849,-1850.

Pour le dit rapport, voir appendice (K. K.)

Appendice (K. K.) Les pétitions suivantes ont été séparément présen- Petitions pe tées et mise sur la table:sentées.

Par M. Malloch,—la pétition de J. L. Jacobs et autres, de Bytown.

Par M. Chauveau, -la pétition de D. Burnet, et autres, intéressés dans le commerce des bois.

Par M. Methot, -la petition du conseil municipal

Par l'honorable M. Papineau,—la pétition de L. | lui avancés entre le 18 mai 1850, et le 12 août 1850, J. Godin, écuyer, et autres, du fief St. Etienne, ainsi que le fait voir le tableau qui suit, savoir :— comté de St. Maurice.

Par M. Stevenson,-la pétition du révérend Thomas Bonsfield et autres, de Picton, comté de Prince

Cinquierne rapport du cobille privés.

L'honorable M. Chabot, du comité permanent des bills privés, a présenté à la Chambre le cinquième rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill pour établir des disositions pour l'administration des biens temporels de l'église unic d'Augleterre et d'Irlande, dans le diocèse de Montréal, et pour d'autres fins y mentionnés, ainsi que le bill pour une société d'église de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans chaque diocèse de cette église dans le Bas-Canada, et pour d'autres fins relatives à la division récente du diocèse de Québec; et il a fait des amendements à chacun de ces bills, qu'il prend la liberté de recommander à la considération de votre honorable Chambre.

Bill relatif aux biens tempo-rels de l'Égliso d'Anglete tre diocèse de Montréal.

Ordonné, Que le bill pour régler l'administration des biens temporels de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le diocèse de Montréal, et pour d'autres fins y mentionnées, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Bill relatif & In société de l'é-güse d'Angle-terre, (B.-C.) Ordonné, Que le bill pour pourvoir à l'établissement d'une société d'église de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans chaque diocèse de cette église, dans le Bas-Canada, et pour d'autres fins relatives à la subdivision récente du diocèse de Québec, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Premier rapport du comité ces dépenses contingentes.

M. Bell, du comité permanent des dépenses contingentes, a présenté à la Chambre le premier rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit :-

Votre comité, conformément au devoir à lui imposé, a examiné les comptes en détail et les pièces justificatives à l'appui du paiement des dépenses ordinaires et contingentes de votre honorable Chambre, depuis le 18 mai 1850, jusqu'au 26 mai 1851, lesquels ont eté soumis par le gressier, et il trouve que le montant total des dépenses pendant cette période, d'un peu plus d'une année, a été de trente-et-un mille trois cent trente-six louis, dix-huit chelins et deux deniers, qui se décomposent comme suit, savoir :-

. 1.	Indemnité des Membres, 12 Vic	tan iz vieto. ••			
2.	chap. 33Salaires des officiers de la Cham-	£7,908	9	0	
	bre	5,620	0	0	1
3.	Cleres surnuméraires et mes-		1	٠Ę.	į
	sagers	a1,680 H	8	9	-
	Dépenses des comités			0	
⊸,5.	Bibliothèque	1,072	5	3	į
6.	Impressions, papier à imprimer	The state of the s	, '(****
٠	et reliûre	10,148	7	G.	ļ
7.	Papeterie	261		8	į
. 8.	Frais de port (partie pour 1849)	2,391 1	5 .	9	-
9.	Comptes généraux	1,344 1	0	8	3,7,7
10.	Papiers-nouvelles et annonces	466	18	2:	ļ
11.	Petites dépenses et dépenses		3 23	9	
likes) ev 31	incidentes	354 1	3	8	

£31,336 18

Laissant entro les mains du gressier, le 26 mai dernier, une balance de cinq mille quatre-vingt-quatorze louis, six chelins et cinq deniers sur les deniers àll penses courantes de la présente session.

10001			
18 mai.—Balance en main suivant le dernier compte Montant payé par le Gou- vernement au maître de	£ 480	0	11
poste à <i>Montréal</i> , avant la date de la balance			
			1
14 juin.—Warrant D, No. 748. Adresse du 12 juin 1850	5,000	0	0
21 "Warrant D, No. 818. A compte de l'indemnité des	ł	,	
Membres		0	0
 27 " — Warrant D, No. 1296. Adresse du 23 juillet 1850 6 août.—Warrant D, No. 1368. Ba- 	5,000	0	0
lance de l'estimation pour l'indemnité des Membres	7,192	.0	0
12 "—Warrant D, No. 1392. Addresse du 8 août 1850 Honoraires sur vingt-quatre	16,654	19	1
bills privés, £20 chaque	480	0	• 0
	£36,431	4	7
Déduire les dépenses comme susdit	31,336	18	2
Balance en main le 26 mai 1851	£5,094	6	5
		n /r, .	

Le sixième item, pour impressions, papier à imprimer et reliûre, dans le compte qui précède, est composé des particularités suivantes, savoir :-

rant la session	£4955	2	61
Papier à imprimer (environ 2033 rames)	1,564	15	.9
Impressions des journaux en anglais et en français	3,395	11	0
Reliure des journaux et appen-	232	18	3
erio de Salaria. La secono de Carlos	10/148	7	61

A la balance restant entre les mains du greffier peut être ajoutée la somme de quatre cent quatre-vingt un louis, dix-neuf chelins et deux deniers, que le comité de la bibliothèque a fait remettre, à même l'allocation parlementaire de deux mille louis, votée durant la dernière session en faveur de la bibliothèque, pour les déboursés faits par le greffier sous le cinquième item susdit.

On remarquera qu'il y a un item de quatre cent soixante-six louis, seize chelins et deux deniers et demi, qui se compose principalement de comptes pour la publication des règles de la Chambre dans un grand nombre de papiers-nouvelles publiés dans différentes parties de la province. Par une résolution, conforme à la recommandation contenue dans le premier rapport du comité des dépenses contingentes pour 1850, la publication de ces règles sera discontinuée à l'avenir dans tous les journaux, la Gazette du Canada exceptée, de manière qu'à l'avenir la plus grande partie de cet item sera épargnée.

Une épargne considérable sera aussi effectuée sur le coût des papiers nouvelles, le nombre additionnel reçu durant la session étant réduit de cinq à trois.

La balance qui se trouvait entre les mains du greffier, le 26 mai dernier, ayant été presque toute employée à défrayer les dépenses du trimestre courant, ainsi que les dépenses contingentes de la présente session, votre comité recommande qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour la somme de cinq mille louis, à compte des dé-

Compte courant de William Burns Lindsay, écuyer, greffier de l'Assemblée Législative, des deniers reçus et déboursés par lui pour les dépenses contingentes, depuis le 18 mai 1850, jusqu'au 26 mai 1851, inclusivement.

1850.	£	80	s.	d.		1849.	,		s. d.	£	s.	d.
	en main 4 payé par le Gou-	80	0	11	5 0	tobre	Compte du bureau de poste pavé par le Gouvernement			124	1	7
verner	nent au maître de	-	Į				Payé, indemnité des Mem-			1	7	1
poste	à Montréal, avant	ļ	ŧ		ł		bres, 12 Vict., c. 33		9¦0	ll		
	e de la balance	_					Payé, salaires des officiers		_	H		
	1	24	4	7	j		de la Chambre		00			
14 juin Warrant	D, No. 748,						Payé, clercs surnuméraires		100		1	
	e du 12 juin 50	00	0	ام			et messagers Payé, dépenses des comi-	1680	199			ı
21 do Warrant		j.	U,				tés	87	100	!		ĺ
	de l'indemnité	ļ	ŧ	ij			Payé, bibliothèque					l
	mbres 15	00	0	0			Impression et reliure des		-			ĺ
27 juillet Warrant	D, No. 1296.		1	- 1			journaux	10148				i
adress	e du 23 juillet						Payé, papeterie	261	1181			l
1850.	50	00	0	0			Paye, trais de port et comp-					
6 août Warrant		- {	1	-il			tes généraux	3612	15			
lanco	de l'estimat. pour	02					Payé, papiers-nouvelles et	400				ì
		92	U	١			Payé, petites dépenses et		16,21		1	1
12 do Warrant	e du 8 noût	- 1	- [dépenses incidentes		128			1
	166	54	19.	1			depenses incidences	204		31212	13	7
3e Sess. 3e Par-		1						. 1	.	012	10	_
lement, 1850. Montant	des honoraires		Ì	- 11		1851.	Total des déboursés		£	31336	18	2
sur v	ingt-quatre bills	-	i		26	nai	Balanco entre les mains du	ĺ	ı	il	1	
privés,	A £20 chaque 4	80	0	0			greffier			5004	6	5
	0	-	-	-11						1	<u> -</u>	_
ł	£ 364	31	-1	7			•		T	36431	4	7
	<u>II</u>				<u> </u>							

Note.—La balance de £5094 6s. 5d. entre les mains du greffier est en partie réduite de la somme de £713 11s. 6d. qui est portée comme nouveaux déboursés dans le compte courant du greffier, la dite somme de £713 11s. 6d. étant pour salaire des officiers pour le trimestre courant.

Thomas Vaux,

Comptable.

E. E.

W. B. Lindsay,

Greffier de l'Assemblée.

Ordonné, Que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Dépenses contingentes.

Sur motion de M. Bell, secondé par M. Christie, Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien émaner son warrant en faveur de William Burns Lindsay, écuyer, greffier de cette Chambre, pour la somme de cinq mille livres courant, pour payer les dé-penses contingentes de cette Chambre, et assurant Son Excellence que cette Chambre en fera bon.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette pro-

Pétition renvoyée a comité.

Ordonné, Que la pétition de William P. McLa-ren et autres, de la cité de Hamilton, soit renvoyée au comité permanent des ordres perma-

Bureaux de poste.

Ordonné, Que la réponse relative aux bureaux de poste, qui a été présentée le 30e jour de juin dernier, soit imprimée in-octavo, pour l'usage des Membres de cette Chambre, sous les directions du comité permanent des impressions.

Ordonné, Que la réponse relative au revenu public, qui a été présentée le 10 de juin dernier, soit imprimée in-octavo, pour l'usage des Membres de cette Chambre, sous les directions du comité permanent des impressions.

Réserves du elergé.

Ordonné, Que la réponse relative aux réserves du clergé, qui a été présentée jeudi dernier, soit imprimée in-octavo, pour l'usage des Membres de cette Chambre, sous les directions du comité permanent des impressions.

Ordonne, Que les différents états des affaires de Compagnia banques, banques d'épargnes, et de compagnies d'assurance d'assurance qui out été précentées les 2 19 15 d'assurance, qui ont été présentées les 3, 12, 15, 17, 18, 20 et 23 juin dernier, et 1er du courant, soient imprimés in-octavo, pour l'usage des Membres de cette Chambre, sous les directions du comité permanent des impressions.

Ordonné, Que la réponse relative aux cours de Cours de din division, salaires et honoraires, et allocations des sion, sonds gésauvages, etc., qui a été présentée vendredi dernoraires, et nier, soit imprimée in octavo, pour l'usage des annuités des Membres de cette Chambre, sous les directions sauvages, etc. du comité permanent des impressions.

Ordonné, Que le message de Son Excellence le Grossolement Gouverneur-Général, au sujet du grossoiement et enrolement et de l'enrolement des bills, et les documents qui des bills. l'accompagnent mis devant la Chambre le treize juin dernier, soient renvoyés au comité de toute la Chambre sur le quatrième rapport du comité permanent des impressions.

Sur motion de l'honorable procureur-général La-Fontaine, secondé par M. Scott, du Luc des Deux-Montagnes,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant Révision des en comité, pour prendre en considération s'il est statuts et orexpédient de présenter une humble adresse à donnance. Son Excellence le Gouverneur-Général, pour la nomination d'une commission pour reviser les statuts et ordonnances de cetto province, ou de chacune des sections d'icelle.

M. Holmes a pris le fautcuil du comité ; et après y acoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil; Et M. Holmes a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Bill relatif aux coars du comité a'York. Ordonné, Que M. le solliciteur-général Macdonald ait la permission d'introduire un bill pour changer les périodes fixées pour tenir certaines cours dans le comté d'York.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Cham-bre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Bill relatif aux erécuteurs énangers, etc.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Drummond ait la permission d'introduire un bill pour lever tous les doutes concernant le droit qu'ont les exécuteurs, administrateurs et corporations étrangères, de citer et ester en justice dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi

Bill nour amender l'acte relatif aux corporations muni-sipales,(H.-C.)

Ordonné, Que l'honorable M. Baldwin ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte des corporations municipales du Haut-Canada, de 1849, en les adaptant aux changements qui viennent récemment d'être apportés aux lois de cotisation du Haut-Canada, et pour d'autres sins relatives aux corporations municipales de cette section de la province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par M. le solliciteur-général Drummond,

Police de la rivière.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en comité pour prendre en considération s'il est expédient d'établir une police maritime à Québec et à Montréal.

La Chambre, s'est en conséquence, formée en le dit comité

M. Wilson a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Wilson a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Dobiteurs.

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exécutif de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,-Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 3 du mois dernier, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre, un tableau indiquant : 10. le nom de toute personne maintenant renfermée pour dette ou pour défaut de paiement de frais judiciaires, dans les prisons du Haut-Canada; depuis combien de temps elle est emprisonnée; les sommes pour lesquelles elle est ainsi emprisonnée, et aux frais de qui elle est supportée; 20 le nombre des personnes sous coutions, dans des causes civiles, retenues dans les limites d'emprisonnement dans chacun des comtés ou unions de comtés, en autant que ces renseignements peuvent être obtenus commodément et promptement des autorités qu'il appartient.

Pour la dite réponse, voir appendice (L. L.)

tes octroyés

Appendice (L.L.)

Et aussi,—Réponse à une adresse de l'Assemblée Legislative à Son Excellence le Gouverneur-Général, dredi prochain.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit datée le 27 juillet 1850, priant Son Excellence de sux dénomimité. détaillé de tous les deniers payés aux dénominations gieuses, etc. religiouses, églises, congrégations, ou ministres de la religion ou aux veuves ou familles des ministres, depuis l'année 1814 jusqu'en 1840, inclusivement, spécifiant les noms des parties qui ont reçu les dits deniers, les dates et montants payés à chacun d'eux, indiquant à même quels fonds iceux ont été payés, si c'est à même le revenu casuel et territorial, ou à même le produit des ventes ou des rentes des réserves du clergé, ou d'aucun autre fonds public quelconque; aussi, un état semblable de tous les octrois de terre, de quelque description que ce soit, faits aux diverses dénominations religieuses, églises, congrégations, ou ministres de la religion, pour aucune sin ou prétexte quelconque, indiquant la nature et les termes des dits octrois, ainsi que la date et l'étendue de terre ainsi donnée, saite ou accordée dans chaque cas respectif, avec le nom ou les noms de la partie ou parties qui les ont recus. Appendice (M.M.)

Pour la dite réponse, voir appendice (M. M.) Ordonné, Que les deux dernières réponses précédentes soient imprimées in-octavo, pour l'usage des Membres de cette Chambre, sous les directions du comité permanent des impressions.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Drummond Bill relatif aux ait la permission d'introduire un bill pour amen-jurés, (B.-C) der un acte, intitulé: " Acte pour régler l'assi-

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi

" gnation des jurés dans le Bas-Canada.'

Ordonné, Que la pétition de Joseph Busque, Pétition de J. écuyer, et autres, de la paroisse de St. François Busque et aude la Beauce, comté de Dorchester, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Un bill grossoyé pour amender l'acte qui concerne Bill pour a-

penteurs.

relatif aux ar-

les arpenteurs, a été, en conformité de l'ordre, lu mender l'ecte la troisième fois. Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit :

"Acte pour amender l'acte concernant les arpen-" teurs. Ordonné, Que l'honorable M. Price porte le bill au

Conscil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour autoriser la tenue annuelle d'un second terme de la cour supérieure du district de Gaspé, aussitôt que les grands jurés auront représenté d'un second ce terme comme nécessaire, a été, en conformité de terme de la ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : Acte pour autoriser la tenue annuelle d'un se-" cond terme de la cour supérieure du district

" de Gaspé, et pour la meilleure administration " de la justice en icelui.

Ordonne, Que M. Christie porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux pour faciliter l'accomplissement des devoirs de juges convictions de paix hors des sessions, en ce qui concerne les sommaires. ordres et convictions sommaires, étant lu ; Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois,

et renvoyé à un comité de toute la Chambre, vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux pour faciliter l'accomplissement des devoirs des juges offenses crimide paix hors des sessions, en ce qui concerne les per-nelles. sonnes accusées d'offenses criminelles, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre ven-

lans le district de Gaspé.

Bill pour auto-riser la tenure

cour supérieure

Bill relatif à la régie du péni-tentiaire.

pour mieux régler et administrer le pénitentiaire provincial, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre vendredi prochain.

Message du Conseil.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie : M. l'Orateur

Bill relatif aux travaux publics.

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour amender de nouveau les lois relatives aux tra-" vaux publics en cette province," auquel il demande le concours de cette Chambre. Et ensuite, il s'est retiré.

Bill relatif aux eravaux publice.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: " Acte pour amender de nouveau les lois relatives " aux travaux publics en cette province," a été lu la première fois.

Bill relatif aux prisons et aux maisons de correction.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un meilleur mode de discipline, et pour pourvoir à une administration plus économique des prisons, ainsi qu'à la construction et entretien de deux maisons de correction pour les jeunes délinquants, étant lu

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre, vendredi prochain.

Bill relatifaux divisions territorialee, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du comité de toute la Chambre sur le bill pour effectuer certains changements dans les divisions territoriales du Haut-Canada, étant lu;

Et la question ayant été proposée, Que le rapport

soit maintenant reçu;

L'honorable M. Robinson a proposé en amendement à la question, secondé par M. Boulton, de Toronto, Que tous les mots après "le," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Bill renvoyé de nouveau à un comité de " toute la Chambre, aux fins de l'amender, en ajou-" tant le township de Georgina au comté d' York, " au lieu de permettre qu'il demeure attaché au comté "d'Ontario," en leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été deman-

dés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Badgley, Baldwin, Boulton, de Nortolk. Boulton, de Toronto, Chauveau, Christie, Hopkins, Lyon, Mackenzie, Malloch, McConnell, Meyers, Nelson, Polette, Robinson, Scott, de Bytown, Sherwood, de Brockville, Smith, de Frontold TENAC, et Stevenson .- (19)

Messieurs Bell, Boutillier, Burritt, Carlier, Cau-chon, Chabot, Davignon, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, le procureur-général La Fontaine, Laurin, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Notman, Papineau, Price, Richards, Sauvagcan, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Smith, de de manière à ajouter les mots: "Bill soit renvoyé de Wentworth, et Wilson.—(37.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

le rapport soit maintenant reçu;

L'honorable M. Robinson a proposé en amendement à la question, secondé par M. Boulton, de Toronto, Que tous les mots après "le," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter Et la question ayant été mise sur l'amendement; la les mots: "Bill renvoyé de nouveau à un comité de Chambre s'est divisée : et les noms ayant été deman-" toute la Chambre, aux fins de retrancher de la cé-l'dés, ils ont été pris comme suit :-

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill | " dule E le paragraphe No. 1, qui détache une partie " du township de Gwillimbury Ouest, du comté de "Simcoe, et l'annexe au comté d'York," en leur

> Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été de-

mandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR. Messieurs Boulton, de Toronto, Christie, Hopkins, Malloch, Meyers, Robinson et Smith, de Fron-TENAC.

CONTRE.

Messieurs Bell, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, le solliciteurgénéral Drummond, Duchesnay, Fergusson, Flint, Forlier, Fournier. Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Johin, le procurcur-général La Fontaine, Laurin, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Mac-donald, McConnell, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Nolman, Papineau, Polette, Price, Prince, Richards, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de WENT-WORTH, Stevenson et Wilson.—(43.)

Ainsi, elle a passé dans la négative. Et la question ayant été de nouveau proposée, Que

le rapport soit maintenant reçu;

M. Notman a proposé en amendement à la question, secondé par M. Wilson, Que tous les mots après "le," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: " Bill soit renvoyé de " nouveau à un comité de toute la Chambre, avec " instruction d'amender le 35e paragraphe de la cé-"instruction d'amender le 35e paragraphe de la cedule A, en retranchant les mots: 'Aldborough, Dun"iwich, Southwold, Yarmouth, Malahide, South
"Delaware, South Westminster, Bayham et South
"Dorchester," et insérant les mots: 'Dunwich, Ald"borough, Mosa, Ekfrid, Carradoc, Metcalfe, Lo"bo, Adélaïde et Williams,' par une ligne de division courant du nord au sud," en leur place;

Et la question ayant été miso sur l'amendement.

Et la question ayant été misc sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été deman-

dés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Bell, Chauveau, Fergusson, Guillet, Hopkins, Methot, Nolman, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Smith, de Frontenac, Stevenson et Wilson.—(11.)

Messieurs Badgley, Baldwin, Boutillier, Burritt, Cartier, Chabol, Christie, Davignon, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Hall, Hincks, Holmes, Johin, Johnson, le procureur-général La-Fontaine, Laurin, Letellier, Lyon, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Malloch, McConnell, Mc-Farland, Merritt, Meyers, Mongenais, Morrison, Nelson, Papineau, Polette, Prince, Prince, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott, de Bytown, Sherwood, de Brockville, Smith, de Wentworth, et Taché.—(46.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que

le rapport soit maintenant reçu;

M. Notman a proposé en amendement à la ques-tion, secondé par M. Wilson, Que tous les mots après "le," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, " nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins " de retrancher le 36e paragraphe de la cédule A, et Et la question ayant été de nouveau proposée, Que "insérant les mots: le comté de Middlesex sera for-" ' formé des townships de Westminster, Southworld, "' Yarmouth, Malahide, Delaware, Dorchester, "London, et les sept premières concessions du township de Nissouri," en leur place;

Messieurs Bell, Chauveau, Fergusson, Guillet, Hopkins, Méthot, Notman et Wilson.—(8.)

CONTRE. Messieurs Badgley, Baldwin, Boutillier, Burritt, Cartier, Chabot, Christie, Dickson, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Hall, Hincks, Holmes, John, Johnson, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Letellier, Macdonald, de KINGSTON, Mackenzie, Malloch, McConnell, Mc-Farland, Meyers, Mongenais, Morrison, Nelson, Papineau, Polette, Price, Prince, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du Lac DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, Stevenson et Taché.—(46.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que

le rapport soit maintenant reçu;

M. Hopkins a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Boulton, Que tous les mots après "le," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Bill " soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la "Chambre, aux fins d'ajouter les townships de Be"verly Est et Flamborough Ouest, au comté pro"posé de Halton," en leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été deman-

dés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Boulton, de Norrolk, Hopkins, Mac-kenzie, Malloch, Sherwood, de Toronto, et Smith, de Frontenac.—(6.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cartier, Chabot, Chauveau, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, le procureur-général La Fontaine, Laurin, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, McConnell, Matthet Margaria, Margaria, Margaria, Newscan, Methot. Meyers, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Prince, Richards, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du Lac Des Deux-Montagnes, Sherwood, de Brockville, Smith, de Wentworth, Stevenson et Taché. - (46.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que

le rapport soit maintenant reçu;

M. Hopkins a proposé en amendement à la question, secondé par M. Smith, de Frontenac, Que tous les mots après "le, "jusqu'à la fin de la question, soient retranchés de manière à ajouter les mots: "Bill soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la " Chambre, aux fins d'ajouter le township d'Erin au " comté proposé de Halton," en leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été deman-

dés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Boulton, de Norfolk, Hopkins et Mackenzie.—(3.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cartier, Chabot, Chauveau, Davignon, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, John, Johnson, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Malloch, McConnell, McFarland, Methot, Meyers, Mongagais, Nelson, Nat. Farland, Methot, Meyers, Mongenais, Nelson, Not-man, Papineau, Polette, Price, Prince, Richards, Scott, de Bytown, Sherwood, de Brockville, Smith, de Wentworth, Stevenson et Taché.—(45.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposé, Que

le rapport soit maintenant reçu;

L'honorable M. Boulton a proposé en amendement à la question, secondé par M. Hopkins, Que tous les mots après "le," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Bill soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la Cham-" bre, aux fins d'ajouter le township de Pickering au

comté d'York," en leur place; Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été deman-

dés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Boulton, de Norfolk, Boulton, de To-RONTO, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de To-RONTO, et Smith, de FRONTENAC.—(5.)

CONTRE

Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cartier, Chabot, Crysler, Davignon, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Johnson, le procureur-général La Fontaine, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Methot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Price, Prince, Richards, Sanborn, Sauvageau, Stevenson et Wilson.—(43.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que

le rapport soit maintenant reçu;

L'honorable M. Boulton a proposé en amendement à la question, secondé par M. Hopkins, Que tous les mots après "le," jusqu'à la fin de la question, soient etranchés, de manière à ajouter les mots: "Bill soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, avec instruction de retrancher la quatrième clause, et de faire rapport d'une disposition laissant la séparation des différentes unions de comtés mentionnées dans la cédule B, à la décision des maires (reeves) et députés-maires des différents townships et villages constituant les comtés secondaires (junior) qui doivent être séparés des comtés princi-" paux (senior), pourvu que cette séparation n'aura pas lieu à moins que les deux tiers des dits maires et députés-maires ne votent pendant deux années successives pour la dite séparation," en leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été deman-

dés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Boulton, de Norrolk, Boulton, de To-RONTO, Hopkins, Robinson, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, et Wilson.—(7.)

Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cartier, Chabot, Crysler, Dickson, le solliciteurgénéral Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Johnson, le procureur-général La Fontaine, Laurin, Lemieux, Letellier. teur-general La Pontaine, Laurin, Lemieux, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Sir Allan N. Mac Nab, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Price, Prince, Richards, Sanborn, Sauvageau, Sherwood, de Brockville, Smith, de Wentworth, Stevenson et Taché.—(46.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que

le rapport soit maintenant reçu ;

L'honorable M. Boulton a proposé en amendement à la question, secondé par M. Hopkins, Que tous les mots après "le," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Bill soit " renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, avec instruction de retrancher la quatrième clause, et de faire rapport d'une disposition laissant

" tionnées dans la cédule B, à la décision des maires (reeves) et députés-maires des différents townships " et villages constituant les comtés secondaires, (ju-" nior) qui doivent être séparés des comtés principaux, (senior), pourvu que la séparation n'aura pas " lieu, à moins que les deux tiers des dits maires et " deputés-maires ne votent pour la dite séparation," en leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division

précédente.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été nouveau proposée, Que le

rapport soit maintenant recu;

L'honorable M. Boulton a proposé en amendement à la question, secondé par M. Hopkins, Que tous les mots après "le," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés de manière à ajouter les mots: "Bill soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la Cham-" bre, avec instruction de retrancher la quatrième " clause, et de faire rapport d'une disposition laissant " la séparation des différentes unions de comtés men-" tionnées dans la cédule B, à la décision du vote " conjoint des maires, députés-maires des différents townships et villages incorporés constituant respec-"tivement les comtés secondaires qui doivent être séparés des différents comtés principaux, pourvu "que la séparation n'aura pas licu, à moins que les deux tiers des dits maires, députés-maires et conseillers ne votent pour la dite séparation," en leur

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été deman-

dés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Boulton, de Norfolk, Boulton, de To-RONTO, Hopkins, Robinson, Sherwood, de Toronto, ct Smith, de Frontenac.—(6.)

ONTRE.

Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cartier, Chabot, Crysler, Dickson, le solliciteurgenéral Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Johnson, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston Sir Allan N. MacNah, Malloch nald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab. Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Méthot, Mongenais Morrison, Nelson, Notman, Price, Prince, Richards, Sanborn, Sauvageau, Sherwood, de Brockville, Smith, de Wentworth, Stevenson, Taché et Wilson,-(45.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que

le rapport soit maintenant reçu;

L'honorable M. Boulton a proposé en amendement à la question, secondé par M. Hopkins, Que tous les mots après "le," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots "Bill soit " renvoyé de nouveau à un comité de toute la Cham-" bre, avec instruction de retrancher du dit bill tout ce qui pourvoit à la nomination, par une proclama-"tion sous le grand sceau de la province, d'un en-droit dans chaque comté pour être le chef-lieu du "comté, et de prescrire que le dit chef-lieu sera fixé " par les maires et députés-maires des dissérents town-" ships et villages, constituant respectivement les com-" tés secondaires qui doivent être séparés des comtés

" principaux," en leur place;
Et la question ayant été misc sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été deman-

dés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de TORONTO, Fergusson, Flint, Hopkins, Lyon, Mackenzie, McConnell, Merritt, Notman, Richards. Robinson, Sanborn, Sherwood, de Toronto, Smith, dell" régistrateur sera nommé pour chacun des dits

POUR.

" la séparation des différentes unions de comtés men- [FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, et Wilson,-(18.)

Messieurs Badgley, Baldwin, Boutillier, Burritt, Cartier, Chabot, Crysler, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Jöhnson, le procureur-général La Fontaine, Laurin, Lignieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McFarland, Mc-Lean, Méthot. Mongenais, Morrison, Nelson, Price, Prince, Sauvageau, Sherwood, de Brockville, Stevenson et Taché,—(36.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que

le rappart soit maintenant reçu;

L'honorable M. Boulton, a proposé en amendement à la question, secondé par M. Hopkins, que tous les mots après "le," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots "Bill soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la Cham-" bre, avec instruction de retrancher tout ce qui pourvoit à la nomination, par une proclamation sous le grand sceau de la province, d'un endroit " dans chaque comté pour être le chef-lieu du comté, et de prescrire que le dit chef-lieu sera choisi par " la majorité des voix des contribuables des différentes " localités des comtés secondaires, lors de l'élection des conseillers des différentes municipalités respec-"tivement," en leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été de-

mandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Boulton, de Norrolk, Boulton, de To-RONTO. Fergusson, Flint, Hopkins, Machenzie, Mc-Connell, Merritt, Notman, Sanborn, Sherwood, do Toronto, Smith, de Fuontenac, Smith, de Went-WORTH, et Wilson.—(14.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cartier, Chabot, Crysler, Dickson, le solli-citeur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fournier, Hall, Hincks, Johnson, le procureur-général La Fontaine, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McFarland, Martin Martin, M Lean, Methot, Mongenais, Morrison, Nelson, Price, Prince, Richards, Sauvageau, Sherwood, de Brock-VII.I.E., Stevenson et Taché.—(37.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que

le rapport soit maintenant reçu;

L'honorable M. Hincks, a proposé en amendement, à la question, secondé par M. le solliciteur-général Macdonald, que tous les mots après " le," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, pour "retrancher les mots 'enregistrement des titres,' dans la cinquième ligne de la seconde clause, et ajouter à la fin de la dite clause les mots: 'pourvu "toujours que tout comté qui a maintenant, ou tous deux comtés ou plus, qui ont maintenant entre eux un bureau d'enregistrement pour l'enregistrement des titres, continueront d'avoir les mêmes régistrateurs qu'ils avaient avant la passation du présent acte," en leur place;
M. Lyon a proposé en amendement au dit amen-

dement proposé, secondé par M. Smith, de Frontenac, que les mots suivants soient ajoutés à la fin d'icelle: "Pourvu aussi, que pour les fins de l'enregistrement des titres dans chacun des dits comtés " et comtés réunis ayant droit à la représentation, les " dits comtés et comtés réunis mentionnés en dernier " lieu seront séparés pour les fins de l'enregistrement des titres, et auront droit à un burcau d'enregistre-" ment séparé pour l'enregistrement des titres, et un

" comtés et comtés réunis mentionnés en dernier lieu "dans lesquels il n'existe pas actuellement de bureau d'enregistrement pour l'enregistrement des titres."

Et la question ayant été mise, Que ces mots soient ajoutés; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Lyon, Malloch, McFarland et Smith, de Frontenac.—(4.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, de Toronto, Boutillier, Burritt, Cartier, Chabot, Davignon, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fournier. Hincks, Hopkins, Johnson, le procureur-général La Fontaine, Laurin, Lemicux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, McConnell, McLean, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Price, Prince, Richards, Robinson, Sanborn, Sauvagéau, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Stevenson, Taché et Wil-

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question sur l'amendement à la question originale ayant été mise; la Chambre s'est divisée :--Et elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée,

ayant été mise;

Rosolu, Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, pour retrancher les mots: "enregistrement des titres," dans la cinquième ligne de la seconde clause, et ajouter à la sin de la dite clause les mots: " Pour-"vu toujours, que tout comté qui a maintenant ou tous deux comtés ou plus, qui ont mainte"nant entre eux un bureau d'enregistrement pour "l'enregistrement des titres, continueront d'avoir " les mêmes régistrateurs qu'ils avaient avant la passation du présent acte."

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité

M. Dumas a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a pris le fauteuil; Et M. Dumas a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Dumas, a fait rapport du bill en conséquence; et les dits amendements, depuis le premier jusqu'au douzième, inclusivement, ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Le treizième des dits amendements ayant été lu une seconde fois, comme suit :- Clause 11, ligne ult., après le mot " township," ajoutez les mots: "Et par-" tout où le canal du Rideau, ou autre ouvrage pu-" blic forme une navigation artificielle entre deux " comtés, le centre du dit cours d'eau artificiel ou "cours d'eau, sera la ligne de division entre les dits " comtés: et toute action ou poursuite relative à un " acte ou offense faite ou commise sur le dit cours " d'eau formant la dite ligne de division entre les dits comtés, pourra être intentée et jugée dans l'un ou " l'autre des dits comtés."

Et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans le dit amendement : Elle a passé dans la négative.

Alors, le reste des dits amendements ayant été lu

une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit

grossoyé et lu la troisième fois demain. Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas

Alors, sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par l'honorable M. Robinson,

été disposé, soient remis à demain.

La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 9º die Julii;

Anno 15° Victoria Regina, 1851.

ES pétitions suivantes ont été séparément pré- Pétitions présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Robinson,-la pétition de Robert J. Hamilton, écuyer, de la cité de Hamilton.

Par M. Smith, de Wentworth,-la pétition d'A. Kirkland, président, au nom des membres de l'institut des artisans de Brantfort.

Par M. McConnell,-la pétition de William Smith, président, et S. A. Stevens, secrétaire-trésorier, au nom des commissaires d'école de la municipalité de Brompton, comté de Sherbrooke; et la pétition de C. B. Cleveland, et autres, des townships de Shipton, Melbourne, et des environs, dans le district de St. François.

Par l'honorable M. La Terrière, la pétition de C. P. Huot, écuyer, et autres, notaires du district de

Par M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes,-la pétition de John Oswald, et autres, des paroisses de St. Augustin et Ste. Scholastique, comté du Lac des Deux-Montagnes; la pétition de James Clark, et autres, de la paroisse de St. Hermas, comté du Lac des Deux-Montagnes; et la pétition de John Stark, et autres, des paroisses de St. Benoit et St. Eustache, comté du Lac des Deux-Montagnes.

Par M. Stevenson,—la pétition d'Alexander Mc-Donald, et autres, du township d'Athol, comté de Prince-Edouard.

Par M. Holmes,—la pétition de James Gilmour, écuyer, et autres, de la cité de Montréal; et la pétition de la banque de Montréal, la banque de la Cité, la banque de l'Amérique Britannique du Nord, et la banque du Peuple.

Par M. Boulton, de Toronto,—la pétition de William Robins, et autres, de la cité de Toronto.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions sui- Pétitions lues vantes ont été lues:-

De Thomas Raile, écuyer, et autres, du township de Loughborough; demandant l'abrogation de l'acte municipal dans les townships, et la remise en force de l'acte des municipalités de comté.

De la corporation municipale du village de St. Ours, comté de Richelieu; demandant l'autorisation d'employer certains deniers entre les mains des juges de paix de la paroisse de St. Ours, à l'amélioration du dit viliage de St. Ours.

Du révérend N. C. Fortier, et autres, du village de St. Michel, comté de Bellechasse; demandant une allocation pour construire un quai au dit village.

De L. Marks, président, et autres, officiers de la société bienveillante allemande et polonaise et autres, de la cité de Toronto; demandant des amendements aux lois en force relatives aux aubains pour abréger le temps prescrit pour les naturaliser.

De J. Bissonnette, écuyer, et autres, de la partie sud du comté de Huntingdon; demandant la même division du dit comte pour les fins municipales que celle qui a été faite durant la dernière session, pour les fins de l'enregistrement, et que le village de Napierville soit le lieu des réunions du conseil de la nouvelle division; ou autrement, que le dit village devienne le chef-lieu du comté de Huntingdon, ou que la partie sud du dit comté forme un nouveau comté.

De Loop Odell et autres, du district d'enregistrement, numéro deux, du comté de Huntingdon; de-mandant que l'acte 7 Vict., chap. 22, section 4, relatif aux enregistrements, s'applique à la dite division du dit comté.

Ordres du jour

D'A. Dugas, écuyer, et autres, francs-tenanciers du comté de Leinster, de John McBean, écuyer. et autres, de la paroisse de Berthier; comté de Berthier, et de T. D. Latour, écuyer, et autres, de la paroisse de Lanoraie, comté de Berthier : demandant l'abolition de la cour des commissaires dans le Bas-Canada.

9° Julii.

De Louis G. LaFontaine, écuyer, et autres, de la paroisse de Lanoraie, comté de Berthier; de Charles Forneret, écuyer, et autres, de la paroisse de Berthier, comté de Berthier, et de M. Poirier et autres, du comté de Leinster; demandant des changements dans l'administration de la justice en manière civile dans le Bas-Canada, à l'esset de mettre fin au système actuel de centralisation dans les villes.

De la municipalité du township de Pelham; demandant un acte pour autoriser le conseil municipal du comté de Welland à acheter certaines terres incultes dans le dit comté, connues sous le nom de " Marais."

De la municipalité du township de Pelham; demandant l'abolition des rectoreries et la vente des réserves du clergé, et que le produit de cette vente soit employé aux fins de l'éducation.

De la municipalité du township de Pelham: demandant la passation du bill maintenant devant la Chambre, qui pourvoit à l'érection du comté de Welland en un comté séparé.

Pétitions renroyées a des comités.

Ordonné, Que la pétition de Robert J. Hamilton, écuyer, de la cité de Hamilton, soit maintenant lue, et que les règles de cette Chambre soient misse de côté par rapport à icelle.

Et la dite pétition a été lue, demandant qu'aucun bill qui pourrait être proposé pour autoriser le conseil municipal de Wentworth et Halton, à vendre une partie de la place, ou toute la place de la cour, dans la dite cité de Hamilton, no devienne pas loi, et qu'aucun autre usage que celui assigné dans le contrat de cession ne soit fait du dit terrein, sans qu'il en donne son consentement par écrit.

Ordonné, Que la pétition de Robert J. Hamilton écuver, de la cité de Hamilton, soit renvoyée au comité permanent des divers bills privés.

Ordonné, Que la pétition d'André Leroux Cardinal, premier messager de cette Chambre, soit renvoyée au comité permanent des dépenses contingentes.

Résolu, Que la pétition du bureau de commerce de Québec (sètes), soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. Christie, l'honorable M. Chabot, M. Holmes, M. Lemieux, et M. Polette, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Bill relatif aux déprédations, etc, par les

M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, du comité spécial sur le bill pour donner un recours plus efficace gens de cages, aux personnes qui souffrent des déprédations et des empiétements commis par les gens de cages, a fait rapport que le comité avait passe le bill et y avait fait des amendements.

> Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

Quatorziòme rapport du comité des ormente.

L'honorable M. Sherwood du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le quatorzième rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit :

Votre comité a examiné la pétition de W. P. McLaren et autres, et il a trouvé que l'avis y relatif a été dûment donné.

Les pétitions de Wm. E. Twynam, et de la municipalité du township de Wainsleet, selon votre comité ne sont pas de nature à nécessiter la publication de l'avis.

Quant à la pétition de Jacob Ker et autres, demandant un acte pour définir certaines lignes de division dans le township de Caistor, il paraît qu'aucun avis n'a été publié.

Ordonné, Que M. Wilson ait la permission d'intro-Bill relatif aux duire un bill pour conférer à Charles Horatio droits civils et duire de la charles de la c Waterous les droits civils et politiques d'un politiques de C. H. Waterous sujet né anglais.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que les ordres de cette Chambre d'hier, Impressions pour l'impression in-octavo de certains rapports et états, sous les directions du comité permanent des impressions, soient amendés, en retranchant les mots "in-octavo."

Sur motion de M. Morrison, secondé par l'honorable M. Price,

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Légis-Bill relatifa latif, intitulé: "Acte pour mieux assurer l'indépendant des conseils municipaux dans le des conseils municipaux dans le " dépendance des conseils municipaux dans le mu " Haut-Canada," soit lu une seconde fois de- (H.C.)

Ordonné, Que la petition du révérend N. C. Pétition du 16 Fortier et autres, du village de St. Michel, comté vérend N. C. de Bellechasse, soit imprimée pour l'usage des Fortires. Membres de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. Sherwood, secondé par M. Smith, de Frontenac,

Ordonné, Que les ordres du jour soient maintenant Affaires pulus, et qu'après la seconde lecture des bills privés, bliques. l'on procède alors à la considération de tels bills privés qui ont été lus une seconde fois, et renvoyés à un comité de toute la Chambre.

Et l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif à pour incorporer l'école de médecine de Toronto, l'école de miétant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill pour pour amender l'acte concernant le chemin de la mon- amender l'acte tagne de Sydenham, et pour conférer à George Rolph, relatif au che écuyer, ses hoirs et ayants-cause, certains priviléges y min de la monrelatifs, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill pour pe pour permettre à Caira Robbins Wilkes, épouse de mettre à C. R. George Samuel Wilkes, écuyer, de Brantford, de Wilkes transporter en son propre nom certains bien-fonds qui transporter lui ont été légués par feu son père, étant lu;

M. Notman a proposé, secondé par M. Holmes, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant

lu une seconde fois;

L'honorable procureur-général La Fontaine a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Chabot, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "lundi prochain," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été misc sur l'amendement; elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise,

Ordonné, Que le bill soit lu une secnnde fois lundi prochain-

Bill relatif A cernines terres dans ledistrict d- Wellington.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la collection des arrérages de taxes imposés par un certain réglement du ci-devant district de Wellington, et faire disparaître certains doutes relatifs à la validité du dit réglement, étant lu

M. Fergusson a proposé, secondé par M. Hall, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant

lu une seconde fois;

M. Malloch a proposé en amendement à la question, seconde par l'honorable M. Robinson, Que le mot " maintenant," soit retranché, et les mots: " de ce jour en six mois" ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été deman-

des, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Baldwin, Boulton, de To-RONTO, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, Dumas, Hopkins, John, La Terrière, Laurin, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, Meyers, Papineau, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de To-RONTO, Smith, de FRONTENAC, et Stevenson .- (25.)

CONTRE.

Messicurs Armstrong, Boutillier, Duchesnay ergusson, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall Fergusson, Hincks, Holmes, Johnson, le procureur-général La-Fontaine, Letellier, le solliciteur-général Macdonald Mackenzie, McConnell, Mongenais, Morrison, Nelson, Price, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de Durham, Smith, de Wentworth, Taché et

Et les voix étant également divisées, M. l'Orateur a donné sa voix prépondérante dans la négative.

La question principale ayant été alors mise; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Armstrong, Boutillier, Duchesnay, Fergusson, Fournier, Fourquin, Guillet, Hull, Hinchs, Holmes, Johnson, le procureur-général La Fontaine, Letellier, le solliciteur-général Mac-donald, Mackenzie, McConnell, Mongenais, Morrison, Nelson, Price, Scott, du LAC DES DEUX-Mon-TAONES, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Taché et Viger .- (25.)

CONTRE.

Messieurs Badgley. Baldwin, Boulton, de To-RONTO, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, Dumas, Hopkins, Jobin, La Terrière, Laurin, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, Myers, Papineau, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de To-Ronto, Smith, de Frontenac, et Stevenson.—(25.)

Et les voix étant également divisées; M. l'Orateur a donné sa voix prépondérante dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde sois. Résolu, Que le bill soit renvoyé à un comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. Fergusson, l'honorable M. Baldwin, M. Johnson, l'honorable M. Chabot, et l'honorable M. Macdonald, composent le dit

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les actes pour fournir de l'eau à la cité de Québec et aux environs, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de l'honorable M. Chabot, M. Christie, M. Chauveau, M. Méthot et M. Lemieux, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif à pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle l'assurance pour incorporer la compagnie d'assurance muiuelle et mobilière des fermiers du Canada Ouest, étant muiuelle et mobilière du

Canada Quest.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif à pour définir certains terreins réservés pour des che- certaine résermins, dans le township de Calédonia, étant lu;

ves pour un

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé. Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif à amender de nouveau les ordonnances qui incorporent l'incorporation la cité de Québec, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de l'honorable M. Chabot, M. Christie, M. Méthot, M. Chauveau et M. Lemieux, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill pour pour amender l'acte, intitulé: "Acte pour incorporer amender l'acte our amender l'acte, intitule: "Acte pour incorporer relatif à l'aque-la compagnie pour fournir de l'eau à la cité de duc de King-Kingston," étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif à grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour Pacadémie des "incorporer l'académie de Rusling de Rusling de Paradémie des l'académie de Rusling de Ru incorporer l'académie de Burlington pour les de dames de Burlington. moiselles," étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif au pour autoriser les syndics du cimetière général de cimetière gé-Toronto à acquérir un lot de terre additionnel, étant normal de To-

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif à comité sur le bill grossoyé du Conseil Législatif, inti- l'annexion de tulé: "Acte pour réunir les terres comprises dans Gwillimbury " l'ancien arpentage de Gwillimbury Ouest, dans le Ouest. " comté de Simcoe, au township voisin de Gwillimbury Est, dans le comté d'York, étant lu

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à mercredi, le vingt-trois du courant.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif à comité sur le bill pour incorporer l'hôpital-général l'hôpital général protestant du comté de Carleton, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le ton.

M. Lacoste a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégó quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Lacoste a fait rapport que le comité avait passe le bill, et y avait fait des amendements.

Cult relatif a l'aqueduc de Quebec.

Ordonné, Que le rapport soit reçu lundi pro-

Ordonné, Que le bill, tel qu'amendé, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Bill relatif en collège de la Trinité.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer le collége de la Trinité, étant lu :

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Nelson a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siègé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Nelson a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Droit de proraire.

L'honorable M. Hincks, l'un des conseillers exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouvernour-Général,-Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 25 juillet 1850, pour une copie des listes imprimées de livres fournis par les commissaires des douanes pour être affichées dans les ports de cette province, au sujet desquels avis aura été donné aux dits commissaires par le propriétaire d'aucun des dits livres, jouissant du droit de propriété littéraire, suivant le statut du Parlement Impérial, 8 et 9 Vict., c. 93, sec. 9.

Bill relatif à la société pour secourir les femmes et or-phelins de Toronto.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la société nour aider et retirer les orphelins et semmes de Toronto, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Flint a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Flint a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Ordres du jour.

M. Mackenzie a proposé, secondé par M. Notman, et la question ayant été mise, Que les ordres du jour dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain; la Chambre s'est divisée:—Et la question a passé dans la négative.

Bill relatif a la maison d'industrie de Toronto.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la maison d'industrie de Toronto, Etant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

L'honorable M. Badgley a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'honorable M. Badgley a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné. Que le bill soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Ordres remis.

Ordonné. Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. Boulton, de Toronto, secondé par l'honorable M. Sherwood,

La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 100 die Julii;

Anno 15° Victoria Regina, 1851.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions sui- Pétitions lurs vantes ont été lues:-

De J. L. Jacobs, écuyer, et autres, de Bytown; demandant que les droits du clergé des diverses dé-nominations religieuses de chrétiens dans cans cette province, acquis par l'acte de réglement de 1840. soient respectés de manière à empêcher toute législation ultérieure sur les réserves du clergé.

De D. Burnet, écuyer, et autres, intéressés dans le commerce des bois ; demandant une aide pour ouvrir un chemin de la rivière St. Maurice, ou quelqu'un de ses affluents, à l'établissement le plus rapproché, soit dans le district de Québec ou dans celui des Trois-Rivières, ou autrement, qu'ils soient autorisés à construire le dit chemin et à retenir le montant nécessaire sur les droits qu'ils auront à payer pour leurs licences pour couper des bois sur les terres de la couronne dans les environs.

Du conseil municipal du comté de Bellechasse ; demandant qu'il soit adopté des mesures pour faciliter la construction du chemin de ser d'Halifax à Québec.

De I. J. Godin, écuyer, et autres, du fief Saint Etienne, comté de St. Maurice ; demandant qu'il leur soit accordé des titres pour terres qu'ils ont défrichées et occupent maintenant dans ce fief.

Du révérend Thomas Bonsfield, et autres, de Picton, comté de Prince-Edouard; demandant que des mesures soient adoptées pour prohiber tout travail le dimanche, dans le département des postes.

Ordonné, Que la pétition de Henry Wulff Trigge Pétitions renet autres, soit renvoyée au comité spécial, au-voyées des quel a été renvoyée la pétition de Peter Patter- comités. son, écuyer, et autres, marchands de Québec.

bills privés.

Ordonné, Que la pétition de Pierre Dorion, écuyer, et autres, habitants des paroisses dans les environs de Québec, soit renvoyée au comité spécial auquel a été renvoyée le bill pour amender de nouveau les ordonnances qui incorporent la cité de Québec.

L'honorable M. Chabot, du comité permanent des Sixième ne divers bills privés, a présenté à la Chambre le sixième port du con rapport du dit comité ; lequel a été lu comme suit :-

Votre comité a examiné le bill pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle maritime de Montréal; et le bill pour rendre indemne les conseillers municipaux de Peterborough et autres, de certains actes faits en vertu d'un certain statut du conseil municipal du dit comté, qui plus tard a été annulé, et il est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité a aussi examiné le bill pour remettre en force l'acte qui autorise les habitants de la seigneurie de Yamaska a administrer la commune de la dite seigneurie, auquel il a fait un amendement; et votre comité a aussi examiné le bill pour remettre en force et amender l'acte relatif à la commune de Muskinongé, auquel il a fait divers amendements,-lesquels amendements il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

Ordonné, Que le bill pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle maritime de Montréal d'assurance soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

mutuelle ma-Montreal.

Ordonné, Que le bill pour remettre en force et Bill relatit à la amender l'acte qui a rapport à la commune de commune de Maskinongé, tel que rapporté du comité perma-Maskinongé nent des divers bills privés, soit renvoyé à uncomité de toute la Chambre demain.

Bill relatif a la d'Yamaska.

Ordonné, Que le bill pour remettre en vigueur l'acte qui autorise les habitants de la seigneurie d'Yamaska à régler la commune de la dite seigneurie, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Bill relatif aux sociétés bienreillantes wosleyenne.

Ordonné, Que M. Flint ait la permission d'introduire un bill pour incorporer les sociétés bienveillantes de l'église méthodiste wesléyenne en Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill pour faire recevoir procu-rear W. Edwin Twynam.

Ordonné, Que l'honorable M. Badgley ait la permission d'introduire un bill pour autoriser les cours du banc de la Reine, des plaids communs et de la chancellerie dans la province du Canada, à permettre à William Edwin Twynam à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel'a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill nour expiera nonvelles des frais de Ordonné, Que M. Boulton, de Toronto, ait la permission d'introduire un bill pour exempter les propriétaires de papiers-nouvelles de payer les frais de port, dans certains cas.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Banque d'épargnes et de prévoyance do · Montréal. Sur motion de M. Cartier, secondé par M. Nelson, Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre davant cette Chambre tout rapport qui a pu être fait à Son Excellence par les commissaires nommés pour faire une enquête sur les affaires et l'administration de la banque d'épargnes et de prévoyance de Montréal, avec les témoignages qui leur ont été soumis dans le cours de leurs investigations, et produits à l'appui du dit rapport.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette pro-

vince.

Bill relatif à la municipalité

Enquête sur

l'asile provincial des aliéOrdonné, Que M. Fortier ait la permission d'introduire un bill pour transférer le siège des assemblées du conseil municipal de la municipalité de Drummond, numéro deux, de French Village, dans le township de Kingsey, au village de Stanfold, dans la dite municipalité.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi

prochain.

Sur motion de M. Boulton, de Toronto, secondé par M. Stevenson,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre un tableau du nombre des enquêtes tenues à l'asile provincial des aliénés depuis qu'il est occupé, et des causes de décès, avec les témoignages produits à une enquête sur le "Timpérial."

Constituted the state of

corps de madame Gilbert, et du résultat de cette enquête.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son-Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partiede l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de M. Boulton, de Toronto, secondé par M. McConnell,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse Queen's Colà Son Excellence de faire mettre devant lege et colléges cette Chambre un rapport des affaires de de Regiopolis et Victoria. Queen's College et les colléges de Regiopolis et Victoria, depuis le 1er janvier 1848, jusqu'au 1er janvier 1851, indiquant les noms des officiers de chaque institution, avec la date de leurs nominations respectivement; le salaire attaché à chaque emploi, et la date jusqu'à laquelle ce salaire a été payé ; le nombre des élèves suivant les cours de chacune de ces institutions pendant la même période, et présents les promiers jours de janvier et de juillet de chaque année, et la somme payée en moyenne par chaque élève annuellement pour l'instruction, à l'exclusion de la pension et de la nourriture, ainsi que lorsque la pension et la nourriture sont comprises.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Message du Taylor, écuyer, l'un des maître en chancellerie:-M. l'Orateur.

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants sans

amendement, savoir:—
Bill, intitulé: "Acte pour amender un acte passé Bill relatif aux dans la douzième année du règne de Sa Majesté, notaires.
pour l'organisation du notariat."
"Bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte pour Bill relatif aux

incorporer la société bienveillante des pompiers de pompiers de Montréal. "Montréal."

Et ensuite, il s'est retiré.

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par M. Etat de la Hopkins, et la question ayant été proposée, Que province. cette Chambre se forme maintenant en comité, pour prendre en considération l'état de la province, à l'occasion de la résignation par l'honorable Robert Baldwin de son siège dans le cabinet, et de ce qu'il continue à remplir la charge subordonnée de procureurgeneral à laquelle son siège a été attaché depuis l'union, avec l'instruction de prendre en considération les résolutions suivantes proposées, et d'en faire rapport à la Chambre:

1: Que dans la première session du premier Parlement de cette province après l'union, l'honorable Robert Baldwin a proposé de résoudre que "Afin de conserver cette harmonie entre les disserentes branches du Parlement Provincial qui est si essentielle pour la gestion des affaires publiques, les principaux officiers subordonnés, conscillers du représentant du " souverain, et formant comme tels son administration provinciale comme chef du Gouvernement Provin-"cial; devraient toujours être des hommes jouissant " de la confiance publique, dont les opinions et la politique, en harmonie avec celles des représentants " du peuple, donneraient une garantie que les vœux cet les intérêts bien entendus du peuple, que notre gracieuse souveraine a déclaré devoir être la règle du Gouvernement Provincial, seront en tout temps " fidèlement représentés au chef de ce Gouvernement, " et par son entremise au souverain et au Parlement

39

par le peuple du Canada par le moyen de ses représentants, il a été reconnu pleinement que les principes du Gouvernement Responsable existant dans cette province sur le modèle de ce système qui (depuis l'accession de la maison de Hanovre au trône de la Grande-Bretagne), a graduellement développé ses énergies populaires jusqu'à l'exercice complet des pouvoirs exécutifs de l'état.

3. Que depuis que ce principe a été reconnu comme étant applicable à l'administration de nos affaires locales, la charge de procureur-général, nonobstant les opinions individuelles contraires, a été considérée dans chaque changement successif de ministère dans cette province comme une des plus élevées dans l'administration des affaires publiques auxquelles un siége dans le cabinet provincial ait inva-

riablement été attaché.

4. Que lorsqu'un ministre du cabinet en Angleterre remet les sceaux de sa charge, cette résignation comprend, non seulement son siège dans les conscils de son souverain, mais emphatiquement la charge à laquelle ce siège peut avoir été attaché, et que bien qu'il arrive quelquesois qu'après avoir accepté cette résignation, le souverain requiert ce ministre de rester en charge ad interim jusqu'à ce que son successeur soit nommé, cependant cette continuation en charge impose au ministre qui se retire toute la responsabilité politique du cabinet, et il ne peut s'en décharger aussi longtemps qu'il continue, quoique temporairement, à

remplir les fonctions de sa situation officielle.

5. Que la résignation par l'honorable Robert Baldwin de sa charge de procureur-général et de son siége dans le cabinet ayant été acceptée par Son Excellence le Gouverneur-Général, ainsi qu'avis en a été donné à l'Assemblée Législative par cette honorable Membre, de sa place dans cette Chambre, lundi le 30 juin dernier, il est contraire aux principes qu'il a lui-même soutenus jusqu'ici, ainsi qu'à l'usage des hommes d'état de la Grande-Bretagne qu'il a toujours affecté de considérer comme ses guides dans les questions relatives à la constitution, qu'il sépare dans sa propre personne la charge subordonnée de procureur-général de son siège dans le cabinet provincial, retenant par ce moyen les émoluments et remplissant les fonctions de cette charge élevée en subordination à ses ci-devant collègues, en même temps qu'il se décharge de la responsabilité qu'il a proclamée si emphatiquement, dans la première session du Parlement du Canada-Uni, devoir retomber sur les principaux officiers subordonnés, conseiller du représentant du souverain.

Et des débats s'étant élevés sur le sujet ;

Sir Allan N. MacNab a proposé, secondé par l'honorable M. Macdonald, et la question ayant été proposée, Que les débats soient ajournés à jeudi prochain, et que la dite motion soit imprimée;

L'honorable M. La Terrière a proposé en amendement à la question, secondé par M. Fortier, Que les mots "jeudi prochain," soient retranchés, et les mots "de ce jour en six mois," insérés en leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement :

Elle a passé dans la négative. Et la question ayant été mise, Que les débats soient ajournés jusqu'à jeudi prochain, et que la dite motion soit imprimée; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Christie, Dickson, Hopkins, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Sir Allan N. Mac-Nab, Malloch, McLean, Merritt, Meyers, Papineau, Prince, Robinson, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, et Stevenson .-- (20.)

CONTRE.

2. Qu'après une lutte de plusieurs années soutenue | vignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, McConnell, McFarland, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Richards. Sanborn, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Smith, de Wentworth, Taché, Viger et Wilson.—(49.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ayant été remarqué que certaines résolutions sont annexées à la motion principale, pour être renvoyées au comité, dont avis n'a pas été donné; et un appel à ce sujet étant adressé au fauteuil,

M. l'Orateur a décidé que, par cette raison, la mo-

tion principale n'est pas suivant l'ordre.

M. le solliciteur-général Drummond a proposé, Ordres remin secondé par l'honorable M. Hincks, et la question Pétitions priayant été mise, Que les ordres du jour soient remis à demain; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Chabot, Chauveau, Christie, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks Holmes, Johin, Johnson, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Letellier, Lyon, le solligénéral Macdonald, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McLean, Merritt, Méthot, Meyers, Nelson, Papineau, Price, Richards, Sanborn, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, et Taché.—(41.)

Messieurs Armstrong, Boutillier, Burritt, Cartier, Davignon, Duchesnay, Flint, Hall, Hopkins, Laurin, Lemieux, Mackenzie, McConnell, Mongenais, Morrison, Polette, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Smith, de Wentworth, Stevenson et Wilson.—(20.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de M. le solliciteur-général Drummond, secondé par l'honorable M. Price,

La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 11° die Julii ;

Anno 15° Victoriæ Reginæ, 1851.

ES pétitions suivantes ont été séparément pré- Pétitions pri-

Par M. Méthot,-la pétition de Jeffery Hale, écuyer, président, et autres, membres de et au nom de la société de l'école britannique et canadienne de

Pa Sir Allan N. MacNab,—la pétition du conseil municipal de la cité de Hamilton, et la pétition du maire et des échevins et conseillers de la cité de Ha-

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions sui- Pétitions les vantes ont été lues :-

D'A. Kirkland, président, au nom des membres de l'institut des artisans de Brantford; demandant une allocation annuelle pour le soutien du dit institut.

De William Smith, président, et S. A. Stevens, secrétaire-trésorier, au nom des commissaires d'écoles de la municipalité de Brompton, comté de Sher-brooke; de John Oswald et autres, des paroisses de St. Augustin et Ste. Scholastique, comté du Lac des Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell. Boutillier, Deux-Montagnes; de James Clark et autres, de la Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Da-paroisse de St. Hermas, comté du Lac des Deux-

Montagnes; et de John Stark et autres, des paroisses de St. Benoît et St. Eustache, comté du Lac des Deux-Montagnes; demandant certains amendements à la loi des écoles du Bas-Canada.

De C. B. Cleveland et autres, des townships de Shipton, Melbourne et des environs, dans le district de St. François; demandant que les séances de la cour de circuit soient tenues une fois tous les trois mois, au lieu d'une fois tous les six mois, tel qu'actuellement.

De C. P. Huot, écuyer, et autres, notaires du district de Québec; demandant certains amendements à l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le Bas-Canada.

D'Alexander McDonald et autres, du township d'Athol, comté de Prince-Edward; demandant que l'acte des conseils municipaux soit amendé de manière à faciliter l'ouverture de nouveaux chemins par les conseils municipaux.

De James Gilmour, écuyer, et autres, de la cité de Montréal; demandant que le bill pour pourvoir à la direction du temporel de l'église d'Angleterre dans le diocèse de Montréal, et aussi, le bill pour pourvoir à l'établissement d'une société d'église dans le dit diocèse, ne deviennent pas loi sans que certaines parties d'iceux soient retranchées.

De la banque de Montréal, la banque de la Cité, la banque de l'Amérique Britannique du Nord, et la banque du Peuple; demandant la passation d'un acte déclaratoire en ce qui regarde les billets promissoires et lettres de change notés et protestés à l'intérieur.

De William Robins et autres, de la cité de Toronto; demandant l'adoption de mesures pour abolir le mode de payer les artisans en marchandises, et aussi, pour protéger les ouvriers et journaliers, et leur donner un privilége qui leur assure le paiement de leurs gages.

Tonure seirocurialo.

Ordonné, Que la pétition d'E. Cartier et autres, de St. Hyacinthe et autres paroisses, dans le comté de St. Hyacinthe, soit renvoyée au comité spécial sur la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada.

M. Taché, du comité spécial auquel a été renvoyée

Rapport de la Morency et

Appendice (N. N.)

pention de J. la pétition de Joseph Morency et autres, pilotes pour le port de Québec, et autres ordres de renvoi, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité. Pour le dit rapport, voir appendice (N. N.)

L'honorable M. Chabot. du comité permanent des Septième rapport du comité divers bills privés, a présenté à la Chambre le septième der bills privés.

rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—
Votre comité a examiné le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour autoriser la "compagnie de navigation de la Grande-Rivière à "prélever, par voie d'emprunt, et pour d'autres fins y mentionnées," et lui a fait un amendement qu'il soumet respectueusement à la considération de votre honorable Chambre.

Votre comité a aussi examiné les bills qui suivent, et à chacun desquels il a, respectivement, fait certains amendements, qu'il prend la liberté de soumettre à votre honorable Chambre, savoir:

Bill pour incorporer une compagnie aux fins d'encourager l'établissement de manufactures sur le canal Welland, et pour lui déléguer certains pouvoirs.

Bill pour pourvoir à la vente d'une partie de la dotation de l'église de St. Jean, dans la ville de Peter-

Bill pour incorporer la compagnie du canal du Sault Ste. Marie.

Bill pour incorporer la compagnie du pont suspendu de Fort Erié et Buffalo.

Ordonné, Que le bill pour incorporer la compagnie Bill relatif an du pont suspendu entre le Fort Erié et Buffalo, pont suspendi de Fort Erié tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Bill relatif au heritiers et

légataires.

Bill relatif a

l'Amériana Britannique.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Message du Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:-M. l'Orateur.

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants, sans

aucun amendement, savoir:—
Bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte relatif

aux héritiers et légataires."
Bill, intitulé: "Acte pour étendre, en fait d'assurance maritime, les pouvoirs de la compagnie d'as-

surance de l'Amérique Britannique contre le feu et sur la vie, et pour diminuer le nombre des directeurs de la dite compagnie."

Et aussi, Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte des bureaux des postes, quel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Un bill grossoyé au Conseil Législatif intitulé: Bu relatif aux "Acte pour amender l'acte des bureaux des postes," bureaux des nostes. a été lu la première fois.

Ordonné, Que le bill pour indemniser les conseillers Bill relatifa municipaux du comté de Peterborough et autres, des actes par eux faits en vertu d'un certain réglement du conseil municipal du dit comté, lequel Peterborough. a été ensuite annulé, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

certain statut du conseil

Ordonné, Que le bill pour pouvoir à la vente d'une Bill relatif à partie de la dotation de l'église de St. Jean, dans la de Poterboville de Peterborough, tel que rapporté du co-mité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre, lundi prochain.

M. Nelson, du comité spécial auquel ont été ren-Rapport relavoyées les entrées dans les journaux de cette Chambre, du 3 juin 1850, relativement à la pétition de William Rees, écuyer, ci-devant surintendant médical de l'asile provincial des aliénés à Toronto; demandant compensation pour les services qu'il a rendus, en ouvrant le dit asile et veillant à ses intérêts, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu.

Pour le dit rapport, voir appendice (O.O.)

Appendice (U.O.)

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Légis- Bill relatif à la latif, intitulé: "Acte pour autoriser la compagnie navigation de " de navigation de la Grande Rivière à prélever, Rivière. " par voie d'emprunt, une certaine somme d'ar-" gent, et pour d'autres sins y mentionnées," tel que rappordu té comité permanent des divers billsprivés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Ordonné, Que le bill pour incorporer une compa-gnie aux fins d'encourager l'établissement de l'encourage-ment des ma manufactures sur le canal Welland, et pour lui nufactures. déléguer certains pouvoirs tel que rapporté du comité permanent des bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

M. Smith, de Durham, du comité spécial auquel a Bill relatif aux été renvoyé le bill pour réduire et régler les honoraires des régistrateurs dans le Haut-Canada, a présente à la Chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu.

régistrateurs.

Pour le dit rapport, voir appendice (P.P.)

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Bill relatif à la représentation.

Ordonné, Que l'honorable procureur-général La-Fontaine ait la permission d'introduire un bill pour augmenter la représentation du peuple de cette province en Parlement.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le vingt-deux du courant,

Sur motion de l'honorable procureur-général La-

Appel de la Chambre,

Fontaine, secondé par l'honorable M. Hincks, Résolu, Qu'il soit fait un appel de la Chambre, mardi, le vingt-deuxième de juillet courant.

Résolu, Qu'on envoie quérir, sous la garde du sergent-d'armes qui assiste à cette Chambre, ceux des Membres qui ne seront pas alors présents.

Ordonné, Que M. l'Orateur fasse écrire immédiatement des lettres circulaires aux membres absents, leur transmettant des copies des résolutions précédentes, signées par le gressier de cette Chambre.

Bill relatif à l'élection des membres dans ertains townships.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Macdonaldi ait la permission d'introduire un bill pour fixer le lieu où seront tenues des polls pour l'élection des Membres du Parlement, dans les townships divisés en quartiers dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

société pour secourir les orphelins.

Un bill grossoyé pour incorporer la société pour aider et retirer les orphelins et semmes de Toronto, femmes et les a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : "Ac-" te pour incorporer la société pour aider et " retirer les orphelins et semmes indigentes de " Toronto.'

Ordonné, Que l'honorable M. Sherwood porte le bill au Conseil Législatif et demande son con-

Bill relatif a la maison d'inronto.

Un bill grossoyé pour incorporer la maison d'industrie de Toronto, a été, en conformité de l'ordre, lu destrie de To- la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Sherwood, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif anx toriales.

Un bill grossoyé pour effectuer certains changedivisions terri- ments dans les divisions territoriales du Haut-Canada, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe. Ordonné, Que l'honorable M. Hincks, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Revision des statuts et ordonnances.

M. Holmes, du comité pour prendre en considération, s'il est expédient de présenter une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour la nomination d'une commission pour réviser les statuts et ordonnances de cette province, ou de chacune des sections d'icelle, a fait rapport d'une résolution, lequel a été, lue comme suit :

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de nommer une commission chargée de réviser les statuts et ordonnances de lois, elles ont été adoptées. cette partie de la province ci-devant le Bas-Canada, et les statuts de la partie ci-devant le Haut-Canada, et les statuts de la province du Canada, et pour consolider ceux des dits statuts et ordonnances qui se rapportent aux mêmes su-ll

jets et peuvent être consolidés facilement; et aussi, pour recueillir et arranger, pour être publiés dans l'édition revisée des statuts de la province, les actes et parties d'actes du Parlement Impérial qui ont rapport à cette province ou à une section d'icelle; et assurer Son Excellence que cette Chambre fera bon de toute somme que Son Excellence pourra recommander comme nécessaire au paiement des dépenses encourues pour l'exécution de la dite commission.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois,

elle a été adoptée.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par telà Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette pro-

M. Wilson, du comité pour prendre en considéra- Police mailtion s'il est expédient d'établir une police maritime à time. Québec et à Montréal, a fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :-

1. Résolu, Qu'il est expédient d'établir un fonds. pour défrayer les dépenses des membres du corps de police agissant comme constables dans le port de Québec, en vertu de l'ordonnance pour établir un système efficace de police dans les cités de Québec et Montréal;

2. Résolu, Qu'il est expédient d'imposer un droit de trois farthings par tonneau, pour l'objet sus-susdit, sur tous les vaisseaux de long cours du port de cent tonneaux et plus, à leur entrée et

sortie du port de Québec;

Résolu, Qu'il est expédient de pourvoir par une loi à ce que toutes les sommes ci-devant prélevées au moyen de contributions volontaires pour l'objet susdit, et qui n'ont pas encore été dépensées par les personnes en la possession desquelles elles se trouvent, ou provenant de la vente publique faite par le maître du havre de Québec de tout le bois de construction non réclamé ou de toute autre chose trouvée par les membres du corps de police susdit dans le fleuve St. Laurent, soient payées à l'inspecteur et surintendant de police de la cité de Québec;

4. Résolu, Qu'il est expédient que le Gouverneur en Conseil seit autorisé de temps à autre à 16. duire et augmenter au besoin le droit de tonnage à être prélevé comme susdit; mais de manière à ce qu'il n'excède, en aucun temps, le

dit taux de trois furthings par tonneau; 5. Résolu, Qu'il est expédient d'établir que le produit net de la vente faite au nom de la loi de toutbois de construction non réclamé, ou de toute autre chose trouvée par les membres du corps de police susdit dans le fleuve St. Laurent, soit pay6ou versé entre les mains de l'inspecteur et surintendant de police pour la cité de Québec, comme étant la personne qui l'a trouvée;

6. Résolu, Qu'il est expédient de pourvoir à ce que les dépenses qu'entraîne l'emploi de tels membres additionnels du dit corps de police, que l'on trouvera nécessaire d'employer en vertu de l'ordonnance susdite, comme constable dans le havre et port de Montréal, pourront être payées à même les deniers reçus comme droits de havre par les commissaires du havre de Montréal, et restant en main chaque année, après le paiement des dépenses spéciales qui doivent être prises sur le montant des dits droits de havre dans la dite-

Les dites résolutions ayant été lires une seconde-

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks ait la per- Bill relatifala mission d'introduire un bill pour pourvoir aux police man moyens de défrayer les dépenses d'un corps de time de Qué police marine à Quelec.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi

Bill relatif à la police mari-ume de Mont-réal. Ordonné, Que l'honorable M. Hincks ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir aux moyens de défrayer les dépenses d'un corps de police de marine à Montréal.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Bill relatif au collège de la Trinité.

de toute la Chambre sur le bill pour incorporer le collége de la Trinité, étant lu ;

Sir Allan N. MacNab, a proposé, secondé par l'honorable M. Macdonald, et la question ayant été proposée, Que le rapport soit maintenant reçu;

L'honorable M. Hincks a proposée en amende-ment à la question, secondé par l'honorable M. Price, Que tous les mots après "le," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un " comité de toute la Chambre, aux fins de retrancher, "dans la seconde clause, les mots: " et d'une autre "institution ou," et d'insérer à la place les mots: ct d'une école préparatoire," et de retrancher, dans " la troisième clause, les mots : " ou dans toute autre "institution ou," et d'insérer à la place les mots: école préparatoire," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement :

Elle a été résolu dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant

Résolu, Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins de retrancher, dans la seconde clause, les mots: "et d'une autre institution ou," et d'insérer à la place les mots: "et d'une école préparaclause, les mots: " ou dans toute autre institution " ou," et d'insérer à la place les mots: " école " préparatoire," en leur place.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

dit comité.

M. Nelson a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siègé quelque temps,

M. L'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Nelson a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait de nouveaux amendements. Et la question ayant été proposée, Que le rapport

soit maintenant reçu

L'honorable M. Baldwin a proposé en amendement à la question, secondé par Sir Allan N. Mac-Nab, Que tous les mots après "le," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Bill soit encore maintenant renvoyé de " nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins " de retrancher les mots: " et jouira en général de tous les droits et priviléges dont jouissent les autres " corps politiques et incorporés, reconnus par la Lé-"gislature," et d'insérer à la place les mots: "et de tous autres droits qui appartiennent nécessairement à un corps incorporé," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement :-

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée,

ayant été mise

Résolu, Que le bill soit encore maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux sins de retrancher les mots: "et jouira en " général de tous les droits et priviléges dont "jouissent les autres corps politiques et incor-porés, reconnus par la Législature," et d'in-lenzie s'étant levé pour parler une seconde fois sur la sérer à la place les mots: "et de tous autres question, il y a été fait objection;

" drois qui appartiennent nécessairement à un " corps incorporé," en leur place.

La Chambre s'est, en conséquence, formée de nouveau en le dit comité.

M. Nelson a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. L'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Nelson a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un nouvel amendement.

Et la question ayant été proposée, Que le rapport soit maintenant reçu;

M. Mackenzie, a proposée en amendement à la question, secondé par M. Hopkins, Que tous les mots après "le," jusqu'à la fin de la question, soient retran-L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du comité chés, de manière à ajouter les mots : "Bill soit encore toute la Chambre sur le bill pour incorporer le "maintenant renvoyé de nouveau à un comité de " toute la Chambre, aux fins de retrancher les mots: " ou lettres de main-morte," dans la seconde " clause," en leur place.

Et la question avant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: - Et la question a passé dans

Et la question ayant été alors mise, Que le rapport soit maintenant reçu; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme

POUR.

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Christie, Crysler, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay. Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Laurin, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McLean. Merritt, Méthot, Meyers, Mongenais, Nelson, Papineau, Polette, Price, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, Smith, de Frontenac, Smith, "toire," et de retrancher, dans la troisième de Wentworth, Stevenson, Taché et Viger .- (56.) CONTRE.

Messicurs Hopkins et Mackenzie. - (2.) Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

M. Nelson a fait rapport du bill, en conséquence, et les amendements ont été lus.

Sir Allan N. MacNab a proposé, secondé par l'honorable M. Macdonald, et la question ayant été proposée, Que les dits amendements soient maintenant

lus une seconde fois; M. Mackenzie a proposé en amendement à la question, secondé par M. Hopkins, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la motion, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "En au"tant que l'église unie d'Angleterre et d'Irlande s'est toujours montrée, et est maintenant hostile aux efforts prolongés du peuple du Haut-Canada pour conquérir des droits civils et religieux égaux, la suprématie de la religion au-dessus du contrôle du Gouvernement, l'abolition des rectoreries, et l'appropriation des réserves du clergé à l'éducation générale; et comme il y a maintenant devant cette Chambre des bills par lesquels on prétend donner à cette église des pouvoirs, droits et priviléges extraordinaires qui sont niés à toutes les autres déno-minations, et qui reconnaissent virtuellement son établissement par l'état en cette province, il est dangereux et inutile d'augmenter la force et la puissance de cette église dans son hostilité contre les droits des autres sectes et les libertés du pays, en "accédant à sa demande d'obtenir pour elle-même l'incorporation spéciale d'un collége exclusif et sectaire," en leur place.

Ordonné, Qu'il soit permis à M. Mackenzie d'être entendu de nouveau sur la question.

M. Mackenzie a alors parlé de nouveau sur la question.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR. Messieurs Hopkins et Mackenzie.—(2.) CONTRE.

Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Burritt, Cayley, Chabot, Chauceau, Christic, Chrysler, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, John, Johnson, Laurin, Letellier, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. Mac Nab, Malloch, McLean, Merritt, Meyers, Mongenais, Nelson, Notman, Papincau, Price, Prince, Richards, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Scott, de Bytows, Seymour, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, Stevenson, Taché et Viger.—(49.) Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise :- Elle

a été résolue dans l'affirmative.

Et les amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif a la régie du Péni-tentiaire.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour mieux régler et administrer le pénitentiaire provincial, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

dit comité.

M. Boulton, de Toronto, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Boulton, de Toronto, a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau mardi prochain.

Bill relatif aux Pétitions con-Clections.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour abroger les divers actes des Parlements du Haut et du Bas-Canada, maintenant en force, pour la décision des élections parlementaires contestées dans les deux sections de la province, respectivement, et pour pourvoir, par un acte général, à la décision de toutes les pétitions relatives aux élections parlementaires, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

dit comité.

M. Cartier a pris le fauteuil du dit comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Cartier a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité nit la permission de siéger de nouveau mardi prochain.

Orares remie.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de M. le solliciteur-général Macdonald, secondé par M. Wilson,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Luna, 14°, die Julii;

15° Anno Victoriæ Reginæ, 1851.

Pétitions prézentées.

ES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:-

Sur motion de M. Notman, secondé par M. John-||nicipalité du township de Brantford; et la pétition du conseil municipal de la ville de Brantford.

> Par M. Smith, de Frontenac,-la pétition du trèsrévérend archidiacre Stewart et autres, syndies de la société des écoles du district de Midland.

> Par M. Mackenzie,-la pétition d'Alexander Douglas, maire, et autres, conseillers du township de Bertie, comté de Welland; et la pétition d'Abel Bristol et autres.

> Par l'honorable M. Cayley,-la pétition du conseil municipal des comtés unis de Huron, Perth et Bruce.

> Par l'honorable M. Robinson,-deux pétitions du conseil municipal du comté de Simcoe.

> Par l'honorable M. Price,—la pétition d'A. F. Mc Cord, modérateur, et John Carter, secrétaire, au nom de l'union régulière des baptistes du Canada.

> Par M. Sanborn,—la pétition de D. Thomas, écuyer, et autres, des townships de Shipton, Melbourne et des environs, comté de Sherbrooke.

> Par l'honorable M. Hincks,-deux pétitions du conseil municipal du comté d'Oxford.

> Par M. Prince,—quatre pétitions du conseil municipal des comtés unis d'Essex et Lambton.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions sui- Pétitions lue. vantes ont été lues :-

De Jeffery Hale, écuyer, président, et autres, membres, au nom de la société de l'école britannique et canadienne de Québec; demandant l'allocation ordinaire en faveur de cette école.

Du conseil municipal de la cité de Hamilton; prenant en considération le bill pour autoriser la disposition d'une partie de la place du palais de justice dans la dite cité, et demandant qu'il ne devienne pas loi.

Du maire et des échevins et conseillers de la cité de Hamilton; demandant que la pétition de Peter H. Hamilton pour être investi de la propriété d'un certain terrain paur un chemin, ne soit pas écoutée, et que le bill pour autoriser les corporations municipales à posséder des parts dans les chemins situés en dehors de leurs limites, devienne loi.

M. Laurin a proposé, secondé par M. Letellier, et Pétition de l. la question ayant été mise, Que la pétition de Joseph Braneau et Bruneau et autres, miliciens du Bas-Canada; de- autres. mandant une loi pour prolonger le temps fixé pour présenter les réclamations de milice, soit renvoyée à un comité spécial. composé de l'honorable M. Price, M. Boutillier, M. Lyon, M. Letellier et le moteur, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec ionte la diligence convenable, avec le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records; la Chambre s'est divisé: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messicurs Armstrong, Boutillier, Duchesnay, Fortier, Fourquin, Guillet, Lacoste, Laurin, Letellier et Mongenais .- (10.)

CONTRE.

Messieurs Baldwin, Bell, Cartier, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Dumas, Flint, Fournier, Hincks, Holmes, Jobin. Johnson, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, McConnell, Merritt, Methot, Nelson, Papineau, Polette, Price, Prince, Robinson, Sanborn, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux-Monta-gnes, Seymour, Smith, de Wentworth, Taché et Viger.—(36.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Message da Par l'honorable M. Boulton,—la pétition de la mu-ll Tuylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants, sans

Bill pour auto-riser la tenuo Ann second tenno de la da Gaspér

Bill pour amender l'acte " relatif aux arpenteurs. Bill relatif en fiveur de la succession d'A. Wood.

aucun amendement, savoir:

Bill, intitulé: "Acte pour autoriser la tenue an-

nuelle d'un second terme de la cour supérieure du " district de Gaspé, et pour la meilleure administracorrespérieure " tion de la justice en icelui;"

> Bill, intitulé: " Acte pour amender l'acte concernant les arpenteurs;

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé: "Acte pour venir en aide à la succession de seu "Alexander Wood" auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour venir en aide à la succession de seu "Alexander Wood," a été lu la première sois.

Biil relatif au canal du sault Sie. Marie. Ordonné, Que le bill pour incorporer la compagnie du canal du Sault Ste. Marie, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre mercredi prochain.

Sur motion de M. Mackenzie, secondé par l'honorable M. Boulton,

Pépartement des postes.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence d'ordonner qu'il soit envoyé à cette Chambre un tableau indiquant le revenu net du département de la poste en Canada, déduction faite des frais d'administration, pour l'année expirée le 5 juillet 1849; et copie des rapports trimestriels suits par le député-maîtregénéral des postes au bureau du département de la poste en Angleterre contenant le montant de la recette et de la dépense du département des postes en Canada, depuis le 5 juillet 1850, jusqu'au 5 avril dernier, ou jusqu'à l'époque où ces rapports ont été en dernier lieu faits; egalement, un tableau indiquant le revenu net du département de la poste en Canada, déduction saite des frais d'administration depuis le 5e jour de juillet 1844, et informant cette Chambre à quelles sins a été employé le revenu net ou surplus prélevé sur le peuple du Canada, ensemble avec une copie de la dépeche du très honorable Lord Grey, en date du 25 juin 1847, ordonnant que le surplus net du revenu, à compter du 5 juillet 1844, soit employé pour les fins publiques de cette province; et un tableau indiquant le temps où les disserents contrats pour le transport des malles, énumérés, dans une réponse à une adresse, mise devant cette Chambre le 30 du mois dernier, relative au département de la poste, expireront, combien de ces contrats ont été passés avec le départe-ment depuis le 5 avril dernier, et si tous ou quelques-uns de ces contrants ont été ouverts à la concurrence publique, ou privement accordés à des personnes choisies par le Gouvernement Exécutif.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par les Membres de cette Chambre qui forment parti de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

L'honorable M. Merritt a proposé, secondé par Chemin de fer. l'honorable M. Boulton, et la question avant été mise, Qu'instruction soit donnée au comité permanent des chemins de ser et lignes télégraphiques, de s'enquérir et faire rapport, pour l'information de cette Chambre, du montant des deniers maintenant placés dans les fonds publics ou autres, a même les deniers des re- | mandes, ils ont été pris comme suit :

serves du clergé, du conseil du collége du Haut-Canada, ou des fonds des écoles de grammaire et des écoles élémentaires dans le Haut-Canada, et des fonds des biens des jésuites dans le Bas-Canada, et de tous autres fonds spéciaux provenant de terres ou autres sources, sous le contrôle du Couvernement Provincial: le montant des capitaux en caisse provenant d'aucun de ces fonds ou de toute autre source, qui peuvent être placés, dans le but de constater si les recettes provenant des terres publiques ne pourraient pas servir à la construction de chemins de ser en garantissant les divers fonds ainsi placés, et sans imposer de nouvelles charges sur le revenu provincial : le montant de capitaux que ces fonds disponibles commanderaient, placés à un intérêt de trois et demi pour cent, dans le cas où l'on pourrait obtenir le crédit du Parlement Impérial sur la garantie des terres non vendues; et aussi, l'estimation du coût en argent, par mille, des chemins de ser projetés, le nombre de milles que les capitaux ainsi réalisés achèveraient, et le temps que cela prendrait; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Boulton. de Toronto, Cayley, Christie, Holmes, Hopkins, Letellier, Macdonald, de Kingston, Merritt, Methot, Robinson, Sherwood, de Toronto, et Smith, de Frontenac.—(13.)

Messieurs Armstrong, Baldwin, Boulton, de To-RONTO, Burritt, Cartier, Chabot, Chauveau, Davignon le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Jobin, Lacoste, La Terrière, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Sir Allan N. MacNab, McConnell, McLean, Mongenais, Morrison, Nelson, Papineau, Price, Richards, Sanborn, Sauvageau, Scott, de Bytown, Seymour, Smith de Wentworth, Stevenson, Taché et Viger.—(39.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'honorable M. Cayley a proposé, secondé par Droits de l'honorable M. Robinson, et la question ayant été douane. mise, Que cette Chambre se forme maintenant en comité, pour prendre en considération s'il est expédient de réduire les droits de douane sur les importations, à l'exception de ceux imposés sur les produits du sol et des manufactures qui peuvent entrer en concurrence avec les produits de cette province; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Boulton, de Norrolk, Boulton, de Toronto, Cayley, Crysler, Hopkins, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Merritt, Meyers, Papineau, Robinson, Seymour, Sherwood, de BROCK-VILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de FRONTENAC, et Stevenson .- (21.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes, John, Johnson, Lacoste, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Methot, Mongenais, Morrison, Nelson, Polette, Price, Richards, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Smith, de Durham, Smith, de WENTWORTH, Taché et Viger.—(40.)

Ainsi, elle a passé dans la négative

L'honorable M. Sherwood a proposé, secondé par M. Smith, de Frontenac, et la question ayant ete Ordres remismise, Que les ordres du jour soient remis à demain ; la Chambre, s'est divisée : et les noms ayant été de-

Messieurs Badgley, Bell, Boulton, de Norfolk, Burritt, Cayley, Chauveau, Christie, Crysler, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Dumas, Guillet, Hincks, Holmes, Hopkins, LaTerrière, Lemieux, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McLean, Meyer, Papineau, Richards, Scott, de Bytown, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, Smith, de Frontenac, et Stevenson.—(30.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Boulton, de Toronto, Cartier, Chabot, Duchesnay, Flint, Fourquin, Johnson, Lacoste, Laurin, McConnell, Methot, Mongenais, Morrison, Nelson, Polette, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Seymour et Taché.—(20.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ajournement.

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par M. le solliciteur-général Drummond, et la question ayant été mise, Que cette Chambre s'ajourne maintenant:

La Chambre s'est divisée :

Pour, 23. Contre, 13.

Ainsi, la question a été résolue dans l'affirmative. Et la Chambre s'est, en conséquence, ajournée.

Martis 15° die Julii:

Anno 15° Victoria Regina, 1851,

Pétitions pré-

ES pétitions suivantes ont été séparément pré-A sentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Baldwin,-la pétition du révévend messire D. Charland et autres, du village du comté de Beauharnois

Par M. Boulton, de Toronto,-la pétition de John Oliver, de la cité de Toronto; la pétition de Richard Long, et autres, de Bradford, Essa, Tecumseth et Gwillimbury Ouest; la pétition d'A. Bagshaw, écuyer, et autres, du township de Brock, comté de Simcoe; la pétition du révérend Edward Denroche, et autres, de la ville de Brockville, comté de Leeds; la pétition du révérend Francis Tremayne et autres, de Leeds, Pittsburgh et autres lieux, dans le comté de Leeds; et la pétition du révérend Robert Blakey et autres, de Prescott, comté de Grenville. Par Sir Allan N. MacNab,—la pétition de James

D. Hare, de la ville de Dundas; et la pétition de la municipalité du township de Flamborough Ouest.

Pétition rencomité.

Résolu, Que la pétition de C. B. Huot, écuyer, et autres, notaires du district de Québec, soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable M. LaTerrière, M. Laurin, M. Lacoste, M. Jobin et M. Letellier, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Rapport relatif l'éducation, (B.-C)

Bill relatif aux

traveux publics

Ordonné, Que le rapport du surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada, pour les années 1849-1850, présenté à la Chambre le huit du courant, soit imprimé en forme de phamphlet, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de M. le solliciteur général Drummond, secondé par l'honorable M. Hincks,

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: " Acte pour amender de nouveau les | dit comité.

Ordonné, Que l'honorable M. Price ait la permis- Bin relatif aux sion d'introduire un bill pour incorporer la fils de la te grande division et les divisions subordonnées de Pérance, (B.C) l'ordre des fils de la tempérance dans le Canada Ouest.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. Flint ait la permission d'intro- Bill relatifaq duire un bill pour former un nouveau township, township nou-avec partie des townships de Cramahé et Mur-mahé et Murray, situés dans le comté de Northumberland.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. Badgley ait la per- Bill relatifan mission d'introduire un bill pour amender et chemin de ser étendre les dispositions d'un acte pour incorporer de Montréalet Vermont. la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et Vermont.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que Sir Allan N. MacNab ait la per- Bill relatifat mission d'introduire un bill pour remettre en bassin sec de rigueur la charte de la compagnie du bassin sec de Hamilton.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. le solliciteur général Drummond, secondé par l'honorable procureur-général La Fon-

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant Prisons et paen comité, pour prendre en considération s'il est lais de justice expédient d'approprier les deniers provenant des de Kamoures droits sur les licences d'auberges dans le comté de Kamouraska, de Rimouski et de l'Outaouais, à défrayer les frais de construction de la maison de justice et de la prison à Kamouraska, et de maison de justice et prison maintenant en voic de construction à Aylmer.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Smith, de Durham, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. L'Orateur a repris le fautcuil

Et M. Smith, de Durham, a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'honorable M. Price a proposé, secondé par l'ho- Officier du pénorable M. Hincks, Que cette Chambre se forme nitentiaire, immédiatement en comité, pour prendre en considération s'il est expédient de rémunérer, à même le fonds consolidé du revenu de la province, les différents officiers du pénitentiaire provincial;

L'honorable M. Hincks, Membre du Conseil Exécutif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouvernenr-Général, Que Son Excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

" lois relatives aux travaux publics en cette pro-" vince," soit lu une seconde fois vendredi pro-

M. Hall a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Hull a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Jages de cirmi ou de

L'honorable M. Baldwin a proposé, secondé par posé, secondé par l'honorable M. Price, Que cette Chambre se forme immédiatement en comits, pour prendre (en considération s'il est expédient de rémunérer, à même le fouds consolidé de la province, les personnes qui seront nommées pour siéger dans toute cour de circuit ou de comté, dont le juge sera occupé à remplir les devoirs d'une commission pour examiner des témoins, ou dans une affaire de pétition d'élection parlementaire.

L'honorable M. Hincks, Membre du Conseil Exécutif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, Que Son Excellence étant informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiate-

ment en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Lemieux a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Lemieux a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Recorders des

L'honorable M. Baldwin a proposé, secondé par l'honorable M. Price, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité, pour prendre en considération s'il est expédient de rémunérer à même le fonds des honoraires des cours de comté, et le fonds consolidé du revenu de la province, les recorders cles cités pour tenir la cour de division, pour la division du comté ou des comtés unis, dans les limites desquels les dites cités se trouvent situées.

L'honorable M. Hincks, Membre du Conseil Exécutif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, Que Son Excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

M. Letellier a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Letellier a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Banque d'éugnes et de térorance.

L'honorable procureur-général La Fontaine, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 10 juillet 1851, pour tout rapport qui a pu être fait à Son Excellence, par les commissaires nommés pour faire une enquête sur les affaires et l'administration de la banque d'épargnes et de prévoyance [de Montréal, avec les témoignages qui leur ont été soumis dans le cours de leurs investigations, et produits à l'appui du dit rapport.

Pour la dite réponse, voir appendice (Q. Q.)

M. Dumas a proposé, secondé par M. Cartier, et la question ayant été proposée, Que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre ; BUNGERS - VINE WER ARE

M. Christie a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. La Terrière, Que tous les mots après "réponse" jusqu'à la fin de la de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Soit renvoyée au comité permanent des "impressions, pour l'examiner et faire rapport de " son opinion sur la convenance de l'imprimer, et de "la dépense probable qui devra en résulter en leur place.

Et la question ayant été misc sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et la question a passé dans la

négative.

La question principale ayant été alors mise; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Armstrong, Badgley, Bell, Boutillier, Cartier, Chabot, Chauveau, Crysler, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, le procureur-général La-Fontaine, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteurgénéral Macdonald, Mackenzie, McConnell, Methot, Mongenais, Morrison, Nelson, Papineau, Polette, Price, Sanborn, Sauvageau, Scott, de Bytown, Seymour, Sherwood, de Toronto, Taché et Viger.—(42.) CONTRE

Messieurs Christie, Flint, Hopkins, La Terrière, Sir Allan N. MacNab, Malloch, Robinson, Sherwood, de Brockville, Smith, de Frontenac, et Stevenson .- (10.)

Ainsi, elle à passé dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par honorable procureur général LaFontaine,

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, Ajournement. elle s'ajourne à demain, à dix heures du matin, et que pendant le reste de la session, chaque mardi. la Chambre s'ajourne au lendemain, mercredi, à dix heures du matin.

Un bill grossoyé pour incorporer la compagnie Bill relatif a d'assurance mutuelle maritime de Montréal, a été, en la compagne de l'assurance conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, maritime Ordonné, Que l'honorable M. Badgley, porte le Montréal. bill au Conseil Législatif, et demande son con-

Un bill grossoyé pour indemniser les conseillers Bill relatif à municipaux du comté de Peterborough et autres, des un statut du actes par eux faits en vertu d'un certain réglement cipal de Peterdu conseil municipal du dit comité, lequel a été en-borough. suite annulé, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour rendre indemnes les conseillers mu-" nicipaux du comté de Peterborough et autres, " à raison des actes par cux faits et commis, en " vertu d'un certain réglement du conseil muni-

"cipal du dit comté, lequel a été ensuite an-"nulé." Ordonné, Que M. Hall porte le bill au Conseil

Législatif, et demande son concours. L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill Bill relatif au grossoyé pour incorporer le collége de la Trinité, collége de la Trinité.

Sir Allan N. MacNab a proposé, secondé par l'ho-

norable M. Badgley, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été de-mandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, de Norfolk, Boutillier, Cartier, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, le solliciteur-général Drum-

Appendice (Q.Q.)

mond, Duchesnay, Flint, Fournier, Fourquin, Guil-let, Hall, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste, le procu-reur-général La Fontaine, La Terrière, Le meux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Sir Allan N. MacNab. Malloch. McConnell, Meyers, Morrison, Papineau, Polette, Price, Richards, Robinson, Sanborn, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, Stevenson et Viger .- (46.)

CONTRE.

Messieurs Hopkins et Mackenzie.—(2.) Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. Résolu, Que le bill passe, Ordonné, Que Sir Allan N. MacNab porte le bill

au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif à ral protestant de Carleton.

M. Lacoste a fait rapport du bill pour incorporer l'hôpital géné- l'hôpital genéral protestant du comté de Carleton; et les amendements ont été lus et adoptés.

> Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux exécuteurs, etc., Girangers.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour lever tous les doutes concernant le droit qu'ent les exécuteurs, administrateurs et corporations étrangères de citer et ester en justice dans le Bas-Canada, étant lu :

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre vendredi prochain.

Bill relatif aux cours du comté d'York.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour changer les périodes fixées pour tenir certaines cours dans le comté d'York, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois de-

Bill relatif à l'abolition du droit de primogéniture.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abolir le droit de primogéniture dans la succession des bieus-fonds possédés en pleine propriété, ou pendant la vie d'un autre, dans le Hant-Canada, et pour en régler le partage entre les parents du dernier propriétaire, de la manière qui s'accordera la mieux avec les droits relatifs des parties intéressées au partage, étant lu :

L'honorable M. Baldwin a proposé, secondé par l'honorable M. Price, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde

M. Smith, de Frontenac, a proposé en amendement à la question, secondé par Sir Allan N. MacNab, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle;

Et la question ayant été mise sur l'amendement;

la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Cayley, Christic, Crysler, Lyon, Sir Allan N. Mac Nab, McLean, Meyers, Robinson, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de TORONTO, et Smith, de FRONTENAC.—(12.)

CONTRE

Messieuts Armstrong, Baldwin, Bell, Boulton, de Nonfolk, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Hall, Holmes, Hopkins, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Mackenzie, Malloch, McConnell, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Papincau, Polette, Price, Prince, Richards, Sanborn, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Smith, de Durham, Smith, de Wentworth, Stevenson, Taché et Viger .- (51.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messicurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boulton, de Norvolk, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier Fournier, Guillet, Hall, Holmes, Hopkins, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général La Fontaine. La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Mackenzie, Malloch, Mc Connell, Mc Farland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Papineau, Polette, Price, Prince, Richards, Sanborn. Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Seymour, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Stevenson, Taché et Viger .-- (51.)

CONTRE

Messieurs Budgley, Cayley. Cristie, Crysler, Lyon, Sir Allan N. MacNab, McLean, Meyers, Robinson, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, ct Smith, de Frontenac.—(12.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative. Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

M. Sherwood, de Brockville, a proposé, secondé Ordres remis par M. Smith, de Frontenac, et la question ayant été mise, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain ; la Chambre s'est divisée : -Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de M. Smith, de Frontenac, secondé par M. Chauveau,

La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 16º die Julii;

Anno 15° Victoria Regina, 1851.

NONFORMÉMENT à l'ordre du jour, les pétitions Pétitions les suivantes ont été lues :--

De la municipalité du township de Brantford; du conseil municipal de la ville de Brantford; et d'Alexander Douglas, maire, et autres, conseillers du township de Bertie, comté de Welland; demandant que l'acte 13 et 14 Vic., chap. 72, ne soit pas abrogé, mais que, si si on juge à propos de l'abroger, alors et en ce cas les droits acquis de la compagnie du chemin de ser à sonds commun de Brantford et Buffalo soient maintenus intacts.

Du très révérend archidiacre Stuart et autres, syndies de la société des écoles du district de Midland; demandant une allocation pour construire et maintenir une maison d'école dans la cité de Kingston.

D'Abel Bristol et autres ; demandant une loi pour venir en aide aux personnes qui pratiquent la médecine ou qui soignent les malades sans licence, et les mettre à l'abri de la pénalité dont ils sont maintenant passibles, ne les tenant responsables que du fidèle accomplissement des devoirs dont ils se chergent.

Du conseil municipal des comtés unis de Huron, Perth et Bruce; demandant que le pouvoir de nommer des constables de comté et la durée de leur service soient laissés à la discrétion des magistrats aux sessions générales trimestrielles.

Du conseil municipal du comté de Simcoe : demandant que les autorités de comté soient autorisées à prélever une taxe sur les terres des réserves du clergé lorsqu'elles sont vendues, et le premier installement payé sur icelles.

Du conseil municipal du comté de Simcoe; demandant certains amendements à la loi des cotisations.

D'A. T. McCord, modérateur, et John Carter, sécrétaire, au nom de l'union régulière des baptistes du Canada; demandant que des mesures soient adoptées

pour empêcher toute espèce de travail le dimanche!

dans le département des postes.

De D. Thomas, écuyer, et autre des townships de Shipton, Melbourne et des environs, comté de Sherbrooke; demandant que les dispositions d'un certain bill qui pourvait à la nomination d'un grand-voyer dans les paroisses et townships du Bas-Canada, ne deviennent pas loi.

Du conseil municipal du comté d'Oxford; demandant que les fonds provenant des réserves du clergé et des rectoreries soient consacrés aux objets des

écoles communes.

Du conseil municipal du comté d'Oxford; demandant qu'un acte soit passé pour nommer des commis-saires pour régler les lignes et les réserves des chemins entre les townships d'Oxford Est et Ouest, Burford et Windham.

Du conseil municipal des comtés unis d'Essex et Lambton ; demandant que l'acte des municipalités soit amendé de manière à pouvoir à une compensation en

faveur des conseillers de township.

Du conseil municipal des comtés unis d'Essex et Lambton; demandant qu'un acte soit passé pour expliquer l'acte pour amender la loi de l'emprisonnement pour dette dans le Haut-Canada, de manière à assu-rer ses avantages aux résidents de ces deux comtés

Du conseil municipal des comtés unis d'Essex et Lambton; demandant que les frontières entre les comtés de Kent et Lambton soient changées de manière à rendre au dit comté de Lambton la partie du township de Sombra, qui est maintenant appelée Gorc de Chatham, et la partie du township de Dawn qui est maintenant appelée Gore de Camden.

Du conseil municipal des comtés unis d'Essex et Lambton; demandant l'abolition des lois existantes en autant qu'elles prescrivent la publication des listes de condamnations devant les magistrats, et des listes de licences d'auberges, et des comptes des conseils muni-

cipaux.

Revenu public.

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par M. Hopkins, et la question ayant été mise, Qu'aucun octroi d'argent ne soit fait à même le revenu public de cette province en faveur d'aucune institution ou corps public qui sera sous le contrôle ou la direction d'une dénomination religieuse particulière, ou dont le carac-tère sera exclusif ou sectaire; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messsieurs Boulton, de Norrolk, Boulton, de Tononto, Hopkins, et Smith, de Durham.—(4.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes, John. Lacoste, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Méthot, Mongenais, Nelson, Papineau, Polette, Richards, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, Smith, de Went-WORTH, Slevenson et Taché.—(48.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que M. Laurin et M. Cauchon soient ajoutés au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour amender de nouveau les ordonnances qui incorporent la cité de Québec.

Bill pour incorporer Québec.

Bill relatif a

Ordonné, Que M. Laurin et M. Cauchon soient ajoutés au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour amender les actes pour sournir de l'eau à la cité de Québec et aux environs. Ordonné, Que M. Boulton, de Toronto, ait la per-Bill pour révo-mission d'introduire un bill pour abroger l'acte quer l'acte rela-7 Vic., chap. 6, intitulé: "Acte pour réprimer sions de partis.

" les processions de partis dans certains cas. Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et

dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi

prochain.

Sur motion de M. Davignon, secondé par M.

Duchesnay,
Résolu, Que les ordres du jour soient pris en con-Affaires publisidération tous les jeudis, avant les avis de ques. motion, et cela pour le reste de la session.

Ordonné, Que M. Morrison ait la permission d'in- Bill relatif à la troduire un bill pour amender la loi relative à la solennisation solennisation du mariage dans le Haut-Canada, du mariage, (H.-C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Sauvageau ait la permission Bill pour d'introduire un bill pour abroger le proviso de amender l'acte l'acte 13 et 14 Vic., chap. 34, qui amende la loi des municipalités, (B.-C.) municipale du Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

M. Armstrong a proposé, secondé par M. Morrison, et la question ayant été mise, Qu'aucun Membre n'aura la permission de parler sur une question quelconque devant cette Chambre, pendant plus d'une demi-heure; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POHO.

Messieurs Armstrong, Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Davignon, Duchesnay, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Holmes, John, Johnson, Lacoste, La Terrière, Laurin, Lemieux, McConnell, McFarland, Méthot, Meyers, Mongenais, Morrison, Notman, Polette, Sanborn, Scott, de Bytown, Scott, du Lacores Deux-Mongenais, Seymour, Sherwood, du Lacores Deux-Mongenais, Seymour, Sherwood du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de Brockville, Smith, de Durham, Smith, de Wentworth, et Taché.—(38.)

Messieurs Badgley, Chauveau, Christie, le solliciteur-général Drummond, Hicks, Hopkins, le procureur-général LaFontaine, Letellier, le solliciteurgénéral Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Sir Allan N. McNab, Malloch, McLean, Nelson, Papineau, Price, Richards, Robinson, Sanvageau, Smith, de Frontenac, et Stevenson.—(22.) Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que M. Sanborn ait la permission d'in-Bill relatif à la troduire un bill pour augmenter le nombre des cour de circuit séances de la cour de circuit à Richmond et de Richmond et Stanstead. Stanstead.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par M. 41e règle de la Christic, et la question ayant été proposée, Que cette Chambre Chambre se forme maintenant en comité pour prendre en considération s'il est expédient de rescinder la quarante-et-unième règle permanente de cette Chambre, soit en tout, soit en partie; et la question préalable ayant été mise, Que cette question soit maintenant mise; la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandes, ils ont été pris comme suit :

16° Julii.

de Norfolk, Boulton, de Toronto, Boutillier. Burritt, Chabot, Chauveau, Christic, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Dumas. Flint. Fortier. Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, Laurin, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Morrison, Nelson, Notman. Papineau, Price, Richards, Robinson, Sanborn, Sauvagcau. Scott, de Byrown, Sherwood, de Brockville, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, Stevenson et Taché.—(49.)

CONTRE.

Messieurs Bell, Cartier, Cauchon. Duchesnay, LaTerrière, Lemieux, Methot, Mongenais, Polette et Scott, du Lac des Deux-Montagnes.—(10.)

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale ayant été alors mise; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR*

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Burritt, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes, Hopkins, John, Johnson, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, Laurin, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Sir Allan N. Mac-Nah, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Price, Richards, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Sherwood, de Brock-VILLE. Smith, de FRONTENAC. Smith, de WENT-WORTH, Stevenson et Taché.—(47.)

Messieurs Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Duchesnay, Flint, La Terrière, Lemieux, Méthot, Mongenais, Polette, Scott, de Byrows, et Scott, du Lac DES DEUX-MONTAGNES .- (13.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le comité.

M. Smith, de Frontenac, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Smith, de Frontenac, a fait rapport que le comité avait passé une résolution; laquelle a été lue

Résolu, Que l'expédience de rescinder la quaranteet-unième règle de cette Chambre, en tout ou en partie, soit renvoyée au comité permanent des priviléges et élections.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois,

elle a été adoptée.

Bill pour nmender la loi relative nux protéts.

Ordonné, Que M. Smith, de Frontenac, ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi concernant les protêts relatifs aux lettres de change et aux billets promissoires.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif au gibier dans le omté de L'Islet.

Ordonné, Que M. Fournier ait la permission d'introduire un bill pour abroger l'acte pour la produ dit comté de faire des réglements pour cet | temps

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et Messieurs Asmstrong, Badgley, Baldwin. Boulton, dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

> Ordonné, Que M. Laurin ait la permission d'in-Bill relatif aux troduire un bill pour amender l'acte qui pourvoit petites causes, à la décision sommaire des petites causes dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu. et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. Boulton ait la per-Bill relatif aux mission d'introduire un bill pour abroger une erreurs dans certaine disposition de l'acte qui règle le mode les lettres patentes. de disposer des terres publiques, relativement au délai fixé pour accorder une indemnité pour cause d'erreur dans les patentes

It a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi

prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. Boulton ait la per-Bill pour aboir mission d'introduire un bill pour abroger l'acte le droit sur les qui impose une taxe sur les billets de banque.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

M. Boulton, de Toronto, a proposé, secondé par Asile provinl'honorable M. Macdonald, et la question avant été cial des mise, Que la réponse à l'adresse à Son Excellence le tiques. Gouverneur-Général du 26 de juin dernier, pour des copies de la pétition de John Coppins, au bureau des directeurs de l'asile provincial des aliénés, et des procédés sur icelle, présentée à cette Chambre le 4 du courant, soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. Nelson, l'honorable M. La Terrière, M. le solliciteur-général Drummond, M. Stevenson et le moteur, pour en faire rapport de temps à autre, avec ponvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Poulton, de Nonrolk, Boulton, de Toronto, Cayley, Crysler, Duchesnay, Hopkins, Mucdonald, de Kingston, Sir Allan N. Mac-Nab, Malloch, Meyers, Robinson, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de DURHAM, Smith, de FRONTENAC, et Stevenson.—(17.) CONTRE.

Messicurs Armstrong, Bell, Boutillier, Cartier, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Dumas, Flint, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, John, Johnson, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, McConnell, McFarland, Methot. Mongenais, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Prince, Richards, Sanborn, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du Lac nes Deux-Montagnes, Taché et Viger.—(43.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par l'honorable procureur-général La Fontaine, Ordonné, Que les ordres du jour soient mainte-Ordres du jour.

tenant lus.

Et l'ordre du jour, pour que la Chambre se forme subsides. en comité sur les subsides, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

tection de certaines espèces de gibier dans le M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, a pris le comté de L'Islet, et permettre aux municipalités fanteuil du comité; et après y avoir siégé quelque

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger

de nouveau vendredi prochain-

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'acte qui accorde une liste civile à Sa Majesté, (9 Vict., chap. 14); et aussi, les actes 12 Vict., chap. 63 et 64, dans la vue de réduire certains items dans la cédule du dit acte; et aussi, pour pourvoir au salaire des Orateurs des deux Chambres de la Législature Provinciale, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

comité.

Liste civile.

M. Dickson a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Dickson a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger

de nouveau vendredi prochain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hincks, socondé par M. le solliciteur-général Drummond,

La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 17º die Julii;

Anno 15º Victoriæ Reginæ, 1851.

Banque d'Epargnes de Hamilion et de Appendice (I.)

Pétitions pré-

senièrs.

Ordres remis

L'ORATEUR a mis devant la Chambre un • état des affaires de la banque d'épargnes de Hamilton et du district de Gore, le 30 juin 1851.

Pour le dit état, voir appendice (L)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentécs et mises sur la table :-

Par M. Malloch,-la pétition de Roderick Ross, au nom du comité de la bâtisse de l'hôpital-général

protestant du comté de Carleton.

Par M. Cauchon, la pétition de Charles Dion, président, et autres, officiers de l'association des instituteurs du district de Québec; et la pétition de Louis C. Lefrançois, écuyer, et autres, commissaires des écoles pour la paroisse et la municipalité du Château-Richer, comté de Montmorency.

Par l'honorable M. Boulton,-la pétition de la

municipalité des townships unis de Moulton et Sher-

brooke.

Par l'honorable M. Price,—la pétition de la muni-cipalité du township d'York; la pétition du révérend P. Rogers, président, et autres, au nom de la société de réforme du dimanche à Kingston; la pétition de J. F. Charles, et autres, de Wolfe Island, et la pétition de William Phippen, et autres, du village de Ports-

Pétitions luce.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

Du révérend messire D. Charland, et autres, du village et comté de Beauharnois; demandant une allocation en faveur de l'académie de Beauharnois.

De John Oliver, de la cité de Toronto; demandant qu'on lui permettre d'échanger une terre marécageuse à lui accordée, pour une autre terre:

De Richard Long, et autres, de Bradford, Essa, Tecumseth et Gwillimbury Ouest; d'A. Bagshaw, écuyer, et autres, du township de Brock, comté de Simcoe; du révérend Edward Denroche, et autres, de la ville de Brockville, comté de Leeds; du révérend Françis Tremayne, et autres, de Leeds, Pittsburgh, et autres lieux, dans le comté de Leeds; et du révérend Robert Blakey, et autres, de Prescott, comté de Grenville; demandant que les droits du clergé des disserentes dénominations religieuses de chrétiens en cette province, acquis par l'acte de réglement de 1840, soient respectés de manière à empêcher toute législation ultérieure sur le sujet des réserves du clergé.

De James D. Hare, de la ville de Dundas; demandant que cette partie du bill qui amende l'acte du chemin de la montagne de Sydenham qui pourvoit à la fermeture du chemin appelé Kill Horse Road, situé entre les No. 17 et 18 de la 1re concession du township de Flumborough Ouest, ne devienne pas loi.

De la municipalité du township de Flamborough Ouest; demandant que le bill pour amender l'acte du chemin de la montagne de Sydenham ne devienne pas loi, et qu'aucun changement ne soit fait à la charte qui autorise la compagnie à construire le dit chemin, autrement que pour transporter les droits de la dite compagnic à George Rolph, écuyer.

Ordonné, Que la pétition de la municipalité du Pétitions rentownship de Flamborough Ouest, et la pétition voyées à des de James D. Hare, de la ville de Dundas, soient comités. renvoyées au comité permanent des divers bills privés.

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exé- Réponses à des cutifs de Sa Majesté, a fait rapport à la Chambre, adresses-que son adresse du 8 du courant, (que Son Excellence voulût bien émaner son warrant, en faveur du gressier de cette Chambre, pour la somme de cinq mille livres courant, pour payer les dépenses contingentes de cette Chambre,) avait été présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, et qu'il avait plu à Son Excellence de dire qu'elle donnera des ordres conformes aux désirs de la Chambre.

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exé-Réponses à des cutifs de Sa Majesté, a fait rapport à la Chambre, adresses. que ses adresses du 10 et du 14 juillet courant, (que les papiers qui s'y trouvent respectivement mentionnés puissent être mis devant la Chambre,) avait été présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, et que Son Excellence lui avait ordonné d'informer cette Chambre qu'elle donnera des ordres en conséquence.

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une plaids con adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la muns. réponse suivante :-

Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datée le 16 du mois dernier, priant Son Excellence de vouloir, bien saire mettre devant la Chambre un état indiquant quelle partie du revenu provenant des honoraires reçus par les gressiers et députés gressiers de la Couronne, des plaids de la cour du bancs de la Reine, et des plaids communs, en vertu de la 12 Vict., chap. 63, provient de la cour des plaids communs, et les affirires qui se font dans la dite cour.

J. LESLIE.

Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL, Toronto, 16 juillet 1851.

Tableau indiquant quelle partie du revenu provenant des honoraires reçus par les gressiers et les députés-gressiers de la Couronne et des Plaids de la Cour du Banc de la Reine et des Plaids Communs, en vertu de 12 Vic., c. 63, vient de la Cour des Plaids Communs et des affaires qui s'y sont saites pendant l'année 1850.

Stormont, Dundas et Glengary	1er trimestre 2e do 3e do 4e do	£ 1 4 2	8. 12 14 3 19	d. 9 1 10 7	£	8.	ď.
Lanark et Renfrew	1er trimestre	0	10	0	10	10	3
Carleton	Nil. Nil. 1er trimestre 2e do 3e do 4e do	1 3 3 7	16 6 18 5	0 3 3 6		19	6
Frontenac, Lenox et Addington	1er trimestre 2e du 3e do 4e do	2 4 4 5	3 7 5 10	5 1 0 6	16	6	0
Prince-Edouard—1er, 2nd et 3me trimestres	Nil. 4c trimestre				16 0	7	6
Couronne, n'a tenu aucun compte. Peterborough—ler et 2nd trimestres	Nil. 3e trimestre 4e do	0 0	2	6 2	0	13	8
York	1er trimestre 2e do 3e do 4e do	15 28 30 69	16 10 17 5	4 9 7 3 .	,		
Sincoe	Nil.		-1	1	148	14	0
Lincoln et Welland	Nil. : 1er trimestre	0 1 0 1	6 8 18 4	2 0 6 4	3	17	0
HaldimandOxford	Nil. 1er trimestre 2e do 3e do 4e do	1 3 3 1	12 11 12 18	8 0 4 10		14	10
Middlesex—ler trimestre	Nil. 2e trimestre 3e do 4e do	0 0 0	6 1 8	4 2 4	10	15	10
Haron	Nil. Nil. Nil.	м		£	209	4	7

Bureau de la Couronne, Cour des Plaids Communs, Toronto, 12 juillet 1851. L. Heyden, Greffier C. et P.

Tableau indiquant quelle partie du revenu provenant des honoraires reçus par les gressiers et les députés-gressiers de la Couronne et des Plaids de la Cour du Banc de la Reine et des Plaids Communs, en vertu de 12 Vic. c. 63, vient de la Cour des Plaids Communs et des affaires qui s'y sont saites pendant le premier trimestre expirant le 31 mars 1851.

Stormont, Dundas et Glengary Lanark et Renfrew	2 5 0 0 59	0 14 13 13 7	5 4	Rapporté de ci-contre Simcoe.—Reçu aucun rapport. Wentworth et Halton, do. Waterloo Lincoln et Welland Norfolk Haldimand Oxford Middlesex Huron Kent Nil.	0 0 0 0 4 1	8. 19 2 12 15 6 6 8	d. 2 676292
Porté ci-contra	. 78	19	2	£	86	10	10

Bureau de la Couronne, Cour des Plaids Communs, Toronto, 12 juillet 1851. L. Heyden, Greffier C. et P.

TABLEAU indiquant quelle partie provenant des honoraires reçus par le greffier de la Couronne et des Plaids et députés-greffiers de la Cour des Plaids ci-dessous mentionnés pendant l'année 1850, et le premier trimestre de 1851, vient de la Cour des Plaids Communs, en vertu de la 12e Vict., ch. 63.

ler trimestre expirant le 1er avril 1850	£ 15 28 30 69	s. 16 10 17 5	d. 4 9 7 3	£	s. 14	d.
Reçu par Guy C. Wood, écuyer, D. G. C. et P., comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry:— 1er trimestre expirant le 1er avril 1850. Aucun rapport	4 2 1	14 3 19	1 10 7	8	17	6
ler trimestre expirant le 1er avril 1851		7 8	0 0 	61 4 4 0	15 15 6 12	9 2

Bureau de la Couronne, Cour des Plaids Communs, Toronto, 23 juin 1851.

L. Heyden, Greffier C. et P.

Tableau indiquant quelle partie du revenu provenant des honoraires reçus par les députés-greffiers de la Couronne et des Plaids pour les comtés unis de Huron, Perth et Bruce, et des comtés unis de Wentworth et Halton, vient de la cour des Plaids Communs, et les affaires qui y ont été faites en vertu de 12 Vict., ch. 63. pendant l'année 1850, et le premier trimestre de 1851.

Huron, Perth et Bruce—1er et 2e trimestre	Nil1850 3e trimestre do	£	g. 3	d.	£	8.	a.
	4e do do 1er trimestre, 1851	<u>2</u>	6	1	3 0	9	5 11
Wentworth et Halton	1er trimestre, 1850 20 do do 3e do do 4e do do	2 5 9 8	2 13 1 2	6 a 6 8	3	14	3
Honoraires sur les poursuites en éjectement, du 7 septembre 1850, jus qu'au 30 juin 1851	ler trimestre, 1851	•••••			21 2 5	19 4 19	10 6 10
				£	36	18	5

Bureau de la Couronne, Cour des Plaids Communs, Toronto, 16 juillet 1851.

L. Heyden, Greffier C. et P.

Enquêto rela-tive à l'asilo

L'honorable M. Price, l'un des conseillers exécutifs qu'il est occupé, et des causes de décès, avec les té-de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la madame Gibert, et du résultat de cette enquête. réponse suivante:-

Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 10 du courant, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre un tableau du nombre des enquêtes tenues à l'asile, provincial des aliénés, depuis

Par ordre,

J. Leslie,

Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL, Toronto, 16 juillet 1851.

TABLEAU des enquêtes tenues à l'Asile Provincial des Lunatiques depuis qu'il est occupé, et les causes de mortalité.

Nombro des enquêtes.	Nombre sur le registre.		Date	de la mort.	Cause de la mort.	ورواد و المالية
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13	927 978 1013 655 836 221 895 284 230 939 347 992 808	11 juillet 10 février 4 mars 5 do 16 avril do do 22 do 26 do 28 do 30 do 5 mai 8 do 10 do 23 juin			 Maladie cérébrale et paralysie. Suicide. Diarrhée. Maladie du cœur et hydropisie. Epilepsie. Marasme. Syncope. Epilepsie, et maladie des os de la tête. Consomption. Paralysie et épuisement général. 	. 4

Asile Provincial des Lunatiques, Toronto, 15 juillet 1851.

John Scott, M. D., Surintendant.

Témoignage donné dans l'enquête tenue sur le || de l'avoir dans sa chambre comme gardienne pendant

Toronto, le dine jour de mais 1851, devant George Duggan, cenyer, l'un des coroners de la dite cité, ce qui lui sut accordé; elle était alors tranquille et relativement au décès de Susan Gilbert, étant là et calme. La matrone se rendit ce matin à une heure et alors décédée; et elles sont comme suit, savoir :-

Jane Wiggins, assermentée :- J'ai vu entrer, hier soir, la défunte dans sa Chambre ; elle pleurait ; Mary Doyle vint me trouver dans la nuit, et me dit que Susan Gilbert s'était pendue. J'entrai dans sa chambre et la trouvai appuyée sur ses genoux : elle avait un morceau de coton attaché autour du cou, et l'autre bout était attaché à la barre du pied du lit. Nous la descendimes dans l'appartement d'en bas. Elle était traitée avec bonté et prenaît ses repas régulièrement. Jane Wiggins. (Signé,)

Helena Lambert, assermentée, dit :- l'endant ces derniers jours, la défunte paraissait très excitée; elle était semme mariée, et avait trois ensants; je suis restée avec elle pendant quelques temps; elle paraissait plus tranquille; je l'ai laissée vers sept houres et demie; elle avait été traitée avec bonté; elle était dans l'asile depuis environ deux mois; ses enfants venaient la voir; elle paraissait très excitée lorsqu'elle les voyait.

(Signé,) Helena Lambert.

Mary Doyle, assermentée, dit :- J'ai visité la chambre de la défunte vers une heure ce matin, et l'ai trouvée pendue à la barre du pied du lit. J'appelai le comité avait passé le bill et y avait fait des amen-Jane Wiggins, et nous détachames la défunte; je dements. me rendis alors chez le docteur,-il descendit, ouvrit une veine, mais il ne vint pas de sang; nous la descendimes alors dans la chambre où elle se trouve actuellement; elle était traitée dans l'asile avec bonté par le docteur et les serviteurs.

(Signé,) Mary Doyle. John Scott, M. D., surintendant de l'asile provincial des aliénés à Toronto, étant dûment assermenté, dépose et dit, que la défunte, Mine Susan Gilbert, était une aliénée renfermée dans l'institution depuis le 14 janvier 1851; elle souffrait de la lypémanie ou mélancolie; elle avait l'esprit très abattu, et elle était fortement portée au suicide. Elle subissait un traitement, et elle se trouvait bien mieux; elle était surveillée de pres, et pendant quelque temps on l'empêcha de se faire mal; elle devint plus timide et défiante, et paraissait avoir abandonné l'idée de se suicider. Elle s'était liée d'amitié avec une des semmes alienées, dont elle Jemanda dernicrement la protection, et il lui fut permis

corps de Alme Gilbert, et le résultat de cette investi- la nuit, ce qu'elle croyait nécessaire à sa sûreté. Le déposant a passé dans la chambre de la défunte hier Cité de Toronto, Dépositions des témoins reçues à soir, en compagnie de la matrone; il vit alors la dé-Savoir: Thôtel de Smith, dans la cité de funte dans son lit avec sa compagne; elle demanda qu'il fût permis à sa compagne de demourer avec elle, quart auprès du déposant, et l'informa que Mme Gilbert s'était pendue ;-il se rendit immédiatement dans la chambre de la défunte, et la trouva gisant sur le plancher,-elle avait une marque autour du cou ; le corps était froid : dans l'opinion du déposant, elle était alors morte; il essaya de tirer du sang d'une veine du bras, mais sans succès.

> (Signé,) John Scott, M. D. Je certifie que le témoignage qui précède est correct.

George Duggan,

Coroner, C. T. Verdict,-Suicidée en se pendant elle-même, étant aliénée.

> G. Duggan, Coroner, C. T.

Toronto, 16 juillet 1851.

L'honorable M. Chabot, du comité spécial sur le Bill relatit à bill pour amender les actes pour fournir de l'eau à la l'aquedes de cité de Québec et aux environs, a fait rapport que Québec.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

Sur motion de l'honorable M. Cayley, secondé par Sir Allan N. MacNab,

Ordonne, Que mille exemplaires de cette partie de Aelle provin la réponse à une adresse du 26 juin dernier, qui cisi de laute contient la lettre de John Coppins, au bureau ques. des directeurs de l'asile provincial des aliénés, et le rapport du comité des directeurs sur icelle, soient imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que le bill pour réduire et régler les Bill relatifess honoraires des registrateurs dans le Haut-Cana- honoraires de da, tel que rapporté du comité spécial auquel il régistrateurs avait été renvoyé, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Bill relatif à

Un bill grossoyé pour incorporer l'hôpital général Inopital gené- protestant du comté de Carleton, a été, en consormité nideCarleton. de l'ordre, lu la troisième sois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Malloch porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux cours du comté d'York.

Un bill grossoyé pour changer les périodes fixées pour tenir certaines cours dans le comté d'York, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Macdonald porte le bill au Conseil Législatif et demande son

Recordeurs des

M. Letellier, du comité pour prendre en considération s'il est expédient de rémunérer à même le fonds des honoraires des cours de comté et le fonds consolidé du revenu de la province, les recordeurs des cités pour tenir la cour de division pour la division du comté ou des comtés unis dans les limites desquels les dites cités se trouvent situées, a sait rapport d'une résolution; laquelle a été lue comme suit :

Résolu, Qu'il est expédient de payer à même le fonds des honoraires de la cour de comté, et le fonds consolidé du revenu de cette province, la rémunération des recordeurs des cités qui seront autorisés par la loi à tenir les cours de division des comtés ou des unions de comtés dans les circuits où scront situées les dites cités respectivement, ou toute autre cour de jurisdiction civile ayant jurisdiction sur telle cité et sa banlieue.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois,

elle a été adoptée.

Cours et prirons de Kamouraska et

M. Smith, de Durham, du comité pour prendre en considération s'il est expédient d'approprier les deniers provenant des droits sur les licences d'auberges dans les comtés de Kamouraska, de Rimouski et de l'Outaouais, à défrayer les frais de construction de la maison de justice et de la prison à Kamouraska, et des maisons de justice et prison maintenant en voie de construction à Aylmer, a fait rapport d'une résolution; laquelle a été lue comme suit :

Résolu, Qu'il est expédient d'approprier les deniers provenant des droits sur les licences d'auberges dans les comtés de Kamouraska, de Rimouski et de l'Outaouais, à défrayer les frais de construction de la maison de justice et de la prison à Kamouraska, et des maisons de justice et prison maintenant en voie de construction à Aylmer.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois,

elle a été adoptée.

Bill relatif aux cours de Kamouraska et Asimer.

Ordonné, Que M. le solliciteur général Drummond ait la permission d'introduire un bill pour affecter tous les deniers provenant des licences de tavernes dans les comtés qui forment le district de Kamouraska, et dans le comté de l'Outaouais, au paiement des frais de construction de la maison de justice et la prison à Kamouraska, et de la maison de justice et prison en voie de construction à Aylmer.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Pénitontiaire M. Hall, du comité pour prendre en considération provincial. s'il est expédient de rémunérer, à même le fonds consolidé du revenu de la province, les différents officiers du pénitentiaire provincial, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit :-

Résolu, Qu'il est expédient de payer à même le fonds consolide du revenu de la province, la renumération des officiers qui pourront être nommés suivant la loi pour inspecter et administrer le pénitentiaire provincial.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois,

elle a été adoptée.

M. Lemieux, du comité pour prendre en considéra- Juges de comité tion s'il est expédient de rémunérer, à même le fonds ou de circuit. consolidé de la province, les personnes qui seront nommées pour siéger dans toute cour de circuit ou de comté, dont le juge sera occupé à remplir les devoirs d'une commission pour examiner des témoins, dans une affaire de pétition d'élection parlementaire, a fait rapport d'une résolution; laquelle a été lue comme suit :-

Résolu, Qu'il est expédient de payer à même le fonds consolidé du revenu de la province, la rémunération des juges de circuit et de comté qui pourront être, suivant la loi, employés à remplir les devoirs de commissions pour examiner les témoins dans les affaires d'élections contestées.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux pour faciliter la négociation des billets promissoires et billets promisdes lettres de change, et pour les soustraire, sous cer- soires et lettres taines restrictions à l'opération des lois contre l'usure,

M. Holmes a proposé, secondé par l'honorable M. Sherwood, et la question ayant été proposée, que le

bill soit maintenant lu une seconde fois;

M. Cauchon a proposé en amendement à la question, secondé par M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :---

POUR.

Messieurs Baldwin, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Crysler, Davignon, Duchesnay, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hopkins, Lacoste, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, McConnell, Méthot, Mongenais, Nelson, Papineau, Richards, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du Lac DES DEUX-MONTAGNES, Seymonr, Smith, de FRONTE-NAC, Stevenson, Taché et Viger.—(36.)

CONTRE Messieurs Badgley, Bell, Boulton, de Toronto, Burritt, Cartier, Christie, Dickson, le solliciteurgénéral Drummond, Hall, Hincks, Holmes John, Johnson, le procureur-général LaFontaine, Lyon, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McLean, Merritt, Meyers, Morrison. Notman, Price, Prince, Sanborn, Sherwood, de Brock-VILLE, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, Smith, de Wentworth, et Wilson.—(31.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, avant été alors mise:

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif au pour pourvoir à la construction d'un canal, aux fins canal entre les lacs Supérieur et Huran étant lu

de relier les lacs Supérieur et Huron, étant lu; Ordonné, Que le bill soit lu une seconde sois, jeudi, le trente-et-un du courant.

et Huron.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux pour désendre les enterrements dans les édifices con- unterrements. sacrés au culte public, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé. Ordonné, Que le bill soit retiré.

.43

Acte relaif à la navigation.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions pour baser une adresse à Sa Majesté, la priant bien de sanctionner l'introduction dans le l'arlement Impérial, d'une mesure aux fins d'étendre les principes reconnus, dans le ci-devant acte de navigation, aux productions naturelles du Canada, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à lundi prochain.

Bill pour amender l'acte relatif aux débentures de Québec.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte 9 Vict., chap. 62, qui autorise Sa Majesté à faire une émission de débentures à un montant limité, et pour venir en aide à la cité de Québec, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé, et lu la troisième sois demain.

Bill relatif au bureau des greffiers des assises, (II-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour régulariser le bureau des greffiers des assises dans le Haut-Canada, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Smith, de Durham, l'honorable M. Macdonald, M. Richards, M. Wilson et M. Notman, pour en saire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Bill relatif aux frais judiciaires (II.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour réduire les frais de justice, et établir un taris d'honoraires pour les cours supérieures de loi dans le Haut-Canada, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. M. Smith, de Durham, a proposé, secondé par M. Notman, et la question ayant été mise, Que le bill soit renvoyé à un comité spécial de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records ; La Chambre s'est divisée :--

Pour, 25. Contre, 10.

Ainsi, la question a été résolue dans l'assirmative. Ordonné, Que M. Smith, de Durham, M. Seymour, M. Wilson, M. Richards et M. Stevenson, composent le dit comité.

Ordres remis.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. Taché, secondé par M. Duchesnay,

La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 18° die Julii:

Anno 15° Victoriae Reginal, 1851.

Pétitions pré-

ES pétitions suivantes ont été séparément pré-A sentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Price, -la pétition de IV. S. Burnham et autres, membres de l'ordre des fils de la tempérance.

Par M. Chauveau,-la pétition de N. F. Belleau, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Ambroise, Jeune-Lorette, comté de Québec, et de la cité de Québec.

Tenure aciencuriale.

à l'honorable George René Saveuse de Beaujeu un de leurs Membres, de comparaître devant le comité spécial auquel sont renvoyées les résolutions de cette Chambre du 26 juin 1850, relatives à la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada, lundi prochain, à onze heures du matin, pour être

examiné sur le sujet du dit renvoi.

Ordonné, Que M. Gugy porte le dit message au
Conseil Législatif.

L'honorable M. Chabot, du comité permanent des Huitième rap-divers bills privés, a présenté à la Chambre le hui- port du comité tième rapport du dit comité, lequel a été lu comme des bills prirés.

Votre comité a examiné le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: " Acte pour incorporer l'école " de médecine de Toronto," et lui a fait des amendements, qu'il soumet respectueusement à la considération de votre honorable Chambre.

Votre comité a aussi examiné le bill pour autoriser les syndies du cimetière général de Toronto à faire l'acquisition d'un lot de terre, et il est convenu de lui faire un amendement, qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

Il a également examiné le bill pour accorder un certain terrein réservé pour un chemin dans le township de Woodhouse, dans le comté de Norfolk, à Andrew Thompson, et il est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le bill pour transporter à Andrew Bill pour ac-Thompson une certaine réserve pour des chemins corder un dans le township de Woodhouse, dans le comté certain terreis de Norfolk, soit grossoyé et lu la troisième fois, a A. lundi prochain.

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législa- Bill relatifa tif, intitulé: "Acte pour incorporer l'école de l'école de "médecine de Toronto," tel que rapporté du médecine. com té permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Ordonné, Que le bill pour autoriser les syndies du Bill relatifà cimetière général de Toronto, à acquerir un lot un cimetière de terre additionnel, tel que rapporté du comité général de le terre additionnel, tel que rapporté du comité général de le terre additionnel, tel que rapporté du comité général de le terre additionnel, tel que rapporté du comité général de le terre additionnel, tel que rapporté du comité général de le terre additionnel, tel que rapporté du comité général de le terre additionnel, tel que rapporté du comité général de le terre additionnel, tel que rapporté du comité général de le terre additionnel, tel que rapporté du comité général de le terre additionnel, tel que rapporté du comité général de le terre additionnel, tel que rapporté du comité général de le terre additionnel, tel que rapporté du comité général de le terre additionnel, tel que rapporté du comité général de le terre additionnel, tel que rapporté du comité général de le terre additionnel, tel que rapporté du comité général de le terre additionnel, tel que rapporté du comité général de le terre additionnel, tel que rapporté du comité général de le terre additionnel de le te permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Ordonné. Que la pétition du révérend T. Sirois impression et autres, de la paroisse de St. Pierre, Rivière du d'uno pétitio Sud, comté de L'Islet, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. Jobin a proposé, secondé par M. Mongenais, Affaires paet la question ayant été proposée, Que pour le reste bliques. de la session, cette Chambre se reunisse tous les samedis à dix heures du matin, et continue de siéger jusqu'à deux heures, à moins qu'elle n'ait été ajournée préalablement.

L'honorable M. Chabot a proposé, en amendement à la question, secondé par M. Lemieux, Que le mot "deux," soit retranché, et le mot: "cinq," inséré à sa place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Armstrong, Boulton, de Norfolk, Bouuyer, et autres, de la paroisse de St. Ambroise, citeur-général Drummond, Dumas, Flint, Fortier, une-Lorette, comté de Québec, et de la cité de le cité de le procureur-général Drummond, Dumas, Flint, Fortier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hincks, Holmes, Hopkins, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, McLean, Merritt, Méthot, Mongenais, Price, Scott, Le Durante de Parametre. tillier, Cartier, Chabot, Crysler, Davignon, le solli-Legislatif, pour prier leurs honneurs de permettre | de Byrown, et Smith, de Durman. (29.)

CONTRE.

Messieurs Cauchon, Chauveau, Duchesnay, Fournier, Jobin, Morrison, Notman, Papineau, Richards, Taché et Wilson .- (11.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Et la question principale, telle qu'amendée, ayant été alors proposée, Que pour le reste de la session, la Chambre se réunisse tous les samedis à dix heures du matin, et continue de siéger jusqu'à cinq heures, à moins qu'elle n'ait été ajournée préalablement;

M. Duchesnay a proposé en amendement à la question, secondé par M. Davignon, Que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "la Chambre siège les samedis comme tout autre " jour, en commençant à trois heures de l'après-midi," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et la question a passé dans

la négative.

La question principale ayant été mise; elle a été

résolue dans l'affirmative.

L'honorable procureur-général La Fontaine, l'un des Conscillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 3 juillet 1851, pour copies de toute la correspondance échangée entre le Gouvernement, la chambre de commerce, le Dr. James Douglas, les commissaires, le chirurgien interne et les médecins visiteurs de l'hôpital de marine de Québec, et autres pérsonnes, relativement à l'administration du dit établissement.

Appendice (R.R.)

Bill pour amender l'acte

relatif nux pute, (II-C.)

Hôpital de

marine de

Québec.

Pour la dite réponse, voir appendice (R. R.)

Ordonné, Que mille exemplaires de la dite réponse soient imprimés en forme de pamphlet, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que l'honorable M. Baldwin ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte des jurés du Haut-Canada, de 1850, et pour établir d'autres dispositions pour mieux en réaliser l'obiet.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi

Compagnies à fonds social post construire des chemins.

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,-Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 5 du mois dernier, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre un rapport sous forme de tableau, indiquant les diverses compagnies formées en cette province, en vertu des deux actes passés dans la seconde session du présent Parlement, chap. 56 et 84, qui autorisent les compagnies à fonds social à construire des chemins et autres travaux ;-le montant du capital souscrit dans chacune de ces compagnies, soit pour des chemins ou autre travaux, et l'étendue de chemins que chaque compagnie doit cons-

Appendice (S.S.)

Régistrateur

da Haut-Ca-

nada.

Pour la dites réponse, voir appendice (S.S.). Ordonné, Que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'honorable M. Hincks a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 28 mai dernier, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre un tableau indiquant les autant que cela peut se faire. les différentes sources de ces honoraires, avec la date de la nomination des régistrateurs.

Pour la dite réponse, voir appendice (T.T.)

Ordonné, Que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Appendice (T. T.)

L'honorable procureur-général LaFontaine a proposé, secondé par l'honorable M. Price, Que cette et inspecteurs
des écoles Chambre se forme immédiatement en comité, pour prendre en considération s'il est expédient de pourvoir au soutien et à l'entretien d'une école normale dans le Bas-Canada, et pour le paiement des salaires de certains inspecteurs des écoles élémentaires dans le Bas-Canada.

L'honorable M. Hincks, Membre du Conseil Exécutif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son Exeellence le Gouverneur-Général, que Son Excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiate-

ment en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Scott, de Bytown, a pris le fauteuil du comité : et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Scott de Bytown a fait rappors que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Message du Taylor, écuyer, l'un des maitres en chancellerie :-M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: Collège de la "Acte pour incorporer le collège de la Trinité," sans Trinité. amendement: Et aussi,

Le Conseil Législatif prie cette Chambre de com- Bill relatif a muniquer à leurs honneurs, les raisons, preuves et un statut du documents sur lesquels est fondé le bill, intitulé: conseil muni-"Acte pour rendre indemnes les conseillers munici-iqual de Peter-" naux du comté de Peter-haraugh et autres à mises

paux du comté de Peterborough et autres, à raison des actes par eux faits et commis, en vertu d'un certain réglement du conseil municipal du dit com-té, lequel a été ensuite annulé ": Et aussi,

Le Conseil permet à l'honorable René Saveuse de Tenure sei-Beaujeu, un de ses Membres, de comparattre devant gneuriale. le comité spécial, nuquel sont référées les résolutions de l'Assemblée Législative, du 26 juin 1850, relatives à la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada, lundi prochain, à onze heures du matin, pour être examiné sur le sujet du dit renvoi, s'il le juge à propos.

Et ensuite, il s'est retiré.

Une pétition de l'honorable William Cayley a été compagnie du présentée par Sir Allan N. MacNab, et mise sur la bassin et du havre de Niatable.

Ordonné, Que la dite pétition soit maintenant reque et lu ; et que les règles de cette Chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue; demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition au nom de la compagnie des havre et bassin de Niagara, qui lui est consiée comme Membre de cette Chambre, mais que, par ignorance des règles de la Chambre on ne lui a pas envoyée dans le temps fixé pour la réception des pétitions pour des bills privés.

Ordonné, Qu'il soit permis de présenter la dite pétition de la compagnie des havre et bassin de Niagara, qui demande un bill privé.

Un bill grossoye pour amender l'acte 9 Vict., chap. Bill pour honornires des disterents régistrateurs dans le Haut- 62, qui autorise Sa Majesté à faire une émission de amender l'act Canada, pendant l'année dernière, et indiquant, en débentures à un montant limité, et pour venir en aide 62, qui autorise Sa Majesté à faire une émission de amender l'acte

débentures des à la cité de Québec, a été, en conformité de l'ordre, et 14 Vict., chap. 97, pour l'amélioration et agranincendiées. lu la troisième fois. le la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : " Acte pour amender l'acte y mentionné, qui au-

" torise Sa Majesté à faire une émission de dé-

" bentures à un montant limité, pour venir en " aide à la cité de Québec.

Ordonné, Que l'honorable M. Chabot porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill nour abolir le droit de primogéniture.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour abolir le droit de primogéniture dans la succession des biens fonds possédés en pleine propriété ou pendant la vie d'un autre, dans le Haut-Canada, et pour en régler le partage entre les parents du dernier propriétaire, de la manière qui s'accordera le mieux avec les droits relatifs des parties intéressées au partage, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, fermée en le

dit comité.

L'honorable M. Badgley. a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. L'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'honorable M. Badgley a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de sièger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger

de nouveau mardi prochain.

Bill relatif aux pétitions d'é-lection.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour abroger les divers actes des Parlements du Haut et du Bas-Canada, maintenant en force pour la décision des élections parlementaires contestées dans les deux sections de la province respectivement, et pour pourvoir, par un acte général à la décision de toutes les pétitions relatives aux élections parlementaires, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

dit comité.

M. Cartier a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. L'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Cartier a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de sièger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau ce jourd'hui.

Ordonné, Que la résolution de cette Chambre d'hier, qu'il est expédient de payer à même le fonds consolidé du revenu de la province, la ré-munération des juges de circuit et de comté qui pourront être, suivant la loi, employés à remplir les devoirs de commissions pour examiner les témoins dans des affaires d'élections contestées, soit renvoyée au dit comité.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité sur le bill pour abroger les divers actes des Parlements du Haut et du Bas-Canada. maintenant en force, pour la décision des élections parlementaires contestées dans les deux sections de la province respectivement, et pour pourvoir, par un acte général à la décision de toutes les pétitions relatives aux élections parlementaires, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Cartier a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil :

Et M. Cartier a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau mardi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en amender l'acte comité sur le bill pour modifier et amender l'acte 13 || ne devienne pas loi.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

dit comité.

M. Lemieux a pris le fauteuil du comité; et après avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Lemicux à fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Lemieux a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif et comité sur le bill pour mieux régler et administrer le pénitentiain. pénitentiaire provincial, étant lu;

Ordonné, Que la résolution de cette Chambre d'hier, Qu'il est expédient de payer à même le fonds consolidé du revenu de la province, la rémuné-ration des officiers qui pourront être nommés suivant la loi pour inspecter et administrer le pénitentiaire provincial, soit renvoyée au dit

La Chambre s'est alors formée en le dit comité.

M. Boulton, de Toronto, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil

Et M. Boulton, de Toronto, a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint le demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné. Que le comité ait la permission de sièger de nouveau mardi prochain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas Ordres muis été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. Smith, de Frontenac, sesecondé par M. Davignon,

La Chambre s'est ajournée.

Sabbati, 19° die Julii;

Anno 15° Victorie Regine, 1851.

ES pétitions suivantes ont été séparément pré- l'éntions pri-🛾 sentées et mises sur la table :--

Par l'honorable M. Badgley,—la pétition de Clarke Gamble, écuyer, de la cité de Toronto : et de la pétition de la compagnie des havre et bassin de Niagara.

Par M. McEarland,—la pétition de Donald Cameon, de Thorah.

Par M. Morrison.-la pétition du conseil municipal de la ville de Guelph.

Par M. Laurin,-la pétition de William Wilson, écuyer, de la cité de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions sui- Pétitions les

De Roderick Ross, au nom du comité de la bâtisse de l'hôpital-général protestant du comté de Carleton; demandant une aide en faveur de cette institution.

De Charles Dion, président, et autres, officiers de l'association des instituteurs du district de Québec: demandant que le bill pour amender et expliquer les actes relatifs aux écoles en force dans le Bas-Canada

De Louis C. Lefrançois, écuyer, et autres, commissaires des écoles pour la paroisse et la municipalité pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie havre de Port Burwell. du Château-Richer, comté de Montmorency; demandant une allocation pour leur aider à construire une maison d'école dans la division numéro un de la dite municipalité.

De la municipalité des townships unis de Moulton et Sherbrooke; demandant que l'acte 13 et 14 Vic., chap. 72, ne soit pas révoqué, ou que si sa révocation paraît désirable, les droits acquis de la compagnie à fonds social du chemin de ser de Brantford et Buffalo

soient maintenus intacts.

De la municipalité du township d'York: demandant que la pétition de certains habitants du dit township pour l'extension de la jurisdiction des juges de paix dans les causes relatives aux petites dettes, soit écou-

tée favorablement.

Du révérend R. Rogers, président, et autres, au nom de la société de réforme du sabbat à Kingston; de J. F. Charles et autres, de Wolfe Island; et de William Phippen et autres, du village de Portsmouth; demandant qu'il soit adopté adopté des mesures pour abolir tout travail du dimanche dans le département de la poste.

Affaires pu birjaes

M. Scott, de Bytown, a proposé, secondé par l'honorable M. Merritt, et la question ayant été mise, Que l'on procède aujourd'hui à la seconde lecture des bills privés, fixée pour les mercredis, dans l'ordre où ils se trouvaient mercredi dernier; et que les ordres du jour aient la préséance sur les avis de motions; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messicurs Badgley, Bell, Boulton, de Norfolk, Boutillier, Burritt, Christie, Dickson, Flint, Holmes, le procureur-genéral La Fontaine, Letellier, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MucNab, McConnell, McLean, Merritt, Morrison, Price, Robinson, Sauvageau, Scott, de Byrown, Sherwood, de Toron-TO, Smith, de DURHAM. Smith, de WENTWORTH, Stevenson et Viger .- (26.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Crysler, Davignon, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Jobin, Lacoste, La Terrière, Laurin, Lemieux, Lyon, Malloch, Mc-Farland, Méthot, Meyers, Mongenais, Nelson et -(26.)

Et les voix étant également divisées, M. L'Orateur a donné sa voix prépondérante dans l'assirmative.

Ecole de mé. L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill desine de To- pour incorporer l'école de médecine de Toronto,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé. Ordonné, Que le bill soit retiré.

Bill pour per-mettre à C.R. Wilkes de

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour permettre à Caira Robbins Wilkes, épouse de George Samuel Wilkis, Couyer, de Brantford, de cenains biens, transporter, en son propre nom, certains biens-fonds qui lui ont été légués par seu son père, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi

prochain.

Bill relatif a la navre et du quai de Port Hope.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill rompagnie du pour augmenter le capital de la compagnie du havre avre et du cu quai de Port Hope, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde sois, mercredi prochain.

Bill relatif au monument de

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour exempter de toute responsabilité personnelle les personnes qui se chargeront de surveiller la construction du monument de Brock, étant lu

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif au du havre de Port Burwell, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Bell, M. Notman, M. Richards, M. Flint et l'honorable M. Hincks, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir

personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Profession m pour incorporer la profession médicale dans le Haut- dicale, (II.-C.) Canada, étant lu;

L'honorable M. Macdonald a proposé, secondé par M. Nelson, et la question avant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

M. Richards a proposé en amendement à la question, secondé par M. Smith, de Durham, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été de-

mandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR Messieurs Bell, Burritt, Flint, Hincks, Holmes. Hopkins, Johnson, Muckenzie, McConnell, Merritt, Mongenais, Morrison, Price, Richards, Sanborn, Scott, de Bytown, Smith, de Durham, et Stevenson.—(18.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Budgley, Boulton, de Nor-голк, Boulton, de Тококто, Boutillier. Cartier, Cauchon, Chabat, Christic, Davignon, Dickson, Duchesnay, Fournier, Fourquin, Guillet, Jobin, le pro-cureur-général La Fontaine, La Terrière, Lemieux, Lyon, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. Mac-Nab. Malloch, McLean, Methot, Nelson, Polette, Robinson, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de l'oronto, Smith, de Wentworth, Taché, Viger et Wilson .- (34.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Armstrong, Badgley, Boulton, de Nor-голк, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Christie, Davignon, Dickson, Du-chesnay, Fournier, Fourquin, Guillet, Johin, le procurcur-general La Fontaine, La Terrière, Lemieux, Lyon, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. Mac-Nab, Malloch, McLean, Methot, Nelson, Polette, Robinson, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO. Smith, de WENTWORTH, Taché, Viger et Wilson.—(34.)

CONTRE Messieurs Bell, Burritt, Flint, Hincks, Holmes, Hopkins, Johnson, Mackenzie, McConnell, Merritt, Mongenais, Morrison, Price, Richards, Sanborn, Scott, de Bytown, Smith, de Durham, et Stevenson—(18.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif à la pour réduire le nombre des directeurs de la banque banque de Québec. de Québec, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif au pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie chemin de fer du chemin de ser de Bytown et Prescott, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. et renvoyé au comité permanent des chemins de ser et lignes télégraphiques.

de Bytown et Prescott.

Bill relatif a l'association musicale de Onebec.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer l'association de la salle musicale de Québec, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bill privés.

Bill relatif aux droits civils et politiques de Waterous.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour conserer à Charles Horatio Waterous les droits civils et politiques d'un sojet né anglais, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif aux sociétés bienveillantes weslévenne.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer les sociétés bienveillantes de l'église inéthodiste weslévenne en Canada, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif à l'avocat Twynanı.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser les cours du banc de la Reine des plaids communs et de la chancellerie dans la province du Canada, à permettre à William Edwin Twynam à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles, étant lu :

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif a la

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill nunicipatité de Drummond, pour transférer le siège des assemblées du conseil municipal de la municipalité de Drummond, numéro deux, de French Village, dans le township de Kingsey, au village de Stanfold, dans la dite municipalité, étant lu :

> Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif an chemin de fer de Montréal et Vermont.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et étendre les dispositions d'un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et Vermont, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Bill relatif nu bassia sec de Hamilton.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour remettre en vigueur la charte de la compagnie du bassin sec de Hamilton, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Rill relatif au

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill nouveau town-ships de Cramahé et Mur townships de Cramahé et Murray, situés dans le comté de Northumberland, étant lu;

> Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills

Ecole Normale, et inspecteurs des écoles commu-

nes, (B.-C.)

M. Scott, de Bytown, du comité pour prendre en considération s'il est expédient de pourvoir au soutien et à l'entretien d'une école normale dans le Bas-Canada, et pour le paiement des salaires de certains inspecteurs des écoles élémentaires dans le Bas-Canada, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit :

Résolu, Qu'il soit pourvu à même la balance non employée ou réclamée du fonds des écoles élémentaires, et s'il n'y a pas une telle balance, ou si elle est insuffisante, à même la totalité ou partie

l'entretien d'une école normale dans le Bas-Canada, et au paiement des salaires et dépenses de certains inspecteurs des écoles élémentaires dans certaines parties de la province.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois.

elle a été adoptée.

prochain.

Ordonné. Que l'honorable procureur-général Lardonné. Que l'honorable procureur-général La-Fontaine ait la permission d'introduire un bill l'école norm pour pourvoir à l'établissement d'une école nor- le, (B.C) male et à l'encouragement de l'éducation dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill, Bill relatifass intitulé : " Acte des municipalités du Bas-Canada," étant lu;

Ordonné. Que le dit ordre soit déchargé. Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill, Bill relatif an intitule : "Acte de voierie du Bas-Canada," étant lu ; chemin (B.C.) Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé. Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatifeux pour faciliter l'émanation de commissions aux fins commissions d'interroger les témoins, et prendre et recevoir les les témoins. témoignages dans les poursuites en loi maintenant pendantes, et qui pourront être intentées dans les diverses cours de record dans le Haut-Canada, étant

Ordonné. Que le bill soit lu une seconde fois lundi

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatifais pour amender l'acte d'incorporation des membres de profession me dicale; (B.C.) la profession médicale dans le Bas-Canada, et pour régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelle, de manière à venir en aide à certaines personnes qui pratiquaient comme médecins et chirurgiens dans cette province à l'époque où le dit acte est devenu loi, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

M. Richards a proposé, secondé par M. Smith, de Ordres du jour Durham, et la question ayant été mise, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain ; la Chambre s'est divisée :- Et la question a passé dans la négative.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill en saven pour venir en aide aux banqueroutiers, et pour l'administration de leurs biens et affets. Atant h ministration de leurs biens et essets, étant lu

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi, le vingt-huit du courant.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatifa pour amender la charte de l'université de Toronto, l'université de étant lu:

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatifale comité sur le bill pour prévenir la cruauté envers les cruauté envers les animaux animaux, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Wilson a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux du fonds des biens des Jesuites, au soutien et à pour amender l'acte qui règle l'exercice de certains locateur et

locataires,

droits des locateurs et locataires dans le Bas-Canada, || Armstrong et M. Sauvageau, pour en faire rapport

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Lemieux, l'honorable M. Bailgley, l'honorable M. Chabot, M. Polette et M. Dumas, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Bill relatif aux ocaleurs.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser les locateurs à exercer leurs droits d'une manière plus sommaire et essicace, en certains cas, dans le Bas-Canada, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour amender l'acte qui règle l'exercice de certains droits des locateurs et locataires dans le Bas-Cunada.

Ordonné, Qu'il soit une instruction au dit comité de consolider les dits bills, s'il le juge à

Ordonné, Que M. Laurin et M. Cartier soient ajoutés au dit comité.

Pill relatif aux registres de la paroisse de St. Louis de Lotbinière.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour remédier, autant que possible, aux inconvénients qui autrement pourraient résulter de la destruction des registres de la paroisse de St. Louis de Lolbinière, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

dadres remis.

Ordonné, Que tels ordres du jour, qui ne seront pas expédiés lors de l'ajournement de la Chambre aujourd'hui, soient remis à lundi prochain.

Bill relatif an St. Marie.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se sorme en canal du Sault comité sur le bill pour incorporer la compagnie du canal du Sault Ste. Marie, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Methot a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le fauteuil; Et M. Méthot a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement,

Ordonné, Que le bill soit grossoyé, et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif aux ereanciers, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour permettre aux créanciers de saisir les biens des débiteurs qui sont sur le point de laisser la province, dans les affaires au-dessous de dix

louis, étant lu ; La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Sherwood, de Brockville, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fautenil;

Et M. Sherwood, de Brockville, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait sait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Sherwood, de Brockville, a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adontés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif aux compagnies manufacturid-

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte qui pourvoit à la formation de compa-gnies à fonds social pour l'établissement de manufactures et autres fins, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Lacoste, M. Holmes, l'honorable M. Robinson, M.

avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill pour pour amender les actes pour la conservation du gibier amender les actes relatifs et des oiseaux sauvages y mentionnés, en ce qui re- au gibier. garde le Bas-Canada, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Le-mieux, M. Fournier, M. Armstrong, M. Polette et l'honorable M. Chabot, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux pour établir des réglements concernant les prêteurs et prêteurs sur le prêt sur gages, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif aux comité sur le bill pour permettre aux notaires de convoquer des assemblées de parents et amis, dans certains cas, sans l'autorisation spéciale d'un juge, et pour d'autres fins, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Flint a pris le sauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Flint a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux pour amender un acte pour encourager l'établisse- sociétés de construction dans le Bas-Ca- (B.-C.) nada, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif à la comité sur le bill pour autoriser l'établissement d'une compagnie seconde compagnie d'assurance mutuelle contre le mutuelle conseu, pour les cantons ruraux des comtés du Bas-Ca- tre le seu, nada, dans lesquels il se trouve des villes et des cités (B.-C.) considérables, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Crysler a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Crysler a sait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troi-sième fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif aux comité sur le bill pour établir un mode plus sommaire biens fonds ilet moins dispendieux pour les propriétaires d'immeu- légalement rebles dans le Bas-Canada, d'en acquérir la possession lorsqu'ils en sont privés illégalement dans certains cas, étant lu :

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Armstrong a pris le fauteuil du comité; et

après y avoir siègé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Armstrong a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troi-sième fois lundi prochain.

Bill relatif aux apprentis et mineurs.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender la loi relative aux apprentis et mineurs, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

dit comité.

M. Polette a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Polette a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif aux patentes des terres.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill concernant les patentes en vertu desquelles il est fait octroi de terres incultes ou autres terres de la couronne, dans le Bas-Canada, et pour se dispenser de certaines formalités y relatives qui occasionnent des délais et des dépenses inutiles, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Boutillier a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Boutillier a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Boutillier a fait rapport du bill en conséquence,

et les amendements ont été lus et adoptés, Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième sois lundi prochain.

Bill relatif au paiement des etits jurćs, (H.C.)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir au paiement des petits jurés dans le Haut-Canada, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

M. Stevenson a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Stevenson a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu lundi prochain.

Bill relatif à la compagnie de garantie du Canada.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie de garantie du Canada, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

M. Malloch a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fautcuil;

Et M. Malloch a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé, et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif à la chasse du gibior.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill relatif à la chasse et à la conservation du gibier, étant

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoye à un comité spécial, composé de M. Taché, M. Letellier, M. Fournier, M. Duchesnay et M. Christie, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Bill pour natu-raliser Ira Gould.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour naturaliser Ira Gould et autres, et pour d'autres fins, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. McFarland a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. McFarland a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troi-

sième fois lundi prochain.

Et étant cinq heures, M. l'Orateur a, sans mettre la question, ajourné la Chambre à lundi prochain.

Luna 21° die Julii;

Anno 15° Victoria Regina, 1851.

NONFORMÉMENT à l'ordre du jour, les pétitions Pétitions lucr. / suivantes ont été lues :--

De W. S. Burnhamh et autres, membres de l'ordre des fils de la tempérance; demandant que le bill pour incorporer le dit ordre soit passe et devienne loi.

De N. T. Belleau, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Ambroise, Jeune Lorette, comté de Québec, et de la cité de Québec; demandant une allocation aux fins de macadamiser la route St. Jacques, communément appelée la Route de la Misère.

De Clarke Gamble, écuyer, de la cité de Toronto; demandant une loi pour l'autoriser à vendre et transporter les droits qu'il a dans certaine propriété qui lui a été cédée par la compagnie du havre et bassin de Niagara.

De la compagnie du havre et bassin de Niagara; demandant une loi pour l'autoriser à vendre les droitsqu'elle a dans certaine propriété qui lui appartient.

De Donald Cameron, de Torah ; demandant qu'il soit pris des mesures pour lui procurer, ainsi qu'aux autres colons dont il est le chef, les titres des terres pour lesquelles ils ont déjà reçu des billets de location.

Du conseil municipal de la ville de Guelph; demandant une loi pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de ser de Toronto et Goderich, et le continuer, tel qu'amendé, sous le nom de "Gompagnie du chemin de fer prolongé de Toronto à Guelph Ouest.

De William Wilson, écuyer, de la cité de Québec; demandant qu'il soit pris des mesures pour lui re-mettre la possession de certaine propriété dans la cité de Québec dont il se prétend le propriétaire légal.

M. Mackenzie a proposé, secondé par M. Notman, Pétition de M. et la question ayant été mise, Que telle partie de la McKinnon, pétition de Martin McKinnon, du township de Vaughan, qui demande justice à l'égard de son titre au lot 19, dans la neuvième concession de Vaughan, maintenant demandée comme rectorerie, ou pour une indemnité, si sa propriété ne peut pas lui être garantie, soit renvoyée à un comité spécial de cinq membres, composé de M. Notman, M. Smith, do Wentworth, l'honorable M. Price, M. Smith, de Durham, et le moteur, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records; la Chambre s'est divisée :- Et la question a passé dans la négative.

Sir Allan N. MacNab, du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, a présenté à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel à

Pour le dit rapport, voir appendice (U.U.)

Premier rap permanent der chemins de fe ot lignes tele-graphiques. (Ū.Ū.)

Ordonné, Que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Neuvième rap-

L'honorable M. Chabot, du comité permanent des per du comité divers bills privés, a présenté à la Chambre le neupermanent sur les bills privés. vième rapport du dit comité ; lequel a été lu comme suit:

> Votre comité a examiné le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer l'acadé-"mie de Burlington pour les demoiselles," et lui a

fait un amendement, qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre. Votre comité a aussi fait certains amendements au bill pour incorporer "La compagnie d'assurance mutuelle et mobilière des fermiers du Canada-Ouest," et au bill pour amender l'acte concernant le chemin de la montagne Sydenham, et pour conférer à George Rolph, écuyer, ses hoirs et avans-cause, certains priviléges y relatifs;—et il prend la liberté de recommander l'adoption de ces amendements à votre honorable Chambre.

Il a aussi examiné les bills suivants, et est convenu

d'en faire rapport sans amendement.

Bill pour fermer une partie de la rue Ottawa, dans

le village de Cayuga.

Bill pour autoriser les cours du banc de la Reine, des plaids communs et de la chancellerie dans le Haut-Canada, à permettre à William Edwin Twynam à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles.

Bill pour amender l'acte, intitulé: "Acte pour in-" corporer la compagnie pour fournir de l'eau à la "cité de Kingston."

Bill pour conférer à Charles Horatio Waterous les droits civils et politiques d'un sujet né anglais.

Bill pour amender l'acte relatif au chemin de la monugne de SyOrdonné, Que le bill pour amender l'acte concernant le chemin de la montagne de Sydenham, et pour conférer à George Rolph, écuyer, ses hoirs et ayans-cause, certains priviléges y relatifs, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre mercredi prochain.

Bill relatif aux droits civils et politiques de Waterous.

Ordonné, Que le bill pour conférer à Charles Horatio Waterous les droits civils et politiques d'un sujet né anglais, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif au procureur Twynam.

Ordonné, Que le bill pour autoriser les cours du banc de la Reine, des plaids communs et de la chancellerie dans la province du Canada, à permettre à William Edwin Twynam à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif à l'aqueduc de Kingston.

Ordonné, Que le bill pour amender l'acte, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie pour four-"nir de l'eau à la cité de Kingston," soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Bill relatif à l'assurance mutuelle des fenniers du Canada-Ouest. Ordonné, Que le bill pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle et mobilière des fermiers du Canada Ouest, tel que rapporté du comité per-manent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Bill relatif à la me Ottawa dans Cayuga.

Ordonné, Que le bill pour fermer une partie d'Ottawa Street, dans le village de Cayuga, soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législa-Bill relatif a l'académie des tif, intitulé: " Acte pour incorporer l'académie de "Burlington pour les demoiselles," tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

L'honorable M. Boulton, du comité spécial auquel Deux bills re ont été renvoyés le bill pour abolir l'emprisonnement latifs à l'em pour dette dans le Haut-Canada, et le bill pour abopour dette dans le *Haut-Canada*, et le bill pour abopour dette, excepté dans les cas (H.-C.) de fraude, et pour rendre plus efficace le recours par writs d'exécution dans le Haut-Canada, a fait rapport que le comité avait passé les bills, et avait fait des amendements à chacun d'eux.

Ordonné, Que les bills, tels qu'amendés, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que les bills et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

Ordonné, Que la réponse relative aux débiteurs Débiteurs. renfermés dans les prisons, et sous cautions, dans dans les causes civiles, dans les limites d'emprisonnement dans le Haut-Canada, qui a été présentée à la Chambre mardi, le huit de juillet courant, soit renvoyée au dit comité.

M. Cartier, du comité spécial auquel a été ren- Bill relatif à la voyé le bill pour amender et resondre les dispositions corporation de de l'ordonnance qui incorpore la cité et ville de Montréal. Montréal, et d'une certaine ordonnance et de certains actes qui amendent la dite ordonnance, et pour déléguer certains autres pouvoirs à la corporation de la dite cité de Montréal, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

Ordonné, Que la pétition de C. A. Cuthbert et autres, des paroisses de Berthier et Sorel, soit aux gibiere, renvoyée au comité spécial auquel a été ren- (B.-C.) voyé le bill pour amender les actes pour la conservation du gibier et des oiseaux sauvages y mentionnés, en ce qui regarde le Bas-Canada.

Ordonné, Que la pétition de la compagnie des Pétitions renhavre et bassin de Niagara, et la pétition de voyées a un Clarke Gamble, écuyer, de la cité de Toronto, comité. soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Message du Conseil. Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie: M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants, sans amendement, savoir:

Bill, intitulé : " Acte pour rendre compulsoire l'en- Bill relatif aux registrement des titres et instruments qui créent des titres qui " dettes en faveur de la couronne."

dettes en fa-Couronne.

Bill, intitulé: "Acte pour incorporer la société Bill relatif à pour aider et retirer les orphelins et semmes indi- la société pour secourir les orphelins et se orphelins

phelins et les femmes.

Le Conseil Législatif a passe un bill, intitulé: Bill relatif "Acte pour faire disparaître, l'attainder d'Aaron l'attainder de Stevens, et exempter certaines parties de ses biens Stevens. "d'être confisquée, et pour d'autres fins y mention-nées," auquel il demande le concours de cette

Chambre. Et ensuite il s'est retiré.

Un bill grossoye du Conseil Législatif, intitule : Bill relatif à Acte pour faire disparaître l'attainder d'Aaron l'attainder de " Stevens, et exempter certaines parties de ses biens Stevens. "d'être confisquées, et pour d'autres fins y mention-nées" a été lu la première fois.

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législa- Bill pour tif, intitulé: "Acte pour amender et simplifier amender les

demoiselles de Burlington.

lois relatives a l'intérêt de l'argent.

" les lois relatives à l'intérêt sur l'argent," soit! imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. Sherwood, secondé par l'honorable M. Badgley,

Affaires publiques.

Résolu, Que la troisième lecture des bills dans cette Chambre se fera à l'avenir à quatre heures précises de l'après-midi de chaque jour, durant la présente session, sans pour cela empêcher que les bills soient ainsi lus pour la troisième fois, quand ils se présenteront autrement dans l'ordre.

Ordres du jour.

M. Boutillier a proposé, secondé par M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, et la question ayant été mise, Que les ordres du jour soient maintenant lus; la Chambre s'est divisé: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:-

POUR. Messieurs Armstrong, Bell, Boutillier, Chabot, Christie, Davignon, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, McConnell, Méthol, Mongenais, Nelson, Notman, Papineau, Price, Prince, Sanborn, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Smith, de Durnam, Smith, de Wentworth, Viger et Wilson.—(36.)

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Burritt, Cameron, de Cornwall, Cayley, Crysler, Dickson, Hall, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Sir A. N. MacNab. Malloch, McLean, Richards, Robinson, Sherwood, de To-nonto, Stevenson et Taché.—(19.) Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Bill relatif a une certaine réserve de che-

Un bill grossoyé pour transporter à Andrew Thompson une certaine réserve pour des chemins dans le township de Woodhouse, dans le comté de Norfolk, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Boulton porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill pour Un bill grossoye pour mounter et dince l'agran-amender l'acte 13 et 14 Vict., chap. 97, pour l'amélioration et l'agran-de Montréal, a été, en conformité dissement du havre de Montréal, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit: "Acte "pour changer les droits de quaiage payables " en certain cas au havre de Montréal."

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill relatif à la banque de Québec.

Un bill grossoyé pour réduire le nombre des directeurs de la banque de Québec, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois. Résolu, Que le bill passe.

Ordonné Que l'honorable M. Chabot porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill relatif aux sociétés de construction,

Un bill grossoyé pour amender un acte pour encourager l'établissement de sociétés de construction dans le Bas-Canada, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

M. Lemieux a proposé, secondé par M. Méthot, et la question ayant été mise, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour amender un acte pour encou-"rager l'établissement de sociétés de construction dans le Bas-Canada;" la Chambre s'est divisée :

et les noms ayant été demandés, ils ont été pris au paiement des petits jurés dans le Haut-Canada, et paiement des petits jurés dans le Haut-Canada, et petits jurés comme suit:

Messieurs Armstrong, Badgley, Boulton, de To-RONTO, Boutillier, Cayley, Chabot, Christie, Dickson, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hall, Hincks, Jobin. Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Methot, Nelson, Nolman, Papineau, Price, Richards, Robinson, Solution, School, Schoo binson, Sanborn, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de Toronto, Smith, de Wentworth, Slevenson, Taché, Viger et Wilson .- (45.)

CONTRE.

Messieurs Burritt, Mackenzie, et Smith, de Durнам.—(3.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmatives ...

Ordonné, Que M. Lemicux porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour établir un mode plus som- Bill relatif sux maire et moins dispendieux pour les propriétaires immeubles d'immeubles dans le Bas-Canada, d'en acquérir la illégalement détenus. possession lorsqu'ils en sont privés illégalement dans certains cas, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Sanborn porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un bill grossoyé pour autoriser l'établissement d'une Bill relatif à la seconde compagnie d'assurance mutuelle contre le compagnie feu pour les cantons ruraux des comtés du Bas-Canada, dans lesquels ils se trouve des villes et des cités con- (B.-C.) sidérables, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour amender et rendre permanents les " actes en force dans le Bas-Canada, pour l'éta-

" blissement des compagnies d'assurance mu-tuelle en icelui."

Ordonné, Que M. Jobin porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un bill grossoyé cencernant les patentes en vertu Bill relatifaux desquelles il est fait des octrois de terres incultes ou patentes conautres terres de la Couronne dans le Bas-Canada, et terres. pour se dispenser de certaines formalités y relatives qui occasionnent des délais et des dépenses inutiles, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : "Acte concernant les patentes en vertu des-" quelles il est fait des octrois de terres incultes, " ou autres terres de la Couronne dans le Bas-" Canada, pour se dispenser de certaines for-" malités y relatives qui occasionnent des délais "et des dépenses inutiles, et pour amender un certain acte y mentionné, relatif aux dites pa-" tentes."

Ordonné, Que M. Christie porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour naturaliser Ira Gould et Bill pour naturaliser, et pour d'autres fins, a été, en conformité de raliser Ira Gould et ses l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Badgley porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

les amendements ont été lus et adoptés.

grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux pecheries du golfe St. Lau-

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour lever tous les doutes quant au droit des sujets de Sa Majesté en Canada, de faire la pêche dans le golfe St. Laurent, de prendre possession à cette sin de toutes les places non occupées sur la rive nord ou côte du Labrador, dans les limites de la province, et d'occuer celles qu'ils jugeront convenables, et d'exploiter librement les pêcheries, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé. Ordonné, Que le bill soit retiré.

Bill relatif à l'acte concor-

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résonant la naviga- lutions pour baser une adresse à Sa Majesté, la priant de vouloir bien sanctionner l'introduction dans le Parlement Impérial, d'une mesure aux fins d'étendre les principes reconnus, dans le ci-devant acte de navigation, aux productions naturelles du Canada, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à

lundi prochain.

commissions témoignages.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter l'émanation de commissions aux fins d'interconcemant les roger les témoins et prendre et recevoir les témoignagnes dans les poursuites en loi maintenant pendantes, et qui pourront être intentées dans les divers cours de record dans le Haut-Canada, étant lu;

M. Lyon a proposé, secondé par M. Cartier, et la question ayant été proposée, Que le bill soit mainte-

nant lu une seconde fois;

M. Richards a proposé en amendement à la question, secondé par M. Flint, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été de-

. mandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Cameron, de Cornwall, Christie, Flint, Hall, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Price et Richards .- (9.)

Messieurs Bell, Boulton, de Norrolk, Boulton, de TORONTO, Boutillier, Cartier, Chabot, Crysler, Davignon, Dickson, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Holmes, Jobin, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Lyon, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, McConnell, McLean, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Sanborn, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du LAC DES DEUX-MONTA-GNES, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de To-RONTO, Smith, de WENTWORTH, Stevenson, Taché et iger.—(45.) Ainsi, elle a passé dans la négative.. Viger .-

La question principale ayant été alors mise; elle

a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Bill relatif à la protession médicale, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'incorporation des membres de la profession médicale dans le Bas-Canada, et pour régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelle, de manière à venir en aide à certaines personnes qui pratiquaient comme médecins et chirurgiens dans cette province à l'époque où le dit acte est devenu loi, étant lu;

M. Sanborn a proposé, secondé par M. McConnell, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

L'honorable M. La Terrière a proposé en amendement à la question, secondé par M. Gugy, que le mot | ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit | " maintenant," soit retranché, et les mets: " de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée :- Et la question a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise :-Elle

été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Sanborn, M. Nelson, M. Taché, l'honorable M. Badgley, et M. McConnell, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif à pour permettre à Caira Robbins Wilkes, épouse de C. R. Wilkes. George Samuel Wilkes, écuyer, de Brantford, de transporter en son propre nom, certains biens-fonds qui lui ont été légués par feu son père, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Notman, l'honorable M. Baldwin, l'honorable M. Macdonald, M. Prince, M. Morrison. M. Smith, de Frontenac, et M. Smith, de Durham, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux pour étendre les dispositions d'un acte, intitulé : " Acte incendiaires pour amender la loi criminelle de cette province relative aux incendiaires," étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi ptochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux pour régler la distribution des biens-meubles des per- personnes qui décèdent insonnes qui décèdent intestates dans le Haut-Canada, testates. étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé, Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill pour renpour assujettir certains meubles et effets à la saisie dre certains exécution dans le Haut-Canada, étant lu; sie du Hautsuiets à la saisie du Haut-Canada.

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé. Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux pour encourager et protéger la création de pouvoirs pouvoirs (H.-C.) d'eau pour les manufactures dans le Haut-Canada, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif au pour se dispenser d'un procès par jury en certains cas, (H.-C.) dans le Haut-Canada, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux pour abroger cette partie de l'acte impérial de la 31 rectoreries. Geo. 3, chap. 31, qui a rapport aux rectoreries, ou à la présentation des titulaires aux dits offices, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain, et que ce soit alors le premier ordre du

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif à la pour amender la loi du Haut-Canada, concernant la médecine et à protique de la médecine et de la chirurgie, factif la chirurgie, pratique de la médecine et de la chirurgie, étant lu ; (B.C.)

M. Richards a proposé, secondé par M. Flint, et la question ayant été proposée, Que le bill soit main-

tenant lu une seconde fois; L'honorable M. La Terrière a proposé en amendement à la question, secondé par M. Gugy, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "de

la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été de- | de ces officiers, en certains cas, étant lu ; mandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Badgley, Baldwin, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cartier, Cauchon, Cayley, Christie, Davignon, Dickson, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Gugy, Johin, Lacoste, LaTerrier, Lemieux, Lyon, Macdonald, de Kings-TON, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McFarland, McLean, Meyers, Papineau, Polette, Sauvageau, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Wentworth, Taché et Viger.—(35.)

CONTRE. Messieurs Armstrong, Bell, Burritt, Fergusson, Flint, Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes, Johnson, Laurin, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mc Connell, Merritt. Méthot, Morrison, Nelson, Price Prince, Richards, Sanborn, Scott, de Bytown, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, et Smith, de DUR-

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois, de ce jour en six mois.

relatif a l'ordonnance con-cernant l'enregistrement des titres, (B.-C.)

Bill pour L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill amender l'acte pour amender l'ordonnance des bureaux d'enregistrement du Bas-Canada, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Lacoste, l'honorable M. Badgley, l'honorable M. Chabot, M. Lemieux, M. Davignon, M. Laurin, M. Armstrong et M. Dumas, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Bill pour lois relatives à l'intérêt sur l'argent.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: " Acte pour "amondor et simulification, intitulé: " Acte pour "amondor et simulification l'acteur." amender et simplifier les lois relatives à l'intérêt " sur l'argent," étant lu ;

M. Richards a proposé, secondé par M. Holmes, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

M. Davignon a proposé en amendement à la question, secondé par M. Cauchon, Que le mot " maintenant," soit retranché, et les mots: " de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été démandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Baldwin, Boutillier, Cartier, Cauchon, Crysler, Davignon, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fourquin, Bucheshay, Bumas, Fithi, Fortier, Fourquin, Gugy, Guillet, Jobin, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Méthot, Mongenais, Nelson, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du Lag des Deux-Montagnes, Stevenson, Taché et Viger.—(33.)

CONTRE. Messieurs Armstrong, Badgley, Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Burritt, Cayley, Dickson, Fergusson, Hincks, Holmes, Johnson, Lyon, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McLean, Merritt, Meyers, Morrison, Notman, Richards, Sanborn, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, et Smith, de Wentworth.—(26.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative. La question principale, telle qu'amendée, avant été alors mise;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois, de ce jour, en six mois.

Bill relatif aux

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; publics de saisir une partie des salaires et émoluments officiens publics.

M. Scott, du Lac'des Deux-Montagnes, a proposé, secondé par M. Smith, de Durham, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu une se-conde fois; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:-

POUR.

Messieurs Armstrong, Badgley, Bell, Boutillier, Burritt, Cauchon, Chabot, Christie, Crysler, Davignon, Dumas, Flint, Fournier, Fourquin, Guillet, Holmes, Jobin, Johnson, Lemieux, Letellier, Lyon, Malloch, Methot, Meyers, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Richards, Sanborn, Scott, de Bytown, Scott, du Lag des Deux-Monta-GNES, Smith, de DURHAM, et Smith, de WENTWORTH.

CONTRE.

Messieurs Baldwin, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cayley, Dickson, Duchesnay, Fortier, Gugy, Hincks, le procureur général La Fontaine, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Sir Allan N MacNab, McLean, Polette, Price, Prince, Sauva-geau, Sherwood, de Топонто, et Stevenson.—(22.) Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde

M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, a proposé, secondé par M. Smith, de Durham, et la question ayant été proposée, Que le bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre mercredi prochain;

L'honorable M. Chabet a proposé en amendement à la question, secondé par M. Nelson, Que tous les mots après "comité," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "spécial de cinq Membres, pour en faire rapport avec " toute la diligence convenable."

Et la question ayant été mise sur l'amendement :-

Elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été

Résolu, Que le bill soit renvoyé à un comité spécial de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Ordonné, Que M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, l'honorable M. Chabot, l'honorable M. Sherwood, M. Nelson et l'honorable procureurgénéral La Fontaine composent le dit comité.

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exé- Département cutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une des postes, adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,-Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 14 juillet 1851, demandant un tableau indiquant le revenu net du département de la poste, en Canada, déduction faite des frais d'administration pour l'année expirée le 5 juillet 1849; et copie des rapports trimestriels faits par le député maître général des postes au bureau du département de la poste en Angleterre, contenant le montant de la recette et de la dépense du département des postes en Canada, depuis le 5 juillet 1850, jusqu'au 5 avril dernier, ou jusqu'à l'époque où ces rapports ont été en dernier lieu faits; également, un tableau indiquant le revenu net du département de la poste en Canada, déduction faite des frais d'administration depuis le 5me jour de juillet 1844, et informant cette Chambre à quelles fins a été employé le revenu net ou surplus prélevé sur le peuple du Canada; ensemble avec une copie de la dépêche du très honorable lord Grey, en date du 25 juin 1847, ordonnant que le surplus net du revenu, à compter du 5 juillet 1844, soit employé pour les fins publiques de cette province; et un tableau indiquant le temps où les L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill différents contrats pour le transport des malles, enupour permettre aux créanciers judiciaires des officiers | mérés dans une réponse à une adresse, mise devant

cette Chambre le 30 du mois dernier, relative au département de la poste, expireront; combien de ces contrats ont été passés avec le département depuis le 5 avril dernier, et si tous ou quelques uns de ces contrats ont été ouverts à la concurrence publique, ou privement accordés à des personnes choisies par le Gouvernement Exécutif.

Pour la dite réponse, voir appendice (V.V.) Ordonné, Que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Bäl reiatif nu transport des immenbles, all-C.)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé: " Acte pour simplifier le transport des immeubles dans " le Haut-Canada, et pour soumettre à la saisic cer-" tains droits et intérêts en iceux," étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

M. Mongenais a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Mongenais a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux

Orice remis.

élitions pré-

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en dégageurs ab- comité sur le bill pour établir un recours contre les défendeurs absents, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

M. Scott, de Bytown, a pris le fauteuil du comité et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Scott, de Bytown, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amende-

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Scott, de Bytown, a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adop-

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. Malloch, secondé par M. Duchesnay,

La Chambre s'est ajournée.

Martis, 22° die Julii;

Anno 15° Victorie Regine, 1851.

ES pétitions suivantes ont été séparément pré-

▲ sentées et mises sur la table : Par M. Lemieux, -la pétition d'E. Boudreau et autres, pilotes licenciés pour et au-dessus du havre de

Par M. Christie,—la pétition d'Alexander Mackintosh et autres, du township d'Elgin.

M. Boutillier, du comité spécial sur le bill pour amender l'acte qui continue et amende l'ordonnance concernant l'érection des paroisses, et la construction et réparation des églises et cimetières dans le Bas-Canada, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

M. Fergusson, du comité spécial sur le bill pour pourvoir à la collection des arrérages de taxes imposées par un certain réglement du ci-devant district de Wellington, et faire disparaître certains doutes relatifs à la validité du dit réglement, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amen-

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

M. Laurin, du comité spécial auquel a été ren-Rapport sur la voyée la pétition de Peter Patterson, écuyer, et autres, marchands de Québec, et autre ordre de renvoi, tres, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :-

otre comité ayant examiné la susdite pétition de Peter Patterson, écuyer, et autres, marchands de Québec, demandant d'étendre les dispositions de l'acte de la 12e Victoria, autorisant la formation de compagnies à fonds social dans le Bas-Canada, pour la construction de chemins macadamisés et ponts, et autres semblables ouvrages, aux compagnies disposées à souscrire le capital nécessaire pour la confection de booms sur les rivières Bécancour, Gentilly et Nicolet; et aussi, la pétition susdite de Henry Wulf Trigge, de Nicolet, et ayant entendu Thomas Alexander Lambert, écuyer, de Bécancour, en est venu à la conclusion que la prière de la susdite pétition du dit Peter Patterson et autres, ne doit pas être accordée par votre honorable Chambre, par la raison que l'effet de la dite demande, si elle était accordée, serait préjudiciable à l'intérêt public.

L'honorable M. Chabot, du comité permanent des Dixième rap divers bills privés, a présenté à la Chambre le port du comité dixième rapport du dit comité, lequel a été lu comme les bills privés.

Votre comité a examiné le bill pour incorporer les sociétés bienveillantes de l'église wesléyenne méthodiste en Canada, et le bill pour autoriser le conseil municipal des comtés unis de Wentworth et Halton à disposer d'une certaine partie de la place actuelle de la cour de justice, et à chacun de ces bills il a fait des amendements, qu'il prend la liberté de soumettre à la considération de votre honorable Chambre.

Ordonné, Que le bill pour autoriser le conseil mu- Bill relatif à nicipal des comtés unis de Wentworth et Halton place de la à disposer d'une partie de l'emplacement du patice à Hamillais de justice, tel que rapporté du comité perton. manent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

maison de jus-

Ordonné, Que le bill pour incorporer les sociétés Bill relatif aux bienveillantes de l'église méthodiste wesléyenne sociétés bien-en Canada, tel que rapporté du comité perma veillantes wes-nent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

M. Christie, du comité spécial auquel a été ren-Rapport sur la voyée la pétition du bureau de commerce de Québec, pétition du bureau de com-avec pouvoir de faire rapport par bill ou autrement, merce de Quéa présenté à la Chambre le rapport du dit comité, le-bec, quel a été lu comme suit :-

otre comité a pris en considération la pétition de la chambre de commerce de Québec, exposant les inconvénients qui résultent pour le commerce du pays des dispositions de la cinquième section du statut 12 Vict., ch. 22, qui établit " que trois jours de grâce, et pas plus, immédiatement après le jour où le dit billet sera échu ou deviendra du, ou après le jour où

" la dite lettre de change aura été présentée au tireur " si elle est tirée à vue, seront accordés pour le paic- " ment d'icelui et seront censés expirer dans l'après- " midi du troisième des dits jours de grâce, excepté " toujours que si le dit troisième des dits jours de " grâce est ou se trouve être un dimanche ou jour de " fête, alors le jour précédent qui ne sera pas un di- " manche ou jour de fête comme susdit, sera le der- " nier des dits jours de grâce."

Votre comité ayant pris la dite disposition en considération, est d'opinion que la règle doit être renversée, et que lorsque le troisième jour de grâce est un dimanche ou jour de fête, le jour suivant qui ne sera pas un dimanche ou jour de fête, mais si c'est un dimanche ou jour de fête, alors le jour suivant, et non celui qui précédera, devrait être le dernier jour de grâce; et votre comité en conséquence demande à faire rapport d'un bill à cet effet.

La pétition expose encore les inconvénients qui résultent de la septième section de l'acte 13 et 14 Vict., ch. 27, par laquelle, entre autres choses, il est statué, "Que toute personne qui sera convaincue de "vendre des liqueurs enivrantes les dimanches et "jours de fête, sera, pour telle offense, passible d'une "pénalité de dix louis courant:" remarquant, cependant, que les pétitionnaires ne se plaignent point de ces dispositions, mais les approuvent en ce qu'elles ont rapport à l'observance du dimanche dont toutes les classes de chrétiens reconnaissent la sainteté,—mais en ce qui a rapport à l'observance compulsoire des autres jours appelés "jours de fête," énumérés dans l'acte ci-dessus récité en premier lieu, (section 26), ils désirent exposer à votre honorable Chambre le tort, l'injustice et l'esprit d'intolérance (ainsi qu'ils le considèrent,) des dispositions susdites dans leur effet sur une grande partie de la classe commerçante.

Quant à cette dernière question, votre comité entretient l'espoir que, dans la nouvelle loi que veut introduire votre honorable Chambre pour régler les auberges, il sera établi de nouvelles dispositions relatives à la vente des liqueurs enivrantes les jours de fête et pour en exiger l'observance sans cependant blesser les sentiments religieux d'aucune classe des sujets de Sa Majesté.

Ordonné, Que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Bill relatif aux lettres de change, etc. M. Christie a alors présenté à la Chambre un bill pour amender un acte y mentionné, relatif aux lettres de change et billets promissoires, lequel a été reçu, et lu pour la première fois; et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif au bureau des greffiers des assises, (H.-C.)

M. Smith, de Durham, du comité spécial sur le bill pour régulariser le bureau des greffiers des assises dans le Haut-Canada, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

Rapport sur la pétition de C. P. Huot et au-

L'honorable M. La Terrière, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de C. P. Huot, écuyer, et autres, notaires du district de Québec, avec pouvoir de faire rapport par bill ou autrement, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité, après avoir examiné les allégués et conclusions de la susdite pétition et avoir entendu comme témoin Edouard Glackmeyer, écuyer, notaire, et président de la chambre des notaires, pour le district de Québec, ne croit pas avoir autre chose à présenter, comme son rapport à votre honorable Chambre, que le témoignage de ce monsieur, en réponse à la pétition sus-mentionnée.

Edouard Glackmeyer, notaire public, fut appelé et examiné:-

Y a t-il un tarif fait en vertu de l'acte 10c et 11e Vict. chap. 21, réglant le montant des honoraires que peuvent exiger les notaires dans le district de Québec pour leurs ouvrages professionnels, sinon voulez-vous nous dire si la chambre des notaires de Québec a adopté quelques mesures à ce sujet?—Li n'y a pas encore de tarif de fait, mais la chambre a nommé un comité chargé d'en dresser un. Le comité a été choisi parmi les membres que l'on savait être favorables à l'existence d'un tarif, quoique la plupart des notaires considèrent que la loi ne nous permet pas de fixer le minimum des honoraires, mais seulement le maximum, la profession ne pourra retirer que des avantages d'un tel carif et qu'il n'obviera nullement au grand mal dont on se plaint, qui est que des notaires travaillent à vil prix.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill Bill relatifu grossoyé pour incorporer la compagnie du canal du Stel. Marie. Sault Ste. Marie, étant lu ;

M. Morrison a proposé, secondé par l'honorable M. Merritt, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

L'honorable M. Hincks a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable procureurgénéral La Fontaine, Que le mot, "maintenant," soit retranché, et les mots: "de ce jour en six mois" ajoutés à la fin d'icelle;

L'honorable M. Boulton, a proposé en amendement au dit amendement proposé, secondé par M. Dickson, Que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Soit renvoyé à un comité spécial de cinq "Membres, pour en faire rapport avec toute la dili-"gence convenable," en leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement au dit amendement proposé; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Christie, Dickson, Hall, Hopkins, Macdonald, de Kingston, McLean, Merritt, Meyers, Morrison, Papineau, Prince, Robinson, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, Smith, de Frontenac, et Smith, de Wentworth.—(19.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cameron. de Cornwall, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Crysler, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Malloch, Méthot, Mongenais, Nelson, Notman, Polette, Price, Richards, Sanborn, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de Brockville, Stevenson, Taché, Viger, Watts et Wilson.—(51.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été mise sur l'amendement à la question originale; la Chambre s'est divisé: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hincks, Holmes, Johin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald,

Mackenzie, Methot, Mongenais, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Richards, Sanborn, Sauvugeau, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Smith, de Wentworth, Taché, Viger, Watts et Wilson .-- (47.)

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cayley, Christie, Crysler, Dickson, Fergusson, Hail, Hopkins, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, McConnell, McLean, Merritt, Meyers, Morrison, Prince, Robinson, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, Smith, de FRONTENAC, et Stevenson.—(25.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois de ce jour en six mois.

Message du Conseil.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie: M. l'Orateur,

Bill relatif aux

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: " Acte " pour changer les périodes fixées pour tenir certaines cours dans le comté d'York," sans amendement;

Bill relatif aux rivières et (H.-C.)

cours du comté d'York.

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé: "Acte pour expliquer et amender les actes pour "empêcher d'obstruer les rivières et ruisseaux du " Haut-Canada," auquel il demande le concours de cette Chambre; Et aussi,

Bill relatif &

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé: l'enregistre-ment des titres, "Acte pour expliquer et modifier les lois relatives à "l'enregistrement des titres dans le Bas-Canada," (B,·C.) auquel il demande le concours de cette Chambre. Et ensuite, il s'est retiré.

Bill relatif aux

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: " Acte pour expliquer et amender les actes pour em-** Acte pour expuquer et amender les aux du Haut
" pêcher d'obstruer les rivières et ruisseaux du Haut
" Canada," a été lu la première fois.

Sur motion de M. Richards, secondé par M. Smith, de Durham,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois demain.

Bill relatif a l'enregistro-

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: " Acte pour expliquer et modifier les lois relatives à ment des titres, " l'enregistrement des titres dans le Bas-Canada," a été lu la première fois.

Bill relatif au canal du Sault Ste. Marie.

Ordonné, Que le greffier de cette Chambre remette aux pétitionnaires l'honoraire de quinze louis, payé sur le bill pour incorporer la compagnie du canal du Sault Ste. Marie.

Un bill grossoyé pour permettre aux réanciers de saisir les biens des débiteurs qui sont sur le point de laisser la province, dans les affaires au-dessous de dix louis, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. McConnell porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux apprentis et mineurs.

Un bill grossoyé pour amender la loi relative aux apprentis et mineurs, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Stevenson porte le bill au Conseil Life islatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer la compagnie de Bill relatif à la un bill grossoye pour incorporer la compagnie de garantie du Canada, a été, en conformité de l'ordre, garantie du lu la troisième fois.

L'honorable M. Badgley a proposé, secondé par l'honorable M. Macdonald, et la question ayant été mise, Que le bil passe, et que le titre soit: "Acte "pour incorporer la compagnie de garantie du "Canada;" la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Armstrong, Badgley, Boulton, de To-RONTO, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Christie, Crysler, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Dumas, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hincks, Holmes, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McLean, Méthot, Mongenais, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Robinson, Sanborn, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, Smith, de Frontenac, Smith, de Went-WORTH, Stevenson, Watts et Wilson .- (50.)

Messieurs Chauveau, Mackenzie, Taché et Viger. (4.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'assirmative.

Ordonné, Que l'honorable M. Badgley porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour conférer à Charles Horatio Bill relatif aux Waterous les droits civils et politiques d'un sujet né droits civils et anglais, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième d'unes de Wa-

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour conférer à Charles Horatio Water-" ous, de la ville de Brantford, machiniste, les " droits civils et politiques d'un sujet né anglais." Ordonné, Que M. Wilson porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour autoriser les cours du banc Bill relatif au de la Reine, des plaids communs et de la chancellerie Twynam. dans la province du Canada, à permettre à William Edwin Twynam à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles, a été, en conformité de l'ordre, lu

la troisième fois Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : Acte pour autoriser les cours du banc de la

" Reine, des plaids communs et de la chancelle-" rie, dans le Haut-Canada, à permettre à Wil-" liam Edwin Twynam à pratiquer comme pro-cureur et solliciteur en icelles."

Ordonné, Que l'honorable M. Badgley porte le bill au Conseil Législatif, et demande son con-

Un bill grossoyé pour amender l'acte intitulé : Bill pour "Acte pour incorporer la compagnie pour fournir de relatif à l'aque-"l'eau à la cité de Kingston," a été, en conformité du de King-de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour amender l'acte intitulé : "Acte pour " fournir de l'eau à la cité de Kingston."

Ordonné, Que l'honorable M. Macdonald porte le bill au Conseil Législatif, et demande son con-

Un bill grossoyé pour fermer une partie a Uttawa Bill relatif à Street, dans le village de Cayuga, a été, en confor-Ottawa Street, Un bill grossoyé pour fermer une partie d'Ottawa mité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour fermer une partie de la rue Ottawa, "dans le village de Cayuga."

Ordonné, Que M. Mackenzie porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

dans Cayuga.

Bill relatif au transport des immeubles, (II.-C.)

Un bill grossoyé pour amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour simplifier le transport des immeubles " dans le Haut-Canada, et pour soumettre à la saisie " certains droits et intérêts en iceux," a été, en conformité de l'ordre, lu une troisième fois.

Résolu, Que le bill passe. Ordonné, Que M. Cameron, de Cornwall, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son con-

Bill relatif aux sents.

Un bill grossoyé pour établir un recours contre les désendours ab désendeurs absents, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Cornwall, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Paiements faits

M. Watts a proposé, secondé par M. Cartier, et par le greffier la question ayant été mise, Que 10 gromo.

Chambre prépare et mette sur la table un resumé de tous les deniers par lui payés en sa dite capacité, pour dépenses contingentes et autrement, depuis le commencement de la session actuelle; la Chambre s'est divisé: et les noms ayant été demandés, ils ont été et renvoyé à un comité de toute la Chambre. pris comme suit :-

Messieurs Armstrong, Badgley, Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Boutillier, Burritt, Cameron, de Kent, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, Dickson, le solli-citeur-général Drummond, Duchesnay, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, Johnson, Lacoste, Laurin, Lemieux, Lyon, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Sir Allan N. MacNab, Mc-Connell, McLean, Methot, Meyers, Mongenais, Morrison, Notman, Papineau, Polette, Prince, Richards, Robinson, Sanborn, Scott, de Bytown, Scott, du Lac DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, Viger, Watts et Wilson.—(61.)

CONTRE.

Messieurs Baldwin, Gugy, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, le solliciteur-général Macdonald, Merritt et Price.—(7.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Appel de la Chambre.

L'ordre du jour, pour l'appel de la Chambre étant

Ordonné, Que la Chambre soit maintenant ap-

Ordonné, Que le sergent d'armes, qui assiste à cette Chambre, aille avec la masse dans les places voisines et requière la présence des Memétant de retour.

La Chambre a été appelée; et plusieurs Membres ont paru; et les noms des Membres qui se sont trouvés absents ont été enregistrés comme suit :-

William Cuthbert, malade.

Jacob De Witt, malade.

Peter Perry, malade.

Dunbar Ross, malade.

Benjamin Seymour, maladie dans sa famille.

Bill des élections contesL'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour abroger les divers actes des Parlements du Haut et du Bas-Canada, main-tenant en force pour la décision des élections parlatives aux élections parlementaires, étant lu ;

dit comité.

M. Cartier a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Cartier a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements. Ordonné, Que le rapport soit reçu den in.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif à la comité sur le bill pour mieux régler et administrer le régie du pénipénitentiaire provincial, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

dit comité.

M. Boulton, de Toronto, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil

Et M. Boulton, de Toronto, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatifala pour pourvoir aux moyens de défrayer les dépenses police de mad'un corps de police-marine à Québec, étant lu

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois,

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Duchesnay a pris le fauteuil du comité; et après avoir siégé quelque temps

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Duchesnay a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements. Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas Ordres remis. été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par M. Duchesnay,

La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 23º die Julii;

Anno 15° Victoria Regina, 1851.

ES pétitions suivantes ont été séparément pré- Pétitions pré-🔟 sentées et mises sur la table :

Par l'honorable M. Badgley,-la pétition du trèsbres, qu'il y trouvera, pour le service de la révérend lord évêque de Québec, au nom du clergé et Chambre:—Et il y a été en conséquence; et des délégués de l'église d'Angleterre du diocèse de

> Par l'honorable M. Sherwood,—la pétition de William Winder, écuyer, bibliothécaire de cette Cham-

> Par M. Christie,—la pétition de messieurs Benson et compagnie, et autres, marchands, et autres intéressés dans le commerce des bois.

> Par M. McFarland,-la pétition de la municipalité du township de Wainfleet.

M. Fournier a proposé, secondé par M. Watts, Allocatione et la question ayant été mise, Qu'un état de l'allocation des Membres. payée à chaque membre de la législature, pendant lementaires contestées dans les deux sections de la les années 1849 et 1850, soit mis sur la table par le province respectivement, et pour pourvoir par un greffier, indiquant le nombre de jours pour lequel acte général à la décision de toutes les pétitions reet le nombre de milles pour lequel chaque Membre a La Chambre s'est, en conséquence, formée en le réclamé les frais de voyage, et dont il a été payé :-||Elle a passé dans la négative.

Bill relatif aux licences d'auberges, etc.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général ait la permission d'introduire un bill pour mieux régulariser le mode d'octroyer des licences aux aubergistes et trafiquants de liqueurs fortes dans le Bas-Canada, et pour réprimer plus efficacement l'intempérance.

Il a, en conséquence, prêsenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour

vendredi prochain.

Bill relatif à la construction des chemins de fer.

Ordonné, Que Sir Allan N. MacNab ait la permission d'introduire un bill pour révoquer cette partie de l'acte 13 et 14 Vic., chap. 72, qui se rapporte à la construction des chemins de fer.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour

Bill relatif aux clauses gené-rales de che-

min de fer.

Ordonné, Que Sir Allan N. Mac Nab ait la permission d'introduire un bill pour refondre et régler les clauses générales relatives aux chemins de

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Rill relatif A l'université du Haut-Canada.

Ordonné, Que M. Boulton, de Toronto, ait la permission d'introduire un bill pour amender la charte de l'université de Toronto, et établir à la place une université du Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi

prochain.

Bill relatif au Great Cranberry Marsh.

Ordonné, Que M. McFarland ait la permission d'introduire un bill pour autoriser le conseil municipal du comté Welland à acquérir certains terreins dans le dit comté, connu sous le nom de Great Cranberry Marsh, et pour d'autres fins, et que les règles de cette Chambre soient mises de côté par rapport à ce bill.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour de-

Saurages du Bas-Canada.

L'honorable M. Price a proposé, secondé par l'honorable M. Hincks, et la question ayant été mise, Que cette Chambre se forme maintenant en comité, pour prendre en considération s'il est expédient d'accorder, à même le fonds consolidé du revenu de la province, une allocation annuelle, pour l'usage des Sauvages du Bas-Canada; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme

POUR.

Messieurs Armstrong, Badgley, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, Davignon, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hincks, Jobin, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Ter-Lacoste, le procureur-genéral LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Sir Allan N. MacNab, McConnell, McFarland, McLean, Merritt, Méthot, Meyers, Mongenais, Notman, Papineau, Polette, Price, Prince, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de Brockville, Smith, de Durham, Stevenson, Taché, Viger, Watts et Wilson.—(58) Watts et Wilson.—(58.)

CONTRE.

Messieurs Boulton, de Norrolk, Hopkins et Malloch.—(3.)

Light #47 had been to be problem to be to be

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Fergusson a pris le fauteuil du comité; et après. y avoir siegé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Fergusson a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger

de nouveau vendredi prochain.

Sur motion de Sir Allan N, MacNab, secondé par

M. Dickson.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Chemin de ser Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant entre Halifax de faire mettre devant cette Chambre, copies de et Québec. toute la correspondance qui a cu lieu entre le Gouvernement de Sa Majesté et le Gouvernement de cette province, au sujet de l'acte de cette Législature qui autorise une compagnie privée de construire un chemin de fer entre Halifax et Québec.

Grdonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de M. Smith, de Durham, secondé par

M. Cauchon,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Chemins à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant barrères de de vouloir bien saire mettre devant cette Chambre copie d'un compte de débit et de crédit entre le Gouvernement et les commissaires des chemins à barrières de Québec, depuis le commencement de la commission jusqu'à ce jour, ou l'expiration de la dernière année fiscale; le montant des débentures possédées, et de l'intérêt payé et reçu par le Gouvernement, d'année en année, pour et à raison de la commission.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette pro-

Sur motion de M. Smith, de Frontenac, secondé

par l'honorable M. Macdonald,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Pénitentiaire Son Excellence le Gouverneur-Général, priant provincial. Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, par l'officier qu'il appartient, le rapport du chapelain catholique romain du pénitentiaire provincial, et la correspondance entre cet officier et les inspecteurs, pour et pendant l'année 1850-51.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de l'honorable M. Sherwood, secondé par l'honorable M. Macdonald, de Kingston,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à J. A. Roebuck, Son Excellence le Gouverneur-Général, priant écuyer. Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre copies de toute la correspondance qui a eu lieu entre le Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies et le Gouvernement de cette province, au sujet de la réclamation de John Arthur Roebuck, écuyer, et de tous les documents concernant cette réclamation.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette pro-

建设设计划的 经股份股份 医多种性性

Québec.

Sur motion de l'honorable M. Sherwood, secondé par l'honorable M. Macdonald,

Dimension des chemine de fer.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre toute information en la possession du Gouvernement, relativement à la dimension des chemins de fer qui seront construits en cette province, ainsi que copie de toutes délibérations et ordres en Conseil y relatifs.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette pro-

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par M. Dickson,

Police.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, une copie de tout instrument ou instruments émanés en vertu de l'ordonnance du Bas-Canada, 2 Vict., chap. 2, pour étendre le mot cité ou cités à des districts avoisinants, pour les fins de la police; et aussi, copie des commissions de MM. McCord et Ermutinger, les nommant respectivement inspecteurs et surintendants

de police, à Québec et à Montréal. Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette pro-

Sur motion de M. Laurin, secondé par M. Du-

Chemin Craig, A St. Nicolas

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre, par l'officier qu'il appartient, le rapport de l'inspecteur du domaine de Sa Majesté à Québec, au sujet de cette partie du chemin Craig, qui passe à travers la paroisse de St. Nicolas, dans la seigneurie Lauzon, et dont les servitudes sont imposées aux habitants de la paroisse de St. Giles dans le comté de Lotbinière, et tous documents y rela-

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette pro-

Sur motion de M. Malloch, secondé par l'honorable M. Robinson.

Hôpital général protestant de Carleton.

Ordonné, Que les soixante-septième et soixante-etdix-neuvième règles de cette Chambre soient mises de côté, quant au bill pour incorporer l'hôpital-général protestant du comté de Carleton.

Sur motion de M. Mackenzie, secondé par M. Hopkins,

Archeveché et évechés.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, sous le moindre délai possible, copies des documents suivants:-1. Des lettres patentes de la Reine, en vertu desquelles les évêchés protestants de Québec et de Montréal ont été éri-gés et établis; 2. Des lettres patentes de la Reine, en date du 29 janvier 1845, en faveur de l'archevêque catholique-romain de Québec, et du 17 août 1839, en faveur de l'évêque catholiqueromain de Montréal, qui consèrent certains pouciaux de 1849; 3. Et des lettres patentes de la Reine, en vertu desquelles l'évêché protestant de Toronto a été séparé de l'ancien diocèse de Québec, et établi comme un siège séparé.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législa- Bill relatif a rdonné, Que le bill grossoye au Consen Logista-tif, intitulé: "Acte pour expliquer et modifier les ment des titre, "lois relatives à l'enregistrement des titres dans (II.-C.)
"le Bas-Canada," soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de M. Cauchon, secondé par M. Po-

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant Pont de Monten comité pour considérer s'il est expédient d'au-morency. toriser les syndics des chemins à barrières de Québec à émettre des débentures pour un montant n'excédant pas cinq mille louis, aux fins d'acheter et reconstruire le pont de Montmorency.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

dit comité.

M. Flint a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Flint a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que la pétition de William Bacon, Impression de marchand, du village d'Ogdensburgh, état de w. Bacon, New-York, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Un bill grossoyé pour pourvoir au paiement des pe- Bill relatif au tits jurés dans le Haut-Canada, a été, en conformité paiement des petits jurés, de l'ordre, lu la troisième fois.

(H.-C.)

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Wilson porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

M. Cartier a fait rapport du bill pour abroger les Bill relatif au divers actes des Parlements du Haut et du Bas-Ca- petitions d'énada, maintenant en force pour la décision des élections parlementaires contestées dans les deux sections de la province respectivement, et pour pourvoir, parun acte général, à la décision de toutes les pétitions relatives aux élections parlementaires, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois vendredi prochain.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Message du Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:-M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte Bill relatif à "pour incorporer l'hôpital-général protestant du l'hôpital géné"comté de Carleton," sans aucun amendement: Et ral protestant de Carleton.

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte Bill relatif à la pour incorporer la maison d'industric de Toronto, maison d'inavec plusieurs amendements, auxquels il demande le dustrie de Toronto concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

M. Boulton, de Toronto, a fait rapport du bill pour Bill relatif à la voirs incorporés à ces prélats, auxquels il est fait mieux régler et administrer le pénitentiaire provin-régie du pénitentiaire allusion dans le 136e chapitre des statuts provin-cial, et les amendements ont été lus et adoptés.

L'honorable M. Price a proposé, secondé par l'honorable M. Hincks, et la question ayant été proposée, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois vendredi prochain;

M. Smith, de Durham, a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Price, Que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: " Soit maintenant renvoyé' de nouveau à un comité " de toute la Chambre, aux fins d'ajouter les mots: "'ni aucun châtiment corporel ne sera infligé aux " femmes détenues dans le dit pénitentiaire ' à la fin de la quarantième clause," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et la question a été résolue dans l'assirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Résolue, Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'ajouter les mots : "Ni aucun châtiment cor-" porel ne sera infligé aux femmes détenues dans le dit pénitentiaire," à la fin de la quarantième clause.

La Chambre s'est, en conséquence, formée de nouveau en le dit comité

M. Boulon, de Toronto, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps;

M. l'Orateur a repris le fauteuil :

Et M. Boulton, de Toronto, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un autre amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Boulton, de Toronto, a fait rapport du bill, en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

L'honorable M. Price a proposé, secondé par l'honorable M. Hincks, et la question ayant été proposée, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu

la troisième fois vendredi prochain. L'honorable M. Macdonald a proposé en amendement à la question, secondé par M. Sherwood, de Brockville, Que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Soit maintenant renvoyé de nou"veau à un comité de toute la Chambre, aux fins "d'amender la neuvième clause, en retranchant les "mots "deux inspecteurs," dans la seconde ligne, et "insérant en leur place les mots "cinq inspecteurs "non salariés," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Pour. Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Dickson, Hopkins, Lyon, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McLean, Merritt, Meyers, Robinson, Sherwood, de BROCKVILLE, et Stevenson.

CONTRE.

Messieurs Bell, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Christie, le solliciteur-général Drummond, Egan, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hincks, Jobin, le procureur-général LaFontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Méthot, Mongenais,

Morrison, Nelson, Notman, Papincau, Polette, Price, Sanborn, Sauvageau. Scott, du LAC DES DEUX-Mon-TAGNES, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Taché, Viger, Walts et Wilson.—(38.)

Ainsi, elle a passé dans la négative. Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Macdonald a proposé en amendement à la question, secondé par M. Sherwood, de Brockville, Que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à adoptés.

L'honorable M. Price a proposé, secondé par l'hoajouter les mots: "Soit maintenant reçu.

M. Boulton, de Toronto, a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et L'honorable M. Price a proposé, secondé par l'hoajouter les mots: "Soit maintenant reçu.

M. Boulton, de Toronto, a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et L'honorable M. Price a proposé, secondé par l'hoajouter les mots: "Soit maintenant reçu.

"veau à un comité de toute la Chambre, aux fins "d'amender le second paragraphe de la dixième clause, en insérant après le mot "l'institution," à la "fin d'icelui, les mots: Pourvu toujours, que les "inspecteurs feront inscrire dans tous les contrats "qui seront passés ci-après pour louer le travail des " prisonniers une clause qui obliger, les entrepre-"neurs à disposer des articles manufacturés, en "vertu de ce contrat, par encan public, et non en détail ou par vente privée," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la

Chambre s'est divisée : et les noms ayant été deman-

dés, ils ont été pris comme suit :-

Pour.

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk. Boulton, de Tononto, Dickson, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNob, McLean, Meyers, Robinson, Sherwood, de Brockville, et Stevenson.—(11.)

CONTRE

Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, le solliciteur-généval Drummond, Dumas, Fergusson, Fortier, Four-nier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hincks, Hopkins. Jobin. Johnson, le procurcur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Malloch, McConnell, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sanborn, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de Wentworth, Taché, Viger et Wilson.—(45.)

Ainsi, elle a passé dans la négative. Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et

lu la troisième fois vendredi prochain. L'honorable M, Macdonald a proposé en amendement à la question, secondé par M. Sherwood, de Brockville, Que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins " d'amender le second paragraphe de la onzième "clause en insérant, après les mots "juges de paix,"
"les mots: "n'étant pas un des inspecteurs" et insé"rant après les mots "plus tôt," dans la vingt-troi"sième ligne du dit paragraphe, les mots: "Pourvu "toujours, que la personne ainsi convaincue aura " le même appel qu'une personne convaincue en " vertu de la loi pour punir les petits délits," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été

Résolue Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'amender le second paragraphe de la onzième clause, en insérant après les mots "juges " de paix," les mots "n'étant pas l'un des ins-" pecteurs," et insérant après les mots: " plus "tôt," dans la vingt-troisième ligne du dit para-graphe, les mots: "Pourvu toujours, que la per-"sonne ainsi convaincue aura le même appel " qu'une personne convaincue en vertu de la loi pour punir les petits délits."

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

M. Boulton, de Toronto, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;
Et M. Boulton, de Toronto, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait plusieurs autres amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu

la troisième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Boulton a proposé en amendement le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la à la question, secondé par M. Dickson, Que tous les troisième fois vendredi prochain. mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Soit " maintenant renvoyé de nouveau à un comité de "toute la Chambre, aux fins d'amender la dix-sep-" tième clause, en retranchant tout ce qui concerne la " nomination de deux chapelains, dont l'un sera mi-" nistre de l'une des dénominations religieuses protes-tantes chrétiennes reconnues par les lois de la pro-" vince, et l'autre un prêtre des ordres sacrés de " l'église de Rome, et pour prescrire que le clergé de " toutes les dénominations religieuses aura accès à la " dite institution, sous les réglements qui seront adop-" tés par les inspecteurs de l'institution, afin de donner " l'instruction spirituelle aux personnes appartenant à " leurs dénominations respectives," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée: et les noms apant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR

Messieurs Boulton, de Norfolk, Dickson, Hopkins, Mc Connell, Robinson, et Sherwood, de Brock-VILLE.—(6.)

Messieurs Badgley, Bell, Boulton, de Toronto, Boutillier, Burritt, Cameron, de Connwall, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Crysler, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Flint, Fourquin, Gugy, Hinchs, Jo-bin, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La-Terrière, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Merritt, Méthot, Meyers, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Richards, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de To-Ronto, Smith, de Frontenac, Smith, de Went-worth, Stevenson, Taché, Viger, Watts et Wil-

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la

troisième fois vendredi prochain.

M. Boulton de Toronto, a proposé en amendement à la question secondé par M. Mackenzie, Que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: " Soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité " de tout la Chambre, aux fins de l'amender encore, "en ajoutant les mots: Pourvu toujours qu'aucun " membre de la Législature, ou aucune personne qui " aura été Membre de la Législature, ne pourra être "nommé inspecteur du pénitentiaire qu'après une année qu'il aura cessé d'être Membre comme sus-dit', à la fin de la neuvième clause," en leur place. Et la question ayant été mise sur l'amendement;

la Chambre, s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Boulton, de Norrolk, Boulton, de To-nonto, Duchesnay. Hopkins, Mackenzie, Malloch, Papineau, et Smith, de Durham .- (S.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Crysler, Davignon, Egan, Flint, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général La-Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, McConnell, Merritt, Méthot, Meyers, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Richards, Robinson, Sanborn, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de Brock-VILLE, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, Stevenson, Taché, Viger, Watts et Wilson.—(51.) Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que

L'honorable M. Robinson a proposé en amendement à la question, secondé par M. Malloch, Que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité "de toute la Chambre, aux fins d'amender la neu-" vième clause, et celles qui suivent, en retranchant " tout ce qui concerne la nomination de deux inspec-" teurs et le remplaçant par un inspecteur," en leur

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été deman-

dés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cayley, Crysler, Dickson, Hopkins, Mucdonuld, de Kingston, Malloch, Merritt, Robinson, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, Smith, de Frontenac, et Stevenson.—(15.)

Messieurs Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, Du-mas, Flint, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Methot, Mongenais, Morrison, Nelson. Notman, Papineau, Polette, Price, Richards, Sanborn, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Smith, de Wentworth, Taché, Viger, Watts et Wilson .--(40.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que: le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la

troisième fois vendredi prochain;

M. Smith, de Frontenac, a proposé en amendement à la question, secondé par M. Richards, Que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, scient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de "toute la Chambre, aux fins d'ajouter les mots : 'Pourvu toujours, que les dits inspecteurs seront inhabiles " et incapables d'être élus ou rapportés élus Membres de l'Assemblée Législative de cette province, et seront aussi sujets aux pénalités contenues dans la " seconde clause du statut provincial, 7 Vict., chap. "65, dans le cas où ils voudraient sièger ou voter comme Membres,' à la fin de la neuvième clause," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement .-

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors la question principale, telle qu'amendée, ayant

Résolu, Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'ajouter les mots: " Pourvu toujours, que les dits inspecteurs seront inhabiles et incapables d'être élus ou rapportés élus Membres de l'As-" semblée Législative de cette province, et seront " aussi sujets aux pénalités contenues dans la se-" conde clause du statut provincial. 7 Vict., " chap. 65, dans le cas où ils voudraient sièger " ou voter comme Membres," à la fin de la neu-

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Gugy, a pris le fauteuil du comité; et après y voir siéger quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Gugy a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait un autre amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Gugy, a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Bill relatif & la police mari-ne de Québec.

M. Duchesnay a fait rapport du bill pour pourvoir aux moyens de défrayer les dépenses d'un corps de police-marine à Québec, et l'amendement a été lu et

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement soit grossoyé, et lu la troisième fois vendredi prochain.

Bill pour abolir le droit de primogéniture.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour abolir le droit de primogéniture dans la succession des biens-fonds possédés en pleine propriété, ou pendant la vie d'un autre, dans le Haut-Canada, et pour en régler le partage entre les parents du dernier propriétaire, de la manière qui s'accordera le mieux avec les droits relatifs des parties intéressées au partage, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

dit comité.

M. Smith, de Wentworth, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Smith, de Wentworth, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Smith, de Wentworth, a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé, et lu la troisième fois vendredi prochain.

Bill relatif à la mbre-marine de Montréal.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir aux moyens de défrayer les dépenses un corps de police-marine à Montreal, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois

vendredi prochain.

Subsides.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur les subsides, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Taché a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Taché a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger

de nouveau vendredi prochain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. Taché, secondé par M. Duchesnay,

La Chambre s'est ajournée.

48

Jovis, 24° die Julii;

Anno 15° Victoriæ Reginæ, 1851.

faits par le greffier de la chambre.

Ordres remis!

L'ORATEUR a mis devant la Chambre, Un sommaire de tous les paiements faits par le Greffier de cette Chambre, pour dépenses contingentes et autrement, depuis le commencement de la présente session, en conformité d'un ordre de la Chambre du 22 du courant ; lequel a été lu comme

Payé pour l'indemnité des Membres. £ 948 Payé aux officiers et serviteurs de la

2018 11 Chambre..... Payé aux témoins..... 58 17 Payé pour la bibliothèque..... 97 5

3786 11 3

174 4 velles.... 126 4 11 Payé pour frais de port.....

Payé pour diverses dépenses contin-104 11 2 gentes....

Bureau du Greffier, 24 juillet 1851. Wm. B. Lindsay,

Greffier de l'Ass.

Thomas Vaux. Compteur.

L'honorable M. Price, l'un des Conseillers Exé- Message de cutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, révêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et il

est comme suit :-

ELGIN ET KINCARDINE.

Le Gouverneur-Général, prenant en considération Sauvages du l'état d'indigence et de dénuement où se trouvent Bas-Canada. certaines tribus sauvages dans le Bas-Canada, recommande à l'Assemblée Législative la convenance de mettre à part une certaine étendue de terres, à prendre sur le domaine public, pour leur usage et soutien; et il recommande aussi une appropriation de deniers qui ne devra pas excéder la somme de mille louis par année, à même le revenu consolidé de cette province, pour le même objet.

Maison du Gouvernement,

Toronto, 24 juillet 1851.

Ordonné, Que le dit message soit renvoyé au comité de toute la Chambre pour prendre en considération s'il est expédient d'accorder, à même le fonds consolidé du revenu de la province, une allocation annuelle, pour l'usage des sauvages du Bas-Canada.

Les pétitions suivantes ont été séparément pré- Pétitions présentées et mises sur la table:

Par M. Méthot,—la pétition de H. J. Noad, écuyer, et autres, marchands, de la cité de Québec, et autres

Par M. Morrison,—la pétition d'Alexander Mc-Rae, et autres, membres de l'église méthodiste weslévenne de la cité de Hamilton.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition sui- Pétitions lucs vante a été luc :-

D'E. Boudreau et autres, pilotes licenciés pour et au-dessus du havre de Québec; demandant que la pétition de certains pilotes non-licenciés, qui demande que des amendements soient faits à la 15e section de l'acte 12 Vict., chap. 117, ne soit pas octroyée.

Ordonné, Que la pétition de l'honorable George Pétition ren-Crookshank, écuyer, de la cité de Toronto, soit voyée a un renvoyée au comité permanent des ordres per comité. renvoyée au comité permanent des ordres permanents.

L'honorable M. Chabot, du comité spécial sur le Bill pour incorbill pour amender de nouveau les ordonnances qui in- porer Québec. corporent la cité de Québec, et autre ordre de renvoi, a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, du comité Bill relatif à la spécial sur le bill pour permettre aux créanciers judi- suisie des s ciaires des officiers publics de saisir une partie des laires officiels salaires et émoluments de ces officiers, en certains 6 cas, a fait rapport que le comité avait passé le bill et 5 y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés || " question principale aux voix comme de coutume. à un comité de toute la Chambre demain.

Bill relatif aux honoraires des juges de paix, (II.-C.)

M. Notman, du comité spécial sur le bill pour établir un taux uniforme d'honoraires pour les juges de paix dans le Haut-Canada, et pour abroger l'acte du Haut-Canada, passé dans la quatrième année du règne de Guillaume quatre, chapitre dix-sept, a fait apport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre samedi pro-

Bill relatif & l'acte concer-nant le gibier.

des oiseaux sauvages y mentionnés, en ce qui regarde le Bas-Canada, et autre ordre de renvoi, a fait rapcomposant que cette règle soit observée, les débats port que le comité avait passé le bill et y avait fait sur la question préalable seraient limités à la condes amendements.

à un comité de toute la Chambre demain.

des priviléges et élections.

Premier rapport du comité des priviléges et élections, a présenté à la Chambre des privileges et elections, a presente a la chamber de la discussion, simplement parce qu'une le premier rapport du dit comité; lequel a été lu com- " question est intervenue; bien qu'en agréant la me suit:

Votre honorable Chambre ayant bien voulu, par votre ordre du seizième jour de juillet courant, donner instruction à ce comité de considérer s'il est expédient de rescinder, en tout ou en partie, la quaranteet-unième règle de votre honorable Chambre, votre comité a examiné les termes dans lesquels la dite règle est conçue et l'esset probable de cette règle sur les procédures de votre honorable Chambre; et demande à soumettre les remarques suivantes comme le résultat de ses recherches :-

La règle en question est ainsi exprimée: "Que la " question préalable, jusqu'à ce qu'elle soit décidée, " exclura tout amendement et débat sur la question " principale, et devra être dans les mots suivants: "La question principale sera-t-elle maintenant misc "aux voix."

Votre comité, en consultant les journaux de l'Assemblée Législative pour 1841, (page 43,) trouve que la question ne sera pas maintenant "mise aux voix, la règle précédente a été adoptée avec d'autres y que si elle pe deit pas être "mise aux voix elle pe ordres pour régler la pratique de votre honorable Chambre, dans la première session du Parlement Provincial uni; et il a trouvé que cette règle n'était que la copie d'une règle ci-devant en force dans la Chambre des Communes du Bas-Canada, sur ce sujet. (Voir les journaux de l'Assemblée du Bas-aucune disposition relative à la question préalable; la d'autres effets que d'entraver l'expédition des autres pratique que l'on suivait dans cette Chambre était à atlures affaires. tous égards conforme aux usages de la Chambre des Communes du Parlement Impérial.

termes dans lesquels elle devrait être conçue et les occasions où l'on doit s'en servir sont ainsi succinte-Parlement (pages 173, 174) :-

" d'éluder un vote sur une question qui a été propo-" posée, mais le nom technique qu'elle porte est bien " peu propre à en expliquer l'opération. Lorsqu'il n'y a point de débats, ou lorsque les débats sont "terminés, l'Orateur soumet la question comme ma-" tière d'ordre, sans recevoir aucune instruction de la "Chambre; mais, par une motion pour la question " préalable, cet acte de l'Orateur se trouve intercepté "cette question soit maintenant mise aux voix; et cette question préalable fut proposée et rejoiée.)

"ceux qui veulent éluder la question votent contre la question préalable ou seconde question, qui, si la question préalable ou seconde question, qui, si celle est rejetée, empêche l'Orateur de mettre la proposition de la question préalable.

"cette question soit maintenant mise aux voix; et céréales.—(Dans ce cas la question préalable fut proposée et agréée.)

Dans les deux cas, les débats sur la question principale continuèrent comme devant, nonobstant la proposition de la question préalable. et interdit. Les mots de cette motion sont: 'Que

"Elle peut cependant être soumise de nouveau un autre jour, vu que le rejet de la question préalable oblige seulement l'Orateur à ne pas mettre alors la question principale aux voix. Si la question préa-" lable est mise aux voix et décidée dans l'assirma-" tive, il ne peut être retranché ni ajouté par amende-" ment aucun mot à la question principale; les débats ne peuvent plus continuer, une motion pour ajournement ne peut pas être faite avant que la question soit mise aux voix, vu que la Chambre a résoluque " la question soit maintenant mise aux voix, et en conséquence elle doit être immédiatement mise aux M. Lemieux, du comité spécial sur le bill pour "on peut remarquer que, conformément à la stricte amender les actes pour la conservation du gibier et "règle des débats, chaque Membre doit parler direcvoix. Relativement à cette manière de procéder, tement sur la question devant la Chambre; et en venance de mettre maintenant la question aux voix, Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés a une époque future; mais en pratique, la "question principale est discutée dans tous ses "points.* Si la règle n'était pas éludée de cette ma-L'honorable M. Baldwin, du comité permanent de nière, la question principale serait tout-à-fait exclue question préalable, la Chambre aurait décidé que la question principale était une question dont la solu-" tion pouvait être soumise à sa décision."

D'après l'explication qui précède sur la nature de la question préalable et l'usage suivi en Parlement à cet égard, il paraît que le point sur lequel la pratique du Gouvernement Impérial diffère de celui de votre honorable Chambre, en vertu de votre quarante-etunième règle, consiste en ceci :-c'est qu'en Angleterre la simple proposition de la question préalable ne met pas fin aux débats sur la question principale, mais c'est seulement lorsque la question préalable a été proposée et agréée que les débats sur la question principale se terminent nécessairement; soit en mettant immédiatement aux voix la question principale (si la question préalable, " que la question soit maintenant 'misc aux voix," est agréée) ou en rejetant la question préalable, et déclarant ainsi sa détermination que vu que si elle ne doit pas être " mise aux voix," elle ne peut pas comme de raison être discutée plus longtemps; il ne peut plus y avoir de débats sur aucune question, excepté comme moyen d'arriver à une conclusion correcte sur une matière qui demande l'action de la Chambre; et lorsque la Chambre décide que la dite question ne sera pas " mise aux voix" par l'Ora-

Quant à la différence qui existe entre la pratique L'usage suivi dans la Chambre des Communes du suivie par la Chambre des Communes du suivie par votre honorable Chambre, en vertu de la l'arlement Impérial sur la question préalable, les quarante-et-unième règle, votre comité n'a pu décousuivie par la Chambre des Communes et celle qui est vrir aucune raison quelconque qui puisse la justifier ou l'expliquer. L'effet particulier de la question préament exposés par May, dans son traité sur la loi du lable, comme faisant partie de la procédure parle-"La question préalable est une méthode ingénieuse d'exprimer son opinion précise sur une proposition qui mentaire établie pour donner à la Chambre l'occasion peut-être soumise à sa considération, consiste en ceci, qu'elle sournit à la majorité de la Chambre, si cette majorité le juge nécessaire, ou à propos l'occasion de ne point donner un vote direct ou une déclaration de ses sentiments sur une question qu'elle considère comme prématurée ou inexpédient d'agréer ou de rejeter. L'intention n'est certainement pas d'étousser toute

discussion sur une proposition; autrement, il serait toujours au pouvoir de deux Membres qui proposeraient et seconderaient une question préalable d'arrêter les débats; bien que la Chambre puisse ensuite, en agréant la question préalable, admettre tacitement que la question principale avait été soumise d'une manière convenable à sa décision et était nécessaire-ment une de ces questions qu'il convenait de discuter.

En recherchant l'origine de la différence qui existe entre la pratique du Parlement Impérial et la règle provinciale, votre comité a découvert qu'un manuel, en usage dans le congrès des Etats-Unis et communément appelé le "Manuel de Jefferson," (vu qu'il n été préparé et compilé par le ci-devant président Jefferson, d'après Hatsell et d'autres autorités anglaises, de son propre aveu), établit la doctrine que la question préalable (Manuel de Jefferson, page 73) est posée pour supprimer la discussion, aussi bien que pour éviter un vote. A l'appui de ses allégués à ce sujet, M. Jefferson cite généralement Hatsell comme son autorité; mais en examinant Hastell, il est évident que son intention (bien qu'exprimée d'une manière un peu obscure) a certainement été mul comprise; et que la pratique suivie en Angleterre au sujet de la question préalable était, du temps d'Hatsell, la même qu'aujourd'hui, comme nous l'avons vu en consultant May. (Voir 2 Hatsell, page 122). Le Manuel Jefferson étant le premier essai qui ait été fait pour réduire en un seul volume l'ouvrage travaillé avec tant de soin par Hastell, a cu une circulation étendue et a été adopté par les écrivains qui, plus tard, ont préparé de semblables traités. C'est ainsi que son erreur sur la question préalable a pu tromper d'autres personnes.

Le premier manuel parlementaire préparé dans le Haut-Canada, et connu sous le nom de Manuel de Thompson, et celui qui a été aussi préparé par votre assistant-bibliothécaire actuel, M. Alpheus Todd, qui est venu en usage général dans votre Législature Provinciale depuis l'union, répètent la même erreur sur la question préalable; en conséquence, votre comité suppose que les compilateurs ont tous deux, dans ce cas, adopté les termes mêmes employés par M. Jefferson relativement à la forme de cette question. (Manuel de Thompson, page 44: Loi parlementaire

de *Todd*, page 134.)

La question préalable, bien qu'assez simple lorsqu'elle est bien comprise, et, dans l'opinion de votre comité admirablement adaptée aux fins pour lesquelles elle est établie, n'est cependant pas généralement comprise en raison de sa complication apparente. Il n'est donc pas surprenant si des écrivains tombent en erreur lorsqu'ils en veulent décrire l'effet, vu que ce n'est que par le fonctionnement pratique que l'on peut en connaître à fonds l'usage et le prix.

Votre comité est d'opinion que la question préalable, lorsqu'elle est appliquée à son objet légitime, est un puissant auxiliaire dans la conduite des débats et des affaires parlementaires. Asin donc de rectifier la pratique à cet égard et adopter dans votro honorable Chambre la pratique suivie dans le Parlement Impérial, votre comité recommande respectueusement que la quarante-et-unième règle soit changée par l'omis-

sion des mots " et débats."

Ce changement, dans son opinion, le rendra strictement conforme à cette pratique, et remédiera aux difficultés qui autrement pourraient surgir si la règle était maintenue dans sa forme actuelle, ou si elle était modifiée d'une manière moins conforme aux usages du Parlement Impérial.

l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de M. Sherwood, de Brockville, sesondé par M. Boulton, de Toronto, Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législa-

" cession de feu Alexander Wood," soit lu une seconde fois demain.

L'honorable M. Price a proposé, secondé par l'ho-Bill relatif à norable M. Baldwin, Que le bill grossoyé du Con-Pattainder de seil Législatif, intitulé: "Acte pour faire disparaître Steves " l'Attainder d'Aaron Stevens, et exempter certaines " parties de ses biens d'être confisquées, et pour d'au-" tres fins y mentionnées," soit lu une seconde fois demain.

L'honorable M. Hincks, Membre du Conseil Exécutif, a informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, que Son Excellence ayant été informée du contenu du dit bill, le recommande à la considération de la Chambre.

Ordonné, Que le dit bill soit lu une seconde fois demain.

Ordonné, Que les amendements faits par le Con-Bill relatif à la seil Législatif au bill, intitulé: "Acte pour in-maison d'in-"corporer la maison d'industrie de Toronto," dustrie de Tosoient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en consideration; lesquels ont

été lus comme suit: Feuille 1, ligne 29. Après "John," retranchez James.

Feuille 4, ligne 4. A près "second," retranchez lundi," et insérez: "mercredi."

Les dits amendements ayant été lus une seconde

fois, ils ont été adoptés. Ordonne, Que l'honorable M. Sherwood reporte

le bill au Conscil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amende-

Ordonné, Que la réponse à l'adresse relative à la Compagnie de compagnie de la Buie d'Hudson, qui a été pré- la Baie d'Hudson, sentée le 9 juin dernier, soit imprimée pour son. l'usage des Membres de cette Chambre.

M. Flint, du comité pour considérer s'il est expé- Pont de Montdient d'autoriser les syndies des chemins à barrières morency. de Québec, à émettre des débentures pour un montant n'excédant pas cinq mille louis, aux fins d'acheter et reconstruire le pont de Montmorency, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme

Résolu, Que les syndics des chemins à barrières de de Québec soient autorisés à émettre des débentures jusqu'à un montant n'excédant pas cinq mille louis, aux fins d'acheter et reconstruire le pont de Montmorency.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonne, Que M. Cauchon ait la permission d'in-Bill relatif aux troduire un bill pour autoriser les syndics des rectoreries chemins à barrières de Québec à faire une emission de débentures à un montant limité, aux fins d'acheter et reconstruire le pont Montmorency.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif au pour abroger cette partie de l'acte impérial de la 31 pont de Mont-Geo. 3, chap. 31, qui a rapport aux rectoreries ou à morency. la présentation des titulaires aux dits offices, étant

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois Ordonné, Que le dit rapport soit imprimé pour la question ayant été proposée, Que le bill soit renvoyé à un comité spécial, composé de l'honorable M. Baldwin, l'honorable M. Cameron, de Cornwall, M. Morrison, M. Smith, de Durham, et le moteur, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

L'honorable M. Hincks a proposé en amendement tif, intitule: "Acte pour venir en aide à la suc- à la question, seconde par M. Smith de Durham,

Bill relatif à la

Que les mots "M. Smith, de Durham," soient retranchés, et les mots: "M. Nolman," insérés en leur passé le bill, et y avait fait des amendements.

Et la question ayant été misc sur l'amendement, la Chambre s'est divisée :- Et la question a été résolue

dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée,

ayant été mise;

Résolu, Que le bill soit renvoyé à un comité spécial, composé de M. Wilson, l'honorable M. Baldwin, l'honorable M. Cameron, de Cornwall. M. Morrison et M. Notman, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Bill pour amender l'ancien arpentage deGwillimbury Onest.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: " Acte pour réunir les terres comprises dans " l'ancien arpentage de Gwillimbury-Ouest, dans le " comté de Simcoe, au township voisin de Gwillim-" bury-Est, dans le comté d' York," étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à

lundi prochain.

Bill relatif à la vente des che-VAUX.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture dubill pour prévenir la fraude concernant la vente et l'échange des chevaux dans le Bas-Canada, étant lu;

M. Gugy a proposé, secondé par M. Taché, et la question ayant été proposée, Que le bill soit mainte-

nant lu une seconde fois;

M. Davignon a proposé en amendement à la question, secondé par M. Malloch, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "de ce jour en deux mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée :- Et la question a été résoluc

dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise:

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en deux mois.

Bill en favour des aubains.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour venir en aide aux aubains, étant lu;

M. Prince a proposé, secondé par M. Nelson, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été démandés, ils ont été pris comme suit:-

POUR.

Messicurs Armstrong. Bell, Boulton, de Toronto, Davignon, Dickson, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Hopkins, La Terrière, Laurin, Malloch, McLean, Merritt, Meyers, Notman, Papineau, Prince, Scott, de Bytown, Sherwood, de To-RONTO, Smith, de DURHAM, Smith, de FRONTENAC, et Smith, de Wentworth.—(25.)

Messieurs Baldwin, Boutiller, Cartier, Cauchon, Chabot, Gugy, Guillet, Jobin, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Méthot, Morrison, Nelson, Richards, Stevenson et Wilson.—(18.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Bill relatifa la navigation in-

L'ordre du jour, pour que la Chambre se sorme en comité sur le bill pour amender un acte, intitulé: " Acte pour obliger les vaisseaux à porter une lumière " durant la nuit, et établir diverses dispositions pour "régler la navigation des caux dans cette province," étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Davignon a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil,

Et M. Davignon a fait rapport que le comité avait Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'honorable M. Boulton, membre pour le comté Plaintes de Norfolk, s'est levé à sa place, et a informé la Chambre que, lorsqu'il entrait dans la bâtisse, cette après-midi, vers six heures et demie, par le corridor près du bureau de poste, dans l'aile droite, allant à ses affaires en Chambre, il a été rencontré dans le passage par Robert Nugent Watts, écuyer, représentant du comté de Drummond, qui l'a poussé sur la muraille, en criant: "M. Boulton m'a frappé;" il dit alors qu'il ne lui avait pas touché,-qu'au contraire M. Watts avait foncé sur lui; qu'il a reculé d'un pas et qu'en passant près de M. Watts, il en a reçu un rude coup de pied à la partie supérieure de la hanche, près des reins, qui lui cause encore de la douleur.

Sur motion de Sir Allan N. MacNab, secondé par

l'honorable M. Baldwin,

Ordonné, Qu'il soit fait une entrée dans les journaux de la Chambre de la plainte portée par l'honorable M. Boulton, membre pour le comté de Norfolk.

Sur motion de Sir Allan N. MacNab, secondé par

l'honorable M. Baldwin,

Ordonné, Que Robert Nugent Watts, écuyer, membre pour le comté de Drummond, réponde

maintenant de sa place à la dite plainte.

M. Watts se lève alors à sa place, et dit qu'il regrette beaucoup que l'honorable membre pour Norfolk n'ait pas communiqué avec lui par l'entremise d'un ami, au lieu d'amener l'affaire devant la Chambre ; qu'ils auraient pu, par ce moyen, avoir des explications satisfaisantes pour chaque partie. Les faits sont : qu'il sortait d'une des chambres de comité, et regardait derrière lui dans le passage, lorsque l'honorable membre pour Norfolk, en passant près de lui, le poussa sur la muraille; qu'il se trouvait dans une position à obstrucr le passage à M. Boulton du côté où il venait; et que si c'eut été un autre membre, il aurait probablement dit: "ce n'est rien; c'est ma faute;" mais que se détournant promptement il vit que c'était M. Boulton, et croyant qu'il l'avait fait intentionnellement, il dit : " M. Boulton, vous m'avez frappé;" il me surprit en me répliquant; "c'est vous qui m'avez frappé, monsieur; prenez garde;" qu'il est positif à dire qu'il ne l'a pas frappé; que ni son bras ni ses mains ne l'ont touché; qu'il a reçu le coup de M. Boulton dans l'estomac, donné de l'épaule, à ce qu'il croit; que supposant par la réponse de M. Boulton qu'il l'avait fait intentionnellement, il lui a donné, il a honte de le dire, un coup de pied, ce qu'il regrette infiniment d'avoir fait

Sur motion de Sir Allan N. MacNab, secondé par

l'honorable M. Baldwin,

Ordonné, Que la réponse par Robert Nugent Watts, écuyer, membre pour le comté de Drummond, soit entrée dans les journaux de cette Chambre.

Sir Allan N. MacNab a proposé, secondé par l'honorable M. Baldwin, et la question ayant été pro-posée, Que le dit Robert Nugent Watts. écuyer, ayant violement assailli l'honorable Henry John Boulton, est coupable d'une haute infraction des priviléges de cette Chambre.

M. Ross a proposé en amendement à la question, secondé par M. Chauveau, que tous les mots après "Que," soient retranchés, et les mots : "la réponse par Robert Nugent Watts, écuyer, membre pour le "comté de Drummond, à la plainte de l'honorable " Henry John Boulton, membre pour le comté de Nor-" folk, donnée devant cette Chambre ce jour, soit prise "ct considérée comme une explication satisfaisante et " une apologie à cette Chambre," insérés en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été deman-

lldés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Armstrong, Boutillier, Carlier, Cau-chon, Chabot, Chauveau, Davignon, Fortier, Four-nier, Fourquin, Guillet, Lacoste, Laurin, Letellier, Méthot, Nelson, Polette, Prince et Ross.—(19.)

Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cameron, de KENT, Cayley, Christie, Crysler, Dickson, Duchesnay, Dumas, Gugy, Hall, Hincks, Holmes, Hopkins, Johnson, le procureur-général LaFontaine, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de King-Someneur-general Macaonata, macaonata, de Kindston, Mackenzie, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Merritt, Morrison. Nolman, Papineau, Price, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Tronto. Smith, de Frontenac, Stevenson, Taché et Wilson.—(41.) Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme sdit :

Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cameron, de Kent, Cayley, Christie, Crysler, Dickson, Duchesnay, Dumas, Flint, Gugy, Hall, Hincks, Hopkins, Johnson, le procureur-général LaFon-Hopkins, Johnson, le procureur-general Laron-taine, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Sir Allan N. MacNab. Malloch, McConnell, McLean, Merritt, Morrison, Notman, Papineaa, Price, Prince, Richards, Ro-binson, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Mon-tagnes, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, Slevenson, Taché et Wilson.—(43.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Boutillier, Cartier, Cau-chon, Chabot, Chauveau, Davignon, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Lacoste, Laurin, Letellier, Méthot, Nelson, Polette et Ross.—(18.) Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sir Allan N. MacNab a proposé, secondé par M. Smith, de Frontenac, et la question ayant été proposée, Que le dit Robert Nugent Watts soit, pour sa dite faute, commis à la garde du sergent d'armes;

L'honorable M. Sherwood a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Macdonald, Que tous les mots après "Watts," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Membre pour le comté de Drummond ayant été trouvé coupable d'infraction des " priviléges de cette Chambre, et ayant dit qu'il avait honte et qu'il était chagrin d'avouer qu'en effet il "avait assailli l'honorable membre pour Norfolk, et "qu'il le regrettait infiniment, ces paroles soient re-"çues comme une apologie satisfaisante pour la " Chambre," en leur place.

M. Cauchon a proposé en amendement au dit amendement proposé, secondé par M. Polette, Que tous les mots après " que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: " L'apologie de Robert Nugent Watts, Membre pour "le comte de Drummond, étant parfaite, il n'est pas "nécessaire de procéder ultérieurement," en leur

Et la question ayant été mise sur l'amendement au dit amendement proposé; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Armstrong, Boutillier, Cartier, Cau-chon, Chabot, Chauveau, Davignon, Fortier, Four-nier, Fourquin, Guillet, Lacoste, Laurin, Letellier, Methot, Nelson, Polette et Ross.—(18.)

Messieurs Badgley, Baldwin, Boulton, de To-RONTO, Cameron, de CORNWALL, Cayley, Christie, Dickson, Duchesnay, Dumas, Flint, Gugy, Hall, Hincks, Hopkins, Johnson, le procure géneral La-Fontaine, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Sir Allan N. Mac-Nab, Malloch, McConnell, McLean, Morrison, Notman, Papineau, Price, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, Stevenson et Taché.—(37.)

Ainsi, elle a passé dans la négative. Et la question ayant été miso sur l'amendement à la question originale; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme

POUR.

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Chabot, Chauveau, Davignon, Dickson, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Four-nier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Hopkins, Johnson, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, Laurin, Letellier, le sollieiteur-général Mandangle, Mandangle, de Krassman, Man général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mac-kenzie, Malloch, McConnell, Méthot, Morrison, Nelson, Notman, Price, Richards, Ross, Sauva-geau, Scott, du Lac Des Deux-Montagnes, Sherwood, de Toronto, et Taché.—(43.)

Messieurs Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cauchon, Cayley, Christie, Sir Allan N. MacNab, McLean, Papineau, Robinson, Sherwood, de Brockville, Smith, de Frontenac, et Stevenson.—(12.)

Ainsi, elle à été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la der-

nière division précédente.

Résolu, Que Robert Nugent Watts, membre pour le comté de Drummond, ayant été trouvé coupable d'infraction des priviléges de cette Chambre, et ayant dit qu'il avait honte et qu'il était chagrin d'avouer qu'en effet il avait assailli l'honorable membre pour Norfolk, et qu'il le regrettait infiniment, ces paroles soient reçues comme une apologie satisfaisante pour cette Chambre.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas Ordres remis, été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. le solliciteur-général Macdonald, secondé par M. Notman, La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 25° die Julii;

Anno 15° Victoriæ Reginæ, 1851.

ES pétitions suivantes ont été séparément pré- Pétitions proa sentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Robinson, la pétition de Michael O'Monaghan et autres, du township d'Osprey, comté de Simcoe.

Par M. McFarland,—la pétition de Jacob Misener et autres, des environs de la rivière Welland.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions sui- Pétitions lucs, vantes ont été lues:

Du très-révérend lord évêque de Québec, au nom du clergé et des délégués laïques de l'église d'Angleterre du diocèse de Québec; demandant que les réserves du clergé ne soient pas enlevées à leur destination primitive.

De messieurs Benson et compagnie, et autres, marchands et autres intéressés dans le commerce des bois de construction; demandant un acte pour permettre | du Haut et du Bas-Canada, maintenant en force pour contestion. aux gens des cages d'atterrer et de passer sur le rivage jusqu'à la distance de vingt pieds, de chaque côté des rivières flottables dans le Bas-Canada, et pour contraindre ceux qui obstruent les dites rivières, au moyen de chaussées de moulins, ou autrement, à construire des glacis pour le passage des bois en ces endroits.

De William Winder, écuyer, bibliothécaire de cette Chambre; demandant une compensation pour la perte de certains objets détruits lors de l'incendie de l'édifice du Parlement dans la cité de Montréal.

De la municipalité du township de Wainsleet; demendant que toute tentative qui pourrait être faite pour priver la compagnie du chemin de fer de Brantford et Buffalo des droits à elle conférés par l'acte 13 et 14 Vic., chap. 72, ne soit pas accueillie.

Bill relatif aux frais judiciaires,

M. Smith, de Durham, du comité spécial sur le bill pour réduire les frais de justice et établir un tarif d'honoraires pour les cours supérieures de loi dans le Haut-Canada, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

Wilkes de transporter des biens-fonds.

Bill pour per-mettre à C. R. mettre à Caira Robbin Wilkes, épouse de George Samuel Wilkes, écuyer, de Brantford, de transporter, en son propre nom, certains biens-fonds qui lui ont été légués par feu son père, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

Second rapport du comité des chemins de fer et lignes télé-

L'honorable M. Badgley, du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, a présenté à la Chambre le second rapport du dit comité; lequel a a été lu comme suit :-

Votre comité a examiné le bill pour permettre à la la compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et du lac Champlain de construire un embranchement de ce chemin jusqu'à la frontière de la province à l'est de la rivière Richelieu, et construire un pont sur la dite rivière, et il y a fait plusieurs amendements, dont le plus important est celui concernant le pont projeté, auquel il prend la liberté de référer dans ce rapport, en autant que le principe même du bill est affecté par l'amendement. Après avoir pris le sujet attentivement en considération, et entendu les témoignages de plusieurs messieurs qui connaissent bien la localité, votre comité est d'opinion que la construction d'un pont sur la rivière Richelieu près de Rouse's Point, pourrait possiblement obstruer la navigation de cette rivière, et il a, en conséquence, amendé le bill en en retranchant cette partie qui concerne la construction d'un pont à l'endroit où le chemin d'embranchement traversera le Richelieu, et autorisant la compagnie à ériger des jetées sur chaque côté de la dite rivière à Ash Island, à une distance de pas moins de 125 pieds, de chaque côté du centre du chenal, et faire usage de tel vaisseau qu'elle jugera convenable pour faire passer ses trains sur l'ouverture entre les deux jetées.

Votre comité soumet humblement cet amendement, ainsi que les autres qu'il fait au bill, à la considération de vote honorable Chambre.

Bill relatif au chemin de fer du St. Laurent et du lac

Champlain.

Ordonné, Que le bill pour autoriser la compagnie du chemin de fer de St. Laurent et du lac Champlain à faire un chemin d'embranchement jusqu'à la ligue provinciale, à l'est de la rivière Richelieu, et construire un pont sur la diterivière, tel que rapporté du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill Bill relatif eux grossové pour abroger les divers actes des Parlements élections en la décision des élections parlementaires contestées dans les deux sections de la province, respectivement, et pour pourvoir, par un acte général, à la décision de toutes les pétitions relatives aux élections parlementaires, étant lu ;

L'honorable M. Baldwin a proposé, secondé par l'honorable M. Price, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu la troisième; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont

pris comme suit :--

Messieurs Badgley, Baldwin, Cameron, de Corn-WALL, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin, Lacoste, le procureur-géneral La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, McFarland, McLean, Méthot, Meyers, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Prince, Richards, Robinson, Ross, Sauvageau, Scott, du Lac DES DEUX-MONTAGNES, Stevenson, Taché, Viger, Watts et Wilson.—(46.)

CONTRE.

Messieurs Boulton, de Norfolk, Boulton, de To-RONTO, et Malloch .- (3.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. Résolu, Que le bill passe et que le titre soit: "Acte pour abroger les divers actes des Parlements

" du Bas et du Haut-Canada, maintenant en " vigueur, pour juger les contestations relatives "aux élections parlementaires dans les deux

" sections de la province, respectivement, et pourvoir, par un acte général, à la manière de " décider du mérite de toutes les pétitions rela-

"tives aux élections parlementaires."
Ordonné, Que l'honorable M. Baldwin porte le Conseil Législatif et demande son concours.

Un bill grossoyé pour pourvoir aux moyens de dé-frayer les dépenses d'un corps de police-marine à police de ma-Québec, a été, en conformité de l'ordre, lu la troi-rine de Qué-

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : "Acte " pour pourvoir au paiement de la police du port " de Québec."

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un bill grossoyé pour pourvoir aux moyens de dé-Bill relatifala frayer les dépenses d'un corps de police-marine à police-man-Montréal, a été, en conformité de l'ordre, lu la troi-time de Montréal. sième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : "Acte. " pour pourvoir au paiement de la police du port " de *Mantréal.*"

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender de nouveau les or- Bill pour in donnances qui incorporent la cité de Québec, a été, corporer Qué en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe. Ordonné, Que l'honorable M. Chabot porte le bill au Conseil Législatif et demande son con-

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du comité Bill relatif à le de toute la Chambre sur le bill pour amender un acte, navigation intitulé: "Acte pour obliger les vaisseaux à porter intérieure. " une lumière durant la nuit, et établir diverses dis-" positions pour régler la navigation des eaux dans cette province," étant lu ;
L'honorable M. Cameron, de Cornwall, a proposé,

secondé par M. Boulton, de Toronto, et la question

ayant été proposée, Que le rapport soit maintenant

M. Letellier a proposé en amendement à la ques-tion, secondé par M. Méthot, Que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retran-chés, de manière à ajouter les mots: "Le bili soit " maintenant renvoyé de nouveau à un comité de " toute la Chambre, aux fins de prendre en considé-" ration ultérieure les seconde, septième et huitième " clauses du dit bill," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement :

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise;

Résolu, Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins de prendre en considération ultérieure les seconde, septième et huitième clauses du dit

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Davignon a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Davignon a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.
Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Davignon a fait rapport du bill, en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné. Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie : M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passsé les bills suivants,

sans aucun amendement, savoir :-

Bill, intitulé: "Acte pour amender et rendre per-" manents les actes en force dans le Bas-Canada, " pour l'établissement des compagnies d'assurance mu-

"tuelle en icelui;
Bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte y mentionné, qui autorise Sa Majesté à faire une émission de débentures à un montant limité, et pour venir en

aide à la cité de Québec."

Bill, intitulé: "Acte concernant les patentes en " en vertu desquelles il est fait des octrois de terres "incultes ou autres terres de la couronne dans le " Bas-Canada, pour se dispenser de certaines forma-" lités y relatives qui occasionnent des délais et des " dépenses inutiles, et pour amender un certain acte y mentionné, relatif aux dites patentes.

Bill, intitulé: "Acte pour amender ultérieurement amender la loi "l'administration de la loi criminelle." Et auss

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte l'assurance "pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle mutuelle mari- "maritime de Montréal," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre. Et aussi

Le Conseil Législatif prie cette Chambre de communiquer à leurs honneurs les preuves et documents sur lesquels est fondé le bill, intitulé: "Acte pour " transporter à Andrew Thompson une certaine ré-" serve pour des chemins dans le township de Wood-"house, dans le comté de Norfolk." Et aussi,

Le Conscil Législatif prie cette Chambre de vouloir bien communiquer à leurs honneurs les témoignages et preuves sur lesquels est fondé le bill, intitulé : "Acte " pour naturaliser Ira Gould et autres, et pour d'au-"tres fins;" et aussi, les témoignages et preuves sur lesquels est fondé le bill, intitulé: "Acte pour conférer à Charles Horatio Waterous, de la ville de " Brantford, machiniste, les droits civils et politiques d'un sujet né anglais."

Et ensuite, il s'est retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour représentation augmenter la représentation du peuple de cette province en Parlement, étant lu;

L'honorable procureur-général La Fontaine a proposé, secondé par M. le solliciteur-général Drummond, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

L'honorable M. Boulton a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Cameron, de Kent, Que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Toute augmentation de la représentation du peuple en Parlement devrait être basée tation du peuple en Parlement devrait être basée " sur l'accroissement graduel de la population; et conformément à ce principe, chaque ville, comté, " division et cité maintenant représenté, s'il contient " une population n'excédant pas vingt mille âmes, de-" vrait être représenté par un Membre, et s'il con-tient plus de vingt mille et moins de quarante mille " ames, par deux Membres, et s'il contient plus de " quarante mille ames, par trois Membres," en leur lace.

Et des débats s'étant élevés sur le sujet :

Sur motion de M. Gugy, secondé par l'honorable M. Boulton,

Ordonné, Que les débats soient ajournés à mardi prochain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas Ordres remis. été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. le solliciteur-général Macdonald, secondé par l'honorable M. Hincks, La Chambre s'est ajournée.

Sabbati, 26° die Julii;

Anno 15° Victoriæ Reginæ, 1851.

La pétition suivante a été présentée et mise sur la Pétition prétable:

Par l'honorable M. Baldwin,-la pétition de Thomas Ward, écuyer, de Port Hope, comté de Dur-

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions sui- Pétitions lues vantes ont été lues

De H. J. Noad, écuyer, et autres, marchands, de la cité de Québec, et autres ; demandant que le bill pour pourvoir au paiement des dépenses de la police du port de Québec soit amendé de manière à exempter les vaisseaux de moins de deux cents tonnaux, engagés dans le commerce des côtes à Québec et au-dessous, du paiement de la taxe qui y est proposée.

D'Alexander McRae et autres, membres de l'église méthodiste-wesléyenne, de la cité de Hamilton; demandant que le bill pour incorporer des sociétés bienveillantes de l'église méthodiste-wesléyenne en Canada ne devienne pas loi.

Résolu, Que le temps pour recevoir des rapports de Bris privés.
comités permanents et spéciaux, sur des bills privés et locaux, soit de nouveau prolongé jusqu'à samedi prochain.

Ordonné, Que M. Smith, de Durham, ait la per-Bill pour augmission d'introduire un bill pour fixer le taux lé-menter le taux gal de l'intérêt à sept pour cent dans le Haut-dans le Haut-Canada.

Un bill grossoyé pour mieux régler et administrer le pénitentiaire provincial, a été, en conformité de penitentiaire. l'ordre, lu la troisième fois.

L'honorable M. Price a proposé, secondé par M. le solliciteur-général Macdonald, et la question ayant été mise, que le bill passe ; la chambre divisée : et les noms ayant été démandés, ils ont été pris comme

POUR.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Cartier, Chabot, Chauveau, Dumas, Egan, Flint, Fournier, Fourquin, Guillet, Holmes, Johnson, Lacoste, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, McFarland, Methot, Mongenais, Nelson, Notman, Price,

Compagnie

Message du Conseil.

d'assurance mutuelle contre les socidents du feu. Bill pour amender l'acte 46

relatif aux débentures de Québec. Bill relatif aux patentes des

Bill pour Bill relatif a

Bill relatif à la réserve de chemin accordée à Thompson.

Bill pour naturaliser Ira. Goold et ses

Bill relatif aux 66 politiques de . Waterous.

Bill relatif a la

Ross, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTA-GNES, Smith, de DURHAM, et Viger .- (28.)

CONTRE.

Messieurs Boulton, de Toronto, Crysler, Macdonald, de Kingston, Malloch, McLean, Sherwood, de TORONTO, Smith, de FRONTENAC, et Stevenson .- (8.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative. Ordonné, Que l'honorable M. Price porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours

Bill pour abo-lir le droit de primogéniture.

Un bill grossoyé pour abolir le droit de primogéniture dans la succession des biens-fonds possédés en pleine propriété, ou pendant la vie d'un autre, dans le Haut-Canada, et pour en régler le partage entre les parents du dernier propriétaire, de la manière qui s'accordera le mieux avec les droits relatifs des parties intéressées au partage, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

L'honorable M. Baldwin a proposé, secondé par l'honorable M. Price, et la question ayant été mise, Que le bill passe; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Baldwin, Boulton, de Norfolk, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Duchesnay, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Holmes, Hopkins, Johnson, Lacoste, le procureurgénéral La Fontaine, Lemieux, Malloch, McConnell, McFarland, Méthot, Mongenais, Nelson, Notman, Polette, Price, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de DURHAM, Stevenson et Viger .- (35)

CONTRE.

Messieurs Boulton, de Toronto, Crysler, Lyon, Macdonald, de Kingston, McLean, Sherwood, de TORONTO, et Smith, de FRONTENAC.—(7.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable M. Buldwin porte le bill au Conseil Législatif, et demande son con-

Bill pour amender la loi relative à la médecine et chirurgie.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi relative à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique dans le Bas-Canada, étant lu;

L'honorable M. La Terrière a proposé, secondé par M. Fortier, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois.

Et des débats s'étant élevés sur ce sujet ;

Ordonné, Que les débats soient ajournés à lundi prochain, et que ce soit alors le premier ordre du

Bill relatif aux associations de bibliothèques et aux instituts d'artisans.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'incorporation et à une meilleure administration des associations de bibliothèques et des instituts des artisans, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre mercredi prochain.

Bill relatif à la distribution des lois.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger l'acte qui pourvoit à la distribution des exemplaires imprimés des statuts provinciaux, et pour établir de meilleures dispositions relativement à leur distribution, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Bill relatif aux lois concernant le gibier.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour défendre la chasse au chevreuil avec des chiens, dans certaines saisons de l'année, et pour amender les lois passées pour la conservation du gibier, étant

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

M. McFarland a proposé, secondé par M. Smith, de Frontenac, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant renvoyé à un comité de toute la Chambre; la Chambre s'est divisée:—Et la question a été résolu dans l'assirmative.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

dit comité.

L'honorable M. Macdonald a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'honorable M. Macdonald a fait rapport, Que le comité avait passé le bill et y avait fait des amende-

Ordonné. Que le rapport soit maintanant reçu. L'honorable M. Macdonald a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif se pour régler le taux de la rénumération que les pro-priétaires de moulins pourront exiger dans le Haut-les moulins, Canada, étant lu;

M. Lyon a proposé, secondé par M. Egan, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconce fois;

M. Prince a proposé en amendement à la question, secondé par M. Hopkins, Que le mot " maintenant," soit retranché, et les mots: " de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été misc sur l'amendement; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été de-

mandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Baldwin, Burritt, Cameron, de Cornwall, Cauchon, Chauveau, Christie, le solliciteur-general Drummond, Duchesnay, Flint, Fortier, Fourquin, Guillet, Hall, Hopkins, Johnson, La-Terrière, Lemieux, Letellier, McFarland, McLean, Price, Prince, Sauvageau, Sherwood, de TORONTO, et Smith, de Durham.—(26.)

Messieurs Bell, Boulton, de Toronto, Chabot, Davignon, Dumas, Fournier, Lyon, le solliciteur-général Mucdonald, Malloch, Methot, Meyers, Mongenais. Nelson, Notman, Papineau, Polette, Ross, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de BROCK-VILLE, et Stevenson.—(20.)
Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif aux comité sur le bill pour pourvoir à ce que les compa-compagnies de gnics de chemin incorporées ne laissent pas leurs porées. chemins en mauvais état de réparation, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Sauvageau a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Sauvageau a fait rapport que le comité avait sait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill pour percomité sur le bill pour lever tout doute quant au mettre aux droit des corporations municipales d'acquérir des d'acquérir des d'acquérir des travaux publics, en dehors des limites de telles muni-imvaux pucipalités, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

blics.

avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Gugy a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu lundi prochain.

Bill relatif aux compagnies a . fonds social.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour étendre les dispositions de l'acte qui autorise l'établissement de compagnies à fonds social dans le Bas-Canada pour la construction de chemins, étant

M. Gugy a proposé, secondé par M. Christie, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

M. Armstrong a proposé en amendement à la question, seconde par l'honorable M. Chabot, Que le mot "maintenant" soit retranché, et les mots "de

ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle. Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR

Messieurs Armstrong, Bell, Boulton, de Toronto. Cameron, de Cornwall, Cameron, de Kent, Car tier, Cauchon, Chauveau, Davignon, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Holmes, Hopkins, Johnson, Lacoste, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, McFarland, Méthot, Mongenais, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Prince, Sanborn, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAgnes, Stevenson et Viger .- (35.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Boutillier, Chabot, Christie, le solliciteur-général Drummond, Gugy, Malloch, McConnell, McLean et Ross.—(10.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'assirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois, de ce jour en six mois.

Bill pour relatif au bois de construc-

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill expliquer l'acte pour expliquer certaines dispositions de l'acte qui règle l'inspection et le mesurage du bois de construction, étant lu;

M. Laurin a proposé, secondé par M. Ross, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

M. Christie a proposé en amendement à la question, secondé par M. McLean, Que le mot " maintenant," soit retranché, et les mots: " de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Badgley, Bell, Boulton, de Norfolk, Burritt, Cameron, de CORNWALL, Cameron, de KENT, Christie, Crysler, le solliciteur-général Drummond, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Hincks, Holmes, Hopkins, Johnson, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Morrison, Papineau, Price, Prince, Sanborn, Scott, de Bytown, et Stevenson.—(32.)

CONTRE. Messieurs Armstrong, Chabot, Chauveau, Davignon, Duchesnay, Fournier, Fourquin, Guillet, Jobin, Lacoste, La Terrière, Laurin, Lemieux, Nelson, Po-lette, Ross, Taché et Viger.—(18.)

Ainsi, elle a été résoluc dans l'affirmative.

La question principale telle qu'amendée, ayant été alors mise:

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois, de ce jour en six mois.

Bill relatif aux Bill relatif aux L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill séparé.

**Cooles de gram- pour abroger les dispositions qui limitent la distance le Pour la dite réponse, voir appendice (X.X.)

M. Gugy a pris le fauteuil du comité; et après y || entre le chef-lieu de comté et toute école de gram maire de commaire additionnelle dans le même comté, dans le 16, (H.-C.) Haut-Canada, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi

prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif à la pour pourvoir à la nomination des shérifs dans le shérifs, (H.-C.) Haut-Canada, au moyen d'élections périodiques par les francs-tenanciers, étant lu ;

M. Mackenzie a proposé, secondé par M. Flint, et la question ayant été proposée, Que le bill soit

maintenant lu une seconde fois: M. Malloch a proposé en amendement à la question, secondé par M. Stevenson, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "de ce jour en trois mois,"

ajoutés à la fin d'icelle. Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été de-

mandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Baldwin, Boutillier, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Jobin, Lacoste, La Terrière, Laurin, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Malloch, McLean, Methot, Nelson, Polette, Ross, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de Toronto, Stevenson, Taché et Watts. (39.)

CONTRE. Messieurs Boulton, de Norfolk, Burritt, Crysler, Flint, Hopkins, Mackenzie, McFarland et Papineau.—(8.) Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois, de ce jour en trois mois.

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général,-Réponse à une adresse de l'Assembée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 23 juillet 1851, pour copies de toute la correspondance qui a eu lieu entre le Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, et le Gouvernement de cette province, au sujet de la réclamation de John Arthur Roebuck, écuyer, et de tous les documents qui l'accompagnent.

Pour la dite réponse, voir appendice (W.W.) Ordonné, Que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'honorable M. Hincks a aussi présenté, en con-Archevechés formité d'une adresse à Son Excellence le Gouver- et évechés. neur-Général,-Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 23 juillet 1851, pour des copies, 1. Des lettres patentes de la Reine, en vertu desquelles les évêchés protestants de Québec et de Montréal, ont été érigés et établis: 2. Des lettres patentes de la Reine, en date du 29 janvier 1845, en faveur de l'archevêque catholique romain de Québec, et du 17 août 1839, en faveur de l'évêque catholique romain de Montréal, qui confèrent certains pouvoirs incorporés à ces prélats, auquel il est fait allusion dans le 136e chapitre des statuts provinciaux de 1849: 3. Et des lettres patentes de la Reine, en vertu desquelles l'éveché protestant de Toronto a été séparé de l'ancien diocèse de Québec, et établi comme un siége

Ordonné, Que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordres remis.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'aura pas été disposé lorsque la Chambre s'ajournera, ce jour, soient remis à lundi prochain.

Bill pour ren-dre vacants les siéges dans certains cas.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour rendre vacants les siéges des Membres de l'Assemblée Législative dans certains cas, étant lu

M. Ross a proposé, secondé par l'honorable M. Chabot, et la question ayant été proposée, Que le bill

soit maintenant lu une seconde fois;

M. Boutillier a proposé en amendement à la question, secondé par M. Cartier, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été dé-

mandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Budgley, Boulton, de Norfolk, Boutillier, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cauchon, Cayley, Chauveau, Crysler, Davignon, le solliciteurgénéral Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Hopkins, Johin, Lacoste, LaTerrière, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, McLean, Méthot, Mongenais, Nelson, Papincau, Polette, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-Mon-TAGNES, Stevenson, Taché et Watts.—(39.)

Messieurs Chabot, Malloch et Ross.—(3.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois, de ce jour en six mois.

Bill relatif h la magistrats.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en protection des comité sur le bill pour amender et refondre les lois pour la protection des magistrats et autres, dans l'exercice de leurs devoirs publics, étant lu;

La Chambre s'est en conséquence, formée en le dit

comité.

M. Cauchon a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Cauchon a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Cauchon a fait rapport du bill en conséquence,

et les amendements ont été adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Boulton, se condé par l'honorable M. Cameron, de Cornwall, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Luna, 28° die Julii;

15° Anno Victoriæ Reginæ, 1851.

Pétitions présentées.

ES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mise sur la table :

Par M. Flint,—la pétition de J. G. Bowes, écuyer, et autres, de la cité de Toronto, membres de l'église méthodiste wesléyenne dans la dite cité.

Par M. Mongenais,-la pétition de F. de Sales Bastien, écuyer, notaire, secrétaire-trésorier de la municipalité du comté de Vaudreuil, au nom de la dite municipalité.

Par l'honorable M. Boulton,—la pétition de James Lyons, ingénieur civil de la cité de Hamilton.

Par M. Holmes,-la pétition de la compagnie des propriétaires du chemin de ser de Champlain et St. Laurent ; et la pétition du révérend Henry Wilkes, D. D., et autres, congrégationalistes de la cité de Montréal.

Par l'honorable M. Badgley,—la pétition du trèsrévérend Lord Evêque de Montréal et autres, les ministres et syndics des différentes églises et chapelles qui dépendent de l'église d'Angleterre, dans la dite

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions sui- Pétitions lues. vantes ont été lues :-

De Michael O'Monaghan et autres, du township d'Osprey, comté de Simcoe; exposant que sur la bonne soi du Gouvernement, ils se sont établis sur certaines terres, et les ont améliorées, dans les districts de Wellington et Simcoe, et que les dites terres sont maintenant annoncées en vente: et demandant que les premières conditions en vertu desquelles ils se sont établis sur les dites terres, soient suivies.

De Jacob Misener et autres, des environs de la rivière Welland; demandant un acte pour la construction d'un pont de nature que la navigation de la dite rivière reste libre.

De Thomas Ward, écuyer, de Port Hope, comtéde Durham; demandant à être indemnisé des pertes qu'il a éprouvées comme greffier de la paix du dit comté, par suite de la réduction faite du tarif des honoraires.

L'honorable M. Sherwood, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le quinzième rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit :-

Votre comité a examiné les pétitions de Clarke Gamble, écuyer, et de la compagnie du bassin et du havre de Niagara, demandant l'autorisation de disposer de leurs intérêts respectifs dans la dite propriété, et il ne croit pas qu'elles soient de nature à nécessiter la publication de l'avis.

Il a aussi examiné la pétition de l'honorable George d rookshank, et a trouvé que l'avis avait été dûment

L'honorable M. Chabot, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le onzième rapport du dit comité; lequel a été lu comme

Votre comité a examiné le bill pour changer le lieu où se tient les réunions du conseil municipal de la municipalité de Drummond, numéro deux, du French Village dans le township de Kingsey, au village de Stanfold dans la dite municipalité, et il est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Il a aussi examiné le bill pour incorporer l'association de la salle musicale de Québec, et il est convenu d'y faire certains amendements qu'il prend la liberté de soumettre à la considération de votre honorable Chambre.

Ordonné, Que le bill pour incorporer l'association Bill relatifa de la salle musicale de Québec, tel que rapporté l'association de du comité, permanent des divers bills privés, soit la salle musi-cale de Québec. renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Bill relatif à la municipalité de Demmond.

Ordonné, Que le bill pour transférer le siège des assemblées du conseil municipal de la municipalité de Drummond, numéro deux, de French Village dans le township de Kingsey, au village de Stanfold, dans la dite municipalité, soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Pétition de W. Winder.

Ordonné, Que la pétition de William Winder, écuyer, bibliothécaire de cette Chambre, soit renvoyée au comité permanent des dépenses contingentes.

Bill relatif à l'assurance mutuelle maritime de MontOrdonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif, au bili intitulé: "Acte pour incorpo-" rer la compagnie mutuelle maritime de Mont-" réal," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération, lesquels ont été lus comme suit.

Feuille 2, ligne 40. Retranchez depuis "pas' jusqu'à "aucun" dans la 42e ligne, et insérez "sur.'

Feuille 2, ligne 43. Retranchez depuis "trafic," jusqu'à "et," dans la 44e ligne, et insérez "Mais rien de contenu dans les présentes, n'empêchera la dite " compagnie de vendre aucuns effets, denrés ou mar-" chandises ou autres biens, de quelque nature et " espèce qu'ils soient, dont elle sera en possession, ou " qui lui auront été abandonnés par la personne " assurée en vertu d'aucune police d'assurance sur " tels effets, denrés ou marchandises, ou autres biens." Feuille 3, ligne 39. Après "Young" insérez "et." Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que l'honorable M. Badgley reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Bill relatif à la de la propriété.

Rectoreries.

Ordonné, Que M. Christie ait la permission d'introduire un bill pour mieux faciliter la commutation des biens possédés en roture, dans les fiefs et seigneuries de la couronne, en cas d'évaluation de tels biens, de consentement mutuel, en vertu d'un certain acte y mentionné.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour

lundi prochain.

Ordonné, Qu'il soit une instruction au comité nommé pour aider M. l'Orateur dans la direc-Bibliotheque. tion de la bibliothèque, de délibérer sur la convenance d'envoyer une personne compétente en Europe, pour faire l'achat des classes de livres qui seront nécessaires pour rétablir la bibliothèque des deux branches de la Législature, en

vertu de telles instructions que l'Orateur et le dit comité jugeront convenables de donner. Résolu, Que l'ordre précédent soit communiqué à l'honorable Conseil Législatif, par message.

Ordonné, Que l'honorable M. Chabot porte le dit message au Conseil Législatif.

Sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par

l'honorable M. Price,

Ordonné, Que les entrées dans les journaux de la Chambre d'Assemblée de la province du Haut-Canada, du 5 février 1838, relativement à la dotation de certaines rectoreries soient maintenant lues.

Et les dites entrées ont été lues en conséquence.

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par l'honorable M. Price, et la question ayant été mise, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour informer Son Excellence qu'il existe depuis plusieurs années des doutes dans l'esprit public, relativement à la légalité des procédures par lesquelles certaines rectoreries ou cures

ont été de temps à autres érigées et dotées dans la ci-devant province du Haut-Canada: qu'en conséquence de représentations faites au Gouvernement Impérial de Sa Majesté à ce sujet, lord Glenelg, alors principal Secrétaire d'Etat pour les colonies, demanda, en l'année 1837, l'avis des officiers en loi de la couronne; l'avis donné par eux le huit juin de la même année, fut que l'érection et la dotation des dites rectoreries n'étaient pas " des actes valides et légaux ;" Que le 6 juillet, 1837, lord Glenelg adressa au Lieutenant-Gouverneur Sir F. B. Head, une dépêche dans laquelle Sa Seigneurie exprime l'avis qu'il doitêtre trouvé quelque moyen de faire décider cette question avec le moins de délai, d'inconvénient et de dépense possibles; et donne instruction au Lieutenant-Gouverneur de conférer avec l'évêque et l'archidiacre de l'église d'Angleterre, sur les meilleurs moyens d'obtenir à l'amiable une décision sur la légalité des dotations : Qu'à la suite de représentations subséquentes de la part de l'évêque actuel de Toronto, les officiers en loi de la couronne ont été induits à changer d'avis et à déclarer que les dites rectoreries avaient été légalement constituées et érigées: que cet avis n'a pas eu l'effet de tranquilliser l'esprit public dans le Haut-Canada, et qu'afin de régler définitivement la question, cette Chambre prie humblement Son Excellence de prendre immédiatement des mesures pour faire décider complètement la question de droit, de manière à ce que chaque partie puisse porter la cause par voie d'appel devant le comité judiciaire du Conseil Privé, et cette Chambre s'engage à payer toute les dépenses qu'entraîneront ces procédures; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:-

POUR.

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cameron, de Connwall, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christier, Crysler, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hall, Hinks, Holmes, John, Johnson, le programment of the Cayley, La Fontaine, La Terrière, La Veriere, La cureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin. Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Malloch, McConnell, Mc-Farland, McLean, Merritt, Méthot, Meyers, Mongenais, Morrison, Nelson, Papineau, Polette, Price, Robinson, Ross, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de BROCK-VILLE, Sherwood, de TORONTO, Stevenson, Taché, Viger et Watts.—(58.)

CONTRE.

Messieurs Hopkins, Mackenzie et Notman.—(3.) Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette pro-

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Message da Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:— Conseil. M. l'Orateur.

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants sans amendement, savoir :

Bill intitulé: "Acte pour changer les droits de Bill pour quaiage, payables en certains cas, au havre de mender l'acte relatif au havre de Montréal;"

Ottawa Street,

dans Cayuga.

Bill intitule: "Acte pour fermer une partie de la rue Bill relatif à " Ottawa, dans le village de Cayuga;"

Bill intitulé: "Acte pour amender l'acte intitulé: Bill pour Acte pour fournir de l'eau à la cité de Kingston;" amender l'acte relatif à l'A-

queduc de Kingston.

Bill intitulé : "Acte pour établir un recours contre défendeurs ab les défendeurs absents;

Bill relatif aux sants.

Bill relatif au procurent Twynam.

Bill intitulé: "Acte pour autoriser les cours du banc " de la Reine, des plaids communs et de la chancellerie " dans le Haut-Canada, à permettre à William Ed-" win Twynam, à pratiquer comme procureur et

Bill relatif au paiement des jurés, (H.-C.) " solliciteur en icelles;"
Bill, intitulé: "Acte pour pourvoir au paiement des " petits jurés dans le Haut-Canada,"

Bill relatif au transport des immeubles, (H.-C.)

Bill, intitulé: " Acte pour amender un acte passé " dans la douzième année du règne de Sa Majesté, " intitulé: 'Acte pour simplifier le transport des im-"'meubles dans le Haut-Canada, et pour soumettre "'à la saisie certains droits et intérêts en iceux."

Bill relatif à la réserve d'un chemin accordé a A. Thompson.

Bill, intitulé: " Acte pour transporter à Andrew "Thompson une certaine réserve pour des chemins "dans le township de Woodhouse, dans le comté de " Norfolk;" Et aussi, Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte

Bill relatif aux sociétés de construction, (B.·C.)

" pour amender un acte pour encourager l'établisse-" ment de sociétés de construction dans le Bas-Ca-" nada," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre: Et aussi.

Bill relatif à la saisie des ef-

Le Conseil Législatif a passé le bill intitulé: "Acte " pour permettre aux créanciers de saisir les biens " des débiteurs qui sont sur le point de laisser la pro-"vince, dans les affaires au dessous de dix louis," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Bill relatif aux le gibier.

Un bill grossoyé pour défendre la chasse du chevreuil et pour amender les lois passées pour la conservation, du gibier, a été, en conformité de l'ordre lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe. Ordonné, Que M. McFarland porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la magistrats.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour amender et refondre les lois pour la protection des magistrats et autres, dans l'exercice de leurs devoirs publics, étant lu ;

L'honorable M. Cameron, de Cornwall, a proposé, secondé par M. Christie, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, de Norfolk, Boutillier, Cameron, de Corn-WALL, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Christie, Crysler, Davignon, Duchesnay, Dumas, Forlier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Hopkins, John, Johnson, le procureur-général La-Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de KINGSTON, Mackenzie, Malloch, McConnell, McLean, Merritt, Methot, Meyers, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Prince, Ro-vinson, Ross, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de Toronto, Stevenson, Viger et Watts .- (56.)

CONTRE.

Messieurs Chauveau et Taché.—(2.) Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative. Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. Résolu, Que le bill passe. Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Cornwall, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Navigation à l'intérieur.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour amender un acte, intitulé: "Acte pour "obliger les vaisseaux à porter une lumière durant " la nuit, et établir diverses dispositions pour régler "la navigation des caux dans cette province," étant

L'honorable M. Cameron, de Cornwall, a proposé, secondé par M. Christie, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu la troisième

M. Ross a proposé en amendement à la question, secondé par M. Lemieux, Que tous les mots après "maintenant," jusqu'è la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux " fins d'amender les cinquième et septième clauses, en " ajoutant, dans la cinquième clause, après le mot chaudières," dans la trente-neuvième ligne, les "mots: "et la plus forte tension de vapeur à laquelle ' les dites chaudières pourront être soumises, pendant " la période pour laquelle la dite inspection sera faite, "soit que les vaisseaux soient en marche, soit qu'ils " soient stationnaires, établissant ainsi un maximum de pression pour chaque, et il n'accordera pas le dit certificat, à moins que le dit vaisseau ne soit pourvu "d'un manomètre tel que requis ci-après;" et amendant et modifiant la septième clause de manière à ce qu'elle lise comme suit : " Et qu'il soit statué, qu'il sera placé dans un lieu apparent et d'un accès " facile dans chaque batiment à vapeur un manomètre convenablement construit, lequel sera exposé à la vue de tous les passagers et autres personnes à bord "du dit bateau à vapeur, et indiquera en tout temps " la tension exacte de la vapeur dans les chaudières, " et chaque fois que le capitaine d'un bateau à vapeur " ou d'un vaisseau, mû exclusivement ou en partie par la vapeur, ou la personne ou les personnes chargées de le conduire, arrêtera la marche du dit bateau à " vapeur ou vaisseau, ou lorsque ce bateau ou vais-" seau sera arrêté afin de débarquer ou embarquer du " chargement, du combustible ou des passagers, il ou " elles ouvriront la valve de sûreté, de manière à maintenir la vapeur dans la chaudière au degré de " tension fixé ci-dessus, à peine d'une amende de cinquante louis, pour chaque contravention à cette disposition; et que si un capitaine ou ingénieur d'un tel vaisseau à vapeur souffre, en aucun temps, que " la tension de la vapeur à laquelle les chaudières de ce " vaisseau à vapeur seront soumises, excède la tension " fixée par le dit certificat comme susdit, ou change, " ou cache, ou dispose de quelque autre manière, le " manomètre sus-mentionné, de manière à empêcher " que le degré réel de la tension de la vapeur soit
" connu et constaté par aucun passager, il encourra
" la même amende de cinquante louis pour chaque
" semblable contravention," en leur place.

Et la question ayant été misc sur l'amendement, la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Boulton, de Toronto, Boutillier, Cauchon, Chabot, Davignon, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hopkins, Jobin, Johnson, Lacoste, La Terrière, Laurin, Lemieux, McLean, Méthot, Mongenais, Notman, Polette, Ross, Sanborn, et Scott, de Bytown.-(27.) CONTRE.

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Cameron, de Cornwall, Cayley, Christie, Crysler, Fergusson, Hincks, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Malloch, McFarland, Merritt, Papineau, Price, Prince, Robinson, Stevenson et Taché.—(19.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise;

Résolu, Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'amender les cinquième et septième clauses en ajoutant, dans la cinquième clause, après le mot "chaudières," dans la trente-neuvième ligne, les mots: "Et la plus forte tension de vapeur à " laquelle les dites chaudières pourront être sou-" mises, pendant la période pour laquelle la dite

"inspection sera faite, soit que les vaisseaux " soient en marche, soit qu'ils soient stationnai-" res, établissant ainsi un maximum de pression pour chaque, et il n'accordera pas le dit certi-" ficat, à moins que le dit vaisseau ne soit pourvu "d'un manomètre tel que requis ci-après;" et amendant et modifiant la septième clause de ma-nière à ce qu'elle lise comme suit: "Et qu'il soit "statué, qu'il sera placé dans un lieu apparent et d'un accès facile dans chaque bâtiment à par M. Christie, " vapeur, un manomètre convenablement cons-" truit, lequel sera exposé à la vue de tous les " passagers et autres personnes à bord du dit ba-" teau à vapeur, et indiquera en tout temps la " tension exacte de la vapeur dans les chaudières, " et chaque fois que le capitaine d'un bateau à "vapeur ou d'un vaisseau mû exclusivement en partie par la vapeur, ou la personne ou les " personnes chargées de le conduire, arrêtera la " marche du dit bateau à vapeur ou vaisseau, ou " lorsque ce bateau ou vaisseau sera arrêté afin " de débarquer ou embarquer du chargement, "du combustible ou des passagers, il ou elles ouvriront la valve de sûreté, de manière à 4 maintenir la vapeur dans la chaudière au degré " de tension fixé ci-dessus, à peine d'une amende " de cinquante louis pour chaque contravention " à cette disposition; et que si un capitaine ou "ingénieur d'un tel vaisseau à vapeur souffre en " aucun temps que la tension de la vapeur à la-" quelle les chaudières de ce vaisseau à vapeur " sera soumise, excède la tension fixée par le dit " certificat comme susdit, ou change ou cache, " ou dispose de quelque autre manière le mano-" mètre sus-mentionné, de manière à empêcher que le degré réel de la tension de la vapeur " soit connu et constaté par aucun passager, il " encourra la même amende de cinquante louis pour chaque semblable contravention.'

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

dit comité.

La 41me règle (relative a la

question préa-

lable) est

M. Davignon a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Davignon a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Davignon a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois de-

Sur motion de l'honorable M. Baldwin, secondé par l'honorable M. Boulton,

Ordonné, Que la quarante-et-unième règle permamente de cette Chambre, du 19e jour de juin 1841, soit maintenant lue.

La dite règle a été lue, en conséquence, comme

" Que la question préalable, jusqu'à ce qu'elle soit " décidée, excluera tout amendement et débat sur la "question principale, et devra être dans les mots sui"vants: La question principale sera-t-elle mainte-" nant mise aux voix?"

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant | latives à cet acte. en comité pour prendre en considération s'il est expédient d'amender la dite règle, tel que recommandé dans le premier rapport du comité perma-nent des priviléges et élections, fait à la Chambre jeudi dernier; et que le dit rapport et la dite règle permanente soient renvoyés au dit co- ELGIN ET KINCARDINE. mité.

La Chambre s'est alors formée en le dit comité. M. Crysler a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil. 1. 31 million 1

Et M. Crysler a fait rapport que le comité avait passé une résolution; laquelle a été lue comme suit :-Résolu, Que la quarante-et-unième règle perma-nente de cette Chambre, du 19 juin 1841, soit amendée, en y retranchant les mots: " et débat."

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Sur motion de l'honorable M. Badgley, secondé

Ordonné, Qu'il soit une instruction au comité per- Index général manent sur la bibliothèque, de s'enquérir de la des journaux. convenance de faire faire un index général aux journaux de cette Chambre, depuis l'époque de l'union jusqu'à la présente session, inclusivement, ensemble avec le coût probable de ce tra-

Sur motion de l'honorable M. Robinson, secondé par l'honorable M. Cayley,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Terres situées Son Excellence le Gouverneur-Général, priant sur la rivenord Son Excellence d'ordonner que les terres métal-ron et Sunéson Excellence d'ordonner que les terres metal-lifères et autres, récemment acquises par le traité rieur. passé avec les Sauvages des rives nord des lacs Huron et Supérieur, soient arpentées et offertes en vente à des conditions aussi libérales que celles établies et exigées par le Gouvernement américain sur la rive sud du lac Supérieur.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de M. Boulton, de Toronto, secondé par M. Davignon,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Accusation Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant vortée contre de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, par l'officier qu'il appartient, un état de cernome de l'asile taines accusations portées contre les directeurs provincial des de l'asile provincial des aliénés, contre William aliénés. Ramsay, ci-devant économe de cette institution, des témoignages reçus dans l'enquête et du résultat de cette enquête.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exé-Deux messages cutifs de Sa Majesté, a présenté à l'Orateur deux de Son Excelmessages de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtus de la signature de Son Excellence.

Et les dits messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit:-

ELGIN ET KINCARDINE.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'informa- Acte des mention de l'Assemblée Législative, copie d'une dépêche naice. du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, communiquant le désaveu de Sa Majesté au sujet de l'acte de la dernière session, intitulé: "Acte pour 'amender l'acte qui règle le cours monétaire en cette " province;" également, diverses communications re-

Hôtel du Gouvernement,

Toronto, 28 juillet 1851. Pour les documents qui accompagnent le dit mes-sage, voir appendice (Y. Y.)

Appendice (Y.Y.)

Le Gouverneur-Général transmet pour l'information Acte des de l'Assemblée Législative, copie d'une correspon- monnaics, dance avec le Secrétaire d'Et at de Sa Majesté, au sujet de deux actes passés pendant la dernière session banque. de la Législature de cette province, intitulé: "Acte

્રિકેશ તે હોલ કર્મ પર ક્ષેત્ર કર્માલ ફેલ્પ્સેન્ટ કેર પ્રેલ્ક કરો કેટલે ફેલ્પ લેવે તે ફેલ્પ કરતે કર્મેક્સલા હોય. પ્રા

" pour changer le taux auquel certaines monnaies " d'argent seront une offre légale," et " Acte pour " établir la liberté du commerce de banque en cette " province, et pour d'autres fins relatives aux ban-" ques et au commerce de banque."

. Hôtel du Gouvernement,

Toronto, 28 juillet 1851. Pour les documents qui accompagnent le dit message, voir appendice (Z. Z.)

Ordonné, Que les deux messages qui précèdent, avec les documents qui les accompagnent, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. Merritt, secondé par

M. Scott, de Bytown, Compagnies des chemins

Ordonné, Qu'il soit une instruction au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, de s'enquérir et faire rapport des noms des actionnaires, du montant souscrit, du nombre des versements demandés, et du montant payé sur ces versements dans les compagnies des chemins de fer de l'Ouest, du St. Laurent, et de l'Atlantique, de Toronto et du lac Simcoc, et de toute compagnie depuis la passation de l'acte 12 Vict., chap. 29.

Convention provinciale

Appendice (Z.Z.)

de fer.

L'honorable M. Merritt a proposé, secondé par M. Sanborn, et la question ayant été proposée, Que cette Chambre se forme maintenant en comité, aux fins de prendre en considération s'il est expédient d'adopter une humble adresse à Sa Majesté, au sujet des matières contenues dans les résolutions proposées

snivantes:

1. Qu'aucune partie du continent de l'Amérique ne renferme en elle-même, dans l'opinion de cette Chambre, plus d'éléments de richesse et de prospérité que l'Amérique Britannique du Nord: ses pêcheries sont inépuisables; ses bois sont de la meilleure qualité; ses minéraux de la plus haute utilité; son sol et son climat sont particulièrement adaptés à la culture du blé et des grains: et outre ces ressources, il possède dans les lacs de l'ouest et du nord qui se déchargent dans ses limites, des facilités pour ouvrir une étendue de relations commerciales qui n'est surpassée par aucun autre pays du monde.

2. Que sous le point de vue pécuniaire, ces colonies possèdent aussi des avantages politiques particuliers, en autant que toutes les dépenses qui se rattachent au maintient d'un gouvernement indépendant, sont à la

charge de la Grande-Bretagne.

3. Qu'en dépit d'avantages aussi marqués, une grande portion du commerce colonial a pris la direction des Etats-Unis; et la prospérité relative des deux pays, des deux côtés de leurs frontières respec-

tives, présente un contraste frappant.

40. Que tandis que les gouvernements des provinces respectives imposent réciproquement des droits d'importation sur les produits l'une de l'autre, il n'existe aucune restriction quelconque sur les échanges de même nature entre les états de l'union américaine; et c'est à cette cause que l'on doit en grande partie at-

tribuer leur prospérité.

5. Que le présent acte d'union qui établit une constitution pour les Canadas, au sujet de laquelle les habitants n'ont pas été consultés, ne donne pas un contrôle constitutionnel suffisant sur les dépenses publiques; que cette constitution n'a pas fonctionné avec harmonie, et a fait naître un désir général de changer le système actuel,—qu'une partie de la popu-lation désire une modification de la constitution actuelle, une autre le rappel de l'union entre le Haut et le Bas-Canada,—une autre, l'union de toutes les colonies en vertu d'un pacte fédéral, et une autre, enfin, l'union de toutes les provinces sous une seule

6. Que. dans l'opinion de cette Chambre, le mode

de rétablir la confiance générale dans la prospérité future de ces colonies, est de convoquer une convention provinciale composée de délégués de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord, aux fins de considérer et dresser tel projet de constitution qu'ils croiront devoir mieux convenir à leur gouvernement futur, et de le soumettre à la décision du

Parlement Impérial.

7. Qu'il est expédient, en conséquence, qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté, priant Sa Majesté de vouloir bien gracieusement autoriser Son Excellence le Gouverneur-Géneral à décréter qu'il y aura une élection de cinquante délégués; seize dans les divers comtés, cités et villes du Haut-Canada, et seize dans les divers districts, comtés, cités et villes du Bas-Canada; -aussi, d'ordonner aux Lieutenants-Gouverneurs des provinces voisines, de l'avis et consentement de leurs législatures respectives, d'autoriser l'élection de six délégués dans le Nouveau-Brunswick, sept dans la Nouvelle-Ecosse. trois à Terreneuve, et deux dans l'Isle du Prince-Edouard, ou dans la proportion d'un délégué par chaque quarante mille habitants, autant que faire se pourra;les dits délégués devant être élus en la manière prescrite par les dits Gouverneurs respectifs;-la dite élection devant avoir lieu aussitôt que possible.

8. Que Son Excellence le Gouverneur-Général soit autorisé à convoquer, par proclamation, toutes les personnes ainsi élus comme susdit, en tout endroit

qu'il pourra fixer.

9. Qu'il sera du devoir de la dite convention de prendre en considération l'état et les circonstances des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, et de dresser le projet de constitution, pour leur gouvernement futur, qu'il croiront le plus propre à promouvoir les intérêts généraux de leurs habitants et le bien être des colonies respectives,-et de transmettre le projet de constitution au Gouverneur-Général.

10. Que Son Excellence le Gouverneur-Général soit prié de transmettre des copies de la constitution à chacun des Lieutenants-Gouverneurs, pour les sou-mettre aux Législatures locales respectives, afin de leur donner l'occasion d'exprimer leur opinion sur icelle; de telle sorte, que lorsqu'elle sera soumise à la décision finale du Gouvernement Impérial, elle soit accompagnée de tous les renseignements relativement aux vues qu'entretiennent les habitants de ces colonies sur les questions importantes qu'entraîne et comporte la constitution projetée.

Et des débats s'étant élevés sur le sujet :

Et M. l'Orateur ayant informé la Chambre que l'honorable M. Merritt avait parlé sur la question durant une demi-heure, temps limité pour chaque Membre, par ordre de la Chambre du 16 juillet courant;

Ordonné, Que l'honorable Membre soit de nouveau entendu sur la question.

L'honorable Membre a alors parlé de nouveau sur la question.

Et la question ayant été mise; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR. Messieurs Boulton, de Norfolk, Boulton, de To-

RONTO, Hopkins, McConnell, Merritt, Sanborn, et Sherwood, de Toronto.—(7.)

Messieurs Badgley, Bell, Boutillier, Burritt, Cameron, de Cornwall, Cameron, de Kent, Cauchon, Cayley, Chauveau, Christie, Davignon, le solliciteurgénéral Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Gugy, Guillet, Hincks, Holmes, Johnson, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière. Laurin, Lemieux, Letellier, Lyon; le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de King-STON, Mackenzie, Malloch. McFarland, Methot, Meyers, Mongenais. Morrison, Nelson, Notman, Pole plus efficace de concilier ces opinions diverses, et lette, Price, Robinson, Ross, Scott, de Byrown, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de Brock-VILLE, Stevenson, Taché et Watts .- (51.) Ainsi, elle a passé dans la négative.

Chemins du comté d'York.

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par M. Hopkins, et la question ayant été mise, Que cette partie de la réponse relative à des travaux publics, qui a été présentée le 26 juin dernier, qui a rapport à la vente des chemins du comté d'York, soit renvoyée à un comité spécial, composé du M. Dickson, M. Hopkins, M. Morrison, l'honorable M. Robinson et le moteur, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Boulton, de Norfoek, Boulton, de To-RONTO, Cameron, de KENT, Crysler, Hopkins, Mackenzie, Malloch, Robinson, Sherwood, de TORONTO, et Stevenson .- (10.)

CONTRE. Messieurs Bell, Burritt, Cartier, Cauchan, Chauveau, Davignon, Duchesnay, Fergusson, Flint, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Johnson, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Macdonald, de Kingston, Mc-Connell, Méthot, Mongenais, Nelson, Polette, Price, Sanborn, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Taché et Watts .- (31.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordres remis.

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par l'honorable M. Price, et la question ayant été mise, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain; la Chambre s'est divisée: Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par l'honorable M. Price,

La Chambre s'est ajournée,

Martis, 29° die Julii;

Anno 15° Victoriæ Reginæ, 1851.

Pétition préseniée.

ES pétitions suivantes ont été séparément pré-A sentées et mises sur la table :

Par l'honorable M. Baldwin,-la pétition de John Arksey, du township de Gwillimbury Nord, comté

Par M. Lemieux,—la pétition, du révérend F. E. Moore, et autres, de la partie de la seigneurie de Lauzon, appelée Ste. Catherine, dans le comté de Dorchester.

Par l'honorable M. Sherwood, la pétition de James

Fitzgerald, de la cité de Toronto.

Par M. Cauchon,—la pétition de C. P. Huot, écuyer, et autres, de la paroisse de la Baie St. Paul,

comté de Saguenay.

M. Christie a proposé, secondé par M. McLean, rétition renroyée a un co- et la question ayant été mise, Que la pétition de Messieurs Benson, et compagnie et autres, intéressés dans le commerce du bois de construction, soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable M. Chabot, M. Lemieux, M. Ross, M. Polette, et le moteur, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes,

papiers et records; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme

POUR. Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, de TORONTO, Burritt, Cameron, de CORNWALL, Cartier,

ler, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Egan, Fortier, Fourquin, Guillet, Hopkins, Johnson, Lacoste, le procureur-général, La Fontaine, La Ter-rière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Méthot, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Robinson, Ross, Sanborn, Scott de Bytown, Sherwood, de Toronto, Stevenson et Taché.--(45.)

Monsieur Fournier.—(1.) Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable procureur-général La Fontaine, l'un Chemin de ser des Conseillers Exécutiss de Sa Majesté, a présenté, entre Halisax en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gou- et Québec. verneur-Général,—Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 23 juillet 1851, pour des copies de toute la correspondance qui a eu lieu entre le Gouvernement de Sa Majesté et le Gouvernement de cette province au sujet de l'acte de la Législature qui autorise une compagnie privée de construire un chemin de fer entre Halifax et Québec.

Pour la dite réponse, voir appendice (A.A.A.)

Appendice (A.A.A.).

Et aussi, réponse à une adresse de l'Assemblée Lé- Police. gislative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 23 juillet 1851, pour une copie de tout instrument ou instruments émanés en vertu de l'ordonnance du Bas-Canada, 2 Vict., chap. 2, pour étendre le mot cité ou cités à des districts avoisinants, pour les fins de la police; et aussi une copie des commissions de Messieurs McCord et Ermatinger, les nommant respectivement inspecteurs et surintendants de police, à Québec, et à Montréal.

Pour la dite réponse, voir appendice (B.B.B.)

Appendice (B.B.R.)

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre Congé d'absoit accordé à l'honorable M. Papineau, pendant sence. le reste de la session pour cause de décès et de maladie grave dans sa famille.

Un bill grossoyé pour amender un acte intitulé: Bill relatif à fa "Acte pour obliger les vaisseaux à porter une lu-navigation " mière durant la nuit, et établir diverses dispositions intérieure. "pour régler la navigation des eaux dans cette pro-"vince," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : "Acte " pour amender un acte, intitulé: 'Acte pour obli-" ger les vaisseaux à porter des lumières durant la "nuit, et établir diverses dispositions pour régler "la navigation des eaux de cette province." Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Cornwall. porte le bill au Conseil Législatif, et de-

mande son concours.

Un bill grossoyé pour transférer le siège des as-Bill relatif à la semblées du conseil municipal de la municipalité de municipalité de la Despura Drummond, numéro deux, de French Village, dans le township de Kingsey, du village de Stanfold, dans la dite municipalité, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Fortier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

M. Notman, du comité spécial sur le bill pour Bill relatif à amender l'acte d'incorporation de la compagnie du Port Burwell. havre de Port Burwell, a fait rapport que le comité avait passe le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

M. Smith, de Durham, du comité permanent des Troisième rap-chemins de fer et lignes télégraphiques, a présenté à port du comité la Chambre le troisième rapport du dit comité; lequel des chemins de a été lu comme suit :-

Votre comité a examiné le bill pour amender l'acte légraphiques. Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Crys- | qui incorpore la compagnie du chemin de ser de By-

étendre l'acte qui incorpore la compagnie du chomin de fer de jonction de Montréal et Vermont, et il est convenu de faire des amendements à che le structure de faire de convenu de faire des amendements à chacun de ces bills, et il prend la liberté de les soumettre à la considération de votre honorable Chambre.

Bill relatif au de Bytown et Prescott.

Ordonné. Que le bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Bytown et Prescott, tel que rapporté du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Bill relatif aux rectoreries.

M. Morrison, du comité spécial sur le bill pour abroger cette partie de l'acte impérial de la 31 Geo. 3, chap. 31, qui a rapport aux rectoreries ou à la présentation des titulaires aux dits officiers, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

Douzième rapport du comité divers bills privés, a présenté à la Chambre le doudes bills privés. zième rapport du dit comité; lequel a été lu comme L'honorable M. Chabot, du comité permanent des suit :

Votre comité a examiné le bill pour incorporer la profession médicale dans le Haut-Canada, et il est convenu d'y faire certains amendements, qu'il soumet respectueusement à la considération de votre honorable Chambre.

Il a également examiné le bill pour former un nouveau township avec parties des townships de Cramahé et Murray, dans le comté de Northumberland, et ayant examiné les pétitions qui se trouvent devant votre honorable Chambre pour et contre la mesure, avec tels autres témoignages qu'il avait à sa disposition, il est d'opinion qu'il n'est pas expédient de diviser les dits townships, et en conséquence il fait rapport que le préambule du bill n'a pas été prouvé.

Bill relatif aux chemins de ler de Montréal et Vermont.

Ordonné, Que le bill pour amender et étendre les dispositions d'un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et Vermont, tel que rapporté du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre jeudi prochain.

Bill relatif à la saisie des effets des créanciere.

Ordonné, Que l'amendement sait par le Conseil Législatif au bill, intitulé : " Acte pour permettre " aux créanciers de saisir les biens des débiteurs "qui sont sur le point de laisser la province, " dans les affaires au-dessous de dix louis," soit maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération; lequel a été lu comme suit :-

Feuille 2, ligne 9. Après "exécution," insérez Clause (A.)

Clause (A.): "Et qu'il soit statué, que cet acte " demeurera en force pendant deux années, et depuis " lors, jusqu'à la fin de la session alors prochaine du " Parlement Provincial, et pas plus longtemps."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Ordonné, Que M. McConnell reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Bill relatif aux construction.

Ordonné, Que l'amendement fait par le Conseil Législatif au bill, intitulé: "Acte pour amender un acte pour encourager l'établissement des " sociétés de construction dans le Bas-Canada," soit maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération, lequel a été lu comme suit :-

a été adopté.

Ordonné, Que M. Lemieux reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs, que cette Chambre a adopté leur amendement.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Message du Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:-M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants sans amendement, savoir :-

Bill, intitulé: "Acte pour pourvoir au paiement de Police de mala police du port de Montréal."

Bill, intitulé: "Acte pour pourvoir au paiement de Police de ma-la police du port de Québec." Et aussi. rine a Quéla police du port de Québec;" Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte Bill relatif aux pour conserer à Charles Horatio Waterous, de la droits divile et ville de Brantford, machiniste, les droits civils et politiques de politiques d'un sujet né anglais," avec plusieurs Waterous. amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre; Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte Bill relatif à la pour amender un acte passé dans la douzième loi de la pres-année du règne de Sa Majesté, intitulé: 'Acte pour ve-" 'améliorer la loi relative à la preuve dans le Haut" 'Canada." avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre; Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte Bill relatif à un "pour rendre indemnes les conseillers municipaux de statut du con"Peterborough, et autres, à raison des actes par eux seil municipal de Peterfaits et commis en vertu d'un certain réglement du borough. conseil municipal du dit comté, lequel a été ensuite annulé," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre; Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour naturaliser Ira Gould, et autres, et pour d'auraliser Ira Gould, et autres, auxquels il Gould et set demande le concours de cette Chambre; Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : "Acte Bill relatif six pour encourager l'établissement de compagnies ad- assurances ditionnelles d'assurance mutuelle dans le Haut-mutuelles, "Canada," auquel il demande le concours de cette (H.-C.) Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour encourager l'établissement de compa-"gnies additionnelles d'assurance mutuelle dans le "Haut-Canada," a été lu la première fois.

L'honorable M. Sherwood a proposé, secondé par Ajoumement Ilhonorable M. Cameron, de Cornwall, et la question ayant été mise, Que cette Chambre s'ajourne maintenant; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:-

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de Norrolk, Boulton, de Toronto, Burritt, Cameron, de Cornwall, Cameron, de Kent, Cayley, Chauveau, Duchesnay, Egan, Fergusson, Hopkins, Johnson, Letellier, Lyon, Macdonald, de Kingston, Malloch, McFarland, McLean, Notman, Papineau, Robinson, Sanborn, Scott, de Bytown, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, Stevenson et Taché.—(29,)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Christie, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Lau-

rin, Lemieux, Mc Connell, Methot, Mongenais, Morrison, Nelson, Polette, Price, Prince, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Ct Viger.—(34.) Ainsi, elle a passé dans la négative.

Sur motion de M. le solliciteur-général Drummond, secondé par l'honorable procureur-général LaFon

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour expliquer et modifier "les lois relatives à l'enregistrement des titres " dans le Bas-Canada," soit lu une seconde fois vendredi prochain.

Bill relatif au havre et bassin de Niagara.

Ordonné, Que l'honorable M. Cayley ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre et du bassin de Niagara, et que les règles de cette Chambre soient mises de côté par rapport à

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordres ins.

Sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par Thonorable M. Price,

Ordonné, Que les ordres du jour soient maintenant

Bill relatif à la représentation.

Et l'ordre du jour a été lu pour reprendre les débats ajournés sur l'amendement, Que, vendredi dernier, on a proposé de faire à la question, Que le bill pour augmenter la représentation du peuple de cette province en Parlement soit maintenant lu une seconde fois, et lequel amendement était: Que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés de manière à ajouter les mots: "Toute "augmentation de la représentation du peuple en Parlement devrait être basée sur l'accroissement gra-" duel de la population; et, conformément à ce prin-" cipe, chaque ville, comté, division et cité mainte-" nant représenté, s'il contient une population qui " n'excède pas vingt mille ames, devrait être repré-" senté par un membre, et s'il contient plus de vingt " mille et moins de quarante mille ames, par deux "membres, et s'il contient plus de quarante mille "ames, par trois membres," en leur place.

Et la question sur l'amendement ayant été de nouveau proposée: La Chambre a repris les débats

ajournés.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Boulton, de Norrolk, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cayley, Crysler, Hopkins, Macdonald, de Kingston, Malloch, McConnell, McLean, Robinson, Sherwood, de Brock-VILLE, Smith, de Durham, et Stevenson.—(15.)

CONTRE. Messieurs Armstrong, Baldwin, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fournier, Fourquin, Gugy. Guillet, Hincks, Holmes, Jobin, Lacoste, le procurcurgénéral La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, McFarland, Merritt, Methot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Prince, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de WENTWORTH, Viger et Wilson .- (46.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question principale ayant été alors mise; la Chambre, s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-个分别的第52例的特色

Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cameron, de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, McFarland, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Prince, Richards, Ross, Sauvageau, Scott, de Byrown, Scott, du Lacdes Deux-Montagnes, Smith, de Duram, Smith, de Wentworth, Taché, Viger, Walts et Wilson.—(55.) CONTRE.

Messieurs Badgley, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cayley, Christie, Crysler, Hopkins, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Malloch, McConnell, McLean, Papineau, Robinson, Sanborn, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, et Stevenson.—(18.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Et la remarque ayant été faite, que la 26me section de l'acte impérial, 3 et 4 Vict., chap. 35, prescrit qu'il ne sera pas loisible de présenter tel bill au Gouvernement de cette province, pour recevoir la sanction de Sa Majesté, à moins qu'à ses seconde et troisième lectures, tel bill n'ait été passé avec le concours des deux tiers des Membres pour le temps d'alors des deux Chambres de la Législature, respectivement, et M. l'Orateur, étant appelé à donner sa voix, déclare qu'il est d'opinion, en comparant les 26me et 34me sections du dit acte, que, dans le cas actuel, l'Orateur ne pouvait le faire, et que la disposition contenue dans la 26me section se rapportait à un mode de proceder commun, aux deux branches de la Législature, sans établir d'autre règle ou mode de décision dans cette

Et un appel ayant été fait de la décision de M. l'Orateur ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR. Messieurs Badgley, Baldwin, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cameron, de Cornwall, Cameron, de Kent, Cayley, Chabot, Christie, Crysler, Davignon, Duchesnay, Egan, Fourquin, Gugy, Hall, Hincks, Hopkins, Johnson, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Maloch, McConnell, McFarland, McLean, Papineau, Price, Prince, Richards, Robinson, Ross, Sanborn, Sherwood, de Toronto, Smith, de Duriam, Smith, de Wentwortн, Stevenson, Taché et Wilson.—(43.)

CONTRE Messieurs Armstrong, Bell, Burritt, Cartier, Cauclion, Chauveau le solliciteur-général Drummond, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Holmes, Jobin, Lacoste, Lemieux, Mackenzie, Methot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, et Watts—(28.)

Ainsi, la décision de M. l'Orateur a été confirmée. Le bill a été alors lu une seconde fois.

L'honorable procureur-général La Fontaine a proposé, secondé par l'honorable M. Price, et la question ayant été mise, Que le bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre vendredi prochain; la Chambre s'est divisée: Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Ordnnie, Que les ordres du jour, dont il n'a pas Ordres remis été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par M. le solliciteur-général Macdonald, La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 30º die Julii;

Anno 15° Victoriæ Reginæ, 1851.

Pétitions luer. NONFORMÉMENT à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

> De J. G. Bowcs, écuyer, et autres. de la cité de Toronto, membres de l'église méthodiste wesléyenne de la dite cité; demandant qu'un bill soit passé pour incorporer les sociétés de bienfaisance de la dite église.

> De F. DeSales Bastien, écuyer, notaire, secrétaire-trésorier de la municipalité du comté de Vaudreuil, au nom de la dite municipalité; demandant la construction d'un grand tronc de chemin de fer entre Montréal et Prescott, Kingston, Toronto et quelque point situé vis-à-vis Détroit dans les Etats-Unis.

> De James Lyons, ingénieur civil, de la cité d'Hamilton; demandant le paiement d'un certain montant à lui dû par le département des travaux publics, pour services rendus et dépenses faites par lui dans les ci-devant districts de New-Castle et Colborne.

> De la compagnie des propriétaires du chemin de fer de Champlain et St. Laurent; demandant que l'autorisation qu'ils ont demandée pour construire un pont sur la rivière Richelieu lui soit accordée en entier ou en partie, ou autrement qu'elle soit autorisée à établir une traverse sur la dite rivière.

Du révérend Henry Wilkes, D. D., et autres, congrégationalistes de la cité de Montréal, et du trèsrévérend lord évêque de Montréal, et autres, ministres et syndics des différentes églises et chapelles qui dépendent de l'église d'Angleterre, dans la dite cité; demandant que des mesures soient adoptées pour abolir tout travail le dimanche dans le département des postes.

Bill pour natu-Gould, et ses

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé: "Acte pour na-" turaliser Ira Gould et autres, et pour d'autres " fins," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération, lesquels ont été lus comme suit :-

Dans le préambule du bill:

Feuille 1, ligne 2. Retranchez depuis "commer-"cant," jusqu'à "et," dans la 8e ligne. Feuille 1, ligne 10. Après "Gould," où il se ren-

contre pour la seconde fois, insérez: "du même en-" droit.

Feuille 1, ligne 11. Après "ont," retranchez "aussi," et insérez: "représenté par leur pétition " qu'ils ont tous résidé sans interruption en cette pro-"vince pendant la période des quatre dernières an-"nées, et qu'ils désirent se fixer d'une manière per-" manente en cette province, et devenir sujets de Sa "Très Gracieuse Majesté la Reine, et ont."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que l'honorable M. Badgley reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Impression d'une pétition. Ordonné, Que la pétition de F. DeSales Bastien, secrétaire-trésorier de la municipalité du comté de Vaudreuil, au nom de la dite municipalité, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Dépenses contingentes.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le premier rapport du comité permanent des dépenses contingentes, présenté à la Chambre mardi, le huit du courant.

M. Ross a proposé, secondé par M. Méthot, et la Pétition de L question ayant été misc, Qu'il soit nommé un comité C. Macaire. spécial de cinq Membres, pour s'enquérir et faire un rapport sur les circonstances dans lesquelles la maison et dépendances occupées par L. Cyrus Macaire, de Montréal, suivant ce qu'il expose dans sa pétition à cette Chambre, ont été détruites par un incendie pendant qu'elles étaient en la possession d'une cour de coroner et de la force militaire, dans le mois d'août 1849; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR. Messieurs Lemicux, Lyon, Méthot et Ross.—(4.) CONTRE

Messieurs Badgley, Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cartier, Chabot, Chauveau, Crysler, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hall, Holmes, Hopkins, Jobin, Lacoste, La Terrière, Laurin, Le Tellier, le solliciteurgénéral Macdonald, Macdonald, de Kingston, Martine M loch, McConnell, McFarland, McLean, Morrison, Notman, Polette, Sanborn, Scott, du LAC DES DEUX-Montagnes, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, Smith, de Went-WORTH, Stevenson et Taché.—(42.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Sur motion de M. Armstrong, secondé par M. McFarland.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Travoux pp. Son Excellence le Gouverneur-Général, priant blics. Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un rapport indiquant le coût primitif de chacun des chemins, ponts, glissoires et havres en la possession ou sous le contrôle du Gouvernement Provincial, pendant les années 1849 et 1850, pour lesquels la garantie était engagée.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

L'honorable M. Price, l'un des Conseillers Exécu- Chemin Craig tiss de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une (St. Nicolas.) adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 23 juillet 1851, pour le rapport de l'inspecteur du domaine de Sa Majesté à Québec, au sujet de cette partie du chemin de Craig, qui passe à travers la paroisse de St. Nicolas, dans la seigneurie de Lauzon, et dont les servitudes sont imposées aux habitants de la paroisse de St. Giles, dans le comté de Lotbinière, et tous documents y relatifs.

Pour la dite réponse, voir appendice (C.C.C.)

Appendice (C. C. C.)

Sur motion de M. Mackenzie, secondé par M. Smith, de Durham,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à King's College Son Excellence de faire mettre devant cette Haut-Canada. Chambre, une copie du respect Chambre, une copie du rapport ou des rapports des commissaires nommés pour faire une enquête sur les affaires de King's College (maintenant l'université de Toronto), et du collége du Haut-Canada.

Ordonné. Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que l'honorable M. Baldwin ait la per-Bill pour admission d'introduire un bill pour établir de meil-nistre les ter-leures dispositions pour l'administration de la ritoires non organisés dans le justice dans les territoires non organisés dans le Haut-Canada. Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi

Etrangere.

L'honorable M. Sherwood a proposé, secondé par l'honorable M. Macdonald, et la question ayant été mise, que la dix-neuvième règle permanente de cette Chambre soit rescindée, et la suivante adoptée à sa place, et soit la dix-neuvième règle:— "Que tout "Membre. secondé par un autre Membre, puisse dé-" mander que la Chambre soit évacuée par les étran-" gers; et que l'Orateur commande immédiatement "au sergent d'armes d'exécuter cet ordre, sans dis-cussion, mais qu'il sera de la compétence de la "Chambre, à sa discrétion, lorsqu'elle sera évacuée, " d'ordonner que les portes soient ouvertes de nou-" veaux;" la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit : POUR.

Messieurs Armstrong, Bell, Boulton, de Norfolk. Boulton, de Toronto, Christie, Davignon, Fergusson, Fortier, Holmes, Hopkins, Johnson, La Terriè-re, Macdonald, de Kingston, Malloch, McConnell, McLean, Notman, Robinson, Sanborn, Scott. de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de Brockville. Sherwood, de Toronto, Smith, de Wentworth, et Slevenson.—(25.)

CONTRE.

Messieurs Baldwin, Cartier, Cauchon, Chabol, Chauveau, Duchesnay, Dumus, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Jobin. Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Polette, Price, Smith, de Durnam, Taché, Viger,

Watts et Wilson.—(25.) Et les voix étant également divisées, M. l'Orateur a donné sa voix prépondérante dans la négative.

Rectoreries.

M. Notman a proposé, secondé par M. Hopkins, et la question ayant été mise, qu'il lui soit permis d'introduire un bill pour révoquer les 38me, 39me et 49me sections de l'acte impérial, 31 Geo. 3, chap. 31, pour abolir les rectoreries, et pour déclarer nulles les différentes lettres patentes par lesquelles elles furent respectivement constituées; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Bell, Boulton, de Norfolk, Fergusson, Hall, Hopkins, Mackenzie, Notman, et Smith de DURHAM.—(8.)

CONTRE.

Messieurs Baldwin, Boulton, de Toronto, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, Cauchon, Chabot, Chaweau, Christie, Dubighon, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier. Fournier, Fourquin, Guillet, Jobin, Johnson, La Terrière, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Malloch, McConnell, McLean, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Polette, Price, Richards, Robinson, Ross, Sanborn, Scott, du Lac des Manuelles, Price, Richards, Robinson, Ross, Sanborn, Scott, du Lac des Manuelles, Price, Richards, Robinson, Ross, Sanborn, Scott, du Lac des Manuelles, Price, Richards, Robinson, Ross, Sanborn, Scott, du Lac des Manuelles, Robinson, Ross, Sanborn, Scott, du Lac des Robinson, Ross, Sanborn, Scott, du Lac des Robinson, Ross, Robinson, Ross, Sanborn, Scott, du Lac des Robinson, Ross, Robinson, Ross, Robinson, Ross, Robinson, Ross, Robinson, DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de Toronto, Smith, de Wentworth, Stevenson, Taché, Viger, Watts et Wilson.—(43.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Bill pour M. Fournier a proposé, secondé par l'honorable amender l'acte M. Chabot, et la question ayant été mise, Qu'il lui relatif a l'agriculture, (B.-C.) soit permis d'introduire un bill pour amender l'acte pour l'encouragement de l'agriculture dans le Bas-Canada; la Chambre s'est divisée: - Et la question a été résolue dans l'assirmative.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour samedi

Bill pour protéger la propriété des Sauvages.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Drummond, ait la permission d'introduire un bill pour amen- | " nement soit maintenu, soit à Toronto soit à Québec,

der l'acte pour mieux protéger les terres et propriétés des Sauvages dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Drummond, Bill relatif au ait la permission d'introduire un bill, pour per-brevet d'inven-mettre aux possesseurs de brevets d'invention, tions. limités à une des sections de cette province, à en obtenir l'extension à l'autre section, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi

Sur motion de M. Mackenzie, secondé par M. Bell, Index analyti-Résolu, Qu'un index analytique du contenu des que a certains actes de cette session et de ceux des sessions précédentes, qui sont maintenant en vigeur, mais qui n'ont pas été imprimés parmi les actes publics des années précédentes, et qui ne seraient pas imprimés en vertu des règles maintenant en force. soit immédiatement dressé par le greffier en loi, et placé en double colonne, caractère gaillarde (bourgeois), sans notes en marge à la fin des actes publics de cette session, dans le volume imprimé des statuts.

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par Siége du gou-M. Hopkins, et la question ayant été proposée, Qu'il vernement. est inexpédient de déplacer le siége du Gouvernement avant l'expiration de quatre années, à compter de la date de sa récente translation à Toronto;

M. Boulton, de Toronto, a proposé en amendement à la question, secondé par M. McLean, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés de manière à ajouter les mots : "En 1841, dans une adresse de l'Assemblée Législative de cette province à Sa Majesté au sujet du siége du Gouvernement, il fut déclaré que le grand objet de "l'union était d'amalgamer aussitôt que possible, en un seul peuple, la population des deux provinces; d'en assimiler graduellement, mais sans violence, les lois et les coutumes, les espérances et les intérêts; " et que la dite Assemblée Législative était sincèremennt convaincue qu'aucune mesure ne hâterait plus ces heureux résultats que de convoquer la Législature pendant quatre années au milieu d'une population, et pendant quatre années au milieu de l'autre: Qu'en 1849, la dite Assemblée adopta une autre adresse, recommandant qu'après la session d'alors, le Parlement serait convoqué alternativement à Toronto et à Québec, durant des périodes n'excédant pas quatre années dans chaque ville: Que la dite adresse fut adoptée par un grand nombre de personnes, par la raison qu'il était évident que, si a recommandation de réunir pendant quatre années le Parlement dans chacune des cités, à compter de "In date mentionnée en dernier lieu, était adoptée, deux années de chaque Parlement successif se pas-" seraient dans chacune des provinces, ce qui fernit " que les représentants du Haut et du Bas-Canada, élus pour quatre années, deviendraient, en législatant pour toute la province, familiers avec les habitants de chaque division, connaîtraient leurs habitudes et leurs vues, leurs besoins et leurs espérances, pourraient apprécier leurs justes désirs et adopter les mosures qui, sans faire violence à leurs sentiments ni même à leurs préjugés, les transformeraient graduellement en un seul peuple: Que ce n'est qu'en adhérant fidèlement aux termes auxquels le concours " de la Législature a été obtenu que l'on pourra recueillir les heureux résultats que l'on attend des " Parlements alternatifs. Si, d'un autre côté, toutes les conditions sont violées, et que le siége du Gouver-

" pendant des pérides incertaines et inégales à l'in-" stance d'aucun parti dans la Législature qui puisse " effectuer cette translation, le système des Parlements " alternatifs ne se résumera qu'en un gaspillage de "deniers publics, ne sera susceptible d'aucun bon " résultat et devra finir par frustrer ces espérances " qui engagèrent le Gouvernement à réunir les deux " siéges du Gouvernement dans une seule province: " Que les frais de translation du Gouvernement de " Montréal à Québec et de Toronto à Québec, dans " le court espace de deux années, et les dépenses in-"cidentes entraîneront des déboursés de près de " cinquante mille louis, appropriation que rien ne jus-" tific, à moins que ce ne soit pour effectuer quelque " plan possible, basé sur le principe de justice égale, "dont le but serait quelques grands et importants " résultats, et qui ne serait plus changé ni modifié pour flatter les caprices d'une administration: Que " si le système des Parlements alternatifs n'est pas " adopté en conformité des vues exprimées dans les " adresses ci-dessus mentionnées, et si le Parlement " n'est pas maintenu à Toronto pendant quatre années " avant d'être transséré à Québec pour la même pé-" riode, alors il est expédient et nécessaire que la " la Législature détermine immédiatement le lieu où " le siège du Gouvernement pour le Canada-Uni sera " fixé d'une manière permanente, et que des édifices "convenables aux exigences du service public, soient immédiatement érigés," en leur place.
Et des débats s'étant élevés sur le sujet ;

Et M. l'Orateur ayant informé la Chambre que l'honorable M. Sherwood avait parlé sur la question durant une demi-heure, temps limité pour chaque Membre, par l'ordre de la Chambre du 16 juillet

L'honorable M. Baldwin a proposé, secondé par l'honorable M. Cameron, de Cornwall, et la question avant été mise. Que l'honorable Membre soit de nouveau entendu sur la question; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme

POUR.

Messieurs Baldwin, Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cameron, de Corn-WALL, Cameron, de Kent. Christie, le solliciteur-général Drummond, Flint, Fournier, Fourquin, Gugy, Hall, Hincks, Holmes, Hopkins, le procureurgénéral La Fontaine, Laurin, Letellier, Mackenzie, Malloch, McConnell, McLean, Prince, Robinson, Sherwood, de Brockville, Smith, de Wentworth, Stevenson et Viger .- (30.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Chabot, Chauveau, Davignon, Dumas, Fortier, Guillet, Jobin, Lacoste, La-Terrière, Lemieux, Mongenais, Nelson, Polette, Scott, de Bytovn, et Scott, du Lac des Deux-Mon-

Ainsi, elle a été résolue dans l'assirmative.

L'honorable M. Sherwood a alors parlé de nouveau sur la question.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:-

Messieurs Boulton, de Toronto, Hopkins, Malloch, McLean, Prince, et Sherwood, de Toronto.—(6.)

Messicurs Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cameron, de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Johin, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, McFarland, Methot, Mon- Chambre, Que ses adresses du 23 juillet courant, adresses

genais, Nelson, Notman, Polette, Price, Robinson, Ross, Scott, de Bytown, Scott, du LAC DES DEUX-Montagnes, Smith, de Durham, Smith, de Wentworth, Taché, Viger, Watts et Wilson.—(51.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:-

POUR.

Messieurs Boulton, de Norrolk, Boulton, de TORONTO, Cayley, Hopkins, Mackenzie, Malloch, McLean, Prince, Robinson, Sherwood, de TORONTO, Smith, de Durham, et Stevenson.—(12.)

Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cameron, de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La-Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, McFarland, Méthot, Mongenais, Nelson. Notman, Polette, Price, Ross, Scott, de Byrown, Scott, du Lac DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de WENTWORTH, Ta-ché, Viger, Watts et Wilson.—(48.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exé- Dimension des cutifs de Sa Majesté, a présenté en conformité d'une chemins de ser. adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 23 juillet 1851, pour toute information en la possession du Gouvernement, relativement à la dimension des chemins de fer qui seront construits en cette province, ainsi que copie de toutes délibérations et ordres en conseil y relatifs.

Pour la dite réponse, voir appendice (D.D.D.) Ordonné, Que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exé-Rapport d'éducutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par cation (H.C.) ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,-Rapport annuel des écoles normales, modèles et élémentaires dans le Haut-Canada, pour l'année 1850, par le surintendant en chef des écoles.

Pour le dit rapport, voir appendice (K.K.K.)
Ordonné, Que le dit rapport soit imprimé en forme de pamphlet, sous les directions du comité permanent des impressions, pour l'usage des Membres de cette Chambre, et qu'un nombre suffisant d'exemplaires additionnels soient imprimés, de manière à en fournir une copie à chaque conseil municipal, surintendant local, conseil d'instruction publique, et corporation d'école dans le Haut-

Canada.

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exé-Réponse à un cutifs de Sa Majesté, a fait rapport à la Chambre, adresse. Que son adresse du 11 juillet courant, que Son Excelcellence le Gouverneur-Général veuille nommer une commission pour reviser les statuts et ordonnances du Bas-Canada, et les statuts du Haut-Canada, et de la province du Canada, et pour consolider ceux des dits statuts et ordonnances qui se rapportent aux mêmes sujets et peuvent être consolidés facilement; et aussi, pour recueillir et arranger pour être publiés dans l'édition revisée des statuts de la province les actes et parties d'actes du Parlement Impérial qui ont rapport à cette province ou à une section d'icelle, avait été présentée à Son Excellence, et que Son Excellence lui avait ordonné d'informer cette Chambre qu'elle donnera des instructions nécessaires en conséquence.

L'honorable M. Hincks a aussi sait rapport à la Réponsessades

(D.D.D)

(K.K.K)

présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général, et que Son Excellence lui avait ordonné d'informer cette Chambre qu'elle donnera des ordres en consé-

Navigation du deuve St. lanrent.

L'honorable M. Robinson a proposé, secondé par l'honorable M. Cayley, et la question ayant été proposée, Que cette Chambre se forme maintenant en comité pour délibérer sur la convenance d'ouvrir la navigation du sleuve St. Laurent aux vaisseaux de toutes les nations.

Et des débats s'étant élevés sur le sujet ;

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par l'honorable M. Price, et la question ayant été proposée, Que les dits débats soient ajournés à demain ;

M. Boulton, de Toronto, a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Robinson, Que les mots "Et que ce soit alors le premier ordre du jour," soient ajoutés à la fin d'icelle;

Et la question ayant été mise, Que ces mots soient ajoutés comme il est dit; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme

POUR

Messieurs Boulton, de Toronto, Cayley, Macdonald, de Kingston, Malloch, Robinson et Sherwood, de Brockville.—(6.)

CONTRE.

Messieurs Boutillier, Cartier, Chabot, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fournier, Gugy, Hincks, Holmes, Jobin, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Lemieux, Mackenzie, Morrison, Notman, Polette, Price, Prince, Scott, de Bytown, Scott, du LAC DES DEUX-Montagnes, Taché, Viger et Wilson.—(26.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les dits débats soient ajournés à demain

M. Davignon a proposé en amendement à la question, secondé par M. Mongenais, Que les mots " à demain," soient retranchés, et les mots: " De ce " jour en six mois," ajoutés à leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été deman-

dés, ils ont été pris comme sdit :-

POUR,

Messieurs Davignon, Fortier, Mongenais, Nelson, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux-Monta-GNES, et Watts .- (7.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Boutillier, Burritt, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Duchesnay, Dumas, Flint, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, Lacoste, le procureur-général La-Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemicux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Méthot, Polette, Price, Prince, Robinson, Sanborn, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Stevenson, Taché et Wilson.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la motion, Que les dits débats soient ajournés à demain, a été, avec la permission de la Chambre, retirée.

Ét la question ayant été de nouveau proposée, Que cette Chambre se forme maintenant en comité, pour délibérer sur la convenance d'ouvrir la navigation du fleuve St. Laurent, aux vaisseaux de toutes les nations;

Et la question préalable étant mise, Que cette question soit maintenant mise; la Chambre s'est divisée :- Et la question a passé dans la négative.

(que les papiers qui y sont respectivement mentionnés L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par Phares et lu-puissent être mis devant cette Chambre), avaient été l'honorable procureur-général La Fontaine, Que cette mières. Chambre se forme immédiatement en comité pour prendre en considération s'il est expédient d'abroger les différentes dispositions qui composent des droits de tonnage pour l'entretien des phares et lumières dans cette province, et pourvoir à l'entretien de ces phares et lumières à même le fonds du revenu conso-

> L'honorable M. Hincks, Membre du Conseil Exécutif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, Que Son Excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de cette Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Mackenzie a pris le fautevil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Mackenzie a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par prote sur les l'honorable procureur-général La Fontaine, Que cette billets de ban-Chambre se forme maintenant en comité pour délibé- que. rer sur l'opportunité de décharger les dissérentes banques chartrées du droit imposé sur leur circulation par l'acte 4 et 5 Vict., chap. 29, à certaines conditions de nature à assimiler davantage les dispositions en vertu desquelles elles émettent des billets de banque pour la circulation à celles de la loi générale des banques, à faciliter la négociation des débentures qui seront émises par la province, ou pour exécuter ou aider à exécuter des améliorations publiques.

L'honorable M. Hincks, Membre du Conseil Executif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, Que Son Excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de cette Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. Cameron, de Cornwall, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque ternp

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. Cameron, de Cornwall, a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonne, Que le rapport soit reçu demain.

Ordonne, Que la réponse relative à cette partie du Chemin Craig, chemin Craig, qui passe à travers la paroisse de (St. Nicolas.) St. Nicolas, présentée ce jour, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif au pourvoir, d'une manière plus efficace, à faire le recen- recensement sement périodique de la province, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé à un comité de toute la Chambre vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif à fixer le lieu où seront tenus des polls pour l'élection l'élection des des Membres du Parlement dans les tournehins din Membres dans des Membres du Parlement, dans les townships divisés en quartiers dans le Haut-Canada, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre vendredi prochain.

certains town-

Subsides.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en | comité sur les subsides, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Johnson a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Johnson a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu vendredi pro-

M. Johnson a aussi sait rapport qu'il lui était enjoint par le comité de demander permission de siéger de nouveau

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau mardi prochain.

Ordres remis.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par M. Laurin,

La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 31° die Julii;

Anno 15° Victoriæ Reginæ, 1851.

Pétitions prosentées.

ES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :-

Par M. Hall,—la pétition de John Milburn et autres, de la ville et du comté de Peterborough, membres de l'église méthodiste wesléyenne en Canada.

Par M. Boulton, de Toronto,—la pétition de D. Paterson et S. F. Urguhart, marchands de la cité de Toronto.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:-

De John Arksey, du township de Gwillimbury-Nord, comté d'York; exposant qu'il a acheté un certain lot de terre dans le dit township, lequel a été vendu par le shérif du dit comté pour taxes, et que le dit lot ou morceau de terre s'est trouvé d'une contenance moindre que celle qui était spécifiée; et aussi, qu'il a été exposé à des frais pour maintenir son titre contre le propriétaire primitif; et demandant justice et compensation.

Du révérend F. E. Moore et autres, de cette partie de la seigneurie de Lauzon, appelée Ste. Catherine, dans le comté de Dorchester; demandant que cette partie de la seigneurie par eux habitée, soit réunie à la paroisse St. Bernard, pour les fins municipales.

De James Fitzgerald, de la cité de Toronto ; demandant qu'il soit nommé un comité pour s'enquérir des meilleurs moyens d'encourager l'établissement des terres incultes du Canada, suivant le système avantageux et régulier de colonisation.

De C. P. Huot, écuyer, et autres, de la paroisse de la Baie St. Paul, comté de Saguenay; demanmandant une aide pour la construction d'un pont et d'un quai dans la dite paroisse.

Treizième rap-

L'honorable M. Chabot, du comité permanent des port du comité divers bills privés, a présenté à la Chambre le trei-des bills privés, zième rapport du dit comité : lequel a été lu comme zième rapport du dit comité; lequel a été lu comme

> Votre comité a examiné le bill pour incorporer la compagnie d'assurance de l'Ouest, et y a fait certains amendements, qu'il prend la liberté de soumettre à votre honorable Chambre.

Ordonné, Que le bill pour incorporer la compagnie Bill relatifa la d'assurance de l'Ouest, tel que rapporté du co-compagnie d'assurance de l'Auest, tel que rapporté du co-compagnie d'assurance de mité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Ordonné, Que les amendements faits par le Con-Bill relatif au seil Législatif au bill, intitulé: "Acte pour con-droits civils et "ferer à Charles Horatio Waterous, de la ville politiques de "de Brantford machiniste les droits civils et Waterous. " de Brantford, machiniste, les droits civils et " politiques d'un sujet né anglais," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération; lesquels ont été lus comme suit :-

Feuille 1, ligne 17. Après "du," où il se rencontre pour la deuxième fois, insérez: "dit."

Dans le préambule du bill.

Feuille 1, ligne 1. Après "Brantford," insérez : "Dans le comté de Wentworth."

Feuille 1, ligne 2. Après "Législature," insérez : "Représenté qu'il a résidé en cette province sans in-" terruption à compter de l'année mil huit cent qua-" rante-neuf, et qu'il est déterminé de se fixer d'une " manière permanente en cette province, et a."

Dans le titre du bill.

Ligne 1. Retranchez depuis "Waterous" jusqu'à " les," dans la 2e ligne.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que M. Wilson reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'honorable M. Macdonald, du comité permanent Quatrième des chemins de fer et lignes télégraphiques, a pré-rapport du senté à la Chambre le quatrième rapport du dit comité; chemins de comité de lequel a été lu comme suit :-

Votre comité ayant à prendre en considération télégraphique quelle est la jauge qu'il conviendrait pour la ligne du grand tronc de chemin de fer qui doit traverser la province, et ayant pris de nombreux témoignages sur le sujet, et après une sérieuse délibération, il est convenu d'adopter les résolutions qui suivent :-

1. Résolu, Que la jauge moyenne de cinq pieds six pouces est celle qui convient le mieux aux intérêts canadiens, et comme telle devrait être recommandé à la Législature.

2. Résolu, Que la dite jauge de cinq pieds six pouces doit être adoptée comme la jauge convenable pour la grande ligne de chemin de fer qui doit traverser la province vers l'ouest jusqu'à Hamilton, et doit aussi être recommandé par le Gouvernement aux directeurs du grand chemin de fer occidental.

Votre comité sait de plus rapport qu'il a examiné le bill pour amender l'acte, intitulé: "Acte pour in-"corporer la compagnie du chemin de fer de To-"ronto et Goderich," et continuer le dit acte, tel qu'amendé, sous le titre de : "Compagnie du chemin de fer prolongé de Toronto et Guelph-Ouest." Il est d'opinion qu'un nouvel acte d'incorporation devrait être accordé pour la construction d'un chemin de fer de Toronto à Guelph, sous les dispositions de l'acte général des chemins de ser actuellement devant votre honorable Chambre, mais que la dite charte ne devrait pas autoriser la prolongation du chemin de fer jusqu'à Goderich; et il pense qu'une clause devrait être insérée dans l'acte d'incorporation fixant la jauge pour ce chemin à cinq pieds six pouces. En recommandant l'octroi de cette charte, votre comité avait en vue de faciliter la communication des habitants de Guelph et des environs avec Toronto, et non un cha-

chemine de fer et lignes min de fer de Guelph à Goderich, comme ligne rivale

du grand chemin de fer de l'Ouest. Votre comité a examiné le bill conformément aux recommandations qui précèdent, et il prend la liberté d'en faire rapport et le soumettre à la considération de votre honorable Chambre.

Bill relatif au chemin da fer de Toronto ct Guelph.

Ordonné, Que le bill pour amender l'acte, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin " de fer de Toronto et Goderich," et continuer le dit acte, tel qu'amendé, sous le titre de compagnie du chemin de ser prolongé de Toronto et Guelph ouest, tel que rapporté du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Bill relatif à un estut du con-est municipal de Peterborough.

Ordonné, Que les amendements faits par le Consei! Législatif au bill, intitulé: "Acte pour rendre indemnes les conseillers municipaux du comté " du comté de Peterborough, et autres, à raison " des actes par eux faits et commis en vertu d'un "certain réglement du conseil municipal du dit "comté, lequel a été ensuite annulé," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération; lesquels ont été lus comme suit :-

Feuille 1, ligne 48. Retranchez depuis "acte," jusqu'à "seront," dans la feuille 2, ligne 1.

Feuille 2, ligne 10. Après "passé," insérez : " Pourvu toujours que rien de contenu dans le présent " ne sera interprété de manière à légaliser ou à va-" lider le dit réglement, ou tout autre réglement du "dit conseil municipal qui ne serait pas légal ou va-" lide sans cet acte.

Dans le préambule du bill.

Feuille 1, ligne 12. Retranchez depuis "que," jusqu'à "des," dans la 16e ligne. Feuille 1, ligne 25. Retranchez depuis " passer," jusqu'à "le."

Feuille 1, ligne 28. Retranchez depuis "passé," jusqu'à "avec," dans la 29e ligne

Dans le titre du bill.

Ligne 2. Retranchez depuis "autres," jusqu'à "certain," dans la 3e ligne, et insérez: " pour avoir " passé un."

Les dits amendements ayant été lus une seconde

fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que M. Hall reporte le dit t il au Conseil Législatif, et informe lours horneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

King's college et collége du (H.-C.)

L'honorable M. Price, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 30 du courant, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre, une copie du rapport ou des rapports des commissaires nommés pour tuire une enquête sur les affaires de King's College (maintenant l'université de Toronto) et du collège du Haut-Canada.

Appendice (E.E.E.)

Pour la dite réponse, voir appendice (E.E.E.)

Pénitentiaire provincial.

Et aussi, Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 23 du courant, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre, le rapport du chapelain catholique romain du pénitentiaire provincial, et la correspondance entre cet officier et les inspec teurs, pour et pendant les années 1850-51.

Pour la dite réponse, voir appendice (W.)

M. Gugy a fait rapport du bill pour lever tout Bill pour perdoute, quant au droit des corporations municipales mettre au d'acquérir des travaux publics en dehors des limites municipalités de telles municipalités et les amendements ent été d'acquérir des de telles municipalités, et les amendements ont été travaux pulus et adoptés.

M. Stevenson a proposé, secondé par M. McLean, et la question ayant été proposée, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois samedi prochain;

M. Mackenzie a proposé en amendement à la question, secondé par M. McFurland, Que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, soit retranchés, de manière à ajouter les mots: " Soit maintenant " renvoyé de nouveau à un comité de toute la Cham-" bre, pour l'amender ultérieurement," en leur place.

Et la question ayant été misc sur l'amendement:-Elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise:

Ordonné, Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, pour l'amender ultérieurement.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Méthot a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. L'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Méthot a fait raport que le comité avait passé le bill et y avait fait un nouvel amendement.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

M. Mackenzie, du comité pour prendre en consi- Phares et lu-dération s'il est expédient d'abroger les différentes mières. dispositions qui imposent des droits de tonnage pour l'entretien des phares et lumières dans cette province, et pour voir à l'entretien de ces phares et lumières à même le fonds du revenu consolité, a fait rapport d'une

résolution; laquelle a été lue comme suit:—
Résolu, Qu'il est expédient d'abroger les diverses dispositions qui imposent des droits de tonnage pour maintenir les lumières et les phares en cette province, et pour pourvoir aux frais d'entretien des dites lumières et phares à même les fonds du

revenu consolidé.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

L'honorable M. Cameron, de Cornwall, du comité Droit sur les pour délibérer sur l'opportunité de décharger les diffé-billets de banrentes banques chartrées du droit imposé sur leur que-circulation par l'acte 4 et 5 Vict., chap. 29, à certaines conditions de nature à assimiler davantage les dispositions en vertu desquelles elles émettent des billets de banque pour la circulation à celles de la loi générale des banques, et à faciliter la négociation des débentures qui seront émises par la province, ou par exécuter ou aider à exécuter des améliorations publiques, a fait rapport d'une résolution; laquelle a été lue comme suit

Résolu, Qu'il est expédient de décharger les diverses banques incorporées du droit imposé par l'acte 4 et 5 Vict., chap. 29, sur leurs billets en circulation, à des conditions qui soient de nature à assimiler plus parfaitement les dispositions en vertu desquelles elles mettent des billets de banque en circulation, aux dispositions de la loi générale, des banques, et à faciliter la négociation des débentures qui seront émises par la province, dans le but d'effectuer les améliorations publiques ou d'y contribuer.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre les débats Bill pour ajournés sur la question, qui a été proposée samedi amender la loi dernier, Que le bill pour amender la loi relative à la relative à la médecine et à pratique de la médecine, de la chirurgie, et de l'art la chirurgie obstétrique dans le Bas-Canada, soit maintenant lu une seconde fois;

Appendice (W.)

Et la question ayant été de nouveau proposée:-La Chambre a repris les dits débats ajournés.

M. Holmes a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Robinson, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle;

Et la question avant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été de-

mandés, ils ont été pris comme suit :--

Messieurs Bell, Burritt, Cameron, de Kent, Holmes, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Malloch, McLean, Notman, Price, Prince, Robinson, Scott, de Byrown, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de Toronto, Smith, de Dur-HAM et Stevenson.—(18.)

CONTRE.

Messieurs Boulton, de Toronto, Boutillier, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, Duchesnay, Flint, Fortier, Fournier. Guillet, Jobin, Lacoste, La Terrière, Lemieux, McConnell, Méthot, Mongenais, Nelson, Polette, Sanborn, Taché et Viger.—(25.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Boulton, de Toronto, Boutillier, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, Duchesnay, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Jobin, Lacoste, La Terrière, Lemieux, McConnell, Méthot, Mongenais, Nelson, Po-

lette, Sanborn, Taché et Viger.—(25.)

CONTRE. Messieurs Bell, Burritt, Cameron, de Kent, Holmes, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Malloch, McLean, Notman, Price, Prince, Robinson, Scott, de Byrown, Sherwood, de Brock-VILLE, Sherwood, de Toronto, Smith, de DURHAM, et Stevenson .- (18.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde

L'honorable M. La Terrière a proposé, secondé par M. Duchesnay, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant renvoyé à un comité de toute la Chambre;

L'honorable M. Cameron, de Cornwall, a proposé en amendement à la question, secondé par M. Boul-ton, de Toronto, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "samedi prochain," ajoutés à In fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée :- Et la question a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné, Que le bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre samedi prochain.

Message du Conseil.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:

Bill relatif aux pétitions d'é-lections.

- Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour abroger les divers actes des Parlements du " Bas et du Haut-Canada, maintenant en vigueur, " pour juger les contestations relatives aux élections parlementaires dans les deux sections de la province, " respectivement, et pourvoir, par un acte général, à
- "la manière de décider du mérite de toutes les péti-tions relatives aux élections parlementaires," sans

aucun amendement: Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte Bill relatif a la division terri-1" pour effectuer certains changements dans les divi-toriale, (IL-C.) " sions territoriales du Haut-Canada," avec plusieurs de par toute autre cause; et aussi, entre les mains de consolir de par toute autre cause; et aussi, entre les mains de par toute autre cause; et aussi, entre les mains de consolir de par toute autre cause; et aussi, entre les mains de par toute autre cause; et aussi, entre les mains de cette Chambre: Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte Bill relatif aux pour amender la loi relative aux apprentis et mi- apprentis et "neurs," avec plusieurs amendements, auxquels il mineurs. demande le concours de cette Chambre: Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte Bill relatif à la "pour incorporer la compagnie de garantie du Ca-compagnie de nada," avec plusieurs amendements, auxquels il garantie du Canado, demande le concours de cette Chambre: Et aussi,

Le Conseil Législatif a adopté la résolution sui-

Résolu, Qu'il soit une instruction aux Conseillers Bibliothèque, Législatifs, nommés pour agir de la part de cette Chambre comme Membre d'un comité conjoint des deux Chambres, pour la régie et administration de la bibliothèque parlementaire, de délibérer sur la convenance d'envoyer une personne compétente en Europe, pour faire l'achat des classes de livres qui sont nécessaires pour la dite bibliothèque, en vertu de telles instructions que les Orateurs des deux Chambres et le dit comité conjoint jugeront à propos de donner.

Et ensuite, il s'est retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif au pour pourvoir à la construction d'un canal, aux fins canal des I de relier les lacs Supérieur et Huron, étant lu ;

L'honorable M. Robinson a proposé, secondé par M. Malloch, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois

M. Notman a proposé en amendement à la question, secondé par M. Cauchon, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été de-

mandés, ils ont été pris comme suit:-

Messieurs Bell, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Duchesnay, Fournier, Guillet, Johin, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Methot, Mongenais, Nelson, Notman, Polette, Price, Sanborn, Scott, de Bytown, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de DURHAM, Taché et Viger .- (26.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cayley, Christie, Fergusson, Flint, Lyon, Macdonald, do Kingston, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Prince, Robinson, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, et Stevenson.—(19.)
Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois, de jour en six mois.

L'honorable M. Price, l'un des Conseillers Exécu- Prois aux la tifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,-Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 9 du mois dernier, demandant un tableau en continuation de celui envoyé le 16 juillet 1850, indiquant le montant de la somme des arrérages et les noms des personnes qui doivent ces arrérages, tant pour le principal que pour les intérêts, sur le prêt fait aux habitants de Québec, en vertu du statut provincial, 9 Vict.. chap. 62, ainsi, que le nombre et les noms des personnes (s'il y en a) qui ont obtenu des prêts, sans donner de garantie, ainsi que les dates et les montants et la nature des garanties qui ont été données, et le nombre et les noms des personnes (s'il y en a) qui ont fait banqueroute ou qui sont devenus insolvables, qui se trouvent les garanties qui ont été données, et combien du principal et de l'intérêt a été reçu par le

upérieur et

condiés de Québec.

jusqu'à ce jour.
Pour la dite réponse, voir appendice (F.F.F.)

andice (F.F.F.)

L'honorable M. Price a aussi présenté, en conforrieres de Qué- mité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse suivante:

Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative

Gouvernement, et placé au crédit du fonds consolidé à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 23 du revenu, et le total des frais de régie de ce fonds courant, demandant un compte de débit et de crédit jusqu'à ce jour. à barrières de Québec, depuis le commencement de la commission jusqu'à ce jour, ou l'expiration de la dernière année fiscale; le montant des débentures possédées, et de l'intérêt payé et reçu par le Gouvernement, d'année en année, pour et à raison de la commission

ÉTAT des recettes et paiements faits par les commissaires des chemins à barrières de Québec, depuis leur nomination en 1841, jusqu'au 31 décembre 1850.

Années.	Montant des recettes provenant des péages.		Montant des débentures émises, y compris les emprunts tempo- raires.			Total des recettes provenant des péages, emprunts et débentures.			Total des paie- ments annuels pour construire et réparer les chemins, y compris le rembour- sement des em- prunts temporaires.			arque	
	£	s.	d.	£	s.) d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
ler mars 1841, jusqu'au 31 décembre 1842.	- 3852	8	3	21600	0	. 0	25452	8	3	25513	2	. 2	
1843	2947 2851 2975	18 18 14	3 10 6	* 7260 * 5140 * 8950	0	0	10207 7991 11925	18 18 14	3 10 6	9224 8909 10402	3 8 9	7 0 10	
1846 1847	3021 3215 2964	3 15	10	32	Ö	0	3053 3215 2964	2 3 15	1 10 9	4608 3107 3072	16 18 12	9 10 4	
1848 1849 1850	2854 3370	8	1 4	† 7000	0	0	2854 10370	8 13	1 4	2872 10273	14 14	10 0	
Total courant£ Paiements à déduire Laissant une balance en caisse		2	11	49982	0	£	78036 77985	2 0	11 4	77985	0	4	
le ler janvier 1851, tel qu'il appert par compte				••••	••••	••••	£51	2	7				

* £9,100 de ces sommes étaient pour des emprunts temporaires effectués en 1843, 1844 et 1845, dont le remboursement compris dans les paiements.

† Cet emprunt a été effectué en vertu de l'acte en dernier lieu mentionné, pour l'achat du pont de *Dorchester*.

Bureau de l'Inspecteur-Général, Toronto, 29 juillet 1851.

Jos. Cary, Député Inspecteur-Général.

Les commissaires des chemins à barrières de Quebec, en compte avec le Gouvernement Provincial. Dt.

Paiements.	Total courant.	Recettes.	Total courant.		
Montant payé à même la caisse publique, pour intérêts sur la somme de £12,800 de débentures émises par les commissaires pour l'année 1841	£ 8. d 400 19 1157 0 10 1314 18 1415 11 1725 5 2031 0 0 2033 8 10 2032 18 4 2032 18 4 1865 4 11		£ s. d. 16009 6 3		
Total de l'intérêt payé par le gouver- nement civil, depuis l'année 1841 à 1850, inclusivement£		Total courant£	16009 6 3		
1er janvier 1851.—Par montant dû au gouvernement civil, porte en l'autre part. £	16009 6				

Bureau de l'Inspecteur-Général, Toronto, 29 juillet 1851.

Jos. Cary, Député Inspecteur-Général. cette Chambre.

Bill relatif aux réglements des municipales dans le Haut-Canada.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour protéger les personnes qui ont agi en vertu des réglements des corporations dans le Haut-Canada, et pour limiter le temps fixé pour abroger les dits réglements, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé. Ordonné, Que le bill soit retiré.

Bill relatif à la compagnie du havre et du quai de Port Hope.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour augmenter le capital de la compagnie du havre et du

quai de Port Hope, étant lu; L'honorable M. Cameron, de Cornwall, a proposé, secondé par M. Boulton, de Toronto, et la question ayant été proposée, Que le bill soit muintenant lu une seconde fois

M. Smith, de Durham, a proposé en amendement à la question, secondé par M. Flint, Que le mot "maintenant." soit retranché, et les mots: "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée:-Et la question a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise :- Elle

a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, ct renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif a l'université de Toronto.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la charte de l'université de Toronto, étant lu :

Ordonné, Que ie dit ordre soit déchargé. Ordonné, Que le bill soit retiré.

Bill relatif au

L'ordré du jour, pour la seconde lecture du bill process parjury, pour se dispenser d'un proces par jury, en certains (H.-C.) cas, dans le Haut-Canada, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Burritt, l'honorable M. Sherwood, M. Scott, de Bytown, M. Lyon et M. Wilson, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Bill relatif aux

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill actions civiles. pour simplifier l'administration de la justice dans les actions civiles dans le Haut-Canada, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de l'honorable M. Boulton, l'honorable M. Macdonald, l'honorable M. Baldwin, l'honorable M. Sherwood, M. le solliciteur-général Macdonald, M. Richards et M. Burritt, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Bill relatif à la récusation des

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour permettre de récuser les juges qui sont seigneurs, dans les causes où il est question de droits seigneuriaux, étant lu;

M. Laurin a proposé, secondé par M. Letellier, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

L'honorable procureur-général La Fontaine a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. La Terrière, Que le mot " maintenant," soit retranché, et les mots "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle;

Et la question ayant été misc sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été démandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR. Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Dickson, Dumas, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, La Terrière, le solliciteur-général Macdonald, Mac-

Ordonné, Que les deux réponses qui précèdent donald, de Kingston, Mulloch, McLean, Méthot, soient imprimées pour l'usage des Membres de Polette, Price, Sanborn, Scott, de Bytown, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Stevenson, Taché, Viger et Wilson .- (29.) CONTRE.

Messieurs Armstrong, Boulton, de Norvolk, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cameron, de Kent, Davignon, Flint, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hopkins, Laurin. Lemieux, Letellier, Mackenzie, McConnell, McFarland, Mongenais, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, et Smith, de Durham.—(21.) Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

L'honorable M. Macdonald a proposé, secondé par Ordres remis. M. Sherwood, de Brockville, et la question ayant été mise, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Badgley, Baldwin. Bell, Boulton, de NORFOLK, Burritt, Cartier, Chauveau, Dickson, Dumas, Fortier, Fournier, Guillet, Hall, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Malloch, McFarland, McLean, Méthot, Polette, Price, Sanborn, Sherwood, de BROCKVILLE, Stevenson, Viger et Wilson.—(30.)

CONTRE.

Messieurs Boulton, de Toronto, Cauchon, Davignon, Flint, Hopkins, Johnson, Letellier, McConnell, Mongenais, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de Toronto, et Taché, (13.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de M. Sherwood, de Brockville, secondé par l'honorable M. Boulton, La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 1º die Augusti;

15° Anno Victoria Regina, 1851.

ES pétitions suivantes ont été séparément pré- Pétitions pri-A sentées et mise sur la table :-

Par M. Sanborn,-la pétition d'Aaron Workman et autres, du township de Hereford, dans le district de St. François.

Par M. Holmes,-le pétition d'A. E. Spalding et autres, membres de l'église et congrégation des baptistes, qui s'assemblent dans la rue Ste. Hélène, dans la cité de Montréal.

Par M. Flint,la pétition du conseil de ville de la ville de Belleville.

Ordonné, Que telles parties de la pétition de John Townships de Moore, écuyer, et autres, d'Eaton, Newport, l'Est. Clifton, e: autres townships, dans le comté de Sherbrooke; la pétition de l'honorable A. Dionne président, et autres actionnaires de la société pour la colonisation de L'Islet et Kamouraska, et autres; la pétition du révérend F. Boissonnault et autres, de la paroisse de St. Jean Port Joli, comté de L'Islet; la pétition d'Olivier Plette et autres, de la paroisse de St. Roch, comté de L'Islet; et la pétition du révérend Z. Sirois et autres, de la paroisse de St. Pierre, Rivière du Sud, comté de L'Islet, qui ont rapport à l'ouvertere des chemins, soient renvoyées au comité

spécial nommé pour s'enquérir des causes qui empêchent ou retardent l'établissement des townships de l'Est, dans les districts des Trois-Rivières, St. François et Québec.

Bill telatif a la profession mi-dicale, (IL-C.) Ordonné, Que le bill pour incorporer la profession médicale dans le Haut-Canada, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

fal relatif à la mi de la preuOrdonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé: "Acte pour "amender un acte passé dans la douzième an-"née du règne de Sa Mojesté, intitulé: 'Acte "' pour améliorer la loi relative à la preuve '' dans le Haut-Canada," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à pron-dre les dits amendements en considération; lesquels

ont été lus comme suit :—
Fouille 1, ligne 36. Après " toujours," insérez :
" que telle partie sera assignée ou."

Feuille 1, ligne 40. Après "avis," insérez: "ou assignation."

Fcuille 1, ligne 44. Après " poursuit," insérez: " un verdict ou jugement pourra être obtenu contre " telle partie, ou le demandeur pourra être débouté " de sa demande."

Feuille 1, ligne 45. Après "ou," insérez : " telle." Feuille 2, ligne 12. Après " témoins:" insérez : " et si telle partie, resuse de comparaître devant tels " commissaires, ce refus attesté par affidavit ou autre-" ment à la satisfaction d'un juge de la cour dans " laquelle la poursuite a lieu, aura l'effet de faire pro-" noncer un verdict au jugement contre telle partie, " ou elle sera déboutée de sa demande, pourvu que " nulle commission ne sera émanée, hormis que la " partie qui requiert telle commission n'allègue sous " serment par affidavit les faits que l'on entend prou-" ver devant telle commission, et alors le dit juge " étant satisfait que telle commission est demandée " de bonne foi et non pour occasionner des délais, " pourra émaner telle commission,"

Feuille 2, ligne 23. Après "testament" retran-chez "et," et insérez "ou."

Feuille 2, ligne 32. Après "vérification," insérez " ou certificat.

Feuille 2, ligne 33. Retranchez depuis " adverse," jusqu'à " avant " dans la 34e ligne, et insérez " un mois."

Feuille 2, ligne 34 et 35. Après "vérification' insérez "ou certificat."

Et les quatre premiers des dits amendements ayant

été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Le cinquième et le sixième des dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question, Que cette Chambre concourt avec le Conseil Législatif dans le dit amendement, ayant été séparément mise sur chaque:—Elle a passé dans la négative.

Le septième des dits amendements ayant été lu une

seconde fois, et il a été adopté.

Le dernier amendement ayant été lu une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Conseil Législatif dans le dit amendement :- Elle a passé dans la négative.

Bill relatif aux apprentis et Lineurs.

Ordonné, Que les amendements faits par le Con-seil Législatif au bill, intitulé: "Acte pour " amender la loi relative aux apprentis et mi-" neurs," soient maintenant pris en considé-

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération; lesquels ont été lus comme suit :-

Feuille 1, ligne 21. Après "consentement," insérez: "comme apprenti par brevet."

Feuille 1, ligne 27. Après "police," insérez: "Et "dans tout comté ou union de comtés, il sera et pourra être loisible au président de la ou de toute "cour des sessions générales de quartier de la paix," et après "engager," dans la même ligne, insérez: "comme susdit."

Feuille 4, ligne 12. Après "légales," insérez : "ct "jouira des mêmes priviléges."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que M. Stevenson reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Bill relatif à la Législatif, au bill intitulé: "Acte pour incorporer compagnie "la compagnie de garantie du Canada," soient Ganada, maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération; lesquels ont été lus comme suit :-

Feuille 3, ligne 25. Retranchez depuis "que," jusqu'à "directeurs," dans la 26me ligne, et insérez: "le."

Feuille 3, ligne 27. Après "seront," insérez : "qua-" lifiés à être

Feuille 3, ligne 33. Retranchez depuis "treize," jusqu'à "pourvu," dans la 36me ligne.

Feuille 9, ligne 47. Retranchez depuis "banques," jusqu'à "la," dans la 48me ligne, et insérez : "commerçant actuellement dans.'

Feuille 10, ligne 3. Après "toute," insérez:

telle."

Feuille 10, ligne 23. Retranchez depuis "ou," jusqu'à "vice-président."

Ordonné, Que l'honorable M. Badgley reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs hon-neurs que cette Chambre a adopté leurs aniendements.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Bill relatif aux Législatif au bill, intitulé: "Acte pour effectuer divisions terricertains changements dans les divisions terricertains du Haut-Canada," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence procédé à prendre les dits amendements en considération; lesquels ont été lus comme suit :-

Feuille 1, ligne 40. Après "acte," insérez " Sauf et excepté que chaque comté qui a présentement " droit à un député en parlement, aura aussi un bu-" reau d'enregistrement séparé pour l'enregistrement " des titres, et il sera nommé des régistrateurs en conséquence."

Feuille 2, ligne 8. Après "Grey," insérez : " Lamb-

Feuille 3, ligne 25. Aprés "changés," insérez : Pourvu toujours, Que tout comté ou union de com-" tés, sous l'autorité de cet acte, aussitôt que cet acte sera en vigueur, sera considéré comme la même " municipalité que le comté ou l'union de comtés qui avant l'entrée en vigueur de cet acte, possédait la même cour, nonobstant tout changement qui pour-"ra avoir lieu dans les limites ou dans le nom en vertu de cet acte, et nonobstant qu'après l'entrée en " vigueur de cet acte, il forme une union de plusieurs comtes, au lieu d'un seul comté, comme ci-devant." Feuille 10, ligne 4. Après "Murray," insérez :

Brighton. Feuille 11, ligne 18. Retranchez "nord," et insérez Avec en outre Walpole Island, St. Ann's Island, et " les autres îles à l'embouchure de la rivière Saint

Feuille 11, ligne 19. Retranchez "nord."
Feuille 11, ligne 22. Retranchez depuis "Zones,"
jusqu'à "le," dans la 25e ligne, et avant insérez : "et."
Feuille 11, ligne 29. Retranchez depuis "Malahide" inservie "Regulam" dans la 30e ligne

hide," jusqu'à " Bayham," dans la 30e ligne.

Feuille 11, ligne 33. Retranchez depuis " Delaware," jusqu'à " Westminster," et depuis " Westminsjusqu'à " et."

Feuille 13, ligne 5. Retranchez depuis "Dor-chester," jusqu'à "Pilkington," dans la 21e ligne. Feuille 13, ligne 27. Retranchez depuis "sud," jusqu'à "St. Clair," dans la 38e ligne, inclusivement, et insérez: " Brighton comprendra et consistera de " tous les lots depuis le numéro un, jusqu'au numéro " dix, tous deux inclus, qui se trouvent dans les pre-" mière, seconde, troisième, quatrième, cinquième, " sixième, septième, huitième, neuvième et dixième " concessions, et sur le front irrégulier du township " actuel de Cramahé et des lots depuis le numéro " vingt-trois jusqu'au numéro trente-cinq, tous deux " inclus, qui se trouvent dans les première, deuxième, " troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, " huitième, neuvième, dixième et onzième concessions, " et dans les concessions A. et B., et sur le front irré-" gulier du township actuel de Murry, et la péninsule " de Presqu'Isle."

Feuille 14, ligne 11. Retranchez " Cramahė," et insérez " Brighton."

Feuille 14, ligne 15. Retranchez depuis " Seymour," jusqu'à la fin de la cédule, et insérez: "6." Cette partie du township actuel de Dorchester nord, qui " se trouve au nord de la rivière Thames, et à l'est " du milieu de la réserve pour un chemin entre les lots numéros dix-huit et dix-neuf, sera détachée du "dit township et annexée au et formera partie du " township d'Oxford nord.

Et les premier, deuxième et troisième des dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont

ont été adoptés.

Le quatrième des dits amendements ayant été lu une seconde sois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Conseil Législatif dans le dit amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris let renvoyé à un comité de toute la Chambre mardi comme suit :-

POUR.

Messieurs Armstrong, Bell, Boutillier, Burritt, Cameon, de Kent, Cartier, Cauchon, le solliciteurgéntlal, Drummond, Dumas, Flint, Fortier, Fourquin, Guillet, Hinks, Holmes, Johin, Johnson, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, McFarland, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Polette, Price, Prince, Ross, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Taché et Viger.—(36.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cameron, de Connwall, Cayley, Christie, Crysler, Dickson, Hopkins, Macdonald, de King-STON, Malloch, McConnell, McLean, Robinson, Scymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de To-RONTO, Smith, de FRONTENAC, et Stevenson. - (19.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le reste des dits amendements ayant été alors lu une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Message du

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :-M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants, sans aucun amendement, savoir:-

le droit de pri- 46 mogéniture.

Bill, intitulé: " Acte pour abolir le droit de primogéniture dans la succession des biens fonds possé-

" dés en pleine propriété, ou pendant la vie d'un " autre dans le Haut-Canada, et pour en régler le " partage entre les parents du dernier propriétaire, de | dit comité.

" la manière qui s'accordera le mieux avec les droits

"relatifs des parties intéressées au partage:"
Bill, intitulé: "Acte pour transférer le siège des Bill relatifa la assemblées du conseil municipal de la municipalité municipalité municipalité " de Drummond, numéro deux, de French Village, de Drummond.

"dans le township de Kingsey, au village de Stan"fold, dans la dite municipalité." Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte Bill relatif à la pour mieux régler et administrer le pénitentiaire régie du péni-" provincial," avec un amendement, auquel il de- tentiaire.

Et ensuite, il s'est retiré.

mande le concours de cette Chambre.

Ordonné, Que l'amendement fait par le Conseil Bill relatifà la Législatif au bill, intitulé: "Acte pour mieux régie du péni-" régler et administrer le pénitentiaire provin-" cial," soit maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération, lequel a été lu comme suit:

Feuille 27, ligne 6. Après "acte," insérez: " de-" viendra en opération le premier jour d'octobre pro-

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Ordonné, Que l'honorable M. Price reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Sur motion de l'honorable M. Price, secondé par M. le solliciteur-général Macdonald,

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Légis- Bill pour latif, intitulé: "Acte pour amender l'acte des umender l'acte des ubureau des postes," soit maintenant lu une postes.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, prochain.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Cham- Congé d'abbre soit accordé à M. Egan, pendant le reste de sence la session, pour affaires privées urgentes.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks ait la per- Bill relatifsax mission d'introduire un bill pour exempter di-verses banques incorporées de la taxe imposée porées. sur leurs billets en circulation, à certaines condi-

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks ait la per-Bill relatifant mission d'introduire un bill pour abroger les frais d'ontredroits de tonnage imposés pour défrayer les frais tietien des d'entretien des phares, et pour d'autres fins rela-tives à la navigation des eaux de cette province, et pour pourvoir au paiement de ces frais à même le fonds consolidé du revenu.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi

Sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par l'honorable M. Price,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Ponsionnaire comité, pour considérer s'il est expédient de s'as-militaires surer des services de pensionnaires militaires comme police locale.

La Chambre s'est, en conséquence, sormée en le

Acte des mon-

M. Lyon a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siege quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Lyon a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger

de nouveau mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par

l'honorable M. Price, Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en comité, pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'acte qui règle le cours des monnaies, 4 et 5 Vic., chap. 93, pour adopter un cours décimal, et étendre les dispositions de l'acte

passation, et autres matières.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

à des monnaies étrangères frappées après sa

M. Morrison a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Morrison a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions, qu'il a lues comme suit :

- 1. Résolu, Qu'il est expédient d'étendre les dispositions des quatrième, cinquième et septième sections de l'acte qui règle le cours des monnaies, 4 et 5 Vic., chap. 93, aux monnaies d'or et d'argent des Etats-Unis de l'Amérique, frappées depuis le commencement de l'année 1841, de telle sorte que les dites monnaies d'argent aient cours aux mêmes taux que celles frappées avant la fin de l'année 1840, et les dites monnaies d'or aux mêmes taux que celles frappées avant la fin de la dite année, et après le 1er juillet 1834.
- 2. Résolu, Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur de cette province à étendre les quatrième et cinquième sections du dit acte, à toutes les monnaies d'or et d'argent des Etats-Unis de l'Amérique, frappées après le dit premier jour de juillet 1851, de la même manière et aux mêmes conditions auxquelles il peut maintenant étendre les dispositions des sixième, septième et huitième sections du dit acte aux monnaies d'or et d'argent de certaines nations frappées après les époques y mentionnées.
- 3. Résolu, Qu'il est expédient de passer un acte pour amender l'acte qui règle le cours des monnaies, en la manière indiquée dans les résolutions précédentes.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde

fois, elles ont été adoptées

M. Morrison a aussi fait rapport que le comité lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau mardi prochain.

Bill relatif aux lanatiques.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Macdonald ait la permission d'introduire un bill pour régler l'administration des asiles privés des lunatiques.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Macdonald ait la permission d'introduire un bill pour autoriser la réclusion des personnes aliénées, dans le cas où leur mise en liberté pourrait offrir des dangers pour le public.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et

prochain.

L'honorable M. Baldwin a proposé, secondé par Bill relatif a l'honorable M. Price, Que cette Chambre se forme l'administration de la immédiatement en comité, pour prendre en considéra-tion s'il est expédient de payer, à même le fonds des honoraires des cours de comtés et le fonds consolidé du revenu de la province, les frais de l'administration de la justice dans les territoires non organisés du Haut-Canada.

L'honorable M. Hincks, membre du Conseil Exécutif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, que Son Excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

M. Chauveau a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Chaureau a fait rapport que le comité; avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks ait la permis- Bill pour sion d'introduire un bill pour étendre les disposi- amender l'acte tions de l'acte qui règle le cours des monnaies des monnaies. à certaines monnaies d'or et d'argent frappées après les époques fixées dans le dit acte.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill a la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill pour pour amender l'acte des corporations municipales du des corporations de corporation de corporat Haut-Canada de 1849, en les adaptant aux change- tions munici ments qui viennent récemment d'être apportés aux pales, (H.-C.) lois de cotisation du *Haut-Canada*, et pour d'autres fins relatives aux corporations municipales de cette section de la province, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre mardi prochain.

Ordonné, Que la résolution de cette Chambre, de jeudi, le 17 du mois dernier, Qu'il est expédient de payer à même le fonds des honoraires de la cour de comté, et le fonds consolidé du revenu de cette province, la rémunération des recorders des cités qui seront autorisés par la loi à tenir les cours de division des comtés ou des unions de comtés, dans les circuits où seront situées les dites cités, respectivement, ou toute autre cour de jurisdiction civile ayant jurisdiction sur telle cité et sa banlieue, soit renvoyée au dit comité.

Ordonné, Qu'il soit une instruction au dit comité d'insérer une clause dans le dit bill, en conformité de la dite résolution.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill pour amender l'acte des jures du Haut-Canada de 1850, amender l'acte et pour établir d'autres dispositions nous me des jures, des jures, et pour établir d'autres dispositions pour mieux en (H.-C.) réaliser l'objet, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre mardi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif à pour mieux pourvoir à l'organisation des sociétés d'a- lorganisation des sociétés griculture dans le Haut-Canada, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi et renvoyé à un comité de toute la Chambre mardi

d'agriculture.

Bill relatif à Aaron Stevens.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour faire disparaître l'attainder d'Aaron Stevens, et "exempter certaines parties de ses biens d'être con-fisquées, et pour d'autres fins y mentionnées," étant lu :

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être lu la troisième fois mardi prochain.

Bill pour protéger les terres dos Sauvages, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour mieux protéger les terres et les propriétés des Sauvages dans le Bas-Canada, étant lu :

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde sois, et ordonné d'être grossoyé, et lu la troisième fois demain.

(B.-C.)

expliquer et modifier les lois relatives à l'enregistre-" ment des titres dans le Bas-Canada," étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité spécial sur le bill pour amender l'ordonnance des bureaux d'enregistrement du Bas-Canada.

Ordonné, Qu'il soit une instruction au dit comité de réunir les dits bills en un seul, s'il le trouve

Ordonné, Que M. le solliciteur général Drummond soit ajouté au dit comité.

Bill relatif aux travaux pu-blies.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour "amender de rouveeu les leis alleis alle " amender de nouveau les lois relatives aux travaux publics en cette province," étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux maisons de jussons de Kamouraska et Aylmer.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour affecter tous les deniers provenant des licenses de tavernes dans les comtés qui forment le district de Kamouraska, et dans le comté de l'Outaouais, au paiement des frais de construction de la maison de justice et de la prison à Kamouraska, et de la maison de justice et prison en voie de construction à Aylmer, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé, et lu la troisième fois de-

Bill relatif aux licences d'au-

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mieux régulariser le mode d'octroyer des licences aux aubergistes et trafiquants de liqueurs fortes dans le Bas-Canada, et pour réprimer plus efficacement l'intempérance, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre mardi prochain.

M. Johnson, du comité sur les subsides, a fait rapport de plusieurs résolutions; lesquelles ont été lues comme suit:

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les salaires de deux députés-adjudants-généraux de milice, pour l'année 1851.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-dix livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les salaires de trois commis dans les bureaux des députés-adjudants-généraux de milice, pour l'année 1851.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas soixantesix livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire d'un messager dans les burcaux des députés-adjudants-généraux de milice, pour l'année 1851.

- 4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses contingentes d'impressions, frais de poste, papeterie, etc., pour les bureaux des députés-adjudants-généraux de milice, pour l'année
- 5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire d'un aide-de-camp provincial, pour l'année 1851.
- 6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille li- Conseil Légis. vres, courant, soit accordée à Sa Majesté pour latif. le salaire de l'Orateur du Conseil Législatif, pour l'année 1851.
- 7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté. pour le salaire du greffier de Conseil Législatif, pour l'année 1851.
- 8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté. pour le salaire de l'assistant-greffier et traducteur français du Conseil Législatif, pour l'arnée 1851.
- 9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du greffier en loi du Conseil Législatif, pour l'année 1851.
- 10. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du chapelain et bibliothécaire du Conseil Législatif, pour l'année 1851.
- 11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du gentilhomme huissier de la vergenoire, pour l'année 1851.
- 12. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du sergent-d'armes du Conseil Législatif, pour l'année 1851.
- 13. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du premier messager du Conseil Législatif, pour l'année 1851.
- 14. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas soixante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du portier du Conseil Législatif, pour l'année 1851.
- 15. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les salaires de trois messagers du Conseil Législatif, à quarante-cinq livres chacun, pour la session de 1851.
- 16. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses contingentes du Conseil Législatif, pour l'année 1851.
- 17. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille Assemblée Lélivres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour gislative. le salaire de l'Orateur de l'Assemblée Législative, pour l'année 1851.

18. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du greffier de l'Assemblée Législative, pour l'année 1851.

19. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire de l'assistant-greffier de l'Assemblée Législative, pour l'année 1851.

20. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du traducteur anglais et greffier en loi de l'Assemblée Législative, pour l'année 1851.

21. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres, courant, soit accordee à

Milice.

- Sa Majesté, pour le salaire du traducteur français de l'Assemblée Législative, pour l'année 1851.
- 22. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du greffier de la couronne en chancellerie, pour l'année 1851.

23. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du sergent-d'armes de l'Assemblée Le-

gislative, pour l'année 1851.

24. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trente mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses contingentes de l'Assem-blée Législative (l'indemnité des Membres non comprise), pour l'année 1851.

25. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas soixantesix livres, treize schellings et quatre deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la pension de William Ginger, comme ci-devant sergent-d'armes du Conseil Législatif du Bas-

Canada, pour l'année 1851.

26. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la pension de Louis Noreau, comme ci-devant messager du Conseil Législatif du Bas-Canada, pour l'année 1851.

- 27. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas dixhuit livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la pension de Pierre Lacroix, comme cidevant messager du Conseil Législatif du Bas-Canada, pour l'année 1851.
- 28. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas soixantesix livres, treize schellings et quatre deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la pension de Louis B. Pinguet, comme ci-devant greffier des comités de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, pour l'année 1851.
- 29. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la pension de Samuel Waller, comme ci-devant greffier des comités de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, pour l'année 1851.
- 30. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent trente-trois livres, six schellings et huit deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la pension de William Coates, comme ci-devant commis-écrivain de la Chambre d'Assemblée du Haut-Canada, pour l'année 1851.
- 31. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas dix-huit livres, courant, soit accordée à Sa Majesté pour la pension de François Rodrigue, comme cidevant messager de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, pour l'année 1851.
- 32. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la pension de John Bright, comme ci-devant messager du Conseil Législatif du Haut-Canada, pour l'année 1851.
- 33. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas dixhuit livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la pension de Louis Gagné, comme cidevant messager de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, pour l'année 1851.

34. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la pension de Jacques Brien, pour blessures reçues au service public, pour l'année 1851.

- 35. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trentecinq livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la pension de dame Margaret Powell, comme ci-devant gardienne des bureaux publics à Toronto, pour l'année 1851.
- 36. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour une allocation à dame Margaret Powell, au lieul

des appartements occupés par elle dans les bâtisses publiques. à Toronto, pour l'année 1851.

37. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cin- Mme. McD. quante livres, courant, soit accordée à Sa Ma- nell. jesté, pour l'allocation, sa vie durante, à madame McDonell, pour sa réclamation comme douaire, sur une certaine propriété prise par les commissaires du canal Welland, pour le Gouvernement, pour l'année 1851.

38. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt- A. Hamel et cinq livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, sa femme. pour une allocation à Antoine Hamel et sa femme, pour l'occupation de leur terre sur l'île d'Anticosti, pour le service de la maison de la

Trinité, pour l'année 1851.

39. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille Hopitaux et livres, courant, soit accordée à Sa Majestée, pour autres institule soin des enfants trouvés et des personnes ma- tables. lades et indigentes, dans le district de Québec, pour l'année 1851.

40. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le soin des enfants trouvés et des personnes malades et indigentes, dans le district de Montréal, pour l'année 1851.

41. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le soin des enfants trouvés et des personnes malades et indigentes, dans le district des Trois-

Rivières, pour l'année 1851. 42. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la corporation de l'hôpital-général à Montréal, pour l'année 1851.

43. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majeste, comme une aide aux directeurs de l'asile des orphelines protestantes à Québec, pour l'année

44. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux dames de la société bienveillante de Montréal, pour les veuves et orphelins, pour l'année 1851.

45. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile des orphelins catholiques

romains à Québec, pour l'année 1851.

46. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile des orphelins protestants à Montréal, pour l'année 1851.

47. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile des orphelins protestants

à Québec, pour l'année 1851.

48. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'association charitable des dames de l'asile catholique romain à Montréal, pour l'année 1851.

49. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hospice de la maternité de l'université à Montréal, pour l'année 1851.

- 50. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'hospice de la maternité, sous les soins des sœurs de la miséricorde, pour l'année 1851.
- 51. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté. comme une aide pour la soutien de l'asile des aliénés à Toronto, pour l'année 1851.
- 52. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile temporaire des aliénés

Cadevaut curps législatif

Bis-Cavada.

J. Brien.

Mine. Powell.

à Beauport, près de Québec, pour l'année 1851.

53. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux cent treize livres, trois schellings et onze deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'asile temporaire des aliénés à Beauport, près de Québec, balance due pour la dépense de l'année dernière.

54. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital de Hamilton,

pour l'année 1851.

55. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital-général de Toronto, pour l'année 1851. 56. Résolu. Qu'une somme n'excédant pas cinq

cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la maison d'Industrie à To-

ronto, pour l'année 1851.

57. Résolu. Qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Ma-jesté, comme une aide pour le soin des malades indigents à Kingston, pour l'année 1851.

58. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital-général à Kingston,

pour l'année 1851.

Institutions pu-

59. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la faculté médicale du collége Mc Gill à Montréal, pour l'année

60. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'école de méde-

cine à Montréal, pour l'année 1851. 61. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'école de méde-

cine à Québec, pour l'année 1851. 62. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la société littéraire et historique de Québec, pour l'année 1851.

63. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la société d'histoire naturelle à Montréal, pour l'année 1851.

64. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'institut des artisans à Québec, pour l'année 1851.

65. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'institut des artisans à Montréal, pour l'année 1851.

66. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'institut des artisans à Kingston, pour l'année 1851.

67. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Ma-jesté, comme une aide à l'institut des artisans à Toronto, pour l'année 1851.

68. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Ma-jesté, comme une aide à l'institut des artisans à London, Canada-Ouest, pour l'année 1851.

69. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'institut des artisans à Niagara, pour l'année 1851.

70. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Athénée à Toronto, pour l'année 1851.

71. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'association provinciale d'agriculture du Haut-Canada, pour l'année 1851. 72. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six

cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'association provinciale d'agriculture du Bas-Canada, pour l'année 1851.

73. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trente Administra-mille livres, courant, soit accordée à Sa Ma-tion de la jujesté, pour dépenses contingentes de l'adminis- tice. tration de la justice dans le Haut et le Bas-Canada, auxquelles il n'est pas pourvu autrement, pour l'année 1851.

74. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le soutien du pénitentiaire provincial à

Kingston, pour l'année 1851. 75. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les salaires de quatre juges dans le Bas-Canada, en sus de ceux pour lesquels il est fait des dispositions dans la liste civile pour l'année 1851.

76. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-quatorze livres, neuf schellings, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour une augmentation du salaire du juge provincial du district de St. François, pour l'année 1851.

77. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent Député régie seize livres, treize schellings, courant, soit accor- trateur provindée à Sa Majesté, pour payer le salaire du dé-cial. puté-régistrateur provincial et traducteur français

du gouvernement, pour l'année 1851.

78. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux Dépôts de pro-cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, visions. pour une allocation aux gardiens des dépôts de provisions sur le fleuve St. Laurent, dans le but de secourir les personnes naufragées, pour l'annće 1851.

79. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'achat de provisions, pour les dépôts sur le fleuve St. Laurent, dans le but de secourir les personnes naufragées, pour l'année 1851.

80. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt- P. Brochu. cinq livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'allocation à Pierre Brochu pour résider sur le chemin Kempt, pour assister les voyageurs sur ce chemin, pour l'année 1851.

81. Résolu, Qu'une somme n'excédant pos vingt- J. Noble. cinq livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'allocation à Jonathan Noble, pour résider sur le chemin Kempt, pour assister les voyageurs sur ce chemin, pour l'année 1851.

82. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six impression. mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'impression des lois et autres impressions pour le service public, pour l'année 1851.

Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six Lois. mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la distribution des lois, pour l'année 1851.

84. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux Edifices pu-mille cinq cents livres, courant, soit accordée à blics. Sa Majesté, pour réparations ordinaires, changements, loyer, assurance et soin des édifices publics, pour l'année 1851.

85. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq Dépenses imcents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour rencontrer les dépenses imprévues dans les diverses branches du service public, pour l'année 1851.

86. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent Greffier de le livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour chancellaire les dépenses contingentes du greffier de la Couronne en chancellerie, pour l'année 1851.

Phares.

87. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la proportion de cette province, des dépenses de l'entretien des phares sur les îles de St. Paul et Scatarie, dans le golfe St. Laurent, pour l'année 1851.

Commissaires d'enquête.

88. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté. pour payer les dépenses des commissaires qui pourront être nommés en vertu de l'acte 9 Vic., chap. 38, pour s'enquérir des matières relatives au service public, et recevoir les témoignages sous serment, pour l'année 1851.

Ohservatoire de Québec.

89. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses de l'observatoire à Québec, pour l'année 1851.

Bureaux publics.

Bibliothèque

Ecreaux publics.

du Parlement.

- 90. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-quinze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire de W. R. Right, comme commis dans le bureau du secrétaire provincial, pour l'année 1851.
- 91. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingtcinq livres, courant, soit accordé à Sa Majesté. pour l'augmentation de salaire de J. Drysdale. comme commis dans le bureau de l'inspecteur général, pour l'année 1851.
- 92. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas soixantesix livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du messager dans le bureau du régistrateur de la province, pour l'année 1851.
- 93. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Ma-jesté, pour le salaire additionnel de cinq messagers, deux dans le burcau du secrétaire provincial, un pour le secrétaire du gouverneur, un pour le receveur-général et un pour l'inspecteur-général, à dix livres chacun, pour l'année 1851.
- 94. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas soixantequinze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du secrétaire du bureau des statistiques, pour l'année 1851.

95. Résolu, Qu'une somme n'excédant deux mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de la bibliothèque

parlementaire, pour l'année 1851. 96. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du commis attaché au département de l'inspecteur-général, résidant à Québec, pour veiller aux intérêts de la Couronne, à l'égard des

- prêts faits aux victimes des grands incendies dans cette cité, en 1845, pour l'année 1851. 97. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-deux livres dix schellings, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire d'un commis dans la branche des douanes du bureau de l'inspecteur-généra!, à dix chelins par jour, pour l'année 1851.
- 98. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les salaires de deux autres commis extra dans le bureau de l'inspecteur-général, à cent cinquante livres chacun, pour l'année 1851.
- 99. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour une addition au salaire de C. E. Anderson, commis confidentiel dans le bureau du receveurgénéral, pour l'année 1851.
- 100. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour

le salaire du gardien des bâtisses du Parlement à Parlement de Québec, pour l'année 1851.

101. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille John Arthur six cent soixante-six livres, treize chelins et Roebuck, quatre deniers, courant, soit accordée à Sa Ma- écuyer. jesté, pour payer John Arthur Roebuck, écuyer, le montant entier de sa rétribution pour services comme agent de la ci-devant Chambre d'Assemblée du Bas-Canada.

102. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux W. L. Maccent cinquante livres, courant, soit accordée à kenzie, écuyer. Sa Majesté, pour rétribuer W. L. Mackenzie, écuyer, pour ses services comme directeur de la compagnie du canal Welland, en 1835, ayant été nommé par la Chambre d'Assemblée du Haut-Canada, en conformité d'un acte du Parlement Provincial.

103. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq Exécuteurs de cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer aux exécuteurs testamentaires de feu Robert Randall, pour services par lui rendus à la province du Haut-Canada, l'allocation qui lui a été votée par la Chambre d'Assemblée de cette province.

fea R. Randall.

104. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille Ouverture cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Ma- d'un chemin. jestė, pour ouvrir un chemin conduisant aux terres mises à part pour les écoles, laquelle devra être remboursée par les habitants.

105. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent Mme Martha trente-six livres, deux chelins et six deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour mettre le Gouvernement en état de payer le prix d'achat d'un lot de terre pour dame Martha Wilson et ses enfants, du township de Wellesley, veuve de feu John H. Wilson, qui a été assasiné en mettant à exécution l'ordre d'un magistrat.

106. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois Allocation an cent dix livres, trois chelins et huit deniers, courant, soit accordé à Sa Majesté, pour arré-rendre au cirrages de l'allocation pour tournées, dus aux cuit. représentants de seu George Pike, ci-devant juge du Banc du Roi à Montréal.

ci-devant juge

107. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept Translation du cent vingt-neuf livres, onze chelins et deux deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour mettre le Gouvernement en état d'indemniser certains officiers publics, clercs, etc., dont les salaires n'excèdent pas quatre cents livres, pour pertes par eux soufiertes lors de la translation des départements publics du Gouvernement, de Montréal à Toronto, en novembre 1849, ayant été obligés de payer double loyer, etc.

108. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille Exposition incinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses de l'exposition industrielle à Londres.

- 109. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux J. Turton. cent quatre-vingt-dix livres, quinze chelins, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour régler les réclamations de Joseph Turton, entrepreneur, pour la construction des édifices du Parlement à Toronto, lesquelles réclamations ont été recon-nues dans trois occasions par l'Assemblée du Haut-Canada.
- 110. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas huit Shérifs. cent quatre-vingt-huit livres, dix-sept chelins et neuf deniers, courant, soit accordée à Sa Majeste, pour payer les salaires de W. B. Jarvis et G. McLean, shérifs des ci-devants district de Home et Midland, pour quatre années, à cent livres sterlin chacun par an.
- 111. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille Remorqueum sept cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le maintien de deux bataux

Gardien des édifices du

à remorque sur le fleuve St. Laurent, pour l'année 1851.

Résidence du Gouverneur à Toronto, etc.

112. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas dix mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour bâtir une résidence pour les gouverneurs à Toronto, et pour réparation aux édifices du Parlement, pour l'année 1851.

Edifices pu-

113. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille trois cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le loyer d'édifices publics,

Spencer Wood. Québec.

114. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour réparations et changements à Spencer Wood, à Québec.

115. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas huit mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'achat de Spencer Wood, à Québec, pour la

Translation du siége du Gouvernement.

116. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la balance des frais de translation à Toronto.

117. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas eing mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la dépense de translation à Québec.

Bureau general des postos. 118. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-neuf livres six chelins, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour préparer le bureau général des postes.

Police rurale.

119. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour frais d'entretien de la police rurale dans le district des Trois-Rivières.

Commission d'enquête.

120. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour frais d'enquête sur l'état de la banque d'épargnes et de prévoyance de Montréal.

Colléges.

- 121. Résolu, Q'une somme n'excédant pas mille cent onze livres deux chelins et deux deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur du collége du Haut-Canada, pour l'année 1851.
- 122. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur du collége Victoria, pour l'année 1851.
- 123. Résolu, Q'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de Queen's Collége, pour l'année 1851.
- 124. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur du collége de Regiopolis, Kingston, pour l'année 1851.

Académie de Toronto.

125. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'académie de Toronto, dont moitié à être payée en 1851, et l'autre en 1852.

Institution royale.

- 126. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du secrétaire de l'institution royale pour l'avancement des sciences, pour l'année 1851.
- 127. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas soixante-sept livres quinze chelins et sept deniers courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au secrétaire de l'institution royale pour l'avancement des sciences, pour un messager et dépenses contingentes, pour l'année 1851.

Ecoles de grammaire. 128. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-deux livres quatre chelins et six deniers courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'allocation ci-devant accordée au maître de l'école de grammaire à Montréal, et maintenant allouée aux directeurs du lycée dans cette cité, !! en considération de ce qu'ils donnent l'instruction gratuite à vingt élèves, pour l'année 1851.

129. Résolu, Qu'une somme n'excèdant pas cent soixante-onze livres deux chelins et quatre deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'allocation ci-devant accordée au maître de l'école de grammaire à Québec, et maintenant allouée aux directeurs du lycée dans cette cité, en considération de ce qu'ils donnent l'instruction gratuite à vingt élèves, pour l'année 1851

130. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent Ecoles natioonze livres deux chelins et trois deniers, cou-nales. rant, soit accordée à Sa Mujesté, comme une allocation en faveur de l'école nationale à Qué-

bec, pour l'année 1851.

131. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent onze livres deux chelins et trois deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide en faveur de l'école nationale à Montréal, pour l'année 1851.

132. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux Société d'édu. cent quatre-vingts livres, courant, soit accordée cation de Qué. à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de la société d'éducation à Québec, pour l'année

1851. 133. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux Ecole britancents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, nique et canscomme une allocation en faveur de l'école britan-

nique et canadienne à Québec, pour l'année 1851.

134. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent Société d'édivingt-cinq livres, courant, soit accordée à Sa cation a T Majesté, comme une allocation en faveur de la société d'éducation aux Trois-Rivières, pour l'année 1851.

135. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux Ecolo britan conts livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, nique et canscomme une allocation en faveur de l'école britannique et canadienne à Montréal, pour l'année 1851.

136. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent Ecole de St. livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, com- André. me une allocation en faveur de l'école St. Andrew, à Québec, pour l'année 1851.

137. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux Ecole St. cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Jacques. Majesté, comme une allocation en faveur de l'école St. Jacques, à Montréal, pour l'année 1851.

138. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent Ecole gramme livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, compressytériense et américaine. me une allocation en faveur de l'école gratuite presbytérienne et américaine à Montréal, pour l'année 1851.

139. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois Collèges. cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur du collège de Ste. Anne de la Pocatière, pour 1851.

140. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur du collége de St.

Hyacinthe, pour l'année 1851. 141. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur du collége de L'Assomption, pour l'année 1851.

142. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur du collége de Chambly, pour l'année 1851.

143. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent Académies et livres, courant, soit accordée à Sa Majorté com séminaires. livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'académie de *Berthier*, pour l'année 1851.

144. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'académie de Charlestown, pour l'année 1851.

145. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit anccordée à Sa Majesté,

dienne de Qué-

Montréal.

comme une allocation en faveur de l'académie de Shefford, pour l'année 1851.

146. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur du séminaire de Stanstead, pour l'année 1851.

147. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent onze livres, deux schellings et deux deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'académie de Sherbrooke, pour l'année 1851.

148. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'académie de Granby, pour l'année 1851.

149. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'école de Bedford, pour l'année 1851.

de Bedford, pour l'année 1851.

150. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'académie des Trois-Rivières, pour l'année 1851.

151. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de la société d'école de l'Amérique Britannique du Nord à Sherbrooke, pour l'année 1851.

152. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur du lycée du village Durham, Missisquoi, pour l'année 1851.

153. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq livres, onze chelins et un denier, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'école des petits enfants à Québec, pour l'année 1851.

154. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'école des filles des Sauvages, à Lorette, près de Québec, pour l'année 1851.

155. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'école des Sauvages à Caughnawaga, pour l'année 1851.

156. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'école des Sauvages à St. Régis, pour l'année 1851.

157. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'école des Sauvages à St. François, pour l'année 1851.

158. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cents livres, courant soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur du collége de Ste. Thérèse, pour l'année 1851.

159. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur du collége de Nicolet, pour l'année 1851.

160. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de Bishop's College à Lennoxville, pour l'année 1851.

161. Résolu. Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur du collége Joliette, pour l'année 1851.

162. Resolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'académie de Clarenceville, pour l'année 1851. 163. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux Collége Mascent cinquante livres, courant, soit accordée à son.
Sa Majesté, comme une allocation en faveur du collège Masson, Terrebonne, pour l'année 1851.

164. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent Collège Ricinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur du collège Rigaud, Vaudreuil, pour l'année 1851.

165. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille Collége St. livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, Hyacinthe. comme une allocation en faveur du collége de St. Hyacinthe, pour aider à construire le nouveau collége pour l'année 1851.

veau collége, pour l'année 1851.

166. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq Collége Ste. cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, Thérèse. comme une allocation en faveur du collége de Ste. Thérèse, pour aider à construire un nouveau collége, pour l'année 1851.

167. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas dix- Canal Welneuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf livres, land. quatres chelins, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses sur le canal Welland, pour l'année 1851.

168. Résalu, Qu'une somme n'excédant pas vingt-Canal Lachine. huit mille sept cent quatre-vingt-neuf livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses sur le canal Lachine, pour l'année 1851.
169. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas treize Canol Beau-

169. Résolu, Qu'une somme n'excedant pas treize Canal B mille sept cent quatre-vingts livres, courant, soit harnois. accordée à Sa Majesté, pour les dépenses sur le canal Beauharnois, pour l'année 1851.

170. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas huit Canal Cornmille cinq cent treize livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses sur le canal Cornugal, pour l'aunée 1851.

nal Cornwall, pour l'année 1851.

171. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas douze Canal Wilmille quatre cent cinquante-neuf livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses sur le canal Williamsburg, pour l'année 1854,

172. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trentecinq mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses sur le canal de jonction, pour l'année 1851.

173. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre Rivière Richemille cinq cents livres, courant, soit accordée à lieu. Sa Majesté, pour les dépenses sur la rivière Richelieu, pour l'année 1851.

174. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille Travaux sur huit cent douze livres, courant, soit accordée à l'Outaouais. Sa Majesté, pour les dépenses sur les travaux de l'Outaouais pour l'appée 1851.

l'Outaouais, pour l'année 1851.

175. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille Rapides du St. huit cent livres, courant, soit accordée à Sa Malaurent, et elemin de jesté, pour l'exploration des rapides du St. Laurent et du chemin de Témiscouata, pour l'année 1851.

176. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois Phares.
mille deux cent cinquante livres, courant, soit
accordée à Sa Majesté. pour les dépenses sur les
phares, depuis le lac St. Louis, jusqu'au lac St.
Clair, pour l'année 1851.

177. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas soix- Pont de Metante dix-huit livres, onze chelins et deux deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses sur le pont Melbourne, pour l'année 1851.

178. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept Jetées et mille cinq cents livres, courant, soit accordée à phares. Sa Majesté, pour une jetée et un phare à la Pointe au Père, ou Rimouski, pour l'année 1851

179. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour une jetée et un phare à la Rivière du Loup, pour l'année 1851.

180. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre, mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté,

Ecole de Bed-

Académie des Trois-Ririères.

Société d'écolo a Sherbrooke:

Esu.

Lycée Dur-

Ecole des enfants à Québec.

Ecoles des Suvages.

Colléges.

Académie de Clarencevillo.

Orignaux, pour l'année 1851. 181. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents livres, courant, soit accordée à

182. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour une jetée et un phare à Berthier,

pour l'année 1851.

183. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour une balise ou bouée-cloche, canon, et une résidence de gardien à Manacouagan, ou Petit Métis, pour l'année 1851.

184. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour un phare au Cap Rosier, pour l'année

185. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour une jetée et un phare aux Eboulements, pour l'année 1851.

186. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour une jetée et un phare à la

Malbaie, pour l'année 1851.

Arbitrages,etc.

Balises, etc., sur les batures

de Manicouagan ou le Petit Motis.

Jetées et

phares.

187. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour sentences et frais d'arbitrages, pour l'année

La première résolution ayant été lue une seconde fois

M. Mackenzie a propesé en amendement à icelle, secondé par l'honorable M. Boulton. Que les mots "mille livres," soient retranchés, et les mots: "six cents livres," insérés en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été deman-

dés, ils ont été pris comme suit :-

Pour

Messicurs Boulton, de Norfolk, Boulton, de To-RONTO, Hopkins, Letellier, Mackenzie, McConnell, Sanborn, Seymour, Smith, de Durham, et Stevenson.—(10.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Crysler, Davignon, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, John, Johnson, Lacoste, le procureurgénéral La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Macdonald, de Kingsion, Méthol, Mongenais, Nelson, Polette, Price, Robinson, Sauvageau. Scott, de By-TOWN, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Taché et Viger.—(42.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La première résolution a été alors adoptée.

La seconde résolution ayant été lue une seconde

L'honorable M. Boulton a proposé en amendement à icelle, secondé par M. Mackenzie, Que les mots "quatre cent quatre vingt-dix livres," soient retranchés, et les mots: " trois cent cinquante livres," insérés en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été de-

mandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Boulton, de Norfolk, Boulton, de To-RONTO, Hopkins, Mackenzie, McConnell, Prince et Smith, de Durham.—(7.)

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cameron, de Cornwall, Cartier. Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Crysler, Du-

pour une jetée et un phare à la Pointe aux || vignon, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Four-quin, Guillet, Hincks, John, Johnson, Lacoste, le procurcur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Le-Sa Majesté, pour une jetée et un phare à L'Islet, mieux, Letellier, Lyon, Macdonald, de Kingston, pour l'année 1851.

Malloch, McFarland, McLean, Méthot, Mongenais, Nelson, Polette, Price, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Stevenson, Taché et Viger.—(52.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La seconde résolution a été alors adoptée.

Les troisième, quatrième et cinquième des dites résolutions avant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La sixième résolution ayant été lue une seconde

M. Seymour a proposé en amendement à icelle, secondé par M. Stevenson, Que les mots "mille livres," soient retranchés, et les mots: "cinq cents livres," insérés en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été de-

mandés, ils ont été pris comme suit:-

POUR.

Messieurs Boulton, de Norfolk, Boulton, de To-ronto, Crysler, Dickson, Hopkins, Letellier Mackenzie, Malloch, McConnell, McLean, Sanborn, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de To-RONTO, Smith, de DURHAM, et Stevenson.—(16.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Belt, Boutillier, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Davignon, le sol-liciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Hincks, Johin, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemicux, Lyon, Macdonald, de Kingston, Méthot, Mongenais, Nelson, Nolman, Polette, Price, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Taché et Viger.—(38.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La sixième résolution a été alors adoptée.

La septième résolution ayant été lue une seconde

M. Mackenzie a proposé en amendement à icelle, secondé par M. Smith, de Durham, Que les mots " Pourvu qu'aucun salaire additionnel ne soit payé au " dit gressier sous forme d'honoraires, émoluments ou revenu contingents," soient ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise, Que ces mots soient ajoutés à la dite résolution; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris

comme suit :-

POUR.

Messieurs Badgley, Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cartier, Cayley, Chauveau. Crysler, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Flint, Fournier, Hall, Hincks, Hopkins. Johin, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Malloch, McLean, Méthat, Mongenais, Nolman, Sanborn, Sauvageau, Seymour, Sherwood, de Brockville, Smith, de Durham, Slevenson et Taché.—(34.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Boutillier, Cameron, de Connwall, Cauchon, Chabot, Dumas, Foctier, Guillet, le procureur-général La Fontaine, Lu Terrière, Mc Connell, Nelson, Polette et Sherwood, de Toronto.—(15.)

Ainsi, elle a été résolue dons l'affirmative.

Et la dite résolution, telle qu'amendée, a été adoptée; et elle est comme suit :

7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du Greffier du Conseil Législatif, pour l'année 1851: Pourvu qu'aucun salaire additionnel ne soit payé au dit gressier sous forme d'honoraires, émoluments ou revenus contingents.

Les dites résolutions, depuis la huitième jusqu'à la quinzième, toutes deux incluses, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La seizième résolution ayant été lue une seconde

fois:

M. Mackenzie a proposé en amendement à icelle, secondé par M. Smith, de Durham, Que les mots: " Pourvu qu'aucun officier du Conseil Législatif ne " reçoive aucun honoraire, émolument ou compensa-"tion, excepté le salaire ci-dessus accordé," soient ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise, Que ces mots soient ajoutés à la dite résolution ; la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris

comme suit :-

POUR.

Messieurs Boulton, de Norfolk, Boulton, de To-RONTO, Dickson, Hall, Hopkins, Johnson, Letellier, Mcckenzie, Malloch, Seymour et Smith, de Durилм.—(11.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Guillet, Hincks, Jobin, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Lyon, Macdonuld, de Kingston, McFarland, Mongenais, Nelson, Polette, Price, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de Toronto, Taché et Viger.—(35.) Ainsi, elle a passé dans la négative.

La seizième résolution a été alors adoptée.

La dix-septième résolution ayant été lue une se-

conde fois;

M. Mackenzie a proposé en amendement à icelle, secondé par M. Boulton, de Toronto, que les mots: "mille livres," soient retranchés, et les mots: "Cinq cents livres," insérés à leur place.

Et la question ayant été mise, sur l'amendement;

la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été de-

mandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Boulton, de Norrolk, Boulton, de To-RONTO, Hall, Hopkins, Mackenzie, Malloch, McLean et Smith, de Durham.—(8.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Davignon, Dickson, le solliciteur général Drummond. Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier. Fournier, Guillet, Hincks, John, Johnson, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier. Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, McFarland, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Polette, Price, Robinson, Sanborn, Scott, de Bytown, Scott, du Lac DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de Toronto, Ste-venson, Taché et Viger.—(46.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La dix-septième résolution a été alors adoptée.

Les dites résolutions, depuis la dix-huitième jusqu'à la vingt-troisième, toutes deux incluses, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées. La vingt-quatrième résolution ayant été lue une

seconde fois;

M. Mackenzie a proposé en amendement à icelle, secondé par M. Hopkins, que les mots: "Pourvu qu'un " compte détaillé sera imprimé et mis devant la "Chambre pendant la première semaine de la prochaine session," soient ajoutés à la fin d'icelle;

Et la question ayant été mise, Que ces mots soient ajoutés à la sin de la dite résolution :- La question a

passé dans la négative.

La vingt-quatrième résolution a été alors adoptée.

Les dites résolutions, depuis la vingt-cinquième jusqu'à la vingt-huitième, toutes deux incluses, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

M. Boulton, de Toronto, a proposé, secondé par M. le solliciteur-général Drummond, et la question ayant été mise, Que les dites résolutions, depuis la trenteneuvième, jusqu'à la cent quatre-vingt-septième, toute deux incluses, soient prises en considération ultérieure mardi prochain; la Chambre s'est divisée: et les noms avant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR

Messieurs Badgley, Bell, Boulton, de Toronto, le solliciteur-général Drummond, Fournier, Hall, Hopkins, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La-Terrière, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Malloch, Price, Robinson, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, et Stevenson.--(20.)

CONTRE.

Messieurs Baldwin, Boutillier, Cartier, Cauchon, Davignon, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier. Guillet, John, Johnson, Letellier, McConnell, Méthot, Mongenais, Nelson, Polette, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, et Taché.—(21.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. Boulton, de Toronto, a proposé, secondé par M. Stevenson, et la question ayant été mise, Que les dites résolutions, depuis la trente-neuvième, jusqu'à la cent quatre-vingt-septième, toutes deux incluses, soient prises en considération ultérieure mardi prochain; la Chambre s'est divisé: les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :---

POUR.

Messieurs Badgley, Bell, Boulton, de Toronto, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Fournier, Hall, Hopkins, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, La Terrière, Lyon, le solliciteur-général Mac-donald, Malloch, Price, Robinson, Seymour, Sher-wood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, et Stevenson.—(20.)

CONTRE

Messieurs Baldwin, Boutillier, Cartier, Cauchon, Davignon, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Guillet, John, Johnson, Letellier, Mackenzie, McConnell, Méthot, Mongenais, Nelson, Polette, Scott, du Lac DES DEUX-MONTAGNES, et Taché.—(21.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. Boulton, de Toronto, a proposé, de nouveau, secondé par M. Stevenson, et la question ayant été, mise, Que les dites résolutions, depuis la trente-neuvième jusqu'à la cent quatre-vingt-septième, toutes deux incluses, soient prises en considération ultérieure, mardi prochain; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:-

POUR.

Messicurs Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, de To-RONTO, Cauchon, Chauveau, Dickson, le solliciteurgénéral Drummond, Dumas, Fournier, Guillet, Hall, Hopkins, Jobin, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Malloch, Methot, Nelson, Polette, Price, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de Toronto, Slevenson et Taché.—(30.)

CONTRE. Messieurs Burritt, Cartier, Davignon, Duchesnay, Flint, Johnson, McConnell, Mongenais, Scott, de By-TOWN, et Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES. (10.) Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas Ordres remis. été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Sherwood, secondé par M. Boulton, de Toronto, La Chambre s'est ajournée.

A. 1851.

Sabbati, 2° die Augusti;

Anno 15° Victoriæ Reginæ, 1851.

Pétitions lues.

YONFORMÉMENT à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De John Milburn et autres, de la ville et du comté de Peterborough, membres de l'église méthodiste wesleyenne en Canada; demandant que le bill pour incorporer les sociétés de bienfaisance de l'église mé-thodiste wesléyenne en Canada ne devienne pas

De D. Paterson et S. F. Urquharl, marchands, de la cité de Toronto; se plaignant de la conduite et du peu d'habileté du collecteur des douanes au port de Toronto à remplir les fonctions de sa charge; et de gnon mandant une enquête sur ce sujet.

Polition renvoyée h un comité,

Ordonné, Que la pétition de F. DeSales Bastien, écuyer, secrétaire-trésorier de la municipalité du comté de Vaudreuil, au nom de la dite municipalité, soit renvoyée au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Townships de l'Est.

Ordonné, Que toutes les pétitions ayant rapport à l'établissement des townships de l'Est, reçues jusqu'à ce jour, et qui n'ont pas déjà été renvoyées à des comités, soient renvoyées au comité spécial nommé pour s'enquérir des causes qui empêchent ou retardent l'établissement des townships de l'Est, dans les districts des Trois-Rivières, St. François et Québec.

Bibliothoque.

Ordonné, Que l'honorable M. Chabot soit ajouté au comité spécial nommé pour aider M. l'Orateur dans la direction de la bibliothèque parlementaire.

Bill pour élever térot du Haut-Canada.

M. Smith, de Durham, a proposé, un bill pour le taux de l'in-fixer le taux légal de l'intérêt à sept pour cent dans le Haut-Canada, lequel a été reçu, et lu pour la pre-

M. Smith, de Durham, a présenté, secondé par M. Flint, et la question ayant été mise, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Messieurs Badgley, Boulton, de Toronto, Flint, Macdonald, de Kingston, Malloch, Morrison, Prince, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, ct Smith, de DURHAM.—(10,)

CONTRE

Messieurs Baldwin, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Crysler, Davignon, Duchesnay, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Lacoste, Le-mieux, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, McConnell, Méthot, Nelson, Polette, Robinson, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Smith, de WENTWORTH, Stevenson et Tachć.—(29.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. Davignon, a proposé, secondé par M. Duchesnay, et la question ayant été mise, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Baldwin, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Crysler, Davignon, Duchesnoy, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Ilincks, Lacoste, Lemieux, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, McConnell, Methot, Nelson, Polette, Robinson, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Seymour, Smith, de Wentworth, Stevenson et Ta-

Messicurs Badgley, Boulton, de Toronto, Flint, MacNes, S Macdonald, de Kingston, Malloch, Morrison, Prince, NAC.—(7.)

Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, et Smith, de Durham.—(10.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que M. Letellier ait la permission d'in-Bill pour troduire un bill pour amender l'acte pour indem-amender l'acte pour indem-amender l'acte niser les Membres de l'Assemblée Législative relatif à l'indes dépenses par eux encourues pour assister demnité des Membres. aux sessions de la Législature.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Flint, secondé par M. Davi-

Ordonné, Que depuis et après ce jour, les ordres du Ordres remis. jour qui ne seront point expédiés lorsqu'ils seront lus, soient placés à la fin de la liste, à moins qu'il n'en soit autrement disposé par la Chambre.

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par Représenta-M. Christie, et la question ayant ayant été mise, tion de la pro-Qu'il lui soit permis d'introduire un bill pour égaliser vince. la représentation du peuple de cette province en Parlement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Boulton, Norfolk, Boulton, de Toronto, Burritt, Christie, Hall, Hopkins, McConnell, Merritt, Morrison, Sherwood, de Brockville, Smith, de DURHAM, et Smith, de Wentworth.—(12.)

Messieurs Armstrong, Badgley, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Lacoste, La-Terrière, Lemieux, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Malloch, Méthot, Mongenais, Nelson, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de Toronto, Stevenson et Taché.—(33.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. Mackenzie a proposé, secondé par M. McFar- Département land, et la question ayant été mise, Qu'il soit présenté des Sauvage. une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état des recettes et dépenses du département des Sauvages en Canada, durant les deux années dernières, y compris copies des rapports les plus récents faits au Gouvernement Impérial; le dit état devant indiquer tout le revenu de ce département de guelque source qu'il provienne, les sommes payées à même le fonds des Sauvages à certains défricheurs de la Grande Rivière pour avoir abandonné leurs améliorations, et les frais de pour-suite contre quelques-uns de ces défricheurs, indiquant aussi les revenus des divers officiers et serviteurs du département des Sauvages, soit qu'ils proviennent de leurs salaires ou de leurs honoraires ou émoluments; les sommes provenant de la vente des terres sur la Grande Rivière, leur emploi, le revenu qu'elles apportent, et comment ce revenu est employé; aussi, les noms des défalcataires, s'il y en a, et pour quelles somme ou sommes; de plus, une copie du rapport le Compagnie de plus récent qui ait été transmis au Gouvernement par navigation d la compagnie de navigation de la Grande Rivière, et la Grande tous les renseignements en général quant aux revenus Rivière. et aux affaires financières de cette compagnie qu'il sera au pouvoir du Gouvernement de donner; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messicurs Boulton, de Toronto, Mackenzic, Malloch, McFarland, Scott, du LAC DES DEUX-MON-TAGNES, Smith, de DURHAM, et Smith, de FRONTE-

Messieurs Armstrong, Bell, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Hincks, Jobin, Johnson, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, McConnell, Merritt, Méthot, Price, Robinson, Sanborn, Scott, de Bytown, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Wentwonti, Stevenson, Taché et Viger.—(37.) Ainsi, elle a passé dans la négative.

Relevé de la rivière St. Maurice.

L'honorable M. Price, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général,-Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datée 12 juin 1851, pour des copies des livres, notes d'arpentage, journaux d'opérations, et autres papiers et documents mentionnés dans les rapports du relevé de la rivière St. Maurice, par Hilarion Legendre, arpenteur-juré, depuis le 15 avril jusqu'au 2 mai 1847, et par John Bignell, arpenteur provincial, le 26 août 1847, 11 mai 1848, et 13 novembre 1848, et qui accompagnent les dits rapports; lesquels dits rapports et les instructions pour faire le relevé de la dite rivière St. Maurice, et la carte ou plan de la dite rivière ont été mis durant cette Chambre le 8 août dernier.

Pour la dite réponse, voir appendice (G.G.G.)

Appendice

ent les réserves du clergó.

Appendice (II.II,II.)

Affaires publiques.

Et aussi, Réponse à une adresse de l'Assemblée queion coupé Législative à Son Excellence le Gouverneur Général. datée le 28 mai 1851, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre, un compte détaillé du montant des deniers perçus pour la coupe du bois de construction ou autres sur les terres de la Couronne ou des réserves du clergé, et sur chacune d'elles, dans le comté de Peterborough, dans les années 1849, 1850 et 1851, et chacune d'elles, et la description du bois de construction ou autre bois coupé, et s'il a été coupé en vertu d'une licence ou autrement.

Pour la dite réponse, voir appendice (H.H.H.)

M. Prince a proposé, secondé par M. Taché, et la question ayant été mise, Que lundi prochain, et depuis lors jusqu'à la fin de la session, tous les avis de motions soient pris après les ordres du jour expédiés, excepté les avis sur lesquels la Chambre aura spécialement permis de procéder ou les avis d'introduction de bill; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Armstrong, Boutillier, Cartier, Cau-chon, Chabot, Christie, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Jobin, Johnson, Laurin, Lemieux, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, McConnell, McFarland, Méthot, Mongenais, Morrison, Price, Prince, Sanborn, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du Lac DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de BROCKVILLE, Taché et Viger.—(38.)

Messieurs Badgley, Bell, Boulton, de Norfolk, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Malloch, Merritt, Richards, Robinson, Seymour, Smith, de DURHAM, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENT-WORTH, et Stevenson.—(14.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Navigation de la Grande

L'honorable M. Merritt a proposé, secondé par M. Mackenzie, et la question ayant été mise, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien autoriser l'émission de débentures en vertu de l'acte 7 Guill. 4, chap. 73, pour compléter l'amélioration de

la Chambre s'est divisée:-Et la question a passé dans la négative.

Sur motion de l'honorable M. Merritt, secondé par M. Scott, de Bytown.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Emprants. Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien mettre devant cette Chambre copies des ordres en conseil qui déclarent les vues du Gouvernement à l'égard de la négociation d'emprunts futurs depuis la session de 1849.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que M. Mackenzie ait la permission Bill pour ex-d'introduire un bill pour exempter de la saisie et empter cervente pour dette jusqu'à concurrence de soixante- tains effets de ct-deux louis dix chelins, les outils ou instruments la saisie. de tout artisan tenant maison, ses vêtements, lits ct couvertures de lits, et autres meubles requis pour l'usage de su famille, et pour empêcher que les effets, ainsi exemptés soient transportes, mis en gage, ou vendus en paiement de dettes contractées pour l'achat de boissons enivrantes.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. Mackenzie ait la permission Bill en favour d'introduire un bill en faveur des créanciers des des créanciers des Sauvages, Sauvages, dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi

M. Mackenzie a proposé, secondé par M. Smith, King's College de Wentworth, et la question ayant été mise, Que la et collége du réponse relative à King's College et collége du Haut-Canada, qui a été présentée jeudi dernier, soit imprimée in-octavo pour l'usage des Membres de cette Chambre, sous les directions du comité permanent des impressions; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-POUR.

Messieurs Badgley, Bell, Boulton, de Norfolk, Boullon, de Toronto, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chauveau, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Dumas, Flint, Fournier, Hall, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, Letellier, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Malloch, Merritt, Mongenais. Morrison, Polette, Richards, Sanborn, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, et Viger. -(33.)

Messieurs Christie, Johnson, La Terrière, McConnell, Méthot et Robinson.—(6.) Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Un bill grossoyé, pour amender l'acte pour mieux Bill pour proprotéger les terres et les propriétés des Sauvages dans téger les proprotéger les terres et les proprietes des Sauvages dans priétés des le Bas-Canada, a été, en conformité de l'ordre, lu la priétés des Sauvages. troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit: "Acte pour abroger en partic et amender un acte, intitulé: Acte pour mieux protéger les terres et " les propriétés des Sauvages dans le Bas-Canada." Ordonné, Que M. le solliciteur-général Drummond

porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: Bill relatifaux la navigation de la Grande Rivière, et autres fins; " Acte pour amender de nouveau les lois relatives

travaux publics.

" aux travaux publics en cette province," a été, en | conformité de l'ordre, lu la troisième sois.

Résolu, Que M. le solliciteur-général Drummond reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

Bill relatifaux cours et prisons ka et Aylmer.

Un bill grossoyé pous affecter tous les deniers provenant des licences de tavernes dans les comtés qui forment le district de Kamouraska, et dans le comté de l'Outaouais, au paiement des frais de construction de la maison de justice et de la prison à Kamouraska, et de la maison de justice et prison en voie de construction à Aylmer, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit: " Acte pour affecter tous les deniers provenant " des licences d'auberges dans les comtes qui " forment le district de Kamouraska, et dans le " comté de l'Outaouais, au paiement des frais de " construction de la maison de justice et de la " prison à Kamouraska, et de la maison de "justice et prison en voie de construction à "Aylmer!

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Drummond porte le bill au Conseil Législatif, et demande

Bill relatif aux municipalités qui font l'acquisition de ravaux publics.

M. Méthot a fait rapport du bill pour lever tout doute quant au droit des corporations municipales d'acquérir des travaux publics en dehors des limites de telles municipalités, et les amendements ont été lus et adoptés.

M. Stevenson a proposé, secondé par M. Seymour, et la question ayant été mise, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de Toronto, Cartier, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, Duchesnay, Flint, Hall, Jobin, Johnson, Lacoste, Lemieux, Letellier, Macdonald, de Kingston, Malloch, McConnell, Merritt, Richards, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Seymour, Sherwood, de Brockville, Smith, de Fron-TENAC, et Stevenson. - (27.)

CONTRE.

Messieurs Bell, Burritt, Cauchon, Dumas, Machenzie, Morrison, Taché et Viger.—(8.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Bill relatif à l'annexion de l'ancien arpentage de Gwillimbury Ouest.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour réunir les terres comprises dans "l'ancien arpentage de Gwillimbury Ouest, dans le " comté de Simcoe, ou township vois n de Gwillim-" bury Est, dans le comté d'York, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Bill relatif aux L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill banqueroutiers. pour venir en aide aux banqueroutiers et pour l'administration de leurs biens et essets, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé. Ordonné, Que le bill soit retiré.

Bill relatif aux lignes de townships.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser les conseils municipaux dans le Haut-Canada, à employer le travail exigé par la loi dans les townships à l'ouverture et amélioration des lignes de townships, étant lu :

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé. Ordonné, Que le bill soit retiré.

Bill pour incorporer les pilotes.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer les pilotes pour le havre de Québec, et au-dessous, étant lu;

M. Taché a proposé, secondé par M. Cauchon, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

M. Christie a proposé en amendement à la question. secondé par l'honorable M. Boulton, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "De ce "jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle,

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été de-

mandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Cameron, de Cornwall, Chabot, Christie, Fergusson, Flint, Hall, Lyon, Malloch, McConnell, Merritt, Price, Prince, Robinson, Scott, de Bytown, Seymour, Sherwood, de Brockville, Smith, de Frontenac, et Stevenson.—(20.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chauveau, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Laurin, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, McFarland, Méthot, Mongenais, Sauvageau, Taché et Viger.—(25.)

Ainsi, elle a passé dans la négative. La question principale ayant été alors misc, la Chambre s'est divisée:-Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde sois. Résolu, Que le bill soit renvoyé à un comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Ordonné, Que M. Taché, l'honorable M. Chabot, M. Chauveau, M. Letellier et M. Méthot composent le dit comité.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'aura pas Ordres remis été disposé à l'ajournement de la Chambre, ce jour, soient remis à lundi prochain.

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exécu- Chemin de ser tiss de Sa Majesté, a mis devant la Chambre par ordre entre Haliax de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse et Québec. supplémentaire à l'adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 23 juillet 1851, pour des copies de toute la correspondance qui a cu lieu entre le Gouvernement de Sa Majesté et le Gouvernement de cette province, au sujet de l'acte de cette Législature qui autorise une compagnie privée à construire un chemin de fer entre Halifax et Québec.

Pour la dite réponse supplémentaire, voir appendice Appendice (A.A.A.)

Ordonné, Que la dite réponse supplémentaire soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'honorable M. Price, l'un des Conseillers Exécu- Université de tifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,-Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à école de gram-Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 16 maire. juin 1851, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre des copies de tous les rapports faits en duplicata à Son Excellence par le bureau de dotation de l'université de Toronto, et du collége et de l'école de grammaire du Haut Canada, et par les auditeurs des comptes de ces institutions, conformément aux dispositions des sections 22 et 23, et 59 et 60 de l'acte de l'université de 1849, donnant un état des biens et essets, et généralement des assaires fiscales et financières des dites institutions depuis qu'elles sont établies sur des principes "de nature à mériter la confiance et le soutien des sujets de Sa Majesté de toutes classes et de toutes sectes;"aussi, copie de tous les rapports annuels faits en vertu de la 55e section du dit acte que le principal du collége du Haut-Canada et de l'école royale de grammaire, indiquant l'état et la condition où ils se trouvent, et les progrès qu'ils

Toronto, col-lége du Haut-

Appendice (11.1.)

Vaisseaux h vapeur entre la Grande-Bretagne et PAmérique B. N.

ont faits, ou ceux des dits rapports que le Gouvernement peut avoir reçus.

Pour la dite réponse, voir appendice (I.I.I.)

Ordonné, Que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions proposées le 16 juin dernier, au sujet de l'établissement d'une ligne de vaisseaux à vapeur entre Liverpool et le sleuve St. Laurent, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

dit comité.

M. Malloch a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Malloch a fait rapport que le comité avait fait quelque progrès et lui avait enjoint de demander permission de sièger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger

de nouveau lundi prochain.

Sanction royaie donnée aux

Bill pour

penieurs.

Bill pour

smender l'acte

relatif aux ar-

amender l'acte

relatif aux dé-

bentures des

incendiés de

Bill relatif aux

amender l'acte relatif à la

maison de Tri

mé de Mont-

Bill relatif a

l'association

des pompiers

de Montréal.

amender l'acte

Bill relatif à la

Bill relatif aux

amender l'acte

relatif au sa-

laire des offi-

ciers de justice, (B.-C.)

Bill relatif aux

lettres patentes

concernant les

Bill none

relatif aux

émigrés,

ririère du

Chène.

notaires.

Bill pour

compagnies d'assurance

mutnelle.

Bill pour

réal.

Québec:

Message de Son Excellence le Gouverneur-Générai, par Frederick Starr Jarvis, écuyer, gentilhomme huissier de la verge noire :-

M. l'Orateur.

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la Chambre du Conseil Législatif.

En conséquence, M. l'Orateur s'est rendu, avec la

Chambre, dans la Chambre du Conseil :-

Et étant de retour;

M. l'Orateur a fait rapport que, conformément aux ordres de Son Excellence le Gouverneur-Général, la Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence daus la Chambre du Conseil Législatif, où il avait plu à Son Excellence de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills publics et privés sui-

Acte pour amender l'acte concernant les arpenteurs.

Acte pour amender l'acte y mentionné, qui autorise Sa Majesté à faire une émission de débentures à un montant limité, pour venir en aide à la cité de Québec.

Acte pour amender et rendre permanents les actes en force dans le Bas-Canada, pour l'établissement de compagnies d'assurance mutuelle en icelui.

Acte pour amender l'acte relatif à la maison de la Trinité de Montréal.

Acte pour amender l'acte pour incorporer la société bienveillante des pompiers de Montréal.

Acte pour pourvoir à la commutation de certaines obligations requises en vertu de l'acte des émigrés.

Acte pour lever et expliquer les doutes qui existent au sujet de certains actes passés pour l'amélioration de la rivière du Chêne.

Acte pour amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, pour l'organisation du

Acte pour amender l'acte qui crée des salaires au lieu et place des honoraires perçus dans certains cas, dans le Bas-Canada.

Acte concernant les patentes en vertu desquelles il est fait des octrois de terres incultes ou autres terres de la Couronne, dans le Bas-Canada, pour se dispenser de certaines formalités y relatives qui occasionnent des délais et des dépenses inutiles, et pour amender un certain acte y mentionné, relatif aux dites patentes.

Acte pour autoriser la tenue annuelle d'un second terme de la cour supérieure du district de Gaspé, et pour la meilleure administration de la justice en icelui.

Acte pour amender ultérieurement l'administration de la loi criminelle.

Acte pour incorporer le collége de la Trinité.

Acte pour rendre compulsoire l'enregistrement des titres et instruments qui créent des dettes en faveur de la Couronne.

Acte pour incorporer la société pour aider et retirer des orphelins et semmes indigentes de Toronto.

Acte pour étendre, en fait d'assurance maritime, les pouvoirs de la "Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique contre le feu et sur la vie," et pour diminuer le nombre des directeurs de la dite compagnie.

Acte pour changer les périodes fixées pour tenir Bill relatif aux certaines cours dans le comté d'York.

Acte pour faciliter le louage des terres et téne- Bill relatif aux ments.

Acte pour incorporer l'hôpital-général protestant Bill relatifa du comté de Carleton.

Acte pour investir certaines personnes de la propriété d'une réserve pour un chemin, dans le township d'York.

Acte pour incorporer la maison d'industrie de Bill relatif à la Toronto.

Acte pour amender l'acte relatif aux héritiers et légataires.

Acte pour rendre indemnes les conseillers municipaux du comté de Peterborough et autres, pour avoir passé un certain réglement du conseil municipal du dit comté, lequel a été ensuite annulé.

Acte pour naturaliser Ira Gould et autres, et pour d'autres fins.

Acte pour conférer à Charles Horatio Waterous les droits civils et politiques d'un sujet né anglais.

Acte pour régler et administrer le pénitentiaire Bill relatif à provincial.

Acte pour amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour " simplifier le transport des immeubles dans le Haut-" Canada, et pour soumettre à la saisie certains droits " et intérêts en iceux.'

Acte pour amender la loi relative aux apprentis et Bill relatif aux mineurs.

Acte pour incorporer la compagnie de garantie du Bill relatif a la Canada.

Acte pour abolir le droit de primogéniture dans la succession desbiens-fonds possédés en pleine propriété, le droit de priou pendant la vie d'un autre, dans le Haut-Canada, mogéniture. et pour en régler le partage entre les parents du dernier propriétaire, de la manière qui s'accordera le mieux avec les droits relatifs des parties intéressées au partage.

Acte pour abroger les divers actes des Parlements Bill relatif aux du Bas et du Haut-Canada, maintenant en vigueur, pétitions d'élections. pour juger les contestations relatives aux élections parlementaires dans les deux sections de la province, respectivement, et pourvoir, par un acte général, à

autoriser le tecond terme de la cour supó-rieure dans lo district de Gasné. Bill pour amender la loi criminelle. Bill relatif au collège de la Trinité.

titres creant des dettes on faveur de la couronne. Bill relatif à l'asile des or-phelins et des femmes à To-

Bill relatif aux

ronto. Bill relatif à l'assurance de l'Amérique Britannique.

cours du comté d'York.

ments.

l'hôpital-géné-ral protestant de Carleton. Bill relatif à une réserve pour un chemin dans le township d'York. maison d'industrie de Toronto.

Bill relatif aux héritiers et légataires.

Bill relatif à un statut du conseil municipal de Peterborough.

Bill pour naturaliser Gould et ses fils.

Bill relatifour

droits civils et politiques de Waterous. l'administration du pénitentiaire.

Bill relatif au transport des biens-fonds, (H.C.)

apprentis et mineurs. compagnie de Canada.

Bill pour abolir

céder à A. Thompson.

paiement des petits jurés, (H.-C.)

Bill relatif à la

dans Cayuga.

amender l'acte

Bill relatif aux

défendeurs ab-

Bill relatif a la

police du port de Québec.

vre de Mont-

Bill relatif à la

des créanciers.

Bill relatif à la municipalité

sociétés de

(B,-C.) Bill relatif aux divisions terri-

(H.-C.)

Bill pour

réal.

de l'aqueduc de Kingston.

Bill pour

senis.

procureur Twynam.

la manière de décider du mérite de toutes les pétitions | relatives aux élections parlementaires.

Acto pour transporter à Andrew Thompson une Bill relatif à la réserve d'un certaine réserve pour des chemins dans le township réponse suivante :chemin à conde Woodhouse, dans le comté de Norfolk.

Bill relatif au

rue de Ottawa le village de Cayuga.

Acte pour amender l'acte, intitulé: "Acte pour fournir de l'eau à la cité de Kingston.

Acte pour établir un recours contre les défendeurs

Bill relatif au Acte pour autoriser les cours du Banc de la Reine, des plaids communs et de la chancellerie dans le Haut-Canada, à permettre à William Edwin Twynam à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles.

Bill relatif à la police du port de Montréal. port de Montréal.

Acte pour pourvoir au paiement de la police du port de Québec.

Acte pour changer les droits de quaiage, payables amender l'acte en certains cas au havre de Montréal. relatif au ha-

Acte pour permettre aux créanciers de saisir les saisie des effets biens des débiteurs qui sont sur le point de laisser la province, dans les affaires audessus de dix louis.

Acte pour transférer le siège des assemblées du conseil municipal de la municipalité de Drummond, de Drummond. numéro deux, de French Village, dans le township de Kingsey, au village de Stanfold, dans la dite municipalité. Bill relatif aux

Acte pour amender un acte pour encourager l'établissement de sociétés de construction dans le Bas-Canada.

Acte pour effectuer certains changements dans les divisions territoriales du Haut-Canada.

Alors, sur motion de l'honorable M. Badgley, secondé par M. Malloch,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Lunæ, 4° die Augusti;

Anno 15° Victoriæ Reginæ, 1851.

Pétitions lues.

YONFORMÉMENT à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

D'Aaron Workman et autres, du township de Hereford, dans le district de St. Françoi; demandant une allocation pour terminer le chemin qui conduit au dit township à Barnston.

D'A. F. Spalding et autres, membres de l'église et congrégation des baptistes, qui s'assemblent dans la rue Ste. Helène, dans la cité de Montréal; demandant l'adoption de mesures pour abolir le travail le diman-

che dans le département des postes.

Du conseil de ville de la ville de Belleville; demandant que le Gouvernement Exécutif soit autorisé à émettre des lettres patentes accordant à la corporation de la dite ville certains lots de terres mis à part et réservés pour un hôpital public, mais trouvés insuffisants pour cet objet.

Pétition ren-

Résolu, Que la pétition de James Fitzgerald, de la cité de Toronto, soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable M. Sherwood, M. Fergusson, l'honorable M. Macdonald, l'honorable M. Robinson et M. Chauveau, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'honorable M. Hincks. l'un des Conseillers Exé- Emprunts. cutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la

Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 2 Acte pour pourvoir au paiement des petits jurés du courant, priant Son Excellence de faire mettre de-dans le Haut-Canada. clarent les vues du Gouvernement à l'égard de la né-Acte pour fermer une partie de la rue Ottowa, dans gociation d'emprunts futurs depuis la session de 1849. Par ordre,

J. LESLIE, Secrétaire.

Bureau du Secrétaire Provincial, Toronto, 4 août 1851.

Copie d'un rapport du comité de l'honorable Conseil Exécutif, sur les affaires d'état, en date du 30 juillet 1849; approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le même jour.

Sur une communication de l'honorable F. Hincks Acte pour pourvoir au paiement de la police du la receveur-général, relativement à un emprunt de £500,000.

Le comité du conseil a pris en considération deux lettres adressées par l'honorable inspecteur-général à l'honorable receveur-général, datées le 14 juillet courant, par lesquelles il apprend qu'il est probable qu'un emprunt de £500,000 pourra être fait par la voie des maisons de Messieurs Baring, frères et compagnies, et Glyn, Hallifax, Mills et Cie; et ainsi que copie d'une lettre, en date de Londres, le 13 juillet courant, adressée à l'honorable M. Hincks, par M. Thomas Baring, de la maison Baring, Frères et Cie, sur le même sujet.

M. Baring conçoit qu'il est désirable que, pour épargner du temps, M. F. Hincks devrait demander une lettre de Votre Excellence, l'autorisant à suivre les plans qu'il propose, et déclarant que l'intention du Gouvernement Provincial n'est pas d'augmenter la dette pour aucune raison quelconque, afin de donner de l'aide aux chemins de fer ou autrement.

Votre comité prend la liberté de faire rapport que ce n'est nullement l'intention du Gouvernement de mettre la province en dettes pour un montant plus élevé que celui actuellement autorisé par les actes du Parlement Provincial, mais qu'au contraire il peut diminuer les engagements de la province aussi promptement que l'augmentation des revenus de la province le permettra; et pour prouver cette intention, le comité prend la liberté de résérer à l'acte pour l'administration de la dette publique, passé pendant la dernière session.

Mais en même temps, le comité est d'opinion que l'engagement constitué par l'acte de la dernière session, chap. 29, de donner, sous certaines circonstances, la garantie du crédit provincial à certaines compagnics incorporées de chemins de fer, ne saurait être retiré.

Cependant, le comité ne croit pas que cela puisse empêcher la négociation des bons provinciaux sur le marché anglais, lorsque l'on considère que si les compagnies de chemins de fer se trouvent en position de demander cette garantie, les débentures ne seront pas des débentures de la province, mais bien celles des compagnies respectives; que la garantie ne sera pas une garantie du capital, mais seulement une garantie de l'intérêt, et que dans le cas où la compagnie serait incapable de payer, le Gouvernement Exécutif est autorisé, par l'acte des douanes, d'ajouter deux pour cent aux droits de douanes, comme moyen de s'assurer d'un fonds pour appuyer cette garantie, et d'imposer également aux compagnies de chemins de fer telles conditions qui seront jugées nécessaires avant d'accorder cette garantie. Que telle demande ne peut-être faite au gouvernement avant que la moitié du chemin ne soit complétée par la compagnie à même ses propres fonds; et que la province n'a rien à craindre, puis-

qu'elle a le privilège de passer avant tous les autres créanciers de la compagnie, pour le montant qu'elle aura garantie. D'ailleurs, le comité fera remarquer qu'outre la compagnie du chemin de ser du St. Laurent et de l'Atlantique, il paraît qu'il n'est guère probable que le gouvernement ne soit prié pendant plusieurs années d'accorder cette garantie.

On paraît craindre que dans le cas où cette garantie serait demandée, les débentures d'une telle compagnie, étant jetées sur le marché anglais, diminueraient la valeur de celles placées entre les mains des

créanciers de cette province.

Toutefois le comité remarquera que le Gouvernement désire vivement de maintenir, dans toutes ses opérations financières, le crédit de la province intact, et que dans ce but il veut agir de concert et d'après l'avis de messieurs Baring, Frères et Cie., et Messieurs Glyn, Hallifax, Mills et Cie., et d'empêcher par tous les moyens en son pouvoir, toute opération qui pourrait avoir l'effet de faire tort au crédit des débentures de la province; et ce but pourrait aisément être atteint, le comité en est certain, en excrçant avec discrétion les pouvoirs que donne l'acte pour octroyer cette garantie, et avec l'aide des deux maisons dont il est parlé plus haut.

En conséquence, votre comité recommande respectueusement que Votre Excellence ordonne au receveur-général de communiquer ces vues à ces messieurs, et de leur transmettre des copies de l'acte qui assure cette garantie, de l'acte des douanes et de l'acte relatif à l'administration de la dette publique.

Certifié,

Wm. H. Lee, Greffier agissant, C. E.

L'honorable M. Price, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et il est comme suit:

ELGIN et KINCARDINE.

Son Excel-

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, copie ci-jointe d'une dépêche du Secrétaire d'Etat au sujet des réserves du clergé.

Hôtel du Gouvernement, Toronto, 4 août 1841.

(Copie.) No. 617.

Downing Street, 11 juillet 1851.

Milord,—Dans ma dépêche du 27 janvier dernier, j'ni déclaré à votre seigneurie, qu'à la suite de l'a-dresse de la Chambre d'Assemblée de Sa Majesté que vous m'avez transmise dans votre dépêche du 19 juillet 1850, No. 198, les serviteurs de Sa Majesté avaient en vue de recommander au Parlement de passer un acte pour donner plein pouvoir à la Légis-lature Provinciale de faire les changements qu'elle jugerait convenables aux arrangements actuels concernant les réserves du clergé, pourvu qu'on respectat les intérêts existants.

2. Je dois maintenant informer votre seigneurie, que depuis la convocation du Parlement jusqu'à ce jour, des affaires pressantes ont tellement occupé l'attention de la Chambre des Communes qu'il a été impossible, pour les serviteurs de Sa Majesté de présenter une mesure à cette Chambre pour donner effet aux vœux et désirs des habitants du Canada sur ce sujet, tels qu'exprimés par leurs représentants, et qu'il n'y aurait pas assez de loisir durant le reste de la session actuelle pour discuter une mesure d'une aussi grande importance, et sur laquelle il est probable que les opinions seront très partagées.

3. Dans ces circonstances, les serviteurs de Sa Majesté se trouvent dans la nécessité de remettre à une autre session l'introduction du bill auquel ils avaient en vue de demander l'assentiment du Parlement, conformément à l'instruction qu'ils avaient exprimée.

4. Ce n'est pas sans une vive répugnance que nous nous sommes décidés à remettre une mesure que le peuple du Canada paraît désirer avec tant d'anxiété; mais, d'un autre côté, il nous a paru qu'il valait mieux s'exposer à ce délai, (bien que nous le regrettions vivement) que de présenter cette mesure à la considération du Parlement avant qu'il soit en notre pouvoir de le faire de la manière la plus propre à lui assurer un plein succès.

5. Je me flatte qu'il sera possible de soumettre cette mesure au Parlement de bonne heure, dans le

cours de la session prochaine.

6. Je dois charger votre seigneurie de communiquer cette dépêche aux deux Chambres du Parlement du Canada.

J'ai, etc.,

(Signé,) GREY.

Le très-honorable,

Le comte d'Elgin et Kincardine,

etc., etc., etc.

Ordonné, Que le dit message, avec la dépêche qui l'accompagne, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Résolu, Que le temps pour recevoir des rapports Bills privés. de comités permanents et spéciaux sur des bills privés ou locaux, soit de nouveau prolongé jusqu'à vendredi, le quinze du courant.

M. Lacoste, du comité spécial sur le bill pour Bill relatif aux amender l'acte qui pourvoit à la formation de compa-compagnies gnies à fonds social pour l'établissement de manufac-pour les manutures, et autres fins, a fuit rapport que le comité avait factures. passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

M. Taché, du comité spécial sur le bill relatif à la Bill relatif à la chasse et à la conservation du gibier, a fait rapport chasse et au gique le comité avait passé le bill et y avait fait des bier. amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre jeudi prochain.

Ordonné, Que la réponse relative à un chemin de Chemin de ser ser entre Halifax et Québec, présentée à cette entre Halifax Chambre le 29 juillet dernier, soit imprimée pour et Québec. l'usage des Membres de cette Chambre.

Un bill grossoye pour lever tout doute quant au Bill relatif aux droit des corporations municipales d'acquérir des tra-municipalités vaux publics en dehors des limites de telles munici-fuisant l'acqui vaux publics en denors des finites de tenes maintes sition des tra-palités, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième sition des tra-vaux publics.

M. Stevenson a proposé, secondé par M. McConnell, et la question ayant été mise, Que le bill passe; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:-

POUR.

Mossieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, Duchesnay, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Jobin, Lacoste, LaTerrière, Lemieux, le solliciteur. général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mallock, McConnell, Merritt, Melhot, Mongenais, Polette, Price, Richards, Sauvageau, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de WENTWORTH, et Stevenson. -(38.)

Messieurs Boulton, de Norrolk, Mackenzie et Taché.--(3.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative. seil Législatif, et demande son concours.

Administration de la jus-tice, (H.-C)

M. Chauveau, du comité pour prendre en considération s'il est expédient de payer, à même le fonds des honoraires des cours de comtés et le fonds consolidé du revenu de la province, les frais de l'administration de la justice dans les territoires non organisés du Haut-Canada, a fait rapport d'une résolution; laquelle a été lue comme suit :-

Résolu, Qu'il est expédient de pourvoir à la rémunération des juges, shérifs et autres officiers qu'il sera nécessaire de nommer pour les endroits non organisés dans le Haut-Canada, et à la construction de maisons de justice, prisons et maisons de correction pour les dits endroits, à même le fonds d'honoraires du comté et le fonds du revenu consolidé de cette province.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Message du Conseil.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :-

Bill relatif a la Québec.

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte corporation de « pour amender de nouveau les ordonnances qui in-" corporent la cité de Québec," sans aucun amendement. Et aussi,

Bill relatif à la banque de Québec.

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour réduire le nombre des directeurs de la banque " de Québec," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

gne et l'Amé-

L'ordre du jour, pour que la Chambre se sorme en vaisseaux a vapeur entre la comité pour prendre en considération certaines réso-Grande-Breta-lutions proposées le 16 juin dernier, au sujet de l'établissement d'une ligne de vaisseaux à vapeur entre nique du Nord. Liverpool et le sleuve St. Laurent, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité

M. Malloch a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

Bill pour des écoles.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill amender l'acte pour amender et expliquer les actes des écoles main tenant en vigueur dans le Bas-Canada, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mardi prochain.

Bill relatif aux assemblées de parents et

L'ordre du jour, pour que la Chambre se sorme en comité sur le bill pour permettre aux notaires de convoquer des assemblées de parents et amis, dans certains cas, sans l'autorisation spéciale d'un juge, et pour d'autres fins, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Flint a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le sauteuil;

Et M. Flint a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif aux abroger les actes 7 Vict., chap. 36, et 10 et 11 Vict., rivières et chap 20, au sujet des amendes imposées aux proprié-cours de taires de moulins et autres, qui jettent des croutes de Canada. bois dans les cours d'eau et rivières du Haut-Canada, Ordonné, Que M. Stevenson porte le bill au Con-let qui en obstruent le cours de toute autre manière, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé, Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif aux autoriser les sujets de Sa Majesté à plaider, tant pour plaidoyers en eux-mêmes qu'au nom de tiers, dans les cours de Sa cours et a la Majesté dans le Canada, et pour abolir la charge de seil de la Reiconseil de la Reine, étant lu;

M. Mackenzie a proposé, secondé par M. Letellier, et la question avant été proposée. Que le bill soit maintenant lu une seconde fois

Des débats se sont élevés sur le sujet;

Et M. l'Orateur ayant informé la Chambre que M. Mackenzie avait parlé sur la question durant une demi-heure, temps limité pour chaque Membre, par l'ordre de la Chambre du 16 juillet dernier;

M. Morrison a proposé, secondé par M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, et la question ayant été mise, Que l'honorable Membre soit de nouveau entendu sur la question; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme

POUR.

Messieurs Bell, Boulton, de Toronto, Boutillier, Burritt, Cameron, de Kent, Cayley, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Fergusson, Fortier, Fourquin, Guillet, Hincks, Letellier, Mackenzie, McConnell, McFarland, Morrison, Notman, Polette, Richards, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, et Sherwood, de Brockville.—(23.)

Messieurs Badgley, Baldwin, Chabot, Chauveau, Duchesnay, Dumas, Jobin, Lacoste, La Terrière, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Malloch, Mongenais, Price, Prince, Robinson, et Sherwood, de Toronto.—(18.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

M. Mackenzie a alors parlé de nouveau sur la

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que

le bill soit maintenant lu une seconde fois;

M. Malloch a proposé en amendement à la question, secondé par M. Smith, de Frontenac, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "De ce jour en six mois" ajoutés à la fin d'icelle;

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été deman-

lés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Baldwin, Boulton, de Toronto, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon. Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Hall, Hincks, John, Johnson, Lacoste, leprocureur-général La Fontaine, La Terrière, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Malloch, Méthot, Polette, Prince, Robinson, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto. Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, Stevenson et Taché.—(38.)

CONTRE.

Messieurs Bell, Burritt, Cameron. de Kent, Fergusson, Fourquin, Guillet, Letellier, Lyon, Mackenzie, McFarland, Morrison, Notman, Price, Richards et Scot', de Bytown.—(15.)

Ainsi elle a cté résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise

Ordonné, Que ce bill soit lu une seconde fois de ce jour en trois mois.

Ras Canada.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du pui pour d'autres fins, a étê, en conformité de l'ordre, lu amender la loi amender et déclarer le sens de certaines dispositions pour d'autres fins, a étê, en conformité de l'ordre, lu relatives à la loi municipale du Bas-Canada, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

Bil relatif aux nères de Qué-

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser les syndics des chemins à barrières de Québec à effectuer un nouvel emprunt, et pour étendre les dispositions de l'ordonnance des chemins à barrières de Québec à certains autres chemins, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Bill relatif aux compagnies à fonds social, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte, intitulé: " Acte pour autoriser la formation de compagnies à fonds social pour la construction de chemins et autres " travaux dans le Haut-Canada, et pour en étendre les dispositions," étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

comité:

L'honorable M. Chabot prit le fauteuil du comité; Et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'honorable M. Chabot a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Bai relatif à l'enregistroment des titres. (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'ordonnance concernant l'enregistrement des titres dans le Bas-Canada, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fo s, et renvoyé au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour amender l'ordonnance des bureaux d'enregistrement du Bas-Canada.

Ordres remis:

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. Notman, secondé par M. McFarland,

La Chambre s'est ajournée.

Martis, 5° die Augusti;

Anno 15° Victoriæ Reginæ, 1851.

Bill relatif a l'attainder de Stevens.

N bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour faire disparaire l'attainder d'Aaron "Stevens, et exempter certaines parties de ses biens "d'être confisquée, et pour d'autres fins y mention-nées," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Price reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

Bill relatif aux compagnies manufacturières à fonds

Un bill grossoyé pour amender l'acte qui pourvoit à la formation de compagnies à fonds commun pour l'établissement de manufactures, et autres fins, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit: "Acte " pour amender l'acte qui pourvoit à la formation " de compagnies à fonds social, pour l'établisse-" ment de manufactures et autres fins.

Ordonné, Que M. Lacoste porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill relatif aux Un bill grossoyé, pour permettre aux notaires de assemblées de convoquer des assemblées de parents et amis, dans parentset amis.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour ||certains cas, sans l'autorisation spéciale d'un juge, et la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte " pour permettre aux notaires de convoquer des " assemblées de parents et amis, en certains cas, " sans l'autorisation spéciale d'un juge à cet effet, " et autres fins."

Ordonné, Que M. Lacoste porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie: M. l'Orateur.

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants sans Message du Conseil. aucun amendement, savoir :-

Bill, intitulé: " Acte pour venir en aide aux cré- créanciers hy

anciers hypothécaires.

Bill, intitulé: "Acte pour affecter tous les deniers Bill relatif aux provenant des licences d'auberges dans les comtés cours et aux qui forment le district de Kamouraska, et dans le Kamouraska et comté de l'Outaouais, au paiement des frais de Aylmer. " construction de la maison de justice et de la prison " à Kamouraska, et de la maison de justice et prison " en voie de construction à Aylmer."

Bill, intitulé: "Acte pour abroger en partie et "amender un acte, intitulé: 'Acte pour mieux proté" ger les terres et les propriétés des Sauvages dans " et Bas-Canada." Et aussi,

Bill pour protéger les propriétés des Sauvages dans
Sauvages,
(E.-C.) " le Bas-Canada.' Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte Bill pour propour amender et refondre les lois pour la protection téger les ma-"des magistrats et autres, dans l'exercice de leurs gistrats. " devoirs publics," avec plusieurs amendements, aux-" quels il demande le concours de cette Chambre. Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte Bill relatif au " pour défendre la chasse au chevreuil avec des chevreuil et au "chiens, dans certaines saisons de l'année, et pour gibier. " amender les lois passées pour la conservation du " gibier," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre. Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : "Acte Bill pour con-"pour continuer, pendant un temps limité, un acte, tinuer l'acte " intitulé : 'Acte pour encourager l'établissement de des panques d'épargnes. "' banques d'épargnes en cette province, et pour les "'régler," auquel il demande le concours de cette Chambre. Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé: "Acte Bill relatif à pour céder au conseil de ville de Belleville la réserve de l'hopnal de pour un hôpital," auquel il demande le concours de Belleville. cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

In bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé Bill pour con-"Acte pour continuer, pendant un temps limité, un tinuer l'acte " acte, intitulé: 'Acte pour encourager l'établissement des banques "' de banques d'épargnes en cette province, et pour
"' les régler,'" a été lu la première sois.

Sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par l'honorable M. Price,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois demain.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : Bill relatif à Acte pour céder au conseil de ville de Belleville la la réserve de réserve pour un hôpital," a été lu la première fois. l'hépital de Sur motion de M. Flint, secondé par l'hoporable. Belleville. Sur motion de M. Flint, secondé par l'honorable M. Baldwin,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois demain.

Ordonné, Que les amendements saits par le Conseil Bill relatif au Législatif au bill, intitulé : "Acte pour défendre chevreuil et au la chasse au chevreuil avec des chiens, dans gibier. "certaines saisons de l'année, et pour amender les lois passées pour la conservation du gibier," soient maintenant pris en considération.

Bill relatif aux nothécaires.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre

Feuille 1, ligne 19. Après "chasse," insérez: "ou

Dans le titre du bill.

Ligne 1. Retranchez depuis "chevreuil," jusqu'à "dans," dans la 2me ligne.

Les dits amendements avant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que M. McFarland reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Bill relatif à la banque de Québec.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé: "Acte pour ré-" duire le nombre des directeurs de la Banque de " Québec," soient maintenant pris en considéra-

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération, lesquels ont

Feuille 1, ligne 20. Retranchez depuis "néces-"saire," jusqu'à "des," dans la même ligne, et insérez: "qu'aucun."

Feuille 1, ligne 21. Retranchez depuis "mais," jusqu'à "et," dans la 23e ligne, et insérez : "ils se"ront tous qualifiés pour être réélus."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que l'honorable M. Chabot reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amende-

Bill pour pro-

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé: " Acte pour amen-"der et refondre les lois pour la protection des "magistrats et autres, dans l'exercice de leurs "devoirs publics," soient maintenant pris en con-

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération, lesquels ont été lus comme suit :-

Feuille 1, ligne 33. Après "aucun," insérez: "jugement ou."

Feuille 2, ligne 10. Après "si," insérez : " la cour " ou.

Feuille 2, ligne 11. Après "si," insérez: "la cour

Feuille 2, ligne 16. Après "alors," insérez : " la dite "cour ou," et après "son," insérez: "jugement ou."

Feuille 2, ligne 22. Après "comté," insérez: "dans "le Haut-Canada," et après "district," insérez: "ou " circuit dans le Bas-Canada suivant le cas."

Feuille 2, ligne 27. Après "aucun," insérez: "autre," après "comté," insérez: "dans le Haut"Canada," et après "district," insérez: "ou circuit " dans le Bas-Canada suivant le cas."

Feuille 2, ligne 29. Après "juge," insérez : "d'i-" celle."

Fcuille 2, ligne 31. Après "district," insérez : "ou

Feuille 3, ligne 5. Après "aucune," insérez: "ac-" tion."

Feuille 3, ligne 8. Après "non pros," insérez: " ou autrement.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que M. Morrison reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill relatifanx les dits amendements en considération, lesquels ont incorporer la grande division et les divisions subor- Fils de la tem-été lus comme suit :— données de l'ordre des Fils de la Tempérance dans le Pérance. Canuda-Ouest, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills pri-

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du comité Bill relatif aux de toute la Chambre sur le bill pour amender l'acte, clauses geneintitulé: "Acte pour autoriser la formation de com-min de fer.
"pagnies à fonds social pour la construction de che-" mins et autres travaux, dans le Haut-Canada," et pour en étendre les dispositions, étant lu;

Et la question ayant été proposée, Que le rapport

soit maintenant reçu;

L'honorable M. Boulton a proposé en amendement à la question, secondé par M. Sherwood, de Brockville, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter en leur place les mots: "Le bill, tel qu'a" mendé, soit maintenant renvoyé de nouveau à un mendé, soit maintenant renvoyé de nouveau à un " comité de toute la Chambre, aux fins d'ajouter la clause suivante au bill: 'Et qu'il soit statué, que " nonobstant toute irrégularité qui pourrait avoir cté commise dans la formation d'une compagnie à fonds social pour la construction d'un chemin ou de quel-" que antre ouvrage en vertu des dispositions du dit " acte récité en partie, et nonobstant que toutes les exigences de la quatrième clause du dit acte en " partie récité n'aient pas été observées, toutes telles compagnies qui auront bôna fide procédé à la cons-" truction de quelque chemin ou autre ouvrage, seront " considérées comme ayant été dûment organisées, " formées et établies en vertu du dit acte, nonobstant toute chose à ce contraire dans le présent acte."

M. Malloch a proposé en amendement au dit amendement proposé, secondé par M. Lyon, Que les mots: " et que toute compagnie ci-devant établie en vertu " des dispositions du dit acte en partie récité, ne pourra profiter des dispositions du dit acte en partie " récité, si telle compagnie s'est formée clandestine-" ment, et n'a pas fait connaître son établissement à la municipalité dans les limites de laquelle se trouve " le chemin, pour la construction duquel telle compa-"gnie a été formée, jusqu'à ce que l'ouvrage soit "commencé sur le dit chemin par la dite compagnie," soient ajoutés à la fin d'icelui.

Et la question ayant été mise, Que ces mots soient ajoutés au dit amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Lyon et Malloch.—(2.)

CONTRE.

Messicurs Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cau-chon, Cayley, Chaoot, Chauveau, Crysler, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnuy, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hinkes, Holmes, Hopkins, John, Johnson, LaTerrière, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, McConnell, McFarland, Méthot, Mongenais, Price, Richards, Robinson, Sanborn, Scott, de Bytown, Sherwood, de Toronto, Stevenson, Taché et Viger.—(14.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et l'amendement à la question originale ayant été de nouveau proposé, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés de manière à ajouter en leur place les mots : "le bill, " tel qu'amendé, soit maintenant renvoyé de nou-" veau à un comité de toute la Chambre, aux fins " d'ajouter la clause suivante au bill: Et qu'il soit

"statué, que nonobstant toute irrégularité qui pour"rait avoir été commise dans la formation d'une
"compagnie à fonds social pour la construction d'un
"chemin ou de quelque autre ouvrage en vertu des
"dispositions du dit acte récité en partie, et nonob"stant que toutes les exigences de la quatrième
"clause du dit acte en partie récité n'aient pas été
"observées, toutes telles compagnies qui auront bonà
"fide procédé à la construction de quelque chemin
"ou autre ouvrage, seront considérées comme ayant
"été dûment organisées formées et établies en vertu
"du dit acte, nonobstant toute chose à ce contraire
"dans le présent acte."

M. Lyon a proposé en amendement au dit amendement proposé, secondé par M. Malloch, Que les mots:

"Et aucune compagnie ci-devant établie en vertu des

dispositions du dit acte en partie récité, ne pourra

profiter des dispositions du dit acte ou partie récité,

si telle compagnie ou son établissement ou sa con
itinuation a été ou est désapprouvée par un régle
ment du conseil municipal du township ou comté

dans lequel se trouve le chemin, pour la construc
tion duquel cette compagnie s'est formée: pourvu

que tel réglement ait été ou soit passé par tout

le conseil municipal dans les trois mois à compter

de l'enregistrement de la charte de la dite compagnie," soient ajoutés à la fin d'icelui;

"gnie," soient ajoutés à la fin d'icelui;
Et la question ayant été mise, Que ces mots soient ajoutés au dit amendement; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Lyon et Malloch.—(2.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Boutillier, Burritt, Carlier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Crysler, le solliciteur-général, Drummond, Dumas, Flint, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hall, Hinks, Holmes, Hopkins, Johin, Johnson, Lacoste, LaTerrière, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, McConnell, McFarland, Méthot, Mongenais, Polette, Price, Richards, Robinson, Sanborn, Scott, de Bytown, Scymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, Stevenson, Taché et Viger.—(50.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et l'amendement à la question originale ayant été de nouveau proposé, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question soient retranchés, de manière à ajouter en leur place les mots: "Le bill, tel "qu'amendé, soit maintenant renvoyé de nouveau à "un comité de toute la Chambre, aux fins d'ajouter la clause suivante au bill: Et qu'il soit statué, que nonobstant toute irrégularité qui pourrait avoir été commise dans la formation d'une compagnie à fonds social pour la construction d'un chemin ou de quelque autre ouvrage en vertu des dispositions du dit acte récité en partie, et nonobstant que toutes les exigences de la quatrième clause du dit acte en partie récité n'aient pas été observées, toutes telles "compagnies qui auront bona fide procédé à la construction de quelque chemin ou autre ouvrage, seront considérées comme ayant été dûment organisées, formées et établies en vertu du dit acte, nonobstant "toute chose à ce contraire dans le présent acte."

M. Richards a proposé en amendement au dit amendement proposé, secondé par l'honorable M. Hincks, Que les mots: "Pourvu que rien de contenu "en cette clause ne soit interprété de manière à confirmer d'établissement d'aucune telle compagnie lorsque quelque irrégularité aura été commise lors "de sa formation, à moins que la dite compagnie n'ait commencé et continué bonà fide la construction de tel chemin ou autre ouvrage au moins douze "mois avant la passation du présent acte, et pourvu

"qu'aucune procédure à l'égard de ce chemin ne soit pendante dans aucune cour de loi ou d'équité cen cette province pour prouver la légalité de la formation de telle compagnie," soient ajoutés à la fin d'icelui;

Et la question ayant été mise, Que ces mots soient ajoutés au dit amendement ; la Chambre s'est divisée:

Et la question a passé dans la négative.

Et la question ayant été mise sur l'amendement à la question originale ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Monsieur Boulton, de Norfolk.—(1.)

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Crysler, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Dumás, Flint, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, Johnson, Lacoste, La Terrière, Lemieux, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Machenzie, Malloch, McConnell, McFarland, Méthot, Mongenais, Polette, Price, Richards, Robinson, Sanborn, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, Stevenson, Taché et Viger.—(50.)

Ainsi, elle a passé dans la négative. La question principale ayant été alors mise;

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. L'honorable M. Chabot a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pensionnaires pour refondre et régler les clauses générales relatives milimires. aux chemins de fer. étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre jeudi prochain.

Ordonné, Que ce soit alors le premier ordre du jour.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité pour considérer s'il est expédient de s'assurer lice locale. des services de pensionnaires militaires comme police locale étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Lyon a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Lyon a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions; lesquelles ont été lues comme suit:—

1. Résolu, Qu'il est expédient que ceux des pensionnaires de l'armée et de la marine qui seront enrôlés en vertu des actes impériaux en force à cet esse, comme force locale pour la conservation de la paix dans aucune partie de cette province, et qui consentiront à servir comme membres du dit corps de police locale dans telle partie de la province, ou toutes autres personnes qui consentiront à servir comme susdit, pourvu qu'elles soient dûment qualisiées, pourront être enrôlées pour servir comme susdit, quand leurs services seront requis, sous tel contrôle et surveillance que le gouverneur en conseil jugera à propos d'établir; pourvu que le nombre de personnes ainsi employées n'excède en aucun temps celui de cinq cent.

celui de cinq cent.

2. Résolu, Qu'il est expédient que les dits pensionnaires et autres personnes, lorsqu'ils seront employés comme membres du dit corps de police, reçoivent à même les fonds provinciaux ou locaux, la même paic et les mêmes avantages qui

ments de Sa Majesté à cet effet, lorsqu'ils seront requis, comme pensionnaires militaires, de prêter main-forte au pouvoir civil; et que les dits pensionnaires ne seront jamais tenus d'agir comme membres du dit corps de police pour moins de quatre jours à la fois, ni de servir comme membres du dit corps de police en aucun temps où leurs services seront requis en toute autre capacité par les autorités impériales ou militaires.

3. Résolu, Qu'il est expédient que les pensionnaires et autres personnes enrôlés comme membres de tel corps de police, soient exemptés de servir comme constables pendant le temps qu'ils seront ainsi enrôlés, (excepté lorsqu'ils agiront comme membres du dit corps de police) ou comme jurés, ou de remplir aucune charge municipale ou dans la milice, ou de faire aucun des travaux imposés par la loi, ou de payer la capitulation; et ils seront aussi exemptés d'arrestation pour dette pour toute somme de moins de trente louis, et du paiement des taxes imposées sur toute propriété dont la possession pourrait leur être accordée ou dont le titre restera à la couronne; mais ils n'auront aucun droit de voter à aucune élection en vertu de telle propriété.

4. Résolu, Qu'il est expédient que les officiers commandant les pensionnaires enrôlés dans le Canada soient ex officio juges de paix pour chaque partie de cette province, et que les officiers de l'état major des pensionnaires soient respectivement juges de paix des districts dans lesquels ils pourront être nommés pour commander les dits pensionnaires, et dans tout district voisin, excepté que ces officiers, lorsqu'ils seront appelés à donner main-forte au pouvoir civil, ne pourront agir comme juges de paix; que chacun des dits officiers, et ceux des dits pensionnaires qui consentiront à servir comme susdit, seront considérés comme officiers et soldats de Sa Majesté en service actif, et auront droit à tous priviléges et exemptions qui sont conférés par la loi aux dits officiers et soldats lorsqu'ils sont en service actif

et reçoivent pleine paie. 5. Résolu, Qu'il est expédient de faire un octroi de cinquante acres des terres publiques à chaque pensionnaire ou à toute autre personne qui aura été ainsi enrôlé durant cinq années dans tel corps de police, et qui aura reçu, après son temps de service, un certificat de bonne conduite de son officiers commandant ou du surintendant en chef de tel corps de police, contresigné par le secrétaire provincial; tel octroi devant profiter aux enfants ou représentants légaux de tel pensionnaire ou personne qui sera décédé avant de recevoir ses lettres patentes, pourvu que ces derniers remplissent les conditions d'établissement imposées au dit pensionnaire ou à la dite per-

sonne. 6. Réselu, Qu'il est expédient que les résolutions précédentes soient incorporées dans un acte de la Législature qui devra amender l'acte pour disposer les terres publiques conformément à la résolution précédente.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks ait la permission d'introduire un bill pour autoriser l'emploi de pensionnaires militaires et autres, comme corps de police locale.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill sm relatii aux relatii du meilleures dispositions pour l'adminis-ll" Trois mille deux cents livres" insérés en leur place.

Corpade police

sont alloués aux dits pensionnaires par les régle- || tration de la justice, dans les territoires non organisés dans le Haut-Canada, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre, vendredi prochain.

Ordonné, Que la résolution de cette Chambre d'hier, Qu'il est expédient de pourvoir à la rémunération des juges, shérifs et autres officiers qu'il sera nécessaire de nommer pour les endroits non organisés dans le Haut-Canada, et à la construction de maisons de justice, prisons et maisons de correction pour les dits endroits, à même le fonds d'honoraires du comté et le fonds du revenu consolidé de cette province, soit renvoyée au dit comité.

Ordonné, Qu'il soit une instruction au comité d'insérer une clause ou des clauses, dans le dit bill, en conformité de la dite résolution.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif aux établir des réglements concernant les auberges et auberges. autres lieux d'entretien public, et pour réprimer plus efficacement l'intempérance, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé. Ordonné, Que le bill soit retiré.

La Chambre a, en conformité de l'ordre, procédé à Subsides. prendre en considération les résolutions depuis la trente-neuvième, jusqu'à la cent quatre-vingt septième, toutes deux incluses, lesquelles ont été rapportées du comité sur les subsides, vendredi dernier.

Et les dites résolutions, depuis la trente-neuvième, jusqu'à la soixante-et-douzième, toutes deux incluses, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La soixante-et-treizième résolution ayant été lue

une seconde fois;

M. Mackenzie a proposé en amendement à icelle, secondé par M. Hopkins, que les mots "trente mille livres" soient retranchés, et les mots "vingt-cinq mille livres," insérés en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée: - Et la question a passé dans

la négative.

Et la soixante-et-treizième résolution ayant été lucde nouveau, et la question apant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant étédemandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell; Boutillier, Burritt, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Gugy, Guillet, Hincks, Holmes, Johin, Lacoste, le procureur-général La-Fontaine, La Terrière, Lemieux, Le Tellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kinte STON, Malloch, Méthot, Mongenais, Morrison, Polette, Price, Prince, Richards, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, et Smith, de Wentworth.—(48.)

Messieurs Boulton, de Norfolk, Boulton, de To-RONTO, Hopkins, Mackenzie, McConnell et Mc-Lean .- (6.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La soixante-et-quatorzième résolution ayant été lueune seconde fois, elle a été adoptée.

La soixante-et-quinzième résolution ayant été lue: une seconde fois ;

M. Mackenzie a proposé en amendement à icelle, secondé par l'honorable M. Boulton, Que les mots: " Quatre mille livres" soient retranchés, et les mots:

organisés dans le Haut-Ca-

Et la question ayant été misc sur l'amendement, la || teur-général Drummond. Fortier, Fournier, Guillet, Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Boulton, de Norfolk, Boulton, de To-RONTO, Hopkins, Mackenzie et Malloch.—(5.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Cayley, Chabot, Chauveau, Davignon, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Hincks, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, Letellier, Macdonald, de Kingston, McConnell, McLean, Méthot, Mongenais, Morrison, Polette, Price, Robinson, Sanborn, Scott. du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de Toronto, et Stevenson.—(36.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La soixante-et-quinzième résolution a été alors

adoptée.

Les dites résolutions, depuis la soixante-et-seizième jusqu'à la quatre-vingt-unième, toutes deux incluses, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La question vingt-deuxième résolution ayant été

lue une seconde fois;

M. Mackenzie a proposé en amendement à icelle, secondé par M. Armstrong, Que les mots: " Pourvu que la charge d'imprimeur de la Reine soit abolie, "à dater du premier janvier prochain, et que les im-" pressions et reliures nécessaires au Gouvernement " et la publication de la Gazette du Canada, soient " données à l'entreprise de temps à autre, au plus bas "enchérisseur, qui donnera des cautions suffisantes pour l'exécution de son contrat, à moins que la Lé-"gislature ne décide d'établir une imprimerie publi-que pour le Gouvernement." soient ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayaut été mise, Que ces mots soient ajouté à icelle ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont eté pris comme suit :-POUR.

Messieurs Armstrong, Boulton, de Toronto, Boutillier, Hopkins, Letellier, Mackenzie, Malloch, McConnell, McLean, Sanborn, Scott, du LAC DES Deux-Montagnes, et Seymour.—(12.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Cartier, Cau-chon, Cayley, Chauveau, Davignon, le solliciteurgeneral Drummond, Duchesnay, Dumas, Fortier, Guillet, Hincks, Jobin, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Lemieux, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Méthot, Mongenais, Morrison, Polette, Price, Scott, de Bytown, Sherwood, de Tononto, Stevenson et Tach**é.—(**30.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La quatre-vingt-deuxième résolution a été alors adoptées.

Les dites résolutions, depuis la quatre-vingt-troisième jusqu'à la centième, toutes deux incluses, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

M. Boulton, de Toronto, a proposé, secondé par M. Malloch, et la question ayant été mise, Que les dites résolutions, depuis la cent-et-unième jusqu'à la cent quatre vingt-septième, toutes deux incluses, soient prises en considération ultérieure demain; la Chambre s'est divisée :- Et la question a passé dans la ré-

M. Boulton, de Toronto, a proposé, secondé par M. Malloch, et la question ayant été mise, Que les dites résolutions, depuis la cent-et-unième, jusqu'à la centquatre-vingt-septième, toutes deux incluses, soient prises en considération ultérieure demain ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:-

POUR.

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Boulton de Токонто, Cartier, Cayley, Chauveau, le sollici'

Hincks, Hopkins, le procureur-général Lu Fontaine, La Terrière, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Malloch, McLean, Morrison, Price, Seymour et Stevenson.—(24.)

CONTRE.

Messieurs Boutillier, Cauchon, Davignon, Du-chesnay, Dumas, Flint, Jobin, Lemieux, Letellier, McConnell, Methot, Mongenais, Polette, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, et Taché.—(15.) Ainsi, elle a été résolue dans l'assirmative.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été Ordres remis disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hincks, se-condé par M. Mackenzie,

La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 6° die Augusti;

Anno 15° Victoriæ Reginæ, 1851

LEMIEUX, du comité spécial sur le bill Deux bills relapour amender l'acte qui règle l'exercice de tiss aux locacertains droits des locateurs et locataires dans le Bas-Canada, et sur le bill pour autoriser les locateurs à exercer leurs droits d'une manière plus sommaire et efficace, en certains cas, dans le Bas-Canada, avec une instruction au dit comité de consolider les dits bills, s'il le trouve expédient, a fait rapport que le comité avait passé ces deux bills, et avait fait des amendements au bill pour amender l'acte qui règle l'exercice de certains droits des locateurs et loca-taires dans le Bas-Canada, en y insérant certaines dispositions de l'autre bill, et l'amendant encore au-

Ordonné, Que bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

Ordonné, Que le bill, tel qu'amendé, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que M. Lemieux ait la permission d'in- Bill pour cortroduire un bill pour corriger une erreur cléricale riger une dans la version anglaise de l'acte de la dernière erreur cléricale session, pour exempter les capitaines des bâtiet 14 Vict., ments du Bas-Canada d'employer des pilotes en chap. 96. certains cas.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonne, Que le bill pour définir plus exactement Bill relatif aux les limites qui séparent les comtés de Sherbrooke, limites de cer Drummond et Mégantic, soit lu une seconde tains comtes. fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif à la grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acté pour pial de Bellecéder au conseil de ville de Belleville la réserve ville. pour un hôpital," étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif au pour autoriser le conseil municipal du comté de Wel-Great Cran-land à acquérir certains terreins dans le dit comté, berry Marsh. connus sous le nom de Great Cranberry Marsh, et pour d'autres fins, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. McFarland, M. le solliciteur-général Macdonald, M. Prince, l'honorable M. Boulton et l'honorable M. Hincks, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Bill relatif à la euccession de Wood.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour pris comme suit : venir en aide à la succession de seu Alexandre " Wood," étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif au havre et bassin du Ningara.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre et du bassin de Niagara, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde sois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif aux éviction.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour changer et régler le mode de procédure dans les actions en éviction, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de l'honorable M. Sherwood, l'honorable M. Cameron, de Cornwall, M. Smith, de Frontenac, M. le solliciteurgénéral Macdonald, et M. Smith, de Durham, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Bill pour faire enregistrer les noms des Membres lors de la spassation finale des bills.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour prendre et enregistrer les votes des Membres de la législature lors de la passation définitive des bills, étant lu :

M. Mackenzie a proposé, scondé par M. Bell, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde sois;

M. Gugy a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. La Terrière, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: " De ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Armstrong, Boutillier, Burritt, Cau-chon, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, Dick-son, le solliciteur-genéral Drummond, Duchesnay, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hincks, Lacoste, le procureur-général La-Fontaine, La Terrière, Letellier, Lyon, le solliciteurgénéral Macdonald, Malloch, McLean, Méthot, Mongenais, Morrison, Polette, Price, Richards, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Mon-TAGNES, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Stevenson, Taché et Viger.-(41.)

Messicurs Bell, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Flint, Hall. Holmes, Johnson, Machenzie, McConnell, Notman, Scott, de Bytown, Smith, de Durham, et Smith, de Wentworth.—(13) Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

Bill relatif à certains juge-ments dans le Bas-Canada.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour rendre exécutoires certains jugements dans le Bas-Canada, et pour pourvoir, d'une manière plus essicace, à la mise à esset des jugements en cas de résistance à leur exécution, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre samedi prochain.

Bill relatif aux cours de divi-sions (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour étendre la jurisdiction des cours de division dans le Haut-Canada, et pour amender la loi relative aux dites cours, étant lu;

M. Seymour a proposé, secondé par l'honorable M. Robinson, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu une seconde sois; la Chambre s'est

POUR.

Messieurs Armstrong, Boulton, de Toronto, Christie, Davignon, Dickson, Fergusson, Flint, Hophins, Johnson, Lyon, Mackenzie, Malloch, Mc-Connell, McFarland, McLean, Notman, Robinson, Sanborn, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, Smith, de Wentworth, et Stevenson.—(24.)

CONTRE.

Messieurs Bell, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hincks, Jobin, le procureur-général La Fontaine. La Terrière, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Méthot, Polette, Price, Richards, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Taché et Viger.—(28.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. le solliciteur-général Macdonald a proposé, secondé par M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, ct la question ayant été mise, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Bell, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chau-veau. le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin, le procureur-général La Fontaine, LaTerrière, Lemieux, Letellier, le solliciteur-généra-Macdonald, Méthot, Mongenais, Polette. Price, Ri-chards, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du Lac DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de WENTWORTH, Taché et Viger .- (31.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Boulton, de Toronto, Dickson, Fergusson, Flint, Hopkins, Johnson, Lyon, Mackenzie, Malloch, McConnoll, McFurland, Me-Lean, Notman, Robinson, Sanborn, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, et Stevenson.—(21.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill département pour diminuer le travail du dimanche dans le dépardes postes tement des postes, étant lu;

M. Bell a proposé, secondé par M. Johnson, et la question ayant été proposée, Que le bill soit mainte-

nant lu une seconde fois ; M. Letellier a proposé en amendement à la question, secondé par M. Gugy, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "De ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :--

POUR

Messieurs Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, Dickson, Duchesnay, Dumas, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Holmes, Jobin, La Terrière, Lemieux, Letellier, Méthot, Mongenais, Polette, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Taché et Viger.—(25.) CONTRE.

Messieurs Armstrong, Badgley, Bell, Boulton, de Toronto, Burritt, le solliciteur-général Drummond, Fergusson, Flint, Hall, Hincks, Hopkins, Johnson, Lyon, Mackenzie, Malloch, McFarland, McLean, Notman, Price, Sanborn, Sauvageau, Seymour, Smith, de Wentworth, et Stevenson.—(24.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative. La question principale, telle qu'amendée, ayant été

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde sois de ce jour en six mois.

Aile des alienés et école normale de Taronto.

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse suivante :- Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datée 26 juin dernier, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre un tableau indiquant la somme annuellement payée en vertu des dispositions de l'acte 13 et 14 Vict., chap. 68, pour l'intérêt des débentures émises pour le compte de l'asile des aliénés et de l'école de grammaire de Toronto, et non encore rachetées.

Par ordre, J. Leslie,

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire Provincial, Toronto, 5 août 1851.

Réponse à une adresse de l'honorable Assemblée Législative, du 26 juin 1851, indiquant la somme annuellement payable en vertu des dispositions de l'acte 13 et 14 Vict., chap. 68, pour l'intérêt de toutes les débentures émises pour le compte de l'asile des aliénés et de l'école normale à Toronto, et qui ne sont pas encore rachetées :-

Débentures non rachetées.	ann pour vertu	ne pay uellem intérê de l'ac Vict., C	ent t en te 13
	£	s.	d.
Montant des débentures non rachetées émises pour la construction de l'asile des aliénés,			
a Toronto, en vertu de l'acte 9 Vict., chap. 61, £21,750, à six pour cent par année.	1305	0	0
Do do do pour le même objet, en vertu de l'acte 12 Vict., chap. 32, £5000 à six	1		_
pour cent		0	0
nés de Toronto et de l'Ecole Normale du Haut-Canada, en vertu de l'acte 13 et 14			
Vict., chap. 2, £22,700, à six pour cent par année	1362	0	0
Total payable annuellement pour l'intérêt des			
débentures non rachetées \pounds		.0	0

Il y a encore une somme de £7300 à employer pour compléter le montant de £30,000, dont le prélèvement est autorisé par le statut 13 et 14 Vict., chap. 2, pour défrayer certaines dépenses de l'asile des aliénés à Toronto, et la construction de l'Ecole Normale du Haut-Canada, et dont l'intérêt annuel, à 6 pour cent, serait de £438.

Jos. CARY, Dép. Insp. Général.

Bureau de l'Inspecteur Général, Toronto, 5 août 1851.

Accusation

ponée contre W. Ramsay, ci-devant éco-

nome de l'asilo provincial des

tliénés.

L'honorable M. Hincks a aussi présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général la réponse suivante :-

Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 28 du mois dernier, priant Son Excellence de fuire mettre devant la Chambre un état de certaines accusations portées contre les directeurs de l'asile provincial des aliénés, contre William Ramsay, ci-devant économe de cette institution, des témoignages reçus dans l'enquête et du résultat de cette enquête.

Par ordre,

J. LESLIE, Secrétaire.

Bureau du secrétaire provincial, Toronto, 5 août 1851.

Extraits des minutes du bureau de l'asile provincial des aliénés, concernant William Ramsay, ci-devant économe de cette institution :

> " Asile provincial des aliénés, "3 janvier 1851.

" Qu'une assemblée spéciale soit convoquée pour vendredi à 10 heures A. M., pour prendre en consi-" dération les accusations portées contre M. Ramsay économe.

> " Bureau de l'asile provincial des " aliénés, 10 janvier 1851.

" A une assemblée spécial tenue aux fins de s'en-" quérir des accusations portées contre M. Ramsay, économe :-

" présents :

" L'honorable B. Widmer, M. D., au fauteuil.

"Révérend H. J. Grasett.

"Révérend J. Roaf. "G. Gurnett, écuyer.

"J. G. Chewett, écuyer.

"D. Paterson, écuyer.

"W. Mathers, écuyer.

" W. McMaster, écuyer.

" Proposé par le révérend J. Roaf, secondé par G. Gurnett, écuyer, Que les autres accusations contre M. Ramsay, comme économe de cette ins-"titution, n'ont pas été prouvées d'une manière sa-tisfaisante; mais que dans la consommation du thé, "il a été coupablement prodigue, et dans l'erreur relative à Muldoon, il a été au moins coupable-" ment négligent,

" Asile provincial des aliénés, " 3 février 1851.

" Le bureau s'assemble, Présents:

" L'honorable C. Widmer, M. D., au fauteuil.

" Révérend J. Roaf.

" J. Beaty, écuyer.
" W. McMaster, écuyer.

" W. Mathers, écuyer.
" D. Paterson, écuyer.

"Une communication de M. Ramsay, offrant sa démission de la charge d'économe, est lue.

" M. Ramsay étant appelé devant le bureau, dé-" clare que sa démission comprend aussi celle de " Mme Ramsay, la matrone, et qu'il désire discontinuer ses services à la fin du trimestre courant.

"Sur quoi le bureau a adopté la résolution, Que les services de M. et Mme. Ramsay ne seront plus requis après l'expiration du trimestre courant.

> " John Scott, "Surintendant."

Les pétitions suivantes ont été séparément présen- Pétitions prétées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Viger,—la pétition d'Alexander Gorrie, secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de Terrebonne, au nom du dit conseil muni-

Par l'honorable M. Price, la pétition de John Eastwood et autres.

Par l'honorable M. Hincks, la pétition de messieurs Allan Gilmour et compagnie, et autres, engagés dans le commerce des vaisseaux à Québec.

M. Dumas, du comité permanent des chemins de ser et lignes télégraphiques, a présenté à la Chambre le cinquième rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit:

Votre comité a examité le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Montréal et Kingston, ainsi que le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Kingston et Toronto, et il a fait certains amendements à chacun des dits bills, qu'il prend la liberté de soumettre à la considération de votre honorable Chambre.

Bill relatif à la compagnie du chemin de fer de Montréal et Kingston, et bill relatif à la compagnie du chemin de for de jonction de Kingston et Toronto.

Message de Son Excel-

gnie du chemin de fer de Montréal et Kingston, ct le bill pour incorporer la compagnie du che-min de fer de jonction de Kingston et Toronto, tels que rapportés du comité permanent des chemins de ser et lignes télégraphiques, soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain, et que ce soit alors le premier ordre devant suivre l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour resondre et régler les clauses générales relatives aux chemins de fer.

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un message

Ordonné, Que le bill pour incorporer la compa- de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et il cst comme suit :-

ELGIN ET KINCARDINE.

Le Gouverneur-Général recommande à l'Assemblée Budget Législative le budget supplémentaire suivant des suppl sommes requises pour le service de la présente année. Pour 1851,

Maison du Gouvernement, Toronto, 6 août 1851.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE de certaines dépenses, du Gouvernement civil du Canada, pour l'année 1851, pour lesquelles des subsides sont requis.

Pour faire bon de diverses dépenses indispensables du gouvernement civil, encournes durant l'année 1850, telles que détaillées dans l'état No. 33 des comptes publics de cette année, mis devant la législature. Nouvelles annuités accordées aux Sauvages. Partie des frais d'exploration du chemin de fer de Halifax et Québec, qui devra être à la charge du Canada. Balance de l'allocation pour ce service, en 1847, non dépensée. El 127 3 2 Montant do do en 1849. Somme additionnelle maintenant requise. Liour défrayer la balance finale des frais de la commission d'enquête sur l'état de la banque d'épargnes et de prévoyance de Montréal Allocation en faveur de l'association du télégraphe électrique de l'Amérique Septentrionale Britannique. Allocation additionnelle pour la bibliothèque du parlement qui devra être portée dans le budget de 1852. Estimation de la dépense pour la protection des pêcheries dans le golfe St. Laurent. Dou d'académie industrielle, à St. Laurent. Pour l'académie industrielle, à St. Laurent. Pour l'académie instituts des artisans d'Hamilton, Belleville, Brockville, Bytown, Cobourg, Perth, Picton, Guelph, Simcoe et Woodstock, £50 chaque. Alloué au Dr. Rees, à raison de coups reçus dans l'asil des aliénés. 2500 0 Pour la construction de glissoires sur la rivière St. Maurice.	SERVICES.				Montant courant.		
Total courant	rant l'année 1850, telles que détaillées dans l'état No. 33 des comptes publics de cette année, mis devant la législature Nouvelles annuités accordées aux Sauvages. Partie des frais d'exploration du chemin de fer de Halifax et Québec, qui devra être à la charge du Canada. Balance de l'allocation pour ce service, en 1847, non dépensée. E1127 3 2 Montant do do en 1849. Somme additionnelle maintenant requise. Hour défrayer la balance finale des frais de la commission d'enquête sur l'état de la banque d'épargnes et de prévoyance de Montréal. Allocation en faveur de l'association du télégraphe électrique de l'Amérique Septentrionale Britannique. Allocation additionnelle pour la bibliothèque du parlement qui devra être portée dans le budget de 1852. Estimation de la dépense pour la protection des pêcheries dans le golfe St. Laurent. Allocation additionnelle pour la société provinciale d'agriculture du Bas-Canada. Pour l'académie industrielle, à St. Laurent. Pour chacun des instituts des artisans d'Hamilton, Belleville, Brockville, Bytown, Cobourg, Perth, Picton, Guelph, Simcoe et Woodstock, £50 chaque. Alloué au Dr. Rees, à raison de coups reçus dans l'asile des alienés. Pour la construction du bureau de poste à Toronto. Pour la construction de glissoires sur la rivière St. Maurice.	7865	4	6	9711 1100 416 332 500 2000 1000 400 150 500 250 4500 14000	9 18 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	8 7 0 0 0 0 0 0

Bureau de l'Inspecteur-Général, Toronto, 6 août 1851.

Ordonné, Que le dit message et l'estimation supplémentaire soient renvoyés au comité sur les subsides.

Travaux pu-Mica

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité des dispositions de différents actes du Parlement Provincial,—Rapport supplémentaire des commissaires des travaux publics.
Pour le dit rapport supplémentaire, voir appen-

Appendice(T.) dicc (T.)

Cours décimal.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité, pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'acte qui règle le cours des monnaies, 4 et 5 Vict., chap. 93, pour adopter un cours décimal, étendre les dispositions de l'acte à des monnaies étrangères frappées après sa passation, et autres matières, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

M. Morrison a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Morrison a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions; lesquels ont été lues comme suit :-

F. HINCKS, Inspecteur-Général.

- 1. Résolu, Qu'il est désirable d'adopter un cours monétaire pour la province, que l'on pourrait avec avantage rendre ci-après uniforme dans toute l'Amérique Britannique, comme étant simple et commode en lui-même, et très propre à faciliter nos relations commerciales avec les autres parties de ce continent; et en conséquence, qu'il est expédient d'adopter un cours décimal dans lequel l'unité du calcul sera une piastre, ou cinq chelins courant, qui sera fractionné par dixièmes en de plus petites dénominations.
- 2. Résolu, Qu'il est expédient que les dites monnaies, étant des multiples ou divisions de l'unité de calcul, qu'il plaira à Sa Majesté de donner ordre de faire frapper à cet effet, aient cours en cette province aux taux et sous les noms que Sa Majesté leur assignera respectivement, pourvu que la valeur intrinsèque des dites monnaies d'or soit proportionnée au souverain britannique comme les sommes pour lesquelles elles doivent respectivement avoir cours le sont à une livre, quatre chelins et quatre deniers courant; et que la valeur intrinsèque des dites monnaies d'argent ou de cuivre soit proportionnée à leur valeur no-minale comme la valeur intrinsèque des mon-naies britanniques d'argent ou de cuivre, respec-

tivement. l'est à leur valeur nominale, et que le montant auquel telles monnaies d'argent ou de cuivre seront une offre légale de paiement, soit

3. Résolu, Qu'il est expédient que les frais pour se procurer et importer une quantité suffisante de telle monnaie comme susdit, soient défrayés à même le fonds consolidé du revenu de cette

province.

4. Résolu, Qu'il est expédient que la valeur de la piastre d'argent des Etats-Unis et de certaines autres nations, soit fixée à une piastre ou cinq chelins courant; et que les autres monnaies, qui ont maintenant cours légal en cette province, aient le même cours aux taux du nouveau cours monétaire équivalant en valeur à ceux auxquels elles passent maintenant respectivement.

5. Résolu, Qu'il est expédient d'incorporer la substance des quatre résolutions qui précèdent immédiatement dans un acte du Parlement de cette province, mais à la condition que le dit acte ne prendra force et effet qu'après qu'il aura été ap-prouvé par Sa Majesté en son Conseil Privé, et que cette approbation aura été promulguée en cette province.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde

fois, elles ont été adoptées.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à l'introduction du système décimal dans le cours des monnaies de cette province, et pour amender les lois relatives au dit cours.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi

prochain.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:-

M. l'Orateur

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte sciens mixtes " pour amender la loi dans le Bas-Canada, en ce qui " concerné le district dans lequel les actions ou pro-" cédures qui affectent la propriété foncière pourront "être commencées, et pour établir de nouvelles dis-" positions dans le cas cù des absents sont parties dans " la cause," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre. Et aussi, Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé: "Acte

motifié de "pour incorporer la société de tempérance et de tempérance et "réforme de la cité de Toronto," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Bill relatif à la société de tempérance et de réforme.

Bill relatif au

terensement.

Bill relatif à la

société de

de réforme.

Bill relatif an

ears décimal.

Mesage du

Bill relatif aux

Conseil.

(B.-C.)

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: " Acte pour incorporer la société de tempérance et " de réforme de la cité de Toronto," a été lu la première fois.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir, d'une manière plus efficace, à faire le recensement périodique de la pro-vince, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, sormée en le

M. Hall a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Hall a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Rill pour con-tanter l'acte grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour contemnant les tanques d'é."

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour continuer, pendant un temps limité, un acte inti-" tule: 'Acte pour encourager l'établissement de " banques d'épargnes en cette province, et pour les " régler,'" étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être lu la troisième fois vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill pour comité sur le bill pour amender l'acte des jurés du anender l'acte Haut-Canada de 1850, et pour établir d'autres disjurés, (H.-C.) positions pour mieux en réaliser l'objet, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

M. Lacoste a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Lacoste a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

La Chambre a, en conformité de l'ordre, procédé subsides. à prendre en considération ultérieure les résolutions depuis la cent-et-unième jusqu'à la cent quatre-vingtseptième, toutes deux incluses, lesquelles ont été rapportées du comité sur les subsides vendredi der-

Et la cent-et-unième résolution ayant été lue une

seconde fois;

M. Boulton, de Toronto, a proposé en amendement à icelle, secondé par M. Seymour, Que les mots: "Mille " six cent soixante-et-six livres, treize chelins et qua-" tre deniers," soient retranchés, et les mots: "Quatre cents livres, étant la balance des dépenses contin-"gentes à lui due pour mil huit cent trente-six," insérés en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été de-

mandés, ils ont été pris comme suit :--

Messieurs Boulton, de Toronto, Malloch, Seymour, Sherwood, de Brockville, et Stevenson.—(5.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cameron, de CORNWALL, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Hopkins, John, Johnson, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Lemieux, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, McConnell, McFarland, McLean, Méthot, Mongenais, Polette, Price, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de Toronto, Smith de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, Taché et Viger.—(52.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la cent-et-unième résolution ayant été lue de nouveau, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, gnon, le solliciteur-general Drummona, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, Johnson, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Lemieux, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, McConnell, McFarland, Méthot, Mongenais, Polette, Price, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott, de Byrown, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, Tache et Viger.—(50.)

CONTRE.

Messieurs Boulton, de Toronto, Malloch, Mc-Lean, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, et Stenson.—(6.) Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative. venson.

La cent-deuxième résolution ayant été lue une seconde fois; and the second with the second are a single

Bill pour conpargnes.

M. Boulton, de Toronto, a proposé en amendement à icelle, secondé par M. Malloch, que tous les mots après "compenser," jusqu'à la fin de la dite résolution, soient retranchés, et les mots: "Pour leurs service en 1835, trois directeurs du canal Welland, " lesquels ont été nommés par la Chambre d'Assem-"blée du Haut-Canada, conformément à un acte " du Parlement Provincial du Haut-Canada, la "somme qui peut avoir été sanctionnée par la législature du Haut-Canada, n'excédant pas en tout
deux cent cinquante livres," insérés en leur place.
Et la question ayant été mise sur l'amendement; la

Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandes, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Boulton, de Toronto, Macdonald, de Kingston, Malloch, Seymour, et Sherwood, de Toronto.—(6.)

Messieurs Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Chabot, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Hopkins, Johnson, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, McConnell, McFarland, McLean, Méthot, Mongenais, Polette, Price, Richards, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux-Monta-GNES, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de FRONTE-NAC, Smith, de WENTWORTH, Stevenson, Taché et Viger.—(41.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La cent-deuxième résolution ayant été lue de nouveau, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fouraier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hall, Hincks, Hopkins, Johnson, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mc-Connell, McFarland, Méthot, Polette, Price, Ri-chards, Sanborn, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Smith, de Wentworth, Taché et Viger.—(36.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Boulton, de Toronto, Cuyley, Flint, Lyon, Macdonald, de Kingston, Malloch, McLean, Robinson, Seymour, Sherwood, de BROCK-VILLE, Sherwood, de Toronto, Smith, de Fronte-NAC, et Stevenson .- (14.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La cent-troisième résolution ayant été lue une seconde fois; et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avce le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR. Messieurs Baldwin, Bell, Burritt, Cartier, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Fournier, Gugy, Guillet. Hincks, Hopkins, Jobin, Johnson, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, McConnell, McFarland, Methot, Mongenais, Polette, Price, Richards, Sanborn, Scott, de Bytown, Scott,

du Lac des Deux-Montagnes, et Taché.—(29.) CONTRE.

Messieurs Badgley, Boulton, de Tononto, Flint, Macdonald, de Kingston, Malloch, McLean, Robinson, Seymour, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, et Stevenson.—(11.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Les dites résolutions, depuis la cent-quatrième jusqu'à la cent-huitième, toutes deux incluses, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La cent-neuvième résolution ayant été lue une se conde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Burritt, Cartier, Cauchon, Davignon, Duchesnay, Flint, Gugy, Guillet, Hall, Hincks, Jobin, Johnson, le procureurgénéral La Fontaine, La Terrière, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, McConnell, McFarland, Méthot, Mongenais, Polette, Price, Richards, Robinson, Sanborn, Scott, de Bytown, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, et Taché.—(34.)

CONTRE.

Messieurs Boulton, de Toronto, Malloch, Mc-Lean, Seymour et Slevenson.—(5.)
Ainsi, elle a été résolu dans l'affirmative.

Les cent-dixième et cent-onzième des dites résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adontées.

La cent-douzième résolution ayant été lue une se-

conde fois;

M. Seymour a proposé, secondé par M. Stevenson, et la question ayant été mise, Que la considération ultéricure de la dite résolution soit remise jusqu'à ce qu'un lieu convenable et central ait été choisi par Sa Majesté pour le siège permanent du Gouvernement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Davignon, Dumas, Hall Hopkins, Letellier, Lyon, Macdonald, de Kingston, Mackenzic, Malloch, McConnell, McLean, Robinson, Sanborn, Scott, de Byrown, Scott, du Lac des DEUX-MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de Brock-VILLE, Smith, de FRONTENAC, et Stevenson.—(20.)

Messieurs Armstrong, Baldwin, Boulton, de To-RONTO, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chauveau, Duchesnay, Flint. Fortier, Fournier, Gugy, Guillet, Hincks, Jobin, le procureur-général La Fontaine, La-Terrière, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, McFarland, Méthot, Mongenais, Polette, Price, Richards et Taché .- (26.)

Ainsi, elle a passé dans la négative..

La cent-douzième résolution ayant été lue de nouveau, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été démandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Armstrong, Baldwin, Boulton, de To-RONTO, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Flint, Fortier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hincks, Jobin, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, McFarland, Méthot, Mongenais, Polette, Price et Taché.—(26)

Messieurs Badgley, Davignon, Dumas, Hall, Hopkins, Letellier, Lyon, Macdonald, de Kingston. Mackenzie, Malloch, McConnell, McLean, Richards, Robinson, Sanborn, Scott, de Byrown, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de FRONTENAC. et Steven-

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La cent treizième résolution ayant été lue une se-

conde fois, elle a été adoptée.

La cent quatorzième résolution avant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chauveau, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Gugy, Guillet, Hall, Hincks, Jobin, le procureurgénéral La Fontaine, La Terrière, Lemieux, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, McFarland, Méthot, Mongenais, Polette, Price, Richards, Sanborn, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, et Taché. -(37.)

CONTRE.

Messieurs Hopkins, Mackenzie, Malloch, McLean, Robinson, Seymour, Sherwood, de Brockville, Smith, de Frontenac, et Stevenson .- (9.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La cent quinzième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Armstrong, Baldwin, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chauveau, Duchesnay, Flint, Fortier, Fournier, Gugy, Guillet, Hincks, Jobin, le procureurgénéral La Fontaine, La Terrière, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, McFarland, Méthot, Mongenais, Polette, Price, Richards, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, et Taché.—(27.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Boulton, de Toronto, Davignon, Dumas, Hall, Hopkins, Lyon, Macdonald, de KINGSTON, Mackenzie, Malloch, McConnell, McLean, Robinson, Sanborn, Scott, de Bytown, Seymour, Sherwood, de Brockville, Smith, de Frontenac, et Stevenson.--(19.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La cent seizième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolu-tion; la chambre s'est divisée:—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

La cent dix-sptième résolution ayant êté lue une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Armstrong, Baldwin, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chauveau, Davignon, le solliciteurgénéral Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Gugy, Guillet, Hincks, Jobin, le procureur-général LaFontaine, La Terrière, Lemieux, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, McConnell, McFarland, Méthot, Mongenais, Polette, Price, Richards, Sanborn, Scott, de Bytown Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Stevenson et Taché.—(35.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Boulton, de Toronto, Hopkins, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Malloch, McLean Robinson, Seymour, Sherwood, de Brock-VILLE, et Smith, de FRONTENAC.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Les cent dix-huitième, cent dix-neuvième et cent vingtième résolutions ayant été lues une seconde fois,

elles ont été adoptées.

La cent vingt-et-unième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

Montagnes, Sherwood, de Broekvelle, Smith, de Frontenac, et Taché.—(39.)

CONTRE.

Monsieur Mackenzie.—(1.)

ton, de Toronto, Boutilier, Cartier, Cauchon, de Toronto, de To

Chauveau, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Hincks, Jobin, le procureur-général La-Fontaine, La Terrière, Lemieux, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Mucdonald, de Fontaine, LaTerriere, Lemieux, Leieuier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Mucdonald, de Kingston, Malloch, McFarland, McLean, Méthot, Mongenais, Polette, Price, Richards, Robinson, Sanborn, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Seymour, Sherwood, de Brock-State de Francisco States et Taché. VILLE, Smith, de FRONTENAC, Stevenson et Tache. -(42.)

CONTRE.

Monsieur Mackenzie.—(1.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Les cent vingt-deuxième, cent vingt-troisième et cent vingt-quatrième résolutions ayant été lues une seconde fois, et la question, Que cette Chambre con-court avec le comité dans la dite résolution, ayant été séparément mise sur chaque; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

Ainsi, la question a été résolue dans l'assirmative. La cent vingt-cinquième résolution ayant été luc une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite

résolution; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Boutil-Curtier, Cauchon, Chauveau, Davignon, le solliciteur général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier. Guillet, Hincks, Jobin, le procureur-général La-Fontaine, La Terrière, Lemieux, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Méthot, Mongenais, Polette, Price, Richards, Robinson, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Seymour, Sherwood, de Brockville, Smith, de Frontenac, Stevenson et Taché.—(39.)

CONTRE.

Messieurs Boulton, de Toronto, Fournier, Mackenzie et Scott, de Bytown.-(4.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Les dites résolutions depuis la cent vingt-sixième jusqu'à la cent trente-huitième, toutes deux incluses, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La cent trente-neuvième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée: Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Les dites résolutions, depuis la cent-quarantième jusqu'à la cent cinquante-neuvième, toutes deux incluses, ayant été lues une seconde fois, elles ont été

adoptées.

La cent soixantième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

POUR.

Messieurs Armstrong, Radgley, Baldwin, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chauveau, Davignon, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Hincks, Jobin, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Lemieux, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Malloch, McConnell, McFarland, Mc-Lean, Méthot, Mongenais. Polette, Price, Richards, Robinson, Scott, de Bytown, Scott, du LAC DES DEUX-

Les dites résolutions, depuis la cent soixante-etunième jusqu'à la cent soixante-quatrième, toutes deux incluses, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La cent soixante-cinquième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme

POUR.

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chauveau, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint. Fortier, Fournier, Guillet, Hincks, Jobin, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Lemieux, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, McConnell, McFarland, McLean, Méthot, Mongenais, Polette, Price, Richards, Robinson, Scott, de Bytown, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de Frontenac, Stevenson et Taché.—(39.)

CONTRE.

Messieurs Boulton, de Toronto, Mackenzie et

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La cent soixante-sixième résolution ayant été luc une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par

l'honorable M. Price, Ordonné, Que les dites résolutions, depuis la cent soixante septième, jusqu'à la cent quatre-vingtseptième, toutes deux incluses, soient priscs en condération ultérieure vendredi prochain.

Subrides.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur les subsides, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Lyon a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siègé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Lyon a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de sièger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger

de nouveau vendredi prochain.

Ordres remis.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'aura pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. Smith, de Frontenac, secondé par M. Scott, de Bytown, La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 7° die Augusti;

Anno 15° Victoriæ Reginæ, 1851.

· Pétitions présentées.

ES pétitions suivantes ont été séparément pré-🛮 sentées et mises sur la table :

Par M. Malloch,—la pétition de Thomas Wardrope

et autres, de la ville de Bytown.

Par l'honorable M. Merritt, - la pétition de William A. Chisholme et autres, de la ville et des environs de Ste. Cutherine.

Par M. Fergusson,—la pétition de William Crowe, président, et William Stevenson, secrétaire, au nom d'une assemblée des membres de la société méthodistes weléyenne de Guelph.

Par l'honorable M. Sherwood,—la pétition de Henry Allen. écuyer, de la cité de Toronto, avocat, et ci-de-

vant juge du district de London.

M. Christie, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de Messieurs Benson et Compagnie, et autres, marchands et autres intéressés dans le commerce du bois de construction, avec pouvoir de faire rapport, par bill ou autrement, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:-

Votre comité ayant pris en sa sérieuse considération la petition qui lui a été renvoyée, a constaté que dans l'acte 13 et 14 Vic., intitulé: "Acte pour abroger deux certains actes y mentionnés relatifs à l'agriculture, et pour remédier aux abus préjudiciables à "l'agriculture," il se trouve une disposition déclarant qu'aucune personne n'entrera ni passera sur aucun champ ou autre propriété dans le Bas-Canada, ni le long d'aucune rivière ou ruisseau passant sur une propriété, sans la permission du propriétaire, sous une pénalité de cinq à trente chelins pour chaque offense. Cette disposition cause, votre comité à raison de le croire, de grands embarras aux marchands de bois et autres personnes descendant du bois de construction par les diverses rivières flottables, but que votre comité ne saurait supposer que l'acte voulût atteindre; et comme il croit que le commerce du bois de construction est d'une grande importance pour la province, il est d'opinion que toutes les facilités que les lois peuvent offrir devraient être accordées aux personnes engagées dans ce commerce; en conséquence, votre comité a préparé un bill pour exempter les marchands de bois et autres descendant du bois de construction dans quelque rivière ou ruisseau dans le Bas-Canada, de l'opération de l'acte ci-dessus mentionné, et pour leur accorder le libre usage des cours d'eau et de leurs rives pour flotter et transporter le bois de construction; et il prend respectueusement la liberté de soumettre ce bill à la considération de la Chambre.

M. Christie a alors présenté à la Chambre un bill Bill relatif aux pour amender un acte passé dans les treizième et qua-rivières n torzième années du règne de Sa Majesté, relatif à gables, (B-C.) l'agriculture dans le Bas-Canada, en autant que le dit auto se respective de la constant de dit acte se rapporte aux rivières navigables, aux cours d'eau servant au flottage et au transport du bois de construction et autres bois, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

M. Christie, du comité spécial sur le bill pour Bill relatif au amender l'acte d'incorporation du bureau du Bas-Ca-barreau da Bas-Canada. nada, et un certain acte y mentionné, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre lundi prochain. Ordonné, Que le bill, tel qu'amendé, scit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. le solliciteur-général Drummond, du comité Premier ap-spécial auquel ont été renvoyées les résolutions, que por du comité cette Chambre a adoptées le 26 juin dernier, relative-ment à la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada, et autres ordres de renvoi, avec une instruction au dit comité et pouvoir de faire rapport de temps à autres, par bill ou autrement, a présenté à la Chambre le pre-mier rapport du dit comité; lequel a été lu commo

Après avoir pris en considération les résolutions adoptées par votre honorable Chambre le 26 juin,

1850, et s'être appliqué assidûment à faire l'enquête que votre honorable Chambre lui a spécialement prescrite, le 26 juin dernier, la majorité de votre comité s'est convaincue que plusieurs des seigneurs, propriétaires de fiess et seigneuries dans le Bas-Canada, en concédant des terres dans leurs censives respectives, ont fait plusieurs réserves, et imposé sur ces terres diverses conditions et charges qui n'étaient aucunement autorisées par les lois du pays; et que piusieurs seigneurs ont exigé de leurs censitaires des rentes seigneuriales annuelles qui excèdent le taux permis par la loi.

Vu cet état de choses, votre comité est d'avis qu'il est juste et nécessaire de porter remède, sans autre délai, aux abus qui se sont glissés dans le système seigneurial du Bas-Canada; et qu'il est impossible de se fixer sur aucun plan de commutation, à moins que ces abus ne soient préalablement corrigés, et que les droits respectifs des seigneurs et des censitaires du Bas-Canada ne soient clairement définis par une loi.

En conséquence, votre comité a chargé son président de dresser un bill pour définir les droits respectifs des seigneurs et des censitaires du Bas-Canada, et faciliter l'exercice de ses droits; et la majorité de votre comité ayant approuvé les différentes clauses de ce bill, votre comité le soumet maintenant à votre honorable Chambre, dans le ferme espoir qu'il deviendra loi avant la fin de la présente session, avec les amendements qui pourront être adoptés.

Qu'après avoir dévoué beaucoup de temps et d'attention à l'examen des différents plans de commutation qui ont été soumis par les Membres de votre comité, aussi bien que ceux qui ont été suggérés aux commis-saires nommés en 1841 pour faire une enquête sur la tenure seigneuriale du Bas-Canada, votre comité espère pouvoir, avant la fin de la présente session, soumettre à votre honorable Chambre un projet qui, s'il devient loi à une suture session, avec les modifications que de nouvelle réflexions et discussions pourront suggérer, assurera en peu d'années la conversion de toutes les terres en roture en tenure libre, sans porter aucun préjudice notable aux parties intéressées.

Bill pour defoir certains droits des eigneure et des censitaires, (B.-C.)

M. le solliciteur-général Drummond a alors présenté à la Chambre un bill pour définir certains droits des seigneurs et des censitaires dans le Bas-Canada. pour en faciliter l'exercice, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Tenure seimeuriale.

Ordonné, Que le premier rapport du comité spécial sur la tenure seigneuriale du Bas-Canada soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Quatorzième rapport du comité sar les bilis privés.

L'honorable M. Chabot, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le quatorzième rapport du dit comité, lequel a été lu comme

Votre comité a examiné le bill pour incorporer la grande division et les divisions subordonnées de l'ordre des fils de la tempérance dans le Canada Ouest, et y a fait certains amendements, qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

Votre comité a aussi examiné le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour céder au " conseil de ville de Belleville la réserve pour un " hôpital," et il est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Bill relatif à la Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatéserve pour tif, intitulé : "Acte pour céder au conseil de wood, de Brockville, un hönital dans Bellevillo

" ville de Belleville la réserve pour un hôpital," soit lu la troisième fois demain.

Ornonné, Que le bill pour in corporer la grande Bill relatif aux division et les divisions subordonnées de l'ordre, fils de la tem des fils de la tempérance dans le Canada Ouest, pérance,(II-C) tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Sur motion de l'honorable M. Chabot, secondé par M. Sherwood, de Brockville,

Ordonné, Que la soixante-et-quatorzième règle de 74e règle suscette Chambre, Qu'aucun comité sur aucun bill pendue. privé ne siégera sur le dit bill, s'll n'en donne d'abord avis une semaine avant le jour de la séance, lequel avis sera affiché dans le vestibule, soit mise de côté durant la reste de la session.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conscil Bill relatif aux Législatif au bill, intitulé: "Acte pour amender actions réelles "la loi dans le Bas-Canada, en ce qui concerne ou mixtes. " le district dans lequel les actions ou procédures " qui affectent la propriété foncière pourront "être commencées, et pour établir de nouvelles

" dispositions dans le cas où des absents sont " parties dans la cause," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération, lesquels ont été lus comme suit:

Feuille 1, ligne 16. Retranchez depuis "Canada," jusqu'à "dans," dans la 17e ligne, où ce mot se rencontre pour la première fois, et insérez: " la cause de telles actions, respectivement, sera censée avoir origine."

Feuille 1, ligne 17. Après "district," insérez : ou circuit suivant le cas."

Feuille 1, ligne 19. Retranchez depuis "procès," jusqu'à "et," dans la 41e ligne, et insérez: "dans "telles actions respectivement."

Feuille 2, ligne 43. Après " district," où ce mot se rencontre pour la première fois, insérez: " ou " circuit," et après "district," où ce mot se rencontre pour la seconde fois, insérez: "ou circuit."

Feullle 1. ligne 46. Après "district," insérez : ou circuit."

Feuille 2, ligne 3. Après "district," insérez: " ou circuit."

Feuille 2, ligne 7. Après "district," insérez : " ou

Feuille 2, ligne 12. Après "district," insérez : "ou circuit.

Feuille 2, ligne 15. Après "district," insérez: "ou circuit."

Dans le préambule du bill : Après "district," insérez : " ou circuit." Dans le titre du bill : Ligne 2.

Ligne 2. Après "district," insérez : "ou circuit." Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que M. Chauveau reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Un bill grossoyé pour amender l'acte, intitulé: Bill relatif aux Acte pour autoriser la formation de compagnies à compagnies a fonds social pour la construction de chemins et autres fonds social travaux, dans le Haut-Canada," et pour en étendre des chemins, des chemins et autres chemins et autr les dispositions, a été, en conformité de l'ordre, lu la (II.-C.) troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Boulton porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Sur motion de M. Dickson, secondé par M. Sher-

Bill relatif aux compagnies d'assurance mutuelle, (II.-C)

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour encourager l'établisse-"ment de compagnies additionnelles d'assurance " mutuelle dans le Haut-Canada," soit lu une seconde fois samedi prochain.

Bill relatif à la d'Yamaska et Drummond. Ordonné, Que M. Gugy ait la permission d'introduire un bill pour établir une cour de circuit pour le comté d'Yamaska, et pour une certaine partie du comté de Drummond.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif aux réserves de la marine.

Ordonné, Que l'honorable M. Baldwin ait la permission d'introduire un bill pour investir les commissaires nommés pour remplir la charge de Lord Grand-Amiral du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, des biens et propriétés y désignés, et conférer certains pouvoirs aux dits commissaires, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Bill relatif nux maring s.

Ordonné, Que M. Mackenzie ait la permission d'introduire un bill pour enlever les empêchements qui s'opposent au mariage des jeunes gens.

a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif au recensement.

M. Hall a fait rapport du bill pour pourvoir d'une manière plus efficace à faire le recensement périodique de la province, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Bill pour relatifaux

M. Lacoste a fait rapport du bill pour amender amender l'acte l'acte des jurés du Haut-Canada de 1850, et pour relatifaux jurés, (H.-C.) établir d'autres dispositions pour mieux en réaliser l'objet; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Memage du conseil.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie: M. l'Orateur,

Bill pour resti tner certains droits & certaines personnes.

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé: "Acte pour déterminer certains droits et pour les " restituer aux parties y mentionnées," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Bill pour res tituer certains 4 droits a certaines personnes.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour déterminer certains droits et pour les Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, restituer aux parties y mentionnées," a été lu la et renvoyé à un comité de toute la Chambre demain. première fois.

Bill relatif aux clauses gene-rales des che-mins de fer.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour refondre et régler les clauses générales relatives aux chemins de ser, étant lu;

L'honorable M. Sherwood a proposé, secondé par l'honorable M. Macdonald, et la question ayant été mise, Que cette Chambre procède maintenant à la considération du dit ordre, qui devait passer le pre-mier ce jour, et que toute règle de cette Chambre à ce contraire soit mise de côté à cet égard ; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Bell, Boutillier, Cartier, Cayley, Chabot. Chauveau, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hincks, Jobin, La Terrière, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, McConnell, McFarland, McLean, Méthot, Meyer, Mongenais, Morrison, Prince, Sauvageau, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de DURHAM, et Smith, de Frontenac.—(33.)

CONTRE.

Messieurs Baldwin, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Burritt, Cameron, de Cornwall, Four-nier, Hall, Holmes, Hopkins, Johnson, Lyon, Mackenzie, Malloch, Merritt, Notman, Richards, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Seumour, Stevenson et Taché.—(21.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Sauvageau a pris le fauteuil du comité; et après v avoir siégé quelque temps,

M. L'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Sauvageau a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif au comité sur le bill pour incorporer la compagnie du chemin de ler chemin de fer de Montréal et Kingston, et sur le bill de Kingston pour incorporer la compagnie du chemin de fer de et Toronto, jonction de Kingston et Toronto, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Boulton, de Toronto, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siegé quelque temps,

M. L'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Boulton, de Toronto, a fait rapport que le comité avait passé le bill pour incorporer la compagnie du chemin de ser de Montréal et Kingston, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain. M. Boulton, de Toronto, a aussi fait rapport que le comité avait passé le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Kingston et Toronto, et qu'il lui était enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill pour pour amender et expliquer les actes des écoles main- amender les tenant en vigueur dans le Bas-Canada, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux pour définir la jurisdiction des juges de paix dans les sessions de la sessions générales et trimestrielles de la paix, étant paix.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux pour donner de meilleures garanties aux artisans et artisans et autres, qui construisent des édifices ou fournissent des matériaux pour la construction des édifices dans les

cités et villes de cette province, étant lu; M. Boulton, de Toronto, a proposé, secondé par M. Morrison, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois

M. Notman a proposé en amendement à la question, secondé par M. Richards, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "De ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle.

actes relatifs

la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Baldwin, Bell, Boulton, de Norfolk, Davignon, Flint, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Hopkins, Johnson, Lyon, le solliciteur-général Macdo-nald, Malloch, McFarland, Merritt, Meyers, Not-man, Richards, Scott, de Bytown, Seymour, Smith, de Wentworth, Stevenson et Viger.—(24.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Boulton, de Toronto, Cameron, de Conrwall, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Dickson, Duchesnay, Fournier, Holmes, Jobin, Letellier, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, McConnell, McLean, Méthot, Morrison, Sanborn, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de Durнам, et Taché.—(27.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messrs. Badgley, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cauchon, Chabot, Dickson, Duchesnay, Fournier, Holmes, Jobin, Letellier, Macdonald, de Kingsion, Mackenzie, McConnell, McLean, Méthot, Morrison, Sanborn, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de Durham, et Taché.—(27.)

CONTRE.

Messieurs Buldwin, Bell, Boulton, de Norfolk, Davignon, Flint, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Hopkins, Johnson, Lyon, le solliciteur-général Mac-donald, Malloch, McFarland, Merritt, Meyers, Not-man, Richards, Scott, de Bytown, Smith, de Went-WORTH, Stevenson et Viger .- (24.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Boulton, de Toronto, l'honorable M. Cameron, de Cornwall, M. Sherwood, de Brockville, l'honorable M. Badgley et l'honorable M. Macdonald, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

M. Cartier a proposé, secondé par M. Cauchon, et la question ayant été mise, Qu'il soit une instruction au dit comité de limiter l'opération du bill au Haut-Canada; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR. Messieurs Badgley, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cameron, de Connwall, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Christie, Davignon, Duchesnay, Fournier, Fourquin, Holmes, Jobin, Letellier, Macdonald, de Kingston, Mc Connell, Méthot, Mongenais, Morrison, Polette, Sanborn, Sauvageau, Sherwood de Toronto, et Taché. (26.)

Messieurs Baldwin, Bell, Boulton, de Norfolk, Burritt, Fergusson, Flint, Guillet, Hall, Hincks, Hopkins, Johnson, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Malloch, McLeun, Merritt, Meyers, Notman, Prince, Richards, Scott, de By-TOWN, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Seymour Sherwood, de Brockville, Smith, de Durnam, Smith de Wentworth, Stevenson et Viger .-

Ainsi, elle a passé dans la négatative.

M. Notman a proposé, secondé par M. Hall, et la question ayant été mise, Qu'il soit une instruction au dit comité de limiter l'opération du dit bill au Bas-Canada; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR. Messieurs Baldwin, Bell, Boulton, de Norrolk, Burritt, Christie, Davignon, Dickson, Fergusson, d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; Flint, Hall, Hincks, Hopkins, Johnson, Lyon, le Chambre s'est divisée: et les noms ayant été de- solliciteur-général Macdonald, Malloch, McLean, Meyers, Notman, Prince, Richards, Scott, de Bytown, Sherwood, de Brockville, Smith, de Durham, et Smith, de Wentworth.—(25.)

CONTRE.

Messieurs Boulton, de Toronto, Boutillier, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Duchesnay, Fournier, Fourquin, Guillet, Holmes, Jobin, Letellier, Mackenzie, McConnell, Merritt, Methot, Sont days, Morrison, Polette, Santana Sauragara, Sa born, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes. Seymour, Sherwood, de Toronto, Stevenson et Taché.--(28.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill pour res-pour restreindre la faculté d'accepter des charges treindre la fadans certains cas, étant lu ;

M. Mackenzie a proposé, secondé par l'honorable M. Boulton, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :---

POUR.

Messieurs Boulton, de Norrolk, Boulton, de To-RONTO, Hopkins, Letellier, Mackenzie, McConnell, McFarland, Notman, Sanborn, et Smith, de Dunнам.—(10.)

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cameron, de CORNWALL, Cartier, Cauchon, Chauveau, Dickson, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Hincks, Holmes, Jobin, La Terrière, le solliciteur-général Macdonald, Malloch, McLean, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Polette, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de Toronto, Smith, de Wentworth, Stevenson, Taché et Viger.—(40.)

Ainsi, elle a passé dans la nègative.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif à la pour détacher la seigneurie de Chateauguay du cir-seigneurie de cuit judiciaire de Montréal, et l'annexer à celui de Chateauguay. Beauharnois, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé, et lu la troisième fois de-

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux pour expliquer et amender l'acte de la douzième année du règne de Sa Majesté, relatif aux cours de ju- diction en prerisdiction civile en première instance dans le Bas-Canada, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu vue seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Gugy. M. le solliciteur-général Drummond, l'honorable M. Chabot, l'honorable M. Badgley et M. Cartier, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux pour prévenir les abus qui résultent de ce que des papierspersonnes qui ne sont pas connues dans le Haut-Canada impriment et publient des papiers-nouvelles, pamphlets et autres publications de même nature, étant lu ;

M. Gugy a proposé, secondé par l'honorable M. La Terrière, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

L'honorable M. Boulton a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Ro-binson, Que le mot "maintenant" soit retranché, et les mots: "De ce jour en trois mois" ajoutés à la fin

ter des charges

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Padgley, Baldwin, Bell, Boulton, de Norrolk, Boulton, de Toronto, Cameron, de Corn-WALL, Davignon, Dickson, Duchesnay, Fergusson, Flint, Fourquin, Hall, Holmes, Hopkins, Johnson, La Terrière, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Merritt, Méthot, Meyers, Morrison, Notman, Polette, Prince, Richards, Robinson. Sanborn, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de To-RONTO, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Stevenson et Taché.—(47.)

Monsieur Gugy.—(1.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise:

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde sois de ce jour en trois mois.

Bill pour accorder une réserve de che-min à M. Andrews.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour investir James M. Andrews et autres, d'une certaine réserve pour faire un chemin dans le township de Hope, dans le comté de Durham,

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. McConnell a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. McConnell a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. McConnell a fait rapport du bill en conséquence; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux ordres et décrets de chan-celterie, (H-C)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour confirmer les décrets, ordres et procédures de la cour de chancellerie du Haut-Canada, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à

Ordres remis.

M. Malloch a proposé, secondé par M. Richards, et la question ayant été mise, Que les ordres du jour dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été de-mandés, ils ont été pris comme suit:—

Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, de Nortolk, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Malloch, McFarland, Meyers, Notman, Prince, Richards, Seymour, Sherwood, de Toronto, et Smith, de Durham.—(15.)

Messieurs Boulton, de Toronto, Burritt, Davignon, Dickson, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fournier, Fourquin, Hall, Holmes, Hopkins, Johnson, L*tellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, McConnell, Merritt, Methot, Polette, Robinson. Sanborn, Scott, de Bytown, Scott, du LAC DES DEUX-Montagnes, Sherwood, de Brockville, Smith, de Wentworth, et Stevenson.—(28.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Bill pour faire comparaitre les témoins.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser et contraindre les téLa Chambre s'est, en conséquence, formée en le

M. Johnson a pris le fauteuil du comité; et après avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Johnson a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas Ordres remis, été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. Lyon, secondé par M.

La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 8° die Augusti;

Anno 15° Victoriæ Reginæ, 1851.

ES pétitions suivantes ont été séparément pré- Pétition pré-

l'ar M. Boul'on, de Toronto,—la pétition de Robert Beard et autres, membres de la brigade des pompiers et autres, de la cité de Toronto.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions sui- Pétitions lues. vantes ont été lues:-

D'Alexander Gorrie, secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de Terrebonne, au nom du dit conseil municipal; demandant que le dit conseil continue à se réunir dans Ste. Thérèse de Blainville, que le bureau d'enregistrsment du comté soit placé dane Ste. Thérèse, que les conseils de paroisse soient rétablis en remplacement des conseils de comté, que la loi relative aux sleighs soit révoquée, et qu'il soit passe un bill pour ordonner l'emploi de la herse à

De messieurs Allan Gilmour et compagnie, et autres, engagés dans le commerce des vaisseaux à Québec; demandant que le bill pour incorporer les pilotes pour le havre de Québec et au-dessous, ne devienne pas loi.

De John Eastwood, et autres ; demandant la passation du bill pour incorporer la grande division et les divisions subordonnées de l'ordre des fils de la tempérance du Canada Ouest.

M. Boulton, de Toronto, a proposé, secondé par Pétition de Di M. Seymour, et la question ayant été mise, Que la Patorson et pétition de D. Paterson, et S. F. Urquhart, marchand, de la cité de Toronto, se plaignant de la conduite et du peu d'habileté du collecteur des douanes au port de Toronto, à remplir les fonctions de sa charge, et demandant une enquête sur ce sujet, soit renvoyée à un comité spécial de cinq Membres; la Chambre s'est divisée :- Et la question a passé dans la négative.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: Bill pour con "Acte pour continuer pendant un temps limité, un tinuer l'acte relatif aux banques d'é-

ment de banques d'épargnes en cette province, et pargues pour les régler," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : Bill relatifale moins dans les actions civiles, à comparaître devant les cours de jurisdiction compétente, en quelque part les cours de jurisdiction compétente, en quelque part les réserve pour un hôpital," a été, en conformité de dans Belle l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Flint reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

Bilt relatif au geensement.

Un bill grossoyé pour pourvoir, d'une manière plus efficace, à faire le recensement périodique de la province, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par l'honorable M. Price, et la question ayant été mise, Que le bill passe et que le titre soit: "Acte pour pourvoir, d'une manière plus essicace, à saire le re-censement périodique de cette province."

La Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR

Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Cameron, de Cornwall, Chabot, Christic, Dickson, Duchesnay, Fergusson, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, le procureur-général LaFontaine, La Terrière, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, McFarland, Méthot, Meyers, Mongenais, Morrison, Not-man, Price, Richards, Sauvageau, Scott, de Вутоwn, Sherwood, de Brockville, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, Taché et Viger.—(37.)

CONTRE. Messieurs Boulton, de Norfolk, Hall, Hopkins, Mackenzie, Merritt. Sherwood, de Toronto, et Smith, de Durham.—(7.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'assirmative.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bu relatif à la eigneurie de Chateauguny.

Edi pour ac-

réserve de che-

min a M. An-

corder une

drews.

Un bill grossoyé pour détacher la seigneurie de Chateauguay du circuit judiciaire de Montréal, et l'annexer à celui de Beauharnois, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit: "Acte pour détacher la seigneurie de Chateau-"guay du circuit judiciaire de Montréal, et

" pour l'annexer à celui de Beauharnois.'

Ordonné, Que M. Sauvageau porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour investir James M. Andrews et autres, d'un certain terrain réservé pour faire un chemin dans le township de Hope, dans le comté de Durham, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : " Acte pour investir James Madison Andrews

"et autres, d'un certain terrain réservé pour faire un chemin dans le township de Hope,

" dans le comté de Durham."

Ordonné, Que M. Smith, de Durham, porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

des jurés. (II.-C.)

Bill pour Un bill grossoye pour amender l'acte Haut-Canada de 1850, et pour établir d'autres dispo-Un bill grossoyé pour amender l'acte des jurés du sitions pour mieux en réaliser l'objet, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième sois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Baldwin porte le bill au Conseil Législatif et demande son con-

Message du

Message du Conseil Législatif par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie : M. l'Orateur,

Bibliothèque.

Le Conseil Législatif informe l'Assemblée Législative qu'il a nommé l'honorable M. Fergusson en remplacement de l'honorable M. de Blaquière, pour agir de la part de sa Chambre sur le comité conjoint de la bibliothèque: Et aussi,

Le Conseil Législatif a adopté la résolution suivante:-

Résolu, Qu'il soit une instruction au comité con- Index général joint des deux Chambres pour la régie et admides journaux pistration de la hibliothèque, de s'enquérir s'il pa du Conseil nistration de la bibliothèque, de s'enquérir s'il ne du Consen serait pas convenable de faire préparer un index général des journaux de cette Chambre, depuis l'époque de l'union jusqu'à la présente session, inclusivement, ainsi que des frais probables y relatifs.

Et ensuite, il s'est retiré.

L'honorable M. Chabot, du comité permanent des Quinzieme divers bills privés, a présenté à la Chambre le quin-rapport des bills privés. zième rapport du dit comité; lequel a été lu comme

Votre comité a examiné le bill grossoyé du Conseil Bill en saveur Législatif, intitulé: "Acte pour venir en aide à la de la succes " succession de feu Alexander Wood," et il est con- sion Wood. venu d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour venir en aide à la succession de feu Alexander Wood," soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Badgley, du comité spécial auquel Bill pour a été renvoyé le bill pour amender et refondre les amender et de le lenvoye le bili pour amender et l'elondre les amende les lois criminelles de cette province ; et aussi, le bill pour criminelles. établir un code de procédures criminelles en cette province, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit:-

otre comité a examiné les dispositions contenues dans ces bills, et il les recommande à l'opinion de votre honorable Chambre.

Par le fait du Gouvernement Impérial, le Canada a été doté du système anglais de jurisprudence criminelle peu de temps après la conquête, et ce système a été continué tant que les deux sections de la province ont été séparées, ainsi que depuis leur réunion en une province unie. Des modifications y ont été faites, tant par les Législatures sectionnelles que par la Législature unie, plus ou moins grandes, suivant les améliorations qui ont été faites en Angleterre, aux lois en elles-mêmes et dans la procédure, assimilant ainsi autant que possible, et en consultant toujours les besoins de la province, un système de jurisprudence à celui de la Grande-Bretagne.

Le corps de cette loi se compose d'une vaste collection de dispositions législatives existantes et de dispositions surannées mais non révoquées, et d'opinions judiciaires se contredisant fréquemment, qui exigent de longues et attentives recherches pour les découvrir, et de sérieuses études pour les comprendre, même pour les professeurs, ainsi que par la nombreuse classe des officiels qui doivent la faire exécuter, tandis qu'elle est entièrement ignorée de la grande masse du peuple, sujet à en subir les pénalités.

Les bills dont il est fait rapport ont été compilés dans la vue de faire disparaître ces difficultés, et de condenser en un seul code uniforme, pour le Canada-Uni, des lois utiles et nécessaires comme essentielles à la tranquillité de la société, à la sécurité des personnes et des propriétés, rédigées dans un style clair et compréhensible, et arrangées d'une manière régulière et systématique. Le premier bill contient les diverses dispositions de la loi en cette province, et le second établit une pratique simple et uniforme,—les deux bills contiennent ensemble un code canadien de jurisprudence criminelle.

Votre comité ne croit pas qu'il soit nécessaire de parler des avantages reconnus de l'assimilation de la loi et de son administration uniforme dans tout le Canada Uni, ou de perfectionner un semblable code autant que possible dans ses détails. Dans cette vue, votre comité s'abstient de recommander la passation immédiate de ces bills, quelques satisfaisants que la

par une commission qui serait nommée par le Gouvernement, en la même manière que celle adoptée, pour la révision des statuts provinciaux, et si le Gouvernement était ainsi conseillé par la commission lorsqu'elle sera nommée.

Sur motion de l'honorable M. Cameron, de Cornwall, secondé par l'honorable M. Macdonald,

Bilt relatif a la joi de la Dreuve.

Ordonné, Que la Chambre procède maintenant à considérer de nouveau les cinquième, sixième et huitième amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé: "Acte pour amender un acte passé dans la douzième année du règne " de Sa Majesté, intitulé: 'Acte pour améliorer "la loi relative à la preuve dans le Haut-Ca-"nada,'" dans la vue de rescinder le vote par lequel les dits amendements ont été rejetés, et de les adopter.

La Chambre a, en conséquence, procédé à considérer de nouveau les dits amendements; lesquels ont été lus comme suit :

Feuille 2, ligne 23. Après "testament," retranchez "et," et insérez : "ou."

Feuille 2, ligne 32. Après " vérification," insérez: " ou certificat.

Feuille 2, lignes 34 et 35. Après " vérification," insérez: "ou certificat."

Résolu, Que les votes de cette Chambre du premier d'août courant, rejetant les dits amendements, soient rescindés.

Les dits amendements ayant été alors lus de nouveau, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Cornwall, reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

King's College

M. Mackenzie a proposé, secondé par M. Smith, et collège du de Durham, et la question ayant été mise, Que la Haut-Canada. réponse relative à King's Collège et au collège du Haut-Canada, qui a été présentée le trente-et-un de juillet dernier, soit imprimée en anglais seulement, pour les journaux, et aussi, in-octavo, tel qu'ordonné par la Chambre le 2 courant; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:-

POUR.

Messieurs Bell, Dumas, Fergusson, Holmes, Hopkins, Johnson, Mackenzie, Merritt, Notman, Prince et Smith, de Wentworth.—(11.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong. Badgley, Boulton, de To-RONTO, Boutillier, Cameron, de CORNWALL, Cartier, Christie, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Jobin, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Malloch, McConnell, McLean, Méthot, Meyers, Mongenais, Polette, Price, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Scott, de Bytown, Seymour, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, Smith, de FRONTENAC, Stevenson et Taché. -(39.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Négociation des emprunts. Ordonné, Que la réponse relative à la négociation d'emprunts futurs, depuis la session de 1849, qui a été présentée lundi dernier, ensemble avec la 5me section de l'acte 12 Vic., chap. 5, pour la régie de la dette publique, à laquelle elle fait allusion, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

compilation et l'arrangement en puissent être ; il se L'honorable M. Price, l'un des Conseillers Exécu- Compagnie de borne seulement à recommander qu'ils soient revisés l'tis de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une la Baie d'fluck adresse à Son Excellence à Son Excellence le Gou- son. verneur-Général,-Réponse supplémentaire à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée 2 juin 1851, pour des copies de tous les titres, baux ou concessions faits à la compagnie de la Baie d'Hudson, qui sont mainte-nant en vigueur, et de toute la correspondance échangée entre le Gouvernement et la dite compagnie, depuis 1849.

Pour la dite réponse supplémentaire, voir appendice Appendice (J.J.J.)

.J.J.)

Ordonné, Que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par l'horable M. Price,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant Bill relatif au en comité, pour prendre en considération une grand tronc série de résolutions proposées, au sujet de la de chemin de série de la fer de la proconstruction d'une ligne de grand tronc de che-vince. mins de fer à travers la province, et sur la convenance d'amender l'acte pour accorder la garantie de la province aux compagnies de chemins de fer.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Boulton, de Toronto, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Boulton, de Toronto, a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par l'honorable M. Price,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant Voies et en comité pour prendre en considération les voies moyens et moyens de prélever les subsides accordés à Sa Majesté.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Meyers a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Meyers a sait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau mardi prochain.

M. Sauvageau a fait rapport du bill pour resondre Bill relatif aux et régler les clauses générales relatives aux chemins clauses généde ser; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième sois demain.

M. Boulton, de Toronto, a fait rapport du bill pour Bill relatif an incorporer la compagnie du chemin de ser de Montréal chemin de ser et Kingston; et aussi, du bill pour incorporer la Kingston et compagnie du chemin de fer de jonction de Kingston Toronto. et Toronto, et l'amendement au bill pour incorporer la compagnie du chemin de ser de Montréal et Kingston, a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Montréal et Kingston, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Ordonné, Que le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Kingston et Toronto, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif au comité sur le bill pour amender l'acte d'incorporation chemin de ser de la compagnie du chemin de ser de Bytown et Prescott, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

M. Sauvageau a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Sauvageau a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Sauvageau a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptes.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bil telatif aux nerves de la garine.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour investir les commissaires nommés pour remplir la charge de lord grand-amiral du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, des biens et propriétés y désignés, et conférer certains pouvoirs aux dits commissaires, et pour d'autres fins y mentionnées,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Bil relatif aux

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender un acte, intitulé: "Acte pour régler "l'assignation des jurés dans le Bas-Canada," étant

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre mardi prochain.

Bill relatif aux brevets d'inreguon

Sthides.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour permettre aux possesseurs de brevets d'invention, limités à une des sections de cette province, à en obtenir l'extension à l'autre section, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre mardi,

prochain.

La Chambre a, en conformité de l'ordre, procédé à prendre en considération ultérieure les résolutions depuis la cent soixante-septième, jusqu'à la cent qua-tre-vingt-septième, toutes deux incluses; lesquelles ont été rapportées du comité sur les subsides vendredi dernier.

Et les dites résolutions, depuis la cent soixanteseptième, jusqu'à la cent quatre-vingt-sixième, toutes deux incluses, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La cent quatre-vingt-septième résolution ayant été

lue une seconde fois;

M. Mackenzie a proposé en amendement à icelle, secondé par M. Hopkins, Que les mots: "Pourvu " que la charge d'assistant commissaire des travaux " publics sera et est le présent abolie."

Et la question ayant été mise, que ces mots soient ajoutés à la dite résolution ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme

suit :-

Messieurs Hopkins et Mackenzie.—(2.)

Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Crysler, Dickson, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Gugy, Guillet, Hall, Jobin, le procureur-général La Fontaine, Hincks, La Terrière, Lemieux, Letellier, Macdonald, de Kingston, McConnell, McLean, Méthot, Mongenais, Polette, Price, Robinson, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, Stevenson et Taché.-Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La cent quatre-vingt-septième résolution a été alors

adoptée.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Sabsides, comité sur les subsides, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque

M. L'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain. M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, a aussi fait rapport que le comité lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger

de nouveau mardi prochain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été Ordres remis. disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par M. le solliciteur-général Macdonald, La Chambre s'est ajournée.

Sabbati, 9° die Augusti;

Anno 15° Victoriæ Reginæ, 1851.

ONFORMÉMENT à l'ordre du jour, les péti- Pétitions lues.

/ tions suivantes ont été lues :-

De Thomas Wardrope et autres, de la ville de Bytown; demandant qu'il soit pris des mesures pour abolir le travail le dimanche dans le département des

De William A. Chisholm et autres, de la ville et des environs de Ste. Catherine : demandant un acte pour faire disparaître les restrictions imposées sur les assurances étrangères en cette province.

De Henry Allan écuyer, de la cité de Toronto, avocat, et ci-devant juge du district de London; se plaignant de sa destitution et autres griess y relatifs, et demandant l'adoption de mesures en sa faveur.

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par M. Bill relatif aux Sherwood, de Brockville, et la question ayant été garanties de la mise, Que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du province. bill pour déclarer que certains cautionnements et autres garanties donnés à la couronne ne grèveront d'aucune charge les biens-fonds des personnes qui les auront consenties, soit replacé dans son ordre à la date du 25 juin; la Chambre s'est divisée:—Et la question a passé dans la négative.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas Ordres remis. été disposé à l'ajournement de la Chambre ce jour, soient remis à lundi prochain.

Sur motion de M. Armstrong, secondé par M. Christie,

Ordonné, Qu'il soit une instruction au comité per-Impressions. manent des impressions de s'enquérir et faire rapport au sujet du coût des impressions et de la reliure faites par l'imprimeur de la Reine, des tableaux du commerce et de la navigation pour 1850, mis devant la Chambre durant la présente session; aussi, du coût de toutes les impressions faites pour la Chambre d'Assemblée, et de toutes les impressions faites pour le Gouvernement, et de constater, autant qu'il sera possible, si ces impressions, après avis dûment donné, ne pourraient pas se faire à meilleur marché qu'elles ne le sont actuellement par l'imprimeur de la Reine.

Bili relatif a la succession de Wood.

"Acte pour venir en aide à la succession de feu " Alexander Wood," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Sherwood, de Brockville, re-porte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

Bill relatif à la comparation des témoins,

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du comité de toute la Chambre sur le bill pour autoriser et contraindre les témoins dans les actions civiles à comparaitre devant les cours de jurisdiction compétente, en quelque part de la province qu'ils soient domiciliés, étant lu ;

M. Sherwood, de Brockville, a proposé, secondé par M. Lyon, et la question ayant été proposée, Que

le rapport soit maintenant recu;

M. Richards a proposé en amendement à la ques-tion, secondé par M. Méthot, Que le mot "mainte-nant," soit retranché, et les mots "De ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été de-

mandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Armstrong, Badgley, Boutillier, Cau-chon, Chabot, Chauveau, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, John, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Méthot, Mongenais, Richards, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Taché et Viger.—(25.)

CONTRE.

Messicurs Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Burritt, Cartier, Christie, Crysler, Ge Toronto, Burritt, Carter, Christie, Crysler, Fergusson, Flint, Holmes, Johnson, Lyon, Malloch. McConnell, McFarland, McLean, Meyers, Morrison, Prince, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Scott, de Bytown, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, et Stevenson.—(28.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée,

Que le rapport soit maintenant reçu;

M. Richards a proposé en amendement à la question, secondé par M. Méthot, Que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retran-chés, de manière à ajouter les mots: "Le bill soit " maintenant renvoyé de nouveau à un comité de " toute la Chambre, aux fins d'ajouter les mots: " Pourvu toujours que les dispositions de cet acte ne " s'appliqueront à aucune action ou poursuite pen-" dante dans le Haut-Canada, contre aucun défen-" deur ou défendeurs résident dans le Bas-Canada, " lors de l'institution des actions, ou pour une cause d'action qui aura originé dans le Bas-Canoda, à " la fin de l'amendement fait par le comité au bill," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Badgley, Cauchon, Chabot, Chauveau, Duchesnay, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, LaTerrière, Lemieux, Letellier, Méthot, Meyers, Mongenais, Richards, et Smith, de Durnam.—(17.)

Messieurs Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de TORONTO, Burritt. Cartier, Christie, Crysler, Dickson, Fergusson, Flint, Holmes, Hophins, Johnson, le procureur-général La Fontaine, Lyon, Mc Connell,

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: | Frontenac, Smith, de Wentworth, et Steven-

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que

le rapport soit maintenant reçu ;

M. Richards a proposé en amendement à la question, secondé par M. Méthot, Que tous les mots après que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: " Le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la "Chambre, aux fins d'y ajouter la clause suivante: "Et qu'il soit de plus statué, que lorsqu'une action sera pendante et non décidée dans aucune des cours " supérieures de loi dans le Haut ou le Bas-Canada, " et qu'une autre action sera portée pour la même " cause d'action dans quelqu'une des cours supérieures " de loi, dans la section de la province autre que " celle dans laquelle la poursuite est pendante, la cour " où sera portée l'action en dernier lieu, ou un juge d'icelle en vacance, pourra suspendre les procédures ' dans telle action ainsi portée en dernier lieu jusqu'à " ce que l'action portée la première soit discontinuée " ou terminée, et les frais d'icelle payés," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été de-

mandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Badgley, Cauchon, Chabot, Chauveau, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Jobin, le procureur-général La-Fontaine, La Terrière, Lemieux, Letellier, Mackenzie, Methot, Meyers, Mongenais, Richards, Sauvageau, Smith, de Durham, et Viger.—(24.) CONTRE

Messieurs Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de TORONTO, Cartier, Christie, Crysler, Dickson, Flint, Holmes, Hopkins, Johnson, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Morrison, Prince, Robinson, Sanborn, Scott, de Bytown, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de Toronto, Smith, de FRON-TENAC, Smith, de WENTWORTH, et Stevenson.—(26.) Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le rapport soit maintenant reçu ; la Chambre s'est di-visée:—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

M. Johnson a fait rapport du bill en conséquence; et l'amendement ayant été lu une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans le dit amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Bell, Boulton, de Norrolk, Boulton, de TORONTO, Burritt, Cartier, Christie, Crysler, Dickson, Fergusson, Flint, Gugy, Holmes, Hopkins, Johnson, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Lyon, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Meyers, Morrison, Prince, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du Lac Des DEUX-MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de BROCK-VILLE, Sherwood, de Tobonto, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, et Stevenson .- (35.)

Messieurs Armstrong, Budgley, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Jobin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Méthot, Mongenais, Polette, Richards, Smith, de Durham, et Viger.—(23.)
Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

M. Sherwood, de Brockville, a proposé, secondé par M. Dickson, et la question ayant été mise, Que le McFarland, McLean, Morrison, Prince, Robinson, bill, avec l'amendement soit grossoyé et lu la troisième Sanborn, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Suit:—

Messieurs Bell, Boulton, de Norrolk, Boulton, de TORONTO, Burritt, Cartier, Cayley, Christie, Chrysler, Dickson, Fergusson, Flint, Gugy, Holmes, Hopkins, Johnson, Lyon, Macdonald, de Kingston, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Meyers, Morrison, Prince, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de FRONTENAC, Smith, de Wentworth, et Stevenson .-- (34.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Badgley, Boutillier, Cauchon, Ckabot, Chauveau, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Jobin, le procureur-genéral La Fontaine, La Terrière, Lemieux, Letellier, Mackenzie, Methot, Mongenais, Polette, Richards, Smith, de Durnam, et Viger .- (25.) Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sabelder.

M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, du comité sur les subsides, a fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :-

Dépenses du Gonvernement Ciril, 1550. 1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille six cents livres trois chelins et neuf deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour faire bon de diverses dépenses indispensables du Gouvernement civil, encourues durant l'année 1850, telles que détaillées dans l'état No. 33 des comptes publics de cette année, mis devant la législature.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le paiement de nouvelles annuités accordées

aux Sauvages, pour l'année 1851.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent seize livres, neuf chelins et huit deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la balance de la partie des frais d'exploration du chemin de fer d'Halifax et Québec, à être défrayé par le Canada.

Résolu. Qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante-deux livres dix-huit chelins et sept deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la balance finale des frais de la commission d'enquête sur l'état de la banque d'épar-

gnes et de prévoyance de Montréal. 5. Résolu, Qu'une somme n'exédant pas cinq cents livres, courant, accordée à Sa Majesté, pour payer l'allocation en faveur de l'association du télégraphe électrique de l'Amérique Septentrio-

nale Britannique.

pour l'année 1851.

64

6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'allocation additionnelle pour la bibliothèque du Parlement, qui devra être portée dans le budget de 1852.

Protection des

7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'allocation additionnelle pour la so-ciété provinciale d'agriculture du Bas-Canada,

Majesté, comme aide en faveur de l'académie

industrielle à St. Laurent, pour l'année 1851. 10. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté. pour qu'elle puisse faire payer une aide de cin- avoir siégé quelque temps, quante livres à chacun des instituts des artisans de Hamilton, Belleville, Brockville, Bytown, Cobourg, Perth, Picton, Guelph, Simcoe et Wood- passé le bill et y avait fait des amendements. stock, pour l'année 1851.

11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux Dr. Rees. cent cinquante livres, courant, soit accordée a Sa Majesté, comme allocation au Dr. Rees, à raison des coups qu'il a reçus dans l'asile des aliénés.

12. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre Bureau de mille cinq cents livres, courant, soit accordée à peute de Te-Sa Majesté, pour la construction du bureau de ronio. poste à Toronto, et pour l'achat d'un terrein.

13. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas dix mille Glissoires sur livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la rivière St. Maurice. la construction de glissoires sur la rivière St. Maurice.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde

fois, elles ont été adoptées.

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par M. Mackenzie, et la question ayant été mise, Que toute résolution rapportée du comité des subsides, telle qu'amendée et adoptée par cette Chambre, soit mentionnée dans une cédule du bill qui sera introduit sur les dites résolutions, dans les mêmes mots et chiffres qu'elles ont été votées respectivement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, il sont été pris commo suit:

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de Nobfolk, Boulton, de Toronto, Boutillier, Burritt, Cartier, Cayley, Chauveau, Christie, Dickson, le solliciteur-général, Drummond, Duchesnay, Fergusson, Hall, Hinks, Holmes, Hopkins, le procureur-général La Fontaine La Ter-rière, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Malloch, McConnell, McFarland, Merritt, Meyers, Morrison, Notman, Price, Robinson, Ross, Sanborn, Seymour, Sherwood, de Brockville, Smith, de DURHAM, Stevenson et Viger .- (37.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Cauchon, Chabot, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Lemieux, Mongenais, Polette, Richards, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de Toronto, et Taché. (15.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks ait la per- Bill des submission d'introduire un bill pour octroyer à Sa sides. Majesté, certaines sommes requises pour défrayer certaines dépenses du Gouvernement civil pour l'année 1851, et certaines autres dépenses liées au service public.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la promière fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Résolu, Que l'on se dispensera de l'impression de la cédule au dit bill, contenant les appropriations en détail avant sa seconde lecture.

Un bill grossoyé pour amender l'acte d'incorpora- Bill relatif au payer l'estimation de la dépense pour la protection de la compagnie du chemin de fer de Bytown et chemin de fer de Prescott, a été, en conformité de l'ordre, lu la troide l'esteur.

Prescott, a été, en conformité de l'ordre, lu la troide l'esteur. sième fois.

Résolu. Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Burritt porte le bill au Conseil Législatif et démande son concours.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif aux Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent comité sur le bill pour confirmer les décrets, ordres et ordres et de cinquante livres, courant, soit accordée à Sa procédures de la cour de chancellerie du Haut-Canada, dans certains cas, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Taché a pris le fauteuil du comité; et après y

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Taché a fait rapport que le comité avait

Ordonne, Que le rapport soit reçu iundi prochain.

Maurice.

Annuités des Segreges

Chemin de fer de Halifax et Québec.

Commission d'enquête sur la banque d'é-pargnes et de révoyance de

Association du :élégraphe flectrique.

Bibliotheque de l'arlement.

pocheries.

Association (agriculture da Bas-Cona-

Académie in .

Institute des 37513371w

crets en chan-

Bill relatif & l'érection des paroisses.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'érection des paroisses pour les fins civiles sculement, dans certaines parties du Bas-Canada, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Stevenson a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Stevenson a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Stevenson a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Oodonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Impressions.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le quatrième rapport du comité permanent des impressions, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

dit comité.

M. Jobin a pris le fautcuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil :

Et M. Jobin a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions, lesquels ont été lues comme

- 1. Résolu, Que le moyen d'obtenir l'expédition, l'économie et l'exactitude, ainsi qu'une plus grande uniformité dans les délibérations des deux Chambres, serait de substituer un exemplaire imprimé, sur vélin ou parchemin, à la copie grossoyée dont on se sert maintenant pour présenter les bills de l'une ou l'autre Chambre au concours de l'autre, et pour les soumettre au Gouverneur-Général, pour la signification de la sanction royale.
- 2. Résolu, Que les bills qui sont présentés à la sanction royale devraient être imprimés sur vélin ou parchemin, après avoir été dûment authentiqués par les officiers des deux Chambres préposés à cet effet; et que les exemplaires des statuts promulgués par l'imprimeur de la Reine, soient des impressions tirées et frappées sur la même
- 3. Résolu, Qu'outre la copie du bill présentée à la sanction royale, un autre exemplaire sur vélin ou parchemin soit tiré sur la même forme, et qu'après avoir été dûment authentiqué par les officiers des deux Chambres préposés à cet effet, comme un double de l'exemplaire au dos duquel la sanction royale est inscrite, soit remis au régistrateur de la province, pour être par lui conservé comme un record des actes provinciaux.
- 4. Résolu, Que l'usage de retrancher les actes locaux et privés du volume imprimé destiné à la circulation générale, soit discontinué; et qu'en conséquence il est expédient d'abroger cette partie de l'acte 12 Vic., chap. 16, qui prescrit que les actes locaux et privés soient imprimés en nombre moindre que les actes publics et généraux.
- 5. Résolu, Que le format actuel du volume des statuts soit abandonné, et le format royal-octavo adopté, et que les statuts soient imprimés sur papier fin en petit cicéro (small pica), 32 emmes sur 55 emmes, y compris les notes marginales en petit texte (brevier), les dites notes indiquant le volume et la page des statuts précédents lorsque le texte amende, abroge ou change les dispositions des années précédentes.

6. Résolu, Que le volume des statuts destinés à être distribués devrait être en demi-reliffre en toile. avec dos de mouton blanc avec lettres.

7. Résolu, Que chaque instant de retard inutile entre l'origine et la promulgation d'un acte du Parlement par l'imprimeur de la Reine, est une négligence de devoir hautement répréhensible de la part de toutes les personnes qui causent ce retard.

8. Résolu, Qu'un message soit transmis à l'hono-rable Conseil Législatif, requérant le concours de cet honorable corps à l'arrangement en contemplation dans les trois premières des résolutions précédentes.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Ordonné, Que M. Holmes porte le dit message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que M. Holmes ait la permission d'intro-Bill relatif aux duire un bill pour abroger partie d'un acte y statuts provin-mentionné concernant l'impression et la distribution des statuts provinciaux.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundiprochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif an pour faciliter la renonciation au douaire par les femmes douaire. mariées dans le Haut-Canada, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé. Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif à la pour améliorer la loi de la preuve dans le Bas-Cana-loi de la da, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif aux empêcher l'érection d'aucune barrière de péage qui péages des pourrait intercepter le libre passago des habitants des cités, villes ou villages en cette province, d'une partie à une autre des dites cités, villes ou villages respectivement, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Boulton. de Toronto, M. Sherwood, de Brockville, M. le solliciteur-général Macdonald, M. Morrison et M. Lyon, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill pour perpermettre aux femmes mariées qui résident à l'étran-mettre à cer-ger, de transporter des immeubles qu'elles possèdent taines femme dans la province du Haut-Canada, étant lu :

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, bien-fonda et renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif ent pour défendre de payer en marchandises les gages paiements de des ouvriers et artisans dans certains métiers, ou par le moyen de troc, ou de toute autre manière qu'en monnaies courantes de cette province, étant lu

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour donner de meilleures garanties aux artisans et autres qui construisent des édifices, ou fournissent des matériaux pour la construction des édifices, dans les cités et villes de cette province.

Sur motion de M. le solliciteur-général Macdonald,

secondé par M. Flint,

Ordonné, Qu'il soit une instruction au dit comité de limiter l'opération du bill à la cité de Toronto seulement.

mariées de

les villes, etc.

Bibliothoque.

Bill relatif aux

taires de vaismenus.

rtclamations

des proprid-

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, pour informer leurs honneurs que cette Chambre a nommé l'honorable Jean Chabot en remplacement de l'honorable Louis Joseph Papineau, pour agir de la part de cette Chambre sur le comité conjoint de la biblio-

Ordonné, Que M. Chabot porte le dit message au

Conseil Législatif.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mieux pourvoir au paiement des réclamations contre les propriétaires de vaisseaux dans certains cas, étant

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial composé de M. McFarland, l'honorable M. Merritt, l'honorable M. Cameron, de Cornwall, l'honorable M. Boulton et M. Richards, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Fill nour abolit les excep-tions epéciales.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abolir les exceptions spéciales, ou pour amender de toute autre manière la pratique de la loi dans le Haut-Canada, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. M. Smith, de Durham, a proposé, secondé par M. Lyon, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant renvoyé à un comité de toute la Chambre:

L'honorable M. Cameron, de Cornwall, a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Boulton, Que le mot "maintenant" soit retranché, et les mots: "lundi prochain," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Baldwin, Boulton, de Nor-FOLK, Boutillier, Cameron, de CORNWALL, Carlier, Chabot, Chauveau, Christie, Flint, Fortier, Four-nier, Fourquin, Guillet, Holmes, Jobin, le procu-reur-général La Fontaine, Malloch, McConnell, Mac-Lean, Merritt, Méthot, Morrison, Prince, Robinson, Sauvageau, Taché et Viger.—(28.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Dumas, Lyon, le solliciteurgénéral Macdonald, Mackenzie, Richards et Smith, de Duвилм.—(7.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné, Que le bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Bill pour incorporer l'école de médecine de St. Laurent a Montréal.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer l'écolo de médecine de St. Laurent, à Montréal, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. Merritt a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'honorable M. Merritt a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit reçu lundi prochain.

replevin.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Eill pour L'ordre au jour, pour que ...

amender la loi comité sur le bill pour amender et étendre la loi concernant le recours de replevin dans le Haut-Canada,

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. Badgley a pris le sauteuil du co-mité; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'honorable M. Badgley a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif aux obliger certains fonctionnaires dans la province à faire repports andes rapports annuels au Parlement, étant lu ;

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par M. Sherwood, de Brockville, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde

L'honorable M. Hincks a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Price, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "De "ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Baldwin, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabol, Chauveau, Christie, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Four-quin, Guillet, Hall, Hincks, Jobin, le procuréur-général La Fontaine, La Terrière, Lemieux, McConnell, Méthot, Mongenais, Morrison, Notman, Polette, Price, Richards, Scott, du LAC DES DEUX-MONTA-CNES, Sherwood, de Toronto, et Taché.—(33.)

Messieurs Boulton, de Norfolk, Cameron, de Cornwall, Hopkins, Malloch, Merritt, Seymour, Sherwood, de Brockville, Smith, de Durham, et Smith, de Frontenac.—(9.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill pour exexempter les pompiers dans les cités, après un certain empter les nombre d'années de service comme tels, de servir pempiers de comme jurés, étant lu : comme jurés, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé. Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif aux amender un acte passé dans la douzième année du poide et merègne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour amender sures, (B.-C.) " la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le Bas-Canada," étant lu ;

M. Cauchon a proposé, secondé par M. Polette, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

L'honorable M. Hincks a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Price, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "De "ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement:—

Elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise:

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en trois mois.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif aux amender la loi en force dans le Bas-Canada, concer- lettres de nant les lettres de change et les billets promissoires, change et aux étant lu

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. M. Christie a proposé, secondé par M. Sherwood, de Brockville, et la question ayant été mise, Que la clause suivante soit ajoutée au bill et en fasse partie: " Et qu'il soit statué, que lorsque les trois jours de grâce accordés dans et par le dit acte en partic cité

ciers provinciaux.

soires.

jurés.

" expireront un dimanche ou un jour de fête, le jour " suivant qui ne sera pas un dimanche ou un jour de sête, " sera le dernier des jours de grâce, nonobstant toute " chose dans le dit acte, ou tout usage ou coutume " antérieur à ce contraire :"-Elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Droits de tonnage.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération s'il est expé-dient de modifier les droits de tonnage sur les vaisseaux dans certains cas, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Bill relatif aux déprédations commisee par les gens de cage.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour donner un recours plus efficace aux personnes qui souffrent des déprédations et des empiétements commis par les gens de cage, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence formée en le dit

M. Polette a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelques temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Polette a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu lundi prochain.

Bill relatif a l'indépendance des conseils aunicipaux, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: " Acte pour mieux assurer l'indépendance des conseils munici-", paux dans le Haut-Canada," étant lu;

M. Morrison a proposé, secondé par M. McFarland, et la question ayant été proposée, Que le bill

soit maintenant lu une seconde fois

M. Malloch a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Robinson. Que le mot "maintenant" soit retranché, et les mots: "De "ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement;

la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été de-

mandés ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Badgley, Burritt, Cameron, de Conn-Wall, Crysler, Fournier, Hall, Hincks, Hopkins, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Malloch, McConnell, Merritt, Mongenais, Notman, Robinson et Taché.—(17.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Duchesnay, Fergusson, Flint, Fortier, Fourquin, Guillet, Holmes, La Terrière, Mackenzie, McFarland, Méthot, Morrison, Polette, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, et Smith, de Wentwortu.—(20.) Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR. Messieurs Armstrong, Boutillier, Cartier, Cau-chon, Chabot, Chauveau, Crysler, Duchesnay, Fer-gusson, Flint, Fortier, Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes, La Terrière, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, McFarland, Méthot, Mongenais, Morrison, Polette et Scott, du LAC DES DEUX-MONTA-GNES.--(24.)

Messieurs Burritt, Christic, Fournier, Hall, Hopkins, Letellier, McConnell, Smith, de FRONZENAC et Taché.—(9.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Et étant cinq heures, M. l'Orateur, sans mettre la question, a ajourné la Chambre à lundi prochain.

Luna, 11° die Augusti;

Anno 15° Victoria: Regina, 1851.

ES pétitions suivantes ont été séparément pré- pétitions pré-A sentées et mises sur la table :-

Par M. Bell,-la pétition du révérend James C. Muir et autres, ministres, Kirk Session et congrégation de l'église d'Ecosse de Georgetown, Nord et Sud, comté de Beauharnois, en rapport avec l'église d'Ecosse.

Par M. Flint,-la pétition de Jonas Canniff et autres, membres de l'église méthodiste wesléyenne de Belleville.

Par M. Fergusson,—la pétition de William Crowe, président, et William Stevenson, secrétaire, au nom d'une assemblée publique des membres et des amis de

l'église méthodiste wesléyenne de Guelph.

Par M. Laurin,—la pétition de Jean Baptiste Pâquet et autres, miliciens qui ont servi dans la milice incorporée durant la dernière guerre avec les Etats-Unis.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition sui- Pétitions lues, vante a été lue :

De Robert Beard et autres, membres de la brigade des pompiers, et autres, de la cité de Toronto; demandant un acto pour exempter les pompiers en activité, et ceux qui auront servi comme tels pendant sept années, du paiement de la taxe pour le travail exigé par la loi, et de servir comme jurés.

L'honorable M. Hincks l'un des Conseillers-Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et il est comme suit :-

ELGIN et KINCARDINE.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'informa- Message de tion de l'Assemblée Législative, copie d'une dépê- Son Excelche de l'officier administrant le Gouvernement de la lencee. Nouvelle-Ecosse, avec copie d'un rapport fait par l'honorable Joseph Howe, des délibérations des délégués au sujet du chemin de fer d'Halifax et Québec.

Hôtel du Gouvernement, Toronto, 11 août 1851.

(Copie.)

Hôtel du Gouvernement Halifax, 26 juillet 1851.

Milord,-J'ai l'honneur de transmettre ci-incluse. pour l'information de votre seigneurie, copie d'un rapport que vient justement de me faire l'honorable Joseph Howe; et je prends la liberté d'informer votre seigneurie, que dans la vue d'amener une prompte décision sur la ligne de conduite adoptée à Toronto, j'ai ce jour dissous la Chambre d'Assemblée de cette province.

J'ai, etc.,

(Signé,)

JOHN BAZALGETTE,

Administrateur.

Son Excellence le très honorable Comte d'Elgin et Kincardine, etc., etc., etc.

DÉPUTATION AU CANADA.

Rapport de M. Howe.

Amherst, 25 juillet 1851.

Monsieur,—Les négociations que j'étais chargé de conduire avec les Gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick ayant été terminées, dans une conférence finale tenue avec les délégués de cette dernière province, cette après-midi, je m'empresse de soumettre, pour l'information de Son Honneur l'Administrateur du Gouvernement, un rapport de mes travaux en vertu de la commission et des instructions dont a bien voulu m'honorer Son Excellence Sir John

Vous savez que Son Excellence Sir Edmund Head, avait choisi l'honorable Edward B. Chandler, pour représenter le Gouvernement du Nouveau-Brunswick à Toronto, et il était convenu que je devais le ren-

contrer à Dorchester le 1er jour de juin. Comme je devais passer dans le comté de Cumberland, où le bill, qui a été si vivement imposé à la Législature pendant sa dernière session, a originé; et comme il était plus que probable que le pays serait prosondément insluencé par la décision de ce comté, contre la mesure, et en faveur de la proposition saite par le Gouvernement de Sa Majesté, je pensai que c'était de mon devoir de soulever, dans le chef-lieu, la plus ample discussion de tout le projet. En conséquence, j'adressai une lettre au Custos Rotulorum de Cumberland. l'informant de mon intention d'assister à toute assemblée qui pourrait être convoquée à cette fin.

En arrivant à Amherst, je trouvai qu'une assemblée avait été convoquée, et qu'une réunion très nombreuse et très respectable des principaux marchands de Cumberland remplissait le palais de justice. Le résultat d'une discussion animée, qui dura plusieurs heures, fut une décision presque unanime de soutenir les vues et la politique du Gouvernement à cet égard.

Je recu à Amherst des invitations à assister d deux assemblées dans le comté de Westmoreland, Nouveau-Brunswick, et à une autre dans le comté de Kent; j'acceptai pour les premières, car les places nommées se trouvaient sur ma route,—mais je sus obligé de résuser pour la dernière. L'unanimité de sentiment déployée à Dorchester et au Détour de Peticodiac, me convainquit que la population rurale du Nouveau-Brunswick n'avait besoin que d'information; et que lorsque le sujet scrait discuté à fond, elle donnerait son appui à toute modification raisonnable des

conditions que la Législature a rejetées.

Une expérience sur la cité de St. Jean paraissait offrir moins de chance de succès. Les officiers et les agents de la compagnie de Portland résidaient là, et formaient avec leurs amis, clients et actionnaires, une combinaison toute organisée. Une grande partie de la presse avait formée son opinion sur le dire de ces messieurs; et pendant plusieurs semaines, les propositions contenues dans la lettre de M. Hawes, et la politique générale de ce gouvernement, avait été dis-cutées d'une manière nullement propre à m'assurer une réception cordiale. Lorsque j'arrivai dans la cité, on m'assura qu'il n'y aurait pas trois exceptions à l'unanimité qui repousserait et condamnerait les offres du Gouvernement de Sa Majesté. Le résultat de la discussion qui eût lieu à une assemblée publique à laquelle je sus invité d'assister par les citoyens, se voit dans la modification au langage d'une partie très influente de la presse, et dans le fait que les promoteurs de la compagnie de Portland ont ajourné toutes leurs délibérations jusqu'an 20 d'août. "Il est évident," dit l'éditeur du "Freeman," (journal d'abord hostile, et encore douteux, mais interprétant fidèlement l'opinion publique,) " que l'esprit public est très excité par la magnifique proposition de Lord Grey, telle qu'interprétée par M. Howe et autres.

Ayant assisté à trois assemblées du gouvernement de Son Excellence, je crus que je devais par respect me rendre à Frédéricton, et expliquer à Sir Edmund Head les raisons qui m'ont déterminé à agiter cette question, et mes vues en général. Ces explications furent considérées comme satisfaisantes, et je reçus de Son Excellence des témoignages flatteurs de sa

confiance et de sa considération.

En arrivant à St. André, sur ma route aux Etats-Unis, je rencontrai une députation venant me demander de bien vouloir adresser une assemblée pu-

Tout en craignant que l'intérêt que les suivant. habitants de St. André porte naturellement au succès de leur propre chemin de fer, pourrait les rendre hostiles aux lignes intercoloniales, je consentis à me rendre à l'assemblée; et en se dispersant, un très grand nombre de personnes de tous les rangs et de toutes les classes, m'assurèrent, de la manière la plus satisfaisante, qu'aucun intérét local ou de prédilection n'induirai St. André à se placer en opposition à un grand

projet d'amélioration intercoloniale.

Comme le Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a été fréquemment accusé d'avoir manqué à ses engagements avec la convention de Portland, et comme aussi on s'est donné beaucoup de peine pour persuader aux habitants de cette cité que la ligne de l'Amérique du Nord et de l'Europe avait été abandonnée, il était désirable que la conduite du Gouvernement fût défendue, et que ses intentions sussent clairement expliquées aux principaux honmes de cette très intéressante ville amie. M. Chandler et moi pas-sâmes près d'une journée à Portland en nous rendant John A. Poor, écuyer, l'un des memnu Canada. bres les plus actifs de la Convention nous rejoignit à Toronto, et nous échangeames avec lui,les explications les plus franches; à notre retour, ce monsieur et ses amis nous comblèrent de politesses. Les préjugés, que l'on pouvait entretenir antérieurement disparurent dans ces entretiens d'amis. La lettre de M. Hawes du 10 mars, la dépêche du comte Grey, et de nombreux extraits de la correspondance échangée entre le Gouvernement Impérial et les Gouvernements Coloniaux, ont été publiés et largement distribués dans l'Etat du Maine. Après que nous eunes déclaré que le projet que nous leur expliquions serait suivi de bonne foi, et "que les pro"vinces du Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-" Ecosse, par un moyen ou un autre, qui leur conviendrait mieux, mettrait à exécution le plan d'un " chemin de fer continu depuis la frontière du Maine " jusqu'aux rives est de la Nouvelle-Ecosse," les habitants de Portland cessèrent sagement de s'opposer à notre projet, et ils font actuellement appel à la Législature et aux citoyens du Maine pour les engager à venir promptement de l'avant et fournir les moyens de compléter cette partie de la ligne qui s'étend du Bangor à la frontière du Nouveau-Brunswick.

Nous arrivâmes, M. Chandler et moi, le 15 juin à Toronto; et pendant notre résidence au siège du Gouvernement, nous sumes reçus par le Gouverneur-Général, les Orateurs des deux Chambres, les Membres de l'Administration, et le Maire et les citoyens de Toronto en général, avec une telle distinction et une telle politesse qui nous fit voir la grande estime que l'on a pour les Provinces que nous représentions.
Invités à prendre des sièges dans le Conseil le 16,

nous reçûmes immédiatement l'assurance de la coopération cordiale du Gouvernement du Canada et que l'administration était prête à accepter les conditions posécs par le Gouvernement Impérial, et à s'unir à la Nouvelle-Eccsse, pour surmonter les obstacles qui s'offrent dans le Nouveau-Brunswick, en faisant quelque juste modification de ces conditions qui pourrait permettre à M. Chandler d'obtenir la coopération de cette Province. En justice pour ce monsieur, on doit déclarer qu'il ne fit aucune demande importune—il exposa avec franchise dans quelle position se trouvait son Gouvernement, et l'opinion publique de son pays; puis il laissa à la conférence, dans sa discrétion et sa sympathie, à décider jusqu'à quel point la position particulière du Nouveau-Brunswick devrait être pris en considération, et quelle aide serait accordée à cette province, dans la construction d'une de ces grandes lignes, pour la mettre en état de les parachever toutes deux.

Si le Nouveau-Brunswick se tenait dans une opposition hostile, il était clair que ni la ligne du St. Lau-, blique qui devait se tenir dans cette ville le jour | rent ni celle de Portland ne pouvaient être allievées ;

la proposition du Gouvernement britannique était, || et qui rendra sa position commerciale, sociale et polidans ce cas rejetée, et les trois provinces étaient poussées avec mécontement, et en payant des intérêts ruineux à faire leurs améliorations intérieures sans

sympathie on coopération mutuelle.

Toutes les parties désiraient obvier à ce malheureux état de chose, et, après mûre délibération, M. Chandler fut autorisé à demander la coopération de son Gouvernement, aux conditions qui suivent, étant bien entendu, qu'elles seraient obligatoires pour le Gouvernement du Canada et de la Nouvelle-Ecosse si le Nouveau-Brunswick y adhérait.

Que la ligne d'Halifax à Québec serait construite aux frais conjoints et au risque mutuel des trois provinces; et une commission conjointe serait investic de la propriété de dix milles des terres de la couronne, dont le revenu qui en proviendrait serait employé au paiement du principal et de l'intérêt de la somme requise.

Que le Nouveau-Brunswick construirait la ligne de Portland, avec l'argent avancé par le Gouvernement

Britannique, à ses propres risques.

Que le Canada compléterait à ses propres frais, la ligne de Québec à Montréal, avec l'entendement que toute épargne qui pourrait être faite sur la somme que le Gouvernement britannique est disposé à avancer. serait employée pour étendre la ligne au-dessus de Montréal.

Que lorsque la dette contractée au compte conjoint des trois provinces sera payée, chaque province aura la propriété de la ligne qui passe sur son ter-

Il a été aussi entendu, que le Canada retirait la garantie générale offerte pour la construction de chemin de fer dans toute direction, et que toutes ses ressources seraient employées à la construction d'un grand tronc de chemin de fer, dans la vue de compléter promptement une grande voie ferrée sur le territoire britannique, depuis Halifax jusqu'à Hamilton; de là à Windsor vis-à-vis le Détroit, la compagnie du grand chemin de ser de l'Ouest a déjà com-

mencé la construction de sa ligne.

Ces arrangements ayant été adoptés, il devenait désirable que M. Chandler retourna promptement au Nouveau-Brunswick, pour les soumettre à ces collè-gues et s'assurer par lui-même que, dans le cas où l'administration prendrait la responsabilité des arrangements dont je viens de parler, elle serait appuyée par une majorité de la Législature. Tout en allouant un temps suffisant pour prendre l'ensemble de la question en considération et une décision finale, nous convîmnes, M. Chandler et moi. de nous réunir à Dorchester à mon retour. Je l'ai rejoint cet après-midi, et j'ai eu le plaisir de recevoir de lui l'assurance que le Gouvernement du Nouveau-Brunswick était prêt à soumettre les arrangements adoptés à la Législature de cette province, avec tout le poids de son influence, aussitôt que le Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse déclarera qu'il est prêt à donner sa coopération aux conditions présentées.

L'adoption finale de ce grand projet de communication intercoloniale dépend maintenant du peuple de la Nouvelle-Ecosse, auquel elle sera probablement soumise, par la dissolution de l'Assemblée, qui aura lieu sous peu. J'ai engagé la foi du Gouvernement, et il ne saurait reculer. J'ai risqué tout ce qu'un homme public a de cher, en comptant sur les sentiments généreux de mes compatriotes et sur la connaissance qu'ils ont de leurs vrais intérêts. Ayant fait tout en mon pouvoir pour élever la Nouvelle-Ecosse aux yeux de l'Europe et des colonies voisines, je n'ai aucune crainte qu'elle rejette les engagements que j'ai fait en son

nom.

Ses intérêts bien entendus demandent qu'elle ac-

cepte immédiatement la proposition :-

10. Parce qu'elle lui assure, sous peu d'années, une communication de chemin de fer de 1400 milles, traversant le magnifique territoire dont elle est la frontière ! rappeler que la Nouvelle-Ecosse a peu de terres ap-

tique, importante dans l'avenir.

20. Parce qu'elle la réunie presque immédiatement à des lignes de chemins de fer formant un parcours de 8000 milles qui sont déjà en exploitation dans les Etats-Unis,—et qu'elle fait de son principal port le terminus de la navigation des baquebots à vapeur, et de son territoire la grande voie de communication entre l'Amérique et l'Europe.

30. Parce que, lors de l'extinction de la dette, elle possèdera un chemin sans rival dans la province,chemin sur lequel doivent continuellement se croiser deux grands courants du commerce, et dont les taux de péage formeront un revenu qui ira toujours s'aug-

mentant d'année en année.

40. Parce que le parachèvement de ces grandes lignes de communication donnera aux provinces de l'Amérique du Nord un degré de force et de sécurité intérieur, et de considération à l'étranger, qui leur vaudront beaucoup plus que tous les risques pécuniaires qu'elles pourront encourir-

50. Parce que le parachèvement de ces lignes attirera dans la province une grande quantité du surplus des capitaux et de la main-d'œuvre de l'Europe.

60. Parce que la ligne partant du bord de la mer et une fois achevée jusqu'au Canada, s'étendra bientôt, sans aucun doute, à travers les confrées de l'Ouest si fertiles, et n'ayant, pour ainsi dire, aucune limite; et chaque progrès de cette ligne sera suivi d'un flot d'émigration; puis finalement et de nos jours, elle atteindra les rives de la mer Pacifique.

Je sais qu'on peut dire que nous ne devrions rien risquer en dehors de notre frontière. Mais je regarde ce risque comme n'augmentant guère la responsabilité que nous avons déjà si joyeusement assumée.

Tous nos calculs ont été faits sur la supposition que nos chemins coûteraient £7000 courant, par mille. Suivant les meilleures informations que nous avons pu nous procurer en Canada et dans les Etats-Unis, et après avoir consulté les premiers promoteurs des chemins de fer du Vermont, du Grand Chemin de l'Ouest; du Portland et de St. André, il y a tout lieu de croire que si la province profite des améliorations modernes et du bas prix actuel du fer, avec de l'argent en main, les travaux ne conteront pas plus de £5000 courant. par mille. Si cela est vrai, la somme d'argent supposée nécessaire en premier lieu suffirait pour défrayer toute la dépense dont la Nouvelle-Ecosse sera responsable; et si l'on fait erreur dans ce calcul, cette province, avec son tarif peu élevé, et la marche progressive de sa consommation annuelle, se trouverait bientôt en état de combler le déficit qui pourrait survenir.

Mais après un examen approfondi des contrées que traversent les chemins de fer Américains et Canadiens, et avoir consulté les promoteurs et les officiers de ces chemins qui déclarent que l'argent obtenu pour les construire a coûté de 7 à 12 pour cent, j'en suis venu à la conclusion qu'un chemin de fer construit avec de l'argent ne coutant seulement que 31 pour cent, rapporterait immédiatement des profits, quand même il serait construit dans une forêt, pourvu que la terre fût bonne, les pouvoirs d'eau et le bois abondants; et pourvu aussi qu'il se format des établissements de chaque côté du chemin, qui tout en multipliant, les colons créeraient une espèce de commerce local, tant qu'ils seraient dispersés le long de la ligne. Nous avons d'autres ressources en dehors des limites de notre province, dans les associations des hommes industrieux et entreprenants qui viendront s'établir dans la province aussitôt que ces grands travaux seront commencés, et qui, sur les limites au moins des terres réservées à cette entreprise, formeront comme une grande rue à travers cette partie de territoire, située entre notre frontière et le St. Laurent, où l'on craint de rencontrer les plus grands risques.

En faisant l'estimation des risques et des avantages relatifs découlant du projet en question, on doit se partenant à la Couronne le long de la ligne projetée, | (et la chose a été franchement expliquée,) tandis que les terres dont le Canada et le Nouveau-Brunswick feront l'octroi sont d'une étendue et d'une valeur considérables. La quantité en sera probablement de 3,000,000 d'acres qui, vendues à 5s. l'acre, (et avec un chemin de fer les traversant d'un bout à l'autre elle vaudrait bien vite un prix beaucoup plus haut,) formeraient un fonds suffisant pour payer l'intérêt des dépenses des trois ou quatre premières années.

Je ne saurais terminer ce rapport sans mentionner la réception cordiale et enthousiaste que m'ont faite les villes de Québec et de Montréal, pendant ma courte visite. Dans ces deux cités, les hommes les plus distingués par leur position sociale, leur activité commerciale et intellectuelle, et leur grande influence, semblaient de se disputer à l'envi le plaisir de reconnaître l'importance et la valeur des provinces maritimes. Dans tous les rangs et dans toutes les classes on paraît croire que les chemins de fer sont des liens indispensables pour établir une grande et solide fraternité au milieu des nombreux habitants de l'Amérique du Nord,—inspirés par de grandes espérances,—et qui devront finalement s'élever au moyen de n'importe quelle institution politique ou sociale (lorsque ces grands travaux auront préparé la voie de l'union), à cette noble position que la moitié de notre continent pourra réclamer aux yeux du monde. J'ai l'honneur d'être,

Monsieur, Votre obéissant serviteur,

Joseph Howe.

Wm. H. Keating, écuyer.

Ordonné, Que le dit message, avec les documents qui l'accompagnent, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. Sanborn, du comité spécial sur le bill pour préceden mé-amender l'acte d'incorporation des Membres de la deste, (B.C.) profession médicale dans le Ros-Canada et pour réprofession médicale dans le Bas-Canada, et pour régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelle, de manière à venir en aide à certaines personnes qui pratiquaient comme médecins et chirurgiens dans cette province à l'époque où le dit acte est devenu loi, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre mercredi pro-

Sur motion de M. Flint, secondé par M. Smith, de

Durham, Bill pour resti-

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour déterminer certains droits, " et pour les restituer aux parties y mentionnés," soit lu une seconde fois demain.

Negociation

tret certains

tines person-

dreits & cer-

Acr.

Rill relatif a la

Ordonné, Que la réponse relative à la négociation d'emprunts futurs, qui a été présentée lundi dernier, soit renvoyée au comité de toute la Chambre, pour prendre en considération une série de résolutions proposées, au sujet de la construction d'une ligne de grand tronc de chemin de fer à travers la province, et sur la convenance d'amender l'acte pour accorder le garantie de la province aux compagnies de chemins de fer.

Affaires puphonen

M. Letellier a proposé, secondé par l'honorable M. Hincks, et la question ayant été mise, Qu'il soit maintenant permis de faire motion, dont avis a été donné, pour changer les heures des séances de cette Chambre, jusqu'à la fin de la session; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR. Messicurs Armstrong, Badgley, Boutillier, Cartier, Hopkins, La Terrière, Laurin, Letellier, le solliciteur- vince qu'ils soient domiciliés, étant lu ;

general Macdonald, McFarland, Merritt, Notman, Prince, Scott, de Bytown, Scott, du LAC DES DEUX-Montagnes, Seymour, Sherwood, de Toronto, Smith, de Dunham, Smith, de Frontenac, et Smith, de Wentworth.—(26.)

Messieurs Baldwin, Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cayley, Chabot, Christie, Crysler, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Johin, Lacoste, le procurour-général La Fontaine, Lemieux, Mackenzie, Malloch, McConnell, McLean, Méthot, Meyers, Morrison, Polette, Price, Robinson, Ross, Sanborn, Sauvageau, Sherwood, de Brockville, Taché et Viger.—(33.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Macdonald Bill pour ait la permission d'introduire un bill pour expli- amender les quer et amender l'acte de la dernière session, aux licenses intitulé: "Acte pour amender les lois relatives d'aubergos. "aux licences d'auberges dans le Haut-Canada."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill Bill relatit aux grossoyé pour refondre et régler les clauses générales clauses goné-

mins de fer.

relatives aux chemins de fer, étant lu;
L'honorable M. Price a proposé, secondé par l'honorable M. Baldwin, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois; la chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, de Norrolk, Boulton, de Toronto, Boultillier, Cartier, Cayley, Chabol, Christie, Crysler, Dickson, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hopkins, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Merritt, Méthot, Meyers, Morrison, Notman, Polette, Price, Prince, Richards, Robinson, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott, de By-TOWN, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, Smith, de Frontenac, Smith, de Went-WORTH, et Stevenson.—(54.)

Monsieur Mackenzie.—(1.) Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative. Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. Résolu, Que le bill passe. Ordonné, Que l'honorable M. Hincks porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer la compagnie du Bill relatif à la chemin de fer de Montréal et Kingston, a été, en compagnie du chemin de fer de l'ordre. In la troisième fois.

de Montréal et Kingston.

Résolu, Que le bill passe. Ordonné, Que M. Cartier porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer la compagnie du Bill relatif à la Un bill grossoye pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Kingston et Toronto, a compagnie du chemin de for chemin de for

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit: "Acte de jonction de pour incorporer la compagnie du chemin de Toronto."

" fer de Kingston et Toronto."

Ordonné, Que M. Smith, de Durham, porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill Bill pour saire prossoyé pour autoriser et contraindre les témoins, comparatre dans les actions civiles, à comparaître devant les cours Dickson, Fergusson, Flint, Fourquin, Guillet, Hall, de jurisdiction compétente, en quelque part de la pro-

M. Sherwood, de Brockville, a proposé, secondé par l'honorable M. Cayley, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. Richards a proposé en amendement à la question, secondé par M. Smith, de Durham, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots "De ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Boutil-lier, Cauchon, Chabot, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Johin, La-coste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemicux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Méthot, Meyers, Mongenais, Polette, Price, Richards, Ross, Smith, de Durham, Taché et Viger.—(35.)

CONTRE.

Mussicurs Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cayley, Christie, Crysler, Dickson, Fergusson, Flint, Holmes, Hopkins, Johnson, Lyon, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Merritt, Morrison, Notman. Prince, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUN-MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, et Steuenson.—(33.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise:

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième sois de ce jour en six mois.

Bill relatif & l'érection des arcieses, (B.-C.)

Un bill grossoyé pour pourvoir à l'érection des paroisses pour les fins civiles seulement, dans certaines parties du Bas-Canada, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte " pour pourvoir à l'érection de paroisses pour les " objects civils sculement, dans la seigneurie d'Argenteuil dans le Bas-Canada."

Ordonné, Que M. Scott, du Lac des Deux-Mon-tagnes, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender et étendre la loi Bill pour amender la loi concernant le recours de replevin dans le Haut-Carelative au re-nada, a été, en consormité de l'ordre, lu la troisième plevin, (B.-C.) fois.

Résolu, Que le bill passe. Ordonné, Que M. Lyon porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill relatif aux

Un bill grossoyé pour amender la loi en force dans change et aux le Bas-Canada, concernant les lettres de change et billets promis- les billets promissoires, a été, en conformité de l'ordre, soires, (B.-C.) lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte " pour expliquer et amender la loi en force dans " le Bas-Canada, concernant les lettres de chan-

" ge et les billets promissoires."
Ordonné, Que M. Holmes porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill pour amender la Ioi relative nux cotisations.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks ait la permission d'introduire un bill pour expliquer et amender la loi de cotisation dans le Haut-Ca-

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks ait la per- Bill relatif à mission d'introduire un bill pour amender l'acte l'engagement qui règle l'engagement des matelots.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks ait la per- Bill relatifà mission d'introduire un bill pour amender les lois l'élection des qui règlent l'élection des membres dans certains membres. comtés, en autant qu'elles ont rapport au rapport

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du comité Bill relatifeux de toute la Chambre sur le bill pour confirmer les ordres et dedécrets, ordres et procédures de la cour de chancelle-crots en chancelle cellerie, (H-C) rie du Haut-Canada, dans certains cas. étant lu;

M. Price a proposé, secondé par M. Dickson, et la question ayant été proposée, Que le bill soit main-

tenant reçu;

L'honorable M. Baldwin a proposé en amendement à la question, secondé pas M. le solliciteur-général Macdonald. Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots "De ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Boulton, de Nor-FOLK, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cayley, Chauveau, Crysler, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Jobin, Laurin, le solliciteur-général Macdonald, McLean, Meyers, Mongenais. Polette, Scott, de Byrown, Seymour et Steven-

CONTRE.

Messieurs Badgley, Boutillier, Chabot, Christie, Dickson, Duchesnay, Fergusson, Hopkins, LaTer-rière, Lemicux, Letellier, Mackenzie, Malloch, McConnell. McFarland, Merritt, Methot, Notman, Prince, Robinson, Sanborn, Scott, du LAC DES DEUX-MONTA-GNES, Sherwood, de BROCKVILLE, et Smith, de DURнам.—(24.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que

le rapport soit maintenant reçu;

L'honorable M. Baldwin a proposé en amendement à la question, secondé par M. le solliciteur-général Macdonald, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Le bill soit renvoyé de nouveau à "un comité de toute la Chambre demain," en leur

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été deman-

dés, ils ont été pris comme suit :-

Messicurs Armstrong, Baldwin, Boulton, de Non-FOLK. Boulton, de TORONTO, Cameron, de CORNWALL, Cartier, Cayley, Chauveau, Crysler, Dumas, Four-nier, Fourquin, Guillet, Jobin, Lacoste, Laurin, lo solliciteur-général Macdonald, McLean, Méthot, Meyers. Mongenais, Polette, Scott, de Bytown, Seymour, Stevenson et Viger .- (26.)

CONTRE.

Messieurs Boutillier, Chabot, Christie, Dickson, Duchesnay, Fergusson, Hopkins, LaTerrière, Lemieux, Letellier, Mackenzie, Malloch, McConnell, McFarland, Merrilt, Notman, Prince, Robinson, Sanborn, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de DURHAM, et Taché.—(23.)

(B,-C.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

alors mise.

Ordonné, Que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre demain.

L'honorable M. Merritt a fait rapport du bill pour incorporer l'école de médecine de St. Laurent, à Montréal, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du comité de toute la Chambre sur le bill pour donner un recours plus efficace aux personnes qui souffrent des déprédations et des empiétements commis par les gens de cage, étant lu;

M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, a proposé. secondé par M. Boutillier, et la question ayant été proposée, Que le rapport soit maintenant recu;

M. Malloch a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Robinson, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "De

ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle. Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Boulton, de Toronto, Cartier, Cayley, Crysler, Dickson, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Holmes, Laurin, Letellier, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Prince, Rabinson, Scott, de By-Town, Seymour, Sherwood, de Toronto, Smith, de FRONTENAC, Stevenson et Taché.—(24.)

Messieurs Badgley, Boutillier, Fourquin, Guillet, Hincks, Lacoste, La Terrière, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, McFarland, Mongenais, Morrison, Polette et Scott, du Lac des Deux-Mon-TAGNES.—(14.)
Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné, Que le rapport soit reçu de ce jour on trois mois.

mieux assurer l'indépendance des conseils munici-paux dans le Haut-Canada," étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. M. Morrison a proposé, secondé par M. McFarland, et la question ayant été proposée, Que le bill soit lu la troisième fois demain;

M. Malloch a proposé, en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Robinson, Que le mot "demain," soit retranché, et les mots: "De ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR. Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cayley, Christie, Crysler, Dickson, Fortier, Fourguin, Lacoste, La Terrière, Laurin, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Malloch, McConnell, McLean, Prince, Robinson, Sanborn, Seymour, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, Stevenson et Taché.—(25.)

CONTRE.

Messieurs Cartier, Chauveau, Fergusson, Flint, Guillet, Holmes, Mackenzie, McFarland, Merritt. Morrison, Polette, Scott. de Bytown, et Viger .- (13.) Ainsi, elle a été résolue dans l'assirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième sois de ce jour en trois mois.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill pour La question principale, telle qu'amendée, ayant été pour amender et expliquer les actes des écoles main- amender, acte tenant en vigueur dans le Bas-Canada, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde sois samedi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif aux comité sur le bill pour régler l'administration des biens blens temporels temporels de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande du diocese de dans le diocèse de Montréal, et pour d'autres firs y Montréal. dans le diocèse de Montréal, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Fergusson a pris le fauteuil du comité; et après avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Fergusson a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendernent.

L'honorable M. Badgley a proposé, secondé par M. Smith, de Frontenac, et la question ayant été mise, Que le rapport soit maintenant reçu; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Badgley, Baldwin, Boulton, de Norrolk. Boulton, de Toronto, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Dumas, Flint, Fortier, Fourquin, Holmes, John, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Malloch, Merritt, Polette, Price, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, Stevenson, Taché et Viger.—(31.)

CONTRE.

Messieurs Fergusson, Mackenzie, McFarland, Morrison, Notman, et Scott, de Byrown.-(6.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

M. Fergusson a fait rapport du bill en conséquence.

L'honorable M. Badgley a proposé, secondé par l'honorable M. Cayley, et la question ayant été proposée, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième sois

M: Mackenzie a proposé en amendement à la question, secondé par M. Morrison, Que le mot "demain," soit retranché, et les mots: "De ce jour en six mois ajoutés en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été de-

mandés, ils ont été pris comme suit :-

Pour Messieurs Bell, Hall, Hopkins, Mackenzie, Mc-Farland, Morrison, Notman et Smith, de Dun-HAM.--(8.)

CONTRE. Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Boulton, de Tononto, Cartier. Cayley, Chabot, Chauveau, Dickson, Duchesnay, Fergusson, Fortier, Fourquin, Gugy, Guillet, Holmes, Jobin, Johnson, le procureur-

général La Fontaine, La Terrière. Laurin, Letellier, Malloch, McConnell, McLean, Merritt, Méthot, Meyers, Polette, Price, Prince, Robinson, Ross, Sauvageau, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Tononto, Smith, de Frontenac, Smith, de Went-worth, Taché et Viger.—(40.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise; la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messicurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Boulton, de Toronto, Cartier, Cayley, Chabot, Chauveau, Dickson, Duchesnay, Fergusson, Fortier, Fourquin, Gugy, Guillet, Holmes, Jobin, Johnson, le procureurgénéral LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Letellier, Malloch, McConnell, McLean, Merritt, Méthot, Meyers, Polette, Price, Prince, Robinson, Ross,

Ba, relatif & inlépendance ies conseils линенрацк, Н-С)

A relatif a code de mé-

erine de St.

that relacifiation epridations

commises par

la irent.

Sauvageau, Sherwood, de Brockville, Sherwood de Toronto, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, Taché et Viger.—(40.)

CONTRE.

Messieurs Bell, Hall, Hopkins, Mackenzie, Mc-Farland, Morrison, Notman et Smith, de Dur-HAM.--(8.)

Ainsi, elle a été résolu dans l'affirmative.

Bill relatif à la rociété de l'égise unie d'Angleterre, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se sorme en comité sur le bill pour pourvoir à l'établissement d'une société d'église de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans chaque diocèse de cette église dans le Bas-Canada, et pour d'autres fins relatives à la subdivision récente du diocèse de Québec, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. McFarland a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps

M. L'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. McFarland a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en saire rapport sans aucun amendement.

L'honorable M. Badgley a proposé, secondé par M. Boulton, de Toronto, et la question ayant été proposée, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième sois

M. Mackenzie a proposé en amendement à la question, secondé par M. McFarland, Que le mot "demain," soit retranché, et les mots; "De ce jour en six mois," ajoutés en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Háll, Hopkins, Mackenzie, McFarland, Morrison, Notman, et Smith, de Durnam.—(7.)

CONTRE Messieurs Armstrong, Badgley. Boulton, de To-RONTO, Boutillier, Cartier, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Dickson, Duchesnay, Flint, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Jobin, Johnson, le procureur-général La Fontaine, Laurin, Letellier, McConnell, McLean, Méthot, Meyers, Polette, Price, Robinson, son, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de Brockville, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, et Viger.—(34.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Pour. Messieurs Armstrong, Badgley, Boulton, de To-nosto, Boutillier, Carlier, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Dickson, Duchesnay, Flint, Fournier, Fourquin, Gugy. Guillet, John, Johnson, le procureur-genéral La Fontaine, Laurin, Letellier, McConnell, McLean, Méthot, Meyers, Polette, Prince, Robinson, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de Brockville, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, et Viger.—(34.)

CONTRE. Messieurs Hall, Hopkins; Mackenzic, McFarland, Morrison, Notman, et Smith, de Durnam .- (7.) Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Bill relatif au cimetière gé-néral de Tofunto.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser les syndies du cimetière général de Toronto à acquérir un lot de terre additionnel, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, sormée en le dit comité,

M. Sherwood, de Brockville, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siègé quelque temps, M. L'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Sherwood, de Brockville, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait suit un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Sherwood, de Brockville a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté. Ordonné, Que le hill, avec l'amendement, soit grossové et lu la troisième sois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif à la comité sur le bill pour remettre en force et amender et l'acte qui a rapport à la commune de Maskinongé, Maskinongé, étant lu :

La Chambre s'est, en conséquence, sormée en le dit

comité.

M. Cauchon a pris le sauteuil du comité; et après avoir siégé quelque temps

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Cauchon a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements. Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif à la comité sur le bill pour remettre en vigueur l'acte qui co autorise les habitants de la seigneurie d'Yamaska à d'Yamaska. régler la commune de la dite seigneurie, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Méthot a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Méthot a sait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Méthot a sait rapport du bill en conséquence, et les amendemants ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième sois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour exempter les propriétaires de papiers-nouvelles de franchir les payer les frais de port dans certains cas, étant lu;

M. Boulton, de Toronto a proposé, seconde par frais de port. M. Stevenson, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

L'honorable M. Hincks a proposé en amendement à la question, secondé par M. Price, Que le mot maintenant," soit retranché, et les mots: "De ce

jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle. Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été deman-

dés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Baldwin, Bell, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, le solliciteur-général Drummond, Dumas, Flint, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Johnson, La Terrière, Laurin, le solliciteur-général Macdonald, McConnell, McFarland, Méthot, Meyers, Notman, Ross, San-born, Sauvageau et Scott, de Bytown.—(29.)

Messieurs Armstrong, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Boutillier, Burrilt, Dickson, Fergusson, Fortier, Hopkins, Letellier Lyon, Mackenzie, Malloch, McLean, Scott, du LAC DES DEUX-Montagnes, Seymour, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durnam, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, et Viger.—(21.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné. Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif au comité sur le bill pour incorporer la compagnie du pout suspendu pont suspendu entre le Fort Erié et Bussalo. étant de Port Eriéet pont suspendu entre le Fort Erié et Buffalo, étant de Port Buffalo,

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Burritt a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Burritt a fait rapport que le comité avait y avoir siègé quelque temps, passé le bill, et y avait sait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Bis relatif à la Atation do lighse de St. Jean, (Peterorongh.)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir à la vente d'une partie de la dotation de l'église de St. Jean, dans la ville de Pelerborough, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

M. Letellier a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Letellier a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

M. Hall a proposé, secondé par M. le solliciteurgénéral Macdonald, et la question ayant été propo-

sée, Que le rapport soit maintenant reçu;

M. Notman a proposé en amendement à la question, secondé par M. Flint, Que le mot "mainte-"nant," soit retranché, et les mots: "De ce jour en "six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la

Chambre s'est divisée: et les noms ayant été deman-

dés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Flint, Mackenzie, McFarland, Notman, et Smith, de Durham .- (5.)

Messieurs Armstrong, Badgley, Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Christie, Crysler, le sol-liciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fournier, Guillet, Hall, Holmes, Johnson, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Malloch, McLean, Merritt, Méthot, Sanborn, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Scymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Fronte-NAC, Smith, de Wentworth, et Stevenson.—(38.)

Ainsi, elle a passé dans la négative. La question principale ayant été alors mise; la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés: ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Armstrong. Budgley, Bell, Boulton, de Norfolk. Boulton, de Toronto, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Christie, Crysler, le solliciteur-générai Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fournier, Guillet, Hall, Holmes, Johnson, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Mulloch, McLean. Merritt, Méthot, Sanborn, Sauvageau, Scott, de Byrown, Scott, du Des DEUX-MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de BROCK-VILLE, Sherwood, de Toronto, Smith, de Fronte-NAC, Smith, de Wentworth, et Stevenson.—(38.)

Messieurs Flint, Mackenzie, McFarland, Nolman et Smith, de Durham.—(5.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

M. Letellier a fait rapport du bill en conséquence. Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif à la L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en compagnie de comité sur le bill grossoyé du Conseil Législatif, intinavigation de la Grande Ri-viere. " Acte pour autoriser la compagnie de naviga-riere. " tion de la Grande Rivière à prélever, par voie d'em-" prunt, une certaine somme d'argent, et pour d'autres ins y mentionnées," étant lu.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Duchesnay a pris le fauteuil du comité; et après

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Duchesnay a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Duchesnay a fait rapport du bill en consé-

Ordonné, Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

M. Duchesnay a pris le fauteuil du comité; et après avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Duchesnay a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait suit un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Duchesnay a fait rapport du bill en conséquence,

et l'amendement a été lu comme suit :—
Presse 2, ligne 46. Après "qu'il ne l'accorde," in-Presse 2, ligne 46. sérez: "Et il sera du devoir du dit conseil, en accor-" dant le dit crédit, de passer un réglement imposant une taxe sur toutes les propriétés imposables de la dite ville de Brantford, pour pourvoir au paiement des dits intérêts sur les dites débentures et au paie-" ment final de la somme principale dans le cas où la " dite compagnie de la navigation de la GrandeRivière serait, pour aucune raison, incapable de la payer; et que la dite taxe pourra être imposée sur toutes " les propriétés imposables dans la dite ville de Brantford, qui pourront se trouver dans la dite ville au temps où la dite taxe sera prélevée; mais que les "dites taxes ne seront point prélevées en aucun temps, si ce n'est pour suppléer à l'impuissance où " se trouverait la dite compagnie de la navigation de " la Grande Rivière de payer les intérêts ou la somme principale de quarante mille louis."

Le dit amendement ayant été lu une seconde sois,

il a été adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill pour encomité sur le bill pour incorporer une compagnie aux courager les fins d'encourager l'établissement de manufactures sur manufactures. le canal Welland, et pour lui déléguer certains pouvoirs, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

M. Crysler a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Crysler a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Crysler a fait rapport du bill en conséquence ; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif à la amender la loi relative à la solennisation du mariage celebration du dans le Haut-Canada, étant lu;

M. Morrison a proposé, secondé par M. Prince, et (H.-C.) la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme

Messieurs Bell, Boutillier, Burritt, Cartier, Chabot, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Hall, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Malloch, McConnell, Méthot, Morrison, Notman, Price, Sanborn, Sauvageau,

Scolt, du Lac des Deux-Montagnes, Seymour, et Sherwood, de Brockville.—(26.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Boulton, de Norrolk, Boulton, de Toronto, Cayley, Fournier, Hinks, Robinson et Smith, de Frontenac.—(8.)
Ainsi, elle a été résolue dans l'assirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à une comité de toute la Chambre mercredi prochain.

Ordres du jour.

M. Sherwood, de Brockville, a proposé, secondé par M. Malloch, et la question ayant été mise, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain : la Chambre s'est divisée : et les noms avant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boulton, de TORONTO, Boutillier, Burritt, Cayley, Crysler, Hall, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Malloch, McLean, Morrison. Notman, Sherwood, de Brock-Soit maintenant lu une seconde fois ; VILLE, et Smith, de FRONTENAC.—(17.)

CONTRE.

tier, Chabot, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fournier, Hincks, Laurin, Lemieux, Letellier, Mc-Connell, Méthot, Price, Robinson, Sanborn. Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Seymour ct Stevenson .- (22.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. Mackenzie a proposé, secondé par l'honorable TENAC, et Taché. M. Boulton, et la question avant été mise, Que les Et à minuit e mis à demain; la Chambre s'est divisée : et les noms Chambre. ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR. Messieurs Armstrong, Baldwin, Boulton, de Nor-Folk, Boutillier, Crysler, Hall, le solliciteur-général Macdonald, Machenzie, Malloch, Notman. Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, et Smith, de FRONTENAC. **-(13.)**

CONTRE.

Messicurs Badgley, Boulton, de Tononto, Cartier, Cayley, Chabot, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fournier, Hincks, Laurin, Lemieux, Letellier, McConnell, Méthot, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Stevenson et Taché.—(21.) Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ajournement.

M. Mackenzie a proposé, secondé par M. Armstrong, et la question ayant été mise, Que cette Chambre s'ajourne :- Elle a passé dans la négative.

Ordres du jour.

M. Notman a proposé, secondé par M. Mackenzie. et la question ayant été mise, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Armstrong, Boulton, de NORFOLK, Boutillier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Notman, Smith, de FRONTENAC, et Taché.—(8.) CONTRE.

Messieurs Badgley, Baldwin, Boulton, de To-nosto, Cartier, Cayley, Chabot, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint. Fournier, Hincks, Holmes, Laurin, Lemicux, Letellier, Malloch, McConnell, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de Tononto, et Stevenson.—(26.) Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ajournement.

M. Mackenzie a proposé, secondé par M. Notman, et la question ayant été mise, Que cette Chambre tif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son s'ajourne maintenant; la Chambre s'est divisée: et Excellence le Gouverneur-Général, Que Son Excelles noms ayant été demandés, ils ont été pris comme llence ayant été informée de l'objet de cette motion, la

Messieurs Mackenzie, Notman, et Smith, de FRON-TENAC.—(3.)

CONTRE.

Messicurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Boulton. de Toronto, Boutillier, Cartier. Cayley, Chabot, Crysler, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fournier, Hall, Hincks, Holmes, Laurin, Lemieux, Letellier, Malloch, McConnell, Methol, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Scott. du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Stevenson et Taché.—(31.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif a pour abroger l'acte 7 Vict., chap. 6, intitulé: "Acte cessions de pour réprimer les processions de parti dans certains parti.

"cas," étant lu :

M. Boulton, de Toronto, a proposé, secondé par
M. Seymour. et la question ayant été mise, Que le bill

Et avis ayant été donné qu'il n'y avait pas de Messieurs Badgley, Boulton, de Norrolk. Car- quorum :- Les noms des Membres présents ont été pris comme suit

Monsieur l'Orateur,

Messicurs Boulton, de Toronto, Boutillier, Cartier, Cayley, Crysler, Duchesnay, Flint, Fournier, Hincks, Laurin, Mackenzie, Malloch, McConnell, Methot, Sauvageau, Sherwood, de Tononto, Smith, de Fron-

Et à minuit et vingt-cinq minutes, M. l'Orateur, ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient re- sans que la question ait été mise, a ajourné la

Martis, 12º dic Augusti;

Anno 15° Victoriæ Reginæ, 1851.

RDONNÉ, Que la pétition de Paul Kane, artiste, Pétition rende la cité de Toronto, soit renvoyée au voyée a un comité permanent des dépenses contingentes.

M. Taché, du comité spécial auquel ont été ren- Société d'avoyés le rapport annuel de la société d'agriculture du griculture. Bus-Canada, et le rapport spécial de la société d'agriculture du comté de Beauharnois, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu.

Pour le dit rapport, voir appendice (J.)

Appendice (J.)

Ordonné, Que le dit rapport soit imprimé en forme de pamphlet, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. McFarland, du comité spécial sur le bill pour Bill relatif au autoriser le conseil municipal du comté de Welland Great Cran à acquérir certains terreins dans le dit comté, connus berry Marsh. sous le nom de Great Cranberry Marsh, et pour d'autres fins, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

M. le solliciteur-général Macdonald a proposé, Bill relatif aux secondé par l'honorable M. Price, Que cette Chambre cours des Re se forme immédiatement en comité, pour prendre en considération s'il est expédient de pourvoir au paiement de certaines dépenses de l'administration de la

justice dans les cours de records dans le Haut-Canada. L'honorable M. Price, Membre du Conseil Exécurecommande à la considération de la Chambre.

corders (H-C.)

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Notman a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Notman a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Det relatif à Archen des Membres dans ename townstrie.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se sorme en comité sur le bill pour fixer le lieu où seront tenus des polls pour l'élection des Membres du Parlement dans les townships divisés en quartiers, dans le Haut-Canada, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Boutillier a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Boutillier a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Boutillier a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

fici reigni aux paroraires des parentes de la maigne.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se ferme en comité sur le bill pour prolonger le délai fixé pour le paiement des honoraires sur les patentes de la Couronne, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Gugy a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Gugy a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Gugy a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième sois demain.

Cersel.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :-

M. l'Orateur.

Rii relatti aux frement re-

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: " Acte pour établir un mode plus sommaire et moins dispendieux pour les propriétaires d'immeubles dans le " Bas-Canada, d'en acquérir la possession lorsqu'ils

en sont privés illégalement, dans certains cas," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre: Et aussi,

fill relauf a l'académie de Berthier.

Le Conseil Législatif a passé un bill intitulé: "Acte pour incorporer les directeurs de l'académie de "Berthier," auquel il demande le concours de cette

Et ensuite, il s'est retiré.

Bill relatif A Paradémie de Berthier.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acto pour incorporer les directeurs de l'académie de "Berthier," a été lu la première fois.

fill relatif a decine de St.

Un bill grossoyé pour incorporer l'école de médescrie de mé- cinc de St.-Laurent, à Montréal, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Badgley porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill Bill relatif à la grossoyé pour pourvoir à l'établissement d'une société société d'église d'église unie d'Angleterre et d'Irlande, terre, dans chaque diocèse de cette église dans le Bas-Canada, et pour d'autres fins relatives à la subdivision récente du diocèse de Québec, étant lu

L'honorable M. Badgley a proposé, secondé par l'honorable M. Macdonald, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu la troisième sois; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fournier, Fourquin, Gugy, Hincks, Holmes, Johnson, le pro-cureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Macdonald, de Kingston, Malloch, McConnell, McLean, Merritt, Meyers, Mongenais, Polette, Price, Robinson, Ross, Sanborn, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Stevenson, Taché et Viger.—(44.)

CONTRE

Messieurs Bell, Hall, Hopkins, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, McFarland, et Smith, de Durham.—(7.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. Résolu. Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Badgley porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un bill grossoyé pour autoriser les syndics du Bill relatif au cimetière général de Toronto à acquérir un lot de cimetière terre additionnel, a été, en conformité de l'ordre, lu némi de Tola troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Price porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un bill grossoyé pour remettre en vigueur l'acte qui Bill relatif à la autorise les habitants de la seigneurie d' Yamaska à commune régler la commune de la dite seigneurie, a été, en d'Yamaska. conformité de l'ordre, lu la troisième sois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Fourquin porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: Bill relatif à la Acte pour autoriser la compagnie de navigation de navigation de " la Grande Rivière a prélever, par voie d'emprunt, " une certaine somme d'argent, et pour d'autres fins y " mentionnées," a été, en conformité de l'ordre, 'lu la troisième fois.

Rivière.

Résolu, Que le bill, avec l'amendement, passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Merritt reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs hon-neurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement, auquel il demande leur concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux pour abroger les droits de tonnage imposés pour dépenses des phares, et pour d'audésrayer les frais d'entretien des phares, et pour d'autres fins relatives à la navigation des eaux de cette province, et pour pourvoir au paiement de ces frais à même le fonds consolidé du revenu, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Richards a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Richards a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Richards a fuit rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif au cours des mon. L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour étendre les d'spositions de l'acte qui règle le cours des monnaies à certaines monnaies d'or et d'argent frappées après les époques fixées dans le dit acte, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième sois demain.

Bill relatif au cours décimal

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'introduction du système décimal dans le cours des monnaies de cette province, et pour amender les lois relatives au dit cours, étant lu

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux hanques inco:porées.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour exempter les diverses banques incorporées de la taxe imposée sur leurs billets en circulation, à certaines conditions, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde sois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Chauveau a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Chauveau a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de sièger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Message du Conseil.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuver, l'un des maîtres en chancellerie :-M. l'Orateur.

Bill pou r amender l'acte co des jurés, (II.-C.)

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte des jurés du Haut-Cauada de " 1850, et pour établir d'autres dispositions pour mieux " en réaliser l'objet," sans aucun amendement.

Et ensuite, il s'est retiré.

Police locale.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser l'emploi de pensionnaires militaires at autres, comme corps de police locale, étant lu:

Le bill a été, en consequence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Bile relatif au trone de chemin de fer a travers la pro-

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité pour prendre en considération une série de résolutions proposées au sujet de la construction d'une ligne de grand tronc de chemin de fer à travers la province, et sur la convenance d'amender l'acte pour accorder la garantie de la province aux compagnies de chemins de fer, et autre ordre de renvoi, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Boulton, de Toronto, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Boulton, de Toronto, a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Snbsides. octroyer à Sa Majesté certaines sommes requises pour défrayer certaines dépenses du Gouvernement civil pour l'année 1851, et certaines autres dépenses liées au service public, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et ordonné d'être grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas Ordres remis. été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. Cauchon, secondé par M. For tier.

La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 13° die Augusti;

Anno 15º Victoriæ Reginæ, 1851

NONFORMÉMENT à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

Du révérend James C. Muir et autres, ministres, Péditions hex Kirk Session et congrégation de l'église d'Ecosse, de Georgetown nord et sud, comté de Beauharnois, en rapport avec l'église d'Ecosse; demandant l'abolition du travail le dimanche dans le département des

De Jonas Canniss et autres, membres de l'église méthodiste weslévenne de Belleville, et de William Crowe, président, et William Stevenson, secrétaire, au nom d'une assemblée publique des membres et des amis de l'église méthodiste wesléyenne de Guelph; demandant que le bill pour incorporer les sociétés bienveillantes de l'église wesléyenne méthodiste en Canada, ne soit pas passé.

De Jean Baptiste Paquet et autres, miliciens, qui ont servi dans la milice incorporée durant la dernière guerre avec les Etats-Unis; se plaignant de ce que, par une mauvaise interprétation de la loi par les officiers du département des terres de la Couronne pour le Bus-Canada, ils n'ont pu obtenir la récompense pour leurs services comme miliciens, et demandant qu'il soit passé un acte en leur faveur.

M. Boulton, de Toronto, du comité spécial sur le bill pour donner de meilleures garanties aux artisans et autres, qui construisent des édifices ou fournissent des Deuxbilla relamatériaux pour la construction des édifices, dans les tifs aux articités et villes de cette province,—et sur le bill pour sans. défendre de payer en marchandises les gages des ouvriers et artisans, dans certains métiers, ou par le moyen de trocs, ou de toute autre manière qu'en monnaies courantes de cette province, avec une instruction au dit comité de limiter l'opération du bill mentionné en dernier lieu à la cité de Toronto seulement, a fait rapport que le comité avait passé ces deux bills, et avait sait des amendements à chacun d'eux.

Ordonné, Que les bills et le rapport soient maintenant renvoyés à un comité de toute la Chambre. Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le || dit comité.

mité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Smith, de Frontenac, a fait rapport que le comité avait passé les dits bills, et lui avait enjoint de faire rapport du bill pour donner de meilleures garanties aux artisans et autres, qui construisent des édifices ou fournissent des matériaux, pour la construction des édifices, dans les cités et villes de cette province, sans aucun amendement; et aussi, que le comité avait fait des amendements au bill pour défendre de payer en marchandises les gages des ouvriers et artisans, dans certains métiers, ou par le moyen de trocs, ou de toute autre manière qu'en monnaics courantes de cette province.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

B.Il relatif aux péages des intrières dans les cités, etc.

M. Boulton, de Toronto, du comité spécial sur le bill pour empêcher l'érection d'aucune barrière de péage qui pourrait intercepter le libre passage des habitants des cités, villes ou villages en cette province, d'une partie à une autre des dites cités, villes ou villages respectivement, a fait rapport que le comité avait passé le bill sans y faire aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Sur motion de M. Armstrong, secondé par M.

Bell relatif à l'académie de Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer les directeurs de l'académie de Berthier," soit lu une seconde fois ce jourd'hui.

Impression d'une pétition. Ordonné, Que la pétition de Henry Allen, écuyer, de la cité de Toronto, avocat, et ci-devant juge du district de London, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Bill pour amender les los munici pales, (B.-C.) Ordonné, Que l'honorable M. Price ait la permission d'introduire un bill pour amender les lois municipales du Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi

Bill relatif au chemin de fer de Wolfe Island, Kingronto.

Ordonné, Que l'honorable M. Macdonald ait la permission d'introduire un bill pour remettre en vigueur et amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de ser de Wolfe Island, Kingston et Toronto, et que les règles de cette Chambre soient mises de côté quant à ce bill.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

courager l'agri-culture, (B.-C.)

Ordonné, Que M. Taché ait la permission d'introdnire un bill pour l'encouragement de l'agriculture dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain. comité.

Pétition de J. B. Paquet et autres

M. Laurin a proposé, secondé par M. Guillet, et la question ayant été mise, Que la pétition de Jean-Baptiste Paquet et autres, miliciens qui ont servi dans la milice incorporée durant la dernière guerre avec port sans aucun amendement. les Etats-Unis; se plaignant de ce que, par une mauvaise interprétation de la loi par les officiers du dé-li

M. Smith, de Frontenac, a pris le fauteuil du co- partement des terres de la Couronne pour le Bas-Canada, il n'ont pu obtenir la récompense pour leurs services comme miliciens, et demandant qu'il soit passé un acte en leur faveur, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de Toronto, Boutillier, Chabot, Dickson, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Jobin, Lacoste, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Malloch, McLean, Prince, Robinson, et Smith, de FRONTENAC.—(19.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Burritt, Cauchon, Christie, Fergusson, Holmes, le solliciteur-général Macdonald, McConnell, McFarland, Merritt, Mongenais, Morrison, Notman, Polette, Price, Richards, Sanborn, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de Toronto, Smith, de Wentworth, Stevenson, Taché et Viger.—(24.) Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que l'amendement fait par le Conseil Bill relatif aux Législatif au bill, intitulé: "Acte pour établir un propriétés illé-" mode plus sommaire et moins dispendieux pour galement rete-nues." " les propriétaires d'immeubles dans le Bas-Ca-" nada, d'en acquérir la possession, lorsqu'ils en " sont privés illégalement, dans certains cas, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, a en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération, lequel a été lu comme uit:-

Feuille 5, ligne 12. Après " Canada," insérez: Et demeurera en force pendant deux années, et de-" puis lors jusqu'à la fin de la session alors suivante " du Parlement de cette province, et pas plus long-" temps."

Et le dit amendement ayant été lu une seconde fois. il a été adopté.

Ordonné, Que M. Sanborn reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatifa grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour l'académie de "incorporer les directeurs de l'académie de Berthier," Berthier. étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité perminent des divers bills

L'honorable M. Sherwood a proposé, secondé par Affaires pu-M. Notman, et la question ayant été mise, Que ce bliques. jourd'hui, cette Chambre procède en premier lieu à délibérer sur les items des ordres du jour qui se rapportent à des comités généraux sur des bills privés ou locaux ; la Chambre s'est divisée :- Et la question a été résolue dans l'assirmative.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif à comité sur le bill pour amender les actes pour fournir l'aqueduc de de l'eau à la cité de Québec et aux environs, étant Québec.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Sanborn a pris le fauteuil du comité; et après avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Sanborn a fait rapport que le comité avait passé le bill et qu'il lui était enjoint d'en faire rap-

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Dili relatif aux registres de la paroisse de St. Louis de Lotbintere.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour remédier, autant que possible, aux inconvénients qui, autrement, pourraient résulter de la destruction des registres de la paroisse de St. Louis de Lotbinière, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

L'honorable M. Price a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'honorable M. Price a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amende-

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. L'honorable M. Price a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Luit relatif a l'assurance mutuelle des fermiers du

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle et mobilière des fermiers du Ca-mandés, ils ont été pris comme suit:-Canada-Ouest. nada Ouest, étant lu ;

> La Chambre s'est, en conséquence, sormée en le dit comité.

L'honorable M. Cameron, de Cornwall, a pris le L'honorable M. Cameron, de Cornwall, a pris le Morrison, Notman, Sanborn, Scott, du LAC des fanteuil du comité; et après y avoir siégé quelque Deux-Montagnes, Smith, de Durham, et Smith, de temps.

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'honorable M. Cameron, de Cornwall, a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatit à la corporation de Montrési. comité sur le bill pour amender et refondre les dispositions de l'ordonnance qui incorpore la cité et ville de Montréal, et d'une certaine ordonnance et de certains actes qui amendent la dite ordonnance, et pour déléguer certains autres pouvoirs à la corporation de la dite cité de Montréal, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Hopkins a pris le fauteuil du comité; et après! y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Hopkins a fait rapport que le comité avait; passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Bill relatif au chemin de la montagne de edenham.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte concernant le chemin de la montagne de Sydenham, et pour conféver à George Rolph, écuyer, ses hoirs et ayans-cause, certains priviléges y relatifs, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Meyers a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siègé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Meyers a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill - 'grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif a l'emplacement du palais de justice d'Ilamilton.

comité sur le bill pour autoriser le conseil municipal adoptés. des cointés unis de Wentworth et Halton à disposer d'une partie de l'emplacement du palais de justice, question ayant été proposée, Que le bill soit grossoyé étant lu :

La Chambre s'est, en conséquence, tormée en le dit comité.

L'honorable M. Merritt a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil; Et l'honorable M. Merrill a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné. Que le bill soit grossoyé et lu la troi-

sième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif aux comité sur le bill pour incorporer les sociétés bien-sociétés bien veillantes de l'église méthodiste wesléyenne en Ca- veillantes wes-

nada, étant lu; M. Flint a proposé, secondé par M. Johnson, et la question ayant été proposée, Que cette Chambre se forme maintenant en le dit comité;

M. Notman a proposé en amendement à la question, secondé par M. Fergusson, Que le mot " maintenant," soit retranché, et les mots: "De ce jour en 'trois mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été de-

Messieurs Burritt, Fergusson, Hall, Hopkins, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Mc Connell Wentworth.--(13.)

Messieurs Badgley, Boulton, de Toronto, Boutil-lier, Cameron, de Cornwall. Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fournier, Fourquin, John, Johnson, La Terrière, Laurin, Letellier, Malloch, Merritt, Meyers, L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Mongenais, Robinson, Seymour, Sherwood, de Brock-VILLE, et Sherwood, de Toronto .- (30.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise:-Elle a été résolue dans l'affirmative.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. Chabot a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil; Et l'honorable M. Chabot a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amende-

Et la question ayant été mise, Que le rapport soit maintenant reçu: la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de Toronto, Bou-tillier, Cameron, de Cornwald, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christic, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fournier, Fourquin, John, Johnson, La Ter-rière, Laurin, Letellier, Malloch, Meyers, Mongenais, Robinson, Sauvageau. Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de Toronto, et Viger .- (31.)

Messieurs Burrilt, Fergusson, Hall, Hopkins, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, McConnell, Morrison, Notman, Sanborn, Smith, de Durham, et Smith, de Wentworth.—(12.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'assirmative.

L'honorable M. Chabot a fait rapport du bill en L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en conséquence, et les amendements ont été lus et

M. Flint a proposé, secondé par M. Malloch, et la et lu la troisième fois demain;

M. Morrison a proposé en amendement à la question, secondé par M. Notman, Que le mot "demain,

soit retranché, et les mots "De ce jour en trois mois :" | " circuit, tel que les circuits sont maintenant consti-

ajoutés en sa place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Burritt, Fergusson, Hall, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, McConnell, Morrison, Notman, Sanborn, Scott. du Lac des Deux-Montagnes, Smith, de Durham, et Smith, de Wentworth.—(12.)

CONTRE.

Messicurs Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cayley, Chabot, Christie, Crysler, Dickson, Duchesnay. Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Jobin, Lacoste, La Terrière. Laurin. Letellier, Malloch, McLean, Merritt, Mongenais, Polette, Robinson. Sauvageau, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Stevenson et Taché.—(35.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain;

M. Mackenzie a proposé en amendement à la question, secondé par M. Notman, Que tous les mots après "soit," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Renvoyé " de nouveau à un comité de toute la Chambre de-" main, aux fins de retrancher tous les mots après
" Attendu,' dans la première ligne, et d'y ajouter les " suivants en leur place : 'Qu'il a été représenté à la "Législature de cette province que les ministres et " membres de l'église méthodiste weslévenne en Canada, en relation avec la conférence wesléyenne " britannique, se sont reunis ensemble sous une cons-"titution, intitulé: 'Doctrine et discipline de l'église " méthodiste wesléyenne du Canada,' et certaines " autres règles et réglements créant et établissant la " société des missions de l'église méthodiste wesléyenne en Canada, et 'l'établissement des livres et " impressions,' et ' le fonds des dépenses contingentes, "et 'la société du fonds des annuités,' et 'le fonds "des prédicateurs invalides et surannés,' et 'le fonds "de secours des chapelles,' et ont contribué des "sommes considérables pour les objets suivants: "Premièrement, pour le soutien et l'extension des "circles des les Sauvages et dons les établissements missions chez les Sauvages et dans les établissements "nouveaux et pauvres du pays et ailleurs; seconde-"ment, pour la publication et la circulation d'écrits périodiques et de livres pour la propagation des " connaissances utiles; troisièmement, pour combler le déficit de circuits nouveaux et faibles, et pour assister les ministres dans les temps d'afflictions de " famille et de détresse personnelle, et pour payer " diverses dépenses incidentes; quatrièmement, pour " le soutien des ministres agés et infirmes et des veuves " et ensants des ministres; cinquièmement, pour la " construction d'édifices pour le culte, et venir en aide "aux églises qui se trouvent en état de pénurie et d'embarras; et attendu qu'il serait utile pour les fins " de la dite association que l'église, en sa capacité col-" lective fût incorporée sous le nom et style de l'é-" glise méthodiste wesléyenne du Canada," et fût au-" torisée à posséder des propriétés en main-morte sans " lettres d'amortissement au montant de vingt-cinq " mille louis, non compris les églises, cimetières, pres-" bytères et maisons d'écoles et autres institutions " d'éducation, et à les gérer, administrer, vendre ou " aliener pour l'usage et les objets susdits, et à faire " et mettre à exécution des lois, règles et réglements pour le gouvernement de la dite corporation, et pour "micux réaliser les objets susdits: - A ces causes, " qu'il soit statué, etc., que les membres de la dite " église en leur qualité de corporation dans chaque

"circuit, tel que les circuits sont maintenant consti"tués ou pourront être par la suite constitués, chaque
"circuit formant partie de la dite corporation, seront
"et ils sont par les présentes autorisés à choisir un ou
"plusieurs représentants laïques ou ecclésiastiques,
"le nombre n'en excédant pas trois pour chaque cir"cuit, pour faire les lois, règles et réglements pour le
"gouvernement de la dite corporation et sa meilleure
"administration: et qu'il soit de plus statué, que les
"dits délégués ainsi choisis pourront et devront tenir
"chaque année des assemblées en tout endroit de la
"province qu'il leur semblera bon pour les objets
"susdits.

"Et qu'il soit statué, que tous terrains, bien-fonds, ténements, héritages, ou propriétés, foncières, et "toutes sommes d'argent, meubles, effets ou propriétés mobilières qui ont été ou seront par la suite payés, donnés, octroyés, achetés, appropriés, ou légués de quelque manière que ce soit, à, pour, ou en " faveur de la dite corporation, et pour l'usage et les " objets susdits n'excédant pas vingt-cinq mille louis, " seront et sont par le présent acte conférés à la dite "compagnie pour les usages susdits, en la manière et forme, et sujets aux lois, règles et réglements qui " seront établis par les délégués élus comme susdit ; " et les dits délégués choisis comme susdit auront le " droit et le pouvoir d'aliéner ou échanger ou bailler, ou louer pour tout terme d'années les dits bien-" fonds, terres, ténements, héritages et propriétés im-" mobilières qui auront été comme susdit donnés "octroyés, achetés, appropriés ou légués à la dite corporation pour tous et chacun les objets susdits, " et d'en recevoir le prix d'achat, valeur, rentes, pro-" venances et profits, et recevront et posséderont " les dits prix d'achat, valeur, rentes, provenances et produits pour les usages et les objets ci-dessus mentionnés et énumérés, ou quelqu'un de ces objets, et " pour nul autre.

" Et qu'il soit statué, que les délégués ainsi choisis, ou la majorité d'entre eux, présents à toute assem-" blée annuelle de délégués comme susdit, au nombre " de vingt cinq au moins, seront et ils sont par le présent acte autorisés à faire et établir toute constitution, lois, règles ou réglements quelconques qu'il " leur semblera convenable ou à la majorité d'entre eux (leur nombre n'étant pas moindre que vingt-" cinq comme susdit) et qui seront raisonnables et né-" cessaires, concernant la bonne administration et gouvernement de la dite corporation, et les affaires " d'icelles, et la gestion et l'amélioration de ses biens, et à volonté abroger, révoquer, changer, ou modi-" fier la dite constitution, lois, règles et réglements, " au besoin, laquelle constitution, lois, règles et réglements seront obligatoires, et scront observés, execu-" tés et obéis par les membres de la dite corporation; pourvu toujours, qu'ils ne seront pas incompatibles ni en contradiction avec les lois en vigueur dans " cette province.

"Et qu'il soit statué, que le tiers des représentants ainsi choisis sortiront de charge à l'expiration de deux années à compter de leur première assemblée annuelle, et seront choisis pour sortir de charge par le vote au scrutin des dits représentants à leur troisième assemblée annuelle, mais continueront à remplir leurs fonctions jusqu'à ce que d'autres représentants soient choisis à leur place, en la manière sentants soient choisis à leur place, en la manière susdite, et en outre que rien n'empêchera aucun des dits représentants ainsi sortant de charge d'être réélu pour les objets ci-dessus mentionnés par les circuits, à mesure que leurs membres se retireront, ainsi que mentionné ci-dessus, et qu'à chaque assemblée annuelle qui sera tenue après la troisième assemblée annuelle, un tiers de coux des membres qui auront été le plus longtemps en charge sortiront, au scrutin des dits représentants, mais conserveront l'eurs fonctions jusqu'à ce que d'autres soient l'eurs

" à leur place en la manière susdite, et les membres " ainsi sortant seront rééligibles.

"Et qu'il soit statué, qu'aucune disposition du pré-" sent acte n'assectera ni ne sera censée affecter en " aucune manière les droits de Sa Majesté, ses héri-" tiers ou successeurs ou de toute autre personne ou

"corps politique ou incorporé, sauf les exceptions mentionnées ci-dessus dans le présent acte.

" Et qu'il soit statué, que le présent sera un acte

La Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Burritt, Fergusson, Mackenzie, Mac-Farland, Notman, et Smith, de Wentworth,-(6.)

Messieurs Badgley, Bell, Boulton, de Tononto, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, Dickson, Duchesnay, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Jobin, Lacoste, LaTerrière, Laurin, Letellier, Maodonald, de Kingston, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Mongenais, Morrison, Politte, Robinson, Sanborn, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de TORONTO, Stevenson et Taché.—(37.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise :--Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième sois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour permettre à Caira Robbins Wilkes, épouse de George Samuel Wilkes, écuyer, de Brantford, de transporter en son propre nom certains biens-fonds qui lui ont été légués par feu son père, étant lu ;

M. Dickson a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Dickson a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif a l'embranche. ment du chedu lac Chamulain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser la compagnie du che-min de fer du St. Laurent et du lac Champlain à min de fer du faire un chemin d'embranchement jusqu'à la ligne provinciale, à l'est de la rivière Richelieu, et construire un pont sur la dite rivière, étant lu;

> La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

> M. Lyon a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Lyon a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Passociation. bec.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer l'association de la de la salle mu-sicale de Qué-salle musicale de Québec, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. Robinson a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siègé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'honorable M. Robinson a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amende-

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif à la L'Ordre du jour, pour que la Change d'incorporation compagnie du comité sur le bill pour amender l'acte d'incorporation compagnie du Dans Rumpell, étant lu : havre de Port de la compagnie du havre de Port Burwell, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le Burwell.

dit comité.

L'honorable M. Cayley a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'honorable M. Cayley a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amende-

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif au comité sur le bill pour amender et étendre les dispo- chemin de l sitions d'un acte pour incorporer la compagnie du de Montréalet Compagnie du Vermont. chemin de fer de jonction de Montréal et Vermont, étant lu j

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Flint a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Flint a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Flint a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif au comité sur le bill pour amender l'acte, intitulé: "Acte chemin de set "pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Guelph et de Toronto et Goderich," et continuer le dit acte, tel qu'amendé, sous le titre de "Compagnie de chemin de fer prolongé de Toronto et de Guelph " Ouest," étant lu ;

La Chambre s'est, en consequence, formée en le

M. Taché a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Taché a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie d'assurance de l'ouest, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, sormée en le dit l'ouest-

M. McLean a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. McLean a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en saire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif 3113 comité sur le bill pour incorporer la grande division fils de la tem et les divisions subordonnées de l'ordre des fils de la pérante (B.C.) tempérance, étant lu;

compagnie

Bill relatif à la

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Chauveau a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Chauveau a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif au Great Cran . beny Marsh.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser le conseil manicipal du comté de Welland à acquérir certains terreins dans le dit comté, connus sous le nom de Great Cranberry Marsh, et pour d'autres fins, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

dit comité.

M. Dickson a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil :

Et M. Dickson a fait rapport que le comité avait passê le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif à l'école de mé-Jecine de To-

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer l'école de médecine de " Toronto," étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Crysler a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Crysler a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Crysler a fait rapport du bill en conséquence;

et les amendements ont été lus comme suit :

Presse 2, ligne 36. Retranchez les mots: " ou du " Bas."

Presse 2, ligne 38. Retranchez les mots: " aux dits "bureaux ou à l'un d'eux," et substituer les mots: " au bureau."

Presse 2, lignes 42 et 43. Retranchez les mots: " ou que l'un d'eux a ou aura," et y substituer les mots: "ont ou auront."

Presse 2, ligne 44. Après le mot : "semblables," insérez la Clause (A.)

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, que chaque sois " que des lectures données dans la dite école de mé-" decine de Toronto le seront sur les sujets prescrits " par la douzième section de l'acte passé dans la ses-"sion tenue dans les dixième et onzième années du " règne de Sa Majesté, et intitulé: "Acte pour in-" corporer les membres de la profession médicale dans le Bas-Canada, et régler l'étude et la pra-" tique de la médecine et de la chirurgie en icelui," "alors il sera loisible à tout candidat de la dite école " de se présenter devant le bureau médical des exa-" minateurs, dans le Bas-Canada, pour subir un "examen; et après avoir subi un examen public, il sera et pourra être loisible au dit bureau, s'il est " satisfait que le candidat s'est conformé à toutes les " règles et réglements requis en tel cas par la dite loi, "et par le collège des médecins et chirurgiens dans "le Bas-Canada, d'accorder à tel candidat tel certi-" ficat ou autres lettres de créance que le dit collége, " dans le Bas-Canada, peut maintenant accorder, ou pourra être ci-après autorisé à accorder."

Les dits amendements ayant été lus une seconde

fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois de-

Un bill grossoyé pour régler l'administration des Bill relatif aux biens temporels de l'église unie d'Angleterre et d'Ir-biens tempo-lande dans le diocèse de Montréal, et pour d'autres de Montréal. fins y mentionnées, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Badgley reporte le bill au Conseil Législatif, et demande son con-

Un bill grossoyê pour pourvoir à la vente d'une Bill relatif à la partie de la dotation de l'église de Saint Jean, dans dotation de la ville de Peterborough, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Ordonné, Que la proviso grossoyé suivant soit ajouté au bill, en forme de cavalier, et en passo partie: "Pourvu toujours, que rien de contenu dans le présent ne sera pris ou censé en aucune " manière reconnaître ou nier l'existence auto-" risée et légale de la dîte rectorerie ou d'aucune " autre rectorerie dans le Haut-Canada ou des " dotations d'icelle; et pourvu en outre, que tous " titres donnés pour l'un des lots dont la vente " est autorisée par cet acte, soit que l'établisse-" ment de la dite rectorerie soit déclaré légal. " ou illégal, seront censés valides et légaux pour toutes les fins."

Résolu, Que le bill passe,

Ordonné, Que M. Hall porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer une compagnie Bill pour enaux fins d'encourager l'établissement de manufactures courager les sur le canal Welland, et pour lui déléguer certains manufactures. pouvoirs, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bille passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Merritt prote le bill' au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour abroger les droits de tonnage Bill relatif aux imposés pour défrayer les frais d'entretien des phares, et pour d'autres fins relatives à la navigation des eaux. Phares. de cette province, et pour pourvoir au paiement de ces frais à même le fonds consolidé du revenu, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : "Acte " pour abolir les droits de tonnage imposés pour " subvenir aux frais d'entretien des phares, et " pour d'autres fins relatives à la navigation des " eaux de cette province, et pour pourvoir au " paiement de ces dépenses à même le fonds. " consolidé du revenu.

Ordonné, Que l'honorable. M. Hincks porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour étendre les dispositions de Bill pour l'acte qui règle le cours des monnaies, à certaines amender l'acte monnaies d'or et d'argent frappées après les époques relatifaux fixées dans le dit acte, a été en conformité de l'ordre, cours des monlu la troisième fois

Résolu, Que le bili passe, Ordonné, Que l'honorable M. Hincks porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill Bill relatif au grossoyé pour pourvoir à l'introduction du système cours décimal decimal dans le cours des monnaies de cette province, et pour amender les lois relatives au dit cours, étant

L'honorable M. Price a proposé, secondé par M. McFarland, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés; ils ontété pris comme suit :-

POUR.

Messisurs Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de TORONTO, Cameron, de CORNWALL, Chabot, Christie, Dickson, Duchesnay, Flint, Fortier, Fournier, Four-

Jean a Peterborough.

quin, Guillet, Hall, Hopkins, Lacoste, La Terrière, | dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendre Lemieux, Mackenzie, McConnell, McFarland, McLean, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Polette, Price, Robinson, Scott, du LAC DES DEUX-Mon-TAGNES, Seymour, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, Stevenson et Viger.—(35.)

Messieurs Malloch, Meyers, Sherwood, de Brock-VILLE, et Smith, de FRONTENAC.—(4.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième sois. Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bili relatif aux honorcires des patentes de la

Un bill grossoyé pour prolonger le délai fixé pour le paiement des honoraires sur les patentes de la Couronne, et pour d'autres fins y mentionnées, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Macdonald porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux membres dans certains town ships.

Un bill grossoyé pour fixer le lieu où seront tenus des polls pour l'élection des Membres du Parlement, dans les townships divisés en quartiers, dans le Haut-Canada, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit: "Acte " pour fixer le lieu où seront tenus des polls, " pour l'élection des Membres du Parlement " dans les townships divisés en quartiers dans le "Haut-Canada, et pour d'autres fins relatives " aux élections."

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Macdonold porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill relatif à la Maskinongé.

M. Cauchon a fait rapport du bill pour remettre en force et amender l'acte qui a rapport à la commune de Maskinongé, et les amendements ont été lus et

Ordanné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Bill relatif au Buffalo.

M. Burritt a fait rapport du bill pour incorporer la pont suspendu compagnie du pont suspendu entre le Fort Erié et de Fort Érié et Buffalo; et les amendements ont été lus et adoptés. Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux corders, (H-C)

M. Notman, du comité pour prendre en considération s'il est expédient de pourvoir au paiement de certaines dépenses de l'administration de la justice dans les cours de records dans le Haut-Canada, a fait rapport d'une résolution; laquelle a été luc, com-

Résolu, Qu'il est expédient que les dépenses de l'administration de la justice en matières criminelles, dans les cours de Recorder, établies en vertu des dispositions de l'acte 12 Vict., chap. 81, soient défrayées sur et à même le fonds consolidé des revenus de cette province, depuis et après le premier jour de janvier prochain, de la même manière et au même montant que les dépenses de l'administration de la justice en matières criminelles dans les diverses cours des sessions trimestrielles dans le Haut-Canada.

La dite résolution ayant été luc une seconde fois, elle a été adoptée.

Bill relatif aux cours des re-corders, (H-C)

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Macdonald ait la permission d'introduire un bill pour autoriser le paiement de certaines dépenses de l'administration de la justice dans les cours des Recorders dans le Haut-Canada, sur et à même le fonds consolidé des revenus de cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et l

prochain.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Message du Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:-M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a adopté l'amendement fait Bill relatif à la par cette Chambre au bill, intitulé: "Acte pour autoriser la compagnie de navigation de la Grande Rivière. "vière, à prélever, par voie d'emprunt, une certaine somme d'argent, et pour d'autres fins y mention"nées," sans aucun amendement: Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte Bill relatif aux pour permettre aux notaires de convoquer des as- assemblées des "semblées de parents et amis, en certains cas, sans parents et amis. "l'autorisation spéciale d'un juge à cet esset, et autres " fins," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre. Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte Bill relatif au pour pour voir, d'une manière plus efficace, à saire le recensement. "recensement périodique de cette province," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

M. Boulton, de Toronto, du comité pour prendre Bill relatif au en considération une série de résolutions proposées, grand trone de chemin de fer. au sujet de la construction d'une ligne de grand tronc de chemin de fer à travers la province, et sur la convenance d'amender l'acte pour accorder la garantie de la province aux compagnies de chemin de fer, et autre ordre de renvoi, a fait rapport de plusieurs résolutions; lesquelles ont été lucs comme suit :-

- 1. Résolu, Que comme acte de justice envers ceux qui ont avancé leurs deniers sur la foi des garanties provinciales et comme étant le meilleur moyen de maintenir le crédit de la province et d'obtenir facilement les autres secours pécuniaires qu'il sera de temps à autre nécessaire de se procurer pour exécuter nos grandes voies de communication intérieure, il est essentiel que la Législature veille à ce que la dette publique et les obligations de la province ne soient pas augmentées (sauf en ce qui regarde toute somme qui serait empruntée avec la garantie du Gouvernement Impérial,) sans le consentement des agents par l'intermédiaire desquels des emprunts ont été négociés en Angleterre, ou sans le paiement préalable, ou l'offre de remboursement de toutes les débentures alors exigibles ; et qu'il est expédient, par conséquent, de déclarer que les appropriations proposées dans les résolutions suivantes ne seront faites, et la garantie mentionnée dans l'acte 12 Vict., ch. 29, ne sera donnée, qu'en auautant seulement qu'il pourra être possible de le faire sans accroître les obligations de la province, excepté aux conditions susdites.
- 2. Résolu, Que pourvu que la garantie impériale puisse être obtenue pour emprunter les fonds nécessaires, il est expédient que cette province coopère avec les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick à la construction d'un chemin de ser de Québec à Halifax, sur le territoire britannique, soit en le construisant à trais communs avec les dites provinces, ou en construisant aux frais de cette province la partie du chemin de fer qui se trouverait dans le Bas-
- 3. Résolu, Que pourvu que la garantie du Gouvernement Impérial puisse être obtenue pour réaliser les fonds nécessaires afin de construire un grand tronc de chemin de fer de Québec à la cité d'Hamilton, ou quelque point convenable sur la ligne du grand chemin de fer occidental, il est expédient que le dit grand tronc de chemin de fer soit construit en entier par la province comme ouvrage provincial.

4. Résolu, Que si la garantie du Parlement Impérial ne peut être obtenue pour la totalité des fonds nécessaires pour la construction du dit grand tronc de chemin de fer, il sera expédient que la moitié des dits fonds, ou la moité des fonds nécessaires pour construire la partie de la ligne pour laquelle la garantie impériale ne pourra pas être obtenue, soit empruntée sur le crédit de la province, aux meilleures conditions qu'il sera possible de le faire, pourvu que l'autre moitié ait été souscrite par les corporations municipales de

cette province.
5. Résolu, Que dans ce dernier cas, il sera expédient que les fonds qui seront réalisés sur le crédit de la province sans la garantie impériale, et ceux qui seront réalisés sur le crédit des souscriptions municipales, soient dépensées, autant que possible, en égales proportions à mesure que l'ouvrage avancera dans les différentes sections de la ligne; et que pour les sommes qui devront être réalisées sur le crédit des dites souscriptions municipales, le receveur-général soit autorisé à émettre des débentures payables à l'expiration de vingt années au moins, et portant intérêt au taux le moins élevé, n'excédant pas sept pour cent auquel elles pourront être négociées au pair; ces débentures et les intérêts sur icelles ne devant pas être mis à la charge du fonds consolidé du revenu, mais seulement à la charge du fonds proprovenant des souscriptions municipales susdites, et du fonds d'amortissement ci-après mentionné.

6. Résolu, Que le coût de la partie du dit chemin de fer qui devra être construite avec les fonds qui seront réalisés, partie sur le crédit de la province et partie sur celui des souscriptions municipales, aussi bien que toutes les dépenses et avances de toutes sortes faites pendant que l'ouvrage sera en cours d'exécution, seront défrayés au moyen des fonds ainsi prélevés; et que les corporations municipales qui auront souscrit comme susdit, seront appelées à payer l'intérêt des sommes qu'elles auront souscrites, chaque fois que le dit fonds et leurs parts des profits provenant de quelque partie achevée de l'ouvrage, seront insuffisants pour payer les intérêts des sommes empruntées sur le crédit du fonds des souscriptions municipales; et dans ce cas, elles paieront de temps à autre, au receveur-général, les sommes qui pourront être suffisantes, avec les autres sommes applicables au même objet qu'il aura entre les mains, afin de le mettre en état de

payer ces intérêts à leur échéance.

Résolu, Que la part des profits du dit chemin de fer, ou la partie de ces profits qui appartiendra aux dites corporations et qui ne sera pas nécessaire pour payer l'intérêt des sommes réalisées sur le crédit des souscriptions municipales sera placée par le receveur-général, et formera avec les intérêts en provenant un fonds d'amortisse-ment pour le rachat des débentures qui seront émises sur le crédit des dites souscriptions municipales; et que la part des dits profits qui ap-partiendra à la province, après déduction de trois et demi pour cent sur les sommes prélevées sur le crédit du fonds consolidé du revenu, sera également placée par le receveur-général, et formera avec les intérêts en provenant un fonds d'amortissement pour le rachat des débentures qui seront émises sur le crédit de la province ; et la part qui reviendra à la province et aux corporations municipales, respectivement, des profits du dit chemin de fer, sera proportionnée aux sommes qui auront été réalisées sur le crédit du fonds consolidé du revenu, et du dit fonds des souscriptions municipales respectivement.

8. Résolu, Que si, en quelque temps que ce soit après l'expiration de deux années écoulées de-

puis l'achèvement du dit chemin de fer, il appert au receveur-général que le fonds d'amortissement susdit ne produira pas assez pour rembourser le principal des débentures émises sur le cré dit du dit fonds des souscriptions municipales, à l'époque où elles seront remboursables, il pourra ajouter un surcroit n'excédant pas trois pour cent du montant des dites débentures à la somme qui autrement devrait lui être payée par les dites corporations municipales, et ce percentage fera partie du dit fonds d'amortissement.

9. Résolu, Qu'il ne sera pas nécessaire que les corporations municipales qui auront souscrit des sommes pour le dit chemin de fer imposent par le réglement déclarant la souscription un taux de tant par louis; mais il suffira que ce réglement autorise l'officier qu'il appartiendra de répartir sur la propriété imposable de la municipalité, une cotisation suffisante pour produire une somme nette égale à celle qui sera payable comme susdit la même année au receveur-général, à raison

de la dite souscription.

10. Résolu, Que s'il est trouvé impossible de construire le dit chemin de fer par l'un ou l'autre des moyens mentionnés dans les résolutions précédentes, il sera alors expédient d'en encourager la construction par des compagnies privées auxquelles la garantie de la province devrait être accordée aux termes de l'acte 12 Vict., chap. 29, eu égard aux modifications mentionnées dans les résolutions suivantes; mais attendu qu'il y a tout lieu de croire que le dit chemin de fer peut être construit par l'un ou l'autre des dits moyens, il est expédient que dans la charte de toute compagnie qui pourra être incorporée pour la construction de quelque chemin de fer qui formerait partie du dit grand tronc, une clause soit insérée pour suspendre son opération jusqu'à ce qu'un ordre en conseil, la déclarant en vigueur, soit

rendu et publié.

11. Résolu, Qu'il est très à désirer que tous les encouragements possibles soient donnés à la construction des chemins de fer dans toutes les parties du pays; mais que, dans le but de maintenir les obligations de la province dans des limites convenables, et en même temps pour aider efficacement les entreprises qui sont les plus nécessaires à son progrès et à son développement, il est expédient de restreindre la garantie offerte par le dit acte 12 Vict., chap. 29, aux chemins de fer qui pourraient faire partie du dit grand tronc (dans le cas où il serait construit par des compagnies particulières) et au chemin de fer du St. Laurent et de l'Alluntique qui a déjà reçu la dite garantie, et fait partie de la ligne du dit grand tronc,—au grand chemin de fer occidental qui a été commencé et en partie construit sur la foi de la dite garantie, et fait partie de la ligne du dit grand tronc,—et au chemin de fer de To-ronto, Simcoe et lac Huron, pour la construction duquel certains arrangements ont été faits dans l'espoir d'obtenir cette garantie.

12. Résolu, Que pour parvenir plus sûrement au but auquel tendent cet acte et ces résolutions, il est expédient de construire un bureau de commissaires des chemins de fer, qui se composera du receveur-général, de l'inspecteur-général, du commissaire et de l'assistant-commissaire des tra-vaux publics, et du maître-général des postes

provinciales.

13. Résolu, Qu'il est expédient de pourvoir à ce qu'aucune compagnie de chemin de fer n'ait droit au bénéfice de la dite garantie, avant que le dit bureau n'ait examiné et approuvé la ligne choisie pour ce dit chemin de fer, les dimensions de la voie, le poids des rails, et le mode général de construction du chemin et des grands ponts, des viaducs et des principaux ouvrages de la ligne, et n'ait fait un rapport approbatif au Gouverneur en Conseil, exprimant l'avis que ce chemin peut faire avantageusement partie de la dite ligne de grand tronc de chemin de fer comme susdit; que l'acte d'incorporation de la compagnie contient toutes les dispositions qu'il croit essentielles pour la protection des intérêts publics, ou que la compagnie a consenti à amender sa charte par l'insertion de ces dispositions; et que le chemin, lorsqu'il sera achevé, fournira d'amples sûretés à la province pour les pertes qu'elle pourrait subir à raison de la garantie qu'elle aura donnée à cet égard; excepté que la compagnie du chemin de fer de Toronto, Simcoe et Huron aura droit à la dite garantie, en se conformant aux conditions susdites, bien que leur chemin ne fasse pas partie de la dite ligne de grand tronc de chemin de

- 14. Résolu, Qu'il est expédient que toute compagnie qui aura reçu l'approbation susdite, soit autorisée, si la longueur de son chemin dépasse 100 milles, à le diviser en sections n'ayant pas moins de 50 milles chacune, et ayant aussi approximativement que la longueur totale du chemin le permettra, 75 milles chacune; et que la dite garantie pourra être étendue à chacune de ces sections comme si elles étaient un chemin distinct.
- 15. Résolu, Qu'il est expédient de pourvoir à ce que la dite garantie ne soit donnée à aucun chemin ou section avant que le dit bureau n'ait fait rapport au Gouverneur-Général que le terrain de toute la ligne a été acquis et payé; que partie des travaux sur icelle a été complétée à sa satisfaction; et que le coût véritable de la partie ainsi complétée, y compris le coût du terrain et de tous les matériaux alors acquis et appartenant à la dite compagnie (et non simplement la somme que la compagnie pourra y avoir dépensée), ne serait pas moindre que le coût de la partie restant à faire, suivant une évaluation faite d'après les soumissions reçues et approuvées par la dite compagnie et par le dit bureau, comme justes et raisonnables; dans ce cas, la garantie de la province pourra être accordée pour la somme nécessaire pour compléter le reste des travaux suivant la dite évaluation.
- 16. Résolu, Qu'il est expédient de pourvoir à ce qu'aucun contrat ne soit passé par aucune compagnie pour l'accomplissement de travaux on la fourniture de matériaux pour la partie de son chemin pour laquelle la dite garantie doit être accordée, sans l'approbation du dit bureau; que le dit bureau pourra suggérer, et le Gouverneur en Conseil imposer à la dite compagnie toutes autres conditions qu'ils jugeront nécessaires pour mettre la province à l'abri de toute perte ; et que la garantie pourra être accordée à la dite compagnie de temps à autre, et à mesure que cela era nécessaire, pour la mettre en état de faire face à ses engagements suivant les contrats susdits, lorsque l'ouvrage aura été achevé à la satisfaction du bureau.
- 17. Résolu, Qu'il est expédient de pourvoir à ce que la dite garantie, en ce qui regarde les compagnies seulement dont les chemins de ser somme ront partie du dit grand trone, soit étendue au paiement du principal de la somme garantie aussi bien qu'au paiement des intérêts sur icelle, pourvu que les bons garantis soient faits payables à des périodes préalablement approuvées par le Gouverneur en Conseil, ou qu'à sa discrétion, des débentures provinciales pour le montant qui devra être garanti, ou partie de ce montant, soient délivrées à la compagnie en échange de ses bons,

le paiement en étant garanti par les priviléges spéciaux mentionnés dans le dit acte.

18. Résolu, Qu'il est expédient d'amender le dit acte 12 Vict., chap. 29, conformément aux résolutions qui précèdent, et que les dispositions mentionnées en icelles, et la déclaration contenue dans la première résolution, soient formulées dans un acte de la Législature.

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par l'honorable procureur-général La Fontaine, et la question ayant été proposée, Que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois;

L'honorable M. Boulton a proposé en amendement à la question, secondé par M. Sherwood, de Brockville, Que tous les mots après " que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés de manière à ajouter les mots: "Il appert d'après les comptes publics de la Nouvelle-Ecosse, insérés dans l'appendice des jour-" naux de l'Assemblée de cette province, pour l'année 1850, page 149, Que le revenu probable de cette année était évalué à soixante-et-treize mille, neuf cent quatre-vingt quatorze louis, treize chelins, dont "il était besoin pour des appropriations permanentes, cinquante mille, neuf cent quatre-vingt-quinze louis, et pour des affaires anciennes, dix mille, neuf cent soixante-et-sept louis, trois chelins et onze deniers, " formant soixante-te-un mille, neuf cent soixante-etdeux louis, trois chelins et onze deniers, laissant ' pour emploi futur douze mille trente-deux louis, " neuf chelins et un deniers; Que d'après les comptes publics du Nouveau-Brunswick, tels qu'insérés dans " l'appendice des journaux de l'Assemblée de cette province pour l'année 1850, page 357, il appert queson revenu ordinaire s'est élevé à quatre-vingt-trois " mille, deux cent trente-sept louis, dix-neuf cheline etsix deniers, tandis que ses dépenses se sont élevées " à quatre-vingt-treize mille, cinq cent quatre-vingtquinze louis, un chelin et six deniers et demi, révé-'lant un déficit de dix mille, trois cent cinquante-" sept louis, deux chelins et un demi denier: Que le revenu de la Nouvelle-Ecosse, de soixante-et-treize mille neuf cent quatre-vingt-quatorze louis et treize chelins, et le revenu du Nouveau-Brunswick, de quatre-vingt-trois mille deux cent trente-sept louis, dix-neuf chelins et six deniers, forment ensemble cent cinquante-sept mille, deux cent trente-deux louis, douze chelins et six deniers; Que les dépenses de la Nouvelle-Ecosse, de soixante-et-un mille, neuf cent soixante-et-deux louis, trois chelins et onze deniers, et les dépenses du Nouveau-Brunswick, dequatre-vingt-treize mille cinq cent quatre-vingtquinze, un chelin et six deniers et demi, s'é-" lèvent ensemble à cent cinquante-cinq mille, cinq-" cent cinquante-sept louis, cinq chelins, cinq deniers et demi, ne laissant comme surplus des revenus réunis des deux provinces que mille, six cent soixante-et-quinze louis, sept chelins et un demi " denier, applicables à des objets non alors prévus; Qu'il serait très peu sage, de la part du peuple du Canada, quoique possédant un revenu considérable et croissant de plus de sept cent mille louis par ' année, de commencer une entreprise aussi gigantes-" que que la construction d'un chemin de fer de six " cent trente-six milles de longueur entre Québec et "Halifax, moyennant une dépense évaluée à sept "mille cinq cents louis, par mille conjointement avec les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, dans l'état apparent de leurs " finances, quand même l'ouvrage serait regardé d'un: " œil favorable sous d'autres rapports, jusqu'à ce que " ces provinces aient pourvu à des voies et moyens. " spéciaux pour accomplir et pour exécuter leur part de l'entreprise," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement:
—Elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que | " du Canada et du Nouveau-Brunswick sera le derles dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois;

M. Seymour a proposé en amendement à la question, secondé par M. Stevenson, Que tous les mots après "soient," jusqu'à la fin de la question, soient après "soient," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Ren-" voyées de nouvaau à un comité de toute la Cham-" bre, aux fins d'adopter ce qui suit en leur place : "Que d'autant que la proposition contenue dans les " dites résolutions entraîneraient une grande augmen-" tation de la dette de la province et comme une " grande partie de l'argent qu'il est proposé d'emprunter serait dépensé, suivant l'opinion de cette "Chambre, en travaux improductifs, il est juste et expédient que le peuple ait l'occasion d'exprimer " son opinion aux polls sur un sujet qui affecte aussi profondément ses intérêts avant que les ouvrages soient entrepris, et qu'il serait expédient de remeture " la considération ultérieure des dites résolutions "jusqu'à la réunion de la prochaine session de la Législature," en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été deman-

dés, ils ont été pris comme suit :-

POUR

Messieurs Boulton, de Norfolk, Cameron, de Cornwall, Crysler, Hall, Hopkins, Malloch, Mc-Connell, McFarland, McLean, Notman, Seymour, Sherwood, de Brockville, Smith, de Frontenac, et Stevenson.—(14.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell' Boulton, de Toronto, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Dickson, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fortier, Christie, Fournier, Gugy, Guillet, Hincks, Holmes, Johin, Johnson, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de King-STON, Mackenzie, Méthot, Meyers, Mongenais, Polette, Prince, Robinson, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de TORONTO, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Taché, Viger et Wilson.—(51.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde

L'honorable M. Sherwood a proposé en amende-ment à la question, secondé par M. Holmes, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: " Pourvu que la garantie impériale puisse être obte-" nue pour prélever les fonds nécessaires à la cons-" truction d'un chemin de fer de Quebec à Halifax, sur le territoire britannique, et aussi d'un chemin " de fer de Québec à quelque endroit ou quelques " endroits convenables sur la rivière, de manière à " intersecter les principaux chemins de fer à travers " la Péninsule du Michigan, il est expédient que la province coopère avec les provinces de la Nouvelle-" Ecosse et le Nouveau-Brunswick dans la construc-" tion de cette partie du dit chemin qui se trouvera " entre Québec et Halifax, soit en la construisant en " commun, soit en construisant aux frais de cette province la partie du dit chemin de fer qui sera située dans le Bas-Canada, et avec les dites pro-"vinces, que le dit chemin de fer d'Halifax à Québec " et de là à la rivière Ste. Claire, soit à toutes fins et " intentions quelconques une entreprise provinciale: " Pourvu toujours que la dite ligne de chemin de ser soit commencée simultanément sur différents points " entre Québec et son terminus ouest, et entre Halifax " et la ligne frontière du Nouveau-Brunswick et du "Canada, et que cette partie de la dite ligne du Chambre s'est divisée : et les noms du chemin de fer située entre la dite ligne frontière dés, its ont été pris comme suit :—

nier chaînon de la dite chaîne du chemin de fer qui sera entrepris et achevé," en leur place; Et la question ayant été mise sur l'amendement, la

Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cayley, Crysler, Dickson, Hall, Holmes, Hopkins, Lyon, Macdonald, de Kingston, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Notman, Robinson, Sanborn, Seymour, Sherwood, de Brock-VILLE, Sherwood, de Toronto, Smith, de FRONTE-NAC, et Stevenson.-(23.)

Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boulton, de Norfolk, Boutillier, Burritt, Cartier, Chabot, Chauveau, Christie, le solliciteur-général Drummond, Dachesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Four-nier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hincks, Johnson, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Ter-rière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, McFarland, Methot, Mongenais, Polette, Prince, Richards, Ross, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Smith, de Durham, Smith, de Wentworth, Taché, Viger et

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les dites résolutions soient maintenant lucs une

seconde fois;

L'honorable M. Robinson a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Mac-donald, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Il est expédient, de la part de cette "province de garantir la poiement de ca part du prêt province, de garantir le paiement de sa part du prêt " impérial de sept millions de louis sterling, (huit "millions, cinq cent quinze mille, six cent soixante-et-six louis, courant), que cette Chambre est assurée pouvoir obtenir à un taux d'intérêt de trois et " les chemins dans leurs limites respectives), savoir; pour six cent trente-six milles de chemin entre Québec et Halifax, à sept mille louis par mille, quatre millions, quatre cent cinquante-deux mille " louis; pour deux cents milles de chemin pour relier " Halifax avec le chemin de Portland, à six mille louis par mille, un million, deux cents mille louis; pour quatre-vingt-quinze milles de chemin de Québec à Melbourne, à six mille louis, par mille, cinq cent soixante-et-dix mille louis; pour trois cent quatre-vingt milles depuis *Hamilton*, ou les environs, jus-qu'à *Montréal*, à six mille louis par mille, deux " millions deux cent quatre-vingt mille louis; formant en tout la somme de huit millions, cinq cent "deux mille louis, courant ; que cette province garan-" tira comme sa part du prêt susdit un tiers du coût " du chemin de Hulifax à Québec, savoir : un million, quatre cent quatre-vingt-quatre mille louis; pour le chemin de Québec à Melbourne, cinq cent soixante-" et-dix mille louis; pour le chemin de Hamilton à "Montréal, deux millions deux cent quatre-vingt mille louis, formant en tout la somme de quatre mil-"lion, trois cent trente-quatre mille louis, courant, " étant pour intérêts à trois et demi pour cent, cent " cinquante-et-un mille, six cent quatre-vingt-dix louis, " et que les sommes appropriées par les chemins. "ci-dessus seront placées à la disposition des trois provinces, simultanément, dans les proportions indiquées ci-dessus," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été deman-

Messieurs Badgley, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cayley, Crysler, Dickson, Hall, Hopkins, Lyon, Macdonald, de Kingston, Malloch, McConnell, McLean, Merritt, Meyers, Notman, Robinson, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, et Stevenson.—(21.)

Messicurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boulton, de NORFOLK, Boutillier, Burritt, Cartier, Chabot, Chauveau, Christie, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Four-nier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hincks, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTer-rière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-gé-néral Macdonald, Mackenzie, McFarland, Méthot, Mongenais, Polette, Prince, Richards, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Seymour, Smith, de Durham, Smith, de Wentworth, Taché, Viger et Wilson.—(46.)
Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise, Que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Mossieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hincks, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, McConnell, Méthot, Mongenais, Polette, Prince, Richards, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Smith, de Durham, Smith, de Wentworth, Taché, Viger et Wilson .- (45.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cayley, Crysler, Dickson, Hall, Hopkins, Lyon, Macdonald, de Kingston, Malloch, McFarland, McLean, Merritt, Meyers, Notman, Robinson, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frances, et Stevenson, 1923 FRONTENAC, et Stevenson. - (23.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Et la première résolution ayant été lue une seconde

L'honorable M. Merritt a proposé en amendement à icelle, secondé par M. Stevenson, Que tous les mots après: "Sans le consentement des agents par l'intermédiaire desquels des emprunts ont été négociés en " Angleterre, ou sans le paiement préalable, ou l'offre " de remboursement de toutes les débentures alors " exigibles," soient retranchés; et que tous les mots après, " province," dans la dernière ligne, soient aussi retranchés, de manière à ajouter les mots: "Le Gou-"vernement Provincial s'étant engagé tant par une "minute du Conseil, datée de juillet, 1849, que par un " acte de la Législature Provinciale de la 12e Vict., "chap., 48, à ne pas augmenter davantage la dette publique pour aucun objet quelconque; mais, au contraire, de réduire les obligations de la province " aussi promptement que ses revenus croissants le " permettront," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée :- Et la question a passé dans

la négative.

Et la première résolution ayant été lue de nouveau; Sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par l'honorable procureur-général La Fontaine,

Ordonné, Que les mots: " Pourvu que rien de con-' tenu dans les présentes n'aura l'effet d'empêcher " que la garantie de la province soit accordée " pour le paiement des intérêts seulement des dé-

" bentures émises, ou qui seront émises par la " compagnie du chemin de fer du St. Laurent " et de l'Atlantique, ou la compagnie du grand " chemin de fer occidental, ou la compagnie du " chemin de fer d'union d'Ontario, Simcoe et " Huron, en la manière prescrite par le dit acte, " et aux conditions mentionnées dans le dit acte " et ci-après," soit ajoutés à la fin de la dite résolution.

Et la première résolution, telle qu'amendée, ayant

été lue de nouveau comme suit :-

Résolu. Que comme acte de justice envers ceux qui ont avancé leurs deniers sur la foi des garanties provinciales, et comme étant le meilleur moyen de maintenir le crédit de la province, et d'obtenir facilement les autres secours pécuniaires qu'il sera de temps à autre nécessaire de se procurer pour exécuter nos grandes voies de com-munication intérieure, il est essentiel que la Législature veille à ce que la dette publique et les obligations de la province ne soient pas augmen-tées, (sauf en ce qui regarde toute somme qui serait empruntée avec la garantie du Gouvernement Impérial,) sans le consentement des agents par l'intermédiaire desquels des emprunts ont été négociés en Angleterre, ou sans le paiement préalable, ou l'offre de remboursement de toutes les débentures alors exigibles, et qu'il est expédient, par conséquent, de déclarer que les appropriations proposées dans les résolutions suivantes ne seront faites et la garantie mentionnée dans l'acte 12 Vict., chap. 29, ne sera donnée, qu'en autant seulement qu'il pourra être possible de le faire, sans accroître les obligations de la province, excepté aux conditions susdites: Pourvu que rien de contenu dans les présentes n'aura l'effet d'empêcher que la garantie de la province soit accordée pour le paiement des intérêts seulement des débentures émises, ou qui seront émises par la compagnie du chemin de fer de St. Laurent et de l'Atlantique, ou la compagnie du grand chemin de fer occidental, ou la compagnie du chemin de fer d'union d'Ontario, Simcoe et Huron, en la manière prescrite par le dit acte et aux conditions mentionnées dans le dit acte et ci-après.

L'honorable M. Macdonald a proposé en amendement à icelle, secondé par M. Sherwood, de Brock-ville, Que les mots: "La ligne de grand tronc du "chemin de fer de Hamilton à Québec," soient insérés après les mots: "Compagnie du Grand Chemin de fer Occidental;"

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été deman-

dés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Boulton, de Toronto, Cayley, Christic, Dickson, Hall, Hopkins, Macdonald, de Kingston, Malloch, McLean, Merritt, Meyers, Robinson, Sherwood, de Browner, Sherwood, de Toronto de Standard (16) Toronto, et Stevenson.—(16.)

Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boutillier, Cauchon, Chabot, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, John, Johnson, Lacoste, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Méthot, Mongenais, Morrison, Polette, Prince, Richards, Ross, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, et Taché.—(32.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la première résolution, telle qu'amendée, ayant été lue de nouveau, comme suit:

Résolu, Que comme acte de justice envers ceux qui ont avancé leurs deniers sur la foi des garan-ties provinciales, et comme étant le meilleur moyen de maintenir le crédit de la province ct

d'obtenir facilement les autres secours pécuniaires qu'il sera de temps à autre nécessaire de se procurer pour exécuter nos grandes voies de com-munication intérieure, il est essentiel que la Législature veille à ce que la dette publique et les obligations de la province ne soient pas augmentées (sauf en ce qui regarde toute somme qui serait empruntée avec la garantie du Gouvernement Impérial,) sans le consentement des agents, par l'intermédiaire desquels des emprunts ont été négociés en Angleterre, ou sans le paiement préalable ou l'offre de remboursement de toutes les débentures alors exigibles, et qu'il est expédient, par conséquent, de déclarer que les appropriations proposées dans les résolutions suivantes ne seront faites, et la garantie mentionnée dans l'acte 12 Vic., chap. 29, ne sera donnée qu'en autant seulement qu'il pourra être possible de le faire sans accroître les obligations de la province, excepté aux conditions susdites : Pourvu que rien de contenu dans les présentes n'aura l'effet d'empêcher que la garantie de la province soit accordée pour le paiement des intérêts seulement des débentures émises, ou qui seront émises par la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, ou la compagnie du Grand Chemin de fer Occidental, ou la compagnie du chemin de fer d'Union d'Ontario, Simcoe et Huron, en la manière prescrite par le dit acte et aux conditions mentionnées dans le dit acte et

L'honorable M. Cayley a proposé en amendement à icelle, secondé par l'honorable M. Badgley, Que les mots: "Le consentement des agents, par l'intermé-"diaire desquels des emprunts ont été négociés en "Angleterre, ou sans le paiement préalable ou l'offre " de remboursement de toutes les débentures alors " exigibles," soient retranchés, et les mots: 'Commu-" nication préalable avec les agents, par l'intermé-" diaire desquels des emprunts ont été négociés en "Angleterre, et lorsque cela sera convenable pour le maintien du crédit public, le paiement ou offre de " paiement préalable de toutes débentures alors exigibles, laquelle offre sera faite par annonce publique, "donnant avis trente jours à l'avance du temps et du lieu où le rachat sera effectué," insérés en leur

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cayley, Christie, Crysler, Dickson, Itall, Hopkins, Macdonald, de Kingston, Malloch, McFarland, McLean, Merritt, Meyers, Robinson, Seymour, Sherwood, de Brockville, et Stevenson.

CONTRE.

Messieurs Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Jobin, Johnson, Lacoste, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Méthot, Morrison, Polette, Prince, Richards, Scott, du Lac des Deux-Montagnes.—(28.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

70

Et la première résolution ayant été lue de nouveau, comme suit:

1. Résolu, Que comme acte de justice envers ceux qui ont avancé leurs deniers sur la foi des garanties provinciales, et comme étant le meilleur moyen de maintenir le crédit de la province et d'obtenir facilement les autres secours pécuniaires qu'il sera, de temps à autre, nécessaire de se procurer pour exécuter nos grandes voies de com-munication intérieure, il est essentiel que la Législature veille à ce que la dette publique et

les obligations de la province ne soient pas augmentées (sauf en ce qui regarde toute somme qui serait empruntée avec la garantie du Gouvernement Impérial,) sans le consentement des agents, par l'intermédiaire desquels des emprunts ont été négociés en Angleterre, ou sans le paiement préalable ou l'offre de remboursement de toutes les débentures alors exigibles, et qu'il est expédient, par conséquent, de déclarer que les appropriations proposées dans les résolutions suivantes ne seront faites, et la garantie mentionnée dans l'acte 12 Vic., chap. 29, ne sera donnée qu'en autant seulement qu'il pourra être possible de le faire sans accroître les obligations de la province, excepté aux conditions susdites: Pourvu que rien de contenu dans les présentes n'aura l'effet d'empêcher que la garantie de la province soit accordée pour le paiement des intérêts seulement des débentures émises, ou qui seront émises par la compagnic du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, ou la compagnie du Grand Chemin de fer Occidental, ou la compagnie du chemin de fer d'Union d'Ontario, Simcoe et Huron, en la manière prescrite par le dit acte et aux conditions mentionnées dans le dit acte et ci-après.

Et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée :- Et la question a été résolue

dans l'affirmative.

La seconde résolution ayant été lue une seconde

L'honorable M. Merritt a proposé en amendement à icelle, secondé par M. Hall, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin d'icelle, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Attendu que " le coût du chemin de fer d'Halifax à Québec, 636 " milles de long, est évalué par le major Robinson à " £5,000,000 sterling, et comme la province du Nou-" veau-Brunswick s'est engagée à aider à la construc-"tion du chemin de fer européen et nord-américain, "200 milles de long, évalué par A. C. Morton, "écuyer, ingénieur civil, à £7,500 par mille, égal à "£1,500,000, aussi bien que la compagnie du chemin de fer de St. André et Québec, long de 209 milles à " travers cette province, dont partie est déjà cons-"truite, qui entraîne une nouvelle dépense suivant la même évaluation de £1,567,500; et comme cette " province est également engagée pour l'achèvement " de la moitié du chemin de ser du St. Laurent et de "l'Atlantique conduisant à travers le Canada, de Montréal à la frontière du Maine, intersectant le chemin de fer européen et nord-américain sur une "distance de 126 milles, égal à £945,000, cette "Chambre est d'avis qu'il est inexpédient d'engager " le revenu de cette province pour la construction " de ce chemin, à moins que ce ne soit par un prêt à " la compagnie du chemin de fer de St. André à Qué-" bec, ou à quelque autre compagnie," en leur place; Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée: - Et la question a passé dans

la négative.

Et la seconde résolution ayant été lue de nouveau, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils out été pris comme suit :-

Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, le sollicite r-général Drummond, Duchesnay, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Jobin, Johnson, Lacoste, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de King-STON, Méthot, Mongenais, Morrison, Polette, Prince, Richards, Robinson, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de Brockville, et Taché.—(35.)

Messieurs Boulton, de Norfolk, Crysler, Hall, Hopkins, Malloch, McFarland, McLean, Merritt et Seymour.—(9.)
Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La troisième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant élé demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La quatrième résolution ayant été lue une seconde

L'honorable M. Merritt a proposé en amendement à la icelle, secondé par M. Hall, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin d'icelle, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Toute l'ex-" périence du passé, tant dans les Etats-Unis qu'en " Canada, tend à prouver que la construction et l'ad-" ministration de chemins de fer par le Gouverne-" ment, est impolitique et inexpédiente; qu'il en est " toujours résulté de grandes pertes pour le public, et " qu'on n'en a jamais retiré les avantages qu'on en " attendait; ainsi, par exemple, dans l'état du Michigan où il a été allégué que le chemin de ser central " construit par l'état avait créé des emplois pour faire " vivre des mendiants politiques aux dépens publics, " en fournissant de l'emploi à une classe de personnes "incapables de remplir les fonctions qui leur étaient assignées, cela a causé finalement tant de mécon-" tentement que le chemin a été vendu à perte à une " compagnie privée, laquelle, par une régie prudente " et économique en a depuis fait une entreprise profi-" table: Que, de même, la translation des ouvrages "locaux en Canada, de la régie des commissaires "locaux à celle du Gouvernement Provincial, a été accompagnée des mêmes résultats, occasionnant " chaque année une augmentation de dépenses pour le " public, jusqu'à ce que, par expérience, le Gouvernement se soit convaincu que tous les ouvrages " publics, à l'exception de ceux qui se rattachent aux grandes voies de communication par eau, devraient "être confiés à des administrations locales: c'est " pourquoi ces ouvrages ont été transférés aux municipalités ou à des compagnies privées; cette "Chambre est par conséquent d'avis que la construc-"tion de la ligne projetée de chemin de fer conduisant, à travers le Canada, de Québec, à Halifax, ne " devrait pas être effectuée par le Gouvernement Pro-"vincial, mais que des prêts devraient être saits à des compagnies privées pour la construire," en leur

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée :- Et la question a passé dans la négative.

Et la quatrième résolution ayant été lue de nouveau; et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée:-Et la question a été résolue dans l'affirmative.

La cinquième résolution ayant été luc une seconde fois;

L'honorable M. Merritt a proposé en amendement à icelle, secondé par M. Hall, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin d'icelle, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "La construction de la " ligne de grand tronc au-dessous de Québec est éva-"luée à deux millions vingt-sept mille sept cent soixante-et-dix-sept livres, ce qui, au taux de trois " et demi pour cent d'intérêt, fait soixante-et-dix mille " neuf cent soixante-et-douze livres; le chemin au-" dessus de Québec, à quatre millions trois cent qua-"rante-cinq mille livres, à sept pour cent, fait trois " cent quatre mille cent cinquante livres; la moitié de " la distance sous l'acte de garantie actuelle, est évaluée

'à six pour cent, fait quatre-vingt-neuf mille cent "livres; ce qui, dans le cas où les profits de ces " chemins ne paieraient pas les intérêts, rendraient " cette province responsable au montant de quatre " cent soixante-et-trois mille neuf cent quarante-cinq " livres par année; somme hors de proportion avec " la population et les richesses de la province; et cette "Chambre est par conséquent d'avis qu'il n'est pas expédient de l'ajouter à la dette pour laquelle "les habitants de cette province sont déjà taxés "deux cent dix mille livres par année," en leur

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée :- Et la question a passé dans

la négative.

Et la cinquième résolution ayant été lue de nouveau; et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée:-Et la question a été résolue dans l'affirmative.

La sixième résolution ayant été lue une seconde

L'honorable M. Merritt a proposé en amendement à icelle, secondé par M. Hall, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin d'icelle, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "La Chambre est d'avis que les avantages à retirer de la construction de ce grand tronc de chemin de fer, pour l'augmentation de la valeur de la propriété aussi bien pour les individus que pour les municipalités col-lectivement, à travers lesquelles il passera, est un motif suffisant pour les engager à souscrire le capital et à payer vingt-cinq pour cent, et que le chemin peut être construit en étendant l'aide des fonds publics au montant de trois mille deux cent cinquanto livres par mille, à raison de l'économie résul-" tant de la surveillance et l'administration locales," en leur place

Et la question ayant été mise sur l'amendemont; la Chambre s'est divisée:-Et la question a passé

dans la négative.

Et la sixième résolution ayant été lue de nouveau; et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée:—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

La septième résolution ayant étélue une seconde fois ; L'honorable M. Merritt a proposé en amendement à icelle, secondé par M. Hall, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin d'icelle, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Afin de créer un " fonds à la fois de sûreté et d'amortissement pour le " double objet de parer aux pertes sur toute partie de " la dite ligne de grand tronc, aussi bien que pour " assurer le paiement du principal de la dette qui sera " contractée, il est expédient de prêter l'argent à ces différentes compagnies de chemins de fer, pour les construire à un taux de six pour cent d'intérêt; et " de verser au fonds les deux et demi pour cent d'intérêt qui, sur quatre millions de livres, montant probable de l'aide requise par ces compagnies, produira cent mille livres par année; que suivant le " système actuel, les soumissionnaires sont payés en " actions qu'ils sont obligés de vendre à un escompte " considérable, augmentant par là les frais de cons-"truction du chemin dans la même proportion; et "éviter l'injustice d'engager le crédit provincial sur l'avantage de certaines localités," en leur place.
Et la question ayant été mise sur l'amendement; la

Chambre s'est divisée :- Et la question a passé dans

la négative.

Et la septième résolution ayant été lue de nouveau; et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée :- Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Les dites résolutions, depuis la huitième jusqu'à la " à un million quatre cent quatre-vingt-six mille livres, Il douzième, tautes deux incluses, ayant été lues une seconde fois, et la question sur chaque ayant été séparément mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée :- Et la question a été résolue dans l'affirma-

La treizième résolution ayant été lue une seconde

fois, elle a été adoptéc.

Les quatorzième et quinzième résolutions ayant été lues une seconde fois; et la question sur chaque ayant été séparément misc, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée :- Et la question a été résolue dans l'affirmative.

La seizième résolution ayant été lue une seconde

fois, elle a été adoptée.

La dix-septième résolution ayant été lue une seconde

Sur motion de l'honorable M. Robinson, secondé

par M. Boulton, de Toronto, Ordonné, Que les mots: "Pourvu qu'il sera loisible " au Gouverneur en Conseil, s'il le juge expé-dient et compatible avec les intérêts de cette " province et le maintien du crédit public, d'ac-" corder les mêmes avantages, ou aucun de ces " avantages à la compagnie du chemin de fer " d'union d'Ontario, Simcoe et Huron, comme "il peut le faire suivant cette résolution aux " compagnies dont les chemins de fer forment partie du grand tronc," soient ajoutés à la fin d'icelle;

Et la dite résolution, telle qu'amendée, a été adop-

téc, et elle est comme suit :-

17. Résolu, Qu'il est expédient de pourvoir à ce que la dite garantie, en ce qui regarde les compagnies seulement dont les chemins de fer formeront partie du dit grand tronc, soit étendue au paiement du principal de la somme garantie aussi bien qu'au paiement des intérêts sur icelle, pourvu que les bons garantis soient faits payables à des périodes préalablement approuvées par le Gouverneur en Conseil, ou qu'à sa discrétion, des débentures provinciales pour le montant qui devra être garanti, ou partie de ce montant, soient délivrées à la compagnie, en échange de ses bons, le paiement en étant garanti par les priviléges spéciaux mentionnés dans le dit acte: pourvu qu'il scra loisible au Gouverneur en Conseil, s'il le juge expédient et compatible avec les intérêts de cette province et le maintien du crédit public, d'accorder les mêmes avantages, ou aucuns de ces avantages à la compagnie du chemin de fer d'union d'Ontario, Simcoe et Huron, comme il peut le faire, suivant cette résolution, aux compagnies dont les chemins de fer forment partie du dit grand tronc. La dix-huitième résolution ayant été lue une se-

conde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à la construction d'un grand tronc de chemin de fer qui traversera toute l'étendue de cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi

prochain.

Ordres remis.

Bill relatif au

chemin de fer de la province.

Ordanné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. le solliciteur-général Macdonald, secondé par M. Duchesnay, La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 14° die Augusti;

Anno 15º Victoriæ Reginæ, 1851.

ES pétitions suivantes ont été séparément pré- Pétitions pré-🛾 sentées et mises sur la table:-

Par M. Bell,-la pétition du révérend John Jennings, au nom de la congrégation de l'église pres-bytérienne-unie de la cité de Toronto.

Par l'honorable M. Robinson,-la pétition de

George Tooth.

M. Smith, de Durham, du comité permanent des Sixième rapchemins de fer et lignes télégraphiques, a présenté à port du comité la Chambre le sixième rapport du dit comité, lequel a fer et lignes été lu comme suit :été lu comme suit :-

télégraphiques.

Votre comité a examiné le bill pour refondre en une seule loi les dispositions concernant la compagnie du grand chemin de fer de l'Ouest, qui sont actuellement en force, et y a fait des amendements, et particulièrement en assimulant ses dispositions à celles du bill pour refondre les clauses générales des chemins

de fer.

Il a également pris en considération le bill pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer de Woodstock et du lac Erié, et il ne croit pas devoir le recommander à la considération de votre ho-norable Chambre. La compagnie n'est pas satisfaite du grand espace qui lui a été accordé de Port Burwell à Port Dover, pour placer le terminus de son chemin sur le lac Erié, et demande la permission de diriger son chemin à partir de Woodstock sur aucun endroit situé à l'est ou à l'ouest de ces ports qu'elle pourra choisir. Votre comité croit qu'une route aussi illimitée et aussi indéfinie ne devrait être accordée à aucune compagnie de chemin de fer, et que cette demando ne devrait être prise en considération que lorsque la compagnie aura montré par un plan quelle route elle s'est définitivement déterminée à choisir. La compagnie demande de plus qu'il lui soit permis de construire, en vertu de sa charte, un chemin ma-cadamisé ou en bois au lieu d'un chemin de fer, avec tous les priviléges qui lui ont été accordés. Comme la compagnie peut facilement construire de semblables chemins en vertu de l'acte général des chemins, sans en faire la demande à la Législature, et comme votre comité croit que tous les chemins de cette nature, dans le Haut-Canada, devraient être faits suivant les conditions contenues dans cet acte, votre comité re-commande que cette modification de la charte en question ne soit pas accordée.

L'honorable M. Chabot, du comité permanent des Sixième rap-divers bills privés, a présenté à la Chambre le six. port du comité des bills privés. ième rapport du dit comité, lequel a été lu comme des bills privés.

Votre comité a examiné le bill grossoyé du Conseil-Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer les direc-"teurs de l'académie de Berthier," et y a fait un amende qu'il soumer les ectueusement à la considération de votre honorable Chambre.

Votre comité a aussi examiné le bill pour augmenter le fonds social de la compagnie du havre et du quai de Port Hope, et le bill pour faire revivre la charte de la compagnie du bassin sec de Hamilton, et a fait des amendements à chacun de ces bills, qu'il prend la liberté de recommander à l'adoption de votre

honorable Chambre.

Sur motion de M. Armstrong, secondé par M.

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législa-Bill relatif a tif, intitulé: "Acte pour incorporer les directeurs l'académie de "de l'académie de Berthier," tel que rapporté Berthier. du comité permanent des divers bills privés, soit maintenant renvoyé à un comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Mongenais a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Mongenais a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement, lequel a été lu comme suit :-

Presse 3, ligne 30. Après le mot "Corporation,"

insérez la Clause (A.)

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, que la dite " corporation, lorsqu'elle en sera requise par l'une des " trois branches de la Législature, sera tenue de pré-" senter un rapport indiquant le montant de la valeur " des immeubles et meubles qu'elle possède en vertu " des dispositions du présent acte, et le revenu en " provenant; aussi, une liste des directeurs et offi-" ciers de la dite corporation, une copie des réglements et un état du cours d'étude que l'on y suit."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois,

il a été adopté.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois de-

Cinquieme rapport du comité des im-

Appendice (D.D.)

M. Holmes, du comité permanent des impressions, a présenté à la Chambre le cinquième rapport du dit dit, suivant que les circonstances et la nature du comité, lequel a été lu.

Pour le dit rapport, voir appendice (D.D.)

Ordonné, Que le dit rapport, et les documents qui sont annexés, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. Badgley, secondé par M. Dickson,

Bill pour refondre en une loi les actes relatifs au grand chemin; le for de l'Ouest.

Ordonné, Que le bill pour refondre en une scule loi les dispositions des divers actes relatifs au grand chemin de fer de l'Ouest, qui sont actuellement en force, tel que rapporté du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre samedi prochain.

Pétition de D. Cameron, de Thorali.

M. McFarland a proposé, secondé par M. Mackenzie, et la question ayant éfé mise, Que la pétition de Donald Cameron, de Thorah, demandant qu'il soit pris des mesures pour lui procurer, ainsi qu'aux autres colons, dont il est le chef, les titres des terres pour lesquelles ils ont déjà reçu des billets de location, soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. Prince, M. McLean, M. Mackenzic, M. Crysler et le moteur, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records: -Elle a passé dans la négative.

Bill relatif aux assemblées de parents et amis.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé: " Acte pour per-" mettre aux notaires de convoquer des assem-" blées de parents et amis, en certains cas, sans " l'autorisation spéciale d'un juge à cet effet, et " autres fins," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération; lesquels ont été lus comme suit :

Feuille 2, ligne 18. Retranchez depuis " assem-" blée," jusqu'à " signera," inclusivement, dans la feuille 3 et la 29e ligne.

Feuille 3, ligne 42. Retranchez depuis "justice," jusqu'à "cet," dans la feuille 4 et la 27e ligne.

Feuille 5, ligne 9, jusqu'à seuille 7, ligne 9. tranchez en entier les cédules (C.), (D.), (E.), (F.) et (G.) annexées au bill.

Les dits amendements ayant été lus une seconde

fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que M. Lacoste reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que résolue dans l'affirmative. cette Chambre a adopté leurs amendements.

Bill relatif au

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé: "Acte pour pour-ll

" voir, d'une manière plus efficace, à faire le "recensement périodique de cette province," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération; lesquels on été lus comme suit :-

Feuille 1, ligne 27. Retranchez "deux," et insérez: " un."

Feuille 6, ligne 4. Retranchez "qui," et insérez : lesquels frais."

Feuille 7, ligne 41. Après "quelconque," insérez

clause (A.)

Clause A. "Et qu'il soit statué, que si en aucun temps, il appert au Gouverneur en Conseil que le recensement ne peut être fait, pour quelque raison particulière, dans un comté, pendant le mois de janvier, époque à laquelle il aurait dû être fait, conformément à cet acte, il sera loisible à Son Excellence en Conseil de déclarer et ordonner, par proclamation publiée dans la Gazette du Canada, que " le recensement sera fait dans tel comté pendant " quelqu'autre mois, étant le mois le plus près de ce-" lui pendant lequel il aurait du être fait comme sus-" cas le permettront, et alors le recensement pourra "être et sera fait dans tel comté en conséquence, de " la même manière et avec le même effet que s'il eût " été fait pendant le mois dans lequel, sans la dite " proclamation, il serait fait sous l'autorité de cet " acte."

Dans le préambule.

Feuille 1, ligne 3. Après "deux," insérez: "dans l'année mil huit cent soixante-et-un."

Les dits amendements ayant été lus une seconde

fois, ils ont été adoptés.

Ordones, Que l'honorable M. Hincks reporte le bill au Conseil Législatif et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amende-

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill Bill relatifaux grossoyé pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes subsides. requises pour défrayer certaines dépenses du Gouvernement Civil pour l'année 1851, et certaines autres dépenses liées au service public, étant lu; L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par

l'honorable M. Price, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. Mackenzie a proposé en amendement à la question, secondé par M. Smith, de Durham, Que tous les mots après "soit," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de munière à ajouter les mots: Renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'ajouter la clause suivante au dit "bill: 'Et qu'il soit statué, que depuis et après le cinquième jour d'octobre, mil huit cent cinquante-" et-un, le montant brut de tous droits perçus, prove-" nant des douanes, de la vente de terres publiques, " des péages sur les canaux, et de diverses sources, pour l'usage de la province du Canada, sera versé " par l'officier ou l'agent qui le recevra entre les " mains du trésorier de la dite province, aussi de " bonne heure que possible, sans diminution ou sans " déduction faite de salaire, honoraires, frais, dépens ou réclamations d'aucune sorte quelconque: pourvu que rien de contenu dans le présent acte ne sera " interprété de manière à changer les lois existantes " qui règlent la perception des revenus du départe-" ment des postes," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée :- Et la question a passé dans la négative.

La question principale ayant été mise: -Elle a été

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. Résolu, Que le bill passe

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Hill relatif aux harrieros dans

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour empêcher l'érection d'aucune barrière de péage qui pourrait intercepter le libre passage des habitants des cités, villes ou villages en cette province, d'une partie à une autre des dites cités, villes ou villages, respectivement, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième sois de-

Bill telatif a Impeduc de Québec.

Un bill grossoyé pour amender les actes pour fournir de l'eau à la cité de Québec et aux environs, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième sois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Chabot porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bli telatif aus registres de la proteso de Lathiniere.

Un bill grossoyé pour remédier, autant que possible, aux inconvénients qui, autrement, pourraient résulter saint Louis de de la destruction des registres de la paroisse de Saint Louis de Lotbinière, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Laurin porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill pour amender l'acte relatif à la montagne Sydenham.

Un bill grossoyé pour amender l'acte concernant le chemin de la montagne de Sydenham, et pour conférer à George Rolph, écuyer, ses hoirs et ayans cause, certains priviléges y relatifs, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Notman porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Rill relatif à la piace du palais de justice de

Un bill grossoyé pour autoriser le conseil municipal des comtés unis de Wentworth et Halton à disposer d'une partie de l'emplacement du palais de justice, a été, en consormité de l'ordre, lu la troisième sois.

Résolu, Que le bill passe. Ordonné, Que M. Smith, de Wentworth, porte le bill au Conseil Législatif et demande son con-

Bill relatif aux reciétés bienreillantes wes fyennes.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossové pour incorporer les sociétés bienveillantes de l'église méthodiste wesléyenne en Canada, étant lu ;

M. Flint a proposé, secondé par M. Mulloch, Que

le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. Notman a proposé en amendement à la question, secondé par M. Fergusson, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "De ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été de-

mandés, ils ont été pris comme suit :--

POUR.

Messieurs Burritt, Fergusson, Hall, Holmes, Hop kins, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, McConnell, Morrison, Notman, Prince, Richards, Sanborn, Scott, du Lac DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de DURHAM, et Smith, Wentworth.—(17.)

CONTRE.

Messieurs Baldwin, Boulton, de Toronto, Bou-tillier, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, le solliciteur-général Drummond, Dumas, Flint, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hincks, Johson, Lacoste, Lau-rin, Malloch, McLean, Methot, Polette, Price, Robinson, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONo, Smith, de Frontenac, Stevenson, Taché et Viger.—(33.) Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messicurs Baldwin, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, le solliciteur-général Drummond, Dumas, Flint, Fournier, Four-quin, Gugy, Guillet, Hincks, Johnson, Lacoste, Laurin, Malloch, Mc Lean, Méthot, Polette, Price, Robinson, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO. Smith, de FRONTENAC, Stevenson, Taché et Viger .- (33.)

CONTRE.

Messieurs Burritt, Fergusson, Hall, Holmes, Hopkins, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, McConnell, Morrison, Notman, Prince, Richards, Sanborn, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de DURHAM, et Smith, de Wentworth.—(17.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième

M. Flint a proposé, secondé par M. Mulloch, et la question ayant été mise, Que le bill passe; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley. Baldwin, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Boutilier, Cameron, de CORNWALL, Cartier, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hincks, Johnson, Lacoste, Laurin, Letellier, Malloch, McLean, Polette, Price, Robinson, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, Stevenson, Taché et Viger.—(37.)

CONTRE.

Messieurs Burritt, Fergusson, Hall, Holmes, Hopkins, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, McConnell, Morrison, Notman, Prince, Richards, Sanborn, Scott, du Lac DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de Durham, et Smith, de Wentworth.—(17.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative. Ordonné, Que M. Flint porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour permettre à Caira Robbins Bill pour per-Wilkes, épouse de George Samuel Wilkes, écuyer, mettre à C. R. de Brantford, de transporter, en son propre nom, wukes de certains biens-fonds qui lui ont été légués par feu son biens-foi père, a été, en corformité de l'ordre, lu la troisième

Résolu, Que le bill passe. Ordonné, Que M. Notman porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender l'acte, intitulé: Bill relatif au Acte pour incorporer la compagnie du chemin de chemin de fer de Toronto et Goderich" et continuer le dit de Toronto et " fer de Toronto et Goderich," et continuer le dit de Guelph. acte, tel qu'amendé, sous le titre de : "Compagnie du chemin de fer prolongé de Toronto et Guelph-Ouest,"

a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois. L'honorable M. Cayley a proposé, secondé par l'honorable M. Cameron, de Cornwall, et la question ayant été mise, Que la clause grossoyée suivante soit ajoutée au bill, en forme de cavalier, et suive la troisième clause: "Et qu'il soit statué, qu'il sera et pourra être loisible à la dite compagnie, si elle le juge " à propos, de prélever, par le moyen de contributions parmi ses membres, en telles proportions qu'elle trouvera convenables, et en actions de cinq louis " chacune, une somme additionnelle, aux fins de pro-" longer le dit chemin de fer par le moyen d'un autre chemin de fer, et autres travaux nécessaires à ce

" chemin que l'on construirait, et qui conduirait de la " dite ville de Guelph au lac Huron au port de Go-" derich, dans le comté de Huron, sujet aux clauses. "pouvoirs et dispositions ci-dessus, relativement au " dit chemin de fer qui conduit de la cité de Toronto " à la ville de Guelph: Pourvu que cette somme ad-"ditionnelle, jointe à la dite somme de deux cent cinquante mille louis ci-dessus mentionnée, n'excède pas celle de six cent mille louis, cours actuel de cette province: Et pourvu aussi, qu'il ne sera pas " loisible à la dite compagnie de commencer la cons-"truction de la dite prolongation du dit chemin de fer avant que la somme de cent cinquante mille " louis ait été souscrite pour cet objet, et que dix pour "cent aient été payés sur icelle au trésorier de la dite compagnie;" la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme

POUR:

Messieurs Cameron, de Cornwall, Cayley. Christic, Morrison, Notman et Smith, de FRONTENAC.

CONTRE.

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cartier, Chauveau, Crysler, le solliciteur-général Drummond, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fourquin, Guillet, Holmes, Lacoste, La Terrière, Laurin, Letellier, Mackenzie, Malloch, Polette, Price, Prince, Smith, de Durham, Stevenson, Taché et Viger.—(27.) Ainsi, elle a passé dans la négative.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte " pour incorporer la compagnie du chemin de " fer de Toronto et de Guelph."

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Cornwall, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux pérance (II-C.)

Un bill grossoyé pour incorporer la grande division et les divisions subordonnées de l'ordre des Fils de la Tempérance dans le Canada-Ouest, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Price porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill relatif a l'embranchement du chemin de fer du du lac Cham. plain.

Un bill grossoyé pour autoriser la compagnie du chemin de ser du St. Laurent et du lac Champlain. à faire un chemin d'embranchement jusqu'à la ligne provinciale, à l'est de la rivière Richelieu, et construire un pont sur la dite rivière, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour autoriser la compagnie des propriétaires "chemin de fer de Champlain et du St. Lau-"rent à faire un chemin d'embranchement, et

" pour d'autres fins."

Ordonné, Que M. Holmes porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill relatif au

Un bill grossoyé pour amender et étendre les dischemin de fer de Montréal et positions d'un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et Vermont, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte " pour amender et étendre les dispositions d'un " acte pour incorporer la compagnie du chemin " de fer de jonction de Montréal et de Ver-

Ordonné, Que l'honorable M. Budgley porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Rill relatif a l'école de médecine de Toronto.

Un bill grossoyé du Conseil Législatifiintitulé: "Acte pour incorporer l'école de médecine de To-" ronto," a été, en conformité de l'ordre, lu la troiRésolu, Que le bill, avec les amendements, passe. Ordonné, Que l'honorable M. Boulton reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé, avec plusieurs amendements, auxquels il demande leur con-

Un bill grossoyé pour autoriser le conseil municipal Bill relatif au du comté de Welland à acquérir certains terreins Great Crandans le dit comté, connu sous le nom de "Great berry Marsh." et pour d'autres fins, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. McFarland porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un bill grossoyé pour remettre en force et amender Bill relatif à la l'acte qui a rapport à la commune de Maskinongé, a commune de Maskinongé, a Maskinongé. été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour remettre en vigueur et amender l'acte de " la commune de Maskinongé.

Ordonné, Que M. Polette porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Ordonné, Que M. Boulton, de Toronto, ait la per- Bill relatif aux mission d'introduire un bill pour exempter les pompiers des pompiers, dans les cités, du paiement de la taxe imposée au lieu du travail personnel exigé par la loi.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Maskenzie ait la permission d'in-Bill pour troduire un bill pour amender la dix-neuvième amender l'acte des écoles, section de l'acte 13 et 13 Vict., pour mieux éta- (H.C) blir des écoles dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

M. Smith, de Frontenac, a fait rapport du bill pour Deux billateladonner de meilleures garanties aux artisans, et tifs aux aniautres, qui construisent des édifices ou fournissent sans. des matériaux pour la construction des édifices, dans les cités et villes de cette province.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

M. Smith, de Frontenac, a aussir fait rapport du bill pour défendre de payer en marchandises les gages des ouvriers et artisans, dans certains métiers, ou par le moyen de trocs, ou de toute autre manière qu'en monnaies courantes de cette province; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

M. Hopkins a fait rapport du bill pour amender et Bill relatif à la refondre les dispositions de l'ordonnance qui incor- corporation de pore la cité et ville de Montréal, et d'une certaine Montréal. ordonnance et de certains actes qui amendent la dite ordonnance, et pour déléguer certains autres pouvoirs à la corporation de la dite cité de Montréal; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Robinson a fait rapport du bill Bill relatif à pour incorporer l'association de la salle musicale de l'association de Québec ; et les amendements ont été lus et adoptés. la salle musi-

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit bec. grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du co-Bill relatifà mité de toute la Chambre sur le bill pour amender compagnie de l'acte d'incorporation de la compagnie du havre de Port Burwell Port Burwell, étant lu;

M. Notman a proposé, secondé par M. Flint, et la question ayant été proposée, Que le rapport soit

maintenant reçu :

M. Smith, de Durham, a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Merritt, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: " Le bill soit maintenant renvoyé de nouveau "à un comité de toute la Chambre, aux fins de ré-"duire les taux," en leur place. Et la question ayant été mise sur l'amendement:—

Elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été

alors mise;

Ordonné, Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins de reduire les taux.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Meyers a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Meyers a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Meyers a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit :--

Ligne 15. "étranger." Après "Havre," insérez "pour un port

Ligne 18. Après "Etalon," insérez "deux de-" niers."

Ligne 19. Après "Esparre ou mât," insérez " un " chelin et sept deniers

Ligne 20. Après "Pièce de bois de construction " équarrie, applanie sur deux faces, sciée ou ronde,

insérez "six deniers." M. Notman a proposé, secondé par M. Flint, et la question ayant été proposée, Que les dits amendements soient maintenant lus une seconde fois.;

L'honorable M. Boulton a proposé en amendement à la question, secondé par M. Richards, Que le mot

" maintenant," soit retranché, et les mots: "De ce "jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle. Et la question ayant éte mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été deman-

dés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Christie, Crysler, Dickson, Gugy, Malloch, Morrison, Richards, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, et Wilson.—(13.)

CONTRE.

Messicurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boutillier, Flint, Guillet, Hopkins, Johnson, Lacoste, LaTerrière, Laurin, le solliciteur-général Macdonald, Mac-kenzie, McLean, Merritt, Méthot, Meyers, Monge-nais, Notman, Robinson, Ross, Sauvageau, Seymour, Smith, de Wentworth, Stevenson et Taché.—(26.) Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise :- Elle

a éte résolue dans l'affirmative.

Et le premier amendement ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Le second amendement ayant été lu une seconde

M. Wilson a proposé en amendement à icelui, secondé par M. Richards, Que les mots "deux deniers," soient retranchés, et les mots "un denier," insérés en leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été deman-

dés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Burritt, Cameron, de Cornwall, Christie, Crysler, Dickson, Gugy, Hopkins, Malloch,

McLean, Merritt, Méthot, Meyers, Mongenais, Richards, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Smith, de Durham, Smith, de Frontenac, Smith, de Went-WORTH, et Wilson .- (22.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boutillier, Flint, Guillet, Johnson, Laurin, McFarland, Notman, Robinson, Seymour, Stevenson et Taché.—(14.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative. Le second amendement, tel qu'amendé, a été alors

adopté; et il est comme suit :

Ligne 18. Après "Etalon," insérez "un denier." Le troisième amendement ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Le quatrième amendement ayant été lu une se-

conde fois

M. Wilson a proposé en amendement à icelui, secondé par l'honorable M. Robinson, Que les mots six deniers," soient retranchés, et les mots: "un de-nier et demi," insérés en leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la

Chambre s'est divisée :-

Pour, 21.

Contre, 11.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le quatrième amendement, tel qu'amendé, a été

alors adopté ; il est comme suit :— Ligne 20. Après "pièce de bois de construction " équarrie, applanie sur deux faces, sciée ou ronde," insérez: " un denier et demi."

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Message du Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :-- conseil. M. l'Orateur

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants sans

amendements, savoir :-

Bill, intitulé: "Acte pour remettre en vigueur Bill relatif à la l'acte qui autorise les habitants de la seigneurie d'Yamaska." " d'Yamaska à régler la commune de la dite seigneurie;"

Bill, intitulé: "Acte pour investir James Madison Bill pour oc-" Andrews et autres, d'un certain terrein réservé pour faire un chemin dans le township de Hope, Andrews.

"dans le comté de Durham;"
Bill, infitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Kingston et Toronto."

Bill, intitulé: "Acte pour expliquer et amender la Bill relatif aux: loi en force dans le Bas-Canada, concernant les change et bil. " lettres de change et les billets promissoires;"

Bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incor- Bill relatif an poration de la compagnie du chemin de fer de de Bytown et Prescott;"

Bill, intitulé : " Acte pour amender et étendre la Bill relatif au. loi concernant le recours de replevin dans le Haut- replevin.

Canada;" Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: Bill relatif aux Acte pour amender l'acte, intitulé : Acte pour au-" toriser la formation de compagnies à fonds social, fonds social. " ' pour la construction de chemins et autres travaux, " dans le Haut Canada, et pour en étendre les dis-" positions," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré..

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux conseils con duisant les pour pourvoir à la nomination de conseils pour conduire les poursuites criminelles dans les cours de cette poursuites criprovince. étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé. Ordonné, Que le bill soit retiré.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas Ordres remis été disposé, soient remis à demain

troyer un ter-rain à J. M.:

Bill relatif an chemin de fer de Kingston et Toronto.

change et billets promissoires, (B·C.) Prescott.

minelles.

Alors, sur motion de M. Notman, secondé par M. le solliciteur-général Mocdonald, La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 15° die Augusti;

Anno 15° VICTORIA REGINA, 1851.

Ajournement.

BOULTON, de Toronto, a proposé, secondé • par M. Prince, et la question ayant été mise, Que cette Chambre s'ajourne maintenant aujourd'hui, étant la fête de l'Assomption; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris omme suit :-

POUR.

Messieurs Boulton, de Toronto, Christie, Fortier, Gugy, le procureur-général La Fontaine, Laurin, Mongenais et Prince .-- (8.)

Messieurs Armstrong, Boulton, de Norfolk, Chabot, Dumas, Fergusson, Flint, Fourquin, Hopkins, La Terrière, le solliciteur-général Macdonald, Malloch, McConnell, McFarland, Merritt, Meyers, Notman, Seymour, Sherwood, de Brockville, Smith, de DURHAM, Smith, de Wentworth, et Stevenson. -- (21.) Ainsi, elle a passé dans la négative.

Pétition présentée.

La pétition suivante a été présentée et mise sur la table:

Par M. Prince,—la pétition de Henry Allen, écuyer, avocat, de la cité de Toronto, ci-devant juge du district de London.

Bill relatif aux compagnies des chemins à Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé: "Acte pour amen-der l'acte, intitulé: 'Acte pour autoriser la for-"' mation de compagnies à fonds social, pour " la construction de chemins et autres travaux, "' dans le Haut-Canada, et pour en étendre les " dispositions," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération, lesquels ont été lus comme suit:-

Feuille 2, ligne 10. Après "originaire," insérez: "Et telles actions additionnelles ou capital scront et " pourront être demandés, exigés et recouvrés de la " même manière et sous les mêmes pénalités qu'il est " ou sera ou pourra être pourvu ou autorisé à l'égard "des actions principales ou capital de toute telle "compagnie."

Feuille 2, ligne 11. Retranchez depuis "Que," jusqu'à "pourvu," dans la 30e ligne, et insérez: "Des péages pourront être prélevés par aucune telle com-" pagnie, chaque fois que l'on traversera chaque bar-" rière sur tout chemin construit par telle compagnic " pour aucune partie de tel chemin de l'un ou de l'au-" tre côté, ou des deux côtés de telles barrières, n'é-" tant pas à plus de moitié chemin des barrières ou " barrières voisines sur le même chemin, s'il y en a, " et n'excédant pas cinq mille en tout ou pour la to-" talité de tel chemin, si la longueur n'excède pas " cinq milles, et qu'une seule barrière soit érigée sur " icelui, au taux suivant par mille, savoir :- pour cha-" que voiture, chargée ou non, et pour le cheval ou autres bêtes de trait, ou pour un des chevaux ou " bêtes de trait attelées à icelle, un denier, et pour " chaque cheval additionnel ou autres bêtes de trait " attelées à telle voiture, un demi denier; pour cha-" que cheval et son cavalier, un demi denier, pour " chaque cheval conduit par quelqu'un, un demi denier. " pour chaque vingt moutons, cochons ou bêtes à cornes, ou tout nombre au dessous, un demi denier."

Clause (A) " Et qu'il soit statué, que les péages à " être prélevés ou perçus par une compagnie déjà ou " ci-après formée sous l'autorité du dit acte, cité " dans le préambule de cet acte, tel qu'amendé et " étendu par l'acte du Parlement de cette province, " passé dans la session d'icelui, tenue dans les treizième et quatorzième années du règne de Sa Majesté, chapitre quatorzième, et intitulé: Acte pour éten-" dre l'acte qui pourvoit à l'établissement de compagnies pour la construction de chemins et autres travaux, aux compagnies formées dans le but d'acquérir les travaux publics de même nature,' sur un chemin accordé ou transféré à telle compagnie, sous l'autorité des dits actes et de l'acte passe par " le Parlement de cette province, dans la session d'icelui, tenue dans la douzième année du règne de Sa "Majesté, chapitre cinq et intitulé: 'Acte pour mieux administrer la dette publique et les comptes, revenus et propriétés publics,' seront réglés par la section précédente de cet acte, dont toutes les dispositions s'appliqueront à toute telle compagnie ou " chemin de cette nature : pourvu toujours, que des péages moins élevés, sur tout chemin transféré par " la suite sous l'autorité des dits actes, pourront être " fixés et établis dans l'ordre du Gouverneur en Con-" seil le transférant à toutes telles compagnies."

Feuille 3, ligne 22. Retranchez depuis "résignation," jusqu'à "ou," dans la 23e ligne, et insérez: " En résidence permanente hors du comté ou comtés dans lesquels sera situé le chemin à l'égard duquel telle vacance ou vacances aura lieu."

Feuille 3, ligne 42. Après "construites," insérez les clauses (B.) et (C.)

Clause (B.) " Et qu'il soit statué, que tout instrument ou reçu tenu par le dit acte mentionné au préambule du présent acte, ou par le présent acte, d'être enrégistré, qui a été ou sera fait, exécuté ou passé pour la construction d'un chemin ou autre ouvrage situé ou fait ou proposé d'être fait en par-" tie dans deux au plusieurs comtés, sera considéré " comme régulièrement enregistré en conformité du " dit acte et au présent acte, s'il est ou a été enregistré dans le bureau d'enregistrement d'un comté " dans lequel tel chemin ou autre ouvrage sera en " partie situé ou proposé d'être fait."

Clause (C.) "Et qu'il soit statué, que la première "année mentionnée dans la sixième section du dit acte cité au préambule de cet acte, pendant laquelle " les affaires de toutes telles compagnies seront régies par des directeurs nommés dans l'instrument auquel il est référé dans telle section, se terminera avec le dernier jour de décembre qui suivra l'époque de la formation de telle compagnie à l'égard de toute telle compagnie qui aura été formée pendant l'année actuelle ou qui sera sormée par la suite; et que la durée de la charge des directeurs de toute compagnie qui aura été formée avant la présente année expirera avec le premier jour de décembre prochain ; et les di-" recteurs de chaque compagnie déjà ou ci-après for-" mée sous l'autorité du dit acte ou du présent acte, seront élus annuellement à l'expiration de la durée de " la charge des directeurs précédents pour servir comme tels pendant une année à commencer au prochain jour de janvier; et telle élection se fera conformé-" ment aux dispositions de tous réglements que les " directeurs de la compagnie pour laquelle telle élection aura lieu, auront fait ou seront de temps à au-" tres, pour régler l'élection annuelle des directeurs " de telle compagnie, sans toutefois affecter la quali-" fication des voteurs mentionnée dans la dite sixième " section; pourvu cependant, que si l'élection annuelle " des directeurs de toutes telles compagnies, pour " quelque cause que ce soit, n'a pas lieu régulièrement au temps fixé, la dite compagnie ne sera pas, pour Feuille 2, ligne 35. Retranchez depuis "susdits," "cette raison, dissoute, mais les directeurs d'icelle, jusqu'à "et," dans la 38e ligne, et insèrez la clause (A.) "alors en charge, continueront, dans tel cas, à servir

" jusqu'à ce qu'une élection de directeurs ait lieu, la-"quelle, en tel cas, aura lieu au temps qui aura été
ou sera désigné par un réglement passé par les di-" recteurs de telle compagnie à cet effet."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que l'honorable M. Boulton reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

All pour defipir certains droite den nei . gnaura, etc.

Ordonné, Que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour définir certains droits des seigneurs et des censitaires dans le Bas-Canada, et pour en faciliter l'exercice, soit remis à lundi prochain, et que ce soit alors le premier ordre du iour.

Bill relatif aux innières de parger, ofc.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour empêcher l'érection d'aucune barrière de péage qui pourrait intercepter le libre passage des habitants des cités, villes ou villages en cette province, d'une partie à une autre des dites cités, villes ou villages, respectivement, étant lu;

M. Boulton, de Toronto, a proposé, secondé par l'honorable M. Boulton, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'honorable M. Hincks a proposé en amendement à la question, secondé par M. le solliciteur général Macdonald, Que le mot " maintenant," soit retranché, et les mots: " De ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question avant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Hall, Hincks, Johnson, Lacoste, La Terrière, Laurin, le solliciteur-général Macdonald, Méthot, Mongenais, Polette, Price, Richards, Ross, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Smith, de Dunham, Smith, de Wentworth, Taché et Viger.—(32.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Christie, Flint, Hopkins, Mackenzie, Malloch, Mc-Connell, McLean, Merritt, Meyers, Robinson, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, et Stevenson.—(18.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois de ce jour en trois mois.

Message du Conseil.

Bill relatif aux

frais d'entre-

pheros.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:-M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants, sans amendement, savoir :-

Bill relatif au Bill, intitulé: "Acte pour pourvoir à l'introduction roun décimal. "du système décimal dans le cours des monnaies de

" cette province, et pour amender les lois relatives au

" dit cours :"

Bill, intitulé: " Acte pour abolir les droits de ton-" nage imposés pour subvenir aux frais d'entretien " des phares, et pour d'autres fins relatives à la navi-

gation des eaux de cette province, et pour pourvoir

" au paiement de ces dépenses à même le fonds con-

"solidé du revenu :"

Bill, intitulé: " Acte pour prolonger le délai fixé pour le paiement des honoraires sur les patentes de " la couronne, et pour d'autres fins y mentionnées:"

Bill relatif. au paiement des honoraires sur la couronne.

Bill, intitulé : " Acte pour étendre les dispositions Bill relatif au " de l'acte qui règle le cours des monnaies à certaines cours des mon-" monnaies d'or et d'argent frappées après les époques naies. " fixées dans le dit acte:"

Bill, intitulé: "Acte pour régler l'administration Bill rolatif au "des biens temporels de l'église unie d'Angleterre et diocèse de diocèse de "d'Irlande dans le diocèse de Montréal, et pour diocèse de Montréal. d'autres fins y mentionnées:"

diocèse de

Bill, intitulé: Acte pour pourvoir à l'établissement Bill relatif à la d'une société d'église de l'église unie d'Angleterre société d'église et d'Irlande, dans chaque diocèse de cette église, " dans le Bas-Canada, et pour d'autres fins relatives à la subdivision récente du diocèse de Québec:"

d'Angletorre.

Bill, intitulé: " Acte pour incorporer une compagnie Bill pour en-" aux fins d'encourager l'établissement de manufac-"tures sur le canal Welland, et pour lui alléguer blissement de manufactures. certains pouvoir." Et aussi,

courager l'éta-

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte Bill relatif au " pour autoriser les syndics du cimetière général de cimetière de "Toronto, à acquérir un lot de terre additionnel," Toronto. avec plusieurs amendements, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Un bill grossoyé pour incorporer la compagnie d'as- Bill de l'assusurance mutuelle et mobilière des fermiers du Canada- rance mutuelle Ouest, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième des formiers du

Canada-Ouest.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Badgley porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer la compagnie Bill relatif a la d'assurance de l'ouest, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

compagnie d'assurance do

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Sherwood porte le bill au Conseil Législatif, et demande son con-

Un bill grossoyé pour incorporer la compagnie du Bill relatif au pont suspendu entre le Fort Erié et Buffalo, a été, pont suspendu entre le Fort en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Erió et Buffalo.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. McFarland, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: Bill rolatifa "Acte pour incorporer les directeurs de l'académie l'académie de Berthier." a été on conformité de l'ardre lu le Berthier. " de Berthier," a été, en conformité de l'ordre, lu la

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Armstrong, reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement, auquel elle demande leur concours.

Un bill grossoyé pour incorporer l'association de Bill rolatif à la salle musicale de Québec, a été, en conformité de l'association de l'ordre, lu la troisième fois.

la salle musi-cale de Qué-

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Ross porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender l'acte d'incorporation Bill relatif an de la compagnie du havre de Port Burwell, a été, en conformité de l'ordre lu la troisième fois.

havre de Port Burwell.

Résolu, Que le bill passe.

Législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux actions en eviction.

L'honorable M. Sherwood, du comité spécial sur le bill pour changer et régler le mode de procédure dans les actions en éviction, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

Ordonnance relative aux bureaux d'enro gistrement, (B.-C.)

M. Lacoste, du comité spécial auquel ont été renvoyés, le bill pour amender l'ordonnance des bureaux d'enregistrement du Bas-Canada, et le bill grossoyé du Conseil Legislatif, intitulé : " Acte pour expliquer " et modifier les lois relatives à l'enregistrement des titres dans le Bas-Canada," et aussi, le bill pour amender l'ordonnance concernant l'enregistrement des titres dans le Bas-Canada, avec une instruction au dit comité de réunir les dits bills en un acte, s'il le trouve expédient, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité ; lequel a été lu comme suit :-

Votre comité a attentivement examiné le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour ex-"pliquer et modifier les lois relatives à l'enregistre-"ment des titres dans le Bas-Canada," et aussi, le bill pour amender l'ordonnance relative à l'enregis-trement des titres dans le Bas-Canada, laquelle est incluse dans le bill ci-dessus mentionné, et la majorité de votre comité a fait des amendements au dit bill grossoyé, qu'elle soumet à la considération de votre honorable Chambre.

Votre comité a porté sa plus sérieuse attention sur les diverses clauses du bill qui amende l'ordonnance pour régulariser l'enregistrement des titres dans le Bus-Canada, et après inûre examen d'icelui, votre comité est d'opinion qu'il ne peut recommander le dit bill à la considération de votre honorable Chambre.

Bill relatif & l'enregistre-ment des titres. Ordonné, Que le bill grossoyé du Conscil Législatif, intitulé: "Acte pour expliquer et modifier "les lois relatives à l'enregistrement des titres dans le Bas-Canada," tel que rapporté d'un comité spécial, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre mardi prochain.

Loi de paviga-

L'honorable M. Merritt a proposé, secondé par M. Smith, de Durham, et la question ayant été mise, Que l'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions pour baser une adresse à Sa Majesté, la priant de vouloir bien sanctionner l'introduction, dans le Parlement Impérial, d'une mesure aux fins d'étendre les principes reconnus dans le ci-devant acte de navigation, aux productions naturelles du Canada, soit remis à demain, et que ce soit alors le premier ordre du jour ; la Chambre s'est divisée :- Et la question a passé dans la négative.

Sur motion de M. Christie, secondé par M. McLean,

Bill relatif aux lettres do change, etc.

Ordonné, Que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender un acte y mentionné, relatif aux lettres de change et billets promissoires, soit déchargé.

sher ot autres.

M. Laurin a proposé, secondé par M. Christie, et Pétition du M. Laurin a propose, seconde par M. Caristie, et rev. E. Fau- la question ayant été mise, Que le rapport du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition du révérend Edouard Faucher et autres, de la paroisse St. Louis de Lotbinière, soit imprimé pour l'usage des || dit comité.

Ordonné, Que M. Notman porte le bill au Conseil | Membres de cette Chambre ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Boulton, de Toronto. Boutillier, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cayley, Chabot, Christie, Crysler, le solliciteur-général Drummond, Flint, Fournier, Fourquin, Gugy, Lacoste, La Terrière, Laurin, Lemieux, Macdonald, de Kingston, Malloch, McConnell, McLean, Price, Sanborn, Sherwood, de Brockville, Smith, de Durham, et Smith, de Fron-TENAC.—(26.)

Messieurs Chauveau, Dumas, Hall, Hopkins, Letellier, Méthot, Meyers, Notman, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de Toronto, Stevenson, Taché et Viger.—(15.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de M. Sanborn, secondé par M. Ste-

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, Bill relatif à la intitulé: "Acte pour incorporer la société de société de temperature de la société de tempérance et de réforme de la cité de Toronto," soit lu une seconde fois demain.

pérance et de réforme de To-

Sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par l'honorable M. Price,

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législa- Bill relatifaux tif, intitulé: "Acte pour amender l'acte incorpo- syndicade l'horant les syndics de l'hôpital de Toronto," soit pital de Toronto, maintenant lu la seconde fois.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre. Résolu, Que cette Chambre se forme immédiate-

ment en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Letellier a pris le fauteuil du comité ; et après avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris fauteuil;

Et M. Letellier a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait sait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Letellier fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu comme suit :

Feuille 1, ligne 33. Retranchez depuis le mot "Toronto," jusqu'au mot " premiers," dans la ligne 48, et insérez: "Mais le dit conseil commun aura le pouvoir, de temps à autre, de nommer deux personnes qui " auront leur résidence dans la dite cité de Toronto, pour être syndic du dit hôpital de Toronto, et ces deux syndics et les syndics qui seront nommés par " le Gouvernement, ainsi que ceux qui composent " actuellement la dite corporation, pourront être déplacés à volonté par l'autorité qui les aura nommés, " et tous syndies nommés de temps à autre en vertu " du dit acte cité et du présent acte, composeront " ci-après la dite corporation : Pourvu toujours, que " sujets à être déplacés comme susdit, les syndics qui " composent légalement la dite corporation actuellement continueront à la composer.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, i**l a ét**é adopté.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

Sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par M. le solliciteur-général Drummond,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Acte des tois comité pour considérer s'il est expédient d'amen-grés. der l'acte des émigrés, 12 Vic., chap. 6.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions;

lesquelles ont été lues comme suit :

Résolu, Qu'il est expédient de réduire le taux ou droit imposé par l'acte 12 Vic., chap. 6, de manière à ce qu'il soit de cinq chelins pour chaque passager ou émigré adulte, et trois chelins et neuf deniers courant pour tout autre passager ou émigré entre les âges de cinq et quinze ans, qui se sera embarqué dans tout port du Royaume-Uni sous la sanction du Gouvernement de Sa Majesté, constatée en la manière prescrite par le dit acte; et sept chelins, et six deniers, courant, pour chaque passager ou émigré qui se sera emparqué sans cette sanction.

2. Résolu, Qu'il est expédient de déclarer que l'intention du dit acte était et est que tous les deniers prélevés sous son autorité seraient employés, sous l'autorité du Gouverneur de cette province, tant pour défrayer les dépenses du transport des émigrés à leur point de destination, et les aider, secourir et assister d'autres manières que pour défrayer les dépenses de médecine et visite des émigrés à leur arrivée ; et de prescrire qu'il sera loisible au Gouverneur en Conseil d'appliquer tout surplus qui pourra rester des dits deniers, après les dépenses susdites, pour aider les institutions charitables qui donnent des secours aux émigrés pauvres et à leurs enfants.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Bill relatif a l'acte des émiOrdonné, Que l'honorable M. Hincks ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte des émigrés, en réduisant la taxe sur les émigrés venant dans cette province, et pour d'autres

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Bill relatif au cimetière gé-néral de ToOrdonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé : "Acte pour autoriser "les syndics du cimetière général de Toronto "à acquérir un lot de terre additionnel," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération; lesquels ont été lus comme suit :

Feuille 1, ligne 33. Après "décédées," insérez les Clauses (A.) (B.) (C.) (D.) (E.) (F.) (G.) et (H.) Clause (A.) "Et qu'il soit statué, que les dits syn-

" dics feront des réglements pour que toutes les sé-" pultures dans le dit cimetière se fassent d'une ma-" nière décente et solennelle."

Clause (B.) " Et qu'il soit statué, qu'il ne sera " enterré aucun corps dans aucun caveau sous au-" cune chapelle ou autre bâtisse érigée dans le dit "cimetière, ou en deça de quinze pieds du mur ex-"térieur d'aucune telle chapelle ou bâtisse."

Clause (C.) " Et qu'il soit statué, que toutes les " parties du dit cimetière seront entourées de murs, ou autres clôtures ou palissades convenables, de la " hauteur de huit pieds au moins."

Clause (D.) " Et qu'il soil statué, que les dits syn-" dics entretiendront le dit cimetière et les bâtisses et " clôtures dans un état complet de réparation, et en " bon ordre et condition, à même les deniers qu'ils " recevront sous l'autorité des dits actes et de cet

Clause (E.) " Et qu'il soit statué, que les dits syn-" dins feront tous les fossés et égoûts nécessaires dans " le dit cimetière et autour d'icelui, pour l'égoutter et " le temr sec, et ils pourront de temps à autre, lorsque "l'occasion le requerra, faire écouler tel fossé déjà "ouvert, avec le consentement par écrit des personnes ayant la surintendance des dites rue ou che-" min, et des propriétaires et des possesseurs des " terres à travers lesquelles cette ouverture sera pra-" tiquée, ayant soin de faire aussi peu de dommage " que possible au chemin ou terrein à travers lequel " sera fait le dit fossé ou égoût, et de le remettre dans " un même ou aussi bon état qu'il était avant d'avoir " été ainsi ouvert."

Clause (F.) " Et qu'il soit statué, que si les dits syn-" dies, en aucun temps, font écouler ou jeter, ou per-" mettent que l'on fasse écouler ou que l'on jette dans " aucune rivière, étang, puits, ruisseaux, canal, ré-' servoir, aqueduc, étang ou abreuvoir, aucune ma-" tière nuisible du cimetière qui corrompra l'eau, ils "encourront pour chaque offense une pénalité de douze louis dix chelins courant."

Clause (G.) "Et qu'il soit statué, que la dite pénalité " avec tous les frais de poursuite, pourra être recou-" vrée par toute personne qui aura droit de se servir " de l'eau ainsi corrompue par telle matière nuisible, au moyen d'une action civile contre les dits syndics pour le temps d'alors, ou aucun d'eux ou plus, " dans toute cour de jurisdiction compétente : Pourvu toujours, que la dite pénalité ne sera pas recou-" vrable si l'on n'en poursuit le recouvrement pendant " la durée de l'offense ou dans les six mois après " qu'elle aura cessée."

Clause (H.) " Et qu'il soit statué, qu'outre la dite pénalité de douze louis dix chelins, courant, et soit qu'elle soit recouvrée ou non, toute personne qui " aura droit de se servir de l'eau ainsi corrompue par "telle matière nuisible, pourra poursuivre les dits syndies pour le temps d'alors, ou aucun d'eux ou " plus, au moyen d'une action civile dans toute cour " de jurisdiction compétente, pour tout dommage spé-" cial qu'elle pourra avoir éprouvée, à raison de ce " que l'eau aura été ainsi corrompue, ou s'il n'est pas " allégué de dommage spécial pour la somme de de deux louis dix chelins pour chaque jour que la dite " matière nuisible sera jetéc ou s'écoulera comme " susdit, après l'expiration de vingt-quatre heures, à " compter du temps que la dite personne aura donné " avis de la dite offense aux dits syndics ou à aucun " d'eux ou plus."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que l'honorable M. Price reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

s'il est expédient d'approprier une somme d'argent jusqu'à Halifax n'excédant pas quatre millions de livres courant, pour défrayer la part de cette province dans les frais de construction de la ligne de grand tronc de chemin de fer d'Halifax à Québec, et pour prolonger la dite ligne de grand tronc de chemin de fer de Québec à la cité de Hamilton; la dite somme à être prélevée sur la garantie du fonds consolidé du revenu avec ou sans la garantie du Parlement Impérial, et sur la garantie des taxes locales.

L'honorable M. Hincks, membre du Conseil Exécutif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, que Son Excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

M. Méthot a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Méthot a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Bill relatif aux processions de partis.

La Chambre a, en conformité de l'ordre, repris les procédés ultérieurs au sujet de la seconde lecture du bill pour abroger l'acte 7 Vict., chap. 6, intitulé: "Acte pour réprimer les processions de parti, dans

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois:-Elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé, et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif aux licences d'au-berges, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour expliquer et amender l'acte de la dernière session, intitulé: "Acte pour amender les lois relatives " aux licenses d'auberges dans le Haut-Canada," étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre mardi prochain.

Bill relatif a la ráclusion des lunatiques.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser la réclusion des personnes aliénées, dans les cas où leur mise en liberté pourrait offrir des dangers pour le public, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé, et lu la troisième fois de-

Bill relatif aux ariles privés de lunatiques.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour régler l'administration des asiles privés des lunatiques,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre mardi prochain.

Bill relatif aux auborgistes et licences d'auberges.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour mieux régulariser le mode d'octroyer des licences aux aubergistes et trafiquants de liqueurs fortes dans le Bas-Canada, et pour réprimer plus efficacement l'intempérance, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. Macdonald a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'honorable M. Macdonald a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Bill relatif a la charge de lord grand amiral.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour investir les commissaires nommés pour remplir la charge de Lord Grand-Amiral du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, des biens et propriétés y désignés, et conférer certains pouvoirs aux dits commissaires, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

M. Polette a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Polette a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Et la question ayant été proposée, Que le rapport soit reçu demain.

L'honorable M. Boulton a proposé en amendement à la question, secondé par M. Malloch, Que le mot "demain," soit retranché, et les mots: "De ce jour "en trois mois," ajoutés en sa place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été deman-

des, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Boulton, de Norfolk, Boulton, de To-RONTO, Hopkins, Malloch et Notman .- (5.)

CONTRE

Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cameron, de Cornwall, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Lemieux, Letellier, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, McConnell, McFarland, McLean, Méthot, Meyers, Mongenais, Morrison, Polette, Price, Richards, Robinson, Ross, Sanborn, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, et Wilson.—(40.)

Ainsi, elle a passé dans la négative. La question principale ayant été alors mise; Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif aux comité sur le bill pour amender l'acte des corporations corporations municipales du *Haut-Canada* de 1849, en les adaptions (H.C.) tants aux changements qui viennent récemment d'être (H.-C.) apportés aux lois de cotisation du Haut-Canada, et pour d'autres fins relatives aux corporations municipales de cette section de la province, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

dit comité.

M. Sanborn a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Sanborn a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau mardi prochain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas Ordres remis. été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. le solliciteur-général Macdonald, secondé par M. Sherwood, de Brockville, La Chambre s'est ajournée.

Sabbati, 16° die Augusti;

Anno 15° Victoriæ Reginæ, 1851.

ONFORMÉMENT à l'ordre du jour, les pétitions Pétitions lucs. suivantes ont été lues :-

Du révérend John Jennings, au nom de la congrégation de l'église presbytérienne unie, de la cité de Toronto; demandant l'abolition du travail le dimanche dans le département des postes.

De George Tooth; demandant à être indemnisé de la perte d'une certaine propriété détruite par l'incendie de la maison de justice, dans la cité de Mont-

M. Wilson a proposé, secondé par l'honorable M. Bill relatif au Boulton, et la question ayant été mise, Que le bill de Woodstock pour amender la charte de la compagnie du chemin et du lac Etié. de fer de Woodstock et du lac Erié, et la partie du sixième rapport du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques qui y a rapport, soient renvoyés à un comité de toute la Chambre lundi prochain; la Chambre s'est divisée:-Et la question a passé dans la négative.

Bill relatif à l'incorporation des pilotes do

Rill relatif au

merce de han-

libre com

ques.

porer les pilotes pour le havre de Québec et au-dessous, a fait rapport que le comité avait passé le bill et v avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte qui établit le libre commerce de banque en cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Bill pour prévenir les émeutes, etc., sur les lieux où dos travaux ont 6:6 entrepris par des compagnies incorpoOrdonné, Que M. le solliciteur-général Drummond ait la permission d'introduire un bill pour continuer un acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour mieux " conserver la paix, et pour prévenir les émeutes " et les actes de violence, qui pourraient se com-" mettre sur la ligne des travaux publics qui sont " en voie de construction, ou dans les environs," et pour en étendre l'opération à certains travaux entrepris par des compagnies incorporées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif aux syndics de l'hôpital de Toronto.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: " Acte pour amender l'acte incorporant les syndics " de l'hôpital de Toronto," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill, avec l'amendement, passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs hon-neurs que cette Chambre l'a passé, avec un amendement, auquel il demande leur concours.

Ligne de grand tronc de chemin de fer depuis Halifax jusqu'à HamilM. Méthot, du comité pour prendre en considération s'il est expédient d'approprier une somme d'argent n'excédant pas quatre millions de livres courant, pour défrayer la part de cette province dans les frais de construction de la ligne de grand tronc de chemin de fer d'Halifax à Québec, et pour prolonger la dite ligne de grand trono de chemin de fer de Québec à la cité de Hamilton; la dite somme à être prélevée sur la garantie du fonds consolidé du revenu, avec ou sans la garantie du Parlement Impérial, et sur la garantie des taxes locales, a fait rapport d'une résolution; laquelle a été lue comme suit :

Résolu, Qu'il est expédient d'approprier une somme d'argent n'excédant pas quatre millions de louis courant, pour défrayer la part de cette province dans les frais de construction d'une ligne de grand tronc de chemin de fer d'Halifax à Québec, et pour prolonger la dite ligne de grand tronc de chemin de fer de Québec à la cité de Hamilton; la dite somme à être prélevée sur la garantie du fonds consolidé du revenu, avec ou sans la garantie du Parlement Impérial, et sur la garantie des taxes locales.

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par M. le solliciteur-général Macdonald, et la question ayant été proposée, Que la dite résolution soit maintenant lue une seconde fois;

L'honorable M. Sherwood a proposé en amendement à la question, secondé par M. Malloch, Que

M. Taché, du comité spécial sur le bill pour incor- la tous les mots après " maintenant," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Renvoyée de nouveau à un comité de toute la "Chambre, aux fins de retrancher les mots 'ou sans', en leur place.

Et la question ayant été été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:-

POUR.

Messieurs Boulton, de Norfolk, Christie, Hopkins, Lyon, Malloch, McConnell, McLean, Merritt, Notman, Robinson, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, et Stevenson.—(14.)

Messieurs Boutillier, Cauchon, Chabot, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Méthot, Mongenais, Morrison, Polette, Price, Richards, Ross, Sauvageau, Smith, de Durham, Smith, de Wentworth, Taché et Wilson.—(29.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :--

Messieurs Baldwin, Boutillier, Cartier, Cauchae, Chabot, Chauveau, Christie, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, le procureurgénéral LaFontaine, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Méthot, Mongenais, Marian, Polette Price Picker, Pares Price Pric Morrison, Polette, Price, Richards, Ross, Sauvageau, Smith, de Durham, Smith, de Wentworth, et Taché.—(32.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Cameron, de Cornwall, Crysler, Hall, Lyon, Mackenzie, Malloch, McConnell, McLean, Merritt, Notman, Robinson, Sanborn, Seymour, Sherwood, de BROCK-VILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de FRONTENAC, et Stevenson.—(19.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Et la dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

M. Polette a fait rapport du bill pour investir les Bill relatif au commissaires nommés pour remplir la charge de lord lord grand grand amiral du Royaume-Uni de la Grande-Breta- amiral. gne et d'Irlande, des biens et propriétés y désignés, et consérer certains pouvoir aux dits commissaires, et pour d'autres fins y mentionnées; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif aux comité sur le bill pour réduire et régler les honoraires honoraires des des régistrateurs dans le Haut-Canada, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Sauvageau a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Sauvageau a fait rapport que le comité

avait passé le bill et y avait fait des amendements. Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Sauvageau a fait rapport du bill, en consé-

quence, et les amendements ont été lus et adoptés. M. Smith, de Durham a proposé, seconde par M. Notman, et la question ayant été proposée, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain;

régistrateurs.

L'honorable M. Baldwin a proposé en amendement à la question, secondé par M. Boulton, de Toronto, Que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Tel qu'amendé, soit imprimé pour l'usage des " Membres de cette Chambre, et la considération ul-" térieure d'icelui remise," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été de-

mandés ils ont été pris comme suit:-

Messieurs Baldwin, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cayley, Christie, Macdonald, de Kingston, Malloch et McLean.—(8.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Bell, Boulton. de Norfolk, Burritt, Cameron, de Cornwall, Crysler, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fergusson, Flint, Fournier, Fourquin, Hopkins, Laurin, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, McConnell, Merritt, Notman, Polette, Price, Richards, Sanborn, Scott, du LAC DES DEUX-MON-TAGNES, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de FRON-TENAC, Smith, de WENTWORTH, Stevenson et Wilson.-(31.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise:-Elle a été résolue dans l'affirmative.

Bill relatif à l'acte des niu-nicipalités.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger le proviso de l'acte 13 et 14 Vict., chap. 34, qui amende la loi municipale du Bas-Canada, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif a la cour de circuit de Richmond

et Stanstead.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour augmenter le nombre des séances de la cour de circuit à Richmond et Stanstead, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Bill pour amen-der la loi relative aux protéts.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi concernant les protêts relatifs aux lettres de change et aux billets promissoires, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Bill relatif à la protection du gibier dans le comté de l'Islet.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger l'acte pour la protection de certains espèces de gibier dans le comté de L'Islet, et permettre aux municipalités du dit comité de faire des réglements pour cet objet, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois samedi prochain.

Bill relatif aux petites causes, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte qui pourvoit à la décision sommaire des petites causes dans le Bas-Canada, étant lu;

M. Laurin a proposé, secondé par M. Letellier, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

M. Boutillier a proposé en amendement à la question, secondé par M. Armstrong, Que le mot " maintenant," soit retranché, et les mots: " De ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :--

Messieurs Armstrong, Badgley, Boulton, de Norfolk, Boutillier, Cameron, de Cornwall, Flint, Fournier, Hall, Hopkins, Malloch, McConnell, []

McLean, Meyers, Mongenais, Morrison, Sauvageau. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Seymour, Smith, de Frontenac, et Stevenson.—(20.)

CONTRE.

Messieurs Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau. Christie, Crysler, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fourquin, Guillet, Laurin, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Méthot, Polette, Sanborn, Smith, de Wentworth, Taché et Wilson.—(21.)

linsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fortier, Fourquin, Guillet, Laurin, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Méthot, Polette, Sanborn, Smith, de WENTWORTH, Taché et Wilson.—(23.)

CONTRE

Messieurs Armstrong, Badgley, Boulton, de Nor-Polk, Boutillier, Cameron, de Cornwall, Flint, Fournier, Hall, Hopkins, Johnson, Macdonald, de Kingston, Malloch, McLean, Meyers, Mongenais, Morrison, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Mon-TAGNES, Seymour, Smith, de Durham, Smith, de Fron-TENAC, et Stevenson.—(23.) Et les voix étant également divisées, M. l'Orateur

a donné sa voix prépondérante dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. M. Laurin a proposé, secondé par M. Duchesnay, et la question ayant été mise, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain;

M. Armstrong a proposé en amendement à la question, secondé par M. Boutillier, Que tous les mots après "bili," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Soit ren-" voyé à un comité de toute la Chambre de ce jour

en trois mois," en leur place. Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été deman-

dés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Armstrong, Bell, Boulton, de Norfolk, Boutillier, Burritt, Cameron, de Cornwall, Cartier, Flint, Fournier, Hall, Johnson, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Malloch, McConnell, Mac-Lean, Meyers, Mongenais, Morrison, Price, Robinson, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MON-TAGNES, Seymour, Smith, de FRONTENAC, et Stevenson.—(26.)

CONTRE.

Messieurs Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fortier, Fourquin, Guillet, La Terrière, Laurin, Le-meux, Letellier, Lyon, Merritt, Méthot, Polette, Sanborn, Taché et Wilson.—(23.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné, Que le bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre de ce jour en trois mois.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif aux comité sur le bill pour établir des réglements concernant les prêteurs et le prêt sur gages, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

L'honorable M. La Terrière a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le sauteuil;

Et l'honorable M. La Terrière a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu lundi prochain.

Deux bills relaufs à l'emprisonnement our dette, /H -C.)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour abolir l'emprisonnement pour dette dans le Haut-Canada, et le bill pour abolir "incorporer les directeurs de l'académie de Berthier, l'emprisonnement pour dette, excepté dans les cas de fraude, et pour rendre plus efficace le recours par writs d'exécution dans le Haut-Canada, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Smith, de Durham, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Smith, de Durham, a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau lundi prochain.

Ordres remis.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'aura pas été disposé à l'ajournement de la Chambre, ce jourd'hui, soient remis à lundi prochain.

Bill relatif à l'académie de pour les demoi-

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: " Acte pour incorporer l'académie de Bur-" lington pour les demoiselles," étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Armstrong a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Armstrong a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu ; M. Armstrong a fait rapport du bill en conséquence; et l'amendement a été lu comme suit:

Presse 1, ligne 47. Après le mot "ci-dessus," in-

sérez la clause (A.)
Clause (A.) "Et qu'il soit statué, qu'il sera du " devoir de la dite corporation, chaque fois qu'elle en " sera requise par le Gouverneur de la province, de " donner un état par écrit de ses biens et affaires, in-"diquant en détail les revenus provenant des biens " par elle possédés en vertu de cet acte, et les moyens " par lesquels elle les a acquis; aussi, le nombre des " membres de la dite corporation, le nombre des ins-" tituteurs employés dans les diverses branches d'en-" seignement, le nombre des élèves qui reçoivent l'ins-

" truction, et les cours d'étude que l'on y suit. Le dit amendement ayant été lu une seconde fois,

il a été adopté.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Message du

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants, sans amendement, savoir:--

Bill, intitulé: "Acte pour remédier, autant que possible, aux inconvénients qui, autrement, pourraient résulter de la destruction des registres de la " paroisse de Saint Louis de Lotbinière:

Bill, intitulé: "Acte pour incorporer l'école de " médecine de Saint Laurent à Montréal;" Et aussi,

Le Conseil Législatif a acquiescé à l'amendement fait par cette Chambre au bill, intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant les syndics de l'hôpital " de Toronto," sans aucun amendement: Et aussi,

Le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements faits par cette Chambre au bill, intitulé: "Acte pour "incorporer l'école de médecine de Toronto," sans aucun amendement : Et aussi,

Le Conseil Législatif a acquiescé à l'amendement Bill relatif à fait par cette Chambre au bill, intitulé : "Acte pour l'académie de Berthier." sans aucun amendement: Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: Bill relatif a la "Acte pour fixer le lieu où seront tenus des polls tenue des polls des contribus "pour l'élection des Membres du Parlement, dans townships, les townships divisés en quartiers, dans le Hautpour l'élection Canada, et pour d'autres fins relatives aux élec-" tions," avec plusieurs amendements, auxquels il de- du parlement. mande le concours de cette Chambre: Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte Bill pour per-" pour lever tout doute quant au droit des corpora-mettre aux municipalités tions municipales d'acquérir des travaux publics en d'acquérir des " dehors des limites de telles municipalités," avec travaux puplusieurs amendements, auxquels il demande le con-blics. cours de cette Chambre: Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé: Bill relatif a la "Acte pour amender la loi du douaire dans le Haut- loi du douaire, "Canada," auquel il demande le concours de cette (H.-C.)
Chambre: Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé: Bill relatif aux "Acte pour amender l'acte intitulé "Acte pour au- compagnies de toriser l'établissement de compagnies à fonds social chemins à dans le Bas-Canada, pour la construction de chemins macadamisés, ponts et autres travaux y men-" tionnés," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: Bill relatif à la Acte pour amender la loi du douaire dans le Haut- loi du douaire. " Canada," a été lu la première fois.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: Bill relatif aux "Acte pour amender l'acte intitulé "Acte pour au-compagnies de "toriser l'établissement de compagnies à fonds social fonds social, " dans le Bas Canada, pour la construction de che- (B.-C.) " mins macadamisés, ponts et autres travaux y men-" tionnés," a été lu la première fois.

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Ex-Grande expo-écutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par sition de Lonordre de son Excellence le Gouverneur-Général, le dres. premier rapport des commissaires nommés pour conduire la représentation du Canada à la grande exposition de toutes les nations à Londres.

Pour le dit rapport, voir appendice (K.K.K.)

Appendico (K.K.K.)

Ordonné, Que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif aux comité sur le bill pour faciliter l'émanation de com-commissions missions aux fins d'interroger les témoins et prendre d'enquête. et recevoir les témoignages dans les poursuites en loi maintenant pendantes, et qui pourront être intentées dans les diverses cours de record dans le Haut-Canada, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. Chabot a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'honorable M. Chabot a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès au bill.

Et, étant cinq heures, M.Il'Orateur, sans que la question ait été mise, a ajourné la Chambre à lundi prochain.

Bill relatif aux registres de la paroisse de St. Louis de Lotbinière.

Bill relatif a l'école de medecine de St. Laurent.

Bill relatif aux syndics de l'hôpital de

Bill relatif à l'écolo de mé decine de Toronto.

Lune, 18° die Augusti;

Anno 15° Victoriæ Reginæ, 1851.

Pétitions pré-

ES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :-

Par M. Gugy,—la pétition de l'honorable L. M. Viger et autres, Membres de cette Chambre, propriétaires de fiess et seigneuries dans le Bas-Canada.

Par l'honorable M. Cameron, de Cornwall,—la pétition du révérend S. P. Ramsey, M, A., et autres, de Newmarket, et autres townships; la pétition du révérend John Fletcher et autres, de Mono, comté de Simcoe; la pétition du révérend Thomas W. Marsh, B. A., et autres, du township de Pickering ; la pétition de Francis V. Carcy, écuyer, M. D., et autres, de Napanee et ses environs; la pétition de John D. Smith et autres, des townships de Nelson et Trafalgar; la pétition du révérend Edward Denroche et autres, de Brockville et ses environs; la pétition de Benjamin Tett et autres, de Newborough, et autres townships; la pétition de George Hann et autres, de Sandwich et ses environs; la pétition du révérend E. Morris et autres, de Merrickville, et ses environs; la pétition de Robert Ferguson, écuyer, et autres, de Kitley, et la pétition de John W. Gwynne, écuyer, de la cité de Toronto.

Par l'honorable procureur-général LaFontaine, la pétition de John Dougall et autres, le comité de la société de tempérance de Montréal.

l'étitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :--

De Henry Allen, écuyer, avocat, de la cité de Toronto, et ci-devant juge du district de London; demandant à être entendu à la barre de cette Chambre, au sujet de sa destitution, tel que la chose est exposée dans certaines pétitions présentées à la Chambre.

Ordonné, Que la pétitition de l'honorable L. M. Viger, et autres Membres de cette Chambre, propriétaires de fiess et seigneuries dans le Bas-Canada, soit maintenant reçue et lue, et que les règles de cette Chambre soient mise de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été reçue et lue, exposant: Que le projet de loi pour définir certains droits des seigneurs et des censitaires dans le Bas-Canada, et pour en faciliter l'exercice, dont a fait rapport, le 7 du courant, le comité spécial auquel ont été renvoyées les résolutions de la Chambre, adoptées le 26 juin 1850, relatives à la tenure scigneuriale, se rattachant propriétaires aux mêmes titres, que pour les censi-taires; les pétitionnaires prient la Chambre de vouloir bien leur donner l'occasion d'être entendus à l'appremière fois. Que les pétitionnaires se croient d'autant mieux fondés à faire cette demande, que dans gneurs et ceux des censitaires tellement liés avec un déjà, vu l'ignorance dans laquelle on laisserait les seigneurs au sujet de ce plan; et le comité ayant par son rapport déclaré, qu'il espérait pouvoir soumettre avant la fin de la présente session un projet qui, s'il devenait loi à une future session avec les modifications que de nouvelles réflexions et discussions pourront Montréal,—qui avaient été chargés d'acheter les di-

de la question, que le comité lui-même reconnaissait être susceptible de modifications, que de nouvelles réflexions et discussions pourraient suggérer dans une session future; et supplient la Chambre de vouloir bien ajourner la discussion de ce projet de loi à la prochaine session de la Législature, afin de donner à toutes les parties intéressées, l'occasion de juger de son mérite, et de faire valoir leurs droits respectifs, ce qu'elles ne pourraient faire dans la présente session, vu le peu de temps qui s'est écoulé depuis qu'on lui à donné de la publicité, (qu'il n'a eu que le 12 du courant, époque postérieure à celle fixée par la déclaration de l'administration provinciale, comme devant être la fin de la session,) et vu l'éloignement où se trouvent ceux qu'il intéresse à un degré éminent.

M. Chauveau, du comité conjoint, nommé par le Bibliothèque. Conseil Législatif et l'Assemblée Législative, pour la régie et administration de la bibliothèque parlementaire, a présenté à la Chambre le premier rapport du dit comité conjoint, lequel a été lu comme suit

Que s'étant réuni, et ayant mûrement délibéré sur les matières renvoyées à sa considération, le comité conjoint soumet maintenant à votre approbation le résultat de ses délibérations.

Il a à se féliciter d'avoir, depuis la dernière session, reçu de nouveaux dons de livres, en aide au rétablissement de la bibliothèque: les deux Chambres en ont été dûment informées par leurs orateurs respectifs.

En consultant le premier rapport du comité conjoint de la bibliothèque de la dernière session, on trouvera que le comité délibéra alors sur le mode le plus convenable de reconnaître, d'une manière conforme à la pratique parlementaire, la libéralité manifestée par ceux qui ont répondu si généreusement à l'appel déjà fait en faveur de la bibliothèque. Conformément aux suggestions contenues dans ce rapport, des lettres circulaires ont été adressées par les Orateurs du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, respectivement, aux corps publics ainsi qu'aux individus qui ont bien voulu nous favoriser de leurs dons, leur transmettant en même temps copies des résolutions adoptées par chacune des deux Chambres, exprimant les sentiments de reconnaissance, avec lesquels elles appréciaient ces faveurs. Le comité s'est décidé à recommander que le même mode soit suivi, relativement aux dons qui ont été reçus depuis la date de ce dernier rapport, tant dans le but de consigner dans les journaux de l'une et de l'autre Chambres l'expression de leurs sentiments, touchant l'aide précieux qui leur a été donné à cet égard, que pour reconnaître encore une fois et d'une manière plus officielle qu'il n'a encore été fait, la libéralité de ceux qui ont fait ces dons.

Une liste des livres dont la réception n'a pas encore été accusée se trouve inscrite dans les journaux des à des intérêts de la plus haute importance, tant pour été accusée se trouve inscrite dans les journaux des les pétitionnaires et une classe nombreuse d'individus deux Chambres, à la date du 23 mai dernier; à laquelle on doit ajouter maintenant la série com-plète des journaux de la Chambre des Lords, depuis 1509 jusqu'à 1849, inclusivement, présentée à la bipui de droits qu'on leur conteste aujourd'hui pour la bliothèque par ordre du Lord Grand Chancelier d'Angleterre, en sa capacité officielle d'orateur de la Chambre des Lords. Aussi, une série complète des leur humble opinion, ils considèrent les droits des sei-llois et des journaux de l'Assemblée de l'Isle de la Jamaïque, depuis l'époque la plus reculée jusqu'au temps plan de commutation de ces droits, qu'on ne saurait actuel; avec une collection de documents du Parlement les séparer, sans augmenter les difficultés qui existent Impérial, relativement aux Indes Occidentales, depuis 1835, jusqu'à 1847; formant en tout 107 volumes, présentés par la généreuse libéralité de la Chambre d'Assemblée de cette île.

suggérer, assurera en peu d'années la conversion de vers ouvrages choisis pour la section anglaise de la toutes les terres en rôture en tenure libre, sans porter bibliothèque sous la direction des deux Orateurs,—dix aucun préjudice notable aux parties intéressées; les caisses de livres qui forment le complément de leur pétitionnaires, avaient de justes raisons de croire qu'on classe, (ainsi qu'il appert par les factures) à l'excepne procéderait pas de suite à la solution d'une partie tion de quelques ouvrages qui ne se trouvaient plus

dans le commerce lorsque ces envois ont été expédiés. De ces dix caisses, il en reste sept qui n'ont pas été ouvertes, vu l'époque avancée de la session; on a cru expédient d'en différer l'ouverture jusqu'après la translation prochaine de la bibliothèque à Québec. A en juger d'après ceux des livres qui ont été examinés, il est juste de dire que MM. Armour et Ramsay ont exécuté leurs commandes d'une manière correcte et satisfaisante. A ce sujet, le comité désire faire connaître un procédé très flatteur de courtoisie internationale de la part du collecteur des douanes à New-York; lorsque les caisses de livres arrivèrent à ce port, dans leur transit de Londres à Toronto; il donna aussitôt ordre de les transmettre immédiatement à leur destination, au lieu de les placer en entre-pôt, suivant l'usage ordinaire, jusqu'à ce que les formalités fussent remplies. Dans l'opinion du comité, cette conduite du collecteur mérite ici une mention

Le comité regrette qu'en conséquence du retard imprévu qui a eu lieu dans la préparation des listes d'ouvrages pour la section française de la bibliothèque, il n'ait encore été rien ajouté à cette classe; il a cependant été pris des mesures pour suppléer à ce déficit, et il espère avec confiance qu'avant qu'il se soit écoulé une autre année, la bibliothèque se trouvera enrichie d'une vaste collection d'ouvrage du premier mérite, tant dans le département de la littérature française que dans celui de la littérature anglaise. Pour parvenir à cette fin désirable, le Gouvernement Provincial a recommandé au Parlement une appropriation de quatre mille louis pour l'augmentation de la bibliothèque; et en exprimant combien il apprécie la libéralité qu'a montrée le Gouvernement en réservant pour cet objet une somme aussi considérable, le comité désire exprimer que tout en prenant les moyens d'employer ces fonds d'une manière judicieuse et économique, il s'efforcera de le faire de manière à rencontrer les désirs du Gouvernement en se procurant, pour l'usage du Parlement, de même que pour l'usage du public en général, une collection d'ouvrages qui puisse en quelque sorte remplacer la perte des deux bibliothèques vastes et précieuses, si honteusement détruites à Montréal, en 1849.

En cherchant par quels moyens on pourrait employer utilement la somme ainsi mise à sa disposition, le comité a pris en considération les instructions qui lui ont été données par les deux Chambres, le 28 et 30 juillet derniers, savoir : de considérer s'il serait expédient de députer en Europe une personne qualifiée pour acheter les diverses classes de livres qu'il conviendrait de se procurer pour la bibliothèque, sous la direction du comité et des deux Orateurs. Après avoir mûrement pesé les raisons à l'appui de placer les commandes entre les mains des libraires ordinaires, ou d'autoriser une personne qualifiée à se rendre en Europe, dans le but spécial de faire ces acquisitions, le comité a considéré qu'il était de beaucoup présèrable, sous le rapport de l'économie comme sous beaucoup d'autres rapports, de députer en Europe une personne d'expérience et de discrétion dans le commerce des livres pour employer avec avantage les fonds qui lui seront confiés à cette fin. Le comité proposerait donc qu'il serait préparé sous la direction des deux Orateurs, une liste des ouvrages français et anglais que l'on jugerait convenables d'acheter pour être placée entre les mains de l'agent, avec telles instructions générales qui pourront être considérées nécessaires, pour lui servir comme règle de conduite; avec pouvoir d'ajouter à cette liste, ou de la modifier, suivant qu'il lui paraîtra expédient, lorsqu'il aura considéré attentivement l'état du commerce des livres. En laissant ainsi une large discrétion à leur agent, le comité a lieu de s'attendre à de grands avantages et à pouvoir profiter au plus haut degré de l'expérience et de l'activité que l'on doit attendre d'un agent spécialement chargé d'une semblable commission.

La personne choisie par le comité, comme étant à son avis la mieux qualifiée à remplir cette mission, est G. B. Faribault. écuyer, gressier adjoint de l'Assemblée Législative, dont le zèle littéraire et lès travaux infatigables pendant plusieurs années employées à recueillir des ouvrages propres à enrichir le départe-ment de l'histoire sur l'Amérique dans la bibliothèque de la Chambre d'Assemblée, sont bien connus, et méritent à juste titre les remercîments de tous ceux qui prennent un vif intérêt à répandre le goût des re-cherches, relativement à l'histoire de ce continent et de celle du Canada en particulier. Le choix que le comité a fait rencontrera, comme il en est convaincu, l'approbation des deux Chambres; et comme M. Faribault veut bien entreprendre cette mission et y procéder sous peu après la clôture de la présente session, il y a lieu d'espérer qu'avant une nouvelle réunion du Parlement, l'on recueillera les fruits de la plupart des avantages qui devront résulter de la mission de M. Faribault.

Afin d'éviter toute déduction sur les fonds qui sont spécialement consacrés à l'acquisition des livres, le comité a résolu de recommander que les dépenses de M. Faribault (dont il tiendra un compte détaillé sujet à futur examen,) soient comprises parmi les dépenses contingentes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, respectivement.

Dans le but de continuer l'encouragement que la Législature Provinciale a ordinairement accordé aux entreprises littéraires en Canada, le comité a pris en considération diverses requêtes qui lui ont été présentées par des personnes engagées dans diverses entreprises littéraires, dans le but d'obtenir de l'aide pour leurs publications, considérant que les ouvrages en question méritent le patronage du Parlement, il recommande que cette aide leur soit accordée comme ci-après mentionné.

- 1. Mémoires du R. P. Bressani.—Cet ouvrage a rapport à une époque intéressante des premiers temps de l'établissement du Canada, en ce qu'il contient une relation des travaux et des souffrances des premiers pionniers du christianisme. Ce mémoire qui est ré-digé avec beaucoup de soins et de talent littéraire, existe encore à l'état de manuscrit. Le comité recommande que pour en aider la publication, il en soit acheté des exemplaires pour la valeur de soixante-etquinze louis.
- 2. Keele's Provincial Justice and digest of the criminal law of Canada.—La troisième édition de cet ouvrage vient de paraître. Comme l'ouvrage est d'un grand prix pour la magistrature du Haut-Ca-nada, que c'est pour elle qu'il a été préparé et qu'il n'a jusqu'ici reçu aucun encouragement de la part de la Législature, le comité recommande qu'il en soit acheté cinquante exemplaires comme encouragement à l'auteur.
- 3. Canada, past, present and future: par W. H. Smith.—Cet ouvrage qui se publie maintenant est à la fois une topographie et un tableau statistique du Canada-Ouest. L'auteur est déjà favorablement connu comme compilateur d'un excellent dictionnaire géographique du Haut-Canada, et sa publication récente indique des efforts méritoires, en répandant des renseignements utiles et exacts sur la topographie et la condition générale de la section ouest de la province En conséquence, le comité recommande que pour en aider la publication, il en soit pris des exemplaires jusqu'à la valeur de cinquante louis.
- 4. Cathéchisme politique, ou éléments du droit public et constitutionnel du Canada, par M. Lajoie.— Ce petit ouvrage fait beaucoup d'honneur à l'auteur, et fournit des renseignements très utiles sur le sujet qu'il traite. On a l'intention d'en publier une seconde édition revue et corrigée, et le comité recommande, qu'il en soit pris quatre cents exemplaires comme encouragement à l'auteur dans le but de les distribuer

de la province.

Christie, supplemental volume of the history of Canada.—Ce volume qui est séparé de l'histoire déjà publiée par M. Christie, et qui est à la veille d'être publié, sera composé des documents et de correspon-dances privées et officielles de personnes autrefois engagées dans la vie publique, dans le Bas-Canada. Il est dit que ces documents sont très intéressants et très curieux, et comme les auteurs et ceux qui y sont concernés sont actuellement décédés, il paraît n'exister aucune objection à ce qu'ils soient publiés aujour-d'hui; et sous le point de vue historique, on peut considérer qu'il est très à désirer qu'ils soient mis généralement à la portée d'un chacun, vu que ce sont des matériaux précieux pour l'histoire future. Le comité suggère, en conséquence, qu'il soit pris un pareil nombre d'exemplaires de cet ouvrage, ainsi que de l'histoire de M. Christie, à un prix qui sera fixé plus tard.

Le comité a reçu une requête de M. J. Huston, compilateur du "Répertoire National de littérature Canadienne;" les deux Chambres, dans la dernière session, avaient ordonné qu'il fut pris cent copies de cet ouvrage comme un encouragement à l'auteur pour sa louable entreprise, en recueillant, sous une forme durable, la littérature fugitive du Canada-Est, depuis les premiers temps de la colonie jusqu'à nos jours. Le prix que le comité était convenu d'accorder pour cet ouvrage, était d'un louis par exemplaire (comprenant quatre volumes reliés en deux,) ce qui se trouve au-jourd'hui tout-à-fait insuffisant. S'étant assuré, d'après le certificat de l'imprimeur de l'ouvrage, que M. Huston ne pouvait retirer aucun bénéfice de l'allocation qui lui a été votée l'an dernier, mais bien au contraire, qu'il a souffert des pertes pécuniaires considérables, le comité s'est cru obligé de recommander qu'une autre somme de cinquante louis lui soit accordée pour accéder à sa demande raisonnable, et mettre à effet l'intention que le comité avait originairement, de lui donner de l'assistance dans ses travaux

M. T. C. Keefer a soumis au comité une réclamation par laquelle il demande à être payé pour certains exemplaires de son essai sur les canaux du Canada qu'il avait déposé dans le bateau à vapeur dans lequel les Membres de la Législature accompagnèrent Son Excellence le Gouverneur-Général, dans l'excursion faite au canal Welland, l'été dernier. Il paraît que ces exemplaires furent pris par les Membres, auxquels dans le fait, M. Keefer les destinait, vu qu'il s'attendait à ce que le public les paierait; mais comme l'on ne peut montrer qu'il fût autorisé à mettre ces exemplaires à bord du bateau à vapeur, sur la promesse que lui avait faite quelque officier du Gouvernement, qu'ils lui seraient payés, le comité ne s'est pas cru justifiable d'admettre sa réclamation.

Quant aux instructions données par les deux Chambres au comité, aux sins de considérer s'il est expédient de faire faire un index général aux journaux du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, depuis l'union jusqu'à la fin de la présente session, et d'en considérer le coût probable, le comité est d'opinion que cet ouvrage serait d'une grande utilité, et il désire recommander que les deux Orateurs soient respectueusement autorisés à faire faire un index aux journaux de la Chambre, à laquelle ils président respectivement, pour être préparé sous le plus court délai possible, et qu'ils soient autorisés de prendre à Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:cette fin les arrangements qu'ils croiront nécessaires M. l'Orateur, pour cela.

Le comité a examiné les comptes de la dépense de l'allocation de deux mille louis votés par la Législature dans la dernière session en faveur de la bibliothèque; d'après ces comptes, il paraît qu'une somme de mil six cent quatre-vingt-quatre louis, cinq chelins et neuf deniers a été dépensée dans l'achat de livres

parmi les municipalités et les institutions d'éducation || bliothèque, et pour certains ouvrages relatifs à l'histoire d'Amérique, ce qui laisse une balance de trois cent quinze louis, quatorze chelins et trois deniers entre les mains des deux Orateurs.

Comme il n'a été fait aucun achat pour la section française de la bibliothèque, il a été décidé que la moitié de l'allocation de quatre mille louis votés durant cette session serait réservée pour l'achat de livres français; cette somme formant le tiers de l'appropriation des six mille louis qui ont été votés dans le cours de l'année dernière pour la bibliothèque. Cet arrangement est conforme à la proportion adoptée pour l'achat respectif des livres anglais et français, à part de la classe des livres parlementaires anglais.

Il a été donné instruction aux bibliothécaires d'acheter de Jacques Labonté, une série de volumes de la Minerve, depuis 1845 jusqu'à 1850, inclusivement, qu'il offre à vendre à raison de quatre piastres par volume. Ils ont aussi été autorisés à faire faire les reliûres qui seront requises durant la vacance.

Ordonné, Que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'honorable M. Cameron, de Cornwall, a proposé, Bill relatif à la secondé par l'honorable M. Cayley, et la question compagnie du havre et du ayant été proposée, Que le bill pour augmenter le caquai de Port ayant été proposée, Que le bill pour augmenter le ca-quai de l'ort pital de la compagnie du havre et du quai de Port Hope. Hope, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre vendredi prochain;

M. Smith, de Durham, a proposé en amendement à la question, secondé par M. Richards, Que les mots "vendredi prochain," soient retranchés, et les mots: " De ce jour en trois mois," ajoutés en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:-

Messieurs Armstrong, Bell, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Hopkins, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Methot, Morrison, Notman, Polette, Price, Richards, Ross, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-Montagnes, Smith, de Durham, Smith, de Went-WORTH, Taché et Viger .- (37.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cayley, Chauveau, Christie, Fergusson, Gugy, Malloch, McConnell, McLean, Merritt, Meyers, Mongenais, Robinson, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, et Steven-

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été

Ordonné, Que le bill pour augmenter le capital de la compagnie du havre et du quai de Port Hope, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre de ce jour en trois mois.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Message du

Le Conseil Législatif a passé le bill suivant, sans amendement, savoir :-

Bill, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie chemin de du chemin de fer de Toronto et de Guelph:"

chemin de Guelph:

Bill, intitulé: "Acte pour incorporer la grande Bill relatif aux " division et les divisions subordonnées de l'ordre des pour les sections parlementaire et anglaise de la bi-ll" fils de de la tempérance dans le Canada-Ouest:"

Bill relatif au

pérance (H.-C.)

cale da Québec.

l'association de " de la salle musicale de Québec:" Et aussi, in salle musicale de Québec : " Et aussi,

Québec.

Bill relatif aux anusans et au "Acte pour refondre et régler les clauses générales relatives aux chemins de fer," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Bill des clauses générales reatives BuX chemins de fer.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour donner de meilleures garanties aux artisans, et autres, qui construisent des édifices ou fournissent des matériaux pour la construction des édifices, dans les cités et villes de cette province,

M. Boulton, de Toronto, a proposé, secondé par l'honorable M. Cayley, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu la troisième sois

M. Notman a proposé en amendement à la question, secondé par M. Cauchon, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: " De ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Armstrong, Bell, Boulton, de Norfolx, Boutillier, Burritt, Cauchon, Dumas, Fergusson, Fourquin, Hall, Hincks, Hopkins, le solliciteur-genéral Macdonald, Merritt, Notman, Polette, Price, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, et Viger .- (21.)

Messieurs Badgley, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cayley, Chabot, Christie, Duchesnay, Gugy, le procureur-général LaFon-taine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Mackenzie, Malloch, McConnell, McLean, Méthot, Meyers, Mongenais, Morrison, Robinson, Ross, Sanborn, Sauvageau, Seymour, Sherwood, de BROCK-VILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de FRONTENAC, Stevenson et Taché.—(32.)

Ainsi, elle a passé dans dans la négative.

La question principale ayant été alors mise; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de Toronto, Ca-eron, de Cornwall, Cartier, Cayley, Chabot, meron, de Cornwall, Cartier, Cayley, Chabot, Christie, Duchesnay, Gugy, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Mackenzie, Malloch, McConnell, McLean, Methot, Meyers, Mongenais, Morrison, Robinson, Ross, Sanborn, Sauvageau, Seymour, Sherwood, de BROCK-VILLE, Sherwood, de Tobonto, Smith, de FRONTENAC, Stevenson et Taché. - (32.)

CONTRE

Messieurs Armstrong, Bell, Boulton, de Norfolk, Boutillier, Burritt, Cauchon, Dumas, Fergusson, Fourquin, Hall, Hincks, Hopkins, le solliciteur-général Macdonald, Merritt, Notman, Polette, Price, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Smith, de Durham, Smith, de Wentworth, et Viger.—(21.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. M. Boulton, de Toronto, a proposé, secondé par l'honorable M. Cayley, et la question ayant été mise, Que le bill passe et que le titre soit: " Acte pour donner de meilleures garanties aux artisans, et au-" tres, qui construisent des édifices ou fournissent " des matériaux pour la construction des édifices dans la cité de Toronto;" la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris com-

POUR. Messieurs Badgley, Boulton, de Toronto, Came- "certains cas," étant lu ;

Bill, intitulé : " Acte pour incorporer l'association | ron, de Connwall, Cartier, Cayley, Chabot, Christic Duchesnay, Fortier, Gugy, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Mackenzie, Malloch, McConnell, McLean, Methot, Meyers, Mongenais, Morrison, Robinson, Ross, Sanborn, Sauvageau, Seymour, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, Stevenson et Taché.—(31.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Bell, Boulton, de Nonfolk, Boutillier, Burritt, Cauchon, Dumas, Fergusson, Fournier, Fourquin, Hall, Hincks, Hopkins, le procureur-général La Fontaine, le solliciteur-général Macdonald, Merritt, Notman, Polette, Price, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de DURHAM, Smith, de Wentworth, et Viger.—(23.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que M. Boulton, de Toronto, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son con-

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill Bill relatif au grossoyé pour défendre de payer en marchandises les paiement des gages des ouvriers et artisans, dans certains métiers, artisans. ou par le moyen de trocs, ou de toute autre manière

qu'en monnaies courantes de cette province, étant lu;

M. Boulton, de Toronto, a proposé, secondé par l'honorable M. Sherwood, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu la troisième

M. Notman a proposé, en amendement à la question, secondé par M. Letellier, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "De ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été de-

mandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Bell, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Hopkins, le procureur-général La Fontaine, Laurin, Lemieux, Letellier, le sollici-teur-général Macdonald, Malloch, McConnell, Mc-Farland, McLean, Merritt, Méthot, Notman, Price, Ross, Sanborn, Sauvageau, Seymour, Smith, de DURHAM, Smith, de Wentworth, et Viger .- (36.) CONTRE:

Messieurs Boulton, de Norfolk, Boulton, de To-RONTO, Cameron, de CORNWALL, Cayley, Christie, La Terrière, Mackenzie, Meyers, Morrison, Robinson, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de Brockville, Smith, de Frontenac, et Taché.—(14.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative. La question principale, telle qu'amendée, ayant été

alors mise;

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois de ce jour en six mois.

Un bill grossoyé pour amender et refondre les dis-Bill relatif à la positions de l'ordonnance qui incorpore la cité et ville corporation de de Montréal, et d'une certaine ordonnance et de cer- Montréal, tains actes qui amendent la dite ordonnance, et pour déléguer certains autres pouvoirs à la corporation de la dite cité de Montréal, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte " pour amender et consolider les dispositions de l'ordonnance pour incorporer la cité et ville de

" Montréal, et d'une certaine ordonnance et de " certains actes amendant cette ordonnance, et " pour investir de certains autres pouvoirs la

" corporation de la dite cité de Montréal." Ordonné, Que M. Cartier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill Bill pour abro grossoyé pour abroger l'acte 7 Vic., chap. 6, intitulé: ger l'acte rela-"Acte pour réprimer les processions de parti dans sions de parti.

M. Boulton, de Toronto, a proposé, secondé par l'honorable M. Macdonald, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :---

Messicurs Armstrong, Badgley, Boulton, de Nor-FOLK, Boulton, de TORONTO, Cameron, de Corn-WALL, Cartier, Cayley. Chabot, Chauveau, Christie, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Hall, Holmes, La Terrière, Laurin, Letellier, Lyon, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Mcyers, Morrison, Robinson, Sanborn, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durnam, Smith, de FRONTENAC, Smith. de WENTWORTH, Stevenson, Taché et Wilson .- (38.)

Messieurs Bell, Boutillier, Burritt, Dumas, Fergusson, Fournier, Fourquin. Guillet, Hincks, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, Lemieux, Méthot, Polette, Richards et Viger .- (16.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. Résolu, Que le bill passe et que le titre soit:

"Acte pour abroger l'acte sept Victoria, cha"pitre six, intitulé: "Acte pour réprimer en "' certains cas les processions de parti."

Ordonné, Que M. Boulton, de Toronto, porte le

bill au Conseil Législatif, et demande son con-

Un bill grossoyé pour réduire et régier les hono-Bill relatif aux honoraires des raires des régistrateurs dans le Haut-Canada, a été, régistrateurs. en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Smith, de Durham, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son con-

nicipalités, (B.-C.)

Bill pour Un bill grossoyé pour abroger le proviso de l'acte amender l'acte 13 et 14 Vict., chap. 34, qui amende la loi municipale relatif aux municipalités. du Bas-Canada, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que titre soit : "Acte pour abroger un proviso de l'acte de la der-" nière session, qui amende la loi municipale du

Que M. Sauvageau porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill pour permunicipalités d'acquérir des travaux publics.

Ordonné, Que les amendements faits par le Con-seil Législatif au bill intitulé: "Acte pour lever " tout doute quant au droit des corporations mu-"nicipales d'acquérir des travaux publics en "dehors des limites de telles municipalités." soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération, lesquels ont été lus comme suit :-

Après "incorporé," insérez Feuille 2, ligne 9. " dans tels comté ou comtés unis."

Feuille 2, ligne 24. Retranchez depuis "trésorier," jusqu'à "et," dans la 26c ligne, et insérez : "Des au-"torités locales ou compagnies possédant les chemins respectifs à l'égard desquels les dites amendes et confiscation seront imposées pour l'usage des dites

" autorités locales et compagnies, respectivement." Feuille 2, ligne 30. Après "supérieur," insérez

" d'aucun comté ou union de comtés. Feuille 2, ligne 31. Retranchez depuis "limites," jusqu'à "le," et insérez " de laquelle.

Dans le préambule. Feuille 1, ligne 8. Retranchez "ou," et insérez " Que l'on trouvera plus avantageux de placer sous le " contrôle de tel."

fois, ils ont été adoptés,

Ordonné, Que M. Meyers reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Ordonné, Que les amendements faits par le Con-Bill des clauses seil Législatif au bill intitulé: "Acte pour re- générales rela-"fondre et régler les clauses générales relatives tives aux el mins defer." aux chemins de fer," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération, lesquels ont été lus comme suit :-

Feuille 21, ligne 32. Retranchez depuis "taux," jusqu'à "2," dans la 35e ligne.

Feuille 21, ligne 46. Après "objet," insérez " 4. Nuls taux ne seront prélevés ou exigés avant qu'ils " aient été approuvés par le Gouverneur en Conseil, " ni avant qu'il ait été fait deux publications hebdo-"madaires consécutives du réglement qui fixe tels taux dans la Gazette du Canada, ainsi que de l'ordre en Conseil appprouvant icelui." 5. Tout réglement fixant et réglant des taux sera sujet à révision par le Gouverneur en Conseil, de temps à autre, "après qu'il aura été approuvé comme susdit; et après que l'ordre en Conseil réduisant les taux fixés et réglés par tout réglement aura été publié deux sois dans la Gazette du Canada, les taux dont " il est fait mention dans tel ordre en Conseil, seront " substitués à ceux mentionnés dans tel réglement, " aussi longtemps que tel ordre en Conseil ne sera

Feuille 37, ligne 29. Après " acte," insérez " 14. "Nul amendement ou changement fait à cet acte ne sera considéré comme une infraction des priviléges " d'aucune compagnie autorisée à construire un che-" min de fer en vertu d'aucun acte de cette session " ou d'aucune session future, dans lequel cet acte est

ou sera incorporé."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour, pour la seconde lucture du bill Bill pour défipour définir certains droits des seigneurs et des cen- nir certains sitaires dans le Bas-Canada, et pour en faciliter l'ex- droits des seigneurs, etc. ercice, étant lu;

M. le solliciteur-général Drummond a proposé, secondé par l'honorable M. Chabot, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

Et des débats s'étant élevés sur le sujet; L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par l'honorable M. Badgley, et la question ayant été mise, Que les débats soient ajournés à demain;

La Chambre s'est divisée:

Pour, Contre, 22.

Ainsi, elle a passé dans la négative. Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

Et des débats s'étant élevés sur le sujet :

M. Cauchon a proposé, secondé par M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, et la question ayant été mise, Que les débats soient ajournés à demain, et que ce soit alors le premier ordre du jour; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été démandés, ils ont été pris comme suit :-

Pour.

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Boulton, de Токонто, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, le solliciteur-général Druumond, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Mackenzie, Malloch, Mc-Connell, Methot, Mongenais, Price, Robinson, Sau-Les dits amendements ayant été lus une seconde vageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sey-s, ils ont été adoptés,

CONTRE.

Messieurs Letellier, le solliciteur-général Macdonald et Richards.—(3.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de M. Cauchon, secondé par M. Du-

chesnay, Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera,

elle s'ajourne à demain, à dix heures, A. M.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. Laurin, secondé par M. Mongenais,

La Chambre s'est ajournée.

Martis, 19° die Augusti;

Anno 15° Victoriæ Reginæ, 1851.

Pétitions présentées.

Monraement.

Oslics remis.

ES pétitions suivantes ont été séparément pré-🎍 sentées et mises sur la table :--

Par l'honorable M. Viger,—la pétition de madame M. E. de Montenach et autres, propriétaires de seigneuries et fiefs dans le Bas-Canada.

Par l'honorable M. Badgley,—la pétition de William Berczy, écuyer, et autres, propriétaires de sei-gneuries dans le Bas-Canada.

Philions lues.

Ordonné, Que la pétition de madame M. E. de Montenach et autres, propriétaires de seigneurics et siess dans le Bas-Canada, soit maintenant reçue et lue, et que les règles de cette Chambre soient miscs de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été reçue et luc, exposant :-Que les pétitionnaires viennent d'avoir connaissance d'un bill ou projet de loi introduit tout récemment dans la Chambre, et intitulé: "Acte pour définir " certains droits des seigneurs et des censitaires dans " le Bas-Canada, et pour en faciliter l'exercice:" si ce bill devenait loi, il affecterait gravement les intérêts des pétitionnaires et des seigneurs en général, et porterait atteinte à des droits qui leur sont assurés par les lois du pays et consacrés par sa jurisprudence: Que le temps ne permet pas aux pétitionnaires de discuter présentement plusieurs des dispositions de ce bill, et de démontrer combien elles violent le droit sacré de la propriété privant les pétitionnaires de droits et de priviléges qui ont été acquis sous la foi publique, et possédés et exercés sous la sauvegarde des lois et des décisions des tribunaux: Que les pétitionnaires, se reposant sur l'esprit de justice de la Chambre, se flattent qu'il ne sera rien décrété dans la présente session sur une question aussi grave que celle-ci, et qui touche aux intérêts les plus importants de toute une classe de la société; que d'après les principes de la justice la plus rigoureuse, les pétitionnaires doivent avoir un délai suffisant qui les mette à même de faire valoir leurs justes objections à une mesure dont le résultat inévitable scrait de leur enlever une partie de leurs propriétés, et de spolier même des créanciers auxquels ces propriétés serviraient de gage: Qu'à tout événement et dans de semblables circonstances, les pétitionnaires devraient être entendus à la barre de la Chambre par conseil, ce qu'ils sollicitent et espèrent obtenir de la Chambre; et suppliant la Chambre de vouloir bien prendre en sa favorable considération la présente pétition, et en accorder les conclusions.

Ordonné, Que la pétition de William Berczy, écuyer, et autres, propriétaires de seigneuries dans le Bas-Canada, soit maintenant reçu et lue, et que les règles de cette Chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été reçue et lue, exposant: Que les pétitionnaires ont observé que l'on a soumis à la Chambre un rapport accompagné d'un bill pour définir les droits respectifs des seigneurs et des censitaires, et ont appris, par d'autres sources que cette mesure affecte gravement les intérêts des seigneurs, et leur enlève tous les droits dont ils ont joui paisiblement jusqu'à ce jour; les pétitionnaires, comme seigneurs, prient donc humblement la Chambre de ne pas procéder ultérieurement pendant la présente session, sur une question qui affecte aussi sérieusement les intérêts de la classe qui en est l'objet, et sanctionne un principe aussi subversif des droits acquis en général: Que n'ayant pas eu communication de ce bill, il leur est impossible de combattre les principes sur lesquels les changements que l'on semble disposé d'introduire sont appuyés, ou de défendre des droits dont la perte entraînera la ruine de leurs intérêts et de ceux des personnes qui se trouvent dans la même position; ils considèrent, en conséquence, que l'on serait un acte de stricte justice, en fournissant aux seigneurs l'occasion d'être entendus au soutien de leurs droits: Que quelque soit l'opinion que l'on entretienne à l'égard de la tenure féodale, il n'en est pas moins vrai que la grande majorité des propriétaires actuels des seigneuries les ont acquises, eux ou leurs auteurs, pour bonne et valable considération et en calculant, comme de raison, sur les droits qui leur étaient transférés et qui existaient lors de l'achat, jusqu'à ce moment; droits qui n'ont jamais été révoqués en doute et qui ne sauraient leur être enlevés sans une injustice maniseste, à moins qu'on ne leur accorde une indemnité proportionnée à la perte qu'ils en éprouveront: Qu'à cette époque avancée de la session et au moment où clle va sans doute être prorogée, les seigneurs n'ont pas le temps de se mettre au fait des dispositions du bill actuellement devant la Chambre; et en conséquence. les pétitionnaires ne peuvent faire valoir, à l'appui de leurs droits, les moyens de désense qu'ils ont à leur disposition, et suppliant, comme ils l'ont déjà fait plus haut, que l'on ne procède pas ultérieurement sur cette mesure, mais qu'elle soit remise à une autre session, afin que les parties intéressées aient l'avantage d'être entendus à la barre de la Chambre, au soutien de leurs droits acquis.

Sur motion de l'honorable M. Badgley, secondé par l'honorable M. Sherwood,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Bill relatif aux Son Excellence le Gouverneur-Général, en vertu biens tem des dispositions de la quarante-deuxième section porels du de l'acte impérial pour la réunion des provinces Montréal. du Haut et du Bas-Canada, alléguant qu'il a été passé un certain bill par cette Chambre durant la présente session, intitulé: "Acte pour régler l'administration des biens temporels de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le diocèse "de Montréal, et pour d'autres fins y mention-"nées," contenant des dispositions relatives à quelques-unes des fins de la dite section, et demandant qu'il plaise à Son Excellence de vouloir bien faire transmettre sans délai le dit bill en Angleterre, aux fins d'être mis devant le Parlement avant la signification de la sanction de ce bill par Sa Majesté.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Bill relatif à la Son Excellence le Gouverneur-Général, en vertu société unie de des dispositions de la quarante-deuxième section gletere.

de l'acte impérial pour la réunion des provinces du Haut et du Bas-Canada, alléguant qu'il a été passé un certain bill par cette Chambre durant la présente session, intitulé: " Acte pour pourvoir à l'établissement d'une société d'église de " l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans " chaque diocèse de cette église dans le Bas-" Canada, et pour d'autres fins relatives à la " subdivision récente du diocèse de Québec," contenant des dispositions relatives à quelquesunes des fins de la dite section, et demandant qu'il plaise à Son Excellence de vouloir bien faire transmettre sans délai le dit bill en Angleterre, aux fins d'être mis devant le Parlement avant la signification de la sanction de ce bill par Sa Majesté.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette pro-

Btil paur abolir la tenure seigneuriale. (B.-C.)

Ordonné, Que M. Gugy ait la permission d'introduire un bill pour abolir la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Bill relatif aux

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour autoriser la réclusion des personnes aliénées dans les cas où leur mise en liberté pourrait offrir des dangers pour le public, étant lu ;

M. le solliciteur-général Macdonald a proposé, secondé par l'honorable M. Hincks, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois; la Chambre s'est divisée:—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Macdo-nald porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatifa zeigneumaux,

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats certains droits ajournés sur la question qui a été proposée hier, Que le bill pour définir certains droits des seigneurs et des censitaires dans le Bas-Canada, et pour en faciliter l'exercise, soit maintenant lu une seconde fois;

Et la question ayant été de nouveau proposée: La Chambre a repris les dits débats ajournés.

M. Gugy a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. La Terrière, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: " Afin de fournir aux seigneurs du Bas-Canada l'oc-" casion d'être entendus, les débats soient de nouveau

ajournés à quinze jours.'

Ét la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Christic, Dumas, Gugy, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, McConnell, Sauvageau et Viger. -(8.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Holmes, Lacoste, Laurin, Lemieux, Letellier, Macdonald, de Kingston, Malloch, McFarland, Méthot, Mongenais, Robinson, Scott, du Lac des Deux-Mon-Tagnes, Sherwood, de Toronto, et Taché.—(30.) Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois :

M. Gugy a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. La Terrière, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Il soit présenté une humble adresse à Son Excelience le "Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence " de vouloir bien nommer une commission chargée " d'établir un mode de commutation, par lequel la "tenure seigneuriale du Bas-Canada puisse être convertic en une tenure libre, en ayant soin que " tous les intérêts soient protégés et réglés équitablement, et que cette commutation soit effectuée en " assurant une juste indemnité à tous ceux dont les " justes droits en seraient affectés." en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été deman-

dés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Christie, Gugy, La Terrière et Viger.

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Boulton, de To-RONTO, Boutillier, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauceau, le solliciteur-général Drummond, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Holmes, La-coste, le procureur-général La Fontaine, Laurin, Lemieux, Letellier, Malloch, McConnell, McFarland, Méthot, Mongenais, Robinson. Sauvageau. Scott, du LAG DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de TORONTO, et Taché.—(31.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

POUR.

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Holmes, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, Laurin, Lemieux, Letellier, Macdonald, de Kingston, Malloch, McConnell, McFarland, Methot, Mongenais, Robinson, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de Toronto, et Taché.--(33.)

CONTRE.

Messieurs Gugy, La Terrière et Viger.—(3.) Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre samedi prochain.

Ordonné, Que le dit ordre soit alors le premier

ordre du jour.

Ordonné, Que permission est donnée aux pétitionnaires qui ont demandé l'ajournement du bill, d'être entendus par leur conseil, à la barre de la Chambre, samedi prochain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas Ordres tens eté disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur-générai La Fontaine, secondé par l'honorable M. Viger, La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 20° die Augusti;

Anno 15° Victoria Regina, 1851.

ONFORMÉMENT à l'ordre du jour, les péti- Pétitions la tions suivantes ont été lucs:-

Du révérend S. P. Ramsey, M. A., et autres, de Newmarket, et autres townships; du révérend John et renvoyé à un comité de toute la Chambre ce jour-Fletcher, et autres, de Mono, comté de Simcoe; du d'hui. révérend Thomas W. Marsh, B. A., et autres, du township de Pickering; de Francis V. Carey, écuyer. M. D., et autres, de Napanee, et ses environs; de John D. Smith, et autres, des townships de Nelson et Trafalgar; du révérend Edward Denroche, et autres, de Brockville et ses environs; de Benjamin Tett et autres, de Newborough, et autres townships ; de George Hann, et autres, de Sandwich et ses environs; du révérend E. Morris, et autres, de Merrickville et ses environs; et de Robert Ferguson, écuyer, et autres, de Kitley; demandant que les droits existants des différentes dénominations religieuses de chrétiens en cette province, acquis en vertu de l'acte de réglement de 1840, soient respectés de manière à empêcher toute nouvelle législation sur les réserves du clergé.

De John Dougall et autres, du comité de la société de tempérance de Montréal; demandant certains amendements au bill pour établir de meilleures dis-positions pour l'octroi des licences aux aubergistes et débitants de liqueurs spiritueuses dans le Bas-Canada, et pour réprimer plus efficacement l'intempérance.

Becond rapport sur l'établissoment des ownships de

M. Fortier, du comité spécial nommé pour s'enquérir des causes qui empêchent ou retardent l'établissement des townships de l'Est, dans les districts des Trois-Rivières, St. François et Québec, et faire rapport sur les moyens les plus propres à promouvoir la colonisation des dits townships, et autres ordres de cale, étant lu; renvoi, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre, a présenté à la Chambre le second rapport du dit comité. dit comité, lequel a été lu.

Appendice(V.)

Pour le dit rapport, voir appendice (V.)

Ordonné, Que mille exemplaires du premier et du second rapport du dit comité, et ses documens qui les accompagnent, soient imprimés en forme de pamphlet, pour l'usage des Membres de cette

M. Wilson a proposé, secondé par M. Malloch, et de Woodstock la question ayant été mise, Que le greffier de cette et du lac Eris. Chambre rembourse aux pétitionnaires l'honoraire de quinze louis pour le bill pour amender la charte de la compagnie du chemin de ser de Woodstock et du lac Erié: la Chambre s'est divisée :- Et la question a été résolue dans l'affirmative.

lilli relatif au de Goderich,et

L'honorable M. Cayley a proposé, secondé par. M. chemin de fer Malloch, et la question ayant été mise, Qu'il lui soit permis d'introduire un bill pour incorporer une compagnie pour la construction d'un chemin de fer depuis Goderich jusqu'à Guelph.

La Chambre s'est divisée:

Pour, 19... Contre, 9.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour

Bill relatif & l'ind&pendance législative.

Ordonné, Que l'honorable M. Badgley ait la permission d'introduire un bill' pour révoquer cer-taines dispositions pour mieux assurer l'indépendance de l'Assemblée Législative de cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel:a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Wentworth.—(27.)

Bill pour mender la loi de cotisation (H.-C.)

pour expliquer et amender la loi de cotisation dans le nell, Merritt, Robinson, Seymour et Stevenson.—(10.) Haut-Canada, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois,

Un bill grossoyé pour investir les commissaires Bill relatif aux nommés pour remplir la charge de lord grand-amiral réserves de l' du Royaume-Unie de la Grande-Bretagne et d'Ir. lande, des biens et propriétés y désignés, et conférer certains pouvoirs aux dits commissaires, et pour d'autres sins y mentionnées, a été, en conformité de 'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte " pour investir les commissaires chargés de l'office de lord grand-amiral du Royaume-Un de la Grande-Bretagne et d'Irlande, de certains " biens-fonds et propriétés, et pour conférer cer-" tains pouvoirs aux dits commissaires, et pour " d'autres fins y mentionnées."

Ordonné, Que l'honorable M. Baldwin porte le bill au Conseil Législatif, et demande son con-

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif au pour amender l'acte qui établit le libre commerce de libre commerce de banque. banque en cette province, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois de-

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif à la comité sur le bill pour autoriser l'emploi de pension- police locale. naires militaires et autres comme corps de police lo-

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

M. Lemieux a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;:

Et M. Lemieux a sait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par l'honorable M. Price, et la question ayant été proposée, Que le rapport soit maintenant reçu ;

L'honorable M. Boullon a proposé en amendement à la question, secondé par M. Hopkins, Que le mot. "maintenant," soit retranché, et les mots: "De ce-"jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Boulton, de Norrolk, Dickson, Hopkins, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, McConnell, Merritt, Robinson, Seymour et Stevenson .- (10.) CONTRE.

Messieurs Armstrong, Badgley, Bell, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Cayley, Chauveau, Duchesnay, Fergusson, Fortier, Fournier, Hincks, La-Terrière, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Méthot, Meyers, Polette, Price, Richards, Ross, Sanborn, Sauvageau, Smith, de DURHAM, et Smith, de Wentworth.—(27.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR. Messieurs Armstrong, Badgley, Bell, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Cayley, Chauveau, Duchesnay, Fergusson, Fortier, Fournier, Hincks, La-Terrière, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Methot, Meyers, Polette, Price, Richards, Ross, San-born, Sauvageau, Smith, de Durham, et Smith, de

CONTRE. Messieurs Boulton, de Norfolk, Dickson, Hop-L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill kins, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, McCon-Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

The state of the s

M. Lemieux a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit :-

Folio 3, ligne 14. Après "pouvoir," insérez: "ni " dans aucune

Folio 3, ligne 33. Après "impériaux," insérez la clause (A.)

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, Que cet acte " continuera en force pendant cinq années, à comp-" ter du jour où il aura été passé, et depuis lors, jus-" qu'à la fin de la session ensuivante du Parlement."

Et le premier amendement ayant été lu une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans le dit amendement: La question a passé dans la négative.

Le second amendement ayant été lu une seconde fois

L'honorable M. Boulton a proposé en amendement à icelui, secondé par M. Dickson, Que le mot "cinq, soit retranché, et le mot "trois," inséré à la place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée:

Pour, 10. Contre, 20.

Ainsi, elle a passé dans la négative. Le second amendement a été alors adopté. Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux banques incorporces.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour exempter les diverses banques incorporées de la taxe imposée sur leurs billets en circulation, à certaines conditions, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

comité.

M. Chauveau a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Chauveau a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Chauveau a fait rapport du bill en conséquence;

et l'amendement a été lu et adopté.

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par l'honorable M. Badgley, et la question ayant été mise, Que les mots: "Et pendant les trois années subsé-" quentes à cet ordre, la dite banque ne sera tenue de " payer que la moitié du droit qui pourrait mainte-" nant être exigé d'elle suivant l'acte en dernier lieu "mentionné, et après l'expiration des dites trois an-" nées," soient retranchés de la première clause du bill :- Icelle question a passé dans la négative.

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par M. le solliciteur-général Macdonald, et la question ayant été mise, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été

pris comme suit :-

Mossieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chauveau, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fournier, Hincks, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de KINGSTON, Malloch, McLean, Merritt, Méthot, Meyers, Mongenais, Polette, Price, Richards, Ro-binson, Sanborn, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de Toronto, Smith, de Wentworth, et Taché.—(34.)

Messieurs Boulton, de Toronto, Hopkins. Mackenzie, McConnell, Seymour, et Stevenson.—(6.) Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Bill pour L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill "nant le chemin de la montagne de Sydenham et reinin de la mont

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Dickson a pris le fauteuil du comité; et après avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Dickson a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Dickson a fait rapport du bill en conséquence; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux pour autoriser. le paiement de certaines dépenses de cordets, l'administration de la justice dans les cours de record- (H.-C.) ers dans le Haut-Canada, sur et à même le fonds

consolidé des revenus de cette province, étant lu; Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé, et lu la troisième fois

demain.

Lordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif aux comité sur le bill pour permettre aux possesseurs de brevets d'inbrevets d'invention, limités à une des sections de vention. cette province, à en obtenir l'extension à l'autre section, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu :

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

M. Boutillier a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Boutillier a sait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'honorable M. La Terrière a fait rapport du bill Bill relatif aux pour établir des réglements concernant les prêteurs préteurs sur et le prêt sur gages; et les amendements ont été lus gage. et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Macdonald a fait rapport du bill Bill relatif aux pour mieux régulariser le mode d'octroyer des licences licences d'auaux aubergistes et trafiquants de liqueurs fortes dans le berges, etc. Bas-Canada, et pour réprimer plus efficacement l'intempérance, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:

M. l'Orateur.

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants sans amendements, savoir :—

Bill, intitulé: "Acte pour autoriser le conseil mu-Bill relatif à "nicipal des comtés unis de Wentworth et Halton à l'emplacement disposer d'une partie de l'emplacement du palais de instice de IIa-

Bill, intitulé: "Acte pour permettre à Caira Robbins Bill pour per "Wilkes, épouse de George Samuel Wilkes, écuyer, mettre à C. R. Wilkes, écuyer, mettre à C. R. Wilkes, écuyer, mettre à C. R. Wilkes de Marches de Caira Robbins Bill pour per constant de la Caira Robbins Bill pour pe " de Brantford de transporter en son propre nom cer-" tains biens-fords qui lui ont été légues par seu son biens-fonds." " père :"

Bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte concer- amender l'acte unant le chemin de la montagne de Sydenham et relatif au chemin de la montagne de la montag

Message du

justice de Ha-

Bill pour

Bill relatif à la compagnie d'assurance do l'Ouest.

Bill relatif à l'aqueduc de Québec.

Bill relatif à la communo de Miskinonge. Bill relatif aux sociétés bienreillantes weslégennes.

Bill pour emender l'acte des municipa -lités, (B.-C) Rill relatif à l'érection des rois:es, (B.-C.)

Bil relatif au

Bil relatif & matuello et mobilière des

Barwell.

Bill relatif à l'embranchement du chemin de for du St. Laurent et da lac Cham-

Bill pour relatif aux buteaux des pos-

Relevé de La rivière St. Maurice.

Appendice (G.G.G.)

amender l'acte

Bill, intitulé: " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de l'Ouest:"

Bill, intitulé: "Acte pour amender les actes pour "fournir de l'eau à la cité de Québec et aux environs:"

Bill, intitulé: "Acte pour remettre en vigueur et " et amender l'acte de la commune de Maskinongé:"

Bill, intitulé: " Acte pour incorporer les sociétés bienveillantes de l'églisc méthodiste wesléyenne en Canada:"

Bill, intitulé: " Acte pour abroger un proviso de " l'acte de la dernière session, qui amende la loi "municipale du Bas-Canada:" Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: " Acte pour pourvoir à l'érection de paroisses pour " pour les objets civils seulement, dans la seigneurie " d'Argenteuil, dans le Bas-Canada," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre: Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: put suspendu "Acte pour incorporer la compagnie du pont susde fon Erié et "pendu entre le Fort Erié et Buffalo," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de

cette Chambre: Et aussi, Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance " mutuelle et mobilière des fermiers du Canada-" Ouest," avec plusieurs amendements, auxquels il Ganada-Ouest. demande le concours de cette Chambre: Et aussi,

Bill relatif à la Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: empagnie du "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la barte de Port "compagnie du havre de Port Burwell, avec divers Burwell." " amendements, auxquels il demande le concours de " cette Chambre: Et aussi,

> Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: " Acte pour autoriser la compagnie des propriétaires " du chemin de fer de Champlain et du St. Laurent " à faire un chemin d'embranchement, et pour d'au-" tres fins," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en amender l'acte comité sur le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'acte des bureaux des " postes," étant lu ;

> La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

> M. Fergusson a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Fergusson a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'honorable M. Price, l'un des Conseillers Exécutffs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,— Réponse supplémentaire à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 12 juin 1851, pour des copies des livres, notes d'arpentage, journaux d'opérations, et autres papiers et documents mentionnés dans les rapports du relevé de la rivière St. Maurice, par Hilarion Legendre, arpenteur juré, depuis le 5 avril jusqu'au 2 mai 1847, et par John Bignell, arpenteur provincial le 26 août 1847, 11 mai 1848, et 13 novembre 1848, et qui accompagnent les dits rapports, etc.

Pour la dite réponse supplémentaire, voir appendice (G.G.G.)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en relatif aux cor. comité sur le bill pour amender l'acte des corporations porations mu- municipales du *Haut-Canada*, de 1849, en les adapheures du matin ; (H.C.)

tants aux changements qui viennent récemment d'être apportés aux lois de cotisation du Haut-Canada, et pour d'autres fins relatives aux corporations municipales de cette section de la province, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Sauvageau a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Sauvageau a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.
Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

M. Malloch a proposé, secondé par M. Sauvageau, Ordres du jour. et la question ayant été mise, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain; la Chambre s'est divisée: - Et la question a passé dans la négative.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif au pour pourvoir à la construction d'un grand tronc de chemin de fer chemin de fer qui traversera toute l'étendue de cette provincial. province, étant lu;

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par M. le solliciteur-général Macdonald, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Fournier, Hincks, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Methot, Morrison, Polette, Richards, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, et Taché.—(21.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cayley, Hall, Muckenzie, Malloch, McFarland, Seymour et Sherwood, de Brockville.—(10.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par M. le solliciteur général Macdonald, et la question ayant été proposée, Que le bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain;

M. Boulton, de Toronto, a proposé en amendement à la question, secondé par M. Malloch, Que le mot "demain," soit retranché, et les mots: "vendredi prochain," ajoutés en sa place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement:-

Elle a été résolue dans l'assirmative. La question principale, tello qu'amendée, ayant été

alors mise; Ordonné, Que le bill soit renvoyé à un comité de

toute la Chambre vendredi prochain. Ordonné, Que la résolution de cette Chambre, de samedi dernier, Qu'il est expédient d'approprier une somme d'argent n'excédant pas quatre millions de louis courant, pour défrayer la part de cette province dans les frais de construction d'une ligne de grand tronc de chemin de fer d'Halifax à Quebec, et pour prolonger la dite ligne de grand tronc de chemin de fer de Québec à la cité de Hamilton; la dite somme à être prélevée sur la garantie du fonds consolidé du revenu, avec ou sans la garantie du Parlement Impérial, et sur la garantie des taxes locales, soit renvoyée au dit comité.

M. Cauchon a proposé, secondé par M. Lemieux, Ajournement. et la question ayant été proposée, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à dix

M. Boulton, de Toronto, a proposé en amendement à la question, secondé par M. Sherwood, de Brockville, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Les ordres du jour, dont il n'a pas été dis-"posé, soient remis à demain," en leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été de-

mandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Bell, Boulton, de Toronto, Burritt, Cameron, de Cornwall, Cayley, Hall, Mackenzie, Malloch, McFarland, Morrison, Richards, Seymour, et Sherwood, de Brockville.—(14.)

CONTRE.

Messieurs Boutillier, Cartier, Cauchon, Chauveau, Fournier, Hincks, Laurin, Lemieux, Letellier, Méthot, Polette, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de Toronto, et Taché.—(15.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à dix heures du matin;

M. Boulton, de Toronto, a proposé, secondé par l'honorable M. Cameron, de Cornwall, et la question avant été mise, Que cette Chambre s'ajourne maintenant :- La question a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à

demain, à dix heures du matin;

M. Sherwood, de Brockville, a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Cameron, de Cornwall, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été de-

mandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Bell, Boulton, de Toronto, Burritt, Cameron, de Cornwall, Cayley, Hall, Mackenzie, Malloch, Richards, Seymour, et Sherwood, de Brock-VILLE.—(11.)

CONTRE.

Messieurs Boutillier, Cartier, Cauchon, Chauveau, Fournier, Hincks, Laurin, Lemieux, Letellier, Méthot, Morrison, Polette, Scott, du LAC DES DEUX-Montagnes, Sherwood, de Toronto, et Taché.—(15.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à

demain, à dix heures du matin;

M. Boulton, de Toronto, a proposé en amendement à la question, secondé par M. Malloch, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain," en leur place; Et la question ayant été mise sur l'amendement;

la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été de-

mandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Mossieurs Bell, Boulton, de Toronto, Burritt, Cameron, de Cornwall, Cayley, Hall, Mackenzie, Malloch, Richards, Seymour et Sherwood, de Brock-VILLE.--(11.)

CONTRE.

Messieurs Boutillier, Cartier, Cauchon, Chauveau, Fournier, Laurin, Lemieux, Letellier, Méthot, Morrison, Polette, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de Toronto, et Taché.—(14.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à

demain, à dix heures du matin;

L'honorable M. Cameron, de Cornwall, a proposé en amendement à la question, secondé par M. Sherwood, de Brockville, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain," en leur place;

Et avis ayant été donné qu'il n'y avait pas de quorum ;-les noms des Membres présents ont été pris comme suit :-

M. l'Orateur,

Messieurs Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Cayley, Chauveau, Fournier, Hall, Hincks, Laurin, Lemieux, Letellier, Malloch, Methot, Polette, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de To-RONTO, et Taché.

Et à minuit et demi. M. l'Orateur, sans que la question ait été mise, a ajourné la Chambre.

Jovis, 21° die Augusti;

Anno 15º Victoriæ Reginæ, 1851

RDONNÉ, Que les amendements faits par le Bill relatif à Conseil Législatif au bill, intitulé: "Acte pour l'érection des pourvoir à l'érection de paroisses pour les ob-paroisses, " jets civils seulement, dans la seigneurie d'Ar-" genteuil, dans le Bas-Canada," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération; lesquels ont

été lus comme suit :-

Feuille 1, ligne 29. Retranchez depuis "plus," jusqu'à "et," dans la 31e ligne.
Feuille 1, ligne 32. Après "territoire," insérez:

Feuille 1, ligne 32. " étant protestante."

Feuille 1, ligne 34. Retranchez "protestante."

Dans le préambule du bill. Feuille 1, ligne 4. Retranchez depuis "qui," jusqu'à "habitées," dans la 10e ligne, et insérez: "vu qu'elles sont."

Feuille 1, ligne 11. Après "protestants," insérez : "ne peuvent être érigées en paroisses distinctes, en " vertu des dispositions des ordonnances de la Légis-" lature du Bas-Canada, et des actes du Parlement " de cette province, concernant l'érection des parois-" ses et la bâtisse des églises, presbytères et cime-" tières dans le Bas-Canada."

Feuille 1, ligne 11. Après "et," insérez: "at-

tendu.

Feuille 1, ligne 15. Retranchez depuis "vertu," jusqu'à "ci-dessus," dans la même ligne, et insérez: des dispositions des ordonnances et des actes."

Feuille 1, ligne 16. Retranchez "mentionnée," et insérez: "mentionnés."

Les dits amendements ayant été lus une seconde

fois, ils ont été adoptés. Ordonné, Que M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, reporte le bill au Conseil Législatif, et

informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Ordonné, Que cinq cents exemplaires des réponses Relevé de la relatives au relevé de la rivière St. Maurice, qui rivière Saint ont été présentées le 2 et le 20 du courant, soient Maurice. imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que l'amendement fait par le Conseil Bill relatif à Législatif au bill, intitulé: "Acte pour autoriser l'embranche." la compagnie des propriétaires du chemin de ment du chemin de min de fer du l'acte de l'act " fer de Champlain et du St. Laurent à faire

St. Laurent ot da lac Champlain.

" un chemin d'embranchement; et pour d'autres | (Copie.)—No. 628 " fins," soit maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération; lequel a été lu comme suit :-

Feuille 4, ligne 35. Après "péages," insérez: "Et pourvu aussi que les mêmes taux seront paya-" bles au même moment et sous les mêmes circons-" tances et dans la même proportion imposables, pour "tout et chaque mille de transport sur le dit chemin " de fer dont la construction est autorisée, par et en " vertu des dits actes d'incorporation de la dite com-" pagnie, et sur le dit chemin de fer d'embranche-" ment établi par cet acte, de manière à ce qu'aucun " avantage illicite, privilége ou monopole ne profite " en faveur d'aucune personne ou classe de personnes " au moyen d'aucun réglement concernant les taux " ou à raison des dits taux."

Et le dit amendement ayant été lu une seconde fois;

Sur motion de M. Cauchon, secondé par l'honorable M. Badgley, les amendements suivants ont été faits à icelui, savoir: en retranchant depuis le mot "et," jusqu'au mot "transport," dans la sixième ligne; et dans la dernière ligne, après le mot "taux," insérant les mots: "Et qu'aucuns taux ne seront préle-" vés ou perçus pour transport de fret et passagers " avant qu'ils ne soient approuvés par le Gouverneur-"Général en Conseil, ni avant deux publications hebdomadaires dans le Canada Gazette du réglement qui les établit, et de l'ordre en Conseil qui les ap-" prouve; et que tout réglement de la dite compagnie fixant et réglant les taux sera sujet à être re-" visé, de temps à autre, par le Gouverneur en Con-" seil, après l'avoir approuvé comme susdit; et après " qu'un ordre en Conseil réduisant les taux fixés et " réglés par un réglement aura été publié deux fois " dans le Canada Gazette, les taux mentionnés en tel " ordre en Conseil seront substitués à ceux qui sont " mentionnés dans tel réglement, tant que le dit ordre en Conseil ne sera pas révoqué," à la fin d'icelle. Et le dit amendement, tel qu'amendé, a été adopté.

Ordonné, Que M. Cauchon reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement avec des amendements, auxquels elle demande leur concours.

Messago du Conseil.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie : M. l'Orateur,

Bill pour revoquer l'acte re-latif aux processions de parti.

Message de Son Excel-

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour abroger l'acte 7 Vict., chap. 6, intitulé: " Acte pour réprimer en certains cas les processions de parti," sans aucun amendement.

Et ensuite, il s'est retiré.

L'honorable M. Price, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :-

ELGIN et KINCARDINE.

Réserves du cleigé.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, copie ci-jointe d'une dépêche du Secrétaire d'Etat, accusant réception de l'adresse de la Chambre à Sa Majesté, au sujet des réserves du clergé.

Hôtel du Gouvernement, Toronto, 21 août 1851.

Downing Street, 28 juillet 1851. Milord,-Je dois accuser réception de la dépêche

de Votre Seigneurie, No. 89, du 5 courant, contenant une adresse de l'Assemblée Législative du Canada

au sujet des réserves du clergé.

Je dois également donner instruction à Votre Seigneurie d'informer la Chambre que j'ai soumis son adresse à la Reine, et qu'il a plu à Sa Majesté la rece-voir gracieusement. Ma dépêche, No. 617, du 11 courant, aura mis Votre Seigneurie en possession des raisons qui ont forcé le Gouvernement de Sa Majesté à remettre l'introduction, dans le Parlement Impérial, du bill projeté à ce sujet.

J'ai, etc.,

(Signé,) GREY.

Au très honorable Le Comte d'Elgin.

Ordonné, Que le dit message et la dépêche soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill Bill relatif à grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour l'académie des demoiselles de l'incorporer l'académie de Burlington pour les de-Burlington. moiselles," étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Un bill grossoyé pour amender l'acte qui établit le Bill relatif au Un bill grossoye pour amender 1 acte qui libre com-libre commerce de banque en cette province, a été, libre com-merce de ban-

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : " Acte pour amender l'acte pour établir le libre " commerce de banque dans cette province.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill Bill relatif à le grossoyé pour autoriser l'emploi de pensionnaires police locale. militaires et autres, comme corps de police locale,

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par M. le solliciteur-général Macdonald, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Cumeron, de Cornwall, Cartier, Cauchon, Chabot, Christie, Dickson, Fergusson, Fournier, Fourquin, Gugy, Hincks, Lacoste, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, McConnell, Méthot, Meyers, Mongenais, Price, Prince, Richards, Ross, Sanborn, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de Wentworth, Taché, Viger et Wilson .-(35.)

Messieurs Boulton, de Norfolk, Boulton, de To-RONTO, Hopkins, Mackenzie, Malloch, McFarland, Merritt, Notman, Robinson, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de DURHAM, Smith, de FRONTE-

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par M. Hopkins, et la question ayant été mise, Que le proviso grossoyé suivant soit ajouté au bill en forme de cavalier, et suive et fasse partie de la première clause d'icelui: "Pourvu toujours, que les dits pensionnai"res qui seront incorporés comme susdit, ne seront pas appelés en service actif, si ce n'est pour suppri-" mer les émeutes sur la ligne des travaux publics en "voie de construction, ou pour les protéger, et alors seulement aux frais de la compagnie ou des auto-"rités publiques qui conduiront les dits travaux," la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

NAC, et Stevenson .--(14.)

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

Messieurs Boulton, de Nonfolk, Boulton, de To-RONTO, Dickson, Hopkins, Malloch. McFarland, Merritt, Notman, Robinson, Seymour, Smith, de Durham, Smith, de Frontenac, et Stevenson.—(13.) CONTRE

Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Christie, Fergusson, Fournier, Fourquin, Gugy, Hincks, Lacoste, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général. Macdonald, Mackenzie, McConnell, Méthot, Meyers, Mongenais, Price, Prince, Richards, Sanborn. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Smith, de Wentworth, Taché. Viger et Wilson.—(33.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit :
"Acte pour autoriser l'emploi des pensionnaires " militaires et autres, comme corps de police jusqu'à "par. " locale."

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux banques incor-

Un bill grossoyé pour exempter les diverses banques incorporées de la taxe imposée sur leurs billets en circulation, à certaines conditions, a été, en con-

formité de l'ordre, lu la troisième fois.
L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par M. le solliciteur-général Macdonald, et la question ayant été mise, Que le bill passe et que le titre soit: "Acte " pour exempter les différentes banques incorporées " de la taxe sur leurs billets en circulation, moyennant certaines conditions;" la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme snit :-

Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, de Nor-FOLK, Boutillier, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cauchon, Chabot, Christie, Dickson, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Hincks, Lacoste, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Malloch, McFarland, Merritt, Méthot, Meyers, Mongenais, Notman, Price, Prince, Richards, Robinson, Ross, Sauvageau, Scott, du Lac DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de BROCKVILLE, chards, Robinson, Ross, Sauvageau, Scott, du LAC Feuille 3, ligne 8. Retranchez depuis "construction," jusqu'à "la," dans la 9e ligne, et insérez: "d'un et Wilson.—(41.) et Wilson .- (41.)

Messieurs Boulton, de Toronto, Hopkins, Mackenzie, Seymour, Smith, de Frontenac, et Steven-

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill pour

Un bill grossoyé pour amender l'acte des émigrés, amender l'acte en réduisant la taxe sur les émigrés venant dans relatifaux émicette province, et pour d'autres objets, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour amender l'acte des émigrés, en ré-" duisant la taxe sur les émigres arrivant dans

"duisant la taxe sur les émigres arrivant dans Feuille 4, ligne 3. cette province, et pour d'autres fins y rela"tunnel." " tives.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux cours de Recorders, (H.-C.)

Un bill grossoyé pour autoriser le paiement de certaines dépenses de l'administration de la justice dans les cours de Recorders dans le Haut-Canada, sur et à même le fonds consolidé des revenus de cette province, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Macdonald porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé Les dits amendement fois, ils ont été adoptés. par M. Dickson,

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Légis-Bill pour latif, intitulé: "Acte pour amender la loi du amender la loi du de douaire dans le Haut-Canada," soit lu une se-douaire, conde fois demain.

(H.-C.)

Ordonné, Que les amendements faits par le Con-Bill relatif à la seil Législatif, au bill intitulé: "Acte pour amen-compagnie du der l'acte d'incorporation de la compagnie du havre de Port Burwell. " havre de Port Burwell," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération ; lesquels ont lété lus comme suit :-

Feuille 1, ligne 24. Après "un." insérez : "demi," Feuille 1, ligne 25. Retranchez depuis "chelin," jusqu'à "sur," dans 26e ligne.

Feuille 1, ligne 27. Retranchez depuis "denier,"

Feuille 1, ligne 27. Après "longueur," insérez : sur chaque ais, planche et madriers, six deniers par mille pieds, mesure de planche."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que M. Notman reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé: "Acte pour incor-" porer la compagnie du pont suspendu entre le "Fort Erié et Buffalo," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération; lesquels ont été lus comme suit :-

Feuille 1, ligne 22. Après "suspendu," insérez : " et du tunnel."

ou un tunnel sous icelle."

Niagara," insérez:
Feuille 1 lieue Cr

Feuille 1, ligne 37. Après "suspendu," insérez : et du tunnel.

Feuille 1, ligne 42. Après "pont," insérez : "ou

Feuille 3, ligne 9. Après "rivière," insérez "au " dit lieu."

Feuille 3, ligne 12. Après "pont," insérez: "ou "tunnel."

Feuille 3, ligne 16. Après "pont," insérez: "ou " tunnel.'

Feuille 3, ligne 26. Après "pont," insérez : "ou tunnel."

Feuille 3, ligne 27, "tunnel." Après "pont," insérez: "ou

Feuille 3, ligne 38. Après "pont," insérez: "ou tunnel."

Feuille 3, ligne 40. Après "pont," insérez: "ou "tunnel."

Après "pont," insérez: "ou

Feuille 4, ligne 7. Après "pont," insérez: "ou "tunnel."

Feuille 4, ligne 45. Après "pont," insérez: "ou tunnel.

Feuille 5, ligne 22. Après "pont," insérez: "ou "tunnel."

Dans le préambule du bill :

Après " Niagara," insérez: Feuille 1, ligne 5. "ou d'un tunnel sous la dite rivière."

Feuille 1, ligne 10. Après "pont," insérez: "ou "tunnel."

Dans le titre du bill:

Après "suspendu," insérez : "et du tun-

Les dits amendements ayant été lus une seconde

Ordonné, Que M. McFarland reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill intitulé: "Acte pour incorporer " la compagnie d'assurance mutuelle et mobilière " des fermiers du Canada-Ouest, soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération; lesquels ont été lus comme suit :-

Fcuill 6, ligne 18. Après "comté," insérez: "de Wentworth."

Feuille 8, ligne 26. Retranchez depuis "faveur," jusqu'à "Et," dans la 30e ligne.

Les dits amendements ayant été lus une seconde

fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que l'honorable M. Badgley reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amen-

Bill relatif au bassin sec de Hamilton.

Bill relatif a

mobilière des

fermiers du

(H.-C.)

l'assurance

Ordonné, Que le bill pour remettre en vigueur la charte de la compagnie du bassin sec de Hamilton, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Tenure seignouriale.

Ordonné, Que la pétition de l'honorable L. M. Viger, et autres, Membres de cette Chambre, propriétaires de fiefs et seigneuries dans le Bas-Canada, et toutes autres pétitions présentées à cette Chambre depuis le 15 du courant, au sujet de la tenure seigneuriale, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Maintien de la paix.

M. le solliciteur-général Drummond a proposé, secondé par l'honorable M. Hincks, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité, pour considérer s'il est expédient d'établir des dispositions pour le maintien de la paix dans le voisinage des chemins de fer, canaux et autres travaux entrepris par des corporations privées.

L'honorable M. Hincks, membre du Conseil Exécutif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, Que Son Excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Mongenais a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil; Et M. Mongenais a fait rapport que le comité avait

passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Bill relatif aux brevets d'in. vention

Bill pour

Dicipales.

relatif aux cor-

perations mu-

M. Boutillier a fait rapport du bill pour permettre aux possesseurs de brevets d'invention, limités à une des sections de cette province à en obtenir l'extension à l'autre section, et pour d'autres fins y mentionnées, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

M. Sauvageau a fait rapport du bill pour amender amender l'acte l'acte des corporations municipales du Haut-Canada de 1849, en les adaptant aux changements qui viennent récemment d'être apportés aux lois de cotisation du Haut-Canada, et pour d'autres fins relatives aux corporations municipales de cette section de la province; et les amendements ont été lus.

L'honorable M. Baldwin a proposé, secondé par l'honorable M. Price, et la question ayant été proposé, Que les dits amendements soient maintenant lus

une seconde fois;

M. Richards a proposé en amendement à la question, secondé par M. Smith, de Durham, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'y ajouter les trois clauses suivantes >

"Et qu'il soit statué, qu'il sera loisible aux francstenanciers et locataires tenant seu et lieu de tout "township ou union de townships, pour l'année qui précédera celle dans laquelle la demande sera faite, de demander par pétition écrite à la municipalité de "tel township, demandant que tel township ou union " de townships, s'il n'est pas déjà divisé en quartiers ruraux, soit ainsi divisé, ou si le dit township ou " union de townships est ainsi divisé, demander alors que la division en quartiers ruraux soit abolie. Et dans chaque tel cas, il sera du devoir de la dite municipalité de passer un statut dans le premier cas, divisant le dit township ou union de townships en quartiers ruraux, en la manière prescrite par la quatrième clause de l'acte des corporations municipales de 1849; et dans le second cas, abolissant la division en quartiers alors existante, de tel township. ou union de townships: Pourvu aussi, néanmoins, premièrement, que chaque tel statut fait en vertu de la présente clause contiendra la pétition sur laquelle il est fondé, et une déclaration qu'il a étépassé sur la demande de la dite pétition, et suivant les prescriptions de la présente clause : Et pourvuaussi, secondement, que tout tel statut contiendra une clause ordonnant que le dit statut aura effet et deviendra en opération le premier jour de décembre de l'année qui suivra celle dans laquelle il aura étépassé, dans le cas où la majorité des francs-tenanciers et locataires tenant feu et lieu de tel township. ou union des townships ayant droit de voter à l'élection municipale générale et annuelle de tel township, votera à l'élection municipale générale et annuelle de tel township qui sera tenue dans l'année dans " laquelle le dit statut devra avoir effet et être mis en opération, en addition à tous les autres votes qui doivent être donnés à la dite élection pour la dite " division en quartiers ou l'abolition de la division en quartiers, comme il est ci-dessus prescrit: Pourvu aussi, troisièmement, que la dite municipalité ne sera pas obligé de passer aucun tel statut sur la demande d'une telle pétition, à moins que cette pétition ne soit signée d'une majorité des francs-tenanciers et des locataires tenant feu et lieu inscrits: sur le rôle du percepteur du dit township ou union " de townships pour l'année qui précédera celle dans " laquelle elle aura été présentée : Et pourvu aussi, quatrièmement, que pour passer le dit statut il ne sera pas nécessaire qu'il réunisse les votes des. quatre cinquièmes des membres de la dite municipalité pour le temps d'alors, suivant les dispositions " de la huitième clause de l'acte des corporations municipales de 1849, mais il suffira qu'il réunisse une majorité des votes.

" Et qu'il soit statué, qu'il sera du devoir du maire (Town Reeve) de chaque tel township ou union de townships, dont la municipalité aura passé un statut tel que mentionné dans la précédente clause du présent acte, de faire remettre une copie certifiée du dit statut à l'officier rapporteur, ou si le dit township ou union de townships est divisé en quartier, alors à chacun des officiers rapporteurs dont il sera du devoir de tenir une élection municipale générale an-" nuelle dans tel township ou union de townships pour " l'année dans laquelle le dit statut aura effet et sera mise en opération comme susdit. Et là dessus, il sera " du devoir de tout chaque tel officier rapporteur de pla-"cer dans son livre de poll des colonnes convenables portant les titres: "Pour la division en quartiers," "Contre la division en quartiers," "Pour l'abolition "des quartiers," "Contre l'abolition des quartiers,"

" ainsi qu'il sera nécessaire, et tant que le poli pour l'élection des conseillers de township restera ouvert, " de recevoir et enrégistrer les votes de ceux ayant "droit de voter pour les conseillers de township à " telle élection, pour ou contre tel projet, comme le reste sera offert à cet égard : Pourvu toujours, néan-" moins premièrement, que lorsque le dit statut sera pour diviser tel township ou union de townships en " quartiers, il sera du devoir de chaque tel officier rapporteur de faire placarder des copies exactes du dit " statut dans au moins quatre endroits des plus ap-" parents dans le lieu et les environs du lieu ou le poll sera tenu, atin que le public puisse en prendre connaissance. Et pourvu toujours, que dans chaque " tel cas il sera du devoir du maire du dit township " ou union de townships, d'examiner les rapports du " dit poll, quant aux votes pour ou contre la dite pro-" position, et de donner avis public du résultat, et tel " statut, en conséquence, aura ou n'aura pas effet le premier jour de décembre alors suivant, qu'il trou-" vera une majorité des votes pour ou contre la dite " proposition.
" Et qu'il soit statué, qu'après qu'un tel statut tel

" que mentionné dans les deux clauses présentes aura "été mis en force en la manière ci-prescrite, la mu-" nicipalité du dit township ou union de townships " n'aura pas le pouvoir de le révoquer ou de le modi-" fier, excepté par un statut qui sera passé à la de-" mande d'une semblable pétition de la majorité des " francs-tenanciers et locataires tenant feu et lieu, et " dont les noms seront inscrits sur les rôles du per-" cepteur de tel township ou union de townships, et à " moins que telle révocation ou modification ne soit " approuvée par les votes de la majorité des électeurs " municipaux de tel township ou union de townships, "à une élection municipale générale annuelle d'icelui, suivant les dispositions des deux clauses ci-dessus " prescrites relativement au dit statut original pour la "division ou l'abolition de la division en quartiers " respectivement."

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR. Messieurs Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Burritt, Hopkins, Mackenzie, Merritt, Prince, Richards, Sanborn, Seymour, et Smith, de Durham.—(12.)

CONTRE. Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Boutillier, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Christie, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Fergusson, Fournier, Fourquin, Hall, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Malloch, Méthot, Mongenais, Polette, Price, et Sherwood, de BROCKVILLE .-

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les amendements soient maintenant lus une seconde

M. Richards a proposé en amendement à la question, secondé par M. Smith, de Durham, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: " Le " bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité " de toute la Chambre, aux fins d'y ajouter les trois " clauses suivantes :

" Et qu'il soit statué, qu'il sera loisible aux francs-" tenanciers et locataires, tenant seu et lieu, de tout " township ou union de townships, dont les noms se-" ront inscrits sur le rôle du percepteur du township "ou union de townships, pour l'année qui précédera " celle dans laquelle la demande sera faite, de deman-" der par pétition écrite à la municipalité de tel town-" ship ou union de townships, demandant que tel township ou union de townships, s'il n'est pas déjà " divisé en quartiers ruraux, soit ainsi divisé, ou si le " dit township ou union de townships est ainsi divisé, !! " township à telle élection pour ou contre tel projet,

"demander alors que la division en quartiers ruraux soit abolic. Et dans chaque tel cas, il sera du de-voir de la dite municipalité de passer un statut dans le premier cas, divisant le dit township ou union de " townships en quartiers ruraux en la manière prescrite par la quatrième clause de l'acte des corporations municipales de 1849; et dans le second cas, abolissant la division en quartiers, alors existante, "de tel township ou union de townships:, Pourvu aussi, néanmoins, premièrement, que chaque tel sta-" tut fait en vertu de la présente clause contiendra la " pétition sur lequel il est fondé et une déclaration " qu'il a été passé sur la demande de la dite pétition, " et suivant les prescriptions de la présente clause : Et pourvu aussi, secondement, que tout tel statut contiendra une clause ordonnant que le dit statut aura effet et deviendra en opération le premier jour " de décembre de l'année qui suivra celle dans laquelle il aura été passé, et dans le cas où des délibérations " seront prises pour une division en quartiers, tel sta-" tut ne sera pas passé, à moins qu'une majorité des " francs-tenanciers ou locataires tenant feu et lieu de " tel township ou union de townships ayant droit de voter à l'élection municipale générale et annuelle de tel township ou union de townships, votera à l'élection municipale générale annuelle de tel township qui sera tenue dans l'année dans laquelle le dit " statut devra avoir effet et être mis en opération, en "addition à tous les autres votes qui doivent être "donnés à la dite élection, pour la dite division en "quartiers ou l'abolition de la division en quartiers, et " à moins qu'une majorité des deux tiers des dits électeurs n'ait voté pour, à l'élection, ou l'abolition de " la division en quartiers comme il est ci-après pres-"crit, pour l'abolition des dites divisions en quar-"tiers comme il est ci-dessus prescrit: Pourvu aussi, troisièmement, que la dite municipalité ne " sera pas obligé de passer aucun tel statut sur la " demande d'une telle pétition, à moins que cette pê-" tition ne soit signée d'une majorité des francs-tenan-" ciers et des locataires tenant seu et lieu, et dans le cas de délibération pour abolir telle division en quartiers, à moins que le nombre des signataires de telle pétition ne s'élève au moins aux deux tiers des " francs-tenanciers et locataires tenant seu et lieu, inscrits sur le rôle du percepteur du dit township ou " union de townships pour l'année qui précédera celle dans laquelle la pétition aura été présentée: Et "pourvu aussi, quatrièmement, que pour passer le dit statut il ne sera pas nécessaire qu'il réunisse les votes des quatre cinquièmes des membres de la dite " municipalité pour le temps d'alors, suivant les dispositions de la huitième clause de l'acte des corpo-" rations municipales de 1849, mais il suffira qu'il ré-" unisse une majorité des votes.

"Et qu'il soit statué, qu'il sera du devoir du maire. (Town Reeve) de chaque tel township ou union de townships, dont la municipalité aura passé un statut tel que mentionné dans la précédente clause du présent acte, de faire remettre une copie certifiée du dit statut à l'officier-rapporteur, ou si le dit township ou union de townships est divisé en quartiers, alors à chacun des officiers-rapporteurs dont il sera " du devoir de tenir une élection municipale générale "annuelle dans tel township ou union de townships, pour l'année dans laquelle le dit statut aura effet et " sera mis en opération, susdit: Et là-dessus, il sera " du devoir de tout chaque tel officier-rapporteur de "placer, dans son livre de poll, des colonnes conve-"nables portant les titres: 'Pour la division en quar-"tiers,' 'Contre la division en quartiers;' 'Pour "l'abolition des quartiers,' 'Contre l'abolition des " quartiers,' ainsi qu'il sera nécessaire, et tant que le poll pour l'élection des conseillers de township res-" tera ouvert, de recevoir et enregistrer les votes de " ceux ayant droit de voter pour les conseillers de

" comme le vote sera offert à cet égard : Pourvu toujours, néanmoins, premièrement, que lorsque le dit "statut sera pour diviser tel township ou union de townships en quartiers, il sera du devoir de chaque " tel officier-rapporteur de faire placarder des copies " exactes du dit statut dans au moins quatre endroits des plus apparents dans le lieu et les environs du "lieu où le poll sera tenu, afin que le public puisse en "prendre connaissance: Et pour toujours, que dans chaque tel cas, il sera du devoir du maire du "l'avantiere du l'avantiere "dit township ou union de townships d'examiner, " dans le mois qui suivra son élection, les rapports du " dit poll, quant aux votes pour ou contre la dite proposition, et de donner avis public du résultat, que " tel statut, en conséquence, aura ou n'aura pas effet " le premier jour de décembre alors suivant, ainsi " qu'il trouvera qu'il y a ou n'y a pas le nombre suffi-" sant de votes pour lui donner effet.

" Etqu'il soit statué, qu'après qu'un tel statut, tel que " mentionné dans les deux clauses présentes, aura été " mis en force en la manière ci-prescrite, la munici-" palité du dit township ou union de townships n'aura pas le pouvoir de le révoquer ou de le modifier, " excepté par un statut qui sera passé à la demande "d'une semblable pétition, signée des deux tiers au moins des francs-tenanciers et locataires tenant feu " et lieu, et dont les noms seront inscrits sur les rôles " du percepteur de tel township ou union de town-" ships, et à moins que telle révocation ou modification " ne soit approuvée par les votes des deux tiers au " moins des électeurs municipaux de tel township ou " union de townships, et à moins que telle proposition de révocation ou modification ne soit approuvée par " les votes des deux tiers au moins des électeurs mu-" nicipaux de tel township ou union de townships, à " une élection municipale générale annuelle d'icelui, " suivant les dispositions des deux clauses ci-dessus " prescrites, relativement au dit statut original pour la "division ou l'abolition de la division en quartiers, " respectivement."

Et la question ayant été mise sur l'amendement : la Chambre s'est divisée :--Et la question a passé

dans la négative. Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les amendements soient maintenant lus une seconde

M. Sherwood, de Brockville, a proposé en amendement à la question, secondé par M. Dickson, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Le bill soit renvoyé de nouveau à un comité de " toute la Chambre, avec une instruction au comité " d'amender la quatrième colonne de la cédule A, " numéro 10, en portant à trois louis, valeur annuelle " la qualification des voteurs qu'ils soient francs-tenanciers ou locataires tenant seu et lieu, et fixant " à vingt-cinq louis, valeur annuelle, la qualification " des conseillers francs-tenanciers et locataires tenant feu et lieu," en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été deman-

dés, ils ont été pris comme suit :-

POUR. Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Burritt, Cayley, Christie, Dickson, Fergusson, Hall, Hopkins, Mackenzie, Merritt, Prince, Richards, Sanborn, Sherwood, de Brockville, et Smith, de Durham. (-17.)

CONTRE

Messieurs Baldwin, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cauchon, Chabot, le solliciteur-général Drummond, Fournier, Fourquin, Gugy, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, le solliciteur-général Macdonald, Mallock, Méthot, Mongenais, Polette, Price, Seymour et Stevenson .- (20.)

Ainsi, elle a passé dans la négative. Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les amendementssoient maintenant lus une secondefois; | place;

M. Prince a proposé en amendement à la question, secondé par M. Hopkins, que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Le bill soit " maintenant renvoyé de nouveau à un comité de " toute la Chambre, pour dissiper tous les doutes sur " le pouvoir des conseillers du township à pourvoir " aux moyens de se payer les dépenses raisonnables " qu'ils encourront en assistant de temps en temps à leurs conseils respectifs," en leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été

demandés, ils ont été pris comme suit :

Messieurs Armstrong, Badgley, Boulton, de To-Ronto, Burritt, Christie, Fergusson, Hopkins, Mal-loch, Prince, Richards, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de DURHAM, et Smith, de WENT-WORTH.—(14.)

Messieurs Baldwin, Cartier, Cauchon, Chabot, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fournier, Fourquin, Gugy, Hall. Hincks, La Terrière, Laurin, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Merritt, Méthot, Meyers, Mongenais, Polette, Price, Sanborn, Sauvageau et Steven-

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois;

M. Mackenzie a proposé en amendement à la question, secondé par M. Boulton, de Toronto, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question soient retranchés, de manière à ajouter les mots: Le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un "comité de toute la Chambre, afin que toutes les parties de la cédule A, qui restreignent ou empêchent les électeurs qualifiés dans aucun township,
cité, ville ou village, de choisir librement parmi " eux, dans le dit township, ville, cité ou village, " tout électeur qualifié qui commandera la majorité des voix pour la charge d'échevins ou conseillers soient retranchées, maintenant par là le principe qu'il ne devrait pas être exigé des personnes élues des qualifications pécuniaires plus élevées que celles " exigées des personnes auxquelles la loi accorde le droit de faire l'élection," en leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été de-

mandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Boulton, de Norfolk, Boulton, de To-RONTO, Burritt, Christie, Fergusson, Hall, Hopkins, Mackenzie, Merritt, Prince, Smith, de Durham, et Smith, de Wentworth.—(12.)

Messieurs Badgley, Baldwin, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fournier, Fourquin, Gugy, Hincks, La Terrière, Laurin, le solliciteur-général Macdonald, Malloch, Méthot, Meyers, Mongenais, Polette. Price, Richards, Sauvageau, Seymour, Sherwood, de Brockville, et Stevenson.—(25.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les amendements soient maintenant lus une

seconde fois;

M. Richards a proposé en amendement à la question, secondé par M. Sherwood, de Brockville, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Le bill soit renvoyé de nouveau à un comité " de toute la Chambre pour amender la quatrième colonne de la cédule A, numéros 9 et 10, en rédui-" sant la qualification des électeurs de conseillers " dans les villages à deux louis, et dans les villes, à " quatre louis dix chelins, valeur annuelle," en leur

la Chambre s'est divisée :--Et la question a passée " ordre ou résolution aura été déclaré illégal, rendans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les amendements soient maintenant lus une seconde

M. Mackenzie a proposé, en amendement à la question, secondé par M. Boulton, de Toronto, Que les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à y substituer les mots: "Le bill soit renvoyé de nouveau à un comité de "toute la Chambre, afin que les mots: "Que le maire de chaque telle cité, sera élu par les échevins " et les conseillers, et choisi parmi les échevins de la " dite cité, soient retranchés de la quatrième colonne " de la cédule A, numéro 12, et les mots: " Que le " maire de la dite cité sera élu à la majorité des " voix des électeurs qualifiés d'icelle," soient inserés en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été deman-

des, ils ont été pris comme suit :-

rour.

Messieurs Boulton, de Toronto, et Mackenzie.-(2.)

CONTRE. Messicurs Badgley, Baldwin, tier, Chauveau, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Fergusson, Fournier, Fourquin, Gugy, Hall, Hincks, La Terrière, Laurin, le solliciteur-général Macdonald, Malloch, Merritt, Meyers, Price, Richards, Robinson, Sanborn, Seymour, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, Smith, de Wentworth, et Taché.—(29.) Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question avant été de nouveau proposée, Que les amendements soient maintenant lus une se-

conde fois;

M. Richards a proposé en amendement à la question, secondé par M. Burritt, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: " Le bill soit " soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la "Chambre, aux fins d'insérer la cédule suivante A, " entre les numéros 4 5:-

"Officiers de town- 12 Vict. chap. 81. ships quelcon-

12 Vict. chap. 81, sec. 31, sub. sec. 8 suivant lequel les conseillers de townships formant le conseil municipal de chaque township seront rémunérés par le dit conseil. Pourry grégores dit conseil: Pourvu qu'aucun réglement qui sera passé à cette fin ne sera valide si, par les termos dans lesquels il sera conçu, il n'est déclaré qu'il n'aura force et effet que deux années au moins après sa bassation.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée: - Et la question a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise;

Ordonné, Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois.

Et les amendements, jusqu'à la clause (C.) ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Clause (C.) L'amendement suivant ayant été lu une seconde fois, comme suit:—" Et qu'il soit statué, " que lorsqu'un statut, ordre ou résolution sera ou a " été passé ou adopté par une municipalité quelconque, " et tel statut, ordre ou résolution a été ou sera ren-" versé ou déclaré illégal ou annulé par une cour ayant "jurisdiction compétente à cet égard, la municipalité " par laquelle tel statut, ordre ou résolution, a été ou « sera passé sera seule responsable des dommages

" pour acte ou actes faits ou commis en vertu de tel statut, ordre ou résolution, et tout greffier, constable ou autre officier agissant sous telle municipalité sera

qui proviendra ou sera provenue contre toute per-Il Rivière-

Et la question ayant été mise sur l'amendement; " sonne ou personnes en raison de ce que le dit statut, " versé ou annulé; et la dite municipalité palera tous " les frais et dépens nécessités par l'annulation du " dit statut."

Sur motion de M. Boulton, de Toronto, secondé par l'honorable M. Baldwin, le dit amendement a été amendé en ajoutant les mots: "Et les cours supé-" rieures de droit commun auront aussi plein pouvoir " et autorité d'accorder ou refuser les frais à leur dis-" crétion dans toute cause ou l'on aura demandé un writ de mandamus,, pour ou contre une corporation municipale, lesquels frais lorsqu'ils seront accordés à l'une ou à l'autre partie, seront taxés et alloués de la même manière qu'en partie et parties," à la sin d'icelle.

Le dit amendement, tel qu'amendé, a été alors adopté.

Alors, les amendements, jusqu'au vingt-huitième d'iceux, ayant été lus une seconde fois, ils ont été adontés.

Le vingt-huitième amendement ayant été lu une scconde fois, comme suit :-

Cédule A, No. 12, colonne quatre, ligne 54. Après " montant de," insérez: "dix. Sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par

Bell, Burritt, Car- M. Richards, le dit amendement a été amendé, en retranchant le mot "dix," et insérant le mot "huit," en sa place.

Le dit amendement, tel qu'amendé, a été alors

Le reste des amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif à pour pourvoir à l'établissement d'une école normale, l'école et à l'encouragement de l'éducation dans le Bas-Ca- male, (H.C.) nada, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde foi et renvoyé à un comité de toute la Chambre demain,

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Acte de la comité pour prendre en considération s'il est expé- liste civile. dient d'amender l'acte qui accorde une liste civile à Sa Majesté, (9 Vict., chap. 14), et aussi, les actes 12 Vict., chap. 63 et 64, dans la vue de réduire certains items dans la cédule du dit acte; et aussi, pour pourvoir au salaire des Orateurs des deux Chambres de la Législature Provinciale; étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

dit comité.

M. McFarland a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. McFarland a fait rapport que le comité avait

passé plusieurs résolutions. Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas Ordres remis été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hincks, scondé par le solliciteur-général Macdonal,

La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 22° die Augusti;

ANNO 15° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

ES péticions suivantes ont été séparément pré- Pétitions pré-1 sentées et mises sur la table:-

Par M. Morrison,—la pétition de John Harris, modérateur, et Thomas C. Davidson, clerc, au nom "libéré et déchargé de toute action ou cause, action de l'association des baptistes réguliers de la Grande

Monk et T. E. Campbell, écuyers, propriétaires de seigneuries dans le Bas-Canada.

Pátition lue.

Pétition ren-

Pétition de

Henry Allen.

Ordonné, Que la pétition de S. C. Monk et T. E. Campbell, écuyers, propriétaires de seigneuries dans le Bas-Canada, soit maintenant reçue et lue, et que les règles de cette Chambre soient miscs de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été reçue et lue, exposant : Que les pétitionnaires demandant la permission d'exprimer leur sentiment de reconnaissance pour le privilége que la Chambre leur a accordé, ainsi qu'à d'autres personnes se trouvant dans leur position, de se faire entendre par conseil, sur les mérites du bill actuellement devant la Chambre, intitulé: "Acte pour définir " certains droits des seigneurs dans le Bas-Canada, et pour en faciliter l'exercice:" Que ce privilége ainsi accordé par la Chambre est, suivant vos pétitionnaires, d'une importance vitale pour leurs intérêts, en tant qu'ils sont concernés dans les dispositions du bill ci-dessus mentionné: Que les pétitionnaires désirent vivement se prévaloir du privilége qui leur a été accordé pour soumettre à la Chambre un grand nombre de faits ayant trait directement au bill en question: Que les points qui vont nécessairement être discutés, ainsi que vos pétitionnaires comprennent le bill, embrasseront les principes les plus importants de la jurisprudence et du droit public, et remonteront jusqu'aux temps historiques, et porteront devant la sérieuse considérarion de la Chambre un état statistique de grands et importants intérêts, et démontreront, d'une manière irréfutable, suivant vos pétitionnaires, les droits depuis bien longtemps établis de vos péti-tionnaires, qui sont actuellement menacés par le bill en question: Que l'espace de trois jours accordé aux pétitionnaires pour se faire entendre devant la Cham-bre ne leur permettra pas d'engager des conseils ni de leur donner les premières instructions en faveur de leur cause, et encore moins de leur faire connaître tous les détails nécessaires, ou de laisser le temps qu'il faudrait à ces conseils pour préparer leurs propres arguments: Que vos pétitionnaires ont été informés par un des avocats les plus éminents du barreau du Bas-Canada, qu'il ne voudrait pas, consciencieusement, entreprendre de s'adresser à la Chambre sur les diverses questions importantes soulevées par ce bill, avant d'avoir trois semaines ou un mois pour se préparer à cette fin : Que sans avoir le temps suffisant pour faire préparer leurs conseils, vos pétitionnaires manqueraient de respect envers la Chambre en lui présentant des arguments mal conçus, surtout après l'habile discussion qui a cu lieu sur ce bill entre les Membres de la Chambre; et demandant que la Chambre veuille leur accorder, à eux et à ceux qui se trouvent dans leur position, et que de fait ils représentent dans cette affaire, un nouveau délai de quinze jours, à compter de samedi prochain, le 23 courant, pour permettre au conseil des pétitionnaires de se préparer à s'adresser à la Chambre.

Ordonné, Que la dite pétition soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Résolu, Que la pétition de William H. Chisholm et autres, de la ville et des environs de Ste. Catherine, soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable M. Merritt, l'honorable M. Baldwin, l'honorable M. Boulton, M. Richards et l'honorable M. Cameron, de Cornwall, pour en examiner le contenu et en faire rapport avco toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

M. Prince a proposé, secondé par M. Ross, et la question ayant été mise, Que la pétition de Henry cours à lui accordé ne devait pas être considéré Allen, écuyer, avocat, de la cité de Toronto, et ci-

Par l'honorable M. Viger,—la pétition de S. C. | devant juge du district de London, se plaignant de sa destitution de la dite charge et d'autres griefs qui y ont rapport, et demandant justice, ainsi que le droit d'être entendu à la barre de la Chambre, au sujet de sa destitution de la dite charge, tel qu'il est dit dans certaines autres pétitions présentées à la Chambre, soient renvoyées à un comité spécial, composé de l'honorable M. Baldwin, l'honorable M. Robinson, l'honorable M. Sherwood, M. Baulton, de Toronto, et le moteur, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Messieurs Boulton, de Toronto, Christie, Letellier, Malloch, Prince, et Sherwood, de Toronto.-(6.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Cameron, de Cornwall, Cartier, Chabot, Dickson, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Hall, Hincks, le procureur-général LaFontaine, LaTer-rière, Laurin, McConnell, McFarland, Méthot, Meyers, Mongenais, Notman, Polette, Price, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Seymour, Smith, de Wentworth, Stevenson et Viger.—(31.) Ainsi, elle a passé dans la négative.

Un bill grossoyé pour permettre aux possesseurs Bill relatif aux de brevets d'invention, limités à une des sections de brevets d'incette province, à en obtenir l'extension à l'autre sec-vention. tion, et pour d'autres fins y mentionnées, a été, en

conformité de l'ordre, lu la troisième sois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit: "Acte " pour permettre aux possesseurs de brevets " d'invention, limités à une des sections de cette " province, d'en obtenir l'extension à l'autre " section, et pour d'autres fins y mentionnées." Ordonné, Que M. le solliciteur-général Macdonald porte le bill au Conseil Législatif, et demande

M. Mc Farland, du comité spécial sur le bill pour Bill relatif aux mieux pourvoir au paiement des réclamations contre réclamations les propriétaires de vaisseaux, dans certains cas, a fait contre les propriétaires de vaisseaux, dans certains cas, a fait contre les propriétaires de vaisseaux, dans certains cas, a fait contre les propriétaires de vaisseaux, dans certains cas, a fait contre les propriétaires de vaisseaux, dans certains cas, a fait contre les propriétaires de vaisseaux, dans certains cas, a fait contre les propriétaires de vaisseaux, dans certains cas, a fait contre les propriétaires de vaisseaux, dans certains cas, a fait contre les propriétaires de vaisseaux, dans certains cas, a fait contre les propriétaires de vaisseaux, dans certains cas, a fait contre les propriétaires de vaisseaux, dans certains cas, a fait contre les propriétaires de vaisseaux, dans certains cas, a fait contre les propriétaires de vaisseaux, dans certains cas, a fait contre les propriétaires de vaisseaux, dans certains cas, a fait contre les propriétaires de vaisseaux, dans certains cas, a fait contre les propriétaires de vaisseaux, dans certains cas, a fait contre les propriétaires de vaisseaux, dans certains cas, a fait contre les propriétaires de la contre les proprié rapport que le comité avait passé le bill et y avait vaisseaux. fait des amendements.

son concours.

Ordonné, Que le bill, tel qu'amendé, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre. Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

M. Bell, du comité permanent des dépenses contin- Second rap-gentes, a présenté à la Chambre le second rapport du port du comité des dépenses t comité, lequel a été lu comme suit :-

contingentes.

Conformément à l'ordre de renvoi, votre comité a examiné la pétition de M. A. L. Cardinal, messager en chef de votre honorable Chambre, datée le 3 juillet dernier, exposant que lors de la destruction des édifices du Parlement à Montréal, en 1849, il a perdu des effets mobiliers au montant de trois cent vingt-trois louis, et qu'il a reçu, conformément à la recommandation du comité des dépenses contingentes de la session de 1849, la somme de deux cents louis,—ce qui laisse une balance de cent vingt-trois louis; et demandant que votre honorable Chambre adopte les mesures qu'elle trouvera convenables, dans sa sagesse, pour rembourser votre pétitionnaire. Votre comité voit qu'une pétition semblable a été présentée par M. Cardinal, dans la session de 1850, laquelle fut aussi renvoyée au comité des dépenses contingentes qui, dans son deuxième rapport, donna, entre autres raisons, pour refuser de recommander: "En référant " au septième rapport du comité des dépenses contin-"gentes de la dernière session, on verra que le se-

"vir de compensation pour ses pertes, quelque sé-" rieuses qu'elles aient été sans doute pour lui. L'a-" vance à lui faite était plutôt de la nature d'un prêt "que d'une indemnité; il est expressément recom-"mandé par le comité que l'avance de cent louis, " aussi bien que celle de cent louis à lui subséquem-"ment faite par M. l'Orateur, lui soient accordées à "même les dépenses contingentes pour le mettre en "état de se procurer temporairement un logement " pour sa famille, des meubles et autres objets de né-" cessité, avec l'entendement que s'il recouvre l'assu-" rance (ayant assuré pour deux cents louis, ainsi " qu'il le représente au comité) ou une indemité lé-" gale de toute autre source que des assurances pour " les pertes qu'il a éprouvées par la conflagration " susdite, il devra rembourser le montant. Votre co-" mité pense que M. Cardinal avait un recours légal " pour les dommages qu'il a sousserts, et qu'il n'a dé-" pendu que de lui qu'il ne s'en soit pas prévalu."

Votre comité ne voit aucune raison pour s'éloigner du point de vue sous lequel ce sujet a été envisagé à la dernière session, et qui a été approuvé par votre honorable Chambre, et ne peut reconnaître qu'il a droit à une indemnité, qui, si elle était accordée, établirait un précédent très incommode. Néanmoins, votre comité recommande que la somme de trente louis dix chelins, soit payée à M. Cardinal, à titre de gratification en considération de la pension et du loyer qu'il a été obligé de payer après l'incendie de l'édifice du Parlement, et comme une rémunération pour le loyer qu'il a été obligé de payer depuis l'incendie du Parlement.

Votre comité a aussi pris en considération la pétition de Wm. Winder, écuyer, bibliothécaire de votre honorable Chambre. Il doit faire observer qu'une pétition de Wm. Winder, tendant au même but, c'est-àdire, demandant une indemnité pour des pertes éprouvées par lui lors de l'incendie de l'édifice du Parlement à Montréal en 1849, fut présentée par lui à la dernière session, mais que sa demande fut rejetée. Votre comité de voit aucune raison pour renverser cette décision, malgré tout le regret qu'inspirent au comité les pertes éprouvées par M. Winder, particulièrement la perte qu'il représente avoir faite de plusieurs manuscrits précieux relatifs à l'histoire naturelle du pays, qu'il avait rédigés avec beaucoup de soin et de travail.

La pétition de M. Paul Kane, également renvoyée au comité, a reçu l'attention qui est duc à l'intéressant sujet auquel elle se rapporte, c'est-à-dire, l'encouragement des arts. Le pétitionnaire expose qu'il a passé cinq ou six ans à traverser les contrées du nord et de l'ouest de l'Amérique, entre la rivière Columbia au sud, le petit lac des Esclaves et la Baie d'Hudson au nord, les confins du Canada à l'est, et l'Océan Pacifique à l'ouest; qu'il a peint des esquises, au nombre de plus de cinq cents, des parties les plus intéressantes du pays, et fait les portraits des principaux chefs, avec une vaste collection de costumes et d'objets curieux de plus de soixante tribus sauvages, propres à faire connaître le caractère général du pays, ainsi que les coutumes, la religion et le genre de vie de ses habitants. Votre pétitionnaire demande qu'afin de le mettre en état de pouvoir consacrer le temps nécessaire pour compléter les esquisses en question, dans un style et des dimensions plus propres au sujet, votre honorable Chambre lui accorde telle aide que dans votre sagesse l'importance du sujet lui semblera mériter, et lui fournisse les moyens de faire de sa collection moins un objet de spéculation individuelle que d'intérêt et d'importance publics.

Votre comité recommande que la somme de cinq cents louis soit consacrée à l'achat des douze tableaux à l'huile les mieux finis de M. Kane, qui seront choisis par le comité de la bibliothèque, afin d'être conservés dans la bibliothèque de la Législature; et que la moitié du montant (deux cent cinquante louis), lui soit classe,

payée aussitôt que le choix aura été fait, la description des différents morceaux fournis, et des garanties données par M. Kane qu'à une époque déterminée, dont il sera convenu, ils seront livrés par lui pour être transmis à leur destination; et les autres deux cent cinquante louis, à son retour d'Angleterre (où il a l'intention de se rendre pour y faire graver ou lithographier ses esquisses pour les vendre) lorsqu'il livrera les tableaux qui auront été choisis, au greffier de votre honorable Chambre pour être déposés dans la bibliothèque, conformément à la présente recommandation.

Votre comité croit devoir faire remarquer que M. Kane est natif de la cité de Toronlo, et que sa ville natale peut en être fière comme d'un artiste du premier mérite. Les membres de votre comité ont pensé qu'il était de leur devoir de visiter son étude, et ils ont été hautement satisfaits de l'inspection des peintures splendides et de la belle collection de curiosités que leur a fait voir M. Kane, et qui représentent des parties éloignées et intéressantes de notre continent qu'il a visitées dans ses voyages.

Conformément à la recommendation faite par le comité des dépenses contingentes, dans son cinquième rapport à la session de 1849, votre honorable Chambre a adopté une classification de ses officiers suivant leurs salaires, et un système de promotion d'une classe à l'autre, suivant le mérite et l'ancienneté, et a décidé qu'aucune augmentation de salaire ne scrait accordée à aucun officier d'une classe, tant qu'il y restera ni avant qu'il soit promu à la classe immédiatement supérieure; et que le greffier, l'assistant-greffier et le sergent-d'armes (ce dernier officier prenant rang immédiatement après les deux premiers, bien qu'il ne les suive pas sous le rapport du salaire) formeront la première classe.

Les officiers recevant trois cent cinquante louis par année, la deuxième classe,

Ceux à deux cent cinquante louis par année, la troisième classe,

Ceux à deux cents louis par année, la quatrième classe,

Ceux à cent cinquante louis par année, la cinquième classe,

Et ceux à cent vingt-cinq louis par année, la sixième classe.

Votre comité prenant en considération, en conformité des principes ci-dessus, les longs services et le mérite de M. Henry Hartney, (que votre comité recommande de désigner sous le nom de "troisième greffier des bureaux et grossoyeur,") et l'habileté, la diligence et l'ordre avec lequel M. William Spink, à la connaissance de votre comité, et pense-t-il, à celle de votre honorable Chambre, a rempli depuis plusieurs années les importantes fonctions qui lui sont confiées, recommande respectueusement que ces officiers soient promus, comme un encouragement au mérite exemplaire dans le service de votre honorable Chambre, de la cinquième classe à la quatrième; et que ce dernier officier soit appelé " greffier des affaires de routine et des records," afin de désigner sa position dans le bureau.

Votre comité, également pour encourager le mérite dans les classes suivantes, recommande qu'une nouvelle classe, ou classe intermédiaire, entre les quatrième et cinquième classes, soit établie par votre honorable Chambre, au salaire de cent soixante-et-quinze louis par année; si cette proposition est adoptée, la nouvelle classification sera comme suit:—

Le gressier, l'assistant-gressier et le sergent-d'armes, formeront la première classe,

Les officiers recevant trois cent cinquante louis par année, la deuxième classe,

Ceux à deux cent cinquante louis par année, la troisième classe,

Ceux à deux cents louis par année, la quatrième classe,

cinquième classe,

Ceux à cent cinquante louis par année, la sixième classe.

Et ceux à cent vingt-cinq louis par année, la septième classe.

Votre comité, si la nouvelle classification proposée est adoptée, recommande que M. Thaddeus Patrick, gressier des comités, M. King Barton, gressier des pétitions, M. William H. LeMoine, sous-gressier, et M. J. P. Leprohon, gressier des comités, soient promus à la nouvelle cinquième classe ci-dessus de cent

soixante-et-quinze louis par année.

En conséquence de la résignation de M. Berthelot, qui appartenait à la cinquième classe en premier lieu mentionnée, votre comité recommande que M. H. B. Stuart, clerc-grossoyeur, le plus ancien de la classe suivante, soit promu à la place de M. Berthelot à la nouvelle sixième classe à £150 par année, la promotion et l'augmentation de salaire de M. Stuart devant commencer à la date de la résignation de M. Berthelot, et que M. Dénéchaud, appartenant aujourd'hui à la sixième classe primitive à £125 par année, soit de la même manière promu à la nouvelle sixième classe à £150 par année. Et aussi, que M. W. C. Burrage, le plus ancien écrivain surnuméraire, soit promu à la septième classe à £125 par année, et que le salaire de M. Burrage commence à la clôture de la présente session. Votre comité recommande que les additions aux salaires des autres officiers promus comme ci-dessus datent du commencement du présent trimestre.

Votre comité joint à ce rapport une liste des officiers suivant la nouvelle classification et les promotions proposées, et il recommande que le même ordre soit observé dans les listes de paiement de leurs salaires.

Votre comité a pris en considération le traitement maintenant accordé aux assistans-traducteurs et écrivains surnuméraires, et à raison de la nécessité de leurs services durant la session, leur assiduité et leur attention à leurs fonctions, plus onércuses durant la présente session que de coutume, et les dépenses faites par cux pour se rendre au lieu où la Législature est convoquée, recommande qu'une addition soit faite à leur traitement fixe, suffisante pour couvrir toutes leurs dépenses nécessaires de voyage ou autres, et qu'en conséquence ils soient classés et rétribués com-

Que la première classe reçoive 15s. par jour; la deuxième classe 12s. 6d. par jour (une liste de la classification en dernier lieu mentionnée est annexée aux présentes) et que tous ceux qui ont été employés depuis le commencement de la session actuelle, non compris dans les classes ci-dessus, reçoivent 10s. par jour pendant le temps où ils auront été employés.

Votre comité à reçu une pétition de M. W.H. Lemoine, demandant une allocation à raison de ce que durant la dernière session du Parlement, il a été employé à remplir la place de M. Gagnon, greffier du journal français, qui n'a pu, pour cause de maladie, assister à son bureau. Le surcroit d'ouvrage et la responsabilité imposée à M. Lemoine engagent votre comité à recommander qu'une gratification de £25 lui soit ac-Une pétition en quelque sorte semblable a été présentée à votre comité par M. Lévesque, pour un travail de surcroit, causé par l'absence de M. Voyer, traducteur français; il y a cette différence entre ce cas et le précédent, que tandis que l'absence de M. Gagnon était absolument inévitable et indépendante de son contrôle, celle de M. Voyer n'était pas autorisée, au détriment de l'ouvrage du bureau; votre comité est néanmoins d'avis que M. Lévesque ne doit pas en souffrir, et en conséquence, il recommande que la somme de £15 lui soit accordée pour ce travail de surcroît.

Ceux à cent soixante-et-quinze louis par année, la || payé par warrant, il se trouve à cet égard soustrait au contrôle immédiat de votre honorable Chambre. En conséquence, votre comité désire que la compensation maintenant recommandée en faveur de M. Lévesque ne soit pas considérée comme un précédent. Ces deux officiers reçoivent des salaires fixes, et doivent tout leur temps au public. Il doit, par conséquent, être évident à votre honorable Chambre que si des allocations additionnelles à un officier pour avoir rempli les fonctions d'un autre sont accordées trop facilement, il en résultera de grands abus.

Votre comité pense qu'en cette occasion il est raisonnable d'observer que comme il est probable que le siège du Gouvernement sera transporté à Québec, immédiatement après la clôture de la session, tous les officiers des bureaux de votre honorable Chambre doivent y accompagner le greffier, et partir avec lui de Toronto; et qu'il ne leur soit permis pour aucune cause que ce soit (excepté pour maladie ou autres éventualités imprévues) de s'absenter de leurs bureaux respectifs avant que toutes les affaires restant après

la session aient été complétées.

Dans la dernière session, votre honorable Chambre a accordé différentes sommes à titre de compensation à certains officiers pour les incommodités et les inconvénients auxquels ils ont été soumis par la translation du siège du Gouvernement de Montréal à Toronto; mais les personnes dont les noms suivent et qui sont au service de votre honorable Chambre ont été omises par crreur; en conséquence, votre comité recommunde que la somme de sept louis dix chelins soit accordée à chacun des individus suivants qui sont au service de votre honorable Chambre, savoir :- A. Laperrière, senior; M. McCarthy, James Curran, messagers; et à J. O'Conner, portier.

Votre comité recommande également qu'en considération de l'assiduité de M. R. Defries, maître de poste de votre honorable Chambre, à remplir les fonctions onéreuses et responsables de sa charge, il lui soit alloué une gratification de douze louis dix chelins; et à M. J. Cameron, assistant messager, la somme de dix louis, à titre de gratification, pour reconnaître et récompenser l'assiduité avec laquelle, nonobstant son âge avancé, il remplit les fonctions de son poste, tant durant la vacance, sous la direction de l'Orateur,

que durant la session.

Une communication ci annexée, a été adressée par le gressier de votre honorable Chambre, relativement à la distribution des journaux et appendices à toutes les municipalités du Bas et du Haut-Canada, conformement à l'ordre de la Chambre du 7 juillet dernier; votre comité prend la liberté de recommander que le Membre de chaque comté informe le greffier à qui ils seront envoyés dans son comté, et qu'ils soient en conséquence transmis par le gressier.

Votre comité joint à ce rapport une liste des officiers, dressée conformément au nouveau projet de classification et de promotion, aussi bien qu'une liste des assistants-traducteurs surnuméraires, des écrivains surnuméraires et des messagers, avec les salaires et les gages que le comité propose de leur donner. Cijointe se trouve aussi une cédule des sommes payées aux personnes qui ont été assignées comme témoins

pendant la présente session.

Votre comité présente aussi une évaluation du montant requis pour les dépenses contingentes de votre honorable Chambre pour l'année courante, s'élevant à vingt-neuf mille neuf cent cinquante louis. balance entre les mains du greffier le 26 mai dernier était de cinq mille quatre-vingt quatorze louis, six chelins et cinq deniers; depuis cette date cinq mille louis ont été avancés conformément à l'adresse du 28 juillet dernier : ces items avec les émoluments au montant de trois cent soixante-et-quinze louis, reçus pour les bills privés durant la présente session, s'élevant à dix mille quatre cent soixante-et-neuf louis, six A proprement parler, cette somme devrait être pré-levée sur le salaire de M. Voyer, mais comme il est somme de dix neuf mille quatre cent quatre vingt louis,

treize chelins et six deniers. Et votre comité recom-
mande qu'une adresse en conséquence soit présentée
à Son Excellence le Gouverneur-Général.
Liste des officiers, suivant le nouveau projet de
classification et de promotion:—
Première classe.—Greffier, assistant-greffier, et ser-
gent-d'armes.
Deuxième classe.—Recevant trois cent cinquante
louis par année:—
G. W. Wicksteed, greffier en loi et traducteur
anglais.
W. P. Patrick, premier greffier des bureaux.
William Ross, premier greffier des comités.
Troisième classeRecevant deux cent cinquante
louis par année :—
H. Voyer, traducteur français.
P. E. Gagnon, greffier du journal français.
G. Muir, gressier du journal anglais.
Alfred Patrick, greffier des comités.
Thomas Vaux, deuxième greffier des bureaux
et comptable.
Alfred Todd, greffier des comités.
Quatrieme classe.—Recevant deux cents louis par
année:—
W. B. Lindsay, junior, assistant greffier en
loi et traducteur anglais.
G. Lévesque, assistant traducteur français.
D. P. Myrand, id.
J. Huston, id.
W. Winder, bibliothécaire.
Alaban Tall anistant hibliothiania
Alpheus Todd, assistant bibliothécaire.
H. Hartney, troisième greffier des bureaux et
clere du grossoiement.
W. Spink, gressier des assaires de routine et
des records.
Cinquième classe.—Recevant cent soixante-et-
quinze louis par année.
Thaddeus Patrick, greffier des comités.
King Barton, clerc des pétitions.
W. H. Lemoine, sous-gressier du journal.
J. P. Leprohon, greffier des comités.
Sixième classe.—Recevant cent cinquante louis
par année.
H. B. Stuart, clerc du grossoiement.
E. Dénéchaud, clerc junior.
Septième classe.—Recevant cent vingt-cinq louis
par année.
W. C. Burrage, clerc junior.
vv. o. Darvage, olerojamor.
Lista dos assistants traductours surrainaéraires et
Liste des assistants-traducteurs surnuméraires et
des écrivains surnuméraires suivant le nouveau projet
des écrivains surnuméraires suivant le nouveau projet de classification.
des écrivains surnuméraires suivant le nouveau projet de classification. Première classe, à quinze chelins par jour.
 des écrivains surnuméraires suivant le nouveau projet de classification. Première classe, à quinze chelins par jour. W. Fanning, assistant-traducteur surnuméraire.
des écrivains surnuméraires suivant le nouveau projet de classification. Première classe, à quinze chelins par jour. W. Fanning, assistant-traducteur surnuméraire. W. Wilson, do
des écrivains surnuméraires suivant le nouveau projet de classification. Première classe, à quinze chelins par jour. W. Fanning, assistant-traducteur surnuméraire. W. Wilson, do F. Amiot, do
des écrivains surnuméraires suivant le nouveau projet de classification. Première classe, à quinze chelins par jour. W. Fanning, assistant-traducteur surnuméraire. W. Wilson, do F. Amiot, do
des écrivains surnuméraires suivant le nouveau projet de classification. Première classe, à quinze chelins par jour. W. Fanning, assistant-traducteur surnuméraire. W. Wilson, do F. Amiot, do M. Barrett, do F. X. Blanchet, clerc surnuméraire.
des écrivains surnuméraires suivant le nouveau projet de classification. Première classe, à quinze chelins par jour. W. Fanning, assistant-traducteur surnuméraire. W. Wilson, do F. Amiot, do M. Barrett, do F. X. Blanchet, clerc surnuméraire. W. B. Ross, do
des écrivains surnuméraires suivant le nouveau projet de classification. Première classe, à quinze chelins par jour. W. Fanning, assistant-traducteur surnuméraire. W. Wilson, do F. Amiot, do M. Barrett, do F. X. Blanchet, clerc surnuméraire. W. B. Ross, do J. McCallum, do
des écrivains surnuméraires suivant le nouveau projet de classification. Première classe, à quinze chelins par jour. W. Fanning, assistant-traducteur surnuméraire. W. Wilson, do F. Amiot, do M. Barrett, do F. X. Blanchet, clerc surnuméraire. W. B. Ross, do J. McCallum, do C. Langevin, do
des écrivains surnuméraires suivant le nouveau projet de classification. Première classe, à quinze chelins par jour. W. Fanning, assistant-traducteur surnuméraire. W. Wilson, do F. Amiot, do M. Barrett, do F. X. Blanchet, clerc surnuméraire. W. B. Ross, do J. McCallum, do C. Langevin, do Thos. Burn, do
des écrivains surnuméraires suivant le nouveau projet de classification. Première classe, à quinze chelins par jour. W. Fanning, assistant-traducteur surnuméraire. W. Wilson, do F. Amiot, do M. Barrett, do F. X. Blanchet, clerc surnuméraire. W. B. Ross, do J. McCallum, do C. Langevin, do
des écrivains surnuméraires suivant le nouveau projet de classification. Première classe, à quinze chelins par jour. W. Fanning, assistant-traducteur surnuméraire. W. Wilson, do F. Amiot, do M. Barrett, do F. X. Blanchet, clerc surnuméraire. W. B. Ross, do J. McCallum, do C. Langevin, do Thos. Burn, do W. Williamson, do H. Potter, do
des écrivains surnuméraires suivant le nouveau projet de classification. Première classe, à quinze chelins par jour. W. Fanning, assistant-traducteur surnuméraire. W. Wilson, do F. Amiot, do M. Barrett, do F. X. Blanchet, clerc surnuméraire. W. B. Ross, do J. McCallum, do C. Langevin, do Thos. Burn, do W. Williamson, do H. Potter, do J. Guy, do
des écrivains surnuméraires suivant le nouveau projet de classification. Première classe, à quinze chelins par jour. W. Fanning, assistant-traducteur surnuméraire. W. Wilson, do F. Amiot, do M. Barrett, do F. X. Blanchet, clerc surnuméraire. W. B. Ross, do J. McCallum, do C. Langevin, do Thos. Burn, do W. Williamson, do H. Potter, do J. Guy, do F. Badgley, do
des écrivains surnuméraires suivant le nouveau projet de classification. Première classe, à quinze chelins par jour. W. Fanning, assistant-traducteur surnuméraire. W. Wilson, do F. Amiot, do M. Barrett, do F. X. Blanchet, clerc surnuméraire. W. B. Ross, do J. McCallum, do C. Langevin, do Thos. Burn, do W. Williamson, do H. Potter, do J. Guy, do F. Badgley, do
des écrivains surnuméraires suivant le nouveau projet de classification. Première classe, à quinze chelins par jour. W. Fanning, assistant-traducteur surnuméraire. W. Wilson, do F. Amiot, do M. Barrett, do F. X. Blanchet, clerc surnuméraire. W. B. Ross, do J. McCallum, do C. Langevin, do Thos. Burn, do W. Williamson, do H. Potter, do J. Guy, do F. Badgley, do Deuxième classe, à douze chelins et demi par jour.
des écrivains surnuméraires suivant le nouveau projet de classification. Première classe, à quinze chelins par jour. W. Fanning, assistant-traducteur surnuméraire. W. Wilson, do F. Amiot, do M. Barrett, do F. X. Blanchet, clerc surnuméraire. W. B. Ross, do J. McCallum, do C. Langevin, do Thos. Burn, do W. Williamson, do H. Potter, do J. Guy, do F. Badgley, do Deuxième classe, à douze chelins et demi par jour. J. A. Leprohon, clerc surnuméraire.
des écrivains surnuméraires suivant le nouveau projet de classification. Première classe, à quinze chelins par jour. W. Fanning, assistant-traducteur surnuméraire. W. Wilson, do F. Amiot, do M. Barrett, do F. X. Blanchet, clerc surnuméraire. W. B. Ross, do J. McCallum, do C. Langevin, do Thos. Burn, do W. Williamson, do H. Potter, do J. Guy, do F. Badgley, do Deuxième classe, à douze chelins et demi par jour. J. A. Leprohon, clerc surnuméraire. A. Laperrière, junr., do
des écrivains surnuméraires suivant le nouveau projet de classification. Première classe, à quinze chelins par jour. W. Fanning, assistant-traducteur surnuméraire. W. Wilson, do F. Amiot, do M. Barrett, do F. X. Blanchet, clerc surnuméraire. W. B. Ross, do J. McCallum, do C. Langevin, do Thos. Burn, do W. Williamson, do H. Potter, do J. Guy, do F. Badgley, do Deuxième classe, à douze chelins et demi par jour. J. A. Leprohon, clerc surnuméraire. A. Laperrière, junr., do P. Rivet, junr., do
des écrivains surnuméraires suivant le nouveau projet de classification. Première classe, à quinze chelins par jour. W. Fanning, assistant-traducteur surnuméraire. W. Wilson, do F. Amiot, do M. Barrett, do F. X. Blanchet, clerc surnuméraire. W. B. Ross, do J. McCallum, do C. Langevin, do Thos. Burn, do W. Williamson, do H. Potter, do J. Guy, do F. Badgley, do Deuxième classe, à douze chelins et demi par jour. J. A. Leprohon, clerc surnuméraire. A. Laperrière, junr., do P. Rivet, junr., do G. Taylor, do do
des écrivains surnuméraires suivant le nouveau projet de classification. Première classe, à quinze chelins par jour. W. Fanning, assistant-traducteur surnuméraire. W. Wilson, do F. Amiot, do M. Barrett, do F. X. Blanchet, clerc surnuméraire. W. B. Ross, do J. McCallum, do C. Langevin, do Thos. Burn, do W. Williamson, do H. Potter, do J. Guy, do F. Badgley, do Deuxième classe, à douze chelins et demi par jour. J. A. Leprohon, clerc surnuméraire. A. Laperrière, junr., do P. Rivet, junr., do G. Taylor, do J. Lindsay, do
des écrivains surnuméraires suivant le nouveau projet de classification. Première classe, à quinze chelins par jour. W. Fanning, assistant-traducteur surnuméraire. W. Wilson, do F. Amiot, do M. Barrett, do F. X. Blanchet, clerc surnuméraire. W. B. Ross, do J. McCallum, do C. Langevin, do Thos. Burn, do W. Williamson, do H. Potter, do J. Guy, do F. Badgley, do Deuxième classe, à douze chelins et demi par jour. J. A. Leprohon, clerc surnuméraire. A. Laperrière, junr., do P. Rivet, junr., do G. Taylor, do J. Lindsay, do F. Gingras, do
des écrivains surnuméraires suivant le nouveau projet de classification. Première classe, à quinze chelins par jour. W. Fanning, assistant-traducteur surnuméraire. W. Wilson, do F. Amiot, do M. Barrett, do F. X. Blanchet, clerc surnuméraire. W. B. Ross, do J. McCallum, do C. Langevin, do Thos. Burn, do W. Williamson, do H. Potter, do J. Guy, do F. Badgley, do Deuxième classe, à douze chelins et demi par jour. J. A. Leprohon, clerc surnuméraire. A. Laperrière, junr., do P. Rivet, junr., do G. Taylor, do J. Lindsay, do F. Gingras, do Liste des messagers et serviteurs de la chambre:—
des écrivains surnuméraires suivant le nouveau projet de classification. Première classe, à quinze chelins par jour. W. Fanning, assistant-traducteur surnuméraire. W. Wilson, do F. Amiot, do M. Barrett, do F. X. Blanchet, clerc surnuméraire. W. B. Ross, do J. McCallum, do C. Langevin, do Thos. Burn, do W. Williamson, do H. Potter, do J. Guy, do F. Badgley, do Deuxième classe, à douze chelins et demi par jour. J. A. Leprohon, clerc surnuméraire. A. Laperrière, junr., do G. Taylor, do J. Lindsay, do F. Gingras, do Liste des messagers et serviteurs de la chambre:— A. L. Cardinal, premier messager au salaire de
des écrivains surnuméraires suivant le nouveau projet de classification. Première classe, à quinze chelins par jour. W. Fanning, assistant-traducteur surnuméraire. W. Wilson, do F. Amiot, do M. Barrett, do F. X. Blanchet, clerc surnuméraire. W. B. Ross, do J. McCallum, do C. Langevin, do Thos. Burn, do W. Williamson, do H. Potter, do J. Guy, do F. Badgley, do Deuxième classe, à douze chelins et demi par jour. J. A. Leprohon, clerc surnuméraire. A. Laperrière, junr., do P. Rivet, junr., do G. Taylor, do J. Lindsay, do Liste des messagers et serviteurs de la chambre: A. L. Cardinal, premier messager au salaire de cent cinquante louis par année.
des écrivains surnuméraires suivant le nouveau projet de classification. Première classe, à quinze chelins par jour. W. Fanning, assistant-traducteur surnuméraire. W. Wilson, do F. Amiot, do M. Barrett, do F. X. Blanchet, clerc surnuméraire. W. B. Ross, do J. McCallum, do C. Langevin, do Thos. Burn, do W. Williamson, do H. Potter, do J. Guy, do F. Badgley, do Deuxième classe, à douze chelins et demi par jour. J. A. Leprohon, clerc surnuméraire. A. Laperrière, junr., do G. Taylor, do J. Lindsay, do F. Gingras, do Liste des messagers et serviteurs de la chambre:— A. L. Cardinal, premier messager au salaire de

quinze louis par année.

J. O'Connor, portier do soixante-et-dix louis do. A. Laperrière, messager, sept chelins et demi par jour, durant la session. M. McCarthy, do do do do Robert Bailie, do do do James Curran, do do do J. Blais, do do do G. Vincent, do do do J. Blais, do do do G. Rivet, senior, do do do J. McLennan, do do do J. Lemonde, do do do J. Lemonde, do do do J. Eretier, do do do J. B. Asselin, do do do G. Webster, was sept chelins et trois deniers par jour. E. Maguire, messager, à sept chelins et demi par jour. W. Graham, do do do Cédule des sommes payées aux témoins assignés pour rendre témoignage devant des comités de l'Assemblée Législative durant la présente session. Devant le comité de l'établissement des townships de l'Est, dans le Bas-Canada:— E. Faucher	I O'Conmon posting do a		die lauie de
jour, durant la session. M. McCarthy, do do do Robert Bailie, do do do James Curran, do do do O. Vincent, do do do O. Vincent, do do do O. Vincent, do do do Charles Olivier, do do do P. Rivet, senior, do do do J. McLennan, do do do G. Webster, do do do J. Lemonde, do do do J. Lemonde, do do do J. Pellier, do do do J. B. Asselin, do do do J. B. Asselin, do do do J. B. Asselin, do do do J. Bishop, do do do Cédule des sommes payées aux témoins assignés pour rendre témoignage devant des comités de l'Assemblée Législative durant la présente session. Devant le comité de l'établissement des townships de l'Est, dans le Bas-Canada:— E. Faucher£11 10 0 A. Racine£11 10 0 A. Racine£11 10 0 Révérend N. A. Leclerc. 22 0 0 J. O. Arcand	A. Lanerrière, messager	nxame-et sent cheli	raix iouis ao. ns et demi nar
M. McCarthy, do do do do Robert Bailie, do do do do James Curran, do do do do James Curran, do do do do O. Vincent, do do do do J. Blais, do do do do P. Rivet, senior, do do do P. Rivet, senior, do do do J. McLennan, do do do J. McLennan, do do do J. Lemonde, do do do J. Labonté, do do do J. Bishop, do do do J. Rishop, do do do J. Bishop, do do do J. Bishop, do do do J. Bishop, do do do M. McCarthy, page de la Chambre, six chelins et trois deniers par jour. E. Maguire, messager, à sept chelins et demi par jour. W. Graham, do do do Cédule des sommes payées aux témoins assignés pour rendre témoignage devant des comités de l'Assemblée Législative durant la présente session. Devant le comité de l'établissement des townships de l'Est, dans le Bas-Canada:— E. Faucher £11 10 0 A. Racine 15 5 0 T. A. Lambert 12 0 0 L. Lundy 12 0 0 Révérend N. A. Leclerc 22 0 0 J. O. Arcand 18 10 0 J. Hume 20 10 0 H. Héon 11 10 0 A. W. Rich 4 0 0 Devant le comité des chemins de fer et des télégraphes:— J. Christie 2 10 0 A. Farrell 5 0 0 Devant le comité siégeant sur le bill pour établir un recours contre les gens des cages:— C. E. Dunn 6 17 6 £141 12 6 Thos. Vaux, Comptable, Ass. Lég. Bureau du Greffier de l'Assemblée Législative, Mardi, 12 août 1851. Monsieur,—Eu égard à l'ordre de la Chambre du	jour, durant la session.	sopt enem	ns ev denn par
Robert Bailie, do do do James Curran, do do do do O. Vincent, do do do do O. Vincent, do do do do J. Blais, do do do do D. Blais, do do do do D. Rivel, senior, do do do do J. McLennan, do do do do J. McLennan, do do do do J. Lemonde, do do do do J. Lemonde, do do do do J. Lemonde, do do do do J. Bushon, do do do do J. Bushon, do do do do J. Bushon, do do do J. Bushon, do do do J. Bushon, do do do do J. Bushon, do do do do do do do d	M. McCarthy, do	do	do
James Curran, do do do do O. Vincent, do do do do J. Blais, do do do do Charles Olivier, do do do do P. Rivet, senior, do do do D. McLennan, do do do G. Webster, do do do J. McLennan, do do do G. Webster, do do do J. Lemonde, do do do J. Lemonde, do do do J. Lemonde, do do do J. Lemonté, do do do J. B. Asselin, do do do J. B. Asselin, do do do J. B. Asselin, do do do J. Bishop, do do do Cédule des sommes payées aux témoins assignés pour rendre témoignage devant des comités de l'Assemblée Législative durant la présente session. Devant le comité de l'établissement des townships de l'Est, dans le Bas-Canada:— E. Faucher. £11 10 0 A. Racine. 15 5 0 T. A. Lambert. 12 0 0 L. Lundy. 12 0 0 Révérend N. A. Leclerc. 22 0 0 J. O. Arcand 18 10 0 J. Hume. 20 10 0 H. Héon. 11 10 0 A. W. Rich. 4 0 0 —£127 5 0 Devant le comité des chemins de fer et des télégraphes:— J. Christie. 2 10 0 A. Farrell. 5 0 0 Devant le comité siégeant sur le bill pour établir un recours contre les gens des cages:— C. E. Dunn. 6 17 6 £141 12 6 Thos. Vaux, Comptable, Ass. Lég. Bureau du Greffier de l'Assemblée Législative, Mardi, 12 août 1851. Monsieur,—Eu égard à l'ordre de la Chambre du	Robert Bailie, do		
O. Vincent, do do do do J. Blais, do do do do Charles Olivier, do do do do P. Rivet, senior, do do do J. McLennan, do do do J. McLennan, do do do J. McLennan, do do do J. Lemonde, do do do J. Lemonde, do do do E. Peltier, do do do do L. Labonté, do do do J. B. Asselin, do do do J. B. Asselin, do do do J. Bishop, do do do Cédule des sommes payées aux témoins assignés pour rendre témoignage devant des comités de l'Assemblée Législative durant la présente session. Devant le comité de l'établissement des townships de l'Est, dans le Bas-Canada:— E. Faucher			
J. Blais, do do do Charles Olivier, do do do do P. Rivet, senior, do do do do D. Rivet, senior, do do do do J. McLennan, do do do do do J. Lemonde, do do do do do do do d	O. Vincent, do	do	do
P. Rivet, senior, do do do do J. McLennan, do do do do G. Webster, do do do do J. Lemonde, do do do do d. Lemonde, do do do do d. L. Labonté, do do do do J. B. Asselin, do do do do Cédule des sommes payées aux témoins assignés pour rendre témoignage devant des comités de l'Assemble et éassignés pour tendre témoignage devant des comités de l'Assemble et l'Assemble et l'Assemble de l'Assemble et	J.~Blais, do		
J. McLennan, do do do G. Webster, do do do J. Lemonde, do do do L. Labonté, do do do L. Labonté, do do do J. B. Asselin, do do do J. B. Asselin, do do do J. Bishop, do do do H. McCarthy, page de la Chambre, six chelins et trois deniers par jour. E. Maguire, messager, à sept chelins et demi par jour. W. Graham, do do do Cédule des sommes payées aux témoins assignés pour rendre témoignage devant des comités de l'Assemblée Législative durant la présente session. Devant le comité de l'établissement des townships de l'Est, dans le Bas-Canada:— E. Faucher			
G. Webster, do do do do L. Lemonde, do do do E. Peltier, do do do do L. Labonté, do do do do L. Labonté, do do do J. B. Asselin, do do do J. B. Asselin, do do do J. Bishop, do do do H. McCarthy, page de la Chambre, six chelins et trois deniers par jour. E. Maguire, messager, à sept chelins et demi par jour. W. Graham, do do do Cédule des sommes payées aux témoins assignés pour rendre témoignage devant des comités de l'Assemblée Législative durant la présente session. Devant le comité de l'établissement des townships de l'Est, dans le Bas-Canada:— E. Faucher	P. Rivet, senior, do		
J. Lemonde, do do do E. Pellier, do do do L. Labonté, do do do J. B. Asselin, do do do J. B. Asselin, do do do J. Bishop, do do do H. McCarthy, page de la Chambre, six chelins et trois deniers par jour. E. Maguire, messager, à sept chelins et demi par jour. W. Graham, do do do Cédule des sommes payées aux témoins assignés pour rendre témoignage devant des comités de l'Assemblée Législative durant la présente session. Devant le comité de l'établissement des townships de l'Est, dans le Bas-Canada:— E. Faucher £11 10 0 A. Racine £11 10 0 A. Racine £12 0 0 L. Lundy 12 0 0 Révérend N. A. Leclerc 22 0 0 J. O. Arcand 18 10 0 J. Hume 20 10 0 H. Héon 11 10 0 A. W. Rich 4 0 0 £127 5 0 Devant le comité des chemins de fer et des télégraphes:— J. Christie 2 10 0 A. Farrell 5 0 0 Devant le comité siégeant sur le bill pour établir un recours contre les gens des cages:— C. E. Dunn 6 17 6 E141 12 6 Thos. Vaux, Comptable, Ass. Lég. Bureau du Greffier de l'Assemblée Législative, Mardi, 12 août 1851. Monsieur,—Eu égard à l'ordre de la Chambre du	J. McLennan, do		
E. Peltier, do do do L. Labonté, do do do J. B. Asselin, do do do J. B. Asselin, do do do J. Bishop, do do do H. McCarthy, page de la Chambre, six chelins et trois deniers par jour. E. Maguire, messager, à sept chelins et demi par jour. W. Graham, do do do Cédule des sommes payées aux témoins assignés pour rendre témoignage devant des comités de l'Assemblée Législative durant la présente session. Devant le comité de l'établissement des townships de l'Est, dans le Bas-Canada:— E. Faucher£11 10 0 A. Racine£11 10 0 A. Racine£12 0 0 L. Lundy			
J. B. Asselin, do do do J. Bishop, do do do H. McCarthy, page de la Chambre, six chelins et trois deniers par jour. E. Maguire, messager, à sept chelins et demi par jour. W. Graham, do do do Cédule des sommes payées aux témoins assignés pour rendre témoignage devant des comités de l'Assemblée Législative durant la présente session. Devant le comité de l'établissement des townships de l'Est, dans le Bas-Canada:— E. Faucher	J. Lemonde, do		- :
J. B. Asselin, do do do J. Bishop, do do do H. McCarthy, page de la Chambre, six chelins et trois deniers par jour. E. Maguire, messager, à sept chelins et demi par jour. W. Graham, do do do Cédule des sommes payées aux témoins assignés pour rendre témoignage devant des comités de l'Assemblée Législative durant la présente session. Devant le comité de l'établissement des townships de l'Est, dans le Bas-Canada:— E. Faucher	L. Pellier, do		
J. Bishop, do do do H. McCarthy, page de la Chambre, six chelins et trois deniers par jour. E. Maguire, messager, à sept chelins et demi par jour. W. Graham, do do do Cédule des sommes payées aux témoins assignés pour rendre témoignage devant des comités de l'Assemblée Législative durant la présente session. Devant le comité de l'établissement des townships de l'Est, dans le Bas-Canada:— E. Faucher	In Dawonte, do		_
H. McCarthy, page de la Chambre, six chelins et trois deniers par jour. E. Maguire, messager, à sept chelins et demi par jour. W. Graham, do do do Cédule des sommes payées aux témoins assignés pour rendre témoignage devant des comités de l'Assemblée Législative durant la présente session. Devant le comité de l'établissement des townships de l'Est, dans le Bas-Canada: E. Faucher	I Richan do		
### trois deniers par jour. ### E. Maguire, messager, à sept chelins et demi par jour. ### W. Graham, do do do Cédule des sommes payées aux témoins assignés pour rendre témoignage devant des comités de l'Assemblée Législative durant la présente session. Devant le comité de l'établissement des townships de l'Est, dans le Bas-Canada:— ### E. Faucher	H McCarthy page de la C		
E. Maguire, messager, à sept chelins et demi par jour. W. Graham, do do do Cédule des sommes payées aux témoins assignés pour rendre témoignage devant des comités de l'Assemblée Législative durant la présente session. Devant le comité de l'établissement des townships de l'Est, dans le Bas-Canada:— E. Faucher	trois deniers par iour	Jimilioi C,	SIX CHEMIS C.
jour. W. Graham, do do do Cédule des sommes payées aux témoins assignés pour rendre témoignage devant des comités de l'As- semblée Législative durant la présente session. Devant le comité de l'établissement des townships de l'Est, dans le Bas-Canada:— E. Faucher£11 10 0 A. Racine£11 10 0 A. Racine	E. Maguire, messager, à	sent chelin	ns et demi par
W. Graham, do do do Cédule des sommes payées aux témoins assignés pour rendre témoignage devant des comités de l'Assemblée Législative durant la présente session. Devant le comité de l'établissement des townships de l'Est, dans le Bas-Canada:— E. Faucher		sopi onem	ns or domi par
Cédule des sommes payées aux témoins assignés pour rendre témoignage devant des comités de l'Assemblée Législative durant la présente session. Devant le comité de l'établissement des townships de l'Est, dans le Bas-Canada:—	W. Graham, do	do	oĥ
pour rendre témoignage devant des comités de l'Assemblée Législative durant la présente session. Devant le comité de l'établissement des townships de l'Est, dans le Bas-Canada:— E. Faucher	Cédule des sommes payée	s aux tér	
Semblée Législative durant la présente session.	pour rendre témoignage deve	ant des co	mités de l'As-
Devant le comité de l'établissement des townships de l'Est, dans le Bas-Canada:— E. Faucher	semblée Législative durant la	présente	session.
PEst, dans le Bas-Canada: E. Faucher£11 10 0 A. Racine15 5 0 T. A. Lambert12 0 0 L. Lundy12 0 0 Révérend N. A. Leclerc 22 0 0 J. O. Arcand18 10 0 J. Hume20 10 0 H. Héon	Devant le comité de l'établiss	ement des	s townships de
A. Racine	l'Est, dans le Bas-Canad	la ;—	•
T. A. Lambert			0
L. Lundy		_	0
J. O. Arcand	T. A. Lambert	-	
J. O. Arcand	D. Lundy		-
J. Hume 20 10 0 H. Héon 11 10 0 A. W. Rich 4 0 0 ——£127 5 0 Devant le comité des chemins de fer et des télégraphes: 2 10 0 J. Christie 2 10 0 A. Farrell 5 0 0 Devant le comité siégeant sur le bill pour établir un recours contre les gens des cages : 6 17 6 C. E. Dunn 6 17 6 Thos. Vaux, Comptable, Ass. Lég. Bureau du Greffier de l'Assemblée Législative. Mardi, 12 août 1851. Monsieur,—Eu égard à l'ordre de la Chambre du	Reverend N. A. Lecterc		=
H. Héon			
A. W. Rich			=
Devant le comité des chemins de fer et des télégraphes: J. Christie			
Devant le comité des chemins de fer et des télégraphes: J. Christie		* 0	
des télégraphes: J. Christie	Devant le comité des chemi	ns de fer	
J. Christie	des télégraphes :—		,
A. Farrell	J. Christie	2 10	0
Devant le comité siégeant sur le bill pour établir un recours contre les gens des cages :— C. E. Dunn			0
Etablir un recours contre les gens des cages:— C. E. Dunn			- 7 10 0
Etablir un recours contre les gens des cages:— C. E. Dunn	Devant le comité siégeant sur	le bill por	ur
C. E. Dunn	établir un recours contre le	es gens de	es
£141 12 6 Thos. Vaux, Comptable, Ass. Lég. Bureau du Greffier de l'Assemblée Législative. Mardi, 12 août 1851. Monsieur,—Eu égard à l'ordre de la Chambre du	cages :	-	
Thos. Vaux, Comptable, Ass. Lég. Bureau du Greffier de l'Assemblée Législative. Mardi, 12 août 1851. Monsieur,—Eu égard à l'ordre de la Chambre du	C. E. Dunn		6 17 6
Thos. Vaux, Comptable, Ass. Lég. Bureau du Greffier de l'Assemblée Législative. Mardi, 12 août 1851. Monsieur,—Eu égard à l'ordre de la Chambre du			0-11-15-5
Bureau du Greffier de l'Assemblée Législative. Mardi, 12 août 1851. Monsieur,—Eu égard à l'ordre de la Chambre du	57**	, ¥r	
Bureau du Greffier de l'Assemblée Législative. Mardi, 12 août 1851. Monsieur,—Eu égard à l'ordre de la Chambre du			
Mardi, 12 août 1851. Monsieur,—Eu égard à l'ordre de la Chambre du		Comptai	oic, Ass. Leg.
Mardi, 12 août 1851. Monsieur,—Eu égard à l'ordre de la Chambre du			
Monsieur,—Eu égard à l'ordre de la Chambre du			
nionsieur,—Eu egard a fordre de la Unambre du 7 inillet dernier, me prescrivant de fournir à toutes			
	7 iniliet dernier me preserie	rure de la ant de foi	i Onamore du urnir à toutes

Monsieur,—Eu égard à l'ordre de la Chambre du 7 juillet dernier, me prescrivant de fournir à toutes les municipalités du Bas et du Haut-Canada, des copies des journaux et appendices, je prends la liberté de soumettre respectueusement à la considération du comité permanent des dépenses contingentes, que la distribution de ces documents entraînera des dépenses très considérables, et s'il ne conviendrait pas pour assurer la remise de ces documents aux personnes qui y ont droit que je fusse autorisé à employer des personnes de confiance (par exemple quelques-uns des officiers junior de la Chambre) qui seraient chargés de les distribuer, en leur allouant une somme modique pour ce service et pour leurs frais de voyage. Je fais respectueusement cette suggestion au comité; en le priant de croire que je me conformerai avec plaisir aux instructions que je recevrai à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très-obéissant serviteur,

W. B. Lindsay. Greffier de l'Assemblée.

Robert Bell, écuyer, M. P. P., etc., etc., etc.

Tableau du montant exigé pour les dépenses contingentes de l'Assemblée Législative pour l'année

Salaires et allouances des officiers de	1/2		
la Chambre	£6500	0	0
do Assistant-traducteurs et écrivains	7.	-, '	
surnuméraires	1250	0	.0
do Messagers	1000	0.	0
do Témoins devant les comités	150	0	0
do Bibliothèque	800	0	0
do Impressions, papier à imprimer eut reliûre	16000	O	0
do Papeterie, y compris les livres en blanc pour les bureaux	650	0	0
do Frais de poste pendant la session		_	
et les vacances	1250	0	0
do Ouvriers et autres frais généraux.	1000	0	0
do Journaux et annonces	350	0	0
do Dépenses diverses et imprévues.	1000	0	0
_			

£29950 A déduire-Balance auditée le 25 mai 1851.....£5094 6 5 Warrant de cette 5000 0 0 session Honoraires sur les bills, soit, 375 0 0

10469

£19480 13

0

W. B. Lindsay, Greffier de l'Assemblée.

Thos. Vaux. Comptable.

Bill relatif aux

Membres dans

remains town-

Cections des

Ordonné, Que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que le dit rapport soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Légslatif au bill, intitulé : "Acte pour fixer le lieu où seront tenus des polls pour l'élection " des Membres du Parlement, dans les townships "divisés en quartiers, dans le Haut-Canada, et "pour d'autres fins relatives aux élections," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération; lesquels ont été lus comme suit :-

Feille 1, ligne 31. Après "tenue," insérez : " Et " aussi lorsque deux ou plusieurs townships sont unis " pour des fins municipales et sont divisés en quar-"tiers."

Feuille 1, ligne 33. Après "trouvera," insérez: "Le plus central et."

Et le premier amendement ayant été lu une seconde fois;

Sur motion de M.le solliciteur-général Macdonald, secondé par l'honorable M. Hincks, Des amendements ont été faits au dit amendement en retranchant de-puis le mot "et," dans la 1ère ligne, jusqu'au mot "townships," dans la 3e ligne, et insérant: "chaque "union de," et en retranchant depuis le mot "town-"ships," dans la 3e ligne, jusqu'au mot "quartiers," inclusivement, dans la 5e ligne, et insérant : " Divisée en quartiers sera considérée comme un township divisé en quartiers, suivant le sens de cet acte."

Et le dit amendement, tel qu'amendé, a été adopté. Le second amendement ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Macdonald reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements, avec des amendements, auxquels elle demande leur concours.

M. Mongenais, du comité pour considérer s'il est Maintien de la expédient d'établir des dispositions pour le maintien paix. de la paix dans le voisinage des chemins de fer, ca-naux et autres travaux entrepris par des corporations privées, a fait rapport d'une résolution ; laquelle a été lue comme suit :

Résolu, Qu'il est expédient que les dépenses qui seront occasionnées par l'emploi d'un corps de police locale, pour maintenir la paix et empêcher les émeutes dans les localités où un chemin de fer, canal ou autre ouvrage entrepris par une compagnie incorporée, est en cours d'exécution, soient défrayées en premier lieu à même le fonds consolidé du revenu de cette province, pour être ensuite remboursées au receveur-général par la dite compagnie incorporée.

La dite résolution ayant été luc une seconde fois, elle a été adoptée.

M. McFarland, du comité pour prendre en consi- Liste civile. dération s'il est expédient d'amender l'acte qui accorde une liste civile à Sa Majesté (9 Vic., chap. 114); et aussi, les actes 12 Vic., chap. 63 et 64, dans la vue de réduire certains items dans la cédule du dit acte; et aussi, pour pourvoir au salaire des orateurs des deux Chambres de la Législature Provinciale, a fait rapport de plusieurs résolutions; lesquelles ont été lues comme

1. Résolu, Qu'il est expédient de réduire les salaires des juges des cours supérieures de loi et d'équité en cette province, qui ont été nommés depuis la clôture de la dernière session du Parlement Provincial (10 août 1850), ou qui seront nommés ci-après, et de les fixer aux taux annuels suivants, savoir:

Bas-Canada.

Pour le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine, neuf cents louis.

Pour le juge en chef de la Cour Supérieure, neuf cents louis.

Pour les juges puisnés de la Cour du Banc de la Reine, chacun huit cents louis.

Pour les juges puisnés de la Cour Supérieure, résidant à Québec et Montréal, chacun huit cents louis.

Haut-Canada.

Pour le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine, neuf cents louis.

Pour les juges puisné de la Cour du Banc de la Reine, chacun huit cents louis.

Pour le juge en chef de la Cour des Plaids Communs, neuf cents louis.

Pour les juges puisnés de la Cour des Plaids Communs, chacun huit cents lonis.

Pour le chancelier du Haut-Canada, neuf cents

Pour les vice-chanceliers, chacun huit cents

2. Résolu, Qu'il est expédient de réduire les salaires des procureurs-généraux du Haut et du Bas-Canada, respectivement, et de les fixer à neuf

cents louis par année, chaque. Résolu, Qu'il est expédient de réduire les sa-

laires des officiers suivants, respectivement: le secrétaire provincial, le receveur-général, l'inspecteur-général, le président des comités du

79

Conseil Exécutif, et de les fixer à huit cents louis par année, chaque.

- 4. Résolu, Qu'il est expédient que toutes les pensions accordées jusqu'à ce jour par la Couronne continuent à être payées durant la vie des pensionnaires, respectivement.
- 5. Résolu. Qu'il est expédient de prescrire qu'à l'avenir il ne sera accordé aucune pension, excepté aux juges qui se retirent de charge, ou en vertu de dispositions formelles de quelque acte de la Législature qui accorde une telle pension; et que la somme qui sera dorénavent payée pour pension conformément à la cédule B de l'acte qui octroie une liste civile à Sa Majesté, (9 Vic., des pensionnaires, respectivement.
- 6. Résolu, Qu'il est expédient d'amender l'acte précité, (et les actes 12 Vic., chap. 63 et 64,) conformément aux résolutions précédentes.
- 7. Résolu, Qu'il est expédient que les salaires de l'Orateur du Conseil Législatif et de l'Orateur de l'Assemblée Législative de cette province, soient fixés par la loi à cinq cents louis par année, chaque, à la condition que si la dite charge d'Orateur du Conseil Législatif, est remplie par une personne possédant quelque autre emploi lucratif sous la Couronne, l'Orateur du Conseil Législatif ne recevra plus alors le dit salaire; mais il lui sera aloué une somme de cent louis par année, en sus du salaire attaché à telle autre charge.

M. le solliciteur-général Drummond a proposé, secondé par l'honorable M. Hincks, et la question ayant été proposée, Que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois;

M. Christic a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. La Terrière, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés de manière à ajouter les mots: " Le dit rapport soit maintenant renvoyé de nouveau " à un comité de toute la Chambre, avec une instruc-"tion au comité de prendre en considération l'expé-" dient de réduire,-et s'il est expédient de réduire, à " quel taux les dépenses de la Législature, et tous les " salaires excédant cinq cents louis par année, payés "à même le fonds consolidé du revenu de la pro-" vince," en leur place;

L'honorable M. Cayley a proposé en amendement au dit amendement proposé, secondé par l'honorable M. Macdonald, Que tous les mots après "Législature, soient retranchés, et les mots: "Et des différents départements du Gouvernement," insérés en leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement au dit amendement proposé, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, TORONTO, Cayley, Christie, Dickson, Hopkins, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Malloch, McCon-nell, Merritt, Meyers, Robinson, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de Toronto, et Stevenson.—(18.)

CONTRE.

Messieurs Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Duchesnay, Fournier, Fourquin, Gugy, Hincks, le procureur-général La-Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Méthot, Mongenais, Morrison, Polette, Price, Richards, Sanborn, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de WENTworth, Taché, Viger et Wilson.—(30.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question sur l'amendement à la question originale ayant été de nouveau proposée; la Chambre l'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Boulton, de Toronto, Christie, Hopkins, Letellier, Mackenzie, Malloch, McConnell, Merritt, Meyers, Sanborn, Seymour et Stevenson.—(12.)

Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Dickson, Duchesnay, Fournier, Fourquin, Gugy, Hincks, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Méthot, Mongenais, Morrison, chap. 114), n'excédera jamais le montant des Polette, Price, Richards, Scott, du Lac des Deuxpensions maintenant accordées d'après la dite Montagnes, Sherwood, de Brockville, Sherwood, cédule; telles pensions devant cesser à la mort de Toronto, Smith, de Wentworth, Taché, Viger et Wilson.—(34.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois;

L'honorable M. Cayley a proposé, en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Sherwood, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Une enquête sévère et étendue sur l'admi-" nistration des divers départements du Gouverne-" ment et du service public, ainsi que sur les dépenses qu'entraîne cette administration, est impérieusement " demandée par le peuple de cette province," en

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été de-

mandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cayley, Christie, Dickson, Hopkins, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Malloch, McConnell, Merritt, Robinson, Sanborn, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, ct Stevenson .- (18.)

CONTRE.

Messicurs Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, le solliciteurgénéral Drummond, Duchesnay, Fournier, Fourquin, Sugy, Hincks, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Méthot, Mongenais, Morrison, Polette, Price, Bichards, Taché, Viger et Wilson.—(29.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois

L'honorable M. Cayley a proposé, en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Macdonald, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Une enquête sur l'administration et les dépenses des divers départements du Gouvernement "et du service public, pour être suivie d'heureux résultats devra s'étendre au système aussi bien qu'aux détails de l'administration officielle et des " dépenses; la simplification du mécanisme du Gou-" vernement, et à la répartition équitable des salaires suivant les services requis des fonctionnaires publics, "étant la seule base sur laquelle on puisse asseoir " solidement un système d'économie réelle et pratique," en leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été deman-

dés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cayley, Christie, Dickson, Hopkins, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Malloch. McConnell, Merritt, Robinson, Sanborn, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, et Stevenson.—(18.)

CONTRE.

Messieurs Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Hincks, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Méthot, Mongenais, Morrison, Polette, Price, Richards, Taché, Viger et Wilson.—(29.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois:

L'honorable M. Cayley a proposé, en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Macdonald, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Les propositions maintenant soumises par le "Gouvernement, à cette Chambre, n'étant appuyées " sur aucun principe, et ne comprenant que quelques " réductions sans importance, ne sont nullement " propres à atteindre le but que l'on avait en vue, et " ne remplissent pas les espérances que les déclara-tions du Gouvernement étaient de nature à faire naître dans le pays," en leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été deman-

dés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messicurs Badgley, Boulton, de Toronto, Cayley, Christie, Dickson, Macdonald, de Kingston, Malloch, McConnell, Robinson, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, et Stevenson.

CONTRE

Messieurs Baldwin, Bell, Boulton, de Norfolk, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Hincks, le pro-cureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Polette, Price. Prince, Richards, Sanborn, Taché, Viger et Wilson.—(35.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les dites résolutions soient maintenant lues une se-

conde fois;

L'honorable M. Cayley a proposé, en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Macdonald, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "La résolution adoptée par le comité des "finances en 1850, à l'effet 'Qu'il est expédient que "le salaire du Gouverneur-Général, s'il est payé à " même le revenu de la province, est en harmonie avec le désir du peuple du Canada. Cependant, " le secrétaire de Sa Majesté pour les colonies ayant "annoncé que, regardant la charge du Gouverneur-"Général comme ayant un caractère strictement impérial, l'on avait en contemplation de payer le sa-" laire attaché à cette charge à mêmo la caisse impé-"riale, cette Chambre est d'opinion qu'il n'est pas " expédient d'anticiper sur la marche que le Gouver-"nement de la métropole jugera à propos d'adopter "à cet égard," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été de nan-

dés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cayley, Christie, Dickson, Macdonald, de Kingston, Malloch, McConnell, Merritt, Sanborn, Sherwood, de BROCKVILLE, Robinson, Sanborn, Sherwood, de Broc Sherwood, de Toronto, et Stevenson.—(15)

CONTRE

Messieurs Baldwin, Bell. Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Hincks, le procureur-général La-Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Méthot, Mongenais, Morrison, Polette, Price, Prince, Richards, Ross, Smith, de Wentworth, Taché, Viger et Wilson.—

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les dites résolutions soient maintenant lues une se-

conde fois;

L'honorable M. Boulton a proposé, en amende-ment à la question, secondé par M. Boulton, de To-ronto, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: " Le rapport soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, avec une instruction au comité de considérer la résolution proposée suivante: 'Que les habitants de cette province ne devraient être appelés à payer le salaire d'aucun fonctionnaire public, quelque élevé que soit sa position, dans la nomination duquel ses représentants n'ent pas été consultés, et sur la conduite duquel il n'a aucun contrôle; que par l'acte d'union, les diverses sommes de sept mille louis et mille louis, monnaie sterling de la Grande-Bretagne, sont appropriées, suivant la cédule A, annexée au dit acte, au Gouverneur et Lieutenant-Gouverneur, respectivement, et qui sont respectivement nommés dans la métropole sous la seule responsabilité des ministres du " Gouvernement Impérial de Sa Majesté : que suivant tous les principes des Gouvernements libres, ces appropriations devraient, soivant les expressions du "lord vicomte Howick, (maintenant le comte Grey "et principal Sécrétaire d'Etat de Sa Majesté pour e les colonies,) être à la charge du fonds consolidé du Royaume-Uni, parce que comme le Gouverneur-Général est envoyé par la Grunde-Bretagne, il devrait être payé par elle; mais que, dans le cas où le Gouvernement Impérial de Sa Majesté refuserait de recommander au l'arlement une appropriation pour faire face à cette charge, le salaire du Gouverneur-Général qui devra rester à la charge du fonds consolidé du revenu de cette province soit réduit à " trois mille cinq cents louis, somme plus conforme " aux finances du pays; et que le salaire du Lieute-" nant-Gouverneur soit aboli," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été deman-

dés, ils ont été pris comme suit:-

Messieurs Boulton, de Norrolk, et Boulton, de TORONTO.—(2.)

Messicurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cartier, Cayley, Chaweau, Christie, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Gugy, Hincks, lo procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Malloch, McConnell, McFarland, Meyers, Mongenais, Morrison, Notman, Price, Prince, Richards, Ross, Sanborn, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Wentworth, Stevenson, Viger et Wil-

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise: -Elle a été résolue dans l'affirmative.

Et la première résolution ayant été lue une seconde

M. Wilson a proposé, en amendement à icelle, se-condé par M. Prince, Que tous les mots après "Que," soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Il n'est pas expédient qu'aucune réduction ne " soit effectuée dans les salaires des juges des cours " supérieures de loi ou d'équité dans cette province,

"à raison de leur position et des fonctions qui leur

" sont imposées;

Et la question ayant été mise sur l'amendemant ; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Pour.

Messieurs Gugy, Prince et Wilson .- (3.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Boulton, de Norfolk, Boutillier, Cartier, Cayley, Chabot, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Fortier, Fournier, Hincks, le procureur-général LaFontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Malloch, McConnell, McFarland, Meyers, Mongenais, Notman, Price, Richards, Ross, Seymour, Sherwood, de Brockville, Smith, de Durham, Smith, de Wentworth, Stevenson et Viger.—(35.)

Ainsi, elle a passe dans la négative.

Et la première résolution ayant été lue de nou-

M. Wilson a proposé en amendement à icelle, secondé par M. Prince, Que les mots: "Qui ont été nommés depuis la clôture de la dernière session du " Parlement Provincial (10 août 1850) ou qui seront," soient retranchés.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:-

Pour.

Messicurs Badgley, Baldwin, Cartier, Cayley, Christie, Dickson, Macdonald, de Kingston, Meyers, Morrison, Prince et Wilson .- (11.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Boutillier, Chabot, le sollici-teur-général Drummond, Fortier, Fournier, Hincks, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Mackenzie, Malloch, McFarland, Méthot, Mongenais, Notman, Polette, Price, Richards, Ross, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Duriam, Smith, de Wentworth, Stevenson et Viger.—(29.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La première résolution a été alors adoptée.

La seconde et troisième résolutions ayant été lucs

une seconde fois, elles ont été adoptées.

La quatrième résolution ayant été lue une seconde fois; et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Boutillier, Chabot, Fortier, Fournier, Gugy, Hincks, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, McConnell, Merritt, Methot, Meyers, Morrison, Polette, Price, Prince, Ross, Sauvageau, Smith, de Duenam, Smith, de Wentworth, Viger et Wilson.—(26.)

CONTRE.

Messieurs Boulton, de Toronto, Letellier, Mackenzie, McFarland et Notman.-(5.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le reste des dites résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Bill pour amender la liste civile.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte qui octroie une liste civile à Sa Majesté.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première sois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif à certains salai-

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks ait la permission d'introduire un bill pour réduire les sa- [] dit comité.

laires attachés à certains officiers de justice, dans les cas y mentionnés, et fixer les salaires des Orateurs du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Message du Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:— Conseil. M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants sans amendements savoir :-

Bill, intitulé : "Acte pour octroyer à Sa Majesté Bill des subsi-" certaines sommes requises pour défrayer certaines des.
" dépenses du Gouvernement Civil pour l'année 1851, et certaines autres dépenses liées au service public:"

Bill, intitulé: "Acte pour investir les commissaires bill relatif aux chargés de l'office de Lord Grand Admiral du réserves de la " Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, marine.

" de certains biens-fonds et propriétés, et pour con-" férer certains pouvoirs aux dits commissaires, et

pour d'autres fins y mentionnées :"

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: Bill relatif au "Acte pour autoriser le conseil municipal du comité Great Cran-" de Welland à acquérir certains terreins dans le dit berry Marsh. " comité, connus sous le nom de Great Cranberry " Marsh, et pour d'autres fins," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre : Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte Bill pour incor-"pour amender et étendre les dispositions d'un acte porer lechemin pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Montréal et vermont," avec plusieurs vermont. amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre: Et aussi,

Le Conseil Législatif concourt dans l'arrangement Bill relatif au proposé par les résolutions de l'Assemblée Législative, grossoiement au sujet du grossoiement et de l'enrôlement des actes et à l'enrôle-de la Législature communiqué par son message à ment des bills. cette Chambre, le onzième du courant.

Et ensuite, il s'est retiré.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme Bill rolatif au en comité sur le bill pour pourvoir à la construction chemin du fer l'un grand tronc de chemin de fer qui traversera toute provincial 'étendue de cette province, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

comité

M. Notman a pris le fauteuil du comité; et après avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Notman a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement. Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill pour comité sur le bill pour expliquer et amender la loi de amender la loi cotisation dans le Haut-Canada, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. McConnell a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le fauteuil; Et M. McConnell a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements. Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. McConnell a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Voieses comité pour prendre en considération les voies et moyens. moyens de prélever les subsides accordés à Sa Majesté, étant Îu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

junts, (B.-C.)

amender les

lois relatives

an licences duberges, (H.C.)

Bill relatif aux

ana, de vio-lenes commi-

se sur les tra-

nu entrepris rarles compaguies incorpo-

M. Bell a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a pris le fauteuil;

Et M. Bell a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu lundi prochain.

Ri relatif aux L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender un acte, intitulé: "Acte pour régler l'assignation des jurés dans le Bas-" Canada," étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. Sherwood a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'honorable M. Sherwood a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amende-

Ordonné, Que le rapport soit reçu lundi prochain

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour expliquer et amender l'acte de la dernière session, intitulé: "Acte pour amender les " lois relatives aux licences d'auberges dans le Haut-" Canada," étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Boulton, de Toronto, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Boulton, de Toronto, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait sait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Boulton, de Toronto, a fait rapport du bill en conséquence; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour continuer un acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour mieux "conserver la paix, et pour prévenir les émeutes et les actes de violence qui pourraient se commettre sur la ligne des travaux publics qui sont en voie de de construction, ou dans les environs," et pour en étendre l'opération à certains travaux entrepris par des compagnies incorporées, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la résolution de cette Chambre, de ce jour, Qu'il est expédient que les dépenses qui seront occasionnées par l'emploi d'un corps de police locale pour maintenir la paix et empêcher les émeutes dans les localités ou un chemin de fer, canal ou autre ouvrage entrepris par une compagnie incorporée et en cours d'exécution, soient défrayées en premier lieu à même le fonds consolidé du revenu de cette province, pour être ensuite remboursées au receveur-général par la dite compagnie incorporée, soit renvoyée au dit comité.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Malloch a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Malloch a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif aux comité sur le bill pour faciliter l'accomplissement des convictions devoirs de juges de paix hors des sessions, en ce qui sommaires. concerne les ordres et convictions sommaires, étant

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comitė.

M. Smith, de Frontenac, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil; Et M. Smith, de Frontenac, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif aux comité sur le bill pour faciliter l'accomplissement des offenses crimidevoirs des juges de paix hors des sessions, en ce qui nelles. concerne les personnes accusées d'offenses criminelles, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Smith, de Frontenac, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Smith, de Frontenac, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amende-

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Smith, de Frontenac, a fait rapport du bill en conséquence; et les amendements ont été lus et

adoptés. Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit

grossoyé, et lu la troisième fois lundi prochain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas Ordres remis. été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. Smith, de Frontenac, secondé par M. Dickson,

La Chambre s'est ajournée.

Sabbati, 23° die Augusti;

Anno 15º Victoriæ Reginæ, 1851.

ES pétitions suivantes ont été séparément pré- Pétitions pré-🛾 sentées et mises sur la table:-

Par M. Hophins,—la pétition de George Sloane et autres, du comté de Hallon; et la pétition de William Halford et autres, du comté de Simcoe.

M. Armstrong a proposé, secondé par M. Bou- Affaires publitillier, et la question ayant été mise, Que cette partie ques. de l'ordre du 18 juillet dernier, qui fixe l'heure à laquelle la Chambre s'ajournera les samedis, soit suspendue en ce qu'elle a rapport à ce jour; et que la Chambre continue à siéger ce jour jusqu'à minuit, à moins qu'elle ne soit ajournée avant; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Armstrong, Boutillier, Cartier, Chabot, Chauveau, Christie, Duchesnay, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Hincks, Hopkins, Lacoste, La-Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteurgénéral Macdonald, McConnell, McFarland, Méthot, Meyers, Mongenais, Morrison, Notman, Polette, Richards, Sanborn, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de Durham, et Taché.—(34.)

CONTRE. Messieurs Badgley, Boulton, de Norrolk, Gugy,

procureur-général La Fontaine, Malloch, Prince et *Viger.*—(7.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

A journement.

Ordonné, Que pour le reste de la session, à l'exception de lundi prochain, lorsque la Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à dix heures du matin.

Bill relatif au Great Cran-berry Marsh. Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé: " Acte pour auto-" riser le conseil municipal du comté de Welland " à acquérir certains terreins dans le dit comté, " connus sous le nom de Great Cranberry Marsh,
" et pour d'autres fins," soient maintenant pris en

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération; lesquels sont comme suit:

Feuille 1, ligne 37. Retranchez depuis "et," jusqu'à "Et," dans la feuille 2, et la 1ère ligne, et insérez: "La dite vente étant parfaite, la propriété de la " dite terre sera investie dans le dit conseil municipal "du comté de Welland, lequel améliorera la dite "terre et en disposera par vente ou par bail, et pour "telles fins que le dit conseil municipal jugera à " propos d'ordonner par un ou des réglements à cet " cffet."

Feuille 2, ligne 6. Retranchez depuis "par," jusqu'à "des," et insérez : "les commissaires."

Feuille 2, ligne 19. Après " entreprise," insérez la clause (A.)

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, que les dits "commissaires ou comité de construction ou le dit "conseil municipal du comté de Welland, sera "l'achat ou autre acquisition de la dite terre à ou " avant la clôture de la session prochaine du Parle-" ment Provincial."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que M. McFarland reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sociétés d'a griculture.

Ordonné, Que quinze cents exemplaires en français, et cinq cents exemplaires en anglais, du rapport du comité spécial auquel ont été renvoyés le rapport annuel de la société d'agriculturé du Bas-Canada, et le rapport spécial de la société d'agriculture du comté de Beauharnois, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Bill privés ou locaux.

Résolu, Que le temps fixé pour recevoir des rapports de comités permanents et spéciaux sur des bills privés ou locaux, soit prolongé jusqu'au vingt-six du courant.

Dix-septieme rapport du comité des bills privés.

L'honorable M. Chabot, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le dix-septième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:

Votre comité a examiné le bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre et du bassin de Niagara, et il est convenu de lui faire certains amendements, qu'il soumet respectueusement à la considération de votre honorable Chambre.

Bill relatif au havre et au bassin de Niagara.

Ordonné, Que le bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre et du bassin de Niagara, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Bill relatif au chemin de fer de Montréal et Vermont.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé: " Acte pour amender

"jonction de Montréal et de Vermont," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence procédé à prendre les dits amendemedts en considération; lesquels ont été lus comme suit :-

Feuille 1, ligne 46. clauses (A.) (B.) et (C.) Après "Acte," insérez les

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, qu'il sera et pourra être loisible à cinq ou plus des propriétaires " d'actions dans la dite entreprise, possédant ensem-ble au moins cent actions qui désireraient changer " le parcours et la direction du dit chemin de fer " projeté, entre la rivière Richelieu et la ligne pro-" vinciale de convoquer une assemblée générale " spéciale des propriétaires qui sera tenue à Bedford " dans le comté de Missisquoi, pour les fins susdites, "à toute heure d'aucun jour; pourvu que ce ne soit pas un dimanche ou fête d'obligation, et dans toute maison publique ou endroit désigné par avis public pour la convocation de la dite assemblée qui sera inséré au moins une fois par semaine dans quelque papier-nouvelle publié dans la langue anglaise, et au moins une fois par semaine dans quelque papier-" nouvelle publié dans la langue française, dans le district de Montréal, et écrit d'une manière lisible, " ou imprimé dans les deux langues, et affiché aux portes des églises de Saint Armand Ouest et de " Stanbridge respectivement, pendant au moins les quatre semaines consécutives précédant tel jour; et " s'il est décidé à telle assemblée par une majorité " des votes des personnes présentes, soit par elles-" mêmes soit par procureur que tel changement est avantageux dans les intérêts de la compagnie, il " sera loisible à la dite compagnie de faire tel changement en conséquence: Pourvu toujours que les votes des propriétaires seront compté et la majorité " constatée à la dite assemblée spéciale générale, et " elle sera pour toutes les sins non mentionnées spé-' cialement et auxquelles il n'est pas pourvu dans le " présent acte, conduite et réglée conformément aux " dispositions contenues dansile dit acte à l'égard des " assemblées spéciales générales des dits proprié-

Clause (B.) " Et qu'il soit statué, que dans le cas où tout tel changement serait décidé en partie ou en entier comme susdit, la dite compagnie pourra, par quelque arpenteur-juré pour le Bas-Canada, et par un ingénieur ou des ingénieurs qu'elle nom-" mera, faire prendre et tirer les arpentages et les niveaux des terres que doit traverser telle partie du dit chemin de fer projeté d'après tel changement, " accompagnés d'une carte ou plan de telle partie du "dit chemin de ser projeté, et du nouveau parcours et de la direction d'icelui et des terres qu'il doit tra-" verser comme susdit, et des terres que l'on se propose de prendre comme susdit pour les différentes si fins autorisées par le dit acte cité en premier lieu, " et par cet acte, en autant que l'on pourra s'en assu-" rer alors, et aussi, un livre de référence pour la " partie du dit chemin de ser projeté, dans lequel sera " donné une description des dites différentes terres et les noms des possesseurs, occupants et proprié-" taires d'icelles, en autant qu'il sera possible à la " dite compagnie de s'en assurer, et dans lequel se " trouveront toutes les informations qui seront nécessaires pour bien comprendre la dite carte ou plan; " laquelle carte ou plan et livre de référence seront examinés et certifiés par la personne qui remplira " les devoirs ci-devant du ressort de l'arpenteur-gé-" néral ou de ses députés, laquelle en déposera des copies dans le burcau du protonotaire de la cour su-" périeure du et pour le district de Montréal, et aussi, " dans le bureau du secrétaire de la province, et en re-" mettra aussi une copie à la dite compagnie; et toutes " personnes auront droit de référer aux dites copies "et étendre les dispositions d'un acte pour "ainsi déposées, comme susdit, et d'en faire des co-"incorporer la compagnie du chemin de fer de le pies ou des extraits, lorsque la chose sera néces-

" saire, en payant au dit scerétaire de la province ou protonotaire, à raison de six deniers, cours de cette province, par chaque cent mots; et les dits triplicata de la dite carte ou plan et livre de référence ainsi certifiés, et de vraie copie ou copies d'iceux " certifiées par le secrétaire de la province ou par le protonotaire de la cour supérieure du ct pour le "district de Montréal, seront séparément et sont par le présent déclarées être preuves suffisantes dans " toutes les cours de loi et ailleurs."

Clause (C.) "Et qu'il soit statué, que la dite compagnie, en construisant le dit chemin projeté, dans " le cas où le cours et la direction d'une partie d'ice-"lui, comme susdit, serait entièrement ou partielle-" ment changé comme susdit, il ne devra pas dévier plus d'un mille de la ligne du chemin de fer ou des " lieux assignés aux différents ouvrages de la compa-" gnie dans la carte ou plan et livre de référence dé-" posés comme susdit, ni de couper, enlever, placer, poser ou transporter le dit chemin de fer, dans, au " travers, sous ou sur toute partie des terres ou ter-" reins non désignés et mentionnés dans telle carte ou " plan et livre de résérence, comme requises à cet " esset et comme étant dans l'espace d'un mille de la " dite ligne et des lieux assignés en iceux aux dits "ouvrages, respectivement, (excepté dans les cas " auxquels il est spécialement pourvu dans le présent " ou dans le dit acte) sans le consentement des partie " ou parties qui pourraient transporter les dites terres " en vertu des dispositions du dit acte et du présent " acte."

Feuille 3, ligne 3. Après "contenus," insérez: "Et sauf et excepté que la carte ou plan et livre de "référence y mentionnés pourront être valablement " faits et déposés en aucun temps, pendant une année, " à compter de la passation de cet acte."

Feuille 3, ligne 5. Retranchez depuis "circons"tances," jusqu'à "sur," dans la 6e ligne.
Feuille 3, ligne 11. Après "péages," insérez les

clause (D.) et (E.)
Clause (D.) "Et qu'il soit statué, que nuls péages " avant qu'ils n'aient été approuvés par le Gouverneur " en Conseil, ni avant qu'il n'ait été fait deux publica-" tions hebdomadaires consécutives dans la Gazette " du Canada du réglement qui établit tels péages ainsi que de l'ordre en Conscil approuvant icelui. "Et qu'il soit statué, que tout régle-Clause (E.) " ment qui fixe et établit des péages sera sujet à révi-" sion par le Gouverneur en Conseil, de temps à autre, " après qu'il aura été approuvé comme susdit et après " que l'ordre en Conseil qui réduit les péages fixés et " réglés par tout réglement, aura été publié deux fois " dans la Gazette du Canada, les taux mentionnés " dans tel ordre en Conseil seront substitués à ceux

" mentionnés dans tel réglement, aussi longtemps que " tel ordre en Conseil ne sera pas révoqué. Les dits amendements ayant été lus une seconde

fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que l'honorable M. Badgley reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amende-

ments.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Drummond ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir aux moyens de recouvrer de la corporation de la cité de Montréal partie des dépenses encourues pour garder la prison commune de cette

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Un bill grossoyé pour établir des réglements concernant les prêteurs et le prêt sur gages, a été en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte " pour établir des réglements concernant les " prêteurs et le prêt sur gages."

Ordonné, Que l'honorable M. Badgley porte le bill au Conseil Législatif, et demande son con-

M. Notman a fait rapport du bill pour pourvoir à Bill relatif au la construction d'un grand tronc de chemin de fer qui chemin de fer traversera toute l'étendue de cette province, et les provincial. amendements ont été lus et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

M. Smith, de Frontenac, a fait rapport du bill pour Bill relatif aux faciliter l'accomplissement des devoirs de juges de convictions paix hors des sessions, en ce qui concerne les ordres sommaires. et convictions sommaires; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Ordonne, Que tels ordres du jour, dont la Chambre Ordres remis. n'aura pas disposé à son ajournement ce jourd'hui, soient remis à lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill pour dé-comité sur le bill pour définir certains droits des sei- finir certains gneurs et des censitaires dans le Bas-Canada, et pour droits des seien faciliter l'exercice, étant lu;

M. le solliciteur-général Drummond a proposé,

secondé par M. Taché, et la question ayant été proposée, Que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil;

L'honorable M. Viger a proposé en amendement à la question, secondé par M. Gugy, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Un délai "de quinze jours soit accordé à messieurs S. C. "Monk et T. E. Campbell, qui, en leur propre nom, " comme au nom des autres seigneurs du Bas-Canada, " ont présenté hier une pétition demandant à être " entendus par Conseil à la barre de cette Chambre."

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Cameron, de Connwall, Christie, Gugy et Viger.—(4.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Badgley, Boulton, de Nonrolk, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Hincks, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTer-rière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mac-kenzie, McConnell, Méthot, Mongenais, Morrison, Polette, Richards, Robinson, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Stevenson

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil;

Et des débats s'étant élevés sur le sujet ;

Sur motion de M. le solliciteur-général Drummond, secondé par l'honorable M. Hincks,

Ordonné, Que les débats soient ajournés à lundi prochain, et que ce soit alors le premier ordre du iour.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par M. Cauchon, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Bill relatif aux préteurs eur

Bill relatif aux

dérenses en-

courues pour garder la

prison de Montréal.

Lunæ, 25° die Augusti;

Anno 15° Victoriæ Reginæ, 1851.

Compte du des inspecteurs de bois. Appendice (L.L.L.)

L'ORATEUR a mis devant la Chambre les . comptes du surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois, pour l'année 1850.

Pour les dits comptes, voir appendice (L.L.L.)

Les pétitions suivantes ont été séparément presentées et mises sur la table:-

Par M. Fortier,—la pétition de Thomas Trigge, en sa capacité de tuteur de son fils, Alfred Trigge, mineur, et de Henry Wulff Trigge, en son propre nom; les dits Alfred Trigge et Henry Wulff Trigge, étant seigneurs et propriétaires des cinq sixième divisés de la seigneurie de Nicolet, et des droits de

Pétitions lucs.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions sui-

vantes ont été lues :-

De John Harris, modérateur, et Thomas C. Davidson, clerc, au nom de l'association des baptistes réguliers de la Grande Rivière; demandant l'abolition des rectoreries, et que les réserves du clergé soient

appropriées à l'instruction générale.

banalité de toute la dite seigneurie.

De George Sloane et autres, du comté de Halton, et de William Halford et autres, du comté de Simcoe; demandant que le bureau provincial de médecine soit élu par les hommes de la profession dans leurs townships respectifs,—que l'enseignement de la médecine soit ouvert à la compétition,—et que la dotation de l'université de Toronto soit remise à la couronne, qu'une allocation annuelle soit accordée à la dite université, et que le reste des fonds disponibles soit distribué pour les fins de l'éducation.

Ordonné, Que la pétition de Thomas Trigge, en sa capacité de tuteur de son fils Alfred Trigge, mineur, et de Henry Wulff Trigge, en son propre nom, les dits Alfred Trigge et Henry Wulff Trigge, étant seigneurs et propriétaires des cinq sixièmes divisés de la seigneurie de Nicolet, et des droits de banalité de toute la dite seigneurie, soit mointenant luc, et que les règles de cette Chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été reçue et lue, exposant: Que vos pétitionnaires ont appris récemment qu'il y a un bill devant la Chambre pour définir certains droits des seigneurs et des censitaires dans le Bas-Canada, dont les détails pourront nuire grandement à la propriété des pétitionnaires, propriété qui pour la plus grande partie a été acquise aux ventes judiciaires: Qu'en sus de plusieurs milliers louis qu'ils ont employés pour acquérir et améliorer leur propriété, les pétitionnaires ont payé de fortes sommes au gouvernement pour le droit de quint, ce qui devrait leur assurer la protection de ce gouvernement et des lois : Que les pétitionnaires font respectueusement remarquer qu'il a été déjà été opéré un changement dans la tenure seigneuriale au moyen d'une échelle de commutation équitable; et demandant que les mêmes sommes de considérations soient introduites dans toutes les lois qui seront passées à ce sujet, et que le susdit bill, tel qu'introduit devant la Chambre, ne passe pas.

Ordonne, Que la dite pétition soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de M. Wilson, secondé par M.

Ordonné, Que l'ordre de cette Chambre du treize du courant, que la pétition de Henry Allan, écuyer, avocat de la cité de Toronto, et ci-devant juge du district de London, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre, soit res-

Taxes sur les terres dans les townships de

Impression

d'une pétition.

Pétition de H.

Allen.

Sur motion de M. Fortier, secondé par M. Ross, d'imposer une taxe annuelle limitée sur les terres le liqueurs fortes dans le Bas-Canada, et pour répris berges

situées dans les divers townships des comtés de Nicolet, Mégantic, Drummond, Sherbrooke et Stanstead, ou dans aucune partie d'iceux, pour subvenir au parachèvement et à l'ouverture de grandes voies de communication dans ces loca-lités.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Duchesnay a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Duchesnay a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Sur motion de M. Chauveau, secondé par M. le solliciteur-général Drummond,

Ordonné, Que le premier rapport du comité con-Bibliothèque. joint, nommé par le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative, pour la régie et administration de la bibliothèque parlementaire, soit maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit rapport en considération.

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le comité dans le dit rapport.

Résolu, Que cette Chambre reçoit avec beaucoup de satisfaction l'information des dons généreux qui ont été faits pour le rétablissement de la bibliothèque du Parlement, par l'Orateur de la Chambre des Lords, les Chambres du Congrès des Etats-Unis, la Législature de l'Etat de Vermont, la Législature de l'Etat de New-York, le Conseil Législatif de la Nouvelle-Ecosse, la Chambre d'Assemblée de la Jamaïque.

Résolu, Que cette Chambre désire de plus enregistrer l'appréciation qu'elle fait de la libéralité des messieurs ci-dessous mentionnés, et leur en témoigner sa reconnaissance pour les dons de livres qu'ils ont faits dans le même but, savoir: d'E. B. O'Callaghan, écuyer, M. D., d'Albany, et du colonel G. F. Houghton, de St. Albans, Vermont.

Résolu, Que M. l'Orateur soit autorisé à ordonner Index général. la compilation d'un index général des journaux de cette Chambre depuis l'union jusqu'à la fin de la session actuelle, sur tel plan et à telles conditions qu'il jugera à propos, et lorsqu'il sera achevé, qu'il soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que les comptes du surintendant des Comptes du inspecteurs et mesureurs de bois, pour l'année sempendant 1850, soient imprimés pour l'usage des Membres de bois. de cette Chambre.

Sur motion de M. Stevenson, secondé par M. McConnell,

Ordonné, Que l'ordre du jour, pour la seconde Bill relatifaux lecture du bill pour abroger partie d'un acte y mentionné concernant l'impression et la distribution des statuts provinciaux, soit maintenant lu; Et le dit ordre ayant été lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé, et lu la troisième fois mercredi prochain.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant Un bill grossoyé pour mieux régulariser le mode Bill relatif aux en comité, pour considérer s'il est expédient d'octroyer des licences aux aubergistes et trafiquants licences d'aux

Votes et

mevens.

mer plus efficacement l'intempérance, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Drummond porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

M. Bell, du comité pour prendre en considération les voies et moyens de prélever les subsides accordés à Sa Majesté, a fait rapport de plusieurs résolutions; lesquelles ont été lues comme suit :-

- 1. Résolu, Que pour faire bon des subsides octroyés à Sa Majesté, la somme de cent quatre-vingttrois mille six cent quatre-vingt-un louis, treize chelins courant, soit accordée à même le fonds consolidé du revenu de cette province, et non autrement appropriée.
- Résolu, Que pour faire bon des subsides octroyés à Sa Majesté, la somme de quatre mille louis courant, soit accordée à même le fonds des biens des jésuites.
- 3. Résolu, Que pour les subsides octroyés à Sa Majesté, la somme de cent quatre-vingt-seize mille cinq cents quatre-vingts louis, quinze chelins et deux deniers courant, soit prélevée par des débentures pour le service public pour l'an-
- 4. Résolu, Que pour faire bon de la somme votée à Sa Majesté pour défrayer la part de cette province dans le coût de la construction d'un tronc principal de chemin de fer d'Halifax à Québec, et les frais pour continuer le dit tronc principal de chemin de fer de Québec à la cité de Hamilton, ou quelqu'autre point convenable de la ligne du grand chemin de fer occidental, une somme n'excédant pas quatre millions de louis courant, sous l'autorité et la garantie du Parlement du Royaume-Uni, ou comme prêt fait par le dit Parlement du dit Royaume-Uni sous l'autorité susdite; la somme ainsi prélevée, l'intérêt sera garanti sur le fonds consolidé du revenu de la province, et sera la première charge sur le dit fonds après toutes les dettes actuelles de la province et les paiements de la liste civile octroyée à Sa Majesté par les lois actuellement en force : et que toute partie de la dite somme qui ne sera pas prélevée en la manière susdite, soit prélevée, une partie sur le crédit du fonds consolidé du revenu, par des débentures qui seront émises en la manière ordinaire ; et l'autre partie sur le crédit d'un fonds spécial qui sera nommé le fonds municipal de souscription au chemin de fer, et sera formée des différentes sommes souscrites par les corporations municipales dans la province, pour défrayer les frais de construction du dit tronc principal de chemin de fer de Québec à Hamilton, ou partie d'icelui.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

l'emprunt du chemin de fer tovincial.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks ait la permission d'introduire un bill pour prélever, par voie d'emprunt, une somme n'excédant pas quatre millions de louis courant, pour la construction d'un grand tronc de chemin de fer dans toute la longueur de cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Bill relatif aux lébentures.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks ait la permission d'introduire un bill pour prélever sur le crédit du fonds consolidé des revenus, une certaine somme requise pour le service public.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

L'honorable M. Sherwood a fait rapport du bill pour Bill relatif aux amender un acte, intitulé: "Acte pour régler l'assi- jurés, (B.-C.) "gnation des jurés dans le Bas-Canada," et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif au pour abroger l'acte pour la protection de certaines gibier dans espèces de gibier dans le comté de L'Islet, et permettre aux municipalités du dit comté de faire des réglements pour cet objet, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill pour ériger L'ordre du jour, pour que la Chambre de des paroisse comité sur le bill pour amender l'acte qui continue et églises, etc. amende l'ordonnance concernant l'érection des paroisses, et la construction et réparation des églises et cimetières dans le Bas-Canada, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

M. Richards a pris le fauteuil du comité; et après avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Richards a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme Bill relatif aux en comité sur le bill pour établir un taux uniforme honoraires des d'honoraires pour les juges de paix dans le Haut-Ca- juges de paix. nada, et pour abroger l'acte du Haut-Canada, passé dans la quatrième année du règne de Guillaume

Quatre, chap. dix-sept, étant lu ; La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

dit comité.

L'honorable M. Badgley a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'honorable M. Badgley a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amende-

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour Bill relatif an autoriser les syndics des chemins à barrières de Qué- pont de Montbec à saire une émission de débentures à un montant limité, aux fins d'acheter et reconstruire le pont Montmorency, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Sherwood, de Brockville, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

M. Sherwood, de Brockville, a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif aux comité sur le bill pour abroger les dispositions qui écoles de limitent la distance entre le chef-lieu de comté et grammaire,

toute école de grammaire additionnelle dans le même comté, dans le Haut-Canada, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Notman a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Notman a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Notman a fait rapport du bill en conséquence; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit gros- y avoir siégé quelque temps, soyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux des artisans.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en associations de comité sur le bill pour pourvoir à l'incorporation et à bibliothèque et une meilleure administration des associations de bibliothèques et des instituts des artisans, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

M. Lacoste a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a pris le fauteuil;

Et M. Lacoste a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Bill relatif aux débiteurs insol-

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour étendre les dispositions de l'acte concernant les débiteurs insolvables, et pour venir en aide à certaines personnes y dénommées, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Bill relatif aux

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en dit comité. chemins à bar- comité sur le bill pour autoriser les syndics de cherieres de Qué- mins à barrières de Québec, à effectuer un nouvel emprunt, et pour étendre les dispositions de l'ordonnance des chemins à barrières de Québec, à certains autres chemins, étant lu;

> Ordonné, Qu'il soit une instruction au comité d'amender le bill, en insérant le mot "première-ment," après le mot "savoir," dans la 17me ligne de la première clause; aussi, en insérant après le mot "Stoneham," à la fin de la première clause, les mots: "Et secondement, le chemin conduisant " au-delà du moulin à farine appartenant au " gouvernement, dans la paroisse de L'Ancienne "Lorette, jusqu'au chemin entre les seigneuries " de St. Gabriel et Gaudarville, depuis sa jonc-" tion avec le chemin public déjà sous le contrôle " des dits syndics des chemins à barrières de " Québec, pour la distance d'un mille et demi; et retranchant les mots après le mot " et," dans la 18e ligne de la seconde clause, jusqu'à la fin d'icelle, et insérant les mots: " Prendront, quant " au paiement de l'intérêt et du principal d'icelles, " rang après celles émises en vertu de l'acte 12 " Vict., chap. 115.'

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Mongenais a pris, le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Mongenais a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Mongenais a fait rapport du bill en consé quence; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill pour pour amender les lois du jury dans le Bas-Canada, amender les lois relatives étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé. Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif aux comité sur le bill pour amender l'acte qui règle l'ex-locataires et ercice de certains droits des locateurs et locataires (B. C.)

dans le Bas-Canada, étant lu; La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Dickson a pris le fauteuil du comité; et après

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Dickson a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Dickson a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill pour comi pour corriger une erreur cléricale dans la version an-glaise de l'acte de la dernière session pour exempter l'acte 13 et 14 les capitaines des bâtiments du Bas-Canada d'em- Vict., chap. 96. ployer des pilotes en certains cas, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatifà comité sur le bill pour rendre exécutoires certains certains jug-jugements dans le Bas-Canada, et pour pourvoir, monts dans le Bas-Canada. d'une manière plus efficace, à la mise à effet des jugements en cas de résistance à leur exécution, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

M. Letellier a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil :

Et M. Letellier a fait rapport que le comité avoit passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Letellier a fait rapport du bill en conséquence; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoye et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif sux pour déclarer que certains cautionnements et autres garanties de la garanties données à la Couronne ne grèveront d'aucune charge les biens-fonds des personnes qui les ont consentis, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif su pour promouvoir l'avancement des arts utiles, par l'établissement de brevets d'invention, (lié au bureau du secrétaire provincial) et un musée, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif en pour amender un acte passé dans les treizième et rivières et mis quatorzième années du règne de Sa Majesté, relatif à bles, (B.C.) agriculture dans le Bas-Canada, en autant que le dit acte se rapporte aux rivières navigables, aux cours d'eau servant au flottage et au transport du bois de construction et autres bois, étant lu ;

M. Christia a proposé, secondé par M. Armstrong,

an jury, (B.C.)

et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois :

M. Laurin a proposé en amendement à la question, secondé par M. Fournier, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "De ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :--

Messieuts Armstrong, Badgley, Bell, Cauchon, Cayley, Chauveau, Christie, Dickson, Duchesnay, La Terrière, Lemieux, Letellier, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Methot, Polette, Prince, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Seymour, Stevenson et Taché.—(25.)

CONTRE.

Messieurs Boutillier, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Hall, Hincks, Laurin, Mackenzie, Mongenais, Notman, et Scott, du LAC DEUX-MON-TAGNES .- (12.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Armstrong, Badgley, Bell, Cauchon, Cayley, Chauveau, Christic, Dickson, Duchesnay, La Terrière, Lemicux, Letellier, Malloch, McConnell, McFarland, MeLean, Methot, Polette, Prince, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Seymour, Stevenson et Taché.—(25.)

CONTRE.

Messieurs Boutillier, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Hall, Hincks, Laurin, Mackenzie, Mongenais, Notman, et Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES.—(12.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. M. Christie a proposé, secondé par M. Letellier, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant renvoyé à un comité de toute la Chambre; la Chambre s'est divisée:-Et la question a été résolue

dans l'affirmative La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Bell a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps

M. l'Orateur a repris le fauteuil :

Et M. Bell a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant recu. M. Bell a fait rapport du bill en conséquence; et l'amendement a été lu ct adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour permettre aux femmes mariées qui résident à l'étranger de transporter des immeubles qu'elles possèdent dans la province du Haut-Canada,

étant lu : La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Laurin a pris le fauteuil du comité; et après y y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Laurin a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Laurin a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour remettre en vigueur et amender l'acte d'incorporation

de la compagnie du chemin de fer de Wolfe Island, Island, Kings-Kingston et Toronto, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoye au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill pour recomité sur le bill pour refondre en une seule loi les dispositions des divers actes relatifs au grand chemin de fer de l'Ouest qui sont actuellement en force, étant

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif à la grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer la société de tempérance et de réforme de réforme de la cité de Manuel de la cité de la cité de Manuel de la cité " de la cité de Toronto," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde sois et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité, et que les règles de cette Chambre soient mises de côté quant au dit bill.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. McLean a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. McLean a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif à la comité sur le bill pour augmenter le nombre des séances de la cour de circuit à Richmond et Stanstead, de Richmond étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Lyon a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Lyon a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill pour comité sur le bill pour amender la loi concernant les lois relatives protêts relatifs aux lettres de change et aux billets proinissoires, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, a pris le fauteuil du cemité; et après y avoir siégé quelque

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif au comité sur le bill pour amender l'acte d'incorporation havreet au basde la compagnie du havre et du bassin de Niagara, sin sec de étant lu . étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Mackenzie a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Mackenzie a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

relatifs au grand chemin de fer de

Toronto.

cour de circuit

et Stanstead.

l'Ouest.

Bill relatif au

Bill pour

permettre aux

iemmes ma-

riées de trans-

porter des im-meubles.

chemin de fer de Wolfo

Message du Conseil.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie: M. l'Orateur

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants, sans amendement, savoir :-

Bill pour amender l'acte des émigrés.

Bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte des émigrés, en réduisant la taxe sur les émigrés arrivant "dans cette province, et pour d'autres fins y rela-" tives."

Bill relatif aux banques incor- 66 porées.

Bill, intitulé: "Acte pour exempter les diverses banques incorporées de la taxe sur leurs billets en "circulation, movement certaines conditions."

Bill relatif au de banque.

Bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte pour étalibre commerce " blir le libre commerce de banque dans cette pro-" vince."

Bill relatif à la

Bill, intitulé: "Acte pour autoriser l'emploi des pensionnaires militaires et autres comme corps de police locale.

Bill relatifaux cours de recorders, (H.-C.)

Bill, intitulé: "Acte pour autoriser le paiement de certaines dépenses de l'administration de la justice dans les cours de recorders dans le Haut-Canada, " sur et à même le fonds consolidé des revenus de " cette province."

Bill relatif aux brevets d'inwention.

Bill, intitulé: "Acte pour permettre aux posses-" seurs de brevets d'invention, limités à une des sec-" tions de cette province, d'en obtenir l'extension à " l'autre section, et pour d'autres fins y mentionnées." Et ausssi.

Bill relatif à l'élection des Membres dans certains townships.

Le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements faits par cette Chambre à ses amendements au bili, intitulé: "Acte pour fixer le lieu où seront tenus des " polls pour l'élection des Membres du Parlement dans les townships divisés en quartiers dans le Haut-" Canada, et pour d'autres fins relatives aux élec-"tions," sans aucun amendement: Et aussi,

Bill relatif a l'embranchement du chemin de fer du St. Laurent et plain.

Le Conseil Législatif a concouru dans les amendements faits par telle Chambre à ses amendements au bill, intitulé: " Acte pour autoriser la compagnie des " propriétaires du chemin de fer de Champlain et du du lac Cham- " St. Laurent, à faire un chemin d'embranchement, " et pour d'autres fins," sans aucun amendement : Et

Rill relatif à la corporation de Montréal.

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour amender et consolider les dispositions de l'or-" donnance pour incorporer la cité et ville de Mont-" réal, et d'une certaine ordonnance et de certains " actes amendant cette ordonnance, et pour investir " de certains autres pouvoirs la corporation de la dite cité de Montréal," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre. Et ensuite, il s'est retiré.

Bill relatif & l'école normale, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir à l'établissement d'une école normale et à l'encouragement de l'éducation dans le Bas-Canada, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

M. Seymour a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Seymour a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Bill relatif aux violences sur les travaux entrepris par des compa

Un bill grossoyé pour continuer un acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour mieux conserver la paix, et pour préve-" nir les émeutes et les actes de violence qui pourguies privées. " raient se commettre sur la ligne des travaux publics " qui sont en voie de construction, ou dans les envi-"rons," et pour en étendre l'opération à certains travaux entrepris par des compagnies incorporées, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Drummond porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour expliquer et amender l'acte Bill pour de la dernière session, intitulé: "Acte pour amender amender les "les lois relatives aux licences d'auberges dans le lois relatives "Haut-Canada," a été, en conformité de l'ordre, lu d'auberges, la troisième fois.

(H.-C.)

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Macdonald porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill pour pour amender l'acte qui octroie une liste civile à Sa amender l'acte de la liste ci-Majesté, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Smith, de Wentworth, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Smith, de Wentworth, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amende-

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Smith, de Wentworth, a fait rapport du bill en conséquence; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill pour répour réduire les salaires attachés à certains officiers salaires. de justice, dans les cas y mentionnés, et fixer les salaires des Orateurs du Conseil Législatif, et de L'Assemblée Législative, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

M. Prince a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Prince a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant recu. M. Prince a fait rapport du bill en conséquence; et l'amendement a été lu ct adopté.

Ordonné, Que le bill avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième sois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatifà pour amender les lois qui règlent l'élection des Membres dans certains comtés, en autant qu'elles ont Membres. rapport au rapport des writs, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. Macdonald a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'honorable M. Macdonald a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amende-

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. L'honorable M. Macdonald a fait rapport du bill en conséquence; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Ril relatif à Porganisation des anciétés d'agriculture, (H.-C.)

comité sur le bill pour mieux pourvoir à l'organisation permission de siéger de nouveau. des sociétés d'agriculture dans le Haut-Canada, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

comité.

M. Sauvageau a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Sauvageau a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Sauvageau a fait rapport du bill en conséquence; et les amendements ont été lus et adoptés. Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit comité. grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux isles privés des lunatiques. L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour régler l'administration des asiles privés des lunatiques, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le ment.

dit comité.

L'honorable M. Merritt a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'honorable M. Merritt a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amende-

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Suvages dans leBas-Canada.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se sorme en comité pour prendre en considération s'il est expédient d'accorder, à même le fonds consolidé du revenu de la province, une allocation annuelle pour l'usage des Sauvages du Bas-Canada, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

dit comité.

M. Fergusson a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siègé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Fergusson a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Bil relatif aux émngers.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour lever tous les doutes concernant le droit qu'ont les exécuteurs, administrateurs et corporation étrangères de citer et ester en justice dans le Bas-Canadu, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

M. Dickson a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Dickson a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Dickson a fait rapport du bill en conséquence ; ct les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif a l'enregistre nent des titres, (B.·C.)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitule: "Acte pour expliquer et modifier les lois rela-"tives à l'enregistrement des titres dans le Bas-Ca-" nada," étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Fortier a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Fortier a fait rapport que le comité avait

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Sur motion de l'honorable M. Sherwood, secondé par l'honorable M. Badgley,

Ordonné, Que l'ordre du jour, pour que la Chambre Bill relatif aux se forme en comité sur le bill pour changer et actions en régler le mode de procedures dans les actions en éviction. éviction, soit maintenant lu-

Et le dit ordre ayant été lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

L'honorable M. Badgley a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'honorable M. Badgley a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amende-

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Ordonné, Que le bill, tel qu'amendé, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. le solliciteur-général Drummond, du comité Secondrapport spécial auquel ont été renvoyées les résolutions adoptécs par cette Chambre le 26 juin 1850, relativement seigneuriale. à la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada, et autres ordres de renvoi, avec une instruction au dit comité, et pouvoir de faire rapport de temps à autre, par bill ou autrement, a présenté à la Chambre le second rapport du dit comité; lequel a été lu comme

La majorité de votre comité est d'avis que le projet de loi déjà rapporté par votre comité, est la seulo mesure législative qu'il soit urgent d'adopter dans la présente session à l'égard des biens tenus en fief et en roture dans le Bas-Canada.

otre comité, considérant la divergence des opinions, non seulement sur les avantages qui découleraient de la commutation de la tenure seigneuriale, mais aussi sur les modes à adopter pour y parvenir, aurait préféré soumettre pendant une année à la discussion publique, tout plan de commutation qui serait proposé, avant de lui donner la sanction de la Législature.

Mais votre comité voulant se rendre au désir ex-primé par plusieurs Membres de votre honorable Chambre, a préparé un projet de loi qui, quoiqu'il n'ait pas été approuvé par tous les Membres de votre comité, semblerait donner aux censitaires du Bas-Canada, le moyen de commuer la dite tenure sans porter aucun préjudice notable aux propriétaires des seigneuries ni à aucune autre classe des intéressés.

Et tout en soumettant ce projet à la considération de votre honorable Chambre, la majorité de votre comité persiste dans l'opinion qu'il serait plus avantageux d'adopter le bill qui a pour but de mettre fin aux abus de la tenure seigneuriale, et de laisser devant le pays jusqu'à la prochaine session le projet de loi qui accompagne ce rapport, et qui a pour but de l'abolir graduellement.

M. le solliciteur-général Drummond a alors pré- Bill relatif à la senté à la Chambre un bill pour faciliter le rachat des commutation droits seigneuriaux dans le Bas-Canada, pour con- de la tenure vertir la tenure des fonds qui en sont grevés en celle seigneuriale. de franc-aleu roturier, lequel a été reçu et lu, pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que le second rapport du comité spécial Tenure seisur la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada, gneurialo.

soit imprimé pour l'usage des Membres de cette |

Sur motion de M. Prince, secondé par l'honorable M. Sherwood,

Bill relatif aux décrets et ordres en chancellerie.

Ordonné, Que l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour confirmer les décrets, ordre et procédures de la cour de chan-cellerie du Haut-Canada, dans certains cas, soit

Et le dit ordre ayant été lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Hopkins a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Hopkins a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu-M. Hopkins a fait rapport du bill en conséquence; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Bill pour n-mender l'acte des écoles

Bill relatif a

l'emprisonne-

ment pour

dette.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et expliquer les actes des écoles maintenant en vigueur dans le Bas-Canada, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé. Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se sorme en comité sur le bill pour abolir l'emprisonnement pour dette dans le Haut-Canada, et le bill pour abolir l'emprisonnement pour dette, excepté dans les cas de fraude, et pour rendre plus efficace le recours par writs d'exécution dans le Haut-Canada, et autre ordre de renvoi, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Smith, de Wentworth, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

Bill relatif à la saisie des salaires.

M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, a proposé, secondé par M. Cauchon, et la question ayant été proposée, Que l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour permettre aux créanciers judiciaires des officiers publics de saisir une partie des salaires et émoluments de ces officiers, en certains cas, étant lu;

M. Wilson a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Cameron, de Cornwall, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain;

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Boulton, de Norfolk, Cameron, de CORNWALL, Chauveau, Christic, Duchesnay, Fergusson, Hall, Hopkins, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Malloch, McLean, Merritt, Meyers, Prince, Sherwood, de Brockville, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, et Wilson.—(19.)

Messieurs Fournier, LaTerrière, Laurin, McConnell, Mongenais, Richards, Sanborn, Scott, du Lac Des Deux-Montagnes, Seymour, Stevenson et Tu-

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Ordres remis.

Norfolk, secondé par M. Christie, La Chambre s'est ajournée.

Martis 26° die Augusti;

Anno 15° Victoria Regina, 1851. ...

N bill grossoyé pour expliquer et amender la loi Bill pour a-de cotisation dans le *Haut-Canada*, a été, en mender la loi conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

(H.-C.)

Résolu, Que le bill passe. Ordonné, Que l'honorable M. Hincks porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour autoriser les syndies des Bill relatif au chemins à barrières de Québec à faire une émission de pont de Montdébentures à un montant limité, aux fins d'acheter et morency. reconstruire le pont Montmorency, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Cauchon porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour corriger une erreur cléricale Bill pour corri dans la version anglaise de l'acte de la dernière ses- ger une eneur sion, pour exempter les capitaines des bâtiments du l'acte 13 et 14 Bas-Canada d'employer des pilotes en certains cas, Vict., chap. 96. a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu. Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Lemieux porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé, pour rendre exécutoires certains Bill relatif a jugements dans le Bas-Canada, et pour pourvoir, certains jugedinne manière plus etficace à la mise à effet des juges ments dans d'une manière plus efficace à la mise à effet des juge-Bas-Canada. ments, en cas de résistance à leur exécution, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Sanborn porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé, pour déclarer que certains cau- Bill relatifoux tionnements et autres garanties donnés à la couronne garanties de la ne grèveront d'aucune charge les biens-fonds des personnes qui les ont consentis, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Boulton porte le bill au Conseil Legislatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill Bill relatif aux grossoyé pour amender un acte passé dans les trei-rivières et ruiszième et quatorzième années du règne de Sa Majesté, bles, (B.C.) relatif à l'agriculture dans le Bas-Canada, en autant que le dit acte se rapporte aux rivières navigables, aux cours-d'eau servant au flottage et au transport du bois de construction et autres bois, étant lu;

M. Christie a proposé, secondé par M. Armstrong, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu la troisième sois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Armstrong, Badgley, Boulton, de Non-FOLK, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Hall, Hincks, Hopkins, La Terrière, Lemieux, Letellier, le solliciteurgénéral Macdonald, Macdonald, de Kingston, Malloch, McConnell, Methot, Morrison, Polette, Price, Richards, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Seymour, Sherwood, de Brockville, Smith, de Durham, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, Slevenson et Taché.—(34.)

CONTRE.

Messieurs Boutillier, Fergusson, Fortier, Four-Alors, sur motion de l'honorable M. Boulton de nier, Fourquin, Laurin, Mongenais, et Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES.—(8.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

M. Christie a proposé, secondé par l'honorable M. séances de la cour de circuit à Richmond et StanBoulton, et la question ayant été mise, Que le bill stead, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième et Stanstead.

"acte passé dans les treisième et successione de successione de Richmond et Stanstead."

"acte passé dans les treisième et successione de Richmond et Stanstead." acte passé dans les treizième et quatorzième années " du règne de Sa Majesté, relatif à l'agriculture dans " le Bas-Canada, en autant que le dit acte se rap-" porte aux rivières navigables, aux cours-d'eau et à "leurs rives, servant au flottage et au transport du bois de construction et autres bois;" la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente. Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que M. Christie porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la société de tern- cc

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: Acte pour incorporer la société de tempérance et reinne et de " de réforme de la cité de Toronto," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe. Ordonné, Que M. Sanborn reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

mender l'acte des corporadons munici

Un bill grossoyé pour amender l'acte des corporations municipales du Haut-Canada de 1849, en les adaptant aux changements qui viennent récemment pales, (II.-C.) d'être apportés aux lois de cotisation du Haut-Canada, et pour d'autres fins relatives aux corporations municipales de cette section de la province, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Ordonné, Que les mots grossoyés suivants et figures soient ajoutés à la sin de la cédule A, en forme de cavalier, et en fasse partie.

31 On autres endroits 12 Vict. chap. 81, On autres endroits dan-dangeroux pour les sec. 31, sous sec. gereux pour les voyageurs; voyageurs 15.

pour régler et empêcher la pêche au moyen de rêts ou seines, ou l'érection de ré-servoirs pour les anguilles ou autres poissons dans au-cun ruisseau, rividre ou cours d'eau situés dans le dit township ou partie de tout ruisseau, cours d'eau, ou rivière qui pourra être situs dans le dit township.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Baldwin porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill pour amender l'acte

Un bill grossoyé pour amender l'acte qui octroie une liste civile à Sa Majesté, a été, en conformité de de la liste ci- l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks porte le bill au Conseil Législatif, et demande son con-

Bill pour resalaires.

Un bill grossoyé pour réduire les salaires attachés certains à certains officiers de justice, dans les cas y mentionnés, et fixer les salaires des Orateurs du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, a été, en con-

formité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour réduire les salaires de certains officiers de

" justice dans les cas y mentionnés, et fixer les " salaires des Orateurs du Conseil Législatif et

" de l'Assemblée Législative."

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif au tossin de Nia-

Un bill grossoyé pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre et du bassin de Niagara, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Cayley porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours. lété demandés, ils ont été pris comme suit :

Un bill grossoyé pour augmenter le nombre des Bill relatif à la séances de la cour de circuit à Richmond et Stancour de circuit à Richmond de Richmond de Richmond

Résolu, Que le bill passe.
Ordonné, Que M. Sanborn porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Message du T'aylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : "Acte Bill pour autopour autoriser les corporations municipales, dans le riser les corpo-Haut-Canada, à contracter des dettes envers la Cou-"ronne pour l'achat d'ouvrages publics, sans imposer un droit spécial ou taxe pour le paiement d'icelles," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Ét ensuite, il s'est retiré.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: Bill pour auto-"Acte pour autoriser les corporations municipales riser les corpo-dans le Haut-Cunada à contracter des dettes envers " la couronne par l'achat d'ouvrages publics, sans im-

poser un droit spécial ou taxe pour le paiement d'icelles," a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par l'honorable M. Price.

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois demain.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill Bill relatif au grossoyé pour pourvoir à la construction d'un grand grand chemin tronc de chemin de ser qui traversera toute l'étendue de cette province, étant lu;

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par l'honorable M. Price, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:-

Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boutillier. Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Hincks, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-genéral Macdonald, Méthot, Mongenais, Morrison, Polelte, Price, Prince, Richards, Ross, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de Durham, Taché, Viger et Wilson.—(38.)

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cayley, Dickson, Hall, Hopkins, Lyon, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Malloch, McConnell, McFarland, Merritt, Meyers, Notman, Robinson, Sanborn, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, et Stevenson.—(23.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. L'honorable M. Cayley a proposé, secondé par l'honorable M. Boulton, et la question ayant été mise, Que le proviso grossoyé suivant soit ajouté au bill en forme de cavalier, et suive la seconde clause et forme partie d'icelle : "Pourvu toujours, qu'aucun tel arrangement ne sera conclu par le Gouverneur, à moins qu'il ne contienne une stipulation assurant à cette " province, pour la construction de la ligne de grand "tronc de chemin de ser de Montréal vers l'Ouest, " une portion du dit prêt garanti à un montant non moindre que la somme allouée ou qui sera allouée " au Nouveau-Brunswick, pour la construction de la " partie de la ligne du chemin de fer d'Europe de "'l'Amérique du Nord qui est située dans cette pro-"vince;" la Chambre s'est divisée: et les noms ayant

pales à acheter des travaux publics, (H.-C.)

pales à acheter des travaux pu-

Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cayley, Dickson, Lyon, Macdonald, de Kingston, Malloch, McConnell, Merritt, Meyers, Robinson, Seymour, Sherwood, de Brockville, Smith, de Frontenac, et Stevenson.—(16.)

Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Hall, Hincks, Hopkins, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, McFarland, Méthot, Mongenais, Morrison, Notman, Polette, Price, Prince, Richards, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de To-RONTO, Smith, de DURHAM, Taché, Viger et Wilson.--(45.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par l'honorable M. Macdonald, et la question ayant été mise, Que la clause grossoyée suivante (Λ.) soit ajoutée au bill en forme de cavalier et suive la seconde clause d'icelui :

Clause (A.) " Pourvu toujours, et qu'il soit statué " qu'aucune partie de la somme qui doit ainsi être " prélevée pour les fins susdites ne sera prise à un " taux d'intérêt plus élevé que quatre pour cent;" la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Armstrong, Badgley, Boulton, de Non-FOLK, Boulton, de Toronto, Cayley, Dickson, Lyon, Macdonald, de Kingston, Malloch, McConnell, Merritt, Meyers, Robinson, Sanborn, Scott, du Lac DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de BROCK-VILLE, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, ct Stevenson.—(20.)

CONTRE.

Messieurs Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, le solliciteur-géneral Drummond, Duchesnay, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Hall, Hincks, Hopkins, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-gé-néral Macdonald, Mackenzie, McFarland, Methot, Mongenais, Morrison, Notman, Polette, Price, Prince, Richards, Ross, Sauvageau, Smith, de Dun-HAN, Taché, Viger et Wilson.—(41.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Ordres remis.

La Chambre

s'ajourne par respect pour la

mémoire de feu P. Perry,

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Sur motion de l'honorable M. Baldwin, secondé par M. Seymour,

Résolu, Que par respect pour la mémoire de seu Peter Perry, écuyer, ci-devant Membre du Parlement du Haut-Canada, et Membre de cette

Chambre, cette Chambre s'ajourne maintenant. La Chambre s'est, en conséquence, ajournée.

Mercurii, 27° die Augusti;

Anno 15° Victoriæ Reginæ, 1851.

Bills prives ou) ÉSOLU, Que le temps fixé pour recevoir des rapports de comités permanents et spéciaux, sur des bills privés ou locaux, soit de nouveau prolongé jusqu'à samedi prochain.

M. Smith, de Durham, du comité permanent des Septième rap-M. Smith, de Durnam, du comité permane appendie à port des che-chemins de fer et lignes télégraphiques, a présenté à port des che-la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel mins de fer et lignes télégraa été lu comme suit :-

Votre comité a examiné le bill pour faire revivre et amender l'acte incorporant le chemin de fer de Wolfe Island, Kingston et Toronto.

Ce bill a pour but de faire revivre l'acte ci-dessus mentionné pour seulement autoriser la compagnie à faire un chemin de fer et un canal à travers Wolfe Island, pour ouvrir une communication directe entre la cité de Kingston et Cap Vincent, dans l'état de New-York.

Le bill ne donne aucun privilège ou pouvoir pour prendre possession des terres d'autres personnes sans leur consentement; au contraire, il est expressément déclaré qu'aucune terre ne peut être prise ou appropriée sans le consentement des personnes intéressées.

Comme la construction de ce chemin de fer ou canal sera d'un grand avantage pour la cité de Kingston ct les campagnes environnantes, et ne saurait préjudicier aux droits d'aucune personne; votre comité prend la liberté de recommander le bill à la considération favorable de votre honorable Chambre.

Ordonné, Que le bill pour remettre la vigueur et Bill relatif au amender l'acte d'incorporation de la compagnie chemin au du chemin de fer de Wolfe Island, Kingston et de Wolfe Toronto, soit renvoyé à un comité de toute la ronto. Chambre demain.

M. le solliciteur-général Drummond, du comité Rapport di co-permanent des lois expirantes, a présenté à la Chambre mité des lois le reproset du dit comité : lequel a été lu comme suit :— expirantes. le rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit:-

Votre comité a soigneusement examiné la liste des lois expirantes, telle que préparée par le gressier en loi de votre honorable Chambre, et il recommande la continuation des actes et ordonnances qui suivent, jusqu'à la fin de la session prochaine du Parlement Provincial:-

L'acte 4 et 5 Vict., chap. 36, intitulé: "Acte pour

régler les pêches dans le district de Gaspé:" L'acte 8 Vict., chap. 6, intitulé: "Acte pour " mieux conserver la paix et pour prévenir les émeu-" tes et les actes de violence qui pourraient se com-" mettre sur la ligne des travaux publics qui sont en voie de construction, ou dans les environs :'

L'acte 8 Vict., chap. 27, intitulé: "Acte pour mender l'ordonnance et l'acte y mentionnés concernant l'enregistrement des titres des biens-immeu-" bles dans le Bas-Canada, ou des hypothèques dont " ils sont grevés:"

L'acte 8 Vict.. chap. 48, intitulé: " Acte pour le " soulagement des débiteurs insolvables dans le Haut-

'Canada, et pour d'autres fins y mentionnées:"
L'acte 8 Vict., chap. 53, intitulé: "Acte pour " abroger certains actes y mentionnés, et pour mieux " encourager l'agriculture dans le Bas-Canada, par " l'établissement de sociétés d'agriculture en icelui:" excepté cette partie du dit acte en dernier lieu mentionné, qui est abrogé par l'acte 9 Vict., chap. 14, intitulé: "Acte pour amender l'acte pour encourager "l'agriculture par l'établissement de sociétés d'agri-" culture dans le Bas-Canada," et aussi le dit acte en dernier lieu mentionné.

L'acte 9 Vict., chap. 24, intitulé : " Acte pour au-" toriser l'établissement de plus d'une société d'agri-" culture dans un comté du Bas-Canada, et pour " venir en aide à la société d'agriculture du comté

de Montréal :'

L'acte 9 Vic., chap. 38, intitulé: "Acte pour auto-" riser les commissaires chargés de s'enquérir de cer-" taines matières qui concernent les affaires publiques

" à recevoir les témoignages sous serment :"
L'acte 10 et 11 Vic., chap. 1, intitulé : "Acte pour " étendre les pouvoirs de la maison de la Trinité de "Montréal, dans certains cas où la santé publique de la cité peut être mise en danger:"

L'acte 11 Vic., chap. 7, intitulé: "Acte pour pourvoir à l'inspection du beurre dans Québec et Montréal:

L'acte 11 Vic., chap. 11, intitulé: "Acte pour " amender les lois relatives à l'incorporation de la " cité de Montréal:"

L'acte 2 Geo. 4, chap. 8, intitulé: "Acte pour " mieux régler la commune de la seigneurie de Laprairie de la Magdeleine."

L'acte 2, Geo. 4, chap. 10, intitulé: "Acte pour mettre les habitants de la seigneurie de la Baie "Saint Antoine, communément appelée Baie du "Febvre, en état de pourvoir à mieux régler la com-"mune de la dite seigneurie," tel qu'amendé et étendu par l'acte 4, Geo. 4, chap. 26, intitulé: "Acte pour autoriser le président et les syndics de la commune de la seigneurie de la Baie Saint Antoine, commu-" nément appelée Baie du Febvre, à terminer cer-taines disputes, relativement aux limites de la dite " commune, et pour d'autres objets y appartenant: L'acte 9 Geo. 4, chap. 20, intitulé: "Acte pour pourvoir plus efficacement à l'extinction des hypo-"thèques secrètes sur les terres qu'il n'a été jusqu'ici en usage dans cette province:"

L'acte 9 Geo. 4, chap. 27, intitulé: "Acte pour " empêcher les débiteurs frauduleux de frustrer leurs " créanciers, en certaines parties, dans cette pro-" vince:

L'acte 9 Geo. 4, chap. 28, intitulé: "Acte pour " faciliter les procédures contre les biens et effets des " débiteurs, en certains cas:"

L'acte 9 Geo. 4, chap. 32, intitulé: "Acte pour " changer et amender un acte passé dans la sixième " année du règne de Sa Majesté, intitulé: 'Acte pour " autoriser les habitants du fief Gros-Bois, dans le " comté de Saint Maurice, à établir des réglements " pour la commune du dit fief:

L'acte 9 Geo. 4, chap. 51, intitulé: "Acte pour la "conservation de la pêche au saumon dans les com-" tés de Cornwallis et de Northumberland:

L'acte 1 Guil. 4, chap. 6, intitulé: "Acte pour " encourager la destruction des loups:"

L'acte 3 Guil. 4, chap. 14, intitulé: "Acte pour " suspendre encore certaines parties d'un acte ou " ordonnance y mentionné, et pour consolider et con-"tinuer encore pour un temps limité les dispositions " de deux autres actes y mentionnés, afin de constater " plus efficacement les dommages sur les lettres de "change protestées, et pour déterminer les disputes qui y ont rapport, et pour d'autres fins:"

L'acte 6 Guil. 4, chap. 35, intitulé: "Acte pour " pourvoir au traitement médical des marins ma-

L'ordonnance 2 Vic., (3me session,) chap. 7, intitulé: "Ordonnance pour amender l'acte passé dans la trente-sixième année du règne du Roi George "Trois, chapitre neuf, communément appelé l'acte " des chemins :

L'acte du Haut-Canada, 11 Geo. 4, chap. 20, intitulé: "Acte pour autoriser les sessions de quartier du " district de Home à pourvoir au soulagement des " aliénés indigents dans ce district :"

L'acte du Haut-Canada, 3 Guil. 4, chap. 45, intitulé: "Acte pour continuer un acte passé dans la " onzième année année du règne de feu Sa Majesté, "intitulé: 'Acte pour autoriser les sessions de quar-" tier du district de Home, à pourvoir au soulagement " des aliénés indigents dans ce district, et pour " étendre les dispositions d'icelui aux autres districts " de cette province:"

L'acte du Haut-Canada, 6 Guil. 4, chap. 29, intitulé: "Acte pour abroger un acte passé dans la qua-" rante neuvième année du règne de feu Sa Majesté, " le Roi George Trois, intitulé : 'Acte pour encoura-" ger la destruction des loups en cette province,' et

pour pourvoir à l'extermination de ces animaux " destructeurs:

L'acte 7 Vic., chap. 10, intitulé: "Acte pour abro-"ger une ordonnance du Bas-Canada, intitulée : "Ordonnance concernant les banqueroutiers et l'ad-" ministration et la distribution de leurs biens et effets' " et pour établir des dispositions pour le même objet, dans toute la province du Canada," et l'acte amendant le dit acte passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, et intitulé : "Acte pour conti-" nuer et amender les lois de banqueroute maintenant " en force en cette province," en autant seulement que ces actes sont continués pour les objets mentionnés dans l'acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, et intitulé: "Acte pour établir des dispositions aux fins de continuer et compléter les " procédures dans les affaires de banqueroute maintenant pendantes:

L'acte 6 Guil. 4, chap. 19, intitulé: "Acte pour "régler les honoraires des personnes employées par les juges de paix, dans les campagnes, comme greffiers ou huissiers, dans certains cas."

Votre comité demande à dire que rien de contenu dans le présent rapport n'empêchera ou ne sera censé empêcher l'effet d'aucun acte passé ou qui sera passé durant la présente session, pour abroger, amender, rendre permanent ou continuer à une époque plus reculée que celle fixée par le présent, aucun des actes ou ordonnances cidessus mentionnés et continués.

Votre comité demande de plus qu'il lui soit permis de recommander qu'un bill soit passé pour continuer les dits actes et ordonnances.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Drummond Bill pour con-ait la permission d'introduire un bill pour continuer, pendant un temps limité, les divers actes et expirantes. ordonnances y mentionnés, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour ce jourd'hui.

Sur motion de l'honorable M. Sherwood, secondé par M. Malloch,

Ordonné, Que l'ordre de cette Chambre du vingt- Pétition de II. cinq du courant, rescindant l'ordre du treize du Allen. courant, Que la pétition de Henry Allen, écuyer, avocat, de la cité de Toronto, et ci-devant-juge du district de London, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre, soit rescindé.

Ordonné, Que les amendements saits par le Conseil Bill relatif à la Législatif au bill intitulé: "Acte pour amender corporation et consolider les dispositions de l'ordonnance Montréal."

pour incorporer la cité et ville de Montréal, et " d'une certaine ordonnance et de certains actes " amendant cette ordonnance, et pour investir de " certains autres pouvoirs la corporation de la " dite cité de Montréal," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération; lesquels ont été lus comme suit :

Feuille 4, ligne 20. Retranchez " Panet," et insérez: " de la Visitation."

Feuille 4, ligne 21. Retranchez " Panet," et insérez: "de la Visitation."

Feuille 4, ligne 21. Après "atteigne," retranchez "le," et insérez: "La rue Ste. Marie, et de là depuis "le centre de la rue Barclay jusqu'au."

"le centre de la rue Barctay jusqu'au.
Feuille 4, ligne 25. Retranchez "Panet," et insérez: "Barclay," et après "Laurent," retranchez "et," et insérez: "jusqu'à la rue Ste. Marie et de là."
Feuille 4, ligne 25. Après "continuant," insérez: "Depuis le centre de la rue de la Visitation."

Feuille 4, ligne 41. ct insérez : " mille." Retranchez "quinze cents,"

Retranchez "mille," et insé-Feuille 4, ligne 47. rez: "cinq cents."

Feuille 5, ligne 19. Retranchez depuis "Que," jusqu'à "les."

Feuille 5, ligne 35. Retranchez "pour," et insérez: "sur."

Feuille 6, ligne 13. Après "pas," insérez: "Payé " icelles pourvu qu'elle ait."

Feuille 6, ligne 26. Après " Election," insérez la clause (A.)

Clause (A.) " Et qu'il soit statué, que le maire de " la dite cité sera élu par la majorité des votes de " tous les électeurs de la dite cité, qualifiés comme " susdit, enregistrés dans les quartiers ou ils ont "individuellement et respectivement droit de voter " pour l'élection des conseillers, comme susdit."

Feuille 6, ligne 29. Retranchez depuis "cotiseurs." jusqu'à "feront," et insérez: "ci-après mentionnés."

Feuille 6, ligne 32. Retranchez "ce," et insérez : " chaque."

Fenille 9, ligne 9. Retranchez depuis "Maire." jusqu'à "Recorder," dans la 10e ligne, et insérez: "et," et après "Recorder," insérez: "Et de tout et " chaque échevin et conseillers de la dite cité."

Feuille 15, ligne 1. Retranchez "six," et insérez: " neuf."

Feuille 16, ligne 9. Retranchez "quinze," et insérez : "neuf."

Feuille 19, ligne 19. Retranchez depuis "mille," jusqu'à "livres" où ce mot se rencontre pour la 1ère fois, dans la 20e ligne, et après "ou," retranchez "mille," et insérez : "cinq cents."

Feuille 20, ligne 4. Retranchez depuis "mille," jusqu'à "livres," où ce mot se rencontre pour la lère tois, dans la 5e ligne, et après "ou," retranchez "mille," et insérez: "cinq cents."

Feuille 30, ligne 12. Retranchez "deux," et insérez: " un.

Feuille 39, ligne 17. Après "établir," retranchez et," et insérez: "ou," et après "autoriser," insérez: "et obliger."

Feuille 39, ligne 18. Retranchez depuis "cité," jusqu'à " uné.

Feuille 39, ligne 20. Après " sin," insérez: " ou " le Recorder de la dite cité."

Feuille 4, ligne 7. Après "courant," insérez: " Et pourvu aussi qu'il ne sera pas nécessaire d'enre-" gistrer le dit privilége pour le conserver, nonobstant " tout acte, ordonnance ou loi à ce contraire."

Feuille 58, ligne 31. Après "iceux," insérez la clause (B.)

Clause (B.) "Pourvu toujours, et qu'il soit statué,

"Que rien de contenu dans le présent acte ne sera "interprété de manière à diminuer ou affecter les " devoirs, pouvoirs, autorités et jurisdiction d'aucun " inspecteur ou surintendant de la police, ou d'aucur " membre ou membres du corps de police de la dite " cité, maintenant ou ci-après nommé par le Gouver-

" neur de cette province, en vertu et sous l'autorité " des dispositions de la dite ordonnance de la Légis-

"lature du Bas-Canada, passée dans la deuxième "année du règne de Sa Majesté, et intitulée: "Or-

" donnance pour établir un système de police effectif " dans les villes de Québec et de Montréal," mais ils

" continueront à être exécutés et remplis comme si le présent acte n'avait pas été passé." Les dits amendements ayant été lus une seconde

fois, ils ont été adoptés. Ordonné, Que M. Cartier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de M. Christie, secondé par M. Prince, Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Histoire colo-Son Excellence le Gouverneur-Général, repré-niale du Casentant à Son Excellence que, comme il se pré- nada. sente une occasion savorable de se procurer parmi les archives de la Grande-Bretagne, de la France, et autres lieux en Europe, les documents qui se rattachent à l'histoire des premiers temps de la colonie du Canada, et qui manquent pour compléter la série de papiers qu'on s'est déjà procurés sur le même sujet, cette Chambre prie Son Excellence de vouloir bien prendre les mesures qu'elle jugera convenables pour obtenir des copies de tous les documents sur ce sujet qui pourront être choisis par l'agent qui doit être cuvoyé en Europe, aux fins d'acheter des livres pour rétablir la bibliothèque parlementaire; et cette Chambre assure Son Excellence qu'elle lui fera bon de toutes les dépenses encourues pour réaliser cet objet important.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son-Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par M. Dickson,

Ordonné, Que M. l'Orateur expédie son warrant writ pour le au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour dresser un nouveau writ pour l'élection d'un Membre pour servir dans le présent Parlement Provincial pour la division est du comté d'York, en remplacement de Peter Perry, écuyer,

division est de

Un bill grossoyé pour amender l'acte qui continue Bill relatif à et amende l'ordonnance concernant l'érection des l'érection des paroisses et la construction et réparation des églises paroisses et des et cimetières dans le Bas-Canada, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe. Ordonné, Que M. Boutillier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour abroger les dispositions qui Bill relatifaux limitent la distance entre le chef-lieu de comté et écoles degram toute école de grammaire additionnelle dans le même comté, dans le Haut-Canada, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois;

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Smith, de Durham, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour autoriser les syndics de che- Bill relatifaux mins à barrières de Québec à effectuer un nouvel chemins à b emprunt, et pour étendre les dispositions de l'ordon- rières de Quénance des chemins à barrières de Québec à certains bec. autres chemins, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte " pour autoriser les commissaires des chemins à "barrières de Québec à effectuer un nouvel em-" prunt, et étendre les dispositions d'une certaine

" ordonnance à d'autres chemins. Ordonné, Que M. Chauveau porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender les lois qui règlent Bill relatif à l'élection des Membres dans certains comtés, en autant l'élection des qu'elles ont rapport au rapport des writs, a été, en Membres. conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte " pour amender les lois qui règlent l'élection " des Membres de l'Assemblée Législative, dans

" certains comtés, en ce qui concerne le rapport

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bil pour a-mender l'acte des bureaux des pristes.

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du comité de toute la Chambre sur le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'acte des " bureaux des postes," étant lu;

Ordonné, Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins de considérer de nouveau la vingt-quatrième clause d'icelui.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Gugy a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Gugy a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait d'autres amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Gugy a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendements ont été lus comme suit:—

Feuille 1, ligne 43. Retranchez depuis "ainsi," jusqu'à "contrat," dans la 44e ligne.

Feuille 2, ligne 30. Après "cas," insérez: "où il y aura plus d'une soumission."

Feuille 2, ligne 32. Après "contrat," insérez: " à moins que le maître-général des postes ne soit sa-" tissait que ce sera dans l'intérêt public de ne point " accepter la soumission la moins élevée."

Feuille 2, ligne 37. Après "antérieur," insérez: "Pourvu toujours, que le maître-général des postes, "dans tous les cas où il n'accordera pas le contrat au " soumissionnaire le moins élevé, fera rapport des " raisons qu'il a eues d'en agir ainsi au Gouverneur-"Général, pour l'information de la Législature."

Feuille 3, ligne 25. Retranchez depuis "dont," jusqu'à "louis," dans la 26e ligne.

Feuille 3, lignes 28 et 29. Après "engageront," insérez: " par écrit."

Feuille 10, ligne 8. Après "de," insérez : "quatre " cents."

Feuille 10, ligne 13. Après "de," insérez : "quatre

Feuille 10, ligne 41. Après "de," où il se rencontre pour la première fois, insérez: "trois," et après "de," où il se rencontre pour la deuxième fois, insérez: "sept."

Feuille 10, ligne 43. Retranchez depuis "Et," jusqu'à "susdit," dans la 8e ligne de la 11e feuille.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième sois de-

Taxe sur lea terres des townships de

Bill relatif à

l'établissement

des townships de l'Est.

M. Duchesnay, du comité pour considérer s'il est expédient d'imposer une taxe annuelle limitée, sur les terres situées dans les divers townships des comtés de Nicolet, Mégantic, Drummond, Sherbrooke et Stanstead, ou dans aucune partie d'iceux, pour subvenir au parachèvement et à l'ouverture de grandes voies de communication dans ces localités, a fait rapport d'une résolution ; laquelle a été lu comme suit :-

Résolu, Qu'il est expédient d'imposer une taxe annuelle limitée par acre sur les terres situées dans les différents townships des comtés de Nicolet, Mégantic, Drummond, Sherbrooke et Stanstead, ou en aucune partie d'iceux, pour achever et ouvrir de grandes voies de communications dans ces localités.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, Que M. Fortier ait la permission d'intro-duire un bill pour faciliter l'établissement des townships de l'Est, dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour samedi prochain.

L'honorable M. Badgley a fait rapport du bill pour Bill relatif aux établir un taux uniforme d'honoraires pour les juges honoraires des de paix, dans le Haut-Canada, et pour abroger l'acte juges de paix. du Haut-Canada, passé dans la quatrième année du règne de Guillaume Quatre, chapitre dix-sept; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du comité Bill relatif aux de toute la Chambre sur le bill pour pourvoir à l'in-corporation et à une meilleure administration des as-et des instituts. sociations de bibliothèques et des instituts des artisans, des artisans. étant lu :

et des instituts.

Ordonné, Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins de considérer de nouveau les quatre premières clauses, et ajoutant une clause additionnelle, qui déclarera l'effet de l'acte sur les instituts des artisans et associations de bibliothèques déjà incorporées.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Polette a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Polette a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait sait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Polette a fait rapport du bill en conséquence; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, a fait rapport du bill pour amender la loi concernant les protéts mender la loi relatife aux lattres de change et aux hillats promis relatifs aux lettres de change et aux billets promis-proteis. soires; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

M. Fergusson, du comité pour prendre en consi- Sauvages dans dération s'il est expédient d'accorder, à même le fonds le Bas-Canada. consolidé du revenu de la province, une allocation annuelle, pour l'usage des Sauvages du Bas-Canada, a fait rapport d'une résolution; laquelle a été lue comme suit :-

Résolu, Qu'une appropriation annuelle de mille louis courant devrait être faite sur et à même le fonds consolidé des revenus de la province, pour l'usage des Sauvages du Bas-Canada.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptéc.

L'honorable M. Merritt a fait rapport du bill pour Bill relatif aux régler l'administration des asiles privés des lunatiques, asiles privés et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

M. Seymour a fait rapport du bill pour pourvoir à Bill relatif a l'établissement d'une école normale et à l'encourage- l'école normale ment de l'éducation dans le Bas-Canada, et les (B.-C.)

amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Un bill grossoyé pour amender un acte intitulé : Bill relatif aux Acte pour régler l'assignation des jurés dans le jurés. (B.-C.)

" Bas-Canada," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte " pour amender l'acte, intitulé: 'Acte pour ré-"gler l'assignation des jurés dans le Bas-Ca-" nada.'

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Drummond porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif & l'organisation des sociétés d'agriculture (11.-C.)

Un bill grossoyé pour mieux pourvoir à l'organisation des sociétés d'agriculture dans le Haut-Canada, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième sois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte " d'agriculture dans le Haut-Canada."

Ordonné, Que l'honorable M. Price porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: l'académie des "Acte pour incorporer l'académie de Burlington dames de Bur- a pour les demoiselles," a été, en conformité de l'ordre lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill, avec l'amendement, passe. Ordonné, Que l'honorable M. Badgley reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement, auquel elle demande le concours

Bill pour perincitre aux

femines marices de trans-

meubles.

Un bill grossoyé pour permettre aux femmes ma-riées, qui résident à l'étranger, de transporter des immeubles qu'elles possèdent dans la province du Haut-Canada, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième porter des imfois

de leurs honneurs.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit: " Acte " pour permettre aux femmes mariées, qui rési-" dent à l'étranger, de transporter les immeubles

" qu'elles possèdent, dans le Haut-Canada? Ordonné, Que M. Prince, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill pour mettaines terres pour les Sauva ges, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill tre de coté cer- pour mettre à part certaines terres dans le Bas-Canada, pour l'usage des Sauvages de cette partie de la prorince, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la résolution de cette Chambre, de ce jour, Qu'une appropriation annuelle de mille louis courant, devrait être faite sur et à même le fonds consolidé des revenus de la province, pour l'usage des Sauvages du Bas-Canada, soit renvoyée au dit comité.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Meyers a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Meyers a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Meyers a fait rapport du bill en conséquence; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour Bill pour amender les lois amender les lois municipales du Bas-Canada, étant lu; municipales, Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, (B.-C.) et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

M. Richards a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Richards a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de sièger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau ce jourd'hui.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Message de Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :— Consiel. M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte Bill relatif aux pour autoriser la réclusion des personnes aliénées, aliénées. dans les cas où leur mises en liberté pourrait offrir

" des dangers pour le public," avec un amendement, pour mieux pourvoir à l'organisation de sociétés auquel il demande le concours de cette Chambre. Et

> Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte Bill relatif à la pour incorporer la compagnie du chemin de fer de compagnie du Montréal et Kingston," avec un amendement, au-chemin de fer quel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif au pour prélever par voie d'emprunt une somme n'excé- chemin de ser dant pas quatre millions de louis courant, pour la provincial. construction d'un grand tronc de chemin de fer dans toute la longueur de cette province, étant lu;

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par l'honorable M. Price, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été deman-

dés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Armstrong, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Christie, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fournier, Fourquin, Hincks, LaTerrière, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Méthot, Mongenais, Morrison, Prince, Richards, Ross, Sauvageau, Smith, de Duruam, Smith, de Wentworth, et Taché.—(25.)

Messieurs Badgley, Dickson, Lyon, Macdonald, de KINGSTON, Mackenzie, Malloch, McConnell et San-

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. La Terrière a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siéger quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ; Et l'honorable M. La Terrière a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. L'honorable M. La Terrière a fait rapport du bill en conséquence; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux pour prélever sur le crédit du fonds consolidé des re- débentures venus, une certaine somme requise pour le service

public, étant lu; L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par l'honorable M. Price, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Boutiliier, Cartier, Cauchon, Chabot, Christie, Dickson, le solliciteur-général

de Montréal et

Kingston.

Drummond, Duchesnay, Fournier, Fourquin, La-Terrière, Laurin, Lemieux, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. Mac Nab, Malloch, McConnell, Méthot, Mongenais, Morrison, Price, Prince, Richards, Ross, Sanborn, Sauvageau, Smith, de Durham, Smith, de Wentworth, et Taché.—(32.)

CONTRE.

Monsieur Mackenzie.--(1.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois

fall pour perporations mu-meipales de nire l'achat de b'105, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour "autoriser les corrections granicies de la consecution del la consecution del consecution del la consecution del la consecution de la consecution del la consecution de la consecution de la consecution de la consecution del la consecution de la consecut autoriser les corporations municipales dans le Haut-" Canada à contracter des dettes envers la Couronne, " par l'achat d'ouvrages publics, sans imposer un "droit spécial ou taxe pour le paiement d'icelles," étant lu;

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par l'honorable M. Price, et la question ayant été misc, Que la règle de cette Chambre qui requiert que tous les bills soient imprimés avant la seconde lecture, soit mise de côté en autant qu'elle concerne ce bill; la Chambre s'est divisée:—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été alors lu la seconde fois.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième sois vendredi prochain.

Sur motion de M. Christie, secondé par M. Lau-

Bill relatif à la commutation de la propriété. Ordonné, Que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mieux faciliter la commutation des biens possédés en roture dans les fiefs et seigneuries de la Couronne, en cas d'évaluation de tels biens, de consentement mutuel en vertu d'un certain acto y mentionné, soit maintenant lu.

Et le dit ordre ayant été lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et il est comme suit:

Elgin et Kincardine.

Droit sur les bois étranger.

Message de Son Excel-

lence.

Le Gouverneur-Général transmet à l'Assemblée Législative copie d'une dépêche du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, en réponse à l'adresse conjointe à Sa Majesté, passée durant la présente session, au sujet de l'abolition du droit sur les bois étrangers, importés dans le Royaume-Uni.

Maison du Gouvernement, Toronto, 27 août 1851.

(Copie.)—No. 632.

Downing Street, 5 août 1851.

Milord,—J'accuse la réception de la dépêche de votre seigneurie du 6 juin, No. 74, avec une adresse à la Reine du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée du Canada, au sujet de l'abolition projetée du droit imposé sur les bois étrangers importés en ce pays.

J'ai présenté cette adresse à la Reine; mais après avoir mûrement considéré les raisons qu'on y donne contre la réduction des droits prélevés en ce pays sur les bois étrangers, les serviteurs de Sa Majesté n'ont pas cru devoir abandonner le bill à cet effet qui était la table alors devant le Parlement, et qui a depuis reçu force de loi. Cette réduction du droit imposé sur les bois et autres, du comté d'York.

étrangers a été proposée pour l'avantage et dans l'intérêt des possessions britanniques en général; mais bien que cette mesure soit évidemment de nature à réaliser cet objet en réduisant dans le Royaume-Uni le prix des matériaux les plus essentiels pour encourager et développer l'industric, il ne paraît pas au Gouvernement de Sa Majesté qu'il y ait aucune raison de craindre qu'elle puisse avoir pour le Canada les effets désastreux que semble redouter la Législature Provinciale. L'on n'a pas trouvé que les réductions successives du droit sur les bois étrangers qui ont déjà été opérées depuis l'année 1843, et l'accroissement de consommation qui en est résulté, aient aucunement diminué la consommation des bois coloniaux; tout au contraire, elle s'est accrue depuis cette époque, car il paraît constant que, quelque soit le taux du droit et le prix du marché qui en résulte pour les bois étrangers, les espèces et qualités particulières de bois de la pro-venance des colonies britanniques n'en continueront pas moins à être employées aux usages auxquels elles sont particulièrement adaptées, et sont maintenant destinées. Il est aussi une autre considération qui ne doit pas être perdue de vue par le Parlement Provincial; c'est que, dans un pays qui possède d'aussi grandes ressources naturelles que le Canada, ressources qui ne sauraient recevoir leur plein développement à raison de l'insuffisance de la population et des capitaux,—il n'existe aucune raison de tenter de donner l'essor à l'industrie et au travail par des réglements artificiels; et qu'on consultera mieux les intérêts et la prospérité permanente de la province en laissant l'esprit d'entreprise et le travail suivre leur cours naturel, qu'en cherchant à les diriger vers des branches de commerce qui ne sauraient réussir qu'au moyen de l'encouragement factice et incertain qu'offre l'imposition de droits protecteurs. Vous voudrez bien assurer le Parlement Provincial

que, tout en prenant l'intérêt le plus vif au bien-être et à la prospérité commerciale du Canada, le Gouvernement de Sa Majesté n'en est pas moins convaincu pour ces raisons qu'on trouvera par l'expérience que le meilleur moyen de promouvoir de concert les intérêts des colonies et ceux de l'empire britannique en général, est d'adhérer fermement à la politique sur laquelle repose la mesure dont on se plaint main-

tenant.

J'ai, etc., (Signé,) GREY.

Le très-honorable Comte d'Elgin et Kincardine, Etc., etc., etc.

Ordonné, Que le dit message et la dépêche soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. l'Orateur a communiqué à la Chambre la lettre Son Excelsuivante:-

lence proroge-ra la Chambre.

Maison du Gouvernement, Toronto, 27 août 1851.

Monsieur,—Je suis chargé par le Gouverneur-Général de vous informer que Son Excellence a l'intention, si l'état des affaires publiques le permet, de proroger la session de la Législature samedi prochain, le 30 du courant, à midi.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant et humble serviteur,

R. BRUCE. Secrétaire du Gouverneur.

L'honorable

Orateur de l'Assemblée Législative, Etc., etc., etc.

La pétition suivante a été présentée et mise sur Pétition pré-

· Par M. Mackenzie,--la pétition de William Hill Bill relatif a la compagnie du chemin de fer de Montréal et gislatif au bill, intitulé: "Acte pour incorporer lu la troisième fois." la compagnie du chemin de fer de Montréal et Résolu, Que le l "Kingston," soit maintenant pris en considéra-

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération; lequel a été lu comme suit :-

Fcuille 1, ligne 35. Après "fait," insérez la

clause (A.)

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, que si la ligne " ainsi choisie est telle que le Gouverneur est d'opinion " que la compagnie incorporée par le présent doive " faire l'acquisition du chemin de fer de Montréal et "Lachine, et si la compagnie du dit chemin consent "à vendre le dit chemin de fer et dépendances, ainsi " que les droits, priviléges et avantages possédés par "la dite compagnie en dernier lieu mentionnée en "icelui,-mais que les deux compagnies ne peuvent " convenir du prix de vente, ce prix sera déterminé " par la décision d'arbitres dont un sera nommé par "chacune des dites compagnies, et le troisième par " le Gouverneur, et la décision des dits arbitres ou de " deux d'entr'eux, le troisième étant présent ou ayant "été dûment notifié, sera finale et conclusive, et " liera les deux compagnies, et sur le paiement que " fera la compagnie incorporée par le présent à la "dite compagnie du chemin de fer de Montréal et " de Lachine, de la somme accordée en vertu de la " sentence arbitrale, le chemin de fer et ses dépen-"dances et les droits, priviléges et avantages de la " dite compagnie dernièrement nommée, seront trans-" férés à ct deviendront la propriété de la compa-"gnie incorporée par le présent : Pourvu toujours, " qu'en déterminant le prix à être payé comme susdit, "les dits arbitres seront guidés par la valeur réelle du dit chemin de fer et de ses dépendances et des " droits, priviléges et avantages qu'en retirera la com-" pagnie par le présent incorporée, à l'époque à la-quelle le dit arbitrage aura lieu; et si à cette épo-" que le jaugeage prescrit du chemin de fer de la dite "compagnie diffère du jaugeage du chemin de fer de " la dite compagnie du chemin de fer de Montréal et || de demander permission de sièger de nouveau. " Lachine, la valeur des locomoteurs, chars, tenders " et autres équipages du dit chemin de ser non adap-"tés au service d'un chemin de ser d'un jaugeage " différent, n'entreront pas en compte dans l'estima-" tion des dits arbitres, et la propriété n'en sera pas " non plus transférée en vertu de la dite sentence "arbitrale, ou autrement, sans le consentement libre " et entier des deux compagnies."

Et le dit amendement ayant été lu une seconde fois,

il a été adopté.

Ordonné, Que M. Cartier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Bill relatif aux aliénés.

Ordonné, Que l'amendement fait par le Conseil Législatif au bill, intitulé: "Acte pour autoriser " la réclusion des personnes aliénées dans les " cas où leur mise en liberté pourrait offrir des "dangers pour le public," soit maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération; lequel a été lu comme suit:

Feuille 5, ligne 35. Retranchez depuis "respec-"tivement" jusqu'à "et," dans la feuille 6, et la 26e

Et le dit amendement ayant été lu une seconde

fois, il a été adopté.

Ordonné, Que le solliciteur-général Macdonald reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Bill relatifaux

Un bill grossoyé pour amender l'acte qui règle l'exercice de certains droits des locateurs et locataires

Ordonné, Que l'amendement sait par le Conseil Lé-||dans le Bas-Canada, a été, en consormité de l'ordre,

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Lemieux porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'honorable M. Badgley a fait rapport du bill pour Bill relatif aux changer et régler le mode de procédure dans les actions en actions en éviction, et les amendements ont été lus et éviction. adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Un bill grossoyé pour faciliter l'accomplissement Bill relatif aux des devoirs de juges de paix, hors des sessions, en ce convictions qui concerne les ordres et convictions sommaires, a sommaires. été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte " pour faciliter l'accomplissement des fonctions " des juges de paix, hors les sessions, en ce qui " concerne les ordres et convictions sommaires."

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Drummond porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour reprendre les débats ajournés Bill pour de sur la question proposée samedi dernier, que l'Orateur finir certains laisse maintenant le fauteuil [pour que la Chambre se droits des seiforme en comité sur le bill pour définir certains droits des seigneurs et des censitaires dans le Bas-Canada, et pour en faciliter l'exercice], étant lu ;-

Et la question ayant été de nouveau proposée: La

Chambre a repris les dits débats ajournés.

Et la question ayant été mise: Elle a été résolue dans l'affirmative.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Boulton, de Toronto, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Boulton, de Toronto, a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau ce jourd'hui.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Message du Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :-M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants, sans amendement, savoir :

ns amendement, savoir :-Bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte qui octroie Bill pour amender l'acte qui octroie
mender l'acte qui octroie une liste civile à Sa Majesté;"

Bill, intitulé: "Acte pour réduire les salaires de du certains officiers de justice, dans les cas y mention-duire certains més, et fixer les salaires des Orateurs du Conseil salaires.

Législatif et de l'Assemblée Législative:"
Bill, intitulé: " Acte pour corriger une erreur clé- Bill pour corriger une erreur clé-"ricale dans la version anglaise de l'acte de la der-ger une erreur nière session pour exempter les capitaines des bâti-l'acte 13 et 14 " ments du Bas-Canada d'employer des pilotes en Viet, chap. 96. certains cas:"

Bill intitulé: "Acte pour établir des réglements Bill relatifeut concernant les prêteurs et le prêt sur gages." Et prêteurs sur gages.

Le Conseil Législatif a acquiescé à l'amendement Bill relatif à fait par cette Chambre au bill, intitulé: "Acte pour l'académie des demoiselles unicorporer l'académie de Burlington, pour les demoiselles des demoiselles de Burlington. " selles," sans aucun amendement: Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte Bill relatif à la " pour amender un acte, intitulé: 'Acte pour obliger navigation des ' les vaisseaux à porter des lumières durant la nuit, eaux intérieures du établir diverses dispositions pour régler la navi, res. "' et établir diverses dispositions pour régler la navi-"' gation des caux de cette province," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le conccurs de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

de la liste ci-

Bill relatif a la tenare seignenrale.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter le rachat des droits seigneuriaux dans le Bas-Canada, pour convertir la tenure des fonds qui en sont grevés en celle de franc-aleu roturier, étant lu;

L'honorable M. Hincks, Membre du Conseil Exécutif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, Que Son Excellence ayant été informée de l'objet du bill, consent, en autant que les intérêts de Sa Majesté y sont concernés, Que la Chambre agisse sur icelui suivant qu'elle le trouve à propos.

Le bill a été alors lu une seconde fois, et renvoyé au comité de toute la Chambre sur le bill pour définir certains droits des seigneurs et des censitaires dans le Bus-Canada, et pour en faciliter l'exercice.

M. Gusy a proposé, secondé par l'honorable M. Viger, et la question ayant été mise, Qu'il soit une instruction au dit comité, de prendre d'abord en considération le bill pour faciliter le rachat des droits sequeuriaux dans le Bas-Canada, pour convertir la tenure des fonds qui en sont grevés en celle de francaleu roturier, et ensuite, le bill pour définir certains droits des seigneurs et des censitaires dans le Bas-Canada, et pour en faciliter l'exercice; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant éte demandés, ils out été pris comme suit:—

Messieurs Christie, Gugy, Prince et Viger.—(4.)

CONTRE.

Messicurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Fourquin, Hincks, le procureur-général La Fontaine, La-Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Malloch, McConnell, Méthot, Mongenais, Notman, Polette, Robinson, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Stevenson et Taché.—(38.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. Gugy a proposé, secondé par l'honorable M. Viger, et la question ayant été mise, Qu'il soit une instruction au dit comité de considérer s'il est expédient de retrancher tous les mots après "Attendu que, dans le préambule du bill pour faciliter le rachat des droits seigneuriaux dans le Bas-Cunada, pour convertir la tenure des fonds qui en sont grevés en celle de sranc aleu roturier, et d'insérer en leur place les mots: "Quarante pétitions ont été présentées à l'As-" semblée Législative, au sujet de la tenure seigneu-"riale dans le Bas-Canada, dans trente-neuf des-" quelles les pétitionnaires demandent l'abolition de "cette tenure; et attendu que l'Assemblée Legisla-"tive, par ses résolutions adoptées le vingt-sixième jour de juin 1850, a déclaré qu'il était important "d'effectuer, aussitôt que possible, la conversion de " la tenure seigneuriale en une tenure libre; et at-" tendu que les dites résolutions déclarent qu'il est " utile et nécessaire de le faire, prenant garde néan-mois de protéger et régler équitablement tous les "droits et intérêts y concernés, et assurer une juste indemnité à toutes les parties dont les justes droits " se trouveront affectés par cette mesure: A ces cau-" ses, qu'il soit statué, par la Très Excellence Majesté " de la Reine, par et de l'avis et consentement du " Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de " la province du Canada, constitués et assemblés en " vertu et sous l'autorité d'un acte passé dans le Par-" lement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et intitulé: "Acte pour réunir les pro-"vinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le gou-vernement du Canada," et il est par le présent statué par l'autorité susdite, que la dite tenure scra " graduellement abolie au moyen de la commutation, " en la manière ci-après indiquée.

"Et qu'il soit statué, que chaque fois que le seigneur ou la majorité des censitaires d'un fief signifiera, par pétition adressée à l'administrateur du
gouvernement pour le temps d'alors, son désir d'abolir la tenure seigneuriale dans le dit fief, il sera
loisible à l'administrateur du gouvernement d'alors
d'émaner sa proclamation enjoignant à tous les intéressés de se conformer aux dispositions de cet
acte: Pourvu toujours, que chaque fois que le dit
administrateur du gouvernement aura des motifs de
retarder l'émanation de la dite proclamation, il
pourra le faire pour une période de temps n'excédant
pas six mois; pourvu toujours, que l'Ille de Montréal
ne sera pas soumise à l'opération de cet acte.

" Et qu'il soit statué, que le jour sixé dans telle proclamation, les censitaires du dit fief deviendront une corporation pour les fins de la dite abolition ou " commutation, et pour nulle autre fin que ce soit; " et la dite corporation prendra le nom de fief, et aura "le droit d'ester et citer en justice sous le nom ci-" dessus, et pourra nommer au scrutin, en la manière qui sera prescrite par la proclamation de l'adminis-"trateur du gouvernement d'alors, trois personnes qui seront appelées syndics du dit fief, lesquelles agiront au nom des censitaires aux fins de mettre à " effet les dispositions de cet acte, et auront tous les " pouvoirs nécessaires pour ce faire; pourvu aussi, " que les dits censitaires pourront, en la manière ci-" dessus indiquée, remplir toute vacance qui pourra "survenir parmi les syndies au moyen d'une autre "élection qui aura lieu sous dix jours après la dite vacance; pourvu toujours, que chaque fois que les dits censitaires feront défaut de nommer des syndics, ou de remplir telle vacance, il sera et pourra être " loisible à la personne administrant le gouvernement " pour le temps d'alors, de le faire par proclamation; et les personnes ainsi nommées par telle proclama-"tion seront dans chaque cas tenues d'agir comme syndics, sous les pénalités ci-après énoncées.

"Et pour effectuer l'abolition de la dite tenure, il cest par le présent statué, que l'indemnité qui sera payée aux seigneurs par les censitaires sera de dix chelins courant par chaque acre en superficie de terre concédée, et la dite indemnité sera payée au seigneur en la manière et aux époques ci-après désignées; pourvu toujours, que les dites sommes seront dues et payables d'abord par chaque propriétaire pour le nombre d'arpents de terre par lui possédés en censive; mais aussitôt que l'impuissance où se trouve le débiteur de payer aura été légalement constatée, le seigneur aura une réclamation et droit d'action contre la corporation, pour telle balance qui pourra lui être alors due; pourvu toujours, que rien de contenu au présent ne sera censé empêcher tout seigneur et censitaire de commuer et abolir la tenure, moyennant toutes autres conditions dont ils pourront convenir mutuellement.

"Et qu'il soit statué, que la dite somme de dix chelins courant pour chaque arpent en superficie de
terre concédée, tel que ci-dessus spécifié, sera ainsi
payée au seigneur par chaque censitaire, ou à son
défaut par la dite corporation du fief, en cinq paiements annuels de deux chelins chaque avec intérêt,
dont le premier sera payé une année après la date
de la proclamation concernant le dit fief, et le second, le troisième, le quatrième et le cinquième
paiement durant les quatre années suivantes successivement, ou plus tôt, à l'option du débiteur;
pourvu toujours, que le dit seigneur aura, pour exercer sa réclamation, droit d'action, tant contre le
censitaire que contre chaque membre de la corporation, sauf le recours du membre qui aura payé
contre les autres membres, et tel droit du seigneur
et le recours des membres de la corporation seront
maintenus par les cours de justice suivant le dû
ceurs de la loi.

"Et qu'il soit statué, que chaque arpent de terre pour lequel la somme ci-dessus spécifiée aura été payée conformément aux dispositions de cet acte, sera libre de toutes charges ou obligations seigneuriales quelconques, et sera alors et dès ce jour possédé en franc aleu roturier à perpétuité.

"Et qu'il soit statué, que jusqu'à ce que le premier paiement de la susdite commutation ait été payé et liquidé, il ne sera fait aucune déduction ou changement dans le taux des rentes annuelles accoutumées, ou dans les lods et ventes ou autres redevances seigneuriales échues après l'émanation de la proclamation: mais après le premier paiement, les dites rentes et redevances seront diminuées d'un quart, et ainsi en proportion sur paiement du second, troisième et quatrième versements; et après le dit quatrième et dernier paiement, les réclamations du seigneur seront complétement éteintes.

"Et qu'il soit statué, que rien de contenu au présent ne sera censé affecter ou atténuer en aucune
manière quelconque le droit privilégié du seigneur
pour tous arrérages de rentes et redevances qui seront échus avant l'émanation de la proclamation, ou
son droit de posséder ou conserver tous moulins,
terres ou biens-fonds de quelque nature que ce soit,
possédés par lui dans le dit fief, lesquels seront par lui
tenus en franc aleu après l'abolition de la tenure
seigneuriale.

"Et attendu que les terres dans une seigneurie " peuvent n'être pas toutes de la même valeur, qu'il " soit en conséquence statué que les syndies égalise-" ront les obligations des divers consitaires, de telle " sorte que chaque consitaire soit tenu de payer, au-" tant que possible, une somme étant à la valeur de " sa terre dans la même proportion que la somme à " payer par toute la corporation peut l'être à la valeur " totale de toutes les terres tenues en censive dans " le fief; et les dits syndics préléveront, au moyen d'une répartition sur les propriétaires des lots et " fermes les plus précieux, une somme suffisante pour " indemniser les possesseurs des lots et fermes d'une " moindre valeur, soit en payant la différence au seigneur pour et au nom de ce dernier, ou au censitaire " lui-même, si ce dernier a satisfait le seigneur : pour-" vu toujours, que le dit syndic pourra employer des " personnes compétentes pour préparer le rôle de répartition et cotisation, et pour toutes les fins de " cet acte, et pourra leur allouer une compensation " raisonnable.

"Et qu'il soit statué, que chaque fois que lorsque sous trois mois après l'émanation de la proclamation, " les syndics notifieront au seigneur de la corporation " leur désir d'acquérir des terres non concédées dans " l'intérêt des censitaires en général; alors et en ce " cas, eux, les seigneurs, seront autorisés et tenus d'en " faire faire une estimation ou évaluation par des " experts, chaque partie choisissant le sien, et les deux " experts ainsi choisis en nommant un troisième avant " d'entrer en fonction; et les dits trois experts, après " avoir au préalable prêté et souscrit le serment en la " forme prescrite dans la cédule A annexée à cet acte, " fixeront et détermineront la valeur des dites terres " non concédées; et là-dessus, le dit seigneur sera " tenu de recevoir, et la dite corporation sera tenu de " payer au dit seigneur, la moitié de la valeur estimée " de telles terres non concédées en cinq paiements " annuels avec intérêt, tel que prescrit par la cinquième " clause de cet acte; pourvu toujours, que les dits " syndics auront plein pouvoir et autorité de prélever le dit montant au moyen d'une cotisation et de le " payer au seigneur tel que prescrit au présent; et " le seigneur aura droit par la loi de se faire payer par la corporation: pourvu aussi, que sur tel paie-" ment fait, les dites terres non concédées appartien-" dront absolument en franc aleu à la dite corporation

" jugera convenable; et pourvu en outre, que pour assurer le paiement des divers montants dus ou qui deviendront dus, le seigneur continuera d'avoir un hypothèque privilégié sur la terre à raison de laquelle une dette lui sera due, ou contre laquelle il aura une réclamation légale; pourvu finalement, que lorsque le seigneur le jugera convenable, il sera à même d'abandonner les terres non concédées dans son fief à la couronne, et sera par là libre et déchargé de toutes obligations à cet égard.

" Et qu'il soit statué, que l'administrateur du gou-" vernement établira un tribunal composé d'autant de membres qu'il sera nécessaire pour obéir aux réquisitions de cet acte, aux fins de décider et régler " toutes les questions résultant d'icelui, lequel tribunal " sera appelé la cour seigneuriale, et en nommera et " constituera les juges, dont trois tiendront leurs sé-" ances durant le temps nécessaire pour régler les dites questions dans toute seigneurie où s'opérera la commutation, et qui entendront, non seulement les témoins, mais examineront et inspecteront les loca-" lités et dépendances en contestation, et décideront d'une manière sommaire, indiquant les motifs et les raisons de leur décision, ainsi que ce qui a été prouvé par des témoignages, et ce qu'ils ont constaté de leurs propres yeux: Pourvu toujours, qu'il y aura appel à la cour supérieure, à la réquisition de " l'une ou l'autre partie, d'après les mêmes formalités prescrites pour les appels de la cour de circuit, et de la cour supérieure à la cour du banc de la Reine : " Pourvu en outre, que si l'on trouvait impossible de mettre à effet les dispositions de cet acte dans aucun " sief ou fiefs en particulier, les dits juges de la cour " seigneuriale seront immédiatement tenus de faire un rapport spécial à l'exécutif, exposant les faits et leurs raisons au long, afin d'y pourvoir ultérieure-" ment par des dispositions législatives, suivant que

"Et qu'il soit statué, que chaque fois que l'étendue d'un fief sera telle qu'il ne sera pas facile pour les trois syndics de remplir les devoirs qui leur sont assignés en vertu de cet acte, le dit fief sera divisé, par proclamation émanée comme ci-dessus prescrit, en cercles ou arrondissements convenables, et chaque cercle ou arrondissement sera, pour toutes les fins de cet acte, considéré comme une corporation distincte et séparée: Pourvu toujours, qu'à l'égard du droit d'acquérir des terres non concédées, ce droit lorsqu'il sera exercé, appartiendra à tout le fief; et les diverses corporations qui formeront partie du dit fief seront alors unies et agiront comme un seul corps, par l'intermédiaire de leurs syndics respectifs.

"Et qu'il soit statué, que chaque fois qu'il y aura constit d'opinion parmi les syndics, le fait de la majorité sera censé être, et sera aussi obligatoire que s'il était le sait de la totalité des syndics.

"Et qu'il soit statué, qu'aussitôt que l'indemnité sera payée pour toutes les terres dans chaque fief, tel que ci-dessus prescrit, tous et chacun les droits féodaux du seigneur d'icelui seront abolis et éteints sans au- cune exception ou réserve quelconque.

"Et qu'il soit statué, que depuis et après la passation de cet acte, le droit de quint dû et payable à la "Couronne en certaines occasions, sera et demeurera éteint ou aboli; mais toutes réserves de mines ou minéraux contenues dans les concessions primitives, auront et continueront à avoir leur pleine force et effet.

payer au seigneur tel que prescrit au présent; et le seigneur aura droit par la loi de se faire payer par la corporation: pourvu aussi, que sur tel paiement fait, les dites terres non concédées appartiendront absolument en franc aleu à la dite corporation qui pourra les vendre et en disposer comme elle le "Et qu'il soit statué, que chaque fois qu'une personne "ou des personnes prétendront avoir quelque réclament mation contre le seigneur de tel fief ou contre le fief même, telles personnes seront tenues de prendre connaissance de la proclamation, et de filer, sous trois qui pourra les vendre et en disposer comme elle le "mois, leur réclamation entre les mains des syndies,"

" laissant une copie au seigneur et aux autres parties | " intéressées, et le fait d'avoir filé telle réclamation opérera comme une réserve de tous les droits du réclamant, et autorisera les syndics et les censitaires " à ne pas payer au seigneur le montant en plein spé-" cisié dans telle réclamation, jusqu'à ce que la validité " en ait été déterminé suivant le dû cours de la loi; " et il sera du devoir des juges seigneuriaux de prendre connaissance des dites réclamations et de décider " des mérites d'icelles, suivant la loi : Pourvu toujours, que sur le consentement du seigneur par écrit, " toute somme reconnue par lui être due, pourra être " payée à son créancier ou à ses créanciers sur les " dites réclamations, aux mêmes époques où la dite " somme aurait pu être justement exigée par le dit seigneur.

"Et qu'il soit statué, que tout syndic qui resusera " d'agir, après avoir été dûment nommé, encourra et " paiera une somme de cinq louis courant, pour cha-" que jour qu'il refusera ainsi d'agir, laquelle somme " pourra être recouvrée dans toute cour de loi, à la poursuite de toute personne quelconque: Pourvu " toujours, que toute personne âgée de plus de soixante ans, maladive, ou ayant son domicile per-" manent hors du fief, sera exempte d'agir comme "syndic; et toute personne qui réclamera cette exemption sera tenue de soumettre sa prétention "aux juges seigneuriaux, qui la décideront d'une " manière sommaire; et chaque fois qu'ils admettront " que cette prétention est bien fondée, cette admission

"équivaudra à une vacance;"
La Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Christie, Gugy, le procureur-général La-Fontaine, La Terrière, Prince et Viger.—(6.) CONTRE

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Fourquin, Hincks, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Malloch, McConnell, Méthot, Mongenais, Notman, Polette, Robinson, Ross, Sanborn, Sauva-geau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Stevenson et Taché.—(36.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Peur bills re-

latife a la te-

nute seignen-

M. le solliciteur-général Drummond a proposé secondé par M. Boutillier, et la question ayant été proposée, Que l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour définir certains droits des seigneurs et des censitaires dans le Bas-Canada, et pour en faciliter l'exercice, et sur le bill pour faciliter le rachat des droits seigneuriaux dans le Bas-Canada, pour convertir la tenure des fonds qui en sont grevés en celle de franc-aleu-roturier, soit maintenant lu;

Et des débats s'étant élevés sur le sujet ;

M. Gugy a proposé, secondé par l'honorable M. Viger, et la question ayant été mise, Que les débats soient ajournés à demain ; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme

POUR.

Messieurs Badgley, Baldwin, Boulton, de Toron-ro, Cayley, Christie, Dickson, Gugy, Hincks, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, le solliciteur-général Macdonuld, Macdonald, de Kincston, Prince et Viger .- (14.)

Messieurs Armstrong, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Fourquin, Laurin, Lemieux, Letellier, Mackenzie, McConnell,

Méthot, Mongenais. Notman, Polette, Ross, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, et Taché.—(23.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été mise, Que l'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour définir certains droits des seigneurs et des censitaires dans le Bas-Canada, et pour en faciliter l'exercice, et sur le bill pour faciliter le rachat des droits seigneuriaux dans le Bas-Canada, pour convertir la tenure des fonds qui en sont grevés en celle de francalcu-roturier, soit maintenant lu :- Elle a été résolue dans l'affirmative.

Et le dit ordre ayant été lu;

Ordonné, Que le dit ordre soit remis a demain, et que ce soit alors le premier ordre du jour; et que les ordres du jour soient appelés avant l'introduction de toute nouvelle matière en Chambre, dans l'ordre qu'ils occupent, conformément aux ordres permanents.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas Ordres remis. été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. le solliciteur-général Drummond, secondé par l'honorable M. Chabot, La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 28° die Augusti;

Anno 15º Victoriæ Reginæ, 1851.

ORDRE du jour, pour que la Chambre se forme Deux bills redes seigneurs et des censitaires dans le Bas Canada, nure riale. et pour en faciliter l'exercice, et sur le bill pour facili-ter le rachat des droits seigneuriaux dans le Bas-Canada, pour convertir la tenure des fonds qui en sont

grevés en celle de franc-aleu-roturier, étant lu; M. le solliciteur-général Drummond a proposé, secondé par l'honorable M. Hincks, et la question ayant été mise, Que le dit ordre soit déchargé; la Chambre l'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Badgley, Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Fergusson, Gugy, Hopkins, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Sir Allan N. MacNab, Méthot, Meyers, Notman, Polette, Price, Prince, Richards, Robinson, Ross, Sanborn, Sherwood, de Brockville, Smith, de Durham, Smith, de Went-WORTH, Stevenson et Viger .- (34.)

Messieurs Armstrong, Boutillier, Duchesnay, Fortier, Fournier, Fourquin, Laurin, Lemieux, Letellier, McConnell Mongenais, Smith, de FRONTENAC, et Taché.—(13.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Un bill grossoyé pour faciliter l'accomplissement Bill relatif aux des devoirs des juges de paix, hors des sessions, en ce offenses crimiqui concerne les personnes accusées d'offenses crimi- nelles. nelles, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte " pour faciliter l'accomplissement des devoirs des juges de paix, hors les sessions, en ce qui con-" cerne les personnes accusées d'offenses crimi-" nelles."

Ordonné; Que M. le solliciteur-général Drum-mond porte le bill au Conseil Législatif et de-

mande son concours.

85

Bill relatif aux statuts provin-

Un bill grossoyé pour abroger partie d'un acte y mentionné, concernant l'impression et la distribution des statuts provinciaux, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Stevenson porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill pour amender l'acte des bureaux des postes.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'acte des bureaux des postes," étant lu;

L'honorable M. Price a proposé, secondé par l'honorable procureur-général La Fontaine, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu la

troisième fois;

L'honorable M. Boulton a proposé, en amendement à la question, secondé par M. Hopkins, Que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: " Soit incontinent renvoyé de nouveau à un comité de " toute la Chambre, aux fins d'insérer la clause sui-"vante, comme amendement au bill, après la vingt-troisième clause: Et qu'il soit statué, qu'aucune " voiture transportant la malle ne sera exemptée des " péages ou droits sur aucun chemin ou pont en cette province, construit par des individus ou des compa-" gnies à fonds social, ou sur aucun chemin ou pont " de péages construit par le Gouvernement et cédé à " des corporations municipales ou à des compagnies " à fonds social, à moins que tels chemins ou ponts " n'aient été cédés avec la condition d'exemption des péages en faveur de telle voiture," en leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant deman-

dés, ils ont été pris comme suit :-

POUR

Messieurs Boulton, de Norfolk, Cameron, de Cornwall, Christie, Dickson, Fergusson, Fourquin, Hopkins, Macdonald, de Kingston, Merritt, Meyers, Notman, Richards, Robinson, Sanborn, Seymour, Sherwood, de Brockville, Smith, de Duriiam, et Stevenson.—(18.)

Messieurs Badgley, Bell, Boutillier, Cauchon, Chabot, le solliciteur-général Drummond, Fortier, Fournier, Hincks, le procureur-général La Fontaine La Terrière, Laurin, Lyon, le solliciteur-genéral Macdonald, Mackenzie, McConnell, Mongenais, Polette, Price, Ross, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, et Taché.—(23.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise:-Elle

a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. Résolu, Que le bill, avec les amendements, passe. Ordonné, Que l'honorable M. Price, reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leur honneurs que cette Chambre l'a passé avec des amendements, auxquels elle demande leur concours.

Bill relatif aux juges de paix, (H.-C.)

Un bill grossoyé pour établir un taux uniforme honoraires des d'honoraires pour les juges de paix dans le Haut-Canana, et pour abroger l'acte du Haut-Canada, passé dans la quatrième année du règne de Guillaume quatre, chapitre dix-sept, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Notman porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif à l'école nor-male, (B.-C.) Un bill grossoyé pour pourvoir à l'établissement d'une école normale et à l'encouragement de l'éducation dans le Bas-Canada, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le pill passe et que le titre soit: "Acte pour pourvoir à l'établissement d'une "école normale, et pour mieux enconrager l'é-ducation dans le Bas-Canada."

Ordonné, Que l'honorable procureur-général La-Fontaine porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour mettre à part certaines terres Bill pour metdans le Bas. Canada, pour l'usage des Sauvages de tre à part cercette partie de la province, a été, en conformité de taines terres l'ordre, lu la troisième fois.

vages, (B.-C.)

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit: "Acte pour mettre à part certaines étendues de " terres pour l'usage de certaines tribus de Sau-

" vages dans le Bus-Canada." Ordonné, Que l'honorable M. Price porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour confirmer les décrets, ordres Bill relatif aux et procédures de la cour de chancellerie du Haut- décrets et or-Canada, dans certains cas, a été, en conformité de dres en chai l'ordre, lu la troisième sois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Prince porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour prélever, par voie d'emprunt, Bill relatif à une somme n'excédant pas quatre millions de louis l'emprant de courant, pour la construction d'un grand tronc de chemin de fer chemin de fer dans toute la longueur de cette province, a été, en consormité de l'ordre, lu la troisième sois.

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par M. le solliciteur-général Macdonald, et la question ayant été mise, Que le bill passe et que le titre soit: "Acte pour réaliser, par voie d'emprunt, une somme "n'excédant pas quatre millions de louis courant, " pour construire une ligne de grand tronc de chemin " de fer dans toute la longueur de cette province;" la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Armstrong, Bell, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fergusson, Fortier, Fournier, Gugy, Hincks, le procureur-général La Fontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mongenais, Morrison, Polette, Price, Richards, Ross, Smith, de Durham, Smith, de Wentworth, et Taché.—(29.)

CONTRE. Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Dickson, Hopkins, Lyon, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Sir Allan N. MacNab, Malloch, Merritt, Meyers, Notman, Robinson, Sanborn, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, et Stevenson.—(21.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks porte le bill au Conseil Législatif, et demande sou concours.

Un bill grossoyé pour prélever sur le crédit du Bill relatif aux fonds consolidé des revenus, une certaine somme re- débeatures. quise pour le service public, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit: "Acte pour prélever sur le crédit du fonds con-" solidé des revenus, une certaine somme d'ar-" gent requise pour le service public.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour mieux faciliter la commuta- Bill relatifa la tion des biens possédés en roture dans les fiess et seigneuries de la Couronne, en cas d'évaluation de tels de la propriété biens, du consentement mutuel et en vertu d'un certain acte y mentionné, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour mieux faciliter la commutation des

- " biens possédés en roture dans les fiefs et sei- | et recevoir les témoignages dans les poursuites en loi des témoigna-
- " gneuries de la Couronne en cas d'évaluation des
- " dits biens, de consentement mutuel, en vertu

"d'un certain acte y mentionné.".
Ordonné, Que M. Christie porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

protéts.

Un bill grossoyé pour amender la loi concernant Un bill grossoye pour amender la loi conconduct amender la loi les protêts relatifs aux lettres de change et aux billets promissoires, a été, en conformité de l'ordre, lu la

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit; "Acte pour amender la loi concernant le mode

" de protester les lettres de change et les billets " promissoires."

Ordonné, Que M. Smith, de Frontenac, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son con-

Bill relatif aux erécuirurs étrangers. etc.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé, pour lever tous les doutes concernant le droit qu'ont les exécuteurs, administrateurs et corporations étrangères de citer et este ren justice dans le Bas-Canada, étant lu;

M. le solliciteur-général Drummond a proposé, secondé par l'honorable M. Badgley, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu la

troisième fois;

L'honorable M. Boulton a proposé, en amendement à la question, secondé par M. Dickson, Que tous les mots après "maintenant," soient retranchés, de manière à njouter les mots: "Renvoyé de nouveau à un comité " de toute la Chambre, aux fins de retrancher toutes " les parties du bill qui ont rapport aux exécuteurs

" testamentaires et administrateurs," en leur place. Et la question ayant été mise sur l'amendement:-

Elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise:

Ordonné, Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins de retrancher toutes les parties du bill qui ont rapport aux exécuteurs testamentaires et administrateurs.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. McFarland a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. McFarland a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. McFarland a fait rapport du bill en conséquence; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième sois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte

pour lever tous les doutes concernant le droit " qu'ont les corporations étrangères de citer et " ester en justice dans le Bas-Canada, et pour

" d'autres objets."

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Drummond porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux etreurs dans its patentes.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger une certaine disposition de l'acte qui règle le mode de disposer des terres publiques, relativement au délai fixé pour accorder une indemnité pour cause d'erreur dans les patentes, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois

Bill relatif aux L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en commissions comité sur le bill pour faciliter, l'émanation de compour prendre missions, aux fins d'interroger les témoins et prendre que quelques copies pour la distribution générale;

maintenant pendantes, et qui pourront être intentées gesdans les diverses cours de record dans le Haut-Canada, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Notman a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Notman a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Et la question ayant été mise, Que le rapport soit maintenant reçu; la Chambre s'est divisée:—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

M. Notman a fait rapport du bill en conséquence :

et les amendements ont été lus et adoptés.

M. Lyon a proposé, secondé par M. Smith, de Frontenac, et la question ayant été mise, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois ce jourd'hui; la Chambre s'est divisée :- Et la question a été résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif à comité sur le bill pour pourvoir à la collection des un statut sur arrérages de taxes imposées par un certain réglement du ci-devant district de Wellington, et faire disparaître certains doutes relatifs à la validité du dit réglement, étant lu :

les taxes dans le district de Wellington.

reau des gref-

fiers des as-

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Duchesnay a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill pour régucomité sur le bill pour régulariser le bureau des gref- lariser le bufiers des assises dans le Haut-Canada, étant lu :

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le sises. dit comité.

M. Mongenais a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil

Et M. Mongenais a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant recu. M. Mongenais a fait rapport du bill en conséquence ; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois ce jourd'hui.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour rivières et ruis"expliquer et amender les actes pour empêcher d'obseaux, (H.-C.) " struer les rivières et ruisseaux du Haut-Canada," étant lu :

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. et ordonné d'être lu la troisième fois ce jourd'hui.

L'honorable M. Chabot, du comité permanent des Dix-huitième divers bills privés, a présenté à la Chambre le dix-huitième rapport du dit comité; lequel a été lu comme privés.

Votre comité, en terminant ses travaux, prend la liberté d'exprimer comme son opinion que le nouveau système adopté par votre honorable Chambre, pendant la dernière session, relativement aux bills privés, a extrêmement bien fonctionné. La restriction pour la protection des droits des individus et du public, paraît être de nature à atteindre le but pour lequel elle a été adoptée. Cependant, votre comité prend la liberté de faire les suggestions suivantes pour le meilleur fonctionnement du système actuel.

Il paraît à votre comité que le nombre de copies des bills privés à être fourni par les personnes intéressées, suivant la soixante-et-septième règle, n'est pas suffisant pour les fins de votre honorable Chambre, parce qu'il n'en peut être donné qu'une copie à chaque Membre, et qu'après les bureaux servis, il n'en reste

élever le nombre à deux cent cinquante. La même règle exige que tous les bills privés soient imprimés par les entrepreneurs des impressions de la session, aux frais des parties; et la soixante-et-dix-neuvième règle exige qu'un certificat de l'imprimeur de la Reine que les frais de l'impression de l'acte (s'il est passé) a été payé ou le paiement garanti, doit être déposé entre les mains du greffier de votre honorable Chambre avant la troisième lecture du bill. En suivant ces dispositions, il arrive souvent des délais dans la passation des bills, parce que les parties ne se procure pas les certificats en temps convenable. Votre comité suggère qu'à l'avenir toutes les personnes demandant des bills privés déposent entre les mains du gressier (outre l'honoraire de quinze louis) une somme suffisante pour couvrir les frais d'impression du bill et de l'acte, (suivant les règles existantes); la balance, s'il y en a, sera remise aux parties après le paiement de ces frais.

Ordonné, Que le dit rapport soit renvoyé à un co-

mité de toute la Chambre demain.

Bill relatif à la navigation des eaux intérieures.

soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération; lesquels ont

été lus comme suit :

Feuille 1, ligne 14. Retranchez depuis "caux," jusqu'à "porteront," et insérez: "du Haut-Canada." Feuille 2, ligne 7. Retranchez depuis "brume," jusqu'à "ct," dans la 10e ligne, et insérez la clause (A.)

Clause (A.) " Et qu'il soit statué, que nulle partie " des clauses précédentes de cet acte ne s'appliquera " au Bas-Canada."

Feuille 2, ligne 11. Retranchez depuis "à," jusqu'à "une," dans la 13e ligne, et insérez: "Québec, " Montréal, Bytown, Kingston, Toronto, Hamilton " et Niagara, et à toutes autres places où il sera né-" cessaire de ce saire,

Feuille 5, ligne 4. Retranchez depuis "aux," jusqu'à "et," dans la 7c ligne, et insérez: "goêlettes ou bâtiments de quelque tonnage qu'ils soient, faisant " le commerce du cabotage dans les limites et au-

dessous du port de Québec." Feuille 5, ligne 23. Après " plaignant," insérez la

clause (B.)

Clause (B.) " Et qu'il soit statué, que cet acte en-" d'avril prochain, et pas avant."

Et les dits amendements ayant été lus une seconde

fois, ils ont été adoptés,

wall, reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adoptée leurs amendements.

Bill relatif à la

construction pour révoquer cette partie de l'acte 13 et 14 Vict., chap. 72, qui se rapporte à la construction des chemins de fer, étant lu;

Sir Allan N. MacNab a proposé, secondé par M. Dickson, et la question ayant été proposée, Que le bill

soit maintenant lu une seconde fois;

M. McFarland a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Merritt, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "De

ce jour en six semaines," ajoutés à la fin d'icelle; Et la question ayant été mise sur l'amendement;

RONTO, Cameron, de CORNWALL, Cayley, Hopkins, Worth, et Wilson.—(19.)

votre comité recommande d'amender la règle pour Mackenzie, McFarland, Merritt, Notman, Robinson, élever le nombre à deux cent cinquante. La même Smith, de Frontenac, Smith, Wentworth, et Stevenson.—(13.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Baldwin, Chabot, Chauveau, Christie, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Hincks, le procureurgéneral La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Sir Allan, N. Mac Nab, Malloch, Meyers, Polette. Price, Prince, Richards, Ross, Sauvageau, Sherwood, de Brockville, Smith, de Durham, Taché et Wil-

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme sui**t** :-

Messieurs Badgley, Baldwin, Chabot, Chauveau. Christie, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Hincks, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé: "Acte pour amender der un acte, intitulé: "Acte pour obliger les unières durant la "nuit, et établir diverses dispositions pour régler "la navigation des eaux de cette province," "la navigation des eaux de cette province, "la navigation des eaux de cette province," "la navigation des eaux de cette province, "la navigation des eaux de cette pr

CONTRE.

Messieurs Boulton, de Norfolk, Boulton, de To-RONTO, Cameron, de Cornwall, Cayley, Hopkins, Mackenzie, McFarland, Merritt, Notman, Robinson, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, et Stevenson.—(13.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill à été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé a un comité de toute la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Wilson a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Wilson a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements. Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Wilson a fait rapport du bill en conséquence; et les amendements ont été lus comme suit :

Ligne ult. Après "abroger," insérez : "Pourvu toujours, que rien de contenu au présent n'affectera trera en vigueur le, depuis et après le premier jour droits que la compagnie du chemin de ser à fonds " en aucune manière, ni ne scra censé affecter les social de Brantford et Buffalo, ou de toutes autres personne ou personnes, ou corps incorporé, peuvent " avoir légalement acquis en vertu des dispositions de Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Corn-" acte."

Ligne ult. de l'amendement. Après "Acte," insé-" Pourvu de plus que cet acte ne s'étendra pas L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill " personnes ou corporation, de tout droit qu'elle pour-" à priver la dite compagnie, ou telle personne ou " rait acquérir, si le dit acte n'était pas abrogé

Le premier amendement ayant été lu une seconde

fois, il a été adopté.

Le second amendement ayant été lu une seconde fois: et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans le ditamendement; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Bell, Boulton, de Norrolk, Boulton, de la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été de-mandés, ils ont été pris comme suit:— Toronto, Cameron, de Cornwall, Fergusson, Hopkins, Letellier, Mackenzie, McConnell, McFarland, Merritt, Morrison, Notman, Robinson, Sanborn, Messieurs Boulton, de Norfolk, Boulton, de To- Sauvageau, Smith, de Frontenac, Smith, de Went-

CONTRE.

Messicurs Armstrong, Badgley, Boutillier, Cauchon, Chauveau, Christie, Dickson, le solliciteurgénéral Drummond, Duchesnay, Fournier, Fourquin, Hincks, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, le solliciteur-général Macdonald, Sir Allan N. MacNab, Malloch, Meyers, Price, Ross et Sherwood, de Brockville.—(22.)

Ainsi, elle a passé dans la négative. Sir Allan N. MacNab a proposé, secondé par M. Dickson, et la question ayant été proposée, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain;

M. Morrison a proposé, en amendement à la question, secondé par M. McFarland, Que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Soit main-" tenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la "Chambre, aux fins d'ajouter la clause suivante à " icelui : Et qu'il soit statué, que rien de contenu dans " le présent acte ne s'entendra pouvoir empêcher la compagnie du chemin de fer de. Brantford et Buf-" falo, ou aucune autre compagnie qui peut avoir " commencé, en vertu du dit acte, de compléter son " organisation en vertu des dispositions de l'acte " abrogé par le présent acte;" en leur place ; M. McFarland a proposé, secondé par M. Mac-

kenzie, et la question ayant été mise, Que la Chambre s'ajourne maintenant :- Elle a passé dans la négative.

Et l'amendement à la question originale ayant été de nouveau proposé, Que tous les mots après " bill, jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Soit maintenant renvoyé " de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux " fins d'ajouter la clause suivante à icelui: Et qu'il " soit statué, que rien de contenu dans le présent " acte ne s'entendra pourvoir empêcher la compagnie " du chemin de fer de Brantford et Buffalo, ou au-" cune autre compagnie qui peut avoir commencé, " en vertu du dit acte, de compléter son organisation "en vertu des dispositions de l'acte abrogé par le "présent acte," en leur place;

L'honorable M. Baldwin a proposé, en amendement au dit amendement proposé, secondé par M. le solli-citeur-général Drummond, Que les mots: "Pourvu " toujours, que rien de contenu au présent ne sera " interprété de manière à confirmer ou rendre valide " aucune défectuosité dans l'établissement, organisa-"tion ou les procédures de la dite compagnie du chemin de Brantford et Buffalo, ou toute autre compagnie comme susdit," soient ajoutés à la fin

Et la question ayant été mise, Que ces mots soient ajoutés au dit amendement:—Elle a été résolue dans l'affirmative.

Et la question sur l'amendement à la question originale, telle qu'amendée, ayant été mise;

La Chambre s'est divisée:

Pour, 15. Contre, 14.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été

Ordonné Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'ajouter la clause suivante à icelui: "Et " qu'il soit statué, que rien de contenu dans le " présent acte ne s'entendra pouvoir empêcher la compagnie du chemin de fer de Brantford et " Buffalo, ou aucune autre compagnie qui peut " avoir commencé, en vertu du dit acte, de com-" pléter son organisation en vertu des dispositions " de l'acte abrogé par le présent acte : Pourvu "toujours, que rien de contenu au présent ne " sera interprété de manière à confirmer ou " rendre valide aucune défectuosité dans l'éta" la dite compagnie du chemin de fer de Brant-"ford et Buffalo, ou toute autre compagnie comme susdit.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Sanborn a pris le fauteuil du comité; et après avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Sanborn a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Et la question ayant été mise, Que le rapport soit reçu; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Baldwin, Boutillier, Cayley, Christie, Dickson, Duchesnay, Fortier, Fournier, Hincks, LaTerrière, Laurin, le solliciteur-général Macdonald, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, Meyers, Prince, Richards, Ross et Sherwood, de Brockville.—(21.)

CONTRE.

Messieurs Boulton, de Norfolk, Boulton, de To-RONTO, le solliciteur-général Drummond, Hopkins, Machenzie, McFarland, Merritt, Morrison, Sanborn, Sauvageau, Smith, de Wentworth, et Taché.—(12.)
Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sir Allan N. MacNab a proposé, secondé par M. Dickson, et la question avant été proposée, Que le

rapport soit maintenant reçu;

L'honorable M. Boulton a proposé en amendement à la question, secondé par M. Morrison, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "De ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle;

Et la question ayant été mise sur l'amendement:—

Elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise:-Elle a été résolue dans l'affirmative.

M. Sanborn a fait rapport du bill en conséquence;

et l'amendement a été lu.

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par M. le solliciteur-général Drummond, et la question ayant été mise, Que le dit amendement soit maintenant lu une seconde sois; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme

Messieurs Badgley, Christie, Dickson, le solliciteurgénéral Macdonald, Malloch, Meyers, Richards, Ross, et Sherwood, de BROCKVILLE.—(9.)

CONTRE.

Messsieurs Boulton, de Norfolk, Boutillier, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fournier, Hincks, Laurin, Mackenzie, McConnell, McFarland, Mongenais, Morrison, Prince, Sanborn, Smith, de Wentworth, et Taché.—(16.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par M. le solliciteur-général Drummond, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant renvoyé à un comité de toute la Chambre, avec une instructio. d'ajouter le proviso suivant à icelui : "Pourvu aussi, " que rien de contenu au présent acte ou dans les "actes passés durant la présente session, ne sera censé empêcher la dite compagnie du chemin de fer " à fonds social de Brantford et Buffalo, ou toute "autre compagnie orgnanisée en vertu des dispo-"sition de l'acte abrogé par le présent, de continuer " ses opérations, ou d'exercer ou continuer à exercer " tous ou chacun les droits, pouvoirs et priviléges que " telles compagnies auraient pu exercer, ou dont elles

"jouiraient, si cet acte n'eût pas été abrogé."

M. Richards a proposé en amendement à la question, secondé par M. Sherwood, de Brockville, Que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Soit " blissement, organisation ou les procédures de l grossoyé et lu la troisième fois demain;" la Chambre

s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Badgley, Baldwin, Boutillier, Dickson. Fournier, Laurin, le solliciteur-genéral Macdonald, Malloch, McConnell, Meyers, Prince, Richards, Ross et Sherwood, de BROCKVILLE.—(14.)

CONTRE.

Messieurs Boulton, de Norfolk, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Hineks, Mackenzie, McFarland, Morrison, Sanborn, Smith, de Went-WORTH, et Taché.—(10.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Message du Conseil.

Bill pour a-mender l'acte

des corpora-

Bill pour amender les lois relatives

aux licences

des cotisations, (H.-C.)

Bill pour ériger

Bill relatif aux jurés, (B.-C.)

des paroisses,

églises, etc.

d'auberges, (II.-C.)

tions munici

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie: M. l'Orateur.

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants sans

amendement, savoir :-

Bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte des corporations municipales du Haut-Canada de 1849, en " les adaptant aux changements qui viennent récempales, (H.-C.) " ment d'être apportés aux lois de cotisation du Haut-" Canada, et pour d'autres fins relatives aux corporations municipales de cette section de la province:

Bill, intitulé: "Acte pour expliquer et amender l'acte de la dernière session, intitulé: 'Acte pour " amender les lois relatives aux licences d'auberge

" dans le Haut-Canada :' '

Bill, intitulé: "Acte pour expliquer et amender la Bill pour a-mender la loi 60 loi de cotisation dans le Haut-Canada:"

> Bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte qui conti-" nue et amende l'ordonnance concernant l'érection " des paroisses et la construction et réparation des " églises et cimetières dans le Bas-Canada:

> Bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte intitulé: "Acte pour régler l'assignation des jurés dans le "Bas-Canada:" Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte Bill relatif aux pour mieux régulariser le mode d'octroyer des lilicences d'au-berges, (B.-C.) "cences aux aubergistes et trasiquants de liqueurs "fortes dans le Bas-Canada, et pour réprimer plus "efficacement l'intempérance," avec plusieurs amen-dements, auxquels il demande le concours de cette

Chambre: Et aussi,

Bill relatif aux Le Conseil Législatif a passe un dui, intitude. ...

"pour prolonger le temps requis pour faire le choix des jurés, et préparer les livres des jurés dans le rendant la présente session," auquel " Haut-Canada, pendant la présente session," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Bill relatif aux jurés, (M.-C.)

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour prolonger le temps requis pour faire le " choix des jurés, et préparer les livres des jurés dans " le Haut-Canada, pendant la présente session," a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Baldwin, secondé par M. le solliciteur-général Macdonald,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de-

Measage du Conseil.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie: M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants, sans

amendement, savoir :-

Bill relatif aux riviores et ruisreaux naviga-bles, (B.-C.)

Bill, intitulé: "Acte pour amender un acte passé dans les treizième et quatorzième années du règne de Sa Majesté, relatif à l'agriculture dans le Bas-Canada, en autant que le dit acte se rapporte aux

"rives, servant au flottage et au transport du bois de "construction et autres bois."

Bill, intitulé: "Acte pour autoriser les syndics des Bill relatif au "chemins à barrières de Québec à faire une émission pont de Mont-" de débentures à un montant limité, aux fins d'ache-morency. ter et reconstruire le pont Montmorency :"

Bill, intitulé: "Acte pour continuer un acte passé Bill relatifaux dans la huitième année du règne de Sa Majesté, actes de vio-intitulé: 'Acte pour mieux conserver la paix, et travaux publica

pour prévenir les émeutes et les actes de violence entrepris per qui pourraient se commettre sur la ligne des tra-les compagnies vaux publics qui sont en voic de construction, ou incorporces. dans les environs,' et pour en étendre l'opération à

certains travaux entrepris par des compagnies in-

corporées."

Bill, intitulé: "Acte pour rendre exécutoires cer-Bill relatifa " tains jugements dans le Bas-Canada, et pour pour- certains jugevoir, d'une manière plus efficace, à la mise à effet Bas-Canada. " des jugements en cas de résistance à leur exécu-

Bill, intitulé: "Acte pour amender les lois qui Bill relatifa règlent l'élection des Membres de l'Assemblée Législative, dans certains comtés, en ce qui concerne Membres. le rapport des writs."

Bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorpo-Bill relatif au ration de la compagnie du havre et du bassin de havre et au bassin de Nia-Niagara."

Bill, intitulé : " Acte pour augmenter le nombre des Bill relatifale séances de la cour de circuit à Richmond et Stan-cour de Richmond stead."

Bill, intitulé: "Acte pour permettre aux femmes Bill pour marices qui résident à l'étranger, de transporter les permettre aux femmes me-"immcubles qu'elles possèdent, dans le Haut-Ca-rices de trans

Bill, intitulé: "Acte pour mieux pourvoir à l'orga- Bill relatifa " nisation de sociétés d'agriculture dans le Haut- l'organisation des sociétés des sociétés " Canada."

Bill, intitulé: "Acte pour abroger les dispositions Bill relatif au qui limitent la distance entre le chef-lieu de comté écoles de et toute école de grammaire additionnelle dans le grammaire de " même comté, dans le Haut-Canada:" Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : "Acte Bill relatif au " pour étendre les dispositions d'un acte passé pendant chemin de le la présente session, intitulé : 'Acte pour pourvoir à de la province. " la construction d'un grand tronc de chemin de ser " qui traversera toute l'étendue de cette province,' " auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: Bill relatif au Acte pour étendre les dispositions d'un acte passé chemin de fr pendant la présente session, intitulé: 'Acte pour de la province. pourvoir à la construction d'un grand tronc de chemin de ser qui traversera toute l'étendue de cette province," a été lu la première sois.

Sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par

M. le solliciteur-général Drummond,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde sois de-

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif à comité sur le bill grossoyé du Conseil Législatif, in-l'enregistre-titulé: "Acte pour expliquer et modifier les lois rela-"tives à l'enregistrement des titres dans le Bas-Ca-"nada," étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. Badgley a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siegé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil

Et l'honorable M. Badgley a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amende-

Ordonné. Que le rapport soit maintenant reçu. L'honorable M. Badgley a fait rapport du bill en rivières navigables, aux cours d'eaux et à leurs conséquence; et les amendements ont été lus comme

Feuille 3, ligne 24. Retranchez "de la paroisse

et Stanstead.

porter des im-

d'agriculture, (H.-C.)

"ou township suivant le cas," et insérez: "de cinq " lieues de l'endroit."

Après " effets," insérez : " su-Feuille 3, ligne 28. " jet à insinuation."

Feuille 3, ligne 28. Après " ténéments," insérez : " ou propiétés réelles et immobilières."

Feuille 3, ligne 32. Après " enregistré," insérez : " ou insinué.

Feuille 4, ligne 33. Après le dernier mot "con-"traire," insérez: "Pourvu toujours, que rien de " contenu au présent acte ne préjudiciera ni ne pourra " préjudicier aux droits actuellement acquis par des " tiers par les lois existantes, lors de la passation de " cet acte, sur des terres et ténéments ou fonds réels " et par toute et chaque donation, ou don inter vivos " sus-mentionné."

Clause (A.) "Pourvu toujours, et qu'il soit statué, " que les dispositions de cet acte ne seront pas appli-" cables au régistrateur du comté de Mégantic, divi-" sion numéro deux."

Les amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois de-

Bill pour conunuer les lois expirantes.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour continuer, pendant un temps limité, les divers actes et ordonnances y mentionnés, et pour d'autres fins, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. le solliciteur-général Macdonald a prisle fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. le solliciteur-général Macdonald a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troi-

sième fois demain.

Bill relatif & la profession médicale, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte d'incorporation des membres de la profession médicale dans le Bas-Canada, et pour régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelle, de manière à venir en aide à certaines personnes qui pratiquaient comme médecins et chirurgiens dans cette province, à l'époque où le dit acte est devenu loi, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

dit comité.

M. Laurin a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Laurin a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troi-

sième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur les subsides, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Bill relatif aux prisons et maisons de correction.

Sabeiden

L'ordre du jour, pour que la Chambre se sorme en comité sur le bill pour établir un meilleur mode de discipline, et pour pourvoir à une administration plus économique des prisons, ainsi qu'à la construction et entretien de deux maisons de correction pour les jeunes délinquants, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Bili relatif & la représentation.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour augmenter la représentation du peuple de cette province en Parlement, étant lu; Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif au comité sur le bill pour établir de meilleures dispositions pour l'administration de la justice dans les territoires non organisés dans le Haut-Canada, et autre ordre de renvoi, avec une instruction au dit comité, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux pour amender l'acte qui règle l'engagement des ma- matelots. telots, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif à la pour pourvoir aux moyens de recouvrer de la corporation de la cité de Montréal, partie des dépenses encourues pour garder la prison commune de cette ville, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Prince a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;.

Et M. Prince a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Prince a fait rapport du bill en conséquence; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif à le comité sur le bill relatif à la chasse et à la conserva- chasse. tion du gibier, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. le solliciteur-général Drummond a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. le solliciteur-général Drummond a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill relatif au comité sur le bill pour remettre en vigueur et amender comité sur le bill pour remettre en vigueur et amender chemin de fer l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Wolfe Island, Kingston et Toronto, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence formée en la ton et Toronto.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Malloch a pris le fauteuil du comité; et aprèsy avoir siègé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Malloch a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans rucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: Bill relatif aux "Acte pour expliquer et amender les actes pour em- rivières et ruis " pêcher d'obstruer les rivières et ruisseaux du Haut. sesux, (H.-C.):
" Canada," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné. Que M. Richards reporte le bill'au Conseil Legistatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amende. ment.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill. Bill pour apour amender l'acte pour l'encouragement de l'agri- mender l'acte culture dans le Bas-Canada, étant lu;

Le bill a cté, en conséquence, lu une seconde fois, l'et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

le Haut-Cana-

garde de la prison de Montrési.

d'agriculture,

ment en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

M. Taché a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Taché a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Taché a fait rapport du bill en conséquence ; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Ordren remis.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'aura pas été disposé à l'ajournement de la Chambre cejourd'hui, soient remis à demain.

Bill relatif au arrenu du Bas Canada.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte d'incorporation du barreau du Bas-Canada, et un certain acte y mentionné, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. Macdonald a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'honorable M. Macdonald a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux des artisans.

Un bill grossoyé pour pourvoir à l'incorporation et associations de à une meilleure administration des associations de bibibliothèque et bliothèques et des instituts des artisans, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Bell porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Alors, sur motion de M. Mackenzie, secondé par M. Prince,

La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 29° die Augusti;

Anno 15° Victoriæ Reginæ, 1851.

Pétitions pré-

ES pétitions suivantes ont été séparément pré-🛾 sentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Boulton,-la pétition de William Richmond, et autres, des comtés de Norfolk et Mid-

Par l'honorable M. Badgley,—la pétition du très-révérend Lord Evêque de Québec, et du très-révérend Lord Evêque de Montréal.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :-

William Hill, et autres, du comté d'York; demandant que les membres du bureau provincial de médecine soient élus par des personnes de l'art dans l'ordre de la Chambre du 16 juillet courant; leurs townships respectifs,—que l'enseignement de la M. Cauchon a proposé, secondé par M. Lemieux, annuelle en favour de la dite université, et que la été pris comme suit:-

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiate- résidu des fonds disponibles soit distribué pour les fins de l'éducation.

Ordonné, Que la pétition de William Richmond, et autres, des comtés de Norforlk et Middlesex, soit maintenant reçue et lue; et que les règles de cette Chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la pétition a été reçue et lue; demandant que les membres du bureau provincial de médecine soient élus par des personnes de l'art dans leurs townships respectifs,-que l'enseignement de la médecine soit laissé à la compétition,—et que la dotation de l'université de Toronto soit dévolue de nouveau à la Couronne, et votée par forme d'appropriation annuelle en faveur de la dite université, et que le résidu des fonds

disponibles soit distribué pour les sins de l'éducation. Ordonné, que la pétition du très-révérend Lord Evêque de Québec, et du très-révérend Lord Evêque de Montréal, soit maintenant reçue et lue, et que les règles de cette Chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été reçue et lue; demandant que le bill pour abroger cette partie de l'acte impérial de la 31 Geo. 3, chap. 31, qui a rapport aux rectoreries, ou à la présentation des titulaires aux dits offices, ne devienne pas loi.

Bésolu, Que la pétition de George Sloan, et autres, Pétitions rendu comté de Halton, soit renvoyée à un co- voyées à un mité spécial, composé de M. Hopkins, M. Not- comité. man, M. Merritt, M. Sanborn et l'honorable M. Boulton, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la biligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers, et records.

Ordonné, Que la pétitien de William Halford et autres, du comté de Simcoe, soit renvoyée au dit comité.

Sur motion de l'honorable M. Badgley, secondé par l'honorable M. Chabot,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Bill relatif aux Son Excellence le Gouverneur-Général, priant lois criminelles de la province. Son Excellence de vouloir nommer une commission à l'effet de consolider et assimiler les lois criminelles de cette province, et que le bill pour amender et refondre, les lois criminelles de cette province, et le bill pour établir un code de procédure criminelle en cette province, rapportés à cette Chambre, du comité spécial sur les dits bills. soient renvoyés à la dite commission.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province

M. Wilson a proposé, secondé par M. Smith, de Writs d'exécu-Durham, et la question ayant été proposée, Qu'il lui tion, (H.-C.) soit permis d'introduire un bill pour rendre plus efficace le recours au moyen de writs d'exécution dans le Haut-Canada.

L'honorable M. Boulton a proposé en amendement à la question, secondé par M. Sherwood, de Brock-ville, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Que les ordres du jour soient maintenant lus," en leur place;

Et des débats se sont élevés sur le sujet.

Et M. l'Orateur ayant informé la Chambre que M. Wilson avait parlé sur la question durant une demi heure, temps limité pour chaque Membre, par

médecine soit laissé à la compétition, et que la do- et la question ayant été mise, Que M. Wilson soit tation de l'université de Toronto, soit dévolue de nou-entendu ultérieurement sur la question ; la Chambre veau à la Couronne, et votée par forme d'appropriation s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont

POUR.

Messieurs Armstrong, Badgley, Cauchon, Chabot, Fortier, Lemieux, Macdonald, de Kingston, Mackenzic, Noiman, Richards, Ross, Sauvageau, Smith, de Dunнам, et Wilson.—(14.)

Messieurs Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de TORONTO, Chauveau, Christie, Fournier, Hincks, La Terrière, Mc Farland, Mongenais, Morrison, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, Stevenson et Taché.—(17.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été mise sur l'amendement à la question principale; la Chambre s'est divisée: la question a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été

alors mise;

Ordonné, Que les ordres du jour soient maintenant lus.

Mesage du Conseil.

Eili pour a . mender l'acte

bane de la

Reine.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie: M. l'Orateur

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour amender, l'acte qui établit la cour du Banc de la Reine pour le Bas-Canada," avec plusieurs de la cour du amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Bili relatif aux ections en évic-

Et l'ordre du jour, pour la troisième lecture du'bill grossoyé pour changer et régler le mode de procédure dans les actions en éviction, étant lu;

L'honorable M. Sherwood a proposé, secondé par l'honorable M. Cameron, de Cornwall, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. Mackenzie a proposé, en amendement à la question, secondé par M. Richards, Que le mot "mainte-nant," soit retranché, et les mots: "De ce jour en un mois," ajoutés à la fin d'icelle;

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée:—Et la question a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise: -Elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. Ordonné, Que les mots grossoyés suivants soient ajoutés à la dernière clause du bill, en forme de cavalier, et en fasse partie: "Et que cet acte en-"trera en vigueur le et après le premier jour de " janvier prochain, et non auparavant, et ne sera "applicable à aucune poursuite ou action com-"mencée avant cette date."

L'honorable M. Sherwood a proposé, secondé par l'honorable M. Cameron, de Cornwall, et la question ayant été mise, Que le bill passe; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cauchon, Chabot, Christic, le solliciteur-général Drummond, Fortier, Fournier, Gugy, Hopkins, La Terrière, Lemieux, Lyon, Sir Allan N. MacNab, McConnell, McFarland, Polette, Price, Prince, Robinson, Ross, Sherwood, de Toronto, Smith. de Durham, Smith, de Wentworth, Stevenson et Viger (27) et Viger.—(27.)

CONTRE

Messieurs le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mackenzie et Richards.—(4.) Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable M. Sherwood porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Message du Conseil. Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie: M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants sans amendement, savoir:

Bill, intitulé: "Acte pour autoriser les commissaires Bill relatif aux " des chemins à barrières de Québec à effectuer un chemins à bar-" nouvel emprunt, et étendre les dispositions d'une rières. certaine ordonnance à d'autres chemins:"

Bill, intitule: "Acte pour pourvoir à la construc- Bill relatif au "tion d'un grand tronc de chemin de fer, qui traversera chemin de fer de la province." " toute l'étendue de cette province:"

Bill, intitulé: "Acte pour réaliser, par voie d'em-Bill relatif à "prunt, une somme n'excédant pas quatre millions de l'emprunt pour "louis courant, pour construire une ligne de grand le chemin de fer de la pro-vince." cette province:"

Bill, intitulé : "Acte pour prélever sur le crédit du Bill relatif aux " fonds consolidé des revenus une certaine somme débentures. "d'argent requise pour le service public:"

Bill, intitulé: "Acte pour pourvoir à l'établissement Bill pour éta-" d'une école normale, et pour mieux encourager l'é-" ducation dans le Bas-Canada:"

Bill, intitulé : "Acte pour faciliter l'accomplissement Bill relatif aux "des fonctions des juges de paix hors les sessions, en convictions ce qui concerne les ordres et convictions som-sommaires. "maires:"

Bill, intitulé: "Acte pour faciliter l'accomplissement Bill relatif aux " des devoirs des juges de paix hors les sessions, en ce offenses crimi-" qui concerne les personnes accusées d'offenses cri-

Bill, intitulé: "Acte pour abroger une partie d'un Bill relatif aux "acte y mentionné concernant l'impression et la dis-statuts provintribution des statuts provinciaux :

Bill, intitulé: "Acte pour amender la loi concernant Bill relatif a la "le mode de protester les lettres de change et les loi concernant billets promissoires:" Et aussi,

Le Conseil Législatif a acquies é aux amendements Bill pour afaits par cette Chambre au bill intitulé: "Acte pour monder l'acte "amender l'acte des bureaux des postes," sans aucun tes. amendement.

Et ensuite, il s'est retiré.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill Bill relatif aux grossoyé pour régler l'administration des asiles privés des lunatiques. des lunatiques, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit maintenant renvoyé à un comité de toute la Chambre, aux fins de remplir les blancs dans les sixième et neuvième clauses. La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

L'honorable M. La Terrière a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil; Et l'honorable M. La Terrière a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. L'honorable M. La Terrière a fait rapport du bill en conséquence; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte " pour régler l'administration des asiles privés des aliénés."

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Macdonald porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé :-Bill pour per-"Acte pour autoriser les corporations municipales mettre aux cordans le Haut-Canada à contracter des dettes en-porations mu-vers la Couronne par l'achat d'ouvrages applicie d'a-" vers la Couronne par l'achat d'ouvrages publics, cheter des tra " sans imposer un droit spécial ou taxe pour le paie-vaux publics. " ment d'icelles," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par l'honorable M. Price, et la question ayant été mise, Que le bill passe; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Armstrong, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cauchon, Chabot, Christic, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Gugy, Hincks, Hopkins, LaTerrière, Lyon, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, McConnell, Meyers, Polette, Price, Prince, Richards, Robinson, Ross, Sanborn, Sherwood, de Brockville, Smith, de Durham, Stevenson et Taché.—(29.)

Monsieur Mackenzie.—(1.) Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative. Ordonné, Que l'honorable M. Hincks reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

Bill relatif aux erreurs dans les patentes.

Un bill grossoyé pour abroger une certaine disposition de l'acte qui règle le mode de disposer des terres publiques, relativement au délai fixé pour accorder une indemnité pour cause d'erreur dans les patentes, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois. Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Boulton porte le bill au Conscil Législatif, et demande son concours.

Message du Conseil.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :-M. l'Orateur

Bill relatif aux garanties de la 😘 couronne.

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour déclarer que certains cautionnements et autres garanties donnés à la Couronne, ne grèveront d'au-"cune charge les biens-fonds des personnes qui les "ont consentis," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Bill pour a-mender l'acta relatif à la cour du banc de la Reine, (B.-C.)

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé: "Acte pour " amender l'acte qui établit la cour du Banc de " la Reine pour le Bas-Canada," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération; lesquels ont été lus comme suit :-

Feuille 1, ligne 17. Après "Que," insérez : "La " quinzième section de l'acte passé dans la douzième " année du règne de Sa Majesté, chapitre trente-sept, " et intitulé: 'Acte pour établir une cour ayant ju-" risdiction en appel et en matières criminelles dans " le Bas-Canada, sera et elle est par le présent " abrogé. '

" Et qu'il soit statué.'

Feuille 1, ligne 18. Retranchez "ci-après."

Feuille 1, ligne 23. Retranchez depuis "cour," jusqu'à "et," dans la 41e ligne, et insérez les clauses (A.) (B.) (C.) (D.) et (E.)

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, que lorsqu'un "cour,"

" ou plus d'un juge de la dite cour sera légalement récusé ou disqualifié ou rendu imcompétent, soit " par raison d'intérêt ou autrement, de sièger dans la dite cour, dans aucune cause de la jurisdiction de " la dite cour, ou sera suspendu de sa charge ou absent de la province, il en sera fait une entrée dans " le régistre de la cour par le gressier des appels cha-" que fois qu'il en sera requis par écrit par aucune des parties et il sera alors loisible à ceux des juges " de la cour supérieure qui ne seraient pas disquali-" fiés de siéger dans telle cause, s'ils étaient juges de " la dite cour du Banc de la Reine, requis pour com-

" comme juges d'icelle, et d'exercer les mêmes pou-" voirs et autorités à l'égard de telle cause et à tous " actes judiciaires et procédures y requises, soit avant " ou après la décision d'icelle, comme juge de la dite " cour mentionnée en dernier lieu, non disqualifié ou " rendu incompétent.

Clause (B.) " Et qu'il soit statué, que chaque sois qu'une cause aura été entendue par trois juges seu-" lement de la dite cour du Banc de la Reine, et prise par eux en délibéré, et que deux des juges seront " d'opinion qu'un jugement dont il est fait appel dans " la dite cause, devrait être renversé ou changé, la cour pourra décharger le délibéré, et ordonner qu'elle soit plaidée de nouveau; et si, au moment " où la dite cause devra être entendue de nouveau le " quatrième juge est récusé ou disqualifié ou rendu " incompétent, soit par raison d'intérêt ou autrement, " de siéger dans telle cause, ou sera absent, aucun " autre juge de la cour supérieure pourra agir comme juge de la dite cour du Banc de la Reine, en autant " qu'il s'agira de la dite cause, et aura les mêmes pou-" voirs et autorité à l'égard d'icelle, et à tous actes " judiciaires requis, soit avant ou après la décision " d'icelle, qu'un juge de la dite cour en dernier lieu " mentionné non disqualifié ou rendu incompétent."

" Et qu'il soit statué, que dans tous Clause (C.) les cas où à raison de l'absence, disqualification ou " incompétence d'aucun des juges de la cour du Banc de la Reine devant lequel aucune cause a été ou " sera entendue, ou pour aucune autre raison, il de-" vient nécessaire de décharger le délibéré dans telle " cause, tel délibéré pourra être déchargé par les autres juges ou par aucun d'eux, s'il y a seulement un " juge non disqualifié ou rendu incompétent de pré-" sent, lorsque la décharge du délibéré est demandée " ou devrait être ordonnée."

Clause (D.) "Et qu'il soit statué, que les mots juge de la cour supérieure' comprendront le juge " en chef; et il sera du devoir des juges de la cour supérieure d'agir comme juge de la cour du Banc " de la Reine, toutes les fois que la chose sera néces-" saire en vertu de cet acte, et toutes les fois qu'il arrivera qu'aucun des juges de la cour supérieure sera " requis d'agir ainsi, le greffier des appels notifiera, sur "l'ordre d'un des juges de la cour du Banc de la " Reine, le juge en chef (ou en son absence le doyen " des juges) de la cour supérieure, qui, sur ce, communiquera avec les autres juges de la cour, et décidera avec eux quel juge ou juges agira comme juge " ou juges de la cour du banc de la Reine, dans les "causes ou causes auxquelles la notification se rap"porte."

"Et qu'il soit statué, que le retour Clause (E.) d'un juge de la cour du banc de la Reine, qui aura été absent, ou la cessation de quelque cause de disqualification ou d'incompétence, n'affecteront pas " les pouvoirs du juge de la cour supérieure agissant " à sa place, et ils ne seront pas non plus affectés par " la nomination d'un juge qui ne serait pas disqualifié dans la cause; et si un juge de la cour supérieure, " agissant sous l'autorité de cet acte, comme juge de "la cour du banc de la Reine, décède ou devient disqualifié ou incompétent, ou se trouve absent, les dispositions de cet acte auront en ce cas le même effet pour remédier à l'insuffisance du nombre des juges dans la cause, que s'il avait été à toutes fins " et intentions quelconques, juge de la cour dernière-" ment mentionnée."

Feuille 1, ligne 43. Après "Appel," insérez clau-

Clause (F.) "Et qu'il soit statué, que sur tout appel à Sa Majesté en son Conseil Privé, de tout "jugement ci-devant rendu par la ci-devant cour, "d'appel du Bas-Canada, ou de tout jugement ci-devant rendu par la cour actuelle du Banc de la pléter la dite cour mentionnée en dernier lieu, d'agir | "Reine; dans ses séances en appel, il sera du devoir

"du greffier des appels d'enregistrer une copie offi- pendantes, et qui pourront être intentées dans les cielle du jugement de Sa Majesté en son Conseil diverses cours de record dans le Haut-Canada, étant "cielle du jugement de Sa Majesté en son Conseil "Privé, du moment qu'il sera produit par quelque partie intéressée en icelui, et sans requérir pour le " dit enregistrement un ordre préalable de la cour ou "d'un juge d'icelle; et le dit greffier des appels re-mettra aussi, avec un exemplaire de la dite copie, et " sans requérir le dit ordre préalable, la liasse de la "cause à la cour inférieure, hormis que le jugement " de Sa Majesté, en son Conseil Privé, requiert qu'il " soit fait d'autres procédures dans la dite cour du "Banc de la Reine: Pourvu toujours, que rien de contenu dans cette section ne s'étendra à, ou n'af-"fectera ancuns jugements rendus par Sa Majesté, "en son Conseil Privé, avant la passation de cet la Chambre s'est divisée:—Et la question a passé " acte."

Dans le préambule du bill.

Feuille 1, ligne 1. Retranchez depuis "Attendu," jusqu'à la fin du préambule, dans la 9e ligne, et insérez: "Qu'il est à propos de remédier aux délais et " inconvénients provenants de la nomination des juges "ad hoc en certains cas, et de pourvoir à un mode plus expéditif d'enregistrer les jugements prononcés " sur appel à Sa Majesté, en son Conseil Privé."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Drummond reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Ell relatif aux licences d'aulerges, etc.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé: "Acte pour mieux "régulariser le mode d'octroyer des licences " aux aubergistes et trafiquants de liqueurs fortes "dans le Bas-Canada, et pour réprimer plus "efficacement l'intempérance," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération; lesquels ont été lus comme suit:

Feuille 3, ligne 41. Retranchez depuis "Public," jusqu'à "Et," où ce mot se rencontre pour la seconde fois, dans la 45e ligne.

Dans les cédules annexées au bill:

Dans la cédule (A.)

Feuille 15, ligne 11. Retranchez depuis "Majesté," jusqu'à "Et, dans la 12e ligne.

Dans la cédule (B.)

Feuille 15. ligne 35. Retranchez depuis "Loi," jusqu'à "S'il," dans la 37e ligne.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Drummond reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Bill relatif à l'enregistre-ment des titres.

Bill relatif aux

commissions our.interroger des témoins.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: " Acte pour expliquer et modifier les lois relatives à " l'enregistrement des titres dans le Bas-Canada," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois

Résolu, Que le bill, avec les amendements, passe. Ordonné, que M. le solliciteur-général Drummond reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

grossoyé pour faciliter l'émanation de commissions, "duite, et pourra être déplacé par les juges des cours aux fins d'interroger les témoins et prendre et recevoir "supérieures de loi commune, ou une majorité d'iceux, les témoignages dans les poursuites en loi maintenant "et agira comme marshal et greffier des assises aux

M. Lyon a proposé, secondé par M. Sherwood, de Brockville, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. Richards a proposé, en amendement à la question, secondé par M. Smith, Durham, Que tous les mots après " maintenant," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Renvoyé de nouveau à un comité de toute la Cham-" bre, aux fins de retrancher les deux premières clau-

ses, et d'amender le préambule d'icelui;''
Et la question ayant été mise sur l'amendement; dans la négative.

La question principale ayant été alors mise: - Elle été résolue dans l'affirmative.

Et le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. M. Richards a proposé, secondé par M. Smith, de Durham, et la question ayant été mise, Que la clause grossoyée suivante soit ajoutée au bill en forme de cavalier, et suive la quatrième clause: " Et qu'il " soit statué, que lorsqu'une action est ou sera portée dans une section de la province pour une certaine "cause d'action, et qu'une autre action est ou sera portée dans une autre section de la province pour la même cause d'action, il sera et pourra être loisi-"ble à la cour dans laquelle l'action est portée en " dernier lieu, ou à un juge d'icelle, de discontinuer les procédures dans telle action ainsi portée en der-" nier lieu, jusqu'à ce que la dite première action ait été discontinuée et les frais de telle action payés,'

La Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Cameron, de Connwall, Chabot, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Polette, Richards, Ross, Smith, de Dun-HAM, et Wilson .- (14.)

CONTRE.

Messieurs Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cayley, Christie, Dickson, Fergusson, Fournier, Gugy, Hopkins, LaTerrière, Lyon, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, Morrison, Prince, Robinson, Sanborn, Sherwood, de Brock-ville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Went-WORTH, Stevenson et Taché.—(24.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit: " Acte pour faciliter l'émanation de commissions " aux fins d'interroger les témoins, et recevoir " les témoignages dans les poursuites en loi main-" tenant pendantes et qui pourront être intentées " dans les diverses cours de record dans le

"Haut-Canada."
Ordonné, Que M. Lyon porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour régulariser le bureau des Bill pour greffiers des assises dans le Haut-Canada, a été, en régler les bu conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

L'honorable M. Cameron, de Cornwall, a proposé, secondé par l'honorable M. Sherwood, Que les trois clauses grossoyées suivantes soient ajoutées au bill,

en forme de cavalier et en fassent partie:—
"Et attendu que William Alexander Campbell a, pendant les vingt-six dernières années passées, rempli la charge de marshal et gressier des assises pour le comté d'York; qu'il soit en conséquence "statué, que depuis et après la passation de cet acte, "le dit William Alexander Campbell continuera à "être marshal et greffier des assises pour le comté L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill 'd'York, et remplira cette charge durant bonne con-

reaux des gref-fiers d'assises.

" cours d'assises et de nisiprius et d'oyer et terminer. "ou d'évacuation générale des prisons pour le dit comté d'York, et recevra comme tel marshal et " greffier des assises, le salaire de trois cents louis par " année qui sera mis à la charge du fonds mentionné " dans cet acte; et comme marshal et greffier des " assises pour le dit comté d'York, il sera assujetti à " toutes les dispositions relatives aux records, exhibits " et autres documents mentionnés dans cet acte; et " en cas de décès, où si le dit William Alexander " Campbell est destitué, le greffier de la Couronne et " des plaids pour le temps d'alors, ou son député, dans le dit comté d'York, agira comme marshal et "dans le dit comte d' Xork, agira comme maisma et "greffier des assises pour le dit comté d' York, et aura "tous les pouvoirs et exercera toutes les fonctions l'acte 13 et 14 Vict., chap. 72, qui se rapporte à la construction des chemins de fer, a été, en conformité des chemins de fer. " loi et en vertu de cet acte.

" Et qu'il soit statué, que le marshal et greffier du "comté d'York prendra et recevra sculement les "mêmes honoraires qui sont pris par les autres mar-" shals et greffiers des assises en vertu de cet acte, et " il sera rendu compte de tels honoraires, et ils seront " payés et employés de la même manière que les au-" tres honoraires pris en vertu de l'autorité de cet "

" Et qu'il soit statué, que les différents greffiers des " assisce nommés en vertu de l'autorité de cet acte " Émaneront des ordres aux différents shérifs de " comtés de la même manière et avec le même effet " que les dits ordres sont maintenant émanés en vertu

" de la loi par tout marshal ou greffier des assiscs." L'honorable M. Hincks, Membre du Conseil Exécutif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son l'assirmative. Excellence le Gouverneur-Général, que Son Excellence ayant été informée de l'objet des dites clauses, les recommande à la considération de la Chambre.

Les clauses ont été alors présentées, et lues la première fois.

L'honorable M. Cameron, de Cornwall, a proposé, socondé par l'honorable M. Sherwood, et la question ayant été mise, Que les dites clauses soient maintenant lues une seconde sois; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme

Messieurs Boulton, de Norfolk, Boulton, de To-RONTO, Boutillier, Cameron, de Connwall, Christie, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fournier, Gugy, Hincks, LaTerrière, Le-mieux, Lyon, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N, MacNab, Malloch, McConnell, Polette, Price, Prince, Robinson, Ross, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, Smith, de Wentworth, Stevenson et Tuché.—(29.)

CONTRE

Messieurs Bell, Hopkins, Mackenzie, McFarland, Merritt et Notman .--(6.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Les clauses ont été alors lues une seconde et une troisième fois, et elles ont été adoptées.

L'honorable M. Cameron, de Cornwall, a proposé, secondé par l'honorable M. Sherwood, et la question ayant été mise, Que la clause grossoyée suivante soit ajoutée au bill, en forme de cavalier, et en fasse par-

" Et qu'il soit statué, que cet acte ne deviendra " en force que le premier jour de janvier prochain; La Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Bell, Boulton, de Tononto, Boutillier, Cameron, de Cornwall, Cayley, Chauveau, Christie, Dickson, Duchesnay, Fergusson, Fournier, Hincks, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, les dits amendements en considération; lesquels ont Malloch, Prince, Robinson, Ross, Sanborn, Sauvageau, Sherwood, de Токонто, Smith, de Wentworth, Stevenson et Taché.—(28.)

CONTRE

Messieurs Hopkins, Lyon, Mackenzie, McFarland, Notman, Richards et Smith, de Durham .- (7.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte " pour autoriser et requérir les divers députés greffiers de la Couronne de remplir les devoirs " de greffiers des assises dans les comtés respec-" tifs, dans le Haut-Canada, excepté en ce qu'il " y est mentionné.'

Ordonné, Que M. Smith, de Durham, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

de l'ordre, lu la troisième fois.

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par M. Morrison, et la question ayant été misc, Que le proviso grossoyé suivant soit ajouté au bill en forme de cavalier, et fasse partie d'icelui: "Pourvu aussi, que rien de contenu dans cet acte ou dans les actes passés durant la présente session, ne sera censé empêcher la dite compagnie du chemin de fer à fonds " social de Brantford et Buffalo, ou toute autre compagnie organisée en vertu des dispositions de l'acte abrogé par le présent, de continuer ses opérations ou d'exercer ou continuer à exercer tous et chacun les droits, pouvoirs et priviléges que telles compagnie " ou compagnies auraient pu exercer, ou dont elle " jouirait si cet acte n'eût pas été passé;" la Chambre s'est divisée:-Et la question a été résolue dans

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit: "Acte pour révoquer cette partie de l'acte trei-"zième et quatorzième Victoria, chapitre 72, " qui se rapporte à la construction des chemins de " fer."

Ordonné, Que Sir Allan N. Mac Nab, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour continuer, pendant un Bill peur contemps limité, les divers actes et ordonnances y men-tinuer les lois tionnés, et pour d'autres fins, a été, en conformité de expirantes. 'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Macdonald porte le bill au Conseil Législatif, et demande son

Un bill grossoyé pour amender l'acte pour l'encour Bill peur s ragement de l'agriculture dans le Bas-Canada, a été, mender l'acte en conformité de l'ordre, lu la troisième sois.

Résolu, Que le bill passe. Ordonné, Que M. Fournier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender l'acte d'incorpora- Bill relatif au tion du barreau du Bas Canada, et un certain acte y barreau du mentionné, a été, en conformité de l'ordre, lu la troi- Bas-Canada. sième fois.

Résolu, Que le bill passe. Ordonné, Que M. Christie porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Bill relatif aux Législatif au bill, intitulé: "Acte pour déclarer garanties de la "que certains cautionnements et autres garanties couronne. " donnés à la Couronne ne grèveront d'aucune

"charge les biens-fonds des personnes qui les "ont consentis," soient maintenant pris en con-

été lus comme suit :

Feuille 1, ligne 18. Retranchez depuis "Susdite," lljusqu'à "Que," dans la 27e ligne.

culture,(B.-C.)

Feuille 1, ligne 34. Après "ultérieure," insérez :

"De la part de telle personne comme telle caution." Feuille 1, ligne 34. Retranchez depuis "expiration," jusqu'à la fin du bill, et insérez: "D'un mois à compter de la réception de la signification des dits " avis, et le principal donnera pendant le dit intervalle " le cautionnement d'une autre caution, et enregistera " et déposera l'acte du dit nouveau cautionnement, ou "à défaut de ce faire, perdra ou sera privé de la "charge, situation. emploi ou commission à l'égard " desquels tel nouveau cautionnement aura dû être " donné en la manière et sujet aux dispositions décrites " et contenues dans l'acte passé dans la session tenue " dans les quatrième et cinquième années du règne de "Sa Majesté, chapitre 91, et intitulé: Acte pour " 'régler la manière de donner les cautionnements " ' pour toutes les charges à l'égard desquelles il doit "'en être donné, et pour empêcher qu'il ne soit " accordé aucune charge, si le cautionnement n'est " pas donné dans un temps limité après l'octroi de " telle charge."

Dans le préambule du bill: Feuille 1, ligne 1. Retranchez depuis "Qu'il," jusqu'à la fin du préambule, et insérez: " Est à propos " de pourvoir à la décharge des cautions des officiers " publics, lorsqu'elles ne sont pas disposées à encourir " la responsabilité comme telles.

Dans le titre du bill :

Ligne 1. Retranchez depuis " pour," jusqu'à la fin du titre et insérez: "Pourvoir à la décharge des cautions des officiers publics dans certains cas.

Les dits amendements ayant été lus une seconde

fois, ils ont été adoptés.

la chirurgio,

Ordonné, Que l'honorable M. Boulton reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amende-

L'honorable M. La Terrière a proposé, secondé par Bill pour a - L'honorable M. La Terrière a proposé, secondé par mender la loi M. Sanborn, et la question ayant été mise, Que l'ordre relative à la du jour pour que la Chambre, se forme en comité sur du jour pour que la Chambre se forme en comité sur médecine et & le bill pour amender la loi relative à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique dans le Bas-Canada, soit maintenant lu; la Chambre s'est divisée:—Et la question a été résolue dans l'affirma-

Et l'ordre ayant été lu;

La Chambre s'est, en censéquence, formée en le dit

M. Chauveau a pris le fauteuil du comité; et après avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Chauveau a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Chauveau a fait rapport du bill en conséquence ;

et l'amendement a été lu ;

L'honorable M. La Terrière a proposé, secondé par M. Duchesnay, et la question avant été mise, Que le dit amendement soit maintenant lu une seconde fois; la Chambre s'est divisée :- Et la question a été résolue dans l'assirmative.

L'amendement ayant été alors lu une seconde fois,

il a été adopté.

L'honorable M. La Terrière a proposé, secondé par M. Fortier, et la question ayant été proposée, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troi-

sième fois ce jourd'hui;

L'honorable M. Robinson a proposé, en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Boulton, Que les mots: "ce jourd'hui," soient retranchés, et ceux: "De ce jour en trois mois," ajoutés en leur

Et la question ayant été mise, Que ces mots soient ajoutés à la motion; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme , suit:

POUR.

Messieurs Boulton, de Norrolk, Christie, Hopkins, Mackenzie, Malloch, Notman, Richards, Robinson, Sherwood, de Toronto, et Smith, de Durham.—(10.) CONTRE.

Messieurs Boutillier, Cameron, de CORNWALL, Chabot, Chauveau, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, LaTerrière, Lemieux, Letellier, Lyon, Macdonald, de Kings-TON, Sir Allan N. MacNab, McConnell, Meyers, Prince, Sauvageau, Stevenson, Taché et Viger.—(22.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise:—Elle a été résolue dans l'affirmative.

M. Christie, du comité spécial auquel ont été ren- Second rapport voyés les comptes publics de l'année 1850, avec du comité des pouvoir de faire rapport de temps à autre, a présenté blics. à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel a été lu.

Pour le dit rapport, voir appendice (M.M.M.)

Appendice (M.M.M.)

Appendice (N.N.N.)

M. le solliciteur-général Drummond, du comité Troisième rap-spécial auquel ont été renvoyées les résolutions, que port du comité cette Chambre a adoptées le 26 juin 1850, relativement seigneuriale. à la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada, et autres ordres de renvoi, avec une instruction au dit comité, et pouvoir de faire rapport de temps à autre, par bill ou autrement, a présenté à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel a été lu.

Pour le dit rapport, voir appendice (N.N.N.)

Ordonné, Que mille exemplaires, en français, et cinq cents exemplaires, en anglais, du dit rapport et des amendements qui l'accompagnent, soient imprimés en forme de pamphlet, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de M. le solliciteur-général Drummond, secondé par M. Chauveau,

1. Résolu, Que, entre autres droits garantis aux habi Tenure seitants du Bas-Canada, par la justice et la libéralité gneuriale. de la Couronne d'Angleterre lors de la cession du pays, l'un des plus précieux était le privilège commun à tous d'obtenir des terres pour s'y établir sans faire aucun déboursé d'argent, et à la seule condition de payer au seigneur une rente

annuelle très peu élevée. 2. Résolu, Que certaines dispositions contenues dans les statuts impériaux communément désignés sous les noms de "Acte du commerce du Canada," (3 Geo. 4, chap. 119, sect. 31 et 32,) et "Acte des tenures du Canada," (6 Geo. 4,

chap. 59,) ont considérablement restreint cet important privilége, en permettant aux possesseurs de terres en fief, moyennant le paiement d'une certaine indemnité à la Couronne, non seulement de commuer toutes les redevances et droits que Sa Majesté peut réclamer comme seigneur dominant, mais aussi de se soustraire à l'obligation de concéder leurs terres incultes aux habitants du pays, moyennant des rentes modiques.

3. Résolu, Que les facilités accordées par les dits actes, s'il en était pris avantage par tous ceux qui possèdent des terres en fief, causeraient un tort considérable aux habitants du Bas-Canada, en permettant aux premiers de changer leur droit de possession qui est de la nature du fidéi-commis en un droit de propriété absolue, sans conférer des avantages correspondants aux derniers, et retarderaient de beaucoup l'établissement du

4. Résolu, Que dans le but non seulement de développer les ressources agricoles du pays, mais aussi de mettre la législature locale en état de regler plus librement et avec plus d'efficacité l'importante question de la commutation de la

88

tenure seigneuriale, qui est aujourd'hui l'objet des vives préoccupations du peuple et du Parlement du Canada, cette Chambre est d'avis qu'il est du aux habitants du Bas-Canada de mettre à effet les sages suggestions faites par les commissaires qui furent nommés en 1834, pour faire une enquête sur les griess qui pesent sur cette section du pays, eu égard aux dits actes.

5. Résolu, Qu'une humble adresse soit en conséquence présentée à Sa Majesté, priant Sa Majesté de vouloir bien recommander à la considération favorable du Parlement la question de la révocation des parties des dits actes du commerce et des tenures qui ont trait à la commutation des terres tenues à titre de fief dans le Bas-Canada, avec réserve de tous les droits, titres et avantages acquis suivant l'un ou l'autre de ces actes

Résolu, Que les dites résolutions soient renvoyées à un comité spécial, composé de M. le solliciteurgénéral Drumond, l'honorable M. Cameron, de Cornwall, l'honorable M. Chabot, M. Boutillier et M. Lemieux, pour préparer et rapporter le projet d'une humble adresse à Sa Majeste, fondée sur les dites résolutions.

Bill relatif aux créanciers des Sauvages, (H.-C.)

M. Mackenzie a proposé, secondé par M. Notman, et la question ayant été mise, Que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill en faveur des créanciers des Sauvages dans le Haut-Canada, soit maintenant lu ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Bell, Boutillier, Cameron, de Cornwall, Chauveau, Christie, Hopkins, Laurin, Lyon, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Malloch, Morrison, Robinson, Sanborn, Smith, de Duraam, et Taché. -(16.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Boulton, de Toronto, Chabot, le solliciteur-général Drummond, Fortier, Fournier, Hincks, La Terrière, le solliciteur-général Macdonald, Sir Allan N. MacNab, McConnell, Meyers, Prince, Ross, Sauvageau, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Stevenson et Wilson .- (19.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Bill relatif à la Un bill grossoyé pour amender l'acte d'incorporaprofession mé-tion des membres de la profession médicale dans le dicale, (B.-C.) Bas-Canada, et pour régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelle, de manière à venir en aide à certaines personnes qui pratiquaient comme médecins et chirurgiens dans cette province à l'époque où le dit acte est devenu loi, a été, en con-

formité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Sanborn porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la Un bill grossoyé pour pourvoir aux moyens de garde de la pri- recouvrer de la corporation de la cité de Montréal, partie des dépenses encourues pour garder la prison commune de cette ville, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Drummond porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour remettre en vigueur et chemin de fer de Wolfe Is- amender l'acte d'incorporation de la compagnie du land, Kingston chemin de fer de Wolfe Island, Kingston et Toronto, a été, en consormité de l'ordre, lu la troisième sois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de ser , " et canal de Wolfe Island.

Ordonné, Que l'honorable M, Macdonald porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

M. le solliciteur-général Drummond a fait rapport Bill relatif a la du bill relatif à la chasse et à la conservation du chases. gibier; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois ce jourd'hui.

Un bill grossoyé relatif à la chasse et à la conser- Bill relatif à la vation du gibier, a été, en conformité de l'ordre, lu la chasse. troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour régler la chasse et conserver le

Ordonné, Que M. Taché porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Bill pour a comité sur le bill pour amender les lois municipales mender les lois du Bas-Canada, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit (B.-C.)

M. Dickson a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Dickson a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Dickson a fait rapport du bill en conséquence; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois ce jourd'hui.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour jurés, (H.C.) prolonger le temps requis pour faire le choix des jurés, et préparer les livres des jurés dans le Haut-Canada, pendant la présente année," étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois: Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois, et que les règles de cette Chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième sois. Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill pour resti-grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour tuer certains determiner certains droits et pour les restituer aux droits à certaines personnes." parties y mentionnées," étant lu;

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par M. Taché, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

M. Muckenzie a proposé en amendement à la question, secondé par M. Wilson, Que le mot "main-"tenant," soit retranché, et les mots: "De ce jour " en six mois," ajoutés à la fin d'icelle;

Et la question avant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée: ct les noms ayant éte demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Mackenzie, Merritt, Morrison et Wilson.--(4.)

CONTRE.

Messieurs Baldwin, Bell, Boulton, de Toronto, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Dickson, le || solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier,

Fournirr, Hincks, La Terrière, Laurin, Lemieux, | solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Letellier, Macdonald, de Kingston, Price, Richards, Sauvageau, Sherwood, de Toronto, Stevenson et

Taché.—(24.)

Ainsi, elle a passé dans la negative.

La question principale ayant été alors mise:-Elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par M. le solliciteur-général Drummond, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu la troi-sième sois, et que les règles de cette Chambre soient

mises de côté quant à icelui;

M. Mackenzie a proposé en amendement à la question, secondé par M. Smith, de Durham, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "tous les mots après 'Attendu que,' dans la première de liene du présentate du bill seigne du présentate. " ligne du préambule du bill soient retranchés, et les " mots: 'L'établissement d'écoles publiques sectaires " ou séparées, soutenues au moyen d'octrois périodi-" ques de deniers à même le trésor provincial, et " placées sous le contrôle du Gouvernement Exécutif, " par ses surintendants d'éducation et ses autres offi-" ciers civils, est une intervention dangereuse dans le " système des écoles communes du Haut-Canada, et " qui, s'il est permis aux protestants et aux catholi-" ques romains, ne peut raisonnablement être refusé "aux épiscopaliens, presbytériens, quakers, tunkers, "baptistes, indépendants, et autres dominations reli-" gieuses; et attendu que s'il est juste que quelques-" unes des sectes religieuses aient des écoles publiques " séparées, il n'est pas moins raisonnable qu'elles " aient des écoles de grammaire, des colléges et des " chaires dans les universités séparés; et attendu qu'il est injuste que l'Etat taxe les protestants pour l'ins-"truction des enfants dans les doctrines catholiques-" romaines ou taxe les catholiques-romains pour l'ins-" truction religieuse des enfants dans des principes " contraires à ceux de l'église de Rome, et que la sé-" paration à un âge peu avancé des enfants à l'é-"cole, à raison des croyances de leurs parents ou "tuteurs, serait une source de dissension et ferait que des milliers d'enfants grandiraient dans l'igno-"rance, tandis qu'au contraire sous notre système " d'écoles communes ils obtiendraient des avantages "d'une éducation morale, intellectuelle, littéraire et " scientifique; et attendu que la révocation de la dix-" neuvième section de l'acte des écoles communes du " Haut-Canada, passé en 1850, découragerait l'édu-" cation sectaire et produirait la paix, l'harmonie et le " bon vouloir entre voisins:—A ces causes, qu'il soit " statue par la Très-Excellente Majesté de la Reine, " par et de l'avis et consentement du Conseil Légis-" latif et de l'Assemblée Législative de la province du " Canada, constitués et assemblés en vertu et sous "l'autorité d'un acte passé dans le Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, " et intitulé: 'Acte pour réunir les provinces du "Haut et du Bas-Canada, et pour le Gouvernement du Canada, Que la dix-neuvième section de l'acte passé par le Parlement de cette province, dans la " session d'icelui tenue dans les 13e et 14e années du " règne de Sa Majesté, et intitulé : 'Acte pour l'éta-" blissement et le maintien d'écoles communes dans le "Haut-Canuda,' sera et est par les présentes abro-gée,' en leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été deman-

dés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Hopkins, Mackenzie, McFarland, Merritt et Smith, de DURHAM.—(5.)

Fournier, Hincks, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Macdonald, de Kingston, McConnell, Meyers, Prince, Sauvageau, Sherwood, de Toronto, Stevenson, Taché et Wilson.—(26.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise:-Elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par M. le solliciteur-général Drummond, et la question ayant été mise, Que le bill passe; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Baldwin, Bell, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Hincks, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Macdonald, de Kingston, McConnell, Meyers, Prince, Sauvageau, Sherwood, de Toronto, Stevenson et Taché.—(25.)

CONTRE.

Messieurs Hopkins, Mackenzie, McFarland, Merritt, Morrison, Smith, de Durham, et Wilson.—(7.) Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amende-

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif au rossoyé du Conseil Législatif, intitulé: " Acte pour chemin de fer étendre les dispositions d'un acte passé pendant la présente session, intitulé: 'Acte pour pourvoir à la construction d'un grand terre de pour pourvoir à "la construction d'un grand tronc de chemin de fer qui traversera toute l'étendue de cette province," étant lu ;

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par M. Richards, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ; la Chambre s'est divisée :-Et la question a été résolue dans l'affirma-

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois, et que les règles de cette Chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs hon-neurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill Bill relatif à la grossoyé pour amender la loi relative à la pratique de médecine la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique chirurgie, dans le Bas-Canada, étant lu; (B.-C.)

L'honorable M. La Terrière a proposé, secondé par M. Fortier, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

L'honorable M. Robinson a proposé en amendement à la question, secondé par M. Wilson, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "De "ce jour en trois mois," soient ajoutés à la fin d'i-

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été deman-

Et l'observation étant faite que, pendant que les noms ont été inscrits, M. McFarland, dont le nom est inscrit comme ayant voté pour l'affirmative, n'était pas dans la Chambre, M. l'Orateur dit qu'il croit que son nom doit être effacé.—ce qui est fait par le greffier; mais avant que la division soit de nouveau lue, M. McFarland entre, et dit qu'ayant été présent Messieurs Bell, Boulton, de Toronto, Boutillier, pendant que les voix se prenaient, il n'avait fait que Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Dickson, le sortir à la porte; sur quoi, M. l'Orateur dit que, dans

ce cas, son vote doit être inscrit; ce qui, en consé- || rectoreries, ou à la présentation des titulaires aux dits

quence, a été fait ;

Et M. McFarland ayant dit, de plus, qu'on l'avait inscrit comme ayant voté pour l'affirmative, tandis dit comité. qu'il avait réellement l'intention de voter pour la négative, M. l'Orateur lui permet de changer son vote; mais des objections y ayant été faites, et aussi un appei à la Chambre de la décision de M. l'Orateur.

La Chambre s'est divisée:

Pour, 29. Contre, 11.

Ainsi, la décision de M. l'Orateur a été confirmée. Sur quoi, M. l'Orateur a fait connaître les nombres: et les noms ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Christie, Hopkins, Lyon, Mackenzie, dit comité, lequel a été lu comme suit :-Malloch, Merritt, Meyers, Morrison, Robinson, Votre comité fait le présent rapport en obéissance Sherwood, de Brockville. Sherwood, de Toronto, à l'ordre de renvoi qui suit, savoir : Que tous les dode Wentworth, Stevenson et Wilson.—(19.)

CONTRE.

Cornwall. Chaboi. le solliciteur-général Drum-imprimés dans l'appendice des journaux, et ces rapmond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Hincks, La. ports devront contenir une estimation des frais d'im-Terrière, Laurin. Macdonald, de Kingston, Mac- pression de chique document. Connell, McFarland. Prince, Ross, Sanborn, Sauvageau et Taché.—(19.) Et les voix étant également divisées, M. l'Orateur

a donné sa voix prépondérante dans la négative.

La question principale ayant été alors mise, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Boulillier, Cameron, de Cornwall, Chabot, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Hincks, La Terrière, Laurin, Letellier, Macdonald, de King-STON, McConwell, McFarland, Prince, Ross, San-ordre doit avoir l'effet d'empêcher toute action ou born, Sauvageau et Taché.—(21.)

CONTRE.

Messieurs Bell, Boulton, de Norfolk, Boulton, de TORONTO, Christie. Dickson, Hopkins, Lyon, Mackenzie, Malloch, Merritt, Meyers, Morrison, Price, Robinson, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de DUBHAM, Smith, de FRONTENAC, Smith, de Wentworth, Stevenson et Wilson.—(21.)

Et les voix étant également divisées, M. l'Orateur a donné la voix prépondérante dans l'affirmative.

Le bill a été alors lu la troisième fois.

L'honorable M. La Terrière a proposé, secondé par M. Boutillier, et la question ayant été mise, Que sumé ; alors, le coût de l'impression n'excéderait prole bill passe; la Chambre s'est divisée: et les noms bablement pas quarante louis. ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Armstrong, Baldwin, Boutillier, Cameron, de Cornwall, Chabot, Chauveau, le solliciteur-Atrois louis dix chelins. general Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Hincks, La Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier, et du marché de la basse-ville de Québec; coût esti-Macdonald, de Kingston, McConnell, McFarland, mé, cinq louis dix chelins. Prince, Ross, Sanborn, Sauvageau et Taché.—(23.)

Messieurs Bell. Boulton, de Norrolk, Boulton, de TORONTO, Christie, Dickson, Hopkins, Mackenzie, Malloch, Merritt, Meyers, Richards, Robinson, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, Stevenson et Wilson—(19.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordenné, Que l'honorable M. La Terrière porte le bill au Conseil Législatif, ct demande son concours.

impérial de la 31 Geo. 3, chap. 31, qui a rapport aux quatre louis dix chelins.

offices, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le

M. Sauvageau a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Sauvageau a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois ce jourd'hui.

M. Stevenson, du comité permanent des impres- Sizième rapsions, a présenté à la Chambre le sixième rapport du port du com

Smith, de Durham, Smith, de Frontenac, Smith, cuments présentés à votre honorable Chambre, soit en réponse à des adresses, ou autrement, soient renvovés à votre comité, afin qu'il fasse rapport de temps Messieurs Armstrong, Boutillier, Cameron, de la autre, s'il est expédient que ces documents soient

> Dans un rapport précédent, votre comité a exprimé qu'il ne voulait pas se prononcer sur la convenance de supprimer de l'appendice des journaux aucun des documents mis devant votre honorable Chambre, soit en réponse à des adresses, soit en vertu des actes d'incorporation; en conséquence, en adhérant à cette opinion, le comité se renferme dans cette partie de l'ordre de renvoi précité qui lui ordonne de faire rapport sur le coût de l'impression de ces documents.

> Votre comité fera également remarquer, que, suivant son opinion, aucun document dont l'impression est spécialement ordonnée par votre honorable Chambre, ne peut tomber sous son contrôle, puisque cet recommandation de la part de votre comité, excepté toutefois les documents qui auront été renvoyés à votre comité pour être imprimés sous sa surveillance immédiate.

> Partant de ce point de vue, votre comité a examiné le contenu des rapports et autres documents, dont l'impression n'a pas été spécialement ordonnée. Ils se composent des lettres suivantes de l'appendice :-

Etats des affaires des sociétés d'agriculture. Comme ces documents sont tous en chiffres, on devrait, comme les années précédentes, en faire un ré-

Votre comité ne recommande aucun changement dans la manière d'imprimer les documents suivants :-

- (K.) Etats des instituts des artisans; coût estimé,
- (P.) Réponse au sujet de la maison de la Trinité mé, cinq louis dix chelins.
- Rapports des institutions charitables; coût (S.) estime, quatre louis dix chelins.
- Y. Communications relatives aux biens des jésuites ; coût estimé, quatre louis.
- (A.A.) Information relative aux réclamations de certaines personnes pour dommages causés aux travaux publics; coût estimé, huit louis dix chelins.
- (B.B.B.) Concernant l'application du mot " cité," pour des fins de police; et copie des commissions de messieurs Ermatinger et McCord; coût estimé, un louis quinze chelins.
- (II.H.H.) Compte de l'argent perçu pour le bois L'ordre du jour, pour que la Chambre se sorme en de construction de la couronne, dans le comté de Pe-comité sur le bill pour abroger cette partie de l'acte terborough, en 1849, 1850 et 1851; coût estimé,

Bill relatif aux rectorcries.

(G.G.) Est une réponse à une adresse demandant les noms, la date des nominations, et les salaires des officiers employés sur la rivière des Outaouais et ses tributaires, pour percevoir les droits du bois de construction, etc. Votre comité recommande que l'on copie ce document avec une attention toute spéciale, pur l'imprimeur, et que la forme en soit entièrement changée, de manière que les colonnes des chiffres n'en forment qu'une, et que les mois, dans la seconde colonne, suivent leur montant, pour ne fairefqu'une seule ligne pour le nom de chaque personne. Ce document étant très volumineux, et composé en entier de la partie de l'impression la plus dispendieuse nommée "filets et chiffres," il est absolument nécessaire que cette recommandation soit suivie à la lettre. Imprimée dans cette forme condensée, le coût est estimé à quatre-vingt-dix louis.

Votre comité voit que les délibérations du comité des chemins de fer ont été imprimées en forme de pamphlet, par ordre de ce dernier comité; et à ce rapport sont annexés plusieurs tableaux et rapports. Comme ces tableaux sont très grands, votre comité a donné ordre qu'ils soient conservés en formes, afin que lorsque le comité sera son rapport, ils puissent, sans être composés de nouveau, imprimés pour l'usage de cette Chambre. En conséquence, votre comité recommande que le rapport et les témoignages ci-dessus men-tionnés, soient imprimés pour la Chambre par l'impri-

meur qui les a imprimés pour le comité.

otre comité termine ses travaux de cette session en faisant le présent rapport; et il profite de cette occasion pour assurer votre honorable Chambre, qu'en agisant de temps à autre en vertu des ordres de renvoi et de l'instruction, il a vu déjà, comme résultat de ses travaux, le commencement d'un système qui, s'il est suivi dans les sessions futures, produira dans cette branche des dépenses une grande et importante économie des fonds de la province.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le cinquième et sixième rapport du comité permanent

des impressions.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien ordonner, que les copies de tous les octrois, titres de concessions qui ont été saits, et que l'on pourra trouver dans les archives ou records publics de la province, des divers fiess et seigneuries dans la Nouvelle-France ou le Canada, depuis son premier établissement, jusqu'à la cession du pays par la Couronne de France à la Grande-Bretagne, et aussi, de ceux qui ont été faits depuis cette époque, soient traduits en anglais, imprimés et distribués dans les deux langues, avec toute la célérité convenable, aux Membres de la Législature et aux diverses municipalités de la province, ensemble avec toutes les opinions légales, documents officiels et publics relatifs à la tenure seigneuriale ou féodale, ou à la commutation ou abolition d'icelle qui pourront être en la possession du Gouvernement Exécutif, et que Son Excellence regardera comme nécessaire à l'intelligence des droits relatifs des seigneurs et censitaires; et assurant Son Excellence que la Chambre fera bon de toutes dépenses encourues pour mettre à effet l'intention de la présente adresse.

Ordonné. Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de l'honorable M. Cameron, de Cornwall, secondé par M. Boulton, de Toronto,

Ordonné, Que l'ordre du jour, pour que la Cham-bre se forme en comité sur le bill pour incorporer la profession médicale dans le Haut-Canada, soit maintenant lu.

Et le dit ordre ayant été lu :

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Cauchon a pris le fauteuil du comité;

Et un message du Conseil Législatif ayant été an-

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Message du Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :-M. l'Orateur,

décrets et ordres en chan-cellerie, (II-C.)

terres pour les

uvages,

des artisans.

Eviction.

(B.-C.)

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants sans amendements savoir :-

Bill, intitulé: "Acte pour confirmer les décrets, Bill relatif aux ordres et procédures de la cour de chancellerie du " Haut-Canada, dans certains cas:"

Bill, intitulé: "Acte pour mettre à part certaines Bill pour réser-"étendues de terres pour l'usage de certaines tribus ver representation. de Sauvages dans le Bas-Canada:

Bill, intitulé: " Acte pour établir un taux uniforme Bill relatif aux Bill, intitulé: "Acte pour etaour un taux distributions des des des juges de paix dans le Haut-honoraires des des l'acte du Haut-Canada juges de paix, " Canada, et pour abroger l'acte du Haut-Canada passé dans la quatrième année du règne de Guil-laume Quatre, chapître dix-sept:"

Bill, intitulé: "Acte pour pourvoir à l'incorpora- Bill relatif aux "tion et à une meilleure administration des alloca-bibliothèques et tions de bibliothèques et des instituts des artisans:" aux institute

Bili, intitulé: " Acte pour changer et régler le Bill relatifaux mode de procédure dans les actions en éviction:"

Bill, intitulé: "Acte pour régler l'administration Bill relatif aux des asiles privés des aliénés:" Et aussi,

Le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements Bill relatif a faits par cette Chambre au bill, intitulé: "Acte pour l'enregistre expliquer et modifier les lois relatives à l'enregis- ment des titres. trement des titres dans le Bas-Canada," sans amendement.

Et ensuite, il s'est retiré.

M. Mackenzie a proposé, secondé par M. Smith, Ajournement. de Durham, et la question ayant été mise, Que cette Chambre s'ajourne maintenant; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Mackenzie, Morrison, et Smith, de Dur-

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cameron, de Cornwall, Chauveau, Christie, Dickson, Duchesnay, Fortier, Hopkins, LaTerrière, Macdonald, de Kingston, Malloch, McFarland, Meyers, Polette, Price, Prince, Robinson, Ross, Sanborn, Sherwood, de Toronto, Smith, de FRONTENAC, Stevenson, Taché et Wilson .- (28.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. Smith, de Durham, a proposé, secondé par M. Mackenzie, et la question ayant été mise, Que la Chambre s'ajourne maintenant ; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR.

Messieurs Mackenzie, Richards, et Smith, de Dun-HAM.—(3.)

Messieurs Bell, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cameron, de Connwall, Dickson, Duchesnay, Fortier, La Terrière, Laurin, Macdonald, de Kingston, McConnell, Price, Prince, Robinson, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, Taché et Wilson .- (18.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. Mackenzie a proposé, secondé par M. Smith, de Durham, et la question ayant été mise, Que cette Chambre s'ajourne maintenant; la Chambre s'est

iil a la tenuon carariale.

Documents re-

Bill relatif a la

divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Mackenzie et Smith, de Durham.—(2.)

Messieurs Bell, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cameron, de Connwall, Dickson, le solliciteurgénéral Drummond, Duchesnay, Fortier, La Terrière, Laurin, Macdonald, de Kingston, McConnell, Meyers, Morrison, Price, Sherwood, de Tohonto, Slevenson, Taché et Wilson.—(19.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Bill relatif a la profession médicale, (H.-C.)

La Chambre s'est alors formée de nouveau en comité sur le bill pour incorporer la profession médicale dans le Haut-Canada.

M. Duchesnay a pris le fauteuil du comité; et après

y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Duchesnay a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Et la question ayant été mise, Que le rapport soit maintenant reçu; la Chambre s'est divisée:-Et la question a été résolue dans l'affirmative.

M. Duchesnay a fait rapport du bill en consé-

quence.

L'honorable M. Cameron, de Cornwall, a proposé, secondé par l'honorable M. Macdonald, et la question avant été proposée, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois ce jourd'hui;

M. Smith, de Durham, a proposé en amendement à la question, secondé par M. Richards, Que les mots "Ce jourd'hui," soient retranchés, et le mot: "Demain," inséré en leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée:—Et la question a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise; la Chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de M. Meyers, secondé par M. Smith, de Frontenac,

Bill relatif aux compagnies de chemins incorporées.

Ordonné, Que l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir à ce que les compagnies de chemins incorporées ne · laissent pas leurs chemins en mauvais état de réparation, et pour d'autres fins y mentionnées soit maintenant lu;

Et le dit ordre ayant été lu.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

M. Dickson a pris le fauteuil du comité; et après v avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Dickson a fait rapport, Que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois ce jourd'hui.

Bill pour relatif nu gibier

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en amender l'acte comité sur le bill pour amender les actes pour la conservation du gibier et des oiseaux sauvages y men-tionnés, en ce qui regarde le Bas-Canada, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. McConnell a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

Un bill grossoyé pour amender les lois municipales Bill pour amender la loi du Bas-Canada, a été, en conformité de l'ordre, lu la municipale, troisième fois. (B.-C.)

Résolu, Que le bill pase et que le titre soit : "Acte " pour amender ultérieurement les lois munici-" pales du Bas-Canada."

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Drummond porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

M. le solliciteur-général Drummond, du comité Bill relatif à la spécial nommé pour préparer et rapporter le projet tenure seigneud'une humble adresse à Sa Majesté, au sujet de la riale. tenure seigneuriale dans le Bas-Canada, a fait rapport que le comité avait rédigé une adresse en conséquence; et laquelle a été lue comme suit :-

A la Très Excellente Majesté la Reine:

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, les très loyaux et fidèles sujets de Votre Majesté, les Communes du Canada, en Parlement Provincial réunies, approchons humblement de Votre Majesté, pour lui représenter :

Que, entre autres droits garantis aux habitants du Bas-Canada par la justice et la libéralité de la Couronne d'Angleterre, lors de la cession du pays, l'un des plus précieux était le privilége commun à tous d'obtenir des terres pour s'y établir, sans faire aucun déboursé d'argent et à la seule condition de payer au seigneur une rente annuelle très peu élevée :

Que certaines dispositions contenues dans les statuts impériaux, communément désignés sous les noms de: "Acte du commerce du Canada" (3 Geo. 4, c. 119, sect. 31 et 32) et "Acte des tenures du Cana-"da," (6 Geo. 4, c. 59) ont considérablement restreint cet important privilége en permettant aux possesseurs des terres en sief, moyennant le paiement d'une certaine indemnité à la Couronne, non seulement de commuer toutes les redevances et droits que Votre Majesté peut réclamer comme seigneur dominant, mais aussi de se soustraire à l'obligation de concéder leurs terres incultes aux habitants du pays, moyennant des rentes modiques:

Que les facilités accordées par les dits actes, s'il en était pris avantage par tous ceux qui possèdent des terres en fief, causeraient un tort considérable aux habitants du Bas-Canada, en permettant aux premiers de changer leur droit de possession, qui est de la nature du fidéi-commis, en un droit de propriété absolu, sans conférer des avantages correspondants aux derniers, et retarderaient de beaucoup l'établisse-

ment du pays

Que, dans le but non seulement de développer les ressources agricoles du pays, mais aussi de mettre la Législature locale en état de régler plus librement et avec plus d'efficacité l'importante question de la commutation de la tenure seigneuriale, qui est aujourd'hui l'objet des vives préoccupations du peuple et du Par-lement du Canada, cette Chambre est d'avis qu'il est dû aux habitants du Bas-Canada de mettre à effet les sages suggestions faites par les commissaires qui furent nominés en 1834 pour faire une enquête sur les griefs qui pèsent sur cette section du pays, eu égard aux dits actes:

C'est pourquoi nous prions humblement Votre Majesté de vouloir bien gracieusement recommander à la considération favorable du Parlement la question de la révocation des parties des dits actes du commerce et des tenures qui ont trait à la commutation des terres tenues à titre de fief, dans le Bas-Canada, avec réserve de tous les droits, titres et avantages acquis suivant l'un ou l'autre de ces actes.

La dite adresse ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, informant Son Excellence, que cette Chambre a voté une humble adresse à Sa Majesté, au sujet de la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada, et priant Son Excellence de vouloir bien la transmettre au principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée. Ordonné, Que les dites adresses soient présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette pro-

Sur motion de M. Richards, secondé par M. Boulton, de Toronto,

Rill relatif aux debiteurs inOrdonné, Que l'ordre du jour, pour que la Cham-bre se forme en comité sur le bill pour étendre les dispositions de l'acte concernant les débiteurs insolvables, et pour venir en aide à certaines personnes y dénommées, soit maintenant lu;

Et le dit ordre ayant été lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Laurin a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Laurin a sait rapport que le comité avait mandés, ils out été pris comme suit :—
passé le bill et y avait sait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Laurin a fait rapport du bill en conséquence; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois ce jourd'hui.

Sur motion de M. Boulton, de Toronto, secondé

par M. Richards,

Ordonné, Que l'ordre du jour, pour la seconde lec-ture du bill pour exempter les pompiers dans les

Et le dit ordre ayant été lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois ce jourd'hui.

Bil relatif a Pindépendance de l'Assemblée kėgislative.

Bill relatif nux pompiera dans incités.

> L'honorable M. Macdonald a proposé, secondé par M. Meyers, et la question ayant été proposée, l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour révoquer certaines dispositions pour mieux assurer l'indépendance de l'Assemblée Législative de cette province, soit maintenant lu;

> M. Letellier a proposé, en amendement à la question, secondé par M. Chauveau, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient re-tranchés, de manière à ajouter les mots: "Le bill " soit lu une seconde fois de ce jour en six mois," en leur place;

> Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été deman-

dés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Boulton, de Toronto, Chauveau, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Hopkins, Laurin, Letellier, Mackenzie, Morrison, Price, Ri-chards, Smith, de Frontenac, Taché et Wilson.—

CONTRE.

Messieurs Cameron, de Connwall, Macdonald, de Kingston, McConnell, Meyers, Ross et Steven-

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

Bill relatif aux Retoruries.

M. Wilson a proposé, secondé par l'honorable M. Cameron, de Cormvall, et la question ayant été proposée, Que le bill grossoyé pour abroger cette partie de l'acte impérial de la 31 Gco. 3, chap. 31, qui a rapport aux rectoreries, ou à la présentation des titulaires aux dits offices, soit maintenant lu la troisième

M. Mackenzie a proposé, en amendement à la question, secondé par M. Morrison, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Les " ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain," en leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée :- Et la question a passé dans

la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le bill grossoyé pour abroger cette partie de l'acte impérial de la 31 Geo. 3, chap. 31, qui a rapport aux rectoreries, ou à la présentation des titulaires aux dits offices, soit maintenant lu la troisième fois;

M. Mackenzie a proposé en amendement à la question, secondé par M. Morrison, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "De ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été de-

Messieurs Hopkins, Mackenzie et Morrison .- (3.) CONTRE.

Messieurs Baldwin, Boulton, de Toronto, Cameron, de CORNWALL, Chauveau, Dickson, le solliciteurgénéral Drummond, Fournier, Hincks, Laurin, Letellier, Macdonald, de Kingston, McConnell, Meyers, Price, Richards, Ross, Smith, de FRONTENAC, Stevenson, Taché et Wilson.—(20.)
Ainsi, elle a passé dans la négative.

cités du paiement de la taxe imposée au lieu du le bill grossoyé pour abroger cette partie de l'acte impravail personnel exigé par la loi, soit mainte-périal de la 31 Geo. 3, chap. 31, qui a rapport aux nant lu; Et la question ayant été de nouveau proposée, Que offices, soit maintenant lu la troisième sois

M. Morrison a proposé en amendement à la question, secondé par M. Mackenzie, Que tous les mots après "maintenant," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés de manière à ajouter les mots : "Ren-" voyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins de retrancher tous les mots après 'à l'avenir,' dans la première clause.'

Et la question ayant été mise sur l'amendement :

la Chambre s'est divisée:

Pour, Contre, 20.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise: -Elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été alors lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour abroger cette partie de l'acte du Parle-" ment de la Grande-Bretagne, passé dans la " 31me année du règne du Roi George Trois, " chapitre trente-un, qui se rapporte aux recto-" reries et à la nomination des titulaires à icelles, " et pour d'autres fins liées aux dites rectoreries.

Ordonné, Que M. Wilson porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour étendre les dispositions de Bill relatif aux l'acte concernant les débiteurs insolvables, et pour débiteurs in venir en aide à certaines personnes y dénommées, a solvables. été, en conformité de l'ordre, lu la troisième sois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte " pour étendre les dispositions de l'acte des dé-

" biteurs insolvables et venir en aide à une cer-"taine classe de personnes y mentionnées."
Ordonné, Que M. Richards porte le bill au Con-

seil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour exempter les pompiers dans Bill relatif aux les cités, du paiement de la taxe imposée au lieu du pompiers dans travail personnel exigé par la loi, a été, conformité de les cités. l'ordre, lu la troisième fois. Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Boulton, de Toronto, porte le

bill au Conseil Législatif, et demande son con-

Cirdres remis.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'aura pas été disposé à l'ajournement de la Chambre ce jourd'hui, soient remis à demain.

Ajournement.

M. Mackenzie a proposé, secondé par M. Morrison, et la question ayant été mise, Que cette Chambre s'ajourne maintenant; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme

POUR.

Messieurs Boulton, de Toronto, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Fournier, Hincks, Laurin, Letellier, Mackenzie, Morrison, Richards, Ross et Stevenson.—(12.)

CONTRE.

Messieurs Cameron, de Cornwall, Dickson, Hopkins, Macdonald, de Kingston, McConnell, Meyers, Smith, de FRONTENAC. Taché et Wilson.—(9.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative. Et la Chambre s'est en conséquence ajournée.

Sabbati, 30° die Augusti;

Anno 15° Victoria Regina, 1851.

compagnies de chemins incor-

IN bill grossoyé pour pourvoir à ce que les compagnies de chemias incorporées ne laissent pas leurs chemins en mauvais état de réparation, et pour d'autres fins y mentionnées, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Meyers porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Dépenses conningenies

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comisé sur le second rapport du comité permanent des dépenses contingentes, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit

L'honorable M. Price a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil; Et l'honorable M. Price a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. Price a fait rapport des résolutions en conséquence; et lesquelles ont été lues comme suit:

- 1. Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien emaner son warrant en faveur de William Burns Lindsay, écuyer, gressier de cette Chambre, pour une autre somme de dix-neuf mille quatre cent quatrevingts louis, treize chelins et sept deniers courant, pour les dépenses contingentes de cette Chambre; et assurant Son Excellence que cette Chambre en fera bon.
- 2. Résolu, Que l'Orateur ordonne qu'après que le Parlement sera transféré à Québec, l'un des clercs dans les bureaux de cette Chambre reste à Toronto, et qu'il soit requis de tenir un bureau. Que des séries complètes des journaux, appendices, statuts et autres documents parlementaires y soient déposées pour pouvoir être constamment consultés; que le dit clerc, sous les ordres de cette Chambre, veille à distribuer les journaux et appendices aux Membres et aux diverses municipalités du Haut-Canada, conformément à un ordre de cette Chambre; et qu'il ait soin des choses appartenant à la Chambre qu'il ne sera pas trouvé convenable de descendre à Québec.

3. Résolu, Que le second rapport du comité permanent des dépenses contingentes soit amendé, en en retranchant les mots: " Et que la moitié du "montant (deux cent cinquante louis)," dans le cinquième paragraphe, et les remplaçant par les mots " le montant," en retranchant les mots : " à " leur destination, et les autres deux cent cin-" quante louis, à son retour d'Angleterre, (où il " a l'intention de se rendre pour y faire graver " en lithographier ses esquisses pour les vendre,) " lorsqu'il livrera les tableaux qui auront été "choisis, dans le même paragraphe; et en re-" tranchant les mots comme un encouragement " au mérite exemplaire dans le service de votre "honorable Chambre, de la cinquième classe à " la quatrième," dans le neuvième rapport.

4. Résolu, Que cette Chambre concourt avec le comité permanent des dépenses contingentes dans son second rapport, tel qu'amendé.

Et les premières, seconde et troisième résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La quatrième résolution ayant été lue une seconde sois, et la question ayant été proposée. Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution

M. Richards a proposé, en amendement à la question, secondé par M. Smith, de Durham. Que tous les mots après "Que," qusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Le second rapport du comité permanent des dépenses " contingentes soit maintenant renvoyé de nouveau " à un comité de toute la chambre, aux fins de l'a-" mender, en retranchant tout ce qui suit le sixième paragraphe," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été de-

mandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Boulton, de Norfolk, Boulton, de To-RONTO, Dickson, Hopkins, Macdonald, de KINGSTON, Mackenzie, Notman, Richards, Robinson, Seymour, Sherwood, de Brockville, Smith, de DURHAM, et Smith, de FRONTENAC.—(13.)

Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Cameron, de Cornwall, Cauchon, Chauveau, le solliciteurgénéral Drummond, Duchesnay, Fergusson, Flint, Fortier, Hincks, La Terrière, Laurin, Letellier, Lyon, Sir Allan N. MucNab, Morrison, Price, Prince, Ross et Taché.—(22.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution :

M. Richards a proposé, en amendement à la quesques, secondé par M. Smith, de Durham, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "La " question soit maintenant séparement mise sur cha-" que paragraphe du second rapport du comité per-" manent des dépenses contingentes," en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs Boulton, de Norrolk, Dickson, Hopkins. Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Notman, Richards, Seymour, Smith, de Durnam, et Smith, de FRONTENAC.—(10.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Chauveau, le solliciteur-general Drummond, Duchesnay, Fergusson, Fortier, Fournier, Gugy, La Terrière, Laurin, Letellier, Lyon, Sir Allan N. MacNab, McConnell. Morrison, Prince, Robinson, Ross, Sauvageau et Taché.-(24.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

a été résolue dans l'assirmative.

ymaze da fanseil.

reuer les lois

epirantes.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :-M. l'Orateur,

Ellegat con-

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour continuer pendant un temps limité, les divers actes et ordonnances y mentionnés, et pour d'autres "fins," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Elpeur con-test les lois mantes.

Ordonné, Que l'amendement fait par le Conseil Législatif au bill, intitulé: "Acte pour continuer "pendant un temps limité, les divers actes et " ordonnances y mentionnés, et pour d'autres fins," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération; lequel a été lu comme suit:

Feuille 4, ligne 40. Après " continués," insérez la

Clause (A.) "Et attendu qu'il est expédient d'é-"tendre et de continuer, pour un temps limité, cer-taines dispositions de l'acte ci-après mentionné, qu'il soit en conséquence statué, que nonobstant toute chose contenue à ce contraire dans l'acte passé " dans la douzième année du règne de Sa Majesté, " intitulé : ' Acte pour rémédier à certaines défec-"tuosités dans l'enregistrement des titres et instru-" ments relatifs aux propriétés immobilières qui ont été enregistrés dans le bureau d'enregistrement à " Montréal," ou dans l'acte passé dans la session tenue " dans les treizième et quatorzième années du règne "de Sa Majesté, intitulé: 'Acte pour prolonger la période de temps fixée pour certaines fins dans l'acte " d'enregistrement de Montréal," la période de douze " mois à compter de la passation du dit acte mentionné en premier lieu dans cette section, mentionnée en " icelui comme étant la période pendant laquelle l'en-" registrement de certains titres peut-être complété " esticacement, en la manière pourvue par le dit acte, " et pendant laquelle aucune erreur, omission ou irrégularité de la part d'Edward Dowling, ou de son " député, ne pourra être considérée comme invalidant " l'enrégistrement d'aucun titre incomplet ou nul, et " pendant laquelle certaines autres choses doivent "être exécutées sous l'autorité du dit acte, lequel a été prolongé par le dit acte mentionné en dernier " lieu à la période de douze mois, à compter de la " passation d'icelui; sera et elle est par le présent de " nouveau prolongée à la période de douze mois, à compter de la passation de cet acte, et le dit acte " en premier lieu mentionné, et le présent acte seront " interprétés et auront esset à toutes sins et intentions quelconques, et toutes commissions émanées sous " l'autorité du dit acte, et toutes choses faites par les " commissaires, seront aussi valides et effectives que " si la période mentionnée en dernier lieu cut été " mentionnée dans chaque partie du dit acte, au lieu de la période y mentionnée et citée en premier lieu, et comme si cet acte eût été passé avant l'expiration de la période en premier lieu mentionnée: Pourvu toujours, qu'il sera loisible au Gouverneur en Conseil, en aucun temps pendant la dite période de douze mois, à compter de la passation de cet acte, par proclamation sous le grand sceau, insérée au " moins quatre fois dans la gazette du Canada, de " déclarer que la dite période sera abrégée et expi-" rera en un jour y mentionné, et elle sera là-dessus " abrégée en conséquence, et le jour mentionné dans telle proclamation pour cet objet, sera, à toutes fins " et intentions quelconques, considéré comme étant " le jour auquel la dite période de douze mois, à " compter de la passation de cet acte, expirera, en s autant qu'elle aura rapport qu' dit acte mentionné

La question principale ayant été alors mise :- Elle | " en premier lieu dans la présente section et dans le " présent acte, ou toute chose contenue dans les présentes ou en icelui.'

Et le dit amendement ayant été lu une seconde fois,

a été adopté.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Drummond reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leur

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Message du Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:-

M. l'Orateur.

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants, sans amendement, savoir :-

Bill, intitulé: " Acte pour abroger cette partie de Bill relatif aux l'acte du Parlement de la Grande-Bretagne, passé rectoreries. dans la 31me année du règne du Roi George Trois, chapitre trente-un, qui se rapporte aux rectoreries et à la nomination des titulaires à icelles, et pour " d'autres fins liées aux dites rectoreries :

Bill, intitulé : " Acte pour autoriser et requérir les Bill pour régler "divers députés-gressiers de la couronne de remplir la charge les devoirs de gressiers des assises dans leurs comtés gressiers des respectifs, dans le Haut-Canada, excepté en ce qu'il y est mentionné :"

Bill, intitulé: " Acte pour pourvoir aux moyens de Bill relatif à la recouvrer de la corporation de la cité de Montréal, garde de la partie des dépenses encourues pour garder la prison prison Moniréal. commune de cette ville :

Bill, intitulé: " Acte pour amender l'acte pour l'en- Bill relatif à couragement de l'agriculture dans le Bas-Canada: l'agriculture, (B.-C.)

Bill, intitulé : " Acte pour régler la chasse et con- Bill relatif à la " server le gibier :"

Bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incor- Bill relatif à la poration des membres de la profession médicale, profession médicale, profession médicale.

dans le Bas-Canada, et pour régler l'étude et la dicale. pratique de la médecine et de la chirurgie en icelle, de manière à venir en aide à certaines personnes qui pratiquaient comme médecins et chirurgiens dans cette province, à l'époque où le dit acte est devenu loi:"

Et ensuite, il s'est retiré.

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par M. Rectoreries. Wilson, et la question ayant été mise, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour informer Son Excellence que les deux Chambres du Parlement Provincial ont, dans cette presente session d'icelui, passé un bill, intitulé: "Acte pour abroger cette partie de l'acte du Parle-"inent de la Grande Bretagne, passé dans la 31me "année du règne du Roi George Trois, chapitro Erente-un, qui se rapporto aux rectoreries et à la nomination des titulaires à icelles, et pour d'autres fins liées aux dites rectoreries," lequel bill abroge les différentes dispositions contenues dans l'acte du Parlement Impériul de la Grande-Bretagne, passé dans la trente-unième année du règne du Roi George Trois, intitulé : " Acte pour abroger certaines parties " d'un acte passé dans la quatorzième année du règne de Sa Majesté, intitulé: Acte pour établir de meil-"leures dispositions pour le Gouvernement de la pro-" vince de Québec dans l'Amérique du Nord, et pour " établir de meilleures dispositions pour le Gouverne-ment de la dite province," relativement à la constitution, érection et dotation des curcs ou rectoreries dans cette province, et relativement à la présentation des titulaires ou ministres d'icelles; et que cette Chambre demande que pour donner effet au dit bill, l plaise à Son Excellence de le faire transmettre sans délai en Angleterre, pour qu'il soit mis devant le Parlement Impérial, avant d'être sanctionné par Sa Majesté, conformément aux dispositions de la 42me section de l'acto d'union; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme

Messieurs Armstrong, Bell, Cameron, de Corn-wall, Chauveau, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fergusson, Fortier, Fournier, Hincks, Laurin, Letellier, Lyon, Macdonald, de
Kingston, Sir Allan N. MacNab, McConnell, Mer"d'église de l'église unie d'Angletonne ritt, Meyers, Polette, Price, Robinson, Ross, Sauvageau, Sherwood, de Toronto, Stevenson, Taché et "Canada, et pour d'autres sins relatives à la subdivi-Wilson .- (28.)

CONTRE.

Messieurs Mackenzie, Notman, et Smith, de Dur-HAM.—(3.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'assirmative.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de Sir Allan N. MacNab, secondé par

Journaux de la M. Fortier Législature du Haut-Canada.

perdus.

Résolu, Qu'il soit donné instruction à M. l'Orateur de s'enquérir s'il a été pris quelques mesures, et quelles mesures ont été prises, conformément à la résolution de cette Chambre du 23 juillet 1847, pour se procurer des copies en manuscrit de certains journaux de la Législature du Haut-Canada, qui ont été perdus; et qu'il soit autorisé d'adopter telles autres mesures qui lui paraîtront nécessaires pour obvier aux dites instructions.

Message du Conseil.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie : M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants sans

Bill relatif à la

amendement, savoir:—
Bill, intitulé: "Acte pour révoquer cette partie de des chemins de "l'acte treizième et quatorzième Victoria, chapitre " 72, qui se rapporte à la construction des chemins " de fer."

Bill pour a-mender les lois municipales du Bas-Canada:"

les lois municipales du Bas-Canada:" Bill, intitulé: "Acte pour amender ultérieurement Bill, intitulé: "Acte pour étendre les dispositions

Bill relatif aux débiteurs insolvables, et venir en aide vables.

"à une certaine classe de personnes y mention-" nées:" Bill, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie Bill relatif au Bill, intitule: "Acte pour incorporer la com-chemin de fer " du chemin de fer et canal de Wolfe Island:

Island, etc. Bill relatif aux

Bill, intitulé: "Acte pour exempter les pompiers," pompiers des dans les cités, du paiement de la taxe imposée au cités.

" lieu du travail personnel exigé par la loi:"

Et ensuite, il s'est retiré.

Huitième rapfer et lignes la Cham télégraphiques, a été lu.

Sir Allan N. MucNab, du comité permanent des port du comité chemins de fer et lignes telegraphiques, a production des chemins de la Chambre le huitième rapport du dit comité, lequel

Appendice (U.U.)

Pour le dit rapport, voir appendice (U.U.) Résolu, Que cette Chambre concourt avec le comité dans le dit rapport.

Ordonné, Que le dit rapport, avec les documents qui l'accompagnent, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de Sir Allan N. MacNab, secondé par l'honorable M. Macdonald,

Bill relatif au chemin de fer du lac Supérieur et du Pacifique.

Ordonné, Que le greffier de cette Chambre rem-bourse aux pétitionnaires l'honoraire de quinze louis, payé sur le bill pour incorporer la compagnie du chemin de ser du lac Supérieur et de l'Océan Pacifique.

Réponse à des adrosses.

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a fait rapport à la Chambre que ses adresses du 19 noût courant, pour que Son Ex-

présente session, intitulé: "Acte pour régler l'administration des biens temporels de l'église unie d'Angle-" sion récente du diocèse de Québec," aux fins d'être mis devant le Parlement, avant la signification de la sanction de ces bills par Sa Majesté,) avaient été présentées à Son Excellence, et que Son Excellence lui avait ordonné d'informer cette Chambre qu'elle transmettra sans délai les dits bills au principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, aux fins d'être mis devant le Parlement en consequence.

Sur motion de l'honorable M. Robinson, secondé par M. Morrison,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Canaldu Sant Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Ste. Marie. Son Excellence de vouloir bien prendre en sa considération la construction d'un canal propre aux vaisseaux au Sault Ste. Marie, pour relier les eaux des lacs Huron et Supérieur.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

L'honorable M. Merritt a proposé, secondé par Obstructions l'honorable M. Robinson, et la question ayant été dans la navigation du fleure proposée, Qu'il soit présenté une humble adresse à St. Laurent. Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien, aussitôt qu'elle le trouvera convenable, prendre les mesures nécessaires pour enlever toutes les obstructions qui se trouvent dans le lit du fleuve St. Laurent, depuis le lac Ontario jusqu'à l'endroit où la marée se fait sentir, au-dessous de Montréal, jusqu'à la profondeur de dix pieds, de manière à ce que les vaisseaux qui peuvent porter quatre mille barils de sleur puissent passer en sûrcté;-

Message de Son Excellence le Gouverneur-Géné-Sanction ral, par Frederick Starr Jarvis, écuyer, gentilhomme aux bills. huissier de la verge noire:-

M. l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur-Général m'a ordonné d'informer cette honorable Chambre, que c'est le plaisir de Son Excellence que les Membres d'icelle se rendent immédiatement auprès d'elle dans la Chambre

du Conseil Législatif. En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence, où il a plu à Son Excellence de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills publics et privés suivants:

Acte pour venir en aide aux créanciers hypothé-Bill relatifus caires.

Acte pour pourvoir à l'introduction du système dé-Bill relatif su cimal dans le cours des monnaies de cette province, cours décimal et pour amender les lois relatives au dit cours.

Acte pour étendre les dispositions de l'acte qui Bill pour a-règle le cours des monnaies à certaines monnaies mender l'acte d'or et d'arrent francées appès les épaques fixées dans des monnies. d'or et d'argent frappées après les époques fixées dans

Acte pour pourvoir, d'une manière plus essicace, à Bill relatif at faire le recensement périodique de cette province.

Acte pour abroger l'acte sept Victoria, chapitre Bill pour réresix, intitulé: "Acte pour réprimer, en certains cas, les quer l'acte resultant de parti" " processions de parti."

Acte pour resondre et régler les clauses générales Bill relatif su relatives aux chemins de fer.

Acte pour abolir les droits de tonnage imposés pour Bill relatif sur cellence voulut bien saire transmettre en Angleterre, subvenir aux frais d'entretien des phares, et pour frais de sans délai, le bill passé par cette Chambre durant la d'autres fins relatives à la navigation des eaux de cette phares

partis.

clauses géné-

Bill relatif aux travaux publics.

Bill pour pro-téger les magistrats.

Bill pour continuer l'acte relatif aux banques d'épargnes.

Bill relatif aux honornires des patentes de la couronne.

Bill relatif aux municipalités qui font l'acquisition de travaux publics.

Bill relatif aux assemblées de parents et d'a-

Bill pour protéger la pro-priété des Sauvages.

Bill relatif aux actions réciles ou mixtes.

Bill relatif aux lois concernant le chevreuil et la chasse.

Bill relatif aux leures de change et aux bil-tets promissoi-res, (B.-C.)

Bill relatif aux cours et aux prisons de Kamouraska et Aylmer.

Bill pour a-mender la loi du replevin-

Bill pour a-mender l'acte relatif aux jurés.

Bill pour a-mender la loi relative à la Breuve.

Bill relatif aux réserves de la marine.

Bill pour continuer les lois expirantes.

Bill relatif au libre commer-ce de banque. Bill relatif aux banques incor-porées.

Bill pour amender l'acto du bureau des Bill relatif aux débentures.

province, et pour pourvoir au paiement de ces dé-penses à même le fonds consolidé du revenu.

Acte pour amender de nouveau les lois relatives aux travaux publics en cette province.

Acte pour amender et resondre les lois pour la protection des magistrats et autres, dans l'exercice de

des honoraires sur les patentes de la Couronne, et pour d'autres sins y mentionnées.

Acte pour lever tout doute quant au droit des corporations municipales d'acquérir des travaux publics, en dehors des limites de telles municipalités.

Acte pour permettre aux notaires de convoquer des assemblées de parents et amis en certains cas, sans l'autorisation spéciale d'un juge à cet effet, et autres

Acte pour abroger en partie et amender un acte, intitulé : " Acte pour mieux protéger les terres et les propriétés des Sauvages dans le Bas-Canada."

Acte pour amender la loi dans le Bas-Canada en ce qui concerne le district ou circuit dans lequel les actions ou procédures qui affectent la propriété foncière pourront être commencées, et pour établir de nouvelles dispositions dans le cas où des absents sont parties dans la cause.

Acte pour défendre la chasse au chevreuil avec des chiens dans certaines saisons de l'année, et pour amonder les lois passées pour la conservation du gibier.

Acte pour expliquer et amender la loi en force dans le Bas-Canada, concernant les lettres de change et les billets promissoires.

Acte pour affecter tous les deniers provenant des licences d'auberge, dans les comtés qui forment le district de Kamouraska, et dans le comté de l'Outaouais, au paiement des frais de construction de la maison de justice et de la prison de Kamouraska, et de la maison de justice et prison en voie de construction à Aylmer.

Acte pour amender et étendre la loi concernant le recours de replevin dans le Haut-Canada.

Acte pour amender l'acte des jurés du Haut-Ca-nada de 1850, et pour établir d'autres dispositions pour mieux en réaliser l'objet.

Acte pour amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé: " Acte pour améliorer la loi relative à la preuve dans le Haut-Canada."

Acte pour investir les commissaires chargés de l'office de Lord Grand Amiral du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, de certains biensfonds et propriétés, et pour conférer certains pouvoirs aux dits commissaires, et pour d'autres fins y mentionnées.

Acte pour continuer, pendant un temps limité, les divers actes et ordonnances y mentionnés, et pour d'autres fins.

Acte pour amender l'acte pour établir le libre commerce de banque dans cette province.

Acte pour exempter les différentes banques incorporées de la taxe sur leurs billets en circulation moyennant certaines conditions.

Acte pour amender l'acte des bureaux des postes.

Acte pour prélever, sur le crédit du fonds consolide des revenus une certaine somme requise pour le service public.

Acte pour étendre les dispositions d'un acte passé Bill relatif au pendant la présente session, intitulé: "Acte pour chemin de fer pourvoir à la construction d'un grand tronc de che-" min de fer qui traversera toute l'étendue de cette " province.

Acte pour continuer un acte passé dans la huitième Bill relatif aux année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour violences sur leurs devoirs publics.

Acte pour continuer, pendant un temps limité, un acte, intitulé: "Acte pour encourager l'établissement de banones d'épargnes en cette province, et pour "onice, et pour voie de construction, ou dans les environs," et pour voie de construction, ou dans les environs, et pour l'opération à certains travaux entrepris par des compagnies incorporées.

Acte pour autoriser l'emploi des pensionnaires militaires et autres, comme corps de police locale.

Acte pour amender l'acte des émigrés en réduisant Bill pour ala taxe sur les émigrés arrivant dans cette province, et pour d'autres fins y relatives.

Acte pour permettre aux possesseurs de brevets Bill relatif aux d'invention, limités à une des sections de cette province, d'en obtenir l'extension à l'autre section, et pour d'autres fins y mentionnées.

Acte pour pourvoir à la décharge des cautions des Bill relatif aux officiers publics dans certains cas.

Acte pour abroger partie d'un acte y mentionné Bill relatif aux concernant l'impression et la distribution des statuts provinciaux.

Acte pour établir des réglements concernant les Bill relatif aux prêteurs et le prêt sur gages.

Acte pour autoriser la réclusion des personnes alié- Bill relatif aux nées dans les cas où leur mise en liberté pourrait offrir aliénés. des dangers pour le public.

Acte pour régler l'administration des asiles privés Bill relatif aux des aliénés.

Acte pour exempter les pompiers dans les cités du Bill relatif aux paiement de la taxe imposée au lieu du travail personnel exigé par la loi.

Acte pour pourvoir à l'incorporation et à une meil- Bill relatif aux leure administration des associations de bibliothèque, et des instituts des artisans.

Acte pour amender les lois qui règlent l'élection des Membres de l'Assemblée Législative dans certains comtés, en ce qui concerne le rapport des writs.

Acte pour amender l'acte qui établit la cour du Bill pour amender l'acte qui établit la cour du Bill pour amender l'acte banc de la Reine pour le Bas-Canada.

Acte pour amender l'acte, intitulé : " Acte pour régler l'assignation des jurés dans le Bas-Canada." Acte pour rendre exécutoires certains jugements dans le Bas-Canada, et pour pourvoir, d'une manière plus efficace, à la mise à effet des jugements, en cas de résistance à leur exécution.

Acte pour augmenter le nombre des séances de la Bill relatif à la cour de circuit à Richmond et Stanstead.

Acte pour établir un mode plus sommaire et moins Bill relatif aux dispendieux pour les propriétaires d'immeubles dans biens-fonds rele Bas-Canuda, d'en acquérir la possession lorsqu'ils tenus illégaleen sont privés illégalement, dans certains cas.

Acte pour expliquer et modifier les lois relatives à l'enregistrement des titres dans le Bas-Canada.

Acte pour amender la loi concernant le mode de protester les lettres de change et les billets promis-

Acte pour faciliter l'accomplissement des fonctions Bill relatif aux des juges de paix, hors les sessions, en ce qui concerne les ordres et convictions sommaires.

Acte pour faciliter l'accompli sement des devoirs Bill relatif aux des juges de paix, hors les sessions, en ce qui concerne les personnes accusées d'offenses criminelles.

de la province.

les travaux encompagnies in-

Bill relatif à la police locale.

mender l'acta raintif aux émigrés.

brevets d'invention.

garanties de la couronne.

statuts provinciaux.

prêteurs sur

asiles privés des aliénés. pompiers des cités.

associations de bibliothèqueset aux instituta des artisans. Bill relatif a l'élection des membres.

relatifà la cour du banc de la Roine, (B.-C.) Bill relatif aux jurós, (B.-C.)

Bill relatif à certains juge ments dans le Bas-Canada.

cour de circuit de Richmond et Stanstead.

ment.

Bill relatif à l'enregistre-ment des titres (B.-C.)

Bill pour amender la loi relativo aux protêts.

sommaires.

offenses crim nelles.

Bill relatif à l'école normale (B.-C.)

Acte pour pourvoir à l'établissement d'une école normale, et pour mieux encourager l'éducation dans le Bas-Canada.

Acte pour amender ultérieurement les lois munici-

Bill pour amender la loi pales du Bas-Canada. municipale, (B.-C.)

Bill pour amender l'acte des municipa-lités, (B.-C.)

Acte pour abroger un proviso de l'acte de la dernière session qui amende la loi municipale du Bas-Canada.

Bill relatif aux licences d'auberges, etc.

Acte pour mieux régulariser le mode d'octroyer des licences aux aubergistes et trafiquants de liqueurs fortes dans le Bas-Canada, et pour réprimer plus efficacement l'intempérance.

Acte pour corriger une erreur cléricale dans la ver-

Bill pour corriger une er-reur cléricale sion anglaise de l'acte de la dernière session, pour exdans l'acte 13 empter les capitaines des bâtiments du Bas-Canada et 14 Vic. c. d'employer des pilotes en certains cas. 96.

Bill relatif aux ruisseaux.

Bill relatif a

paroisses, églisee, etc. Bill pour amender l'acte

l'élection des

culture. Bill relatif a la

profession médicale.

Bill pour ré-

server cortai-nes terres pour

les Sauvages.

Bill relatif à la

chasso et au gibier, (B.-C.)

Bill relatif a

ships.

Bill pour

des corpora-

Bill pour res-

droits à certaines personnes,

Bill relatif aux

jurés, (H.-C.)

celleric, (IL-C.)

actions en

éviction. Bill pour

Acte pour amender un acte passé dans les treizième rivières navi-gables et aux et quatorzième années du règne de Sa Majesté, relatif à l'agriculture dans le Bas Canada, en autant que le dit acte se rapporte aux rivières navigables, aux cours d'eau et à leurs rives, servant au flottage et au transport du bois de construction et autres bois. Acte pour amender l'acte qui continue et amende

l'ordonnance concernant l'érection des paroisses et la construction et réparation des églises et cimetières dans le Bas-Canada.

Acte pour amender l'acte pour l'encouragement de relatif à l'agri- l'agriculture dans le Bas-Canada.

> Acte pour amender l'acte d'incorporation des membres de la profession médicale dans le Bas-Canada, et pour régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelle, de manière à venir en aide à certaines personnes qui pratiquaient comme médecins et chirurgiens dans cette province, à l'époque où le dit acte est devenu loi.

Acte pour mettre à part certaines étendues de terre pour l'usage de certaines tribus de Sauvages dans le Bas-Canada.

Acte pour régler la chasse et conserver le gibier.

Acte pour fixer le lieu où seront tenus des polls pour l'élection des Membres dans l'élection des Membres du Parlement dans les townships divisés en quartiers dans le Haut-Canada, et certains townpour d'autres fins relatives aux élections.

Acte pour amender l'acte des corporations municiamender l'acte peles du Haut-Canada de 1849, en les adaptant aux changements qui viennent récemment d'être apportés pales, (II.-C.) aux lois de cotisution du Haut-Canada, et pour d'autres fins relatives aux corporations municipales de cette section de la province.

Acte pour expliquer et amender la loi de cotisation Bill relatif à la loi de cotisa-tion, (IL-C.) dans le Haut-Canada.

Acte pour déterminer certains droits et pour les restituer aux parties y mentionnées.

Acte pour prolonger le temps requis pour faire le choix des jurés, et préparer les livres des jurés dans le Haut-Canada, pendant la présente année.

Acte pour confirmer les décrets, ordres et procé-Bill relatif aux décrèts et aux durcs de la cour de chancellerie du Haut-Canada, ordressen chandans certains cas.

> Acte pour changer et régler le mode de procédure dans les actions en éviction.

Acte pour permettre aux femmes mariées qui résipermettre à dent à l'étranger de transporter les immeubles qu'elles mes mariées de possèdent dans le Haut-Canada.

Acte pour étendre les dispositions de l'acte des dé-Bill relatif aux biteurs insolvables, et venir en aide à une certaine débiteurs insolvables. classe de personnes y mentionnées.

Acte pour autoriser le paiement de certaines dé- Bill relatif aux penses de l'administration de la justice dans les cours des rede recorders dans le Haut-Canada, sur et à même le fonds consolidé des revenus de cette province.

Acte pour autoriser et requérir les divers deputésgressiers de la Couronne de remplir les devoirs de greffiers des assises dans leurs comtés respectifs, dans le Haut-Canada, excepté en ce qu'il y est mentionné.

Acte pour établir un taux uniforme d'honoraires pour les juges de paix dans le Hant-Canada, et pour abroger l'acte du Haut-Canada passé dans la quatrième année du règne de Guillaume quatre, chapitre dix-sept.

Acte pour expliquer et amender l'acte de la der-nière session, intitulé: "Acte pour amender les lois ' relatives aux licences d'auberges dans le Haut-Ca-" nada."

Acte pour révoquer cette partie de l'acte treizième et quatorzième Victoria, chapitre 72, qui se rapporte à la construction des chemins de fer.

Acte pour amender l'acte, intitulé: " Acte pour autoriser la formation de compagnies à fonds social " pour la construction de chemins et autres travaux " dans le Haut-Canada, et pour en étendre les dispositions.'

Acte pour expliquer et amender les actes pour em- Bill relatif aux pêcher d'obstruer les rivières et ruisseaux du Haut-Canada.

Acte pour autoriser les corporations municipales dans le Haut-Canada à contracter des dettes envers la Couronne par l'achat d'ouvrages publics, sans imposer un droit spécial ou taxe pour le paiement d'i-

Acte pour abroger les dispositions qui limitent la distance entre le chef-lieu de comté et toute école de grammaire additionnelle dans le même comté, dans le Haut-Canada.

Acte pour amender un acte, intitulé: "Acte pour " obliger les vaisseaux à porter des lumières durant " la nuit, et établir diverses dispositions pour régler res. " la navigation des eaux de cette province.

Acte pour mieux pourvoir à l'organisation de sociétés d'agriculture dans le Haut-Canada.

Acte pour amender et consolider les dispositions de l'ordonnance pour incorporer la cité et ville de Montréal, et d'une certaine ordonnance et de certains actes amendant cette ordonnance, et pour investir de certains autres pouvoirs la corporation de la dite cité de Montréal.

Acte pour pourvoir aux moyens de recouvrer de la Bill relatif à la corporation de la cité de Montréal, partie des dépenses encourues pour garder la prison commune de cette

Acte pour amender de nouveau les ordonnances qui Bill relatif a incorporent la cité de Québec.

Acte pour amender les actes pour fournir de l'eau à la cité de Québec et aux environs.

Acte pour autoriser les commissaires des chemins à Bill relatif aux barrières de Québec à effectuer un nouvel emprunt, et étendre les dispositions d'une certaine ordonnance à d'autres chemins.

Acte pour autoriser les commissaires des chemins à Bill relatif an barrières de Québec à faire une émission de débentures à un montant limité, aux fins d'acheter et reconstruire le pont Montmorency.

Acte pour remettre en vigueur et amender l'acte de Bill relatif à la la commune de Maskinongé.

Acte pour remettre en vigueur l'acte qui autorise les habitants de la seigneurie de Yamaska à régler la commune de la dite seigneurie.

Bili pour regler le bureau des gressiers d'assises, (H.-C.)

Bill relatif aux honoraires des juges de paix, (II.-C.)

Bill pour amender les lois relatives aux licences d'auberges,(II.-C.) Bill relatif à la construction des chemins de

Bill relatif aux compagnies de fonds social.

rivières et ruisseaux, (H.-C.)

Bill pour perporations municipales d'acquerir des travaux publics, (H.-C.)

Bill relatif aux écoles de .. grammaire de conité.

Bill relatif à la navigation des eaux intérieu-

l'organisation des sociétés d'agriculture, (II.-C.) Bill relatif a corporation de Montréal.

garde de la prison de prison Montréal.

l'incorporation de Québec.

Bill relatif & l'aqueduc de Québec.

chemins a barrières de Québec.

pont de Montmorency.

Maskinonge. Bill relatif &

l'érection des paroisses, (B.-C.)

biens-fonds.

transporter des

Bill relatif aux

Bill relatif à l'érection des paroisses.

Bill relatif aux registres de la paroisse de St. Louis de Lotbinière.

Bill relatif à la place de la cour de Hamilton.

Bill relatif au Great Cranberry Marsh.

Bill relatif & la réserve de l'hôpital de Bellerille. Bill relatif aux

syndies de l'hôpital de Toronto. Bill relatif aux sociétes bienreillantes wes-

légennes. Bill relatit à la compagnie du chemin de fer de Montréal et Kingston.

Bill relatif au chemin de fer d'embranchement du St. Laurent et du lac Champlain. Rill relatif au chemin de fer de Montréal et

Vermont. Bill relatif au chemin de fer de Kingston et Toronto.

Bill relatif au chemin de fer de Bytown ct Prescott.

Bill relatif au chemin de fer de Toronto et Guelph. Bill relatif au

cheriin de fer ' Isle de v. olfe. Bili pour amender l'acte matif au che-

min de la

viere.

Montagne Sydenham. Bill relatif & la navigation de la Grande-Ri-

Bill pour encourager les manufactures.

Bill relatif au havre et au Lassin de Niagera. Bill relatif à

l'école de mé-decine de St. Laurent. Bill relatif à

l'école de mé-decine de Toronto. Bill relatif a la

banque de Québec.

Bill relatif a la

Acte pour pourvoir à l'érection de paroisses pour les objets civils seulement, dans la seigneurie d'Argenteuil, dans le Bas-Canada.

Acte pour remédier, autant que possible, aux inconvénients qui autrement pourraient résulter de la destruction des registres de la paroisse de Saint Louis de Lotbinière.

Acte pour autoriser le conseil municipal des comtés unis de Wentworth et Halton, à disposer d'une partie de l'emplacement du palais de justice.

Acte pour autoriser le conseil municipal du comté de Welland à acquérir certains terrains dans le dit comté, connus sous le nom de Great Cranberry Marsh, et pour d'autres fins.

Acte pour céder au conseil de ville de Belleville la réserve pour un hôpital.

Acte pour amender l'acte incorporant les syndics de l'hôpital de Toronto.

Acte pour incorporer les sociétés bienveillantes de l'église méthodiste wesléyenne en Canada.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Montréal et Kingston.

Acte pour autoriser la compagnie des propriétaires du chemin de ser de Champlain et du Saint Laurent à faire un chemin d'embranchement, et pour d'autres

Acte pour amender et étendre les dispositions d'un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et de Vermont.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Kingston et Toronto.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Bytown et Prescott.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Toronto et Guelph.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du canal de Wolfe Island.

Acte pour amender l'acte concernant le chemin de la montagne de Sydenham, et pour conférer à George Rolph, écuyer, ses hoirs et ayans-cause, certains priviléges y relatifs.

Acte pour autoriser la compagnie de navigation de Grande-Rivière à prélever, par voie d'emprunt, une certaine somme d'argent, et pour d'autres fins y men-

Acte pour incorporer une compagnie aux fins d'encourager l'établissement de manufactures sur le canal Welland, et pour lui déléguer certains pouvoirs.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre et du bassin de Niagara.

Acte pour incorporer l'école de médecine de Saint Laurent, à Montréal.

Acte pour incorporer l'école de médecine de To-

Acte pour réduire le nombre des directeurs de la banque de Québec.

compagnie du Acte pour amenuez compagnie du havre de Port Burwell. Acte pour amender l'acte d'incorporation de la

Acte pour incorporer les directeurs de l'académie Bill relatif à de Berthier.

Acte pour incorporer la grande division et les divi- Bill relatif aux sions subordonnées de l'ordre des fils de la tempé- néronne rance dans le Canada Ouest.

Acte pour incorporer la société de tempérance et Bill relatif à la de réforme de la cité de Toronto.

Acte pour incorporer l'association de la salle mu-Bill relatif à la sicale de Québec.

Acte pour încorporer la compagnie d'assurance de Bill relatif à la l'Ouest.

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle et mobilière des fermiers du Canada Ouest.

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance Bill relatif à la mutuelle et maritime de Montréal.

Acte pour investir James Madison Andrews et Bill pour ac-Acte pour investir James Maaison Anarews et corder certain autres, d'un certain terrain réservé pour faire un terrain à Anchemin dans le township de Hope, dans le comté de drews. Durham.

Acte pour incorporer l'académie de Burlington, Bill relatif a pour les demoiselles.

Acte pour autoriser les syndics du cimetière géné- Bill relatif au ral de Toronto à acquérir un lot de terre additionnel. cimetière général de To-

Acte pour venir en aide à la succession de seu Bill relatif à la Alexander Wood.

Acte pour permettre à Caira Robbins Wilkes, Bill pour per-épouse de George Samuel Wilkes, écuyer, de Brant-ford de transporter en son propre pour de la Vilkers de ford, de transporter en son propre nom certains biens- transporter fonds qui lui ont été légues par feu son père.

Acte pour faire disparaître l'attainder de Aaron Bill relatif a Stephens, et exempter certaines parties de ses biens Stevens. d'être confisquées, et pour d'autres fins y mentionnées.

Les titres des bills suivants ont été alors lus:-

Acte pour pourvoir à l'établissement d'une société Bill relatif aux d'église de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande dans bionstemporels chaque diocèse de cette église dans le Bas-Canada, Montréal. et pour d'autres sins relatives à la subdivision récente du diocèse de Québec.

Acte pour régler l'administration des biens tempo- Bill relatif aux rels de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande dans le rectoreries. diocèse de Montréal, et pour d'autres fins y mention-

Acte pour abroger cette partie de l'acte du Parle- Bill pour rément de la Grande-Bretagne, passé dans la trente-et-duire certains unième année du règne du roi George Trois, chapitre salaires. trente-et-un, qui se rapporte aux rectoreries et à la nomination des titulaires à icelles, et pour d'autres fins liées aux dites rectoreries.

Acte pour réduire les salaires de certains officiers Bill pour de justice dans les cas y mentionnés et fixer les sa- amender l'acte laires des Orateurs du Conseil Législatif et de l'Assem- de la liste ciblée Législative.

Acte pour amender l'acte qui octroie une liste civile Bill relatif au à Sa Majesté.

Acte pour incorporer la compagnie du pont suspen-et du tunnel entre Fort Erié et Buffalo.

A chacun desquels il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de dire qu'il réservait ce bill pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur icelui.

Berthier.

pérance, (H.-C.)

société de tempérance et de reforme.

salle de musique de Québec

compagnie d'assurance de l'Ouest.

Bill relatif à la compagnie d'assurance mutuelle des fermiers du Ca-

nada-Ouest. compagnie d'assurance

mutuelle de Montréal.

l'académie de Burlington.

ronto.

succession do Wood.

certains biensfonds.

l'attainder de

pont suspendu de Fort Ericet Buffalo.

Bill relatif au pont suspendu de Fort Erié et

Discours de l'Orateur à Son Excellen-

Alors, l'honorable Orateur de l'Assemblée Législaneur-Général, comme suit :-

Qu'il plaise à Votre Excellence,

♠u nom des fidèles communes de Sa Majesté, je prie Votre Excellence de vouloir bien accepter trois

bills passés durant la présente session.

L'un d'eux pourvoit aux subsides requis pour le service public de l'année courante : ces subsides ont été votés de bonne grâce, et seront sans doute employés d'une manière convenable. Les autres sont destinés à promouvoir la construction d'un grand tronc de chemin de fer qui traversera toute la longueur de la province, et comme il est intimement lié à l'avancement et à la prospérité future du pays, ces actes seront sans doute considérés par Votre Excellence comme méritant d'être accueillis avec la même faveur par toutes les branches de la Législature du

Sanction Royale nux hills d'argent. Bill relatif aux subsides.

L'honorable Orateur de l'Assemblée Législative a public. alors présenté les bills d'appropriation suivants :-

Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes requises pour défrayer certaines dépenses du Gouvernement Civil pour l'année mil huit cent cinquanteet-un, et certaines autres dépenses liées au service public. Acte pour pourvoir à la construction d'un grand

Bill relatif au chemin de fer

de la provinco. Bill relatif a l'emprunt du

de cette province. Acte pour réaliser, par voie d'emprunt, une somme n'excédant pas quatre millions de louis courant, pour dans toute la longueur de cette province.

Au premier desquels bills, la sanction royale a été donnée dans les termes suivants;-

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gou-" verneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

dans les mots suivants:

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gou-" verneur-Général sanctionne ce bill."

Discours de Son Excellen-

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de prononcer devant les deux Chambres dit: le discours suivant:-

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative.

tirera avantage des nombreuses et importantes lois que vous avez passées.

Les octrois que vous avez faits pour l'érection de tive a adressé la parole à Son Excellence le Gouver-liphares et autres améliorations de la navigation du St. Laurent, et le dégrèvement que vous avez procuré au commerce maritime en rapportant les droits pour l'entretien des phares et en réduisant la taxe sur l'immigration, ne manqueront pas sans doute de profiter au commerce de la province. C'est un grand sujet de satisfaction que l'état prospère du revenu vous ait permis d'adopter ces mesures.

Les mesures que vous avez menées à maturité avec tant de soin et de délibération pour l'encouragement des chemins à rails, produiront j'espère les résultats les plus avantageux pour la province en général en y attirant le commerce,—en y augmentant la valeur de la propriété,—en avançant l'établissement du pays, et en augmentant la facilité des communications avec les sœurs colonies.

Messieurs de l'Assemblée Législative.

Je vous remercie de la libéralité avec laquelle vous avez voté les subsides nécessaires pour le service

Honorables Messieurs et Messieurs,

L'état satisfaisant du revenu et du crédit provinciaux, le progrès des améliorations publiques, la position honorable que s'est faite l'Industrie Canadienne à l'exposition industrielle de toutes les nations l'harmonie avec laquelle les trois branches de la législature coopèrent au bien public, ont attiré beaucoup tronc de chemin de fer qui traversera toute l'étenduc d'attention sur la province, et fait disparaître les préjugés et les méfiances qu'avaient engendrés des années de malaise. A la clôture du Parlement, je crois avoir le droit de vous féliciter de la part que vous avez eue chemin de fer de la province. construire une ligne de grand tronc de chemin de fer à amener ces heureux résultats. C'est ma ferme résolution de continuer à administrer le Gouvernement en conformité des désirs du peuple de la province, tels qu'exprimés par le Parlement local, croyant que cette marche de ma part est la plus propre à assurer le contentement et la paix qui sont la base de la prospérité nationale, et espérant que les principes religieux et le bon sens du peuple de la province lui Et aux deux autres, la sanction royale a été donnée feront éviter les voies violentes et extrêmes, le retiendront dans son respect habituel pour la loi et les droits de propriété, et dans des sentiments de bienveillance mutuelle les uns envers les autres.

Alors l'honorable Orateur du Conseil Législatif a

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de l'Assemblée Législative,

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Parlement Je vous remercie de la diligence que vous avez Gouverneur-Général que ce Parlement Provincial prerogé. mise dans l'exécution de vos laborieux devoirs pen-soit prorogé à mercredi, le huitième jour d'octobre dant cette longue session, et j'espère que la province prochain pour être alors et ici tenu; et ce Parlement Provincial est, en conséquence, prorogé à mercredi, le huitième jour d'octobre prochain.

INDEX

DII

DIXIÈME VOLUME.

14 et 15 VICTORIÆ, 1851.

ABSENCE, Congé d':-Voir Membres, 7.

ACTES DU PARLEMENT:-Voir Comptes, 1. Gouverneur-Général, 11. Statuts.

ACTIONS:

- 1.—Bill pour amender la loi dans le Bas-Canada, quant aux Districts dans lesquels des actions réelles ou mixtes pourront être intentées; Présenté, 19. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; 35. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 96. Passé, 107. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 241. Considérés et adoptés, 245. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 60.)
- 2.—Bill pour simplifier les procédures dans les actions civiles dans le H.-Canada; Présenté, 73. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 214.

ADRESSES:

A SA MAJESTÉ:-relativement à-

- 1. Bois de Construction: Demandant que les droits actuels sur le bois de construction importé dans la Grande-Bretagne soient continués, et qu'il n'y soit fait aucune réduction sans qu'avis suffisant en soit donné; Grossoyée; Communiquée au Conseil, 35. Adoptée; Son Excellence fixe l'heure pour recevoir l'Adresse, 49. Les Membres du Conseil Exécutif se rendront auprès de Son Excellence, 50. Réponse, 53. Conférence avec le Conseil demandée relativement au Message d'hier; Comité nommé pour rédiger des raisons en faveur de cette demande, ib. Voir Comptes, 13. Aussi, Conférences.
- 2. Réserves du Clergé.—Remerciant Sa Majesté de la manière gracieuse dont elle a reçu l'Adresse de la dernière session au sujet des Réserves du Clergé, et pour l'assurance qu'elle donne que la demande sera reçue, 129. Comité Spécial nommé pour rédiger une Adresse; Rapportée et adoptée; Grossoyée; Adresse à Son Excellence lui demandant de transmettre la première, 130, Réponse, 141.
- 3. Tenure Seigneuriale.—Priant Sa Majesté de recommander au Parlement de révoquer les dispositions des Actes relatifs au Commerce du Canada, et aux Tenures des Terres en Canada, quant à la commutation des terres tenues à titre de fief dans le Bas-Canada; Ordonnée, 349. Rapportée; Grossoyée; Adresse à Son Excellence pour transmettre la première; Ordonnée; Membres du Conseil Exécutif présenteront les Adresses, 354.

A Son Excellence :- relativement à-

Annuités des Sauvages :- Voir infra, 5.

Argent Public:

- 4.—Demandant un état du montant d'argent au crédit du gouvernement dans les diverses Banques, et entre les mains des Agents en Europe, indiquant si l'intérêt est payé sur cet Argent, 42. Voir Comptes, 3.
- 5.—Motion pour une Adresse demandant un Tableau indiquant les Juges des Cours de Division, leurs salaires, et les honoraires et les amendes qui sont prélevés dans ces Cours; Montant du Fonds général des Honoraires En vertu de quelle autorité sont payées les pensions insérées dans les Comptes Publics; Compte de l'emploi de £9,871 5s. 5d., mentionnés (dans les comptes de 1849 et 1850) comme ayant été payés à Thos. Harring, ton; Détails de l'emploi de £4,200 distribués par l'Hon. W. Robinson, au milieu des Sauvages du Lac Supérieur; et détails de l'emploi de £6,655 pour les annuités des Sauvages en 1850; Amendement pour retrancher tout ce qui a rapport aux Pensions, et à l'argent payé à M. Harrington, adopté; Adresse telle qu'amendée, adoptée, 42. Voir Comptes, 24.

ADRESSES-Continuation :

- 6. Baie d'Hudson, Compagnie de la: Demandant copie de tous les titres, baux, ou concessions faits en faveur de la Compagnie, et actuellement en force; et de toute la correspondance avec la Compagnie depuis 1848, 42. Voir Comptes, 34, 35.
- 7. Bois de Construction: Demandant un Tableau du Bois de Construction coupé sur les Terres de la Couronne et les Réserves du Clergé dans le comté de Peterborough, en 1849, 1850 et 1851, et la somme perçue sur ce bois, 33. Voir Comptes, 11.
- 8. Brantford et Buffalo, Chemin de fer de :—Demandant copie de tout Instrument, etc., enregistré par quelque Compagnie pour construire une ligne de Chemin de Fer de Fort Erié à Brantford, 85. Voir Comptes, 15.
- 9. Chancellerie, Cour de:—Demandant un Tableau de tous les fonds et propriétés sous le contrôle de la Cour,—comment ils sont placés, et quelles sont les garanties,—avec les noms des héritiers, poursuivants et réclamants, etc., y intéressés; indiquant aussi, quelle partie des fonds a été placée sous le contrôle de la Cour, en vertu de règles ou décisions du ci-devant Vice-Chancelier, l'Hon. R. S. Jameson, 38.
- 10. Chemins, Compagnies de: Demandant un Tableau indiquant les différentes Compagnies formées en vertu des Actes 12 Vic., chap. 56 et 84, autorisant la formation de Compagnies pour la construction de chemins et autres travaux, 54. Voir Comptes, 95.

Chemins de Fer :

- 11.—Demandant copie de toute la correspondance entre le Bureau des Travaux Publics et les Compagnies de Chemin de fer en cette Province, 50. Voir Comptes, 19.
- 12.—Demandant toute information en la possession du Gouvernement, et des Ordres en Conseil, etc., quant à la dimension qu'il faut adopter pour les Chemins de Fer en Canada, 186. Voir Comptes, 20.

Collége du Haut-Canada :- Voir 64, 65.

- 13. Colléges:—Demandant un Etat des affaires de Queen's College, et des Colléges de Régiopolis et Victoria, pour 1848, 1849 et 1850, 153.
- 14. Conseil Législatif: Demandant copie de toutes dépêches entre le Gouvernement Impérial et le Gouvernement Colonial, relativement à la nécessité de rendre le Conseil Législatif Electif, 95. Ordre relatif à cette Adresse rayé, 109.

Cour de Division: - Voir supra, 5.

- 15. Craig, Chemin:—Demandant le Rapport de l'Inspecteur du Domaine de la Reine à Québec, relativement à cette partie du dit chemin qui passe à travers la Paroisse de St. Nicolas, et que les habitans de St. Giles sont obligés de tenir en état de réparation, 186. Voir Comptes, 25.
- 16. Débiteurs:—Demandant un Tableau indiquant les personnes actuellement emprisonnées pour dettes dans le Haut-Canada, et des porsonnes sous cautionnement dans les causes civiles et renfermées dans les limites de la Prison dans les différents Comtés, 47. Voir Comptes, 26.

Dépenses Contingentes :

- 17.—Demandant un warrant pour £5,000, à compte des Dépenses Contingentes, 144. Réponse, 165.
- 18.—Demandant un warrant pour £19,480 13s. 7d. à compte de do. 356.
- 19. Discours:—Réponse au Discours de Son Excellence prononcé du Trône à l'ouverture de la Session; Ordonnée, 6. Comité pour rédiger l'Adresse; Adresse rapportée; Grossoyée; A être présentée par toute la Chambre; Son Excellence fixe le temps pour la recevoir, 9. La Chambre se rend auprès de Son Excellence avec l'Adresse; Réponse, 10.
- 20. Divisions Territoriales:—Demandant un Tableau indiquant les noms, l'étendue et la population des Townships que l'on propose d'inclure dans chacun des Comtés dont la formation est proposée dans le Bill des Divisions Territoriales du H.-Canada maintenant devant la Chambre, 53. Voir Comptes, 29.
- 21. Douanes, Département des (Montréal) :- Demandant une liste des personnes employées dans ce Département pendant 1848 et depuis, avec leurs salaires, 66. Voir Comptes, 30.

Ecole Normale: - Voir infra, 31.

Eglise d'Angleterre :

- 22.—Demandant que le Bill relatif à l'administration des biens temporels de la dite Eglise, dans le Diocèse de Montréal, soit transmis en Angleterre, pour être mis devant le Parlement conformément aux dispositions de l'Acte d'Union, 297. Réponse, 358.
- 23.—Demandant que le Bill pour établir une Société de l'Eglise dans chaque Diocèse du Bas-Canada, soit transmis en Angleterre, pour la même fin, 297. Réponse, 358.
- 24. Emprunts:—Demandant copie de tout Ordre en Conseil déclarant les vues du Gouvernement quant à la négociation des Emprunts, depuis la dernière Session de 1849, 227. Voir Comptes, 33.
- 25. Evêchés:—Demandant copie des Lettres Patentes de la Reine, établissant des Evêchés Protestants à Québec, Montréal et Toronto, et de celles en faveur de l'Archevêque Catholique Romain de Québec, et de l'Evêque Catholique Romain de Montréal, 186. Voir Comptes, 36.

Fonds des Honoraires: - Voir supra, 5.

Greffiers de la Couronne:—Voir infra, 42.

26. Halifax et Québec, Chemin de Fer de :—Demandant copie de toute la correspondance entre Son Excellence et et le Gouvernement Impérial, relativement à l'Acte de cette Législature qui incorpore une Compagnie pour le construire, 185. Voir Comptes, 41.

ADRESSES-Continuation:

27. Histoire du Canada: Demandant qu'il soit pris des mesures pour se procurer de la Grande-Bretagne, de France, etc., (par la voie de l'Agent qui doit être envoyé en Europe pour acheter des livres pour la bibliothèque,) copie des documents relatifs à l'histoire primitive du Canada, qui sont nécessaires pour compléter les séries déjà obtenues, 320.

King's College :- Voir 64, 66.

- 28. Lacs Huron et Supérieur:—Demandant que les terres situées sur les rives nord de ces lacs, récemment obtenues des Sauvages, soient arpentées et offertes en vente à des conditions aussi libérales que celles offertes sur la rive sud par le Gouvernement Américain, 201.
- 29. Loi Criminelle:—Demandant que la nomination d'une Commission pour refondre et assimiler les Lois Criminelles, et que le Bill pour amender et refondre les Lois Criminelles, et le Bill pour établir un Code de Procédure Criminelle, soient renvoyés à la dite Commission, 344.

Lunatiques, Asile des (Toronto):

- 30.—Demandant Copie d'une Pétition de John Coppins adressée au Bureau des Directeurs, contenant des accusations contre la Régie de l'Institution, et les documents qui y sont annexés; ainsi qu'un Tableau indiquant le nombre de patients admis depuis le commencement de l'Institution, les décès, avec une liste des serviteurs qui ont donné leur démission ou qui ont été destitués, 116. Voir Comptes, 47.
- 31.—Demandant un Tableau indiquant l'intérêt payable sur les Débentures qui ont été émises et qui ne sont pas rarachetées pour l'Asile des Lunatiques et l'Ecole Normale. Voir Comptes, 49.
- 32.—Demandant un Tableau indiquant le nombre d'enquêtes qui y ont été tenues depuis son établissement,—avec le témoignage donné dans celle tenue sur le corps de Mme. Gilbert, 153. Voir Comptes, 48.
- 33.—Demandant copie d'une certaine accusation portée par les Directeurs contre Wm. Ramsay, le ci-devant Econome, avec les témoignages qui ont été pris, et le résultat de l'Enquête, 201. Voir Comptes, 50.
- 31. Magistrats Stipendiaires:—Demandant un Tableau indiquant tous ceux nommés par le Gouvernement, leurs salaires, et l'autorité en vertu de laquelle la nomination a été faite, 77. Voir Comptes, 87.
- 35. Maisons d'Ecole: Demandant un Tableau indiquant les sommes avancées pour construire ou réparer des Maisons d'Ecole dans le Bas-Canada, et au nom de qui les titres de propriété de ces Maisons d'Ecole sont passés, 66. Voir Comptes, 52.

Médecine, Bureau de (Toronto):

- 36.—Demandant un Tableau indiquant les noms des Messieurs qui ont constitué les Divers Bureaux d'Examinateurs depuis la dernière session, et copie des délibérations de la dernière Séance du Bureau, 44. Voir Comptes, 16.
- 37.—Demandant qu'il soit fait un ajouté au Tableau qui précède, indiquant le nombre des personnes qui ont été reçues pendant cette période, et dans quel endroit elles ont reçu leur éducation, 67. Réponse, 73. Voir Comptes, 16.
- 38. Mincs, Licences des: Demandant un tableau de toutes les licences octroyées pour des Mines sur les Lacs Huron et Supérieur; et copie du traité passé avec les Sauvages pour la cession des terres comprises dans ces Mines, 54. Voir Comptes, 53.
- 39. Montréal, Banque d'Epargnes et de Prévoyance de :- Demandant copie de tout Rapport fait par les Commissaires pour s'enquérir des affaires de cette Banque, 153. Voir Comptes, 57.
- 40. Morrison, Alen:—Demandant copie de tous les documents et de la correspondance depuis la dernière Session, relativement à sa demande, d'une compensation pour une perte qu'il a éprouvée par suite de ce que deux lettres patentes ont été octroyées pour le même lot dans le township de Niagara, 44. Voir Comptes, 62.
- 41. Pénitentiaire:—Demandant copie du rapport du Chapelain Catholique Romain, et la correspondance entre lui et les Inspecteurs, en 1850-51, 185. Voir Comptes, 64.
- 42. Plaids Communs, Cour des:—Demandant un Tableau indiquant quelle partie des honoraires reçus par les Greffiers de la Couronne des Cours du Banc de la Reine et des Plaids Communs dans le H.-Canada, provient de cette dernière Cour, 86. Voir Comptes, 38.
- 43. Police:—Demandant Copie des Instruments qui ont été émis en vertu de l'Ord. du B.-Canada, 2. Vic., c. 2, pour étendre le mot "Cités" aux Districts environnants pour les fins de la Police; et des Commissions nommant MM. McCord et Ermantinger, Inspecteurs, etc., de la Police de Québec et de Montréal, 186. Voir Comptes, 65.

Postes, Bureau des:

- 44.—Motion pour une Adresse demandant un Tableau des différents Bureaux de Poste, Revenu de l'année dernière, balance en arrière; information relativement aux contrats des malles, les dépenses du Département Général, les arrangements de poste avec l'Anglèterre et les Etats-Unis, les routes de la malle, et les réglements généraux; Amendement proposé à l'Adresse; Motion pour remettre les débats, rejetée; Amendement adopté; Adresse telle qu'amendée, Grossoyée, 44. Voir Comptes, 67.
- 45.—Demandant un Tableau du Revenu net depuis le 5 Juillet, 1844, avec l'emploi qui en a été fait, et copie d'une dépêche ordonnant qu'il soit employé pour les besoins généraux de la Province; aussi, un Etat concernant les contrats actuels de la malle, 159. Voir Comptes, 68.

Queen's College: -- Voir supra, 13.

46. Québec, Chemins à barrières de :—Demandant un Compte courant entre le Gouvernement et les Syndics depuis le commencement,—le montant des débentures possédées, avec l'intérêt payé et reçu par le Gouvernement à l'égard de ces débentures, 185. Voir Comptes, 68.

ADRESSES—Continuation:

- 47. Québec. Exploration en arrière de :—Demandant une exploration du Pays entre Québec et le Lac St. Jean, plus à l'Est que la ligne tracée par M. Blaiclock et Duberger, 43. Réponse, 59.
- 48. Québec, Hôpital de la Marine et des Emigrés de:—Demandant copie de toute la correspondance relative à l'administration de cet Hôpital, 136. Voir Comptes, 71.
- 49. Québec, Prêts aux Incendiés de :—Demandant un Tableau indiquant les personnes devant des arrérages pour le principal ou l'intérêt des dits Prêts,—le montant total que le Gouvernement a reçu sur ces prêts,—le montant perdu sur des personnes devenues insolvables,—détails relatifs aux cautions et aux frais de l'administration de ce fonds, 66. Voir Comptes, 74.
- 50. Recensement:—Demandant un Tableau indiquant les localités du B.-Canada, dans lesquelles le recensement a été fait, suivant les dispositions de l'Acte du Recensement, 91. Voir Comptes, 75.
 - Rectoreries:
- 51.-Demandant une liste des Rectoreries qui ont été établics pendant les 16 dernières années, des bénéficiaires actuels, et des décès et destitution, etc., parmi ces bénéficiaires, 38. Voir Comptes, 76.
- 52.—Priant Son Excellence de prendre les mesures nécessaires pour faire décider la question de la légalité de l'établissement des Rectoreries dans le H.-Canada, 199.
- 53.—Demandant que le bill pour révoquer les dispositions contenues dans l'Acte Imp. 31 Geo. 3, c. 31, relativement aux Rectoreries en cette Province, soit transmis en Angleterre, pour être soumis au Parlement, 357.

 Régiopolis, Collège:—Voir supra, 13.
- 54. Régistrateurs (H.-C.):—Demandant un Tableau indiquant quels ont été leurs émoluments durant la dernière année, et la date de leur nomination respective, 33. Voir Comptes, 77.
- 55. Réserves du Clergé: Demandant un Tableau des recettes et dépenses du fonds des Réserves du Clergé dans le Hau et le Bas-Canada depuis les derniers Tableaux,—indiquant les sommes payées aux Ministres des différentes dénominations, etc., etc., 53. Voir Comptes, 79.
- 56. Rochuck, John Arthur: Demandant copie de toute la correspondance entre le Gouvernement et le Secrétaire Colonial, relativement à sa réclamation, 185. Voir Comptes, 82.
- 57. St. Maurice, Rivière:—Demandant copie des livres de notes et autres documents mentionnés dans les Rapports sur le relevé de cette Rivière fait par MM. Legendre et Bignell, 77. Voir Comptes, 86.
- 58. Sault Ste. Marie:—Priant Son Excellence de prendre en considération la convenance d'y construire un canal pour faire passer les vaisseaux du Lac Huron au Lac Supérieur et vice versû, 358.
- 59. Statuts, Révision des:—Demandant la nomination d'une commission pour reviser et refondre les Statuts et Ordonnances en force en cette Province, 156. Réponse, 208.
- 60. Tenure Seigneuriale:—Demandant copie de tous les Octrois et Concessions, etc., des différents siefs et Seigneuries dans le B. Canada, qui pourront être trouvés dans les archives publiques, soient traduits, imprimés et distribués permi les Municipalités et les Membres de la Législature,—avec les opinions légales ou documents publics relatifs à la Tenure Seigneuriale et sa commutation, qui seront crus nécessaires pour bien faire comprendre les droits relatifs des Seigneurs et des Censitaires, 353.

Travaux Publics :

- 61.—Demandant un Tableau de tous les chemins à barrières, ponts de péage, moulins, dames, glissoires et havres sous le contrôle du gouvernement pendant 1849, avec leurs revenus et dépenses; aussi, des détails sur la vente de quelqu'un de ces travaux, avec la correspondance à ce sujet, 21. Voir Comptes, 94.
- 62.—Demandant un Tableau des Arbitres nommés pour estimer les dommages causés par suite de la construction des travaux, avec une liste des réclamations, et si elles ont été payées ou non payées; et les dépenses encourues par les Arbitres, 47. Voir Comptes, 93.
- 63.—Demandant un tableau du premier coût de chacun de ces chemins, ponts, glissoires et havres, en la possession du gouvernement en 1849 et 1850, 206.

Université de Toronto :

- 64.—Demandant copie de tous les rapports saits par le Bureau de dotation de cette institution, et du Collége du H.-C., et par les Auditeurs des comptes de ces institutions; et tous les rapports annuels faits par le Principal de la dernière, 85. Voir Comptes, 97.
- 65.—Demandant un Tableau des Professeurs et autres qui recevaient des salaires de la ci-devant Université de King's Collège, et de ceux recevant des salaires ou des pensions de l'Université de Toronto; avec le nombre des lectures faites par chaque Professeur, le nombre des Etudiants qui y ont assisté, et les honoraires demandés; ainsi, qu'un Tableau indiquant le revenu de l'Université, et si quelque partie de la dotation a été employée pour défrayer les dépenses annuelles, 95.
- 66.—Demandant copie du Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir des affaires de King's College (Université de Toronto) et du Collége du H.-C., 206. Voir Comples, 96.

Victoria College :- Voir supra, 13.

- Conférence relative à la manière de présenter des Adresses conjointes.—Voir Conférences.
- 67. Ordre pour présenter une Adresse, rayé, 109.
- 68. Papiers et documents demandés par Adresses, et qui n'ont pas été transmis à la Chambre,—Voir 9, 13, 63, 65.
- 69. Papiers demandés par des Adresses de la dernière Session transmis,—Voir Comptes, 27, 63, 69, 73, 87.—Par Adresses d'une précédente Session,—Voir Comptes, 10, 66.
- 70. Motions demandant des Adresses, rejetées, 129, 226, 227, 298. Voir Questions Rejetées. Egalement, Saint Laurent, Fleuve.

AGRICULTURE:

- 1. Bill pour amender l'Acte pour l'encouragement de l'Agriculture dans le B.-Canada (M. Fournier); Présenté, 207. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 343. Passé, 348. Par le Conseil, 357. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 104.)
- 2. Bill pour encourager l'Agriculture dans le B.-Canada (M. Taché); Présenté, 267.
- 3. Pétition de C. P. Treadwell, de L'Orignal, demandant un octroi en faveur de chaque comté pour acheter une Bibliothèque d'Agriculture, 118.
- 4. Pétition de J. R. Laing, de Melbourne, se plaignant de droits qui ont été illégalement imposés sur des graines d'Agriculture importées par lui, et demandant que la loi relative à ces droits soit expliquée, 134.

Voir Rivières et Ruisseaux, 3, 4.

Agriculture, Sociétés d':

- 1. Bill pour pourvoir à la meilleure organisation de ces Sociétés dans le H.-Canada; Présenté, 135. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 217. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 325. Passé, 332. Par le Conseil, 312. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 127.)
- 2. Comité Spécial nommé sur le Rapport de la Société d'Agriculture du B.-Canada, et le Rapport Spécial de la Société de Beauharnois, 112. Rapport (App. J.); Imprimé, 264. 1,500 copies en français, et 500 en anglais, seront imprimées, 318.
- 3. Pétition de H. Reynolds et E. Larwill, au nom de la Société d'Agriculture de Kent, demandant qu'elle soit déclarée Société du Comté de Kent, 40.
- 4. Pétition de la Société d'Agriculture du B.-Canada, demandant une allocation, 101.

Voir Comptes, 2.

ALCALIS :- Voir Fleur.

ALIENÉS:—Bill pour autoriser leur détention lorsqu'ils sont dangereux; Présenté, 217. Seconde lecture; Grossoyé, 288. Passé, 298. Rapporté du Conseil avec un amendement, 332. Considéré et adopté, 334. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 83.)

ALIENES, ASILES DES (TORONTO):— Pétition de John Coppins, ci-devant gardien dans l'Asile, se plaignant des abus qui existent dans l'administration de cette institution, et demandant une enquête, 139.

Voir Adresses, 30-33. Comptes, 46-50.

ALIENES, ASILES PRIVÉS DES:—Bill pour en régler l'administration; Présenté, 217. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 288. Considéré, 325. Rapporté; Grossoyé, 331. Renvoyé de nouveau à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Troisième lecture; Passé, 345. Par le Conseil, 353. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 84.)

ALLEN, HENRY :-

- 1. Pétition de, se plaignant d'avoir été destitué de la charge de Juge de la Cour du District de London, et demandant justice. 251. Imprimée, 267. Ordre d'impression rescindé, 320. Ordre rescindant l'ordre rescindé, 320
- 2. Pétition du même, demandant à être entendu à la Barre au sujet de sa destitution, 292. Motion pour renvoyer la pétition à un Comité, rejetée, 309.
- AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD, BANQUE DE L':--Voir Comptes, 7.

AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD, UNION DE L':-Voir Convention.

Amherst Island:—Pétition de J. Boyes et autres, demandant que ce township ne soit pas séparé du Comté d'Addington, 61. Renvoyée au Comité Général sur le Bill des Divisions Territoriales, 75.

Andrews, J. M.:

- 1. Pétition de Jas. M. Andrews et autres, demandant que l'octroi de certaines réserves de chemins dans Hope, en remplacement de celles qu'ils ont données, 20. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 46. Rapport sur icelle, 50. Bill présenté, 53. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 100. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 119. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 248. Passé, 249. Par le Conseil, 283. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 165.)
- 2. Pétition de Z. et M. Burnham, contre toute disposition de la réserve du chemin entre les lots 4 et 5 dans Hope, 57.

Animaux :-- Voir Cruautés.

APPEL DE LA CHAMERE :- Voir Chambre, 2.

APPRENTIS: —Bill pour amender la loi relative aux apprentis et aux mineurs; Présenté, 43. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 88. Rapport; Reimprimé, tel qu'amendé; Renvoyé à un Comité Général, 119. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 176. Passé, 183. Rapporté du Conseil avec des amendements, 212. Considérés et adoptés, 215. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 11.)

ARGENTEUIL, SEIGNEURIE D':-Voir Paroisses, 2.

ARGENT PUBLIC:—Bill pour défendre l'emploi de l'Argent Public pour des fins qui ne sont pas prévues par la loi, et pour limiter l'octroi des Pensions; Présenté, 18. Question de la seconde lecture remise à six mois, 70.

Voir Adresses, 4, 5. Comptes, 3. Subsides, 3.

ARKSEY, JOHN:—Demandant justice, relativement à un lot de terre situé dans Gwillimbury, acheté par lui à une vente de Shérif, et aux frais qu'il a été obligé de faire pour maintenir son titre, etc., 210.

ARPENTEURS:—Bill pour amender l'acte relatif aux Arpenteurs; Présenté, 81. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 109. Considéré, 120, 138. Rapporté; Grossoyé, 141. Passé, 145. Par le Conseil, 159. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 4.)

ARTISANS:

- 1. Bill pour donner de meilleures garanties aux Artisans, etc., construisant des bâtisses et en fournissant les matériaux; Présenté, 116. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial; Motions, pour qu'il soit donné des instructions au comité pour limiter l'opération du Bill au H.-Canada et au B.-Canada, respectivement, rejetées, 246. Bill relatif au paiement des Artisans en marchandises (infra, 2,) renvoyé au même comité avec une instruction, 254. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 266. Rapporté; Grossoyé, 282. Motion pour en remettre la passation à six mois, rejetée; Bill passé, 295.
- 2. Bill pour défendre de payer les Artisans en marchandises, ou autrement qu'en argent; Présenté, 136. Seconde lecture; Renvoyé au comité sur le bill précédent, avec instruction d'en limiter l'opération à Toronto, 254. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 266. Rapporté; Grossoyé, 282. Troisième lecture remise à six mois, 295.

ARTISANS-Continuation :

3. Pétition de W. Robins et autres, de Toronto, demandant qu'il soit pris des mesures pour abolir le système d'échange dans le paiement des Artisans, etc., et pour les protéger par une loi établissant un privilége en leur faveur, 155.

ARTISANS, INSTITUT DES:-Voir Bibliothèques, Association

Assemblée Législative, Indépendance de l':-Voir Chambre, 1. Membres, 1.

Assurance, Compagnies d':—Voir Comptes, 4. Assurances Etrangères. Assurance Mutuelle contre le Feu, Compagnies d'.

Assurance de l'Amérique Britannique contre le Feuer sur la Vie, Compagnie d':—Pétition de, demandant un amendement à l'Acte 6 Guil. 4, c. 20, amendant sa charte, 37. Renvoyé au Comité des Ordres Permanents, 52. Rapport sur icelle, 62. Bill pour étendre les pouvoirs d'Assurance Maritime à la Compagnie, etc.; Présenté, 69. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 114. Rapporté; Grossoyé, 135. Passé, 138. Par le Conseil, 155. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 40.) Voir Comptes, 4.

Assurance de l'Ouest, Compagnie d':—Pétition de T. Haworth et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 40. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 41. Rapport sur icelle, 50. Bill présenté, 86. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 131. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 210. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 270. Passé, 285. Par le Conscil, 301. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 162.)

Assurance du Canada sur la Vie, Compagnie d':-Voir Comptes, 4.

Assurance Mutuelle contre le Feu, Compagnie d':-

- 1. Bill pour autoriser l'établissement d'une seconde Compagnie d'Assurance Mutuelle pour les campagnes des comtés dans le Bas-Canada, là où il existe de grandes villes; Présenté, 54. Seconde lecture; Renvoyé, 90. Pétition en faveur renvoyée au même comité, 105. Membre ajouté, 106. Bill rapporté; Réimprimé; Renvoyé à un Comité Général, 116. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 175. Passé (tel qu'un Bill pour amender et rendre permanent les Actes relatifs aux Compagnies d'Assurance Mutuelle), 178. Par le Conseil, 195. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 21.)
- 2. Bill pour encourager l'établissement de nouvelles Compagnies d'Assurance Mutuelle dans le Haut-Canada; Du Conseil; Première lecture, 204.
- 3. Pétitions demandant que l'Acte pour autoriser la formation de semblables Compagnies dans le B.-Canada, soit amendé:—Du Rév. A. Duranseau et autres, de St. Michel de Lachine, 49. De M. Raymond et autres, de la Longue-Pointe, 94. De P. P. Russell et autres, de Missisquoi et Rouville, 104. Renvoyées au Comité sur le Bill, 105. Voir supra, 1.
- 4. Pétitions demandant l'autorisation de former une Compagnie d'Assurance Mutuelle Indépendante, dans le Comté de Montréal:—De P. Dubreuil et autres, 82. Du Rév. L. Lesebvre et autres, 94.
- 5. Pétition de J. Charland et autres, demandant que la Compagnie d'Assurance Mutuelle de Chambly et Huntingdon à admettre les propriétaires de Rouville, 115.

Assurance Mutuelle des Fonds d'Agriculture des Fermiers du Canada-Ouest:—Pétition de J. W. Rycman et autres, demandant un Acte d'incorporation, 61.

Renvoyé au Comité des Ordres Permanents, 79. Rap-

port sur icelle, 85. Bill présenté, 92. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 151. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 135. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 268. Passé, 285. Rapporté du Conseil avec des amendements, 301. Considérés et adoptés, 305. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 163.)

Assurances Etrangères:—Pétition de W. A. Chisholm et autres, de Ste. Catherine, demandant que l'on fasse disparaître les restrictions imposées sur les Assurances Etrangères, 251. Renvoyée à un Comité Spécial, 309.

ATHANASE ET MONT JOHNSON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE:

—Pétition de T. Roy et autres, demandant un Acte
d'Incorporation, 102. Renvoyée au Comité des Ordres
Permanents, 105. Rapport d'avis insuffisant, 119.

AUBAINS:

- 1. Bill pour venir de nouveau en aide aux Aubains; Présenté, 74. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 102.
- 2. Pétition de L. Marks et autres, la Société Bienveillante des Allemands et des Polonais de Toronto, demandant que la loi relativement aux Aubains soit amendée de manière à réduire le temps prescrit pour obtenir leur naturalisation, 149.

AUBERGES:

- 1. Bill pour régler les Auberges, et pour supprimer plus efficacement l'Intempérance (M. Drummond); Présenté, 103. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 236. Voir Municipalités (B.-C.), 8.
- 2. Bill pour octroyer des licences aux Aubergistes et aux Commerçants de Liqueurs Spiritueuses dans le B. Canada, et pour supprimer l'Intempérance (M. Drummond); Présenté, 185. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 218. Considéré, 288. Rapporté, Grossoyé, 300, Passé, 320. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 342. Considérés, et adoptés, 347. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 100.)
- 3. Pétition de J. Dougall et autres, de la Société de Tempérance de Montréal, demandant des amendements au Bill, 299.
- 4. Bill pour expliquer et amender l'Acte qui amende les lois relatives aux licences d'Auberges dans le H. Canada (M. le Solliciteur-Général Macdonald); Présenté, 259. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 288. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 317. Passé, 324. Par le Conseil, 342. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 120.)
- 5. Pétitions demandant que les fonds provenant des licences d'Auberges, et la régie des Auberges, soit placée sous le contrôle des Conseils Municipaux:—De la Municipalité de Guelph, 32. Du Conseil Municipal de Lincoln et Welland, 102. Du Conseil Municipal de York, 139.

Voir Intempérance. Kamouraska. Municipalités (H.-C.), 9.

ACON, Wm:—Pétition de Wm. Bacon, d'Ogdensburgh (N.-Y.), demandant une indemnité pour la destruction du bateau à vapeur "Sir Robert Pecl" par des brigands Canadiens et Américains après la Rébellion, 49. Imprimée, 186.

BAIE ST. PAUL, PAROISSE DE:—Pétition de P. Huot et autres, demandant la construction d'un pont et d'un débarcadère dans cette Paroisse, 210.

Baldwin, Hon. R.:—Motion, pour un Comité Général pour prendre en considération l'état de la Province, au sujet de la démission de M. Baldwin de son siège dans le

ration certaines résolutions déclarant que c'est une violation des principes du Gouvernement Responsable; Motion pour ajourner les débats, rejetée; Remarque BAUX:—Bill pour faciliter le louage des terres et ténéétant faite que certaines résolutions sont annexées à la motion, et dont avis n'a pas été donné; M. l'Orateur décide que la motion est hors d'ordre, 153.

BANC DE LA REINE, (B.-C.):—Bill pour amender l'Acte établissant la Cour du Banc de la Reine pour le B.-Canada; Présenté, 39. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 48. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 69. Passé, 92. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 345. Considérés et adoptés, 346. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 88.)

BANQUE, COMMERCE DE :-Bill pour amender l'acte établissant le libre Commerce de Banque; Présenté, 289. Seconde lecture; Grossoyé, 299. Passé, 303. Par le Conseil, 324. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 69.)

Voir Comptes, 7, 55. Gouverneur-Général, 15. BEAUHARNOIS (COMTÉ DE):

BANQUE COMMERCIALE, DISTRICT DE MIDLAND :-- Voir Comptes, 7.

BANQUEROUTES:—Bill pour venir en aide aux Banquerou-routiers, et à l'administration de leurs biens; Présenté, 55. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 228.

Voir Marchands.

BANQUES D'EPARGNES:-Bill pour continuer l'Acte pour régler les Banques d'Epargnes; Du Conseil; Première lecture, 233. Seconde lecture, 241. Troisième lecture et passé, 248. S. R., 359. (14 ct 15 Vic., c. 55.)

BANQUES, TAXE SUR LES:

- 1. Bill pour révoquer l'Acte qui impose un droit sur les Billets de Banque (Hon. M. Boulton); Présenté, 164.
- 2. La Chambre se forme en comité pour considérer la révocation de la taxe sur la circulation des billets des Banques, à certaines conditions, (Son Excellence donne sa recommandation), 209. Résolution rapportée et adop-
- 3. Bill pour exempter les Banques incorporées de la taxe imposée sur leur circulation, à certaines conditions (Hon. M. Hincks); Présenté, 216. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 266. Rapporté; Motion, pour amender le Bill, rejetée; Grossoyé, 300. Passé, 304. Par le Conseil, 324. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 70.)

BABREAU DU BAS-CANADA:

- 1. Bill pour amender l'Acte incorporant le Barreau du B.-Canada, et un certain autre Acte; Présenté, 43. Seconde lecture; Renvoyé à un comité Spécial, 88. Rapport; Réimprimé; Renvoyé à un Comité Général, 244. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 344. Passé, 348.
- 2. Pétitions demandant que le pouvoir accordé aux Juges d'établir le tarif des honoraires soit donné à la Corporation du Barreau du B.-Canada: -- Section du Barreau de Québec; Imprimée, 18. Renvoyée à un Comité Spécial, 41. De la Section des Trois-Rivières, 75. Renvoyée, etc., 128.
- BARRIÈRES: Bill pour défendre l'érection de Barrières qui pourraient gêner la circulation d'une partie à une autre d'une cité, ville ou village; Présenté, 135. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 254. Rapporté; Grossoyé, 267. Question de la troisième lecture remise à trois mois, 285.

Cabinet, tandis qu'il continu à remplir la charge de Pro-BARTHE, J. G.:—Pétition de, se plaignant de sa destitution cureur-Général,—avec instruction de prendre en considé-BARTHE, J. G.:—Pétition de, se plaignant de sa destitution de l'emploi de Greffier de la Cour d'Appel du B.-Canada, et demandant justice, 51. Imprimée, 52.

> ments; Présenté, 5. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 22. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 36. Passé, 39. Par le Conseil, 54. S. R., 229. (14) et 15 Vic., c. 8.)

> BAYHAM :-- Pétition de la Municipalité de Bayham, demandant que ce township soit uni au Comté d'Oxford, 36.

> Beauharnois, Académie de :- Pétition du Rév. D. Charland et autres, demandant de l'aide, 165.

BEAUHARNOIS, CANAL DE:-Pétition de P. Buchanan et autres, se plaignant de dommages faits à leurs terres par la construction d'une dame à l'entrée du canal, et demandant justice, 40.

- 1. Pétitions demandant la division de ce comté en deux Circuits:—Du Conseil Municipal du Village de Huntingdon, 32. D'A. Henderson et autres, de God-manchester, 49. Du Conseil Municipal de Beauharnois, 2e Division, 101.
- 2. Pétition de L. G. Brown et autres, demandant que la Cour de Circuit soit tenue dans St. Clément de Beauharnois, 33.
- 3. Pétition de J. Hébert et autres, demandant que le siège de la Cour de Circuit soit continué à Ste. Mar-
- 4. Pétition de P. A. Robillard et autres, pour la même chose, et pour l'annexion de la Seigneurie de Chateauguay au Circuit de Beauharnois, 118. Voir Chateauguay.

Voir Municipalités (B.-C.), 7.

BECANCOUR, GENTILLY, ET NICOLET, RIVIÈRES:

- 1. Pétition de P. Paterson et autres, de Québec, demandant la formation de compagnies à fonds social pour construire des bômes à travers ces Rivières, 20. Renvoyée à un Comité Spécial, ib. Imprimé, 33. Pétition de H. W. Trigge et autres (infra, 2,) également renvoyée, 152. Rapporté, 181.
- 2. Pétition de H. W. Trigge et autres, contre la pétition ci-dessus, quant à ce qui a rapport à la Rivière Ni-Renvoyée au Comité sur la pétition précécolet, 139.

Belleville:-Pétition du Conseil de Ville de Belleville, demandant que certains lots de ville, réservés pour un hôpital public, mais trouvés inconvenables, soient transportés à la Corporation, 230. Bill pour octroyer cette Réserve au Conseil de Ville; Du Conseil; Première lecture, 233. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 237. Rapporté, 245. Troisième lecture, et passé, 248. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 140.)

Belliveaux, Nobert :- Pétition de, demandant une indemnité pour la destruction de sa maison par des incendiaires. pour avoir rempli ses devoirs de cotiseur de la Paroisso de St. Grégoire, 40.

BERTHIER, ACADÉMIE DE:-

1. Bill pour en incorporer les Directeurs; Du Conseil; Première lecture, 265. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 267. Rapporté, amendé; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Troisième lecture, 279. Passé, tel qu'amendé, 285.

Bertiner, Académie de-Continuation:

Amendement adopté par le Conseil, 291. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 158.)

2. Pétition de F. R. Tranchemontagne et autres, demandant de l'aide, 115.

BIBLIOTHEQUE:

- 1. M. l'Crateur annonce des dons de livres, etc., pour la Pibliothèque, reçus depuis la dernière Session, avec des lettres accompagnant ceux du Congrès des Etats-Unis, de la Législature du Vermont, et du Conseil Législatif de la Nouvelle-Ecosse, 15.
- 2. Comité Spécial noramé pour aider à M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque, de la part de l'Assemblée, comme Membres du comité conjoint; Message envoyé au Conseil, le priant de nommer des Membres, 47. Message du Conseil nommant des Membres, 54. Pétition de W. C. Keele, renvoyée à ce Comité, 102. Instruction au Comité de considérer s'il est expédient d'envoyer une personne en Europe, pour acheter des Livres; Communiquée au Conseil, 199. Instruction de s'enquérir s'il est expédient de faire faire un Index Général des Journaux, depuis l'Union, et quel en sera le coût, 201. Message du Conseil, communiquant une Instruction à ses Membres, relativement à l'envoi d'une personne en Europe pour acheter des livres, 212. Membre ajouté, 226. Do. de la part du Conseil; Message du Conseil communiquant une Instruction relativement à la compilation d'un Index Général des Journaux du Conseil depuis l'Union, 249. Premier Rapport (sur les Instructions, etc.), 292. Imprimé, 294. Adopté, 320. Voir infra, 3. Index des Journaux, 1.
- 3. Résolutions, accusant avec remercîments la réception des dons de différentes Législatures et différents individus, pour aider à rétablir la Bibliothèque, 320.

Voir Comptes, 8, 9.

Bibliothèques, Associations de :—Bill pour l'incorporation et l'administration des Associations de Bibliothèques et des Instituts des Artisans; Présenté, 77. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 196. Considéré, 322. Rapporté; Renvoyé de nouveau à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 331. Passé, 344. Par le Conseil, 354. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 86.)

Biens des Personnes Décélées:—Voir Personnes Décédées. Exécuteurs Etrangers.

BILLETS PROMISSOIRES :- Voir Lettres de Change.

BILLS:

- 1. Bill pour enregistrer les votes des Membres sur la passation finale des Bills; Présenté, 108. Question pour remettre la seconde lecture à six mois, 238.
- 2. Instruction au Comité des Impressions, pour prendre en considération si l'on peut faire des améliorations dans l'impression et le grossoiement des Bills, 113. Voir Impressions, 1. Aussi, infra, 3.
- 3. Série de Résolutions, pour remplacer par des copies imprimées (sur vélin) le grossoiement actuel des Bills; également, pour faire imprimer le nombre entier des Bills Privés et Locaux avec les Statuts, et pour changer le format des Statuts, etc.; Communiquée au Conseil, pour son concours, 254. Adoptée par le Conseil, 316. Voir Statuts, 3. Egalement, Comptes, 1. Gouverneur-Général, 11.
- 4. L'Orateur refuse de recevoir une motion pour présenter un Bill fixant le temps et le lieu des réunions du Parlement, comme contraire aux dispositions de l'Acte d'Union; Appel de sa décision, et cette décision est confirmée par la Chambre, 54.

BILLS—Continuation:

- 5. Bill ordonnant incidemmant l'emploi d'Argent Public, presentés, et Résolutions autorisant cet emploi adoptées et renvoyées au Comité Général sur les Bills, avec instruction de pourvoir à cet emploi dans les Bills: Voir Justice, Administration de la, 3. Municipalité, (H.-C.), 3. Sauvages, 1. Clause entraînant l'emploi d'Argent Public, ajouté comme cavalier. Voir Gressers d'Assises.
- 6. Bills ordonnant l'emploi d'Argent Public: Signification de la Recommandation de Son Excellence (généralement avant la formation du Comité Général qui doit en décider,) 106, 161, 171, 209, 217, 264, 287, 305, 348
- 7. Bills concernant les intérêts ou la prérogative de la Couronne: Signification du consentement de Son Excellence avant la seconde lecture, 191, 335.
- 8. Bill amendant un Bill de la présente session:—Voir Chemins de fer, 17.
- 9. Permission donnée de présenter des Bills, et ces Bills présentés un jour ultérieur:—Voir Duels. Héritiers et Légataires. Shérifs. Usure.
 - 10. Comités nommés pour dresser des Bills, 88, 92.
- 11. Rapportés par des Comités, 112, 182, 244, 245, 325.
- 12. Retirés, 88, 131, 133, 151, 169, 173, 174, 179, 214, 228, 232, 236, 254, 255, 283, 321, 326.
 - 13. Dispense d'Impression, 333.
- 14. Bill (amendant l'Acte d'Union relativement à la Représentation) nécessitant le concours des deux tiers des Membres à la seconde lecture:—Voir Représentation.
- 15. Seconde lecture remise à six mois, 67, 70, 78, etc.
- 16. Deux Bills renvoyés au même Comité Général, 177, 240, 266.
- 17. Deux ou plus de Bills renvoyés au même Comité Spécial, avec instruction de les refondre s'il est nécessaire:—Voir Enregistrement de Titres, 2. Jugements. Locateurs.
- 18. Instructions à des Comités Généraux sur des Bills, 217, 322. A des Comités Spéciaux, 45, 175. (Pour restreindre l'opération du Bill relatif au paiement des Ouvriers, à Toronto,) 254.
- 19. Pétitions relatives à un Bill renvoyé à un Comité Général, 93, 112, 123, 134, 137.
- 20. Amendements de Comités Généraux amendés ou rejetés par la Chambre, 283, 300, 340.
- 21. Renvoyés à des Comités Généraux, 148, 186, 211, 260, 263, 331, 339.
- 22. Réimprimés, tels qu'amendés par des Comités Généraux, 138, 152, 325. Par des Comités Spéciaux, 116, 119, 163, 177, 237, 244, 309.
- 23. Troisième lecture des Bills devant être faite chaque jour à 4 heures, pendant la Session actuelle, 178.
- 24. Cavaliers ajoutés à la troisième lecture, 327. 348, (relativement aux Honoraires), 347. Rejetés, 303, 327, 328, 347.
- 25. Passé plus promptement que d'usage:—Voir Chemins de fer, 7. Jurés.
- 26. Preuves et témoignages sur lesquels les Bills sont fondés, demandés par le Conseil, 171, 195.
- 27. Amendés par le Conseil, 186, 195, 200, 204, 212, 216, 232, 233, 241, 265, 272, 283, 285, 291, 295, 301, 316, 324, 332, 334, 346, 357.
 - 28. Amendements du Conseil amendés, 215, 303, 313.
- 29. Vote de la Chambre amendant des amendements du Conseil, rescindé, 250.

BILLS-Continuation:

- 30. Sanction Royale donnée aux Bills, 229, 358.
- 31. Réservés, 361.
- 32. Bill qui, par l'Acte d'Union doit être soumis au Parlement après avoir passé dans les deux Chambres:—Voir Eglise d'Angleterre, 1, 2. (Par l'Acte Constitutionnel, 31 Geo. 3, c. 31). Voir Rectoreries.
- 33. Bills du Conseil, 42, 69, 111, 121, 146, 155, 159, 177, 183, 204, 233, 241, 246, 265, 291, 327, 342.
- 34. Un Bill Privé: Pétitions pour et contre la lecture du Bill, 48.
 - 35. Amendés, 155, 263, 271, 279, 286, 291, 331, 342.
- 36. Bills Publics:--Voir Actions. Agriculture. Agriculture, Sociétés d'. Aliénés. Aliénés, Asile d'. Apprentis. Argent Public. Arpenteurs. Artisans. surances Mutuelles, Compagnie d'. Aubains. Auberges. Banc de la Reine. Banques, Commerce de. Banqueroutes. Banques d'Epargnes. Banques, Taxes Baux. Barrières. Bibliothèques, Associations de. Biens Immobiliers. Bills. Bois de Cons-Brock, Monument de. Chambre. lerie. Chemins. Chemins, Compagnies de. Chemins de fer. Chevaux. Compagnies à fonds social. Coti-Cours de conciliation. sations. Cours de Cours. Cours de Recorder. Cruauté. Débiteurs. Division. Défendeurs. Dette, Emprisonnement pour. Divisions Territoriales. Douaire. Droits. Duel. Education. Eglises. Elections. Elections Contestées. Emigra-Divisions | tion. Emploi. Evictions. Exécuteurs Etrangers. Exécution. Femmes mariées. Gibier. Greffiers d'Assises. Héritiers. Hypothèques. Incendiaires. tempérance. Intestates. Jugements. Juges de Paix. Jurés. Jury, Procès par. Justice, Administration de la. Kamouraska. Lettres de change. Ligne de Division. Liste Civile. Loi. Loi Criminelle. Lois Expirantes. Marchands. Mariages. Marine. Matelots. Mon-Montréal, Chemins à barrières de. Montréal, Havre de. Montréal, Maison de Trinité de. Montréal, Police de Marine de. Montréal, Prison de. Moulins. Municipalités. Navigation, Lois de. Notaires Officiers Publics. Papiers-Nouvelles. Parents. Parlement. Paroisses. Patentes. Pécheries. Pénitentiaire. Pensionnaires. Personnes Décédées. Petites Causes. Phares. Pilotes. Poids. Pompiers. Postes, Bureau des. Poursuite Criminelle. Pouvoirs d'eau. Préteurs sur Gage. Preuve. Primogéniture. Prisons. Pro-cédure Criminelle. Processions de partis. Profession Médicale. Québec, Chemins à Barrières de. Québec, Québec, Prêts aux Incendiés. Recensement. Rectoreries. Régistrateurs. Replevin. Re-présentation. Réserves de la Marine. Richmond, Cour de Circuit de: Rivières. Salaires officiels. Sault Ste. Marie. Sauvages. Sherbrooke. Shérifs. Sociétés de Construction. Statuts. Subsides. Témoins. Tenure Seigneuriale. Terres. Testaments. Townships Toronto, Université de. de l'Est.
- 37. Bills Privés et Locaux:—Voir Andrews. Barreau. Belleville. Berthier, Académie de. Burlington, Académie des Demoiselles de. Bytown et Prescott, Chemin de fer de. Calédonia. Carleton, Hôpital Protestant de. Cayuga. Chateauguay. Compagnie d'Assurance de l'Amérique B. N. contre le feu et sur la vie. Compagnie d'Assurance de l'Ouest. Compagnie d'Assurance des Fonds d'Agriculture des Fermiers du Canada Ouest. Compagnie de Garantie du Canada. Cramahé. Cranbery. Drummond. Duchêne. Eglise d'Angleterre. Fort Erié et Buffalo, Pont Suspendu du. Gaspé. Gould. Grand Chemin de fer de l'Ouest. Grande Rivière, Navigation de la. Gwillimbury Ouest. Hamilton, Bassin Sec de. Hamilton, Cour de Justice de. Kingston, Aqueduc de. Kingston et Toronto, Chemin de fer de. Lac Champlain et St Laurent, Chemin de fer de. McCarthy. Maskinongé. Méthodistes Wes.

BILLS-Continuation :

léyens. Montréal. Montréal, Association Bienveillants Montréal, Compagnie d'Assurance des Pompiers de. des Pompiers de. Indicate, Compagnede. Montréal et Kingston, Chemin de fer de. Niagara, Compagnie du Havre de. Pacifique, Chemin de fer du. Peterborough. Peterborough, Rectorerie de. Port Hope, Havre de. Pro-uébec. Québec, Aqueduc de. Port Burwell, Havre de. fession Médicale, 3. Québec. nque de. Québec, Salle de Musique de. St. Laurent, Ecole de Médecine de. St. Québec, Banque de. Ragland. Sault Ste. Marie, 2. Stevens. Sydenham, Chemin de la Montagne de. Tempérance. Thompson. Toronto, Asile des Orphelins de. Toronto, Cimetière Général de. Toronto, Ecole de Médecine de. Toronto et Goderich, Chemin de fer de. Toronto et Luc Huron, Chemin de fer de. Toronto, Hôpital de. Toronto, Maison d'Industrie de. Toronto, Société de Réforme et de Tempérance de. Trinity Collège. Twynam. terloo. Waterous. Welland, Compagnie Manufacturière du Canal de. Wilkes. Wolfe, Chemin de l'Isle de. Wood. Woodstock et Lac Erié, Chemin de fer de. Yamaska. York, Réserve du Chemin de.

Chancel BILLS PRIVÉS:

1. Comité Permanent des divers Bills Privés, nommés, 18, 22.

BILLS RENVOYÉS A CE COMITÉ:—Bill relatif à la réserve d'un chemin accordée à Andrew, 100. Bill relatif à la réserve du chemin de York; Bill relatif au Trinity College, 113. Bill pour étendre la Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique; Bill relatif à la Compagnie de Garantie du Canada; Bill relatif aux Biens Temporels du Diocèse de Montréal; Bill relatif à l'Hôpital Protestant de Carleton, 114. Bill relatif à l'Appital Protestant de Carleton, 114. Bill relatif à l'Appital Protestant de Carleton, 114. pagnie du Canal du Sault Ste. Marie; Bill relatif à l'Assurance Mutuelle Maritime de Montréal; Bill relatif à l'Assurance de l'Ouest; Bill relatif à la Place de la Cour de Hamilton; Bill relatif à l'Ecole de Médecine de St. Laurent, 131. Bill pour naturaliser Gould; Bill pour fermer Ottawa Street, Cayuga; Bill pour incorporer les Sociétés de l'Eglise (B. Canada); Bill relatif à la Commune de Maskinongé, 132. Bill relatif à une réserve de chemin, accordée à Thompson; Bill relatif au Statut de Peterborough; Bill relatif à la vente de la dotation des Rectoreries; Bill relatif à la commune de Yamaska; Bill relatif à l'Asile des Orphelins de Toronto; Bill relatif à la Maison d'Industrie de Toronto; Bill relatif au Pont Suspendu du Fort Erié et Bustalo; Bill relatif à l'Ecole de Médecine de Toronto, (Conseil L.); Bill relatif à la Compagnie Manusacturière du Canal Welland; Bill relatif au prêt de la Navigation de la Grande Rivière, 133. Pétition de J. R. Holden, contre le Bill relatif à la Cour de Hamilton, 139. Pétition de R. J. Hamilton, au même sujet, 150. Bill relatif à la Compagnie d'Assurance des Fermiers du Canada Ouest; Bill pour amender l'Acte de de l'Aqueduc de Kingston; Bill relatif à l'Académie des Demoiselles de Kingston; Bill relatif au Cimetière Général de Toronto, 151. Pétitions de J. D. Hare, et de la Municipalité de Flamborough Ouest, (relativement au Bill concernant le Chemin de la Montagne Sydenham), 165. Bill pour incorporer la Profession Médicale (H.-C.),
173. Bill pour incorporer la Salle Musicale de Québec;
Bill pour naturaliser Waterous; Bill pour incorporer les
Sociétés Bienveillantes Wesléyenne; Bill pour recevoir
Twynam procureur; Bill pour transporter le lieu des
séances du Conseil Municipal de Drummond No. 2, à
Stanfold: Bill relatif au Bassin Sec de Hamilton. Bill Stanfold; Bill relatif au Bassin Sec de Hamilton; Bill pour former un nouveau township avec partie de Cramahé et Murray, 174. Bill pour augmenter le fonds social du Havre de Port Hope, 214. Bill pour incorporer les Fils de la Tempérance dans le Canada Ouest, 234. Bill pour octrover la réserve de l'Hériel 2 234. Bill pour octrover la réserve de l'Hôpital de Belleville au Conseil de Ville, 237. Bill en faveur de la Succession d'Alex. Wood; Bill pour amender la Charte de la Compagnie du Bassin de Niagara, 238. Bill pour incorporer l'Académie de Berthier, 267,

BILLS PRIVÉS-Continuation:

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ (sur le Bill de l'Hôpital de Carleton), 116. SECOND RAPPORT (sur le bill pour octroyer une réserve de chemin à Andrews, et le Bill du Trinity College), 119. TROISIÈME RAPPORT (sur le Bill de l'Asile des Orphelins de Toronto, le Bill de la Maison d'Industrie de Toronto, le Bill de la Compagnie de Garantie du Canada, et le bill pour amender l'Acte de l'Assurance de l'Amérique Britannique), 135. QUATRIÈME RAPPORT (sur le Bill de la réserve du Chemin de York, le Bill de l'Ecole de Médecine de St. Laurent, et le Bill pour naturaliser Gould), 137. CINQUIÈME RAPPORT (sur le Bill des Biens Temporels de Montréal, et le Bill pour incorporer les Sociétés de l'Eglise,) 143. Sixième Rap-rort (sur le Bill de l'Assurance Mutuelle Maritime de Montréal, le Bill du Statut de Peterborough, le Bill de la Commune de Yamaska, et le Bill de la Commune de Maskinongé,) 152. SEPTIÈME RAPPORT (sur le Bill du prêt de la Navigation de la Grande Rivière, le Bill de la Compagnie Manufacturière du Canal Welland, le Bill de vente de la dotation de la Rectorerie de Peterborough, le Bill du Canal du Sault Ste. Marie, et le Bill du Pont Suspendu du Fort Erié et Buffalo), 155. Hultième RAPPORT (le Bill de l'Ecole de Médecine de Toronto, le Bill du Cimetière Général de Toronto, et le Bill de la réserve d'un chemin octroyée à Thompson), 170. Neu-VIÈME RAPPORT (le Bill de l'Académie des Demoiselles de Burlington, le Bill de l'Assurance Mutuelle des Fermiers du Canada Ouest, le Bill du Chemin de la Montagne Sydenham, le Bill pour fermer une partie d'Ottawa Street, Cayuga, le Bill pour recevoir Twynam procureur, le Bill de l'Aqueduc de Kingston, et le Bill pour natura-liser Waterous), 177. DIXIÈME RAPPORT (sur le Bill de la Cour de Hamilton, et le Bill pour incorporer les Société Bienveillantes Wesléyennes), 181. Onzième Rapport (le Bill de la Municipalité de Drummond, et le Bill de la Salle de Musique de Québec), 198. Douzième Rap-PORT (sur le Bill pour incorporer la Profession Médicale du H.-C., et le Bill du nouveau township tiré de Cramahé et Murray), 204. TREIZIÈME RAPPORT (sur le Bill de l'Assurance de l'Ouest), 210. QUATORZIÈME RAPPORT (sur le Bill de la Réserve de l'Hôpital de Belleville, et le Bill pour incorporar les Eils de la Tempérance), 245. Bill pour incorporer les Fils de la Tempérance), 245. QUINZIÈME RAPPORT (sur le Bill de la Succession de Wood), 249. SEIZIÈME RAPPORT (sur le Bill de l'Académie de Berthier, le Bill du Havre de Port Hope, le Bill du Bassin Sec de Hamilton), 279. Dix-settième Rap-PORT (sur le Bill du Bassin de Niagara), 318. Dix-mui-TIÈME RAPPORT (recommandant certains changements dans les règles et la pratique relatives à l'impression des Bills et des Actes Privés); Renvoyé à un Comité Général, 339.

- 2. Le mercredi de chaque semaine consacré à la prise en considération des Bills Privés dont la seconde lecture est ordonnée, 108.—Les Bills dont il aura été fait rapport et qui auront été renvoyés à des Comités Généraux viendront ensuite, 150.
- 3. Les Bills Privés seront (certains jours) pris en considération avant les Ordres, 173, 267.
- 4. Le temps prolongé pour recevoir des Pétitions demandant des Bills Privés, 46, 106.—Bills Privés, 91, 128.—Rapports sur iceux, 128, 195, 231, 318, 328.
- 5. Pétition demandant permission de présenter une Pétition pour un Bill Privé (le temps étant expiré); Permission accordée, 171.
- 6. Règles suspendues, relativement à l'avis dans les journaux locaux, 95. Avis dans le Vestibule, 135. (Pour le reste de la Session,) 245.—Impression d'un Bill et d'un Acte, 186.
- 7. Honoraires sur des Bills Privés remboursés, après le rejet des Bills, 183, 299, 358.
- 8. Demandes de Bills Privés perdues parce qu'avis n'a pas été publié,—Voir Caistor, Calédonia, Cotton, J.

BILLS PRIVÉS-Continuation:

Cotton, R., Edwardsburgh, Norfolk, Sault Ste. Marie. Pour insuffisance d'avis,—Voir Athanase et M. Johnson, Huron et St. Laurent, Chemins de fer, Sherbrooke.

- 9. Rapport du Comité que le préambule d'un certain Bill n'a pas été prouvé, 204. Qu'il est inexpédient de passer le Bill, 279.
- 10. Rapport sur un certain Bill, qu'avis n'a pas été donné; renvoyé de nouveau au Comité, pour donner une preuve de la publication de l'avis, qui n'a pas encore été soumise.
- 11.—Preuves et témoignages sur lesquels des Bills sont fondés, demandés par le Conseil, 171, 195.
- 12. Motion pour exempter un certain Bill de l'honoraire, rejeté, 105. Frais d'Impression, 105.
- 13. Motion, que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de rescinder la 70e règle (Honoraire de £15 sur certains Bills), Rejetée, 74. Voir Bills, 37. Statuts, 2, 3.

Bishor's College, Lennoxville:—Pétition du Conseil d'icelui, demandant l'allocation ordinaire

Bois DE CONSTRUCTION:

- 1. Bill pour amender l'Acte qui règle l'inspection et le mesurage du Bois de Construction; Présenté, 22. Motion, pour remettre la seconde lecture à six mois, rejetée, 74. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 88.
- 2. Pétitions de la Chambre de Commerce de Québec, et d'Allan Gilmour et Cie., et autres, contre le Bill, 61.
- 3. Bill pour expliquer une certaine disposition du dit Acte; Présenté, 92. Question de la seconde lecture remise à six mois, 197.
- 4. Pétitions de la Chambre de Commerce de Québec, et d'Allan Gilmour et Cie., et autres, contre le Bill, 139.
- 5. Pétitions demandant l'imposition sur les Billots de Pin ou Bois de Construction non manufacturés, destinés aux marchés étrangers:—De N. McKinnon et autres, de Bayham, etc., ; De la Municipalité de Bayham, 6. Du Conseil Municipal de Middlesex, 17.
- 6. Pétition de M. Hamel et autres, Inspecteurs et Mesureurs de Bois à Québec, demandant un Acte pour définir l'intention de la 22e clause de l'Acte qui règle l'inspection et le mesurage du Bois de Construction, 62.

Voir Adresses, 1, 7. Comptes, 11—13. Gouverneur-Général. Hommes de Cages. Rivières et Ruisseaux, 3, 4. Commerce, 2.

Bouchette, Joseph:—Pétition de, exposant que les planches de cuivre de sa Carte Géographique du Canada, sont en garantie entre les mains du graveur pour une certaine somme, et demandant qu'il lui soit accordé une allocation pour les retirer, 78.

Boulton, Hon. H. J.: - Voir Priviléges, 2.

Brantford et Buffalo, Compagnie du Chemin de Fre de :—Pétit ons demandant que si l'Acte 13 et 14 Vic., c. 72 (relativement à l'incorporation de Compagnies de Chemins ou Chemins de Fer, etc.) est révoqué, les droits acquis par la dite Compagnie en vertu de cet acte ne soient pas violés.—De la Municipalité du Township de Brantford; Du Conseil Municipal de la Ville de Brantford; D'A. Douglas et autres, de Bertie, 162. De la Municipalité de Moulton et Sherbrooke, 173. De la Municipalité de Wainfleet, 194.

Voir Adresses, 8. Comptes, 15.

- BRANTFORD, INSTITUT DES ARTISANS DE :- Pétition d'A. CALEDONIA-Continuation : Kirkland, demandant une allocation annuelle en faveur de cette Institution, 154.
- BROCK, MONUMENT DE :- Bill pour exempter de toute responsabilité personnelle ceux qui voudront entreprendre la surveillance de la reconstruction de ce monument; Présenté, 56.
- BROOKE, THOS: Pétition de, demandant une pension en considération de ses longs services, etc., comme Portier du Conseil Législatif, 82.
- BROME, ECOLE DE GRAMMAIRE DE :- Pétition de M. Gilman et autres, demandant une allocation, 78.
- BRULLE, ISLE :- Pétition de J. C. Taché et autres, demandant une allocation pour construire un quai sur cette Isle, vis-à-vis St. Louis de Kamouraska, 118.

BURFORD :- Voir Oxford.

- BURLINGTON. ACADÉMIE DES DEMOISELLES DE:-Pétition de G. S. Tiffany et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 58. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 59. Rapport sur icelle, 62. Bill pour incorporer, etc.; Du Conseil; Première lecture, 111. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 151. Rapporté; Amendé; Renvoyé à un Comité Général, 177. Considéré; Rapporté; Amendé; Troisième lecture, 291. Passé, tel qu'amendé, 332. Amendement adopté par le Conseil, 334. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 166.)
- BURLINGTON, COMPAGNIE DU BASSIN SEC DE:-Voir Hamilton, Bassin Sec de.
- BYTOWN, COLLEGE DE :- Pétition de l'Evêque Catholique Romain de Bytown et autres, demandant une allocation en faveur de ce Collége, 49.
- BYTOWN ET PRESCOTT, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE: Pétition de, demandant des Amendements à son Acte d'incorporation, 115. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 119. Rapport sur icelle, 121. Bill présenté, 136. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 173. Rapporté, 203. Renvoyé à un Comité Général, 204. Considéré; Grossoyé, 250. Passé, 253. Par le Conseil, 283. S. R., 361. 14 et 15 Vic., c. 147.)
- BYTOWN, HÔPITAL DE :- Pétition de l'Evêque Catholique Romain de Bytown et autres, demandant une allocation en faveur de l'Hôpital Général de Bytown, sous l'administration des "Sœurs de la Charité," 49.
- BYTOWN, MAISON DE REFUGE DE :-- Pétition de C. Sparrow et autres, demandant une allocation, 49.
- BYTOWN, Sœurs de la Charité de: Pétition de la Sœur Bruyère et autres, Religieuses de cette communauté, demandant une allocation pour leur Hôpital et leur Asile, 36. Voir aussi Bytown, Hôpital de.
- AISTOR:—Pétition J. Kerr et autres, demandant un acte pour définir les limites des lots de la 1ère et 2e Concessions, et les lignes lattérales à travers tout le town-ship, 27. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 139. Rapport, qu'avis n'a pas été donné, 150.

1. Pétition de P. M. Laurin et autres, demandant la confirmation d'un certain arpentage de ce township,

- - 101. Bill pour définir certaines réserves de chemins dans ce township; Présenté, 103. Pétition renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 112. Rapport, qu'avis n'a pas été donné donné, 119. Bill retiré, 151. n'a pas été donné donné, 119.
 - 2. l'étition de l'Hon. A. McLean, contre le Bill, 139.
- CAMPBELL, ALEX. :- Pétition de, demandant justice quant à un lot de terre, dans Thorah, acheté par lui en 1827, mais vendu depuis par le Gouvernement à une autre personne, 66.
- CAMPBELL, W. A.: Voir Greffiers d'Assise.
- CASEY, JOHN: Pétition de, demandant compensation pour dommages causés à sa propriété par l'amélioration du Chemin Ouest de Toronto, 40. Motion pour renvoyer la pétition, à un Comité rejetée, 50.

CARLETON, HÔPITAL PROTESTANT DE:

- 1. Pétition de George Paterson et autres, demandant un Acte pour incorporer le dit Hôpital, 60. Ren-voyée au Comité des Ordres Permanents, 62. Rapport sur icelle, 72. Bill présenté, 73. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 114. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 116. Considéré; Imprimé tel qu'amendé, 151. Rapportée; Grossoyé, 162. Passé, 169. Par le Conseil, 67e et 79e Règles (relatives aux frais d'impression) suspendues, 186. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 33.)
- 2. Pétition de R. Ross, au nom du Comité de Construction de l'Hôpital, demandant une allocation pécuniaire, 172.
- CATHOLIQUES ROMAINS :- Voir Adresses, 25. Comptes,
- CAUTIONNEMENTS ET GARANTIES:—Rapport du Régistrateur ;- Voir Comptes, 17.
- AYUGA:-Pétition du Conseil Municipal de Haldimand, demandant l'autorisation de former une partie de Ottawa Street, dans cette ville, 37. Renvoyée à un Comité Spécial; Pétition du même, demandant que le travail exigé par la loi soit employé à améliorer les Chemins entre les townships, renvoyée au même comité, 46. Comité dissout, et Pétition renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 72. Rapport sur icelle, 92. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 132. Rapporté; Grossoyé, 177. Passé, 183. Par le Conseil, 199. S. R., 230. (14 et 15 Vic., c. 30.)
- CHAMBLY, COLLEGE DE :- Pétitions demandant une allocaen faveur de ce Collége :- De la Corporation du Collége, 32. Du Rév. P. M. Mignault et autres, 49.
- CHAMBLY ET GRANBY, CHEMIN A BARRIÈRES DE:-Pétition du Conseil Municipal de Chambly, demandant une allocation pour améliorer la section No. 1 du dit chemin, 82.

CHAMBRE:

- 1. Bill pour révoquer certaines dispositions de l'Acte relatif à l'indépendance de l'Assemblée Législative; Présenté, 299. Question de la seconde lecture remise à six mois, 355.
- 2. Appel de la Chambre pour le 22 juillet ; Membres alors absents seront placés sous la garde du Sergent d'Armes, 156. La Chambre appelée; Noms des Membres absents inscrits, 184.

CHAMBRE—Continuation:

- 3. Votes et Délibérations de la Chambre à être imprimés sous la direction de M. l'Orateur, 4.
- 4. Se rend auprès de Son Excellence:—A la Barre de la Salle du Conseil Législatif:—A l'ouverture de la Session, 1:—Lorsque la Sanction Royale est donnée aux Bills, 229:—A la fin de la Session, 358:—A l'Hôtel du Gouvernement, avec une Adresse, 10.
- 5. S'assemble plus à bonne heure qu'à l'ordinaire, 297. Les Mercredis (pour le reste de la Session), à 10 heures, 161.—Tous les jours à dix heures, 318.
- 6. Siégera le Samedi (pour le reste de la Session), de 10 heures à 5, 170.—Cette partie relative à l'ajournement à 5 heures suspendue pour un Samedi, 317.
 - 7. S'ajourne faute de Quorum, 264, 302.
- 8. S'ajourne au sur-lendemain, (Fête de l'Ascension), 33.-95.
- 9. S'ajourne par respect pour la mémoire d'un membre décédé, 328.
- 10. Motion, que la 10e Règle (que les étrangers soient mis hors la Chambre à la demande d'un Membre) soit rescindée, et qu'une autre disposition la remplace, Reietée. 207.
- 11. Motion, pour permission de présenter une motion afin de changer les heures des séances pour le reste de la Session, Rejetée, 259. Voir Ordres du Jour.
- 12. Motion pour ajourner, étant la Fête de l'Assomption, Rejetée, 284.
- 12. Noms pris lors des divisions, (Questions passées dans l'Affirmative), 18, 43, 54, 59, 66, 67, 70, 78, 90, 114, 129, 131, 132, 133, 137, 141, 142, 151, 154, 157, 160, 161, 162, 163, 164, 169, 170, 173, 174, 180, 182, 183, 185, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 203, 205, 208, 212, 214, 216, 224, 226, 227, 228, 231, 232, 236, 237, 238, 241, 242, 243, 244, 246, 247, 248, 249, 252, 253, 255, 256, 259, 260, 261, 262, 263, 265, 268, 271, 276, 217, 281, 283, 285, 286, 288, 289, 290, 294, 295, 296, 298, 299, 300, 301, 303, 304, 316, 317, 323, 326, 327, 332, 337, 338, 340, 341, 345, 346, 348, 351, 352, 355, 356, 357.—(Dans la Négative), 46, 48, 74, 83, 93, 108, 113, 114, 117, 129, 132, 141, 146, 147, 148, 149, 151, 154, 157, 158, 159, 162, 163, 164, 173, 179, 182, 187, 188, 193, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 212, 224, 225, 226, 234, 235, 237, 238, 241, 242, 247, 248, 250, 251, 252, 256, 260, 262, 263, 264, 267, 268, 269, 270, 275, 276, 277, 281, 282, 288, 289, 290, 295, 298, 302, 303, 304, 306, 307, 308, 314, 315, 316, 319, 323, 328, 335, 337, 338, 340, 341, 345, 347, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356.
- 13. La Chambre se divisc, et les noms ne sont pas pris, 162, 179, 192, 203, 235, 300, 345, etc.

Voir Représentation.

CHAMPLAIN ET ST. LAURENT, CANAL DU LAC:—Pétitions demandant la construction d'un Canal pour relier le Lac Champlain au St. Laurent:—De Frothingham et Workman et autres, de Montréal, 37. De T. Keefer et autres, résidant près du Canal Welland, 57. De P. P. Russell et autres, de Missisquoi, 78. De W. Bowman et autres, de St. Jean et St. Athanase, 120.

CHAMPLAIN ET ST. LAURENT, CHEMIN DE FER DE:

1. Pétition de la Compagnie des Propriétaires, demandant l'autorisation de construire deux embranchements et un pont; et demandant également des amendements à sa charte, 37. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 41. Rapport sur icelle, 50. Bill pour autoriser la compagnie à construire un embranchement jusqu'à la ligne de la Province, et un Pont sur la Rivière Richelieu; Présenté, 52. Seconde lecture; Renvoyé au

CHAMPLAIN ET ST. LAURENT, CHEMIN DE FER DE-Con

Comité des Chemins de Fer, 100. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 194. Considéré: Rapporté; Grossoyé, 270. Passé, 282. Rapporté du Conseil, avec un amendement, 301. Amendement considéré et amendé, 302. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 144.)

- 2. Pétitions contre la construction d'un pont:—D'E-B. Franchère et autres, de Rouville et Chambly; De J. C. Pierce et autres, du même lieu, 120. Les deux renvoyées au Comité des Chemins de fer, 128.
- 3. Pétition de la Compagnic, demandant que la permission de construire un pont lui soit accordée, ou qu'il soit permis d'établir une traverse sur le Richelieu, 206.

Voir Comptes, 18.

CHANCELLERIE, COUR DE (H.-C.):

- 1. Bill pour confirmer certains décrets et ordres de la dite Cour; Présenté, 39. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 124. Considéré, 253. Rapporté; Motion pour remettre la réception du Rapport à trois mois, rejetée; Renvoyé de nouveau au Comité Général, 260. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 326. Passé, 338. Par le Conseil, 353. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 113.)
- 2. Motion, demandant la nomination d'un Comité Spécial, pour faire rapport par Bill ou autrement, pour l'abolition de la Cour de Chancellerie, et conférer les pouvoirs d'Equité, dans certains cas, aux Cours de Loi Commune, Rejetée, 117.

Voir Adresses, 9.

CHAPEAUX :- Voir Commerce, 3.

CHARLESTON, ACADÉMIE DE :—Pétition de W. G. Cook et autres, demandant une allocation, 52.

CHATEAUGUAY:—Bill pour annexer la Seigneurie de Chateauguay au Circuit Judiciaire de Beauharnois; Présenté, 116. Seconde lecture; Grossoyé, 247. Passé, 249.

Voir Beauharnois, (Comté de), 4.

CHEMINS, COMPAGNIES DE:

- 1. Bill pour amender l'Acte autorisant la formation de Compagnies pour construire des Chemins et autres ouvrages dans le H. Canada; Présenté, 33. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité général, 10%. Considéré, 233. Rapporté; Motion, pour renvoyer le Bill de nouveau à un Comité Général; Trois amendements rejetés; Motion principale adoptée; Bill grossoyé, 234. Passé, 245. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 283. Considérés, et adoptés, 284. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 122.)
- 2. Bill pour établir un recours contre les Compagnies qui laissent leurs Chemins en mauvais état; Présenté, 46. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 89. Considéré, 196. Rapporté; Grossoyé, 354. Passé, 356.
- 3. Bill pour étendre les dispositions de l'Acte qui autorise la formation de Compagnies de Chemins dans le B. Canada; Présenté, 85. Question de la seconde lecture remise à six mois, 197.
- 4. Bill pour amender l'Acte qui autorise la formation de Compagnies de Chemins, etc., dans le B. Canada; Du Conseil; Première lecture, 291.
- 5. Pétition du Conseil Municipal de York, demandant que les Conseils Municipaux soient autorisés à obliger les Compagnies de Chemins de tenir leurs Chemins en bon état de réparation, 111.

Voir Adresses, 10. Comptes, 95. Athanase et Mont Johnson, Compagnie du Chemin de. Bureau des Postes. Chemins de Fer, 1. Chemins, 8.

CHEMINS DE FER:

- 1. Bill pour révoquer cette partie de l'Acte 13 et 14 Vic., c. 72 (incorporations des Compagnies de Chemin et autres) relative à la construction des Chemins de Fer; Présenté, 185. Motion pour remettre la seconde lecture à six mois, rejetée; Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, Considéré; Rapporté, amendé (pour sauvegarder les droits de la Compagnie du Chemin de Fer à Fonds Social de Brantford et Buffalo); Un des amendements adopté; Renvoyé de nouveau au Comité Général, pour ajouter une clause permettant à la Compagnie de compléter son organisation; Rapporté amendé; Amendement rejeté; Motion pour renvoyer de nouveau le Bill au Comité Général; Amendement, qu'il soit grossoyé, adopté, 340. Troisième lecture; Cavalier ajouté (permettant à la Compagnie de continuer ses travaux); Passé, 348. Par le Conseil, 358. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 121.)
- 2. Bill pour refondre les différentes clauses relatives aux Chemins de Fer; Présenté, 185. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 235. Considéré, 246. Rapporté; Grossoyé, 250. Passé, 259. Rapporté du Conseil avec des Amendements, 295. Considérés et adoptés, 296. S. R., 358. (14 et 15 Vic., c. 51.)
- 3. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de construire un grand tronc de Chemin de Fer à travers la Province, et d'amender l'Acte qui accorde la garantie de la Province aux Compagnies de Chemins de Fer, 250. Rapport du Conseil Exécutif relativement à la négociation des emprunts futures, renvoyé au même comité, 259. Considéré de nouveau, 266. Dix huit Résolutions, pour coopérer avec les Provinces Inférieures à la construction d'un Chemin de Fer de Halifax à Québec,—ainsi que pour la construction, comme travaux de la Province, d'un Chemin de Fer de Québec à Hamilton, en donnant la garantie de la Province aux Compagnies Privées qui en feront l'entreprise; pour limiter la dite garantie à ces compagnies, et aux Compagnies du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, du Grand Chemin de Fer de l'Ouest, et du Chemin de Fer du Lac Ontario, Simcoe et Huron; et aussi pour nommer des Commissaires de Chemin de Fer,272. Motion, pour la seconde lecture des Résolutions; Amendement, qu'il n'est pas expédient de commencer le Chemin de Fer d'Halifax jusqu'à ce que la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick aient adopté des mesures pour construire leurs parties, rejeté, 274. Amendement, pour en remettre la prise en considération au prochain Parlement, rejeté; Amendement, pour ajouter "Pourvu que la garantie "Impériale puisse être obtenue pour tout le montant ne-" cessaire, etc.." rejeté; Amendement, que cette Province donnera sa garantie pour sa part d'un emprunt Impérial de £7,000,000 sterling, pour construire certaines parties d'une ligne de Chemin de Fer de Québec à Hamilton, rejeté, 275. Motion principale adoptée; 1ère Résolution lue : Divers amendements (relatifs à l'augmentation de la Dette Publique, etc.,) rejetés; Résolution amendée (pour garantir les Débentures des Compagnies existantes), et adoptée, 276. Un amendement proposé à la 2me Résolution, rejeté; 2me et 3me Résolutions adoptées, 277. Motion, (en amendement à la 4me) que la portion Canadienne du Chemin de Fer de Québec à Halifax ne soit pas construite par le Gouvernement, mais au moyen de Prêts faits à des Compagnies Privées, rejetée; Amendements proposés à la 5me et la 6me Résolutions, et rejetés; Résolutions, de 4 à 6, adoptées; Motion, (en amendement à la 7me) que l'argent qui doit être emprunté en Angleterre à 31 pour cent soit prêté aux Compagnies Privées à 6 pour cent,—la balance de l'intérêt devant former un fonds d'amortissement, rejeté; Résolutions, 7 à 16, adoptées, 278. 17me Résolution (pour accorder la garantie de la Province sur la ligne) amendée, en y comprenant la Compagnie du Chemin de Fer de l'Union d'Ontario, Simcoe et Huron; 17me et 18me Résolutions adoptées, 279.

CHEMINS DE FER-Continuation:

- 4. Bill pour pourvoir à la construction d'un Grand Tronc de Chemin de Fer à travers la Province; Présenté, 279. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Résolution appropriant £4,000,000 pour la construction de ce chemin, renvoyée au même Comité, 301. Considéré, 316. Rapporté; Grossoyé, 319. Troisième lecture; Cavaliers proposés et rejetés; Bill passé, 327. Par le Conseil, 345. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 73.) Voir infra, 7.
- 5. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'octroyer £4,000,000 courant, pour défrayer la part de cette Province des frais de construction d'un Chemin de Fer d'Halifax à Québec, et de là à Hamilton (recommandation de Son Excellence signifiée), 287. Résolution rapportée; Motion, pour la renvoyer de nouveau au Comité, rejetée; Résolution adoptée, 280. Renvoyée au Comité Général sur le Bill, 301. Voir supra, 4. Aussi, Subsides, 2.
- 6. Bill pour prélever un emprunt de £4,000,000, pour construire un Grand Tronc de Chemin de Fer à travers la Province; Présenté, 321. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 332. Passé, 338. Par le Conseil, 345. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 75)
- 7. Bill pour étendre les dispositions du Bill (supra, 4) qui pourvoit à la construction d'un Grand Tronc de Chemin de Fer à travers la Province; Du Conseil; Première lecture, 342. Seconde et troisième lecture, et passé, 351. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 74.)
- 8. Pétition de F. De Sales Bastien, au nom du Conseil Municipal de Vaudreuil, pour la construction d'un Grand Tronc de Chemin de Fer de Montréal à l'extrémité Ouest de la Province, 206. Imprimée, ib. Renvoyée au Comité des Chemins de Fer, 226.
- 9. Comité Permanent des Chemins de Fer et Lignes Télégraphiques nommé, 18,22. Membres ajoutés, 66. Message envoyé au Conseil, demandant qu'il soit permis à un Membre de comparaître devant le Comité, 119. Motion, pour une instruction de s'enquérir du montant des Réserves du Clergé, des Fonds des Colléges, Ecoles et Biens des Jésuites, et autres Fonds Spéciaux, dans la vue de s'assurer si les revenus des terres publiques ne pourraient pas être employés à la construction de Chemins de Fer, avec sûreté pour les fonds ainsi placés; Rejetée, 159. Instruction, de s'enquérir et faire rapport des noms des actionnaires, du montant des actions souscrites, et des versements qui ont été payés, dans les diverses Compagnies de Chemins de Fer depuis la passation de la 12e Vic., c. 29, 202.
- Sujets Renvoyés a ce Comité:—Cette partie du Discours de Son Excellence, relative aux Chemins de Fer, 50. Correspondance entre le Bureau des Travaux Publics et les Compagnies du Grand Chemin de Fer de l'Ouest, et du Chemin de Fer des Lacs Ontario et Huron, relativement à la garantie de l'Acte, 55. Dépêche concernant le Chemin de Fer d'Halifax et Québec, 64. Pétitions en faveur d'un Chemin de Fer de Montréal à Kingston, par la Rivière des Outaouais, 76, 108. Bill relatif au Chemin de Fer de Montréal et Kingston, 90. Bill pour prolonger le Chemin de Fer du Lac Champlain et du St. Laurent, 100. Bill du Chemin de Fer de Kingston et Toronto, 113. Bill pour refondre les Actes du Grand Chemin de Fer de l'Ouest; Bill pour faire revivre l'Acte du Chemin de Fer de Toronto et Lac Huron, 114. Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de l'Union des Lacs Ontario, Simcoe et Huron, contre la remise en vigueur de l'Acte du Chemin de Fer de Toronto et L. Huron, 119. Pétitions de J. C. Pierce et autres, et E. B. Franchère et autres, contre la construction d'un pont sur le Richelieu par la Compagnie du Chemin de Fer du Lac Champlain et du St. Laurent, 128. Pétition du Maire et de la Corporation de Toronto (Chemin de Fer de Toronto et Goderich), 131. Bill pour amender l'Acte

CHEMINS DE FER-Continuation:

du Chemin de Fer de Woodstock et du Lac Erié; Bill du Chemin de Fer du Lac Supérieur et du Pacifique; Bill du Chemin de Fer de Montréal, l'Outaouais, et Kingston; Bill pour amender l'Acte du Chemin de Fer de Toronto et Goderich, 133. Pétition de J. G. Bowes et autres, de W. P. Holland et autres (relativement au Chemin de Fer de Toronto et Goderich), 134. Bill pour amender l'Acte relatif au Chemin de Fer de Bytown et Prescott, 173. Bill relatif à l'extension du Chemin de Fer de Montréal et Vermont, 174. Pétition de F. De-Sales Bastien, pour la construction d'un Grand Tronc de Chemin de Fer à travers la Province, 226. Bill pour faire revive l'Acte du Chemin de Fer de l'Isle de Wolfe, Kingston et Toronto, 323.

PREMIER RAPPORT du Comité (App. U.U.); Imprimé, 176. SECOND RAPPORT (sur le Bill de l'extension du Chemin de For du Lac Champlain et du St. Laurent,) 194. Troi-SIÈME RAPPORT (sur le Bill du Chemin Fer de Bytown et Prescott, et sur le Bill du Chemin de Fer de Montréal et Vermont), 203. QUATRIÈME RAPPORT (sur la largeur des voies, et sur le Bill pour amender l'Acte du Chemin de Fer de Toronto et Goderich), 210. CINQUIÈME RAP-PORT (sur le Bill du Chemin de Fer de Montréal et Kingston, et le Bill du chemin de Fer de Kingston, et Toronto,) 239. Sixième Rapport (sur le Bill du Grand Chemin de Fer de l'Ouest et le Bill du Chemin de Woodstock et du Lac Erié), 279. Septième Rapport (sur le Bill du Chemin de Fer de l'Isle de Wolfe, Kingston et Toronto, 328. Huitième Rapport (sur le reste des renvois), (App. U.U.); Imprimé, 358.

Voir Adresses, 11, 12. Comptes, 19, 20, 33. Travaux Publics, 2, 3.

CHEMINS ET PONTS:

- 1. Bill intitulé, "L'Acte des Chemins du Bas-Cana-"da;" Présenté, 21. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 174.
- 2. Pétition contre le Bill:—Du Conseil Municipal de Québec, 93. Du Conseil Muncipal de Portneuf. 104. De P. Dorion et autres, de St. Charles de Charlesbourg. 115.
- 3. Pétion de D. Thomas et autres de Shipton, etc., contre la disposition du Bill concernant la nomination des Grands-Voyers, 163.
- 4. Bill pour permettre aux Conseils Municipaux du H.-Canada d'appliquer le travail exigé par la loi, à l'ouverture des chemins situés sur les lignes des townships; Présenté, 77. Ordre pour la seconde lecture, 228.
- 5. Pétitions demandant de meilleures dispositions pour l'amélioration des chemins passant entre les town-ships, au moyen du travail exigé par la loi:—Du Conseil Municipal de Haldimand, 37. Renvoyée au Comité sur la Pétition du même conseil pour fermer une rue dans Cayuga, 46. Du Conseil Municipal de Lincoln et Welland, 49.
- 6. Pétition du Conseil Municipal de Hastings, demandant l'extension du temps fixé pour les octrois des péages sur les Chemins à barrières construits par les Conseils Municipaux, 40.
- 7. Pétition de l'Hon, R. Jones et autres, demandant que les propriétaires des Chemins et Ponts soient exemptés des pénalités auxquels ils sont sujet en prélevant des péages sur les Personnes, etc., transportant la maile, 93.
- 8. Pétition d'E. M. Leprohon et autres, demandant une indemnité pour certains droits dont ils sont privés, et qui leur avaient été conférés, comme Propriétaires de Chemins et Ponts, par des Actes Provinciaux, 139.

CHEMINS ET PONTS-Continuation:

- C. soient amendés de manière à faciliter l'ouverture de nouvaux chemins par les Conseils Municipaux, 155.
- 10. Pétition de D. Burnet et autres, intéressés dans le commerce du Bois de Construction, demandant une allocation pour ouvrir un chemin depuis le St. Maurice jusqu'à l'établissement le plus près du St. Laurent; et la permission de faire le Chemin et d'en retenir le coût sur les droits du Bois de Construction payables par eux, 152.
- 11. Pétitions demandant de l'allocation pour des Chemins: De la Municipalité No. 1. Comté de l'Outaouais; de P. Aylen et autres; Chemin du Long Sault sur l'Outaouais à la tête du Grand Calumet (et construction d'écluses au Joachim):—De C. Boudreau et autres; Chemin de St. Urbain et Ste. Agnès à la Baie des Ha! Ha! et au Lac St. Jean: Du Conseil Municpal de Kamouraska; un Chemin dans Kamouraska, 18. Imprimée, 59. Du Rév. P. De Villers et autres; D'E. G. Paradis et autres; De P. Prince et autres; Et de B. Garneau et autres; Chemin d'Arthebeck et autres paradus la Pinière Péace. Chemin d'Arthabaska, et un pont sur la Rivière Bécan-cour, 19. Du Rév. P. Boucher et autres; Chemin entre le Cap Chat et Matane, 33. Du Rév. N. J. Hébert et autres; Chemins de la Rivière Saguenay à l'intérieur, 36. De l'Hon. A. Dionne et autres ; Route de la Grande Baie au Lac St. Jean, y compris les ponts (Imprimée, 59.) De R. Merry et autres; Chemins depuis la Décharge du Lac Memphramagog à Sherbrooke, et ponts sur le Grand Chemin des Townships de l'Est: De M. Mahony et J. Stars; Chemin de Grenville à la Rivière Gatineau, 37. D'A. Ross et autres; Chemin de Frampton à Québec, 51. De S. Ross et autres; Chemins dans la 2e Division du Saguenay: De L. Tremblay et autres; Chemin entre les Rivières Saguenay et Noire, 52. De J. B. Lebel et autres; Chemins et Ponts entre Wentworth et Kakouna: Du Rév. C. Tanguay et autres; Chemins conduisant de St. Germain à Neigète et Macpèse: D'I. Roy et autres; Ouverture d'un chemin jusqu'au port de mer, dans St. Fabien: De la Municipalité de Fraserville; Chemin du Lac Témiscouata: De J. B. Legendre et autres; Chemin de Gentilly à la Rivière Bécancour: De J. A. Mailhot et autres; Chemin de la Rivière aux Orignaux à la paroisse de St. Jean les Chaillons, 71. Du Rév. E. Chabot et autres; D'U. Belliveau et autres; De B. Lasalle et autres; Un chemin dans Madington: Du Rév. F. Boissonnault et autres; Chemin de St. Jean-Port-Joli à la frontière de la Province, 75. De D. Currie et autres; Un chemin à travers Mono, 93. Motion, pour renvoyer cette Pétition au Comité des Subsides, rejetée, 139. D'O. Plette et autres; Chemin de la Paroisse de St. Roch, L'Islet, à la frontière de la Province: Du Rév. Z. Sirois et autres ; Un Chemin de la Paroisse de St. Pierre, L'Islet, 94. Imprimée, 170. De J. L. de Belleseuille et autres; Chemin de Wentworth à la Rivière à Gagnon: De M. Couture et autres; Chemin central de la Seigneurie de Ste. Croix: De la Municipalité No. 1, de Rimouski; Chemin à travers les Terres de la Couronne en arrière de L'Isle-Verte, 101. De J. Herrick et autres; Chemin depuis le Chemin des Townships de l'Est, jusqu'au Chemin de Missisquoi, 118. Du Rév. N. A. Leclere et autres; Chemin de Lambton, 120. Du Rév. L. A. Bouret et autres; Chemin du gouvernement depuis la troisième concession de Ste. Anne de la Pocatière jusqu'au troisième rang d'Ixworth, 130. D'A. Workman et autres; Chemin de Hereford à Barnston, 230. Les Pétitions qui précèdent relatives à l'ouverture de Chemins dans les Townships de l'Est, renvoyées au Comité Spécial sur l'établissement de ces townships, 102, 134, 214, 226. Voir Townships de l'Est.

Chevaux:—Bill pour prévenir la fraude dans la vente et l'échange des Chevaux dans le B.-Canada; Présenté, 73. Question de la seconde lecture remise à deux mois, 192

9. Pétion d'Alex. McDonald et autres, d'Athol, de- CLARENCEVILLE, ACADÉMIE DE :- Pétition du Rév. M. mandant que les Actes relatifs aux Municipalités du H.- l Townsend et autres, demandant une allocation, 130.

COBOURG ET GRAFTON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE:—Pétition de J. C. Boswell et autres, demandant que la dite Compagnie soit obligée de composer pour les péages avec les personnes qui résident sur la ligne du Chemin, 121.

Cocnu, F.-X.:—Pétition de, demandant qu'il lui soit permis d'entrer son brevet dans le Bureau des Notaires de Montréal, nonobstant l'expiration du temps accordé pour cet objet, 49.

Voir Notaires, 2.

Colonisation de la Province:—Pétition de Jos. Fitzgerald, de Toronto, demandant la nomination d'un Comité pour aviser aux meilleurs moyens à adopter pour établir les terres incultes, d'après un bon système de colonisation, 210. Renvoyée à un Comité Spécial, 230.

COMITÉS:

- 1. Résolution, pour la nomination de Sept Comités Permanents, 4. Comité Spécial nommé pour préparer les listes des Membres qui composeront ces Comités, 5. Rapport, 18. Considéré, et adopté par la Chambre, 22. Voir Bills Privés, 1. Chemins de Fer, 7. Dépenses Contingentes, 1. Impression, 1. Lois Expirantes, 1. Ordres Permanents, 12. Priviléges, 1.
- 2. Comités Généraux, 32, 33, 56, 59, 81, 85, 91, 95, 106, 140, 144, 145, 160, 161, 163, 171, 185, 186, 209, 216, 217, 250, 264, 286, 287, 305, 320.
- 3. Motions, pour des Comités Généraux, rejetées, 140. 159, 202, 209.
- 4. Se lèvent sans faire rapport, 90, 174, 232, 326, 339, 354.
- 5. Instructions à des Comités Généraux, 217, 236, 322.
- 6. Question pour recevoir un Rapport remise à trois mois, 261.
- 7. Comités Spéciaux nommés, 21, 47, 73, 80, 112, 136.
- 8. Motions pour la nomination de Comités Spéciaux rejetées, 46, 54, 117, 164, 202.
 - 9. Comités Permanents nommés.—Voir supra, 1.
 - 10. Comité Conjoint.-Voir Bibliothèque, 2.
 - 11. Comité dissout, 72.
 - 12. Membres ajoutés, 66, 69, 106, 163.
- 13. Instructions à des Comités Spéciaux, 100. 112, 113, 175, 202, 251, 254. Comité Conjoint, 199, 201, 212, 249.
 - 14. Motions pour des Instructions, rejetées, 159, 247.
- 15. Nouveaux pouvoirs conférés, 37.—Faire rapport de temps à autre, 91.

COMITÉS—Continuation:

- 16. Permission accordée à un Comité de faire imprimer ses délibérations de temps à autre, 92.
- 17. Rapports considérés par la Chambre, 71, 206, 320.—En Comité Général, 41, 59, 121.
- 18. Rapports adoptés par la Chambre, 72, 102, 206, 353.—Amendé, 356.
- 19. Rapports renvoyés à des Comités,—Pour le reprendre en considération, 56.—Pour permettre la preuve d'un avis, qui n'a pas encore été donnée (sur un Bill Privé), 85.

COMITÉS PERMANENTS :- Voir Comités, 1. Bibliothèque, 2.

COMMERCE:

- 1. La Chambre se formera en Comité pour considérer s'il est expédient de présenter une Adresse à Sa Majesté, la priant de faire introduire, dans le Parlement Impérial, une mesure pour étendre aux produits du Canada les principes reconnus dans le dernier Acte de Navigation, et pour imposer des droits sur le principe de la réciprocité sur tous les produits étrangers importés dans la Grande-Bretagne, 33. Prise en considération, 60.
- 2. Motion, pour une Adresse à Sa Majesté, demandant protection pour les produits du Canada sur les marchés de la Grande-Bretagne, en continuant les droits sur le bois de construction étranger, etc.; Débats ajournés, 73.
- 3. Pétition du Conseil de la Chambre de Commerce de Toronto, demandant qu'il soit adopté des mesures pour protéger le Commerce du Canada, 102.
- 4. Pétition de Greene et fils, et autres, chapeliers et pelletiers de Montréal, demandant protection pour leur commerce par l'imposition d'un droit sur les articles manufacturés, et la libre admission des matières brutes, 51.

Commerce et Navigation, Tableaux du:—Voir Comptes, 21. Impressions, 1.

Compagnie de Garantie du Canada: —Pétition de P. Durnford et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 49. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 50. Rapport sur icelle, 62. Bill présenté, 69. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 114. Rapporté; Renvoyé aun Comité Général, 135. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 176. Passé, 183. Rapporté au Conseil avec des amendements, 212. Considéré et adopté, 215. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 36.)

Compagnies a Fonds Social:—Bill pour amender l'acte pour la formation de Compagnies Munufacturières et autres; Présenté, 86. Seconde lecture; Renvoyée à un Comité Spécial, 175. Rapporté; Grossoyé, 231. Passé, 233.

Voir Chemins, Compagnies de.

COMPTES ET PAPIERS:

Mis devant la Chambre:—relativement à—	ordonné.	PRÉSENTÁ
1. Actes du Parlement: — Dépêche du Secrétaire Colonial donnant communication de certaines Résolutions du Parlement Impérial au sujet du Grossoiement des Actes du Parlement; (Imprimée, 135.)		127
2. Agriculture, Sociétés d':—Rapports des Sociétés d'Agriculture pour 1850; (Certains de ces Rapports renvoyés à un Comité. Voir Agriculture, Sociétés d', 2)(App. J.)	Par M. l'Orat.	45, 90
3. Argent Public:—Etat de l'argent au crédit du gouvernement dans les diverses institu- tions de Banques, et entre les mains des Agents qui transigent les affaires de la Pro- vince en Angleterre; (Imprimée, 144.)	外的复数错误的	
4. Assurance, Compagnies d:—Etats de leurs affaires, (à être imprimés sous la surveil- lance du Comité d'Impression, 144) savoir	42 do	75
Compagnie d'Assurance de Kingston contre les accidents du feu et de la navigation. Compagnie d'Assurance du Canada sur la vic	ोक्षेत्र do अर्थे हो	75 93 107

	ii .	
COMPTES ET PAPIERS—Continuation:	ordonné.	PRÉSENTÉ
Baie d'Hudson, Compagnie de la :		
5.—Correspondance et documents relatifs au bail des Postes du Roi, concédés à la dite Compagnie; (Imprimés, 191)	Par Adresse	62
6.—Rapport Supplémentaire, relativement aux baux accordés à la dite Compagnie, (Imprimé, 250)	Par Adresse	250
Banque, Commerce de :Voir infra 55.		
7. Banques:—Etats des affaires des différentes Banques et Banques d'Epargnes Incorporées	42	
(A être imprimés sous la surveillance du Comité des Impressions, 144), savoir :	11	
Banque de Prévoyance et d'Epargnes de Québec	do	45 75 75
Banque du Peuple	do do do do	75 75 75 81 90
Banque de l'Amerique Britannique du Nord,—Branches Canadiennes Banque de Gore Banque d'Epargnes de Hamilton et du District de Gore	do do	101 103 165
Bibliothèque :		
8.—Rapport du Bibliothécaire sur l'état de la Bibliothèque	Par M. l'Orat.	10
9.—Lettres du Bibliothécaire du Congrès des Etats-Unis,—du Département Exécutif du Vermont,—et du Greffier du Conseil Législatif de la Nouvelle-Ecosse.—accompagnées de dons de Journaux, Statuts, Rapports et Documents Publics, pour la Bibliothèque		
Bills, Grossoiement des:Voir supra, 1.		77.0
Bois de Construction:		
10.—Tableau des licences accordées pour 1847, 1848 et 1849, pour couper du bois de construction sur l'Outaouais et ses tributaires,—ainsi que des dépôts d'argent faits en conséquence, et la quantité de bois coupé; et copie de toutes les Instructions concernant la manière d'octroyer les licences pour du Bois de Construction sur l'Outaouais; Imprimé	-	64
11.—Compte des droits du Bois de Construction perçus dans le Comté de Peterborough, en 1849, 1850 et 1851, avec la description du bois coupé(App. H.H.H)	Par Adresse	227
12.—Compte du Surintendant des Inspecteurs et mesureurs de bois de Québec pour 1850; (Imprimé, 220)		320
13.—Dépêche en réponse à l'Adresse conjointe de la présente Session, contre la révocation des droits imposés sur le Bois de Construction étranger importé dans la Grande-Bretagne; (Imprimée.)		333
15. Brantford et Buffalo, Compagnie du Chemin de Fer de:—Copie d'un Instrument enregistré par la compagnie à fonds social formée pour la construction d'un Chemin de Fer de Brantford au Fort Erié (vis-à-vis Buffalo;) (Imprimée, 137)(App. Z.)	Par Adresse	112
16. Bureau Médical, Toronto:—Tableau indiquant les noms des Messieurs qui ont formé les différents Bureaux d'Examinateurs depuis la dernière Session,—et des personnes qui ont été examinés et admis à la pratique ;—avec les délibérations de la dernière séance du Bureau ; (Imprimé, 112.)		83
17. Cautionnements et Garanties:—Rapport des Cautionnements et Garanties enregistrés(App. D.)		18
18. Champlain et St. Laurent, Compagnie du Chemin de Fer de: Etat de ses affaires	Palifick H	90
Chemins de Fer:		
19.—Correspondance entre le Bureau des Travaux Publics et les Compagnies du Grand Chemin de Fer de l'Ouest et du Chemin de Fer du Lac Ontario et du Lac Huron, relativement à la demande de l'aide du Gouvernement en vertu de l'Acte de Garantie des Chemins de Fer; Renvoyée au Comité des Chemins de Fer		55
20.—Information en la possession du Gouvernement, et délibérations du Gouvernement sur icelle, relativement à la dimension à être adoptée pour les Chemins de Fer qui seront construits en Canada; Imprimée(App. D.D.D.) Voir infra, 33.	The a most of	208
Collége du Haut-Canada:—Voir infra, 96, 97.	Marie Carlo	
21. Commerce, Tableaux du:—Tableaux du Commerce et de la Navigation de la Province pour 1850		. 95

COMI	PTES ET PAPIERS—Continuation:	ordonne.	PRÉSENTÉ
	Compagnies d'Assurances:—Voir supra, 4.	कर्णु साझारपूर्वरात्मा विकास	farmer 1 m.
*	Compagnies de Chemins:—Voir infra, 95.		
	Comptes Publics:—Pour 1851; (Renvoyés, 80. Voir Comptes Publics.)(App. B.) Voir infra, 34, 35.	Ordre de S.E.	21
23.	Connexion Britannique: Dépêche en réponse à une Adresse de la dernière Session exprimant la loyauté envers Sa Majesté, et la détermination de maintenir la con-		00
,	nexion avec la Grande-Bretagne; (Imprimée, 31.)	Par Massage	23
24.	Cours de Division:—Tableau des Juges de ces Cours avec leurs salaires, et des honoraires et amendes qui y sont prélevés,—Tableau du Fonds Général des Honoraires,—et détails concernant les Annuités des Sauvages, et de la somme de £4,200 distribuée parmi les Sauvages du Lac Supérieur, par W. B. Robinson, Ecr.; A être imprimés sous la surveillance du Comité des Impressions, 144	Par Adresse	138
25.	Craig, Chemin:—Rapport de l'Inspecteur du Domaine de la Reine à Québec, relatif à cette partie du dit chemin qui passe à travers la Paroisse de St. Nicolas, et que les habitants de la Paroisse de St. Giles sont obligés de tenir en ordre. (Imprimé, 209.)	,	206
26.	Débiteurs:—Rapport des personnes emprisonnées pour dettes dans le HCanada, des personnes sous cautionnements dans des causes civiles, et des personnes confinées dans les arrondissements de Prisons; (A être imprimé sous la surveillance du Comité des Impressions. (Renvoyé au Comité Général sur les Bills pour abolir l'Emprisonnement pour dette, 177)		145
27.	Dénominations Religieuses, Octrois faits aux:—Tableau indiquant les sommes d'argent et les terres accordées aux Dénominations Religieuses ou Ministres Religieux, depuis 1814 jusqu'à 1840; A être imprimé sous la surveillance du Comité des Impressions		145
28.	Dette Publique:—Etats relatifs à la dette publique, jusqu'au 31 janvier 1851; (Imprimés, 52)	Ordre Son Ex	38
29.	Divisions Territoriales:—Rapport des noms, del'étendue et de la population des townships qui doivent former chaque comté que l'on se propose de former par le Bill des Divisions Territoriales actuellement devant la Chambre; Imprimé (App. L.)	The state of	55
30.	—Douanes, Département des, à Montréal:—Etats des Personnes qui y étaient employées en 1848, 1849 et 1850, avec leurs salaires avant et depuis que le département a été mis sous le contrôle du Gouvernement Provincial		79
	Ecole Normale à Toronto:—Voir infra, 32, 49. Education:		
21	Rapport du Surintendant de l'Education du BCanada, pour 1849-50; (Imprimé	The street	
01.		Par M. l'Orat	142
32.	—Rapport du Surintendant du HCanada, sur l'Ecole Normale, et les Ecoles Communes; A être imprimé sous la surveillance du Comité des Impressions, et qu'il er soit donné une copie à chaque Conseil Municipal, Surintendant Local, Bureau d'Education et Corporation d'Ecole		
33.	Emprunts:—Rapport du Conseil Exécutif sur les emprunts futurs pour accorder l'aide de la Province aux Compagnies de Chemins de fer; (Imprimé, 250. Renvoye Comité Général sur la construction du Grand Tronc de Chemin de fer, 259.)	5	230
	Estimations:		
34.	-Estimation du montant requis pour les dépenses du Gouvernement Civil pour 1851 (Renvoyée au Comité Général des Subsides, 119.)(App. B.)	Par Message.	108
35.	-Estimation Supplémentaire, Renvoyée, etc	do	240
36.	Evêchés:—Copies des Lettres Patentes établissant les Evêchés Protestants de Québec. Montréal et Toronto, et de celles en faveur de l'Archevêque Catholique de Québec et de l'Evêque Catholique de Montréal : (Apprimées 108)	1,45	
37.	et de l'Evêque Catholique de Montréal; (Imprimées, 198.)(App. X.X.) Exposition Industrielle:—Premier Rapport des Commissaires nommés pour représente le Canada à la Grande Exposition de Londres; Imprimé(App. K.K.K.)	San San San San	
	Fonds des Honoraires:—Voir supra, 24.	Jule de S. E	. 291
38.	Greffiers de la Couronne et des Plaids Communs:—Rapport indiquant quelle partie des honoraires reçus dans les Cours du Banc de la Reine et des Plaids Communs, pour 1850 et depuis, est provenue de la Cour des Plaids Communs.	Par Adresse.	165
39,	Guelph et Arthur, Compagnie du Chemin de :- Etat des affaires (App. R.)	- 11 m	75
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Halifax et Québec, Chemin de fer de:	Company of the Compan	
40	Dépêche du Secrétaire Colonial y relative; Imprimée; Renvoyée au Comité de	Par Message.	64

COMPTES ET PAPIERS—Continuation:	Ordonné.	Présenté
41.—Correspondance entre Son Excellence et le Gouvernement Impérial, relativement à l'Acte de cette Législature, incorporant une Compagnie pour construire ce Chemin; (Imprimée, 231. Rapport Supplémentaire; Imprimé, 228.)(App. A.A.A.)		203,228
42.—Dépêche de l'Administrateur du Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, transmettant une copie du Rapport de l'Hon. M. Howe, des délibérations des Délégués du Canada, relativement au dit Chemin de fer; Imprimée	Par Message	256
43. Isle du Prince-Edouard:—Communication du Gouvernement de l'Isle du Prince- Edouard, transmettant copie d'un Rapport et d'une Adresse de l'Assemblée, relative- ment aux Phares sur le North Cape et sur la Pointe Est de l'Isle		126
King's College: Voir infra, 96.		
44. Liste Civile: Dépêche de Son Excellence donnant communication d'un Rapport du Conseil Exécutif relatif au Revenu et à la Dépense de la Province, et recommandant certaines réductions dans la Liste Civile; et une dépêche du Secrétaire Colonial en réponse (Imprimées, 31. Renvoyées au Comité Général sur la Liste Civile, 112).		23
45. Livre Bleu:—Pour 1848, 1849 et 1850	Ordre de S.E	i .
46. Lunatiques, Asile des (Toronto): — Rapport des Directeurs de l'Asile pour 1850		
47.—Copie d'une Pétition de J. Coppins au Bureau des Directeurs se plaignant de la mauvaise administration de l'Asile, et documents y relatifs; Rapport indiquant le nombre des Patients reçus, et le nombre des décès; et des Serviteurs qui ont donné leur démission et de ceux qui ont été destitués, depuis l'établissement de l'Institution; (Imprimés, 139, 168. Motion pour renvoyer les papiers, rejetée, 164)(App. I.I.)	Par Adresse	138
48.—Rapport des enquêtes tenues depuis le commencement,—avec les témoignages pris dans celle tenue sur le corps de Mme. Gilbert	Par Adresse.	167
49.—Rapport indiquant le montant de l'intérêt payable sur les débentures émises pour le compte de l'Asile et de l'Ecole Normale de Toronto	Par Adresse	239
50.—Minute des délibérations du Bureau des Syndics, relativement aux accusations portées contre M. Ramsay, le ci-devant Econome, et sur sa démission	Par Adresse	239
51. Magistrats Stipendiaires :—Rapport de tous ceux qui ont été nommés par le Gouvernement, avec le montant de leur salaire, etc ; Imprimé	Par Adresse	132
52. Maison d'Ecole:—Tableau indiquant l'argent avancé par le Surintendant de l'Education pour la construction et la réparation des Maisons d'Ecole, dans le BCanada. (Imprimé, 112.)		108
53. Mines, Licences des:—Rapport des Licences accordées pour les Mines des Lacs Huron et Supérieur,—et copie du traité en vertu duquel les terres comprises dans chaque licence ont été cédées par les Sauvages; Imprimé(App. U.)		
Monnaie:		100
54.—Dépêche desavouant l'Acte de la dernière Session, qui amende l'Acte des Monnaies (Imprimée, 202.)		
55.—Correspondance entre les Gouvernements Impérial et Colonial, relativement à un Acte de la dernière Session qui change la valeur de certaines monnaies d'argent, et à l'Acte concernant le libre commerce de banque : (Imprimée, 202.) (App. Z.Z.)		201
56. Montréal, Association Bienveillante des Pompiers de :- Etat des Fonds (App. S.)	Par Acte	. 75
57. Montréal, Banque de Prévoyance et d'Epargnes de :—Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir des assaires de cette banque; Motion pour le faire imprimer Amendement pour qu'il soit renvoyé au Comité, pour qu'il y fusse rapport s'il es expédient de le faire imprimer et quel en sera le coût, rejetée; Motion principale adoptée		• 161
58. Montréal, Chemins à Barrières de :- Comptes des Syndies pour 1850 (App. G.	Par M. l'Orat	. 22
59. Montréal, Compagnic du Chemin de Fer de Lachine et :- Etat des Affaires. (App. R.	Par Acte	
60. Montréal, Institut des Artisans de :- Etat de la Propriété ; (App. K.		
61. Montréal, Maison de la Trinité de : Comptes pour 1850 (App. E.	11	. 22
62. Morrison, Alex:—Documents et correspondance (depuis la dernière Session) relative ment à sa demande d'une compensation pour des pertes qu'il a éprouvées par suite d ce que deux lettres patentes ont été émises pour le même lot dans le township d Niagara; (Imprimés, 80)	e	69
63. Outaouais, Rivière des:—Rapport Supplémentaire du coût des Travaux sur l'Outaouai et des personnes employées pour percevoir les droits sur le bois de construction, etc sur la Rivière des Outaouais	•	
Pénitentiaire Provincial:	Was in the same	
64.—Rapport des Comptes pour 1850(App. W.) Ordre de S. F	105

COMPTES ET PAPIERS—Continuation:	ORDONNÉ.	PRÉSENTÉ
-Rapport du Chapelain Catholique Romain, et correspondance entre lui et les Inspecteurs		100 m
en 1850 et 1851(App. W.)	Par Adresse	211
65. Police:—Copie de certains Instruments émanés en vertu de l'Ordonnance 2 Vic., c. 2, étendant le mot "Cités" aux Districts environnants pour les fins de la Police; et copie des commissions nommant MM. McCord et Ermatinger Inspecteurs des Surintendants de Police à Québec et à Montréal		203
66. Port Hope, Havre:—Copie des Mémoires, Correspondance, Rapports, etc., relativement au relevé du Havre, et l'acceptation faite par le Gouvernement, etc.—avec un tableau indiquant les prêts faits par le Gouvernement à la Compagnie du Havre, et des sommes qui ont été payées et qui restent dues; (Imprimée, 137)(App. B.B.)	er je je vist. Historia	115
Postes, Bureau des:		. 1
67.—Tableau indiquant les différents Bureaux de Postes et les maîtres de poste, avec des instructions pour leur gouverne,—Montant brut du Revenu et Dépense de 1850—Commis, etc.,—employés dans le Bureau Général,—Copic de la Convention avec les Etats-Unis pour le Postage Réciproque,—et information sur les contrats des Malles; (A être imprimés sous la direction du Comité des Impressions, 144.)(App. E.E.)		123
68.—Tableau du Revenu net, depuis le 5 Juillet, 1844, et de l'emploi qui en a été fait, et copie d'une dépêche ordonnant qu'il soit employé aux fins publiques de la Province; aussi, un tableau concernant les contrats actuels des malles; <i>Imprimé</i> . (App. V.V.)		180
Postes du Roi:—Voir supra 5, 6.		
69. Propriété Littéraire:—Copie des listes imprimées des Percepteurs de Douanes, des livres dont les propriétaires ont donné avis en vertu de l'Acte Imp. 8 et 9 Vic., c. 93, c. 9	Par Adresse,	152
70. Québec, Chemins à Barrières de:—Tableau contenant un compte courant entre les Commissaires et le Gouvernement, depuis le commencement jusqu'au mois de Jan-		·
vier 1851; (Imprimé, 214.) 71. Québec, Hôpital de Marine et des Emigrés de :—Correspondance relative à l'adminis-	Par Adresse	213
tration de cet hôpital; Imprimée	1)	171
73. Québec, Place de Marché à:-Correspondance relative à l'agrandissement de la Place		
du Marché de la Basse-Ville de Québec(App. P.) 74. Québec, Prêts aux Incendiés:—Tableau indiquant les personnes en arrêrage pour le		68
principal ou l'intérêt des dits Prêts,—le montant total reçu par le Gouvernement,— le montant des pertes essuyées par suite de ce que des personnes sont devenues in- solvables, et des détails relativement aux cautionnements, frais d'administration, etc.; (Imprimé, 214.)		212
75. Recensement:—Rapport du Recensement des paroisses, villes et cités, dans le BCanada, qui ont envoyé leurs rôles; Imprimée	11	117
76. Rectoreries:—Liste des Rectoreries établies pendant les 16 dernières années, et des Recteurs qui leur ont été présentées, avec les changements subséquents; (Impres-		6 8
sion, 105.)	do	171
Réserves du Clergé:		
78.—Dépêche en réponse à une Adresse de la dernière Session, demandant que la Législa- ture soit autorisée, à disposer des Revenus des Reserves du Clergé; Imprimée		31
79.—Tableau des Recettes et des Dépenses du fonds des Réserves du Clergé dans le H. et le BCanada, depuis le dernier Rapport, indiquant les sommes payées aux différents Ministres de Religion, etc.; (A être imprimé sous la surveillance du Comité des Impressions, 144.)		136
80.—Dépêche annonçant que l'introduction d'un Bill, dans le Parlement Impérial, pour autoriser la Législature Provinciale à changer les arrangements qui existent relativement aux Réserves du Clergé, a été remise à la Prochaine Session; Imprimée	Jan Jana	231
81.—Dépêche en Réponse à une Adresse de la dernière Session, présentée à Sa Majesté relativement aux Réserves du Clergé; Imprimée	do	303
82. Roebuck, John A.:—Correspondance entre le Gouvernement Impérial et le Gouvernement Colonial relativement à sa réclamation; Imprimée(App. W.W.)		
83. St. Laurent, Académie Industrielle de :- Rapport de la Corporation (App. S.	相違い ひんい どうちょうしかげ	75
84. St. Laurent et L'Industrie, Compagnie du Chemin de Fer du :- Etat des Affaires		75
85. St. Laurent, Saur de Sie. Croix de :- Rapport de la Corporation(App. S.	III ii	75
医大性 化二氯化物 医克里氏 医克里氏 经营销 医二甲基乙基甲基乙基乙基甲基乙基甲基 医精神 化二氯化甲基甲基基甲基甲基	the state of the s	

COMPTES ET PAPIERS—Continuation:	ORDONNÉ.	PRÉSENTÉ
86. St. Maurice, Rivière:—Copie des Livres de Notes et autres documents mentionnés dans les Rapports du relevé de cette Rivière fait par MM. Legendre et Bignell; (Rapport Supplémentaire, 301. Les deux Imprimés, 302.)		227,302
Sauvages, Annuités:—Voir supra, 24.		
87. Scrip pour les terres:—Rapport de toutes les personnes auxquelles il en a été accordé depuis 1841; et de celles qui ont encore droit d'en recevoir; A n'être pas imprimé dans l'Appendice; (A être imprimé dans la forme que choisira le Comité des Impressions, 58.)		50
88. Statuts:—Rapport de l'impression et de la distribution des Statuts de la dernière Session		19
89. Tenure Seigneuriale:—Tableau des commutations effectuées dans les Censives de Québec,—des Biens des Jésuites, dans les districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières,—et de la Seigneurie de Lauzon, depuis le 1er mai 1850(App. Y.)		112
90. Toronto. Hôpital de: - Etat des affaires (App. S.)	Par Acte	75
91. Toronto, Institut des Artisans de :- Etat de la Propriété(App. K.)	Par M. l'Orat.	45
Travaux Publics:		
92.—Rapport des Commissaires des Travaux Publics, jusqu'au mois de juin 1851; (Rapport Supplémentaire, 240.)	Par Acte	79, 240
93.—Rapport des Arbitres nommés pour estimer les dommages causés par la construction des travaux publics avec leurs dépenses, la liste des dépenses accordées, etc.(App. A.A.)	Par Adresse	115
94. Rapport des Chemins, Ponts, Dames, Glissoires et Havres, en la possession du Gouvernement pendant 1849 et depuis, avec les recettes et les dépenses de chaque,—aussi, détails et correspondances relativement à la vente de certains travaux; Imprimé; (Motion pour renvoyer à un Comité cette partie qui concerne la vente des Chemins de York, rejetée, 202)		117
95.—Rapport des différentes Compagnies formées en vertu des Actes 13 Vic., c. 56 et 84, pour construire les Chemins et autres travaux ; <i>Imprimé</i> (App. S.S.)		171
Université de Toronto:		
96.—Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir des affaires de King's College (Université de Toronto,) et Collége du HC.; (Imprimé, sous la surveillance du Comité des Impressions, 227; Motion, qu'il soit imprimé en Anglais seulement, pour le Journal, rejetée, 250)		211
97.—Rapports du Bureau de Dotation de l'Université de Toronto, et du Collége du HC., et des Auditeurs des Comptes de ces Institutions; et Rapports annuels faits par le Principal du Collége du HC.; Imprimés		228
	21	,

98. Résolution, Que tous les Documents présentés à la Chambre soient renvoyés au Comité des Impressions, afin qu'il fasse rapport sur la question de savoir s'il est expédient de les faire imprimer dans l'Appendice, avec une estimation du coût de l'impression, 59. Voir *Impressions*, 1.

99. Membres nommés pour présenter des Adresses demandant certains Comptes et Papiers, font rapport que Son Excellence va ordonner de les mettre devant la Chambre, 59, 91, 105, 141, 165, 208.

Comptes Publics:—Motion que les Comptes Publics de 1850 soient renvoyés à un Comité Spécial (nommant cinq Membres); Amendement, que les Membres soient nommés par la Chambre, rejeté; Autre amendement. adopté; Motion principale telle qu'amendée, adoptée, et le Comité nommé, 80. Premier Rapport, 123. Second Rapport, 349. (App. M.M.M.)

Voir Comptes, 63.

Compton, Académie de:—Pétition de J. Longee et autres, demandant une allocation, 20.

Conférences:—Demandées par la Chambre au sujet du Message du Conseil d'hier, annonçant le temps fixé par Son Excellence pour recevoir l'Adresse conjointe à Sa Majesté, relativement aux Droits sur le Bois de Construction; Comité nommé pour rédiger les Raisons de la demande de cette conférence, 53. Rapport des Raisons (relativement au meilleur mode d'adopter des Adresses conjointes, et de les présenter), 58. Conférence agréée par le Conseil; Messagers nommés; Rapport de la remise des Raisons, 64. Nouvelle Conférence à ce sujet demandée par le Conseil; Agréée; Messagers nommés, 73. Rapport de la Conférence; Renvoyée (avec les "Raisons")

de la première Conférence) à un Comité Spécial, avec Instruction de chercher des précédents, et de faire rapport de son opinion, 76. Rapport, 97. Adopté; Nouvelle Conférence demandée, pour communiquer une copie de Rapport, 102. Agréée; Messagers nommés, 107. Rapport de la remise de copie du Rapport, 108.

Connexion Britannique:—Voir Comptes, 23. Gouver-neur-Général, 8.

Conseil de la Reine :-- Voir Cours, 1.

CONSEIL LÉGISLATIF:

Messages envoyés au Conseil:

- 1. Demandant son concours à une Adresse à Sa Majesté relative aux droits sur les bois étrangers, 35.
- 2. Agréant l'Adresse à Son Excellence, la priant de transmettre la dite Adresse, 38.
- 3. Communiquant une Résolution pour la nomination d'un Comité conjoint de la Bibliothèque, et priant le Conseil de nommer ses Membres de ce Comité, 47.

CONSEIL LEGISLATIF—Continuation:

- 4. Consentant à une nouvelle Conférence sur un même sujet, demandée par le Conseil, 73.
- 5. Demandant qu'il soit permis au Greffier et Assistant Greffier de comparaître devant un Comité Spécial, 91. Même demande pour des Membres, 119, 170.
- 6. Communiquant une Instruction au Comité de la Bibliothèque, pour considérer s'il est expédient d'envoyer une personne en Europe pour acheter des Livres, 199.
- 7. Communiquant une série de Résolutions pour remplacer par des exemplaires imprimés (sur vélin) le grossoiement des Bills,—relativement aussi à l'impression et Cotisations: la distribution des Statuts,-et demandant son concours,
- 8. L'informant que l'Hon. M. Chabot a remplacé l'Hon. M. l'apineau comme Membre du Comité de la Bibliothèque, 255.

MESSAGES DU CONSEIL:

- 9. Agréant l'Adresse à Sa Majesté relativement au droit sur le bois étranger, et communiquant une Adresse à Son Excellence la priant de la transmettre, 38.
- 10. Adoptant des Bills ou des amendements, 54, 115, 134, 153, 155, 159, 171, 177, 183, 186, 195, 199, 204, 212, 216, 232, 233, 266, 272, 283, 285, 291, 294, 300, 303, 316, 324, 334, 342, 345, 353, 357, 358.
- 11. Communiquant ses propres Bills, 42, 69, 111, 121 146, 155, 159, 177, 183, 204, 233, 241, 246, 265, 291, 327, 342.
- 12. Nommant des Membres, de la part du Conseil, au Comité conjoint de la Bibliothèque, 54.
- 13. Consentant à une Conférence relativement à l'Adresse conjointe sur les droits imposés sur le Bois de Construction, 64.
- 14. Demandant une nouvelle Conférence à ce sujet, 73.
- 15. Donnant permission à son Gressier et son Assistant Gressier de comparaître devant un Comité Spécial, 95. -Et des Membres, 171.
- 16. Demandant les preuves et les documents sur les-quels le Bill relatif à un Statut de Peterborough est
- 17. Demandant les preuves et les documents sur lesquels le Bill pour octroyer une certaine réserve de Chemin à Andrew Thompson, est fondé, 195.
- 18. Demandant les preuves et les documents sur lesquels le Bill pour naturaliser Ira Gould et autres, et le Bill pour naturaliser C. W. Waterous, sont respectivement fondés, 195.
- 19. Communiquant une Instruction aux Membres du Comité de la Bibliothèque, de la part du Conseil, pour considérer s'il est expédient d'envoyer une personne en Europe faire l'achat de livres pour la Bibliothèque, 249.
- 20. Communiquant une nouvelle Instruction relativement à la compilation d'un Index Général des Journaux du Conseil depuis l'Union,—et annonçant un changement dans les Membres du Comité de la Bibliothèque de la part du Conseil, 249.
- 21. Concourant dans l'arrangement projeté par les Résolutions au sujet du grossoiement des Bills, etc., 316. Voir Adresse, 14. (Orateur du Conseil,) Liste Civile,

Conseils: - Voir Allen, Tenure Seigneuriale, 6.

Constances:—Pétition du Conseil Municipal de Huron, etc., demandant que la nomination de Constables de Comté soit laissée à la discrétion des Magistrats siégeant en Sessions Trimestrielles, 162.

Voir Juges de Paix, 7.

Convention des Provinces de l'Amérique Britannique : Motion, pour un Comité de toute la Chambre chargé de considérer s'il est expédient de s'adresser à Sa Majesté pour qu'elle autorise une convention formée de délégués de toutes les Provinces, afin de rédiger une constitution pour leur gouvernement futur, Rejetée, 202.

Corps Religieux:-Motion, qu'aucun octroi ne soit fait à même le Revenu Public à aucune Institution ou Corps Public sous le contrôle de quelque dénomination reli-gieuse, Rejetée, 163. Voir Comptes, 27.

- 1. Bill pour expliquer et amender la Loi de Cotisation du H.-Canada; Présenté, 260. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 299. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 316. Passé, 326. Par le Conseil, 342. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 110.)
- 2. Pétitions demandant des amendements à la loi de Cotisation du H.-Canada: Du Conseil Municipal de Hastings, 40. Du Conseil Municipal de Lincoln et Welland, 102. Du Conseil Municipal de York, 111. Du Conseil Municipal de Simcoe, 162.
- Cotton, James :- Pétition de, demandant un Acte pour lui octroyer une réserve de chemin dans le second rang des terres des Sauvages, à Port Credit, et certaines rues dans le Village, 51. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 69. Rapport, qu'avis n'a pas été donné, 85.
- Corron, Robert:—Pétition de, demandant que vente lui soit faite de certaine réserve de chemin passant à travers ses terres près de Port Credit, 61. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 69. Rapport, qu'avis n'a pas été donné, 85.

Cours:

- 1. Bill pour autoriser les Sujets de Sa Majesté de plaider pour eux-mêmes ou pour d'autres, dans toutes les Cours, et pour abolir la distinction de Conseil de la Reine; Présenté, 105. Question de la seconde lecture, remise à trois mois, 232.
- 2. Bill pour amender l'Acte 12 Vic., relatif aux Cours de Jurisdiction Civile en première instance dans le B.-Canada; Présenté, 117 Sec. de lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 247.
- 3. Bill pour changer le temps de la tenue des Cours dans le Comté de York; Présenté, 145. Seconde lecture; Grossoyé, 162. Passé, 169. Par le Conseil, 183. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 15.)
- Cours de Conciliation :—Bill pour établir des Cours de Conciliation dans le H.-Canada; Présenté, 22. Question de la seconde lecture remise à six mois, 78.

Cours de Division:

- 1. Bill pour étendre la jurisdiction des Cours de Division dans le H.-Canada; Présenté, 112. Question de la seconde lecture, rejetée, et remise à six mois, 238.
- 2. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de pourvoir, à même le fonds des Honoraires de Comté et le Fonds consolidé du Revenu, à la rémunération des Recorders des Cités pour y tenir les Cours de Division (recommandation de Son Excellence signifiée), 161. Résolution rapportée, et adoptée, 169. Renvoyée au Comité Général sur le Bill pour amender l'Acte Municipal de 1849, avec Instruction d'insérer une clause en conformité de cette Résolution, 217. Voir Municipalités, (H.-C.)

Cours DE Division—Continuation:

3. Pétitions demandant un amendement à l'Acte des Cours de Division pour permettre de poursuivre un débiteur dans le Comté où la dette a été contractée :- De Whittemore, Rutherford et Cie., et autres, de Toronto, 102. Du Conseil de la Chambre de Commerce de Toronto, 104. De la Municipalité de York, 173.

Voir Adresses, 5. Comples, 24.

Cours des Commissaires, B.-C.: Pétitions demandant Débiteurs Insolvables: Voir Débiteurs, 2, 3, son abolition :-- D'A. Dugas et autres, de Leinster; De J. McBean et autres, de Berthier; De T. D. Latour et autres, de Lanoraie, 150.

Voir Jugements, 1.

CRAIG, CHEMIN: - Voir Adresses, 15. Comptes, 25.

CRAMAHÉ ET MURRAY:

- 1. Pétition de J. Bettes et autres, demandant la formation d'un nouveau township avec parties de certains townships, 118. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 134. Rapport sur icelle, 139. Bill présenté, 160. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 174. Rapport que le Préambule n'a pas été prouvé, 201.
- Pétition contre:—Du Conseil Municipal de Northumberland et Durham, 82. De la Municipalité de Murray, 120.

CRANBERRY MARSH:

- 1. Pétition de la Municipalité de Wainflect, demandant l'autorisation d'acheter le "Great Cranberry Marsh," pour l'assécher et l'améliorer, 134. Renvoyé au Comité des Ordres Permanents, 139. Rapport sur icelle, 150. Bill Présenté, 185. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 237. Grossoyé, 271. Passé, 282. Rapporté du Conseil avec des amendements, 316. Considéré, et adopté, 318. S. R., 360. (14 et 15 Vict., c. 139.)
- 2. Pétition de la Municipalité de Pelham, en faveur, 150.
- CRUAUTÉ AUX ANIMAUX:—Bill pour empêcher la cruauté envers les animaux; Présenté, 31. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 94. Considéré, et aucun rapport fait, 174.
- JARTNELL, EDWARD P.:-Pétition de, demandant à être autorisé à pratiquer comme Procureur, Solliciteur et Avocat, 51. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 66. Rapport sur icelle, 72. Bill présenté, 87. Question de la seconde lecture, remise à six mois, 131.
- DAWN ET SOMBRA: Pétition de G. Duck et autres, demandant un changement des limites de certains lots dans ces townships, 82. Renvoyée au Comité Général sur les divisions territoriales, 123.

Débiteurs:

- 1. Bill pour permettre aux créanciers de saisir les essets des débiteurs sur le point de laisser la Province, dans des causes au-dessous de £10; Présenté, 42. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 88. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 175. Passé, 183. Rapporté du Conseil, avec un amendement, 200. Considéré et adopté, 204. S. R., 230. (14 et 15 Vic., c. 18.)
- 2. Bill pour étendre les dispositions de l'Acte en faveur des débiteurs insolvables; Présenté, 86. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 322. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 353. Passé, ib. Par le Conseil, 358. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 116.)

DEBITEURS—Continuation:

3. Comité Spécial nommé pour s'enquérir s'il peut être fuit quelques changements avantageux à l'Acte 8 Vic., c. 48 (applicable actuellement qu'au H.-Canada sculement), pour prévoir les cas où des individus deviennent insolvables et qui sont sans ressource parce qu'il n'existe pas d'Acte de Banqueroute, 73.

Voir Adresses, 16. Comptes, 26.

Défendeurs :-Bill pour établir un recours contre les défendeurs absents; Présenté, 22. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 74. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 181. Passé, 184. Par le Conseil, 199. S. R., 230. (14 et 15 Vic., c. 10.)

DÉPARTEMENTS PUBLICS :

- 1. Motion (en amendement aux Résolutions pour la réduction de la Liste Civile), qu'une Enquête sur l'administration et les frais de régie des différents Départements du Service Public, est absolument nécessaire, Rejetée, 314.
- 2. Motion, qu'une telle enquête, pour produire un bon résultat, doit s'étendre aussi bien au système qu'aux détails de régie et de dépenses, etc., Rejetée, 314.

Voir Liste Civile.

DEPENSES CONTINGENTES:

- 1. Comité Permanent des Dépenses Contingentes. 18, 22.
- Pétitions renvoyées a ce Comité:—D'A. L. Cardinal (pertes causées par la destruction de l'Hôtel du Parlement), 150. De Win. Winder, (do), 199. De Paul Kane, (demandant une allocation pour compléter des croquis de Paysages Canadiens, etc.), 264.
- PREMIER RAPPORT du Comité (sur les Comptes de la dernière Session et de la vacance), 143. Imprimé, 144. (Voir Adresses, 17.) Adopté, 206. Second Rapport (sur les Ordres de Renvoi, et sur les Officiers de la Chambre, etc.,) 309. Imprimé; Renvoyé à un Comité Général, 313. Considéré; 4 Résolutions rapportées; 1re Résolution (Voir Adresses, 18). 2mo, (Voir Greffier de la Chambre, 3.) Et 3ine, (amendant le 2me Rapport), adoptée; 4me Résolution (concourant dans le 2me Rapport,) lue : Amendements pour renvoyer le Rapport à un Comité Général, et pour faire poser la question séparément sur chaque paragraphe d'icelui, rejetés, et la Résolution adoptée,
 - 2. Ordre au Gressier de la Chambre de préparer un Tableau de tous les paiements faits par lui, pour Dépenses Contingentes et autres, depuis le commencement de la Session, 184. Mis devant la Chambre, 189. Voir aussi Membres, 11.

Voir Liste Civile.

DeTonnancour, C. A. C.: -Pétition de, demandant la rémunération de ses services comme Coroner du District de St. François, de 1831 à 1839, 137.

DETTE, EMPRISONNEMENT POUR:

1. Bill pour l'abolir dans le H.-Canada (Hon M. Boulton); Présenté, 38. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 123. Bill pour abolir, etc., (infra, 2,) renvoyé au même Comité, 124. Les deux Bills rapportés; Réimprimés; Les deux renvoyés à un Comité Général; Tableau indiquant le nombre des Débiteurs en prison et sous cautionnement, renvoyé aussi au même comité, 177. Considéré, 291. Considéré de nouveau, pas de rapport, 326.

DETTES, EMPRISONNEMENT FOUR—Continuation:

- 2. Bill pour l'abolir, et pour rendre plus efficace le recours par writs d'exécution dans le H.-Canada (M. Wilson); Présenté, 74. Renvoyé au Comité sur le Bill qui précède, 124.
- 3. Pétition du Conseil Municipal d'Essex et Lamb-ton, demandant un Acte pour expliquer l'Acte relatif à l'emprisonnement pour dette dans le H.-Canada, pour en accorder les priviléges aux résidants de l'un ou de l'autre Comté dans certains cas, 163.

DETTE PUBLIQUE:-Voir Comptes, 28.

DIMANCHE, TRAVAIL DU :-- Voir Bureau des Postes, 1, 4.

Discours :- Voir Adresses, 19. Gouverneur-Général, 1-3. Subsides, 1.

DIVISIONS TERRITORIALES (H.-C.)

- 1. Bill pour y faire certains changements; Présenté, 23. Seconde lecture; Renvoyé au Comité Général, 70. Toutes les pétitions relatives aux Divisions Territoriales, renvoyées au même Comité. 75, 93. Motion, pour qu'Instruction soit donnée au Comité d'insérer une disposition pour qu'aucun Comté ne soit mis de côté en vertu du Bill, jusqu'à ce que les habitants de ce Comté aient voté en faveur, rejeté; Bill consideré, 93, 109, 120, 138. Pétitions à ce sujet renvoyées au Comité Général, 112, 123, 134, 137. Bill réimprimé (tel qu'amendé), 138. Rapporté amendé, 146. Motions pour renvoyer de nouveau le Bill à un Comité Général afin de l'amendé nouveau le Bill à un Comité Général afin de l'amende nouveau le Bill à un Comité Général afin de l'amende nouveau le Bill à un Comité Général afin de l'amende nouveau le Bill à un Comité Général afin de l'amende nouveau le Bill à un Comité Général afin de l'amende nouveau le Bill à un Comité Général afin de l'amende nouveau le Bill à un Comité Général afin de l'amende nouveau le Bill à un Comité Général, der, quant au Comté de Middlesex, et aux townships de Georgina, Gwillimbury Ouest, Baverly, Flamborough Est et Ouest, Erin et Pickering, respectivement,-et à diverses matières concernant la séparation des Unions de Comté, et au choix des chess-lieu, rejetées, 146 à 148. Renvoyé de nouveau au Comité Général quant aux Régistra-Rapporté amendé; Un des amenteurs de Comté, 148 dements rejetés, 149. Passé, 156. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 212. Considérés et adoptés, S. R., 230. (14 et 15 Vic., c. 5.) Voir Adresses, 215. Comptes, 29. 20.
- 2. Pétition d'E. Suider et autres, Membres du Conseil Municipal de Waterloo, Wentworth, Halton et Oxford, en faveur du Bill, 61.
- 3. Pétitions demandant des amendements au Bill: De T. Hornor et autres (Brant et Oxford), 82. Du Conseil Municipal de Lanark et Renfrew, 115.
- 4. Pétition du Maire et de la Corporation de Dundas en faveur de la clause du Bill qui donne aux Maires (Reeves) le droit de choisir les chefs-lieu de leurs comtés respectifs, 139.
- 5. Pétition de la Municipalité de Pelham, en faveur de la clause qui érige Welland en un Comté séparé, 150. Amherst, Isle. Comptes, 29. Voir Adresses, 20.

Glanford. Dawn. Dumfries. Emily. Lambton. Middlesex. Simcoe. Tilbury. Gwillimbury Ouest. York.

DOCUMENTS HISTORIQUES :- Voir Adresses, 27.

DOAN, ROBERT:-Pétition de, demandant une compensation pour sa maison détruite pendant la Rébellion dans le Haut-Canada, 71.

DOUAIRE:

- 1. Bill pour faciliter la renonciation au Douaire par les femmes mariées, dans le H. Canada; Présenté, 135. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 254.
- 2. Bill pour amender la loi du Douaire dans le H. Canada; Du Conseil; Première lecture, 291.

DOUANES:

- 1. Pétition de D. Paterson et S. F. Urquhart, se plaignant de l'incapacité du Collecteur à Toronte, et demandant une enquête, 226. Motion, pour renvoyer la pétition à un Comité Spécial, rejetée, 248.
- 2. Motion, pour un Comité Général afin de considérer s'il est expédient de réduire les Droits de Douanes sur les importations, à l'exception des articles qui font compétition aux productions de la Province, Rejetée, 159,

Voir Adresses, 21. Commerce, 3, 4. Comptes, 30.

DTOITS, RESTITUTION DE :-Bill pour définir et restituer certains droits à certaines personnes y mentionnées; Du Conseil; Première lecture, 246. Motion pour remettre la seconde lecture à six mois, rejetée; Seconde lecture; Motion, pour la troisième lecture; Amendement, pour substituer un Bill déclarant que l'établissement d'écoles publiques séparés pour les Protestants et les Catholiques Romains, est une intervention dangereuse dans le système des écoles communes,-et (en conséquence) révoquant la 19e clause de l'Acte des Ecoles communes du H.-Canada, rejetée; Bill passé, 350. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 111.)

DRUMMOND:—Bill pour transporter le lieu des assemblées de la Municipalité, No. 2, dans ce Comté, de French Village à Stanfold; Présenté, 153. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 174. Rapporté, 198. Grossoyé, 199. Passé, 203. Par le Conseil, 216. S. R., 230. (14 et 15 Vic., c. 28.)
Voir Sherbrooke, Drummond, etc. Yamaska, (Com-

Duchene, Rivière:—Bill pour expliquer certains Actes relatifs à l'amélioration de cette Rivière; Présenté, 46. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 174. Rapporté, 198. Grossoyé, 199. Passé, 203. Par le Conscil, 216. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 28.)

Durt:—Permission accordée de présenter un Bill pour prévenir le Ducl, 112. Pas présenté.

DUMERIES:-Pétition de C. McGeorge et autres, demandant que ce township (ou le Village d'Ayr) soit annexé au Comté de Brant, 61.

COLES NORMALES: -- Voir Adresses, 31. Comptes, 32, 49. Education, 5, 6.

EDUCATION:

- 1. Bill pour révoquer la disposition limitant la distance entre le chef lieu de Comté et toute nouvelle Ecole de Grammaire, dans le dit Comté, H.-Canada; Présenté, 91. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 197. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 321. Passé, 330. Par le Conseil, 342. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 125.)
- 2. Bill pour amender et expliquer les Actes des Ecoles, en force dans le B.-Canada; Présenté, 95. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 326.
- 3. Pétition de J. T. Dutton, de Montréal, demandant des amendements au Bill qui précède, 104.
- 4. Pétition de C. Dion, Association des Instituteurs de Québec, contre le Bill, 172.
- 5. La Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient de pourvoir au maintien d'une Ecole Normale dans le B.-Canada; et au paiement de certains Inspecteurs des Ecoles Communes (recommandation de Son Excellence signifiée), 171. Résolution, pour faire ces paiements à même le Fonds des Ecoles Communes, ou le Fonds des Biens des Jésuites, rapportée et adoptée,

Education-Continuation:

- 6. Bill pour pourvoir à l'établissement d'une Ecole Normale, et mieux encourager l'éducation dans le B.-Canada; Présenté, 174. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 308. Considéré, 324. Rapport; Grossoyé, 331. Passé, 338. Par le Conseil, 345. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 97.)
- 7. Bill pour amender l'Acte 13 et 14 Victoria, établissant des Ecoles Communes dans le H.-Canada (M. Mackenzie); Présenté, 282.
- 8. Pétitions demandant la révocation ou la modification de la loi d'Education du Canada:—De F. X. Poulin et autres, de St. Germain, 33. De C. Dion et autres, de Québec; D'A. Simon et autres, de la Baie St. Paul, 52. De F. Massicotte et autres, de Ste. Geneviève de Batiscan; Imprimé, 58. De J. Beausoleil et autres, de St. Félix de Valois, 134. De l'Hon. P. McGill et autres, de Montréal; Du Rév. R. McGill et autres, le Bureau des Commissaires d'Ecole de Montréal, 134. Du Rév. H. Wilkes et S. Phillips, pour le Bureau Protestant des Examinateurs, 139. De W. Smith et S. A. Stevens, pour les Commissaires d'Ecole de Brompton; De J. Oswald et autres, de St. Augustin et Ste. Scholastique; De J. Clark et autres, de St. Hermas; et J. Stark et autres, de St. Benoit et St. Eustache, 154.
- 9. Pétitions demandant des amendements à l'Acte des Ecoles Communes du H.-Canada:—Du Conseil Municipal de Prince-Edouard, 40. Du Rév. C. Kelly et autres, de Brockville, 51. Du Conseil Municipal de Leeds et Grenville, 130. Du Conseil Municipal de York, 137
- 10. Pétitions demandant des allocations:—Du Rév. S. L. Beaubien et autres; maison d'école des filles à St. Thomas, 37. Du Rév. F. Perrault et autres, demandant une nouvelle allocation pour les écoles dans la Paroisse de Ste. Brigide de Monnoir, 102. De l'Archidiacre Stuart et autres, pour la construction, etc., d'une maison d'école à Kingston, 162. De C. L. Lefrançois et autres, demandant une allocation pour construire une maison d'école au Château Richer, 173.
- 11. Pétitions demandant qu'il soit établi une disposition pour créer des écoles séparées:—Du Lord Evêque de Toronto, (pour l'Eglise d'Angleterre,) 66. De M. Brennan et autres, de Belleville (pour les Catholiques Romains), 102. Voir *Droits*.
- 12. Pétition du Rév. J. B. Howard, de Peterborough, demandant qu'il soit établi des dispositions plus effectives pour les écoles de Grammaire dans le H.-Canada, 78.
- 13. Pétition de C. P. Treadwell, écr., de L'Orignal, demandant l'achat d'un jeu des Appareils de Holbroke pour les Ecoles, pour ch que collége électoral, 118.
- 14. Pétition de J. Carpenter et autres, demandant que le nombre des élèves qui doivent être présents à Demorestville (P. Edouard) soit réduit, 134.

Voir Adresses, 35. Comptes, 31, 32, 49, 52.

Edwardsburgh:—Pétition de F. Ferguson et autres, demandant des amendements à l'Acte pour régler l'Arpentage de la Se Concession de ce Township, 49. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 134. Rapport qu'avis n'a pas été donné, 139.

EGLISE D'ANGLETERRE:

1. Pétition du Lord Evêque de Montréal, demandant un Acte pour pourvoir à l'administration des Biens Temporels de l'Eglise de ce Diocèse, 51. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 52. Rapport sur icelle, 62. Bill présenté, 69. Motion, pour remettre la seconde lecture à trois mois, rejetée; Seconde lecture; Renvoyé

EGLISE D'ANGLETERRE—Continuation :

- au Comité des Bills Privés, 114. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 143. Considéré; Rapporté; Motion, pour remettre la troisième lecture à six mois, rejetée; Grossoyé, 261. Passé, 271. Par le Conseil, 285. Réservé, 361. Voir Adresses, 22.
- 2. Pétition de la Société de l'Eglise de Québec, demandant un Acte pour diviser la dite Corporation en deux, pour les Diocèses de Québec et Montréal, 82. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 85. Rapport sur icelle, 94. Bill pour établir une Société de l'Eglise dans chacun des Diocèses du B.-Canada; Présenté, 92. Seconde lecture; Motion, qu'il soit renvoyé au Comité des Bills Privés; Amendement pour substituer un Comité Spécial, avec Instruction de faire rapport d'une mesure générale accordant les mêmes priviléges à tous les coprs religieux, rejeté; Motion principale adoptée, et le Bill renvoyé au Comité, 132. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 143. Considéré; Rapporté; Motion, pour remettre la troisième lecture à six mois, rejetée; Grossoyé, 262. Passé, 265. Par le Conseil, 285. Réservé, 361.—(Voir Adresses, 23.)—Nouveau Bill présenté, 106. Retiré, 133.
- 3. Pétition de J. Gilmour et autres, de Montréal, demandant que certaines parties des deux Bills soient retranchées, 155.

Voir Rectoreries.

Eglises et Chapelles:

- 1. Bill pour amender l'Acte du B.-Canada pour maintenir le bon ordre dans les Eglises, etc.; Présenté, 22. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 44. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 52. Considéré et aucun rapport fait, 90.
- 2. Bill pour désendre les enterrements dans les églises dédiées au service divin : Présenté, 42. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 169.
- 3. Pétitions contre le Bil!:—De l'Archevêque Catholique Romain de Québec et de l'Evêque de Tloa, 94. Du Rév. L. Proulx et autres, de Québec, 104.
- 4. Pétitions des Corporations Religieuses, demandant que leurs Chapelles soient exemptées de l'opération du Bill:—De Dame Mezières et autres, de l'Hôtel-Dieu, Montréal; De la Sœur Elizabeth et autres, de la Congrégation de Notre-Dame, Montréal; De la Sœur Coulée et autres, Sœurs de Charité en charge de l'Hôpital-Général à Montréal, 82. Du Très Rév. F. Billaudèle, Supérieur du Séminaire de St. Sulpice, Montréal, 94. De l'Evêque Catholique Romain de Montréal et autres, demandant que l'Eglise Paroissiale de Montréal soit exemptée, 104.

ELECTIONS:

- 1. Bill pour étendre la Franchise Elective; Présenté, 95.
- 2. Bill pour fixer les lieux où seront tenus les polls pour l'élection des Membres du Parlement, dans les townships divisés en arrondissements, dans le Haut-Canada; Présenté, 156. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 209. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 256. Passé, 272. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 291. Considérés, et amendés, 313. Amendements adoptés par le Conseil, 324. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 108.)
- 3. Bill pour amender les Lois d'Elections, quant au retour des writs, Présenté, 260. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 324. Passé, 330. Par le Conseil, 342. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 87.)

A WRITE EMANÉE DENDANT LA VACANCE

POUR QUEL ENDROIT,	EN REMPLACEMENT DE	POUR QUELLE RAISON.
Kamouraska	Pierre Canac dit Marquis, Ecuyer David Thompson, Ecuyer	Décédé, 1. Décédé, 1.
	5. WRIT ÉMANÉ PENDANT LA SESSION	•
Division Est de York	Peter Perry, Ecuyer	Décédé, 1.

Voir Priviléges, 1.

ELECTIONS CONTESTÉES:

- 1. Bill pour pourvoir par un Acte Général à la Décision du mérite de toutes les Pétitions d'Elections Contestées; Présenté, 46. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 70. Considéré, 158, 172, 184. Résolution, (infra, 2) renvoyée au même Comité, 172. Rapporté; Grossoyé, 186. Passé, 194. Par le Conseil, 212. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 1.)
- 2. La Chambre se forme en Comité, pour considé-rer s'il est expédient de pourvoir à la rémunération d'un Juge de Circuit de Comté qui sera employé dans l'exécuune affaire d'Election Contestée (recommandation de Son Excellence signifiée), 161. Résolution rapportée et adoptée, 169. Renvoyée au Comité Général sur le Bill, 172.

ELMSLEY NORD :- Voir Montague.

EMILY: -- Pétition de la Municipalité d'Emily, demandant que ce township soit séparé de Peterborough, 79.

EMPLOIS, ACCEPTATION D':-Bill pour restreindre l'acceptation d'Emplois dans certains cas; Présenté, 117. Question de la Seconde Lecture, rejetée, 247.

EMPRUNTS PROVINCIAUX: - Voir Adresses, 24. Comptes, 33. Chemins de Fer, 6. Subsides, 4.

ENREGISTREMENT DES TITRES, ETC. :-

- 1. Bill pour rendre obligatoire l'enregistrement des titres et instruments créant des dettes en faveur de la Couronne; Présenté, 6. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 44. Considéré, 96. Rapporté; Grossoye, 107. Passé, 109. Par le Conseil, 177. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 9.)
- 2. Bill pour amender l'Ordonnance qui règle l'enregistrement des titres dans le B.-Canada (M. Lacoste); Présenté, 69. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 180. Bill du Conseil (infra, 3) renvoyé au même comité, avec une Instruction de les récondre en un seul, s'il le juge à propos; Membre ajouté, 218. Bill de M. Lemieux (infra, 4) renvoyé au même comité, 233. Rapport qu'il a refondu le Bill de M. Lacoste avec celui du Conseil, et ne peut recommander la passation du Bill de M. Lemieux, 286. Voir infra, 3.
- 3. Bill pour amender les lois relatives à l'enregistre-3. Bill pour amender les lois relatives à l'enregistrement des titres dans le B.-Canada; Du Conseil; Première lecture, 183. Impression, 186. Seconde lecture; Renvoyé au Comité sur le Bill précédent, (supra, 2), avec une instruction de le refondre avec le Bill qui précède, s'il le juge à propos, 218. Rapporté amendé en insérant les dispositions du Bill de M. Lacoste, etc.; Renvoyé à un Comité Général, 286. Considéré, 325. Rapporté amendé, 342. Passé, tel qu'amendé, 347,

ENREGISTREMENT DES TITRES, ETC.—Continuation:

Amendements, adoptés par le Conseil, 353. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 93.)

4. Bill pour amender l'Ordonnance qui règle l'enre-gistrement des titres dans le B-Canada (M. Lemicux); Présenté, 108. Seconde lecture; Renvoyé au Comité Général sur le Bill de M. Lacoste (supra, 2), 233. Rapport, qu'il n'est pas expédient de passer ce Bill, etc.,

Ermatinger:—Voir Adresses, 43. Comptes, 65.

Estimations (Gouv. Civil):—Voir Comptes, 34, 35. Gouverneur-Général, 10, 17.

Evêchés:—Voir Adresses, 25. Comptes, 36.

EVICTION:—Bill pour changer le mode de procédure dans les actions en éviction; Présenté, 108. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 238. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 286. Considéré; Réimprimé, tel qu'amendé, 325. Rapporté; Grossoyé, 334. Motion, pour remettre la troisième lecture à un mois, rejetée; Seconde lecture; Cavalier ajouté; Passé, 345. Par le Conseil, 353. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 114.)

EVIRS, JOHN:-Pétition de, demandant une compensation pour la destruction de sa grange, pour avoir agi comme interprète du cotiseur des taxes des écoles, 118.

Exceptions Spéciales:—Voir Loi, Pratique de la, 2.

Exécuteurs: - Voir Personnes Décédées. Exécuteurs Etrangers.

EXECUTEURS ETRANGERS, ETC. :-Bill pour faire disparastre les doutes quant au droit des corporations, exécuteurs et administrateurs étrangers de poursuivre et d'être poursuivis dans le B.-Canada; Présenté, 145. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 162. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 325. Renvoyé de nouveau au Comité Général; Considéré; Rapporté; Passé, 339.

EXECUTION:

- 1. Bill pour prévenir les sacrifices inutiles des propriétés vendues par exécution dans le H.-Canada; Présenté, 56. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, avec Instruction de retrancher le préambule de la 6e clause, 100.
- 2. Bill pour rendre certains effets saisissables en vertu d'une exécution dans le H.-Canada; Présenté, 56. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 227.
- 3. Bill pour exempter les outils, hardes, lits, etc., jusqu'au montant de £62 10s., de la saisie en vertu d'une exécution, etc.; Présenté, 227.

EXECUTION—Continuation:

4. Motion, pour permission de présenter un Bill pour rendre plus efficace le recours par writs d'exécution dans le H.-Canada; Remplacée par l'appel des Ordres du Jour, 344.

Voir Dette, Emprisonnement pour, 2.

Exposition Industrielle (1851): - Voir Comptes, 37.

EMMES MARIÉES:—Bill pour permettre aux Femmes Mariées résidant dans des pays étrangers de transporter des immeubles dans le H.-Canada; Présenté, 135. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 254. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 323. Passé, 332. Par le Conseil, 342. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 115.)

FERMES MODÈLES :- Pétition de N. LaRue et autres, demandant l'établissement d'une Ferme Modèle dans la 2e Division de Montmorency, 82.

Fères :- Pétition de la Chambre de Commerce de Québec, demandant que certaines personnes ne soient pas soumises aux restrictions imposées quant aux fêtes que leur foi religieuse ne les oblige pas à observer. 139. Renvoyée à un Comité Spécial, 150. Rapport, recommandant un changement dans la loi concernant les Lettres de Change quant aux jours de grâce qui tombent sur des jours de fête,—avec un Bill, 181. (Voir Lettres de Change, 4.) Rapport imprimé, 182. Voir aussi, Lettres de Change, 2.

FLEUR: - Pétition du Conseil Municipal de Waterloo, demandant la nomination d'Inspecteurs de Fleur et de Potasse et Perlasse, à Dundas et à Hamilton, 32.

Fonds des Honoraires: - Voir Adresses, 5. Comptes, 24.

FORT ERIÉ ET BUFFALO, COMPAGNIE DU PONT SUSPENDU DE :- Pétition d'A. Douglas et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 61. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 66. Rapport que les Règles rela-tives à l'avis n'ont pas été suivies, 72. Rapport renvoyé au Comité, pour permettre de donner une preuve de l'avis, qui n'a pas encore été donnée, 85. Nouveau Rapport (Spécial), 95. Bill présentée, 103. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 133. Rapporté, Renvoyé au Comité Général, 155. Considéré, 262. Rapporté; Grossoyé, 272. Passé, 285. Rapporté du Conseil, avec des amendements, autorisant la Compagnie à construire un pont ou un tunnel, à son choix, 301. Considéré, et adopté, 304. Réservé, 361.

FORT ERIÉ ET BRANTFORD, CHEMIN DE FER DE :-- Voir Brantford et Buffalo.

Fourures :- Voir Commerce, 3.

TARANTIES ENVERS LA COURONNE :- Voir Im- Gore, BANQUE DE :- Voir Comptes, 7. meubles.

GASPÉ, DISTRICT DE:—Bill pour autoriser la tenue d'un second Terme annuel de la Cour Supérieure dans ce District, quand le Grand Jury représentera que cela est nécessaire; Présenté, 19. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 44. Considéré, 89, 142. Rapporté; Grossoyé, 142. Passé, 145. Par le Conseil, 159. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 19.)

GAUDRY, MME: Pétition de, demandant de l'aide en considération de ce que la mort de son mari a été causée par la stricte attention qu'il a apportée dans l'accomplis-sement de ses devoirs comme Officier de Douane à Québec, 71.

GENTILLY, RIVIÈRE :- Voir Bécancour.

GEORGIENNE, BAIE,—ET ST. LAURENT, CHEMIN DE FER DE:—Voir Huron et St. Laurent.

GIBIER:

- 1. Bill pour empêcher la chasse au Chevreuil pendant certaines saisons, et pour amender de nouveau les lois relatives au Gibier; Présenté, 79. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 196. Passé, 200. Rapporté du Conseil, avec des amendements; Considérés et adoptés, 233. S. R., 259. (14 et 15 Vin a gl.) 359. (14 et 15 Vic., c. 61.)
- 2. Bill pour amender l'Acte pour protéger le Gibier, quant au B.-Canada; Présenté, 87. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 175. Pétition de C. A. Cuthbert et autres, (infra, 6,) renvoyé au même Comité, 177. Rapporté; Renvoyé au Comité Général, 190. Considéré, et pas de rapport, 354.
- 3. Bill pour régler la Chasse, et pour la conserva-tion du Gibier; Présenté, 136. Seconde lecture; Ren-voyé à un Comité Spécial, 176. Rapporté; Ren-voyé à un Comité Général, 231. Considéré, 343. Rapporté; Grossoyé; Passé, 350. Par le Conseil, 357. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 107.)
- 4. Bill pour révoquer l'Acte pour protéger le Gibier dans L'Islet, et permettre aux Municipalités de ce Comté d'établir des réglements à cette fin ; Présenté, 164. Ordre : pour la seconde lecture, rayé, 321.
- 5. Pétition de C. A. Cuthbert et autres, de Grenville, demandant un Acte pour défendre la Chasse du Chevreuil pendant certaines saisons, 61. Renvoyée à un Comité Spécial, 71. Rapport recommandant la passation d'un Bill, 79. Voir supra, 1.
- 6. Pétition de C. A. Cuthbert et autres, de Berthier et Sorel, demandant protection pour les rats musqués et les canards sauvages, 57. Renvoyée au Comité sur le Bill pour protéger le Gibier dans le B.-Canada, 177.
- Gibson, John:—Pétition de, demandant une indemnité pour dépenses encourues pour arrêter Wm. Mackenzie, accusé du crime de faux, 94.
- Gilbert, John:—Pétition de, demandant une concession de terre en considération de ses services dans la Marine pendant la dernière guerre, 51.

GILBERT, MME :- Voir Adresses, 32. Comptes, 48.

GLANFORD: Pétition de la Municipalité de Glanford, contre toute division de ce township, tel que proposé par le Bill des Divisions Territoriales, 82.

GODERICK ET GUELPH, CHEMIN DE FER DE :- Voir Toronto et Goderich, 4.

Gould, Ira:—Pétition de, et ses fils, demandant un Acte pour les naturaliser, 71. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 73. Rapport sur icelle, 79. Bill présenté, 86. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 132. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 137. Considéré; Rapporté; Grossoyé; 176. Passé, 178. Message du Conseil, demandant les preuves et les documents sur lesquels le Bill est fondé, 195. Rapnéral, 137. porté du Conseil, avec des amendements, 204. Considérés et adoptés, 206. S. R., 229. (14 et 15 Vic. c.

GOUVERNEMENT RESPONSABLE:-Voir Baldwin.

GOUVERNEUR GENERAL:

- 1. Discours de Son Excellence à l'ouverture de la Session, 2. Motion, pour une Adresse en remerciement à Son Excellence pour son Discours prononcé du Trône, etc.; Débats sur cette motion, ajournés, 3. Résolution, que jusqu'à ce que l'Adresse ait été adoptée, l'Ordre du jour y relatif sera pris en considération avant que la Chambre ne procède aux affaires de routine, 4. Considération de la motion relative à l'Adresse reprise, et ajournée de nouvenu, ib. Reprise, 6. Motion adoptée, et Adresse ordonnée, 7. Voir Adresse, 19.
- 2. Discours considéré de nouveau; Motion, que des subsides soient accordés à Sa Majesté; Considérée en Comité Général, 95. Voir Subsides, 1.
- 3. Cette partie du Discours de Son Excellence relative aux Chemins de Fer, luc de nouveau, et renvoyée au Comité des Chemins de Fer, 55.
- 4. Recommande à la considération de la Chambre (par un Membre du Conseil Exécutif) certaines mesures nécessitant des octrois d'argent, 106, 160, 161, 171, 209, 217, 264, 287, 305 348.—Une mesure affectant la Prérogative Royale, 191.—L'intérêt de Sa Majesté, 335.
 - 5. Donne la Sanction Royale aux Bills, 229, 358.
- 6. Discours de Son Excellence à la clôture de la Session, 262.

MESSAGE DE SON EXCELLENCE:

- 7. Demandant la présence de la Chambre dans la Salle du Conseil Législatif, 1, 229, 358.
- 8. Communiquant des Dépêches en réponse à l'Adresse de loyauté et d'attachement,-et à l'Adresse relative aux Réserves du Clergé,-et une correspondance relative à certains changements dans la Liste Civile, 23. Imprimé, 31. Dépêches relatives à la Liste Civile renvoyées au Comité Général sur ce sujet, 112.
- 9. Communiquant une Dépêche du Secrétaire Colonial, relative au Chemin de Fer d'Halifax et Québec; Imprimée; Renvoyée au Comité des Chemins de Fer,
- 10. Transmettant les Estimations pour 1851, (App. B.) et les recommandant à la considération de la Chambre, 108. Renvoyé au Comité des Subsides, 119.
- 11. Transmettant une Dépêche communiquant certaines Résolutions du Parlement Impérial au sujet du grossoiement des Actes du Parlement, 125. Renvoyé au Comité Général sur le 4e Rapport du Comité des Impressions, 144. Voir Impressions, 1.
- 12. Transmettant copie d'une communication du Gouvernement de l'Isle du Prince Edouard, et un Rapport d'un Comité avec une Adresse de l'Assemblée de cette Isle, au sujet de la construction de Phares au North Cape et à la Pointe Est de l'Isle, 126.
- 13. Recommandant un octroi de terres, et un octroi de £1,000 par année, pour le support de certaines Tribus Sauvages dans le B. Canada; Renvoyé au Comité Général sur ce sujet, 189.
- 14. Transmettant copie d'une Dépêche désavouant l'Acte de la dernière Session pour amender l'Acte des Monnaies,—avec d'autres communications à ce sujet, 201. (App. Y.Y.) Imprimé, 202.
- 15. Communiquant une correspondance avec le Bureau Colonial, relativement à l'Acte de la dernière Session changeant la valeur de certaines pièces d'Argent, et à l'Acte pour établir un libre commerce de Banque, 201. (App. Z.Z.) Imprimé, 202.
- 16. Communiquant une Dépêche, disant que les Ministres de Sa Majesté sont forcés de remettre à la Session prochaine l'introduction d'un Bill dans le Parlement Impérial pour autoriser la Législature du Canada à changer

Message de Son Excellence—Continuation:

les arrangements existants relativement aux Réserves du Clergé; Imprimé, 231.

- 17. Transmettant une Estimation Supplémentaire; Renvoyé au Comité des Subsides, 240.
- 18. Communiquant une Dépêche de l'Administrateur du Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, contenant une copie du Rapport de l'Hon. M. Howe des délibérations des Délégues du Canada, relativement au Chemin de Fer d'Halifax et Québec, 256. Imprimé, 259.
- Communiquant une dépêche en réponse à l'Adresse à Sa Majesté, de la dernière Session, au sujet des Réserves du Clergé; Imprimé, 303.
- 20. Communiquant une Dépèche en réponse à une Adresse conjointe à Sa Majesté (de cette Session) contre l'abrogation projetée des droits sur le Bois de Construction étranger importé dans la Grande-Bretagne; Imprimé,

Voir Liste Civile, 1.

GRAND CHEMIN DE FER DE L'OUEST:

- 1. Pétition de la Compagnie demandant un Acte pour amender et refondre les dispositions de son Acte, 20. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 52. Rapport sur icelle, (spécial), 62. Bill présenté, 62. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 114. Rapporté, 279. Renvoyé à un Comité Général, 280. Ordre de prise en considération, rayé, 323.
- 2. Motion, que la Compagnie soit requise de fournir un Tableau indiquant l'état de ses affaires, les noms de ses Directeurs et de ses actionnaires, le montant du capital payé, la longueur du chemin faite ou sous contrats, avec le montant et les conditions de ces contrats, le plan de la route, et les détails concernant un certain emprunt de £50,000, et concernant aussi les actions réservées pour la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, rejetée, 113.

Voir Comptes, 19. Chemins de Fer, 3.

GRANDE RIVIÈRE, COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LA:

- 1. Pétition du Conseil de Ville de Brantford, demandant la passation d'un Acte pour conférer certains pouvoirs additionnels à la Compagnie, et pour autoriser le dit Conseil à se porter caution pour le nouvel emprunt, 49. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 116. Rapport sur icelle, 119.
- 2. Pétition de la Compagnie, demandant l'autorisation de prélever un nouvel emprunt, 57. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 112. Rapport sur icelle, 119.—Bill pour autoriser la Compagnie à faire un emprunt; Du Conseil, 111. Première lecture, 112. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 133. Rapporté amendé; Renvoyé à un Comité Général, 155. Rapporté; Renvoyé de nouveau au Comité Général, et rapporté amendé; Amendement grossoyé, 263. Passé, tel qu'amendé, 265. Amendements adoptés par le Conseil, 272. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 151.)
- 3. Motion, pour une Adresse priant Son Excellence d'émettre des débentures, en vertu des dispositions de 7 Guill. 4, c. 73, pour achever la Navigation de la Grande Rivière, Rejetée, 227. Voir Sauvages, 9.

GRANDS-VOYERS :- Voir Municipalités (B.-C.), 7. Che-

GREFFIER DE LA CHAMBRE:

1. Remboursera des honoraires payés sur certains Bills Privés, 183, 299, 358.

entage in the property of the individual for the

2. Préparera un Tableau de tous les paiements faits par lui, pour dépenses conjingentes ou autres, depuis le GREFFIER DE LA CHAMBRE-Continuation :

commencement de la Session, 184. Mis sur la table, 189.

3. Résolution, que M. l'Orateur ordonne à l'un des Greffiers en charge de rester à Toronto (après la translation du gouvernement à Québec), pour garder un bureau, avec des séries des Journaux, Statuts, etc., et surveiller la distribution des Journaux dans le Haut-Canada, 356.

GREFFIERS DE LA COURONNE ET DES PLAIDS:—Voir Adresses, 42. Comptes, 38.

GREFFRER DE LA PAIX, MONTRÉAL:-Voir Justice, Administration de la.

Greffiers des Assises:—Bill pour régler l'emploi de Gressier d'Assise dans le H.-Canada; Présenté, 40. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 170. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 182. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 339. Troisième lecture; Cavalier ajouté, pour continuer en charge Wm. A. Campbell, Comme Gressier d'Assise de York, et régler ses émoluments, etc., 347. Cavalier additionnel; Bill passé (comme un Bill pour obliger les Députés Gressiers de la Couronne d'agir comme Gressiers des Assises), 348. Par le Conseil, 357. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 118.)

Guelph et Arthur, Compagnie du Chemin de:-Voir Comptes, 39.

GUELPH, INSTITUT DES GULTIVATEURS ET DES ARTISANS DE:—Pétition de C. J. Mickle et G. Pine, demandant une allocation en sa faveur, 61.

GWILLIMBURY OUEST:

1. Pétitions demandant que "l'Ancien Arpentage" de ce township soit séparé de Simcoe, et annexé au Comté de York:—De W. Roe et autres; De S. Tyrwhitt et autres (et une partie du nouvel arpentage); De J. Black et autres (do.). 17.—Bill pour annexer "l'Ancien Arpentage" à Gwillimbury Est; Du Conscil, 42. Pétitions pour et contre la seconde lecture du Bill; Motion, que le Bill soit lu une seconde fois; Amendement, pour ajouter "dans six mois," rejeté, et le Bill lu; Motion, pour la troisième lecture demain; Amendement, qu'il soit renvoyé de nouveau au Comité Général, adopté, 48. Considéré, 90. Ordre pour nouvelle considération, rayé, 228.

2. Pétition du Conseil Municipal de Simcoe, contre, 18.—Autre Pétition du même Conseil, 110.

Voir Divisions Territoriales.

ALIFAX ET QUÉBEC, CHEMIN DE FER DE:—Pétition demandant la construction du dit chemin de fer:—Du Maire et des Conseillers de Québec, 18. De N. F. Belleau (pour les citoyens de Québec), 32. De P. Gauvreau et autres, de St. Germain, 71. De R. Busteed, au nom d'une assemblée publique, dans Bonaventure, 110. Du Conseil Municipal de Bellechasse, 155.

Voir Adresses, 26. Comptes, 40-42. Gouverneur-Général, 9, 18. Chemins de Fer, 3-5.

HALTON:—Pétitions contre la Division de ce Comté:—De W. McCoy et autres, 102. De la Municipalité de Nelson, 110. Les deux renvoyées au Comité Général sur le Bill des Divisions Territoriales, 123.

Hamilton, Compagnie du Bassin de :—Pétition de W. R. McLaren et autres, demandant la remise en force de l'Acte incorporant la Compagnie du Bassin Sec de la Baie de Burlington, 139. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 144. Rapport sur icelle, 150. Bill

HAMILTON, COMPAGNIE DU BASSIN DE—Continuation:

pour faire revivre la Charte de la Compagnie du Bassin Sec de Hamilton; Présenté, 160. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 174. Rapporté, 279. Renvoyé à un Comité Général, 305.

HAMILTON ET GORE, BANQUE D'EPARGNES DE:-Voir Comptes, 7.

Hamilton, Peter H.:

- 1. Pétition de, demandant l'octroi de la première réserve pour un Chemin dans la 4e Concession de Barton, en remplacement d'une nouvelle ligne, 20. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 52. Rapport sur icelle, 62.
- 2. Pétitions contre:—De Sir A. N. MacNab et autres, 111. Du Maire et de la Corporation de Hamilton, 158.

Hamilton, Place de la Cour de :

- 1. Pétition du Conseil Municipal de Wentworth et Halton, demandant l'autorisation de disposer d'une partie de la dite place, pour faire l'achat d'un terrein mieux situé pour une Prison, 48. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 50. Rapport sur icelle, 62. Renvoyé à un Comité Spécial, 71. Rapport, 76. Bill présenté, 85. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 131. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 181. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 268. Passé, 281. Par le Conseil, 300. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 138.)
- 2. Pétitions contre:—De J. R. Holden, au nom d'une assemblée publique de Hamilton; Renvoyée au Comité des Bills Privés, 139. Du Conseil Municipal de Hamilton, 158.
- 3. Pétition de R. J. Hamilton, demandant que la dite place ne soit pas vendue ni employée pour aucune autre sin que celle indiquée dans l'Acte de Cession, sans son concours comme héritier du donateur; Renvoyée au Comité des Bills Privés, 150.
- Hamilton, Société Bienveillante des Dames de: Pétition d'E. R. Thomas et H. Inson, demandant une allocation pour cette institution, 102. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 105. Rapport, que cette Pétition n'aurait pas dû lui être renvoyée, 110.

HAUT-CANADA, BANQUE DU :- Voir Comptes, 7.

HAUT-CANADA, COLLEGE DU:—Voir Adresses, 64, 66. Comptes, 96, 97.

HENDERSON, JOHN:—Pétition de J. Henderson, de Beauport, se plaignant qu'il a été illégalement mis en banqueroute et arrêté, et demandant une enquête et justice, 71.

HÉRITIEUS ET LÉGATAIRES:—Pill pour amender l'Acte relatif aux Héritiers et Légataires dans le H.-Canada; Permission accordée de présenter le Bill, et un Comité nommé pour le rédiger, 92. Présenté, 106. Seconde lecture; Grossoyé, 138. Passé, 141. Par le Conseil, 155. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 12.)

HOLBROKE, APPAREILS POUR LES Ecoles DE:—Voir Education, 13.

Hommes de Cages :—Bill pour donner un recours contre les Hommes de Cages qui commettent des déprédations; Présenté, 23. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 96. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 150. Considéré, 256. Question de la réception du Rapport remise à trois mois, 261. Honoraires: - Voir Justice, 2. Justice, Administration | Immigration - Continuation: de la.

HUDSON, COMPAGNIE DE LA BAIE DE :- Voir Adresses, 6. Comptes, 5, 6.

HUNTINGDON:

- 1. Pétition de J. Bissonnette et autres, demandant une division de ce comté, pour les fins municipales, 149
- 2. Pétition de L. Odell et autres, demandant l'appli-cation de 7 Vic., c. 22, sec. 1, relativement aux en-registrements, au Second District d'Enregistrement de ce Comté, 149.

HUNTINGDON, ACADÉMIE DE: Pétition de R. B. Somerville et autres, demandant une allocation additionnelle, pour la construire et la maintenir, 37.

HURON ET ST. LAURENT, CHEMIN DE FER DE:

- 1. Pétition de J. Hall et autres, demandant un Acte d'incorporation, pour construire un Chemin de Fer de la Baie Georgienne, Lac Huron, à Brockville ou Prescott, 115. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 119. Rapport sur icelle, 121.
- 2. Pétitions en faveur :—Du Conseil Municipal de Peterborough, 115. Du Conseil de Ville de Peterborough. 118. Les deux renvoyées au Comité des Ordres Permanents, 119. Rapport sur icelle, 121.

Huron, Lac:-Voir Adresses, 28.

Hypothécatres, Créanciers:—Bill pour venir en aide aux Créanciers Hypothécaires; Présenté, 22. Seconde lec-ture; Grossoyé, 44. Passé, 47. Par le Conscil, 233. S. R., 358. (14 et 15 Vic., c. 45.)

MMEUBLES:

- 1. Bill pour amender l'Acte qui simplifie le transport des Immeubles dans le H. Canada; Présenté, 21. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 74. Considéré; Rapporté, Grossoyé, 181. Passé, 184. Par le Conseil, 200. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 7.)
- 2. Bill pour établir une procédure sommaire pour permettre aux Propriétaires d'Immeubles dans le B.-Canada d'en prendre possession lorsqu'ils en sont illégalement privés; Présenté, 31. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 77. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 119. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 175. Passé, 178. Rapporté du Conseil avec un amendement, 265. Considéré, et adopté, 267. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 92.)
- 3. Bill pour déclarer que certains cautionnements et autres garanties, donnés à la Couronne, ne grèveront aucune charge les Immeubles; Présenté, 113. Motion, aucune charge les Immeubles; Présenté, 113. Motion, que l'ordre pour la seconde lecture soit remis à la place qu'il occupait en premier lieu parmi les Ordres du Jour, rejetée, 251. Seconde lecture; Grossoyé, 322. Passé, 326. Rapporté du Conseil avec des amendements, 346. Considéré, et adopté, 348. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 80.)

IMMIGRATION:

- 1. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte des Emigrés, 56. Résolution rapportée et adoptée, 60.
- 2. Bill pour pourvoir à la Commutation de certains cautionnements requis par l'Acte des Emigrés; Présenté, Passé, 106. Par le Conseil, 134. S. R., 229. (14 et
- 3. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte, 12 Vic., c. 6; Réso-

lution réduisant la taxe des Emigrés, rapportées et adoptées, 286.

4. Bill pour amender l'Acte des Emigrés, etc.; Présenté, 287. Seconde lecture : Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 300. Passé, 304. Par le Conseil, 324. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 78.)

IMPRESSIONS:

1. Comité Permanent des Impressions, nommé, 18, 22. Instruction de s'enquérir du meilleur mode à adopter pour la distribution de copies des Journaux pour l'information du Public, 35. Instruction de s'enquérir de la cause du délai survenu dans l'impression et la distribution des Statuts, et s'il est expédient d'en changer le format, et la distribution, 77. Message envoyé au Conseil, demandant qu'il soit permis à son Greffier et son Assistant Greffier de comparaître devant le Comité pour être interrogés sur l'impression et la distribution des Statuts, 91. Permission accordée, 95. Instruction, de considérer (et faire rapport) s'il peut être fait quelque amélioration dans l'impression et le grossoiement des Bills, 113. Instruction, de s'enquérir de la somme demandée par l'Imprimeur de la Reine, pour l'impression et la reliure des Tableaux du Commerce et de la Navigation pour 1850,—ainsi que de toutes les impressions faites pour la Chambre ou le Gouvernement, et de la possibilité de faire faire ces dernières à meilleur marché, 251.

PREMIER RAPPORT du Comité (sur la 1ère Instruction); Imprimé; Renvoyé à un Comité Général, 41. Considéré; Rapport de Progrès; Renvoyé au Comité Spécial, pour le reprendre en considération, 56. SECOND RAPPORT, (reconsidération du 1er Rapport), 58. Renvoyé au Co-mité Général sur le 1er Rapport, 59. Considéré, Réso-lution rapportée, pour qu'il soit imprimé un nombre additionnel des Journaux et fournir une copie à chaque Conseil Municipal; Adoptée, 142. Troisième Rapport, (sur les soumissions pour la Reliure); Adopté, 71. Qua-TRIÈME RAPPORT, (App. D.D.); Imprimée; Renvoyé à un Comité Général, 121. Message relatif au Grossoiement des Bills renvoyés au même Comité, 144. Considéré; Série de Résolutions rapportée et adoptée. (Voir Statuts, 2); Communiquée au Conseil, 254. CINQUIÈME RAPPORT, (App. D.D.); Imprimé, 280. SIXIÈME RAP-FORT (relatif à l'abréviation de certains documents qui doivent entrer dans l'Appendice); 5e et 6e Rapports adoptés, 352.

- 2. Résolution, Que tous les documents présentés à la Chambre soient renvoyés au Comité des Impressions; pour qu'il fasse rapport s'il est expédient de les imprimer dans l'Appendice, avec une estimation du coût de l'impression, 59.
- 3. Documents dont l'impression est ordonnée, 18, 20, 31, 33, 38, 41, 52, 55, 58, 59, 62, 64, 79, 80, 85, 92, 94, 102, 105, 112, 119, 121, 123, 132, 134, 135, 137, 139, 144, 160, 168, 170, 171, 177, 181, 182, 186, 191, 197, 198, 206, 208, 209, 214, 227, 228, 231, 245, 250, 259, 264, 267, 286, 291, 294, 299, 302, 303, 305, 309, 313, 318, 320, 325, 333, 349, 358.—Sous la direction (quant au format, etc.,) du Comité des Impressions, 58, 144, 145,
- 4. Permission accordée à un Comité de faire imprimer ses délibérations de temps à autre, 92.
- 5. Certains papiers à être imprimés sous le format octavo, 144, 145. Cette partie quant au format rescindée, 150.
- 6. Le Rapport d'Education du H.-Ganada, à être imprimé sous la surveillance du Comité des Impressions, avec un nombre suffisant de copies surnuméraires pour en fournir une à chaque Conseil Municipal, Surintendant

1MPRESSIONS—Continuation:

Local, Bureau d'Instruction Publique, et Corporation d'Ecole dans le H.-Canada, 208.

- 7. Ordre pour l'impression d'une pétition, rescindé, 329.
- 8. Motion pour renvoyer le Rapport des Commissaires de l'enquête sur la Banque d'Epargne et de Prévoyance de Montréal, au Comité des Impressions, pour savoir s'il est expédient de l'imprimer, et quel sera le coût (en amendement à la motion ordonnant l'impression), Rejetée, 161. Voir Subsides, 1.

IMPRIMEUR DE LA REINE:-Voir Subsides, 1.

INCENDIAIRES: Bill pour étendre l'Acte qui amende la Loi Criminelle relative aux Incendiaires; Présenté, 56.

INDEX AUX JOURNAUX:

- 1. Instruction au Comité de la Bibliothèque de s'enquérir s'il est expédient de faire faire un Index Général aux Journaux de la Chambre depuis l'Union, 201. Rapport (sur ce sujet, etc.), 292. Imprimé, 294. Adopté; Résolution autorisant l'Orateur à faire compiler le dit Index, et à le faire imprimer, lorsqu'il sera fini, 320.
- 2. Message du Conseil, communiquant une semblable Instruction au Comité relativement aux Journaux du Conseil, 249. Rapport sur ce Message, 292.

INFIRMES:—Pétition du Conseil Municipal de Haldimand, demandant l'adoption de quelque mesure pour secourir les personnes infirmes, 49.

INTEMPÉRANCE;

- 1. Bill pour supprimer plus efficacement l'intempérance dans le B.-Canada; Présenté, 44. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 89.
- 2. Pétition du Conseil Municipal de Portneuf, demandant des amendements au Bill, 104.
- 3. Pétition d'E. Finley et autres, Réchabites du Canada Est, contre le Bill, 110.
- 4. Pétition du Conseil Municipal de Shefford, demandant la révocation de l'Acte pour supprimer l'intempérance, et pour établir de meilleures dispositions quant à l'octroi des licences d'auberges, 111.

Voir Auberges, 1-3.

INTESTATES, BIENS DES PERSONNES QUI DÉCÈDENT:—Bill pour régler la distribution des Personnes qui décèdent Intestates dans le H.-Canada; Présenté, 56. Ordre pour la Seconde lecture, rayé, 179.

Voir Personnes Décédées. Primogéniture.

ISLE AUX COUDRES:

- 1. Pétition de B. Tremblay et autres, demandant une allocation pour assécher des marais dans l'Isle aux Coudres, Saguenay, 33.
- 2. Pétition de L. Harvey et autres, demandant une allocation pour construire un quai sur la dite Isle, 33.
- ESSUP, Jos.:—Pétition de, demandant que son revenu comme Greffier de la Paix de Leeds et Grenville soit rétabli à son premier taux; et une rémunération pour avoir fait le recensement en 1848 et 1850, 130.
- Jasus, Rivière:—Pétition de J. McKenzie et autres, demandant une allocation pour en améliorer la navigation, 120.
- JOLLIETTE, Collège:—Pétition du Rév. F. T. Lahaye, demandant une allocation pour ce Collége, 32.

JOURNAUX:

- 1. Entrées dans les Journaux de la dernière Session, lues de nouveau (et renvoyées à un Comité Spécial),—relativement à la Tenure Seigneuriale, 21. Pétition du Dr. Recs, 136. Dotation des Rectoreries, 199. Voir Rectoreries.
- 2. Motion, qu'un nombre suffisant d'exemplaires des Journaux soit imprimé pour en fournir un exemplaire à chaque Municipalité, et aux Propriétaires des Papiers-Nouvelles qui donneront leurs feuilles à la Chambre; Amendement, qu'Instruction soit donnée au Comité des Impressions pour s'enquérir du meilleur mode à adopter dans la distribution des Journaux pour l'information du public, adoptée, 35. Priviléges, 1.
- 3. Ordre, que la Réponse à une Adresse relative au Scrip de Terre, ne soit pas imprimée dans l'Appendice des Journaux, 50.
- 4. Résolution, Qu'un nombre additionnel des Journaux et Appendices soit imprimé et distribué,—un exemplaire à chaque Municipalité qui existe ou existera,—et pendant leur établissement dans le B.-Canada, qu'ils soient distribués dans les différentes Paroisses et Townships, sous la surveillance du Greffier, 142.
- 5. Plainte de l'Hon. M. Boulton, relative à un assaut commis sur sa personne par M. Watts (Membre de la Chambre), avec la Réponse de M. Watts, entrée dans le Journal, 192.
- 6. M. l'Orateur reçoit instruction de faire faire une enquête pour savoir quelles mesures ont été adoptées (en vertu de la Résolution du 23 Juillet, 1847), pour se procurer des copies M. S. S. de certains Journaux de la Législature du H.-Canada, qui sont perdus; et pour prendre telles autres mesures qui seront nécessaires, 358.

Voir Index.

JUGEMENTS:

- 1. Bill rendre exécutoires les Jugements des Cours de Commissaires dans le B.-Canada; Présenté, 19. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Permanent, 39. Ordre rayé, et le Bill renvoyé au Comité sur le Bill relatif à la Cour de St. François, 45. Voir infra, 3.
- 2. Bill pour faciliter l'exécution des Jugements dans le B. Canada; Présenté, 42. Seconde lecture; Renvoyé au Comité sur le Bill relatif à la Cour de St. François. Voir infra, 3.
- 3. Bill pour rendre exécutoires les jugements de la ci-devant Cour Provinciale du district de St. François, et pour le transport des Archives de la dite Cour à la Cour de Circuit de Sherbrooke; Présenté, 32. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 44. Bill relatif aux jugements des Cours des Commissaires (supra, 1) renvoyé au même Comité, avec Instruction de refondre les deux Bills, s'il le juge nécessaire, 45. Bill pour faciliter l'exécution des jugements (supra, 2) renvoyé aussi au même Comité, avec la même Instruction, 88. Rapport d'un Bill, 112. Voir infra, 4.
- 4. Bill pour rendre exécutoires certains Jugements dans le Bas-Canada, et pour les faire mettre en force, en cas de résistance; Rapporté par un Comité, 112. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 238. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 322. Passé, 326. Par le Conseil, 342. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 90.)

Juges (Cours de Comté, etc.):—Voir Elections Contestées, 2. Liste Civile, 1, 3.

Juges de Paix:

- 1. Bill pour pourvoir à l'administration du serment d'office aux personnes nommées Juges de Paix; Présenté, 1.
- 2. Bill pour établir des taux uniformes d'honoraires pour les Juges de Paix dans le H. Canada; Présenté, 35. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 142. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 189. Considéré, 321. Rapporté; Grossoyé, 331. Passé, 338. Par le Conseil, 353. S. R., 360. (14 et 15 Vic. c. 119.)
- 3. Bill pour faciliter l'accomplissement des devoirs de Juges de Paix, hors des Sessions Trimestrielles, quant aux convictions et ordres sommaires; Présenté, 47. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 145. Considéré, 317. Rapporté; Grossoyé, 319. Passé, 334. Par le Conseil, 345. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 96.)
- 4. Bill pour faciliter l'accomplissement de do. do. quant aux personnes accusées d'offenses criminelles; Présenté, 47. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 145. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 198. Passé, 200. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 233. Considérés, et adoptés, 234. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 54.)
- 6. Bill pour définir la jurisdiction des Juges de Paix siégeant en Sessions Générales Trimestrielles de la Paix; Présenté, 112. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 246.
- 7. Pétition de Wm. Allison et autres, demandant un Acte pour protéger les Magistrats et les Constables, dans l'accomplissement de leurs devoirs, contre les procès vexatoires, 6. Renvoyée à un Comité Spécial, 52. Voir supra, 5.
- 8. Pétition de W. D. Powell et F. Saunders, au nom des Sessions Trimestrielles de la Paix de Waterloo, demandant qu'il soit adopté une Cédule des honoraires que recevront les Juges de Paix, 32.

Voir Municipalités, (H.-C.), 9.

JURY ET JURÉS:

- 1. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de payer les petits Jurés dans le H.-Canada au moyen de taxes locales, 32. Résolution rapportée et adoptée, 35.
- 2. Bill pour pourvoir au paiement des petits Jurés dans le H. Canada; Présenté, 35. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 88. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 135. Considéré, 176. Rapporté; Grossoyé, 178. Passé, 186. Par le Conseil, 200. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 114.)
- 3. Bill pour amender les Lois du Jury dans le B.-Canada (l'Hon. M. Badgley); Présenté, 109. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 322.
- 4. Bill pour amender l'Acte qui règle l'assignation des Jurés dans le B.-Canada (M. Drummond); Présenté, 145. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité général, 251. Considéré, 317. Rapporté; Grossoyé, 321. Passé, 331. Par le Conseil, 342. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 65.)
- 5. Bill pour amender l'Acte de la dernière Session relatif aux Jurés dans le H.-Canuda (l'Hon. M. Baldwin); Présenté, 171. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 217. Considéré, 241. Rapporte; Grossoyé, 246. Passé, 249. Par le Conseil, 266. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 65.)
- 6. Bill pour étendre le temps fixé pour le choix des Jurés dans le H.-Canada, pendant la présente année; Du Conseil; Première lecture, 342. Seconde et troisième lectures, et Passé, 350. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 112.)

JURY ET JURÉS—Continuation:

7. Pétitions demandant que les Jurés soient payés dans le B. Canada: —D'A. Marchand et autres de St. François-Xavier de Batiscan, 37. De C. Marseau et autres, de Ste. Anne Lapérade, 52. De C. Trudel et autres, de Ste. Geneviève de Batiscan, 61.

Voir Municipalités, (H.-C.), 7.

Jury, Proces par:—Bill pour s'en dispenser en certains cas dans le H.-Canada; Présenté, 56. Seconde lecture Renvoyé à un Comité Spécial, 214.

Justice, Administration de la:

- 1. Bill pour amender l'Acte qui substitue des salaires aux honoraires de certains Officiers de Justice dans le B.-Canada; Présenté, 23. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 47. Considéré, 69. Rapporté; Grossoyé, 74. Passé, 87. Par le Conseil, 115. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 17.)
- 2. Bill pour pourvoir à l'administration de la Justice dans les territoires non organisés du H.-Canada; Présenté, 206. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Résolution pour défrayer les dépenses, (infra 3,) renvoyée au même Comité, avec Instruction de l'insérer dans le Bill, 236. Ordre pour la considération du Bill, rayé, 343.
- 3. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de pourvoir à même le Fonds des Honoraires de Comté, aux dépenses nécessitées par le Bill ci-dessus, (recommandation de Son Excellence signifiée), 217. Résolution, pour la rémunération des Juges, Shérifs, etc., et le paiement des frais des Cours et des Prisons nécessaires, rapportée et adoptée, 232. Renvoyée au Comité Général sur le Bill, 236.
- 4. Pétition de MM. Delisle et Bréhaut, Greffiers conjoint de la Paix, Montréal, exposant les pertes qu'ils ont éprouvées par la formation d'un fonds avec leurs honoraires, en vertu de l'Acte substituant des salaires aux honoraires de certains officiers de Justice, et demandant la révocation de l'Acte, ou une compensation pour leurs pertes, 32. Pétition de W. S. Sewell, Shérif de Québec, et autres, faisant la même demande, 48.
- 5. Pétitions demandant des amendements dans l'administration de la Justice dans le B.-Canada, afin d'abolir le système de centralisation dans les cités:—De L. G. Lafontaine et autres, de Lanoraie; De C. Forneret et autres, de Berthier; De M. Poirier et autres, de Leinster, 150.

Voir Cours des Recorders. Lincoln et Welland.

AKOUNA:—Pétition de B. Dionne et autres, demandant une allocation pour construire un débarcadère dans cette Paroisse, 52.

KAMOURASKA:

- 1. Bill pour employer le revenu des Licences d'Auberges dans Kamouraska, Rimouski et Outaouais, à la construction de la Cour et Prison de Kamouraska, et de la Cour et Prison d'Aylmer; Du Conseil; Première lecture, 121.
- 2. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'employer les revenus provenant des Licences d'Auberges dans les dits Comtés, à la construction d'une Cour et Prison à Kamouraska, et d'une Prison à Aylmer (recommandation de Son Excellence signifiée,) 160. Résolution rapportée et adoptée, 169.
- 3. Bill pour employer le revenu, etc., à la construction des dites Cours et Prisons; Présenté, 169. Seconde lecture; Grossoyé, 218. Passé, 228. Par le Conseil, 233. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 63.)

KAMOURASKA—Continuation:

- 4. Pétition de C. Têtu et autres, demandant l'abolition de la taxe imposée sur les procédures judiciaires pour l'achat, etc., d'une Cour et Prison dans ce District, 115.
- KANE, PAUL:—Pétition de, demandant une allocation pour achever une série de paysages du Nord et de l'Ouest de l'Amérique, et des manières et costumes de leurs habitants, 49. Renvoyée au Comité des Dépenses Contingentes, 264. Rapport, recommandant une appropriation de £500, pour acheter quelques unes de ses peintures, 309. Amendé par la Chambre, et adopté, 356.
- Keele, W. C.:—Pétition de, demandant une allocation pour la publication d'une nouvelle édition de "Keele's Provincial Justice," 94. Renvoyé au Comité de la Bibliothèque, 102. Rapport recommandant l'achat de 50 copies, 292. Adopté, 320.

KENT :--- Voir Lambton.

King's College: Voir Adresse, 64-66. Comptes, 96. Université de Toronto.

Kingston:—Pétition de J. Watkins et autres, demandant l'établissement d'une Maison de la Trinité à Kingston, 61.

Kingston et Toronto, Chemin de Fer de:—Pétition de John G. Bowes et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 20. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 33. Rapport sur icelle, 105. Bill présenté, 108. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 151. Rapporté; Grossoyé, 177. Passé, 183. Par le Conseil, 199. S. R., 230. (14 et 15 Vic., c. 37.)

TAIDLEY, JAS.:—Pétition de, demandant une compensation pour des dommages causés à sa propriété par les travaux faits sur la Rivière Trent, 49.

LAJOIE, A. GÉREN:—Pétition de, demandant une allocation pour la publication d'un ouvrage, intitulé: " Cathéchisme Politique," 82.

LAMBTON:

- 1. Pétition du Conseil Municipal de Kent, demandant la réunion de ce Comté à celui de Lambton pour certaines fins, 37.
- 2. Pétition du Conseil Municipal d'Essex et Lambton, demandant que les "Gores" de Chatham et Camden soient réunis à Lambton, 163.

LASSISERAYE, C. H .:-

- 1. Pétition de, demandant une allocation pour le mettre en état de continuer ses travaux comme Instituteur, 33.
- 2. Pétition de, demandant le paiement d'une balance qui lui est due comme principal Instituteur de la Société d'Education des Trois-Rivières, 37.
- L'Assomption, Collège de:—Pétitition de la Corporation de ce Collège, demandant une augmentation d'allocation, 20.
- L'Assomption (VILLAGE DE):—Pétition de J. E. Faribault et autres, demandant que ce village soit incorporé avec la Municipalité de la Paroisse de L'Assomption, 115.
- LAUZON, SEIGNEURIE DE:—Pétition du Rév. F. E. Moore et autres, demandant que cette partie de la dite Seigneurie nommée Ste. Catherine soit annexée à la Paroisse de St. Bernard, 210.

LETTRES DE CHANGE:

- 1. Bill pour faciliter la négociation des Billets Promissoires et des Lettres de Change, et pour les soustraire à l'opération des lois relatives à l'Usure (M. Holmes); Présenté, 43. Question de la seconde lecture remise à six mois, 169.
- 2. Bill pour amender la loi dans le B.-Canada concernant les Lettres de Change et les Billets Promissoires (M. Holmes); Présenté, 141. Seconde lecture; Motion pour ajouter une clause relative aux jours de grâce qui tombent sur des jours de fête, rejetée; Bill grossoyé, 255. Passé, 260. Par le Conseil, 283. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 62.)
- 3. Bill pour amender la loi relative aux protêts concernant les Lettres de Change, etc., (M. Henry Smith); Présenté, 164. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 290. Passé, 339. Par le Conseil, 345. S.R., 359. (14 et 15 Vic., c. 94.)
- 4. Bill pour amender un certain Acte relatif aux jours de grâce qui tombent sur des jours de fête, etc.; Rapporté par un Comité, 182. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 286.
- 5. Pétition de la Banque de Montréal, et autres Banques, demandant la passation d'un Acte déclaratoire de la loi qui règle la manière de noter et protester les Lettres de Change et les Billets Promissoires, 155.

LIGNE DE DIVISION:—Bill pour définir et établir la ligne de division entre le Haut et le Bas-Canada; Présenté, 22. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 138.

LINCOLN ET WELLAND:

- 1. Pétition du Conseil Municipal de ces Comtés, demandant l'autorisation de prélever une taxe pour les pauvres, 37.
- 2. Pétition du même, demandant que la somme de £1095 payé à même les fonds locaux pour les frais de l'administration de la justice, soit remboursée, 37.
- L'Islet:—Pétition du Rév. F. X. Delage et autres, demandant la construction d'un quai dans la l'aroisse de Notre-Dame de Bonsecours de L'Islet, 52.

Voir Gibier, 4.

LISTE CIVILE:

1. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender les Actes de la Liste Civile. et pourvoir au salaire des Orateurs des deux Chambres, 91. Message, avec des dépêches relatives aux réductions de la Liste Civile, renvoyé au Comité, 112. Considéré, 165, 280. Sept Résolutions rapportées pour réduire les salaires de tous les Juges Provinciaux nommés depuis le 10 Août 1850, ainsi que ceux des Procureurs-Généraux, des Chefs des Départements, des Orateurs des deux Chambres, et réglant l'octroi des Pensions, 313. Motion, pour renvoyer les Résolutions au Comité Général, pour considérer s'il est expédient de réduire les Dépenses de la Législature et tous les salaires au-dessus de £500; Amendement pour retrancher tous les mots après "Législature" et insérer " et les Département du Gou-"vernement," rejeté; Motion principale, rejetée; Motion pour substituer une Résolution ordonnant une enquête sur l'administration et les frais de régie des divers Département Publics, rejetée; Motion qu'une semblable enquête devrait s'étendre aussi bien au système qu'au détail de la régie et des dépenses, rejetée, 314. Motion, que les propositions actuellement soumises ne sont pas proportionnées aux fins pour lesquelles elle sont proposées, rejetée; Motion, référant à l'opinion du Secrétaire Colonial quant au Salaire du Gouverneur-Général qui pourrait être payé à même le Trésor Impérial, et déclarant qu'il n'est pas expédient de prévenir l'action du Gouvernement Impérial à cet égard, rejetée; Motion, pour renvoyer de nouveau les Résolutions au Comité

LISTE CIVILE-Continuation :

Général, pour déclarer de plus que le salaire de Son Ex-dient de réduire les salaires des Juges, rejetée, 315. Motions, pour limiter la réduction du salaire des Juges qui seront nommés ci-après, rejetée; Résolutions adoptées, 316. Voir infra, 2, 3.

- 2. Bill pour amender l'Acte octroyant une Liste Civile; Présenté, 316. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté, Grossoyé, 324. Passé, 327. Par le Conseil, 334. Réservé, 361.
- 3. Bill pour réduire certains salaires judiciaires, et pour fixer les salaires des Orateurs des deux Chambres; Présenté, 316. Par le Conseil, 334. Réservé, 361.

Voir Comptes, 44.

LIVERPOOL, PAQUEBOT A VAPEUR POUR:-La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération certaines Résolutions relatives à l'établissement de Paquebot à Vapeur entre Liverpool et le St. Laurent, 85. dérées, 229. Considérées de nouveau, et pas de rapport, МсКенzie, John:—Pétition de, exposant qu'il est empri-

LIVRE BLEU :- Voir Comptes, 45,

LOCATEURS ET LOCATAIRES:

- 1. Bill pour amender l'Acte réglant l'exercice de cortains droits des Locateurs et Locataires dans le B.-Canada; Présenté, 77. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 174. Bill relatif aux droits des locateurs (infra, 2) renvoyé au même comité, avec Instruction de refondre les deux, s'il est nécessaires; Membres ajoutés, 175. Rapporté, avec quelques dispositions du 2me Bill incorporées; Réimprimé; Renvoyé à un Comité Général, 237. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 322. Passé, 334.
- 2. Bill pour l'exercice plus efficace des droits des locateurs dans le B.-Canada; Présenté, 95. Seconde lecture; Renvoyé au Comité sur le Bill précédent, avec une Instruction, 175. Voir supra, 1.

LOT CRIMINELLE:

- 1. Bill pour amender de nouveau l'administration de la Loi Criminelle; Présenté, 5. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 44. Considéré; Rap-porté; Grossoyé, 96. Passé, 106. Par le Conseil, 195. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 13.)
- 2. Bill pour amender et refondre les Lois Criminelles: Présenté, 66. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial; Bill pour établir un Code de Procédure Criminelle, renvoyé au même comité, 127. Rapport re-commandant la révision des Bills par une commission nommée par le Gouvernement, 249. Voir Adresses, 29.

Loi, PRATIQUE DE LA:-

- 1. Comité Permanent des Lois Expirantes, nommées, 18, 22. Rapport, 328.
- 2. Bill pour continuer certains Actes et Ordonnan ces; Présenté, 329. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Rapporté; Grossoyé, 343. Passé, 348. Rapporté du Conseil, avec un amendement; Considéré, et adopté, 357. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 68.)

LOYAUTÉ :-- Voir Comptes, 23.

Lyons, Jos: - Pétition de, demandant le paiement d'une somme que lui doit le Bureau des Travaux Publics, pour ses services comme Ingénieur dans les Districts de Newcastle et Colborne, 206.

ACAIRE, L. C.:—Pétition de, demandant une compensation pour la destruction de son hôtel, à Montréal, en 1849, pendant qu'il était en la possession des autorités qui y tenaient une enquête de coroner, 120. Imprimée, 134. Motion, pour renvoyer la pétition à un Comité, rejetée, 206.

McCarthy, Dalton: - Pétition de, demandant à être admis comme Procureur dans les Cours du H.-Canada, 49. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 66. Rapport sur icelle, 72. Bill présenté, 87. Question de la seconde lecture, remise à six mois, 131.

McCord, M.: - Voir Adresses, 43. Comptes, 65.

McGill, Collége: Pétition de la Faculté de Médecine de ce Collége, demandant l'allocation ordinaire, 104.

McIntosii, John: Pétition de, demandant une rémunération pour des effets fournis à la Milice de Fort Erié pendant la Rébellion, 78.

sonné pour dette dans Lambton et qu'il ne peut profiter d'un cautionnement pour retourner dans sa famille, par ce qu'elle réside dans Essex, en dehors des limites de la Prison, et demandant justice, 71.

McLeon, Martin: - Pétition de, demandant que sa réclamation pour des terres comme officier à demi-paie du 25e Régiment soit prise en considération, 102. Motion, pour renvoyer la pétition à un Comité spécial, rejetée, 115.

MAGISTRATS:-Voir Adresses, 34. Comptes, 51. Juges de Paix.

MAGISTRATS STIPENDIAIRES: - Voir Adresses, 34. Comptes, 51.

Maisons D'Ecole: Voir Adresses, 35. Comptes, 52.

Maisons de Correction:—Voir Prisons.

MANUFACTURES, COMPAGNIES DE:—Voir Compagnies à Fonds Social.

MARCHANDS:—Bill en faveur des Marchands, Commerçants et autres; Présenté, 6. Question de la seconde lecture remise à six mois, 67.

Mariages:

- 1. Bill pour amender la loi relative à la solennisation des mariages dans le H.-Canada; Présenté, 163. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 263.
- 2. Bill pour faire disparaître les empêchements qui s'opposent aux mariages des jeunes gens; Présenté, 246. Voir Recensement, 2.

MARINE:

- 1. Bill pour pourvoir à la perception des réclamations contre les propriétaires des vaisseaux dans certains cas; Présenté, 136. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 255. Rapporté; Rimprimé; Renvoyé à un Comité Général, 309.
- 2. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de changer le droit de tonnage sur les vaisseaux; Progrès rapporté, 140. Ordre, pour nouvelle considération, rayé, 256.

Voir Phares. Québec, Police de Marine de.

MARINE, RÉSERVES DE LA:—Bill pour investir les Commis-saires chargés de remplir les devoirs du Lord Grand 9. Décès d'un Membre Amiral de la Grande-Bretagne, de certains biens et propriétés; Présenté, 246. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 251. Considéré; Motion pour remettre la réception du Rapport à trois mois, rejetée, 288. Rapporté; Grossoyé, 289. Passé, 299. Par le Conseil, 316. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 67.)

Maskinongé, Seignéurie de :- Pétition de F. Bender et autres, demandant que l'Acte relatif à la Commune de la dite Seigneurie soit remis en vigueur et amendé, 6. Renvoyé au Comité des Ordres Permanents, 66. Rapport sur icelle, 79. Bill présenté, 92. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 132. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 152. Considéré, 262. Rapporté; Grossoyé. 272. Passé, 282. Par le Conseil, 301. S. R. 260. (14 et 15 Vic. c. 134) 301. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 134.)

Masson, Collège: - Pétition du Rév. T. B. Pelletier et autres, demandant une allocation en faveur de ce collége,

MATCHEDASH:-Voir Orilia.

MATELOTS :--

- 1. Bill pour amender l'Acte qui règle l'engagement des Matelots; Présenté, 260. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 343.
- 2. Pétition de C. Brown et autres, propriétaires de vaisseaux, etc., de Québec, demandant que les propriétaires des vaisseaux neufs faisant voile de Québec à leur premier voyage, soient obligés d'importer une partie de l'équipage, 52.
- 3. Pétition de John Evans et autres, de Québec, demandant l'établissement d'une police de marine effective, pour prévenir la désertion des Matelots, ainsi que la modification de l'Acte réglant l'engagement des Ma-telots, 61. Imprimé, 22. Voir Québec, Police de Marine de.

MÉDECINE, BUREAU DE (TORONTO):-Voir Adresses, 36, 37. Comptes, 16.

MÉDECINE ET CHIRURGIE: -- Voir Profossion Médicale.

MEGANTIC: -- Voir Sherbrooke, Drummond, etc...

MEMBRES:

- 1. Bill pour rendre vacants les siéges des Membres dans certains cas ; Présenté, 95. Question de la seconde leconde lecture remise à six mois, 198.
- 2. Bill pour amender l'Acte indemnisant les Membres de leurs dépenses durant la Session; Présenté, 226.
- 3. Les frais de port des lettres et des papiers envoyés aux Membres et par eux, portés au compte des Dépenses Contingentes, 2.
- 4. Résolution, qu'aucun Membre n'aura le droit de parler sur une question plus d'une demi-heure, 163.
- 5. Ayant permission de parler plus d'une demi-heure sur certaines questions, 157, 202, 208, 232.—Permission refusée, 344.
- 6. Membres élus sur de nouveaux writs, prennent leurs siéges, 1.
- 7. Obtiennent congé d'absence :-- Affaire pressante, MILICE : 38. Maladie dans les familles, 67, 203, 216.
- 8. Plainte d'un Membre, qu'un assaut a été commis sur sa personne par un autre Membre dans l'un des Corridors, 192. Voir Priviléges, 2.

- 9. Décès d'un Membre, la Chambre s'ajourne par par respect pour sa mémoire, 328. Nouveau writ ordonné, 330.
- 10. Remarque étant faite qu'un Membre dont le nom a été enregistré dans une division, n'était pas dans la Chambre lorsque les voix ont été prises, il dit qu'il était présent lorsque le vote a été donné, et qu'il est sorti à la porte seulement; en conséquence, il lui est permis de voter, 351. Son vote étant enregistré dans l'af-firmative, tandis qu'il avait l'intention de voter dans la négative, M. l'Orateur lui permet de le changer; Appel de la décision de M. l'Orateur, elle est confirmée par la Chambre, 352.
- 11. Motion, que le Greffier mette sur la table un Tableau indiquant la somme payée à chaque Membre pour son indemnité et ses frais de voyage, en 1849 et 1850, rejetée, 184.

MESSAGES:-Voir Conseil Législatif. Gouverneur-Général, 7—20.

Méthodistes Weslévens:

- 1. Pétition du Rév. Enoch Wood et autres, demandant l'incorporation de la Société dite "Connexional Society" de l'Eglise Méthodiste Wesléyenne en Canada, 52. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 134. Rapport sur icelle, 139. Bill pour incorporer les Sociétés Bienveillantes de la dite Eglise; Présenté, 153. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 174. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 181. sidéré; Rapporté; Motions, pour renvoyer le Bill de nouveau au Comité Général, et pour remettre la troi-sième lecture à trois mois, rejetées, 268, 281. Grossoyé, 270. Passé, 281. Par le Conseil, 301. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 142.)
- 2. Pétition de J. G. Bowes et autres, de Toronto, en faveur, 206.
- 3. Pétitions des Méthodistes Wesléyens contre le Bill :- D'Alen McRae et autres, de Hamilton, 195. J. Milburn et autres, de Peterborough, 225. De J. Canniff et autres, de Belleville; De W. Crowe et W. Stevenson, au nom des Wesléyens de Guelph, 266.

Middlesex:

- 1. Pétition en demandant la division, par une lignede l'Est à l'Ouest, telle que mentionnée dans le Bill des Divisions Territoriales:—De la Municipalité de Dun-wich, 40. De R. Fleming et autres, de Dorchester Sud; De T. Vincent et autres, de Bayham; De J. Campbell et autres, de Westminster et Delaware; De F. Robinson et autres, d'Aldboro, 52. De la Municipalité de Southwold; De la Municipalité de Malahide; De la Municipalité de Yarmouth; De la Municipalité de Dunwich, 102.
- 2. Pétitions contre une Division Nord et Sud:-De J. Rae et autres, 32. Du même, 40.
- 3. Pétitions contre toute division, et demandant, s'il en est fait une, que ce soit par une ligne du Nord au Sud:

 —De F. Nichol et autres, 101. De M. Dickson et autres, de Carradoc, 104. Du Conseil Municipal de Middlesex, 110. La première et la dernière pétitions renvoyées au Comité Général sur le Bill des Divisions Territoriales, 112. De N. Munro et autres, de Mosa et Aldborough, 139.

Voir Divisions Territoriales.

1. Demandant que le temps pour produire des réclamations de Milice dans le Bas-Canada, soit prolongé : De J. Bruneau et autres ; De L. Giguère et autres ; De G. Maccomber et autres, de Montréal, 20. Pétition

Milice—Continuation:

de Bruneau, imprimée, 33. De John Eakins et autres, 71. Motion pour renvoyer la Pétition de Bruneau à un Comité Spécial, rejetée, 158.

- 2. Pétition de John McLean, se plaignant de ce qu'il n'a pas reçu son octroi de terre pour ses services Montréal, Asile des Orphelins Protestants de:-Pédans la Milice pendant la dernière guerre, 18.
- 3. Pétition du Capt. Angus Kennedy, Milice de Glengarry, demandant des octrois de terre pour lui et sa compagnie, pour services rendus pendant la dernière guerre, 37.
- 4. Pétition de C. Benoit et autres, demandant la rémunération de leurs services pendant la dernière guerre, Montréal, Banque de la Cité de :--Voir Comptes, 7. 101.
- 5. Pétition de J. B. Pâquet et autres, miliciens, se plaignant de ce que par une fausse interprétation de la loi, ils n'ont pu obtenir une compensation pour leurs services, et demandant justice, 266. Motion, pour faire imprimer la Pétition, rejetée, 267.

Comptes, Mines, Licences des: Voir Adresses, 38. 53.

MINEURS :- Voir Apprentis.

Missisquoi et Shefford:—Pétition de S. S. Foster et autres, demandant que ces Comtés, avec les Townships de Potton et Bolton, soient érigés en un District Judiciaire, avec un Juge Résident, 111.

MONNAIE:

- 1. La Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte 4 et 5 Vic., c. 93, et d'adopter un cours décimal, etc.; Rapport de progrès et de plusieurs Résolutions pour étendre les dispositions de cet Acte à certaines monnaies Américaines, 217. (Voir infra, 2.)—Diverses Résolutions additionnelles, pour adopter un cours décimal, rapportées et adoptées, 240.—Voir infra, 3.
- 2. Bill pour étendre les dispositions de l'Acte des monnaies à certaines monnaies frappées après les époques limitées dans le dit Acte; Présenté, 217. Seconde lecture; Grossoyé, 266. Passé, 271. Par le Conseil, 285. S. R., 358. (14 et 15 Vic., c. 47.)

Voir aussi Comptes, 54, 55. Gouverneur-Général, 15.

MONTAGUE ET ELMSLEY N.:-Pétition de J. McGill Chambers, demandant la nomination d'une Commission pour établir la ligne de division de la 4e Concession de ces Townships, 94.

MONTGOMERY, JOHN :- Pétition de, se plaignant de la destruction de sa propriété, près de Toronto, pendant la Rébellion, et demandant justice, 36. Motion pour renvoyer la pétition à un Comité Spécial, rejetée, 46.

Montmorency, Pont:—Voir Québec, Chemins à barrières de, 3, 4.

Montréal, Association Bienveillante des Pompiers DE:-Pétition de, demandant des amendements à son Acte d'Incorporation, 101. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 105. Rapport sur icelle, 110. Bill présenté, 113. Seconde lecture; Grossoyé, 133. Passé, 136. Par le Conseil, 153. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 41.)

Voir Comptes, 49.

Montréal, Asile des Orphelins Catholiques Romains de: Pétition de Mme Arnoldi et autres, demandant une allocation pour cette institution, 71.

Montréal, Asile des Orfhelins de St. Patrice: Pétition de l'Evêque Catholique Romain de Montréal et autres, demandant une allocation pour achever un Asile des Orphelins et des Emigrés en connexion avec l'Eglise de St. Patrice, 33.

tition des Dames Directrices de, demandant l'allocation ordinaire, 52.

Voir Adresses, 39. Voir Comptes, 7, 57.

Montréal, Banque de:--Voir Comptes, 7.

Montréal, Banque d'Epargnes de la Cité et du Dis-trict:—Voir Comptes, 7.

Montréal, Banque du Peuple:-Voir Comptes, 7.

Montréal, Chemins a Barrières de :- Voir Comptes, 58.

Montréal, (Cité de):—Pétition du Maire, des Echevins et Citoyens, demandant un Acte pour amender et refondre les Actes incorporant cette cité, 101. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 105. Rapport sur icelle, 110. Bill présenté, 113. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 133. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 177. Considéré, 268. Rapporté; Grossoyé, 282. Passé, 295. Rapporté du Consil avec des amendaments 284. Considérée du Consella vec des amendaments 284. Considérée du Consella vec des amendaments 284. dements, 324 Considérés et adoptés, 329. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 128.)

Montréal, Compagnie d'Assurance de:-Voir Comptes, 4.

Montréal, Compagnie d'Assurance Mutuelle Mari-TIME DE :- Pétition de l'Hon. G. Moffatt et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 61. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 62. Rapport sur icelle, 72. Bill présenté, 77. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 131. Rapporté; Grossoyé, 152. Passé, 161. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 195. Considérés et adoptés, 199. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 164.)

Montreal, Diocèse de :-Voir Eglise d'Angleterre.

Montréal, Ecole de Médecine:

- 1. Pétition de P. A. C. Munro et autres, demandant un amendement de 8 Vic., c. 81, pour placer les étudiants de la dite Ecole sur un pied d'égalité avec ceux du Collége McGill, quant à leur examen par le Bureau Provincial de Médecine, 37. Renvoyée au Comité sur la pétition demandant que l'acte pour régler l'étude, etc., de la Médecine, 41. Voir Profession Médicale, 5.
- 2. Pétition de P. A. C. Munro et autres, demandant l'allocation ordinaire pour cette institution, 40.

MONTRÉAL ET KINGSTON, CHEMIN DE FER DE :

- 1. Pétition de John Young et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 37. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 41. Rapport sur icelle, 50. Bill présenté, 53. Seconde lecture; Renvoyée à un Comité Spécial, 133. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 240. Considéré, 246. Rapporté; Grossoyé, 250. Passé, 259. Rapporté du Conseil, avec un amendement, 332. Considéré, et adopté, 333. S. R., 861. (14 et 15 Vic., c. 143.)
- 2. Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et Lachine, demandant qu'il soit inséré une clause dans le bill pour protéger ses droits, 115.

- 3. Pétition demandant la construction d'un Chemin de Fer de Montréal à Kingston par la ligne de la Rivière Outaouais: - De W. Morrin et autres, des Deux-Montagnes, 40. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 41. Rapport que les pétitions ne demandent pas d'Acte d'Incorporation, 50. De la Municipalité de Drummond; De la Municipalité de Perth, 49. De S. Jenkins et autres, de La Chute; de J. Counter et S. Sherbrooke; De J. W. Anderson et autres, de Lanark et Darling, 51. Pétitions renvoyées au Comité des Ordres Permanents, 52-59. Rapport sur icelle, 110. De J. Kearns et autres, de Prescott et Russell, 61. De P. Filiatrault et autres, de Ste. Thérèse, 75. De la Municipalité de Burgess, 102. Pétitions renvoyées au Comité des Chemins de Fer. 76, 108. De G. G. Dinning et autres, de Cumberland, 111.
- 4. Pétition de G. Crawford et autres, demandant un Acte d'Incorporation comme Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer de Montréal, Outaouais et Kingston, 179. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 83. Rapport sur icelle, 94. Bill présenté, 106. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 133. Rapport sur icelle, 358. (App. U.U.)

Montréal et Lachine, Chemin de Fer de :- Voir Comp-

MONTREAL ET VERMONT, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE:-Pétition de, demandant l'autorisation de construire un embranchement pour se mettre en communication avec certaines lignes de Chemins de Fer de l'Est, 130. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 134. Rapport sur icelle, 139. Bill présenté, 160. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 174. Rapporté, 203. Renvoyé à un Comité Général 204. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 270. Passé, 282. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 316. Considérés et adoptés, 318. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 145.)

Montréal, Havre de:

- 1. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de modifier les taux du Havre de Montréal, 59. Résolution rapportée, et adoptée, 67.
- Bill pour amender l'Acte 13 et 14 Vic., c. 97, relatif à l'amélioration du Havre de Montréal, et pour MUNICIPALITÉS, (B.-C.): modifier les droits de quaiage; Présenté, 67. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 93. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 172. Passé, 178. Par le Conseil, 199. S. R., 230. (14 et 15 Vic., c. 27.)
- Montréal, Hôpital Général de :- Pétition de la Corporation, demandant l'allocation ordinaire, 93. Pétition de Sœur M. R. Coutlée et autres, faisant la même demande, 40.
- Montréal, Hospice de la Maternité de l'Université DE:-Pétition de Mme Lunn et autres, demandant une allocation, 51.
- Montréal, Hôtel-Dieu de :- Pétition de la Sœur Dupuis, demandant une allocation pour l'Hôpital de cette communauté, 101.
- Montréal, Institut des Artisans:-Voir Comples, 60.
- Montréal, l'Hospice de la Mateunité de :- Pétition de la Sœur Ste. Jeanne de Chantal et autres, Sœurs de la Miséricorde, demandant que l'allocation ci-devant accordée à un Hôpital de Montréal, pour les mêmes sins, soit accordée à cet Hospice, 52.

- Montréal et Kingston, Chemin de Fer de-Cotinuation: | Montréal, Maison de la Trinité de :-Bill pour amender l'Acte de la Maison de la Trinité de Montréal: Présenté, 23. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 48. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 69. Passé. 92. Par le Conseil, 111. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 26.) Voir Comptes, 61.
 - Montréal, Outaquais et Kingston, Chemin de Fer de:-Voir Montréal et Kingston, Chemin de fer de, 3, 4.
 - Montréal, Palais de Justice de :- Pétition de la Section de Montreal du Barreau du B.-Canada, demandant qu'il soit adopté un mode plus équitable pour prélever la somme nécessaire pour le reconstruire, 40. Renvoyé à un Comité Spécial, 41.
 - Montréal, Police de Marine de:-Bill pour pourvoir aux moyens de défrayer les dépenses de la Police de Marine de Montréal; Présenté, 157. Seconde lecture; Grossoyé, 189. Passé, 194. Par le Conseil, 204. S. R., 230. (14 et 15 Vic., c. 24.) Voir Québec, Police de Marine de, 1. Matelots.
 - Montréal, Prison de :-Bill pour recouvrer de la corporation de Montréal, une partie des dépenses encourues pour y tenir une garde ; Présenté, 319. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 343. Passé, 350. Par le Conseil, 357. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 129.)
 - Montréal, Société Bienveillante des Dames de:-Pétition de, demandant une allocation, 49.
 - Montréal, Société d'Horticulture de :- Pétition de, demandant une allocation, 51.
 - Morrison, Alex.: Voir Adresses, 40. Comptes, 62.

Moulins, Propriétaires de:

- 1. Bill pour régler le taux de la rémunération des Propriétaires de Moulins dans le H.-Canada; Présenté, 87. Question de la seconde lecture, remise à six mois, 196.
- 2. Pétition de J. et W. Northwood et autres, de Chatham, contre le Bill, 120.

Voir Rivières et Ruisseaux, 1, 2.

- 1. Bill intitulé: "Le Bill des Municipalités du Bas-Canada," (l'Hon. LaFontaine); Présenté, 21. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 174.
- 2. Pétitions contre le Bill:-Du Conseil Municipal de Québec (Comté), 93. De P. Dorion et autres, de St. Charles de Charlesbourg, 115. Du Conseil Municipal No. 1, de Rimouski, 120.
- 3. Bill pour expliquer et amender certains amendements relatifs à la Loi Municipale (M. Sanborn); Présenté, 106.
- 4. Bill pour révoquer un proviso de 13 et 14 Vic., c. 34, amendant l'Acte des Municipalités du B.-Canada (M. Sauvageau); Présenté, 163. Seconde lecture; Grossoyé, 290. Passé, 296. Par le Conseil, 301. S. R., (14 et 15 Vic., c. 99.)
- 5. Bill pour amender de nouveau les Lois Municipales du B.-Canada (l'Hon. M. Price); Présenté, 267. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 332. Rapporté; Grossoyé. 350. Passé, 354. Par le Conseil, 358. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 98.)
- 6. Pétitions demandant le paiement des réclamations contre les ci-devant Conseils Municipaux :- D'A. Rivard et J. Garon, 49. De F. S. R. Bellefeuille et autres, des Trois-Rivières, 78.

MUNICPALITÉ, (B.-C.)—Continuation:

- 7. Pétition de la Municipalité de Huntingdon, demandant que dans toute législation, sur les Institutions Municipales, la charge de Grand-Voyer ne soit pas créée, et que le Comté de Beauharnois demeure tel qu'il est, 104.
- 8. Pétition du Conseil Municipal de Portneuf, demandant l'abolition des Institutions Municipales,-la prolongation du temps pour recevoir Notaires certaines personnes,—des amendements au Bill pour supprimer l'Intempérance,—contre le Bill des Chemins du B.-Canada, etc., 104.
 Voir Travaux Publics, 1.

MUNICIPALITÉS (H.-C.):

- 1. Bill pour protéger les personnes pour des actes faits en vertu des Statuts des Corporations Municipales du H.-Canada, et pour limiter le temps pendant lequel ces Statuts pourront être annulés; Présentés, 73. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 214.
- 2. Bill pour mieux assurer l'indépendance des Conseils dans le H.-Canada; Du Conseil, 111. Première lecture, 112. Motion, pour remettre la seconde lecture à trois mois, rejetée; Seconde lecture, 256. Troisième Troisième lecture remise à trois mois, 261.
- 3. Bill pour amender l'Acte Municipal de 1849, en l'adaptant aux récentes modifications faites aux Lois de Cotisation, etc.; Présenté, 145. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Résolution pour rémunérer les Recorders des Cités qui y tiennent des Cours de Division, renvoyée à un Comité Spécial, 217. Considéré, 288, 301. Rapporté; Amendé; Diverses motions pour renvoyer le Bill de nouveau au Comité Général, rejetées, 305. Amendements amendés; Bill grossoyé, 308. Troisième lecture: Cavalier ajouté; Passé, 327. Par le sième lecture; Cavalier ajouté; Passé, 327. Pa Conseil, 342. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 109.)
- 4. Pétitions demandant des amendements à l'Acte Municipal:—Du Conseil Municipal de York, 20. Du Conseil Municipal de Kent, 36. Du Conseil Municipal de Prince Edouard, 40. Du Conseil Municipal de Stormont, etc., 49. Du Maire et de la Corporation de Hamilton, 61. Du Maire et de la Corporation de Toronto, 110. Du Conseil Municipal de Leeds et Grenville, 130. De T. Raile et autres, de Lougborough, 149.
- 5. Pétition du Conseil Municipal de Hastings, demandant un amendement à l'Acte Municipal pour que tout l'argent perçu pour les fins du Comté soit payé au Trésorier du Comté, 40.
- 6. Pétition du Conseil Municipal de Huron, Perth et Bruce, demandant que la recette et la dépense des-Corporations Municipales soient laissées à sa propre discrétion, 78.
- 7. Pétition du Conseil Municipal de Lanark et Renfrew, demandant une meilleure administration des fonds des Comtés,—la nomination des officiers locaux par les Conseils Municipaux,—la modification de la Loi du Jury, et contre tout changement dans la loi du Recensement,
- 8. Pétition du Conseil Municipal d'Essex et Lambton, demandant un amendement à l'Acte des Municipalités pour pourvoir au paiement des Conseillers de township, 163.

Voir Chemins, 4-8, 10. Travaux Publics, 4, 5.

MURRAY, PATRICK:—Pétition de, demandant le paiement du loyer d'une maison, dans Brockville, qui a été employe pour y loger les émigrés, 82.

MURRAY, WM:-Pétition de, demandant une compensation pour des pertes, etc., comme entrepreneur sur le Canal Welland, 61. Motion, pour renvoyer la Pétition à un Comité Spécial, rejetée, 105.

Museum Provincial:—Voir Patentes, 3.

AVIGATION, Lois de:—Bill pour amender l'Acte qui oblige les vaisseaux à porter une lumière, et régler la Navigation des eaux intérieures; Présenté, 21. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 74. Considéré, 192. Rapporté amendé; Renvoyé de nouveau au Comité Général, et amendé de nouveau; Rapporté; Grossoyé, 194. Renvoyé de nouveau au Comité Général; Rapporté, 200. Passé, 203. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 334. Considérés et adoptés, 340. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 126.)

Voir St. Laurent, 1.

Nègres, Immigration de :-- Voit Personnes de couleur.

NIAGARA, COMPAGNIE DU HAVRE ET DU BASSIN DE:

- 1. Pétition de l'Hon. M. Cayley, demandant la permission de présenter une Pétition de la dite Compagnie (après l'expiration du temps fixé pour présenter les pétitions demandant des Bills Privés); Permission accordée,
- 2. Pétition de la Compagnie, demandant l'autorisation de disposer de ses propriétés, etc., et Pétition de C. Gamble, écr., demandant l'autorisation de vendre les intérêts qu'il a dans une propriété qui lui a été transpor-tée par la Compagnie, 176. Les deux renvoyées au Comité des Ordres Permanents, 177. Rapport sur icelle, 198. Bill pour amender son Acte d'Incorporation; Présenté, 205. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 238. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 318. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 323. Passé, 327. Par le Conseil, 342. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 153.)

NIAGARA, RIVIÈRE :- Pétition de J. Miller et autres, demandant un Acte d'incorporation pour construire un Ca-nal de l'embouchure du Niagara au Canal Welland, pour des fins hydrauliques, 102.

NICHOL:

- 1. Pétition de la Municipalité de Nichol, demandant que si le dit township est divisé, la Division se limite au plan original du village d'Elora, 61.
- 2. Pétition de G. Barron et autres, demandant l'annexion de ce township (si le Bill des Divisions Territoriales est passé) à Pilkington, 82.

Nicolet, Rivière :- Voir Bécancour.

NICOLET, SÉMINAIRE DE: Pétition de la Corporation de ce Collége, demandant une allocation, 32.

Norrolk:-Pétition du Conseil Municipal de Norfolk, demandant la confirmation de certains statuts du ci-devant Conseil du District de Talbot; Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 94. Rapport que l'avis n'a pas été donné, 110.

NOTAIRES:

- 1. Bill pour amender l'Acte 12 Vic., relatif aux Notaires dans le B.-Canada; Présenté, 59. Seconde lecture, Grossoyé, 127. Passé, 136. Par le Conseil, 153. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 20.)
- 2. Pétition de J. E. Dumoulin et V. Guillet, au nom de la Chambre des Notaires des Trois-Rivières, demandant qu'elle puisse admettre à la pratique des étudiants qui ont négligé de faire caregistrer leurs Brevets dans la dite Chambre, nonobstant cette négligence; et demandant d'autres amendements à la loi qui règle la profession, 75
- 3. Pétition de C. P. Huot et autres de Québec, demandant des amendements à l'Acte pour organiser la Profession de Notaires dans le B.-Canada, 155. Renvoyée à un Comité Spécial, 160. Rapport, 182.

Voir Municipalités, (B.-C.), 8. Parents et amis.

Nouvelle-Ecosse: -- Voir Gouverneur-Général, 18.

FFICIERS Poblics :- Bill pour exiger de certains Officiers Publics des Rapports annuels au Parlement; Présenté; Question de la seconde lecture remise à six

Voir Justice, Administration de la. Liste Civile. Salaires Officiels.

OISEAUX SAUVAGES :- Voir Gibier.

OLIVER, JOHN :- Pétition de, demandant la permission de changer une terre marécageuse qui lui a été octroyée, pour une autre terre, 165.

ONTARIO, SIMCOE ET HURON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE L'UNION D':--Pétition de J. Laurie et autres, de Vaughan, demandant la révocation des Actes 12 Vic., c. 29, et 13 et 14 Vic, c. 81, ou tous les autres Actes qui autorisent l'imposition de taxe sur le peuple pour la construction de ce chemin ou de tout autre Chemin de Fer, 18.

Voir Chemins de Fer, 3. Comptes, 19.

ORATEUR:

- 1. Fait rapport des certificats du Gressier de la Coude nouveaux writs, 1.
- 2. Fait rapport du Discours de Son Excellence à l'ouverture de la Session, 2.
- 3. Communique un Rapport du Bibliothécaire, sur l'état de la Bibliothèque, 10.
- 4. Fait Rapport des Dons faits à la Bibliothèque depuis la dernière Session, 15.
- 5. Refuse de recevoir une motion, pour permission de présenter un Bill fixant le temps et le lieu des réunions du Parlement, comme étant contraire aux dispositions de l'Acte d'Union; Appel de sa décision; elle est maintenue par la Chambre, 54.
- 6. Décide qu'une motion, pour un Comité Général, relativement à la démission de M. Baldwin de son siège dans le Cabinet, est hors d'ordre, parce que certaines Résolutions, dont il n'a pas été donné avis, sont annexées à la motion, 154.
- 7. Ordre d'envoyer des lettres circulaires aux Membres absents, les informant qu'il y aura un appel de la Chambre le 22 juillet, 156.
- 8. Informe la Chambre qu'un Membre a parlé durant une demi-heure, (temps limité par l'ordre du 16 juillet), 202, 208, 232, 344.
- 9. Appelé à donner sa voix sur le Bill de l'augmentation de la Représentation qui, par la 26me section de l'Acte d'Union, veut le concours des deux tiers des Membres, à la 2me et à la 3me lectures; Déclare, comme son opinion, que d'après les 26me et 34me Clauses du dit Acte, il ne peut voter dans ce cas; Appel de sa décision, et elle est confirmée par la Chambre, 205.
- 10. Fait Rapport que Son Excellence a donné la Sanction Royale à certains Bills, 229.
- 11. Communique une lettre du Secrétaire du Gouverneur, annonçant l'intention de Son Excellence de proroger la Législature le 30 août, 333.
- 12. Remarque étant faite qu'un Membre dont le nom a été enregistré dans une division, n'était pas dans la Chambre lorsque les noms ont été pris, il déclare qu'il était présent lorsque le vote a été pris, et qu'il mest sorti qu'à la porte sculement; M. l'Orateur lui permet de voter et de faire inscrire son vote, (qui a été enregistré dans

ORATEUR—Continuation:

l'affirmative) dans la Négative ; Appel de sa décision, et elle est confirmée, 351.

- 13. Ordres de faire compiler un Index général des Journaux depuis l'Union, à telles conditions qu'il jugera à propos, 320.
- 14. Ordre de commander à l'un des Gressiers de la Chambre (après la translation du Parlement à Québec,) de demeurer à Toronto pour y tenir un Bureau, avec des séries de Journaux, Statuts, etc.,-et de veiller à la distribution des Journaux dans le Haut-Canada, 356.
- 15. Ordre de faire faire une enquête sur les mesures qui ont été adoptées, en conformité de la Résolution du 23 Juillet 1847, pour se procurer des copies manuscrites de certains Journaux de la Législature du H.-Canada, dont la Chambre n'a pas d'exemplaires; et d'adopter telles mesures qui seraient nécessaires, 358.
- 16. Son Discours en présentant les Bills des Subsides à Son Excellence, 361.
- 17. Appel de ses décisions, qui sont confirmées par la Chambre, 54, 205, 352.
- 18. Donne sa voix prépondérante, Dans l'Affirmative, 131, 173, 290, 352. Dans la Négative, 141, 151, 207, 352. Met certains Rapports et Documents devant la Chambre.-Voir Comptes et Papiers.

Voir Liste Civile, 1, 3.

ronne en Chancellerie du rapport des Membres élus sur Orateur du Conseil Legislatif :-- Voir Liste Civile; 1, 3.

ORDRES:

- 1. Que tous les frais de port sur les lettres et les papiers imprimés adressés aux Membres et par eux envoyés, soient portés au compte des Dépenses Contingentes, 2.
- 2. Que les Votes et Délibérations de la Chambresoient imprimés sous la direction de M. l'Orateur, 4.
- 3. Que pour la présente Session, jusqu'à l'Adresse en réponse au discours prononcé du Trône ait été adoptée, l'Ordre du Jour y relatif sera pris en consiration avant que la Chambre n'expedie les affaires deroutine, 4.
- 4. Que pour le reste de la Session, aucun témoin ne soit payé pour sa comparution sans l'autorisation du Comité des Dépenses Contingentes, (qui devra être renouvelce tous les quatre jours); et qu'aucun témoin résidant dans Toronto ne soit payé, 34.
- 5. Que le Mercredi de chaque semaine soit consacré (après les Affaires de Routine) à expédier les Bills Privés, dont la seconde lecture aura été ordonnée, 108.
- 3. Pour un Appel de la Chambre, 156. Voir Cham-
- 7. Que pour le reste de la Session, la Chambre se réunisse les Mercredis à 10 heures, 161.-Tous les jours,
- 8. Que les Ordres du Jour, pour le reste de la Session, précèdent, les Jeudis, les Avis de Motions, 163.
- 9. Que pour le reste de la Session, la Chambre siége les Samedis, de 10 heures à 5 heures, 170.
- 10. Pour rembourser les honoraires sur les Bills Privés, 183, 299, 358.
- 11. Que la troisième lecture des Bills se fassent à quatre heures chaque jour, pendant la présente Session, 178.
- 12. Que le Greffier prépare un Tableau de tous les paiement faits par lui pour les Dépenses Contingentes ou autrement, depuis le commencement de la Session, 184. Mis sur la Table, 189.

ORDRES-Continuation :

- 13. Qu'un Index analytique des Actes de cette Session, et de ceux des autres sessions qui sont actuellement en force, et qui n'ont pas été imprimées avec les Actes Publics des aunées précédentes, soit préparé par le Greffier en Loi et imprimé à la fin des Actes Publics de cette Session, 207.
- 14. Que pour le reste de la Session, les avis de motions ne soient pris en considération qu'après les Ordres du Jour, excepté pour l'introduction des Bills, et tels autres dont la Chambre permettra la prise en considération, 227.
- 15. Que M. l'Orateur soit autorisé à ordonner la Compilation d'un Index Général des Journaux depuis l'Union, à telles conditions qu'il trouvera convenables,—et à le faire imprimer lorsqu'il sera fini, 320.
- 16. Qu'après la translation du siège du Parlement à Québec M. l'Orateur ordonne à l'un des Greffiers en office de tenir un Bureau à Toronto, avec des séries de Journaux, Statuts, etc.,—et de veiller à la distribution des Journaux dans le H.-Canada, 356.
- 17. Que M. l'Orateur fasse faire une enquête pour savoir quelles mesures ont été prises (en vertu de la Résolution du 23 Juillet, 1847.) pour se procurer des copies M. SS. copies de certains Journaux de la Législature du H.-Canada,—et prendre telles autres mesures à cet égard qui seront nécessaires, 358.
 - 18. Ordre passé un jour précédent, amendé, 150.

(ORDRES RAYÉS) :

- 19. Pour une Adresse à Son Excellence demandant copie de certaines dépêches au sujet d'un Conscil Législatif Electif, 109.
- 20. Votes de la Chambre amendant des Amendements du Conseil à un Bill, reconsidéré et rescindé, 250.
- 21. Pour l'impression de la Pétition de Henry Allen, Ecr., 320. Ordre rayé et rescindé, 329.

ORDRES DU JOUR:

- 1. Certains items pour placer les premiers des ordres du Jour un jour future, 88, 113, 118, 123, 179, 196, 235, 285, 298, 319, 337.—Secondo lecture, 113. Pour suivre immédiatement un certain item, 240.
- 2. Résolution, que pour la présente Session, jusqu'à ce que l'Adresse en Réponse au Discours prononcé du Trône ait été adoptée, l'Ordre y relatif sera pris en considération avant que la Chambre ne s'occupe des affaires de Routine, 4.
- 3. Certains Ordres, rayés, 45, 88, 96, 131, 138, 153, 169, 173, 174, 179, 214, 228, 232, 236, 254, 255, 256, 283, 286, 321, 326, 337, 343.
 - 4. Ordres du Jour rétabli, 103.
 - 5. Appelés, 123, 128, 131, 150, 164, 173, 178, 205.
- 6. Ordres du Jour devant précéder les avis de motion les Jeudis, pour le reste de la Session, 163.
- 7. Les Ordres sur lesquels il ne sera pas procédé lorsqu'ils seront appelés, seront placés au bas de la liste, à moins qu'il n'en soit disposé autrement, 226.
- 8. Avis de motion (pour le reste de la Session) à être pris en considération après les Ordres du Jour, excepté ceux pour l'introduction des Bills, et tels sur lesquels la Chambre permettra de procéder, 227. Motion (avant les Ordres du Jour) pour permission de présenter une certaine motion, rejetée, 259.
- 9. Bills Privés sur les Ordres du Jour pour être pris les premiers en considération à certains jours, 108, 150, 173, 267.
- 10. Les Ordres du Jour à être appelés, demain, avant l'introduction de toute nouvelle matière, 337.

ORDRES-Continuation:

11. Motion, pour replacer un certain item à la place qu'il occupait d'abord parmi les Ordres du Jour, Rejetée, 386.

ORDRES PERMANENTS:

- 1. Que tous les documents présentés à la Chambre soient renvoyés au Comité Permanent des Impressions, afin qu'il fasse rapport s'il est nécessaire de les faire imprimer dans l'Appendice,—ces Rapports devant contenir une estimation du coût de l'impression de chaque document, 59.
- 3. Qu'un nombre additionnel de Journaux et d'Appendices soit imprimé, et qu'une copie soit fournie aux Conseils Municipaux qui existent actuellement ou qui existeront ci-après—et que pendant leur établissement dans le B.-Canada, un nombre égal que pour le H.-Canada soit distribué dans les divers townships et paroisses, sous la direction du Greffier, 142.
- 3. Qu'aucun Membre ne pourra parler plus d'une demi-heure sur une question, 163.
- 4. Que la 41e Règle (relativement à la "Question "Préalable") soit amendé en retranchant les mots "et débats," 201.
- 5. Que les Ordres du Jour sur lesquels il ne sera pas procédé, lors qu'ils seront lus, soient placés au bas de la liste, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné, 226.
- 6. Que les Règles et les Ordres Permanents de la Chambre soient imprimés, 33.
- 7. Règles et Ordres Permanents suspendues, relativement aux-Pétitions, 150, 171, 292, 309, 320, 344.—Bills, 333, 350, 351.—Bills Privés, 95, 205, 245, etc.
- 8. Motion, que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de rescinder la 41e règle relative à la "Question Préalable;" Question Préalable proposée et adoptée; La Chambre se forme en Comité. Résolution, que la question de savoir s'il est expédient de rescinder cette règle, en tout ou en partie, soit renvoyée au Comité des Priviléges, rapportée et adoptée, 163. (Voir Priviléges, 1.)—Résolution, amendant la dite Règle en retranchant les mots "et débats," 201.
- 9. Motion, que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération s'il est expédient de rescinder la 70e Règle (Honoraire de £15 sur les Bills Privés), Rejetée, 74.
- 10. Motion, que la 19e Règle (pour faire sortir les étrangers à la demande d'un Membre) soit rescindée, et d'autres dispositions substituées, l'assée dans la négative par la voix prépondérante de M. l'Orateur, 207.
- 11. Comité Permanent des Ordres Permanents nommé, 18, 22.

Pétitions renvoyées à ce Comité:—De J. G. Bowes et autres, 33. De W. Morrin et autres; De T. Haworth et autres; De la Compagnie du Chemin de Fer de Woodstock et Lac Erié; De John Rolph et autres; De M. Ragland; De John Young et autres; De la Compagnie du Chemin de Fer du Lac Champlain et du St. Laurent, 41. De Geo. Rolph; De J. M. Andrews et autres; De la Compagnie du Havre de Port Hope; Du Conseil Municipal de Waterloo (arrérages de taxes); D'A. D. Macdonell, 46. De M. L. Helliwell et autres; De P. Durnford et autres; De G. S. Wilkes et sa femme; Du Conseil Municipal de Wentworth et Halton, (Palais de Justice), 50. Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique contre les accidents du feu et sur la vie; De l'Evêque de Montréal; De S. Jenkins et autres; De P. H. Hamilton; De Thos. Helliwell et autres; De la Compagnie du Grand Chemin de Fer de l'Ouest; Du Rév. Dr. Lett et autres; De D. Paterson et autres; 52. De John Counter et autres; De F. C. Capreol; De G. S.

ORDRES PERMANENTS-Continuation:

Tiffany et autres; De la Compagnie du Havre de Port Burwell; De l'Hon. C. Widmer et autres, 59. De G. Paterson et autres; De l'Hon. G. Mossatt et autres, 62. D'A. Douglas et autres; De F. Boucher et autres; D'E. T. Dartnell; D'Alton McCarthy; De W. S. Burnham et autres, 66. De James Cotton; De Robert Cotton, 69. Du Couseil Municipal de Haldimand (Cayuga); Du Conseil Municipal de Peterboro (Statut); Du Rev. R. S. C. Taylor et autres; D'Ira Gould et autres, 72. D'A. Thompson; De F. C. T. Arnoldi et autres; D'Allen Macdonell et autres; Du Maire, etc., Québec (Aqueduc); Du même (arrérages de taxes), 76. De S. W. Ryeman et autres, 79. De Geo. Crawford et autres, 83. De P. Hébert; De la Société de l'Eglise de Québec; Cette partie du 3e Rapport relativement à la Pétition de Douglas, renvoyée au Comité, 85. Pétition du Rév. H. Grassett et autres; De James Benson et autres; De la Compagnie de l'Aqueduc de Kingston; Du Conseil Municipal de Nortolk, 94. De J. D. Ridout et autres; De Mmc Sherwood et autres ; De la Société de Construc-tion de Québec, 102. De J. G. Bowes et autres (Chemin de Fer de Toronto et Goderich); De W. P. Howland et autres; De T. Roy et autres; D'E. R. Thomas et H. Inson; De l'Association Bienveillante des Pompiers de Montréal; Du Maire, etc., de Montréal (incorporation), 105. De la Compagnie de Navigation de la Grande-Rivière; De P. M. Laurin et autres, 112. Du Conseil de Ville de Brantford; De la Banque de Québec, 116. De la Compagnie du Chemin de Fer de Bytown et Prescott; Du Conseil Municipal de Peterborough; De J. Moore et autres, 119. D'Arch. Campbell et autres; De C. H. Waterous, 123. De T. Fergusson et autres; De la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et Vermont; De J. Bettes et autres; Du Rév. E. Wood et autres, 134. De W. E. Twynam; De la Municipalité de Wainfleet; De J. Ker et autres, 139. De W. P. McLaren et autres, 144. De la Compagnic du Havre et du Bassin de Niagara; De C. Gamble, 177. De l'Hon. G. Cruishank,

PREMIER RAPPORT du Comté (sur les Pétitions de la Compagnie du Chemin de Fer du Lac Champlain et du St. Laurent, Andrews Geo. Rolph, Hatworth, John Young, Ragland, Morrin, et la Compagnie du Havre de Port Hope), 50. SECOND RAPPORT (sur les Pétitions d'A. D. Macdonell, Durnford, Wilkes, du Conseil Municipal de Wentworth, Halton et Hamilton, du Conseil Municipal de Waterloo, de la Compagnie d'Assurance Britannique contre les accidents du feu et sur la vie, de Bowes, D. Paterson, l'Evêque de Montréal, Alez. Rolph, Dr. Lett, T. Helliwell, Tiffany, Widmer, la Compagnie du Grand Chemin de Fer de l'Ouest, et de la Compagnie du Havre de Port Burwell), 62. TROISIÈME RAPPORT (sur les Pétitions de Burnham, Dartnell, Moffat, McCarthy, Geo. Paterson, Douglas et Capreol), 72. QUATRIÈME RAPPORT (sur les Pétitions d'A. Macdonell, A. Thompson, du Conseil Municipal de Peterborough, du Conseil Municipal de Haldimand, de Gould, Arnoldi, du Maire, etc., de Québec (2 Pétitions), de Taylor, de la Compagnie du Chemin de Fer de Woodstock et Lac Erié, et de Boucher), 79. CINQUIÈME RAPPORT (sur les Pétitions de Ryckman, J. Cotton, et R. Cotton), 85. Sixième Rapport (sur les Pétitions de Crawford, Hébert, Douglas, et de la Société de l'Eglise de Québec), 94. SEPTIÈME RAPPORT (sur la Pétition de Grassett), 103. HUITIÈME RAPPORT (sur les Pétitions de Mme Sherwood, la Compagnie de l'Aqueduc de Kingston, et la Société de Construction de Québec), 105. NEUVIÈME RAPPORT (sur les Pétitions de Bowes, Ridout, Howland, Benson, du Maire, etc., de Montréal, du Conseil Municipal de Norfolk, de l'Association Bienveillante des Pompiers de Montréal, de Thomas et Inson, Jenkins, et Counter), 110. DIXIÈME RAPPORT (sur les Pétitions de la Compagnie de Navigation de la Grande Rivière, du Conseil de Ville de Brantford, de la Banque de Québec, de Roy, et de Laurin), 119. ONZIÈME RAPPORT (sur les Pétitions de Moore,

ORDRES PERMANENTS—Continuation:

Hall, la Compagnie du Chemin de Fer de Bytown et Prescott, du Conseil Municipal de Peterborough, du Conseil de Ville de Peterborough), 121. Douzième Rapport (sur les Pétitions de Waterous et Arch. Campbell), 135. Treizième Rapport (sur les Pétitions de Fergusson, Bettes, Wood, et de la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et Vermont), 139. Quatorzième Rapport (sur les Pétitions de McLaren, Twyman, Ker, et de la Municipalité de Wainfleet), 150. Quinzième Rapport (sur les Pétitions de la Compagnie du Bassin de Niagara, de Gamble et Crookshank), 198.

ORIGNAL :- Voir Gibier.

Orillia:—Pétition de la Municipalité d'Orilia, demandant qu'il soit octroyé des terres aux Colons qui voudraient s'établir sur une certaine ligne de Chemin dans ce township et Matchedash, 17.

OUTAOUAIS (COMTÉ) :- Voir Kamouraska.

OUTAOUAIS RIVIÈRE DES:—Pétition de F. Wadsworth et autres, demandant la construction d'écluses aux Rapides de Pâquet et des Allumettes sur cette Rivière, 18.

Voir Comptes, 10, 63.

OXFORD, BURFORD ET WINDHAM:—Pétition du Conseil Municipal du Comté d'Oxford, demandant la nomination de Commissaires pour régler la question des lignes de division entre ces townships, 163.

ACAUD, L. E.:—Pétition de, demandant l'autorisation de poursuivre le Gouvernement pour son salaire comme Commissaire de la Cour des Banqueroutes des Trois-Rivières, de 1844 à 1846, 57.

Pacifique, Chemin de Fer du :—Pérition d'Allan Macdoneil et autres, demandant un Acte d'Incorporation pour la construction d'un Chemin de Fer du Lac Supérieur à l'Océan Pacifique, 40. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 76. Rapport sur icelle, 79. Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer du Lac Supérieur et du Pacifique; Présenté, 92. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 133. Rapport sur icelle (App. U.U.) Honoraire remboursé, 358.

Papiers-Nouvelles:—Bill pour prévenir les abus résultant de la publication de Papiers-Nouvelles, etc., par des personnes inconnues, dans le II.-Canada; Présenté, 117. Question de la seconde lecture remise à trois mois, 247.

Parents et amis, Assemblées de:—Bill pour permettre aux notaires de convoquer des assemblées de Parents et d'Amis, sans l'autorisation d'un Juge; Présenté, 54. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 90. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 102. Considéré, 175. Rapporté; Grossoyé, 232. Passé, 233. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 272. Considéré et adopté, 280. S. R., 359 (14 et 15 Vic., c. 58.)

PARLEMENT, HÔTEL DU (MONTRÉAL):—Pétitions demandant une indemnité pour pertes de propriétés causées par l'Incendie de l'Hôtel du Parlement à Montréal:—D'A. L. Cardinal, 137. Renvoyée au Comité des Dépenses Contingentes, 150. Rapport sur icelle, 313.—De Wm. Winder, 194. Renvoyée, etc., 199. Rapport sur icelle, 313.

PARLEMENT PROVINCIAL:

- 1. Bill pour pourvoir à la réunion plus commode du Parlement; Présenté, 77.
- 2. Motion, pour permission de présenter un Bill pour fixer le temps des réunions du Parlement; M. l'Orateur

PARLEMENT PROVINCIAL—Continuation:

resuse de recevoir la Motion comme étant contraire aux dispositions de l'Acte d'Union; Appel de sa décision, et elle est confirmée par la Chambre, 54.

Voir Liste Civile. Proclamation. Prorogation.

PAROISSES, ERECTION DES:

- 1. Bill pour amender l'Acte qui continue l'Ordonnance concernant l'érection des Paroisses, la construction des Eglises, etc., dans le B.-Canada; Présenté, 43. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 142. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 181. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 321. Passé, 330. Par le Conseil, 342. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 103.)
- 2. Bill pour pourvoir à l'érection des Paroisses pour les fins civiles dans le B.-Canada; Présenté, 135. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté amendé (de manière seulement à affecter la Seigneurie d'Argenteuil); Grossoyé, 253. Passé, 260. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 302. Considérés et adoptés, 304. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 136.)

PATENTES:

- 1. Bill pour prolonger le temps fixé pour le paiement des honoraires sur les Patentes de la Couronne; Présenté, 86. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Grossoyé, 288. Passé, 295. Par le Conseil, 285. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 56.)
- 2. Bill pour permettre aux possesseurs de Brevets d'Inventions dans l'une des sections de la Province, de les étendre à l'autre section; Présenté, 207. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 251. Considéré, 300. Rapporté; Grossoyé, 305. Passé, 309. Par le Conseil, 324. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 79.)
- 3. Bill pour établir un Bureau des Patentes (en connexion avec le Bureau du Sccrétaire Provincial), et un Muséum; Présenté, 116. Ordre de la seconde lecture, rayé, 322.

PATENTES DE LA COURONNE :- Voir Patentes.

Pauvres :- Voir Infirmes, Lincoln et Welland.

PECHERIES:

- 1. Bill pour faire disparaître tous les doutes quant aux droits des Sujets de Sa Majesté en Canada, exploitant les pêcheries du Golfe St. Laurent, d'occuper tous les endroits inoccupés sur la Rive Nord du Labrador, pour les fins de leur industrie; Présenté, 19. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 179.
- 2. Pétition de N. F. Belleau et autres, de Québec, demandant protection pour les pêcheries du Golfe St. Laurent entre la Pointe des Monts et Blanc Sablon, 18.
- 3. Pétition de D. Hoover et autres, demandant un Acte pour empêcher de harponner le poisson pendant certaines saisons dans le Lac Scugog, 78.

PENITENTIAIRE PROVINCIAL:

- 1. Bill pour la meilleure administration du Pénitentiaire Provincial; Présenté, 22. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 146. Considéré, 158, 184. Résolution, pourvoyant aux salaires (infra, 2) des officiers, renvoyée au même Comité, 172. Rapporté; Renvoyé trois frois au Comité Général, et amandé de nouveau; Diverses motions pour le renvoyer au Comité Général, rejetées, 186. Grossoyé, 188. Passé, 195. Rapporté du Conseil, avec un amendement; Considéré et adopté, 216. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 2.)
- 2. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de pourvoir, à même le Fonds Consolidé

PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL—Continuation:

- du Revenu, aux salaires des divers Officiers du Pénitentiaire (recommandation de Son Excellence signifiée), 160. Résolution rapportée, et adoptée, 169. Renvoyée au Comité Général sur le Bill, 172. Voir supra, 1.
- 3. Pétition de Henry Smith, écr., ci-devant Préfet, se plaignant de la manière dont les Commissaires ont tenu enquête sur les accusations portées contre lui,—et de sa destitution de la dite charge; et demandant justice, 61. Motion pour renvoyer la Pétition à un Comité Spécial, rejetée, 108.
- 4. Pétition de Thos. Costen, ci-devant Premier Gardien, se plaignant de sa destitution, et demandant justice, 61.
- 5. Pétition de J. Counter et autres, de Kingston, demandant à être mis à l'abri des dommages que leur cause le système actuel du travail des prisonniers dans le Pénitentiaire, 102.

Voir Adresses, 41. Comptes, 64.

Pensionnaires Militaires:

- 1. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'employer les Pensionnaires Militaires comme Police Locale, 216. Plusieurs Résolutions, autorisant l'emploi de 500 Pensionnaires, et l'octroi d'une terre à chacun d'eux qui aura servi pendant cinq années; Rapportées et adoptées, 235.
- 2. Bill pour autoriser l'emploi de Pensionnaires Militaires comme police locale; Présenté, 236. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 266. Consisidéré; Rapporté amendé; Motion pour remettre la réception du rapport à trois mois, rejetée; Un des amendements, rejeté; Grossoyé, 299. Troisième lecture; Cavalier, pour qu'ils ne soient appelés que lorsqu'il faudra supprimer des émeutes sur les travaux publics, proposé et rejeté; Bill passé, 303. l'ar le Conseil, 324. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 77.)

Pensions:—Voir Argent Public. Liste Civile.

Pency:—Pétition de la Municipalité de Percy, demandant la confirmation d'un certain arpentage de la ligne entre la 1re et la 2e Concessions, 82.

Personnes Décédées, Biens des:—Bill pour la meilleure administration des biens des personnes décédées; Présenté, 5. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 44. Ordre rayé, et le Bill renvoyé à un Comité Spécial, 96. Bill pour régler les Cours de Probate et Surrogate, renvoyé au même Comité, 126.

PERSONNES DE COULEUR:

- 1. Pétition d'E. Larwill et autres, de Chatham, demandant que l'immigration des Nègres en Canada soit découragée, 82.
- 2. Pétition de M. Loin et autres, habitants de couleur de London, demandant que les représentations des "Ménestrels Ethiopiens," et autres caricatures de cette classe, soient défenducs, 101.

Peterborough (Comté de):—Pétition du Conseil Municipal de Peterborough, demandant un Acte pour rendre indemnes certaines personnes des conséquences légales qui peuvent résulter de l'annulation de l'un de ses statuts, 49. Renvoyés au Comité des Ordres Permanents, 72. Rapport sur icelle, 79. Bill présenté, 92. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 133. Rapporté, 152. Grossoyé, 155. Passé, 161. Message du Conseil, demandant les preuves et les témoignages sur lesquels le Bill est fondé, 171. Rapporté du Conseil avec des amendements, 204. Considérés et adoptés, 211. S. R., 299. (14 et 15 Vic., c. 31.)

Peterborough, Rectorerie de :- Pétition du Rév. R. S. || PÉTITIONS-Continuation : C. Taylor et autres, demandant l'autorisation de vendre une partie de la Rectorerie de l'Eglise de St. John, Peterborough, pour payer les dettes de l'église, 49. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 72. Rapport sur icelle. 79. Bill présenté, 92. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 133. Rapporté; Renvoyé au Comité Général, 155. Considéré; Rapporté; Motion pour remettre la réception du Rapport à six mois, rejetée; Grossoyé, 263. Passé, 271.

Petites Causes :- Bill pour amender l'Acte relatif à la décision sommaire des Petites Causes dans le B.-Canada; Présenté, 164. Seconde lecture; Motion, qu'il soit grossoyé; Amendement, qu'il soit renvoyé à un Comité Général dans trois mois, adopté, 290.

PETITIONS:

- 1. Impression ordonnée, 18, 20, 33, 38, 52, 58, 59, 62, 79, 102, 105, 119, 134, 145, 149, 170, 186, 206, 267, 305, 309, 320.
- 2. Une pétition ayant été perdue, après avoir été renvoyée à un Comité; une copie certifiée prise en considération par le Comité, et rapport sur icelle, 79.
- 3. Pétition demandant permission de présenter une Pétition pour un Bill Privé (le temps étant expiré); Permission accordée, 171.

INDEX DES PÉTITIONS PRÉSENTÉES.

425 Agriculture, Société d', du Canada. Sociétés d'Ag. 4. 314 Allan, Jas., et al. Burcau de Poste, 4.
315 Allen, G. W., et al. Bureau de Poste, 4.
732 Allen, Henry, Ecr. 740 Do.562 Allen, Jas., et al. Réserves du Clergé, 3.
7 Allison, W., et al. Juges de Paix, 7.
518 Anderson, Rév. G. A., et al. Réserves du Clergé, 3.
207 Anderson, J. W., et al. Mont. et Kingston, Chemin de Fer de, 3. 64 Andrews, James M., et al.
470 Arcand, J. O., et al. Rivière St. François.
348 Archambault, Rév. L. M. A., et al. Tenure Seign., 11.
51 Archambeault, L., et al. Tenure Seigneuriale, 11. 718 Arksey, John. 390 Armond, J. S., et al. Tenure Seigneuriale, 11. 250 Arnoldi, F. C. T., et al. St. Laurent, Ecole de Médecine de. 308 Arnoldi, Mme. Montréal, Asile des Orphelins Catholiques Romains de. 93 Asselin, J. A. et al. Tenure Seigneuriale, 11. 516 Atkinson, Rév. A. F., et al. Réserves du Clergé, 3. 19 Aylen, Peter, et al. Chemins, 12. B. 183 Bacon, Wm. Mont., Cour de

680 Bagshaw, A., et al. Réserves du Clergé, 3. 368 Ballantyne, J., et al. York, 6. 161 Barreau du B.-C.—Sect. Montréal. Mont., 431 Do. Bar. du B.-Canada, 2 do. Sect. Québec. do. do. Trois-Rivières. do. 26 Do. 327 Do. 374 Barron, G., et al. Nichol, 2. 212 Barthe, J. G. 592 Bartlett, J., et al. York, 4. 713 Bastien, F. DeSales. Chemins de Fer, 8. 206 Bathurst et Sherbrooke S., Con. Mun. de. Montréal et Kingston, Chemin de Fer de, 3. 2 Bayham, Municipalité de. Bois de Construction, 5. Do. Bayham. 512 Bayley, T., et al. Réserves du Clergé, 3. 733 Beard, R., et al. Pompiers, 3.

101 Beaubien, Rev. S. L., et al. Education, 10. 96 Beaudet, G., et al. Tenure Seigneuriale, 11. 40 Beaudet, U., et al. Tenure Seigneuriale, 12.
142 Beaudin, J., et al. Tenure Seigneuriale, 11.
118 Beaudry, Rév. A., et al. St. Etienne. 414 Beauharnois, Conseil Municipal, 2de Division. 594 Beausoleil, J., et al. Education, 8. 152 Bedard, T. Terres, 3. 584 Bélanger, Rév. J. B., et al. Tenure Seigneuriale, 11. 143 Beliveau. Norbert. 324 Beliveau, U., et al. Chemins, 12.
313 Bell, Rév. W., et al. Bureau de Poste, 4.
73 Belleau, N. F. Halifax et Québec, Ch. de Fer de. 20 Do. et al. Pécheries, 2. 696 Do. do. Québec, Ch. à Barrières de, 7. 644 Bellechasse, Con. Mun. Halifax et Québec, Chemin de Fer de. 341 Bellefeuille, F. S. R., et al. Municipalités, (B.-C.) 6. 726 Belleville, Conseil de Ville de. 427 Benjamin, Geo. Procession de Parti, 2.
558 Bennett, J., et al. Réserves du Clergé, 3.
424 Benoit, C., et al. Milice, 4.
389 Benson, J., et al. Welland, Compagnie Manufacrière du Canal de, 2. 704 Benson et Cie., et al. Rivières et Ruisseaux, 4. 743 Berczy, W., et al. Tenure Seigneuriale, 5. 546 Bettes. J., et al. Cramahé, 1. 393 Billaudèle, Très Rév. P. Eglises, 4. 102 Rishop's College, Lennoxville. 141 Bissonette, J., et al. Tenure Seigncuriale, 11. 630 Do. Huntingdon, 1. 10 Black, J., et al. Gwillimbury Ouest, 1. 398 Black, Rév. J., et al. Bureau de Poste, 4. 496 Blakey, Rév. R., et al. Réserves du Clergé, 3. Do. 331 Boissonault, Rév. F., et al. Chemins, 12. Boissonauf, Rev. F., et al. Chemins, 12.

646 Bonsfield, Rév. T., et al. Bureau de Poste, 4.

494 Boomer, Rév. J. W., et al. Réserves du Clergé, 3.

545 Booth, J. G., et al. Profession Médicale, 7.

296 Borgden, F. E. N., et al. Tenure Seigneuriale, 11.

580 Boswell, J. C., et al. Cobourg et Crafton, Companie de Chemin de gnie du Chemin de. 5 Boucher, F., et al. Maskinongé. 81 Boucher, Rév. P., et al. Chemins, 12. 343 Bouchette, Joseph.
22 Boudreau, E., et al. Chemins, 12.

702 Do. Pilotes, 4.
587 Bourret, Rév. L. A., et al. Chemins, 12.
42 Bowes, J. G., et al. Kingston et Toronto, Chemin

de Fer de. 383 Do.

Toronto et God. Chem. de Fer de, 1. 712 Do. Methodiste Wesleyens, 2. 567 Bowman, W., et al. Champlain et St. Laur., Canal.

Brantford, Conseil de Ville de. Grande Rivière,

Compagnie de Navigation de la. 662 Brantford, Conseil de Ville de. Chemin de Fer de

Brantford et Buffalo. Do. Municipalité du Township de Do.

454 Brennan, M., et al. Education, 11. 603 Bristol, A., et al. Profession Médicale, 6.

114 Britannique, Compagnie d'Assurance sur la vie et contre le feu de l'Amérique.

3 Brock, Municipalité de. York, 1.

360 Brooke, Thomas.
56 Brooks, Wm. et al. Académie de Sherbrooke.
50 Brossois, J., et al. Tenure Seigneuriale, 11.

515 Brown, Rev. C., et al. Réserves du Clergé, 3. Brown, Christopher, et al. Matelots, 2.

Brown, L. G., et al. Beauharnois, 2.

Brown, T. P. S., et al. Réserves du Clergé, 3.

Bruneau, J., et al. Milice, 1.

Bruyère, Sœur E., et al. Sœur de la Ch. de Bytown.

PÉTITIONS—Continuation:

PÉTITIONS—Continuation:

```
130 Buchanan, P., et al. Canal de Beauharnois.
457 Burgess, Municipalité de. Chemin de Fer de Mont-
               réal et Kingston, 3.
                                                                                                      214 Dartnell, E. T.
643 Burnet, D., et al. Chemins, 11.
200 Burnham, W. S., et al. Fils de la Tempérance, 1.
                                                                                                      422 De Bellefeuille, J. L., et al. Chemins, 12.
246 DeChantal, Sœur, et al. Montréal, Hospice de la
695
          Do.
                                                              Do., 2.
                                                                                                                     Maternité de.
                                                                                                      539 DeGaspé, P. A., et al. St. Jean Port Joli.
234 Delage, Rév. F. X., et al. L'Islet.
681 Denroche, Rév. E., et al. Réserves du Clergé, 3.
749 Do. Do.
253 Burnham, Z. et M. Andrews, 2.
521 Burritt, H., et al. Réserves du Clergé, 3.
                                      Ponts, 3.
226 Busque, J., et al.
481 Bustecd, Robert. Chemin de Fer d'Halifax et Québec.
                                                                                                        79 Delisle et Bréhaut, MM. Justice, Admin. de la. 4.
187 Bytown, Evêque C. R. de, et al. Collège de Bytown.
188
                                                                Hôpital de Bytown.
                                                                                                      742 De Montenach, Madame, et al. Tenure Seigneuriale, 6.
                                                                                                        48 DeMontigny, C. T., et al. Tenure Seigneuriale, 11.
534 Bytown et Prescott, Chemin de Fer de.
                                                                                                     Deschamps, J., et al. Do.
Deschamps, J., et al. Do.
Deschamps, J., et al. Do.
Deschamps, J., et al. Tilbury Ouest.
DeTonnancour, C. A. C.
DeVillers, Rév. P., et al. Chemins, 12.
Dinning, G. G., et al. Montréal et Kingston, Chem. 1
158 Caldwell, Dme., et al. Ecole des Enfants en bas age,
               Québec.
294
                                                 Asile des Orphelins, Québec.
                   Do.
                                                                                                                    de Fer de, 3.
164 Cameron, Donald.
                                          Thorah.
                                                                                                      235 Dion, C., et al. Quebrc, Associations des Instituteurs de.
237 Do. Education, 8.
699
                   Do.
553 Cameron, D., et al.
                                          Chemins de Whitby et Narrows.
220 Cameron, R., et al. Y
269 Campbell, Alexander.
                                                                                                      688
                                                                                                                                        Education, 4.
                                          York, 2.
                                                                                                                     Do.
                                                                                                      104 Dionne, Hon. A., et al. Chemins, 12.
578 Campbell, Arch., et al.
                                                                                                      236 Dionne, B., et al. Kakouna.
468 Dixon, M., et al. Middlesex, 3.
                                                Salle Musicale de Québec.
578 Campbell, Arch., et al. Salle Musicale de Québec 230 Campbell, Isaac, et al. Middlesex, 1.
735 Canniff, J., et al. Méthodistes Wesleyens, 3.
247 Capreol, F. C. Sault Ste. Marie, 3.
606 Cardinal, A. L. Hôtel du Parlement.
747 Cary, F. V., et al. Réserves du Clergé, 3.
162 Cary, John.
136 Caron, Rév. F., et al. Tenure Seigneuriale, 11.
595 Carpenter, J., et al. Education, 14.
498 Carroll, W., et al. Réserves du Clergé, 3.
583 Cartier, E., et al. Tenure Seigneuriale, 11.
686 Cayley, Hon. W. Compagnie du Havre de Niagara,
                                                                                                      317 Doan Robert.
                                                                                                      21 Dorion, Rév. J. H., et al. Townships de l'Est, 4. 312 Dorion, P., et al. Québec, 3.
                                                                                                                               Municipalités du (B.-C.), 2. Chemins, 2.
                                                                                                                    Do.
                                                                                                      754 Dougall, J., et al. Anberges, 3.
266 Douglas, A., et al. Fort Erié et Buffalo, Pont Susp.
                                                                                                      663 Do. Brantford et Buffalo, Chemin de Fer de. 179 Drummond, Municipalité de. Mont. et Kingst., Che-
                                                                                                      663
                                                                                                                    mmond, Municipality of the Matthelle contre le
686 Cayley, Hon. W. Compagnie du Havre de Niagara, 1.
323 Chabot, Rév. E., et al. Chemins, 12.
406 Chambers, J. M. Montague.
                                                                                                      274 Dubord, Hypolite. Tenure Seigneuriale, 14.
359 Dubreuil, P., et al. Co. d'As. Mutuelle contre le Feu, 4.
                                                                                                      377 Duck, G., et al. Dawn.
632 Dugas, A., et al. Cours des Commissaires.
320 Duguay, J., et al. Yamaska, (Com.), 2.
 91 Chambly, Corporation du Collége de.
361 Chambly, Conscil Municipal du Village de. Chemin
                                                                                                                                             Yamaska, (Com.), 2.
                                                                                                      330 Dumoulin et Guillet, Messrs. Notaires, 2.
               de Chambly et Granby.
                                                                                                      624 Dundas, Maire, etc., de. Divisions Territoriales 4. 153 Dunwich, Municipalité de. Middlesex, 1.
 115 Champlain et St. Laurent, Co. du Ch. de Fer de, 1.
 715 Do. do. 3.
677 Charland, Rév. D., et al. Beauharnois, Académie de.
541 Charland, J., et al. Compagnie d'Assurance Mutuelle.
                                                                                                                        Do.
                                                                                                      418 Dupont, P. T., et al. St. Roch des Aulnets.
                                                                                                      428 Dupuis, Sœur. Montréal, Hôtel-Dieu de.
178 Duranseau, Rév. A., et al. Compagnies d'Assurance
 693 Charles, J. F., et al. Bureau de Poste, 4.
138 Chassé, P., et al. Tenure Seigneuriale, 11.
404 Chinguacousey. Municipalité de. York, 6.
                                                                                                                     Mutuelle contre le Feu.
Chisholm, W. A., et al. Assurances Etrangères.

97 Cholet, A. C., et al. Tenure Seigneuriale, 11.

563 Christie, T., et al. Réserves du Clergé, 3.

238 Cimon, A., et al. Education, 8.

650 Clark, J., et al. do.
                                                                                                      Durnford, P., et al. Canada, Co. de Garantie du.
185 Dutremble, L., et al. Tenure Seigneuriale, 11.
459 Dutton, J. T. Education, 3.
405 Dwyer, R., et al. York, 7.
 652 Cleveland, C. B., et al. Richmond, Cour de Cir. de, 2.
                                                                                                       309 Eakins, J., et al. Milice, 1.
 173 Cochu, F. X.
                                                                                                      729 Eastwood, J., et al. Tempérance, Fils de la, 2.
395 Elmsley, Mme. et al. Toronto, Asile des Orphelins de, 1.
337 Emily. Municipalité de.
 165 Cook, Rév. J., et al. Eglise de St. Andrew de Québec. 233 Cook, W. G., et al. Charleston, Académie de. 610 Coppins, John. Toronto, Asile des Lunatiques de. 280 Costen, Thos. Pénitentiaire, 4.
                                                                                                       298 English, Rév. N. F., et al. Profession Médicale, 6.
 213 Cotton, Jas.
273 Cotton, Robert.
                                                                                                       673 Essex et Lambton, Conseil Municipal de. Municipa-
                                                                                                                     lités du (H.-C.), 8.
 205 Counter, J., et al. Mont. et Kingst., Ch. de Fer de, 3.
                                                                                                       674 Essex et Lambton, Conseil Municipal de. Dettes, Em-
                                                                                                       prisonnement pour, 3.
675 Essex et Lambton, Conseil Municipal de. Lambton, 2.
 455
                                          Pénitentiaire, 5.
 160 Coutlée, Sœur, et al. Hôpital Général de Montréal. 375 Coutlée, Sœur, et al. Eglises et Chapelles, 4. 423 Couture, M., et al. Chemins, 12.
                                                                                                                          Do '
                                                                                                                                                        Municipalités du (H.-C.), 9.
                                                                                                                                     Bureau de Poste.
                                                                                                       598 Eston, Capt.
 340 Crawford, G., et al. Montréal et Kingston, Chemin
                                                                                                       288 Evans, J., et al. Matelot, 3.
 de Fer de, 4.

49 Crevier, Rév. J., et al. Tenure Seigneuriale, 11.

357 Crookshank, Hon. G. Wood, Alex.

736 Crowe, W., et al. Méthodistes Wesléyens, 3.
                                                                                                       548 Evirs, John.
                                                                                                       483 Farewell, A., et al. Profession Médicale, 6.
                                                                                                       Faribault, G. B. Québec, Société Littéraire et Hist. de. 526 Faribault, J. E., et al. L'Assomption, Village de. 41 Faucher, Rév. E., et al. St. Louis de Lotbinière. 329 Fearnes, J., et al. Trois-Rivières. 474 Fell, J. W., et al. Réserves du Clergé, 2.
  602 Crowland, Municipalité de. Réserves du Clergé, 2.
 378 Currie, A., et al. Thames.
385 Currie, D., et al. Chemins.
249 Cuthbert, C. A., et al. Gibier, 6.
```

```
PÉTITIONS—Continuation:
PÉTITIONS—Continuation:
                                                                              658|Hale, Jeffery, et al. Ecole Britannique et Cana-
 751 Ferguson, et al. Réserves du Clergé, 3.
 182 Ferguson, T., et al. Edwardsburgh.
489 Ferrie. C. C. Instituts des Artisans de Hamilton et
                                                                                         dienne de Québec.
                                                                              758 Halford, W., et al. Profession Médicale, 9.
                                                                              530 Hall, J., et al. Huron et St. Laurent, Chemin de Fer
            Gore.
  322 Filiatrault, P., et al. Chemin de fer, Mont. et Kings.,3.
                                                                                         de, 1.
                                                                              495 Hallen, Rév. G., et al. Réserves du Clergé, 3.
  471 Finley, E., et al. Intempérance, 3.
556 Fisher, T., et al. Réscrves du Clergé, 3.
720 Fitzgerald, Jas. Colonisation de la Province.
                                                                              291 Hamel, M., et al. Bois de Construction, 6.
                                                                              62 Hamilton, P. H.
641 Hamilton, R. J. Hamilton, Cour d', 3.
  469 Fitzpatrick, J., et al. Tenure Seigneuriale, 11.
  685 Flamboro' Ouest, Municipalité de. Chemin de la Montagne de Sydenham, 2.
                                                                              261 Hamilton, Maire, etc., de. Municipalités, (H.-C.), 4.
                                                                                                          Hamilton, Cour d', 2.
Hamilton, P. II., 2.
                                                                              659
                                                                                            Do.
  228 Fleming, R., et al. Middlesex, 1.
745 Fletcher, Rév. J., et al. Késerves du Clergé, 3.
370 Foard, J., et al. York, 6.
                                                                              660
                                                                                            Do.
                                                                              752 Hann, G., et al. Réserves du Clergé, 3.
523 Harding, Rév. R., et al. Réserves du Clergé, 3.
684 Hare, J. D. Chemin de la Montagne de Sydenham, 3.
  636 Forneret, C., et al. Justice, Administration de la, 5.
628 Fortier, Rév. N. C., et al. St. Michel.
40 Foster, S. S., et al. Académie de Shefford.
485 Do Missisquoi.
                                                                               756 Harris, J., et T. C. Davidson. Réserves du Clergé, 2.
                                                                               555 Harrison, S., et al. Réserves du Clergé, 3.
                                                                                78 Harvey, L., et al. Coudres, 2.
                                                                               155 Hastings, Conseil Municipal de. Municipalités, (H.-
  570 Franchère, E. B., et al. Chemin de Fer du Lac
                                                                                          C.), 5.
              Champlain et du St. Laurent, 2.
  497 Fraser, Rev. D., et al. Réserves du Clergé, 3.
                                                                                                              Cotisations, 2.
                                                                               156
  305 Fraserville, Municipalité de. Rivière du Loup.
                                                                               157 Do. Chemins, 6.
153 Haworth, T., et al. Compagnie d'Ass. de l'Ouest.
                                 do
                                              Chemins, 12.
              Do
                                                                               267 Headland, R., et al. Gibier, 5.
   105 Frothingham et Workman, et al. Canal Champlain
                                                                               551 Hébert, J., et al. Beauharnois, 3.
119 Hébert, Rév. N. T., et al. Chemins, 12.
              et St. Laurent.
                                                                               365 Hébert, P., et al. Yamaska (Seigneurie.)
38 Helliwell, M. L., et al. Compagnie Manufacturière
du Canal Welland, 1.
   697 Gamble, Clarke. Com. du Havre de Niagara 2.
   500 Gamble, J. W., et al. Réserves du Clergé, 3. 35 Garnaud, B., et al. Chemins, 12.
                                                                               191 Helliwell, T., et al. Toronto, Cimetière Général de. 167 Henderson, A., et al. Beauharnois, 1. 321 Henderson, John.
   303 Garon, J., et al. St. Germain.
535 Garon, P., et al. Tenure Seigneuriale, 12.
                                                                               554 Herrick. J., et al. Chemins, 12.
   293 Gaudry, Mme.
                                                                               369 Hetherington, J., et al. York, 6. 540 Hill, F. M., et al. Chemin de Fer de l'Isle Wolfs.
                                    Tenure Seigneurialc, 12.
   239 Gauvreau, P., et al.
                                    Chemin de Fer d'Halifax et
   302
                 Do
                                                                                                 Burcau de Poste, 4.
                                                                                        D_0
              Québec.
                                                                               760 Hill, Wm., et al. Profession Médicale, 9. 565 Hinton, J., et al. Réserves du Clergé, 3.
   388 Gibson, John.
   499 Gibson, Rév. J., et al. Réserves du Clergé, 3.
                                                                               609 Holden, J. R. Hamilton, Cour de, 2.
614 Holmes, A. F., et al. Profession Médicale, 8.
94 Holmes, B., et al. Tenure Seigneuriale, 11.
     54 Giguère, L., et al. Milice, 1.
   208 Gilbert, John.
   574 Gillespie, J., et al. Rivière St. Maurice.
416 Gillet, S. W. Ponts. 2.
                                                                               345 Hoover, D., et al. Pecheries, 3.
372 Hornor, T., et al. Divisions Territoriales, 3.
336 Howard, Rév. J. B. Education, 12.
   344 Gilman, M., et al. Ecole de Grammaire de Brome.
   286 Gilmour, Allan et Comp., et al. Bois de Construction, 2.
                                                                                384 Howland, W. P., et al. Chemin de Fer de Toronte
   620
                                                  do
                 Do
                                                                                           et Goderich, 1.
                                               Pilotes, 2.
   728
                 Do
                                                                                 66 Huntingdon, Municipalité de. Beauharnois, 1.
158 Do. Municipalités, (B.
   655 Gilmour, J., et al. Eglise d'Angleterre, 3. 350 Glanford, Municipalité de.
                                                                                                                        Municipalités, (B.-C.), 7.
                                                                                458
                                                                                653 Huot, C. P., et al. Notaires. 3.
    645 Godin, L. J., et al. St. Elienne.
                                                                                                     Baic St. Paul.
                                                                                221
                                                                                           Do.
    473 Gorham, Eli, et al.
                                   York, 8.
                                                                                346 Huron. Perth et Bruce, Conseil Municipal de. Mu-
nicipalités, (H.-C.), 6.
                                   Profession Médicale, 6.
    599
                 Do
    727 Gorrie, Alex. Terrebonne, 2. 307 Gould, Ira, et al.
                                                                                              Do.
                                                                                                               Constables.
                                                                                666
    509 Graham, Rév. G., et al. Réserves du Clergé, 3.
    443 Graham, T., et al. York, 2.
251 Grande Rivière, Compagnie de Navigation de, 2.
                                                                                517 Ingles, Rév. C. L., et al. Réserves du Clergé, 3.
    396 Grassett, Rév. H. J., et al. Maison d'Industrie de
                Toronto.
                                                                                493 Jackson, M., et al. Réserves du Clergé, 3.
449 Jackson, T., et al. Ronney.
642 Jacobs, J. L., et al. Réserves du Clergé, 3.
            Do et Mme Draper. Hospice de la Maternité de
                Toronto.
      63 Grand Chemin de Fer Occidental, Compagnie du.
                                                                                 204 Jenkins, S., et al. Chemin de Fer Mont. et Kings., 3.
     202 Greene et Fils, et al. Commerce, 4. 334 Grégoire, O., et al. Québec, 3.
                                                                                 738 Jennings. Rev. J., et al. Bureau de Poste, 4. 589 Jessup, James.
      77 Guelph, Municipalité de. Auherges, 5.
                                                                                 379 Jones, Hon. R., et al. Chemins, 8.
                                            Réserves du Clergé, 5.
     159
                Dο
                                            Réserves du Clergé, 2.
     342
     700 Guelph. Conscil de Ville. Chemin de Fer de Toronto
                                                                                  27 Kamouraska, Conseil Municipal de. Chemins, 12.
                et Goderich. 2.
     135 Guibord, P., et al. Tenure Seigneuriale, 11.
                                                                                  28
                                                                                                                      Ponts, 6.
                                                                                 184 Kane, Paul.
                                                                                 271 Kearnes, J., et al. Chemin de Fer de Montréal et
                                                                                            Kingston, 3.
     575 Haddan, A., et al. Bureau de Poste, 4.
                                                                                 252 Keefer, J., et al. Champlain et St. Laurent, Canal du 397 Keele, W. C.
     124 Haldimand, Conseil Municipal de. Chemins, 5.
     125
                               , Cayuga.
                Do
                                                                                 215 Kelly, Rév. O., et al. Education, 9.
```

Indigents et Infirmes.

174

```
PÉTITIONS—Continuation:
PÉTITIONS—Continuation:
 112 Kennedy, Angus. Milice, 3.
                                                                                              559 McDonnell, Alex., et al. Réserves du Clergé, 3.
                                                                                             60 Macdonell, Angus D., et al. Sault Ste. Marie, 2.
399 McElroy, M., et al. Bureau de Poste, 4.
283 McGeorge, C. et al. Dumfries.
604 McGill, Hon. P., et al. Education, 8.
605 McGill, Rév. R., et al. Do.
 113 Kent, Conseil Municipal de. Lambton, 1.
                                                  Municipalités, (H.-C.), 4.
                          Do.
 109 Ker, J., et al. Caistor.
 281 Kingston, Compagnie de l'Aqueduc de.
513 Kirby, A. T., et al. Réserves du Clergé, 3.
 647 Kirkland, A. Brantford, Institut des Artisans de.
                                                                                              461 Mc Gill, College, Faculté Médicale de.
                                                                                             347 McIntosh, John.
503 Mack, Rév. F., et al. Réserves du Clergé, 3.
 511 Kirkpatrick, A., et al. Réserves du Clergé, 3.
                                                                                             316 McKenzie, John.
                                                                                             Do. et al. Rivière Jésus.
409 Mackie, Rév. G., et al. Québec, Ecole Nationale de.
 635 Lafontaine, L. G., et al. Justice, Administration de
             la, 5.
                                                                                             6 McKinnon, Martin. Rectoreries, 4.
1 McKinnon, N., et al. Bois de Construction, 5.
608 McLaren, W. P., et al. Hamilton, Bassin Sec de.
611 McLean, Hon. A. Calédonia, 2.
16 McLean, John. Milice.
450 McLead M
 623 Lafrenière, S., et al. Pilotes, 3.
68 Lahaye, Rev. F. T. Joliette, Collège.
         Do.
                             et al. Rigaud.
 161 Laidly, James.
603 Laing, J. R.
                             Agriculture, 4.
 352 Lajoie, A. G.
                                                                                             450 McLeod, M.
 95 Lalonde, J., et al. Tenure Seigneuriale, 11. 528 Lanark et Renfrew, Conseil Municipal. 1
                                                                                             366 McMicking, T., et al. York, 6. 524 McNab, Sir A. N., et al. Hamilton, P. H., 2.
                                                                          Divisions
                                                                                             216 McPherson, A., et al. York, 2.
708 McRae, Alex, et al. Méthodistes Wesléyens, 3,
              Territoriales, 3.
588 Do. Do. Municipatites (11.-0.)
Langevin, Rév. J., et al. Ponts, 4.
Lantier, D., et al. Tenure Seigneuriale, 11.
Lapointe, F., et al., Pilotes, 2.
Larue, N., et al. Ferme.

376 Larwill, E., et al. Personnes de Couleur, 1.
Lasalle, B., et al., Chemins, 12.
Lassisseraye, C. H., 1.

Do., 2.
          Do.
                           Do.
                                        Municipalités (H.-C.)
 588
                                                                                             100 Mahoney, M., et al. Chemins, 12, 311 Mailhot, J. A., et al. Do.
                                                                                             438 Malahide, Municipalité. Middlesex, 1.
                                                                                               29 Malot, P., et al. Tenure Seigneuriale, 11.
                                                                                             217 Mara et Rama, Municipalité. York, 2.
103 Marchand, A., et al. Jurés. 7.
116 Marchand, G., et al. St. Jean.
                                                                                             629 Marks, L., et al. Aubains, 2.
227 Marseau, C., et al. Jurés, 7.
746 Marsh, Rév. T. W., et al. Réserves du Clergé, 3.
257 Massicotte, F., et al. Education, 8.
               Do., 2.
 129
 58 L'Assomption, Collège de.
634 Latour, T. D., et al. Cours des Commissaires.
23 Laurie, J., et al. Ontario, Simcoe, et Huron, Che-
                                                                                             413 Masson, L. M., et al. Tenure Seigneuriale, 11.
              min de fer d'.
 417 Lawrin, P. M., et al. Calédonia, 1.
585 Leach, Rév. W. T., et al. Bureau de Poste.
                                                                                             69 Merizzi, A., et al. Do.
107 Merry, R., et al. Chemins, 12.
351 Mésières, Madame, et al. Egliscs, 4.
 300 Lebel, J. B., et al. Chemins, 12.
 576 Leclerc, Rév. N. A., et al. Do. 527 Lee, P., et al. Profession Médicale, 6.
                                                                                             289 Méthot, E. E., et al. Tenure Seigneuriale, 13.
265 Mickle, C. J., et G. Pinc. Artisans et Fermiers de
 590 Leeds et Grenville, Con. Municipal de. Education, 9.
                                                                                                            Guelph, Institut des.
 591 Do. Do. Municipalités (H.-C.). 4.
504 Leeming. Rév. R., et al. Réserves du Clergé, 3.
392 Lefebyre, Rév. L., et al. Assurance Mutuelle co
                                                                                               11 Middlesex, Conseil Municipal. Bois de construction, 5.
                                                                                                                                                   Réserves du Clergé, 2.
                                                                                                                    Do.
                                                                                               12
                                                Assurance Mutuelle contre
                                                                                                                                                   Middlesex, 3.
                                                                                                                     Do.
                                                                                             480
              le feu, Compagnies d'. 4.
                                                                                              172 Mignault, Rev. P. M. Chambly, Collége de.
                                                                                             722 Milburn, J., et al. Méthodistes Wesleyens, 3.
451 Miller, J., et al. Rivière Niagara.
710 Misener, J., et al. Ponts, 8.
276 Mosfat, l'Hon. G., et al. Assurance Mutu
689 Lefrançois, L. C., et al. Education, 10.
310 Legendre, J. B., et al. Chemins, 12.
613 Leprohon, E. M., et al. Chemins, 9.
 43 Lett, Rév. S., et al. Trinity College.
508 Lewis, J. T., et al. Réserves du Clergé, 3.
                                                                                                           at, l'Hon. G., et al. Assurance Mutuelle ct
Maritime de Montréal, Compagnie d'.
 110 Lincoln et Welland, Con. Mun. de. Lincoln et Well.,1.
                                                                                             755 Monk et Campbell, Messrs. Tenure Seigneuriale, 6.
                                                                                             120 Montgomery, John.
186 Montizambert, C. M. Quebec, Bureau d'Enregist. de.
                                                                 Do., 2.
          Do.
 111
          Do.
                                                                 Chemins, 5.
 199
                           Do.
           Do.
                           Do.
                                                                 Cotisations, 2.
                                                                                              355 Montmorency Conseil Municipal. Québec, 3.
 445
                                                                                             433 Montréal, Maire de, etc.
210 Montréal, Evêque Prot. de. Eglise d'Angleterre, 1.
          Do.
                           Do.
                                                                 Auberges, 5.
 446
 561 Loder, J., et al. Réserves du Clergé, 3.
 421 Loin, M., et al. Personnes de Couleur, 2.
                                                                                              217
                                                                                                           Do.
                                                                                                                                   Do.
                                                                                                                                                Bureau de Poste, 4.
 679 Long, R., et al. Réserves du Clergé, 3.
57 Lougee, R., et al. Compton, Académie de.
209 Lunn, Mad., et al. Montréal, Hospice de la Materni-
                                                                                               85 Montréal, R. C. Evêque de, et al. Montréal, Asile des
                                                                                                            Orphelins de St. Patrice.
                                                                                                            Do.
                                                                                                                                              Ste. Thérèse de Blainville.
                                                                                              353
                                                                                                                         Do.
              té de .
                                                                                              460
                                                                                                            Do.
                                                                                                                         Do.
                                                                                                                                              Eglises, 4.
                                                                                              533 Montréal et Lachine Comp. du Chem. de Fer. Mont-
 714 Lyons, Jas.
                                                                                              réal et Kingston, Chemin de Fer de, 2.
586 Montréal et Vermon J., Cic. de Chemin de Fer.
                                               Μ.
                                                                                              656 Mont. Banque et autres Banques. Lettres de Change, 5.
 577 Macaire, L. C.
                                                                                              612 Montréal Bureau de Commerce. Lois d'Usure, 3.
432 Montréal, Association Bienveillante des Pompiers.
211 Montréal, Société d'Horticulture.
380 Montréal, Hôpital Général.
 401 McAleese, Rév. D. M., et al. Bureau de Poste, 4.
 456 McAlister, Rév. W., et al. Do.
367 McAlpine, A. et al. York, 6.
633 McBean, J., et al. Cours des Commissaires.
                                                                                              197 Montréal, Société Bienveillante des Dames.
 581 McCallum, Arch., et al. Profession Médicale, 6.
                                                                                              245 Montréal, Asile Prolestant des Orphelins. 719 Moore, Rév. F. E., et al. Lauzon.
 175 McCarthy, Dalton.
442 McCay, W., et al. Halton.
 55 Maccomber, G., et al. Milice, 1.
669 McCord, A. T., et J. Carter. Bureau de Poste, 4.
654 McDonald, Alex., et al. Chemins, 10.
153 Macdonell, Allan, et al. Pacifique, Chemin de fer du.
                                                                                              358 Moore, John, et al. Ponts, 7.
546 Do. Sherbrook
                                                                                                                                   Sherbrooke.
                                                                                              297 Moras, G., et al. Tenure Seigneuriale, 11.
                                                                                                83 Morency, J., et al. Pilotes, 1.
```

```
PÉTITIONS—Continuation:
                                                                                                          PÉTITIONS—Continuation:
                                                                                                            694 Phippen, W., et al. Bureau de Poste, 4.
  275 Morisette. J. B., et al. Do.
                                                                                                            318 Pickering, Municipalité de. York, 5.
571 Pierce, J. C., et al. Champ. et St. Laurent, Chemin
  145 Morrin, W., et al. Mont. et King. Chem. de Fer de, 3.
  753 Morris, Rév. E., etal. Réserves du Clergé. 3
  600 Mossington, T., et al.
                                                                                                                            de Fer de, 2.
                                                   York, 9.
                                                                                                            Plette, O., et al. Chemins, 12.
637 Poirier, M., et al. Justice, Administration de la, 5.
596 Ponsant, F. X., et al. Tenure Seigneuriale, 11.
248 Port Burwell, Compagnie du Havre de la Port Have Compagnie du Havre de la Port Havre Compagnie du Havre de la Port Barre de la Port Burwell de
  690 Moulton et Sherbrooke Municipalité. Brantford et
                 Buffalo, Chemin de Fer de.
  734 Muir, Rev. J. C., et al. Bureau de Poste, 4.
  507 Mulligan, J., et al. Réserves du Clergé, 3.
615 Munro, Neil, et al. Middlesex, 3.
                                                                                                             319 Port Hope, Conseil de Ville de. Port Hope, Compa-
                                                                                                           310 Port Hope, Conseil de Ville de. Port Hope, Compagnie du Havre de, 2.

88 Port Hope, Compagnie du Havre et Quai de.

36 Portneuf, L., et al. Sauvages. 5.

463 Portneuf, Conseil Munic. de. Municipalités (B.C.), 8.

82 Poulin, F. X., et al. Education, 8.

76 Powell, W. D., et al. Juges, 8.

65 Powlus, Margaret, et al. Sauvages, 7.

335 Present et Russell Conseil Munic. de. Torrece A.
   99 Munro, P. A. G., et al. Montréal, Ecole de Méd. de, 1.
  144
                 Do.
                                                   Montréal, Ecole de Méd. de 2.
  362 Murray, Patrick.
 268 Murray, William.
579 Murray Municipalité de. Cramahé, 2.
                                                                                                           335 Prescott et Russell, Conseil Munic. de. Terres, 4.
45 Primrose, Hon. F. W., et al. Québec, Chemins à
Barrières de, 5.
 333 Nadeau, Rév. G., et al. Pointe aux Pères.
 472 Neilson, J., et al. Réserves du Clergé, 2.
482 Nelson, Municipalité. Halton.
 698 Niagara, Compagnie du Havre et Bassin de.
420 Nichol, F., et al. Middlesex, 3.
282 Nichol, Municipalité de.
                                                                                                           34 Prince, P., et al. Chemins, 12, 148 Prince-Edouard, Conseil Mun. du. Education, 9.
                                                                                                            149
                                                                                                                                                                    Municipalités, (H.-C.), 4.
                                                                                                                           Du
707 Noad, H. J., et al. Québec, Police Marine de, 3.
31 Noël, M., et al. Townships de l'Est, 4.
131 Noël, R. S., et al. Ponts, 5.
410 Norfolk, Conseil Municipal de.
                                                                                                                                                              Eglises, 3.
                                                                                                            464 Proulx, Rév. L., et al.
                                                                                                            373 Provancher, Rév. L., et al. Est, Townships de I, 6.
                                                                                                            176 Pyke, Madame.
                                                                                                           407 Québec, Archevêque de, et Evêque de Tloa. Eglises.
 363 Northumberland et Durham, C. Munic. de, Cramahé, 2.
 568 Northwood J. et W., et al. Millers, 2.
                                                                                                                           et Chapelles, 3.
                                                                                                                4 Québec, Maire, etc., de. Pont Suspendu du St. Lau-
                                                                                                                           rent.
                                                                                                                      Do.
631 Odell, L., et al. Huntingdon, 2.
137 Oliva, N. L. et al. Tenure Seigneuriale, 11.
                                                                                                             25
                                                                                                                                     Do.
                                                                                                                                                                 Halifax et Québec, Chemin
                                                                                                                          de fer d'.
                                                                                                           292
                                                                                                                      Do.
                                                                                                                                     Do.
678 Oliver John.
                                                                                                                                                                 Québec, Aqueduc de.
                                                                                                           295
                                                                                                                      Do.
709 O'Monaghan, M. et al. Terres, 5.
                                                                                                                                     Do.
                                                                                                                                                                 Québec, 1.
                                                                                                           108 Québec (Comté), Con. Mun. de.
371 Ontario, Simcoe et Huron, Compagnie du Chemin de
                                                                                                                                                                                 Chemins à Bar-
               Fer de l'Union d'.
mins de Fer de, 2.
                                                                                                                          rières de Québec.
                                                   Toronto et Lac Huron, Che-
                                                                                                                                  Do. Municipalités (B.-C.), 2,-Aussi Che-
                                                                                                                      Do.
                                                                                                                          mins. 2.
  13 Ori/lia, Municipalité de.
                                                                                                           703 Québec, Evêque Protestant de. Réserves du Clerge, 4.
649 Oswald, J., et al. Education, 8. 18 Ottawa, Conseil Municipal de l'.
                                                                                                           762
                                                                                                                     Do.
                                                                                                                                         Ďο.
                                                                   Chemins, 12.
                                                                                                                                                            et Evêque de Montréal, Rec-
671 Oxford, Conseil Municipal de. Réserves du Clergé, 2.
                                                                                                                          toreries, 2.
                                                                                                           537 Québec, Banque, Président, etc., de.
672 Do
                                                               Oxford, Burford, etc.
                                                                                                           285 Québec, Bureau de Commerce de. Bois de Cons., 4.
                                                                                                           618
                                                                                                                                                                          Fĉtes.
                                                     P.
                                                                                                           619
                                                                                                                               Do.
255 Pacaud. L. E.
                                                                                                                                                                          Bois de Construc., 4.
                                                                                                           419 Québec, Société de Bûtisse de. Sociétés de Bûtisse, 2.
 71 Page, W. E., et al. Tenure Seigneuriale, 11. 89 Painchaud, J., et al. Profession Médicale, 5.
                                                                                                           538 Quéhec, Association Charitable des Dames C. R. de.
                                                                                                           349 Québec, Société d'Eglise. Eglise d'Angleterre, 2.
  37 Papino, F., et al. Sauvages, 6.
737 Paquet, J. B., et al. Milice, 5.
225 Paquet, P., et al. Tenure Seigneuriale, 11.
33 Paradis, E. G., et al. Chemins, 12.
                                                                                                          24 Québec, Ecole de Médecine de.
429 Queen's College, Kingston, 1.
                                                                                                           430
                                                                                                                              Do.
232 Paterson, D., et al. Toronto et Lac Huron, Chemin
                de fer de, 1.
                                                                                                            30 Racine, Rév. A., et al. Townships de l'Est, 4.
723 Paterson, D. et S. F. Urquhart. Donanes, 1.
258 Paterson, et al. Carleton, Hôpital Protestant de, 1. 39 Paterson, P., et al. Bécancour, 1.
                                                                                                          203
                                                                                                                           Do.
                                                                                                            72 Rac, J., et al. Middlesex, 2.
                                                                                                                       Do.
                                                                                                                                                   Do.
501 Patton, Rév. H., et al. Réserves du Clergé, 3.
                                                                                                          128 Ragland, Milton.
506 Paxton, T., et al. Réserves du Clergé, 3.
638 Pelham, Municipalité de. Cranberry Marsh, 2.
                                                                                                          626 Raile, T., et al. Municipalités (H.-C.), 4.
744 Ramsey, Rév. S. P., et al. Réserves du Clergé, 3.
                                                   Réserves du Clergé, 2.
Divisions Territoriales, 5.
639
                Do
                                                                                                          391 Raymond, M., et al. Assurance Mutuelle contre le
640
                                                                                                          Feu, Com. d', 3.
163 Reynolds, H., et E. Larwill. Agri., Sociétés d', 3.
290 Pelletier, Rév. T. B., et al. Masson, Collège.
224 Pepin, J., et al., Tenure Seigneuriale, 11. 364 Percy. Municipalité de.
                                                                                                          280 Rice, Israet.
47 Richardson, Prudence.
761 Richmond, W., et al. Profession Médicale, 9.
Toronto et Lac Simcoe, Com-
447 Perrault, Rév. F., et al. Education, 10. 566 Perry P., et al. Profession Médicale, 6.
                                                                                                          436 Ridout, J. D., et al. Toronto et L
pagnie Hydraulique de.
332 Rimouski, Conseil Municipal, No. 1.
180 Perth Municipalité de. Chemin de Fer de Montréal
                   et Kingston, 3.
199 Peterborough (Comté) Cons. Mun. du. Peterborough.
                                                                                                          426
                                             St. Laurent et Huron, Chemin
                                                                                                                         Do.
                                                                                                                                                 Do.
                                                                                                                                                                     Chemins, 12.
                                     do
                de Fer du, 2.
                                                                                                                                                 Do.
                                                                                                                                                                    Municipalités (B.-C.), 2.
                                                                                                          400 Richie, J., et al. Bureau de Poste, 4.
                             Conseil de Ville de.
               Do
                                                                                                          189 Rivard, A., et J. Garon. Municipalités (B.-C.), 6, 201 Roaf, Rév. J., et al. Toronto, Société de Tempe-
505 Pettit, A., et al. Réserves du Clergé, 3.
412 Phaneuf, P. C., et al. Tenure Seigneuriale, 11.
                                                                                                                        rance et de Réforme de.
```

```
PÉTITIONS—Continuation:
                                                                                     PÉTITIONS—Continuation:
 657 Robins, W., et al. Artisans, 3.
231 Robinson, F., et al. Middlesex, 1.
552 Robillard, P. A., et al. Beauharnois, 4.
                                                                                       750 Tett, B., et al. Réserves du Clergé, 3.
                                                                                       670 Thomas, D., et al. Chemins, 3
                                                                                       448 Thomas, Eliz. R., et al. Hamilton, Société Bienveil
   44 Robitaille, E. et al. Québec, Chemins à Bar. de, 5. 8 Roe, Wm., et al. Gwillimbury Ouest, 1.
                                                                                                    lante des Dames de.
                                                                                       150 Thompson, Andrew.
                                                                                      222 Thompson, G., et al. York, 3.
488 Thompson, W., et al. York, 5.
170 Thornton David.
 692 Rogers, Rev. R., et al. Bureau de Poste, 4.
 117 Rolph, Geo. Montagne Sydenham, Chemin de la. 1.
85 Rolph, John, et al. Toronto, Ecole de Médecine de.
560 Rolph, R., et al. Réserves du Clergé, 3.
                                                                                       256 Tiffany, G. S., et al.
                                                                                                                             Burlington, Acad. des Demlles.
 223 Ross, A., et al. Chemins, 12.
688 Ross, Roderick. Carleton, Höpital Protestant de, 2.
                                                                                       739 Tooth, George.
                                                                                       263 Toronto, Evêque de. Education, 11.
                                                                                       264
                                                                                                                           Réserves du Clergé, 3.
 240 Ross, S., et al. Chemins, 12.
                                                                                                Do.
                                                                                                            Do.
 502 Rowed, H., et al. Réserves du Clergé, 3. 304 Roy, Isaac, et al. Chemins, 12.
                                                                                       478 Toronto, Maire, etc. de. Municipalités, (H.-C.), 4.
                                                                                                                        Toronto et God., Ch. de Fer de, 3.
                                                                                               Do.
                                                                                                           Do.
 441 Roy, T., et al. Athanase et Mont Johnson.
326 Royer, F., et al. St. Maurice, Rivière.
338 Russell, P. P., et al. Champlain et Saint Laurent,
                                                                                       452 Toronto, Bureau de Commerce de.
                                                                                                                                                  Commerce, 3.
                                                                                       466
                                                                                                Do.
                                                                                                                      D٥.
                                                                                                                                             Lois d'Usure. 2.
                                                                                                                      Do.
                                                                                       467
                                                                                                Do.
                                                                                                                                          Cours de Division, 3.
              Canal de.
                                                                                       126 Tourangeau, G., et al. Québec, Prêts aux Incendiés.
                                                                                       582 Townsend, Rév. M., et al. Clarenceville, Académie de.
 462
                                  Assurance Mutuelle contre le Feu,
                 Do.
              Compagnie d', 3.
                                                                                       525 Tranchemontagne, F. R., et al. Berthier, Acad. de, 2.
 529 Russell, T. L., et al. Fils de Tempérance, 2.
262 Ryckman, S. W., et al. Compagnie d'Assurance des
                                                                                       549 Treadwell, C. P. Agriculture, 3.
                                                                                       550 Do. Education, 13.
519 Tremayne, Rév. F., et al. Réserves du Clergé, 3.
              Fermiers du Canada Ouest M. et S.
                                                                                       682
                                                                                                       Do.
                                                                                        90 Tremblay, B., et al.
                                                                                                                            Coudres.
                                                                                      Tremblay, D., et al. Chemins, 12.

1241 Tremblay, L., et al. Chemins, 12.

1252 Trigge, H. W., et al. Bécancour, 2.

1259 Trigge, T., et H. W. Tenure Seigneuriale, 7.

1277 Trudel, C., et al. Jurés, 7.

1287 Trudel, D., et al. Tenure Seigneuriale, 11.
 354 Ste. Elizabeth, Sœur, et al. Eglises, 4. 394 St. Germain, Rév. J. B. St. Laurent.
 411 St. Hyacinthe, Con. Mun. de. Tenure Seigneurial, 11.
 259 St. Hyacinthe, Séminaire de.
                                                                                       70 Trudel, D., et al. 625 Twynam, W E.
 627 St. Ours, Conseil Municipal de.
 134 St. Viateur, Corporation de Clercs de.
415 Schuyler, S. H., et al. Ponts, 1.
243 Scobie, Alex., et al. Sauvages, 8.
                                                                                        59 Turgeon, J. O. A., et A. Gorrie. Terrebonne, 1.
                                                                                          9 Tyrwhitt, S., et al. Gwillimbury Ouest, 1.
 221 Scott, Municipalité de. York, 3.
 194 Sewell, W. S', et al. Justice, Administration de la, 4
 484 Shefford, Conseil Municipal de. Intempérance, 4
                                                                                       218 Uxbridge, Municipalité de. York, 2.
 569 Shepherd, J. P., et al. Montréal, Banque de Pré-
 voyance et d'Epargnes.

435 Sherwood, Mme., et al. Toronto, Asile des Orph. 2.
491 Sillington, H., et al. Réserves du Clergé, 3.
                                                                                       741 Viger, Hon. L. M., et al. Tenure Seigneuriale, 5.
                                                                                       229 Vincent, T., et al. Middlesex, 1.
   14 Simcoe, Conseil Municipal de. Simcoe.
                                               Gwillimbury Ouest, 2.
   15
                        Do.
                        Do.
                                               Gwillimbury Ouest, 2.
                                                                                       557 Waddle, J. W., et al. Réserves du Clergé, 3.
 476
                                                                                        17 Wadsworth, J., et al.
                                              Réserves du Clergé. 5.
                        Do.
                                                                                                                              Ottaouais, Rivière.
 667
                                                                                       601 Wainflect, Municipalité de. Cranberry Marsh, 1.
                        Do.
                                               Cotisations, 2.
387 Sitois, Rév. Z., et al. Chemins, 12.
757 Sloane, G., et al. Profession Médicale, 9.
479 Smart, W., et al. Bureau de Poste, 4.
279 Smith, Henry. Pénitentiaire, 3.
444 Smith, Ichabod, et al. Stanstead, Académie de.
748 Smith, J. D., et al. Réserves du Clergé, 3.
648 Smith, W., et al. Education, 8.
270 Snider, E., et al. Divisions Territoriales, 2.
98 Somerville, R. B., et al. Huntingdon, Académie de.
437 Southwold, Municipalité de. Middlesex, 1.
725 Spalding, A. F., et al. Bureau de Poste, 4.
181 Sparrow, C., et al. Butown, Maison de Refuse de.
 387 Sirois, Rév. Z., et al. Chemins, 12.
                                                                                                                                Brantford et Buffalo, Co. du
                                                                                                    Do.
                                                                                                   Chemin de Fer de.
                                                                                       711 Ward, T.
                                                                                       730 Wardrope, T., et al. Bureau de Poste, 4. 522 Warren, B., et al. Réserves du Clergé, 3. 74 Waterloo, Conseil Municipal de. Fleur.
                                                                                                                                           Waterloo.
                                                                                        75
                                                                                                                 Do.
                                                                                       465
                                                                                                                 Do.
                                                                                                                                         Réserves du Clergé, 5.
                                                                                       402 Waterous, C. H.
                                                                                       278 Watkins, J., et al. Kingston. 403 Watson, J., et al. York, 6.
 181 Sparrow, C., et al. Bytown, Maison de Refuge de.
                                                                                       192 Wentworth et Halton, Conseil Municipal de. Ha-
 166 Squire, Rev. W., et al. Bureau de Poste, 4. 651 Stark, J., et al. Education, 8.
                                                                                                   milton, Cour de, 1.
                                                                                       219 Whitby, Municipalité de. York, 2.
                                                                                       453 Whittemore, Rutherford et Cie., et al. Cours de Di-
 193 Stevens, A. C., et al. Stevens, Aaron.
 299 Stevenson, D.
                                                                                                   vision, 3.
                                                                                       196 Widmer, Hon. C., et al. York, Réserve pour le Ch. de, 1.
 198 Stormont, Dundas et Glengary, Conseil Municipal de.
                                                                                      381 Wilcox, Leonard.
132 Wilkes, G. S., et sa femme. Wilkes, 1.
622 Wilkes, Rév. H., et S. Phillips. Education, 8.
              Municipalités, (H.-C.), 4.
 514 Stroud, R., et al. Réserves du Clergé, 3.
 664 Stuart, Archdeacon, et al. Education, 10.
                                                                                       716 Do et al. Bureau de Poste, 4.
260 Wilkins, Mme. Wilkes, 2.
 510 Stuart, C., et al. Réserves du Clergé, 3.
                                                                                       475 Willoughby, Municipalité de. Réserves du Clergé, 2.
                                                                                      701 Wilson, W.
705 Winder, W. Parlement, Hôtel du.
242 Wood, Rév. E., et al. Méthodistes Wesléyens, 1.
328 Wood, Rév. S. S., et al. Trois-Rivières, Académie de.
151 Woodhouse, Municipalité de. Thompson, 2.
 547 Taché, J. C., et al. Brûlée.
 301 Tanguay, Rév. C., et al. Chemins, 12.
139 Taschereau, L. O., et al. Tenure Seigneuriale, 11.
408 Taylor, Delle E. Québec, Asile des Orphelines Pro-
              testantes de
  168 Taylor, Rev. R. S. C., et al. Peterboro, Rectorerie.
                                                                                        87 Woodstock et Lac Erie, Compagnie du Chemin de
 536 Tetu, C., et al. Kamouraska, 4.
                                                                                                 Fer et du Havre de.
```

PÉTITIONS—Continuation:

724 Workman, A., et al. Chemins, 12. 520 Worrell, Rév. J. B., et al. Réserves du Clergé, 3.

439 Yarmouth, Municipalité de. Middlesex, 1. 61 York, Con. Mun. de. Municipalités, (H.-C.), 4. York, Réserve pour le Ch. de, 2. Do. 254 York, 5. Do. 477 Compagnies de Chemin, 5. Do. 486 Cotisations, 2. Do. 487 Auberges, 5. Do. 616 Education, 9. Do. 617 Cours de Division, 3. 691 564 Young, B., et al. Réserves du Clergé, 3. 106 Young, J., et al. Mont. et King., Chemin de Fer de, 1.

PHARES:

- 1. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de révoquer les droits de tonnage pour l'entretien des Phares, et pourvoir à leur entretien à même le Revenu consolidé (la recommandation de Son Excellence étant signifiée), 209. Résolution rapportée, et adoptée, 211.
- 2. Bill pour abroger les droits de tonnage pour l'entretien des Phares, et pour d'autres fins concernant la navigation des eaux de la Province, et pour pourvoir à l'entretien des Phares à même le Revenu Consolidé; Présenté, 216. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 265. Passé, 271. Par le Conseil, 285. S. R., 358. 14 et 15 Vic., c. 52.)

Voir Comptes, 43. Gouverneur-Général, 12.

PILOTES:

- 1. Pétition de J. Morency et autres, demandant un Acte pour incorporer les Pilotes du Port de Québec, 33. Renvoyée à un Comité Spécial, 37. Pétition de F. Lapointe et autres, contre, renvoyée au même Comité, 41. Rapport, 155. (App. N.N.)—Bill présenté, 86. Motion, pour remettre la seconde lecture à trois mois, rejetée; Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 228. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 289.
- 2. Pétitions contre:—De F. Lapointe et autres, 37. Renvoyé au Comité de la Pétition précédente, 41. De Allan Gilmour et autres, 248.
- 3. Pétition de S. Lafrenière et autres, Pilotes entre Québec et Montréal, demandant la révocation de la 15e Clause de l'Acte de la Maison de la Trinité de Montréal, afin de permettre à certaines personnes d'obtenir des licences de Pilotes, 139.
- 4. Pétition d'E. Boudreau et autres, Pilotes, contre la précédente, 189.
- 5. Bill pour corriger une erreur dans la version anglaise de l'Acte pour exempter les Maîtres des Vaisseaux Bas-Canadiens, de prendre des Pilotes en certains cas; Présenté, 237. Seconde lecture; Grossoyé, 322. Passé, 327. Par le Conseil, 331. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 101.)

PIN, BILLOTS DE :- Voir Bois de Construction, 5.

PLAIDS COMMUNS :- Voir Adresses, 38. Comptes, 38.

PLAINTE:—L'Hon. M. Boulton (Membre pour Norfolk) se plaint d'un assaut commis sur sa personne dans les corridors par M. Watts (Membre pour Drummond); M. Watts est entendu en réponse;—la plainte et la réponse insérées dans les Journaux, 192.

Voir Priviléges, 2.

Poins et Mesures:—Bill pour amender l'Acte de 12 Vic., amendant la loi relative à l'inspection des Poids et Mesures dans le B.-Canada; Présenté, 140. Question de la seconde lecture remise à trois mois, 255.

Pointe Aux Pères (Rimouski):—Pétition] du Rév. G. Nadeau et autres, demandant la construction d'un quai à cet endroit, 75.

Police:—Voir Adresses, 43. Comptes, 65. Montréal, Police Maritime de. Pensionnaires. Québec, Police Maritime de.

Pompiers:

- 1. Bill pour exempter les Pompiers de servir comme jurés après un certain temps de service; Présenté, 41. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 255.
- 2. Bill pour exempter les Pompiers de la taxe en commutation du travail exigé par la loi; Présenté, 282. Seconde lecture; Grossoyé, 355. Passé, ib. Par le Conseil, 358. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 85.)
- 3. Pétition de R. Beard et autres, de Toronto, demandant que les Pompiers soient exemptés du travail exigé par la loi, et de servir comme jurés, 256.

Ponts:

Chateauguay, Rivière :

- 1. Pétition de S. H. Schuyler et T. Crawford, demandant le paiement de la somme qui leur est due pour la construction d'un Pont sur cette Rivière, 101.
- 2. Pétition de S. W. Gillett, de Constable (New-York), demandant le paiement d'une somme qui lui est due pour la construction d'un Pont sur cette Rivière à De Wittville, et des chemins qui y conduisent, 101.
- 3. Chaudière, Rivière:—Pétition de J. Busque et autres, demandant une allocation pour achever un Pont sur cette Rivière, près de l'Eglise de St. François de la Beauce, 51. Imprimée, 145.
- 4. Etchemin, Rivière:—Pétition du Rév. J. Langevin et autres, demandant une allocation pour réparer le Pont sur cette Rivière, dans la paroisse de Ste. Claire de Joliette, 40.
- 5. Gaspard, Pont:—Pétition de S. R. Noël, demandant une allocation pour reconstruire le Pont Gaspard, dans Ste. Croix, 40.
- 6. Kamouraska, Rivière:—Pétition du Conseil Municipal de Kamouraska, demandant une allocation pour reconstruire un Pont sur cette Rivière, dans la paroisse de St. Louis, 18.

Montmorency, Pont:—Voir Québec, Chemins à barrières de 3, 4.

Richelieu Bivière:—Voir Champlain et St. Laurent, Chemin de Fer de.

- 7. St. François, Rivière:—Pétition de J. Moore et autres, demandant une allocation pour construire un Pont sur cette Rivière, et pour achever un chemin, 82.
- 8. Welland, Rivière:—Pétition de J. Misener et autres, demandant la construction d'un Pont sur cette Rivière, 198.

Voir Baie St. Paul. Chemins.

Ponts Suspendus:—Voir Fort Erié et Buffalo. St. Laurent, Pont Suspendu du.

Port Burwell, Havre de:—Pétition du Président et des Directeurs, demandant des amendements à leur acte d'Incorporation, 51. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 59. Rapport sur icelle, 62. Bill présenté, 66. Motion, pour suspendre les règles relativement aux honoraires et aux frais d'impression, rejetée, 105. Se-

PORT BURWELL, HAVRE DE-Continuation:

conde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 173. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 203. Considéré, 270. Rapporté amendé; Un des amendements amendé; Bill grossoyé, 282. Passé, 285. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 301. Considéré et adoptés, 304. S. R., 361. (13 et 14 Vic., c. 157.)

PORT HOPE, COMPAGNIE DU HAVRE ET DU QUAI DE:

- 1. Pétition de, demandant une augmention de son fonds social, 33. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 46. Rapport sur icelle, 59. Bill présenté, 59. Motion, pour remettre la seconde lecture à six mois, rejetée; Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 214. Rapporté, 279. Renvoyé à un Comité Général "de ce jour en trois mois," 294.
- 2. Pétition du Conseil de Ville de Port Hope, contre ce Bill ou tout autre qui reconnaîtrait l'existence de la Compagnie, 71.

Voir Comptes, 66.

POSTES, BUREAU DES:

- 1. Bill pour diminuer le travail du Dimanche dans Département des Postes; Présenté, 112. Question pour la seconde lecture remise à six mois, 238.
- 2. Bill pour exempter les propriétaires des papiersnouvelles des frais de port dans certains cas; Présenté, 153. Question pour la seconde lecture remise à six mois, 262.
- 3. Bill pour amender l'Acte du Bureau des Postes; Du Conseil; Première lecture, 155. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 216. Gonsidéré, 301. Rapporté amendé; Troisième lecture, 331. Motion, pour renvoyer de nouveau le Bill au Comité Général, afin d'ajouter une clause pour déclarer que les voitures transportant les malles ne seront pas exemptes de péages sur les Chemins des Compagnies Privées ou des Corporations Municipales, rejetée; Bill passé, tel qu'amendé, 338. Amendements adoptés par le Conseil, 345. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 71.)
- 4. Pétitions demandant l'abolition du travail du Dimanche dans le Département des Postes:—Du Rév. W. Squire et autres, Ministres Wesléyens, 49. Du Rév. W. Bell et autres, de Perth; De J. Allan et autres, de Perth; De W. Allen et autres, de Gananoque, 71. Du Rév. J. Black et autres, de Napanee; De M. McElroy et autres, de Kingston et Portland; De J. Richie et autres, de Storrington; Du Rév. D. M. McAlcese et autres, de Ramsay, 94. Du Rév. W. Macalister et autres, de Port Sarnia, 102. De W. Smart et autres, de Yonge et Elizabethtown, (ainsi que dans les autres branches du service public), 110. D'A. Haddan et autres, de l'Eglise St. Jean, à Québec, 120. Du Rév. W. T. Leach et autres, de la Chapelle St. George, Montréal, 130. De F. M. Hill et autres, de Kingston; Du Capt. Eaton, A. R., au nom des habitans de Kingston; 134. Du Rév. T. Bonsfield et autres, de Picton, 152. D'A. T. McCord et J. Carter, pour l'Union Baptiste du Canada, 162. Du Rév. R. Rogers et autres, de Kingston; De J. F. Charles et autres, de Wolfe Island; De W. Phippen et autres, de Portsmouth, 173. Du Rév. H. Wilkes et autres, de Montréal; Du Lord Evêque de Montréal et des Ministres et Marguilliers Episcopaux, à Montréal, 230. De F. Wardrope et autres, de Bytown, 251. Du Rév. J. C. Muir et autres, de Georgetown, 266. Du Rév. J. Jennings et autres, Presbytériens de Toronto, 288.

Voir Adresses, 44, 45. Comptes, 67, 68.

Postes Du Roi:—Voir Comptes, 5, 6.

Poursuites Criminelles:—Bill pour nommer des Conscils pour conduire les Poursuites Criminelles; Présenté, 140. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 283.

Pouvoirs d'Eau:—Bill pour encourager la création de Pouvoirs d'Eau pour les fins des manufactures dans le H.-C.; Présenté, 54.

Prêteurs sur Gages:—Bill pour la gouverne des Prêteurs sur gages; Présenté, 92. Seconde lecture; Renvoyé au Comité Général, 175. Considéré, 290. Rapporté; Grossoyé, 300. Passé, 319. Par le Conseil, 334. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 82.)

Prêts. Compagnie des (H.-C.):—Motion, pour permission de présenter un Bill révocant certaines parties de l'Acte relatif à la dite Compagnie, Rejetée, 21.

PREUVE:

- 1. Bill pour amender l'Acte améliorant la loi de la Preuve dans le H.-Canada; Présenté, 21. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 44. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 96. Passé, 107. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 204. Considérés et amendés, 215. Le vote amendant les amendements, rescindé, et les amendements du Conseil adoptés, 250. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 66.)
- 2, Bill pour améliorer la loi de la Preuve dans le B.-Canada; Présenté 135. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 254.

Voir Témoins.

Primogéniture, Droit de:—Bill pour abolir le droit de Primogéniture dans la succession aux biens immobiliers dans le H.-Canada, et pourvoir à la division de ces biens entre les parents du dernier propriétaire; Présenté, 69. Motion, pour la seconde lecture; Amendement pour ajouter "de ce jour en six mois," rejeté; Bill lu, et renvoyé à un Comité Général, 162. Considéré, 172. Rapporté; Grossoyé, 189. Passé, 196. Par le Conseil, 216. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 6.)

Prince-Edouard (Province du):—Voir Comptes, 43. Gouverneur-Général, 12.

Prisons:—Bill pour pourvoir à l'administration des Prisons, et à la construction et l'entretien de deux Maisons de Correction pour les Jeunes Délinquants; Présenté, 23. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 146. Ordre pour la prise en considération, rayé, 343.

Voir Justice, Administration de la, 4.

PRIVILÉGES:

- 1. Comité Permanent des Priviléges et Elections, nommé, 18, 22. Résolution, ordonnant au Comité de faire rapport sur la question de savoir s'il est expédient de reseinder, en tout ou en partie, la 41e règle (relative à la "Question Préalable,") renvoyée au Comité, 144. Premier Rapport (sur l'ordre de renvoi); Imprimé, 190. Voir Question Préalable, 1, 2.
- 2. L'Hon. M. Boulton (Membre pour Norfolk) se plaint d'un assault fait sur sa personne par M. Watts (Membre pour Drummond) dans l'un des Corridors de la Chambre; M. Watts entendu en réponse; La plainte et la réponse insérées dans les Journaux; Motion, que M. Watts est coupable d'infraction des priviléges de la Chambre; Amendement, que la réponse soit considérée comme une explication et une apologie suffisante, rejeté; Motion principale adoptée, 192. Motion, qu'il soit placé sous la garde du Sergent-d'Armes; Amendement, que M. Watts ayant déclaré qu'il est peiné d'avoir commis l'assaut, cette déclaration soit reçue par la Chambre comme une apologie suffisante; Amendement à l'amendement, que l'apologie de M. Watts étant pleine et suffisante, il n'est pas expédient de procéder outre; rejeté; Premier amendement adopté, et la motion principale telle qu'amendée adoptée, 193.

PROBATE AND SURROGATE, COUR DE, H.-C.: Bill pour | Profession Médicale - Continuation: régler la procédure et la jurisdiction de la dite Cour; Présenté, 56. Seconde lecture; Renvoyé au Comité Spécial sur le Bill relatif à l'administration des biens des personnes décédées, 126.

PROCÉDURE CRIMINELLE: Bill pour établir un Code de Procédure Criminelle; Présenté, 66. Seconde lecture; Renvoyé au Comité sur le Bill pour refondre la Loi Criminelle, 127. Voir Loi Criminelle, 2.

PROCESSIONS DE PARTI :

- 1. Bill pour révoquer un'Acte désendant les Processions de parti ; Présenté, 163. Seconde lecture ; Grossoyé, 288. Passé, 295. Par le Conseil, 303. S. R., (14 et 15 Vic., c. 50.)
- 2. Pétition de G. Benjamin, Grand-Maître de l'Association des Orangistes, demandant la révocation de l'Acte désendant les Processions de parti, 101. Imprimée, 102.

PROCLAMATIONS:

- 1. Prorogeant la Législature,—Au commencement du volume, p. v à vii.
 - 2. Convoquant la Législature, p. viii.

PROFESSION MÉDICALE:

- 1. Bill pour amender l'Acte incorporant la Profession Médicale dans le B.-Canada, et pour venir en aide à certaines personnes qui pratiquaient lorsque l'Acte est devenu loi (M. Sanborn); Présenté, 53. Motion, pour remettre la seconde lecture à six mois, rejetée; Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 179. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 259. Considéré; Rapporté ; Grossoyé, 343. Passé, 350. Par le Conseil, 357. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 105.)
- 2. Bill pour amender la loi du H.-Canada, relative à la pratique de la Médecine et de la Chirurgie; Pré-Question de la seconde lecture, remise à six senté, 66. mois, 179.
- 3. Bill pour incorporer la Profession Médicale dans le H.-Canada; Présenté, 74. Motion, pour la seconde lecture; Amendement pour ajouter "de ce jour en six mois," rejeté; Bill lu; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 174. Rapporté, 204. Renvoyé à un Comité Général, 215. Considéré, 353. Rapporté; Grossoyé,
- 4. Bill pour amender de nouveau la loi relative à la pratique de la Médecine, etc., dans le B.-Canada (l'Hon. M. LaTerrière); Présenté, 77. Motion pour la seconde lecture; Débats ajournés, 196. Repris; Motion pour remettre la question à six mois, rejetée; Bill lu; Renvoyé à un Comité Général, 211. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 349. Motion pour remettre la troisième lecture à trois mois, rejetée, 349, 350. Bill passé, 351.
- 5. Pétition de J. Painchaud et autres, médecins et chirurgiens de Québec, demandant que la loi qui règle l'étude et la pratique de la Médecine dans le B.-Canada, soit modifiée, 33. Renvoyée à un Comité Spécial, 37. Pétition de D. Munro et autres, demandant que les étudiants de l'Ecole de Médecine de Montréal soient placés sur le même pied que ceux du Collége McGill, quant aux examens, également renvoyée au même Comité, 41. Rapport, 72.
- 6. Pétitions pour faire disparaître les incapacités des personnes qui pratiquent la Médecine (sans licences):— Du Rév. N. F. English et autres, 71. D'A. Farcwell et autres, du H. Canada, 111. De P. Lee et autres, 115. De P. Perry et autres, 120. D'A. McCallum et autres, 130. D'E. Gorham et autres, 134. D'A. Bristol et autres,
- 7. Pétition de J. G. Boothe et S. F. Urquhart, que les Membres de la Société Médicale Eclectique Cana-

dienne soient autorisés à étudier et pratiquer la Médecine suivant leurs propres règles, 118.

- 8. Pétition du Dr. Holmes et autres, la Faculté de Médecine du Collége McGill, demandant que le Bill pour amender la loi de manière à admettre toute personne ayant un Degré en Médecine ou un Diplôme, à la pratique de la Médecine, sans examen, ne devienne pas loi, 139.
- 9. Pétitions demandant que l'élection du Bureau Provincial de Médecine se fasse par les médecins de différents Townships,—que l'enseignement de la médecine soit laissé à la compétition,-et que la dotation de l'Université de Toronto soit remise à la Couronne, et que les revenus soient employés, en partie pour l'Université et en partie pour les sins de l'Education:—De G. Sloane et autres, de Halton; De W. Halford et autres, de Sim-coe, 320. De Wm. Hill et autres, de York; De Wm. Richmond et autres, de Norfolk et Middlesex. 344. Pétition de Sloane et Halford, renvoyées à un Comité Spécial, ib.

Voir Adresses, 36, 37. Comptes, 16.

Propriété Littéraire, Ouvrages jouissant du droit DE :- Voir Comptes, 69.

PROROGATION:

- 1. M. l'Orateur donne communication d'une lettre du Secrétaire de Son Excellence, annonçant que la Législature sera prorogée le 30 courant, 333.
 - 2. Son Excellence proroge la Législature, 362. Voir Proclamations.

Pyke, Mme: - Pétition de, demandant une pension comme veuve de seu M. le Juge Pyke, de Montréal, 49.

- LUÉBEC, Aqueduc de :- l'étition du Maire et des Conseillers de Québec, demandant des amendements aux Actes pour fournir de l'eau à la Cité, 70. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 76. Rapport sur icelle, 79. Bill présenté, 86. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 151. Membres ajoutés, 163. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 168. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 267. Passé, 281. Par le Conseil, 301. S. R. 360. (14 et 15 Vic. 2.121) 301. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 131.)
- Québec, Association Charitable des Dames Catholiques Romaines de :- Pétition des Directrices, demandant une allocation, 115.
- Québec, Association de la Bibliothèque de :-Pétition de C. Dion et autres, demandant une allocation, 52.
- Québec, Association de la Salle Musicale de :—Pétition d'A. Campbell et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 120. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 123. Rapport sur icelle, 135. Bill présenté, 137. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 174. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 198. Considéré, 198. Considéré, 270. Rapporté; Grossoyé, 282. Passé, 285. Par le Conseil, 295. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 161.)
- QUÉBEC, ASILE DES ORPHELINS DE:-Pétition de Lady Caldwell et autres, démandant une allocation, 71.
- uébec, Asile des Orphelines Protestantes de :-Pétition de Miss Eliza Taylor, demandant une allocation en faveur de cet Asile, 94.

QUÉBEC, BANQUE DE: -Pétition du Président et des Direc-||QUÉBEC, (CITÉ DE)-Continuation: teurs, demandant un Acte pour diminuer le nombre des Directeurs, 115. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 116. Rapport sur icelle, 119. Bill présenté, 135. Seconde lecture; Grossoyé, 173. Passé, 178. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 232. Considérés et adoptés, 234. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 156.)

Voir Comptes, 7.

QUÉBEC, BANQUE DE PRÉVOYANCE ET D'EPARGNES DE: Voir Comptes, 7.

QUÉBEC, BUREAU D'ENREGISTREMENT DE :- Pétition de C. N. Montizambert, Régistrateur du Comté de Québec. demandant que son bureau soit établi dans un lieu de sûreté continuelle, 46.

Québec, Chemins a Barrières de:

- 1. La Chambre se forme en Comité (la recommandation de Son Excellence étant signifiée) pour considérer s'il est expédient d'étendre les dispositions de l'Ordonnance des Chemins de Québec, à certains autres Chemins, et autoriser les Syndies à prélever un autre emprunt, 106. Deux Résolutions rapportées et adoptées, 109.
- 2. Bill pour autoriser les Syndics à étendre les dispositions de l'Ordonnance à certains autres chemins, et à faire un emprunt de £15,000; Présenté, 109. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 233. Instruction au Comité de faire un certain amendement au Bill; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 322. Passé, 330. Par le Conseil, 345. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 132.)
- 3. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'autoriser les Syndics à émettre des débentures pour £5000, aux fins d'acheter et reconstruire le pont Montmorency, 186. Résolution rapportée et adoptée, 191.
- 4. Bill pour autoriser les Syndics à émettre des débentures pour acheter et reconstruire le Pont Montmorency, 191. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 321. Passé, 326. Par le Conseil, 342. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 133.)
- 5. Pétitions demandant que le Chemin de Charlesbourg soit placé sous le contrôle des Syndics des Chemins à Barrières l'espace de deux milles dans la direction du Lac Beauport, et l'espace de quatre milles et demi dans la direction de Stoneham:—d'E. Robitaille et autres; De l'Hon. F. W. Primerose et autres, 20.
- 6. Pétition du Conseil Municipal de Québec, demandant qu'il soit octroyé une somme d'argent aux Syndics, pour achever certains Chemins, 37.
- . Pétition de N. F. Belleau et autres, demandant l'amélioration de la Route St. Jacques, 176.

Voir Adresses, 46. Comptes, 70.

QUÉBEC (CITÉ DE):

- 1. Pétition du Maire et des Conseillers de Québec, demandant certains pouvoirs pour les mettre en état de recouvrer les arrérages des taxes, 71. Renvoyé au Comité des Ordres Permanents, 76. Rapport sur icelle (spécial), qu'avis n'a pas été donné, 79. Règle exigeant l'avis suspendue, 95.
- 2. Bill pour amender de nouveau les Ordonnances incorporant Québec; Présenté, 103. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 151. Membres ajoutés 163. Pétition de P. Dorion et autres, (infra, 3) renvoyée au même Comité. 152. Bill rapporté; Grossoyé, 189. Passé, 194. Par le Conseil, 232. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 130.)
- 3. Pétitions demandant la révocation de cette partie de l'Acte d'Incorporation qui autorise la Corporation à

imposer une taxe sur les produits apportés au marché:-De P. Dorion et autres, 71. D'O. Grégoire et autres, 75. Du Conseil Municipal de la 2me Division de Montmorency, 82. Du Conseil Municipal de Portneuf, 104. Pétition de Dorion, renvoyée au Comité sur le Bill pour amender les Ordonnances incorporant Québec, 152.

Queen's College, Kingston:

- 1. Pétition du dit Collége demandant une dotation, 101.
- 2. Pétition du même, demandant une allocation pour l'Ecole de Grammaire en connexion avec, le dit Collége, 101.

Voir Adresses, 13.

QUÉBEC, COMPAGNIE DE TRANSPORT DE: Motion, pour nommer un Comité Spécial pour s'enquérir de l'administration de la dite Compagnie, Rejetée, 46.

Québec, Diocèse de: -Voir Eglise d'Angleterre, 2-4.

Québec, Ecole de Médecine de: Pétition des Membres de l'Ecole, demandant l'allocation ordinaire, 18.

Québec, Ecole des Enfants de :-Pétition de Lady Caldwell et autres, demandant l'allocation ordinaire, 40.

QNÉBEC, ECOLES NATIONALES DE:-Pétition du Rév. Dr. Mackie et autres, demandant une augmentation d'allocation, 94.

Quebec, Eglise St. André de:-Pétition du Rév. Dr. Cook et autres, demandant une allocation pour l'Ecolo en connexion avec la dite Eglise, 40.

Québec, Exploration en arrière de: Voir Adresses,

Québec, Hôpital de Marine et des Emigrés de :—Voir Adresses, 48. Comptes, 71.

Québec, Maison de la Trinité de:-Voir Comptes, 72.

Québec, Place du Marché de :-- Voir Comptes, 73.

Québec, Police de Marine de :

- 1. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'établir une Police de Marine à Québec et à Montréal, 145. Diverses Résolutions créant un fonds (par un droit de tonnage sur les vaisseaux de long cours, etc.), pour défrayer les dépenses de la dite Police de Marine, rapportées et adoptées, 156. Voir infra, 2. Montréal, Police de Marine de.
- 2. Bill pour défrayer les dépenses d'une Police de Marine à Québec; Présenté, 156. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 184. Rapporté; Grossoyé, 188. Passé, 194. Par le Conseil, 204. S. R., 230. (14 et 15 Vic., c. 25.)
- 3. Pétition de H. J. Noad et autres, de Québec, demandant un amendement au Bill pour exempter du droit de tonnage tous les vaisseaux ne jaugeant pas 200 tonneaux, engagés dans le Commerce de la côte, 195.

Voir Matelots, 3.

Québec, Prêts aux Incendiés:

- 1. Pétition de G. Tourangeau et autres, demandant des amendements aux Actes relatifs aux dits prêts, 37.
- 2. La Chambre se sorme en Comité, pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte 9 Vic., c. 62, autori-

Québec, Prêts aux Incendiés-Continuation:

sant l'émission de débentures pour secourir les incendiés de Québec, 59. Résolution rapportée et adoptée, 67.

3. Bill pour amender l'Acte 9 Vic., c. 62, relativement aux dits prêts; Présenté, 67. Seconde lecture; Grossoyé, 170. Passé, 171. Par le Conseil, 195. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 22.)

Voir Adresses, 47. Comptes, 74.

QUÉBEC, SOCIÉTÉ DE L'ECOLE BRITANNIQUE ET CANA-DIENNE DE :- Pétition de J. Hale et autres, demandant une allocation, 158.

Québec, Société Littéraire et Historique de :-Pétition de G. B. Faribault, Ecr., demandant l'allocation ordinaire, 61.

Quorum:-La Chambre s'ajourne faute de Quorum, 264,

QUESTIONS:

- 1. Débats sur des questions ajournées, 3, 37, 106, 195, 196, 296.
- 2. Remarque étant faite, sur une motion pour un Comité Général, relativement à la démission de l'Hon. M. Baldwin de son siège dans le Cabinet, que la dite motion contient certaines résolutions dont avis n'a pas été donné, M. l'Orateur décide que la motion est hors d'ordre, 154.
- 3. Amendement à un amendement, 182, 193, 234, 313, 341.
 - 4. Motion retirée, 209.
- 5. Motion, pour remettre la considération de certaines Résolutions relatives aux Subsides, rejetée, et la même motion immédiatement proposée, est adoptée, 225. De nouveau, 237.
- 6. Question mise sur une motion, et la Chambre s'ajourne faute de Quorum, 264, 302.
 - 7. Le moteur vote contre sa propre motion, 341.

QUESTIONS REJETÉES OU REMPLACÉES:

- 8. Pour permission d'introduire un Bill pour révoquer certaines parties de l'Acte relatif à la Compagnie des Prêts du Haut-Canada, 21.
- 9. Qu'un nombre suffisant de copies des Journaux soit imprimé pour en donner un exemplaire à chaque Municipalité, et aux Propriétaires des Papiers-Nouvelles qui sont donnés à la Chambre; Remplacé par un amendement, 34. Voir *Impressions*.
- 10. Pour renvoyer à un Comité Spécial la pétition de John Montgomery, demandant une compensation pour ses propriétés détruites pendant la Rébellion, 46.
- 11. Pour nommer un Comité Spécial pour s'enquérir de l'administration de la Compagnie de Transport de Québec, 46.
- 12. Que le Bill pour annexer l'ancien arpentage de Gwillimbury Ouest à Gwillimbury Est soit lu une troisième fois demain; Remplacée par un amendement, 48.
- 13. Pour renvoyer à un Comité Spécial la Pétition de John Carey, demandant compensation pour des dommages causés a sa propriété, par la construction du Chemin Ouest de Toronto, 50.
- 14. Pour la nomination d'un comité pour prendre en considération toutes les pétitions demandant la construction de chemins, ponts et débarcadères sur les rives nord et sud du St. Laurent, dans le District de Québec, 15.

QUESTIONS REJETÉES OU REMPLACÉES-Continuation:

- 15. Pour permission de présenter un Bill pour fixer le temps et le lieu des réunions du Parlement; Motion, refusée par M. l'Orateur.
- 16. Pour la seconde lecture du Bill en faveur des Marchands, Commerçants et autres; Remise à six mois, 67.
- 17. Pour la seconde lecture du Bill pour limiter l'emploi de l'argent public, et l'octroi des Pensions; Remise à six mois, 70.
- 18. Que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de rescinder la 70e Règle (exigeant un honoraire de £15 sur certains Bills Privés,) 74.
- 19. Pour la seconde lecture du Bill pour établir des Cours de Conciliation dans le H.-Canada; Remise à six mois, 78.
- 20. Pour renvoyer à un Comité Spécial cette partie de la l'étition de Martin McKinnon, concernant la vente des Réserves du Clergé et l'abolition des Rectoreries, 82.—Pour renvoyer à un Comité, cette partie qui demande justice, relativement à sa réclamation du Lot 19, 90 concession de Vaughan, 176.
- 21. Qu'il soit donné Instruction au Comité Général sur le Bill des Divisions Territoriales de faire rapport qu'aucun Comté ne sera créé avant que ses habitants ne se soient déclarés en faveur de l'érection du dit Comté, 93.
- 22. Pour renvoyer à un Comité Spécial la Pétition de Wm. Murray, demandant une compensation pour les pertes qu'il a éprouvées comme entrepreneur du Canal Welland, 105.
- 23. Que les Règles relatives aux honoraires sur les Bills Privés, et les frais d'impression, soient suspendues quant au Bill pour amender l'Acte du Havre de Port Burwell, 105.
- 24. Que le meilleur mode de transmettre au Gouvernement Impérial les vœux de la Législature relativement à la question des Réserves du Clergé, est de passer un Acte contenant toutes les dispositions désirées, avec une clause en suspendant l'opération jusqu'à ce qu'il ait reçu la sanction du Parlement Impérial, 105.
- 25. Pour une Adresse à Sa Majesté, demandant que les arrangements existants relativement aux Réserves du Clergé, demeurent intacts, 129.
- 26. Que les Réserves du Clergé ayant été déjà détournées des fins pour lesquelles elles avaient d'abord été octroyées, il est désirable qu'elles soient détournées toutà-fait de toutes fins religieuses, et qu'elles soient employées pour établir un système général d'Education, 129.
- 27. Pour renvoyer à un Comité Spécial la Pétition de Henry Smith, se plaignant d'avoir été destitué de sa Place de Préfet du Pénitentiaire, 108.
- 28. Que la Compagnie du Grand Chemin de Fer de l'Ouest, soit requise de fournir un Tableau indiquant l'état de ses affaires, l'étendue de Chemin achevée ou sous contrats, les noms des Directeurs et des Actionnaires, le montant payé, etc., 113.
- 29. Pour renvoyer à un Comité la Pétition de Martin McLeod, demandant que sa réclamation pour des terres comme un officier militaire en retraite, soit prise en considération, 115.
- 30. Pour la nomination d'un Comité Spécial chargé de faire rapport, par Bill ou autrement, d'une mesure pour l'abolition de la Cour de Chancellerie et pour conférer les pouvoirs d'Equité au Cours de Loi Commune, 117.
- 31. Qu'il n'est pas expédient de toucher aux arrangements actuels des Réserves du Clergé, mais que la moitié du fonds annuel soit repartie entre les Corps de Chrétiens qui n'ont encore rien reçu, 128.

QUESTIONS REJETÉES OU REMPLACÉES-Continuation:

- 32. Que le Bill pour admettre E. T. Dartnell à la pratique de la loi soit lu la seconde fois; remise à six mois, 131.
- 33. Que le Bill pour admettre d'Alton McCarthy à la pratique de la loi soit lu une seconde fois ; remise à six mois, 131.
- 31. Pour renvoyer à un Comité Spécial le Bill pour établir une Société de l'Eglise dans chaque Diocèse de l'Eglise d'Angleterre dans le B.-Canada, avec instruction de préparer une mesure générale conférant les mêmes priviléges à tous les corps religieux, 132.
- 35. Pour renvoyer au Comité des Subsides la Pétition de Leonard Wilcox, demandant une compensation pour son vaisseau saisi en 1815, 134.
- 36. Pour la seconde lecture du Bill amendant les lois relatives à l'intérêt de l'argent; Remise à six mois, 137.
- 37. Pour renvoyer au Comité des Subsides la Pétition de D. Currie et autres, demandant une allocation pour améliorer le Chemin de Mono, 139.
- 38. Que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération certaines Résolutions exposant l'impossibilité de faire fonctionner l'Union vers le but que ses auteurs se proposaient d'atteindre,—et de législater pour toute la Province, comme une seule et même Colonie, ayant été prouvée par expérience,—il est expédient de présenter une Adresse à Sa Majesté, la priant de prendre en considération l'état de la Province, dans la vue d'assurer aux populations Britannique et Française la jouissance des lois et des institutions qui sont les plus conformes à leurs coutumes et leurs mœurs; Remplacée par la Question Préalable, 140.
- 39. Pour la seconde lecture du Bill amendant l'Acte du Recensement; Remise à six mois, 141.
- 40. Qu'en autant que l'Eglise d'Angleterre s'oppose au peuple du Canada dans ses efforts pour obtenir des droits égaux civiles et religieux. l'abolition des Rectoreries, et la sécularisation des Réserves du Clergé, il n'est pas expédient d'encourager la dite Eglise dans son hostilité en lui accordant l'incorporation d'un Collège pour elle même exclusivement; Proposée en amendement à une question relative au Bill pour incorporer le Collège de la Trinité, et rejetée, 157.
- 41. Pour renvoyer à un Comité Spécial la Pétition de J. Bruneau et autres, demandant que le temps pour produire les réclamations de milice, soit prolongé, 158.
- 42. Qu'il soit donné Instruction au Comité des Chemins de Fer pour s'enquérir du montant des Réserves du Clergé, des l'onds des Colléges et des Ecoles dans le H. Canada, et du Fonds des Biens des Jésuites dans le B. Canada, et autres fonds spéciaux,—dans la vue de constater si les revenus des terres ne pourraient pas être employés à la construction des Chemins de Fer, avec sûreté pour les fonds ainsi placés, 159.
- 43. Que la Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient de réduire les droits sur les importations, à l'exception des articles qui entrent en compétition avec les produits de la Province, 159.
- 44. Qu'aucun octroi d'argent public ne soit fait à aucune Institution ou corps public sous le contrôle de quelque dénomination religieuse, 163.
- 45. Pour renvoyer à un Comité Spécial la Réponse à une adresse demandant copie d'une Pétition de John Coppins, adressés, aux Directeurs de l'Asile des Aliénés, à Toronto, et les délibérations sur cette pétition, 164.
- 46. Pour la seconde lecture du Bill pour faciliter la négociation des Billets Promissoires et des Lettres de Change, èt pour les soustraire à l'opération des Lois contre l'Usure; Remise à six mois, 182.

- QUESTIONS, REJETÉES OU REMPLACÉES-Continuation:
 - 47. Pour la seconde lecture du Bill incorporant la compagnie du canal du Sault Ste. Marie; Remise à six mois, 182.
 - 48. Pour la seconde lecture du Bill amendant la loi du H.-Canada relative à la pratique de la médecine et de la chirurgie; Remise à six mois. 179.
 - 49. Pour la seconde lecture du Bill (du Conseil) amendant les lois relatives à l'Intérêt de l'argent; Remise à six mois, 180.
 - 50. Qu'un Tableau indiquant l'indemnité et les frais de voyage payés à chaque Membre, en 1849 et 1850, soit mis sur la table, 184.
 - 51. Pour la seconde lecture du Bill pour prévenir la frande dans la vente des Chevaux dans le B. Canada; Remise à six mois, 192.
 - 52. Pour la seconde lecture du Bill pour régler le taux de la remunération des Propriétaires de Moulins dans le H.-Canada; Remise à six mois, 196.
 - 53. Pour la seconde lecture du Bill étendant les dispositions de l'Acte qui autorise la formation de Compagnies de Chemins dans le B.-Canada; Remise à six mois, 197.
 - 54. Pour la seconde lecture du Bill expliquant une disposition de l'Acte relatif au mesurage du Bois de Construction; Remise à six mois, 197.
 - 55. Pour la seconde lecture du Bill relatif à l'élection des Shérifs dans le H.-Canada; Remise à trois mois, 197.
 - 56. Pour la seconde lecture du Bill pour rendre vacants les siéges des Membres dans certains cas; Remise à six mois, 198.
 - 57. Pour un Comité général chargé de considérer s'il est expédient de présenter une Adresse à Sa Majesté, la priant d'autoriser la convocation d'une Convention des différentes Provinces de l'Amérique du Nord, afin de rédiger une Constitution pour leur gouvernement futur, 202.
 - 58. Pour renvoyer à un Comité Spécial cette partie d'une Réponse relative aux Travaux Publics qui a rapport aux Chemins de York, 202.
 - 59. Que toute mesure relative à la Représentation devrait être basée sur l'augmentation graduelle de la population; Proposée en amendement à la seconde lecture du Bill pour augmenter la Représentation, et rejetée, 195, 205.
 - 60. Pour renvoyer à un Comité Spécial la Pétition de L. C. Macaire, relative à la destruction de sa propriété par le feu, lorsqu'elle était en la possession du Coroner, 206.
 - 61. Que la 19e Règle de la Chambre (pour faire sortir les étrangers de la Chambre à la demande d'un Membre) soit rescindée, et une autre disposition substituée, 206.
 - 62. Pour permission de présenter un Bill pour révoquer les clauses de l'Acte d'Union relatives aux Rectoreries, et pour abolir celles déjà établies, 207.
 - 63. Qu'il n'est pas expédient de changer le siège du Gouvernement avant l'expiration de quatre années à compter du jour où il a été récemment transporté à Toronto; Amendement, que si le système des Parlements alternatifs n'est pas suivi conformément aux vues exprimées dans les Adresses présentées à la Reine et à Son Excellence à ce sujet, il est expédient que la Législature désigne immédiatement quelque endroit pour être le siège permanent du Gouvernement, rejeté; Motion principale, également rejetée, 207.
 - 64. Motion pour un Comité Général chargé de considérer s'il est expédient d'ouvrir la navigation du St. Laurent à toutes les nations; Motion, pour en remettre

QUESTIONS REJETÉES OU REMPLACÉES—Continuation:

la considération à six mois, rejetée; Motion principale, remplacée par la Question Préalable, 209.

- 65. Pour la seconde lecture du Bill relatif à la construction d'un Canal autour du Sault Ste. Marie; Remise à six mois, 212.
- 66. Pour la seconde lecture du Bill relatif à la récusation des Juges qui sont Seigneurs, dans les causes concernant les droits Seigneuriaux, 214.
- 67. Pour la seconde lecture du Bill pour établir le taux légal de l'intérêt dans le Haut-Canada, à 7 pour cent, 226.
- 68. Pour permission de présenter un Bill relatif à l'égalisation de la Représentation du Peuple en Parlement, 226.
- 69. Pour une Adresse demandant un Tableau des Recettes et Dépenses du Département des Sauvages pendant les deux dernières années, et copie du dernier Rapport annuel de la Compagnie de Navigation de la Grande Rivière, avec un Tableau de leurs affaires, 226.
- 70. Pour une Adresse priant Son Excellence d'émettre des débentures, en vertu des dispositions de 7 Guil. 4, c. 73. pour compléter la Navigation de la Grande Rivière, 227.
- 71. Pour la seconde lecture du Bill permettant aux sujets de Sa Majesté de plaider pour eux-mêmes ou d'autres dans les Cours du Canada; Remise à trois mois, 232.
- 72. Pour la seconde lecture du Bill relatif à l'enregistrement des votes des Membres lors de la passation définitive des Bills; Remise à six mois, 238.
- 73. Pour la seconde lecture du Bill etendant la jurisdiction des Cours de Division dans le II.-Canada, 238.
- 74. Pour la seconde lecture du Bill diminuant le travail du Dimanche dans le Département des Postes; Remise à six mois, 238.
- 75. Qu'Instruction soit donnée au Comité sur le Bill pour donner de meilleures garanties aux Artisans, etc., de limiter son opération au H.-Canada, 247.— Do. au B.-Canada, 247.
- 76. Pour la seconde lecture du Bill pour restreindre l'acceptation d'un emploi dans certains cas, 247.
- 77. Pour la seconde lecture du Bill pour prévenir les abus résultant de la publication de papiers-nouvelles et pamphlets par des personnes inconnues, dans le II.-Canada; Remise à trois mois, 247.
- 78. Pour renvoyer à un Comité Spécial la Pétition de MM. Paterson et Urquhart, se plaignant de la conduite du Collecteur des Douanes à Toronto, 248.
- 79. Que le Rapport relatif au King's College et au Collége du 11.-C. soit imprimé en anglais seulement pour les Journaux, et sous le format octavo, tel que déjà ordonné par la Chambre, 250.
- 80. Que l'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill relatif aux cautionnements, etc., en faveur de la Couronne, soit remis à la place qu'il occupait en premier lieu dans les Ordres du Jour, 251.
- 81. Pour la seconde lecture du Bill exigeant des Rapports annuels de certains Officiers Provinciaux; Remise à six mois, 255.
- 82. Pour la seconde lecture du Bill pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le B.-Canada; Remise à trois mois, 255.
- 83. Pour la Réception du Rapport du C mité Général sur le Bill donnant un recours contre le hommes de cages qu' commettent des déprédations; Remise à trois mois, 261.

- QUESTIONS RESETÉES OU REMPLACÉES-Continuation :
 - 84. Pour la troisième lecture du Bill (du Conseil) relatif à l'indépendance des Conseils Municipaux dans le H.-Canada; Remise à trois mois, 261.
 - 85. Pour permission de faire une Motion changeant les heures des séances de la Chambre pour le reste de la Session, 259.
 - 86. Pour la troisième lecture du Bill pour faire comparaître les témoins de toute partie de la Province dans les causes civiles; Remise à trois mois, 259.
 - 87. Pour la seconde lecture du Bill pour exempter les Propriétaires des Papiers-Nouvelles des frais de port; Remise à six mois, 262.
 - 88. Pour ordonner l'impression de la pétition de J. B. Pâquet et autres, demandant une compensation pour leurs services dans la Milice, 267.
 - 89. Pour renvoyer à un Comité Spécial la Pétition de Donald Cameron, demandant des titres de concession de certaines terres dans Thorah pour lui et ses compagnons, 280.
 - 90. Que la Chambre s'ajourne ce jour étant la Fête de l'Assomption, 284.
 - 91. Pour la seconde lecture du Bill désendant la construction de toute barrière qui pourrait intercepter la communication d'une partie d'une cité, etc., à une autre; Remise à trois mois, 285.
 - 92. Pour renvoyer à un Comité Général le Bill pour amender la Charte de la Compagnie du Chemin de Fer de Woodstock et du Lac Erié, 288.
 - 93. Pour la troisième lecture du Bill pour amender l'Acte des décisions sommaires des petites causes dans le B.-Canada; Remplacée par un amendement, 290.
 - 94. Pour renvoyer à un Comité Général le Bill pour augmenter le capital de la Compagnie du Havre de Port Hope; Remise à trois mois, 294.
 - 95. Pour la troisième lecture du Bill défendant de payer les gages des artisans, etc., en marchandises; Remise à six mois, 295.
 - 96. Pour une Adresse à Son Excellence domandant la nomination d'une Commission chargée d'indiquer un mode équitable de commutation de la Tenure Seigneuriale, 298.
 - 97. Pour renvoyer à un Comité Spécial la Pétition de Henry Allen, Ecr., relativement à sa destitution de la charge Juge de la Cour du District de London, 309.
- 98. Qu'une Enquête sur l'administration et les frais de régie des dissérents Départements du Service Public est absolument nécessaire, 314.
- 99. Qu'une telle Enquête pour produire de bons résultats, doit s'étendre aussi bien au système qu'aux détails de la régie officielle et des dépenses, etc., 314.
- 100. Pour permission de présenter un Bill pour rendre plus efficace le recours par writs d'exécution dans le H.-Canada; Remplacée par l'appel des Ordres du Jour, 344.
- 101. Que M. Wilson (ayant parlé la demi-heure limitée par la Résolution de la Chambre) soit encore entendu sur la question, 344.
- 102. Pour la seconde lecture du Bill révoquant certaines dispositions de l'Acte pour assurer l'Indépendance de l'Assemblée Législative; Remise à six mois, 355.
- 103. Pour une Adresse à Son Excellence, demandant que l'on fasse disparaître toutes les obstructions dans le lit du Fleuve St. Laurent, jusqu'à la profondeur de dix pièds; Suspendue par la prorogation, 358.
 - 104. Pour prendre un certain Ordre du Jour, 350.
- 105. Que le reste des Ordres du Jour soit remis, 152, 174, 218, 264, 301, 302.
- 106. Que la Chambre s'ajourne maintenant, 204, 264, 302, 353.
 - Voir aussi Baldwin. Questions Préalables.

QUESTIONS PREALABLES:

- 1. Motion, que la Chambre se forme en Comité Général pour considérer s'il est expédient de rescinder la 41e Règle (relative à à la "Question Préalable"); Question Préalable proposée et adoptée, 163. La Chambre ne forme en Comité; Résolution, que la question de sa-voir s'il est expédient de rescinder la dite règle en tout ou en partie, soit renvoyée au Comité des Priviléges, rapportée et adoptée, 164. Rapport recommandant une modification à la dite règle, 190. La Chambre se forme en Comité, pour prendre en considération la modification de la dite Règle; Résolution rapportée et adoptée, 201.
- 2. Résolution, amendant la 41e Règle (relative à la Question Préalable) en retranchant les mots " et débats,"
- 3. Question Préalable proposée, et adoptée, 164et rejetée, 209.

TAGLAND, MILTON:—Pétition de, demandant l'autorisation de posséder des biens-fonds, 37. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 41. Rapport sur icelle, 50. Bill pour naturaliser M. Ragland, et lui permettre d'hériter de certaines terres; Présenté, 59. Ordre de la seconde lecture, rayé, 131.

RATS MUSQUES :- Voir Gibier, 6.

RECENSEMENT:

- 1. Bill pour amender l'Acte relatif au recensement (M. Notman); Présenté, 31. Question de la seconde lecture remise à six mois, 141.
- 2. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender les Actes du Recensement, 81. Série de résolutions rapportée, pour amender les Régistrateurs :-Bill pour réduire les honoraires des Actes du Recensement, 4 et 5 Vic., c. 42, et 10 et 11 Régistrateurs dans le Haut-Canada; Présenté, 65. Se-Vic., c. 14,--pour ordonner un Recensement en 1852 et et cu 1860, et par la suite tous les dix ans,-et réglant l'enregistrement des Mariages dans le Haut-Canada; Adoptée; Comité nommé pour rédiger un Bill, 87.
- 3. Bill présenté pour faire faire plus efficacement un Recensement périodique; Présenté, 92. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 209. Considéré, 241. Rapporté; Grossoyé, 246. Passé, 249. Rapporté du Conseil avec des amendements, 272. Considérés et adoptés, 280. S. R., 358. (14 et 15 Vic., c. 49.)

Voir Adresses, 50. Comptes, 75. Municipalité (H.-C.), 7.

RECORDERS, COURS DES, (H.-C.):

- 1. La Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient de pourvoir à certaines dépenses de l'Administration de la Justice (recommandation de Son Excellence signifiée), 264. Résolution rapportée et adoptée, 272.
- 2. Bill pour défrayer, à même le Fonds Consolidé du Revenu, certaines dépenses de l'administration de la Justice dans les dites Cours; Présenté, 272. Seconde lecture; Grossoyé, 300. Passé, 304. Par le Conseil, 324. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 117.)

Voir Municipalités (H-C.), 3.

RECTORERIES:

1. Bill pour révoquer cette partie de l'Acte Imp., 31 Geo. 3, c. 31, relative aux Rectoreries; Présenté, 56. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 191. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 204. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 352. Motions, pour remettre la troisième lecture à trois mois, et pour renvoyer de

RECTORERIES—Continuation:

nouveau le Bill à un Comité Général, rejetées; Bill passé, 355. Par le Conseil, 357. Réservé, 361. Voir Adresses, 2.

- 2. Pétition des Lords Evêques de Québec et Montréal, contre le Bill, 344.
- 3. Entrées dans les Journaux de l'Assemblée du H.-Canada, du 5 février 1838, relativement à l'établissement ct à la dotation des Rectoreries, lues; Adresse ordonnée sur icelles, 199. Voir Adresses, 52.
- 4. Pétition de M. McKinnon, de Vaughan, se plaignant d'une injustice relativement à une Rectorerie qu'il occupait,—et demandant que les Rectoreries soient abolies, les Réserves du Clergé vendues au bénéfice des écoles libres, et que le Clergé de l'Eglise d'Angleterre soit choisi par les congrégations, au lieu de l'être par la Couronne, 6. Imprimée, 52. Motion, pour renvoyer à un Comit cette partie de la pétition relative aux Réserves du Clergé et par le protection relative. du Clergé et aux Rectoreries, rejetée, 82.
- 5. Motion, pour permission de présenter un Bill pour révoquer les clauses de l'Acte d'Union relative aux Rectoreries, et pour abolir celles qui existent actuellement; Rejetéc, 207.

Voir Adresses, 51-53. Comptes, 76. Réserves du Clergé.

REES, DR.:-Entrée dans le Journal de la dernière session, relativement à sa pétition, demandant une rémunération de ses services dans l'Asile des Aliénés à Toronto, lue; Renvoyée à un Comité Spécial, 136. Rapport, 155. (App. O.O.)

REGIOPOLIS, COLLÉGE DE :- Voir Adresses, 11.

Régistrateurs dans le Haut-Canada; Présenté, 65. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 127. Rapport sur icelle (App. P.P.), avec le Bill amendé; Renvoyé à un Comité Général, 135. Imprimé, tel qu'amendé, 168. Considéré; Rapporté amendé; Motion qu'il soit grossoyé; Amendement, qu'il soit imprimé, rejeté; Motion principale, adoptée, 289. Passé, 296.

Voir Adresses, 54. Comptes, 77.

Replevin: Bill pour amender et étendre la loi relative au secours par Replevin dans le H. Canada; Présenté, 47. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 89. Rapporté; Renvoyé à un Comité Genéral, 140. Considéré: Rapporté; Grossoyé, 255. Passé, 260. Par le Conseil, 283. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 64.)

REPRÉSENTATION, AUGMENTATION DE LA:

- 1. Bill pour augmenter la Représentation du Peuple dans le Parlement; Présenté. 156. Motion pour la seconde lecture; Amendement, que toute mesure sur la Représentation devrait être basée sur la population, etc., Débats ajournés, 195. Repris, Amendement rejeté; Question principale adoptée sur division; Remarque étant faite que par la 26e clause de l'Acte d'Union, un Bill de cette nature ne peut-être présenté à la Sanction Royale à moins que les deux tiers des deux Chambres n'aient voté en faveur à la deuxième et troisième lectures; M. l'Orateur étant appelé à donner son vote, déclare que dans son opinion le dit Acte lui défend de voter; Appel de sa décision, et maintenue par la Chambre; Bill lu, et renvoyé à un Comité Général, 205. Ordre pour la prise en considération, rayé, 343.
- 2. Motion, pour permission de présenter un Bill pour égaliser la Représentation du Peuple en Parlement. Rejetée, 226.

Réserves du Clergé:

- 1. Motion pour une Adresse remerciant Sa Majesté d'avoir gracieusement reçu l'Adresse de la dernière Session, au sujet des Réserves du Clergé, et l'assurant que la demande contenue dans l'Adresse devrait être accordée; Amendement, qu'il est expédient de passer un Acte contenant toutes les dispositions que l'on veut adopter. avec une clause en suspendant l'opération jusqu'à ce qu'il ait reçu la sanction du Parlement Impérial, rejeté; Débats sur la motion principale ajournés, 105. Repris: Amendement qu'il n'est pas expédient de toucher aux appropriations en dotations existantes, mais que la moitié du fonds annuel soit partagée entre les Corps Chrétiens qui n'en reçoivent encore rien, rejeté. 128. Amendement, pour substituer une Adresse, demandant que les arrangements actuels soient continués, rejeté; Amendement que les Réserves du Clergé ayant déjà été détournés des fins pour lesquelles elles avaient été originairement octroyées, il est désirable qu'elles soient détournées de toutes fins religieuses et employées pour un système général d'Education, rejetée; Motion principale adoptée; et adresse ordonnée, 129. Voir Adresses, 2.
- 2. Pétitions demandant la vente des Réserves du Clergé (y compris, dans les mêmes Pétitions, les dotations des Rectoreries) et l'emploi du revenu aux fins de l'Education: Du Conseil Municipal de Middlesex, 17. Du Conseil Municipal de Guelph, 78. De J. Neilson et autres, de Walpole et Rainham; De J. W. Fell et autres, de Chippawa; De la Municipalité de Willoughby, 110. De la Municipalité de Crowland, 134. De la Municipalité de Pelham, 150. Du Conseil Municipal d'Oxford, 163. De J. Harris et T. C. Davidson, pour l'Association des Baptistes de la Grande-Rivière, 320.
- 3. Pétitions contre toute nouvelle législation au sujet des Réserves du Clergé des Diverses Dénominations:-Du Lord Evêque de Toronto, au nom de la Conférence Episcopale assemblée à Toronto, 61. De II. Sillington et autres, d'Adelaïde; De J. W. Brennan et autres, de Metcalfe: De M. Jackson et autres, de Middlesex; Du Rév. J. W. Boomer et autres, de Galt; Du Rév. G. Hallen et autres, de Penetanguishene; Du Rév. R. Blakey et autres, de Prescott; Du Rév. D. Fraser et autres, de Norval et Esquesing; De W. Carroll et autres, de Whitby, etc.; Du Rév. J. Gibson et autres, de Georgina, etc.; De J. W. Gamble et autres, de Vaughan; Du Rév. H. Patton et autres, de Cornwall; De II. Rowed et autres, de Seymour; Du Rév. F. Mack et autres, d'Essex; Du Rév. R. Leeming et autres, de Dundas; D'A. Pettit et autres, de Grimsby, etc.; De T. Paxton et autres, d'Amhersthurgh, etc.; De J. Mulligan et autres, de Tullamore, etc.; De J. T. Lewis et autres, de Hawkesbury Ouest, etc.; Du Rév. G. Graham et autres, Nassagaweya; De C. Stuart et autres, de Port Robinson. etc.; D'A. Kirkpatrick et autres, de Chippawa, etc.; De T. Bayly et autres, de Grafton, etc.; D'A. T. Kirby et autres, de Halton; De R. Stroud et autres, de Norwick et Dereham: Du Rév. C. Brown et autres, de do. et Dorchester; Du Rév. A. F. Atkinson et autres. de Ste. Catherine; Du Rév. C. L. Ingles et autres, de Drummondville; Du Rév. G. A. Anderson et autres, Mohawks de la Baie Quinté; Du Rév. F. Tremayne et autres, de Leeds; Du Rév. J. B. Worrell et autres, de Smith's Falls; De II. Burritt et autres, de Marlborough et Oxford; De B. Warren et autres, de Bellamy; Du Rév. R. Harding et autres, d'Ops et Emily, 111. De S. Harrison et autres, de Elmsley Sud; De T. Fisher et autres, de Kent; De J. W. Waddel et autres, de Port Stanley; De J. Bennett et autres, de Yonge; D'A. McDonell et autres, de Prince-Edouard; De R. Rolph et autres d'Osnabruck; De J. Loder et autres, d'Ancaster; De J. Allen et autres, de Montague; De T. Christie et autres, de Huron; De B. Young et autres, de Landsdowne; De J. Hinton et autres, de Carleton, 119. De T. P. S. Brown et autres, de Wentworth, 131. De J. L. Jacobs et autres, de Bytown, 152. De R. Long et

RÉSERVES DU CLERGÉ-Continuation:

autres, de Brantford, Essa, etc.; D'A. Bagshaw et autres, de Brock; Du Rév. E. Denroche et autres, de Brockville; Du Rév. F. Tremayne et autres, de Leeds; Du Rév. R. Blakey et autres, de Prescott, 165. Du Rév. S. Ramsay et autres, de Newmarket, etc.: Du Rév. J. Fletcher et autres, de Mono; Du Rév. T. W. Marsh et autres, de Pickering; De F. V. Carey et autres, de Napanee; De J. D. Smith et autres, de Nelson et Trafalgar; Du Rév. E. Denroche et antres, de Brockville; De B. Tett et autres, de Newborough, etc.; De G. Hann et autres, de Sandwich; Du Rév. E. Morris et autres, de Merrickville; Du Rév. R. Ferguson et autres, de Kitley, 299.

- 4. Pétition du Lord Evêque de Québec, au nom du Clergé Episcopal et des Délégués Laïques du Diocèse demandant que les Réserves du Clergé ne soient pas détournées de leur première fin, 193.
- 5. Pétitions demandant que la question des Réserves du Clergé soit promptement réglée :—De la Municipalité de Guelph, 40. Du Conseil Municipal de Waterloo, 104.
- 6. Pétition du Conseil Municipal de Simcoe, demandant l'autorisation d'imposer une taxe sur les terres des Réserves du Clergé, lorsqu'elles sont vendues et que le premier versement est payé, 162.

Voir Adresses, 2-25. Comptes, 78-81. Gouverneur-Général, 8, 16, 19.

RÉSOLUTIONS:

- 1. Communiquées au Conseil, 47.
- 2. Amendées, 276.

RICE. ISRAEL:—Pétition de, exposant les secours qu'il a donnés, pendant plusieurs années, aux voyageurs nécessiteux, étant le seul résidant sur le Chemin de Gosford, pour un espace de 30 milles, et demandant que sa pétition soit prise en la favorable considération de la Chambre, 61.

RIDHARDSON, PRUDENCE:—Pétition de, demandant qu'il soit permis de faire valoir ses réclamations pour des dommages causés sur les travaux par la Rivière Trent, 20.

RICHELIEU, RIVIÈRE:—Voir Champlain et St. Laurent, Chemin de fer de.

RICHMOND, COUR DE CIRCUIT DE:

- 1. Bill pour augmenter le nombre des séances de la Cour de Circuit de Richmond et Stanstead; Présenté, 163. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 290. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 323. Passé, 327. Par le Conseil, 342. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 91.)
- 2. Pétition de C. B. Cleveland et autres, demandant que la dite Cour soit tenue tous les trois mois, 155.

RIGAUD, COLLEGE DE:—Pétition du Rév. F. T. Lahaye, demandant une allocation en faveur de ce collège, 78.

Rimouski:—Pétition du Conseil Municipal de la Municipalité No. 1, demandant la division de ce comté pour toutes les fins, 75.

Voir Kamouraska.

Rivière du Lour:—Pétition de la Municipalité de Fraserville, demandant une allocation pour construire un quai et améliorer le havre en cet endroit, 71.

RIVIÈRES ET RUISSEAUX:

1. Bill pour révoquer les Actes imposant des amendes sur les Propriétaires de Moulins qui obstruent les rivières et les cours d'eau dans le H. Canada en y jetant des dosses, etc.; Présenté, 106. Ordre de la seconde lecture, rayé, 232.

RIVIÈRES ET RUISSEAUX—Continuation:

- 2. Bill pour expliquer et amender les Actes pour empêcher l'obstruction des Rivières et Ruisseaux dans le H.-Canada; Du Conseil; Première lecture, 183. Seconde lecture, 339. Troisième lecture et passé, 343. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 123.)
- 3. Bill pour amender l'Acte relatif à l'Agriculture dans le B.-Canada, quant à l'usage des Rivières et de leurs rives pour le flottage du Bois de Construction; Rapporté par un Comité, 244. Motion, pour remettre la seconde lecture à six mois, rejetée; Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 322. Passé, 326. Par le Conseil, 342. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 102.)
- 4. Pétition de Benson et Cie., et autres intéressés dans le commerce du Bois de Construction, demandant un Acte pour permettre aux hommes de cages de passer le long du rivage des Rivières dans le B. Canada,—et que les propriétaires des chaussées de moulins soient obligés de construire des Glissoires pour le passage du bois, 193. Renvoyée à un Comité Spécial, 203. Rapport avec un Bill, 244. Voir supra, 3.
- ROEBUCK, J. A.: Voir Adresses, 56. Comptes, 82.
- Rolph, Geo.:—Voir Sydenham, Compagnie du Chemin de la Montagne de.
- ROMNEY:—Pétition de T. Jackson et fautres, demandant que ce township soit érigé en une Municipalité séparée, 102.
- ST. ETIENNE DE LA MALBAIE:—Pétition du Rév. A. Beaudry et autres, demandant une allocation pour construire un quai et un débarcadère, pour cette paroisse et celles de St. Fidèle et Ste. Agnès, 37.
- ST. ETIENNE, FIEF:—Pétition de L. J. Godin et autres, demandant qu'il leur soit octroyé des titres pour les terres qu'ils occupent dans le dit Fief, 152.
- STE. THÉRÈSE DE BLAINVILLE, COLLÉGE DE:—Pétition de l'Evêque Catholique Romain de Montréal et autres, demandant l'allocation ordinaire, et une autre allocation pour parachever les Edifices, 82.
- ST. FRANÇOIS, COUR DE DISTRICT DE :- Voir Jugements, 3
- ST FRANÇOIS, RIVIÈRE:—Pétition de J. B. Arcand et autres, demandant l'amélioration de la Navigation de cette Rivière, 110.
- ST. GERMAIN:—Pétitions demandant une allocation pour construire un quai et un brise-vague dans cette paroisse:

 —De S. Bradley et autres, 49. De J. Garon et autres, 71.
- ST. HYACINTHE, SÉMINAIRE DE:—Pétition de la Corporation de ce Séminaire, demandant une allocation pour construire un édifice plus convenable, 60.
- ST. JEAN, ACADÉMIE DE:—Pétition de G. Marchand et autres, demandant une allocation, 37.
- St. Jean Port Joli:—Pétition de P. A. de Gaspé et autres, demandant la construction d'un quai dans cette Paioisse, 115. Imprimée, 119.
- St. Laurent, Compagnie d'Assurance Maritime a L'In-Térieur du :-- Voir Comptes, 4.

- ST. LAURENT, ECOLE DE MÉDECINE DE (MONTRÉAL):—
 Pétition de F. C. Arnoldi et autres, demandant un Acte
 d'Incorporation, 57. Renvoyée au Comité des Ordres
 Permanents, 76. Rapport sur icelle, 79. Bill présenté,
 86. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills
 Privés, 131. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 137. Considéré, 255. Rapporté; Grossoyé, 261.
 Passé, 265. Par le Conseil, 291. S. R., 361. (14 et
 15 Vic., c. 154.)
- St. Laurent et Champlain, Chemin de Fer du:—Voir Champlain et St. Laurent.
- St. Laurent et l'Atlantique, Chemin de Fer du:
 Voir Chemins de Fer, 3.
- St. LAURENT ET L'INDUSTRIE :- Voir Comptes, 84.

ST. LAURENT, FLEUVE:

- 1. Motion, que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'ouvrir la navigation du St. Laurent aux vaisseaux de toutes les nations; Motion, pour remettre les débats à demain; Amendement, pour ajouter: "et être le premier ordre du jour," rejeté; Amendement, pour remettre la question à six mois, rejeté; Motion pour ajourner les débats, retirée; Question préalalable proposée (sur la Motion principale), et rejetée, 209.
- 2. Motion, pour une Adresse à Son Excellence, demandant qu'il soit adopté des mesures pour faire disparaître les obstructions dans le lit du St. Laurent, jusqu'à la profondeur de dix pieds; Suspendue par la prorogation, 358.
- 3. Motion, pour la nomination d'un Comité Spécial, chargé de prendre en considération toutes les Pétitions demandant de nouveaux grands chemins, ponts et débarcadères sur les rives nord et sud du St. Laurent, dans le District de Québec, rejetée, 54.
- ST. LAURENT, GOLFE DU :- Voir Pecheries, 1, 2.
- St. Laurent, L'Académie Industrielle de :—Pétition du Rév. J. B. St. Germain, demandant une allocation en faveur de cette Académie, 94.

Voir Comptes, 83.

- ST. LAURENT, PONT SUSPENDU DU:—Pétition du Maire et des Conseillers de Québec, demandant qu'il soit fait un relevé et des estimations, dans la vue de construire un Pont Suspendu sur le St. Laurent au Cap Rouge ou à Deschambault, 6.
- ST. LAURENT, Sœurs STE. CROIX DE :- Voir Comptes, 85.
- ST. LOUIS DE LOTBINIÈRE:—Pétition du Rév. E. Faucher et autres, demandant qu'il soit adopté des mesures pour remédier aux inconvénients résultant de la destruction par le feu des Registres de Mariages, Baptêmes et Sépultures dans cette Paroisse, 20. Imprimée, ib. Renvoyée à un Comité Spécial, 21. Rapport, 72. Imprimé, 286.—Bill présenté, 77. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 175. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 268. Passé, 281. Par le Conseil, 291. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 137.)
- St. Maurice, Rivière:—Pétitions demandant la construction de Glissoires sur cette Rivière:—De F. Boyer et autres, 75. De J. Gillespie et autres, de Québec, 120.

Voir Adresses, 57. Comptes, 86.

ST. MICHEL:—Pétition du Rév. N. C. Fortier et autres, demandant une allocation pour construire une jetée dans ce Village, 149. Imprimée, 150.

- St. Ours :- Pétition du Conseil Municipal de ce Village, SAUVAGES-Continuation : demandant l'autorisation de disposer d'une certaine somme d'argent qui se trouve entre les mains des Juges de Paix de la Paroisse de St. Ours, pour l'amélioration de ce Village, 149.
- ST. ROCH DES AULNETS:-Pétition de P. T. Dupont et autres, demandant une allocation pour parachever le quai de cette Paroisse, 101.
- St. VIATEUR, CLERCS DE:-Pétition de la dite Corporation, demandant une allocation, 40.
- SALAIRES DES OFFICIERS PUBLICS:-Voir Salaires Officiels.
- SALAIRES OFFICIELS:—Bill pour permettre aux créanciers judiciaires de saisir une partie des salaires des Officiers Publics; Présenté, 69. Seconde lecture; Motion, pour renvoyer le Bill à un Comité Général; Amendement, pour le renvoyer à un Comité Spécial, adopté, 180. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 189. Motion, que l'Orde du Jour pour le prendre en considération soit appelé; Remplacée par la remise du reste des Ordres du Jour, 326.

Voir Liste Civile.

SAULT STE. MARIE:

- 1. Bill pour pourvoir à la construction d'un Canal (autour des Chutes) pour relier les Lacs Supérieur et Huron; Présenté, 43. remise à six mois, 212. Question de la seconde lecture
- 2. Pétition d'A. D. Macdonell et autres, demandant Pincorporation d'une Compagnie pour construire un Canal autour des dites Chutes, 20. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 46. Rapport sur icelle, 62. Bill présenté, 74. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 131. Rapporté, 155. Renvoyé à un Co-mité Général, 159. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 175. Motion, pour la troisième lecture; Amendement "pour ajouter de ce jour en six mois;" Amendement à l'amendement, que le Bill soit renvoyé à un Comité Spécial, rejeté; Premier amendement adopté, 182. Ho- SHERBROOKE, ACADÉMIE DE :- Pétition de W. Brooks et noraire à être remboursé aux Pétitionnaires, 183.
- 3. Pétition de F. C. Capreol, demandant l'autorisation de construire un Canal autour des Chutes, 52. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 59. Rapport qu'avis n'a pas été donné, 72.

Voir Adresses, 58.

SAUVAGES:

- 1. Bill pour mettre des terres à part pour l'usage des Suérifs :-Bill pour pourvoir à l'élection des Shérifs dans Sauvages; Présenté, 46. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Résolution octroyant £1,000 par année pour secourir les Sauvages (infra, 2); Renvoyé à un Comité Spécial; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 332. Passé, 338. Par le Conseil, 353. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 106.)
- 2. La Chambre se forme en Comité pour pourvoir à une appropriation annuelle pour l'usage des Sauvages dans le B.-Canada, 185. Message de Son Excellence, recommandant un octroi de terre et d'argent pour cet objet, renvoyé au même Comité, 189. Considéré, 325. Résolution autorisant un octroi de £1,000 par année, rappor-tée et adoptée, 331. Renvoyée au Comité Général sur le Bill, 332. Supra, 1.
- 3. Bill pour amender l'Acte pour protéger les terres et les propriétés des Sauvages dans le Bas-Canada; Présenté, 207. Seconde lecture; Grossoyé, 218. Passé, 227. Par le Conseil, 233. S. R., 359. (14 et 15 Vic., Simcoe, demandant qu'aucun des townships de ce Comté c. 59.)

- 4. Bill en faveur des créanciers des Sauvages du H.-Canada; Présenté, 227. Motion, pour appeler l'ordre du jour de la seconde lecture, rejetée, 350.
- 5. Pétition d'Ignace Portneuf et autres, Sauvages du Sault St. Louis et de St. François, demandant des amendements à l'Acte pour protéger les terres, etc., des Sauvages dans le B.-Canada, 20.
- 6. Pétition de F. Papino et autres, Algonquins et Nipissings du Lac des Deux-Montagnes, demandant qu'il soit adopté des mesures pour les protéger, et pour amé-liorer la condition des Tribus Sauvages dans le B.-Canada, 20. Impriméc, ib.
- 7. Pétition de Margaret Pawlus et Catherine John, demandant une allocation en considération des services de seu leur père, Col. Jos. Brant et son fils, Capt. John
- 8. Pétition d'A. Scobie et autres, de Calédonia, demandant que les Sauvages soient rendus responsables de leurs dettes dans tous les cas, 52.
- 9. Motion pour une adresse demandant un Tableau détaillé des Recettes et des Dépenses du Département des Sauvages, pendant les deux dernières années; ainsi qu'une copie du dernier Rapport annuel de la Compagnie de Navigation de la Grande Rivière, et un Etat de ses affaires, Rejetéc, 226.

Voir Adresses, 5. Comptes, 24. Gouverneur-Général, 13.

Scugog, LAC:—Voir Pecheries, 3.

Shefford :- Voir Missisquoi.

Scrip four LES TERRES :- Voir Comptes, 87.

SHEFFORD, ACADÉMIE DE :- Pétition de S. S. Foster et autres, demandant l'allocation ordinaire, 20.

autres, demandant l'allocation ordinaire, 20.

SHERBROOKE, DRUMMOND ET MÉGANTIC:-Bill pour définir les limites entre ces Comtés; Présenté, 136.

Sherbrooke (Ville de) :- Pétition de J. Moore et autres, demandant un Acte pour incorporer la dite Ville, 118. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 119. Rapport d'avis insuffisant, 121.

le H.-Canada; Permission de présenter le Bill, 53. Présenté, 95. Question de la seconde lecture, remise à trois mois, 197.

Voir Justice, Administration de la, 4.

Siège du Gouvernement: -- Motion, qu'il n'est pas expédient de changer le Siège du Gouvernement avant l'expiration de quatre années à compter de sa translation récente à Toronto; Amendement, que si le système des Parlements alternatifs n'est pas mis en pratique suivant les vues exprimées dans l'Adresse à Sa Majesté de 1841, et dans celle à Son Excellence de 1849, à ce sujet, il est expédient que la Législature désigne immédiatement un lieu pour être le Siège Permanent du Gouvernement, rejeté; Motion principale également rejetée, 207.

n'en soit détaché, 17.

Sociétés de Construction:

- 1. Bill pour amender l'Acte pour encourager l'établissement de Sociétés de Construction dans le B.-Canada; Présenté, 106. Seconde lecture; Grossoyé, 175. Passé, 178. Rapporté du Conseil avec des amendements, 200. Considérés et adoptés, 204. S. R., 230. (14 et 15 Vic., c. 23.)
- 2. Pétition de la Société de Construction de Québec, demandant des amendements à l'Acte relatif aux Sociétés de Construction dans le B.-Canada, 101. Rapport, que la Pétition ne concerne pas un Bill Privé, 105.

Sombra: -- Voir Dawn.

STANSTEAD :-- Voir Richmond, Cour de Circuit de, 1.

STANSTEAD, ACADÉMIE DE: Pétition d'Ichabod Smith et autres, demandant une allocation pour cette Académie, 102.

STATUTS PROVINCIAUX:

- 1. Bill pour révoquer l'Acte relatif à la distribution des Statuts, et pour le remplacer par d'autres dispositions; Présenté, 77. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 196.
- 2. Une série de Résolutions, pour substituer des copies imprimées des Bills (sur vélin) aux copies grossoyées;—Aussi, pour révoquer la disposition qui limite le nombre des Actes privés et locaux imprimés avec les Statuts, pour changer le format des Statuts, et pour en faire faire la distribution avec plus de promptitude; Communiquée au Conseil, et demande de son concours, 254. Adoptée par le Conseil, 316.
- 3. Bill pour révoquer une partie de l'Acte relatif à l'impression et à la distribution des Statuts; Présenté, 254. Seconde lecture; Grossoyé, 320. Passé, 337. Par le Conseil, 345. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 81.)
- 4. Instruction au Comité des Impressions de s'enquérir de la cause du délai dans l'impression et la distribution des Statuts, et s'il est expédient de changer le format actuel et le mode de distribution, 77. Voir Impressions, 1.
- 5. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de présenter une Adresse à Son Excellence la prient de nommer une Commission pour reviser les Statuts et les Ordonnances de la Province, 144. Résolution pour une Adresse rapportée, et adoptée, 156. Voir Adresses, 60.
- 6. Résolution, Qu'un Index Analytique des Actes de cette Session, et de ceux des Sessions précédentes qui sont actuellement en force, mais n'ont pas été imprimés avec les Actes Publics des années précédentes, soit préparé par le Greffier en Loi, et imprimé à la fin des Actes Publics de cette Session, 207.

Voir Adresses, 59. Comptes, 88.

STEVENS, AARON:—Pétition des fils de feu A. Stevens, de Niagara, demandant l'annulation de son attainder, et l'autorisation de posséder cette partie de ses biens dont il n'a pas été disposé, 48. Bill pour faire disparaître l'attainder d'Aaron Stevens, et pour exempter certaines parties de ses biens de la confiscation; Du Conseil; Première lecture, 177. Recommandation de Son Excellence signifiée, 191. Seconde lecture, 218. Passé, 233. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 170.)

STEVENSON, DAVID: —Pétition de, exposant qu'il a perdu sa propriété par suite de ses services dans la milice, pendant la dernière guerre, et demandant justice, 71.

SUBSIDES:

- 1. Discours de Son Excellence pris en considération; Motion, que des Subsides soient octroyés à Sa Majesté; Acte pris en considération en Comité Général, 95. Considéré, 109. Rapport d'une Résolution, Que des Subsides soient octroyés, etc.; Adopté; La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération les dits Subsides; Message avec les Estimations renvoyé au même Comité, 119. Considérés, 164, 287. 189, 210, Résolutions rapportées, 218. Résolutions de la 1ère à la 6me, adoptées, amendements proposés (et rejetés) à la 1ère et 2me (Adjudants Généraux de la Milice, et leurs Ecrivains), et à la 6me (Orateur du Conseil Législatif); 7me (Greffier de do.) amendée en y ajoutant certains mots, et adoptée; Résolutions de la 8me à la 38me, adoptées, des amendements étant proposés et rejetés, à la 16me (Dépenses Contingentes du Conseil Législatif), à la 17me (Orateur de l'Assemblée), et à la 18me (Dépenses Contingentes de l'Assemblée), 224. Deux mo-tions pour remettre la prise en considération du reste des Résolutions, rejetées; Même proposition, adoptée, 225. Résolutions, de la 39me à la 100me, adoptées, des amendements étant proposés, et rejetés, à la 73me (Administration de la Justice), et à la 75me (Juges, B.-C.), ainsi qu'un amendement à la 82me Résolution (Impression du Gouvernement) pour ajouter " pourvu que ' la charge d'Imprimeur de la Reine soit abolie, et les " impressions publiques données par contrat," rejeté; Motion, pour remettre la considération du reste des Résolutions, rejetée; Proposée de nouveau, et adoptée, 236. Résolutions, de la 101me à la 166me adoptées, des amendements étant proposés et rejetés, à la 101me (Réclamation de John A. Roebuck), et à la 102me (Réclamation de W. L. Mackenzie), ainsi qu'une motion pour remettre la considération de la 112me (Construction d'un Hôtel du Gouvernement à Toronto, etc.), jusqu'à ce qu'un lieu central ait été choisi pour le Siége Permanent du Gouvernement, rejetée; Considération du reste des Résolutions remise, 241, 244, Le reste des Résolutions (de la 167me à la 187me) adopté, un amendement étant proposé à la 187me, (Arbitrage des Travaux Publics), en ajoutant "pourvu que la charge d'Assistant Commissaire "des Travaux Publics soit abolie,"—et rejeté, 251.—Message, avec des Estimations Supplémentaires, renvoyé au Comité, 244, 251. Treize Résolutions additionnelles rapportées et adoptées; Ordre, Que tous les items contenus dans les Résolutions des Subsides soient insérés dans une Cédule annexée au Bill, 353.
- 2. La Chambre se forme en Comité de Voies et Moyens pour prélever les dits Subsides, 250, 316. Quatre Résolutions, pour le prélèvement des Subsides requis pour le Service Public, etc., et autorisant un emprunt de £4,000,000, pour les frais de constrution d'un grand tronc de Chemin de Fer à travers la Province,—rapportées, et adoptées, 321. Voir infra, 3, 4. Chemins de Fer, 6.
- 3. Bill pour pourvoir à certaines dépenses du Gouvernement Civil pour 1851; Présenté; Impression de la Cédule, exemptée, 253. Seconde lecture; Grossoyé, 266. Motion, pour la troisième lecture; Amendement, pour renvoyer le Bill de nouveau à un Comité Général, afin d'ajouter une clause pour exiger le paiement des revenus par les Percepteurs sans aucune déduction de salaire, etc., rejeté; Bill passé, 280. Par le Conseil, 316. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 46.)
- 4. Bill pour prélever, sur le Crédit du Fonds Consolidé, une certaine somme requise pour le Service Public; Présenté, 321. Seconde lecture; Grossoyé, 332. Passé, 338. Par le Conseil, 345. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 72.)

Superieur, Lac :- Voir Adresses, 22. Sault Ste. Marie.

SYDENHAM, COMPAGNIE DU CHEMIN DE LA MONTAGNE:

1. Pétition de Geo. Rolph, demandant que les priviléges mentionnés dans l'Acte incorporant la dite ComSydenham, Compagnie du Chemin de la Montagne- Tenure Seigneuriale-Continuation: Continuation :

pagnie soient confirmés, 37. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 46. Rapport sur icelle, 50. Bill présenté, 56. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 150. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 177. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 268. Passé, 281. Par le Conseil, 300. R. A., 361. (14 et 15 Vic., c. 150.)

- 2. Pétition de la Municipalité de Flamboro Ouest, demandant qu'aucun changement ne soit fait à la première charte, autre que celui de transporter les droits de la Compagnie à M. Rolph; Renvoyée au Comité des Bills Privés, 165.
- 3. Pétition de J. D. Hare, demandant que cette partie des Bills qui autorise la fermeture de "Wild" Horse Roud," entre les lots 17 et 18, 1ère Concession de O. Flamborough ne passe pas; Renvoyée au Comité des Bills Privés, 165.

EMPÉRANCE, Fils de la :

- 1. Pétition de W. S. Burnham et autres, demandant un Acte pour incorporer les Fils de la Tempérance, dans le Canada-Ouest, 51. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 66. Rapport sur icelle, 72. Bill présenté, 160. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 234. Rapporté; Renvoyé au Comité Général, 245. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 270. Passé, 282. Par le Conseil, 294. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 159.)
- 2. Pétitions en faveur :- De T. S. Russell et autres, De W. S. Burnham et autres, 176. De J. Eastwood et autres, 248.

Témoins:

- 1. Bill pour rendre obligatoire la comparution des Témoins de toutes les parties de la Province, pour les causes civiles dans les Cours Supérieures; Présenté, 39. Motion, pour remettre la seconde lecture à six mois, rejetée; Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 124. Considéré, 248. Rapporté; Deux motions pour renvoyer le Bill à un Comité Général, rejetées; Grossoyé, 252. Question de la troisième lecture remise à trois mois, 259.
- 2. Bill pour faciliter l'émanation des Commissions pour l'examen des témoins dans les actions en loi, dans le H. Canada; Présenté, 47. Motion, pour remettre la seconde lecture à six mois, rejetée; Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 179. Considéré, 291. Rapporté; Grossoyé, 339. Motion, pour renvoyer de nouveau le Bill au Comité Général; Troisiènie lecture; Cavalier proposé et rejeté; Bill passé, 347.
- 3. Résolution, Que pour le reste de la Session aucun témoin ne soit payé pour sa comparution, sans l'au-torisation du Comité des Dépenses Contingentes (qui devra être renouvelé tous les quatre jours); et qu'aucun té-moin résidant dans Toronto ne soit payé, 34.

Voir Preuve.

TENURE SEIGNEURIALE:

1. Entrée dans les Journaux de la dernière Session, relative à certaines Résolutions sur la Tenure Seigneuriale, lue de nouveau; Renvoyée à un Comité Spécial, 21. Pétitions demandant l'abolition de la dite Tenure, renvoyées au même Comité, 37, 40, 83, 116, 137. Pouvoir de faire Rapport par Bill ou autrement, 37. Membre ajouté, 69. Permission accordée au Comité de saire imprimer ses délibérations de temps à autre, 92. tion de s'enquérir des taux de cens et rentes et autres redevances exigées par les Seigneurs,—si ces taux ont été illégalement augmentées,-et s'il est expédient de définir le mode et le taux de la commutation, 112. Mes-

sage envoyé au Conseil, demandant qu'il soit permis à l'Hon. M. DeBeaujeu de comparaître devant le Comité, 170. Permission octroyé, 71. Premier Rapport, avec un Bill, 244. (Voir infra, 4). Imprimé, 245. Second Rapport, avec un Bill (voir infra, 9); Imprimé, 325. Troisième Rapport (App. N.N.N.) Imprimé, 349.

- 2. Bill pour permettre la récusation des Juges qui sont Seigneurs, dans les causes concernant les droits Seigneuriaux; Présenté, 77. Question de la seconde lecture, remise à six mois, 214.
- 3. Bill pour faciliter la commutation de la tenure dans les Fiess et les Seigneuries de la Couronne, lors de l'évaluation de la propriété de commun accord (M. Christie); Présenté, 199. Seconde lecture; Grossoyé, 333. Passé, 33S.
- 4. Bill pour définir certains droits des Seigneurs et Censitaires, et pour en faciliter l'exercice; Rapporté par le Comité sur la Tenure Seigneuriale, 245. Motion, pour la seconde lecture; Débats ajournés, 296. Repris; Motion, pour remettre les débats à quinze jours, afin d'offrir aux Seigneurs l'occasion de se faire entendre, rejetée; Motion, pour une Adresse à Son Excellence demandant la nomination d'une Commission chargée d'établir un mode équitable de commutation, rejetée; Bill lu la seconde fois; Renvoyé à un Comité Général; Pétitionnaires seront entendus par Conseil, 298. Motion, pour leur accorder un délai de quinze jours, rejetée, 319. Bill considéré en Comité Général, 334. Bill pour faciliter le rachat des droits Seigneuriaux, etc., (infra, 9), renvoyé au même Comité, 335. Ordre pour la reprise en considération, rayé, 337.
- 5. Pétitions demandant que le Bill précédent soit remis à la prochaine Session :- De l'Hon. L. M. Viger et autres, Membres de la Chambre, et propriétaires de Seigneuries, 292. De Wm. Berczy et autres, 297. Les deux imprimées, 305.
- 6. Pétition de Mme de Montenach et autres, propriétaires de Seigneuries, demandant à être entendus, par Conseil, contre le Bill, 297. Imprimée, 305. Permission au Conseil de se faire entendre le Samedi suivant, 298. -Pétitions de S. C. Monk et T. E. Campbell, propriétaires de Seigneuries, demandant un nouveau délai de 15 jours pour le Conseil qui doit se faire entendre ; Imprimée, 309. Motion, pour accorder ce délai, rejetée, 319.
- 7. Pétition de T. Trigge et H. W. Trigge, propriétaires d'une partie de la Seigneurie de Nicolet, exposant les dommages que la passation de ce Bill causerait à la valeur de leur propriété, et demandant que dans toutes les lois qui pourront être passées sur ce sujet, il soit établi un mode équitable de commutation; Imprimée, 320.
- 8. Bill pour abolir la Tenure Seigneuriale (M. Gugy); Présenté, 298.
- 9. Bill pour faciliter le rachat des droits Seigneuriaux, et pour convertir la tenure qui les impose en franc aleu roturier; Rapporté par le Comité sur la Tenure Seigneuriale, 325. Son Excellence (par un Membre du Conseil Exécutif) donne son consentement, en autant que les intérêts de Sa Majesté y sont concernés; Bill lu la seconde fois; Renvoyé au Comité Général sur le Bill pour définir certains droits des Seigneurs, etc., (supra, 4); Motion, qu'Instruction soit donnée au Comité de prendre ce Bill en considération le premier, rejetée; Motion, qu'Instruction soit donnée au Comité de remplacer le Bill actuel par certaines autres dispositions, rejetée, 335. Ordre de la prise en considération, rayé, 337.
- 10. Séries de Résolutions, exposant que l'un des droits les plus précieux garantis au Peuple du Bas-Canada lors de la cession du pays, était celui d'obtenir des terres pour la colonisation à la condition de payer une légère rente au Seigneur; que certaines dispositions contenues dans l'Acte (Impérial) du Commerce du Canada

TENURE SEIGNEURIALE—Continuation:

et l'Acte (Impérial) des Tenures, ont matériellement amoindri ce privilége, en accordant de plus grands avantages aux Seigneurs; qu'il est désirable de mettre en pratique les suggestions faites par les Commissaires de la Tenure Signeuriale nommés en 1834; et qu'une Adresse soit présentée à Sa Majesté, la priant de recommander au Parlement la révocation des dispositions relatives à la commutation des terres tenues à titre de fief dans le Bas-Canada; Comité nommé pour rédiger une Adresse, 349. Voir Adresses, 2.

11. Pétitions demandant l'abolition de la dite Tenure dans le Bas-Canada: De P. Malot et autres, de St. Mathieu de Belœil, 18. De C. T. de Montigny et autres, de Mille-Isle; Du Rév. J. Crevier et autres, de St. Pie; De J. Brossois et autres, de St. Clément de Beauharnois (Imprimée); De L. Archambault et autres, de L'Assomption, 20. D'A. Merizzi et autres, de Huntingdon; De D. Trudel et autres, de Champlain; De W. E. Page et autres, de Métis, 32. De J. Deschamps et autres, de St. Thimothée; De J. A. Asselin et autres, de St. Zotique; De B. Holmes et autres, de St. Luc; De J. Lalonde et autres, de Ste. Marthe; De G. Beaudet et autres, de St. Clet et St. Ignace (Imprimée, 58); D'A. C. Cholet et autres, de Rigaud, 36. Pétitions de Montigny et Crevier, renvoyées au Comité sur le sujet, 37. (Voir supra, 1). De P. Guibord et autres, de St. Paul de Lavaltrie; Du Rév. F. Caron et autres, de St. Joseph de la Beauce; De N. L. Oliva et autres, de Ste. Claire de la Beauce; De P. Chassé et autres, de Ste. Marie de la Nouvelle-Beauce; De D. Lantier et autres, de Chambly; De J. Bissonette et autres, de Huntingdon; De J. Beaudin et autres, de St. Jacques le Mineur, 40. Toutes les Pétitions renvoyées au Comité, ib. De L. Dutremble et autres, de Ste. Flavie, 49. De P. Paquet et autres, de Dorchester; De J. Pepin et autres, de Huntingdon, 51. De J. B. Morisette et autres, de Ste. Marguerite de la Beauce, 61. Toutes renvoyées au Comité, 62. De F. E. N. Borgden et autres, de Ste. Anne; De G. Moras et autres, de St. Pierre les Becquets, 71. Imprimée, 105. Rév. L. M. A. Archambauit et aurres, de S. Toutes renvoyées au Comité, 83. De J. S. Ar-Du Rév. L. M. A. Archambault et autres, de St. Hugues, mand et autres, du Comté de Montréal, 94. seil Municipal de St. Hyacinthe; De P. C. Phancuf et autres, de St. Damase; De L. M. Masson et autres, de St. Michel de Vaudreuil, 101. De J. Fitzpatrick et autres, de Rouville, 110. Toutes renvoyées au même comité, 116. D'E. Cartier et autres, de St. Hyacinthe; Du Rév. J. B. Bélanger et autres, de Richelieu, 130. De F. X. Ponsant et autres, de St. François d'Assise, 134. Renvoyées au Comité, 137, 155.

12. Pétitions demandant certaines modifications à la tenure:—D'U. Beaudet et autres, de St. Jean les Chaillons, 20. Renvoyée au Comité sur ce sujet, 37. Imprimée, 38. De P. Gauvreau et autres, de St. Germain de Rimouski, 52. De P. Garon et autres, de Kamouraska, 115. Renvoyées etc., 116.

13. Pétition d'E. E. Méthot et autres, de Lotbinière, demandant la réduction des rentes Seigneuriales à leur premier taux, et la commutation de la Tenure à l'option des Censitaires, 61. Imprimée; Renvoyée au Comité de la Tenure Seigneuriale, 62.

14. Pétition de H. Dubord, de la Pointe-aux-Trembles, demandant que les Juges qui sont Seigneurs ne puissent sièger dans les causes relatives aux droits Seigneuriaux, 61. Voir supra, 2.

Voir Adresses, 3, 60. Comptes, 89.

TERREBONNE:

1. Pétition de J. O. A. Turgeon et A. Gorrie, demandant que les assemblées du Conseil Municipal soient tenues dans le village de Terrebonne, 20.

2: Pétition d'A. Gorrie, au nom du Conseil Municipal, demandant que ses assemblées continuent à se tenir

Terrebonne—Continuation:

à Ste. Thérèse, et que le Bureau d'Enregistrement y soit transporté; aussi, le rétablissement des Conseils de Paroisses, et l'abolition de la loi relative aux Sleighs, 248.

TERRES:

- 1. Bill relatif aux patentes des Terres de la Couronne dans le B.-Canada, et pour se dispenser de certaines formalités les concernant; Présenté, 59. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 127. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 176. Passé, 178. Par le Conseil, 195. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 16.)
- 2. Bill pour révoquer une certaine disposition de l'Acte des Terres, relativement à la période pendant laquelle une indemnité peut être accordée pour des erreurs dans les Patentes; Présenté, 164. Seconde lecture; Grossoyé, 339. Passé, 346.
- 3. Pétition de Thos. Bedard, de L'Assomption, demandant la nomination d'une Commission pour tenir une enquête sur les plaintes portées contre le Département des Terres de la Couronne en 1844, 1845 et 1847, 40.
- 4. Pétition du Conseil Municipal de Prescott et Russell, demandant la prolongation du temps limité par l'Acte des Terres, 12 Vic., c. 31, 75.
- 5. Pétition de M. O'Monaghan et autres, d'Osprey, exposant qu'ils ont été induits sur la foi du Gouvernement, à s'établir sur certaines terres dont la vente a été depuis annoncée; demandant que les premières conditions soient suivies, 198.

Voir Baux.

Thames, Rivière:—Pétition d'A. Currie et autres, de Chatham, demandant une allocation pour améliorer la navigation de cette rivière, 82.

THOMPSON, ANDREW:

- 1. Petition de, demandant l'octroi d'une certaine allocation pour un Chemin dans Woodhouse, afin de lui permettre de faire usage d'un cours d'eau pour un moulin dans Port Dover, 40. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 76. Rapport sur icelle, 79. Bill présenté, 92. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 133. Rapporté; Grossoyé, 170. Passé, 178. Message du Conseil, demandant les preuves et les documents sur lesquels le Bill est fondé, 195. Passé par le Conseil, 200. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 38.)
- 2. Pétition de la Municipalité de Woodhouse, en faveur du Bill, 40.

Thoran:—Pétition de Donald Cameron, demandant l'octroi de titres à lui et ses compagnons, pour des terres dans Thorah pour lesquels ils ont reçu des billets de location, 40. Autre Pétition, 176. Motion pour renvoyer la Pétition à un Comité, rejetée, 280.

Thornton, David:—Pétition de, demandant une aide en considération de blessures qu'il a reçues pendant la Rébellion dans le H.-Canada, 49.

Tilbury Ouest:—Pétition de P. Desjardins et autres, demandant que ce township soit annexé au Comté d'Essex, 20. Renvoyée au Comité Général sur les Divisions Territoriales, 123.

TONNAGE, DROITS DE :- Voir Marine, 2. Phares.

Tooth, Geo.:—Pétition de, demandant une indemnité pour la perte de sa propriété détruite lors de l'Incendie du Palais de Justice à Montréal, 288 TORONTO, ASILE DES ORPHELINS ET DES FEMMES A:

- 1. Pétition de Mme Elmsley et autres, demandant une allocation en faveur de cette Institution, 94.
- 2. Pétition de Mme Sherwood et autres, demandant un Acte d'Incorporation pour cette Institution; Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 102. Rapport sur icelle, 105. Bill présenté, 106. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 133. Rapporté; Renvoyé au Comité Général, 135. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 152. Passé, 156. Par le Conseil, 177. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 34.)

Toronto, Cimetière Général de:—Pétition de Thos. Helliwell et autres, demandant que les Syndics soient autorisés à louer une partie de leur terrein, et à acheter un lot additionnel, 48. Renvoyé au Comité des Ordres Permanents, 52. Rapport sur icelle, 62. Bill présenté, 116. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 151. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 170. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 262. Passé, 265. Rapporté du Conseil avec des amendements, 285. Considérés et adoptés, 287. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 167.)

TORONTO, ECOLE DE MÉDECINE DE:

- 1. Pétition de John Rolph et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 33. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 102. Rapport sur icelle, 105. Bill présenté, 67. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 173.
- 2. Bill pour incorporer l'Ecole de Médecine de Toronto; Du Conseil, 111. Première lecture, 112. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 133. Rapporté amendé; Renvoyé à un Comité Général, 170. Considéré; Rapporté amendé; Amendements Grossoyés, 271. Passé, tel qu'amendé, 282. Amendements, adoptés par le Conseil, 291. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 155.)

Toronto et Goderich, Compagnie du Chemin de fer de:

- 1. De J. G. Bowes et autres, de Toronto; De W. P. Howland et autres de York et Etobicoke (et contre la remise en vigueur de l'Acte du Chemin de fer de Toronto et du Lac Huron), 93. Les deux renvoyées au Comité des Ordres Permanents, 105. Rapport sur icelle, 110. Bill pour amender l'Acte qui incorpore la dite Compagnie, et pour le continuer sous le noin de Compagnie du Chemin de Fer d'Extension Ouest de Toronto et Guelph; Présenté, 116. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 133. (Pétitions renvoyées aux même Comité, 134.) 74e Règle (Avis des séances du Comité) suspendue, 135. Rapporté amendé par la substitution d'un Acte d'Incorporation pour un Chemin de fer de Toronto à Guelph; Renvoyé à un Comité Général, 210. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 270. Traisième lecture; Motion, pour ajouter un Cavalier autorisant la Compagnie à prélever un nouveau capital pour prolonger le chemin de fer jusqu'à Goderich, rejetée; Bill passé, 281. Par le Conseil, 294. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 148.)
- 2. Pétition de la Municipalité de la Ville de Guelph, en faveur du Bill, 179.
- 3. Pétition du Maire et de la Corporation de Toronto, demandant qu'il soit inséré une disposition dans le Bill, les autorisant à prendre des actions dans ce chemin de fer, 118. Renvoyée au Comité des Chemins de Fer, 131.
- 4. Bill pour incorporer une Compagnie pour construire un Chemin de Fer de Goderich à Guelph (en continuation du précédent); Présenté, 299.

TORONTO ET GUELPH, CHEMIN DE FER DE:—Voir Toronto et Goderich, Chemin de Fer de, 1.

- TORONTO ET LAC HURON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER
 - 1. Pétition de D. Paterson et autres, demandant que la Compagnie soit autorisée à reprendre ses travaux; Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 52. Rapport sur icelle, 62. Bill pour faire revivre et continuer l'Acte d'Incorporation; Présenté, 69. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 114. 74e Règle (Avis des séances du Comité) suspendue, 135.
 - 2. Pétitions contre :—De la Compagnie du Chemin de Fer d'Union des Lacs Ontario, Simcoe et Huron, 82. Renvoyée au Comité des Chemins de Fer, 119. De W. P. Howland et autres, de York et Etobicoke, 93.
- TORONTO ET LAC SIMCOE, COMPAGNIE HYDRAULIQUE DE:

 —Pétition de J. D. Ridout et autres, demandant un Acte
 d'Incorporation; Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 102. Rapport sur icelle, 110.

Toronto, Hôpital de:—Bill pour amender l'Acte qui en incorpore les Syndics; Du Conseil; l'remière lecture, 121. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté amendé; Troisième lecture, 286. Passé, tel qu'amendé, 289. Amendement adopté par le Conseil, 291. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 141.)

Voir Comptes, 90.

TORONTO, HOSPICE DE LA MATERNITÉ DE:—Pétition du Rév. H. J. Grassett et Mme Draper, demandant une allocation, 101.

TORONTO, INSTITUT DES ARTISANS DE :- Voir Comptes, 91.

Toronto, Maison d'Industrie de: Pétition du Rév. H. J. Grassett, et autres, demandant un Acte d'Incorporation pour cet établissement; Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 94. Rapport sur icelle, 103. Bill Présenté, 106. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 133. Rapporté; Renvoyé au Comité Général, 135. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 152. Passé, 156. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 186. Considérés et adoptés, 191. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 35.)

PORONTO, SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE ET DE RÉFORME DE:—
Pétition du Rév. J. Roaf et autres, demandant un Acte
d'Incorporation, 51. Bill pour incorporer, etc.; Du Conseil; Première lecture, 241. Seconde lecture; Renvoyé
à un Comité Général; Considéré; Rapporté, 323. Troisième lecture et passé, 327. S. R., 361. (14 et 15 Vic.,
c. 160.)

Townships de l'Est (B.-C.):

- 1. Comité Spécial nommé pour s'enquérir des causes qui retardent l'établissement des Townships de l'Est, chargé de faire rapport sur les meilleures mesures à adopter pour faciliter leur établissement, 43. Pétitions demandant l'adoption de mesures pour promouvoir l'établissement susdit, renvoyées à ce Comité, 52. Permission de faire rapport de temps à autre, 91. Premier Rapport (App. V.); Imprimé, 94. Pétitions relatives à l'ouverture de Chemins dans certains Townships, renvoyées à ce Comité, 102, 134, 214, 226. Second Rapport (App. V.); Impression de 1,000 copies des deux Rapports, 299.
- 2. La Chambre se forme en comité pour considérer s'il est expédient d'imposer une taxe sur les terres des Townships de l'Est, aux fins d'y ouvrir de grandes voies de communication, 320. Résolution rapportée et adoptée, 331.
- 3. Bill pour faciliter l'établissement des Townships de l'Est; Présenté, 331.
- 4. Pétitions demandant qu'il soit adopté des mesures pour la colonisation et l'amélioration de ces Townships; et pour y ouvrir et améliorer certains chemins:—Du

Townships de l'Est, (B.-C.)—Continuation :

Rév. J. H. Dorion et autres, Missionnaires Catholiques Romains, 18. Imprimé, 47. Du Rév. A. Racine et autres, de Stanfold, etc.; De M. Noël et autres, d'Arthabaska, etc., 19. Toutes renvoyées au Comité sur le sujet, 52. Voir supra, 1.

- 5. Pétition du Rév. A. Racine et autres, demandant la construction d'un chemin à barrières de la Seigneurie de Bécancour, à travers Bulstrode, à la 10e Concession de Stanfold, aux fins de faciliter l'établissement des Townships de l'Est, 51.
- 6. Pétition du Rév. L. Provancher et autres, de Tring, demandant que le Chemin de Lambton soit achevé, et que chaque Township soit érigé en District Municipal, 82.

Voir aussi Chemins, 12.

Townships, Lignes des: - Voir Chemins, 4, 5.

TRAVAIL EXIGÉ, PAR LA LOI :- Voir Chemins, 4, 6

TRAVAUX PUBLICS:

- 1. Bill pour amender les lois relatives aux Travaux Publics; Du Conseil; Première lecture, 146. Seconde lecture, 218. Troisième lecture, et Passé, 227. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 53.)
- 2. Bill pour continuer l'Acte concernant les émeutes et les violences sur les travaux publics; et pour l'étendre aux travaux des Compagnies privées; Présenté, 289. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Résolution (infra, 3) pourvoyant aux dépenses nécessaires, renvoyée au même Comité; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 317. Passé, 324. Par le Conseil, 342. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 76.)
- 3. La Chambre se forme en Comité, pour considérer les moyens de pourvoir aux dépenses pour maintenir la paix dans le voisinage des chemins de fer, canaux, etc., entrepris par des Corporations privées (Recommandation de Son Excellence signifiée), 305. Résolution pour défrayer ces dépenses à même le Revenu Consolidé, remboursables par les dites Corporations, rapportée et adoptée, 313. Renvoyé au Comité Général sur le Bill, 317. Voir supra, 2.
- 4. Bill pour faire disparaître les doutes quant au pouvoir des Corporations Municipales, de faire l'acquisition de travaux publics en dehors des limites des dites Municipalités; Présenté, 43. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 89. Considéré, 196. Rapporté; Renvoyé de nouveau au Comité Général, et repris en considération, 211. Rapporté; Grossoyé, 228. Passé, 231. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 291. Considéré, et adopté, 296. S. R., 359. (14 et 15 Vic. 57)
- 5. Bill pour permettre aux Corporations Municipales de s'endetter envers la Couronne pour acquérir des travaux publics, sans imposer de taxe à cette fin; Du Conseil; Première lecture, 327. Seconde lecture; Dispense d'impression; Troisième lecture, 333. Passé, 345. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 124.)

Voir Adresses, 61—63. Comptes, 92—95. Chemins, Compagnies de. (Assistant Commissaire.) Subsides, 1.

TRINITY COLLEGE:—Pétition du Rév. Dr. Lett et autres, du Diocèse de Toronto, demandant un Acte d'Incorporation pour le dit Collége, 20. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 52. Rapport sur icelle, 62. Bill présenté, 66. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 113. Rapporté; Renvoyé au Comité Général, 119. Considéré, 152. Rapporté; Renvoyó deux fois au Comité Général, et amendé de nouveau; Autre motion, pour le renvoyer encore au Comité Général, re-

TRINITY COLLEGE—Continuation:

jetée; Motion, pour la seconde lecture de l'amendement, Qu'en autant que l'Eglise d'Angleterre s'oppose aux efforts du peuple pour obtenir des droits égaux, l'abolition des Rectoreries et la sécularisation des Réserves du Clergé, il n'est pas expédient d'accéder à sa demande d'une incorporation d'un Collége destiné exclusivement à une secte, rejetée, 157. Amendements adoptés; Bill grossoyé, 158. Passé, 161. Par le Conseil, 171. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 32.)

TROIS-RIVIÈRES, ACADÉMIE DES:—Pétition du Rév. S. S. Wood et autres, demandant une allocation annuelle en faveur de cette institution, 75.

TROIS-RIVIÈRES (VILLE DES):—Pétition de J. Fearnes et autres, demandant la contruction de piliers pour prévenir les inondations lors de la débacle des glaces au printemps, 75

TWYNAM, W. C.:—Pétition de, demandant à être admis à la pratique de la loi, comme Procureur; Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 139. Rapport sur icelie, 150. Bill présenté, 153. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 174. Rapporté; Grossoyé, 177. Passé, 183. Par le Conseil, 200. S. R., 230. (14 et 15 Vic., c. 44.)

U NION, ACTE D':-Voir Bills, 14, 32.

Union des Canadas: —Motion, pour un Comité Général chargé de considérer certaines Résolutions exposant que l'impossibilité de faire fonctionner l'Union vers le but pour lequel elle a été faite, —et de législater pour toute la Province, comme un seul pays, a été prouvée par l'expérience, —il est expédient de présenter une Adresse à Sa Majesté, lui demandant de prendre en considération l'état de la Province, dans la vue de garantir à la population Britannique et à la population Française, respectivement, la jouissance des lois et des institutions qui sont les plus conformes à leurs habitudes et à leurs mœurs; Remplacée par la Question Préalable, par la voix prépondérante de l'Orateur, 140.

Union des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord:—Voir Convention.

Université de Toronto:

- 1. Bill pour en amender la Charte (l'Hon. M. Sherwood); Présenté, 53. Ordre de la seconde lecture, rayé, 214.
- 2. Bill pour en amender la Charte, et la remplacer par une Université du H.-Canada (M. W. Boulton); Présenté, 185.

Voir Adresses, 64-66. Comptes, 96, 97.

Usure, Lois contre L':-

- 1. Bill pour amender les lois concernant l'intérêt de l'argent; Présenté, 39. Question de la seconde lecture remise à six mois, 137.
- 2. Pétition du Conseil de la Chambre de Commerce, en faveur d'un Bill avec un certain amondement, 104.
- 3. Pétition de la Chambre de Commerce de Montréal, en faveur du Bill, 139.
- 4. Bill pour amender et simplifier les lois relatives à l'intérêt de l'argent; Du Conseil: Première lecture, 69. Imprimé, 177. Question de la seconde lecture remise à six mois, 180.
- 5. Bill pour établir le taux légal d'intérêt à 7 pour cent, dans le H.-Canada; Permission accordée de présenter le Bill, 195. Question de la seconde lecture remise à six mois, 226.

VAISSEAUX:-Voir Marine.

VICTORIA COLLEGE: - Voir Adresses, 13.

Voies et Moyens :-- Voir Subsides, 2.

ARD, Thos.:—Pétition de, demandant une compensation pour la réduction de ses honoraires comme Gressier de la Paix de Durham, 198.

Waterloo (Comté de):—Pétition du Conseil Municipal de Waterloo, demandant l'autorisation de percevoir certains arrérages de taxes imposées par un Statut du cidevant Conseil du District de Wellington, 32. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 46. Rapport sur icelle, 62. Bill présenté, 87. Question de la seconde lecture; Amendement, pour ajouter "dans six mois," rejeté par la voix prépondérante de l'Orateur; Bill lu, et renvoyé à un Comité Spécial, 151. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 181. Considéré, et adopté, 210. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 42.)

Waterous, C. H.:—Pétition de, demandant un Acte de Naturalisation, 94. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 123. Rapport sur icelle, 135. Bill présenté, 150. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 174. Rapporté; Grossoyé, 177. Passé, 183. Message du Conseil demandant les preuves et documents sur lesquels le Bill est fondé, 195. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 204. Considérés et adoptés, 210. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 42.)

WATTS, M .: - Voir Privilèges, 2.

WELLAND, CANAL:-Voir Niagara, Rivière.

Welland, Compagnie Manufacturière du Canal:

1. Pétition de M. L. Helliwell et autres, demandant un Acte d'Incorporation pour leur permettre d'acheter des terres sur le Canal, entre St. Catherine et Thorold, et pour encourager la construction de manufacture sur le canal, 20. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 50.

2. Pétition de J. Benson et autres, demandant un Acte d'Incorporation pour les mêmes fins; Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 94. Rapport sur icelle, 110. Bill pour incorporer la Compagnie pour encourager les Manufactures sur le Canal Welland; Présenté, 116. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 133. Rapporté, Renvoyé au Comité Général, 155. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 263. Passé, 271. Par le Conseil, 285. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 152.)

Welland (Comté de) :- Voir Divisions Territoriales, 5. Lincoln.

Wellington, District de:-Voir Waterloo.

WILCOX, LEONARD:—Pétition de, demandant une indemnité pour la saisie d'un vaisseau et de sa cargaison par le Collecteur des Douanes à York, en 1815, 93. Motion pour renvoyer la Pétition au Comité des Subsides, rejetée, 134.

Wilson, Wm.:—Pétition de, demandant à être mise en possession d'une propriété, dans Québec, qu'il réclame comme propriétaire, 176.

WILKES, MME.:

1. Pétition de G. S. Wilkes, de Brantford, et Caira Robbin Wilkes, sa semme, demandant l'autorisation de

WILKES, MME.—Continuation:

disposer d'une certaine propriété, 40. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 50. Rapport sur icelle, 62. Bill présenté, 66. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 179. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 194. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 270. Passé, 281. Par le Conseil, 300. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 169.)

2. Pétition de Mme. Maria Wilkins, contre, 60.

WINDHAM: - Voir Oxford.

Wolfe, Compagnie du Chemin de Fer et du Canal de:

—Pétition de F. M. Hill et autres, demandant un Acte
d'Incorporation, 115. Bill pour faire reviser et amender
l'Acte incorporant la Compagnie du Chemin de Fer de
l'Isle de Wolfe, Kingston et Toronto; Présenté, 267.
Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins de
Fer, 323. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général,
328. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 343. Passé
(compse un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer et du Canal de l'Isle de Wolfe), 350. Par le
Conseil, 358. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 149.)

Wood, Alexander: —Pétition de l'Hon G. Crookshank, demandant un Acte pour pourvoir que dans toute action intentée par Isabella Farrell, les témoignages qui seront reçus en vertu d'une Commission, soient reçus sans l'émanation d'une Commission pour chaque cas, 82. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 189. Rapport sur icelle, 198.—Bill pour venir en aide à la succession de feu Alex. Wood; Du Conseil; Première lecture, 159. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 238. Rapporté, 249. Troisième lecture, et Passé, 252. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 168.)

Woodstock et Lac Erié, Compagne du Chemin de Feret du Havre de:—Pétition de, demandant l'extension et la modification delsa charte, 33. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 41. Rapport sur icelle, 79. Bill présenté, 92. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer. 133. Rapport, qu'il n'est pas expédient de le passer, 279. Motion, pour renvoyer le Bill à un Comité Général, rejetée, 288. Honoraire remboursé, 299.

Whithy et Narrows, Chemin de:—Pétition de D. Cameron et autres, demandant que le siège du Gouvernement ne soit pas changé de lieu, ou que ce soit plus tard, et que l'argent ainsi économisé soit employé à faire de ce chemin un chemin à barrières, 118.

Y AMASKA, (Comté de):

- 1. Bill pour établir une Cour de Circuit pour le dit Comté, et pour une certaine partie de Drummond : Présenté, 246.
- 2. Pétition de J. Duguay et autres, demandant la modification de l'Acte qui établit une Cour de Circuit dans Yamaska, 71.

Yamaska (Seigneurie de):—Pétition de P. Hébert et autres, demandant le rétablissement et la modification des Actes relatifs à l'administration de la Commune de cette Seigneurie, 82. Renvoyée au Comité des Ordres l'ermanents, 85. Rapport sur icelle, 94. Bill présenté, 95. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 133. Rapporté, 152. Renvoyé à un Comité Général, 153. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 262. Passé, 265. Par le Conseil, 283. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 135.)

YORK, CHEMINS DE: Motion, pour renvoyer à un Comité Spécial cette partie d'une certaine Réponse à une Adresso relative à la vente des Chemins de York, Rejetée, 202.

YORK, (COMTÉ DE):

- 1. Pétition de la Municipalité de Brock, demandant la division du Comté, 6.
- 2. Pétitions demandant que les Townships de l'Est soient érigés en un nouveau Comté:—D'A. McPherson et autres; de la municipalité de Mosa et Rama; De la Municipalité d'Uxbridge; De la Municipalité de Whitby; De K. Cameron et autres, 51. De T. Graham et autres, 102.
- 3. Pétitions demandant que le front de ce nouveau Comté se trouve sur le Lac Ontario:—De la Municipalité de Scott: De G. Thompson et autres, 51.
- 4. Pétition de J. Bartlett et autres, contre tout changement dans le Bill des Divisions Territoriales (créant le dit nouveau Comté), quant au chef-lieu du nouveau Comté, 130.
- 5. Pétitions contre la division du Comté:—De la Municipalité de Pickering, 71. Du Conseil Municipal de York, 110. De W. Thompson et C. E. Romain, au nom de la Municipalité de Toronto (township), 111.
- 6. Pétitions en faveur de la disposition du Bill des Divisions Territoriales érigeant la Division Ouest en un Comté, avec un certain amendement:—De T. McMicking et autres; D'A. McAlpine et autres; De J. Ballantyne et autres; De J. Hetherington et autres; De J. Foard et autres, 82. De John Watson et autres; De la Municipalité de Chinguacousey, 94.
- 7. Pétition de K. Dwyer et autres, contre la séparation de la Division Ouest, 94.

YORK, (COMTÉ DE)—Continuation :

- 8 Pétition d'E. Gorham et autres, de King et Whitchurch, demandant certains changements dans la division du Comté tels que prescrits dans le Bill des Divisions Territoriales, 110. Renvoyée au Comité Général sur le Bill, 134.
- 9. Pétition de T. Mossington et autres, demandant que si ce comté est divisé, Georgina soit inclu dans la partie Ouest du Comté, 134. Renvoyée au Comité Général sur le Bill des Divisions Territoriales, 137. Voir Divisions Territoriales, 1.

Voir Cours, 3.

YORK, RÉSERVE DU CHEMIN DE:

- 1. Pétition de l'Hon. C. Widmer et autres, demandant un Acte pour octroyer aux propriétaires de certains lots adjacents la réserve du Chemin entre la 1re et la 2de Concessions de York, tel droit qui puisse leur permettre de réprimer les abus qui s'y commettent, 49. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 59. Rapport sur icelle, 62.—Bill pour investir certaines personnes de la propriété d'une Réserve de Chemin; Du Conseil; Première lecture, 54. Seconde lecture; Renvoyée au Comité des Bills Privés, 113. Rapporté, 137. Passé, 141. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 39.)
- 2. Pétition de la Municipalité de York, contre le Bill, 57.

IMPRIMERIE DE LOUIS PERRAULT, RUE DESJARDINS,-QUÉBEC.